



**HAL**  
open science

# Bien gérer les "espaces de nature", une éthique du faire-avec. Propositions pour une géographie des associations hétérogènes.

Claire Tollis

## ► To cite this version:

Claire Tollis. Bien gérer les "espaces de nature", une éthique du faire-avec. Propositions pour une géographie des associations hétérogènes.. Géographie. Université de Grenoble, 2012. Français. NNT : . tel-00814246v1

**HAL Id: tel-00814246**

**<https://theses.hal.science/tel-00814246v1>**

Submitted on 16 Apr 2013 (v1), last revised 21 Apr 2015 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

## DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Claire TOLLIS**

Thèse dirigée par **Philippe BOURDEAU** et codirigée par **Romain LAJARGE**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE-Territoire de Grenoble**  
dans l'**École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire.**

## ***BIEN GÉRER LES "ESPACES DE NATURE", UNE ÉTHIQUE DU FAIRE-AVEC.***

**Propositions pour une géographie des associations hétérogènes.**

Thèse soutenue publiquement le **10 décembre 2012**, devant le jury composé de :

**M. Philippe BOURDEAU**

Professeur de géographie, Université de Grenoble, Directeur de thèse.

**M<sup>me</sup> Cynthia GHORRA-GOBIN**

Directrice de recherche, CNRS, Université Paris-III La Sorbonne Nouvelle, Rapporteur et Présidente.

**M. James D. PROCTOR**

Professor of Environmental Studies, Lewis & Clark College, Portland, Rapporteur.

**M. Jean-Jacques DELANNOY**

Professeur des Universités, Université de Savoie.

**M. Romain LAJARGE**

Maître de conférences en aménagement, Université de Grenoble, Codirecteur de thèse.

**M. Jacques LÉVY**

Professeur ordinaire de Géographie, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

**M<sup>me</sup> Valérie NOVEMBER**

Directrice de recherche, CNRS, Ecole des Ponts et Chaussées à Paris.



# RÉSUMÉ DE LA THÈSE

La « crise environnementale » médiatisée sous la forme d'une série de dommages et de menaces qui pèsent sur la survie de notre espèce (Larrère, 1997) oblige nos sociétés à prendre en compte des entités et des phénomènes qui ne sont pas humains et que nous avons exclus de notre sphère morale. Plus largement, ces enjeux questionnent la façon dont nous nous organisons pour agir dans les espaces que nous partageons *de facto* avec une pluralité d'entités. Cette recherche doctorale s'intéresse plus particulièrement aux pratiques de gestion des « espaces de nature ». Les gestionnaires de ces espaces sont amenés à répondre à une multiplicité de demandes et d'injonctions, autrement dit à « écologiser » leurs façons de faire. Nous observons et décrivons la mise en place de quatre initiatives se disant « éthiques » ou « responsables » sur des terrains variés, du plus urbain (espaces verts de Grenoble) au plus « sauvage » (Mt Jefferson Wilderness, en Oregon). Il apparaît que la responsabilité du devenir de ces espaces n'est pas uniquement celle des gestionnaires : elle est distribuée le long d'une chaîne d'humains et de non-humains. Les acteurs comptent sur une pluralité de personnes, d'êtres et de choses pour maintenir ces espaces. Leurs pratiques relèvent d'expérimentations tout à la fois scientifiques, politiques et morales (Latour, 1995, Hache, 2011). Ils construisent des compromis situés et précaires, selon une éthique du faire-avec. Dans ce mouvement, les parcs et jardins – comme figures de la séparation et de la domestication – cessent d'être l'échelle pertinente de réflexion et d'action : d'autres formes socio-spatiales émergent. Une géographie des associations hétérogènes (Murdoch, 1997) nous apparaît alors la plus à même de rendre compte des liens, des emboîtements d'échelles et des événements éthiques fragmentaires qui se jouent dans le travail continu que ces collectifs s'adonnent à construire un monde commun constamment renégocié.

## ABSTRACT

The “environmental crisis”, made public through various damages and threats that challenge the survival of our species (Larrère, 1997), urges our societies to include beings and phenomena that are not solely human into our moral sphere. Also, it requires to re-think the way we plan our activities in spaces than we share *de facto* with a large number of entities. This doctoral research focuses on “natural areas” management policies. Park and wilderness managers have to comply with an increasing diversity of norms and rules, they have to “ecologize” the way they do things. But caring for “nature” or the environment can hardly exclude the well-being of humans. We analyse four management projects labelled as “ethical” or “responsible” on different terrains, from Grenoble city parks (France) to Mt Jefferson Wilderness (Oregon). The responsibility concerning the future of these “natural areas” appears to no longer be only that of the managers: it is distributed along a chain of humans and non humans. People in charge of these areas count on many individuals and things. Their actions can be considered as experiments that are altogether scientific, politic and moral (Latour, 1995; Hache, 2011). They build site-specific precarious compromises following an ethics of *coping*. In this context, parks and wildernesses cease to be relevant scales of action and other socio-spatial forms emerge. A geography of heterogeneous associations (Murdoch, 1997) seems to offer one interesting means of following the links operating in these attempts to build a common world.



# PRÉAMBULE

L'obtention d'une bourse de thèse auprès du Ministère de la Recherche nous a offert une situation confortable pour le déroulé de ce travail. Nous n'avons pas eu à chercher des contrats, comme le font tant d'autres thésards. Ces ressources ont été complétées par une bourse de mobilité de la région Rhône-Alpes, ce qui a rendu possible notre travail de terrain aux Etats-Unis, où nous avons été accueillis au sein de l'University of Oregon, à Eugene. D'un point de vue plus pratique, nous avons bénéficié d'un bureau à l'Institut de Géographie Alpine, au sein du Laboratoire PACTE-Territoires pendant les cinq années de recherche, ce qui constitue un luxe, non seulement pour l'espace attribué mais aussi pour l'environnement stimulant et les discussions fécondes que cette installation a permis. Le site du Pradel, antenne du Laboratoire PACTE en Ardèche, a également fourni un espace privilégié de ressources, d'accueil et d'échanges pour nos premiers cours, nos premiers colloques et les premiers chapitres de notre rédaction.





***« Il faut encore  
porter du chaos en  
soi pour pouvoir  
enfanter une étoile  
qui danse »***

F. W. Nietzsche,  
"Ainsi parlait Zarathoustra"  
(Prologue, paragraphe 5).



# - REMERCIEMENTS -

La thèse est à la fois l'exercice le plus solitaire et le plus collectif qu'il m'ait été donné de vivre. Entre partage et emprunts, émancipation et dépendance, difficile de donner le meilleur de soi-même sans les autres !

En premier lieu, j'aimerais remercier mes deux directeurs de thèse, Philippe Bourdeau et Romain Lajarge qui ont eu la patience et le courage de me guider dans ce périple tout en me laissant une grande marge de manœuvre. Merci pour vos apports, votre exigence scientifique et votre confiance. Philippe, « casque bleu de la recherche » m'a beaucoup appris sur la diplomatie académique. Puisse ton humilité me servir d'exemple. Romain, « pile électrique à énergie renouvelable », enthousiaste dès notre première rencontre, m'a offert avec une grande générosité un large éventail de conseils. Naïve et têtue, je mettrai sans doute du temps à faire miens tes préceptes, mais c'est peut-être cela un « enseignement durable » !

Merci aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ce travail et de m'aider à prolonger cette réflexion qui n'est que le début, je l'espère, d'une grande aventure. Merci à Cynthia Ghorra Gobin, à Jacques Lévy, à Valérie November et à Jean-Jacques Delannoy pour leur ouverture d'esprit et les propositions critiques qu'ils m'apporteront. A « special thanks » to Jim Proctor. I'm grateful for your curiosity, your reliability and your hospitality in Portland.

Jacques Lolive et Jean-Paul Bozonnet ont bien voulu se prêter au jeu du Comité de Thèse. La bande d'enregistrement de cette demi-journée est probablement usée à force d'avoir été réécoutée. Vos étonnements, vos critiques et vos encouragements ont grandement participé à faire accoucher ce travail. Merci pour tout !

Ma gratitude va également à Bruno Latour pour sa rigueur, sa créativité, son impertinence, et sa générosité. Vous rencontrer, d'abord dans la littérature puis dans la « vraie vie » a changé tant de choses à ce travail. Merci.

La géographie aussi a ses « monstres » : un grand merci à Olivier Soubeyran pour le temps qu'il m'a consacré, ses avis éclairés, sa gentillesse et sa simplicité.

I want to thank all of the persons who made my stay in Portland an outstanding experience, especially Alexander Murphy and Peter Walker; without you it would have been impossible, thank you for your interest in my research ; Eve Grunfest, Lee Cerveney, Jerry Beatty, David Cole and Troy Hall gave me info, tips and materials that considerably enhanced the level of my reflection ; Geoff Walker, Abe Quihuis, Brad Peterson, David Gottlieb, Mike Gauthier, Bev & Daren Killam gave me the keys to the National Park Service, the National Forest headquarters and to their house : thank you so much for making my research so easy and smooth. I'm also grateful to all the persons who participated in my interviews and showed me the wilderness: thank you. Your dedication to your work is beyond all recognition and an inspiration for me.

Sur mes terrains français, j'ai bénéficié d'un accueil incroyable, notamment auprès de Matthieu Rocheblave et de la fédération des PNR en Auvergne en 2008, également auprès de David Geoffroy au Service des Espaces Verts de Grenoble, d'Adrien Abel en Chartreuse, de Monique à la Mairie de Cauterets et de Jean-Louis Lechêne des Montagnes. Merci à tous les élus, les techniciens, les jardiniers, les élagueurs et aux gardes qui ont accepté de me parler de leur travail et de leurs attachements.

Jean-Philippe Pierron, Jean-Pierre Mounet, Sylvie Guichard-Anguis et Anne-Marie Frérot ont eu la gentillesse de m'inviter dans leurs quartiers respectifs à Lyon, Valence et Paris pour me permettre de partager les avancées de mes travaux lors de séminaires qu'ils organisaient. Ces échanges m'ont beaucoup aidée à préciser les contours de cette thèse, merci !

Le Réseau sport-nature, et plus particulièrement les membres du séminaire Culture Innovation & Territoire m'ont offert de nombreuses occasions de tester mes hypothèses et d'exposer mes résultats balbutiants tout au long des cinq dernières années. Un merci tout particulier à Jean Corneloup pour sa franchise, son énergie et pour son accueil à Clermont Ferrand, et à Pascal Mao pour nos discussions et sa générosité quant au matériau de terrain insolite et stimulant qu'il a toujours « en stock ».

Anne Tricot et Jacques Lolive (encore lui !), en m' enrôlant dans le montage du séminaire SENSE m'ont donné l'opportunité de me faire la main sur l'organisation de rencontres scientifiques exigeantes et enrichissantes. Ils ont aussi été des interlocuteurs de grande qualité : merci à vous !

Grenoble abrite une flopée de chercheurs enthousiastes parmi lesquels Virginie Tournay et ses collants funky constituent sans aucun doute une icône. Merci pour tes encouragements.

En matière de funkitude scientifique, la capitale est en Ardèche, au Pradel ! Je voudrais ici remercier de tout mon cœur l'équipe MéThéoGéo (Méthodes et Théories de la Géographie). Ce séminaire, créé par des doctorants pour les doctorants ne connaît pas de limite : l'ambiance est toujours au top, les exigences scientifiques impitoyables et les invités... Waouh ! Les invités... J'aimerais justement remercier les grands chercheurs qui ont accepté de venir nous rencontrer en Ardèche, en particulier Michel Lussault, Laurent Thévenot et Luca Pattaroni, mais aussi à Grenoble : Marc Brévigliéri et Emilie Hache : Merci.

Tous ces évènements et le quotidien non moins mouvementé de la thèse ne sauraient se dérouler sans l'aide de quelques champions. Sainte Valérie Perret, Mère des doctorants : vous êtes une perle ! Merci aussi à Aurélie, Brigitte, Nathalie, Catherine, Samya, Denise, Véronique et Catalina pour avoir facilité toutes mes démarches administratives et pour les bons moments partagés. Samy, Christophe, Thomas et Robin' ont géré les incidents informatiques : quel talent ! Je n'oublierai pas Zinab qui chante en faisant le ménage, sa bonne humeur quotidienne et ses encouragements ont rompu la monotonie des longues soirées passées au labo. Merci aussi aux psychologues du SMPU. Ce service, peu connu des étudiants est un havre de paix et de soutien que toutes les autres villes nous envient (le seul en France !).

Cécile Vachée, Lionel Laslaz, Johan Milian, Mélanie Duval, Evelyne Gauche et Antoine Dalage, tous très occupés, ont accepté voire proposé de lire et relire certains passages de cette thèse. Un grand merci pour le temps que vous m'avez consacré et pour vos conseils avisés.

A Nice, ces dernières semaines : Merci à Sylvie, Vincent, Karine, Diego, Pierre-Alain, Giovanni, Sophie, Floriane pour leur accueil et leur compréhension.

Je remercie aussi mes étudiants pour leurs questions candides, stupides, et le plus souvent tellement pertinentes. Les cours ont été une bouffée d'oxygène pendant ces cinq ans, surtout parce qu'ils me donnaient l'impression d'être utile.

Basculons sur le versant intime qui a forgé cette thèse sans doute pendant les 24 ans qui ont précédé mon inscription en doctorat : Merci à mes parents, Anne et Jean-Marie Tollis, auteurs de l'auteur, qui ont inspiré volontairement ou involontairement tout ce qui suit. Merci pour leur soutien. Merci à Marc, Pierre, Yvain et Marielle pour leur compréhension, vous êtes si précieux ! Merci à Mamiiiiiii Renée pour tout le support matériel et moral qu'elle m'a apporté pendant ces années d'études in-ter-mi-na-bles. Merci à Anne et Jean-Jacques Canova, pour leur accueil et leurs dopants ! Miel, pollen et propolis ont été des alliés efficaces dans ce parcours du combattant. Merci à Bernard et Isabelle pour les relectures, vous m'inspirez tant de belles choses !

Merci à chacun des doctorants et collègues du labo pour les discussions sur la terrasse (et bien plus haut !), les soirées, les covoiturages, les gloussements et les conseils de procrastination : à Catherine, Coralie, Libéra, PierrO, la petite Camille, Nikos (pour les cookies), Jérémie (Welcome to the cruel world !), Seb, Maud, Manar, Antoine, Caro, Aurélien E. (pour la soupe pendant la grippe et les parties de pétanque sur neige !), Jeff, André, Aurélien, Marabé, Niels, Zolve (pour ta poésie scientifique). Last but not least, merci à Laurent pour ses critiques intransigeantes, sa machine à laver et son accompagnement sur le terrain pyrénéen hard-core !

Merci les amis ! Pour le soutien, les corrections et les discussions et pour tout ce qui n'a pas trait à la thèse et qui a permis sa réalisation : Aurélien B-D, Mélina, Agathe, Magalie, Lulu, Juju et Ju Diot, Pouz, Quentin, Emeline et Thom, Coni et Zazou, La Grande Camille, Aymeric, Babeth, Soso, Stella, Manu, Francis, Mickael, Laïa, Mimi, Ken et Martin, Sandra, Kendra, Meg, Terra, André, Anna, Chrystel, Dominique, Fannette, P-Bol, Jérémie Pichon, Pilou, Camille à frange, Erwann le préz, Louis-Marie-Jean-Eudes, Eric, les pyrénéens et les jurassiens, Romain, Gaby, Chuck, Chloé et Justin.

Merci aux Grenoble Gospel Singers pour leur accueil, l'exutoire qu'ils m'ont offert en fin de rédaction et la beauté de partager des choses aussi simples, merci à Franklin et Maëva.

Merci à tous ceux qui m'ont suivie dans la folle idée du Latouring Club : Lisa, Gui et Ouass, Zolve, Nikos, Jérémie, Benjamin, Matthieu, Coco, Yohan et Elodie. Merci à Yves Chalas et Alain Faure pour leur soutien. Evidemment, un immense merci à Benoît Aublet d'avoir accepté la codirection de ce projet et aussi pour les pauses délirantes « ouais ouaiis ! ». Autre codirectrice du Club, collègue de choc, coach à toute heure et amie inestimable, MERCI à Laurence Créton-Cazanave de partager avec moi ses pensées les plus sombres et les plus lumineuses en toute décomplexion, et de me laisser faire de même...

Enfin, à l'homme qui m'accompagne depuis déjà trois années (et pas les plus faciles Nico !), merci pour ton amour et ta présence, ton absence aussi, parfois. Merci pour tout ce qui vient !



# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ DE LA THÈSE - ABSTRACT .....</b>	<b>1</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE I : UNE ENTRÉE PAR L'ÉTHIQUE EN ACTION ET PAR LES PRATIQUES DE GESTION DES « ESPACES DE NATURE ».....</b>	<b>29</b>
CHAPITRE UN : L'émergence d'une éthique en actes, un nouvel objet géographique ? .....	33
CHAPITRE DEUX : La gestion des « espaces de nature » en questions.....	68
<b>PARTIE II : CE QUE BIEN GÉRER LES « ESPACES DE NATURE » IMPLIQUE.....</b>	<b>105</b>
CHAPITRE TROIS : Gérer durablement des espaces verts de Grenoble.....	108
CHAPITRE QUATRE : Former un collectif pour nettoyer la Chartreuse.....	191
CHAPITRE CINQ : Aménager le site du Pont d'Espagne pour ménager sa naturalité.....	259
CHAPITRE SIX : Restaurer le caractère « sauvage » de la Mt Jefferson Wilderness.....	323
<b>PARTIE III : COMPROMIS MORAUX ET FRAGMENTS ÉTHIQUES : GÉOGRAPHIE D'UNE RESPONSABILITÉ DISTRIBUÉE.....</b>	<b>457</b>
CHAPITRE SEPT : <i>Bien</i> gérer les « espaces de nature », une mission intenable ? .....	461
CHAPITRE HUIT : Gérer <i>quand même</i> : compromettre sans se compromettre.....	503
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>563</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>585</b>
<b>TABLES.....</b>	<b>609</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>613</b>
<b>ANNEXES DE LA THÈSE.....</b>	<b>617</b>



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette crise qui nous environne et nous relie...

## 1. La « crise environnementale » comme contexte propice au renouvellement des relations entre les sociétés et leur monde

### Des perturbations

« *Lassées des pesticides, des milliers d'abeilles ont demandé « l'asile écologique » au Jardin des plantes, à Paris* » nous apprend un quotidien gratuit d'information<sup>61</sup>. Le 14 septembre 2011, des dizaines d'apiculteurs venus de Bretagne et des Pyrénées-Orientales ont investi le cœur de la capitale, ce « *havre de la biodiversité* » pour manifester leur colère et leur inquiétude, les campagnes étant devenues *inhospitalières* pour leurs protégées. Leur initiative s'est finalement soldée par une éviction, les forces de l'ordre invoquant « *l'interdiction de manifester dans le parc public* ». Les militants comprennent : « *on est venu à la ville symboliquement, mais on ne va pas s'installer avec 1,3 million d'abeilles dans les villes* », explique leur porte-parole. Si l'abeille ne peut cohabiter avec les pesticides, apparemment elle ne peut pas non plus s'installer durablement et en grand nombre au milieu des citadins. Ici, les apiculteurs démontrent avec force (et absurdité) que les normes socio-spatiales sont inversées : alors que les campagnes *devraient* être accueillantes et propices au bon développement de leurs cheptels, c'est dans l'une des villes les plus polluées de France qu'ils cherchent un refuge pour ces derniers. Mais les abeilles ne *devraient* pas s'installer en ville, ils le savent bien. Etre responsable et prendre en compte ces êtres dans la singularité de leurs besoins reviendraient à leur donner un espace approprié, autrement dit « sans pesticide ». Les apiculteurs sont donc venus demander que des *normes* soient établies à l'encontre des produits phytosanitaires afin que soient protégés les périmètres dans lesquels les abeilles sont *censées se trouver*.

### Un défaut d'organisation ?

Notre quotidien est ponctué de ce type d'anecdotes. Nos sociétés ont produit, en partie de manière non intentionnelle, ce qui est susceptible de les détruire. En parallèle, elles détruisent massivement ce qui est susceptible de les produire (Soubeyran, 2007). Ce double processus est constitutif de ce que les militants écologistes et, plus récemment, certains responsables

---

<sup>61</sup> « Les abeilles demandent "l'asile écologique" à Paris », 20minutes.fr, publié le 15 septembre 2011. <http://www.20minutes.fr/planete/787304-abeilles-demandent-l-asile-ecologique-paris>.

politiques et la plupart des médias relayent comme une « crise environnementale », une *perturbation* qui interroge la capacité qu'ont les communautés humaines à s'organiser pour maintenir l'équilibre permettant leur survie en tant que membres d'une même espèce. Dans ce contexte émergent des enjeux qui concernent directement les géographes, notamment parce que, « au-delà des discours stéréotypés sur le local et le global, se pose la question de l'échelle pertinente d'action » (Arnould, Simon, 2007). Les frontières, les phénomènes de concentration, ou encore les maillages géopolitiques semblent dépassés par les problèmes à traiter qui concernent des entités hybrides, mobiles et évolutives. C'est ce défaut d'organisation *a priori* qui va intéresser le présent travail.

### Répartir ou cohabiter ?

Pour beaucoup, la résolution de cette crise passe par l'élaboration de nouveaux principes rationnels et scientifiques, ainsi que de nouvelles règles juridiques à même de guider l'action. Mais cette position présuppose que le cadre général de nos relations à l'environnement reste adéquat. Or, pour de nombreux éthiciens de l'environnement, « il est nécessaire d'interroger explicitement les modalités générales du rapport à la nature tel qu'il a été pensé par la tradition philosophique, morale, scientifique et religieuse occidentale [...] cette tradition fait elle-même partie du problème » (Afeissa, 2007 : 9). De ce point de vue, établir des normes concernant les pesticides pour protéger les abeilles serait une solution aussi vaine que précaire. Autrement dit, réhabiliter les abeilles dans « leur droit » à disposer en toute sécurité d'un lieu prévu *pour elles* ne modifie pas foncièrement le problème de la porosité des frontières de ce lieu : il n'y a pas les humains d'un côté et les abeilles de l'autre mais un monde commun dans lequel il nous<sup>62</sup> est donné de vivre ensemble, les activités des uns se répercutant de façon systématique sur celles des autres. D'un point de vue géographique, le problème d'organisation que nous tentons de cerner dans le contexte de la « crise environnementale » ne saurait se solder par une bonne *répartition* – les abeilles d'un côté, les humains de l'autre, ou encore la campagne d'un côté, la ville de l'autre – mais par une réflexion plus large sur les modalités d'une *cohabitation* à tout instant et en tout lieu.

Nous entrevoyons ici deux façons différentes – mais sans doute complémentaires – de penser une possible réorganisation de notre rapport aux abeilles, à la ville et à la campagne, et plus largement à ce qui nous environne. La première, pragmatique, cherche des manières de répondre immédiatement au problème de la survie d'une espèce indispensable aujourd'hui à produire ce qui nourrira les hommes demain. La seconde prône une refonte générale et à long terme de la façon dont nous nous lions à ces êtres et ces espaces, sans pouvoir expliciter exactement quelles seraient les initiatives à prendre tout de suite.

---

<sup>62</sup> L'utilisation du « nous » peut apparaître troublante pour le lecteur parce que nous alternons entre un nous « communauté de vie à laquelle le lecteur appartient » et celui coïncidant avec le « je » du chercheur que les conventions d'écriture de la thèse demandent de masquer. Même si nous (auteur) avons tenté de remplacer la plupart des nous (communauté + auteur) par des structures impersonnelles, dans certains cas, cette distance ne faisait pas sens. Après tout, cette double appartenance (de celui qui observe au groupe qu'il observe) est troublante en soi et il n'est pas toujours pertinent pour nous/moi de la dissimuler puisqu'elle existe de fait.

## Redéfinir le périmètre de notre sphère morale

Cette anecdote concernant les abeilles est exemplaire, selon nous, d'une pluralité d'évènements qui viennent montrer avec force que la « crise environnementale » ne vient pas du fait que les autres êtres de la communauté biotique à laquelle nous appartenons nous font défaut, mais qu'elle est plutôt à considérer comme le résultat de nos modes de faire qui ont opéré jusqu'ici comme si ces êtres n'existaient pas (Larrère, 1997). Autre exemple à l'évidence plus tragique, la catastrophe technologique et écologique de Fukushima en 2011 n'a pas eu lieu du fait que le tsunami s'est introduit dans les terres, et donc dans la centrale nucléaire, mais du fait que les acteurs concernés par cette activité aient exercé des décennies durant comme si un tel évènement ne pouvait pas se produire<sup>63</sup>. Certains évènements viennent transformer profondément le monde dans lequel nos sociétés déploient leurs activités. Ils les incitent à intégrer, dans l'urgence, certains éléments et certains processus qu'elles pensaient éloignés ou cantonnés dans un domaine extérieur à leurs communautés morales et politiques. Ces évènements mais aussi certaines prédictions – comme celles qui concernent les bouleversements climatiques ou encore l'érosion de la biodiversité – nous pressent de reconsidérer le sens de nos relations et de nos pratiques, autrement dit de repenser les contours de notre sphère politique, scientifique, mais aussi morale.

Pourquoi morale ? Parce qu'aujourd'hui, les abeilles et une pluralité d'entités avec elles demandent – à travers des porte-paroles ou bien des évènements à travers lesquels elles se manifestent – à être traitées non plus comme de simples moyens mais comme des fins (Latour, 1995). En effet, l'intégration de ces phénomènes et de ces êtres dans le processus de définition d'actions qui conviennent (Thévenot, 2008) relève d'une réflexion sur les *fins* que l'homme poursuit autant que sur les *moyens* qu'il mobilise pour les atteindre. Or, définir ce qui est bien, bon ou juste par opposition à ce qui est mal, mauvais ou injuste concernant ces fins et ces moyens relève précisément d'une réflexion morale dont le but est de construire des normes plus ou moins universalisables (Kant, 1785 tel que repris par Ricœur, 1990), soit les conditions d'émergence d'un *bon* monde commun, résultat de l'unification des êtres demandant à être intégrés, quitte à ce que ce résultat soit seulement provisoire (Latour, 1999 : 350). Cette construction demande un certain formalisme mais ne le confondons pas avec le moralisme qui consiste à penser les fins sans se préoccuper des moyens<sup>64</sup> (Ricœur, 1998). Il ne s'agit pas non plus de plaquer de manière artificielle les règles morales que nos sociétés ont édictées à l'endroit des êtres humains sur le reste des êtres demandant à être pris en compte. Redéfinir les contours de notre sphère morale engage bien plutôt à « ouvrir portes et fenêtres » (Hache, 2011) pour tout « mélanger » et repenser ensemble les fins et les moyens,

---

<sup>63</sup> Ce déni est confirmé par les récents aveux publics des dirigeants du groupe Tepco (12/10/12). Conscients que des travaux de mise en sûreté du site avaient été jugés nécessaires, ils redoutaient que cette prise de conscience (et de responsabilité) n'entraîne un « sentiment anti-nucléaire » auprès du grand public. Ils ont préféré continuer à faire fonctionner la centrale comme si un tsunami était improbable (Source : franceinfo.fr).

<sup>64</sup> Le moralisme consiste à proclamer de grands principes comme étant des fins justes et supérieures, ces fins justifiant des moyens discutables mais peu discutés. Ce type de réflexion, parfois attribué à certains écologistes intégristes, entraîne une très forte méfiance de la part des publics qui l'associent à la mise en place potentielle de régimes autoritaires, voire totalitaires.

les humains et les non-humains, l'ici et le lointain, le court et le long-terme. Cette question de l'ouverture de notre sphère morale à des entités qui n'y sont pas encore contenues ou considérées interroge aussi notre rapport à l'espace parce qu'accueillir, intégrer et considérer ces entités suppose de leur donner une place et donc de leur *faire de la place* (ou d'accepter qu'elles en prennent déjà), ce qui demande une organisation adaptée.

## Ecologiser ?

Or, cette quête de sens et de solutions ne peut être détachée des sciences – de l'écologie en particulier puisque celle-ci « étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les interactions de toutes sortes qui existent entre ces êtres vivants<sup>65</sup> » – qui participent à nourrir cette réflexion. De façon consubstantielle, se mettre d'accord sur de nouveaux principes à même de guider les activités humaines ne peut se passer d'un recours au politique. En effet, tenter de prendre en compte les abeilles, les tsunamis et toutes les autres entités jusqu'ici étrangères à notre périmètre d'intéressement moral nous « amène à repenser la composition politique de nos sociétés » (Hache, 2011). *In fine*, prendre au sérieux la situation actuelle que d'aucuns qualifient de « crise », autrement dit « être à la hauteur de ce qui nous arrive<sup>66</sup> » demande de dépasser les grands partages que nos sociétés ont si soigneusement élaborés : cette « crise » nous *oblige* moralement et pratiquement à cesser d'être *modernes* (Latour, 1991).

	Que signifie moderniser ?	Que signifie écologiser ?
D'un point de vue actantiel	Séparer, fabriquer un extérieur pour externaliser tout ce dont on ne veut pas.	Relier, Fabriquer un monde commun en prenant en compte tout ce que l'on avait externalisé.
D'un point de vue épistémologique	Interpréter les situations en distinguant faits et valeurs, réalité et représentations, sciences et sociétés, humains et nature, etc.	Suivre et décrire. S'intéresser aux liens, aux réseaux, aux associations et aux collectifs.

**Tableau n°1 :** Précisions concernant la signification des termes « moderniser » et « écologiser » à partir des travaux de Latour (1991) et Hache (2011).

Ce retour en force de la morale s'insinue dans tous les secteurs de nos sociétés occidentales sans que le terme « moral » soit forcément apposé sur ces changements. Généralement, les

<sup>65</sup> Haeckel E., 1866, *Generelle Morphologie der Organismen*, Berlin, Reimer, p. 8, tel que cité par Hache, 2011.

<sup>66</sup> Selon l'expression de J. Lévy (2009) concernant l'imminence d'un « tournant éthique » dans nos sociétés.

notions de « respect », d'« éthique » et de « responsabilité » lui sont préférées peut-être parce que ces termes sont connotés plus positivement et se réfèrent à des situations plus concrètes<sup>67</sup>. Elles engagent toutefois une réflexion du même ordre (moral) concernant ce à quoi nous tenons, c'est-à-dire à la fois ce dont nous dépendons – et qui dépend, en retour, de nous – ainsi que ce à quoi nous sommes attachés. Mais étendre notre sphère morale à des entités qui ne sont pas humaines ne nous dispensera pas de reposer la question de savoir comment bien traiter les humains : « il n'y a pas d'un côté les humains « tout court » et de l'autre des non-humains « tout court », mais des êtres toujours-déjà mélangés, attachés » (Hache, 2011).

Ainsi, l'intégration et la prise en compte de ce qui est étranger à notre communauté de vie et à notre périmètre d'intéressement nous oblige à repenser nos relations entre nous et avec autrui, c'est-à-dire à l'intérieur de nos sociétés et avec l'extérieur que nous nous sommes construit.

La question des liens – de ce à quoi nous tenons et pour qui/quoi nous nous portons responsables – est centrale car c'est elle qui détermine l'étendue de ce qu'il est possible et acceptable de *faire*. Or, la question de l'action – et plus particulièrement celle du *bien* agir – est celle que tout un chacun partage (Proctor, 2006). Et c'est précisément cette question qui nous préoccupe car elle concerne directement la géographie : les liens dont nous parlons, les attachements, situent les actions dans des espaces, des espaces qui se trouvent affectés, transformés par ces liens et ces actions.

### Qu'est-ce que bien agir ?

Définir ce qu'est le *bien* agir ou *l'action qui convient* (Thévenot, 2006) est un enjeu majeur universel et intemporel pour l'homme – de cette convenance dépend l'intégrité de chaque personne aussi bien que son intégration dans une communauté (Thévenot, 2008) – mais également pour les communautés afin de définir les règles nécessaires à organiser le vivre-ensemble. Aussi, de manière logique, le *bien* agir est une question particulièrement investie par les sciences humaines et sociales. Plusieurs manières de saisir cette question dessinent des « camps » au sein de chaque discipline : certains s'intéressent d'abord à l'individu, d'autres aux collectifs ; certains enquêtent sur les espaces publics, d'autres sur les espaces privés. Une approche relationnelle se propose de dépasser la plupart de ces clivages (Thévenot, 2006 ; Pattaroni, 2007 ; Brévigliéri, 2009) : c'est celle que nous choisissons de suivre. Ce courant s'inscrit dans celui de la sociologie pragmatique et cherche à étudier les modes de conduite au regard de leur inégale mise en commun<sup>68</sup> : des gestes moraux les plus intimes aux actes

---

<sup>67</sup> Nous expliquerons de manière détaillée la distinction entre morale et éthique dans la première partie de ce travail. Pour le moment, disons simplement que l'éthique, intrinsèquement tournée vers l'action et située, entretient des relations fortes avec la morale qui l'alimente et la guide (Ricœur, 1990).

<sup>68</sup> La notion de mise en commun est ce qui distingue, selon Thévenot (2006), trois régimes d'action du plus intime (proche) au plus public (justification), en passant par un régime intermédiaire où la coordination se fait entre une poignée d'acteurs (logique de projet). L'habitude familière reste, par exemple, incompréhensible à un autrui distant : elle représente le niveau le plus limité de la mise en commun parce que ses motifs ne sont que très

responsables les plus publicisés. Nous faisons ici un pas de côté par rapport aux règles juridiques, nous focalisant plus particulièrement sur un domaine d'action – les relations à l'environnement – où de nombreuses normes sont encore en construction. Ce qui est stimulant dans le présent contexte (de « crise ») est que les individus sont très souvent « abandonnés à leur propre responsabilité » (Abel, 1994), c'est-à-dire qu'il n'existe pas encore de règles juridiques ou morales qui soit toute-prête pour juger de la variété des situations. Les acteurs doivent *activer* des compétences particulières pour *juger* eux-mêmes des actions qu'il convient de déployer (Pattaroni, 1997). Nous considérons que certaines de ces compétences sont morales. Elles sont en même temps spatiales puisque toute personne engagée dans l'action se saisit d'éléments – de *prises* diront les pragmatistes – pour le faire. Les agencements dans lesquels ils opèrent sont toujours spécifiques, situés. Toutefois, il ne s'agit pas là de relations simplement utilitaristes (ce que la notion de *prise* semble mettre au jour), mais d'interactions plus complexes, surtout lorsque les espaces concernés par le déploiement d'engagements sont ceux qui inspirent, motivent et appellent une attention particulière de protection ou de restauration, par exemple (Blanc, Lolive 2009). En exerçant leurs compétences en situation, selon ce qu'ils jugent bon ou juste de faire, les acteurs seront aussi évalués par leurs pairs selon des modalités de mise en commun<sup>68</sup> qu'il conviendra d'éclairer, et qui tiennent à ce que les autres veulent faire de ces espaces, ce qui donne une dimension foncièrement *collective* à leur engagement (Blanc, 2004).

## **2. Une recherche qui interroge l'écologisation des pratiques de gestion des « espaces de nature » comme autant de façons de se re-liaison au monde**

### **L'émergence de pratiques s'affichant comme « responsables ».**

Le travail de doctorat ici présenté s'inscrit dans ce contexte de « crise ». Nous nous saisissons des éléments que nous venons de dépeindre comme les prémices d'un vaste chantier dans lequel nos sociétés, loin d'être paralysées, commencent à élaborer des réflexions, des discours et des actions qui traduisent de nouvelles façons de se lier entre humains et avec l'environnement. Il ne s'agira pas pour nous de répondre aux problèmes que pose la « crise environnementale » – nous ne cherchons pas à dire ce qu'il *faut* faire – mais de saisir cette « crise » comme un contexte fécond pour suivre comment certains collectifs composent de nouvelles façons d'agir et de se lier. Dans ce but, nous nous intéressons plus particulièrement à la façon dont s'organisent les gestionnaires des « espaces naturels » pour prendre en compte la prolifération d'impératifs les engageant à « écologiser » leurs pratiques. De plus en plus, ces acteurs sont amenés à faire attention aux conséquences de leurs pratiques et à prendre soin d'un nombre croissant d'entités qui débordent très largement les périmètres des parcs et des

---

difficilement explicitables parce l'action n'est pas déployée dans la perspective d'avoir à se justifier, à la différence d'une action en public qui « prépare » cette mise en commun.

jardins dont ils ont la charge. Des pratiques « éthiques », « responsables », « vertes » s'affichent et nous nous interrogeons sur la signification de ce changement. Ces espaces nous intéressent particulièrement car nous les associons à des emblèmes et des symptômes de la façon dont nos sociétés se lient au vivant. A ce titre, les façons dont sont gérés les « espaces de nature » peuvent nourrir une réflexion sur la définition du « bien faire » et sur les liens que ce « bien faire » implique.

### **Les « espaces de nature » : emblèmes et symptômes**

Délimiter un espace spécifique « pour la nature » relève d'un acte moral lorsqu'en agissant de la sorte, on cherche à *protéger*<sup>69</sup> des animaux ou des plantes. Cela signifie qu'on leur accorde une *valeur* justifiant de les mettre à *l'écart* de certaines activités susceptibles de constituer des menaces pour eux (Depraz, 2008). Mais il s'agit aussi d'un acte de séparation, autrement dit d'une pratique très moderne. Ainsi la fin visée est de construire un monde où l'on souhaite qu'un certain nombre d'espèces et de paysages soit conservé et ce principe est loué et repris à travers le monde entier depuis plus d'un siècle (Depraz, 2008). Pour autant, les moyens d'arriver à cette protection sur le long terme ne sont questionnés que depuis peu. Des problèmes cruciaux marquent pourtant cette « mise en périmètre de la nature » (Lajarge, 2012). Ainsi, de nombreux géographes s'interrogent depuis une vingtaine d'années sur les façons de bien traiter, par exemple, les populations riveraines ou même autochtones, c'est-à-dire vivant dans ces espaces avant qu'ils ne soient « protégés ». Plus largement, les chercheurs s'interrogent sur les conflits d'usages et de représentations que les « espaces naturels protégés » suscitent<sup>70</sup>.

Aujourd'hui, le principe même de découpage des territoires entre des espaces qui seraient consacrés à « la nature » et d'autres où il n'y aurait aucune restriction quant à son exploitation est remis en question : « c'est en considérant la nature comme hors du social que les êtres humains ont souvent dominé et exploité ces milieux naturels sans esprit de restitution » (Arnould, Glon, 2005). Un nombre croissant de mesures *ex situ* se développe pour protéger, par exemple, certaines espèces à l'échelle d'un pays ou d'un continent.

Toutefois, l'engouement pour la « mise en parc » de la nature ne tarit pas : en 2012, trois nouveaux parcs ont été créés en France (un Parc National, un Parc Naturel Marin, un Parc Naturel Régional) et près d'une trentaine sont à l'étude. Les Parcs Naturels Régionaux

---

<sup>69</sup> Des questions morales se posent également concernant la « nature » qui ne fait pas l'objet d'une protection de type « parc », toutefois – nous le justifierons dans la première partie de ce travail – nous nous intéressons aux formes institutionnelles que prend cette protection. Pour une approche stimulante de ces questions, voir Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Quae, 203 p.

<sup>70</sup> Pour une synthèse sur le sujet, voir les Actes du Colloque International « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux » coordonnés par L. Laslaz, C. Gauchon, M. Duval-Massaloux et S. Héritier, Chambéry, 16, 17 et 18/09/09 (Parus en 2010 dans La collection EDYTEM des *Cahiers de Géographie*).

*devraient* parvenir à couvrir 20 % du territoire national d'ici 2020<sup>71</sup>. Ainsi, d'une part les avis convergent pour dire que cette forme est dépassée pour faire face aux enjeux environnementaux contemporains liés au contexte de « crise » que nous avons exposé ; et d'autre part, les « espaces de nature » continuent de recouvrir le territoire, en France notamment. Il conviendra de se demander si les acteurs d'une telle dynamique font fi des enjeux moraux d'écologisation comme dans un état de déni ou d'amnésie (Soubeyran, 2001) ou bien s'ils font différemment et que la forme « parc » est en train de changer.

## Questionnement et hypothèses

Depuis le préambule de cette introduction, nous avons indiqué que la « crise environnementale » résulterait en partie d'un « défaut d'organisation » des sociétés contemporaines à inclure de nouveaux êtres dans la construction d'un monde qui serait commun aux humains et aux non-humains. Pour comprendre ce qui se joue dans cette « crise », nous avons choisi d'aborder le problème d'un point de vue moral. Nous avons expliqué que la prise en compte de ces multiples entités jusqu'ici exclues – puisque nos sociétés ont « fait comme si elles n'existaient pas » (Larrère, 1997) – nécessitait d'en finir avec le partage moderne entre fins et moyens, nature et société, mais aussi entre science, morale et politique. Nous avons affirmé que certains acteurs commençaient à modifier leurs façons de faire et que ce changement se rendait visible à travers des qualificatifs comme « responsable », « vert » ou encore « éthique ». Il semble que par cet affichage, les acteurs cherchent à indiquer qu'ils agissent *bien*. Ce changement se rend particulièrement visible dans les « espaces de nature », ces espaces publics que les collectivités consacrent à la « nature » pour la protéger et prendre soin d'elle. Or, ces espaces sont justement emblématiques d'un partage opéré entre des entités ou ressources dites « naturelles » et des activités humaines dont on essaye de les protéger. Nous nous demandons à la fois comment les acteurs s'organisent pour que cette forme se maintienne à l'heure actuelle et ce que signifie *bien* gérer ces espaces.

La question à laquelle nous proposons de répondre dans ce travail doctoral est :

### **Comment les acteurs s'organisent-ils pour *bien* gérer les « espaces de nature » ?**

Cette question nous permet de nous interroger sur ce que le « *bien* gérer » peut signifier pour les acteurs en charge des « espaces de nature » et sur les multiples liens qu'ils établissent pour le faire. Nous nous intéressons aux processus par lesquels ils arrivent à construire des accords plus ou moins explicites, plus ou moins visibles, à propos des dispositifs de protection des ressources dont ils sont portés responsables mais aussi sur les manières qu'ils ont d'accueillir des publics manifestant une forte demande concernant ces « espaces de nature » (Kalaora,

---

<sup>71</sup> Selon l'objectif proposé par la Ministre de l'Ecologie, Delphine Batho, lors du discours de clôture du Congrès annuel de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le 12 octobre 2012, à Aups.

1998). Les « espaces de nature » constituent des étendues périmétrées et normées au sein desquelles les gestionnaires se doivent de faire cohabiter des non-humains (plantes, animaux, insectes, aménagements) avec des humains (visiteurs, usagers, riverains). Il apparaît qu'à travers la façon dont les gestionnaires évaluent leurs pratiques – comme « responsables », « vertes » ou « éthiques » – quelque chose est en train de changer. Il semble que dans la manière qu'ils ont de s'organiser, quelque chose émerge qui n'est pas seulement de l'ordre de leurs compétences techniques ou des obligations juridiques auxquelles ils sont astreints, quelque chose de l'ordre d'une morale en actes, d'une éthique en train de se construire. Or ces mutations pourraient bien modifier le devenir des « espaces de nature » dont ces acteurs ont la charge.

Notre hypothèse principale porte sur la capacité de ces espaces à se « maintenir ». En effet, nous pensons que le contexte de la « crise environnementale » met à l'épreuve le découpage de ces espaces « pour la nature » (Lajarge, 2012). Les « espaces de nature » ou « espaces naturels » relèvent d'un découpage proprement moderne qui pour protéger (la « nature » ou les hommes) tend à séparer, à opérer des distinctions et à exclure. Si nos sociétés se mettent, comme l'y invitent une multitude d'entités qui demandent à être prises en compte, à « écologiser », c'est-à-dire à composer, à inclure, à rendre poreuses toutes les frontières, alors il est légitime de s'interroger sur le sens et même l'utilité de tels « espaces de nature ». En choisissant une entrée par la morale, l'action et donc l'éthique, nous interrogeons ce que *bien* gérer implique aujourd'hui au sein de ces espaces périmétrés et normés. Nous considérons que de nouveaux liens se dessinent avec des entités auparavant peu prises en compte. Nous enquêterons sur des projets, des initiatives et des gestes qui rendent visibles ces liens et qui sont susceptibles de produire des formes spatiales différentes du partage initial qui prévaut dans la reconnaissance de ces espaces « pour la nature », originellement associés à une intention vertueuse (la protection).

Nous aurions pu interroger d'autres lieux qu'un partage tout aussi criant soutient : les laboratoires comme des lieux *a priori* « purement scientifiques » ou les institutions comme lieux « purement politiques ». Outre le fait que des recherches éminentes ont déjà été menées sur ces terrains (Latour, Woolgar, 1979 ; Tournay, 2011), les « espaces de nature » constituaient des sols plus fertiles pour notre travail, parce qu'à la différence des deux précédents, ils étaient déjà investis par les géographes : ils représentaient des terrains légitimes pour la discipline dans laquelle nous inscrivons cette thèse. D'autre part, des travaux antérieurs nous avaient permis d'identifier certaines mutations d'ordre moral (Tollis, 2006 ; 2007).

## **Des arbitrages**

Ainsi, l'inscription de notre questionnement dans l'étude d'un type d'espace géographique précis, les « espaces de nature », a permis d'alimenter notre problématique et de définir des limites claires aux objectifs de notre travail de thèse. Elle nous a également amenés à

renforcer notre inscription disciplinaire par une mise en dialogue de nos résultats de recherche avec d'autres géographes<sup>72</sup> s'intéressant à ce type de terrain au sein du laboratoire PACTE-Territoires (P. Bourdeau, R. Lajarge, Y. Chalas, P. Mao, P.-O. Garcia), mais aussi « à l'extérieur » (L. Laslaz, J. Milian, S. Depraz, S. Héritier, X.-A. De Sartre, B. Kalaora, L. Cerveny, T. Hall, J. Proctor) même quand leurs perspectives étaient éloignées de la nôtre. Cette mise en relation a fait apparaître l'originalité (le caractère « isolé », parfois) de notre questionnement et de notre démarche, mais parce que nous interrogeons les périmètres, les aménagements et plus largement l'organisation de ces espaces, les connexions se sont toujours révélées très fécondes. En effet, sans forcément les aborder de façon frontale, de nombreux chercheurs intéressés par la gestion des « espaces de nature » identifient des enjeux éthiques à cet objet (Bourdeau, 2006 ; Laslaz, 2007 ; 2011). Le présent travail constitue, à ce propos, une pierre à l'édifice de cette géographie des « espaces naturels ».

Nous nous intéressons à la façon dont peuvent être intégrés les impératifs liés à l'écologisation des pratiques de gestion des « espaces de nature ». La position occupée par les gestionnaires des « espaces de nature » paraît particulièrement à même d'alimenter la réflexion, parce qu'ils se trouvent dans une position d'arbitrage entre différentes demandes et différents impératifs qui leur sont adressés par des entités hétérogènes : ils se doivent de protéger des ressources, de bien accueillir les visiteurs mais aussi de ménager l'environnement autour et les populations riveraines. Pour *bien* gérer les espaces dont ils ont la charge, ces acteurs doivent construire des accords acceptables par les différents publics qui s'intéressent à leurs pratiques. Or, la prise en compte d'entités non-humaines les amène à agir dans un contexte d'incertitude accru. Il conviendra de s'interroger sur les rapports que les gestionnaires entretiennent avec ces incertitudes, notamment s'ils essayent de les réduire ou bien de les oublier, ou enfin s'ils s'arrangent pour les intégrer pleinement sous des formes d'action proches de l'improvisation (Chalas, Soubeyran, 2009). Dans cette perspective, nous focaliserons l'analyse sur des objets très différents : la suppression de l'usage des produits chimiques dans les espaces verts de la ville de Grenoble, le nettoyage de sites pollués (décharges « sauvages ») dans le Parc Naturel Régional de la Chartreuse, l'aménagement d'un parking payant à l'entrée du Parc National des Pyrénées et l'instauration de quotas de visiteurs dans la Mt Jefferson Wilderness.

Nous ne cherchons pas à *juger* de la moralité de ces actions. L'intérêt que nous leur portons tient à l'évaluation que les acteurs pris dans ces initiatives font : ils les évaluent comme étant « responsables ». Pour eux, il s'agit d'une *bonne* façon de gérer les espaces dont ils ont la charge. Nous cherchons à savoir comment ils arrivent à formuler ce jugement et ce qu'ils prennent en compte pour le faire. Nous nous intéressons aux manières dont ils se lient à ces espaces, c'est-à-dire aux différentes entités avec lesquelles ils composent pour agir. Notre

---

<sup>72</sup> Nous nous permettons de ne pas faire état dès à présent des corpus que ces chercheurs ont produits car ceux-ci sont conséquents et qu'il s'agit plutôt de faire référence ici à des échanges et des discussions plus ou moins formels qui ont enrichi le présent travail.

travail s'appuie sur une enquête par entretien (76 entretiens menés auprès de gestionnaires d'espaces « naturels »), complétée par une analyse fine de documents d'archives (principalement des comptes-rendus et des lettres, soit plus de 2000 pages), des temps d'observation (32 journées passées dans le « quotidien » des gestionnaires ou lors d'évènements liés aux actions « responsables » menées) et des questionnaires auprès des visiteurs (187). Les données recueillies ont d'abord été traitées « isolément » à propos de chacun des terrains – pris comme une « unité de sens » – puis, une analyse croisée de ces données a permis d'identifier des formes socio-spatiales d'organisation et d'agencement communes aux différents cas étudiés.

### **Une approche relationnelle**

Notre souci est bien de contribuer à l'étude des relations qui émergent de cette tentative de *bien* gérer. Pour ce faire, nous proposons de valoriser dans notre champ disciplinaire les théories associationnalistes, principalement celles de Michel Callon, de Bruno Latour et d'Emilie Hache. Ces approches nous permettent notamment d'aborder les évènements moraux qui nous intéressent, non pas comme les produits d'une pure intentionnalité des acteurs sur lesquels nous focalisons l'analyse mais comme des processus complexes dans lesquels entrent des entités qui ne sont pas toutes humaines. Les notions de résistance et de récalcitrance mise en lumière à propos d'actants non-humains (Callon, 1986), ceux d'associations, de collectifs hybrides mais aussi d'attachement et de prise en compte, de proposition et de diplomatie (Latour, 1995 ; 1999) nourriront la construction de ce travail. D'autre part, la posture épistémologique et méthodologique de ces chercheurs a inspiré un certain regard et une certaine façon de rendre compte des résultats de l'enquête, en particulier le plaidoyer pour une description fine des observations de terrain, offrant l'occasion de maintenir la complexité des situations et suspendant le plus longtemps possible l'explication (Latour, 2006). Enfin, la lecture des travaux d'Emilie Hache (2011) nous a permis de lier plus spécifiquement cet héritage avec les questions morales qui étaient les nôtres, notamment autour du « tragique de situation » (Ricœur, 1990 ; Hache, 2011).

Cette inclusion théorique ne va pas de soi. Elle pose, nous le verrons, des difficultés et des inquiétudes qui tiennent à la compatibilité de cette approche avec les fondements de la discipline géographique. Mais nous plaidons pour une déchapellisation de l'approche latourienne, libérée et enthousiaste (Aublet, Creton-Cazanave, Tollis, à paraître<sup>73</sup>). La géographie est une science hospitalière et l'intégration des apports d'autres sciences sociales est un des enjeux majeurs de son développement (Lévy, 2003)<sup>74</sup>. D'autre part, nous ne

---

<sup>73</sup> Nous faisons ici référence à l'ouvrage du Latouring Club coordonné et nourri par des doctorants du Laboratoire PACTE de Grenoble, et intitulé « Impertinences : la jeune recherche s'empare des travaux de Bruno Latour » (en cours de publication).

<sup>74</sup> Ce, d'autant que l'exploration d'un objet jusqu'ici peu investi par les géographes – le « bien agir », l'éthique, et les relations qui s'y jouent – demande que des emprunts soient faits à des disciplines qui sont plus familières de ce dernier.

sommes pas seuls dans cette entreprise d'importation. Plusieurs géographes ont déjà exploré une géographie relationnelle (Murdoch, 1997 ; Proctor, 1998 ; Lolive, 2005 ; Blanc & Lolive, 2007 ; Lussault, 2007 ; Mounet, 2007 ; Creton-Cazanave, 2010 ; November, 2011<sup>75</sup>). Ils agiront comme des traducteurs, des passeurs, pour construire notre propos.

Les interactions auxquelles nous nous intéressons sont toujours *cadrées* (Murdoch, 1997) par des normes et des équipements – des *prises* – qui sont propres aux espaces dans lesquelles elles se déploient. Ces interactions s'inscrivent dans des territoires qu'elles participent à construire. Pour ces raisons, l'analyse de ces liens entre des humains et des non humains constitue un objet de recherche fécond pour explorer les questionnements propres à la géographie. Ce travail permet notamment de mettre au jour des phénomènes de concurrence (morale, spatiale) et les tentatives de cohabitation qui découlent de processus complexes de négociation et d'arrangement. Dans notre trajectoire de recherche, nous nous intéresserons parfois à l'universel, parfois à l'intime mais aussi et surtout aux échelles intermédiaires en prenant au sérieux la pluralité des formes et les emboîtements d'échelles d'une responsabilité qui se construit et se dissémine dans des réseaux. La figure du conflit, inhérente à l'éthique et au politique (Ricœur, 1990), nous servira d'abord de balise en tant que productrice de sens et d'organisation, mais nous la délaisserons rapidement pour nous interroger sur la façon dont les acteurs s'arrangent pour construire *quand même* un monde commun.

---

<sup>75</sup> La liste ici proposée ne rend pas justice à la grande richesse de travaux produits par ces auteurs. Nous ne mentionnons que les travaux qui ont le plus guidé et inspiré cette recherche. D'autres seront mobilisés chemin faisant.

## Organisation de la thèse

Notre propos se structure en trois parties.

Notre objectif a d'abord été de préciser la construction théorique de notre objet de recherche, le « bien gérer », afin de pouvoir dégager les éléments qui allaient sous-tendre notre analyse et émettre nos hypothèses principales. Nous affinons la réflexion que nous avons commencé à partager à propos du constat d'une évolution d'ordre moral et éthique et nous posons la question de la pertinence d'une recherche sur ces mutations en géographie. Notre regard se pose alors plus précisément sur les changements marquant aujourd'hui la gestion des « espaces de nature ». Nous précisons les contours de ces espaces tels que nous allons les interroger. Ces différents éléments de constat et de réflexion nous amènent à dérouler notre problématique et nos hypothèses de recherche. Nous nous expliquons alors sur le choix de quatre terrains qui ne correspondent pas à des étendues circonscrites et périmétrés *a priori* mais davantage à des espaces aux limites indéfinies dans lesquels se déploient des initiatives qui se disent « éthiques ». Nous décidons de mener l'enquête sur des espaces qui s'inscrivent sur différents endroits du *continuum de naturalité* (Helburn, 1979 ; Bourdeau, 2006) du plus urbain au plus « sauvage », considérant que les mutations que nous souhaitons observer se déclineront de manière différenciée sur nos terrains, en fonction de leur position sur ce continuum. Nous exposons aussi le protocole d'enquête que nous avons suivi pour questionner ces initiatives.

Dans un deuxième temps, nous suivons, sur les quatre terrains choisis, des expériences qui relèvent, d'après les gestionnaires, de tentatives de « bien gérer » (elles s'affichent comme telles) pour tenter de comprendre ce que cette notion implique. Nous les abordons du plus urbain au plus « sauvage », supposant que des différences apparaîtront ainsi de manière plus évidente. Nous observons comment les gestionnaires des espaces verts de Grenoble s'organisent pour éradiquer progressivement l'usage des pesticides, et plus largement pour passer à une gestion durable des parcs et jardins de la ville. Nous observons les réactions que ces changements induisent auprès des habitants et des jardiniers. Ensuite, nous nous penchons sur les actions du *Collectif Chartreuse Propre*, engagé dans le nettoyage des « décharges sauvages » du Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Notre attention se porte en particulier sur la construction et l'organisation de ce collectif de citoyens et les relations de dépendance/critique/émancipation qu'il entretient avec le Parc. Puis, nous allons observer la façon dont s'est déroulé un programme ambitieux de réaménagement de l'une des entrées du Parc National des Pyrénées (Pont d'Espagne), destiné à canaliser les flux de la fréquentation touristique et à diminuer les pollutions sur le site. Ce projet « pour la nature » dans un site classé fait intervenir des responsables à différentes échelles et nous nous interrogeons sur les jeux de pouvoir induits, en particulier l'incidence de ces enjeux sur la prise en compte de l'avis des visiteurs, des riverains et des écologistes. Enfin, nous nous intéressons au processus d'instauration de quotas de visiteurs dans la Mt Jefferson Wilderness aux Etats-Unis. La constitution d'un *Focus Group* donne lieu à des expérimentations qui mêlent sciences, morale et politique à propos d'un espace « sauvage » aux standards extrêmement exigeants. Dans toute cette deuxième partie, nous adoptons volontairement une approche descriptive, parfois

poussée à l'extrême, afin de donner à voir la complexité des relations produites par les modes de faire auxquels nous nous intéressons. Cette volonté de ne pas simplifier ni analyser trop vite tient à la conviction que « chaque détail est susceptible de compter » pour alimenter notre réflexion.

Enfin, une troisième partie nous permet de mettre en avant les éléments de réponse autour desquels les informations recueillies sur les différents terrains se complètent. Notre interrogation initiale se meut en un étonnement : il apparaît impossible pour les gestionnaires de *bien* faire, ils ont à prendre en compte des demandes trop nombreuses et qui se contredisent. A ce stade, nous nous demanderons si le *bien* gérer n'est pas tout simplement « intenable » et nous explicitons cette position. Observant que l'impératif catégorique que doivent respecter les gestionnaires est d'agir (quand même), nous nous intéressons à la façon dont ils procèdent pour hiérarchiser les différentes demandes qui leur sont adressées d'une part et pour rendre acceptables leurs choix d'autre part. Enfin, dans le dernier chapitre, nous dégageons les principaux traits de ce qui est innovant dans la façon de gérer les « espaces de nature » aujourd'hui. Observant des emboîtements d'échelles et une distribution inhabituelle des rôles, nous nous interrogeons alors sur la capacité des responsables à rendre publics leurs façons d'agir. De cette mise en commun le maintien des « espaces de nature » mais également le maintien des gestionnaires comme responsables<sup>76</sup>. Pour finir, nous mettons au jour les conditions qui, selon notre enquête, sont indispensables à la pérennisation de leur position et des espaces eux-mêmes.

En conclusion, nous montrons pourquoi, compte tenu des différents éléments recueillis et analysés, les « espaces de nature » persistent dans le champ des formes spatiales significatives. Mais nous faisons également état des transformations cruciales que cette forme connaît. Enfin, nous tentons de dessiner les contours d'une géographie des associations hétérogènes (d'après Murdoch, 1997) qui prendrait en compte les liens, les associations et les réseaux que nous avons suivis. Nous déployons alors les perspectives de réflexion et de travail qu'ouvre cette approche.

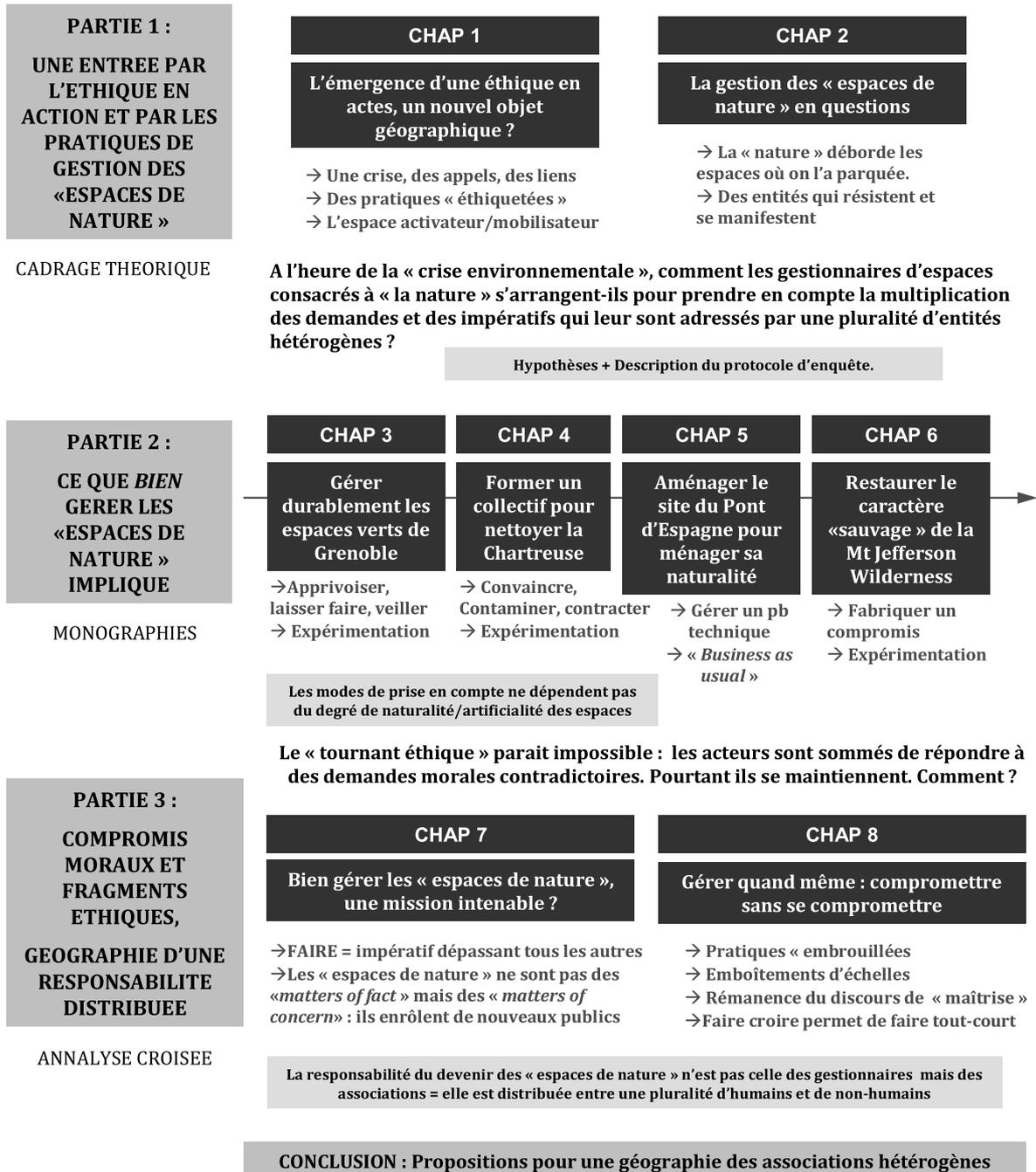
---

<sup>76</sup> En effet, nous considérons que sans « espaces de nature », il n'y aurait pas de gestionnaires d'« espaces de nature ».

## Schéma 1 – Organisation de la thèse

INTRODUCTION : Cette crise qui nous environne et nous relie...

Comment les acteurs s'organisent-ils pour *bien* gérer les « espaces de nature » ?





**1<sup>ère</sup> Partie : Une entrée par l'éthique en action  
et par les pratiques de gestion des « espaces de  
nature »**



## Introduction de la première partie

Cette première partie, que nous avons voulue synthétique, vise à exposer le contexte théorique et empirique de notre réflexion. Nous avons vu en introduction de ce travail que la « crise environnementale » lançait un certain nombre de défis à nos sociétés. Elle questionne à la fois notre manière de penser nos liens avec ce qui nous environne et les façons dont nous nous organisons pour agir. En miroir de cet appel au changement, il nous a semblé que des réponses émergeaient. Certaines, en particulier, ont retenu notre attention. Il s'agit des actions et projets qui sont estampillés par des qualificatifs tels que « éthique », « responsable » ou « durable ». Ces modes de faire et de s'afficher, nous les retrouvons, notamment, au niveau de la gestion des espaces qui sont consacrés à « la nature ». Nous montrerons que ces espaces peuvent constituer des laboratoires privilégiés pour observer des réponses à cette « crise ».

Pour poser les bases de notre recherche, nous souhaitons livrer ici quelques éléments théoriques afin de cerner l'éthique telle qu'elle peut être appréhendée par les sciences sociales, en particulier par la géographie. Ce concept, majoritairement développé en philosophie, semble connaître des extensions ou des glissements pour que soient intégrés un nombre plus grand d'entités, entités qui ne sont pas forcément humaines. Cette éthique dite « environnementale » reste un objet philosophique mais elle est également reprise par des acteurs pour qualifier leurs démarches. Il s'agira alors de se demander si cette « éthique environnementale » signifie la même chose pour les philosophes et pour les acteurs qui la mobilisent. Il apparaît également crucial de chercher à savoir en quoi cette éthique peut être ou devenir un objet d'attention pour les géographes. Cette partie nous servira donc à poser les jalons de notre questionnement de thèse ainsi que la méthodologie destinée à mener l'enquête qui sera exposée dans un deuxième temps.



## CHAPITRE 1 : L'ÉMERGENCE D'UNE ÉTHIQUE EN ACTES, UN NOUVEL OBJET GÉOGRAPHIQUE ?

Nous cherchons ici à approfondir les fondements théoriques de l'éthique, une notion parfois mal comprise. Nous allons voir qu'elle se distingue, notamment, de la morale que l'on utilise parfois comme son synonyme. L'éthique nous intéresse car elle est intrinsèquement tournée vers l'action. En effet, au-delà des concepts philosophiques qui la façonnent, elle se manifeste à travers une pluralité d'applications. A l'heure actuelle, l'éthique telle qu'elle se donne à voir via la publicisation que certains acteurs font de leurs pratiques semble constituer un signal fort parce que, sans doute, ils cherchent par cet affichage à signifier qu'il existe une voie pour répondre à la « crise » dont nous avons parlé. Nous allons voir que cette « crise » peut être prise en considération comme une pluralité d'appels. Cette démultiplication amène à sérier les problèmes à résoudre et permet à des réponses concrètes et situées d'émerger.

Ce sont ces réponses « éthiquetées » qui vont constituer l'objet de notre travail. Mais le « tournant éthique » (Lévy, 2009 ; Rancière, 2009) que nous entrevoyons n'est pas sans poser des problèmes théoriques. En effet, ouvrir la réflexion sur l'éthique à des entités qui ne sont pas humaines (la « nature », l'environnement, par exemple) ne va pas de soi. Notre démarche s'efforcera alors de proposer une approche qui se situe au plus près de ce que les acteurs font de ce qu'ils appellent « leur éthique ».

## **A. L'éthique : des fondements théoriques qui rendent problématique l'intégration d'autres êtres.**

« Les théories traditionnelles occidentales ont toutes tendance à tenir pour acquis que les êtres humains, et eux seuls, possèdent un statut moral autonome, et que la nature ne vaut par rapport à eux que de façon instrumentale » (Routley R., 1973, cité par Hischam Affeissa S., 2007 : 21).

Dans les discours ambiants, l'éthique est souvent utilisée sous la forme d'un qualificatif pour désigner une façon de faire qui serait responsable par opposition à d'autres qui ne le seraient pas. En se l'attribuant comme qualificatif, les acteurs semblent vouloir marquer le fait qu'ils se sont imposés une ou des *épreuves*<sup>77</sup> (Chateauraynaud, 1991 ; Boltanski, Thévenot, 1991) qui les ont amenés à acquérir cette distinction. Ils cherchent également la reconnaissance par autrui du fait qu'*ils ont bien agi*. L'éthique s'accompagne ainsi d'un jugement qui est dialogique<sup>78</sup> et correspond à la fois à une/des épreuves à propos desquelles les acteurs s'accordent avec d'autres et à des valeurs et à des impératifs que l'on se donne pour *bien agir*.

### **1. L'éthique : quelques éléments de définition**

Il convient ici d'approfondir la définition de l'éthique telle que nous avons été amenés à la saisir dans la littérature, c'est-à-dire, non comme un qualificatif mais dans sa forme nominale, avant de voir en quoi cela peut se rapprocher de la vision qu'en ont les acteurs et d'en retenir une définition de travail.

### **L'éthique : une réflexion tournée vers l'action**

En philosophie, l'éthique est davantage employée sous sa forme nominale. Elle est une notion centrale pour de nombreux penseurs comme Aristote, Kant ou Spinoza. Nous en retiendrons une approche plus récente, celle de Paul Ricœur, qui emprunte aux auteurs que nous avons évoqués, mais qui se détache de l'éthique comme une notion figée pour l'aborder comme un

---

<sup>77</sup> La notion d'épreuve est ici mobilisée dans le sens que lui accordent les tenants de la sociologie pragmatique. Il s'agit d'un moment d'incertitude sur un état de choses offrant la possibilité d'un changement d'état (Chateauraynaud, 1991 : 166). Or, « pour que la possibilité d'un changement d'état puisse être exprimée, il faut définir les états ; l'épreuve est donc un moment de détermination d'états de chose » (Idem), que l'on cherche à authentifier grâce à des qualifications qui renvoient tant à des concepts (langages de description, des espaces de calculs, représentations, des imaginaires, des symboles) qu'à des réseaux.

<sup>78</sup> Le terme dialogique qui concerne la relation entre éthique et morale renvoie ici à une « unité complexe entre deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent » (Morin, 2004).

processus, **processus** que l'on pourrait imaginer être constructif de ce qualificatif « éthique » mobilisé par les acteurs pour nommer leurs pratiques. **L'éthique** apparaît dans le travail de Ricœur comme **inclusive, pratique et située**, trois aspects qui nous sont chers pour aborder cette recherche.

Distinguons tout d'abord l'éthique de ce qui est souvent présenté comme son équivalent, la morale<sup>79</sup>. L'éthique procède par obligation pratique (Ricœur, 1990), alors que la morale procède par contrainte extérieure comme « une règle stricte, universalisable » (Kant, 1793). **La morale est ainsi générale** (ou généralisable) là où **l'éthique est contextualisée, située**. On peut dire que l'éthique est la réflexion que l'on mène pour se donner les moyens d'agir en situation. Elle relève d'un rapport positif à la règle, et elle est, de fait, **turnée vers l'action**.

### **Ethique et morale : quelle complémentarité ?**

Toutefois, il ne s'agit pas d'exclure la morale de notre réflexion sur l'éthique, puisque, dans un contexte où les acteurs évaluent *ce qu'il convient de faire*, ce qu'il importe de faire ou ce qu'il vaudrait mieux faire, des principes moraux concourent à guider leurs pratiques. La plupart de nos pratiques ne sont-elles pas marquées par le caractère d'interaction, c'est-à-dire la réception de cette pratique par un allocataire ? Pour Ricœur, si « la personne est le particulier de base », l'agent tient compte par principe de l'action d'autrui.

Bien entendu, il y a des manières plus ou moins « ouvertes » de tenir compte de cette action d'autrui. Si l'on peut considérer de manière métaphorique que les règles morales constituent les règles du jeu : on peut jouer seul. Cependant, les règles de telles pratiques viennent de beaucoup plus loin que l'exécutant solitaire, c'est ce que Ricœur appelle « l'interaction intériorisée ». Selon cette approche, il y aurait donc un **aller-retour entre éthique et morale**. Cette éthique inclusive envelopperait la morale, et cette subordination les rendrait complémentaires. La réflexivité, qui accompagne une action visant le « bien » est également, toujours selon Ricœur, alimentée par l'appréciation de l'autre qui participe à donner un sens à l'action, tout comme la réception d'une œuvre d'art par autrui peut être constitutive de la valeur de celle-ci. Ainsi, si l'œuvre/l'action est un « indice de l'individualité de l'auteur », elle est aussi marquée par « une prétention à l'universalité ».

Quand les acteurs affichent des projets « éthiques », ils cherchent une approbation publique par rapport à la mise en pratique d'impératifs qu'ils s'imposent et qui sont empreints de ce

---

<sup>79</sup> Cette distinction est opérée de manière différenciée selon les auteurs. Nous empruntons ici tout particulièrement à la pensée de Paul Ricœur mais il est important de noter que pour d'autres auteurs, comme Edgar Morin (2004), la distinction est inversée : l'éthique désigne dans ses écrits « un point de vue supra ou méta-individuel », tandis que la morale (qui dépend étroitement de l'éthique) est individuelle. Mais, pour lui, comme pour Ricœur les deux notions sont inséparables.

qu'il est moralement convenable de faire. Ces acteurs qui « éthiquettent » leurs pratiques s'attendent à être évalués par autrui selon des normes et des codes qui sont moraux et qu'il conviendra de mettre au jour. Nous ferons donc le choix, dans cette recherche de ne pas aborder l'éthique comme un simple jugement individuel, ni la morale comme un carcan holistique ou sociétal mais l'éthique en actes comme une conjugaison d'impératifs moraux et d'engagement individuel, autrement dit comme une pratique à la fois individuelle et dialoguant avec autrui, comme un phénomène hol-individualiste (Corcuff, 2007 ; Thévenot, 2008).

## **2. Ethique et action : une conjugaison en trois temps**

« La dialectique de l'éthique et de la moralité se noue et se dénoue dans le jugement moral en situation » (Ricœur, 1990).

Pour Paul Ricœur, l'éthique est un processus qui se déroule en trois phases. Ce déroulé, s'il correspond à une théorisation générale, nous éclaire sur les échanges qu'entretiennent morale et éthique dans le passage à l'action.

### **La visée de la « vie bonne »**

La « visée de la vie bonne avec et pour autrui » constitue la première étape de ce que Ricœur appelle l'*agir éthique*. Ricœur admet que cette « vie bonne » qui est visée est une « nébuleuse de sens ». Mais cette idée est centrale : elle signifie que la personne dans l'action évalue la portée qu'aura celle-ci, non seulement au regard de la configuration présente dans laquelle elle va s'inscrire, mais également par rapport à la finalité supérieure qu'est le but de son existence. « Chaque praxis a une fin en elle-même et toute action tend vers une « fin ultime » » (Ricœur, 1990). Ainsi, les individus font un « travail incessant d'interprétation de l'action et d'eux-mêmes ». Un arbitrage fin entre les choix circonstanciels de leurs pratiques et la mise en adéquation de ces pratiques avec ce qui leur paraît le meilleur pour l'ensemble de leur vie semble se faire ainsi au coup par coup, ce qui fait qu'ils ne cessent de rectifier leurs choix.

Pour Ricœur, c'est le discours qui unifie ces expériences tâtonnantes. Il apparaît dès lors crucial de faire parler les acteurs de ces projets qui se disent « éthiques » pour saisir la façon dont ils agencent leurs pratiques et les mettent en perspective avec la façon dont ils se représentent leur existence. Ainsi, si nous faisons le choix de considérer les pratiques se déclarant « éthiques » dans une perspective hol-individualiste, nous souhaitons également étudier cet objet non dans son incidence immédiate mais comme un événement pris dans des relations sociales plus larges et relevant d'une temporalité qui s'étire au-delà de lui. La

temporalité qui nous intéresse s'étire le long de *trajectoires* propres aux individus mais enrôlant aussi des collectifs avec lesquels ces acteurs composent pour agir. Ces choix épistémologiques vont imposer des contraintes méthodologiques : si le discours lisse les rugosités, les détours pris par les acteurs pour agir dans le monde, alors ce discours ne peut être l'unique matériau sur lequel se baser pour étudier ce qu'est cette éthique dont ils se réclament.

## **Le passage par le crible des normes morales**

Dans un deuxième temps, explique Ricœur, la visée éthique, qui est propre à chaque personne, est soumise à l'épreuve de la norme. Cette norme peut être l'impératif kantien d'universalité (« la maxime de mon action est-elle universalisable ? Qu'advierait-il si tout le monde faisait ce que je m'appête à faire ? »), ou bien la règle d'or de réciprocité, très présente dans les préceptes du Christianisme (« ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites le semblablement pour eux ») ou encore toutes les règles émanant des institutions, ce tiers dont nous répondons et qui nous lie à une communauté avec laquelle nous *voulons vivre*. Ici encore, un arbitrage est construit pour distinguer le juste du bon, le bon du légal. Cet arbitrage est aux fondements de la capacité qu'a l'individu de se constituer comme auteur de son action et membre d'une communauté. Il serait alors opportun de s'intéresser aux situations dans lesquelles les acteurs ont à arbitrer entre des normes qui, dans une situation particulière se contredisent et amènent à faire des choix, autrement dit à se mettre en porte à faux entre leur visée personnelle et les normes, les impératifs portés par la société ou plus directement la communauté de personnes à laquelle ils doivent « rendre des comptes », et de savoir quelle hiérarchie ils opèrent entre ces différentes influences prescriptives.

## **La sagesse pratique**

Enfin, dernier temps de cette forme d'*agir éthique* décrite par Paul Ricœur : la sagesse pratique. Elle est assimilée à une pratique consistant à inventer des « comportements appropriés à la singularité des cas ». Cette étape là est celle qui est rendue visible et publicisée, mais sans que soit forcément révélé le processus qui l'a construit. C'est ce que Laurent Thévenot nomme très justement « l'épreuve de réalité » (Thévenot, 2006). Cette mise en action concrète n'est pour lui possible que du fait que l'on clôt le jugement, c'est-à-dire que l'on « ferme les yeux sur d'autres descriptions possibles (des circonstances) ». Pour lui, le jugement est le moteur de l'action, il consiste en un processus de « sélection » et de « mise en forme » de la réalité pour agir.

Il serait intéressant d'explorer cette façon qu'ont les acteurs de sélectionner et d'agencer leur environnement pour y agir. Le fait que Ricœur nous explique que chaque mise en acte de l'éthique va être expérimentale – puisque elle s'adapte à la spécificité de la situation – peut nous amener à nous questionner sur la capacité expérientielle potentiellement acquise lors de ces « épreuves ». Toute action n'est-elle qu'un « one shot » ? Quelle mutualisation de ces actions en apparence isolées peut-on observer ?

Le fait que cette spécificité situationnelle soit autant éclairée dans les travaux de ces auteurs nous permet de souligner le caractère situé de la mise en acte de l'éthique, ce qui nous amènera à deux choses : d'une part, à pouvoir confirmer si besoin le caractère proprement

géographique de cette recherche sur cette éthique qui émerge – qui s’inscrit toujours à partir d’un espace, dans un espace et nous le verrons *avec* un espace particulier, et d’autre part à rapprocher éventuellement cette forme d’agir (éthique) d’une autre notion : le soin (en anglais *care*), pratique orientée vers autrui et hautement adaptative à des situations qui ne sont jamais génériques.

Toutefois, quand Ricœur dessine cette approche de l’éthique, il s’attache à théoriser des relations interpersonnelles. Or, la crise environnementale, telle que nous l’avons introduite, demande que des entités nouvelles soient prises en compte, c’est-à-dire que « s’allonge la liste des êtres capables de nous obliger moralement » (Latour, Hache, 2009). Ces observations nous amènent à nous demander dans quelle mesure l’éthique, telle que nous venons de la définir, peut accueillir ces nouveaux êtres et s’appliquer à eux. Faut-il considérer une extension de l’éthique ou bien une refonte totale de cette pensée ? Voyons, en détails, quels sont les termes de ce débat.

### 3. Une éthique pour et avec les non-humains ?

« L’ami est un « autre soi » qui a pour rôle de pourvoir ce que l’on est incapable de se procurer par soi-même ». (Ricoeur, 1990)

« Le chien est le meilleur ami de l’homme » (dicton populaire).

Nous souhaitons ici creuser plus avant la notion d’éthique en philosophie, notamment via l’approche de Ricœur qui nous paraît particulièrement féconde, pour comprendre ce qui la rend profondément incompatible avec l’intégration d’êtres et d’entités non humains qui semble réclamer qu’on les prenne aujourd’hui en compte.

#### **L’éthique : un processus fondé sur la réciprocité**

Ricœur, dans *Soi-même comme un autre* (1990), livre une réflexion enthousiasmante sur l’éthique mise en actes par et pour des êtres parlants et agissants. Pour lui, il n’y a « pas de soi sans un autre qui le convoque à la responsabilité ». Cette relation qui sous-tend l’éthique semble ainsi pouvoir s’appliquer uniquement à des rapports entre humains. Pour lui, la *philia*, l’amitié au sens large (sorte « d’amour du prochain »), fonde l’éthique. Elle est marquée par la réciprocité. C’est « un point fragile d’équilibre où l’un et l’autre sont égaux par hypothèse ». Il fait même ici référence à Lévinas et à son « épiphanie du visage », révélation soudaine d’une spontanéité bienveillante et d’une reconnaissance de l’autre comme autre que soi-même, mais avant tout comme « autre soi ».

Cette approche peut nous poser problème à première vue parce que nous souhaitons nous intéresser à des pratiques responsables qui ne se posent pas seulement comme bienveillantes à l'égard de l'humanité (en tout cas pas forcément directement) mais aussi à l'égard d'une multitude d'entités, plus souvent regroupées sous les vocables de « nature » ou d'« environnement ». Les mutations contemporaines que nous essayons de comprendre et qui se donnent à voir à travers un affichage « éthique » se cristallisent dans des pratiques de soin ou d'attention portée à des choses ou des êtres vivants qui ne sont pas toujours humains. Dans les pratiques de gestion de l'environnement, l'eau, l'air, les sols, les arbres, les espèces menacées d'extinction peuvent-ils être considérés comme autant de *sujets* éthiques, comme d'autres soi ? Ce qui n'est pas humain, peut-il être considéré comme cet « ami » au sens large ? La réponse n'est pas évidente. Dès lors, peut-on encore parler d'éthique « environnementale » ?

### **Sollicitude et vivre ensemble : des notions intégratrices**

Ricœur donne une grande importance à la sollicitude dans sa pensée, ce qui est à entendre, selon nous, comme une attention soutenue et affectueuse, une prévenance, un souci de l'autre (en anglais *care*). Pour lui, cette sollicitude donne de la valeur au « soi ». Elle permet le dépli de la dimension dialogale de l'estime de soi. Cette relation mutuelle, réciproque du vivre ensemble qui va jusqu'à l'intimité relève de l'éthique parce qu'elle est liée au souhait de « vivre bien ». L'ami est celui qui contribue aux conditions d'effectuation de la vie par sa bonté, et par l'agrément qu'il représente. En cela, quand un groupe d'activistes américains visant « la protection de l'Homme et de l'environnement » se baptise « les amis de la Terre<sup>80</sup> », ils estiment être les amis de cette entité complexe « Terre », que l'on pourrait éventuellement rapprocher de la métaphorique « Gaïa » de Lovelock, ou de « la nature » et de l'environnement dans les discours ambiants qui nous intéressent. Mais peut-on penser qu'ils estiment que la Terre soit en retour leur amie ? Quel est le sens de cette amitié ? Peut-être qu'en faisant seulement un présupposé de cette amitié, cela suffit à motiver leur action en faveur du maintien de *la vie* de cet autre, qui réciproquement permet de maintenir la leur.

### **Où s'arrête la notion de personne ?**

Des pistes complémentaires de réflexion sont peut-être à trouver dans les limites que Ricœur trouve lui-même à sa propre approche. Sa réflexion porte, nous l'avons dit, sur des rapports entre humains, et même sur des rapports entre personnes. Or, il se trouve confronté à plusieurs problèmes lorsqu'il aborde la question des êtres à naître. « Quelle sorte d'êtres sont-ils ? » (Ricœur, 1990). Pour lui, nous ne savons pas si les fœtus sont des choses, des personnes, ou ni l'un, ni l'autre. La distinction entre ces deux catégories (choses et personnes), qui nous permettrait d'adapter notre praxis est questionnée, si bien que la manière dont nous devrions les traiter reste problématique. L'argument biologique de présence/absence de la personne humaine ne dissocie pas vie et personne dans la mesure où la première sous-tend la possibilité

---

<sup>80</sup> On peut également penser à toutes ces associations « amies » des parcs...

de la seconde, et préconiserait dans ce sens un « droit à une chance de vie », avec derrière cela, l'idée que l'individualité génétique est constituée dès les premiers stades embryonnaires.

Toutefois, dit l'auteur, « ne doit-on pas prendre en compte les phénomènes de seuil et de stade qui mettent en question l'alternative simple de la personne et de la chose ? ». Pour lui, la thèse opposée amène à des options similaires. Si l'on attribue la dignité humaine aux personnes douées d'une autonomie du vouloir, alors « seuls les individus adultes, cultivés et éclairés sont des personnes ». Comment se comporter alors à l'égard des personnes qui sont « en deçà » de cette capacité d'autonomie « minimale » ? Et l'auteur de poser ici la question qui nous préoccupe foncièrement : « la communauté des personnes peut-elle décider de les protéger (comme on protège la nature - nous soulignons), non de les respecter (comme on respecte l'autonomie des personnes) ? ». Pour sortir de cette lecture dichotomique homme/chose, Ricœur propose une approche en termes d'aptitudes, parce que celle-ci admet des degrés d'actualisation. Son approche est ici clairement pragmatiste. L'identification de ces seuils, ne pouvant être menée *a priori* qu'en fonction des connaissances que nous acquerrons pas à pas via les sciences, demande la construction d'une éthique prudentielle et amendable.

### **Quelle éthique construire envers des êtres muets ?**

Nous allons le voir, les questions de bioéthiques semblent éclairantes pour nous justement parce qu'elles s'intéressent à un domaine dans lequel « la dichotomie entre personne et chose est mise en déroute » (Ricœur, 1990). Le soin apporté aux personnes malades, l'attention portée à des personnes à naître, la décision d'interrompre une vie humaine qui « ne vaut plus d'être vécue », sont autant de questions qui touchent à des êtres qui n'ont pas forcément de parole *stricto sensu*. Même si ces êtres ont un langage, il nous est difficile de l'appréhender. Si les réflexions qui concernent ces personnes sont d'ordre philosophique, elles posent également des problèmes très pratiques : comment se comporter à l'égard de cet autre *muet* ? La mutualité, la réciprocité, et surtout l'égalité hypothétique entre les humains dont parle Ricœur sont fortement ébranlées dans ce type de cas. En parallèle de ce débat, on peut mettre en avant celui qui concerne les êtres vivants qui ne sont pas humains, et arriver peut-être à savoir si l'on peut effectivement parler d'une éthique « environnementale ».

Le principe téléologique dont parle Kant à propos de toutes les formes de vie est-il comparable avec cette « autonomie du vouloir » dont parle Ricœur à propos des personnes ? C'est à dire cette capacité à se maintenir en vie, à se reproduire, commune aux êtres vivants en général, est-elle digne de respect et donc fait-elle d'eux des sujets de droit moral ? Ces considérations vont à l'encontre de ce que statuent certains penseurs qui défendent l'idée selon laquelle le champ de la moralité est exclusivement celui de l'humain. Mais ne pourrait-on pas établir certains seuils au-delà et en-deçà desquels les êtres vivants, dans certains cas deviennent des sujets éthiques ? Evidemment la réciprocité pose problème, puisque l'on ne peut compter *a priori* sur le fait que nous soyons des sujets dont les êtres vivants se préoccupent : on ne peut pas compter sur le fait qu'ils soient bienveillants à notre égard ou à

l'égard d'individus de leur propre espèce<sup>81</sup>. Mais cela n'est-il pas encore discutabile à propos de certains animaux ? Ne peut-on pas déceler chez certains d'entre eux une véritable *empathie* ? Certains auteurs, comme Frans de Waal (2010) défendent cette idée. Pour lui, « être en harmonie avec autrui, coordonner des activités et s'occuper des démunis n'est pas le propre de notre espèce » (De Waal, 2010).

Cette réflexion n'est pas très satisfaisante car soit on humanise les êtres qui ne sont pas humains, soit on nie en partie ce qui revient aux humains et on essaye d'adapter ce qui est dû à ces plus-vraiment ou pas-vraiment humains à des non-humains.

### **La notion de « vie » comme critère d'extension de l'éthique à d'autres êtres**

Ricœur assure que : « Le plus grand bien que l'ami désire à son ami, c'est qu'il demeure ce qu'il est ». Or, n'est-ce pas ce que défendent les partisans de l'écologie profonde ? Si l'on accepte d'étendre la communauté des êtres dont nous nous soucions, jusqu'où peut-on aller ? Albert Schweitzer<sup>82</sup> dit : « L'éthique c'est la reconnaissance de notre responsabilité envers tout ce qui vit ». Mais cela sous-entend qu'il existerait un principe d'égalité entre les êtres vivants, ce qui nous amènerait à l'impossibilité de faire des choix pour agir (Vaut-il mieux sauver une vie humaine ou celle d'une fourmi ?). Peut-être que la situation actuelle appelle – au sens fort du terme, demandant une réponse – une refonte radicale de notre vision du monde, ni catégorique, ni pour autant égalitariste : une troisième voie, qui est à construire.

Dans ce contexte, peut-on parler d'une éthique environnementale ? Oui, et il nous a paru incontournable d'en parler. Mais elle n'existe pas encore comme « produit fini », disons-nous. Elle est en chantier. Ce chantier existe et, nous le verrons bientôt, il concerne directement la géographie. Depuis une quarantaine d'années, les écrits se multiplient, les propositions s'affinent et nous allons en faire état. Ces écrits se bousculent, au sens où ils se « rentrent dedans ». Ce qui ressort de ce que nous venons de dire, c'est qu'il ne s'agit pas de penser l'adaptation d'une éthique interpersonnelle à nos rapports avec la nature (en se contentant de les anthropomorphiser) mais bien de répondre à des questionnements qui sont nouveaux, à des appels que les générations nous précédant ne ressentaient pas, n'entendaient pas en ces termes, ou en tout cas ne ressentaient pas de façon si pressante.

Bruno Latour et Emilie Hache (2009), dans un article à propos du scrupule, avancent que c'est l'hésitation qui fait qu'une pratique ou une prise de décision est « éthique ». Lorsque l'on se permet de douter et que les décisions ne vont plus de soi, alors on ouvre la porte du collectif envers lequel on se reconnaît des devoirs. Mais qu'est-ce exactement qui nous fait douter ?

---

<sup>81</sup> Notons tout de même que cette idée est défendue avec force à propos des animaux de domestiques, ainsi que pour certaines espèces « sauvages », à savoir les grands singes ou les loups. Voir à ce propos l'ouvrage de Vincianne Deprest et Jocelyne Porcher, *Etre bête*, Actes Sud, 2007.

<sup>82</sup> *La civilisation et l'éthique* (traduction de l'allemand par Madeleine Horst), éd. Alsatia, 1975.

## **B. De l'éthique environnementale aux pratiques éthyquées : quelle cohérence ?**

« Quelque chose serait en train de changer, qui ferait entendre à nouveau, à un plus grand nombre d'humains, ce silence » (Latour et Hache, 2009).

Nous venons de partager certaines des hésitations qui empêchent de plaquer simplement l'éthique telle qu'elle a été pensée jusqu'ici, sur les nouvelles préoccupations liés à la « crise environnementale ». En dépit de ces freins, voyons comment une éthique environnementale se développe d'abord aux Etats-Unis, puis en France depuis une quarantaine d'années. Alors que cette éco-sophie, ou philosophie de l'environnement est encore en construction, nous voyons poindre des applications concrètes de certaines de ses propositions. Nous nous posons alors la question de la cohérence entre ces deux mouvements de réflexion/action.

### **1. L'éthique environnementale : à crise incertaine, réponse hésitante.**

Si comme le dit Hisham-Stéphane Afeissa (2004) : « l'éthique environnementale est une entreprise qui vise à déterminer les conditions sous lesquelles il est légitime d'étendre la communauté des êtres et des entités à l'endroit desquels les hommes doivent se reconnaître des devoirs, de la forme de vie la plus frustre à l'ensemble des écosystèmes qui composent notre environnement naturel », nous nous demandons pourquoi le besoin de revisiter les fondements éthiques se fait ressentir de manière si répandue et urgente maintenant : y'a-t-il un appel de la nature ? Par quel mécanisme sommes-nous amenés à étendre la liste des entités capables de nous obliger moralement<sup>83</sup> ? Comment se manifestent leurs appels ? A partir de qui et de quoi sont-ils relayés et entendus ?

### **Est-ce que la « nature » nous interpelle (malgré elle) ?**

On pourrait se dire, en premier lieu, que ce que l'on appelle « nature » était présent bien avant l'Homme, et qu'ainsi elle a cette capacité d'autonomie qui fait qu'elle « n'a pas besoin de nous ». Si nous ressentions un quelconque appel de sa part, il serait donc déplacé de lui attribuer la volonté de nous solliciter, de nous mobiliser.

Cependant, rien ne nous empêche de nous *sentir* interpellés par certains phénomènes et de capter des signes, des messages dans ce que donne à voir la « nature ». Disons que la nature

---

<sup>83</sup> C'est la question que se posent Emilie Hache et Bruno Latour dans l'article : « A quels appels le responsable doit-il répondre ? » Un exercice de sensibilisation. (2009).

peut éventuellement nous « déranger », nous poser problème : en cela elle nous interpelle plus qu'elle ne nous appelle. Le fait est qu'aujourd'hui, certains acteurs voient dans la nature des signes qui leur *disent* des choses.

Dans cette perspective, quand les températures augmentent selon certaines variations « inhabituelles », elles font dire aux climatologues que « la terre se réchauffe », de même que le son creux d'un tronc que l'on sonde, peut faire dire à un élagueur que tel arbre meurt (EVG 6<sup>84</sup>), de même que le bruit particulier d'un torrent peut être interprété comme un des signaux *annonçant* l'imminence d'une crue (Créton-Cazanave, 2010). Ainsi, certains signes organisés en messages, nous permettent de « faire dire » des choses à « la nature ».

Et, aujourd'hui, des événements de plus grande ampleur tels que les tsunamis, les épisodes de canicules, les tempêtes, ou les inondations ainsi que les phénomènes tels que la fonte des glaces, ou les comptages qui révèlent une perte de la biodiversité, constituent autant de signes qui nous font dire que « la terre ne va pas bien ». Ces constats plus généraux – qui se répondent et se confortent les uns les autres – sont regroupés sous le nom de « crise environnementale », crise à laquelle nous serions sommés de *répondre* à deux titres (Jonas, 1979) : d'abord en tant que *coupables* présumés mais aussi en tant que *responsables*, à même de stopper et de réparer les effets de cette crise. Pour Jonas, « notre puissance doit être la mesure de notre responsabilité » (Jonas, op.cit.). Ces phénomènes, pris par les experts, les militants, et maintenant les politiques, comme des ensembles de signes, nous interpellent donc dans le sens où, selon certaines personnes, ils exigent de nous que nous les prenions au sérieux, sachant que les conditions de notre propre survie seraient ici en jeu.

## **Une crise, des appels**

Il faudrait peut-être distinguer ici deux types de discours, deux « appels ». Il y aurait des discours de première main portés par les observateurs<sup>85</sup> qui *lisent* des signes dans leur environnement et les interprètent comme autant d'informations nous concernant (dommages, pollutions, épuisement de certaines ressources). Puis, il y aurait LE discours, celui de la « crise » (Arnould, Simon, 2007), construit publiquement, interprétant ces interprétations comme autant d'éléments liés. La mise en résonance globale donne une dimension hyperbolique à cet Appel avec un grand « A ». Ce discours de crise, fortement relayé par les

---

<sup>84</sup> Entretien, Tollis 2010 : Espaces Verts de Grenoble n°6.

<sup>85</sup> C'est à dire les scientifiques, mais aussi tous ceux qui portent une attention soutenue à ces signes de la nature que nous évoquons et qui peuvent disposer d'un savoir et d'instruments particuliers pour ce faire. L'hypothèse ici est que chacun de nous pourrait éventuellement lire des messages dans l'environnement, nous leur donnons un sens/nous calquons nos décisions/nos actions dessus. Simplement certains bénéficient d'une légitimité telle qu'ils participent à construire « le » discours ambiant, tandis que d'autres se servent plus discrètement de ces informations pour leur action quotidienne, familière, intime, sans forcément les rendre publiques.

médias fait état d'une « terre outragée<sup>86</sup> » (Kalaora, Theys, 1992), portant des phénomènes d'un nouvel ordre, capables de se *dilater* dans le temps et dans l'espace<sup>87</sup> et appelant une réponse collective sans précédent, tant dans la réflexion que dans l'action. L'éthique environnementale que nous avons identifiée comme « in progress » (en chantier) serait une des réponses balbutiantes à cette crise majeure, à cet *Appel*.

Un débat sur cette éthique de crise a lieu depuis un peu plus d'un quart de siècle. Il remet en question, discute et critique<sup>88</sup> la vision moderne utilitariste de la nature. Donner une place à la nature apparaît comme une nécessité<sup>89</sup>, mais à quel titre : objet ou sujet ? Cette réflexion rejoint celle que nous avons amorcée précédemment, à savoir dans quelle mesure les entités non humaines peuvent-elles représenter un autre « soi » qui soit un sujet éthique ? Toute autre question (comme celle du « que devrions nous faire ? ») est comme dépendante de la réponse que nous apporterions à celle d'une possible inclusion d'entités non humaines dans le domaine de notre responsabilité morale.

### **Quels liens ? Quelles limites ?**

Pour Ost (2003), les deux grandes figures de cette relation que nous entretenons avec la nature (celle qui fait d'elle un objet, l'autre qui fait d'elle un sujet) témoignent d'une perte de sens du lien (qu'est-ce qui nous lie à l'animal, au vivant, à la nature ?) et de la limite (qu'est-ce qui nous en distingue ?). Il s'agit, pour l'auteur, d'une double réduction, à la fois « antagonique » et « solidaire », sorte d'ambivalence que nous allons retrouver sous des formes multiples tout au long de ce travail de recherche. Augustin Berque (1996) souligne aussi ce point lorsqu'il parle d'une aporie fondamentale, « celle d'admettre simultanément que l'humain transcende en un sens la nature, quand dans un autre, celle-ci le subsume ». Pour lui, cette aporie ne peut se résoudre que dans le champ politique, « champ accaparé totalement par le soliloque d'Homo sapiens ».

Ce débat, « crise de paradigme, assurément » (Ost, 2003), affiche des signes de construction d'un nouveau *compromis*, « un nouveau régime de relations légitimes entre l'humain et le non-humain » (Lussault, 2003), qui est voué à accaparer de plus en plus le champ du politique. En témoigne la façon dont les questions environnementales ont transcendé les clivages de la politique : elles ne sont plus aujourd'hui l'apanage des partis écologistes.

---

<sup>86</sup> « Les experts sont formels » est le sous-titre de cet ouvrage !

<sup>87</sup> Michel Lussault montre bien cette idée à propos du Tsunami de 2003 et du virus du SRAS (Lussault, 2007).

<sup>88</sup> En fait de « crise », Florence Deprest nous invite plutôt à considérer le mot crise dans son acception latine « crisis » qui signifie « Critique, Remise en question, Discussion » et qui renvoie en conséquence à des « choix », au sens kantien de « l'évaluation, de la mise en réseau et en situation, de la comparaison » (Brunet, 1997, tel que cité par Deprest, 1997).

<sup>89</sup> Catherine Larrère nous dit que « la crise environnementale ne vient pas du fait que la nature nous ait fait défaut mais du fait que nous ayons fait comme si elle n'existait pas ».

## **Le rôle clé des porte-paroles**

Il est étonnant de se rendre compte que l'appel est ressenti même si nous ne sommes pas certains qu'il soit émis, et alors même que nous ne savons pas vraiment « quoi en faire ». On pourrait dire qu'il s'agit d'un appel humain envers d'autres humains, un appel qui « passe par » la nature mais qui le dépasse, qui s'en saisit ou s'en sert comme un écran donnant à voir des conséquences non heureuses de nos propres actions. Le rôle des porte-paroles apparaît central dans ce qui est en train de se jouer : porte-paroles de la nature, porte-parole des générations futures. Si bien que de multiples entités sont présentes dans ce débat, tout en n'étant pas vraiment là (les espèces disparues, les enfants à naître), c'est ce que nous appellerons les « faiseurs absents » (Murdoch, 1997, Latour, 1999). Il sera primordial pour notre recherche de les identifier et d'analyser leur rôle dans la construction de cette éthique environnementale, ainsi que dans sa mise en acte.

Pourquoi certains êtres comptent pour nous ? Nous allons voir que si certains tiennent à leur sauvegarde, ils pensent avant tout à maintenir les conditions de survie de notre espèce, mais d'autres visions sont exprimées dans ce débat. Quelles sont les formes que prend cet Appel que nous rencontrons ?

## **2. Une éthique entre pluralité et consensus**

Nous avons tenté de montrer comment les appels, saisis de manière sensible et technique, pouvaient être rapprochés en un Appel plus général. Une grande diversité d'interprétations et de *réponses* se rendent visibles et c'est ce qui va mobiliser notre attention dans ce travail doctoral. Nous proposons, pour le moment, d'appréhender ces réponses selon deux axes :

- les fins visées : pour qui et pour quoi chercher à répondre ?
- l'intensité du ressenti, qui est à rapprocher avec la radicalité des réponses prônées.

Cependant, il convient de relever que cette pluralité de points de vue converge vers une vision consensuelle du problème comme global, ce qui empêche peut-être, justement, le passage à l'acte.

## **Ethiques anthropocentrées, biocentrées, ou écocentrées**

Les éco-philosophes comme Catherine et Raphaël Larrère (1997) expliquent que les développements des éthiques environnementales nous viennent principalement des pays de langue anglaise, en particulier d'Amérique du Nord. En France, la crise environnementale aurait produit majoritairement une réflexion sur des réponses scientifiques et techniques, sans que soient remis en question les fondements moraux en amont.

Les réponses de type éthique ne sont donc pas la seule façon de répondre à la crise environnementale. Et les signaux « éthiques » que nous avons observés en France seraient particulièrement récents. La diversité des points de vue s'est ainsi d'abord construite en Amérique du Nord et il conviendra de voir comment ces différents positionnements ont pu être appropriés en France.

Les auteurs distinguent généralement trois positions éthiques principales au sein des éthiques de l'environnement :

- L'approche dominante est **anthropocentrée**, c'est à dire qu'elle place l'Homme au centre de la réflexion. Il s'agit là de protéger l'environnement parce qu'il représente une utilité forte pour notre espèce. De sa survie dépend la nôtre en tant qu'espèce.

- L'approche **biocentrée**, à l'opposée de la première ne donne pas de place privilégiée aux hommes, espèce arrivée tardivement sur Terre et dont la dignité n'est nullement supérieure aux autres êtres vivants. Cette vision égalitariste pose des problèmes pratiques puisque des scrupules sont développés à l'égard de la moindre forme de vie, ce qui ne permet pas de choisir comment agir (Taylor, 1986).

- La position **écocentrée** offre un point de vue intermédiaire en soutenant que nous (vivants humains et non-humains) faisons partie de la même communauté de vie et qu'agir *bien* revient à « préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de cette communauté biotique » (Aldo Leopold, 1949). Contrairement à la position biocentrée, elle ne prône pas la défense des individus biotiques mais celle des espèces et des habitats.

## **Ecologie profonde et écologie superficielle**

Arne Naess est le premier philosophe à avoir opéré une distinction entre deep et shallow ecology. Ses écrits n'ont été traduits que très récemment. Il les distingue comme suit :

- l'écologie **superficielle** est pour Næss une écologie de type réformiste qui se focalise uniquement sur la réduction de la pollution et la sauvegarde des ressources matérielles en vue de garantir le niveau de vie actuel des sociétés riches. « C'est une écologie qui n'interroge pas la place de l'homme dans la nature et qui entend résoudre la crise environnementale par l'unique biais de réformes administratives, économiques et politiques, tout en s'appuyant avec optimisme sur les données transmises par la science » (Ruelle<sup>90</sup>, 2009, à propos des écrits de Naess).

---

<sup>90</sup> Charles Ruelle est le préfacier et traducteur d'« Ecologie, communauté et style de vie », livre majeur d'Arne Naess.

- L'écologie **profonde**, telle que Næss la conçoit, ne remet pas en cause l'utilité de l'écologie superficielle, notamment la nécessité des actions à court terme, mais cette approche place la réflexion écologique au niveau métaphysique et culturel. Pour Næss, la crise écologique est le résultat d'une perception du monde erronée dans laquelle l'homme se conçoit comme une partie indépendante de la nature. L'écologie profonde propose donc une nouvelle vision du monde (une « écosophie » qui se rapproche de la vision de Leopold), une nouvelle ontologie, un nouveau système de normes, de valeurs et de pratiques qui rendent coextensifs l'épanouissement de la vie humaine et celui de la vie non humaine sur Terre. Toutefois, l'expression même d'«écologie profonde» a donné lieu à de multiples versions parfois contradictoires. « Elle est devenue une étiquette commode qu'il convient désormais d'utiliser avec précaution » (Ruelle, 2009).

### **Une tendance lourde : le verdissement de l'opinion publique**

Notre rôle n'est pas, ici, de décrypter les arguments de chacune de ces positions ni de dire laquelle d'entre elles serait la plus « juste ». Ce qui nous importe ici, c'est de situer les pratiques que nous allons observer.

On peut observer, à l'écoute et à la lecture des discours ambiants que l'éthique environnementale anthropocentrée est la plus répandue. Elle est considérée, en ce sens, comme la plus opérante.

Si l'on creuse d'avantage, on se rend compte qu'à l'intérieur de ce même courant de nombreuses positions se distinguent avec des arguments pluriels. Par exemple, certains diront qu'il « faut manger bio » pour préserver sa santé (logique égocentrée), d'autres vont clamer qu'il « faut manger local » pour économiser l'énergie liée aux transports afin que la planète dans laquelle leurs enfant naîtront soit préservée (logique que l'on pourrait qualifier de « patrimoniale »), d'autres encore vont conjuguer ces deux préceptes : manger bio et local (ils seront alors taxés de « puristes » mais ne seront pas pour autant dans une logique écocentrée ou biocentrée).

En parallèle de ce « mainstream », on peut noter qu'une éthique écocentrée, qui donne une valeur intrinsèque aux éléments et aux processus naturels émerge et progresse en devenant le « cri de ralliement de nombreux militants de la protection de la nature » (Preston cité par Larrère, 1997).

*In fine*, un consensus autour de ces questions semble se durcir. Au delà des clivages politiques et culturels, on voit qu'un accord partagé émerge qui consiste à dire que « protéger la nature, c'est bien ». Peu nombreux sont ceux qui s'opposent encore à cette idée. C'est ce que Jean-Paul Bozonnet (2005) appelle le « verdissement de l'opinion publique ». Ces convictions sont portées notamment par des « ambassadeurs » tels que Nicolas Hulot ou Yann Artus Bertrand, en France. Leur popularité tient au fait qu'ils incarnent une pensée anthropocentrée, celle qui veut que l'on protège « la nature pour l'homme ».

## Engouement n'est pas engagement

La question qui s'en suit est évidemment celle de l'écologisation des pratiques. Cette énigme du lien entre représentations et pratiques est récurrente voire obsédante en sciences sociales, en témoignent de nombreux appels à communication sur la question environnementale. Elle revient quasiment toujours dans la construction de problématiques d'enquête chez les étudiants en Licence de géographie. L'interrogation « comment passe-t-on d'une conscience environnementale à des actions en faveur de l'environnement ? » semble être au cœur des préoccupations de la recherche mais peu de résultats ont été publiés à ce jour. De nombreuses études font le constat d'un décalage surprenant entre les déclarations et les pratiques des citoyens, sans que des réponses claires puissent être apportées. Quelques pistes émergent néanmoins. Celle qu'apporte Jean-Paul Bozonnet (2005) à ce sujet est intéressante. Pour lui le discours environnemental, d'abord porté par les associations de contestation, est aujourd'hui relayé par l'Etat, ce qui participe à toucher un plus grand nombre de personnes. Toutefois, ces processus de diffusion qui passent par une médiatisation institutionnelle dédouaneraient aussi les citoyens : ils ne remplacent pas une expérience personnelle, qui, peut-être, ancrerait d'avantage le changement dans les pratiques.

En définitive, il semble que le « verdissement de l'opinion publique » correspond davantage à une forme de moralisation (et non à une responsabilisation), c'est-à-dire que les différents publics prennent acte que « l'environnement compte » mais sans forcément comprendre pourquoi. La protection de l'environnement devient une norme, une injonction qui produit certaines pratiques (le tri des déchets, les économies d'eau et d'énergie) sans forcément constituer une conviction qui pousserait à un engagement plus fort, ce changement étant piloté de l'extérieur (par l'Etat, les associations, les collectivités)

Ces quelques éléments de contexte sur les prémices d'une écologisation des consciences (Bozonnet) nous permettent de cerner quelques enjeux clés. Si notre communauté semble plutôt séduite par la protection de l'environnement et de « le nature », en majorité les pratiques restent circonscrites autour de gestes qui ne transforment pas foncièrement l'espace monde. Pourtant, nous pensons qu'il existe d'autres degrés de sensibilisation – peut-être moins bien représentés à l'échelle de la société mais émergents – qui se manifestent à travers des scrupules<sup>91</sup> et des engagements<sup>92</sup> d'un ordre différent de ce « verdissement » dont nous avons parlé. Sur un axe qui s'étire entre arrachement et attachement (Latour, 2000), d'autres formes d'actions se dessinent. Entre culpabilité, cas de conscience, malaise, sollicitude et empathie, certaines personnes cherchent à renouveler leurs capacités d'agir. A partir de ce point, notre travail va s'intéresser à ces acteurs, ceux qui « affichent » un changement dans leur façon d'agir.

---

<sup>91</sup> Le scrupule au sens de « gêne », qui vient du latin « scrupulus », petits cailloux se glissant parfois dans les sandales et qui pouvaient gêner la marche (Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction d'Alain Rey, éditions Le Robert, 2006, sur les conseils de N. Canova).

<sup>92</sup> Engagement est ici à comprendre au sens que Thévenot (2006) lui donne : « action ».

### 3. Leurs pratiques « éthiquetées ».

« Si l'éthique apparaît d'abord comme un champ abstrait et spéculatif, réservé aux penseurs et aux académiciens dans leur tour d'ivoire, déconnectés de la réalité, elle pose en fait des problèmes très concrets. Toute personne dans l'action est amenée à adopter une éthique au regard de ce qu'il juge bon/juste de faire » (Proctor, 1998).

Nous avons effectué, au tout début de ce travail, un rapide détour par la théorie qui nous a permis de voir ce qui se jouait au niveau des débats « savants » sur l'éthique, notamment au niveau de l'intégration d'êtres vivants non humains dans la sphère morale de nos sociétés. Nous avons vu que ces réflexions à tâtons trouvent des échos dans la société, à travers des prises de décision politiques (ce dont témoigne la création de normes environnementales dans de nombreux domaines), les revendications et les actions des groupes de défense d'intérêt écologistes mais aussi chez les citoyens qui se convertissent lentement mais massivement à certaines injonctions dans leur quotidien, de façon différenciée. Or, cet engouement pour la question environnementale se traduit aussi en des signaux beaucoup plus concrets qui traduisent l'émergence d'une éthique environnementale en construction de façon active et visible, notamment dans l'espace public. En effet, certains acteurs ou groupes d'acteurs parent leurs initiatives de qualificatifs tels que « responsable », « vert » ou même « éthique », pour afficher, signifier, communiquer le « bien fondé » de ces dernières : nous nous saisissons de ces objets en les appelant des « pratiques éthiquetées ».

#### **La prolifération (peut-être trop hâtée) des initiatives « éthiquetées »**

Sans avoir été définie, statuée, « gravée », l'éthique environnementale que nous avons décrite comme « en chantier », parvient à s'inscrire au cœur des pratiques sociales. Cette *course à l'action* fait l'objet de vives critiques. Pour certains chercheurs comme James D. Proctor, ces tentatives sont prématurées :

“The imperative of decisive and timely action is inarguable. And this, perhaps, is the very problem: we have been so busy talking about strategy, so deeply committed to proclaiming facts and prescribing action, that we've not taken the risk to think deeply” (Proctor, 2009).

Pour ce géographe, une réflexion plus poussée nous amènerait à nous rendre compte que notre vision binaire nature/société ne tient pas<sup>93</sup>. Selon lui, notre vision de l'environnement tout entier a besoin d'être « réparée », ainsi que les sources d'autorité sur lesquelles nous nous basons pour justifier le souci environnemental, la science et la religion étant, selon lui, les plus reconnues (aux

---

<sup>93</sup> C'est aussi ce qui est soutenu par Latour (1991), Descola (2005), Stengers (2009) et November (2009), pour ne citer qu'eux.

Etats-Unis). Pour lui le problème majeur auquel font face ceux qui s'attaquent à gérer les problèmes d'environnement est la « connectivité » de toutes ses composantes. Il cite alors John Muir (1911) « "When we try to pick out anything by itself, we find it hitched to everything else in the Universe."

Cette difficulté évoquée par Proctor et que de nombreux chercheurs mentionnent, ne semble pas pour autant stopper les acteurs. Si comme le dit Olivier Soubeyran : la « crise environnementale vient bouleverser le bouclage entre sens et action » puisqu'il existe maintenant des conséquences non-intentionnelles à notre action que nous ne pouvons plus ignorer », il semble que certains acteurs « se débrouillent » pour agir *quand même*<sup>94</sup>. Il nous faudrait donc interroger les mécanismes, les processus qui font entrer ces individus dans l'action et la façon qu'ils ont d'évacuer, de diluer, d'élucider même temporairement les motifs et les résultats attendus de cette action.

Dans notre travail sur les pratiques de gestion des « espaces de nature » nous souhaitons mettre en lumière la capacité des acteurs à élaborer des jugements éthiques et à performer la réalité à partir de ces jugements. Quels appuis théoriques, pratiques, réflexifs mobilisent-ils ?

## Confusions sémantiques autour du terme éthique

Lors de notre enquête exploratoire, il nous a semblé opportun d'interroger les acteurs (membres actifs d'associations environnementales, gestionnaires d'espaces naturels) sur leur « éthique ».

Cette enquête fût un fiasco, et comme cela est souvent le cas en sciences humaines et sociales, l'occasion d'un enseignement décisif sur la manière dont notre enquête devait être menée. Les acteurs utilisaient jusqu'à trois fois par phrase le mot « éthique ». A tel point qu'ils semblaient vouloir dire : « *Vous voulez de l'éthique ? J'en ai.* ». Toutefois, comme les acteurs n'avaient aucune idée du sens que nous accordions à ce terme, ils ne s'aventuraient pas au delà de son énonciation. Des entretiens courts donc, et surtout des « dialogues de sourds ». Ces personnes ne nous parlaient absolument pas de leur travail de tous les jours mais bien de leurs « chartes éthiques des partenaires », de leurs certifications « éthiques », de ce qui avait été reconnu comme « éthique » par autrui, un autrui institutionnel de préférence. Alors même que ces personnes représentaient pour nous les « champions » de l'éthique environnementale *en train de se faire*, ils n'avaient rien à en dire. Pire, nous sentions qu'ils en disaient le moins possible par peur de révéler des pratiques qui ne seraient pas « éthiques »... pour nous !

Or, l'idée n'était pas de se demander si les acteurs parlaient d'éthique ou pas, si leur éthique était « vraiment éthique », mais bien de saisir ce qui guidait leurs pratiques, ce qui comptait pour eux, ce à quoi ils *tenaient*<sup>95</sup>, autrement dit les liens qu'ils tissaient quand ils étaient en position d'agir

---

<sup>94</sup> Nous nous inspirons à ce propos de ce que dit Bruno Latour dans « Moderniser ou Ecologiser ? A la recherche de la 7ème cité » : pour lui, le propre de la grandeur verte n'est pas de créer de nouvelles justifications (écologiques) mais bien de composer de nouvelles façons d'agir (Latour, Ecologie Politique, 1995)

<sup>95</sup> Pour reprendre l'expression d'Emilie Hache (2011).

sur le terrain. Nous ne parvenons pas encore à formuler la bonne question pour y parvenir. Peut-être, pour qu'il nous parle de ce qui intéressait cette recherche fallait-il que nous ne mentionnions plus le terme éthique. Mais laissons de côté momentanément ces difficultés pratiques pour creuser plus avant cette idée d'*éthiquetage* sur laquelle nous voulions centrer notre enquête.

## **L'éthiquetage : une affaire individuelle ou collective ?**

L'approche que nous retenons paraît se focaliser sur les individus, mais comme nous l'avons mentionné plus tôt, elle n'est pas purement individualiste. En suivant les propositions de Ricœur et de Thévenot, nous souhaitons appréhender la façon dont les pratiques s'agencent entre elles. A quel moment les acteurs prennent-ils en considération les « règles du jeu » qui dépassent leur pratique *solitaire* (Ricœur, 1990) ? Qui décide lors d'une action commune, et en cas de désaccord, quelles valeurs sont adoptées ? Qui tranche ? Comment les individus *tricotent-ils* des modes opératoires originaux pour faire face à des nœuds, des situations, des dilemmes toujours renouvelés ? Le consensus moral est-il possible ? Est-il souhaitable ?

Ces questionnements, ainsi que notre expérience critique du travail de terrain, nous ont invités à faire ce travail de clarification conceptuelle et nous ont amenés à nous pencher sur les jugements perçus comme « moraux » par les acteurs qui les énoncent et qui s'en servent pour agir. En effet, il semble que, le plus souvent, les acteurs qui donnent un « éthiquetage » à leur pratique signifient qu'ils répondent à l'impératif de prise en compte de « la nature » ou de l'environnement dans leurs décisions et leurs actions. Il semble qu'ils s'inscrivent dans une perspective collective où ils répondent à des normes plus ou moins tacites. Il apparaît que c'est cette inscription qui rend leurs pratiques « responsables » ou « respectueuses » de la « nature » ou de l'environnement.

L'*éthiquetage* des pratiques semble ainsi témoigner de l'aller-retour entre morale et éthique dont nous avons parlé : en qualifiant publiquement leurs pratiques comme « responsables » etc., les acteurs veulent rendre compte du fait qu'ils ont *bien* agi selon des normes qui existent en dehors d'eux et qu'ils s'astreignent à suivre, alors même qu'ils n'y sont pas obligés légalement : d'où la dimension morale – et donc collective - de ces règles, et d'où l'autonomie de leur jugement individuel (ils ne sont pas forcés de suivre ces règles mais ils choisissent de le faire).

## **Mais alors, qu'est-ce qui est éthique et qu'est-ce qui ne l'est pas ?**

Si nous limitons notre enquête aux pratiques « éthiques » telles que les acteurs les publicisent comme « prenant en compte la nature ou l'environnement », cela veut-il dire que toute autre pratique est immorale, compte tenu des impératifs que la crise environnementale nous demande de considérer ? Est-ce que toutes les pratiques « éthiquetées » sont éthiques ? Enfin, est-ce qu'il n'y a pas des pratiques qui sont éthiques et qui ne s'affichent pas comme telles ?

Dans notre travail, nous nous sommes attachés à accorder de l'importance au jugement des acteurs et à la façon dont ils rendaient public ce jugement. En cela, nous leur avons donné la *compétence éthique*. Aucun critère ne nous permettait *a priori* de connaître leurs intentions

lorsque qu'ils affichaient avoir pris en compte « la nature » ou l'environnement. Notre travail s'est justement attaché à décrire, avec eux, ce qu'ils mettaient derrière cet « étiquetage ». La question peut donc se préciser comme suit : que signifie prendre en compte « la nature » ? Et surtout, cela signifie-t-il que cette prise en compte se fait *au détriment* d'autres entités, d'autres soucis ?

Le travail effectué par Marie Gaille sur l'évaluation de la valeur de la vie nous a particulièrement confortés dans cette approche. Dans son enquête, elle se heurtait au fait qu'il est communément défendu que toutes les vies humaines se valent et qu'assumer une autre position serait « immoral ». En vérité, dans le milieu hospitalier, la question de la valeur de la vie (des êtres à naître comme des personnes en fin de vie) se pose quotidiennement et cette question est « réglée » de manière différenciée au cas par cas. Plutôt que d'avoir à juger des décisions des acteurs qu'elle a suivis, elle a opéré le choix de « partir de l'énoncé des acteurs en contexte [ce qui] comporte d'accepter comme telle cette perception des acteurs. [...] (Ce choix) permet d'éviter d'établir des frontières *a priori* entre ce qui relèverait de l'interrogation morale et ce qui n'en relèverait pas. Cette définition ne repose pas non plus, de façon délibérée, sur la détermination d'un noyau normatif ultime, d'un contenu moralement bon, également susceptible de déboucher sur une invalidation *a priori* de certains jugements de valeur, considérés comme non moraux ou immoraux » (Gaille, 2010, p. 33). Nous l'avons vu, il n'existe pas non plus de « noyau normatif dur » quant à l'éthique environnementale ou à la moralisation des pratiques.

L'idée n'est donc pas de juger du caractère éthique des pratiques que nous avons observées mais plutôt de voir comment les acteurs s'arrangent avec toutes les entités et toutes les personnes qu'ils enrôlent pour *bien agir* et quelles sont les orientations qu'ils se fixent pour agir. Le discours des acteurs constitue, à ce titre, le matériau de base de notre recherche. Cependant, le recours à d'autres matériaux de recherche que les interviews (archives, articles de presse, lettres) a servi à compléter ou à stimuler le discours des enquêtés (et non à le valider ou le vérifier). Nous verrons que cette approche en termes de « cheminement », de l'intention à l'action, nécessiterait presque la mobilisation de techniques d'enquêtes issues de la psychologie. Certaines expérimentations ont pu être menées et nous avons entrevu d'autres manières de faire que le temps imparti ne nous a pas permis d'exploiter et qui pourraient faire l'objet d'un complément d'enquête ultérieure. Nos questions sont ainsi devenues : Comment ces acteurs agissent et comment ils évaluent le sens de leurs pratiques ? Quel cheminement de pensée est opérant pour eux. ? Que prennent-ils en compte ? Quels doutes formulent-ils ? Quels « cas de conscience » peuvent être les leurs ? Que laissent-ils de côté pour agir *quand même* ?

Nous venons d'exposer quelques unes des bases théoriques et empiriques qui ont alimenté notre réflexion. Les difficultés que nous avons pu rencontrer au début de l'enquête – mais aussi par la suite, comme nous l'exposerons bientôt – tiennent en partie à la jeunesse de notre objet d'investigation (l'éthique en actes) comme sujet géographique.

Nous avons commencé à circonscrire pas à pas ce sujet-objet :

- une éthique ou plutôt des éthiques,
- influencées par de nouvelles normes morales,
- s'intéressant à « la nature » et à l'environnement,
- ayant la particularité d'être tournées vers l'action.

Nous avons montré que ce sont des éthiques à la troisième personne que nous ne pouvons pas qualifier *a priori*. Cependant, ce que nous n'avons pas encore abordé, c'est ce que cette éthique environnementale en actes pourraient avoir de proprement géographique. D'ailleurs, les doutes théoriques et les difficultés méthodologiques que nous rencontrons sont à mettre en lien avec le fait que la légitimité d'un tel sujet dans le champ disciplinaire ne va pas de soi.

Comme nous l'avons dit, l'éthique a longtemps été considérée comme un objet abstrait et la géographie s'est intéressée en priorité à des objets très concrets (qui puissent être mis en carte, si l'on veut caricaturer). Paul Claval (2001) souligne bien ces difficultés éprouvées par les géographes dans la prise en compte, plus générale des questions culturelles lorsqu'il dit : « on comprend que ces idées [la géographie comme méditation sur le destin des individus et des groupes] aient eu du mal à pénétrer dans un milieu pétri d'épistémologie positiviste et de philosophie scientiste » (Claval, 2001 : 106).

Nous allons voir que la question de l'éthique comme objet proprement géographique a été très tardive. Cette « rencontre » pose la question de la dichotomie entre faits (qui relèveraient de la géographie) et valeurs (qui relèveraient de la philosophie). Qu'est-ce que les faits font aux valeurs ? De quelle façon les valeurs transforment-elles les faits ? Quels attachements, quels liens peuvent être appréhendés dans ce rapprochement ? Il se trouve que la « crise environnementale » met en défaut à la fois les faits et les valeurs. En cela, peut-être constitue-t-elle une occasion inédite de les considérer différemment, c'est-à-dire ensemble. Si la géographie peut contribuer à cet effort, alors peut-être qu'elle peut prendre une place de choix dans la compréhension des enjeux contemporains. Nous souhaitons considérer la question du rapprochement entre géographie et éthique en considérant cette double proposition : la géographie pourrait éclairer des dimensions essentielles de l'éthique, en retour l'observation de l'éthique en acte pourrait nourrir les ambitions disciplinaires.

## **C. L'éthique est-elle une affaire de géographe ?**

Cette question s'est d'abord posée au regard des remarques qui nous ont été faites au début de ce travail de recherche, et même tout au long de la thèse. Au départ, un chercheur nous avait conseillé de changer radicalement de sujet dans l'optique d'obtenir une allocation de recherche. La suite des événements lui aura donné tort. Plus tard, on a souvent grimacé à l'annonce de ce sujet : l'éthique était souvent comprise comme une référence aux « petites bêtes » (les tiques) ou aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Lorsque nous précisons que nous travaillons sur l'éthique environnementale, l'horizon ne s'éclaircit pas pour autant : « Mais c'est quoi le rapport avec la géographie ? ». Effectivement, la question a été posée, souvent.

La réponse la plus aisée lorsque l'on est confronté à ce type d'interrogations est de dire que cela a déjà été fait, mais cela ne présage pas de la pertinence de cette association, pour qui n'a pas lu les dits-ouvrages et revues. Ainsi, exposer un panorama des différentes façons dont éthique et géographie ont été conjuguées ne nous dispensera pas, dans un deuxième temps, d'explorer plus avant la pertinence de cette conjugaison. En effet, si comme l'avance Michel Lussault (2007), la géographie revient à s'intéresser à la « dimension spatiale du social », alors il convient de se demander en quoi l'éthique comporte une dimension spatiale.

### **1. Ethique et Géographie, à l'heure des premiers rendez-vous.**

L'objectif n'est pas de dresser ici une revue de littérature exhaustive sur le sujet mais plutôt de tracer à grands traits les différentes façons dont les géographes ont pu se saisir de l'éthique. Celle-ci a d'abord été visitée en tant qu'objet géographique dans le monde anglo-saxon.

#### **« Vagabondages de géographes en terrain moral »**

Dès les années 1990, il semble que quelques géographes se soient aventurés sur un « terrain moral », c'est à dire qu'ils tentent de résoudre des problèmes d'ordre éthique concernant leur pratique de la géographie. Ce mouvement est aisément perceptible outre Atlantique.

Un exemple marquant est celui qui touche à la réflexion sur les outils récents de la discipline comme celui des Systèmes d'Information Géographiques (SIG). Robert W. Lake, notamment, associe cette réflexion critique à l'émergence des idées féministes et au postmodernisme qui remettent en cause la vision positiviste de la géographie (Lake, 1993). Il fournit une discussion intéressante sur les dualismes impliqués dans le fonctionnement des SIG qui, mis en relation avec la complexité du monde, font que « le monde n'est plus si facilement cartographiable ». Pour lui, les SIG apposent une « vision tunnel » et utilitariste du monde due au fait que le travail est confié à des machines « amORAles » et que les données fournies sont caricaturales.

“It is flawed because it relies on a partial and incomplete approach to ethics; because of the ethical consequences of its uncritical adoption of the positivist assumption of subject-object dualism; and because of its inability to comprehend and respect the subjective differences among the individuals who constitute the irreducible data points at the base of the GIS edifice” (Lake, 1993: 5).

Selon cet auteur, deux alternatives s’offrent à la géographie. Soit la capacité intégrative des technologies SIG se montre assez robuste pour prendre en compte, non seulement davantage de données mais surtout des catégories fondamentalement différentes de données qui s’étendent au-delà des limites positivistes tant sur le plan éthique, que sur les plans politique et épistémologique, soit nous devons nous passer de ces outils.

Cet exemple illustre le mouvement de moralisation que connaît la discipline dans les années 1990. James D. Proctor et David Smith vont plus loin et présentent une synthèse très éclairante de la façon dont éthique et géographie ont pu être mêlées dans un livre intitulé : *Geography and Ethics : Journeys in a moral terrain* (Proctor, Smith, 1999). Le terme au pluriel « journeys » (en français, périple ou parcours) dans ce titre, met bien en évidence le pluralisme des cheminements adoptés pour explorer cette question de l’éthique en géographie, notamment, précise Proctor, du fait que la pratique disciplinaire englobe à la fois un projet ontologique (en référence à la réalité que les géographes cherchent à élucider) et un processus de construction épistémologique (les différentes façons dont se génère la connaissance géographique) : « Si Kant proposait déjà une *géographie de la morale*, il n’aurait jamais pu imaginer l’étendue et la profondeur du questionnement philosophique que les géographes ont exploré depuis un siècle et l’engagement géographique avec lequel ont été traitées les questions philosophiques qui touchaient à l’éthique » (Proctor, 1999).

Cet ouvrage, pionnier dans l’ambition qu’il a de rassembler une telle variété de points de vue croisant les deux thèmes qui nous intéressent, fait émerger un point crucial : alors que la géographie se cristallise, selon Proctor, autour de trois métaphores principales que sont l’espace (space), le lieu (place) et la nature, la réflexion sur l’éthique transcende les frontières entre ces trois métaphores et forge des liens nouveaux au sein de la discipline, notamment entre les deux pôles bien entretenus de la géographie physique (nature) et de la géographie humaine (plus intéressée par les métaphores de l’espace et du lieu pour donner sens à la réalité géographique).

Aborder la question de l’éthique semble ainsi inviter à dépasser les clivages entre nature et culture, et le géographe apparaît comme le mieux situé pour construire ces ponts puisque, dit Proctor, « il a un pied dans la nature, l’autre dans la culture » ! Cette remarque est cruciale car elle vient encourager le projet de recherche que nous avons construit et qui voudrait :

1) dépasser les clivages entre étude des humains (qui relèverait de la géographie humaine) et celle des non-humains (qui relèverait, elle, de la géographie physique) ;

- 2) considérer à la fois, c'est-à-dire non en les comparant mais en les regardant dialoguer, les processus individuels et collectifs de construction de l'éthique en action,
- 3) ce, dans une approche immédiate mais en même temps imprégnée de temporalités plus éloignées.

L'analyse que fait Proctor (1999) nous conforte dans l'idée que la géographie, parce qu'elle est une science ouverte et soucieuse d'articuler des éléments souvent hétérogènes, semble à même d'apporter (et de permettre d'importer) les cadres d'analyses qu'appelle cette recherche sur l'éthique dans sa mise en action.

### **L'accent est généralement mis sur l'éthique de la géographie**

En 2003, James D. Proctor et Audrey Kobayashi s'adressent *au Specialty Group* de l'Association des Géographes Américains intitulé « Values, Ethics and Justice » qui a été créé en 1997. Ils dressent un bilan des avancées permises par la création de ce groupe. Pour eux, l'accent a été mis sur l'éthique de la géographie, c'est-à-dire l'aspect déontologique de la discipline, au détriment peut-être du développement d'un nouveau champ d'investigation.

“The concerns of the group have been less upon a particular range of topics or approaches than with the ethical question that cut across the entire discipline. Such questions are bounded neither by subject matter nor by theoretical constraints” (Proctor, Kobayashi, 2004).

Sont traités en particulier les sujets qui concernent le rapport des géographes à leur terrain et à leur objet ou encore les relations que les géographes entretiennent avec leur communauté de travail, leurs engagements politiques ou leur vie privée. Certains thèmes de recherche se rapprochent ainsi des préoccupations qui peuvent être celles d'autres groupes de spécialité comme ceux qui ont trait au féminisme, à la sexualité, au socialisme, à la pédagogie ou encore à des thématiques plus circonscrites encore comme le racisme ou les indiens (*Native Americans*).

Si les auteurs mettent en avant l'importance de ces réflexions pour les avancées de la discipline géographique, il ne semble pas que l'éthique constitue, en soi, un objet d'investigation avec ses terrains propres, ses méthodes propres et un corpus de référence.

“The Values, Ethics and Justice Specialty Group can certainly make no claim to have identified a specific realm of geographic enquiry to call its own, no territory of difference” (Proctor & Kobayashi, op. cit.).

## **Les revues spécialisées ouvrent-elles un nouveau champ d'investigation ?**

Aux Etats-Unis, plusieurs revues abordent aussi ce rapprochement entre éthique et géographie, notamment « Ethics, Place and Environment » ou encore « Political Geography » qui a édité en 2004 un numéro spécial « Ethics in Political Ecology ». Y sont interrogées à la fois l'éthique professionnelle (Comment faire de la « bonne/vraie/juste » géographie ?) et la substance de la connaissance géographique produite, avec un lien toujours plus fort entre ces deux éléments de réflexion. Les conséquences de la production des connaissances géographiques, leur présentation, la manière de les enseigner ou les applications qui en sont tirées posent toujours problème. C'est ce qui avait été soulevé par James D. Proctor lorsqu'en 1998, il disait :

« De plus en plus, les géographes s'interrogent sur la manière d'être proprement réflexifs concernant les bases morales qu'ils édictent à propos du monde sans pour autant se perdre dans cette réflexivité au point qu'ils ne pourraient plus rien dire de substantiel » (Proctor, 1998).

La revue canadienne ACME<sup>96</sup> propose également, depuis 2003, plusieurs numéros abordant la question de l'éthique en géographie en s'intéressant à des problématiques telles que la place des femmes, l'immigration, les injustices socio-spatiales ou encore les conflits armés. Cette revue est intéressante puisque sans se saisir de l'éthique comme objet proprement géographique, elle ne vise pas à moraliser la géographie mais bien à traiter des sujets qui posent des questions d'ordre moral, des problèmes qui tiennent à la prise en compte d'autrui (les femmes, les immigrés, les réfugiés, les populations défavorisées). Plus récemment, des numéros ont été consacrés aux nouvelles formes de tourisme (volume 10, 2011) ou encore aux changements climatiques (volume 11, 2012)<sup>97</sup>.

## **2. Aujourd'hui, un regain d'intérêt pour l'éthique en sciences sociales et en particulier au sein de la discipline géographique.**

L'intérêt des recherches en géographie et plus largement en sciences sociales, en lien avec l'éthique, ne faiblit pas. Au contraire, il semble qu'il y ait un regain d'enthousiasme pour ce sujet et une volonté de mutualiser les travaux à son propos, tant au niveau disciplinaire que transdisciplinaire.

---

<sup>96</sup> L'ACME est une revue électronique internationale de géographies critiques (An International E-Journal For Critical Geographies) : [www.acme-journal.org](http://www.acme-journal.org).

<sup>97</sup> Notre approche se limite ici à quelques exemples alors que d'autres revues et d'autres auteurs abordent ponctuellement le sujet de l'éthique dans la littérature scientifique anglo-saxonne, notamment à propos de la thématique plus large de « justice spatiale ». Mais nous reviendrons sur ce corpus plus loin parce qu'il constitue, en soi, un matériau fécond pour boucler notre enquête.

## **La prolifération de colloques sur l'éthique**

Nous avons effectué une recherche rapide sur le site « Calenda<sup>98</sup> » qui répertorie un bon nombre d'évènements scientifiques. Entre 2000 et 2012, 1096 colloques mentionnaient l'éthique dans leur annonce. Ce chiffre paraît impressionnant. « Environnement » apparaît, lui, dans 2612 annonces. 221 colloques traitaient de ces deux thématiques à la fois, c'est-à-dire que les termes « éthique » et « environnement » faisaient tous les deux partie des mots clés de ces 221 colloques.

Toutefois, il convient de préciser que seuls 76 colloques portaient « éthique » dans leur intitulé, et deux seulement conjuguait éthique et environnement dans le titre de l'évènement. Ceci nous amène à dire que l'éthique est un sujet qui réunit les chercheurs bien au-delà de la thématique environnementale. Elle concerne notamment la médecine mais aussi les institutions politiques ou encore l'économie. De plus, l'éthique est souvent ajoutée à d'autres termes clés, comme un complément mais sans être l'objet même de l'évènement scientifique.

Arrêtons-nous un instant sur ces évènements scientifiques qui portent « éthique » dans leur intitulé pour observer leur évolution. En 2000, seuls deux colloques rentraient dans cette catégorie. Ils s'intéressaient au relativisme culturel et à l'enseignement supérieur. Jusqu'en 2005, moins de 2 évènements par an, en moyenne, se penchaient concrètement sur ce thème alors qu'après 2005, on observe une prolifération marquante de celui-ci dans les titres de colloques : 9 par an, en moyenne entre 2006 et 2012. L'année 2012 (sans même être terminée !) demeure sans équivalent avec 16 évènements ayant pour thématique principale « l'éthique »<sup>99</sup>. Cette observation nous conforte concernant l'élan observé.

## **Les géographes français qui s'intéressent à l'éthique**

Plusieurs géographes français se sont intéressés ces dernières années à la notion d'éthique. Augustin Berque, dans « Etre humains sur la terre, principes d'éthique de l'écoumène », livre une réflexion nouvelle et stimulante sur ce que devraient être nos principes de vie (Berque, 1996). Mais si l'éthique est un objet sur lequel Berque réfléchit, ce n'est pas un objet sur lequel il enquête. Pour lui, l'éthique dont il parle n'existe pas encore : elle est à construire.

D'autres géographes ne font pas de l'éthique leur principal objet, mais l'abordent de façon ponctuelle. Jacques Lévy parle par exemple d'un « tournant éthique » (Lévy, 2009), sorte de mouvement en marche par lequel les normes morales, autrement dit les préceptes rigides et transcendants qui nous gouvernaient jusqu'ici, seraient supplantés par une multiplicité de valeurs explicitées et débattues, pragmatiques en somme. Nous nous inscrivons davantage dans la lignée de cet auteur, ce qui nous permettra de débattre de certaines de ses propositions à l'issue de ce travail.

---

<sup>98</sup> Calenda est « le calendrier des sciences sociales » : [calenda.org/](http://calenda.org/)

<sup>99</sup> Tous les relevés effectués sur <http://search.openedition.org> datent du 1<sup>er</sup> Aout 2012.

L'année 2010 a été marquée pour nous par la parution d'un numéro spécial de la revue *Géographie et Culture* consacré à l'éthique. Cynthia Gorrha-Gobin (2010), qui a dirigé ce travail, parle du défi que lance « le tournant éthique » à la géographie, défi qui veut que soient réunis faits et valeurs dans une même approche. Ces enjeux théoriques et épistémologiques sont notamment abordés par Isabelle Lefort. Dans le numéro, l'éthique est aussi un objet d'enquête pour les participants sur deux thématiques principale : l'éthique à l'égard de la diversité culturelle et celle qui touche à la question environnementale.

Dans ce recueil d'articles éclectiques, il ne s'agit pas d'étendre une éthique « déjà-là » à un ensemble nouveau d'objets, mais il est bien question d'étudier l'éthique dans sa dimension géographique comme un apprentissage « à construire ensemble des réponses fabriquées sur mesure à des questions inédites ». En cela, Cynthia Ghorra Gobin considère que l'éthique constitue une « nouvelle frontière » pour la recherche géographique « en mesure de revitaliser concepts et théories » (Ghorra Gobin, 2010).

Sont abordés par exemple dans ce numéro : la « dégradation éthique dans l'action publique locale espagnole » qui a amené, comme le montre Nacima Baron-Yelles, à la constitution d'une « bulle immobilière » dénoncée par les citoyens comme l'effet d'une « pathologie urbaine » liée à la corruption ; mais aussi les enjeux éthiques liés à la rédaction de documents de sensibilisation au risque épidémique de la dengue à Nouméa réalisés, entre autres, pour des jeunes défavorisés, qui, comme l'explique Marie-José Schmidt-Ehrmann, pose le problème de l'interprétation des images de cette maladie par des publics hétérogènes.

Ici, les géographes ne se prononcent pas sur une éthique à adopter, elles laissent aux acteurs la compétence de juger l'éthique de telle ou telle initiatives. Elles – ces géographes sont toutes des femmes – se saisissent du discours des personnes auprès desquelles elles enquêtent pour alimenter une réflexion géographique. Celle-ci porte sur les conséquences de pratiques vues comme « immorales » concernant l'aménagement urbain ou sur les effets géographiques liés aux enjeux éthiques de l'interprétation différenciée de certaines campagnes de sensibilisation à un problème de santé public (la dengue).

Pour finir, une approche particulière en géographie, est adoptée par Nathalie Blanc. Nous avons pris connaissance de ses travaux tardivement mais la réflexion que nous tissons ici rejoint certaines pistes qu'elle a ouvertes. Sa réflexion mêle éthique et esthétique et ce qui est stimulant à ce niveau c'est que l'auteure raccroche cette pensée à celle de l'action en situation et aux théories du care, théories auxquelles nous lierons notre travail dans les derniers développements de la thèse. Pour Nathalie Blanc : « l'esthétique correspond à la construction d'une éthique dans les faits puisque l'éthique n'est pas l'affirmation d'une valeur hors les faits, mais d'une valeur dans les faits » (Blanc, 2008). Ce qui nous intéresse plus particulièrement réside dans son approche de l'éthique environnementale qui selon elle, ne relève pas seulement de l'intégration dans les règles que l'individu s'impose à lui même d'une reconnaissance de son impact sur l'environnement mais « modifie plus substantiellement que cela la question de l'éthique ». Nathalie Blanc propose une réflexion qui mêle le sensible à l'éthique arguant que :

« la question environnementale invite chacun à prendre conscience du danger que courent les corps, mais plus généralement aussi les vies humaines [...] Elle invite chacun à réfléchir sur les conditions de son adaptation dans le contexte économique et social auquel il/elle est confronté/e. S'adapter, c'est aussi maintenir les conditions de sa vie heureuse [...] qui repose sur la connaissance de cet environnement en vertu de quoi il sera possible de se créer une vie heureuse [...] La lecture esthétique de ce qui nous environne, face aux troubles perceptifs qui affectent le sujet confronté au changement, construit un souci de la chose préalable et corollaire de l'action » (Blanc, 2008).

La relation sensible des acteurs à leur espace de vie et de travail et la connaissance fine qui en découle semblent bien constituer un levier pour « bien agir ». Et, dans cette relation d'apprentissage et de soin sont contenus des enjeux proprement géographiques.

Il est intéressant de noter que si certains géographes commencent à s'intéresser à l'éthique<sup>100</sup>, d'autres spécialistes des questions morales interrogent directement les relations à l'espace comme ressort, ou composante, de l'éthique qu'ils observent et théorisent.

### **Des spécialistes de l'éthique qui flirtent avec l'espace**

Plusieurs sociologues de l'action dont nous avons croisé les travaux pour avancer dans notre cheminement de thèse s'intéressent au geste moral (Pattaroni, 2001), aux rapports à la norme (Boltanski, 2012), à l'éthique professionnelle (Brévigliéri, 2007) ou à *l'action qui convient* (Thévenot, 2006), et ce faisant, ils flirtent avec les théories sociales du spatial. Ils se penchent, chacun à leur manière, sur les façons ordinaires dont la normativité ou en tout cas certains corpus de normes façonnent nos pratiques sur plusieurs niveaux qui vont de l'intimité à la publicité. Leurs approches pragmatistes les amènent à établir des liens forts avec la géographie (échelles, organisation de l'espace, micro et macro aménagements) tout en questionnant nos catégories bien figées (local/global, sujet/objet, dedans/dehors).

Nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que la notion d'*attachement* est très chère à ces sociologues de l'action. Pour Luca Pattaroni<sup>101</sup>, par exemple « le frayage familial » qui peut être celui d'une personne avec son cadre de vie participe aux ressorts de l'agir moral. La connaissance fine du lieu (que nous appelons « compétence géographique ») peut amener, selon lui, un individu à « être alerté par certaines variations » et à s'engager pour que ce souci

---

<sup>100</sup> Nous n'avons pas souhaité développer toutes les tentatives de toucher à cet objet mais pour des exemples intéressants de ce qui a pu être fait, le lecteur est invité à se pencher sur les essais stimulants de Retailé (1997), Debarbieux et Fourny (2004) et Lussault (2007, 2011),

<sup>101</sup> Discussion avec l'auteur, Genève, 31 Mars 2009.

soit pris en compte (par les aménageurs, les gestionnaires d'un lieu). Une telle relation à l'espace vient susciter des engagements (au sens d'affection et d'action) qui sont « proches de la sollicitude » et qui diffèrent grandement de la conviction d'un militant a-géographique (qui défendrait son point de vue, où qu'il soit, même s'il ne connaît pas bien les lieux). Nous avons choisi de suivre cette proposition et nous en discuterons les résultats et conséquences à la fin de ce travail.

Ainsi, la géographie s'est d'abord penchée, pendant près d'une décennie, sur sa propre éthique avant d'aller observer, étudier, disséquer celle des autres. Aujourd'hui encore, les réflexions sur ce que « faire de la bonne géographie » implique continuent de dominer le champ dans lequel éthique et géographie se croisent, champ qui de fait s'en trouve limité.

Ainsi, après cet aperçu de la littérature sur le sujet, nous nous donnons comme ambition d'approfondir les raisons pour lesquelles l'éthique mériterait d'être plus souvent et plus massivement investie par les géographes non seulement comme objet de curiosité et d'étonnement, mais surtout comme sujet capable de défier et alimenter les fondements épistémologique, théoriques et méthodologiques de la discipline.

### **3. Ethique – Action – Espace : un triptyque à activer !**

Pour prolonger la circonscription de notre objet de recherche et l'exploration de la dimension spatiale de l'éthique en actes, nous aimerions nous attarder sur une approche, celle d'Augustin Berque qui, croisant philosophie, poétique, et géographie, a particulièrement retenu notre attention. Par son caractère hybride, elle se démarque des autres manières d'aborder l'éthique d'un point de vue géographique, tout en continuant d'incarner ce que nous appellerons « une approche à la première personne », par opposition à l'approche que nous souhaitons proposer, qui elle se trouve être à la troisième personne.

#### **Pour une exploration de l'éthique à la troisième personne**

Dans « Etre humains sur la Terre. Principes d'éthique de l'écoumène », Berque évoque en 1996 la Terre comme le lieu de l'être, de la présence au monde. Il y décrit une relation existentielle, sensible, corporelle, qui devrait « par nature » être « éthique ». Il étudie dans cet ouvrage les principes de cette relation éthique, c'est-à-dire les raisons (le Pourquoi) qui fonderaient selon lui une relation renouvelée à la Terre. Ce que nous retenons de la thèse de l'auteur c'est que, selon lui, la relation de l'homme au monde *doit* être éthique. Pour défendre cette position plutôt prescriptive, Berque part du postulat que cette relation n'est pas éthique, en tout cas pas encore, ou pas tout à fait, ou pas pour tout le monde. Dans cet argumentaire, il parle d'une aporie, d'un vide entre deux pôles théoriques : l'anthropocentrisme, qui subordonne les questions environnementales aux intérêts de l'humanité, et le holisme qui subordonne l'humanité aux intérêts de la biosphère. Cette approche peut être mise en lien avec ce que dit Proctor à propos de la nécessité de tisser des liens entre les « deux »

géographies. Pour Berque, cette aporie repose sur ce qu'il appelle la « décosmisation » moderne qui a cherché à rendre moralement neutres les objets de la nature. En définitive, nous pensons que Berque cherche à élaborer les fondements d'une éthique environnementale qui selon lui, n'existe pas, ou du moins pas encore. Il formule le souhait de voir se construire cette éthique dans le monde occidental :

« C'est ainsi que la mort, qui nous ramène à la matière, enracine notre conscience dans la nature, ce lieu de notre être en tant que nous sommes humains. J'y vois la raison éthique essentielle de respecter notre lien avec la Terre » (Berque 1996 : 207).

Ici, le géographe étaye une vision qu'il a pour un « nous ». Il procède à l'élaboration d'une éthique à la première personne (du pluriel) : il cherche à définir des préceptes pour guider ses contemporains (en s'incluant lui-même).

En nous appuyant sur les bases que nous avons mises en évidence, nous proposons dans ce travail doctoral de prendre le contre-pied de cette approche<sup>102</sup> et de ce qui a souvent été la façon dont les géographes se sont saisis de l'éthique, une éthique au premier degré, qu'il *faudrait* construire et qui à terme dirait « ce qu'il faut faire ».

Nous avons tenté de mettre en évidence, au contraire, des signes qui montrent que cette éthique est déjà en chantier. Nous pensons que certains acteurs construisent déjà une éthique, un cadre guidant leur action. Ils font attention à un nombre toujours plus conséquent de choses, d'éléments, de phénomènes. A ce titre les objets de la nature ne sont pas neutres pour les acteurs ce qui va à l'encontre de la décosmisation que théorise Berque. Qu'ils décident de les prendre en compte ou de les exclure « au nom d'autre chose », les acteurs auxquels nous allons nous intéresser élargissent la sphère de leurs considérations morales. Cela fait écho à la définition pratique que nous avons retenue de l'éthique selon laquelle « toute personne dans l'action est amenée à adopter une éthique au regard de ce qu'il juge bon/juste de faire » (Proctor, 1998). Au lieu de dire « ce qu'il faudrait faire », nous partons du principe que les acteurs le savent ou du moins s'en font une idée, et nous nous proposons d'explorer cette éthique à la troisième personne, c'est-à-dire en se demandant ce que les acteurs font de ce qui constitue *leur éthique* qu'ils construisent et appliquent. Nous avons compris qu'ils ne l'appelleraient pas forcément « éthique » ; à nous d'identifier, à partir de questions plus périphériques, ce qui compte pour eux dans la façon qu'ils ont de se mettre à disposition de « ce monde », le leur, et les principes qu'ils se donnent pour le préserver, en prendre soin.

Pour nous, ces éthiques sont des compositions originales<sup>103</sup> qui prennent en compte tout à la fois : des convictions personnelles, l'influence d'autrui (humains et non humains), l'immédiateté du moment, le temps long de l'existence et la possibilité d'une vie humaine (et autre) sur Terre, l'environnement proche et le lointain, le présent et l'absent, le micro et le

---

<sup>102</sup> Même si les écrits de Berque ont grandement influencé cette recherche sur d'autres points, nous y reviendrons.

<sup>103</sup> Ces compositions pourraient être saisies comme des *arrangements* ou bien des *compromis* (Nachi, 2006). Nous reviendrons plus loin sur ces deux termes et leur pertinence respective pour notre réflexion.

macro. Ces assemblages sont composés d'éléments hétérogènes, qui ne sont ni neutres ni passifs – que nous appellerons « faiseurs » – et qui laissent des traces plus ou moins visibles dans des espaces d'expression variés, espaces qui peuvent être matériels comme des lettres, des textes de loi, des enregistrements, des comptes rendus de réunion, des rapports, ou immatériels comme des éléments du souvenir, pouvant être ravivés/rendus accessibles par la production de discours, telle que sollicitée par le travail d'enquête de type qualitatif. Le travail du géographe sera alors de décrypter ces espaces d'expression pour lire les signes qui « font/ont fait/pourrait faire » leurs éthiques ou la donner à voir. Plus encore, la mission que nous nous donnons sera d'appréhender comment ces signes sont agencés pour faire sens du point de vue des acteurs, étudier les liens, les nœuds, et les attaches entre ces éléments.

Ainsi, le choix que nous avons fait de saisir cette éthique à la troisième personne implique que nous ne fassions pas seulement un travail immédiat de lecture de l'espace, mais plutôt que nous laissions aux acteurs la compétence géographique, c'est-à-dire que nous analysions, en seconde main, la façon dont les acteurs eux-mêmes lisent dans l'espace, c'est-à-dire dans *leur monde* (Lolive, 2008), les signes/les traces de ces faiseurs hétérogènes qui les amènent à s'organiser pour agir « éthiquement ».

### **L'espace, révélateur des *bonnes pratiques***

Nous pensons que des éléments visibles dans l'espace jouent un rôle de révélateur/activateur, et peut-être même de déclencheur dans la façon dont les acteurs mettent en action *leur* éthique environnementale. Dans cette perspective, Jonathan Murdoch (1997) qui a exposé les bases d'une géographie des associations hétérogènes, et qui se trouve être un traducteur pertinent des idées de Michel Callon et Bruno Latour dans le champ de la géographie, viendra appuyer notre propos.

Selon Murdoch, la mise en action n'est pas purement locale, elle est *cadrée*. Il dit : « A chaque instant, nous rencontrons des centaines de *faiseurs* absents qui sont éloignés dans l'histoire et dans l'espace, mais quand même simultanément actifs et présents ». Un espace immédiat et élargi semble ainsi conditionner l'éthique dans sa mise en acte, et il revient au géographe d'étudier les moyens par lesquels se forment les liens entre toutes les entités présentes dans le processus de mise en action, et comment les rôles sont distribués tout au long de la chaîne des entités ainsi mobilisées. Les théories de l'Acteur-Réseau (ANT) apparaissent très pertinentes à ce niveau. Car dans cette « chaîne d'entités hétérogènes » mobilisées dans l'action, nous verrons que se trouvent des humains (gestionnaires, usagers, bénévoles, éducateurs) et des non-humains (plantes, animaux, livres, lois). Ces théories proposent justement d'étudier symétriquement le local/le global, les humains/les non-humains, les sujets/les objets, les acteurs/les intermédiaires en suivant les réseaux, les distributions, les allocations, les configurations (Murdoch, 1997). David Harvey (1996) a une approche similaire quand il évoque les « rencontres » entre humains et non-humains et les modifications auxquelles ces rencontres amènent. Mais son approche est asymétrique. « Même s'il (Harvey) accepte qu'il y ait une base matérielle à l'action, il traite le monde

matériel comme soumis aux constructions (sociales) des humains » (Murdoch, 1997) alors que pour Latour, sans les objets, il n'y aurait pas de social puisque ce sont eux qui nous connectent dans le temps et dans l'espace (Latour, 1991).

Des entités complexes sont ainsi considérées comme autant de partenaires ou d'ennemis pouvant aider ou compromettre la réussite de projets. C'est tout un réseau qui met en acte une éthique de façon située et qui fonde des pratiques non génériques. Ceci nous amène à dire, à la suite de Jonathan Murdoch que "L'action est une propriété des associations plutôt que des agents humains". Murdoch ajoute : "La responsabilité se trouve distribuée le long de la chaîne d'humains et de non-humains" (Murdoch, 1997). Nous chercherons à avancer ici que les acteurs n'agissent pas sur l'espace inerte, stable ou neutre mais qu'au contraire ce sont des associations d'entités qui sont à l'œuvre et portent la responsabilité du devenir d'espaces spécifiques.

L'éthique, dans sa mise en action, comporte donc une dimension spatiale forte tant par les repères qui sont mobilisés, que par les entités qui sont enrôlées. Ici, nous pensons que les acteurs comptent peut-être sur les différentes composantes de l'espace comme dans un *contrat* qui serait *implicite* (Mounet, 2007). Des humains et des non-humains les aident ou les gênent dans leur entreprise, avec toute la part d'incertitude qui les caractérise et les gestionnaires composent avec les éléments hétérogènes de l'espace dans lequel ils inscrivent leur action.

*In fine*, nous aimerions proposer l'idée selon laquelle l'espace (et en particulier les « espaces de nature » qui seront notre cas d'étude) peut être révélateur du soin qui lui est apporté. Un espace *qui se porte bien* peut montrer des signes ostentatoires de *bonne gestion*. Il légitime en quelque sorte les programmes qui sont mis en œuvre en son sein. A l'inverse, un espace pourrait montrer des signes de *mauvais traitement* et signifier ainsi le *manque d'éthique* avec lequel on le gère.

## **Des espaces mobilisateurs**

Ces différentes façons de se saisir des *signes* de la nature pour alimenter une réflexion éthique sur ce qu'il convient de faire pourraient être assimilés à ce que Luca Pattaroni décrit dans son travail sur le geste moral comme les preuves ou les épreuves d'une *sollicitude* (Pattaroni, 2001). Pour l'auteur, ce mode relationnel « suppose de connaître l'autre dans sa singularité afin de pouvoir répondre à des attentes qui sont généralement peu explicitées. Faire preuve de sollicitude, c'est savoir se mettre à l'écoute de l'autre afin de le reconnaître dans la singularité de son besoin ». On peut penser que, dans les « espaces de nature », des modes singuliers d'*attachement* vont jouer pour déclencher l'intention d'agir « pour eux » (pour les protéger, les ménager). Cette idée met en avant des notions d'apprentissage ou d'initiation, qui seraient stimulées à la lecture de ces signes. On peut ici faire référence aux travaux d'Augustin Berque, dans lesquels il met au jour cette capacité qu'a l'homme-sujet de tisser des interrelations physiques et symboliques avec le monde « par la technique et la corporalité » mais aussi d'extérioriser ces fonctions hors de son « corps animal » en un « corps social composé de systèmes techniques et de systèmes symboliques » (Berque, 1996). Il nous semble que c'est

effectivement ce que les acteurs font lorsqu'ils tentent (par une lettre de plainte, par un relevé minutieux de données, par l'organisation d'une réunion de travail) de « mettre en commun » leurs impressions, leurs affects, leurs perceptions vis-à-vis de *ce à quoi ils sont attachés*. Laurent Thévenot souligne également ce mode relationnel quand il dit qu'« il faut considérer l'évidence d'une multiplicité d'attaches entre les corps humains et leur environnement. C'est ensuite en opérant une sélection dans ces attaches multiples, en qualifiant certaines et en négligeant d'autres, que peuvent s'élever des modalités particulières de relation à l'autre » (Thévenot, 2006). Nous pensons que ces attaches singulières qui se tissent entre le sujet et son environnement, « son monde » (Lolive, 2008), informent le jugement éthique en situation.

Nous pouvons même supposer qu'à travers ces attaches, l'espace puisse motiver la mise en action d'une éthique environnementale. On pourrait imaginer que les individus engagés dans des espaces auxquels ils tiennent, perçoivent l'espace, ou certaines de ses composantes, comme ayant des attentes à leur égard. Notre recherche tentera d'apporter des éléments pour nourrir cette hypothèse qui pose l'espace comme potentiellement déclencheur d'initiatives « éthiques ». C'est ce que soutient Nathalie Blanc lorsqu'elle s'intéresse à ce qu'elle nomme « l'investissement habitant des milieux de vie » (Blanc, 2008). Elle se penche sur une expérience originale menée dans un quartier dégradé de Tver, en Russie. Les habitants ont initié une revégétalisation au pied des immeubles c'est-à-dire une requalification esthétique de leur cadre de vie. Par un effet de mobilisation en chaîne, les habitants se sont ensuite employés à réparer des jeux pour enfants et ont participé à la réfection des cages d'escalier. « L'esthétique – nous dit l'auteur – figure dans ce cas là comme un repère du bien être » et donc comme un moteur de l'éthique (qui vise à préserver ce bien être, cette « vie bonne »). « Le bien de mon être s'identifie notamment à la protection de cette singularité irremplaçable que représente le bel objet (ou le bel environnement) » (Bréviglieri & Trom, 2003 tels que cités par Blanc, 2008). Ainsi, dans des espaces marqués par l'abandon des pouvoirs publics en charge, les habitants et plus largement les citoyens (par extension, habitants de la même planète) peuvent se sentir obligés d'agir, dans le sens d'une obligation morale et non légale.

Ainsi, nous chercherons à recenser et questionner des pratiques créatives, mues par un souci éthique de « la nature » ou de l'environnement et les collectifs impliqués dans ces pratiques comme autant d'épreuves. Notons que cette recherche, en mettant au jour des manières de faire qui se disent « louables » pourraient éclairer les gestionnaires eux-mêmes. Elle pourrait alors être vue comme une tentative de recenser les « bonnes pratiques » (comment « bien gérer » les espaces de nature ?), ce qui reviendrait à participer à une recherche plutôt normative voire prescriptive, ce dont nous essayons de nous démarquer<sup>104</sup>. En fait, nous verrons que cette recherche n'est pas menée dans le but d'établir des normes ou même des

---

<sup>104</sup> C'est d'ailleurs une chose qui nous gêne un peu dans les écrits de Nathalie Blanc lorsqu'elle dit : « prendre en considération le souci de la nature à l'aune de la beauté qu'on lui trouve à l'heure des réseaux peut être une façon de valoriser la question du soin, et l'attention à ce qui nous entoure ; c'est un principe de justice qui doit être étendu et associé à la responsabilité qu'il engendre. Il importe de montrer que la non-assistance à environnement en danger peut influencer sur les comportements individuels » (Blanc, 2008).

orientations à l'usage des gens de terrain (ou des chercheurs). Elle tentera de cerner et de décrire en détails des modes de faire, qui se disent « éthiques » et qui ont pour enjeu d'organiser la cohabitation entre des entités humaines et non-humaines.

Nous pensons que dans ces modalités d'action, l'espace joue à plein : les acteurs font en mobilisant l'espace (pour s'informer, s'équiper), ils sont mobilisés dans un espace (par des intermédiaires qui les lient, les enrôlent). Cet espace n'est ni neutre, ni anodin, ni indifférent. C'est même peut-être parfois par cet espace que les acteurs auxquels nous allons nous intéresser sont mobilisés, émus et mus.

## Conclusion du chapitre un

Dans ce premier chapitre, nous avons vu que l'écllosion et la diffusion du qualificatif « éthique » sollicitaient des questions d'ordres différents et qu'une approche par la géographie sociale pouvait aider à s'en saisir en incluant de nombreux aspects sociaux et spatio-temporels. Ceci dit, s'emparer de la question de l'éthique en action dans le champ de la géographie nous amène aussi à mobiliser un corpus théorique varié, qui déborde celui de la discipline pour emprunter à la sociologie de l'action, à la sociologie de la traduction, à la philosophie appliquée ou encore à l'anthropologie politique. Les discours de « crise écologique » et les phénomènes qu'ils *font parler* semblent constituer ce que nous avons appelé un « Appel » qui obligerait à réviser « ce que peut avoir d'étrange la fermeture prématurée de la question morale aux seuls êtres humains » (Hache, Latour) et qui sommerait les individus de répondre par l'action, action dont les cadres se renouvellent. Une éthique environnementale apparaît ainsi se construire dans la pratique, dans l'expérimentation de nouveaux modes de faire. Nous avons affirmé la volonté de saisir ces pratiques et ce qu'elles signifient pour les acteurs avec la conviction que cette éthique en acte existe dans et par des espaces qui lui donnent une visibilité et des conditions de réalisation. Dans ce contexte, il nous est apparu central d'étudier une catégorie d'espace en particulier. En effet, il nous a semblé que les enjeux que nous essayons de mettre au jour connaissent des déclinaisons curieuses et stimulantes dans les espaces collectivement consacrés à « la nature ».

## CHAPITRE DEUX : LA GESTION DES « ESPACES DE NATURE » EN QUESTIONS

Après avoir défini notre sujet de recherche, c'est-à-dire les pratiques qui se disent « éthiques », et avoir exposé plusieurs des choix de notre démarche, nous aimerions expliquer quels sont les objets que nous avons observés et pourquoi ils nous ont semblé pouvoir apporter des éléments pertinents de réponse à nos questionnements. Les pratiques de gestion des « espaces de nature » nous ont interpellés pour plusieurs raisons. Nous aimerions expliquer ici pourquoi ces espaces constituent des laboratoires d'expérimentation essentiels pour saisir, décrire, et analyser une part de ce qui se joue dans notre relation à la « nature » et l'environnement et dans notre rapport au vivant.

Nous allons voir en quoi les « espaces de nature » constituent *a priori* une catégorie d'espace qui révèle des choses sur la mise en acte d'une éthique environnementale en construction.

## **A. Cette « nature » qui déborde les frontières dans lesquelles on l'avait parquée**

Nos recherches antérieures<sup>105</sup> nous ont permis de mettre en évidence les transformations majeures qu'a subies le terme « nature », plus spécifiquement les mutations des rapports que les sociétés occidentales entretiennent avec ce terme, mutations dont les « espaces de nature » montraient les symptômes. Dans cette sous-partie, nous nous intéressons aux enjeux de la domestication de la « nature » dans les espaces que nos sociétés lui ont concédés. Il apparaît que certains phénomènes récents pouvant être mis en lien avec ce que nous avons appelé la « crise environnementale » viennent mettre à l'épreuve le découpage qui fonde l'existence des parcs et jardins. En cela, les « espaces de nature » présentent une forme spatiale emblématique d'une certaine façon de penser nos rapports à « la nature » et qui tient à la figure de la séparation. Nous pensons qu'en leur sein se nouent aujourd'hui des enjeux de cohabitation qui sont symptomatiques des limites de cette façon (dépassée) de se lier à « la nature ».

### **1. La « nature » telle que nous l'avons cultivée**

Dans le dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, Michel Lussault définit la nature comme « le monde biophysique » ... « pour autant qu'il concerne la société » (Lévy, Lussault, 2003). Sans culture, point de nature. Sans humains qui la nomment, la désignent et s'intéressent à elle, « la nature » n'existerait pas. Selon cette approche, la « nature » existe, d'abord parce que nous l'avons cultivée. Nous nous demandons ce qu'implique cette assomption. Cela veut-il dire que la « nature » ne tient qu'à nous ? Pourquoi alors parle-t-on d'un « recul de la nature » ?

### **Le recul de la « nature »**

L'évolution des relations « Homme-Nature » que nous avons choisi d'observer est fortement marquée par une lecture dichotomique (caricaturée ici avec le couple « Homme-Nature) et nous observons dans cette évolution la prolifération de l'idée de « recul de la nature ». Ce recul est mis en avant à trois niveaux : la nature « autour de nous » (Grinevald, 1993), la nature « en nous » (Bourg, 1993) et la nature « entre nous » (Bourg, op.cit.).

La perte accélérée et croissante de biodiversité, la pollution et l'artificialisation croissante des espaces appuyaient la première de ces idées. Les progrès scientifiques liés à la Procréation Médicalement Assistée ou aux manipulations génétiques et plus généralement aux efforts de

---

<sup>105</sup> Il s'agit du mémoire de recherche que nous avons produit en Master 2 intitulé « les mutations contemporaines de l'agir éthique dans les « espaces de nature » », sous la direction de Philippe Bourdeau et Romain Lajarge. (2007).

maîtrise de l'amélioration ou du maintien des fonctions biologiques du corps humain soutenaient la seconde idée. Enfin, l'artificialisation des modes de vie et de gestion du politique, éloignés de la présence directe au monde végétal et animal (par opposition à des sociétés qualifiées dans ces approches de plus « primitives ») aurait enlevé à la nature son rôle de médiateur entre les individus et fait reculer cette nature « entre nous ».

### **Le come-back de la « nature »**

Si ces constats révèlent des transformations importantes et affichent notamment une tonalité « nostalgique » que nous allons retrouver souvent dans ce travail doctoral, elles s'appuient néanmoins sur une vision assez « naïve » de la nature (Drouin, 1993). Contre cette vision statique/passive qui ne considère que ce que Catherine Larrère appelle « nature-naturata » (ou nature artéfact), il en est une autre qui prend aussi en compte la « natura-naturans », une « nature » processuelle, c'est-à-dire « qui agit au-delà de nos actions et qui fait que le devenir de ce que nous créons nous échappe » (Larrère, 1997).

Selon cette vision, plus nous cultiverions la « nature », plus elle « existerait », mais sous des formes plus hybrides, autrement dit « à la fois humaine » puisque nous l'aurions façonnée, cultivée, transformée et « naturelle » puisque continuant à nous échapper. Et l'auteure de s'écrier à la suite de Baird Calicott « la nature est morte, vive la nature ! ».

L'existence de cette « deuxième nature » aurait pour corollaire la prolifération constante d'objets hybrides, « imbroglios de nature et de culture » (Latour, 1995). Et c'est précisément ce qui nous amènera, pour appréhender les processus d'action en œuvre dans la gestion des « espaces de nature » (notre objet hybride), à ne pas évincer cette « nature agissante », pétrie d'actants non-humains ou de quasi-personnages (Lussault, 2007) et à proposer d'emprunter la posture épistémologique de la symétrie (Latour 1995, Mauz 2004, Mounet 2008). Il conviendra de voir si les acteurs que nous avons observés perçoivent cette hybridité.

### **En définitive, la « nature » est-elle nulle part ou bien partout ?**

Le problème que pose cette définition séduisante de la nature est que, même si elle permet d'échapper à la vision selon laquelle « la nature disparaît », elle implique que « la nature est partout ». Partout, mais couplée avec une présence plus ou moins directe des activités humaines, ce qui nous empêche de voir ce que des « espaces de nature » auraient de spécifique (sous entendu, par opposition à d'autres qui ne seraient pas des « espaces de nature »). Comme le fait remarquer S. Depraz (2008), « l'idée qu'il subsiste des portions d'espace « naturel », c'est-à-dire des espaces susceptibles d'évoluer indépendamment de toute influence anthropique, doit être rejetée avec force ». Pour lui, la dichotomie entre espaces « naturels » et espaces façonnés par la culture des hommes doit être remplacée par une autre vision qui admet des « degrés variables d'artificialisation des milieux ». On aurait donc une

sorte de *continuum naturel*. C'est l'idée que défend également N. Helburn dès 1977 avec une approche en termes de « wildness<sup>106</sup> continuum » dont il considère que les pétunias du Bronx et les hauts sommets enneigés sont les extrémités. On peut ainsi accepter une gradation, plus qu'une dualité entre des espaces qui seraient naturels et d'autres qui ne le seraient pas. Pourtant, cette dualité existe dans le discours des acteurs.

Les « espaces naturels » régionaux/sensibles/protégés sont inscrits sur des panneaux, mobilisent des responsables, drainent des touristes, bousculent le déroulé de projets d'aménagement. Parler de ces espaces revêt une signification sociale. Nos sociétés ont labellisé et reconnu des espaces dédiés à la nature, où des propriétés naturelles sont mises en avant. Qu'est-ce qui fait que de tels espaces existent ? Pour Depraz, « la création d'un espace « naturel protégé » ne signifie pas un retrait des hommes ; il s'agit bien plutôt d'une transformation des usages de la nature. C'est une autre forme d'artificialisation de l'espace, dans laquelle ce dernier est investi par des représentations sociales nouvelles ».

### **Des « espaces de nature » entre guillemets**

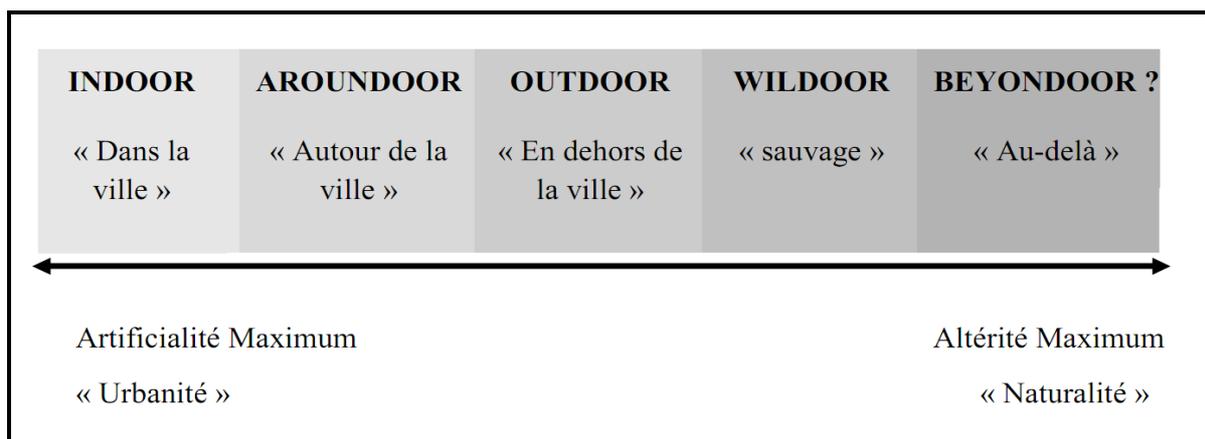
Nous retiendrons de ces différents apports que les « espaces de nature » doivent rester entre guillemets. Ils constituent une catégorie d'espaces relevant d'une construction sociale. Cette catégorie d'espaces admet des formes et des degrés d'artificialisation/naturalité divers, auxquels correspondent des usages et des codes différenciés.

Partant de cette idée de gradients de naturalité/anthropisation, Jean Corneloup et Philippe Bourdeau ont construit une grille de lecture des « espaces de nature » du plus urbain au plus sauvage, du proche (Indoor) au lointain (wildoor), avec en intermédiaire les espaces de l'aroundoor (périphériques à la ville), et de l'outdoor (loin des villes). Cette catégorisation (cf. Schéma n°2) nous paraît très intéressante car elle permet de prendre appui dans notre réflexion, sur l'analyse de la gestion d'une altérité *a priori* différenciée, graduée.

Cette différenciation sous-tend une des hypothèses principale de notre travail de thèse, à savoir que la gestion de ces différents types d'espace varie en fonction du degré de naturalité et d'autonomie de ceux-ci, hypothèse qui a conditionné le choix de nos terrains.

---

<sup>106</sup> Attention à ne pas confondre « wildness » qui signifie « naturalité » et « wilderness » qui est une catégorie spatiale particulière. Cette confusion est très courante dans la littérature sur le sujet.



**Schéma n°2** : « Le continuum de naturalité ». Claire Tollis, d'après Corneloup et Bourdeau.

Nous venons de voir que du point de vue philosophique nature passive et nature active s'affrontent, se conjuguent, se complètent. Au niveau des pratiques de gestion de la nature dans des espaces spécifiques, qui consistent en premier lieu à la mise en périmètre de la nature, ces deux visions semblent subsister, posant des problèmes pratiques persistants. Penchons-nous sur la mise en espace de la nature, et plus précisément sur sa mise en « parc », qui reste la forme la plus répandue.

## 2. La « nature » telle que nous l'avons parquée

Le concept de « parc » désigne en langue française comme en langue anglaise et ce dès le XVIIIème siècle, « un grand enclos ceint de murs, qui enfermait les bêtes sauvages ». Il désigne tant l'espace fermé que la clôture elle-même (Gillot, 2010). « On y garde et élève en liberté des animaux pour la chasse ». La contradiction entre clôture et liberté est frappante et même si le concept de « parc » a évolué pour désigner aujourd'hui un espace de récréation ouvert à tous (qu'il soit urbain ou de type « parc national »), cette tension persiste. L'idée qui prédomine et que l'on trace un périmètre sur une carte pour désigner un espace que l'on va isoler pour le protéger, soit en l'aménageant, soit en le ménageant<sup>107</sup>.

Une étude récente menée sur les mots qui ont fait la ville<sup>108</sup>, montre que la présence de la nature a été niée historiquement en dehors de ces lieux (parcs et jardins) conçus *pour* elle. Il y a un accord social pour dire que « la nature se trouve là et pas ailleurs », et cette idée apparaît comme rassurante (Garcia, Tollis, 2011). Une vision dichotomique semble ainsi avoir prévalu

<sup>107</sup> Mais nous verrons qu'aménagement et ménageant ne sont pas si antinomiques puisque certains aménagements vont justement permettre de ménager les espaces auxquels nous nous intéressons.

<sup>108</sup> Dans le cadre du colloque « L'aventure des mots de la ville », Grenoble Mai 2011, nous avons parcouru le livre du même nom (Topalov, dir. 2010) pour saisir des objets en lien avec la « nature » ou « l'environnement » (rivière, air, climat, aléas, etc.). Seuls les notices « parc » et « jardin » faisaient référence à ces termes.

dans la conception que les hommes se font de l'espace qu'ils habitent. Elle existe dans l'imaginaire et dans les usages des « espaces de nature », ressources pour les territoires et supports de pratiques normées.

L'idée d'une possible mise à l'écart de la nature (fragile) par rapport aux activités humaines (destructrices), matérialisée par un trait sur la carte et la production de normes spécifiques à ces espaces, caractéristique de la mise en parc, a prévalu dans ce que l'on pourrait appeler l'Acte I de la protection de la nature. Mais nous allons voir que cette tentative de protection par le *zonage* est sévèrement mise à l'épreuve par le contexte contemporain, notamment par ce que nous avons désigné comme « la crise environnementale ».

Dans le contexte de ce travail, nous considérons qu'établir un périmètre pour mettre à l'écart et mettre en valeur des espaces remarquables, vulnérables et signifiants relève d'une intention éthique de protection. On met « à l'abri ». Cette tendance a été très forte au début du vingtième siècle en France (dès la fin du XIXème siècle aux Etats-Unis sous l'impulsion de John Muir et avec la collaboration de T. Roosevelt). Et cet engouement pour la sauvegarde d'espaces de nature s'est déployé en parallèle des préoccupations écologistes. Or, l'intérêt environnemental allant grandissant, comme nous l'avons exposé plus tôt, et ayant atteint un certain consensus, (Bozonnet, 2006), on devrait voir augmenter la surface couverte par ces zonages naturels. En fait, une analyse menée récemment (Lajarge, Tollis, 2011) montre que si l'ensemble des zones protégées mises bout-à-bout représente près de 70% du territoire français, la superficie effectivement couverte par ce type de dispositif ne représente en réalité que 20% de celui-ci parce que chaque « espace de nature » connaît au moins trois types de zonage différents qui se superposent en son sein. Ce « millefeuille juridique » en même temps qu'il brouille la lecture de l'espace que peuvent en avoir les usagers, révèle assez clairement l'insuffisance et l'inefficacité des politiques de zonage (Cf. Tableau 2). En effet, il apparaît que l'on ne protège pas une superficie plus grande, mais on cherche à protéger toujours plus des espaces qui sont déjà soumis à un régime particulier d'usages et de modes de gestion.

Type of natural zone	Number	Surface (km <sup>2</sup> )
Ramsar Zone	32	10 383
Man and Biosphere Reserve	9	13 704
ZPS (Special Protection Zone for Birds / UE)	382	78 345
ZSC (Special Conservation Zone / « habitats » - UE)	1 367	73 396
National Parks	9	25 015
Natural Reserves	490	30 672
Natural Regional Parks	46	75 543
Natural Marines Parks	2	71 788
Other protection zones	5 839	13 517
<b>TOTAL</b>	<b>14 505</b>	<b>462 765</b>
France TOTAL surface		<b>671 000</b>
Theoretical coverage of national surface (462 765 / 671 000)		<b>69%</b>
<b>Real Superficy cover by all of these natural zones = 20%</b>		<b>134 200</b>

**Tableau 2** : Superficie totale/Superficie effective couverte par des périmètres de type « zone naturelle » en France, en 2011, Synthèse réalisée par Romain Lajarge à partir des chiffres proposés par l'IUCN.

Si une mise en périmètre en appelle d'autres on peut se demander quels sont les challenges qui poussent à cette inflation normative. Souvent, les dispositifs vont se conjuguer sur un même espace, soit pour se compléter, soit pour se renforcer. Différents niveaux de gestion (départemental, régional, national) vont rencontrer différentes approches sectorielles (conservation des oiseaux, des habitats, des paysages, développement touristique). Ceci peut amener à des risques de recouvrements ou de dédoublement des services, voir à des « querelles de compétences qui peuvent naître entre institutions au sujet de la gestion d'un même territoire » (Depraz, 2008, p. 176), ce qui, au lieu d'accroître l'efficacité des mesures prises, peut la freiner. Ceci dit, il est important de noter que ces procédures additives visent souvent à intégrer des zones de petite taille, de protection plus stricte (comme les réserves intégrales, par exemple) dans des périmètres plus permissifs mais dans lesquels les activités sont soumises à autorisation (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux). Il faudra s'interroger sur cette *atomisation* des initiatives de prise en compte de la « nature ».

D'autre part, les phénomènes environnementaux de grande ampleur tels que les tsunamis, les épisodes de canicule ou dans une perspective plus insidieuse le changement climatique, remettent largement en cause l'idée selon laquelle la nature se trouverait là (dans les espaces qui lui sont consacrés) et non ailleurs. L'idée d'un environnement planétaire dans lequel « tout est lié » vient encourager la mise en relation d'espaces consacrés à la nature entre eux ou avec d'autres types d'espaces. Mise en cohérence sur les modes de gestion, et mise en réseau croissante viennent appuyer cette tendance. Les corridors biologiques, les trames vertes et bleues viennent comme au secours d'un modèle de politique de protection de la nature qui avait omis de considérer que les éléments naturels (aujourd'hui étiquetés « biodiversité ») étaient mobiles ! Cette mutation, en même temps qu'elle pointe les faiblesses du système de protection « en parc », vient également lui donner une seconde chance car plus le réseau se densifie en connexions, plus les entités qu'il relie sont mises en valeur. Les parcs constituent alors les « hauts lieux » exemplaires (Micoud, 1991) d'un système en réseau.

Ces démarches renouvellent foncièrement la façon de gérer la nature : autrefois, simple objet statique ou stabilisé, on accepte de la concevoir comme processuelle. En connectant les espaces entre eux, on rompt également la dichotomie micro/macro liée à des politiques rationnelles pour épouser une logique relationnelle, associationniste (Latour, 1995).

Parallèlement à ce constat de relative remise en question de la politique de « mise en parc » de la nature, on remarque qu'au sein même de ces espaces (parcs, réserves, jardins) où l'on cherche à prendre soin de la nature, « la mise en périmètre n'est que la première étape d'un processus long » (Lajarge, Tollis, 2011). L'affluence des visiteurs, mais aussi la venue inopportune de maladies ou d'espèces invasives et les événements accidentels comme les feux de forêt, posent des problèmes de cohabitation concrets entre des entités qui sont humaines (les usagers dans leur pluralité) et d'autres qui ne le sont pas (maladies, feux). Ces soucis de cohabitation rendent nécessaire un plan de gestion qui dépasse le simple fait de définir la « zone à protéger » puisque ces enjeux multiples débordent les limites instituées.

### **3. Cette « nature » qui résiste, englobe et déborde les espaces où on l'avait parquée...**

Les problématiques que nous avons mises en avant, qui touchent à la cohabitation d'entités multiples et hétérogènes dans les « espaces de nature » montrent que ceux-ci ne sont finalement pas seulement des espaces « consacrés à la nature » de façon exclusive, ils intègrent aussi des humains, des objets et des êtres hybrides. La prise en compte de ce souci de « faire cohabiter » relève selon nous d'un acte II de la protection de « la nature » dans une forme qui n'est plus celle d'une simple zone, mais plutôt le fait d'un réseau de faiseurs, tels que nous les avons introduits précédemment.

#### **Des « territoires de nature » ?**

Le concept de territoire apparaît ici assez pertinent pour expliquer ce qui se joue. Plus riche que le terme « espace », il fait référence à des portions d'espaces socialisées, associées à des usages multiples et investis de valeurs (qui peuvent être contradictoires (Depraz, 2008). Quand C. Raffestin définit la territorialité comme « la projection sur une portion d'espace d'un système d'intentions et d'actions », on entrevoit les croisements qui pourront être opérés entre cette approche et celle qui est la notre et qui souhaite analyser les pratiques de gestion des « espaces de nature » par le prisme de l'éthique (à la fois intention et action).

Nous allons voir que l'on passe d'un modèle de protection où l'on *enveloppe* un espace d'un arsenal de dispositifs juridiques et actanciels, où on le *couvre* d'un nom selon un processus assez générique, à un autre modèle qui est celui d'un « territoire de nature » (Lajarge, Tollis, 2011), territoire qui est ici à comprendre non seulement comme un espace dont on défendrait les frontières, mais aussi comme un espace de cohabitation qui pose des problèmes toujours « *site specific* » parce que les tensions internes appellent une gestion située et singulière, en somme une co-construction qui pose la question du « vivre ensemble » (Mounet, 2008) selon des processus toujours renouvelés.

#### **Des territoires d'attention et de composition**

Il s'agira, dans ce travail, d'observer quelles peuvent être les formes spatiales de ces co-constructions. Une de nos hypothèses est qu'il se joue, dans ce passage d'« espace de nature » à « territoire de nature », quelque chose qui est de l'ordre du *care*, c'est-à-dire de l'ordre de « ces choses que nous faisons en vue de maintenir, de continuer, ou de réparer notre monde, de telle sorte que nous puissions y vivre du mieux possible » (Tronto, 1993). Dans cette forme de prise en charge, la nature n'est plus simplement patiente, passive, fragile, elle est réactive (et même active !) et c'est ce que nous allons essayer de montrer à travers des exemples concrets appréhendés lors de nos travaux de terrain.

La protection par zonage semble se métamorphoser en *précaution territoriale*, c'est-à-dire en une attention portée au territoire et à ses composantes. Appréhender l'éthique en actes dans ces espaces nous amènera peut-être à montrer que les acteurs renoncent désormais à agir à la hâte pour se mettre à disposition de « ce monde ». Nous pensons que cela pourrait se traduire par une forme d'attente par rapport à certaines manifestations naturelles. Suivant les différents terrains retenus pour cette enquête doctorale, une autonomie plus ou moins grande est accordée aux processus « naturels »<sup>109</sup>. Est-ce que cette autonomie est reconnue, acceptée et encouragée par les gestionnaires ? Acceptent-ils que quelque chose ne dépende pas d'eux alors qu'ils sont portés *responsables* du devenir de ces espaces ?

Nous pensons qu'à travers l'Acte II que nous essayons de décrire, on passe d'une logique de planification à une logique de composition, un peu comme si « la nature avait son mot à dire ». B. Kalaora analyse bien cette mutation concernant la forêt : de bien de consommation, elle devient « un espace naturel ayant une valeur écologique et autonome [...] de l'état de bien, elle passe à celui d'être, ce qui du même coup, la rend impropre à un usage abusif » (Kalaora, 2001). De fragile et victime (image relayée par le discours sur la crise environnementale), la « nature » peut-elle constituer un des participants à son maintien sans que le travail des gestionnaires en soit discrédité ?

Cette question est une de celles qui découlent du constat de « crise » que nous avons tenté d'analyser. La prise en compte « du fait que nous ayons agit comme si la nature n'était pas là » (Larrère, 1997) nous amène à chercher, à tâtons, quelle pourrait bien être son rôle et sa place aujourd'hui. Cette notion de « place » que l'on donnerait à la « nature » pose un problème concrètement géographique. Quelle place ? Combien de place devrait-on laisser à « la nature » ? Cela signifie-t-il pour autant que nous devrions évacuer ces espaces ? Si non, quelles sont les règles d'une bonne cohabitation avec elle ? Voyons plus en détail ce que la « crise » fait aux espaces que l'on a consacré à la « nature » et les enjeux spatiaux, normatifs et éthiques qui en découlent.

---

<sup>109</sup> Du moins c'est ce que nous supposons : la « nature » sera largement plus autonome dans la wilderness qu'elle ne l'est en ville.

## B. Ce que la crise fait à la gestion des « espaces de nature »

« Le jardin, c'est la plus petite parcelle du monde et puis c'est la totalité du monde » (Foucault, 2004).

Nous avons dit qu'il nous paraissait intéressant d'observer ce que « la crise écologique » telle que nous l'avons définie plus tôt (une crise de nos relations à « la nature »), faisait, en particulier, à la gestion des « espaces de nature » que nous avons identifiés comme appartenant à une catégorie singulière d'espace pouvant être différenciée selon un continuum de naturalité. Notre enquête cherchera à répondre à cette interrogation mais nous aimerions étayer plus avant les raisons du choix de cet objet de recherche. En quoi les « espaces de nature » seraient particulièrement sujets à une *écologisation* des modes de gestion ?

### 1. Des espaces en crise ?

Comme nous l'avons vu, l'idée principale qui sous-tend le discours de crise est que lorsque l'on utilise ou que l'on aménage la nature pour satisfaire des besoins, on l'abîme et on la dégrade, souvent de manière irréversible. A première vue, les espaces consacrés à « la nature », c'est-à-dire empreints de normes excluant les pratiques qui ne la préservent pas, ne seraient les plus à même d'échapper à cette crise. Or, il semble que cela n'aille pas de soi. En effet, nous allons voir que l'augmentation de la fréquentation de ces espaces pose des problèmes d'impact sur les ressources. D'autre part, les pratiques anciennes de gestion sont questionnées. De toute part, il apparaît que la « nature » *doit* être *mieux* prise en considération, en particulier dans ces espaces qui se veulent « exemplaires ».

### Crise de la fréquentation

De nombreuses recherches sur le tourisme et les pratiques récréatives dans les « espaces de nature » font état d'un accroissement « inquiétant » du nombre des visiteurs<sup>110</sup> dans ces espaces (Yelles N., 1997 ; Baron-Yelles N. & Meur-Férec C., 1999 ; Lazzarotti O., 2000 ; Mermet L., 2002 ; Brunel S., 2006 ; Meur-Férec C., 2007). Les « espaces de nature » apparaissent comme porteurs d'une « valeur refuge » (Kalaora, 2001) face aux problèmes vécus et médiatisés que connaissent les citoyens comme le stress, la pollution, ou encore l'ennui.

---

<sup>110</sup> Notons que dans le cas particulier des Parcs Nationaux Français, la tendance inverse est observée : la population des visiteurs diminuerait et vieillirait (notamment dans les Ecrins et les Pyrénées) mais ces données ne sont pas affichées avec certitude à cause du manque d'enquêtes récentes et de la faible périodicité de ces dernières (Dubois, Lavoux, Patin, 2002).

Une des contradictions de ces tendances est que selon certains gestionnaires « *les maux de la ville viennent aux espaces de nature* ». En conséquence, ces espaces de liberté et d'épanouissement se transforment dans le sens d'une gestion plus stricte. Il apparaît que plus le nombre d'utilisateurs augmente, plus ces espaces sont normés (lois, règles, codes de bonne conduite), ce qui participe à modifier l'expérience que les usagers en ont. La majorité des visiteurs coopère à ces nouvelles règles mais il suffit qu'une minorité y résiste pour que les efforts de cette majorité soient ruinés. Ce qui crée des tensions importantes entre les gestionnaires et les dissidents d'une part, entre les militants écologiques et les dissidents d'autre part<sup>111</sup>. En parallèle du durcissement des normes d'usage de ces espaces, on observe la diffusion de *codes de bonne conduite* dans les parcs français et de la *Leave no Trace Ethics* en Amérique du Nord qui incarnent un changement de l'ordre de la moralisation des pratiques récréatives (Tollis, 2007).

### **Crise de la gestion**

L'Appel de la « Terre outragée » (Theys, Kalaora, 1992), relayé par les experts, les associations environnementales et les médias, amène aussi de nouveaux préceptes qui sont vécus par les professionnels comme des « devoirs ». Il semble que dans les « espaces de nature » cet Appel soit ressenti d'autant plus fortement et que des injonctions à modifier les pratiques de gestion mais aussi de récréation dans ces espaces se font entendre de manière généralisée comme l'effet d'une « moralisation verte » (Tollis, 2007).

Avec la construction, la multiplication et le maintien de ces « espaces de nature » (qualifiés comme tels par la société) nous observons bien une lecture dichotomique de l'espace. Certains espaces sont « sanctuarisés » au détriment d'autres qui sont « sacrifiés ». « La juxtaposition spatiale d'espaces clos, enfermés chacun dans une logique territoriale peu ou pas compatible avec la voisine, semble ainsi répondre en pratique à la dichotomie théorique que porte le paradigme (environnemental dirigiste) » (Depraz 2009 : 37) mais ce paradigme porte des contradictions non négligeables qui *travaillent* les espaces qui nous intéressent.

La mise en parc de la nature (les parcs nationaux, plus précisément) s'appuie sur une vision néo-cartésienne et sur le rôle directif et régulateur accordé à l'Etat au début des années soixante (Depraz, 2008 : 36). Au début des années soixante dix, ce mode de fonctionnement a été questionné. Par exemple, le rejet du projet préliminaire de Parc National dans les Cévennes en 1970, exprime la volonté de voir associer les modes de vie et le maintien des traditions locales à la protection de l'espace naturel. Il y a une demande du public à être associé à la gestion environnementale d'espaces hybrides.

---

<sup>111</sup> Voir par exemple les travaux de Lisa Haye sur les controverses autour des loisirs motorisés (Haye, 2009).

En parallèle, l'Etat étend le domaine des actions de protection de l'environnement en dehors des zones dévouées à la nature. Le signe le plus fort de cette évolution est sans doute la création en 1971 d'un ministère de l'environnement, dont la protection des sites naturels n'est qu'une infime prérogative (Depraz, op. cit.). Corolaires de ces changements, d'autres types de parcs voient le jour, en particulier les Parcs Naturels Régionaux qui dès 1967 proposent un modèle participatif et volontariste de mise en espace de la nature par les acteurs locaux. Les enjeux environnementaux sont associés à un projet de développement concerté qui dépasse la dichotomie nature/culture. Ces deux paradigmes, l'un dirigiste, l'autre participatif, coexistent aujourd'hui dans l'évolution des « espaces de nature ». La création d'aires de protection intégrales s'accompagne de politiques plus permissives ailleurs<sup>112</sup>. Par exemple, la récente loi sur les Parcs Nationaux commande aux parcs de mener une politique d'avantage contractuelle dans laquelle différents avis, différentes énergies seraient mis en synergie (ou en conflit) autour d'une charte.

Ces éléments confirment que les « espaces de nature » ne sont pas une catégorie homogène. Ils ne semblent pas non plus figés parce que des négociations constantes modifient les dynamiques politiques et les pratiques de gestion en leur sein. A la fois espaces de cohabitation et espaces d'expérimentation, ils nous ont paru particulièrement féconds pour étudier les différentes façons dont on domestiquait, évacuait ou composait avec le vivant.

## **2. Des espaces propices à l'observation et à la mise en scène de la « crise »**

Une raison supplémentaire nous a poussés à nous pencher sur les « espaces de nature ». Il semble que ceux-ci soient des espaces dans lesquels les dommages identifiés globalement (changements climatiques, pollutions, érosion de la biodiversité) se rendent particulièrement visibles.

### **Les « espaces de nature » rendent visibles les effets de nos actions**

Il apparaît logique de penser que si l'on ne voit pas directement les effets de la vaporisation d'un déodorant sur la couche d'ozone, ou l'impact d'un vol en avion sur la teneur en CO2 de l'atmosphère, les conséquences de la gestion appropriée d'un arbre, d'un massif de fleur sont en revanche très faciles à observer *in-situ*. Le retour d'une espèce suite à des mesures qui ont été prise pour lui rendre le site accueillant, le retour de la végétation à un endroit piétiné sont autant de signes gratifiants pour quiconque se trouve en charge de prendre soin d'un « espace

---

<sup>112</sup> D'autres initiatives montrent également un tournant permissif à propos de certaines formes très rigides de protection à l'instar du Parc National des Ecrins qui prévoit une ouverture exceptionnelle de la réserve intégrale du Lauvitel aux habitants des communes limitrophes à l'occasion de la prochaine Journée du Patrimoine.

de nature ». Ces éléments vont dans le sens du rôle joué par l'espace dans la construction d'une « éthique environnementale ».

### **Les « espaces de nature » permettent une médiation sensible**

Il semble que les « espaces de nature » possèdent la capacité de nous obliger moralement à faire certaines choses. La relation *sensible* à des éléments et à des processus hybrides que ces espaces permettent nous a paru pouvoir jouer un rôle heuristique dans cette recherche. Ces espaces du plein air sont d'ailleurs des lieux privilégiés d'éducation pour certains mouvements de jeunesse et plus généralement pour les colonies et autres camps de vacances<sup>113</sup>.

Les médias font d'ailleurs fréquemment parler les « espaces de nature » comme de grands témoins incitatifs par rapport à des comportements qu'ils visent à faire observer. Des mises en scène de la « crise environnementale » prennent pour décors certains espaces emblématiques. La mer de glace de Chamonix a, par exemple, servi de cadre à une série de clichés du photographe Spencer Tunick qui, faisant poser plusieurs centaines de personnes nues, cherchait à exposer la vulnérabilité des humains face au réchauffement climatique. L'Association des Maires de France a utilisé l'image des Volcans d'Auvergne dans une campagne publicitaire pour sensibiliser les citoyens au tri des déchets. Ces exemples sous-entendent que lorsque des pratiques responsables sont mises en œuvre, elles participent à protéger le Climat ou les ressources qui conditionnent l'existence de tels monuments de « la nature ».

En dernier lieu, il convient peut-être de rajouter aux raisons du choix de ces objets d'interrogation et d'enquête qu'ils constituaient des objets géographiques familiers, déjà fréquentés, étudiés et questionnés lors de plusieurs expériences professionnelles en France et aux Etats-Unis. C'est au contact de ces espaces et de leurs gestionnaires que l'idée et l'envie de nous intéresser aux problématiques environnementales, dans le cadre d'un travail doctoral, ont émergé. Il nous semblait que des changements transformaient à toute vitesse les espaces dans lesquels nous avons travaillé, ce qui a aiguisé la curiosité initiale de cette recherche.

### **3. Le choix des terrains d'investigation**

Même si notre recherche s'est intéressée et nourrie d'une multitude d'expériences relayées par les médias, notre réseau de contacts, ainsi que de nos expériences professionnelles et

---

<sup>113</sup> Nathalie Blanc parle des jardins en Russie comme d'espaces « de réalisation personnelle et collective, de démonstration d'un savoir-faire, d'une relation à la nature vécue comme primordiale », même lorsque ce jardin « se limite à quelques fleurs » (Blanc, 2008).

personnelles en France et à l'étranger, il nous fallait resserrer cette recherche autour de terrains tels qu'on les entend en géographie. Une réflexion très intéressante sur l'approche du terrain en géographie a retenu notre attention.

« Si le modèle de la thèse régionale est passé de mode, il subsiste encore cette façon si particulière en géographie de se nommer, de se présenter à travers un espace d'étude. Le terrain apparaît en permanence sous les traits d'une extériorité – le réel – qui joue le rôle d'un réservoir de sens pour la démarche scientifique. Le terrain joue à la fois comme une norme et comme un idéal. Il participe de la socialisation scientifique et institutionnelle du chercheur tout en dessinant l'horizon d'un idéal scientifique » (Aldhuy, Labussière, 2008).

Dans cette thèse, nous cherchons à comprendre comment les acteurs impliqués dans la mise en action d'une éthique environnementale s'organisent pour agir dans/avec l'espace lorsque cet espace est objet de souci/soin. Nous avons choisi de saisir ces processus à propos de la gestion des « espaces de nature », espaces marqués par le sceau du public et dédiés, entre autre, à la « nature ». Malgré les efforts auxquels nous avons consentis pour définir cet objet de recherche, nous bénéficions d'un éventail extrêmement large de terrains probables. Nous avons donc procédé par étape pour évaluer quels seraient les critères pertinents pour n'en retenir que quelques uns.

## **A la recherche de « petits terrains »**

L'idée de mener un travail monographique avait été écartée très tôt parce que nous voulions rendre compte de situations plurielles. Nous souhaitions sélectionner des espaces qui refléteraient la diversité des situations et les différents degrés de naturalité/artificialité, c'est-à-dire s'inscrivant à différents endroits sur le *wildness continuum* dessiné par Helburn. Plusieurs travaux de recherche exploratoires nous ont amené à nous intéresser au site de la Bastille à Grenoble, à l'espace Mont Blanc et au Parc Naturel Régional du Vercors. Ces espaces, parce qu'ils étaient emblématiques, pouvaient ancrer cette recherche dans une légitimité institutionnelle, ainsi que dans la tradition géographique puisque des travaux antérieurs avaient été menés dans ces hauts lieux.

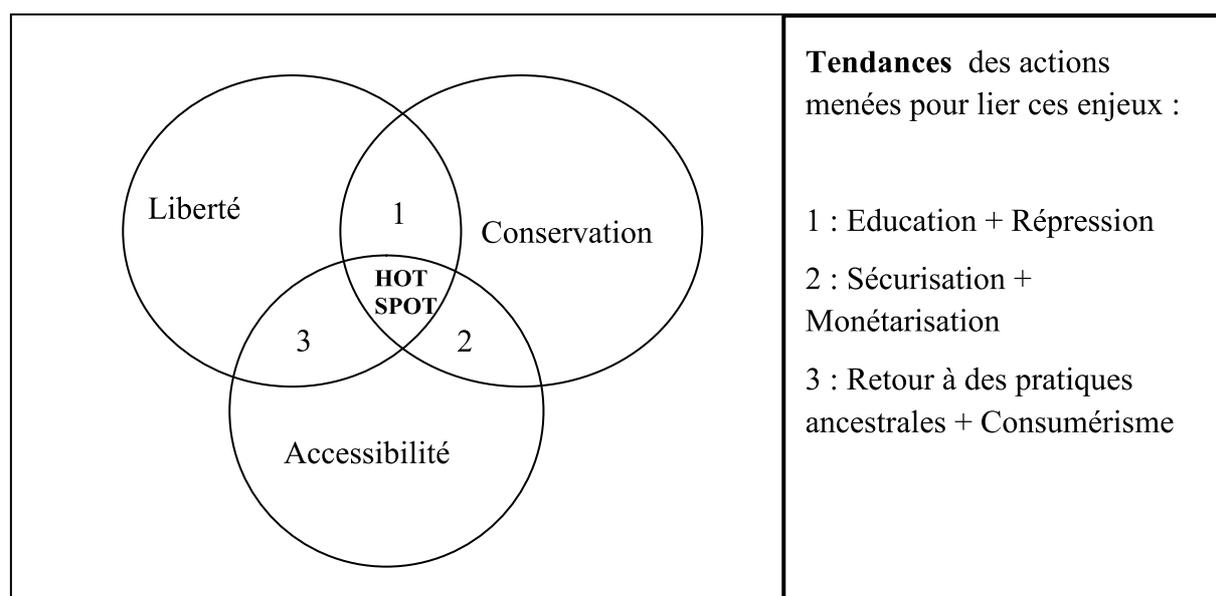
Mais comme nous voulions travailler sur plusieurs terrains, les espaces que nous venons d'évoquer étaient trop « gros ». Ils nécessitaient une immersion et une dispersion trop importantes. Il ne paraissait guère possible de *parcourir* au sens pratique du terme, ces espaces. Ils étaient aussi trop « grands » du point de vue de leur notoriété. Ils risquaient de ne pas refléter vraiment des situations pouvant être rencontrées ailleurs. Bien sur, tout terrain était susceptible de nous faire prendre ce risque, mais ceux-ci présageaient déjà, *a priori*, de cette impossible mise en commun.

Au lieu de focaliser notre attention sur des espaces délimités, stabilisés, institutionnalisés, nous avons alors prospecté sur deux plans en parallèle : la recherche de projets originaux de

gestion du vivant dans les « espaces de nature », ainsi que l'identification de « hot spots » de la question environnementale, sorte d'objets spatiaux anecdotiques mais présentant une situation inédite où les enjeux se mêlaient comme dans un nœud coulant en tension maximale.

### Déchiffrer les enjeux nodaux

Pendant la période d'enquête exploratoire, nous nous sommes employés à considérer différentes situations d'action (projets, initiatives) et d'interaction (hot spots) selon différents enjeux que nous pensions être au cœur des mutations en cours dans ces espaces<sup>114</sup>. Les terrains que nous rencontrions étaient passés au crible de trois enjeux principaux : la conservation, la liberté (des visiteurs) et l'accessibilité (Schéma 3). Ces trois enjeux, dans leur conjugaison, nous permettaient de cerner si les pratiques de gestion prenaient en compte « la nature » mais aussi les visiteurs et dans quelle mesure l'un était pris en compte au détriment des autres et par quels moyens cela était rendu acceptable pour les différents publics (groupes de pression, riverains et visiteurs).



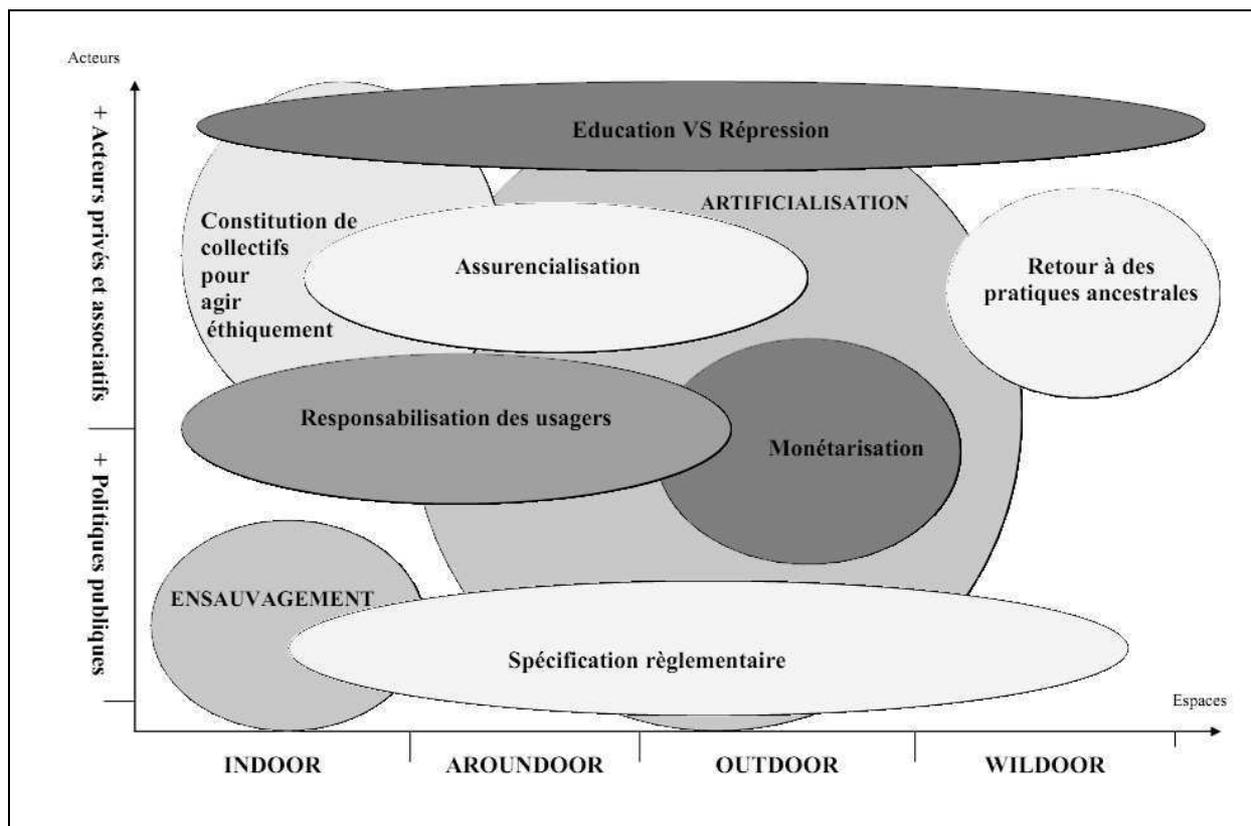
**Schéma n° 3** : « Identification des enjeux prégnants dans la gestion des « espaces de nature » en vue du choix des terrains de thèse » (Version simplifiée, Tollis 2008).

Ces trois enjeux majeurs étaient pour nous au cœur de la raison d'être des « espaces de nature », leur conjugaison posant des difficultés et demandant des modes de gestion adaptés aux configurations socio-spatiales en présence. Nous formulons l'hypothèse que ces

<sup>114</sup> Tels qu'identifiés dans notre travail de mémoire pour le Master 2.

problèmes étaient gérés par la mobilisation de solutions éthiques qui s'actualisaient sous des formes variées épousant les contours du contexte de chaque espace.

Dressant un panorama possible mais non exhaustif de solutions diverses, c'est-à-dire de processus de réponses que nous pouvons regrouper sous le terme de « régulation » (éducation, répression, limitation, participation, monétarisation), nous avons alors essayé de les apposer à la grille de lecture graduelle « Indoor-Wildoor » (Corneloup, Bourdeau) pour voir si certains processus s'inscrivaient plus généralement dans le début, le milieu ou la fin de ce continuum (Schéma 4).



**Schéma n° 4** : « Processus pressentis comme actifs dans la construction d'un agir éthique dans les « espaces de nature » en France et aux Etats-Unis », Tollis, Juin 2008.

Suite à ce travail préliminaire, il nous est apparu pertinent de continuer à chercher des terrains se déployant sur le continuum de naturalité « Indoor-Wildoor » puisque nous observons que, si certains phénomènes étaient repérables sur la totalité des espaces interrogés, la plupart des phénomènes étaient visibles à un endroit seulement de celui-ci.

### **Au départ, quatre projets... aux terrains diffus.**

Suite à ce débroussaillage, quatre projets nous ont paru particulièrement intéressants parce qu'ils offraient de voir des initiatives originales et aussi parce qu'ils affichaient une visibilité

suffisante pour être « attrapés » par cette recherche. Cependant, ces quatre « réservoirs de sens » (Aldhuy, Labussière, op. cit.) n'étaient pas des terrains en soi, puisqu'il s'agissait de projets et non de territoires. Mais nous aimerions appuyer l'idée selon laquelle l'échelle pertinente d'observation dans le cadre d'une recherche portant sur des pratiques peut être celle de l'action en train de se faire, l'analyse de l'espace d'inscription des différentes unités pratiques (Ricoeur, 1990) la composant venant dans un second temps.

Pourquoi cela ? Parce que lorsque nous avons choisi de focaliser l'attention sur la mise en œuvre d'intentions d'agir, il nous semble que plusieurs espaces sont convoqués, en dehors de celui qui est directement visé par ce projet. Il peut, par exemple, y avoir un espace de convocation de moyens humains et non-humains, des espaces de référence (qui ont éventuellement connu des expériences similaires) ainsi qu'un espace de communication de ce que les acteurs cherchent à faire (Berdoulay, Soubeyran, 2000). Nos travaux exploratoires nous ont appris que définir un espace d'observation *a priori* peut amener à « passer à côté » de faiseurs qui sont absents (Murdoch, 1997) mais qui agissent simultanément sur ce qui se trame. Nous avons souhaité nous intéresser aux unités pratiques (actions de base, pratiques) constitutives du projet ou de l'initiative « éthique » et les connexions spatiales qui les stimulent et qu'elles stimulent. Ceci nous ouvre à une construction de l'espace à tâtons, qui est au plus proche des spatialités que crée ou connaît l'objet que l'on étudie. Nous pensons que cet espace « se dilate » dans les processus de mise en action et qu'il apparaît essentiel d'en rendre compte en tant que géographe.

Nous proposons ainsi de ne pas nous positionner par rapport à nos terrains d'étude comme avec des espaces circonscrits dans lesquels nous chercherions à valider ou invalider nos hypothèses, mais en les présentant comme des périmètres instables, mouvants, et agissants sur les objets de notre observation (l'éthique en action). Notons que cette observation va se resserrer parfois sur des objets spatiaux de très petite taille (un parking, des spots de bivouac, un massif de fleurs, une serre horticole, une table de réunion) en considérant les connexions que ces espaces peuvent avoir entre eux, et avec d'autres, plus grands.

### **Leurs initiatives « éthiquetées » de gestion des « espaces de nature ».**

Nous avons décidé d'ancrer le travail empirique de cette thèse sur quatre initiatives principales. Celles-ci se situent à différents niveaux du *wildness continuum* (de la ville à la wilderness). Nous considérons que le rapport à la nature y sera différent et nous espérons ainsi enrichir la perspective sur l'objet de recherche (le *bien* agir ou éthique en actes).

Le premier terrain d'observation, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts de la ville de Grenoble, permet d'interroger la relation de soin apportée/reçue à/par une nature de *proximité*. Le second projet étudié est celui du nettoyage d'une station touristique de moyenne montagne, le Col de Porte, à la *périphérie* de Grenoble, devenu le projet de nettoyer plus largement le massif de la Chartreuse. La troisième initiative concerne l'aménagement de l'une des entrées du Parc National des Pyrénées, le site du Pont d'Espagne visant à organiser le stationnement et la circulation des visiteurs pour préserver la *naturalité* du site. Enfin un

programme de conservation du caractère *sauvage* de plusieurs sites dans la Mount Jefferson Wilderness, a été appréhendé aux États-Unis.

Plus que des périmètres d'étude, les « espaces de nature » concernés par ces initiatives présentent un intérêt singulier : ils sont des territoires d'expérimentation, de projet. Leur plan de gestion consiste à résoudre un problème central : celui de la cohabitation entre les usagers et les entités naturelles qui s'y trouvent. Ils font l'expérience de cette phase de transition que nous avons introduite : leur raison d'être n'est pas ou plus seulement de mettre « la nature » à l'écart des activités humaines en traçant un périmètre stable autour de ce qu'est la nature, mais bien de gérer un vivre-ensemble entre des humains et des non humains, instables, changeants, incertains, difficiles à « parquer » dans des espaces. Si nous avons choisi de ne pas définir précisément les contours de l'espace d'enquête, notons toutefois que les initiatives étudiées s'inscrivent bien, s'affichent, dans des espaces particuliers. Ces espaces d'action *a priori* sont connectés à des institutions investies de la responsabilité de leur devenir qui constituent des interlocuteurs facilement identifiables pour commencer le travail empirique. Mais très vite, nous allons voir qu'une multitude d'entités sont apparues comme gravitant autour de la gestion de ces espaces, les déformant.

### **Enrichir l'observation sans forcément comparer**

Ces quatre terrains d'observation, s'ils présentent des points communs ne sont que très difficilement comparables. D'une part, les matériaux disponibles dans chacun d'entre eux diffèrent : pour ne citer qu'un exemple, alors que dans la wilderness américaine les gardes de parc recueillent les propositions (timides) des visiteurs, c'est à travers des centaines de lettres de plainte engagées voire « enragées » que les gestionnaires des espaces verts de Grenoble prennent chaque année connaissance des désagréments ou des inquiétudes vécues par les usagers.

Les différences culturelles de relation à la nature rendent, selon nous, la comparaison très difficile, et nous n'avons pas choisi d'inscrire ce travail dans une approche culturelle *stricto sensu*. Nous suivons le postulat selon lequel les espaces « vierges » ou considérés comme tels manquent au système de parcs à la française, comme des espaces de la *nostalgie*, parce qu'au moment où la nature a été mise en parc, les espaces étaient déjà trop anthropisés pour que l'on trouve ce type d'espaces « sauvages ».

Le choix de prendre quatre terrains d'observations si différents nous permet d'éclairer depuis plusieurs perspectives un même objet, les pratiques de gestion comme une éthique en actes, avec l'idée que sur ces terrains d'études, des rapprochements sur les modes de faire peuvent être faits au-delà des différences culturelles qui ont fondé leur existence, leur « raison d'être ».

En définitive, nous retenons une définition assez large du terme « espace de nature » que nous définissons comme des espaces qui tentent de contenir et de mettre en valeur (voire « en scène ») des caractéristiques et des processus naturels particuliers, lesquels représentent un intérêt écologique important et des fonctions d'agrément. Ces espaces sont ouverts au public et soulèvent à ce titre des préoccupations qui relèvent de la gestion de la cohabitation entre humains, mais aussi entre humains et non humains, ainsi qu'entre non-humains. Ces préoccupations se cristallisent autour de trois enjeux principaux : la liberté, l'accessibilité et la conservation. Elles se traduisent en conflits ouverts ou dilués, mais surtout elles sollicitent des initiatives de gestion, c'est-à-dire de prise en compte, dans l'action, de considérations qui relèvent de soucis éthiques, parmi lesquels l'accessibilité, la liberté et la conservation nous semblent primordiales.

## **C. Questionnements principaux de la recherche, hypothèses de travail et protocole d'enquête**

A travers les différents développements présentés dans cette première partie, nous avons pu poser un certain nombre de questions, partager quelques uns de nos choix méthodologiques et consolider l'objet de notre recherche.

Nous avons choisi deux entrées principales : l'éthique en actes et les pratiques de gestion des « espaces de nature ». Nous pensons qu'en éclairant l'une par l'autre ces entrées, nous pouvons saisir certains des enjeux présents concernant les façons dont nos contemporains répondent à l'Appel ou plutôt aux appels pluriels auxquels la « crise environnementale » nous somme et nous presse de répondre.

Ce faisant, nous pensons que les acteurs opèrent une refonte inédite de la façon dont nous considérons notre relation au vivant. Plus crucial encore, nous pensons qu'ils inventent et donnent à voir de nouvelles façons de faire, de composer avec des entités hybrides et mouvantes, ce qui participe à donner de nouvelles formes aux « espaces de nature ». Les acteurs développent des préoccupations nouvelles à propos des ressources, mais aussi des visiteurs, préoccupations qui s'affichent sur ce que nous avons appelé des « éthiquettes ». Nous allons observer comment ces préoccupations se déclinent en actes au niveau d'espaces spécifiques, les « espaces de nature », ces espaces dédiés à la mise en parc de la nature pour l'usage du public. Nous avons déjà présenté les quatre projets auxquels notre enquête s'intéressait. Nous expliquerons plus en détail ces projets, inscrits dans des territoires, réseaux de faiseurs qui se font et se défont. Nous allons parler notamment du choix des techniques d'enquête et plus largement du déroulé du protocole de recherche.

### **1. Questionnements principaux de la recherche**

Nous nous intéressons donc aux scrupules et aux engagements qui peuvent être suscités par la « crise environnementale », autrement dit à la façon dont les dommages et les menaces qui pèsent potentiellement sur notre existence ou sur la possibilité d'une vie sur Terre et que l'on fait parler, peuvent créer de nouvelles demandes morales pour nos sociétés. Mais nous nous penchons plus particulièrement sur les demandes de ce type qui sont adressées aux gestionnaires d'« espaces de nature ».

Ainsi, nous nous demandons quels sont les principes que les gestionnaires se donnent pour *bien gérer* les « espaces de nature » dont ils ont la charge. Nous nous interrogeons sur les contraintes avec lesquelles ils ont à composer, ainsi que sur les appuis dont ils bénéficient pour réaliser leurs projets de *bonne gestion*. Nous cherchons ainsi à savoir comment la responsabilité du devenir de ces espaces peut être partagée avec d'autres acteurs et éventuellement des êtres ou des instruments. Enfin, la question du rôle joué par l'espace dans ces processus constitue un nœud problématique transversal qu'il nous démêler. Notre question de recherche peut donc être synthétisée ainsi :

## **A l'heure de la « crise environnementale », comment les gestionnaires d'espaces consacrés à « la nature » s'arrangent-ils<sup>115</sup> pour prendre en compte la multiplication des demandes et des impératifs qui leur sont adressés par une pluralité d'entités et d'êtres hétérogènes ?**

A travers cette question, nous nous intéressons tant aux pratiques de gestion qu'aux acteurs de cette gestion, et aux objets de cette gestion, les « espaces de nature ». Nous pensons que les trois sont inextricablement liés du fait que la mise à l'épreuve de l'un de ces éléments compromet le maintien des deux autres. Sans pratiques de gestion, point de gestionnaires et point d'espace « dédié à la nature ». Sans ces espaces, nul besoin d'acteurs ou de politique spécifique. Sans acteurs pour prendre en charge ces politiques, ces espaces n'auraient pas de sens, car nous allons voir que même les espaces les plus « livrés à eux-mêmes » requièrent des dispositifs draconiens de gestion. En effet, ces trois éléments se conjuguent dans notre objet de recherche car nous pensons qu'ils sont questionnés, ébranlés et défiés par la « crise environnementale » de manière tout à fait solidaire.

## **2. Une enquête centrée sur « ce qui marche »**

Le choix, dans notre problématique, du terme « arrangement » n'est pas anodin. Il exprime une des orientations de notre démarche qu'il convient d'explicitier parce que nous pensons que ce choix, au vu de notre objet de recherche, n'est pas courant.

Nous avons récemment écrit un article intitulé « L'amour des controverses rend aveugle, la Cité Verte est ailleurs... »<sup>116</sup> et nous allons en reprendre ici les principaux arguments qui viennent appuyer notre démarche. Cet article fait état d'une forme de frustration (féconde) à l'égard des chercheurs, des géographes notamment, qui ont travaillé sur les questions environnementales à l'aide d'une approche de type « latourienne ». Pour la plupart, ils se saisissent de ces questions à travers le prisme des conflits, des crises, des accidents ou des risques (Lolive, 1997 ; November, 2007 ; Mounet, 2008 ; Lussault, 2007 et 2011, Venturini, 2010). Or, nous considérons que ces objets extraordinaires, même si/parce qu'ils sont séduisants, nous trompent.

---

<sup>115</sup> En faisant référence à la notion d'arrangement (Nachi, 2009), nous faisons l'hypothèse que les accords trouvés par les gestionnaires pour *bien* agir sont de l'ordre de l'éthique, c'est-à-dire, de l'ordre d'un régime d'action du proche (Thévenot, 2006) et qu'ils ont une dimension pragmatiste : ces accords sont tournés vers l'action et travaillés par des *épreuves*.

<sup>116</sup> Tollis C., « L'amour des controverses rend aveugle, la Cité Verte est ailleurs », à paraître dans l'ouvrage du Latouring Club, *Impertinences : la jeune recherche s'empare des propositions de Bruno Latour*, que nous co-dirigeons avec Laurence Créton-Cazanave et Benoît Aublet (horizon de parution : janvier 2013).

Les crises – les controverses, en particulier – sont certes d'excellents cas d'école parce qu'elles ont une capacité impressionnantes à « faire surgir le réel ». Elles permettent de faire émerger des discours croustillants – notamment sur la façon dont les acteurs se représentent leurs relations aux autres (humains et non humains) – et de percevoir, en creux, la façon dont les choses *devraient* se passer. Les terrains sur lesquels nous nous étions penchés durant la période exploratoire de la thèse (La Bastille à Grenoble et l'Espace Mont Blanc, en particulier) donnaient à voir ce type de discours parce qu'ils étaient marqués par des conflits d'aménagement conséquents. Cependant, nous restions insatisfaits pour plusieurs raisons.

Premièrement, les récits produits dans ce type de situations « chaudes », donnent à voir des discours déjà rendus publics, c'est-à-dire lissés. Dans cette mise en commun, aussi appelée « coordination » par L. Thévenot (Thévenot, 2006), les acteurs taisent ou déguisent une partie de ce qui les meut ou les émeut pour accéder à une dimension collective qui ne peut prendre en compte les détails de ce qu'ils vivent et ressentent. Leurs motifs qui sont du domaine du *familier* (Thévenot, 2006), sont transformés en arguments pour *coller* à une dimension publique. Bien entendu, le travail d'enquête peut tenter d'appréhender cette « face cachée », mais avec un « train de retard » parce qu'en aval d'un processus de construction et d'échange complexe. Les acteurs, par une dynamique d'apprentissage commun, ont intégré ce qu'il était *convenable* (Thévenot, 2006) de dire et ce qui ne l'était pas. De plus, ils ne jouent plus tous seuls : leur parole est associée à un collectif. De notre point de vue, dans l'observation de ces situations, ces discours et ces pratiques, nous risquons de passer « à côté » de certains moteurs intimes de l'action, difficilement partageables.

Deuxièmement, nous nous demandons si l'approche par le prisme des controverses n'est pas « trop déterminante » *a priori* dans l'observation du social en train de se faire. Une recherche investie dans ce type de terrain est forcément biaisée par la constitution *a priori* de « camps » qui ne reflètent pas forcément la complexité des engagements et des relations que les acteurs peuvent entretenir avec leurs environnements. Permettre aux acteurs de « reformuler le problème auquel ils s'intéressent » présuppose de ne pas le formuler soi-même en tant qu'enquêteur. Certains chercheurs ayant mené des observations très fines parviennent à mettre en évidence des réseaux relationnels qui diffèrent grandement des configurations visibles, mais ils sont très peu à le faire<sup>117</sup>. Et ce, d'autant plus que le développement d'outils tels que « la cartographie des controverses » invite les chercheurs à « mouler » leurs observations de terrain selon un cadre déjà défini, quand bien même ce type de cadre reste inclusif. Ce travail demande une prudence qui est finalement peu abordée dans la littérature.

Troisièmement, les controverses – au même titre que les pannes, les grèves ou les catastrophes – attirent le regard et attisent la curiosité : ce sont des objets de recherche « plus sexy » que les « trains qui arrivent à l'heure » (pour prendre un exemple caricatural). Seulement, d'un point de vue critique, nous pensons qu'ils constituent une sorte de *diversion*. Il s'agit de situations extrêmes dans lesquelles le social se donne à voir parce qu'il « craque ». Les controverses et conflits sont des liants séduisants, certes, mais nous aimerions nous

---

<sup>117</sup> Voir, à ce propos, le travail que Coralie Mounet a réalisé concernant les controverses à autour des animaux à problèmes (loups et sangliers) dans les Alpes Françaises (Mounet, 2008).

octroyer le droit de les qualifier de « liants comme les autres », car au-delà de tous ces problèmes, il semble que les acteurs se débrouillent pour *agir quand même* dans le silence du quotidien<sup>118</sup>.

Ainsi, dans ce travail de thèse, les conflits et les controverses prendront de l'importance pour nous seulement lorsqu'ils en prennent pour les acteurs auxquels nous nous intéressons. Ils ne représentent pas le motif de nos enquêtes, parce que nous sommes convaincus que les pratiques de ces acteurs débordent amplement ce qu'ils peuvent en dire en situation « chaude » de conflit ou de risque. Le spectre de la « crise environnementale », et maintenant celui de la « crise économique », planant au dessus de la tête des gestionnaires constituent déjà, sans que nous les mentionnons, un climat suffisamment stimulant pour les interroger.

Ici, nous proposons donc une recherche sur « ce qui marche », c'est-à-dire sur des projets en train de se faire, et qui sont, pour la plupart, arrivés quasiment à terme<sup>119</sup>. Dans ce choix, nous nous inspirons de l'approche qu'a Bruno Latour (1995) de la possible émergence d'une « cité verte ». Pour lui cette septième cité (par référence aux six premières dessinées par Boltanski et Thévenot, 1991) ne se construirait pas en référence à un nouvel argumentaire qui serait écologiste, mais par de nouveaux modes de faire. Nous cherchons à montrer que la « grandeur verte », à laquelle les acteurs peuvent se référer dans leurs décisions et leur « éthiquetage », ne relève pas vraiment d'une référence commune à une justification écologique – bien qu'elle transparaisse également – mais plutôt à des modalités d'agir novatrices, notamment une plus grande prise en compte des demandes et des *agissements* d'entités qui ne sont pas humaines, ou encore l'avis d'acteurs qui ne sont pas des experts (en titre), (Latour, 1995). Ces modes de faire pourraient être observés dans d'autres domaines que la gestion des « espaces de nature », mais nous essaierons de les mettre en évidence à partir de ces pratiques.

### 3. Hypothèses de travail

Tout d'abord, nous considérons que l'existence et le maintien des « espaces de nature » relèvent, *a priori*, d'une intention éthique qui revient à vouloir protéger ou en tout cas donner une place à « la nature ». **Nous cherchons à saisir comment la « crise environnementale » vient complexifier et modifier la façon dont nous nous représentons ces espaces en même temps que les façons dont on s'occupe d'eux, et nous considérons que ces mutations posent des problèmes d'ordre éthique.** A cet effet, nous proposons de déployer le problème sous la forme de six hypothèses principales.

---

<sup>118</sup> Une approche comparable à la nôtre a été défendue par Laurence Créton-Cazanave à propos du processus d'alerte aux crues rapides dans le Gard, un terrain sur lequel « l'alerte marche » (Créton-Cazanave, 2010).

<sup>119</sup> Cependant, ces projets vivent sur le long terme, connaissent des ajustements en train de se faire sur lesquels nous avons pu nous pencher.

1) Suite au défrichage théorique que nous avons effectué, **nous pensons que les réponses des acteurs constituent des allers-retours entre morale et éthique**. Ils ont à arbitrer entre des normes imposées par autrui et leur propre évaluation de ce qu'ils jugent bon ou juste de faire. Nous pensons pouvoir saisir des « scrupules » et des « engagements » d'un nouvel ordre à travers ce qu'ils nous diront de ce qu'ils font mais aussi à l'aide de « témoins fiables » (Latour, 1995) tels que des comptes rendus, des communications dans les médias, des courriers ou des témoignages de seconde main.

2) Dans leur évaluation de ce qu'il convient de faire, nous pensons que les acteurs hiérarchisent les demandes qu'ils se voient adressées. En conséquence, **certaines demandes ne sont pas satisfaites et les choix opérés relèvent de la fabrication d'accords « au cas par cas »**. Dans cette perspective, nous avons trouvé pertinent d'observer plusieurs initiatives de gestion sur quatre « espaces de nature » différents.

3) Dans ce contexte, la participation de publics auparavant peu mobilisés, dans la formulation des décisions et dans leur mise en œuvre, constitue un levier et une conséquence de ces nouveaux modes de gestion.

3 bis) Nous pensons que ces acteurs s'intéressent aux espaces en question parce qu'**ils sont attachés à eux. Cet attachement** (connaissance, reconnaissance, identification) **conditionne leur engagement**.

4) Les allers-retours entre éthique et morale et la participation croissante de nouveaux publics font exister **différentes scènes de négociation** qui transportent les problèmes à résoudre en dehors des endroits où ils sont repérés initialement. En miroir, certains problèmes qui ne concernent pas directement les « espaces de nature » vont se jouer en leur sein. Ces deux mouvements **brouillent les frontières de ces espaces**.

5) La multiplication des demandes à prendre en compte et la prolifération des scènes de négociation de ce qu'il convient de faire et de ce que « la nature » doit être, font que **la logique de mise en parc de « la nature » est mise à l'épreuve** : il semble, en effet, que la définition de ces objets socio-spatiaux consistants et contenus dans des périmètres d'action stables soit aujourd'hui questionnée, voire défiée. Il conviendra d'identifier les **nouvelles formes spatiales qui se dessinent au-delà des « espaces de nature »** censés contenir cet objet « nature ».

A ce niveau de notre exposé, le choix de s'intéresser à des « espaces de nature » où « ça marche » plutôt que de nous pencher sur des espaces conflictuels ou controversés peut paraître contradictoire. D'une part, nous avançons l'hypothèse selon laquelle la crise environnementale met à mal la logique de parc et de périmètre stable d'action (déjà-là), d'autre part, pour prouver cela nous choisissons de focaliser notre attention sur des « espaces

de nature » qui « tiennent quand même ». Nous justifions ce choix par **l'étonnement** que cette contradiction stimule : alors que ces espaces devraient être mis à l'épreuve et menacés dans leur intégrité par la « crise environnementale » et les impératifs trop nombreux qu'elle presse de prendre en compte, certains espaces – dont ceux que nous avons observés – se maintiennent. **Comment font-ils ?**

6) Enfin, nous formulons une hypothèse qui englobe toutes les autres et qui suppose que les évolutions anticipées (nouveaux scrupules, nouveaux engagements, nouveaux publics, nouvelles formes spatiales pour prendre en compte « la nature ») marquent différemment les « espaces de nature » selon leur degré d'urbanité/naturalité et leur proximité avec la ville. La question de la cohabitation entre les êtres humains et les entités qui ne sont pas humaines ne se pose certainement pas dans les mêmes termes selon que l'on s'intéresse à des espaces de l'indoor (en ville) ou des espaces de l'outdoor (loin de la ville).

#### **4. Protocole d'enquête.**

En guise d'introduction au protocole d'enquête, nous souhaiterions revenir sur les nombreuses ressources dont nous avons bénéficié pour mener à bien ce travail mais aussi sur les quelques contraintes que nous avons rencontrées et qui ont participé à façonner les terrains et les méthodes choisis.

#### **Ressources et contraintes avec lesquelles le protocole a pu composer**

Globalement, notre recherche a bénéficié de ressources matérielles exceptionnelles qui ont permis des déplacements fréquents sur les terrains d'observation. De plus, notre enquête a reçu un très bon accueil auprès des personnes interviewées.

Cependant, il a été très difficile de « briser la glace » sur notre terrain pyrénéen. Deux sessions exploratoires de plusieurs semaines ont été nécessaires pour trouver les contacts et organiser les entrevues. Nous avons la chance de bénéficier d'un pied à terre familial dans le village, ce qui a rendu cet acharnement possible. Néanmoins, nous n'avons pas réussi, dans le temps imparti et pour des raisons clairement politiques, à rencontrer toutes les personnes que nous aurions aimé entendre à propos des aménagements réalisés sur le site du Pont d'Espagne. Par ailleurs, nous verrons que des contraintes d'observation ont été rencontrées à propos du projet Chartreuse Propre vers la fin de l'enquête parce qu'une méfiance a été développée par les membres du Collectif vis-à-vis de notre enquête, mais plus largement envers toutes les personnes n'appartenant pas au « noyau dur » de cette initiative.

*In fine*, deux terrains ont été privilégiés par notre enquête, il s'agit de notre terrain urbain à Grenoble et de celui réalisé en Amérique du Nord (Mt Jefferson Wilderness). Le premier nous a ouvert grand ses portes, au sens propre puisque la charge de fermer les bureaux le soir tard nous a été confiée à plusieurs reprises. Les éléments recueillis et l'intérêt des gestionnaires

pour notre enquête nous ont également amenés à « creuser » un certain nombre de pistes que nous n'avions pas imaginées pouvoir explorer.

Aux Etats-Unis, nous étions « contraints » de dévouer six mois incompressibles à l'observation de terrain puisque telles étaient les conditions d'obtention de la bourse de mobilité dont nous avons profité. De ce fait, il a été possible de rencontrer les responsables à différents niveaux hiérarchiques et de nous plonger dans les archives de différents centres. La quasi-totalité des personnes que nous voulions interroger a pu nous accorder un entretien voire deux, les personnes restantes ont été interviewées par téléphone. La difficulté a été, une fois ces personnes interrogées et les archives copiées, de disséquer ce matériau en anglais. Il fallait compter environ dix heures de retranscription pour une heure d'entretien.

Cette enquête, dans son ensemble (quatre terrains, dont deux éloignés), a été extrêmement chronophage (deux ans et demi). Les allers-retours constants entre théorie et empirie expliquent aussi, partiellement, sa durée.

## **Le choix des quatre terrains principaux**

Pourquoi avoir choisi ces quatre terrains-là ?

*A priori*, ces quatre terrains correspondaient chacun à l'une des catégories Indoor-arounddoor-outdoor-wildoor du continuum de naturalité que nous essayions de suivre. Nous précisons « *a priori* » car l'un des enjeux de ce travail sera, bien entendu, de voir dans quelle mesure ces espaces, dans l'appropriation que les usagers et gestionnaires en ont, s'écartent du stéréotype dans lequel nous avons cru pouvoir les « parquer ». Il conviendra ainsi de discuter également cette lecture par le prisme du « continuum », lequel pourrait, en fait, être discontinu.

Nous avons, dans notre besace, une liste de terrains susceptibles de rentrer dans ces catégories (Indoor-Wildoor) et une période exploratoire nous a permis de cerner les enjeux de ces différents « terrains candidats » par rapport aux questions qui nous intéressaient ainsi que la faisabilité de notre enquête.

## **Les espaces verts de la ville de Grenoble**

Le choix s'est arrêté sur les espaces verts de la ville de Grenoble parce qu'au-delà des raisons évidentes de proximité, un programme original de gestion voyait le jour, programme que nous avons pu cerner en assistant à deux réunions publiques, et en lisant les revues d'informations de la ville et de la communauté d'agglomération.

## **Le massif Chartrousin**

Les « espaces de nature » périphériques ne manquent pas dans la région de Grenoble. Nous avons déjà travaillé sur le Parc Naturel Régional du Vercors au cours de notre mémoire de Master 2. Les possibilités de prolonger l'enquête étaient intéressantes mais la découverte du projet « Chartreuse Propre » a rapidement retenu notre attention et mobilisé notre énergie. Il nous semblait que cette expérience était atypique et les premiers contacts avec des bénévoles

de ce Collectif nous ont encouragés à penser que le travail de terrain serait tout à fait aisé. Nous pensions aussi que l'enquête serait profitable à ce groupe qui se montrait très intéressé par notre projet de recherche. Les réunions du Collectif se déroulaient, pour la plupart, à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère, à Grenoble, ce qui a facilité nos observations.

### **L'entrée du Parc National des Pyrénées.**

Le site du Pont d'Espagne, comme nous l'expliquerons plus en détail par la suite, nous est familier. Nous avons vécu le projet d'aménagement étudié, depuis l'intérieur du site, dans les années 1990 alors que nous nous rendions régulièrement en vacances dans le Parc National des Pyrénées. Nous avons la sensation que ce site avait proposé une forme de gestion plutôt avant-gardiste et appelée à se retrouver ailleurs. Un stage de huit mois effectué en 2006 au Ministère de l'Ecologie sur les problématiques du Patrimoine Mondial de l'UNESCO nous avait confirmé que se mêlaient des enjeux capitaux autour de la mise en paiement de l'entrée des sites dits « emblématiques ». Or, si aujourd'hui cette pratique devient « monnaie courante », au début des années 2000, peu de sites passaient ce cap. Les enquêtes concernant cette évolution étaient quasi-inexistantes. Ainsi, étudier l'un des premiers espaces « payants » en France nous paraissait stimulant.

### **Mt Jefferson Wilderness.**

Le choix de notre terrain américain s'inscrit dans une approche similaire. Nous avons travaillé dans deux « espaces de nature » aux Etats-Unis lors de stages antérieurs de quatre mois (Mt Jefferson Wilderness en 2005 et Mt Rainier National Park en 2006). Chacun de ces deux espaces offrait des problématiques susceptibles de nourrir notre enquête. Nous connaissions très bien ces espaces puisque notre travail avait été d'opérer des rondes et des comptages (naturalistes et sociologiques) pour le compte des gestionnaires. Nous avons sillonné la grande majorité de la superficie de ces deux parcs. Si Mt Rainier National Park constituait un terrain mythique, connu de tous les américains pour son caractère sublime, il paraissait compliqué d'en faire « le tour ». La gestion du Parc est scindée en deux périmètres Est et Ouest et nous n'avions connu qu'une partie de la hiérarchie décisionnaire. Surtout, il semblait plus évident d'avoir accès aux archives de Mt Jefferson Wilderness, qui dépend de l'US Department of Agriculture qu'à celles qui concernent Mt Rainier, lequel est rattaché au Department of Interior, bien plus protecteur de ses données. Enfin, nous souhaitions être basés à Portland pour l'enquête car les ressources en termes de littérature et de laboratoires de recherche semblaient plus propices à notre enquête et l'Université de rattachement de notre mobilité académique se trouvait plus au Sud, à Eugene. De ce fait, Mt Jefferson Wilderness apparaissait comme le terrain le plus accessible et connecté. Il se trouvait à égale distance d'Eugene et Portland. En plus de ces contraintes pratiques, qui ne peuvent être mises au second plan lorsqu'il s'agit d'une enquête à l'étranger, Mt Jefferson Wilderness présentait comme nous allons le voir, un exemple enthousiasmant de gestion. Moins populaire que Mt Rainier, cet espace récréatif reste tout de même très bien connu régionalement et il avait déjà

fait l'objet d'enquêtes sociologiques et géographiques, ce qui nous permet également d'inscrire notre travail dans une dynamique de recherche plus large, dans la continuité d'une production de connaissances déjà bien nourrie.

Un autre point sur lequel il convient d'insister concerne la taille des terrains choisis. En effet, pour chaque terrain, nous n'avons pas l'intention de nous intéresser à de grandes unités. Ce n'est pas le Parc Naturel Régional de la Chartreuse qui nous intéresse, mais l'initiative « Chartreuse Propre », qui se concentre sur certains espaces spécifiques. Nous ne nous penchons pas non plus sur le Parc National des Pyrénées dans son ensemble, mais sur l'une des entrées de l'un des sites de ce parc et plus spécifiquement sur le processus qui a amené à l'aménagement de cette portion d'espace. Bien entendu, ces fragments socio-spatiaux sont pris dans des parcs et des unités plus grandes, ce qui nous amènera à parler de ces figures englobantes, mais il nous a semblé que notre enquête était d'autant plus faisable et pertinente qu'elle s'emploierait à décrire de « petits » phénomènes, qui sans être spectaculaires peuvent être révélateur de ce qui se joue dans les « espaces de nature », dans lesquels ils sont pris, dans lesquels on a tenté de les « parquer ».

La période de recherche exploratoire qui a duré près d'un an, nous a permis de choisir ces terrains, mais aussi de tester certaines techniques d'enquête pour tenter de cerner celles qui seraient les plus à même de recueillir le matériau nécessaire pour répondre à nos interrogations.

## **Déploiement des hypothèses et choix des indicateurs de l'enquête**

Même si nous avons circonscrit notre enquête à des initiatives *a priori* restreintes – l'adoption d'une gestion durable des espaces verts à Grenoble, le projet « Chartreuse Propre », l'aménagement de l'entrée du site du Pont d'Espagne, la mise en place de quotas à l'entrée de la Mt Jefferson Wilderness – nous avons été très rapidement confrontés à un véritable foisonnement d'objets d'enquête (période exploratoire). Pour éviter de (trop) perdre le fil de l'enquête, nous avons élaboré des indicateurs capables de nous aider à répondre aux hypothèses formulées.

Cette démarche a produit des tableaux qui sont des documents de travail et qui sont difficilement compréhensibles ou partageables. Nous en proposons un extrait (tableau n°3), celui qui porte sur notre première hypothèse. Les autres tableaux qui concernent les hypothèses suivantes sont en annexe (Annexe n°1). Ces tableaux nous ont servi à élaborer le protocole d'enquête, en cernant un peu mieux ce que nous cherchions en termes d'indices. Ils nous ont également été utiles au moment où nous avons élaboré les variables d'analyse, une fois le corpus constitué.

<b>Hyp. 1 : Les pratiques des acteurs constituent des allers-retours entre éthique et morale</b>
Ethique : Affirmation d'une éthique personnelle conditionnant la prise d'initiative. Responsabilité. Identification d'un bien spécifique, contextualisé et pratique.
Dans le discours des acteurs, nous allons rechercher les marques d'une affirmation de soi : « je veux », « je pense » « j'ai senti que » « j'ai décidé », « je me suis dit », « je trouve que ».
Morale : Des normes morales sont présentes qui constituent un cadre d'action, un mobile commun. Ces normes ne sont pas des règles juridiques, elles correspondent à un bien nécessaire, générique, universalisable et impersonnel.
Dans le discours des acteurs, nous allons rechercher les marques de l'influence « extérieure » : « il faut », « on nous demande de », « on nous oblige à ».
Ethique : Formation d'un jugement, moteur de l'action. Contradictions évoquées entre Normes morales et éthique personnelle.
Dans le discours des acteurs, nous allons rechercher les indices d'une complémentarité, d'un renforcement ou d'une contradiction entre l'éthique personnelle et les injonctions morales.
Ethique : Mise en mouvement, engagement, action. Rapport à l'efficacité, à l'impulsion du changement.
Dans le matériau produit par l'enquête, nous allons repérer les phases, étapes clés, tournants, bifurcations, changements opérés dans la mise en action : « d'abord », « ensuite », « avant », « après », « puis » + dates. Observer la présence des lexiques de l'efficacité/du changement.
Morale : Réflexivité sur les actions menées + éthiquetage au regard de normes extérieures.
Nous cherchons à observer comment les acteurs évaluent leurs pratiques (quelles références ?) et comment ils les rendent publiques (éthiquetage), c'est-à-dire, au regard de quelles normes ?

**Tableau n° 3** : déploiement de l'hypothèse n°1 et construction d'indicateurs pour l'enquête.

Les indicateurs exposés ici sont disparates. Ils ont des statuts et des formes différentes mais nous ne savions pas a priori lesquels seraient importants/pertinents. Nous essayions d'approcher des terrains très différents sans souhaiter les comparer avec des indicateurs identiques pour tous. Ainsi, la constitution de ces tableaux nous permettait de constituer un large éventail d'observations possibles/éventuelles. Ils nous ont permis de mettre à plat les éléments que nous voulions trouver sur les terrains, dans le discours des acteurs ou à travers d'autres sources d'information. Evidemment, l'expérience empirique a révélé que nous nous

trouvions en décalage sur de nombreux points avec ce qui faisait le quotidien des gestionnaires. Mais avoir mis à plat, dès le début de l'enquête, ces différents points, nous a permis de constater ce décalage et de continuer à entretenir l'étonnement, à ne pas prendre les résultats de l'enquête comme des évidences.

## **Les techniques d'enquête mises en œuvre**

Dans ce travail, nous avons principalement utilisé des techniques d'enquête qualitatives propres aux sciences humaines et sociales, à savoir l'entretien semi-directif, l'observation directe et participante ainsi que l'analyse de contenu de documents d'archive.

## **Une approche par fragments**

Au début de ce travail, la période d'exploration sur le terrain a été plutôt discrète. Nous n'avions aucune idée de ce que nous faisons et nous ne souhaitions pas partager ces premières expériences tant elles étaient infructueuses. Aussi, nous passions énormément de temps à lire des essais philosophiques, des articles et des livres sur l'éthique, et à essayer de les tresser dans des synthèses imbuables, pensant que le problème dans notre approche du terrain résultait du fait que cette notion était floue pour nous. Les personnes qui nous encadraient s'inquiétaient de nous voir partir dans des développements théoriques diffus et obscurs.

Complexés par le sujet que nous nous étions donnés et par la maladresse dont nous faisons preuve en situation d'entretien, il nous a fallu pourtant « prendre le taureau par les cornes » puisque nous nous sommes retrouvés aux Etats-Unis à la fin de la première année de thèse avec un premier timing très serré (deux mois) pour amorcer l'enquête. C'est donc en anglais que nous avons mis au point notre première grille d'entretien. De façon surprenante, l'obstacle de la langue nous a forcés à éclaircir rapidement un bon nombre d'éléments et sans doute que le pragmatisme ambiant nous a amenés à « faire l'enquête » en dépit des doutes qui pouvaient être encore les nôtres. L'accueil et la disponibilité des enquêtés en Oregon ont fini d'asseoir les conditions de possibilité de ce travail de terrain. De retour en France, les obstacles ne pouvaient être comparables et nous sommes partis sur le terrain « tous azimuts ».

La multiplication des techniques d'enquête est à mettre en relation avec ce blocage initial et les doutes qui nous ont suivis tout au long du travail de thèse. Car, peut-on faire une thèse sur l'éthique sans être obsédé par la déontologie de son propre travail ? Nous avons choisis de tout petits objets (la suppression des pesticides, des décharges « sauvages », un parking payant, et l'octroi de permis de visiter la wilderness). Il nous semblait honnête et même essentiel, de multiplier les points de vue sur ces objets, de diffracter au maximum le regard que nous pourrions avoir sur eux à l'aide d'une méthodologie pluraliste. Dans cette logique, « tout est bon » (Feyerabend, 1979). Seulement, il ne s'agissait pas non plus d'amonceler des éléments anecdotiques mais bien plutôt de faire converger des fragments d'information vers une description fine, enrichie par cet éparpillement premier.

## Des entretiens semi-directifs

Le matériau principal de la thèse a été recueilli via des entretiens semi directifs auprès des gestionnaires en charge des quatre initiatives sur lesquelles la thèse se concentre. Quarante six entretiens ont été menés. Nous avons suivi une seule et même grille de questions pour cinquante-six d'entre eux<sup>120</sup>. Pour la plupart, ils ont été retranscrits intégralement. La durée moyenne des entretiens est de 71 minutes mais cette durée varie considérablement d'un entretien à l'autre – le plus court étant de 15 minutes et le plus long de 2h43 – et d'un terrain à l'autre. En effet, sur notre terrain américain, les interviews ont duré en moyenne 1h23 alors que ceux concernant le projet Chartreuse Propre n'ont jamais dépassé 1h30, pour une durée moyenne de 49 minutes. Plusieurs grilles de questions ont été testées sur une vingtaine d'entretiens préliminaires qui ne sont pas comptabilisés dans le matériau principal de la thèse puisque, nous l'avons vu, l'utilisation du terme « éthique » gênait nos interlocuteurs. La grille retenue pour l'ensemble des entretiens principaux est vraiment simple. La consigne de départ portait sur le projet concerné : « Comment ça s'est passé/ça se passe ? ». Les relances consistaient à faire parler les interviewés sur leur travail de tous les jours pour accéder à la façon dont ils définissaient leur rôle, les appuis et les freins qu'ils rencontraient pour mener à bien leurs initiatives sur une base quotidienne. D'autres relances portaient d'avantage sur l'espace dont ils avaient la charge de s'occuper (spécificités, difficultés de gestion, attachement éventuel) (Cf. Guide d'entretien en annexe n°2).

Sur chaque terrain, nous nous procurions une liste de gestionnaires ayant un rôle moteur dans les initiatives étudiées et susceptibles de répondre à nos questions, soit en obtenant les noms sur des organigrammes trouvés sur Internet soit par un effet « boule de neige », c'est-à-dire en demandant au chef de service/de secteur/coordonateur à qui nous pourrions nous adresser. Nous avons ensuite interviewé les personnes qui répondaient le plus rapidement. Même en recherchant une certaine diversité parmi le public visé par notre enquête, il nous est arrivé d'atteindre un point de saturation où les informations devenaient redondantes d'un entretien sur l'autre. Nous avons cherché à parler à des acteurs plus périphériques lorsque l'occasion se présentait. Par exemple, à Grenoble, nous avons souhaité parler avec un jardinier qui ne travaillait pas pour la ville, afin de cerner un autre aspect de ce métier et la relation entretenue avec les nouvelles normes « écologiques » d'entretien des espaces verts, en dehors du domaine public. Aux Etats-Unis, nous avons eu l'occasion de rencontrer un écrivain qui réalisait, en marge de ses romans, la quasi-totalité des topoguides de randonnée en Oregon et qui accompagnait ses récits d'appréciation sur les paysages mais aussi sur l'émergence de nouvelles pratiques d'usage « plus responsables ». Nous savions, par d'autres enquêtés, qu'il n'était pas en faveur de l'instauration de quotas dans la wilderness, aussi, son point de vue nous intéressait au vu de l'influence qu'il pouvait avoir sur le milieu des randonneurs.

---

<sup>120</sup> Les dix premiers entretiens ont constitué la base exploratoire de ce travail d'enquête, ils ont fait l'objet d'une analyse « à part » puisque nous testions notre grille d'entretien (différente de celle retenue pour les suivants). De plus, vingt autres entretiens ne s'adressaient pas directement à des gestionnaires mais à des « acteurs passerelles, ce qui exige une grille d'entretien distincte de celle adressée aux gestionnaires.

Enfin, en parallèle de ce corpus principal d'entretiens, nous avons pu mener une vingtaine d'entretiens plus courts et beaucoup plus informels, sans dictaphone, auprès de certains acteurs passerelles comme des gardiens de refuge, des accompagnateurs en moyenne montagne, des guichetiers, des élus ou encore, des militants associatifs. Certaines traces de ces échanges figurent dans nos carnets de terrain comme des fragments de sens qui ont influencé notre parcours et notre réflexion mais ces extraits plus approximatifs ne figurent pas parmi les extraits d'entretien livrés ci-après. Tous les extraits qui suivront dans le corps de la thèse sont issus d'interactions en situation d'entretiens enregistrés (ou de réunions que nous avons eu l'autorisation d'enregistrer) et retranscrits intégralement.

Nous gardons volontairement un certain flou autour de **la notion de « gestionnaire »**. Peut-être cela paraît-il dommageable pour le lecteur mais nous n'avons pas voulu restreindre *a priori* le type de personne « en charge » de l'entretien et du devenir des « espaces de nature » car nous pensions que cette charge pouvait être portée par une pluralité d'acteurs : responsables administratifs, élus, techniciens dans les bureaux et sur le terrain, mais aussi bénévoles usagers et militants (n'ayant pas l'usage des lieux mais se portant responsable de leur devenir). Tous ces « types » d'acteurs ont été mobilisés dans l'enquête mais nous observons une nette prépondérance des « techniciens de bureau » dans notre échantillon. Il était plus aisé de contacter ces personnes et elles se sont rendues disponibles pour répondre à nos questions. De plus, nous pensions que ces personnes seraient les plus à même de nous offrir des éléments décisifs pour notre réflexion. Nous ne regrettons pas ce choix car il nous a permis de recueillir un ensemble foisonnant de données, de contacts et d'idées mais il conviendrait de compléter l'enquête à l'aide d'interviews davantage centrées sur les hommes de terrain (jardiniers, élagueurs, gardes, biologistes, etc.), pris dans des relations différentes à l'espace, aux normes et aux usagers.

### **Observation participante et observation directe**

En complément de cette technique de recueil de discours par les entretiens nous avons mis en place des protocoles d'observation. L'utilisation de l'observation participante a été limitée car l'excès de proximité et d'implication nous empêchait d'objectiver le travail mené, l'objet étant aspiré dans l'expérience. Nos expériences professionnelles et associatives passées nous ont permis d'approcher facilement certains événements mais elles nous empêchaient également de garder l'objectivité nécessaire à un travail scientifique. Impliqués à un niveau trop personnel dans certains organismes que nous aurions voulu étudier pour le travail de thèse, nous avons dû exclure les observations ainsi réalisées de notre corpus. L'observation participante n'a donc été mobilisée que pendant la période exploratoire, nous nous sommes ensuite appliqués à mener des observations directes.

Les dispositifs d'observation directe mis au point pour « suivre » les « acteurs-passerelle » (principalement, des gardes) et comprendre comment ils interféraient avec la « nature », les gestionnaires et les usagers nous ont permis de stimuler certaines réflexions avec les acteurs lors d'entretiens ultérieurs (« *j'ai vu que vous ne parliez jamais en face-à-face avec les*

*visiteurs, pourquoi faites-vous comme ça ?* »). Nous avons aussi passé plusieurs périodes (jusqu'à dix jours de bivouac en montagne ou huit jours dans le bureau d'un gestionnaire) au sein des milieux professionnels des enquêtés pour effectuer des comptages (concernant le matériel des randonneurs/campeurs) ou des observations concernant le quotidien de leurs activités (réponse aux appels téléphoniques, interactions avec le reste du personnel) mais ces informations n'ont pas toutes été intégrées dans le rendu final.

En parallèle, plusieurs séquences d'observation directe plus « improvisées » ont été incorporées dans notre corpus. Il s'agit de la participation à des réunions ou à des événements (tables rondes, conférences, journées d'action), c'est-à-dire une dizaine d'évènements, principalement concernant le projet Chartreuse Propre (sept sur dix).

*In fine*, ces périodes d'observation ont été très riches mais difficilement exploitables compte tenu de la difficulté à prendre de la distance concernant les moments partagés avec les personnes observées. Les observations recueillies ne constituent donc qu'un matériau secondaire et ces phases d'immersion doivent être considérées comme des périodes d'acclimatation permettant de solliciter les entretiens ou bien d'acquérir la confiance des enquêtés afin d'obtenir l'accès à des matériaux plus « stables » pour nous, à savoir les documents d'archive.

### **Etude de contenu à partir de documents d'archive**

Une étude de contenu a été menée sur divers documents d'archive soit pour éclairer certaines zones d'ombre (analyse palliative), persistantes à l'issue des entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires, soit comme matériau pour « faire parler » les acteurs (utilisation expérimentale ou maïeutique). Parfois, ce matériau complémentaire nous a fait prendre certains tournants inattendus. Ce corpus documentaire est composé de cartes, de prospectus, de documents techniques, d'articles de presse, mais surtout de comptes-rendus de réunions et d'échanges internes (courriers, puis mails) ou avec les usagers.

Les comptes-rendus de réunion et les documents techniques nous ont particulièrement servis concernant les deux projets les plus éloignés dans le temps et dans l'espace, à savoir ceux qui se sont déroulés au Pont d'Espagne et à Mt Jefferson Wilderness. Dans le premier cas, nous ne parvenions pas à identifier les acteurs responsables du projet d'aménagement et ceux que nous identifions ne souhaitaient ni parler, ni nous diriger vers d'autres personnes. L'accès aux archives, en particulier les comptes-rendus des réunions ayant eu lieu dans les années 1990 nous a permis de nous familiariser avec les « grands noms » de la Vallée. Nous avons passé en revue plusieurs milliers de pages pour en photographier quelques 650, afin de les étudier plus tard en fonction de ce que nous diraient les enquêtés. Le même procédé a été utilisé aux Etats-Unis. Nous y avons photographié 1150 pages d'archive. Les contraintes d'accès et la peur de ne pas pouvoir revenir sur ce matériau ont rendu cette collecte fastidieuse, d'autant que nous n'étions pas préparés à nous en saisir au moment où l'occasion nous a été offerte. Nous n'avions pas anticipé en préparant, par exemple, une grille permettant de trier ce matériau *in situ*. Ce tri a donc été effectué plus tard, lors de notre retour en France. Un matériau particulièrement extra-ordinaire nous a été confié en parallèle de ces recherches

par une chercheuse (Troy Hall) qui était doctorante au moment où le projet de réhabilitation de Mt Jefferson Wilderness a été initié. Chargée d'effectuer des comptages et des enquêtes par entretien, elle était un interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du projet de gestion de cet espace. Elle possédait, à ce titre, un carnet de terrain personnel qu'elle nous a envoyé pour que nous puissions le photocopier. Ces notes (une centaine de pages) font état d'une somme très importante d'information mais surtout du ressenti de cette apprentie-chercheuse, de ces questions et de ses trouvailles. Elles ont constitué, pour nous, du « pain béni » en nous offrant une telle proximité avec des scènes de réunion ayant eu lieu il y a plus de vingt ans. Cependant la lecture des photos prises de ces documents écrits à la main, en anglais souvent abrégé, nous a aussi demandé un travail conséquent, notamment la mise au point d'un index des abréviations.

Le deuxième type de corpus d'archive qui a le plus servi ce travail de recherche concerne des documents prenant en compte l'avis des usagers. Nous avons trouvé ce type de matériau sur trois de nos quatre terrains. Il s'agit de lettres de plainte adressées au Service des Espaces Verts de la Ville de Grenoble, de « cahiers de doléance » (sic.) ouverts aux visiteurs de Cauterets pour faire part des insatisfactions procurées par leur séjour dans la Vallée, et de fiches de réclamation envoyées par les visiteurs de la Mt Jefferson Wilderness au Ranger. Le traitement réservé à ces documents nous a informés sur le contexte dynamique et mouvant dans lequel les gestionnaires mènent leurs actions dans les « espaces de nature » étudiés. Ces documents servent également d'interstices d'expression pour les porte-parole de la « nature » que ce soit parmi les usagers, ou parmi les gestionnaires. Sachant que les courriers et les lettres de réclamation font l'objet d'un traitement par les gestionnaires, et le plus souvent, de réponses, nous nous sommes aussi employés à étudier symétriquement ces échanges pour observer leurs possibles évolutions dans le temps.

Le corpus de lettres de plainte détenues par le Service Grenoblois des Espaces Verts est particulièrement riche. 1800 courriers au total étaient classés par rue. Ayant eu accès à certains extraits via les entretiens menés auprès des gestionnaires, nous ne voulions pas « passer à côté » de ce matériau extraordinaire. Au début, nous recopions certains extraits de lettre qui nous paraissaient fascinants. Mais compte tenu de la diversité des situations et de l'intérêt que nous développions à l'égard de ces objets inattendus, nous avons préféré mener une enquête quantitative capable de refroidir ce matériau bouillonnant. Nous avons donc opéré une sélection de ces lettres pour n'en conserver qu'un échantillon de 180 soit 10% du matériau disponible. Plutôt que de sélectionner une lettre sur dix, nous avons choisi de nous pencher sur un dossier sur dix, ce qui nous permettait parfois d'avoir accès à l'historique de contentieux vieux de plusieurs dizaines d'années dans une même rue, un même quartier et de considérer l'évolution des réponses fournies par les gestionnaires à ces soucis de cohabitation entre les citadins et les arbres. Nous avons créé une grille d'analyse (Annexe n°3) que nous avons éprouvée et améliorée à l'aide d'un échantillon exploratoire aléatoire (différent de l'échantillon retenu). Ce travail, qui constitue une sorte de « dérapage contrôlé » par rapport à l'enquête initiale, suscite énormément de curiosité et d'intérêt auprès des chercheurs de disciplines différentes (géographie, sociologie, sciences politiques) et nous a valu d'être invités à plusieurs reprises dans des événements scientifiques, pour parler de ce matériau original.

### Trois « enquêtes-prétextes » par mini-questionnaires

Sur deux de nos terrains, nous avons souhaité compléter l'enquête auprès des gestionnaires par des questionnaires administrés aux usagers. Ces deux questionnaires succincts ont été mobilisés sur nos terrains éloignés (Pont d'Espagne et Mt Jefferson Wilderness) car il nous semblait primordial d'approcher les visiteurs dans leur ressenti du lieu sur ces deux terrains où des règlementations strictes avaient été émises à leur égard (paiement du parking et quotas à l'entrée). Les questionnaires (Cf. Annexe n°4) visaient tous les deux à faire décrire le site visité en trois mots puis à décrire les aménagements et règlementations mis en place en demandant aux usagers pourquoi ils pensaient que ces dispositifs existaient. Ces 150 mini-questionnaires nous ont surtout permis d'aborder différents groupes et d'échanger avec eux, plus largement sur leur expérience de ces « espaces de nature », échanges à partir desquels nous prenions des notes (entretiens informels qui n'ont pas dépassé 15 minutes). Le fait de n'avoir que trois questions principales à leur poser rendait l'échange possible, les visiteurs étant pressés par le temps, surtout sur le site Pyrénéen où ils payaient leur visite en fonction du temps qu'ils passaient sur le site (!).

Un deuxième type de mini-questionnaire a été administré aux bénévoles venus à l'Arragnat, « point noir » chartrousin à la périphérie de Grenoble, lors d'une journée de nettoyage organisée par le collectif Chartreuse Propre. « Gestionnaires d'un jour », nous souhaitions savoir d'où venaient ces ramasseurs et comment ils avaient entendu parler de cette journée d'action. Ces informations intéressaient les organisateurs et ils souhaitaient que nous récupérions leur contact pour les années suivantes. Nous avons profité de cette occasion pour les interroger sur leur engagement militant et associatif ainsi que sur leur profession (Cf. Annexe n°5). Ce mini-questionnaire, comme les précédents, a été un levier pour échanger avec les bénévoles et tenter de saisir, lors de discussions plus poussées, le sens qu'ils accordaient à cette action ponctuelle de nettoyage et l'attachement qui pouvait être le leur vis-à-vis du site, ou plus généralement du massif de la Chartreuse.

*In fine*, concernant le protocole d'enquête, nous souhaiterions mettre en avant le foisonnement du matériau recueilli. Ce foisonnement n'a pas été sans poser problème, notamment en termes de gestion du temps, mais il nous permet avant tout d'ancrer la réflexion dans une pluralité de fragments qui font sens pour les gestionnaires. Nous voulions pouvoir saisir la complexité et la pluralité des ensembles d'entités dont ils se soucient. Cet éclectisme du matériau collecté nous amène au plus près du travail d'arbitrage que les gestionnaires ont à opérer et servira, nous l'espérons, à défendre une certaine façon de faire de la géographie.

« La géographie explicative cherchait à saisir comment les hommes structurent l'espace pour permettre aux sociétés de fonctionner efficacement. Elle concevait les hommes comme les pièces d'un organisme ou d'une machine dont les articulations étaient dessinées en vue d'un fonctionnement harmonieux. Dans le monde d'aujourd'hui, cette étape doit être précédée par une enquête sur la manière dont les hommes conçoivent la vie, la nature, la société et ses buts. [...] La géographie est une invitation à comprendre et à respecter la diversité des milieux naturels et des civilisations ». (Claval, 2001).

Type de matériau	Terrain 1 Espaces Verts de Grenoble	Terrain 2 Chartreuse Propre	Terrain 3 Pt d'Espagne	Terrain 4 Mt J. Wilderness	TOTAL
Interviews préliminaires (France, US, Suisse, Canada)	Coordinateurs d'associations (Mountain Wilderness, Mountain Riders), gardes du PNR du Vercors, Chargés de Mission à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, Chargé de Mission Parcs Nationaux au Ministère de l'Ecologie, Gestionnaires à Mount Rainier National Park, Universitaires.				20
Entretiens	12	11	13	20	56
Dont retranscrits	9	7	8	11	35
Durée moyenne	87 min.	49 min.	71 min.	84 min.	72 min.
<b>TOTAL Entretiens</b>					<b>76</b>
Réunions	1 Jeudi Agglo	4 Réunions	1 Réunion	0	6 réunions
Observation directe	8 jours	0	4 demi-journées	4 fois 4 journées	26 journées
Observation participante	0	4 journées (ramassage)	0	2 journées. (tour garde)	6 journées
<b>TOTAL Journées d'observation</b>					<b>32</b>
Questionnaires	0	37	50	100	187
Total archives	200 pages	30 pages	641 pages	1147 pages	2018 pages photo - graphiées et analysées
Dont courriers	180/1800	0	50/50	5/5	
Documents de sensibilisation du public	Site internet, films, flyers	Site internet Affiches	Flyers. Affiches.	Site Internet. Flyers	
Autres archives	Articles de presse/ Manuels	Articles de presse	Articles de presse	Articles de presse/ Manuels	
Autre matériau	Power points de présentation de la Protection Biologique Int.	Comptes rendus de réunion	Comptes rendus de réunion	Comptes rendus de réunion. CV. Notes personnelles	

**Tableau n°3** : Récapitulatif du matériau recueilli sur les quatre terrains de la thèse.

## Conclusion de la première partie

Cette première partie nous a permis de poser les jalons théoriques et méthodologiques de notre recherche. Nous avons remarqué que certaines pratiques témoignent d'un changement de l'ordre d'un engagement plus poussé à l'égard de l'environnement. Les initiateurs de ces pratiques manifestent qu'ils ont *bien* agi en *éthiquisant* leurs pratiques. En s'affichant comme « responsables », ces acteurs disent faire attention, prendre en compte le devenir d'entités qui ne sont pas humaines. Cette dynamique se rend particulièrement visible dans les pratiques de gestion des « espaces de nature ». Ces espaces représentent des laboratoires pertinents pour notre enquête parce que leur forme témoigne d'un partage entre la « nature » et les activités humaines, partage que de nombreux phénomènes mettent aujourd'hui à l'épreuve. S'ils sont le signe d'une attention portée à la « nature » (on la protège dans le périmètre des parcs et jardins), ces espaces connaissent aussi des problèmes qui tiennent à la difficulté de faire cohabiter en leur sein des publics toujours plus nombreux et des ressources que les gestionnaires ont la charge de conserver.

Nous nous demandons comment les gestionnaires s'arrangent pour *bien* gérer les « espaces de nature » dont ils ont la charge, compte tenu de la multiplication d'impératifs et de demandes qu'ils reçoivent. Nous considérons qu'ils opèrent des arbitrages entre ces différentes demandes et que ces arbitrages mobilisent, dans un périmètre qui déborde celui des parcs et jardins, des entités hétérogènes et des publics nouveaux.

Ces questions concernent directement la géographie puisqu'elles ont trait à la façon dont les acteurs s'organisent spatialement pour gérer des contradictions d'ordre éthiques. De plus, nous constatons que l'éthique est un objet de plus en plus investi par les géographes, et un enjeu fléché par les géographes qui s'intéressent aux « espaces naturels protégés ». Nous comptons alimenter ces différentes dynamiques disciplinaires à travers une enquête sur les dispositifs de gestion mis au point dans quatre « espaces de nature », positionnés à différents niveaux sur le *continuum de naturalité* que nous avons tracé.

La partie qui suit vise à mettre au jour les modes de gestion observés sur chacun des quatre terrains choisis. Très descriptif, cet exposé cherche avant tout à constituer un réservoir de sens, à contextualiser au mieux les pratiques observées afin d'élaborer des réponses mesurées et argumentées à certaines de nos hypothèses. Différents éléments seront repris dans une troisième partie pour alimenter de façon croisée des réponses aux questionnements qui nous préoccupent.

**2<sup>ème</sup> Partie : De l'Indoor au Wildoor, ce que  
*bien* gérer « les espaces de nature » implique**



## Introduction de la deuxième partie

Nous nous interrogeons sur la façon dont les gestionnaires de quatre « espaces de nature » s'organisent et s'arrangent, spatialement et socialement, pour prendre en compte la multiplication des demandes et des impératifs qui leur sont adressés. Nous considérons qu'ils s'emploient à « écologiser » leurs pratiques, en tout cas c'est ce que semblent vouloir indiquer les « étiquettes » qu'ils donnent à voir. Nous cherchons à savoir ce que signifie et ce qu'implique la responsabilité qu'ils disent endosser : en signifiant qu'ils gèrent *bien* les espaces dont ils ont la charge, nous pensons qu'ils cherchent à montrer qu'ils se lient *autrement* à ces espaces.

Dans cette deuxième partie, nous allons visiter chacun des quatre terrains d'enquête comme une unité de sens. Parce que nous n'avons pas choisi de faire une analyse comparative des différents modes de gestion sur ces quatre espaces, une approche transversale qui mêlerait sur plusieurs thèmes les observations menées, ne nous semblait pas opportune. Nous souhaitons avant toute autre chose comprendre ce qui se joue dans la complexité de chaque cas d'étude.

Toutefois, le plan de traitement de chacun des terrains est similaire. Pour chacun d'eux, dans un premier temps, nous appréhendons le contexte socio-spatial dans lequel les gestionnaires interviennent. Nous cernons les problèmes de cohabitation qu'ils ont à gérer ou qu'ils ont eu à gérer. Nous examinons ces situations comme posant des difficultés d'ordre moral. Dans un deuxième temps, nous décrivons le plus finement possible la façon dont les gestionnaires traitent/dont ils ont traité ces problèmes. Ce faisant, nous essayons de saisir les liens qu'ils tissent avec d'autres entités – des humains, mais aussi des non-humains – afin d'assurer le devenir des « espaces de nature » dont ils s'occupent. Enfin, une troisième sous partie nous permet de prendre du recul pour analyser ce que révèlent ces manières de faire. Nous nous demandons dans quelle mesure les espaces observés correspondent aux catégories socio-spatiales dans lesquelles nous les avons « parqués » à savoir : Indoor, Aroundoor, Outdoor et Wildoor. Un deuxième objectif est de dégager des éléments capables de nourrir des réponses aux hypothèses que nous avons émises.

Enfin, les éléments mis au jour permettent également de poser différemment un certain nombre de questions qui nous guideront dans la troisième partie de ce travail.

## CHAPITRE 3 : GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES VERTS DE GRENOBLE

Avant de nous aventurer sur des terrains éloignés de nos pratiques spatiales quotidiennes, ces espaces hors de la ville, nous avons souhaité observer les façons dont « la nature » peut être gérée en ville.

Affirmer la présence d'une « nature urbaine » ne va pas de soi. Pourtant, les sociétés modernes ont consacré, depuis déjà deux siècles, des espaces spécifiques à l'expression d'une certaine forme de naturalité, gage d'hygiène et de ressourcement. Ces parcs et jardins n'ont pas perdu en popularité : leur présence est aujourd'hui encore synonyme d'aménités nombreuses. A l'heure où la ville est accusée de tous les maux, où l'en-commun politique est mis à mal par des affrontements sociaux exacerbés (à Grenoble, en particulier), ces espaces publics apparaissent comme des symboles forts du « vivre ensemble » et des îlots de résistance au regard des préoccupations environnementales et écologiques qui stigmatisent le béton, la pollution et autres stress (Younès, 2008).

Les espaces verts rassurent mais ils n'échappent pas à la crise. Ils sont pollués. Leur entretien met à l'épreuve les ressources en eau comme la qualité de l'air. Des plantes exotiques dites « envahissantes » s'y développent qui compromettent le retour d'espèces endémiques. Des maladies les affectent. Et même, des conflits éclatent en leur sein.

De nouvelles demandes, de nouveaux impératifs se font entendre concernant ce que ces espaces *doivent* être, et ces « appels » transforment foncièrement la façon dont on les gère. Lieux de représentation et de rendez-vous, les espaces verts sont extrêmement appropriés comme des espaces habités mais ils sont avant tout des espaces communs. Comment concilier tous les intérêts ? **Comment « bien gérer » ?**

Nous allons observer comment le Service en charge des espaces verts de Grenoble tente de passer à des modes de « gestion durable ». Dans cette tentative, les gestionnaires trouvent des partenaires inattendus qui leur demandent de « prendre au sérieux le vivant, capable de reconfigurer son milieu » (Canguilhem, 1952). Mais ils rencontrent également des obstacles difficilement franchissables. Ils se heurtent notamment à une vision dichotomique persistante qui veut que la « nature » soit sûre, toujours belle, propre, domestique en somme.

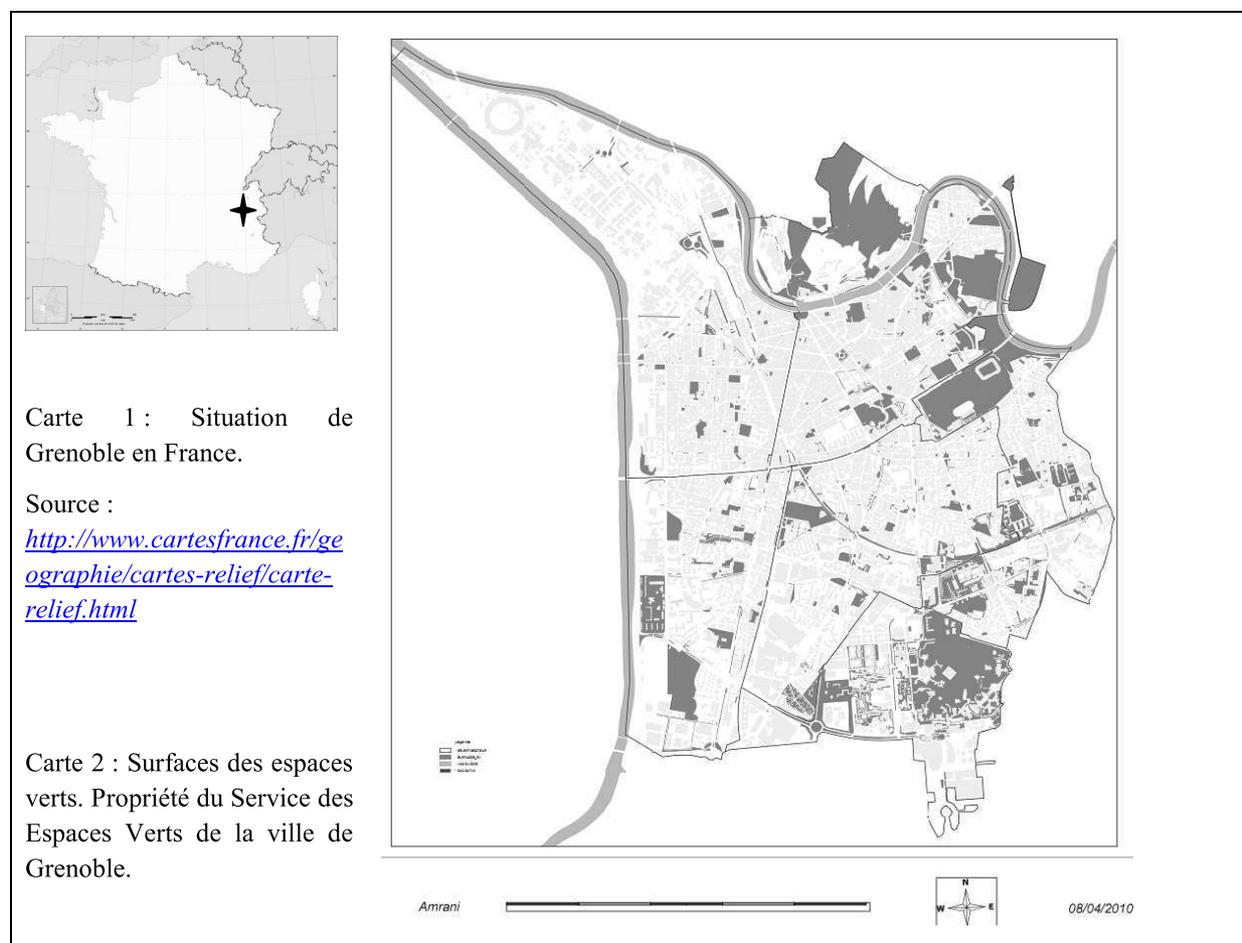
Quelle est cette « nature » à propos de laquelle on négocie ? Que convient-il d'en faire ? Quelles formes spatiales émergent de ces tiraillements ?

D'abord, nous essaierons de poser le contexte d'inscription de nos questionnements et de notre enquête, à travers la présentation de cas a priori isolés, pour tricoter ensuite une problématique qui concerne l'ensemble des espaces verts mais aussi, de manière transversale, la ville et son habitabilité. Nous nous pencherons alors, de manière très descriptive, sur les nouveaux modes de gestion initiés par la ville de Grenoble et les réactions qu'ils suscitent. Une dernière partie nous permettra d'analyser les changements induits dans les relations entre les gestionnaires, leurs agents, les habitants et les espaces verts.

## A. « Des points verts disséminés dans toute la ville »

Grenoble fait partie des grandes villes de France (la douzième). Elle compte 160 000 habitants (430 000 pour l'unité urbaine). Une de ses spécificités est sa très forte densité (8 600 habitants au km<sup>2</sup>)<sup>121</sup>. Ville au cœur des Alpes, Grenoble est entourée de 3 massifs montagneux principaux : la Chartreuse, le Vercors, et Belledonne. Ces données démographiques couplées avec ces caractéristiques topographiques lui valent le surnom quelque peu péjoratif de « cuvette grenobloise ». Mais ces conditions sont aussi vues comme un atout. On va alors parler de simple « cadre montagneux ». Cette localisation particulière modèle le travail des aménageurs, des urbanistes et celui des gestionnaires des espaces verts.

« On va pas faire comme les villes qui ont un espace périurbain très important, parce que nous on est très dense, autant au centre ville qu'aux extrémités » (EVG4<sup>122</sup>)



<sup>121</sup> Contre 112 habitants au km<sup>2</sup>, au niveau du territoire métropolitain français, et 32 en moyenne pour les pays de l'Europe, (chiffres INSEE 2007).

<sup>122</sup> EVG 4 signifie « Extrait d'entretien Espaces Verts de Grenoble n°4 ».

« Le cadre montagneux et les espaces naturels, en particulier la Bastille, donnent à Grenoble une dimension paysagère hors du commun. Mais cette présence forte de la nature à Grenoble doit aussi beaucoup à la multitude de "points verts" disséminés dans toute la ville » (Extrait de la présentation des espaces verts sur le site Internet de la Ville de Grenoble).

La ville de Grenoble est parsemée d'une cinquantaine d'espaces verts de taille variable et son patrimoine boisé est composé de quelques 40 000 arbres, en comptant ceux des parcs et autres espaces publics mais aussi les arbres d'alignement et d'embellissement sur lesquels notre propos se concentrera bientôt. Alors que dans certaines villes les espaces verts intra muros sont très réduits et complétés par de plus grands espaces en périphérie de la ville, à Grenoble, on retrouve de grands espaces verts au cœur de la ville, dont les plus emblématiques sont le site de la Bastille et le Parc Paul Mistral qui « *donnent une identité* » à Grenoble (EVG 1), espaces qui cristallisent des enjeux très spécifiques, mais soulèvent aussi des questions qui sont inhérentes aux espaces verts en général.

## **1. La Bastille : « Une petite montagne fortifiée<sup>63</sup> »**

« Une forêt dans la ville avec un fort... Et puis un certain dénivelé, c'est tout à fait atypique ! » (EVG 2).

La Bastille est le premier site touristique de l'Isère, si l'on tient compte du nombre de visiteurs par an. Du haut de ses 476 mètres, son ascension offre un panorama intéressant sur la ville de Grenoble et la conservation de fortifications édifiées au début du XIX<sup>ème</sup> siècle lui vaut d'être inscrite à l'inventaire supplémentaire des sites historiques. Ses remparts et ses casemates lui confèrent une ambiance singulière propice aux événements nocturnes, et des soirées à thèmes sont régulièrement organisées par la ville et la régie du téléphérique, partenaires dans la gestion du site. Desservie par plusieurs sentiers de randonnée, une via ferrata, une route et une remontée mécanique (« les bulles de Grenoble »), la Bastille est un site d'accès facile. Au sommet, plusieurs restaurants et musées attendent les promeneurs. En parallèle de ces atouts culturels, ses promoteurs mettent en avant la naturalité du site :

« Exposée plein sud, sa végétation combine espèces alpines et méridionales qui abritent une grande variété d'oiseaux et d'insectes. Elle figure dans l'inventaire des sites naturels remarquables, dans le prolongement des versants méridionaux de la Chartreuse » (Extrait du site Internet officiel de la Bastille).

---

<sup>63</sup> EVG 2.

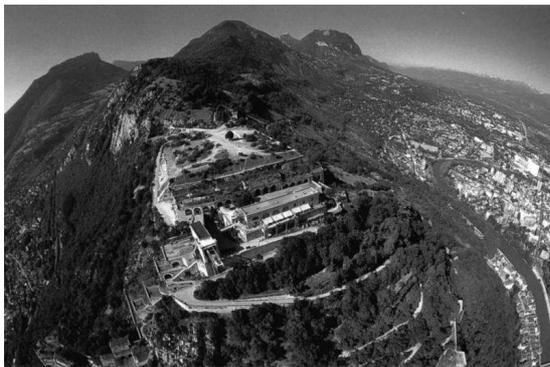
## Illustration 1<sup>64</sup>

Le site de la Bastille est à placer complètement *à part* de l'ensemble des espaces verts. Dans les entretiens, il est rarement mentionné par les gestionnaires et lorsqu'il l'est, c'est pour l'en distinguer.

« A Grenoble on a quand même 36 000 arbres, enfin sans compter la Bastille » (EVG 7)

Ce site est distinct car ses caractéristiques « naturelles » *l'éloignent* de la conception que l'on se fait d'un espace vert. Pour prolonger ce que nous avons dit plus tôt, on peut dire que le site de la Bastille ne se situe pas tout à fait au début du continuum de naturalité, il est plus proche des espaces périphériques à la ville, tout en étant accessible depuis la ville (à pied) et tout en abritant des commerces, et des aménagements typiquement urbains. C'est le mode de gestion dont ce site bénéficie, mode de gestion appelé « naturel<sup>65</sup> » par ceux qui en ont la charge, qui lui confère ce caractère « à part » ou en tout cas à l'extrémité de ce que peut être un espace vert urbain.

Du point de vue de la gestion de la fréquentation du site, nous observons également une multiplication des normes et de dispositifs destinés, par exemple, à dissuader les randonneurs de créer, entre les lacets qui mènent à la forteresse, des raccourcis qui participent à éroder les pentes forestières de la Bastille et menacent certaines espèces végétales comme les orchidées (EVG 7 et EVG 10). Ces soucis rejoignent ceux rencontrés par les gestionnaires de parcs nationaux outre atlantique. Il est rare de les rencontrer sur un espace vert urbain.



Vue aérienne de la Bastille

Source : site Internet « de 1900 à nos jours ».

« On peut en arriver à dire, ben la nature c'est les espaces sur lesquels on n'intervient pas, où on laisse les plantes se développer toutes seules, se re-semer toutes seules, on fait de la sélection. Sur la Bastille, c'est ça, hein, sur la Bastille. sur les espaces Celatex, on fait de la sélection, de la régénération naturelle des plantes, pas d'introduction donc à l'extrême c'est ça, mais on ne peut pas avoir ça partout » (EVG 2).

Cet espace distinct n'est pas pour autant exclu de la ville par cette « forte naturalité ». La Bastille vient en quelque sorte compléter l'arsenal d'outils dont bénéficient les gestionnaires

---

<sup>64</sup> Les illustrations se trouvent regroupées à l'issue du Chapitre.

<sup>65</sup> Le mode de gestion dit « naturel » qui porte en lui un oxymore flagrant correspond à un mode de gestion où les interventions sur le milieu sont limitées et visent à s'effacer au maximum.

puisqu'elle constitue pour eux un « *réservoir de biodiversité* » (EVG 5) pour la ville, ce qui peut contribuer à aider les responsables dans leur tâche d'entretien et de protection des espaces verts. Par exemple, certaines espèces présentes sur la Bastille peuvent participer à lutter contre des ravageurs des plantes en ville :

« Voilà la larve en train de manger des cochenilles, là elle a été trouvée, bon elle est adulte, dans la forêt de la Bastille, et on les a jamais mises, elles étaient là par hasard, elles y sont toutes seules, on sait qu'elles y sont, ce qui explique qu'on en retrouve en centre ville alors qu'on en a jamais lâché dehors » (EVG 5).

En plus de cette fonction de « réserve naturelle urbaine », la Bastille est également utilisée comme un espace d'expérimentation par l'équipe du service des espaces verts. Par exemple, certaines années, des bergers sont venus pour leurs transhumances avec des troupeaux de moutons (EVG 4), une expérience qui pourrait être étendue à d'autres espaces en ville pour permettre une tonte non motorisée et donc plus écologique (EVG 7).

Ces aspects qui connectent la Bastille au reste de l'espace urbain dont elle constitue la marge sont à mettre en perspective avec le fait que la ville vient, en miroir, « déborder » en son sein. Le nombre très important de visiteurs en fait un espace « qui ne peut pas être sauvage » (EVG 2). De plus, certains visiteurs importent à la Bastille des comportements typiquement urbains, tels que les graffitis, qui participent à modifier le paysage et sont vus par quelques habitants comme particulièrement gênants, en témoigne la lettre suivante :

« Le plus souvent, à l'effacement par sablage, on préfère le recouvrement : c'est alors affubler d'un emplâtre grisâtre ces vénérables murailles qui ont coûté tant de peines à leurs bâtisseurs : c'est aussi offrir une surface à nouveau vierge aux maniaques de "l'expression murale" et les inciter irrésistiblement à y imprimer le témoignage de leur personnalité... une course poursuite dispendieuse entre ceux qui "graffent" ou "taguent" et ceux qui effacent ou recouvrent, ceux qui saccagent et ceux qui réparent, entre ceux qui répandent leurs détritiques et ceux qui les enlèvent. La seule solution raisonnable – adoptée en bien d'autres lieux... - consiste à fermer le site de la Bastille pendant la nuit... coût bien moindre que celui de l'entretien actuel inefficace du site » (Lettre de plainte 2009/005865).

Ici, une habitante qui tient à la Bastille et à ses murailles, préconise la fermeture nocturne du site pour mettre un terme au problème des graffitis. En réalité, certaines montées d'accès au site sont déjà fermées la nuit et les acteurs interviewés ne souhaitent pas mettre en place un système de surveillance ou de clôture plus important pour le moment. Nous entrevoyons déjà les désaccords qui peuvent émerger entre les habitants et les gestionnaires concernant « ce que doivent être » les espaces verts.

Il est intéressant de voir que le site de la Bastille affiche des problématiques de gestion spécifiques, qui constituent des imbroglios de problèmes rencontrés dans des espaces naturels

montagnards, dans des sites culturels remarquables (ou des espaces touristiques, plus généralement), et dans des espaces verts ou des espaces publics urbains.

## 2. Le Parc Paul Mistral : « LE parc des grenoblois<sup>66</sup> »

Le parc Paul Mistral est le plus vaste espace vert de la ville<sup>67</sup>. Il s'étend sur « 21 hectares dont 13,8 végétalisés » (Source : Site Internet de la Ville de Grenoble). Parcouru par de grandes allées ensablées, il est bétonné ou minéralisé sur plus d'un tiers de sa surface. On y retrouve les éléments mobiliers typiques d'un parc urbain : un kiosque, des bancs, des poubelles, des jeux pour enfants, ou des lampadaires.

Lieu de promenade, de jogging et de jeux, il nous a semblé intéressant de le présenter ici, pour pouvoir introduire certains enjeux caractéristiques d'« espaces de nature » urbains. L'absence de barrière et de surveillance en font un parc d'accessibilité maximale. L'été, de grands équipements démontables (piscines, terrains de jeux, cinéma de plein air) y sont implantés pour recevoir les enfants (et les adultes) de la ville. L'hiver, la ville organise également de grands événements (des spectacles de saut à ski, par exemple). En son centre, la tour Auguste Perret, symbole de l'architecture moderne en béton armé (dont elle est le premier édifice), construite en 1925 à l'occasion de l'Exposition Universelle de la Houille Blanche et du Tourisme, constitue aujourd'hui un point de repère pour les rendez vous au parc et un symbole fort<sup>68</sup> pour la ville de Grenoble qui l'utilise pour ancrer des manifestations populaires comme le feu d'artifice du 14 juillet, chaque année. Cet espace est un lieu de *mise en scène* de la Ville.

« C'est le **parc qui parle**, et je l'ai vu cet été avec une interview France Bleu Isère, les journalistes vont chercher dans le parc des bruits caractéristiques : la clochette du train, les oiseaux, les enfants qui jouent » (EVG 8)

« Vraiment le Parc Paul Mistral je dirais c'est un des rares parcs que les grenoblois s'approprient autant, c'est le leur ! » (EVG 2).

### Illustration 2 et 3

Plus qu'un simple parc urbain, le Parc Paul Mistral est très approprié par les citoyens, et il connaît, à ce titre, des usages très divers. Certains de ces usages mutent avec l'évolution des

---

<sup>66</sup> Entretien EVG2.

<sup>67</sup> Le plus vaste si l'on exclut la Bastille, dont nous venons de parler et le parc de la Villeneuve « *qui est en extrémité de ville* » (EVG 4) et « *vraiment confidentiel, y'a très peu de grenoblois qui y vont...* » (EVG 2).

<sup>68</sup> Symbole aussi de « l'attentisme » de l'équipe municipale, selon l'opposition que l'état de la Tour Perret inquiète et dont la remise en état (nécessitant le déblocage de 6 millions d'euros) serait « délaissée » comme le reste du patrimoine de la ville, dans le *Dauphiné Libéré* du lundi 22 septembre 2009.

sports de plein air. On retrouve aujourd'hui des sports comme le slack line ou l'ultimate frisbee récemment importés d'Amérique du Nord. Certains usages classiques demeurent, il est par exemple un lieu de restauration pour les personnes actives qui travaillent à proximité.

« Le parc Paul Mistral est chargé d'émotions pour pas mal de gens. C'est le moment de consolation pour les enfants qui sont allés à l'hôpital, de bonheur pour les mariés, de bringue sur les pelouses pour les jeunes adultes grenoblois et aussi lieu de proximité pour toutes les personnes qui habitent autour du Parc, c'est à dire 15 à 20 000 habitants qui peuvent y aller en moins de 10 minutes » (EVG 8).

Les gestionnaires interrogés pendant l'enquête ont très souvent évoqué cette forte appropriation du parc par la population pour expliquer que de nombreuses controverses se développent au sujet de ses usages et de ses modalités de gestion : « *si on veut un lieu où il y a pas mal de controverses, c'est bien sûr le Parc P. Mistral ! Parce qu'il a été récemment réaménagé, que les grenoblois s'approprient énormément ce parc qui était un des parcs les plus grands... et central* » (EVG 2). Un collectif baptisé « SOS Parc Paul Mistral » s'est même monté pour défendre ses intérêts avec pour leitmotiv le discours suivant :

« Avant il y avait la nature. Désormais, il y a du béton [...] Dans cette ville qui est l'une des plus polluées de France, nous voulons préserver notre environnement et le parc qui est le poumon de notre ville » (Extrait du site Internet du collectif SOS Parc Paul Mistral).



Cette mobilisation a fait suite à la décision d'un réaménagement massif du parc en 2001 corrélé à la construction du Stade des Alpes. Lors des travaux, des militants se sont installés dans les arbres qui étaient destinés à être coupés pour la réalisation du projet mené de concert par la ville et la communauté d'agglomération. Ce *tree sitting*<sup>69</sup> de plusieurs semaines a beaucoup imprimé la mémoire des habitants, mais cela n'a pas changé le cours du projet d'aménagement.

« L'orme de la résistance », abattu en Aout 2005. Photo du Collectif SOS Parc Paul Mistral.

Ce projet a d'ailleurs été « vendu » sous couvert d'une « extension » du Parc, extension que les habitants ont « *du mal à s'approprier* », comme le concède une employée du service municipal. On peut voir ici que différentes valeurs s'affrontent. C'est comme si, pour

---

<sup>69</sup> Le *tree sitting* est une forme de désobéissance civile chère aux activistes de l'environnement en Amérique du Nord et qui consiste à s'installer dans les arbres pour empêcher leur coupe. On *garde* l'arbre pour le protéger comme on garderait un bébé (*baby sitting*), à ne pas confondre avec le *sit-in*, manifestation pacifique assise, qui ne contient pas cette notion de « garde », que nous soulignons.

certaines personnes, les arbres et plus largement les composantes du parc étaient « remarquables », « irremplaçables » alors que pour les autres elles seraient plutôt communes. Ces derniers seraient alors davantage dans un schéma où tout arbre « se vaut<sup>70</sup> ».

Ce hiatus entre deux conceptions de la « nature », l'une spécifique et l'autre générique, n'est pas anodin. Nous pensons qu'il peut jouer un rôle dans les motivations d'une mise en action pour *elle* (la « nature »), et nous reviendrons bientôt sur cette idée.

Une autre polémique significative s'est développée à partir de l'organisation des « jeux de neige » (JDN), manifestation taxée de « *pharaonique* » par certains habitants. Ces trois jours d'animation et de compétition se sont déroulés en décembre 2008 dans le parc (entre autres lieux) équipé à cette occasion d'une structure massive pour accueillir des épreuves de saut à ski. Les conditions climatiques n'étaient pas réunies pour l'évènement, ce qui a nécessité l'acheminement par une cinquantaine de camions de plusieurs tonnes de neige en provenance des stations de montagne alentours. L'objectif avoué de ces rencontres entre les sportifs alpins et le public grenoblois était de fédérer les habitants autour du projet d'accueil des Jeux Olympiques par la ville en 2018, projet qui ne faisait pas du tout l'unanimité.

« Les JDN existent uniquement pour promouvoir les Jeux Olympiques à Grenoble en 2018... et ça n'a rien d'écolo. Partout où ils sont passés, les JO d'hiver ou d'été ont laissé l'environnement dans un triste état, ont accéléré la construction de bâtiments et d'infrastructures souvent inutiles, avec l'argent des contribuables » (Lettre ouverte d'une bénévole des Jeux de Neige diffusée le 4 décembre 2008. Source : site internet du CAO38 (Comité anti Olympique de l'Isère).

#### Illustration 4 et 5

On voit ici que des controverses, qui n'ont pas à voir directement avec le parc, se donnent à voir dans cet espace, elles sont comme importées dans celui-ci. Des enjeux, présents ailleurs, vont s'y nouer de manière particulière. Le parc devient une *scène* de la vie publique.

Il est intéressant d'apercevoir aussi dans cet extrait la question de la *bonne* utilisation des deniers publics, qui est le sujet de nombreuses réclamations. Dès que les modalités de gestion des espaces verts de la ville évoluent, les changements sont perçus en premier lieu dans le Parc Paul Mistral et mis directement en lien avec ce *souci*.

« J'espère que ces « essais botaniques » ne sont pas dus, en fait, à des fins d'économies de personnel car j'habite en ville, rue Hebert, j'y paie mes impôts locaux et je veux que ceux-ci soient utilisés intelligemment. Nous avons déjà du subir la détérioration d'une partie du parc pour une

---

<sup>70</sup> Selon ce modèle : on abat certains arbres mais on replante d'autres donc on arrive à un statu quo.

manifestation pharaonique cet hiver, je ne voudrais pas avoir encore à subir, sous couvert d'écologie, de nouvelles élucubrations » (Lettre de plainte 2009<sup>71</sup>).

Ici, une habitante veut parler des évolutions d'entretien liées au passage à une gestion différenciée des espaces verts de la ville, qui va intéresser plus particulièrement notre travail. Ce mode de gestion vise à laisser une plus grande place à « la nature » dans certaines zones. Mais cette personne est *alarmée*. Elle parle d'une partie du parc qui, selon elle, « *semble être livrée à elle-même dans le plus parfait désordre* ». Pour elle, « *le parc Paul Mistral n'a pas été conçu pour cela mais pour être, au contraire, bien et entièrement entretenu* » (Lettre de plainte, idem). Ici, cette riveraine rappelle les gestionnaires à l'ordre (au sens fort du terme !). Elle a une idée très précise de ce que le parc « doit être ». Elle le connaît, vit à proximité, ce qui lui donne, d'après elle, la compétence de juger de son bon entretien. Plusieurs visions de la « nature » s'affrontent à propos du parc, visions que nous retrouvons ailleurs. Un élu dit :

« Pour quelques habitants, le Parc Paul Mistral devrait être tiré à quatre épingles avec des massifs de fleurs, et je peux supposer des massifs de rosiers. Versailles ? Ouais, Versailles. Alors si on regarde, le Parc Paul Mistral a quelques espaces de ce type là. Mais y'a aussi des espaces plus nature » (EVG 8).

Les administrés se sentent légitimes pour exprimer leur point de vue qui est pris en compte par les employés municipaux. Cette habitante a raison quand elle parle *d'essais*. Certaines techniques d'entretien sont expérimentales et les réactions des usagers peuvent infléchir la décision de les maintenir ou non.

« Mr Charvel [...] avait suggéré de fermer la zone forestière justement avec des rondins de bois (rires du collègue) et de... (Arrête de rire !) Et ... de laisser les branches à même le sol et ça, ça, c'est pas passé... Et... donc, ça les branches, ça n'a pas plu donc nous, on a été dans l'obligation de broyer les branches pour avoir un tapis homogène quoi, pour que ça passe mieux auprès des gens » (EVG 2).

« Il a fallu qu'on organise un peu cette **zone naturelle qui n'a de naturel finalement que le nom, hein ?!** En dehors du fait qu'on laisse du bois mort sur place, ce qui est très bien puisque finalement ça fait quand même tout un tas d'habitats donc ça c'est intéressant mais bon elle est gérée quand même en tant que telle, elle est gérée ! On n'y intervient pas trop mais je veux dire c'est tellement petit et c'est tellement central, que bien sur que c'est pas sauvage !!! » (Idem)

Ce parc est emblématique pour les citoyens et il constitue un exemple intéressant pour notre travail car il concentre des problématiques qui sont liées à la fois aux espaces verts en général, et à des espaces plus vastes, ce qui le rend comparable avec d'autres terrains que nous avons

---

<sup>71</sup> Reçue au moment de notre période d'observation, de ce fait la lettre n'était pas encore numérotée.

observés. A propos de la polémique liée à la construction du Stade des Alpes, un responsable dit :

« Y'avait quand même un enjeu politique derrière puisqu'il y avait des jeux d'opposition. C'était pas que les arbres ? Non, je ne pense pas. Et en plus c'était quand même un gros projet qui avait un gros impact sur un espace vert enfin y'avait quelque chose de plus violent que ce que l'on voit d'habitude. Ailleurs, c'est quand même rarissime. Je pense que c'est plutôt sur **de gros espaces naturels**, donc ce à quoi peut être associé le parc Paul Mistral qui est quand même un grand parc dans la ville » (EVG 6).

Dans cet extrait on voit également qu'il ne s'agit pas que des arbres, ou de cet espace, si approprié soit-il. Nous allons voir que souvent, les désaccords sur ce que doivent être les éléments « naturels » en ville masquent des réclamations qui les dépassent. Les espaces verts, les arbres en particulier, peuvent constituer des « écrans » sur lesquels ces enjeux sont projetés. Voyons maintenant quelles sont les caractéristiques qui concernent un autre espace vert de la ville.

### 3. Le parc Jean Verlhac : le jardin « *confidentiel* » de la Villeneuve

Le parc Jean Verlhac représente vingt hectares de verdure au sud de la ville, au milieu du quartier de la Villeneuve. D'après nos enquêtes, il est peu fréquenté par les personnes qui n'habitent pas le quartier, peut-être parce que les barres et les tours d'immeubles forment une sorte de barrière symbolique autour de cet espace<sup>72</sup>



Photo Satellite du quartier de la Villeneuve.  
Source : Ville de Grenoble.

Le terme « confidentiel » a été utilisé pour le décrire, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'un espace public qui connaît des problématiques pouvant le rapprocher d'un espace privatif. En fait, il s'agit d'un quartier sensible ayant une réputation négative, ce qui dissuade de nombreux habitants extérieurs au quartier de venir se récréer dans le parc Jean Verlhac. Cependant, certains aspects de ce quartier (forte concentration d'habitats à loyers modérés, le fait qu'il ait été le théâtre d'émeutes en 2007) en font un objet d'attention particulière pour la ville, en particulier pour le service des Espaces Verts.

---

<sup>72</sup> Ceci n'est qu'une supposition de l'auteure, qui n'a pas pu être confirmé ou infirmé par nos recherches.

La conception de ce parc, dans les années soixante dix, s'est faite au fur et à mesure de la construction du quartier sur les anciennes pistes d'un aéroport. La constitution de buttes a été décidée pour réutiliser la terre évacuée des fondations des immeubles.

#### Illustration 6

Comme la Bastille, le parc Jean Verlhac constitue un espace d'expérimentation de techniques d'entretien dédiées à sa configuration spécifique, en particulier les buttes. La gestion du parc a été assurée pendant les quatre premières années par l'entreprise en charge de la construction du quartier. Il s'agit d'une situation usuelle pour les grosses opérations immobilières. La règle de cette responsabilité post-aménagement est faite « *pour que l'entreprise puisse **assumer**<sup>73</sup> ce qu'elle a fait* » (EVG 3). La personne qui a repris la coordination de l'entretien de cet espace décrit les techniques utilisées par cette entreprise en 1974 comme des « *caricatures de modes d'action* » :

« Il y avait une tondeuse, une personne qui tenait la tondeuse et deux autres personnes, toutes ces personnes équipées avec des chaussures de rugby, bien, avec des crampons, une qui assurait la tondeuse, une qui assurait le conducteur ! C'était du sport ! Oui c'était même infernal, c'était même complètement ridicule quoi ! [...] Pour vous dire la scène quoi : 3 personnes et une petite tondeuse pour tourner autour des buttes hyper pentues... (Rires) ! » (EVG 3).

#### Illustration 7

Pour le gestionnaire qui parle, ce cas « extrême » était justifié par l'euphorie des trente glorieuses, et le bas coût de la main d'œuvre qui faisait que l'on « *ne se posait pas la question* ». Dans un deuxième temps, un peu avant que le service des espaces verts ne reprenne la gestion du Parc J. Verlhac, l'entreprise avait commencé à entretenir certaines parties « *à la moto faucheuse de montagne, comme tous les pays et les régions de montagne connaissent* ». A ce moment là, le paysage a évolué, avec des tontes moins rases. « *C'était un peu l'esprit de « faire les foins » mais c'était à des fréquences qui relevaient plus des tontes que de la fauche* ». On observe ici une évolution « à tâtons » des modes de gestion de cet espace atypique. L'observation (amusée) de cette personne qui a ensuite repris la responsabilité de la gestion des buttes l'a amené, à la fin des années soixante-dix, à des questions nouvelles et qui pourraient être vues aujourd'hui comme visionnaires :

« Je me suis dit « mais c'est ridicule de... pourquoi vouloir de l'herbe systématiquement toute rase, toute courte ? » (EVG 3).

---

<sup>73</sup> Nous soulignons cette expression car nous souhaitons revenir sur cette idée ultérieurement.

Ces questionnements ont été encouragés par un autre aspect, qui est caractéristique du quartier de la Villeneuve : la concertation des habitants.

« A l'époque je travaillais tout le temps, tout le temps, en lien avec les habitants, avec les associations d'habitants [...] on travaillait énormément de façon rapprochée, c'était les débuts de la Villeneuve, là y'avait déjà, y'a toujours eu mais y'avait déjà, une très active vie associative : des unions de quartier, des syndicats de copropriété, des groupements de ceci, de cela, j'avais une grosse partie de mon travail en lien avec les habitants » (EVG 3).

A cette époque, ce gestionnaire s'est rendu compte, en recueillant des « ressentis d'habitants » que ces derniers « *trouvaient plutôt sympa de voir de grandes herbes qui évoquent la campagne* ». Il parle, lui, de « cette image d'herbe, qui vivaient leur vie d'herbe si j'ose dire ». Ce changement apparaît peut-être comme anecdotique mais il représentait à ce moment là une évolution majeure vers plus de « laisser faire », une tendance qui s'est grandement accrue aujourd'hui comme nous allons le voir. Ceci traduit bien l'esprit novateur et optimiste dans lequel a été construit le quartier de la Villeneuve, aujourd'hui stigmatisé comme un quartier en constante « paupérisation<sup>74</sup> » et terni par les émeutes de 2010. En fait, ce quartier, d'après l'approche qu'en a eue le gestionnaire, apparaît comme un laboratoire de pratique en vogue voire complètement pionnières.

« J'ai vu énormément de choses poindre, je parle « entretien des végétaux », beaucoup de phénomènes de modes, comme en termes vestimentaires, en urbanisme aussi. [...] **Pour des raisons de difficulté d'entretien et moins pour des raisons d'écologie** au sens où on l'entend maintenant, mais pour des raisons physiques, par exemple des pentes hyper accentuées, on avait mis des choses en place qui maintenant sont sous le nom de la gestion différenciée<sup>75</sup> mais qui en fait existaient avant » (EVG 3).

Il nous a semblé intéressant d'introduire les espaces verts de Grenoble à travers ces trois parcs atypiques que sont la Bastille, le Parc Paul Mistral et le Parc Jean Verlhac parce qu'ils annoncent la plupart des problématiques que nous allons rencontrer sur ce terrain urbain. Nous avons entrevu certaines des relations qui pouvaient se tisser entre les gestionnaires, les espaces verts et les usagers/habitants. Voyons les soucis qui concernent de manière plus transversale l'ensemble de ces « petits points verts » que sont les parcs et jardins de Grenoble.

---

<sup>74</sup> Rapport de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise « Habiter et vivre à la Villeneuve, diagnostic », Mars 2003.

<sup>75</sup> La gestion différenciée est un mode de gestion initié en 2003 qui se veut plus écologique et que nous allons développer dans la suite de ce travail.

#### 4. Ces jardins « qui n'ont pas un caractère extrêmement remarquable »

Nous avons retenu l'expression « petits points verts » pour souligner la forme que prennent a priori les espaces verts sur la carte. Cela renvoie à des entités délimitées et surtout indépendantes les unes des autres, ayant leur propre logique et leur propre cohérence, leurs propres besoins, également. Or, nous allons voir que plusieurs contradictions s'offrent aux gestionnaires concernant ces « points verts ». D'une part, s'ils évaluent différemment ce dont ces espaces ont besoin pour être bien entretenus, ils se doivent d'opérer une gestion de masse, ce qui les gêne. Cette situation, ajoutée à la forte fréquentation que reçoivent les « espaces verts », semble aussi gêner les espaces eux-mêmes, d'après les gestionnaires qui les considèrent comme étant « sous pression ». Il conviendra d'expliquer en quoi ces soucis relèvent de problèmes moraux. Nous introduirons alors les évolutions récentes des techniques de gestion qui visent à *répondre* à ces différents enjeux.

#### La gestion par secteur « un entretien de masse » ?

Les espaces verts de la ville sont répartis dans six secteurs différents qui ont leurs équipes de jardiniers attirées, chapeautées chacune par un chef d'équipe et par un chef de secteur. La gestion des équipes est arrangée de telle sorte que les employés restent au minimum un an et au maximum six ans dans une équipe.

« Ils tournent pour élargir la connaissance des uns et des autres, [pour] qu'ils se connaissent entre eux et qu'ils voient l'ensemble du patrimoine de la ville ». Ça permet aussi une formation des gens qui arrivent chez nous auprès de différents chefs d'équipe » (EVG 4).

Dans cet ensemble, même si les jardins ont une identité propre, ils sont avant tout traités comme un tout, un système d'espaces verts, qui offre des services aux habitants, ce qui peut paraître frustrant pour les jardiniers et leurs coordinateurs.

« En fait, on gère des jardins, mais on gère pas comme on gèrerait un jardin classé aux monuments historiques ou un jardin privé, on gère comme un jardin public c'est-à-dire... hum... c'est pas de l'entretien qui va dans le détail, c'est de l'entretien de masse, même si c'est un entretien de qualité, [...] on a moins d'une personne par hectare, donc on ne peut pas passer une journée entière sur un jardin à le **lécher**, à faire quelque chose dans le détail » (EVG 7).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a sollicité le service des espaces verts pour labelliser trois ou quatre jardins à Grenoble comme « Jardins remarquables ». Cette distinction prend en compte les éléments botaniques et historiques remarquables ainsi que leur « *mise en espace*<sup>76</sup> ». Pour être labellisé, un jardin doit « sortir du commun », et ce par rapport

---

<sup>76</sup> Terme extrait de la Circulaire 2004 – 003 du 17 février 2004 relative à la politique en faveur des jardins (Ministère de la Culture et de la Communication).

à la totalité des jardins en France, ce qui ne semble pas pouvoir s'appliquer aux espaces verts de la ville actuellement.

« La direction des affaires culturelles de Grenoble en a déjà proposé, on a eu des avis plutôt négatifs. Ah ouais ? Parce que c'est des jardins qui sont bien entretenus mais qui souffrent énormément de l'usage public et qui n'ont pas un caractère extrêmement remarquable » (EVG 7)

Le gestionnaire qui s'exprime ici est désolé du fait que la situation dans laquelle se trouvent les espaces verts ne leur permette pas d'être « remarqués » à un niveau national. Si cet employé affirme que les espaces dont il est responsable sont *bien* entretenus, il regrette en revanche que l'entretien soit « de masse ». Il apparaît également que son travail est contraint par la forte présence des usagers.

### **Des espaces « sous pression »**

Nous avons évoqué la densité démographique caractéristique de la ville de Grenoble. Selon notre enquête cette densité pèse énormément sur l'usage des parcs et jardins en ville.

« La population de Grenoble a vachement augmenté aussi donc les espaces verts sont beaucoup, beaucoup, beaucoup plus sollicités. Y'a trois fois plus de personnes sur certains espaces qu'il y a 10, 15 ans quoi ! En tout cas 20 ans... » (EVG 2).

Si le nombre d'usagers a augmenté, certains gestionnaires sont aussi inquiétés par l'attitude peu respectueuse de ces derniers vis-à-vis de la « nature ». Ils parlent de plantes « arrachées », « piétinées », d'arbres « coupés » ou « brûlés ».

« Ce qui est quand même étonnant c'est que Grenoble c'est une ville entourée de montagnes où les gens sont quand même sensibilisés à la nature mais je pense qu'il y a énormément de grenoblois qui habitent à Grenoble mais qui ne vont jamais mettre les pieds à la campagne. [...] enfin tous ceux qui sortent jamais de leur cité par exemple, ils ont pas la notion de qu'est-ce que c'est que la nature ? Qu'est-ce que c'est que de la protéger ? Quel est leur intérêt ? Et puis de toute façon ils semblent totalement désabusés pour certains » (EVG 7)

Ici, le gestionnaire opère un lien entre la fréquentation des « espaces de nature » qui se trouvent en dehors de la ville et le respect de « la nature » que cette expérience peut induire. La privation de cette expérience engendrerait, selon lui, les incivilités qu'il constate dans les espaces verts urbains. Les éléments présents dans ces « espaces de nature » de proximité n'auraient pas la même *valeur* éducative, civilisatrice. Le terme « désabusé » qu'il emploie à propos des citoyens montre, selon nous, une certaine empathie vis-à-vis de ce public difficile. Le gestionnaire ne compte pas sur eux pour évoluer, il pense *devoir composer* avec cette donnée.

D'autre part, les évènements dont nous avons parlé précédemment accroissent encore les pressions identifiées sur certains espaces sur des temps courts, pressions qui ont une répercussion à plus long terme.

« Quand vous avez 15 000 personnes qui passent en une soirée ! C'est sur le parc, vous imaginez !!? C'est évident ! Et puis même, même sans malveillance ! Je veux dire, vous avez 15 000 personnes... (le collègue : Les jeux de neige, ils ont dégradé l'espace, y'a encore les traces !) ... on peut difficilement faire des miracles sur des espaces où vous avez 15 000 personnes qui peuvent débarquer le temps d'une soirée. C'est pas possible. C'est pas possible. A moins de barricader les espaces ! Mais bon... » (EVG 2).

Dans cet extrait, les gestionnaires ne blâment pas les usagers (« sans malveillance »). En fait, ils dénoncent de manière feutrée (puisqu'il s'agit aussi de leur employeur) la Ville qui organise ces évènements. Dans leur travail, les gestionnaires ont à composer avec les actions initiées par les élus qui souhaitent promouvoir la Ville en prenant pour théâtre certains espaces verts comme le Parc Paul Mistral. Ils regrettent que ces espaces pour lesquels ils fournissent des efforts soient abîmés par de telles initiatives mais ils ne peuvent s'y opposer (ils ne peuvent pas « barricader les espaces »). La répétition de l'expression « *c'est pas possible* » montre bien, selon nous, le désarroi qui peut être le leur.

Parallèlement à l'évolution des usagers qui semble poser d'importants problèmes aux gestionnaires, il apparaît que le concept même de jardin a grandement évolué lui aussi. Ayant connu un essor important sous l'impulsion des idées hygiénistes, le jardin a été et reste un lieu où les « *gens viennent s'oxygéner* » (EVG 7). Or, cette image a été ternie ou en tout cas nuancée par de récents documentaires faisant état de la concentration de produits toxiques dans les sols des parcs urbains.

« Y'a pas mal de produits phytosanitaires qui sont issus d'applications de la guerre, par exemple le gaz moutarde qui était utilisé en 14-18, après il a été utilisé sur les champs et c'est un gaz hyper toxique. Donc voilà, on en est venu à apporter des produits hyper toxiques en ville donc en fait on avait une nature qui a priori, enfin visiblement donnait la vision d'une hygiène mais en fait on a apporté des produits chimiques qui vont rester, pour certains, des centaines d'années » (EVG 7).

Nous voyons bien que les espaces verts ne sont pas mis à l'épreuve seulement par la fréquentation qui en est faite et qui est vécue comme une donnée (qui ne peut pas être changée). La pollution dont ils sont atteints pose problème et nous allons voir que c'est sur ce point crucial que les gestionnaires s'imposent d'agir. Ils ne peuvent pas fermer les espaces verts à la population mais ils vont en interdire l'accès aux produits polluants.

## **Les évolutions pressenties dans la gestion des espaces verts**

Lorsque nous avons interrogé les gestionnaires sur les évolutions probables des espaces dont ils ont la charge, deux tendances de réponses sont apparues : une qui consacre la nature en ville comme une ressource commune, l'autre qui la considère davantage comme une ressource appropriable par les citoyens.

### **Une nature « utile », à conserver comme « patrimoine commun ».**

L'évolution du climat a été évoquée par les acteurs comme pouvant influencer l'accroissement de la présence végétale en ville. Un enquêté affirme que cette évolution « *nécessite effectivement de créer un urbanisme qui permette de diminuer les températures en ville* », qui permette de « *lutter contre les îlots de chaleur* » (EVG 4). Dans cette perspective, les arbres apparaissent comme des *partenaires* de l'adaptation aux changements climatiques (Plan Vert et Plan Climat de la Communauté d'Agglomération Grenobloise). Les gestionnaires, mais aussi certains habitants, leur prêtent des capacités et un rôle central dans le futur.

« L'effet des arbres c'est notamment de pas emmagasiner de chaleur et en plus d'avoir un espèce d'effet ventilateur [...] quand on voit un arbre... on se sent plus au frais » (EVG 8).

Pour mieux protéger ce qui leur semble utile voire indispensable, certains acteurs enclenchent un processus de patrimonialisation de la « nature » en ville. Nous avons vu que l'un des gestionnaires regrettait qu'aucun espace vert ne puisse être classé comme remarquable au niveau national. Or, d'autres initiatives plus circonscrites et discrètes ont été observées, notamment en ce qui concerne les arbres. Il ne s'agit pas d'une évolution évidente et massive mais il nous paraît essentiel d'en parler parce que cette façon de procéder vise à « donner une place » aux éléments « naturels » en ville et rejoint, à ce titre, d'autres évolutions que nous allons décrypter.

Dans la perspective d'une végétalisation accrue du centre ville, une plus grande place serait accordée aux arbres. Il convient de préciser que ces mesures concernent l'ensemble des arbres compris comme une sorte de stock, dans lequel les éléments sont interchangeables et remplaçables. En ce sens, on peut y voir un pendant de certaines mesures générales de patrimonialisation des arbres comme la création d'Espaces Boisés Classés. Ici, on protège la destination d'usage d'une portion d'espace qui doit être boisée, mais il s'agit de la protection d'une ressource générique et non d'une prise en compte de la spécificité des entités qui la composent.

Cependant, les arbres sont aussi considérés dans leur individualité. Différents documents d'urbanisme, comme la « Charte de l'arbre », viennent défendre le « bien être » de ces individus. Des valeurs pécuniaires sont d'ailleurs définies et exigées pour « soigner » les arbres en cas de dommage. Certains arbres « remarquables » peuvent également être identifiés comme des éléments paysagers dignes de protection dans le Plan Local d'Urbanisme (au titre

de l'article L. 123-1.7 du Code de l'Urbanisme), ce qui a pour effet de soumettre toute modification de ces arbres à une demande d'autorisation préalable auprès des services municipaux concernés. On observe donc une dynamique proche de celle de la patrimonialisation qui consiste à mettre en relation deux espace-temps, en protégeant des éléments naturels communs hérités du passé (les arbres urbains) ici et maintenant pour les transmettre aux générations futures et avec eux, un environnement global viable qu'ils (les arbres) auront participé à maintenir.

Dans cette dynamique, il est intéressant d'observer que certains habitants adressent au Service Municipal en charge des espaces verts, des lettres demandant à faire classer *leurs* arbres.

« Nous avons l'honneur de nous adresser à vous afin de solliciter le classement de trois arbres en arbres remarquables du fait de leur grande hauteur. Etant donné l'urbanisation toujours plus importante de notre ville, il serait préférable que vous puissiez prendre des mesures conservatoires pour ces végétaux » (Lettre de réclamation 2006/026479, adressée au Maire de Grenoble).

Ici, les arbres sont considérés par les habitants comme des symboles de résistance au regard de l'urbanisation (menaçante). Les expéditeurs de cette lettre cherchent à inscrire des biens privés (les arbres) dans un patrimoine commun. Cette initiative doit être considérée comme anecdotique mais nous la soulignons parce qu'elle vient à l'encontre d'une autre tendance d'évolution qui consiste, pour les habitants, à s'approprier le patrimoine public pour en avoir un usage personnel voire privatif.

### **Des jardins plus ou moins « partagés »**

L'autre réponse apportée à la question des évolutions correspond à ce que nous évoquions dans la partie précédente et qui correspond à un engouement croissant pour les « espaces de nature ». Ici on parle de « ruée vers le jardin ». Mais, ce n'est pas le jardin public qui est évoqué, plutôt les « jardins partagés » qui correspondent en fait à l'appropriation par une personne ou un groupe d'une portion d'un jardin public afin d'y créer un potager dont les récoltes sont soit partagées (jardins collectifs), soit « privées » ou « parcellisées » (jardins familiaux, sur le modèle des jardins ouvriers).

Avec des slogans tels que « Plus de légumes, moins de bitume », « des cultivateurs, pas des traders<sup>77</sup> », ces initiatives se multiplient partout en France. Les coordinateurs visent en premier lieu la construction d'un lien social entre les participants, un échange, une rencontre dont la terre est le support ou le médiateur.

### **Illustrations 8 et 9**

---

<sup>77</sup> Article anonyme sur le site Internet *Sillon38.org*, qui s'intitule « ils veulent plus de légumes, et moins de bitume », datant du 17 octobre 2009.

Dans ce mode de gestion, un groupe de personnes, souvent réunies dans une association, prend la responsabilité de cultiver et d'entretenir une portion d'espace vert. Si certains élus se félicitent de ces initiatives<sup>78</sup>, cette *délégation de compétence* inquiète parfois les gestionnaires.

« Y'a beaucoup de gens qui en font la demande, bon on peut se demander, est-ce que ... ils vont pas se lasser, est-ce qu'il y aura un **suivi constant**<sup>79</sup> de certains espaces ? Et puis après, enfin, en Angleterre y'a un respect énorme pour les jardins, alors qu'en France, si y'a un jardin potager dans un jardin public... ben il risque d'être pillé ! Par exemple si y'a un fraisier avec des fraises, je donne pas cher pour que les fraises elles soient pillées quelques jours après » (EVG 7).

On voit que ce glissement depuis un espace clairement public, l'espace vert urbain (appartenant à tous), vers un espace approprié en particulier par certains, par des personnes qui seraient portées responsables à la place des responsables, ne va pas de soi. Un entretien informel avec l'un des créateurs d'un jardin collectif et participatif fait aussi apparaître cette difficulté. Il a parlé notamment de « *l'urgence d'instaurer des règles* » à cause des intérêts divergents des participants et de leur nombre toujours croissant. De plus, des problèmes de sécurité se posaient. On pourrait parler à ce moment-là d'une « inquiétude de coordination » telle que la décrit Thévenot. « L'analyse se situe, dans une filiation pragmatiste, au moment où l'action est en train de se faire, où on est impliqué, concerné, sans certitude sur le résultat, où il faut aussi identifier et décider de ce qu'on fait [...] au moment où on s'engage » (Gardella, 2006 en référence à Thévenot, 2006). Pour faire face à ces enjeux, un espace de discussion s'est ouvert en dehors du jardin, dans un café et une charte a vu le jour précisant les orientations du projet et les devoirs de chacun des membres (Cf. Annexes).

Ces différents lieux et modes de faire que nous avons présentés de manière un peu crue et qui peuvent paraître anecdotiques font émerger différentes problématiques qui nous permettent de dire, à la suite d'un des gestionnaires, qu'en 2012 « *on fait différemment* » dans le monde des espaces verts (EVG 3). Il apparaît qu'une place de plus en plus grande est donnée à « la nature en ville ». D'autre part, certaines entités considérées comme préjudiciables ou polluantes sont exclues des espaces que l'on consacre à cette « nature ». Enfin, la gestion de ces espaces *intéresse*<sup>80</sup> des personnes qui ne s'y intéressaient pas avant. Des liens nouveaux se forment qui sont influencés par des transformations opérant au-delà de ces micro-espaces et de ces anecdotes que nous avons racontées. Ce sont ces liens que nous allons essayer à présent de mettre en lumière.

---

<sup>78</sup> Michel Destot, Maire de Grenoble écrit dans son blog à propos de l'inauguration d'un nouveau jardin partagé rue Nicolas Chorrier : « *Ce beau jardin correspond aux objectifs de notre politique de développement durable. Il vise à faire vivre au cœur du quartier Berriat un lieu de respiration et d'échange avec une forte dimension participative des habitants. Il permet de réintroduire la nature en ville* ». (le 1<sup>er</sup> octobre 2010).

<sup>79</sup> Nous soulignons cette inquiétude quand au suivi, à la perpétuation de la responsabilité.

<sup>80</sup> Au sens que lui donne Emilie Hache (2011)

## B. Donner une place plus grande à la nature ?

« Tu peux pas faire que des jardins bio, c'est à dire qu'on met des graminées, **des trucs qui se gèrent toutes seules**. C'est joli, c'est pouet pouet ! Mais ça demande un entretien quand même, quoi ! » (EVG 9).

Nous avons posé quelques éléments de contexte en expliquant comment le changement climatique ou certaines pollutions étaient devenus des problèmes qui concernaient les espaces verts de Grenoble. Pour aller plus loin, il apparaît qu'une écologisation des modes de gestion des jardins publics grenoblois est en marche. Cette transformation n'est pas dictée par une institution en particulier qui imposerait de nouvelles normes aux gestionnaires. Elle résulte d'une sorte de climat dans lequel convergent plusieurs demandes et diverses influences. Nous allons voir en quoi consistent, concrètement, ces changements, c'est-à-dire comment une forme de moralisation des techniques de gestion affecte les acteurs que nous avons rencontrés et comment ces changements sont vécus par les habitants, c'est-à-dire parfois relayés par eux mais surtout dénoncés. Nous nous intéresserons alors aux discours et aux instruments déployés par les gestionnaires pour composer avec toutes ces propositions dans une tentative de mettre en œuvre ce qu'ils pensent être une « bonne » gestion.

### 1. Vers davantage de laisser faire

L'analyse de l'histoire des termes « parc » et « jardin », saisis comme des objets urbains<sup>81</sup>, fait apparaître un mode de relation à la nature dominé par le principe de domestication dans lequel « on parque » la nature pour la maîtriser. Ce mode opératoire qui consiste à mettre à l'écart les éléments naturels dans des espaces qui lui seraient dévoués s'apparente à une vision plutôt moderne<sup>82</sup> du rapport à la nature. Mais dans l'histoire du contenu attaché à ces objets, on trouve les germes d'un glissement quand apparaît, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, l'idée pléonastique que l'on « garde et élève en liberté des animaux pour la chasse<sup>83</sup> ». Il transparaît que la tentative de maîtrise n'est pas totale, qu'un certain degré de spontanéité reste accordé aux éléments naturels parqués. Notre observation sur les pratiques contemporaines de gestion des espaces verts en ville nous amène à dire que cette idée s'impose avec force aujourd'hui dans les discours et dans les actions des gestionnaires : non seulement, les données climatiques (météorologie quotidienne, saisonnalité, événements tels que les canicules) *forcent* les acteurs

---

<sup>81</sup> Nous nous appuyons sur l'approche qui est faite de ces termes dans *L'aventure des mots de la ville*, une synthèse remarquable sur les lexiques urbains dont « parc » et « jardin » sont des entrées, et qui est paru en 2010 sous la direction de Christian Topalov.

<sup>82</sup> Au sens que lui donne Latour et qui consiste à opérer un partage entre nature et culture, entre ce qui relève du non-humain et ce qui relève de l'humain.

<sup>83</sup> Voir la notice « Parc » proposée par Gaëlle Gillot dans *L'Aventure des mots de la ville*, op. cit.

à une adaptation constante, à des modes d'action proches du « faire avec », mais l'écologisation des pratiques dont nous avons parlé, notamment la suppression progressive des produits phytosanitaires, les amène également à adopter des pratiques moins interventionnistes qui s'éloignent de la tentative de maîtrise pour « laisser faire<sup>84</sup> » des entités qui ne sont pas humaines.

« A l'époque, on avait une confiance aveugle en la technologie, on pensait pouvoir maîtriser l'ensemble des composantes de la nature et en fait, aujourd'hui, on est en train de se rendre compte qu'à chaque fois qu'on découvre une technologie, y'a des effets négatifs qui font qu'on va chercher une nouvelle technologie pour pallier aux effets négatifs d'une technologie précédente. Et puis on découvre tout simplement que la nature c'est tellement une interaction de choses qui sont multiples, que ça devient quasiment ingérable de les gérer ! » (EVG 7)

Ces évolutions récentes que nous percevons ne sont pas décrites par les acteurs comme une évolution lente et progressive mais plutôt comme un « tournant ». L'acceptation de ce changement tient principalement à une critique généralisée des produits chimiques, qui s'accompagne d'une moralisation des pratiques anciennes de gestion des espaces verts. Cette moralisation ne correspond pas à l'apparition d'une norme unique mais d'un imbroglio de différents courants moraux, que nous avons abordés dans la partie précédente et qui se retrouvent autour du respect, et même de l'encouragement, de la diversité de la vie comme gage d'une Terre qui irait bien. Ce qui ressort des différents entretiens est que, dans cette diversité, des alliés, des partenaires, des adjuvants vont pouvoir être récupérés et utilisés, enrôlés, pour gérer l'ensemble.

« Un sol c'est plusieurs centaines de millions de bactéries différentes, des milliers d'espèces différentes qui ont un rôle, soit bénéfique, soit au contraire négatif sur la végétation mais l'équilibre naturel fait qu'il y a une certaine stabilité [...] en utilisant des produits chimiques qui ont plutôt cherché l'éradication des éléments pathogènes, on a aussi supprimé les éléments bénéfiques et le résultat c'est qu'on a des espèces pathogènes qui arrivent à se redévelopper plus rapidement que les espèces qui sont plutôt bénéfiques [...] si on essaye de ménager des équilibres naturels et de laisser la nature se recréer par elle-même, on n'a finalement pas besoin de trop intervenir » (EVG 7).

Tout l'enjeu réside ici dans le « ménagement des équilibres naturels » qui correspond en fait à une multiplicité de conditions et qui *demande* à la fois le retour à des pratiques disparues et le développement de techniques nouvelles. D'autre part il convient d'ajouter que ce « ménagement » dont parle le gestionnaire dans cet extrait correspond aussi dans de nombreux cas à la recréation artificielle d'équilibres : les gestionnaires vont aménager les

---

<sup>84</sup> Cette réflexion est issue d'un travail mené avec Pierre-Olivier Garcia lors de la participation à un colloque de doctorants autour du livre *l'Aventure des mots de la ville*, et qui s'intitule « *Les mots de la nature en ville : Domestiquer, Evacuer, Laisser Faire* » (Janvier 2011).

espaces, les équiper pour que se construisent ces équilibres. Dans ces processus, trois techniques qui se complètent et se recoupent, ont été étudiées : il s'agit de la gestion durable, de la gestion différenciée et de la protection biologique intégrée. Commençons par la première qui englobe les deux suivantes.

### **La gestion durable : « mettre tout dans la balance »**

« Avant, un jardin ça voulait dire : plein de pollution (les fleurs chauffées sous serre à contre saison), vingt-cinq tontes par an (des litres de carburant !). [...] Le propre c'est malsain dans un sens. C'est une image de « net » mais il faut écarter les œillères et **mettre tout dans la balance !** » (EVG 3).

Le concept de durabilité a connu une large diffusion dans les années 1990 comme une solution aux inquiétudes environnementales. Cette approche vise notamment à concilier des domaines auparavant vus comme antagonistes, en particulier l'écologie et l'économie. Appliquée à l'environnement, la durabilité cherche à prendre en compte le temps long des conséquences de l'action avec un accent appuyé sur des protagonistes absents mais néanmoins contraignants : les générations futures.

Basée sur une culture du compromis, de l'intégration (bien cernée par l'expression « *mettre tout dans la balance* »), cette approche propose une conciliation entre plusieurs sphères, et invite à une mise en marche vers un environnement vivable, une économie viable et une organisation équitable. Les principales critiques qu'elle connaît ont trait à la mollesse de son discours (Tollis, 2007). Sa diffusion massive, son appropriation parfois abusive font conclure à sa dilution comme un principe qui guiderait des actions isolées ou parfois contradictoires. Le discours peut-être trop distendu de la durabilité s'accompagne en fait d'une approche processuelle de l'action, d'une vision de l'action « pas à pas », d'une fabrication de solutions dans l'action, en marchant. Dans sa thèse, Cécile Guyetant-Fauvel développe l'idée selon laquelle le « développement durable est une pensée transitoire » (Guyetant-Fauvel, 2010). Peut-être que cette pensée représente un entre-deux vers l'éthique environnementale. Voyons dans quelle mesure les gestionnaires des espaces verts se sont emparés de cette pensée et comment ils la traduisent en acte, en mettant l'accent sur les *transitions* que cela implique.

### **Des gestes moraux**

Sur le site Internet de la Ville, qui reste l'interface privilégiée d'information du public. Le passage à une gestion durable des espaces verts est présenté comme une « *démarche ambitieuse [...] qui vise à préserver les ressources dans une perspective globale, à favoriser la biodiversité et à éviter les produits qui présentent des effets induits nocifs pour l'environnement (désherbants, pesticides...)* ». Un film de quelques minutes est proposé, qui explique les « gestes durables » impliqués par cette mutation du mode de gestion :

- Le broyage sur place des feuilles et branches reconverties ensuite en compost

- la généralisation des plantes vivaces que l'on change tous les 3 ou 4 ans au lieu d'une fois par an, pour les plantes annuelles
- la préférence donnée aux espèces locales pour augmenter la biodiversité
- l'utilisation plus rationnelle de l'eau

Conséquence affichée : « *On voit ainsi réapparaître, dans certains petits coins de la ville, des coquelicots et autres fleurs champêtres qui font le bonheur des abeilles et autres petits insectes utiles*<sup>85</sup> » (Site Internet de la Ville de Grenoble).

Voyons plus en détail ce que ces choix de gestion impliquent pour les acteurs, en prenant l'exemple de la première initiative mise en avant par la Ville : le broyage sur place des feuilles et branches reconverties ensuite en compost. Ce changement n'est pas intervenu en une fois, il a nécessité le franchissement de plusieurs étapes. Au départ, « *Y'a 30 ans quand on tondait, il fallait ramasser derrière manuellement* » (EVG 3). Ensuite les résidus de la tonte étaient ramassés mécaniquement « *avec des balayeuses* » (Idem). Après, « *c'est la tondeuse qui elle-même ramassait donc là gros progrès aussi et maintenant on ramasse plus du tout, enfin on essaye de plus ramasser dans les espaces à gestion un petit peu naturelle* » (Ibid.). La matière organique est aujourd'hui broyée sur place et redéposée. Cette technique, décrite comme une avancée, permet de ne plus faire ce que les employés appellent « *de l'exportation de matière organique* ». Il ya donc, comme ils l'expliquent une autre « *vertu* » à ce procédé qui a trait à la baisse de carburant consommé et à la diminution de la pollution dues à la suppression de ce transport, ce qui constitue une « *conséquence logistique* » heureuse.

« Les végétaux s'en nourrissent, ça c'est le cycle naturel, hein, des choses »  
(Ibid.).

### **Des conséquences malheureuses**

Cependant, dans la pratique, des conséquences *non intentionnelles* (Soubeyran, 2010) ont été rencontrées. D'abord, quand les tontes sont espacées, la trop grande quantité de végétaux prélevés « *bourre la machine* » qui « *ne peut pas tout prendre* » (Ibid.). Une des solutions trouvées, est la construction d'une aire de compostage in-situ où l'herbe est mélangée à de plus gros déchets (branches) et « *avec le gazon ça active un peu les décompositions parce que le gazon est beaucoup plus humide, tout ça, et donc ça fait du terreau plus rapidement, voilà* » (Ibid.).

---

<sup>85</sup> Nous soulignons car ces « *insectes utiles* » sont enrôlés dans la gestion des espaces verts à Grenoble.

Un autre problème a été identifié quant à l'utilisation de ce « compost de déchets verts ». Le gestionnaire interviewé parle de « *rappports césurels* ». Son explication est stimulante :

« L'été, cette matière organique, au lieu de donner de la nourriture aux plantes, elle en consomme (il souffle) donc a l'effet inverse ! On a ce qu'on appelle la fringale d'azote quoi, en été [...] l'énergie qui fait se dégrader la matière organique, en gros c'est l'azote [...] que les bactéries consomment et produisent. Ça fait vivre une flore bactérienne qui va dégrader la cellulose [...] qui est du carbone en quelque sorte, qui va produire évidemment du CO<sub>2</sub> et tout, mais qui va dégrader la cellulose [...] et tout ce qui est carbone dans le sol va avoir besoin d'azote pendant l'été pour se dégrader. Or, c'est le moment où les plantes en ont vraiment besoin aussi. [...] Donc, **moralité**, on est en **concurrence** avec les matières organiques qu'on a apportées ».

« Ça c'est une erreur qui s'est faite parce qu'on avait de la matière organique pas chère. C'était du déchet » (EVG 3).

On observe qu'ici le choix de passer à des modes de faire plus respectueux de l'environnement ne suit pas une évolution linéaire, mais des allers-retours, des avancées « à tâtons », ce qui caractérise selon nous la marche vers la durabilité. Des contradictions apparaissent, qui doivent être gérées chemin faisant.

« Ben c'est des solutions... c'est tout au coup par coup. Y'a pas de solution globale qui résolve tous les problèmes. Ça se saurait. On cherche chaque fois, pour chaque zone donnée, on va chercher des réponses à nos problèmes quoi ! » (EVG 5).

### Une évolution à plusieurs vitesses

Dans cette recherche constante de solutions adaptées, certains domaines avancent beaucoup plus vite que d'autres. En ce qui concerne le désherbage, le service serait passé d'une utilisation importante de produits chimiques de type glyphosate<sup>86</sup> (six à sept cent litres par an), à une utilisation raisonnée de l'ordre de trente litres par an. Or, les équipes de la Propreté Urbaine, qui s'occupent également de quelques missions de désherbage « *ne sont pas encore arrivées à (leur) niveau* » (EVG 3). Il semble que ce retard soit dû à la mutualisation limitée des pratiques adoptées par les équipes des espaces verts. Ils élaborent un protocole sur la base de tests, d'erreurs, de recherches qu'ils mènent sur un temps long et qui fait que lorsque les équipes des espaces verts essayent de faire bénéficier de leurs expériences à celles de la propreté urbaine, de « *former éventuellement des gens chez eux* » (EVG 5), cela ne marche pas forcément avec la même efficacité.

---

<sup>86</sup> Qui est la molécule active du Round up, notamment.

« Nous, notre protocole il est fait **pour nous** quoi ! On essaye de l'adapter, de faire en sorte qu'il soit applicable chez eux donc ça évolue ça aussi, ça nous suit quoi ! » (Idem).

Une des solutions alternative aux produits chimiques réside dans « le thermique ». Elle se décline en plusieurs façons de faire (flamme, eau bouillante, vapeur d'eau, infrarouges ou mousse chaude). Mais cette solution est jugée énergivore par nos enquêtés. De plus, la technique la plus répandue (par flamme) dégage des gaz à effet de serre, ce qui n'est pas satisfaisant pour les gestionnaires, en particulier à cause de la situation géographique de Grenoble.

« Pour entretenir un hectare d'herbe, on va dégager entre 150 et 200 kg à une tonne 5 de CO2 par an. Pour l'environnement, on a dit nous Grenoble, c'est pas le top. Grenoble c'est une cuvette, en été c'est déjà pas vivable, si (en plus c'est à cette époque là qu'on désherbe) on fout encore du CO2, ça va pas » (Ibid.).

De ce fait, une réflexion est engagée sur une multiplicité de solutions, qui soient adaptées aux différentes situations rencontrées.

« On essaye de réfléchir à ces choses là et de trouver des solutions qui soient pas trop mauvaises pour l'environnement. Ça passe par une palette de moyens très, très large, c'est pas limité ! Ça va des brosses mécaniques pour certains dallages où on peut pas mettre du thermique sur les surfaces étanches [...] à base d'eau chaude, à base d'électricité. Alors l'électricité a une facture écologique si vous voulez, mais pas sur la ville de Grenoble, pas transportée. Y'a des barrages électriques, tout ça » (Ibid.).

On voit bien ici que les gestionnaires *négocient* sans cesse entre le moralisme ambiant qui leur *demande* de respecter l'environnement, la situation grenobloise qui rend les espaces résistants à certaines pratiques ou qui en encourage d'autres, et les tests in-situ, qui sont un impératif que ces acteurs se donnent, qui valident ou invalident leurs hypothèses.

« Toutes ces méthodes alternatives, elles ont quand même un revers de médaille, donc on les connaît, moi je les connais dans le principe si vous voulez, mais il faut voir ce que ça donne sur le terrain. **Y'a bon<sup>87</sup>, y'a pas bon quoi** » (EVG 5).

L'adoption de nouveaux modes de faire ne va pas de soi et pose toujours la question de leur devenir. Les gestionnaires ont mis en avant les erreurs qu'ils avaient commises et leurs doutes sur les pratiques qu'ils jugeaient « meilleures » aujourd'hui. Ce doute permanent, ce scrupule et le désir de « bien faire » nous confortent dans le fait que ces acteurs sont dans une démarche « éthique ».

---

<sup>87</sup> Nous soulignons cette remarque qui est de l'ordre du jugement éthique.

« Où est-ce qu'on va avec ça et qu'est-ce que ça donnera dans 10 ans ? Il faudra quand même qu'on voit parce que les copeaux, ils sont aussi, y'a aussi dedans des souches de maladie, y'a aussi des tas de choses. On le sait, bon ben on essaye de suivre, de regarder jusqu'où ça va quoi » (EVG 5).

Une observation fine des espaces et de leurs « réactions » à ces modes de faire semble être, aux yeux des gestionnaires, la meilleure méthode pour avancer. On voit bien qu'à ce niveau, ils développent une compétence géographique qui leur sert à observer, décrire et comprendre l'espace dont ils ont la charge.

Cette **compétence géographique** se mue en compétence de gestion lorsque leurs observations les amènent à catégoriser l'espace pour y opérer : c'est l'objectif de la gestion différenciée.

### **La gestion différenciée : « Prendre des mesures différentes pour chaque espace »**

Dans les explications des acteurs, il semble que la gestion différenciée rentre dans la démarche de gestion durable<sup>88</sup>. Nous avons vu que ce type de gestion impliquait des gestes que nous qualifions de moraux et pourrait se résumer à « *gérer le quotidien sans compromettre l'avenir pour nos descendants* » (EVG 5). La gestion différenciée est une des façons d'arriver à faire cela en prenant des mesures différentes pour chaque espace, une approche qui paraît indispensable compte tenu des difficultés *situationnelles* rencontrées par les gestionnaires, difficultés que nous venons de mettre en lumière.

#### **Un choix « plus technique que politique »**

La ville de Rennes a été « pionnière » dans cette démarche, il y a plus de vingt ans. Une des personnes interrogées assure que « *C'est lié aux personnes, y'a des gens qui entendent parler de ça qui vont être précurseurs !* ». Nous avons voulu savoir de quelle personne était partie l'idée de mettre en place une gestion différenciée à Grenoble mais cette question n'a pas été éclaircie. « *A Grenoble, le mouvement s'est embrayé comme ça* ». Nous avons trouvé dans les archives plusieurs noms mais il semble que le mérite d'une telle opération ne pouvait leur revenir, en tout cas pas entièrement. « *Yves Nurrit ? Lui, ce qu'il voulait c'était plus de fleurs, il était amoureux des graminées par exemple. Y'a cinq, six ans il disait « faites comme telle ville », comme si c'était le modèle unique, c'est complètement débile ! Plaquer en copié-collé comme ça...* » (EVG 3). Du point de vue des élus, il semble que l'initiative ait été prise par « les services », puisque le projet n'était pas très « porté politiquement » à cette époque, il s'agissait davantage d'une « approche technique » que d'un choix politique. Mais le plus souvent nous n'avons pas pu identifier les acteurs « en charge » puisque la tournure passive

---

<sup>88</sup> Cette nuance n'est pas évidente. Un enquêté dit « La différence entre gestion durable et gestion différenciée ? C'est une question formidable ! même nos élus ne savent pas... c'est pas un reproche, hein ? » (EVG 3).

était utilisée, c'est-à-dire : « la gestion différenciée s'est mise en place ». Cette initiative recouvre ainsi un caractère à la fois collectif et anonyme.

Grenoble n'est pas « en avance sur les autres villes » et pour se détacher ou peut être par effet de modelage, les interviewés ont en partie répondu que ce qui caractérisait la ville de Grenoble c'était de prendre de la distance par rapport aux phénomènes de mode. Toujours est-il que la gestion différenciée s'est imposée dans les modes de faire à partir de 2005. En général, quatre à six types de zones sont décidés. Pour la ville de Grenoble, quatre classes de gestion ont été choisies :

- La gestion ornementale
- La gestion classique
- La gestion « semi-naturelle »
- La gestion naturelle

#### Illustration n°10

### Un zonage tout de même négocié

Le zonage ici communiqué sous forme de carte a été élaboré à partir de plusieurs *indices* que les gestionnaires ont mis en cohérence pour « faire sens » et organiser leur travail. Tout d'abord la définition de la classe d'entretien de chaque espace a souvent été calée sur les modes de gestion qui existaient déjà. Les usages et les degrés d'appropriation de l'espace par les usagers ont *compté* dans cette réflexion.

« On a calé aussi les différentes classes de gestion sur les usages qui étaient déjà existants donc y'a un endroit comme le creux du jardin de ville, où les étudiants viennent casser la croûte, c'est sûr qu'on va pas pouvoir laisser pousser de l'herbe quoi ! Les endroits où l'utilisation est moins dense où les gens sont plutôt dans une position de, de spectateur par rapport aux espaces, là on peut changer, on peut avoir des... faire évoluer ce qu'on leur donne à voir » (EVG 4)

Dans cet extrait, les usagers sont pris en compte mais ils ont un rôle assez passif, ce qui n'est pas toujours le cas dans les discours recueillis auprès des gestionnaires, nous le verrons dans la prochaine partie.

Pour finir, le zonage s'est fait en concertation avec les personnes de terrain, c'est-à-dire les jardiniers, en fonction de leurs connaissances et de leur savoir-faire.

« Le zonage a été défini **avec les agents de terrain**. On utilise de plus en plus cette méthode qui part du terrain, les décisions « top down » sont exclues. Ça ne marche pas ! Donc on part de leurs observations, du travail qu'ils faisaient déjà. Et puis on a fait des ajustements pour parvenir à cette carte » (EVG 2).

Pour comprendre concrètement les changements qu'implique le passage à une gestion différenciée, penchons-nous un moment sur ce que disent les acteurs sur la différenciation des fréquences de tonte.

Lors d'une tonte, de nombreux insectes sont tués et les pontes peuvent être détruites. Ces interventions « font fuir » et « perturbent » les espèces dont on modifie le milieu. « *On leur enlève la possibilité de se reproduire* ». Du côté de la flore, l'effet est important également. Si les plantes ne « grainent pas » entre deux tontes ou si les fleurs n'ont pas le temps de s'épanouir, alors la pollinisation par les papillons et autres abeilles ne peut se faire, ce qui « stérilise » l'espace.

« Avec cinq ou six tontes, les plantes hautes n'arrivent jamais à avoir un développement suffisant pour que l'insecte puisse être **à l'aise**, trouver un refuge, enfin trouver le milieu qui lui convienne. Il faut que la plante fleurisse, si on la coupe avant la floraison, ben ça marche pas ! [...] il faut vraiment que la plante ait eu le temps de fleurir et de grainer, en d'autres termes « faire son cycle », [...] Si c'est une plante vivace ou bisannuelle, elle va tirer son épingle du jeu comme elle va pouvoir mais elle va pas se reproduire vraiment » (EVG 3).

Le lexique de l'habitat est souvent mobilisé pour parler des espèces en présence dans les espaces verts. Les verbes « s'installer », « s'implanter », « revenir » et « arriver » sont en particulier utilisés.

« Je dirai la ville en elle-même, c'est quand même un contexte assez **inhospitalier** bien que les espèces animales et végétales ont une forte capacité à s'adapter » (EVG 7).

Des mots qui évoquent un rapport de force tels que « chahuter », « prendre le dessus » ou « résister », sont aussi répandus, ce qui laisse penser que les intérêts des uns (ceux des habitants qui sont relayés par les gestionnaires) et ceux des espèces naturelles (insectes, flore spontanée) ne sont pas toujours en adéquation et qu'une lutte s'organise. Cette lutte peut être présentée sous forme de cas de conscience pour certains gestionnaires qui défendent chacun des deux points de vue, celui de maintenir les espaces « vivables pour la population », et celui de « laisser la nature s'épanouir ». Mais nous constatons que la tendance empruntée est celle de laisser progressivement une place plus grande à la seconde, ce qui n'est pas sans effet<sup>89</sup>.

## **L'art de l'entre-deux**

Dans certaines zones, « la nature » va s'installer durablement dans l'indifférence la plus totale, ce qui amuse l'un des gestionnaires interviewé :

---

<sup>89</sup> C'est ce que nous verrons bientôt en ce qui concerne les réclamations des jardiniers et du public.

« La nature a une capacité de coloniser, de **re-coloniser** l'espace qui est assez impressionnante, y'a un truc assez marrant à aller voir c'est sur la Presqu'île à Grenoble, y'a une rue où y'a une espèce qui n'est pas du tout française, le *viburnum davidii*, qui est invasive, mais c'est impressionnant parce que c'est une rue où personne ne passe, [...] et en une vingtaine d'année ces plantes ont réussi à complètement éventrer l'enrobé sur les trottoirs et en fait c'est devenu une mini-forêt ce trottoir parce qu'il n'y a pas eu d'entretien ».

« Et puis y'a des espaces où on ne peut pas pour l'instant laisser pousser de l'herbe. Par exemple, les cimetières, si y'a de l'herbe qui pousse dans le gravier, c'est la FIN DU MONDE ! » (EVG 7).

Cet extrait d'entretien est parlant. Si dans certains espaces l'entretien va être complètement supprimé ou très tolérant vis-à-vis de la présence des entités « naturelles », d'autres espaces dont les cimetières sont emblématiques, vont *réclamer* un entretien beaucoup plus interventionniste. Mais d'un point de vue général, les interventions sont de plus en plus soucieuses de donner une place plus grande à la nature. Lorsque nous avons demandé aux acteurs quels étaient les obstacles qu'ils rencontraient dans ce passage à des pratiques plus « douces », l'un d'eux a mentionné le lobbying des grandes compagnies qui commercialisent des produits phytosanitaires qui font partie du paysage dans lequel ces professionnels inscrivent leur action.

« Ces entreprises, elles savent conserver leur pré carré [...] je pense que Monsanto a encore un bel avenir devant elle... Quand on voit qu'ils rachètent des brevets pour les interdire ou qu'ils font du lobbying pour que certaines substances naturelles ne passent pas ou pour obliger qu'il y ait des substances chimiques dans des produits naturels... [...] enfin il faut quand même se dire que les produits biologiques, même s'ils sont naturels, ils sont quand même faits pour tuer [...] Donc ce qui est important c'est de panacher et même d'essayer des produits différents, et panacher entre des techniques manuelles et parfois un peu de produits » (EVG 7).

Cet extrait révèle la position d'entre-deux choisie par certains gestionnaires qui proposent un mélange de techniques contemporaines, certaines très respectueuses de l'environnement et d'autres qui le sont peut-être un peu moins, dans une approche raisonnée et non extrême.

D'autres acteurs du même service ont des positions plus engagées<sup>90</sup>. Leur discours est plus *normatif*. Le « il faut » est très présent. On retrouve aussi des expressions telles que : « je milite », « je fais le forcing pour que », « j'ai tenu bon sur » tout en évoquant une « sensibilité personnelle » (sous-entendu « que les autres n'auraient pas<sup>91</sup> »). Ce type de position n'est pas

---

<sup>90</sup> Le terme « engagé » est à comprendre ici dans un double sens, engagé dans une perspective militante, engagé dans l'action « comme on s'engage dans une rue » (Thévenot, 2006).

<sup>91</sup> C'est nous qui supposons.

très bien accepté par les autres acteurs qui décrivent ces activistes comme des « bouffeurs d'herbe » (sic).

« Le truc c'est que on a des ayatollahs dans tous les domaines ! [...] je suis hyper sensible à l'environnement etc., mais ... dire « **t'a qu'à** » et puis « **faut faire** », c'est un peu simple et puis, ils arrivent eux mêmes à leurs propres dérives, [...] y'a **pas de solution miracle**, tout, dans la diversité, des techniques et puis dans la diversité du végétal, de l'animal etc., et par l'empirisme, et donc dire « y'a qu'à » moi je trouve ça stupide !! » (Idem).

Il est intéressant de voir que le souci de la cohabitation se pose déjà au niveau du service qui gère les espaces verts, où une diversité de discours et de positions qui portent la parole des entités en présence dans les jardins (que ce soit les usagers, les entités naturelles, ou les jardiniers) doivent composer pour atteindre des objectifs, en partie commandés par d'autres. C'est comme si l'on retrouvait, par métonymie, les jardins dans les bureaux.

### Un « outil vivant »

Ce qui réunit tous les acteurs et qui donne une « ambiance particulière » au service est leur goût pour l'action. Le chef de service parle d'un « amour du travail », d'une « volonté de *bien faire* » qui sont dus à la fois au goût pour ce métier en relation avec les espaces verts, et à une certaine forme de solidarité qui se dessine entre les membres du service par rapport à la tâche qui leur incombe « *ils ont à cœur que leur espace soit le plus beau possible, le mieux entretenu... et ils passent de l'énergie là-dessus* » (EVG 3). On pourrait presque dire qu'ils sont unis face à une même *adversité*, qui serait les effets gênants de la nature, et qui leur dicteraient un « impératif d'action » :

« Si on fait pas, on sait que les conséquences on va devoir les **assumer** aussi. Si on oublie de ... désherber au bon moment ben l'herbe elle va faire que pousser et se développer, s'enraciner, et plus on attend, plus ce sera dur. Si on oublie de tailler, et ben c'est pareil, les tailles peuvent être plus difficiles » (EVG 4)

Les employés insistent également sur le caractère « vivant » de leur travail, de leurs outils et des conséquences de leur action. La gestion différenciée est ainsi qualifiée « *d'outil vivant* », qui n'est « *pas stabilisé* » (EVG 6). Aujourd'hui, environ vingt pour cent des espaces verts sont en gestion « naturelle ». Mais les choses sont vouées à évoluer car il s'agit d'une « *première carte* » (EVG 4). Les gestionnaires affirment : « *On n'est pas statiques* » (EVG 7).

« On s'aperçoit qu'on avait classé certains espaces dans certains types de gestion, [...] il peut y avoir une **interpénétration** des différentes classes de gestion donc je pense qu'on va avoir plus d'espaces naturels à court terme parce que par exemple là sur le Parc Bachelard, on n'a pas agrandi encore sur le papier la zone en gestion naturelle, mais dans la gestion du site on a déjà décidé que plein de zones ne seraient pas tondues cette année, donc on laisse pousser l'herbe » (Idem).

Etant données ces évolutions pressenties, les acteurs dressent spontanément un bilan du passage à la gestion différenciée. Pour certains, le service « *a atteint son rythme de croisière* » (EVG 2) par rapport à l'utilisation de cet outil et c'est un sentiment de satisfaction et *d'aise* qui domine. Pour d'autres, des observations critiques mériteraient qu'un bilan plus approfondi voie le jour.

« Sur le fonctionnement, est-ce que c'est vraiment mis en place par les agents ? Dans quelle mesure ? Parce que vous pouvez faire une carte, dire « là je vais faire ça » et puis ne pas le faire. Donc en tant que gestionnaire y'a quand même ce **suivi** à faire » (EVG 6).

Ce *souci* de « faire ce que l'on a dit que l'on ferait » rejoint le « **tenir parole** » tel que le théorise Ricœur, c'est-à-dire « se tenir pour le même demain que celui qui a fait aujourd'hui » (Ricœur, 1990). Il s'agit de *promettre* mais aussi et surtout de vérifier dans le temps que les engagements ont été tenus. Deux aspects se détachent : un *effort* serait à fournir quant à l'esthétique des lieux, et des comptages des espèces en présence seraient à effectuer pour *mesurer* les effets de cette démarche.

« Essayer de rattacher l'aspect esthétique à l'aspect gestion, parce qu'en fait on est quand même dans de l'embellissement, c'est pas que de la nature » [...] Parce que la beauté perçue par les usagers, ou la... comment dire, l'appropriation des espaces par les usagers, c'est un fort moyen de protection de ces espaces et de respect de ces espaces » (EVG 6).

Pour nous, il est intéressant d'observer qu'ici, les liens entre « nature » et esthétique ne vont pas de soi. Il s'agit d'un leitmotiv courant des plaintes adressées au service. Or, cet extrait montre que cette vision compte aussi pour les gestionnaires.

« Essayer de voir l'impact réel que ça a pu avoir sur tout ce qui est « nature » donc avec des comptages d'insectes, des observations de la végétation qui se développe pour voir ce qui arrive, ça c'est très intéressant. [...] Je pense que les quantités ont augmenté parce que là, de diminuer les traitements, [...] et puis après y'a eu différentes approches sur le sol, sur le bois mort, sur l'absence de traitement, sur... et ça a aussi ramené une vie mais on le mesure peu, c'est ce qui manque. Donc là y'a la direction environnement qui s'est mise en relation avec les associations naturalistes [...] pour essayer de lancer des comptages pour SAVOIR ce qui se passe, [...] et qu'on puisse dire « regardez ! », enfin, pour rassurer aussi l'utilisateur et lui donner des explications, lui dire « regardez c'est une richesse » (EVG 6).

Ces deux aspects se complètent : d'abord il semble important pour ce gestionnaire de mettre en avant le fait que ces mesures n'ont pas été prises QUE pour la nature (mais également pour les usagers, dans la perspective de leur procurer l'expérience d'une « *esthétique composite* », telle que décrite dans le site Internet de la Ville), et d'autre part il *tient* à ce que l'on puisse prouver que les mesures prises *pour elle* ont été probantes, ce vis-à-vis d'un public élargi mais d'abord composé par les naturalistes qui agissent, à ce niveau, comme des *passeurs*.

On voit bien dans ces extraits que les gestionnaires s'imposent de « rendre des comptes » vis à vis du public. Si pour certains, leurs observations suffisent à les conforter dans ce mode de gestion<sup>92</sup>, d'autres cherchent des indicateurs beaucoup plus précis, ce que l'on pourrait comparer avec les « étalons d'excellence » de Ricœur (1990). Ils cherchent à rendre publiques leurs appréciations en les traduisant en données fiables, irréfutables, et dans ce processus ils enrôlent des personnes qui sont extérieures (mais connectées) au service municipal c'est-à-dire des botanistes ou des associations de naturalistes amateurs.

Voyons maintenant comment, dans un autre procédé de gestion qui est complémentaire à la gestion durable et à la gestion différenciée, d'autres entités qui ne sont pas humaines vont se trouver enrôlées également dans les modalités de gestion des espaces verts à Grenoble.

### **La Protection Biologique Intégrée : « Laisser les coccinelles faire le boulot »**

La lutte biologique est « l'utilisation d'organismes vivants pour prévenir ou réduire les dégâts causés par des ravageurs<sup>93</sup> ». Cette « lutte » est « basée sur l'exploitation par l'Homme et à son profit d'une relation naturelle entre deux êtres vivants ».

#### **Un rapport guerrier<sup>94</sup>**

D'un côté la « cible » représente ce qui est « indésirable » (une plante, un insecte, un animal qui « parasite » le milieu concerné), de l'autre, l'auxiliaire, aussi appelé « agent de lutte » est un organisme qui est soit un prédateur de l'indésirable<sup>95</sup>, soit un parasite<sup>96</sup> de ce dernier. Cet auxiliaire peut être un insecte (le plus souvent), un acarien, un nématode (vers), un champignon entomopathogène (qui lutte contre les insectes), une bactérie ou (plus rarement) un virus. Le but est ici d'atteindre une situation que les connaisseurs décrivent comme « *en dessous du seuil de nocivité* ». Cette technique n'est pas récente. La première expérience relayée en la matière s'est faite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en Californie. Cependant, la lutte biologique a généralement été utilisée pour palier les insuffisances de la lutte chimique

---

<sup>92</sup> Par exemple, dans cet entretien (EVG 3) « là je vois vraiment la différence qu'il y a dans les espèces en présence. Que ce soit des espèces végétales ou des espèces animales, donc voilà ! Y'en a plus ? Ou là là mais oui, ça revit ! C'est impressionnant ! »

<sup>93</sup> C'est la définition officielle de l'OILB (Organisation Internationale de Lutte Biologique et Intégrée, fondée en 1956).

<sup>94</sup> Sur une idée originale de Pierre-Olivier Garcia. Pour une illustration approfondie de cette réflexion, voir Garcia, Tollis, 2011, « Les mots de la nature en ville : domestiquer, combattre, laisser-faire ».

<sup>95</sup> Il le tue lui et ses congénères, le plus souvent pour s'en nourrir.

<sup>96</sup> Dans ce cas là, il se développe dans l'un d'entre eux, à ses dépens, jusqu'à sa mort. Dans le cas d'un parasitoïde, l'auxiliaire pond des œufs ou des larves qui se développent dans l'indésirable.

(Fraval & Silvy, 1999), alors qu'aujourd'hui son développement vise à *remplacer* l'usage des produits phytosanitaires.

« Y'a des ravageurs mais y'a des auxiliaires déjà présents, laissons-leur, laissons les faire leur boulot avant de massacrer tout le monde avec des produits chimiques et regardons un peu l'évolution, voyons qui est en train de gagner... Si jamais les auxiliaires sont en train de gagner et ben on laisse la nature faire, se débrouiller tranquille, quoi ! » (EVG 2).

### Illustration 10

La lutte biologique met en avant un vocabulaire guerrier. L'étymologie même du terme « auxiliaire » remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle et désignait alors « les troupes envoyées pour en secourir d'autres » (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRS)). Cette définition est très intéressante car elle offre plusieurs pistes d'analyse de ce mode de faire. Les auxiliaires y apparaissent comme plutôt passifs : ils sont envoyés et ils *servent* les ordres d'un tiers. Leur raison d'être là est d'assurer la survie d'autres troupes, qui sont les troupes principales (par opposition à eux qui sont seconds, complémentaires, non-titulaires). Ils ont un rôle d'appoint, et sont recrutés le plus souvent à l'étranger (Idem).

Il nous a paru important de voir comment les acteurs parlaient de ces adjuvants non-humains qu'ils *mobilisaient*, pour comprendre jusqu'où cette définition pouvait être appliquée et essayer de voir à quelles conditions ces partenaires pouvaient *s'émanciper*, à quels moments ils pouvaient éventuellement « redevenir naturels » dans le discours, et surtout tenter de comprendre dans quels cas cette *spontanéité* pouvait servir ou desservir les gestionnaires.

### Les auxiliaires, entre outils et partenaires

Voyons d'abord ce qui fait que les auxiliaires sont de « bons soldats », en observant comment dans le discours, ils sont avant tout considérés comme des outils, des objets spécifiques utilisés pour « vaincre » des adversaires redoutables.

Une partie des auxiliaires sont saisis comme des produits, puisqu'ils sont achetés parmi des « gammes ». Ils sont « sélectionnés », « élevés », « commandés », et « reçus ». Une fois « réceptionnés », ils sont placés en chambre froide, « *ça*<sup>97</sup> *se conserve à 10°, faut pas qu'ils évoluent trop vite ! (rire) pour pas qu'ils grandissent trop vite on les met à 10° mais globalement on les reçoit, dans les 24h ils sont relâchés* » (EVG 8). Leur répartition dans les serres ou dans les espaces verts se fait selon différents procédés qui tiennent soit à leurs caractéristiques, soit à celles de leur cible. Dans les serres, les larves ou les vers sont mélangés

---

<sup>97</sup> Nous soulignons cette formulation qui place l'ensemble des auxiliaires sous une formulation unique et réifiante, par opposition à d'autres registres avec lesquels l'acteur concerné va parler d'eux.

à l'eau de l'arrosage, ailleurs on les « pose », on les « accroche », on les « saupoudre » (« *allez hop !* »). Une attention particulière est portée aux « *bestioles* » les plus jeunes.

« C'est déjà plus **délicat** sur les larves de coccinelles, qui sont beaucoup plus souples, moins mobiles ... Donc c'est, on risque plus de les écraser ou de les casser donc il faut faire un peu plus attention, c'est un PEU plus délicat mais pour quelqu'un qui sait **s'en servir**, qui sait faire ! Puis au début on nous apprenait qu'il fallait prendre un pinceau et les poser un par un, maintenant tap, tap, tap, ... » (Idem).

La rentabilité de ces produits est évaluée selon leur efficacité à combattre les organismes néfastes. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de ne pas « perdre la culture », surtout au niveau de la serre horticole de Saint Martin d'Hères où « il n'y a pas de seconde chance ». En effet, toutes les plantes de la ville sont cultivées en un même endroit donc si une invasion de parasite y sévissait, il n'y aurait pas de plantes de remplacement. Parfois, les auxiliaires servent à protéger également la population, par exemple face à la chenille processionnaire du pin dont le gestionnaire livre ici une description parlante :

« Les chenilles processionnaires, c'est **ultra dangereux** surtout pour les enfants et les animaux, ben oui. C'est très urticant [...] c'est leur système de **défense**, ce sont des poils qui sont des genres de petits harpons qui sont imprégnés, enfin c'est une capsule si vous voulez de **poison** qui projette ! Donc elles plantent ces poils dans la peau, et y'a un produit à l'intérieur qui est nécrosant, et qui va vous créer des démangeaisons énormes, des gros boutons, des inflammations et si ça tape sur la langue d'un enfant ou sur des muqueuses très sensibles, ben ça peut créer des nécroses et ça peut aller jusqu'à l'ablation ! » (Ibid.).

On peut voir tous les enjeux d'une « lutte » au sens fort du terme. Les « risques » sont souvent évoqués à des occasions variées. Certains pucerons sont décrits comme « monstrueux ». Les tigres du platane, pourtant inoffensifs sur les personnes, sont comparés à des F16 : « *Vu de profil vous avez l'aile et puis vous avez un gros truc dessus, et puis voilà quoi, et puis des pattes dessous, en gros ça ressemble à un chasseur bombardier américain* ». Les espèces nuisibles « envahissent », « explosent » (en nombre), voire « mutent ». Certaines ont même des stratégies de reproduction plutôt « fourbes<sup>98</sup> » à certains moments :

« A cette saison les femelles sont parthénogénétiques donc ça veut dire qu'il n'y a pas de fécondation. En gros les pucerons sont construits un peu comme des poupées, des poupées... Gigognes ? Des poupées russes, ouais. Dans la femelle qui pousse, dans la larve de femelle, y'a déjà le germe, y'a déjà en quelque sorte des œufs existants, préexistants, y'a déjà des cellules fécondées, enfin des cellules prêtes à former un œuf si vous voulez, déjà ! Sans avoir besoin de fécondation ! C'est à dire que dès que l'adulte arrive à

---

<sup>98</sup> Cette expression n'est pas employée par les enquêtés, elle relève d'un commentaire de l'auteur.

une taille suffisante, clac ! Il se met à reproduire ! Wow ! C'est impressionnant ! » (Ibid.).

C'est comme si les ravageurs avaient un temps d'avance en abritant une armée en devenir en leur sein-même. Cette anticipation se retrouve en miroir dans la stratégie des gestionnaires selon tout un arsenal de dispositifs qui ont trait à la programmation et à la planification.

### Un réseau d'adjuvants dans la bataille

Le *timing* des opérations est assisté par ordinateur. Un système d'alerte est programmé pour qu'à la date pressentie pour *l'arrivée* des ravageurs, la commande d'auxiliaire ait été faite et reçue. Des « seuils d'alerte » sont également conçus, à l'usage des élagueurs et des jardiniers qui relayent des informations sur la présence des *envahisseurs* lorsque celle-ci devient critique.

« Chacun de nos agents qui voit quelque chose, nous fait une fiche de... une fiche d'observation et d'alerte, donc y'a une partie de la fiche qui est l'observation, du ... du dégât en fait, et puis après, quand l'agent est un peu plus... euh... avancé dans ses connaissances, on va lui demander s'il a repéré des auxiliaires, quels auxiliaires il a repéré, à quel stade il l'a repéré et tout ça » (Ibid.).

On voit que les agents de terrain sont considérés comme des sentinelles, ils sont *chargés de veiller* sur la progression des organismes nuisibles et d'évaluer les forces en *présence*. Les « petites bêtes conventionnelles » sont aidées par des auxiliaires déjà présents. Ces alliés sont précieux car ce sont eux qui, étant *indigènes*, « résistent le mieux ».

Il est intéressant de voir que les auxiliaires sont saisis de manières très différentes dans le discours. Ils sont parfois félicités<sup>99</sup> pour leur « travail magistral », tantôt considérés comme des « nettoyeurs » ou encore comme de simples containers « assujettis à la forme et à la taille des pucerons ». Ils peuvent même être « facteurs de dégâts » lorsqu'ils sont en surnombre. Le plus souvent, quand les auxiliaires triomphent des ravageurs c'est que les gestionnaires ont été « malins », ce qui pourrait laisser penser qu'ils les considèrent comme des *pions dans la bataille*. En fait, la relation qui se tisse entre les acteurs et ces *actants* est plus complexe. Les gestionnaires *prennent* soin d'eux en leur fournissant tout un ensemble de conditions propices à leur succès. Ils parlent de ce que les auxiliaires « aiment », « adorent » ou « n'aiment pas du tout ».

Les gestionnaires se démènent pour attirer, **accueillir** et *fidéliser* les auxiliaires. Leur but est de « maintenir la vie », c'est-à-dire de tout faire pour que les insectes partenaires de leur gestion « s'installent » et « se reproduisent ». Leur action oscille entre le **ménagement** de l'espace (« *si on les voit on ne traite pas* ») et son **aménagement** (création, importation, construction). Sachant que les insectes « bougent peu » (« 50 mètres... 300 mètres tout au

---

<sup>99</sup> Le syrphé est assimilé à une « mouche déguisée en guêpe » dont on loue l'efficacité, alors que la coccinelle à sept points est « gentille » et « peu efficace ».

plus<sup>100</sup> »), leur but est de maintenir ou de constituer des « milieux propices » à l'épanouissement de leurs « protégés ».

« On ne modifie pas l'écosystème, on équipe l'écosystème pour que telle espèce y habite, ait envie de s'y implanter » (Ibid.).

Le rôle des gestionnaires est complexe car il s'agit d'organiser un espace de vie pour des espèces mais aussi pour toute leur chaîne alimentaire. La complexité est louée tandis que la spécialisation est décriée.

« Les fruitiers, faut qu'il y ait des abeilles, pour qu'il y ait des abeilles, faut qu'il y ait des végétaux mellifères » (Ibid.).

Ils parlent d'« ambiance » comme d'un « tas de facteurs et de petites choses qui vont ensemble ». Cette ambiance va favoriser l'installation de ces alliés mais d'autres conditions sont nécessaires pour que cette microfaune « travaille » : du repos, de la nourriture (« *du pollen, mais du bon pollen, hein*<sup>101</sup> ? », des « *essences à pollen favorables* » (EVG 5)). Les composés locaux, « indigènes » et « rustiques » sont les plus favorisés. Ils vont être déplacés de la périphérie (« *on en trouve partout dans nos forêts* ») vers le centre, vu comme un milieu défavorable car « très minéralisé ». Lorsque l'on parle de « domestication » aux gestionnaires, ils se défendent de cette approche et parlent d'« élevage sauvage ».

**Ambiance → Installation : nourriture + repos → Travail**

(Coopération des gestionnaires)

(Coopération des auxiliaires)

Les lieux dits « favorables » sont nombreux (« y'en as des tas<sup>102</sup> ! »). Ils sont marqués par leur diversité en essences mais aussi en taille (strates), leur « capacité à mixer », que nous associons à une capacité à accueillir une cohabitation pacifique. Ils sont qualifiés de « refuges », d'« abris<sup>103</sup> », d'« interstices ». Ce sont les gazons fleuris, les arbustes et les haies. Au final, ces lieux sont voués à séduire les auxiliaires, qui sont même comparés à des vacanciers qui, « emballés » par le lieu fréquenté, décideraient de s'installer en résidence principale :

---

<sup>100</sup> Ceci est sans compter les effets du vent qui « amène » des auxiliaires « par hasard ».

<sup>101</sup> Entretien EVG 5.

<sup>102</sup> Idem

<sup>103</sup> Il est surprenant de constater qu'ayant fait une recherche de photographies d'abris à coccinelle sur Internet, tous les modèles trouvés étaient assortis de « fausses » coccinelles en plastique ou en bois, mais aucune photo ne montrait de coccinelles immigrées.

« On leur propose, si vous voulez, le gîte et le couvert quoi, et après eux, ils se servent. C'est un peu comme les touristes. Ils viennent et puis, s'ils trouvent quelque chose qui les intéresse, ils restent. Donc, ben en échange, oui ils font le boulot quoi ! On leur demande même pas de le faire, puisque ça leur plait de le faire. Ils le font pour nous, euh, vous voyez ? » (Ibid.).

Il est important de noter ici que les auxiliaires sont vus comme trouvant un intérêt et même un « plaisir » dans le travail fourni *pour* les gestionnaires. Le « *on leur demande même pas de le faire* » est difficile à décrypter. Il semble que le gestionnaire essaye de se prémunir contre un schéma d'analyse dans lequel les auxiliaires seraient exploités, ou alors qu'il mette en avant le fait que la communication se fasse sans même parler ou encore que ce soit un « heureux hasard » si ce que les insectes aiment faire arrange ses affaires.

### Des « ratés » et des hésitations assumées

Les gestionnaires ne donnent certainement pas d'ordres à leurs auxiliaires mais ils formulent des *attentes* à leur égard. Voyons sous quelle forme ils parlent d'eux quand tout ne se passe pas comme prévu. A la question « Est-ce qu'il y a eu des ratés déjà ? », le gestionnaire en charge de la protection biologique laisse échapper un rire avant de répondre qu'il y en a un qui est « *régulier depuis trois ans* ». Il s'agit d'une culture en particulier, les cinéraires qui sont « la plante des cimetières ». Deux pucerons s'attaquent à cette plante : l'un est contrôlé par les auxiliaires, l'autre est qualifié de « monstrueux », il n'est pas « gérable », ce que le gestionnaire n'explique que par des hypothèses.

« On voit apparaître une deuxième espèce de pucerons verts, beaucoup plus gros, [...] on a beau lâcher tout ce qu'on veut contre, ya rien qui y fait, [...] c'est la plante qui repousse l'auxiliaire! Parce qu'il y a tout un système **d'alerte**. **D'appât** si vous voulez. [...] tout fonctionne par ce qu'on appelle des ph... des odeurs. [...] Y'a ce qu'on appelle les kairomones, c'est-à-dire ce sont des... odeurs qu'émettent les a... les êtres, enfin les organismes quand ils sont attaqués, enfin quand ils sont en souffrance et qui attirent certains parasites. [...] quand une plante est attaquée, elle émet des kairomones, qui vont **appeler**, [...] qui vont **sensibiliser** certains auxiliaires qui vont venir sur cette plante, plutôt que sur une autre puisque c'est là que, apparemment si elle est en souffrance, ça veut dire qu'il y a probablement de la nourriture pour eux, voilà. [...] **on ne connaît pas encore tout** là-dessus. [...] Et puis y'a aussi ce qu'on appelle des phéromones d'agrégation [...] **c'est pas sûr que ce soit vrai**. Euh... eux quand ils trouvent quelque chose, une source de nourriture, ils vont émettre une phéromone aussi pour appeler les autres de façon à ce qu'il y ait une grosse population et qu'ils se reproduisent plus facilement... alors tout ça, on connaît pas, on sait pas gérer » (EVG 5).

On aurait pu penser, par rapport à ce qui a été dit plus tôt sur la lutte biologique que les acteurs se situaient dans un modèle d'action rationaliste, souvent utilitariste, en tout cas plutôt moderne où le but des opérations (militaires) étaient de maîtriser à coup sur les invasions

d'entités indésirables. Or, on s'aperçoit qu'en fait, les gestionnaires sont souvent confrontés aux débordements et aux résistances des éléments naturels avec lesquels ils travaillent. Si la tentative de maîtrise ne disparaît pas, on trouve cependant en filigrane des modalités plus sensibles et moins rationnelles de rapport au vivant qui réalise un mixte entre maîtrise et acceptation du hasard, de l'imprévisible comme facteur de réussite. Une sorte de confiance est accordée au milieu pour se gérer.

### **Mobilité, patience, confiance**

Si l'idée de résistance est souvent assimilée à l'idée que les organismes nuisibles « circulent », « naviguent » et « arrivent » dans des endroits où ils n'ont pas de prédateurs, un intervalle de confiance est ouvert sur le temps long vis-à-vis de la « mobilité » des auxiliaires, de leurs compétences. S'ils font parfois défaut aux acteurs (« *Ils sont pas toujours là quand on a besoin d'eux* » (Ibid.)), ces actants sont des éléments sur lesquels ils comptent et qui peuvent les surprendre par leur autonomie.

« C'était tout de la coccinelle asiatique, qu'on n'avait jamais lâché, hein ? Ah ouais ? On sait PAS comment elle est arrivée, mais elle est arrivée et c'est le top si vous voulez, **c'est arrivé comme ça !** » (Ibid.).

« Quand on fait rien, si on a la **patience** d'attendre les quelques jours qu'il faut, en principe ça se passe dans 80% des cas, **ça se passe tout seul** » (Ibid.).

« Les auxiliaires sont extrêmement mobiles, c'est des prédateurs, ils sont mobiles ! [...] on les balance sur les premières branches, y'en a même qui tombent pas, [...] des fois on n'a même pas le temps de replier le machin qu'elles sont déjà remontées dans l'arbre. [...] ça se déplace... comme une punaise qui se déplace ! Ils ont remonté deux mètres en 5-6 minutes quoi ! (rire). De toute façon ils savent que la nourriture est en haut ! Donc c'est là qu'ils vont [...] Alors ça on a appris avec le temps aussi. Au début on se cassait la tête à les mettre, maintenant on sait que **y'a plus besoin de se casser la tête** : on y met là et ... **ça se débrouille tout seul** et puis voilà quoi » (Ibid.).

On voit qu'il y a un apprentissage progressif. La question serait de savoir si cet apprentissage est réciproque en voyant par exemple s'il y a une adaptation des auxiliaires aux actions des gestionnaires, voire même si les espèces d'auxiliaires évoluent en fonction de leurs attentes. Cette attente, ces attentes sont parfois exacerbées. Par exemple, le gestionnaire parle d'un auxiliaire très compétent qui pourrait régler de nombreux problèmes mais qui n'est pas commercialisé et qui ne s'est pas encore adapté au milieu grenoblois<sup>104</sup>.

---

<sup>104</sup> Il s'agit de l'*hypodomia alligata*.

« Si on arrivait à la fixer sur place et l'élever un petit peu on n'aurait plus besoin de lâcher des coccinelles en quelque sorte. Mais ça c'est un petit peu du **rêve** » (Ibid.).

En conclusion, on pourrait dire que les gestionnaires oscillent entre science et bricolage avec l'idée qu'ils n'ont « *pas les moyens de faire très scientifiquement* » (EVG 8). L'une des enquêtées a fait des études de biologie mais avoue qu'elle « *ne s'en sert pas* » car tout est dans l'observation (EVG 2). Dans ce mode d'action, les auxiliaires sont des partenaires attendus. Ils semblent que les gestionnaires tissent avec eux une relation sensible qui n'est pas, pour eux, assimilable à celle de scientifiques avec des sujets non-humains. Ils ont le projet de leur confier les espaces verts, même s'ils avouent que cela relève d'une certaine dose d'utopie. Ils confient : « *moins on intervient, meilleurs sont les résultats* » (EVG 8), mais en même temps, les caractéristiques des espaces verts de Grenoble ne leur permettent pas de laisser faire complètement ces adjuvants.

« Dans la nature, y'a un équilibre qui existe, grossièrement si vous voulez [...] dans les forêts primaires vous avez un certain nombre de... d'essences végétales qui poussent... [...] vous avez une certaine faune aussi qui est dans cette forêt primaire, elle y est depuis quelques centaines de milliers d'années voire quelques millions d'années, ben y'a des variations qui se font de temps en temps petit à petit mais si vous voulez l'équilibre reste et la forêt elle reste, ben **chez nous c'est pareil, sauf que nous on est en ville**, on n'est pas en forêt primaire, donc c'est pas des arbres qui sont installés naturellement, ce ne sont pas des faunes naturelles, mais par contre [...] on peut trouver une partie de ce naturel. Donc on va de plus en plus aller vers des essences qui sont mieux adaptées au milieu [...] ceux qui seront le moins possible en état de stress chez nous, donc le moins attaquable possible » (EVG 8).

Le rustique est toujours érigé en valeur pour les éléments en présence : les autochtones restent les meilleurs alliés. Lorsque des lâchés sont effectués, le gestionnaire explique que des hybridations avec des espèces déjà-là les rendent plus forts. L'objectif avoué, parallèlement à la suppression par étape de l'usage des produits chimiques, est donc de renforcer la population indigène, la plus à même de lutter pour protéger les jardins de la ville. Ici, le gestionnaire explique quelle est la spécificité de ce milieu urbain, ce qui nous permet de répondre partiellement à l'une de nos hypothèses. Les gestionnaires composeraient différemment s'ils étaient « dans des forêts primaires » mais l'une des solutions trouvées consiste justement à organiser des espaces qui se rapprochent des conditions d'équilibre qu'ils associent à ce milieu.

En définitive, les gestionnaires travaillent à partir de ce qu'ils appellent des « orientations » ou des « azimuts », une façon d'adapter leurs pratiques par rapport à l'impératif d'écologisation. Mais le « comment » varie beaucoup : « *y'a toujours des, des tas de solutions !* » (EVG 7). Ce que nous avons appelé le « laisser faire » est prégnant dans leurs objectifs. La tentative de maîtrise, qui reste présente, rencontre cette forme d'agir, comme par

nécessité, parce qu'elle prouve son efficacité. Mais ce renouvellement du rapport à l'action ne va pas de soi. Deux groupes d'acteurs, en particulier, questionnent et défient ce changement : les usagers et les jardiniers. Leurs arguments sont très distincts, donc nous les traiterons séparément avant de voir dans une dernière partie ce que ces visions de « la nature » et de l'action (sur elle ou avec elle) impliquent.

## 2. Vers un laisser aller ?

Nous avons vu que les changements concernant la gestion des espaces verts ne sont pas évidents pour les gestionnaires. Ces difficultés sont accrues par la réception de ces nouvelles pratiques (et de leurs effets). Elles provoquent des réactions vives chez les habitants et les jardiniers qui s'expriment à travers des lettres de plainte, des pétitions et des grèves.

### « Ça fait hurler une partie de la population<sup>105</sup> »

« Les gens veulent de la nature, mais ce sont des urbains, ils ne sont pas pour le « sauvage » la nature leur fait peur sinon ils ne seraient pas en ville, ils veulent quelque chose de maîtrisé quand même » (EVG 2).

« Ah, les relations humaines !... moi ma frustration c'est que [...] une partie de mon temps est phagocytée par des remarques d'usagers qui sont pour... allez, je dirais 80% qui sont illégitimes ou qui sont disproportionnées par rapport au problème [...] Voilà, c'est le caractère français c'est qu'ils ont tout le temps **besoin** de râler ! » (EVG 7)

Ces deux extraits d'entretien révèlent assez bien la façon dont le service essaye de comprendre les réactions des usagers tout en affirmant que ces demandes sont excessives. La démarche d'écriture est un processus coûteux pour les habitants : elle leur demande du temps et de l'énergie (un certain courage d'exprimer leur opinion) et ce coût ne paraît parfois pas justifié du point de vue des gestionnaires. Examinons de plus près les motifs qui amènent les habitants à exprimer leur insatisfaction.

### « J'ai vu un animal bizarre<sup>106</sup> » : la peur de « la nature »

Un des motifs récurrent des courriers de plainte est la peur engendrée par la présence de la « nature » en ville. Parfois, la peur est provoquée directement par la nature comme c'est le cas des serpents, des chenilles, des chauves souris, des arbres dangereux, de l'ambroisie ou des pollens allergisants. L'idée qui domine est que ces éléments « naturels » ne devraient pas être

---

<sup>105</sup> Entretien EVG 8.

<sup>106</sup> Interprétation des dires des habitants lors de l'entretien EVG 4.

là, que la ville n'est pas leur milieu, qu'ils ne sont pas « à leur place ». La peur peut aussi être liée indirectement à la présence de la nature, comme l'explique ce responsable :

« Très vite les personnes peuvent se sentir en insécurité, quand la végétation est trop généreuse. Et la police municipale aussi. Elle nous a demandé plusieurs fois de limiter la hauteur de certaines haies [...] des habitantes qui rentraient tard le soir chez elles et qui entendaient du bruit derrière les arbustes... et donc qui avaient ce sentiment d'insécurité et qui avaient peur qu'il y ait des gens planqués [...] parce que bon probablement y'avait des merles qui grattaient. Y'a des oiseaux aussi qui arrivent à faire pas mal de bruit. En cherchant leur nourriture » (EVG 4).

Ici le danger identifié par les habitantes n'est pas directement dû aux arbustes mais c'est comme si ces arbustes pouvaient favoriser une attaque. Ce sont des végétaux que les gestionnaires aimeraient « *laisser en libre* », mais l'appui de la police à la demande des habitants les *oblige* à « *revenir à une gestion plus sophistiquée et moins durable* », ce que le responsable décrit comme un « *retour en arrière* » (EVG 4). Ici, on voit que des acteurs, au nom d'autres préoccupations, dont nous ne cherchons pas à montrer qu'elles sont illégitimes, ne vont pas coopérer au projet des gestionnaires et dans la hiérarchie de ce qui est reconnu comme *convenable*, ils sont dans *l'obligation* de concéder certains espaces à un mode de gestion auquel ils ne *tiennent* pas.

### **Du bon usage des impôts**

Les nouveaux modes de gestion durables et différenciés qui veillent à espacer les tontes, ou à laisser le bois mort au sol comme nous l'avons expliqué, sont vécus comme donnant les signes d'un laisser aller chez les gestionnaires :

« Dès qu'ils voient de l'herbe en ville, c'est systématiquement assimilé à du laxisme, du laisser aller voire même de l'abandon, du non professionnalisme, de la non volonté d'entretenir alors que c'est pas ça du tout quoi ! » (EVG 3).

Ici, les intentions des gestionnaires ne sont pas comprises par les habitants. Le fait qu'ils prennent soin des espaces verts en les laissant faire est interprété comme le contraire de leur mission. Aussitôt, les impôts sont invoqués comme un argument « massue » par certains habitants, mais aussi par les élus de l'opposition qui les représentent.

« J'entendais certains membres de l'opposition dire que c'était pas la peine de mettre des crédits supplémentaire pour mettre de la... des branches mortes par terre, ou de la sciure, quelque chose de ce type là. Ils pensaient que y'avait pas besoin d'argent pour couper des arbres, les laisser par terre et puis mettre un peu de sciure autour » (EVG 8).

En fait de sciure, il s'agit des végétaux broyés sur place, ce qui sert à limiter le transport de ces matières comme nous l'avons étudié plus tôt. Bien entendu les expérimentations, les allers-retours réflexifs et pragmatiques dont nous venons de parler ont des coûts importants

mais il est important de comprendre que le langage du « laisser faire » ne peut pas être entendu tel quel par les administrés car comment justifier que les gestionnaires engagent des dépenses s'ils laissent l'entretien des espaces aux auxiliaires ? Cela demande une clarté certaine dans les explications et une transparence des dépenses.

« Je pense que les civils, enfin les administrés sont super exigeants mais **ils ne se rendent pas compte** du prix qui est engendré par la gestion des espaces publics [...] je pense pas qu'ils aient la notion du prix d'un arbre. C'est combien un arbre ? Boh, c'est quelque chose... ça peut aller jusqu'à 1500 euros pour un arbre à tige » (EVG 7).

L'idée dominante est que les habitants « ne savent pas de quoi ils parlent ». Sceptiques, ou curieux, nous avons voulu comprendre ce qui se jouait économiquement dans ce passage aux nouvelles méthodes de gestion des espaces verts.

### ***Derrière l'écologie, l'économie, ou plutôt l'inverse ?***

« C'est difficile de justifier de dépenser l'argent public pour « laisser faire la nature », ce qui demande beaucoup de travail finalement ! » (EVG 6).

Si les administrés et les opposants politiques réagissent par la méfiance vis-à-vis des coûts engendrés par les nouveaux modes de gestion, nous nous sommes dit qu'ils devaient avoir raison de le faire. Nous avons donc cherché à savoir si le passage à la gestion durable et différenciée représentait un avantage économique et si oui, est-ce que cela était la raison pour laquelle ce projet avait été défendu politiquement.

Il apparaît que Daniel Boulens, l'ancien directeur aurait eu la volonté de réduire les dépenses et qu'il aurait été suivi dans cet objectif par Yves Nurit qui l'a remplacé. Les changements de pratiques à ce moment là auraient donc été prévus dans cette optique d'économie.

Or, il se trouve que, comme le précise ce gestionnaire « la gestion « naturelle » ne permet pas forcément de réduire les dépenses. Par exemple par rapport aux tontes. Si on tond souvent, on utilise un certain type de tondeuse, rapide. Si l'on tond toutes les deux ou trois semaines, alors il faut un autre engin, il y a les déchets qu'il faut ramasser après la tonte, et en fait on ne gagne pas trop de temps » (EVG 4).

L'économie est mise en avant dans les explications des gestionnaires mais généralement, cet élément n'arrive qu'en deuxième ou troisième position derrière l'écologie et/ou l'esthétique. C'est le cas du choix des plantes locales : elles sont d'abord choisies en fonction de leur capacité d'adaptation, mais aussi du fait que leur achat est « plus intéressant ».

Pour avoir un aperçu extérieur, nous avons interviewé un jardinier qui ne travaille pas pour le service de la Ville. Pour lui, la suppression des produits chimiques est très (trop ?) coûteuse. « *Moi sur les chantiers si il fallait que je fasse tous mes massifs à la main, mais à l'heure je suis... je suis hors de prix... Ouais. Donc y'a un moment donné je suis obligé de me faire un peu aider de ça (produits chimiques)* » (EVG 9).

Conclusion (ou « moralité » comme ont dit certains acteurs) : Il est difficile de dire si le service a gagné ou perdu de l'argent en passant à ces types de gestion. En fait, il n'est pas dans leur intérêt de déclarer l'un (leur budget baissera ce qui ne leur permettra pas

de mener des « expériences », de progresser) ou l'autre (ce n'est pas durable). Ainsi, les gestionnaires préfèrent souvent dire qu'ils n'ont ni gagné, ni perdu. Leur budget a baissé mais c'est le cas de tous les services municipaux, compte tenu de la crise économique. La question reste donc ouverte, ce qui n'est pas très satisfaisant vis-à-vis de notre enquête mais révèle encore une fois le tabou qui fait que l'on ne peut parler aisément des dépenses publiques, et cela explique aussi peut-être les difficultés qu'ont les gestionnaires à expliquer cela aux usagers puisqu'il semble qu'ils ne sont (peuvent) pas (être) au clair à ce propos.

## La peur de l'abandon des pouvoirs publics

« Certains lieux, les gens disent au maire qu'on n'a pas d'attention pour eux, qu'on entretient pas assez » (EVG 2).

« Depuis mi-octobre 2005, nous avons constaté que le service de la voirie **boude** notre quartier. Nous estimons que nous payons nos taxes d'habitation, comme d'autres quartier plus aisées. Les arbres n'ont jamais été taillés, à cause d'eux. Nos maisons sont infecter par des moucheron du à la saleté et aux arbres non tailler<sup>107</sup> » (Pétition adressée au Service des Espaces Verts, Novembre 2005).

Environ 20 % des courriers adressés au Service des espaces verts de la ville de Grenoble et que nous avons étudiés font part d'une inquiétude vis-à-vis de l'attention portée par la ville à leur cadre de vie. Nous avons examiné plus spécifiquement les courriers relatifs aux arbres. Dans ceux-ci, les tons et les arguments diffèrent énormément mais trois approches semblent tout de même récurrentes. La première consiste à faire mention du temps écoulé depuis le dernier entretien (nettoyage, élagage) ou à faire référence à des courriers précédemment envoyés qui sont restés sans suite. Il faut préciser que les services municipaux ont un « devoir de réponse » dans le mois qui suit la réception du courrier de plainte. La tolérance des habitants est très disparate puisque certains vont réagir dès la première année où les services ne viennent pas entretenir, d'autres vont parler de dizaines d'années. La deuxième « stratégie » consiste à répertorier des endroits où l'entretien a été exemplaire et à faire jouer le principe d'équité des administrés en disant que ce n'est pas « juste » qu'eux soient lésés. Certaines lettres prennent un caractère très sentimental, d'autres évoquent les « préjudices » qu'ils subissent « à cause des arbres » et vont même jusqu'à menacer de « traduire les arbres en justice ». Ils invoquent aussi des situations d'handicap ou de maladie pour infléchir la réponse des gestionnaires.

« Ils (ces platanes du parking) atteignent le 8ème étage, dénudés, malades, ils ne donnent plus assez d'ombre aux véhicules tellement ils ont monté sans vigueur. Nous sommes étonnés qu'ils ne soient pas taillés aux saisons pour

---

<sup>107</sup> Nous pensons que les habitants parlent du service de propreté urbaine et non du service de la voirie. Les fautes d'orthographe sont celles des auteurs de la pétition qui a retenu 15 signatures.

leur redonner vigueur. Est-ce que l'on **négligerait** cette rue ?? » (Lettre EVG 2001/012634).

Enfin, la troisième approche consiste à mettre l'accent sur l'urgence de la situation et son caractère dangereux. Une rhétorique sécuritaire apparaît ainsi qui place les gestionnaires face à leur « devoir de protection de la population civile ». Leur abandon, en plus d'être négligeant et injuste serait illégal.

« Dans le magazine "les nouvelles de Grenoble" de novembre 2004 p. 18, vous vantez le travail de vos équipes au nom de la sécurité et ce, tous les 3 ans. Vous étayez le discours d'une photo qui montre une taille plus énergique que ce que je demande". Y'a-t-il deux discours et deux citoyens ? Lors de la dernière tempête dans le nord de la France, il y a eu **six morts**, toutes dues à des chutes d'arbres (informations nationales) attendez vous les mêmes accidents pour agir ? » (Lettre EVG 2005/001460).

Ici, les gestionnaires sont pratiquement attaqués pour publicité mensongère. Dans des cas comme celui-ci, la réponse écrite est précédée d'une visite sur le terrain. En fait, le service d'élagage est « contraint » de ne pas effectuer de tailles trop sévères pour maintenir l'équilibre de la structure mécanique de l'arbre. Cependant, de nouveaux modes de faire, que nous verrons dans la partie suivante, accroissent encore les tensions et ont amené à une recrudescence des plaintes et inquiétudes vis-à-vis des arbres, qui constituent un dossier « *vivant* » du service.

### **La nature en ville : un écran ? Un défouloir ?**

« On a les personnes qui vont être hyper agressives, qui vont se **défuler** sur nous euh... sur des thèmes qui leur sont chers où ils sont pas d'accord avec ce qui est fait, ou sur des choses qu'ils croient, qu'ils interprètent d'une façon ou d'une autre... parfois ils pensent qu'on va abattre un arbre comme ça par caprice ou par fantaisie, comme si on était des massacreurs ! » (EVG3).

Il semble que la nature en ville cristallise les frustrations des habitants. A ce titre, il aurait été opportun de comparer le nombre de plaintes reçues par le service des espaces verts et celui qui gère les plaintes dues au bruit par exemple, mais cette information ne nous a pas été communiquée. Dans les entretiens, les plaintes sont caractérisées d'excessives en nombre et dans le ton employé. La majorité des lettres de plainte provient de personnes âgées, parce que, selon les gestionnaires, elles se sentent seules ou parce qu'elles disposent de beaucoup de temps. Pour eux, les personnes isolées et esseulées *reportent* leur sentiment d'être négligées sur les pouvoirs publics, notamment le service en charge des espaces verts.

D'autres lettres sont adressées au service des espaces verts mais concernent le cadre de vie de manière générale qui n'est pas satisfaisant selon les auteurs. Le service apparaît comme un *interlocuteur privilégié* des réclamations en matière d'urbanisme ou de gestion des affaires courantes. Ce qui est mis en avant dans les entretiens est qu'il est très difficile pour les

gestionnaires *d'évaluer* les demandes des habitants qui sont souvent influencées par une personne en particulier ou par ce qu'ils appellent « des groupes de pression » (les syndicats de copropriétés, notamment). Peu de personnes écrivent pour remercier le service de ses interventions, ce qui fait qu'ils n'ont pas accès à l'avis de ceux qui sont satisfaits. Un des gestionnaires va même jusqu'à parler d'un « *diktat de ceux qui gueulent* » (EVG 7). Si bien que parfois des décisions sont prises en fonction de ces plaintes et des contre-pétitions ou des plaintes, défendant l'avis opposé, apparaissent après l'abattage d'un arbre ou sa plantation.

### **Le cas épineux des cimetières : une « poche » de résistance**

« Ce que les gens, les grenoblois sont prêts à supporter ou à concevoir dans la ville, par exemple tolérer des herbes [...] c'est perçu de suite comme un abandon, comme un terrible, un abominable manque de respect au défunt, et donc je vous dis c'est épidermique, c'est à fleur de peau » (EVG 3).

Nous avons mis en avant les spécificités de ce milieu urbain par rapport à ce que pouvait procurer une « forêt primaire », par exemple. Or, ce milieu urbain n'est pas homogène, certains espaces posent des problèmes spécifiques : c'est le cas des cimetières. Le programme de réduction de l'usage des produits phytosanitaires est très difficilement applicable dans un lieu où « tout doit être léché ». Un groupe en particulier semble être à la base de ce blocage. Pour le gestionnaire en charge des cimetières, les immigrés italiens arrivés au cours du XXème siècle dans le quart sud est de la France constituent un groupe assez soudé et puissant politiquement. « *Ces gens là ils veulent des cimetières ultra propres, ultra nets [...] Ah le cimetière, c'est pas un poil d'herbe ! si vous avez un poil d'herbe y'a des coups de téléphone [...] on est obligés de les écouter. C'est une question de culture ! Beaucoup plus une question de culture qu'une question de nécessité* » (Idem). On voit que cet enquêté perçoit la demande comme « non nécessaire » mais il ne l'ignore pas. Ce challenge l'intéresse : « *on fait changer sa gestion [...] mais c'est aussi pour préserver le futur et du coup c'est intéressant comme relation sur la vie et la mort, oui, sur les cycles qui peuvent continuer* » (Ibid.). Des supports de communication originaux sont en cours de réalisation pour faire accepter « *les herbes folles fort jolies* » et tenter de se départir de l'image du cimetière comme du « *monde de la pierre, du marbre* ». Les agents d'entretiens revêtent, dans cette expérience, la casquette de « passeurs » (Cf. brochure en Annexe).

En résumé, il semble que les gestionnaires des espaces verts sont comme « pris dans un étau » entre l'évolution des normes de gestion qui encouragent l'écologisation des pratiques, et donc la marche vers davantage de laisser faire et d'autre part, la satisfaction des habitants qui est un de leur devoir. Une autre difficulté dans le vécu de ces mutations contemporaines se situe autour de la manière dont les personnes « de terrain », les jardiniers, *éprouvent* les nouvelles méthodes d'entretien et de création des parcs et jardins. Ce terme « éprouvent » nous est cher car il contient deux idées clés : il fait référence à une relation sensible (les jardiniers sont éprouvés, affectés par ces changements) mais aussi à la notion d'épreuve, inhérente au rôle que les jardiniers jouent dans le service tel que nous analysons leurs pratiques.

## Les jardiniers qui « subissent ces virages comme un échec »

« Quand je leur dis que c'est pour eux qu'on fait ça, leur regard est étrange » (EVG 3).

Les jardiniers de la ville sont décrits comme très motivés par les gestionnaires. « *ils ont à cœur que leur espace soit le plus beau possible, le mieux entretenu... et ils passent de l'énergie là-dessus* » (EVG 4). Lorsque nous avons posé la question : « les jardiniers sont au service de la nature ? » Deux gestionnaires ont répondu par la négative : « *ils sont au service du cadre de vie des grenoblois* » (EVG 5). Leur travail, à l'interface des espaces verts, des usagers, et des services administratifs les place en position de passeurs. Lorsqu'ils sont au travail dans les jardins de Grenoble, il arrive fréquemment que les habitants viennent les voir pour se plaindre mais aussi pour les féliciter ou leur demander des conseils. Ces interactions ne sont relayées au service des espaces verts que si elles sont à propos d'un « problème important », sinon elles sont considérées comme « du quotidien » qui n'est pas « formalisé ». Cela confirme, pour nous, la nécessité d'adopter une position de recherche qui, pour décrire ce qui se joue, ne se concentre pas sur les problèmes. Cependant, il nous a été impossible d'éviter de parler d'un événement inédit : les jardiniers se sont mis en grève et cet épisode semble être constitutif de la façon dont s'organisent aujourd'hui les acteurs pour gérer les espaces verts.

### Ce que met au jour la grève de janvier 2010

Les jardiniers occupent une fonction « créative » qui les unit, mais une grosse partie de leur travail est aussi dévouée à l'entretien des espaces verts, ce qui recouvre de nombreuses tâches auxquelles on ne pense pas forcément lorsque l'on imagine le travail de jardinier. Ils participent notamment au nettoyage des espaces publics, mais aussi au déneigement de la ville le cas échéant. En cela, ils ont une fonction « correctrice ». Cet aspect du travail est assez frustrant pour eux car la pénibilité n'est pas reconnue dans le statut de leur emploi, tout comme la dépendance aux conditions climatiques<sup>108</sup>. D'un point de vue général, c'est-à-dire sans parler des changements récents de pratiques, il semble que ces agents du service public ont le sentiment de ne « pas être très bien aimés » (EVG 8). Parfois, ils entendent des remarques des usagers telles que « *Bandes de fainéants, vous nous coûtez cher* » (Idem).

Ce sentiment d'un manque de reconnaissance pour leur profession, couplé avec certaines demandes concernant l'amélioration des conditions de travail (travail de nuit, sécurité) ont amené une partie des jardiniers à se mettre en grève en janvier 2010. Nous pensons que le changement des techniques de gestion des espaces verts n'est pas pour rien dans leur malaise.

Au cours des entretiens il est apparu que c'est « pour des raisons de développement durable » (EVG 8), que soixante dix pour cent des fleurs avaient été supprimées et que pour cette raison, ces professionnels « *formés au métier de jardinier (qui) n'aimeraient faire que ça [...] dans*

---

<sup>108</sup> Ce point a été particulièrement développé en entretien par un jardinier qui n'appartient pas au service de la ville, qui travaille à son compte et ne reçoit aucune compensation lorsqu'il « ne peut pas travailler » (EVG 9).

*la réalité, font beaucoup de choses, dont un peu de jardinage* ». Cette modification dans l'emploi du temps des jardiniers n'est en fait qu'un des changements intervenus dans leur profession.

### « La modification des codes de jugement sur ce qui est bien et pas bien »

Les changements intervenus récemment, notamment la suppression progressive des produits phytosanitaires représente un bouleversement qualifié de « *culturel* » (EVG 3) pour les jardiniers. Elle remet en cause toutes leurs façons de faire.

« Toute leur vie on leur a expliqué que c'était pas grave ce qu'ils mettaient sur les fleurs, pourvu qu'il y ait de belles fleurs [...] Et aujourd'hui on leur dit « un **bon jardinier**, il met pas de produits chimiques, il dépense moins, et puis si la fleur elle a une tâche, elle a une tâche, hein, c'est pas grave » » (Idem).

Ce qui est peut-être le plus frustrant c'est que la pénibilité du travail s'est accrue (notamment le désherbage à la main qui est jugé comme une « tâche dégradante ») mais le résultat « n'est jamais aussi nickel qu'avec des produits ». D'autre part, c'est tout un savoir-faire qui est « renié ».

« Les gens qui étaient spécialisés là dedans qui savaient faire les mélanges, les dosages, l'étalonnage des appareils, les applications, vraiment dans **les règles de l'art**... et ben tout ça c'est un pan du métier qui a disparu donc certains jardiniers ça va les traumatiser » (EVG 3).

La métaphore musicale est empruntée par l'un des gestionnaires qui compare les mauvaises herbes ou les taches sur les fleurs à des « *dissonances* » qu'un compositeur entendrait alors qu'il n'a jamais travaillé qu'autour d'harmonies parfaites et académiques. « *ça va lui arracher les oreilles, ce sera plus de la musique* » (EVG 5). Les responsables sont davantage sur un modèle d'improvisation, de tâtonnement. Les « entre-deux » sont « mal vécus » par certains jardiniers.

« Un entre-deux, alors ça il faut l'accepter, c'est pas la doctrine du parti »

« Personne n'a la prétention d'avoir mis le bon espace dans la bonne classe de gestion, tout ça, ça évolue ! C'est vivant ! On se plante, on ajuste, on réajuste [...] c'est amené à évoluer ! [...] **on a des ordres**... Tout ça c'est dans une marmite où ça **bouillonne** ! on ajuste, on refait, on découvre... et pas seulement nous à l'échelle de Grenoble ! » (Idem).

Dans ces **tâtonnements**, les acteurs ne sont pas seuls. Ils connectent leurs pratiques à d'autres villes et d'autres pays à travers tout un réseau de revues professionnelles, de syndicats, de congrès et de « rencontres techniques ».

L'âge des jardiniers semble jouer un rôle important dans leurs capacités d'adaptation. Les jeunes, pour la plupart « se passionnent » pour ces nouveaux modes de faire. Les gestionnaires sont donc plutôt optimistes par rapport à cette évolution.

Comme notre enquête s'est étalée sur deux années, nous avons pu constater une modification de l'argumentaire lié aux changements des pratiques. Il semble que les jardiniers aient été associés à cet argumentaire tardivement et même, nous pourrions affirmer que le fait de dire que ces changements (suppression des produits chimiques) étaient mis en place *pour eux* (pour leur santé), soit apparu dans la justification juste après la grève de janvier 2010. Cette nouvelle approche aura certainement un impact important dans la conversion des professionnels de terrain, mais nous ne sommes pas en mesure de l'évaluer tout de suite.

Nous venons de voir un imbroglio de demandes et de contraintes dans lequel les gestionnaires des espaces verts sont tenus. Nous aimerions explorer plus avant le cas des arbres.

### **3. Le cas de conscience de ces arbres « que l'on a laissés pousser »**

« Tout le monde veut des arbres mais personne ne les veut devant chez lui » (EVG 3).

Il nous paraît pertinent de consacrer quelques pages de ce travail aux questionnements qui concernent spécifiquement les arbres. S'ils ne constituent pas des « espaces de nature » à proprement parler, nous allons voir qu'ils développent des spatialités propres qui suscitent des soucis de cohabitation très stimulants pour notre recherche.

#### **L'arbre en ville : des spatialités problématiques**

Les arbres ne sont pas des « espaces de nature » tel que nous les avons définis au début de ce travail. Ils ne constituent pas vraiment une aire de récréation comme les parcs et les jardins. Ils peuvent faire partie de ces lieux, en être des composantes importantes, mais nous allons ici parler des arbres d'alignement, ces arbres « juste devant chez nous ». Nous aimerions avancer l'idée que ces arbres, s'ils ne constituent pas à eux seuls un espace, génèrent tout de même leurs propres spatialités dans le sens où ils occupent une place, qui leur est préalablement attribuée. Or, ces spatialités ne sont pas stabilisées, délimitées : elles sont variables et c'est précisément ce qui va les rendre problématiques à la fois du point de vue des habitants, mais aussi du « point de vue » de l'arbre, tel qu'exprimé par ceux qui portent sa parole. On peut dire que ce sont les temporalités de ces spatialités qui posent problème.

#### **Du point de vue des habitants : une offense d'intrusion**

« Y'a ceux qui pensent qu'un arbre c'est bien à certains moments de l'année, l'été quand il fait 40° c'est vachement agréable d'avoir des arbres à proximité de chez soi [...] Y'a d'autres moments de l'année où les mêmes ne

supportent plus les arbres. Les feuilles tombent, ça devient compliqué. Ça bouche les chenaux, ça glisse quand t'es dessus, ça bouche les rigoles, ça fait sale, ça s'envole. [...] Et puis alors y'a vraiment un moment où les gens ils ne veulent pas des arbres, c'est le moment où les arbres vont couper la lumière. C'est-à-dire en plein hiver, y'a déjà pas un brin de lumière et ils sont là tout noirs ou tout gris, plein d'eau [...] ils assombrissent encore le secteur, **ils sont pas vivants** comme au printemps ou en plein été » (EVG 3).

On voit bien ici le problème de la saisonnalité. L'arbre, lorsqu'il perd ses feuilles ou lorsque ses feuilles empêchent la lumière de filtrer dans les appartements étend son espace d'influence. Il produit des externalités qui peuvent être positives en été mais qui ne le sont pas en hiver. Ici, l'élus qui parle connaît bien ce souci. La complexité du problème est telle qu'il avoue avoir « *failli ne pas accepter la délégation aux espaces verts à Grenoble, pour ne pas avoir à gérer ça* » (Idem). Pour lui « *le problème avec les arbres c'est que les gens ne sont jamais contents* ». Nous analysons ce souci comme typique d'une situation de cohabitation, c'est-à-dire du partage d'un espace à priori commun, mais dont l'occupation de l'un – c'est là la spécificité de ce type de cas – va mordre, dépasser, déborder sur un espace approprié par un autre, espace dans lequel ce protagoniste n'est pas « censé » se trouver.

Il en est ainsi de l'arbre en ville. Opérateur socio-spatial (Lussault, 2007), il crée des événements qui sont à la fois spatiaux et sociaux. Ceci fait dire à certaines personnes dans leurs lettres que les arbres de la ville se retrouvent **chez elles** (leurs branches, leurs feuilles, leur pollen). Les spatialités de l'arbre créent des dérangements qui vont de la gêne à l'insupportable (Bréviglieri, 2007). Les personnes vont souvent focaliser leur crainte ou leur frustration sur l'une des parties de l'arbre. Voyons quelle est la représentativité des parties de l'arbre dans l'échantillon de lettres que nous avons étudié.

Partie de l'arbre « incriminée »	Occurrence /150 lettres <sup>109</sup>
Racines	5
Arbre entier	14
Branches/houppier	108
Feuilles + externalités.	37

**Tableau n°4** : Occurrence des parties de l'arbre qui sont incriminées dans les lettres de plainte. Tollis, 2011.

<sup>109</sup> Nous avons étudié 180 lettres mais 30 d'entre elles ne constituent pas des plaintes, elles sont en faveur des arbres, voilà pourquoi, seules 150 lettres font l'objet de cette analyse sur les parties « incriminées de l'arbre ».

Ce tableau récapitulatif nous permet de conclure plusieurs choses. D'une part il met bien en évidence le fait que les plaintes se focalisent précisément sur une partie de l'arbre. En effet, seules quatorze lettres étudiées sur 150 évoquent la suppression de l'arbre en entier comme solution à leur gêne. 14 autres personnes évoquent deux parties de l'arbre : le plus souvent les branches et leurs externalités. Le gestionnaire en charge des arbres nous a expliqué à ce propos que « *Les gens ont tendance à descendre le long de l'arbre* ». S'il y a un problème avec le houppier (les branches) et que le service répond qu'il ne coupera pas, la plainte devient « *oui mais le tronc penche* », si le service répond « *non, l'arbre est sain, il n'y a pas de danger* », alors la plainte devient « *oui, mais les racines...* ». Ce processus est intéressant, au lieu de monter en généralité (ce qui est aussi fait par ailleurs), ces personnes descendent le long de la physionomie de l'arbre pour justifier son abattement.

Notons que l'abattement des arbres est assez rarement demandé. La présence de l'arbre est peu remise en question. C'est sa grandeur, son immensité, ses proportions qui sont incriminées. En effet, nous voyons bien que les plaintes se cristallisent principalement sur les branches, et secondairement sur les externalités c'est-à-dire les feuilles, les insectes, le pollen ou le miellat<sup>110</sup>.

Partie de l'arbre	Présence envahissante ou actions transformatrice des parties de l'arbre
Racines	« Ces racines qui <b>font gondoler</b> le sol ». « affaissement du sol autour des arbres »
Arbre entier	« Les arbres sont <b>trop</b> nombreux ». « Ces arbres devenus immenses » « Ces arbres vieux et <b>trop</b> rapprochés » « Cet énorme conifère, en réalité, ils sont trois ».
Branches/ houppier	« Un vrai rideau d'ombre ». « Arbres <b>trop</b> touffus » « Une dimension <b>trop</b> envahissante » « Les grandes branches <b>battent</b> le toit de ma demeure » « Ils <b>se couchent</b> sur notre toit » « On n'a pas besoin d'avoir la tête <b>balayée</b> par ces branches » « Cette branche <b>touche</b> mes fleurs »
Feuilles/ externalités	« Les feuilles qui <b>masquent</b> les ornières du trottoir » « Ces platanes jamais élagués <b>inondent</b> nos terrasses de feuilles mortes » « Les feuilles <b>obstruent</b> les évacuations des eaux pluviales et <b>dégradent</b> l'étanchéité du toit » « Les feuilles <b>provoquent</b> un danger certain de glissade » « Ils <b>nichent</b> certains oiseaux en jetant leurs excréments sur les véhicules »

**Tableau n°5** : Présence envahissante et actions transformatrices des arbres tels que décrits dans les lettres de plainte des habitants. Tollis, 2011.

<sup>110</sup> Le miellat est « la colle » évoquée par les habitants. Il s'agit en fait des excréments de certains insectes comme les pucerons ou les cochenilles. Ces insectes « *piquent la sève, et comme dans la sève y'a beaucoup de sucre, ils excrètent du sucre, enfin leurs excréments comportent beaucoup de sucre, et ça coule donc ça c'est ce qui colle, ce qui est désagréable et qui peut tacher les voitures* », Entretien EVG 6.

Nous avons précisé que ce sont les temporalités des spatialités des arbres qui posent problème. En fonction des saisons et de leurs étapes, les arbres acquièrent des dimensions variables et « hébergent » des entités plus ou moins fixes. Le pollen et les insectes apparaissent particulièrement gênants au printemps alors que les feuilles mortes sont les éléments qui cristallisent le plus les plaintes au printemps. L'hiver, les arbres sont perçus comme morts ou dormants, ils peuvent participer à « déprimer » certains habitants lorsqu'ils sont « gris » et « gorgés d'eau ». Dans le tableau 2, nous avons surligné les verbes d'action relatifs aux arbres. Il apparaît que ces derniers causent des dommages ou des préjudices aux habitants. Ils ne sont pas vus comme ayant la volonté de le faire, en tout cas, cette intention n'est pas mise en avant. Ce sont plutôt les intentions et les volontés du service en charge des arbres qui sont vues comme responsables. Comme les habitants ne peuvent pas s'en prendre à l'arbre, le service des espaces verts devient leur interlocuteur principal et c'est lui qui est considéré comme fautif. Le caractère vivant et actif de l'arbre est le plus souvent mis en cause<sup>111</sup>. Il est un « être » alors que les habitants (ceux qui s'en plaignent) aimeraient qu'il soit une chose faisant partie du mobilier urbain. Le caractère vivant des arbres est mis en cause de manière encore plus sévère lorsque ces derniers sont vus comme ne correspondant pas aux *normes* tacites urbaines.

Partie de l'arbre	Une présence anormale ou non conforme
Arbre entier	« Un tulipier de Virginie <b>mort</b> sur place » « D'une quarantaine d'année (l'âge de la retraite ?) » « Des arbres qui sont <b>contre les règles</b> de la mitoyenneté » « Deux sapins <b>malades</b> et dangereux ».
Branches/houppier	« Ces énormes branches me portent <b>préjudice</b> ». « <b>Anormalement</b> hauts ». « Taille <b>monstrueuse</b> » « Des arbres beaucoup trop grands pour un espace aussi petit » « Un tilleul mesurant au moins 5 mètres ! » « absolument <b>inadmissible</b> de laisser ces platanes dans un tel état <b>sauvage</b> »
Feuilles + externalités	« Fleurs séchées [...] des pompons des arbres ». « Des animaux » « Les moucheron ne manquent pas ». « Les abeilles sont au rendez-vous » « Des petites gouttes de colle ». « Pétales tombés qui attirent les guêpes » « Des <b>bêtes</b> qui nous font mal aux œil ». « Les boules des branches ». « Les déchets de pollen <b>imputrescibles</b> » « Les éléments <b>volatiles</b> de pommes de cèdre » « Tout ce que nous laissons dehors est <b>gluant</b> »

**Tableau n°6** : Expressions indiquant les anomalies et la non-conformité de certaines parties des arbres dans les lettres de plainte. Tollis, 2011.

<sup>111</sup> Nous discutons récemment avec des habitants de Paris qui exprimaient des plaintes similaires, ils nous confiaient « Il faudrait que les arbres soient démontables... ». Nous sommes bien là dans une approche en termes de mobilier.

Les termes employés montrent que les arbres débordent de leur statut d'arbre. Ils sont « trop grands », « trop sauvages », « monstrueux ». Concernant les externalités de ces arbres la difficulté que rencontrent les habitants à les qualifier révèle l'incompréhension liée à la méconnaissance qu'ils ont de ces entités. Lorsque les habitants qualifient les êtres en présence à l'aide de termes génériques comme « les animaux » ou « des bêtes », on voit bien qu'ils ne savent pas ce que sont les espèces en cause dans leur sentiment de gêne. Ils leur attribuent volontiers une « étrangeté » maximale.

« Je ne vous cache pas mon inquiétude lorsque j'observe cet énorme conifère... Ils sont plantés<sup>112</sup> très proche les uns des autres sur un emplacement assez oblique... Je crains un danger, celui qu'ils viennent à se coucher d'un côté ou de l'autre ou encore sur la rue de Stalingrad et que se produise alors de réels dégâts. [...] . Aussi bien de loin que de près, de face et sur les côtés **il me donne une drôle d'impression** » (Lettre de plainte EVG n°2008/000834).

Nous retenons deux éléments de cette analyse : le dérangement est occasionné, de l'avis des riverains des arbres, de par le fait que les arbres occupent une place changeante, et qui ne correspond pas à l'espace dans lequel ils sont censés être cantonnés, d'autre part, ils ne sont pas censés être ce qu'ils sont, ce qui accentue l'incompréhension et la non acceptation de l'autre. Michel Lussault parle d' « offense spatiale » pour qualifier ce type de situation (Lussault, 2009, pp. 84-85). Il définit cette *offense* comme « le sentiment qu'a un opérateur de **ne plus contrôler** les distances et en particulier d'être victime d'une intrusion qui mérite réparation ». Cette intrusion se déroule, nous dit l'auteur, « lorsqu'un opérateur ou un phénomène ne respecte pas la place qu'il occupe ». Nous sommes bien là dans une lutte des places, telle que l'auteur l'a théorisé. L'arbre, *opérateur spatial*, par ses agissements envahit et offense les riverains, selon leurs dires. De nombreuses plaintes, que nous n'avons pas incluses ici dans l'analyse font référence aux arbres qui cachent la lumière et la vue des montagnes. Ils « s'attribuent » alors un bien commun (la lumière du soleil) ou une aménité (la vue des montagnes, qui peut aussi être vue comme un patrimoine commun privatisé).

Or, l'offense d'intrusion dont parle Lussault s'accompagne en miroir d'une « offense d'exclusion », qui correspond à « penser que l'on est exclu d'un espace où l'on estime avoir quelque droit ». Evidemment, les arbres n'expriment pas ce type de sentiment, en tout cas, la cosmologie occidentale (naturaliste, dirait Descola, 2005) n'attribue pas ce type d'affect aux arbres, mais cette offense peut être traduite ou restituée par les gestionnaires qui **se mettent à la place de l'arbre**. Cette place, les gestionnaires la prennent pour défendre les arbres. Mais elle leur est également attribuée par les courriers de plainte dans lesquels ils sont portés responsables *à la place des* arbres. En cas de chute et de dommages par exemple, ce sont les gestionnaires qui font l'objet d'une enquête judiciaire, ils peuvent être tenus pour pénalement

---

<sup>112</sup> Nous rappelons que nous avons conservé les fautes d'orthographe contenues dans les lettres.

responsables si l'on prouve qu'ils n'ont pas bien fait leur travail<sup>113</sup>. La place des arbres en ville est donc, par association, celle occupée par les gestionnaires qui doivent *répondre* d'eux.

### **Du point de vue des arbres : une offense d'exclusion**

Le point de vue de l'arbre est avancé par certains naturalistes (habitants ou non Grenoble) et les gestionnaires. Pour eux, les arbres sont gênés en ville. Ils subissent des contraintes et sont « victimes » des comportements abusifs de certains habitants. On retrouve sur ce thème, l'idée générale évoquée à propos de la nature en ville et l'hostilité que représente pour elle ce milieu urbain.

« On voudrait avoir du vert de partout mais parfois on en met un peu à outrance à des endroits où on sait que ça va pas pouvoir se développer. Quand on voit que y'a des arbres qui sont plantés en dessous de caténaires où que en dessous ils ont les pieds dans des centaines de réseaux ou que le sol n'est pas poreux donc ils ne vont pas avoir d'eau ou que le sol n'est pas vivant parce qu'ils sont dans un **sol inerte** où y'a pas de décomposition organique, que y'a pas d'organismes... voilà, on se demande comment il va pouvoir **vivre en bonne santé** » (EVG 7).

On voit bien ici le contraste exposé entre un milieu inerte et le caractère vivant de l'arbre qui fait que la ville est un milieu inhospitalier pour ce dernier. Le salage des routes mais aussi celui dû aux urines des chiens et des citadins est évoqué comme la « *première cause de mortalité des arbres* » (EVG 7). La présence de sel rend les « *sols inaptés au développement naturel des végétaux* » (Idem). Et le gestionnaire précise : « *tous ces minéraux s'accumulent et ils créent une hyper salinisation des sols donc en fait les plantes n'arrivent plus à pousser parce que le principe basic d'une plante c'est que par différence de pression osmotique entre l'intérieur de la cellule et l'extérieur, normalement les minéraux rentrent dans la plante, si le sol est plus salé que la plante, c'est le sol qui vide la plante donc voilà* ». Ici la concurrence ne se fait pas au niveau des spatialités mais de l'attribution d'une ressource (les minéraux) entre deux éléments naturels : la plante et le sol, ressource qui peut s'avérer bénéfique ou néfaste, selon les quantités absorbées.

L'inhospitalité de la ville est donc renforcée encore par les incivilités de certains habitants. De plus, les gestionnaires parlent des « *gnons* », des « *agressions* » et des « *chocs* » que les arbres subissent du fait de la conduite indélicate des véhicules. Ils parlent à ce titre d'une « *trop grande proximité entre les arbres et la voirie* » (EVG 6). On voit qu'il y a là une inquiétude qui est liée à des *spatialités concurrentes* qui rendent la cohabitation difficile, de fait. Certaines situations mettent aussi en scène des attaques intentionnelles.

---

<sup>113</sup> A Strasbourg, un arbre est tombé dans un parc lors d'un concert tuant cinq personnes. « *C'était un... (il cherche le nom de l'arbre) bon ça n'a pas d'importance* » (EVG 6). Ici le gestionnaire se rappelle de ce fait divers mais pas de l'essence de l'arbre qui importe finalement peu, puisque ce n'est pas lui qui est mis en cause.

« On peut avoir des arrachages d'écorce donc soit par **vandalisme**, quand ce sont de jeunes arbres, ça peut être aussi avec des chiens que les gens font s'entraîner sur les arbres, des chiens d'attaque, en fait. Ça arrive beaucoup sur les **jeunes arbres**. C'est très ponctuel mais ça arrive. C'est-à-dire qu'à un endroit donné y'a une bande avec des chiens d'attaque, et on a planté des arbres et « ah ben tiens c'est un truc que le chien peut attraper » et il l'attrape et ça l'abîme » (EVG 7).

Il est intéressant de noter qu'il y a ici **compétition** entre deux types de « nature » : les chiens, emblèmes de la *nature domestiquée*, à qui l'on attribue un nom et une attention particulière, que l'on entraîne contre une *nature générique*, qui ici *importe* peu pour les maîtres à ce moment et à cet endroit là. En revanche, pour les gestionnaires, ce sont de « *jeunes arbres* » pour lesquels ils ont une attention spécifique. Une équipe de terrain leur est entièrement dédiée. Cette équipe est chargée d'opérer des tailles spécifiques à ces individus, afin de « *remonter le gabarit, pour éviter que [...] les véhicules ne tapent dedans [...] de telle sorte que le houppier, ben à la fin, dépasse le gabarit routier* » (EVG 6). Ce que nous avons appelé « concurrence de spatialités » est donc anticipée au maximum. Les gestionnaires mettent en œuvre des mesures pour éviter que leurs « protégés » n'empiètent sur l'espace des autres.

« C'est une équipe qui est importante puisqu'elle pose le, le développement à venir de l'arbre... en fonction de la situation dans laquelle il est<sup>114</sup> » (Idem)

D'autres dommages peuvent être causés aux arbres de la ville, par exemple lors d'incendies intentionnels. On ne peut pas dire si les personnes mettent volontairement le feu aux arbres, mais quand des véhicules ou des poubelles sont enflammés sciemment, les arbres peuvent subir les dommages collatéraux de ces actes de violence. Ce phénomène n'est pas anodin puisque les gestionnaires évoquent « 120 arbres » abattus suite à des incendies ces deux dernières années<sup>115</sup>.

Pour toutes ces atteintes au bon développement des arbres, il a été mis en place un système de compensation financière qui dépend de l'ancienneté de l'arbre et de son essence. Ces valeurs sont inscrites dans la Charte de l'arbre, un contrat original édité par le service des espaces verts de la ville, et adossé aux documents d'urbanisme. Cette reconnaissance officielle, institutionnelle de la valeur des arbres, nous allons l'étudier brièvement sous l'angle de la patrimonialisation de la nature en ville, un processus qui, on peut l'imaginer à partir de ce qui vient d'être dit, ne va pas de soi.

---

<sup>114</sup> Et nous soulignons ce souci de coller à la *situation* si particulière des jeunes arbres, de répondre à leurs besoins spécifiques.

<sup>115</sup> Sachant que les entretiens datent de 2010, soit 2008 et 2009.

## Donner une place aux arbres en ville : un processus freiné mais en marche

« C'est une ville, c'est pas anodin. Je crois qu'une ville qui prend un directeur adjoint spécialisé dans les arbres, y'en a pas beaucoup. Donc ça montre bien cette forte volonté de gestion du patrimoine arboré de la ville quand même. On a beaucoup d'arbres » (EVG 8).

Nous l'avons déjà évoqué, les arbres en ville peuvent être protégés comme patrimoine commun à l'aide de deux instruments principaux. D'une part, ils peuvent être identifiés comme des éléments paysagers dignes de protection dans le Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L.123-1.7. Cette démarche a pour effet de soumettre toute modification des arbres ainsi identifiés à une demande d'autorisation préalable au titre des installations et travaux divers. Les éléments végétaux pouvant prétendre à cette identification sont divers : jardins, vergers, haies, arbres isolés, lisières de boisements, végétation d'accompagnement des ruisseaux et des chemins par exemple<sup>116</sup>.

Une autre procédure consiste à délimiter certaines zones comme Espace Boisé Classé qui vont être intégrées à ce titre au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle s'applique aux « bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements<sup>117</sup> ». Dans ce cas, toute coupe ou tout abattage est soumis à décision de l'assemblée délibérante de la commune ou de l'établissement de coopération intercommunal prescrivant l'établissement du PLU.

Ces documents officiels sont complétés, à Grenoble, par une « **Charte** de l'arbre » qui établit les protocoles à suivre en termes de plantage, d'entretien, et de travaux sur ou à proximité des arbres de la ville. Il ne s'agit pas d'une charte avec l'arbre, mais de prescriptions leur sont adressées indirectement (via les gestionnaires) qui s'engagent, par exemple à garantir une distance acceptable entre les arbres et la voirie, les arbres et les bâtiments<sup>118</sup>. Comme pour la gestion différenciée, l'origine et l'initiative de cette charte restent collective et anonyme.

### Illustration n°11

Des consignes sur la gestion de la sécurité du public et le barème pour calculer la valeur des arbres dits « d'ornement » se trouvent également dans ce document (que nous pensons dater de 2005 ou 2006). Les dédommagements (en cas d'atteinte à l'intégrité de l'arbre ou à son *bon* développement) ne sont cependant pas aisés car il est très difficile d'identifier les *responsables*.

Ces initiatives publiques qui prennent la responsabilité de protéger certains arbres pour les conserver et les transmettre ne sont pas isolées. Elles correspondent aux élans de certains

---

<sup>116</sup> Source : [www.associations-patrimoine.org](http://www.associations-patrimoine.org). Rubrique « Connaître la loi pour agir ».

<sup>117</sup> Source : Cahiers Technique des Ateliers Technique des Espaces Naturels (ATEN) 2005.

<sup>118</sup> Deux parties de la charte proposent des recommandations pour « gérer l'espace aérien » et « souterrain ».

habitants soucieux de préserver des arbres vieux ou remarquables. Nous avons beaucoup parlé des lettres de plainte liées aux arbres, parce qu'elles sont majoritaires dans le corpus que nous avons étudié. Cependant, des lettres en faveur des arbres sont aussi adressées au service en charge des espaces verts. Il n'est d'ailleurs pas rare que certaines pétitions qui demandent l'abattage d'arbres rencontrent en échos des contre-pétitions demandant la sauvegarde des mêmes arbres comme en témoignent ces extraits :

L'arbre innocent	« Faut-il détruire <b>la nature</b> et installer des climatiseurs, néfastes pour elle ? L'arbre à abattre n'a, me semble-t-il, que le défaut de perdre ses fruits » (Lettre 2009/008355). « <b>J'ai failli pleurer</b> le matin où j'ai ouvert mes volets et que j'ai vu que cet arbre était complètement coupé [...] je ne pense pas que cet arbre constituait un véritable danger pour les enfants, et c'est une chance pour un enfant que de connaître la joie de monter dans un arbre ! » (Lettre 2003/001125).
L'arbre palliatif	« Je ne suis pas d'accord du tout pour les couper [...] Beaucoup sont pour les arbres surtout <b>ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances</b> » (Lettre 1993/1933).
L'arbre écologique	« Couper un arbre, <b>ce n'est pas écologique</b> du tout, au contraire il faudrait planter des arbres » (Lettre 1991/1505). « C'est un <b>scandale</b> , aujourd'hui où l'on se bat pour l'environnement et l'écologie d'envisager de remplacer des arbres de plus de 40 ans par du béton. [...] C'est <b>une honte</b> de priver les vieux grenoblois (je suis née à Grenoble en 1924!) de leur espace nature, les abandonner dans ce ghetto » (Lettre 2007/015616).
L'arbre, arme politique	« Vous qui aimez la montagne ( <b>M. Destot</b> ), donc la nature, comment acceptez vous de nous priver de nos ombrages familiers [...] J'avais voté pour vous aux dernières élections municipales, or ce <b>crime de lèse majesté</b> me dissuade totalement de récidiver ! » (Lettre 2005/011297).
L'arbre « cache misère »	« Vous n'avez sans doute pas évalué la portée de cette élimination [...] La disparition de ces arbres laisse en premier plan la <b>triste perspective</b> qui était masquée jusque là » (Signatures des habitants, tampon de la FRAPNA) (Lettre 1994/3181).
L'arbre résistant, esthétique et confortable	« Les malheureux accacias ne demandent qu'à repousser, et il ne faudrait pas, comme l'année dernière, à l'automne 2005, les araser une seconde fois. <b>La nature</b> est en train de reconstituer ce que des administrations peu soucieuses de l'esthétique du site et du confort des habitants ont ruinés et <b>il faut au moins la laisser faire</b> » (Lettre 2007/021076).

**Tableau n°7** : Les figures données à l'arbre lorsqu'il est défendu dans les lettres de plainte.

Les quelques extraits présentés ci-dessus évoquent différentes figures de l'arbre et diverses formes d'attachement qui montrent que les arbres en ville n'ont pas que des détracteurs. S'il s'agit, pour la plupart des courriers étudiés, de réclamations personnelles, on trouve également, au sein du corpus, des demandes collectives qui, soit restent dans un argumentaire utilitariste (l'arbre écologique, « cache misère » ou facteur de confort), soit insufflent un autre sens à cette présence. En effet, nous avons observé que les arbres constituent des symboles forts pour certains habitants. Une institutrice demande la plantation d'un « *arbre des droits de l'enfant* » pour « *faire progresser un esprit de solidarité internationale* » (Lettre 2004/029752). Une autre personne demande de planter un rosier à l'endroit où une jeune femme a été tuée par un accident de voiture. Elle souhaite que ce soit un arbre « *avec des fleurs afin qu'il puisse rappeler aux passants le souvenir de cette femme disparue* » (Lettre 2003/NC). Ici, le caractère vivant de l'arbre ne constitue plus une gêne, mais par association, il représente un hommage (aux Droits des Enfants, à la vie de cette personne).

Nous voyons donc que cette volonté de conserver la nature en l'état ou de planter davantage d'arbres est présente au-delà du service qui a la charge de s'occuper des arbres, et plus largement des espaces verts. D'autre part, certains habitant **veillent** sur les arbres, c'est-à-dire qu'ils remplacent en quelque sorte les gestionnaires dans leur travail. Ils les rappellent même parfois à *l'ordre* ou leur donnent des conseils sur la façon dont devraient être gérées ces entités.

« Beaucoup de propriétaires de chiens viennent faire faire leurs besoins à leur bête au pied de cet arbre. La ville nettoie régulièrement et quant à moi j'arrose régulièrement la base du tronc, qui est une pestilence par temps chaud. Mais j'ai pensé qu'il serait peut-être dissuasif pour ces personnes d'arrêter leurs animaux là, si vous mettiez de la terre au pied de l'arbre avec quelques plantes. Je peux très facilement les arroser et ce serait très joli en plus » (Lettre 1996/3936).

Cette habitante prend spontanément l'initiative de soigner l'arbre au pied de son immeuble. Elle fait preuve d'une certaine empathie à son égard et le Service s'émeut de ce type de courrier. Comme nous le verrons bientôt, la participation des habitants à la gestion des arbres, mais plus généralement à celles des espaces verts constitue une perspective heureuse d'évolution de leurs pratiques.

« Cette année l'élagage s'est fait en pleine floraison, l'arbre rempli d'abeilles qui butinaient. Dans l'administration **on ne tient pas compte** d'une météo plus en avance, **l'arbre l'a mal vécu**, il a fallu un été pluvieux pour qu'il reprenne vigueur... S'il y a des personnes qui se plaignent du manque de lumière c'est faux, l'été c'est une fraîcheur, l'hiver les feuilles sont caduques donc aucune incidence désagréable Une taille tous les 2 ans me semble raisonnable » (Lettre 2007/024369).

Ici, un habitant « rappelle à l'ordre » les gestionnaires en mettant en doute leurs intentions. Il exprime une empathie exacerbée pour cet arbre qui, selon lui, a souffert des mauvais traitements infligés par les élagueurs de la Ville (« l'arbre l'a mal vécu »). Cette victimisation

est mise en relation avec la « froideur » d'une administration anonyme, peu soucieuse du devenir de cet individu qui lui importe (à l'habitant).

Ces différents éléments nous permettent de dire que la protection des arbres est assurée doublement, par les gestionnaires d'une part et par certains habitants d'autre part. Cependant, il convient de pondérer ce mouvement puisque, comme nous l'avons dit, les « défenseurs des arbres » sont très minoritaires dans les demandes adressées au service (moins de 17% des correspondances analysées). Le chemin semble encore long pour faire accepter les arbres en ville. Nous avons vu qu'ils posaient des problèmes de cohabitation importants, notamment des conflits de spatialités qui évoluent dans le temps. La mise en valeur (sous forme de patrimoine commun) pourrait aider à imposer les arbres en fonction des valeurs qui leur sont accordées, mais le fond de ce problème de cohabitation semble tenir à de nouvelles techniques de gestion que nous avons identifiées et qui ont, selon les gestionnaires, participé à envenimer le problème ces vingt dernières années.

### **Laisser partir les arbres « *en libre* », une initiative « *irréversible* » ?**

Les arbres ont été l'objet de politiques permissives c'est-à-dire « laissant faire » la nature, très tôt, bien avant qu'une gestion durable des espaces verts soit proposée à l'échelle de la ville. Dans les années 1970-80, les acteurs parlent d'une volonté partagée de laisser pousser les arbres en ville.

« On a laissé partir tous les arbres, c'était national, **en libre** ! » (EVG 5).

Cette évolution était liée, à l'époque à un engouement du public. Les gestionnaires citent à ce propos des discours d'habitants comme : « *Tous vos arbres que vous taillez chaque année, ça ressemble plus à des portemanteaux qu'à des arbres, laissez les se développer* » (Idem).

### **Des techniques « à l'écoute de l'arbre »**

Parallèlement à cette évolution de l'opinion publique, de nouvelles approches de la végétation ont émergé dans les milieux professionnels liés à la gestion des arbres, en particulier aux Etats-Unis sous l'impulsion de forestiers comme Alexander Shigo, pour n'en citer qu'un. Ce dernier a promu, toute sa vie, des techniques à l'écoute de l'arbre. Commandant des coupes longitudinales au lieu des traditionnelles coupes horizontales, il considérait les arbres dans leur caractère vivant. Il proposait le toucher comme première modalité de relation à cet être.

"I started to see trees in a different way because a tree is a living thing [...] when you hit a living thing, it reacts. When YOU hit a tree, it does something. When a tree is threatened, it doesn't just stand there. It establishes boundaries<sup>119</sup>."

---

<sup>119</sup> Alexander Shigo, in *The nature of tree care, conversations with Alex Shigo, Shigo and Trees associates*. "J'ai commencé à voir les arbres d'une nouvelle manière parce qu'un arbre est un être vivant". "Quand vous frappez

William Moore prolonge cette approche à travers des formations qu'il prodigue en France, notamment. Intitulées « Voyage au cœur de l'arbre », ses enseignements visent les chefs de service espaces verts, les ingénieurs, les techniciens, les arboristes, les experts, les architectes, les paysagistes, et les forestiers. Il propose d'apprendre aux participants à « lire » les arbres comme des organismes « *vivants, sensibles et capables de réactions dynamiques* ». L'un des gestionnaires, à Grenoble, nous a parlé de cette formation comme d'une expérience plutôt « initiatique<sup>120</sup> ». Il explique que William Moore donnait comme conseil de se mettre toujours à la place de l'arbre avant de prendre une décision à l'aide d'un adage simple : « *si tu étais un arbre, comment tu le vivrais ?* » (EVG 6 bis). Cette approche sensible est séduisante pour les professionnels, car nous pensons qu'elle donne du corps et du sens à leur travail.

Le souci est qu'elle semble *éloigner* les personnes qui en ont fait l'expérience de celles qui ne l'ont pas vécu. Un des élus nous a, en effet, confié que le personnel des espaces verts « s'excluait » par ce type d'approche, en caricaturant leurs propos, comme le feraient le personnel d'autres services (voirie, propreté urbaine par exemple) « *Oui, mais l'arbre il a mal, nia, nia, nia...* » (EVG 4). Pour eux, si un arbre n'apporte pas satisfaction, on peut l'abattre et le remplacer par une autre essence, sans que cela ne pose problème. On voit bien que, dans ces tensions, s'expriment différentes visions de ce que peut/doit être la nature en ville. Ces divergences de points de vue peuvent être retrouvées dans les formes spatiales que prennent l'élagage des arbres pour répondre aux plaintes des habitants<sup>121</sup>.

## Illustrations 12 et 13

### « *On a laissé faire ça* » : la culpabilité des gestionnaires

Pour les arbres qui ont été laissés *en libre*, les tailles drastiques demandées par les habitants ne sont pas recommandées car elles peuvent entraîner des nécroses ou des « plaies », entraînant la mort de l'arbre.

« Y'a d'anciennes plaies de coupe parce que les arbres ont été réduits de façon drastique comme ça se faisait y'a 20-30 ans et du coup bon y'a des pénétrations de champignons, de pourritures, qui les fragilisent »

« Avant, on ratiboisait tout. Aujourd'hui dans certaines situations, c'est **irréversible**, on ne peut pas rabattre des arbres que l'on a laissé pousser » (EVG 6).

---

un être vivant, il réagit. Quand vous frappez un arbre, il fait quelque chose. Quand un arbre est menacé, il ne reste pas là, debout, à ne rien faire, il établit des frontières ». (Traduction de l'auteur)

<sup>120</sup> Expression de l'auteur, et non du gestionnaire.

<sup>121</sup> Ce qui peut donner lieu à d'autres plaintes, dans lesquelles les habitants disent, par exemple, que les arbres ressemblent à des « spectres ».

En discutant avec la personne en charge de la gestion du patrimoine arboré, nous avons appris que les lettres de plainte liées aux arbres avaient augmenté de manière significative ces dix dernières années. En recueillant cette information, nous avons émis plusieurs hypothèses et les avons soumises à sa réflexion. Pour nous, il était difficile de savoir si ce sont ces lettres de plainte qui augmentaient, ou les lettres de plainte aux services municipaux, en général. Il faudrait l'observer. Si les plaintes en général augmentent, alors il faudrait se poser la question « est-ce que les gens se plaignent plus parce que le cadre de vie s'est détérioré ou bien parce qu'ils se sentent plus légitimes à se plaindre ? » (On pourrait ainsi considérer la montée en puissance des courriers de plainte comme un corolaire de l'encouragement à la participation des citoyens dans certains quartiers). D'autre part, il s'agit peut-être d'un mécontentement général qui se cristalliserait autour des arbres parce que les interlocuteurs sont facilement identifiables, ou pour d'autres raisons qui ne concernent pas directement les arbres.

La réaction du gestionnaire a été sceptique « *Oui, tout ça est vrai mais il n'y a pas que des raisons extérieures [...] Je pense qu'il y a plus de confrontations parce **qu'on a laissé pousser les arbres** [...] y'a des arbres trop grands par rapport à l'endroit où ils sont. Là, ça cogne. On peut les abattre, mais non, ils veulent juste qu'on les réduise. Ce n'est pas possible et ça c'est un gros problème de ne pas pouvoir satisfaire les usagers. Ils disent qu'avant l'arbre arrivait au 2 étage et maintenant au 5<sup>ème</sup>, **ils ont raison, on a laissé faire ça** » (EVG 6 bis). Cette culpabilité endossée par le gestionnaire est intéressante car il n'est pas le responsable des effets de cette politique puisqu'il n'était pas en poste au moment où elle a été mise en place. Le gestionnaire fait ici corps avec l'institution dans laquelle sa mission s'inscrit et doit répondre des erreurs qui ont été commises en son nom.*

### Les gestionnaires pris dans un étau moral

Une nouvelle difficulté apparaît en miroir des réponses qui affirment les atouts écologiques des arbres, dont nous avons déjà parlé (amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur urbain). Des plaintes teintées d'écologie apparaissent et viennent complexifier les réponses pouvant être apportées en termes de discours et d'action.

« Y'a ces questions de luminosité, et maintenant avec la gestion durable on nous dit « oui mais **vous nous faites dépenser de l'électricité** » alors que nous on a tendance à dire « un arbre, c'est valorisant par rapport à la gestion durable » mais les usagers peuvent très bien prendre le contre point de ça » (EVG 6).

On voit bien que le nœud du problème ne se situe pas simplement entre les partisans et les détracteurs des arbres en ville. Certains intérêts privés, qui sont légitimes, s'articulent avec des intérêts communs qui sont de différents ordres : sécurité, qualité de l'air, esthétique, écologie (biodiversité), santé publique. Toutes les entités concernées par ce problème de cohabitation arbre/ville/citadins/génération à venir sont comme prises dans un étau dont il est difficile de ressortir indemne. Comme l'explique le gestionnaire, chacun « trinque » mais à des endroits différents.

« Le Service des Espaces Verts se trouve **au milieu de ces pressions**, les arbres aussi. Il y a des endroits<sup>122</sup> où les arbres subissent, quand leurs arguments sont plus forts que les nôtres. Y'a des endroits où ce sont les gens qui subissent. D'autres fois, c'est nous » (Idem).

Cet extrait propose de considérer que la responsabilité du devenir d'espaces partagés entre les arbres et les citoyens n'est pas instituée une fois pour toute. Des arrangements différenciés sont opérés et toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites. Certaines solutions ponctuelles peuvent être trouvées pour éviter que certains subissent la satisfaction des demandes des autres. Ces compromis se rendent plus ou moins visibles. Par exemple, une taille d'éclaircie, ou « taille de courtoisie », ne donne pas à voir un changement radical à une personne absente lors des travaux. Selon les gestionnaires, si les habitants ne sont pas présents lors de l'élagage, ils ne se rendront pas compte de la quantité de branches qui a été prélevée.

A l'inverse, certaines opérations sont spectaculaires, tout en ne changeant pas énormément le cours des choses. L'été, les tigres du platane, petits insectes aux « vols très importants » et assoiffés d'eau, se posent sur les passants pour prendre l'humidité sur leur peau. Cette présence est vue comme très nuisible par les habitants. Comme les produits phytosanitaires ont été supprimés, ces gênes devenaient de plus en plus répétitives. Une solution intéressante a été trouvée.

« L'été on pulvérise de l'eau sur les tigres du platane. C'est impressionnant, ça ramène les tigres sur les arbres (sinon ils vont chercher l'humidité sur la peau des gens). On dit que c'est de l'eau mais ça ressemble aux traitements d'avant, les gens sont contents ». Ça rappelle un peu les « saveurs d'autrefois (rires) » (EVG 6 bis).

Deux éléments nous sont apparus comme particulièrement intéressants dans cet exemple pour la suite de notre analyse. D'abord, l'eau est utilisée pour « fixer » les insectes sur les platanes, là où ils sont « censés être ». L'eau constitue en cela un instrument *correcteur* de spatialités dissidentes, envahissantes, excessives. Le deuxième point sur lequel il conviendrait d'appuyer est le fait que pour remettre les insectes à *leur* place, ou en tout cas à une place *acceptable*, les gestionnaires se servent de techniques « propres » (ils utilisent de l'eau, qu'ils considèrent comme une ressource abondante à Grenoble), qu'ils vont « déguiser » en techniques plus agressives, en utilisant les anciens pulvérisateurs de produits chimiques. Cette solution, qui n'est que temporaire, apparaît comme un acte de *maîtrise*, ce qui plait aux habitants. A travers cette anecdote, nous observons également que ce qui importe aux passants est de voir que le service « fait quelque chose », peu importe finalement que cette action règle définitivement le problème. Cette pulvérisation ressemble finalement à un simulacre, les gestionnaires rendant publics – sur un mode proche de la mise en scène – des modes de faire qui ne sont pas curatifs mais qui apaisent, pour un temps, les habitants.

---

<sup>122</sup> Nous soulignons le fait qu'il dit « à certains endroits » et non « à certains moments ».

La mise en visibilité des pratiques de gestion des arbres, mais plus généralement des espaces verts et même des « espaces de nature est une problématique centrale. Nous avons vu que les gestionnaires tenaient à satisfaire les habitants. Ils tiennent aussi à protéger le patrimoine arboré. Ils sont pris dans un étau parce qu'ils doivent rendre des comptes à propos de chacun de ces deux impératifs (qui se déclinent en une pluralité de demandes). Parfois, des enjeux comme la sécurité s'ajoutent encore à la liste déjà trop longue des injonctions qui leur sont adressées.

## ***Sécurité/Écologie : quelle responsabilité pour quelle temporalité ? Exemple d'une double controverse au Parc Paul Mistral***

Nous avons vu que les courriers des usagers mettaient en accusation les arbres mais pour le service en charge des espaces verts, ce n'est jamais la responsabilité des arbres qui est mise en doute, il s'agit davantage de leur responsabilité.

*« Donc ça arrive [...] qu'il y ait des arbres qui tombent, mais très peu [...] on les surveille tellement de près, à l'intérieur, les élagueurs montent DANS les arbres, ils voient des ... des choses qu'on ne peut pas voir d'en bas, au niveau du piétons, mais qu'on peut voir uniquement en grim pant dans l'arbre, mais on le voit ! on le sait, on les connaît, c'est de notre responsabilité, il ne faut pas que quelqu'un se fasse tuer par un arbre qui tombe » (EVG 3).*

Malgré un suivi qualifié d'irréprochable, des accidents peuvent arriver. En juillet 2010, une mère de famille qui surveillait ses enfants dans une aire de jeu du Parc Paul Mistral a été tuée par la chute d'un arbre lors d'un orage. Ce jour là, 15 autres arbres se sont abattus avec le vent à Saint Martin d'Hères et ailleurs dans Grenoble. Les gestionnaires ont été entendus par la police dans le cadre d'une enquête poussée. Leur responsabilité pénale n'a pas été mise en cause dans l'accident. *« Nous avons réagi par l'action » (EVG 6 bis)* confie l'un des responsables. Un diagnostic sonore a été ajouté au diagnostic visuel. *« on tape dans l'arbre avec un instrument pour voir si c'est creux, si ça fait un bruit bizarre, alors c'est que l'arbre est pourri dedans » (Idem).* Des instruments récents sont également mobilisés, en particulier « le résistographe », une perceuse très fine, avec une mèche très longue qui calcule la résistance de l'arbre. *« Même avec toutes les méthodes, on peut louper. Si on a des soupçons ça les confirme, ou les infirme. Ça vous permet de justifier les dépenses ? (sourire) pour l'instant on n'arrive pas à justifier les sous. Le diagnostic visuel et sonore, est-ce que c'est un peu du pifomètre ? ah non, c'est sonore ! On passe de quelque chose d'empirique à quelque chose de plus technique » (Ibid).*

En fait, une enquête à posteriori a révélé qu'une trentaine d'arbres était touchée, qu'ils pourrissaient par le bas, depuis le sol, *« qu'on n'avait pas vu »*. Ces trente arbres, le service ne peut pas les abattre, *« ça va trop se voir »*. Ce dilemme est intéressant. D'une part, la perte de cette jeune mère a beaucoup ému les grenoblois. Elle a également beaucoup touché le personnel du service, qui n'ayant rien à se reprocher au regard de l'enquête, a tout de même ressenti une grande culpabilité. Le gestionnaire interviewé à ce propos était très affecté. Mais cette tragique histoire est à mettre en exergue avec les autres enjeux du Parc Paul Mistral, qui, comme nous l'avons vu, est très approprié par les habitants. *« Il y a déjà eu la controverse autour du stade, on ne peut pas supprimer à nouveau une trentaine d'arbres »*.

Le service se retrouve « coincé entre deux controverses ». Il ne reste pas pour autant les « bras croisés » : *« Ces 30 arbres ont été rabattus au maximum, on attend, on surveille de près »*. A court terme, il semble ainsi beaucoup plus responsable de garder ces arbres que de les abattre, tout en leur témoignant une attention très soutenue.

L'objectif de cette démonstration était de prendre la mesure, à travers différentes situations, de la difficulté d'être gestionnaire. Ces derniers n'exercent certainement pas un métier fait de réponses automatiques : les décisions qu'ils prennent sont compliquées et elles se compliquent d'autant plus que les impératifs environnementaux s'ajoutent à ce qu'il convient qu'ils fassent. De véritables cas de conscience semblent se poser à eux, au quotidien.

« Voilà donc les arbres urbains, c'est quelque chose de difficile à gérer ! Soit faut pas toucher à une branche soit il faut le raser parce qu'il nous emmerde, et puis des fois, l'arbre n'a rien à voir avec ! » (EVG 8).

Nous avons pu voir à travers cette partie la pluralité des enjeux qui se nouaient autour de la gestion de la nature en ville, en particulier à propos des arbres qui posent des soucis de cohabitation, qui soulèvent des inquiétudes vis-à-vis de la distance convenable que les habitants dessinent, distance qui conditionne leur sécurité, leur santé et leur confort de vie.

« On peut faire le parallèle entre un très grand arbre en ville, et le même dans un milieu forestier, ben là on peut le laisser vivre de sa belle vie et se développer les parasites dessus, parce que les parasites aussi c'est bien ... c'est la vie naturelle de l'arbre, hein, les arbres creux ça abrite plein d'insectes, des oiseaux, tout ça. [...] dans une forêt si une branche qui fait 3 tonnes tombe, y'a vraiment pas beaucoup de chances qu'elle tombe sur quelqu'un alors que si c'est dans le parc Marliave, [...] c'est pas une rigolade, c'est vraiment quelque chose qu'il faut, qu'il faut gérer de près. Les conséquences peuvent être tellement lourdes... » (EVG 3).

Si les orientations, les « azimuts » comme les appellent les gestionnaires, visent à donner une plus grande place à « la nature » en ville, nous avons aussi vu que cette « nature » ne pouvait avoir une place en ville que dans la mesure où elle n'interférait pas avec les spatialités des individus, sinon cette présence du végétal était vue comme gênante ou pire, comme un signe d'abandon des pouvoirs publics, le symptôme d'une injustice spatiale. Les représentations oscillent entre une nature vivante et une nature « mobilier ». L'enclume de la sécurité qui fait que l'on ne peut pas gérer les arbres en ville comme dans une forêt *oblige* les gestionnaires à prendre des mesures souvent transitoires, parfois impopulaires. **Tout l'enjeu réside dans la difficulté de trouver un compromis et il semble que celui-ci n'est jamais définitif.** La gestion de ces entités vivantes est toujours évolutive car l'arbre, les herbes folles, la présence ou l'absence des ravageurs et de leurs auxiliaires vivent, circulent et reposent toujours la question de ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, au regard de la morale ambiante, qui elle aussi oscille entre des représentations contradictoires de la nature-menace contre laquelle il faut se protéger et de la nature-victime à protéger des activités humaines, une « nature » cadre de vie, proche et ordinaire, et l'environnement global.

« C'est un énorme travail sur sa personne et sur sa conception des choses, et ben c'est la **résistance au changement**, comme dans plein d'autres domaines. Quand on a fait quelque chose selon certaines règles pendant des dizaines d'années, ben après on a du mal à concevoir les choses autrement » (EVG 7).

## C. Ce que révèle la gestion de ces espaces de l'Indoor

Nous cherchions à savoir dans quelle mesure la « crise environnementale », crise de nos relations à l'environnement, vient modifier la façon dont les acteurs s'organisent pour gérer les espaces verts de Grenoble. Nous avons observé que ces « espaces de nature » urbains étaient extrêmement appropriés par les habitants à l'instar du Parc Paul Mistral. Il s'agit d'espaces habités dans lesquels les citoyens vivent des moments ordinaires : ils s'y donnent rendez-vous, ils y amènent leurs enfants pour jouer, ils y déjeunent et même, ils y cultivent parfois des aliments qu'ils rapportent chez eux. Nous avons également compris que ces espaces constituaient des espaces de mise en scène politique : la Ville cherche à y montrer son rayonnement à travers l'organisation d'événements de grande envergure, certains groupes de pression y expriment leur colère concernant des choix politiques qu'ils contestent, enfin, les pouvoirs publics tentent de compenser certaines inégalités sociales à travers un entretien attentif de ces espaces de vie (Paquot, 2009).

La mise en politique de la crise environnementale amène à reconsidérer la gestion de ces espaces verts et à engager des modes de faire qui soient *durables*. Dans cette perspective, nous avons vu que les modes de faire anciens, notamment l'usage des produits phytosanitaires, étaient bannis. Cette moralisation des techniques d'entretien amène à enrôler de nouveaux partenaires, les auxiliaires par exemple. Mais les réactions suscitées par ces mutations appellent à formuler des compromis et des formes spatiales nouvelles émergent, en particulier de nouveaux zonages qui sont négociés entre une pluralité de personnes et d'entités. Nous souhaitons revenir sur ce que ces changements révèlent et impliquent en termes de définition de cette catégorie d'« espaces de nature » urbain et en termes de modes de faire. Pris comme ils sont dans des tensions contradictoires, comment les gestionnaires font-ils pour maintenir et faire évoluer ces espaces au regard des engagements qu'ils prennent pour adopter des modes de faire plus durables ?

### 1. Des « espaces naturels » « indoor » ?

Nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la gestion des « espaces de nature » était affectée de manière différenciée par l'irruption des nouveaux impératifs environnementaux, selon la position qu'ils occupaient sur le « continuum de naturalité » que nous avons dessiné. Or, il convient de décrypter plus avant ce qui rend les espaces verts urbains spécifiques au sein de ce « continuum ». Que représentent ces « espaces de nature » urbain sinon un oxymore ? Peut-on parler d'espaces « indoor » qui seraient « naturels » ?

#### Que veut dire « indoor » ?

Le terme indoor, en anglais, caractérise ce qui se passe à l'intérieur d'un bâtiment, par opposition à ce qui a lieu en dehors de lui, à l'air libre (*in the open air*). Apposé aux pratiques récréatives, ce terme les spécifie. Un même sport, l'escalade par exemple, peut être pratiqué en salle comme en extérieur ou « en falaise ». De nombreux adeptes diraient certainement

qu'il ne s'agit pas du tout de la même activité parce que l'une procure des conditions, et donc des sensations, que l'autre ne peut fournir. D'autres pratiquants diraient que ces deux manières de s'adonner à un même sport se complètent.

Une nature « indoor » serait à priori celle qui, à l'intérieur d'un bâtiment fermé, ferait l'objet d'une attention particulière de la part de gestionnaires ou de visiteurs<sup>123</sup>. On peut penser, par exemple à des animaux dans un zoo (bien que la plupart du temps, les visiteurs et certains animaux soient dehors), un aquarium, un jardin horticole sous serre, une plante de bureau ou un animal de compagnie. Tel serait le milieu « indoor », marqué par la fermeture et par son opposition au dehors, conditions qui créent un lieu particulier de développement ou de maintien de certaines entités naturelles.

### **Indoor/aroundoor ou aucun des deux ?**

En proposant ce terme comme faisant partie d'une grille de lecture géographique en quatre temps, Philippe Bourdeau y associe des espaces marqués par une « totale artificialisation des équipements sportifs et ludiques » qui s'affranchissent largement de la notion de « pleine nature » qui caractériserait, elle, les espaces de « l'outdoor ». Jean Corneloup, amène la notion d' « aroundoor » pour qualifier les espaces récréatifs « intermédiaires », qui étant en périphérie de la ville, présenteraient un entre-deux entre artificialisation et naturalité<sup>124</sup>. Cette grille de lecture nous est apparue comme très séduisante car elle allie une entrée par les caractéristiques de l'espace à une entrée par les pratiques spatiales.

Mais que faire alors de *nos* espaces verts ? Ces espaces ne sont pas enclos dans des bâtiments. Certains sont entourés de murs ou de grillages mais ils sont exposés aux éléments naturels, notamment météorologiques : Il y pleut, il y neige, il y vente et il y fait soleil. Ils sont des espaces extérieurs. Pour autant ils ne se trouvent pas en périphérie de ville. Ils occupent des espaces interstitiels laissés libres par l'urbanisation.

A partir de ce constat, deux pistes s'offrent à nous : soit l'on considère que cette portion d'espace présente des caractéristiques distinctes des deux catégories proposées, et l'on est amené à en proposer une troisième<sup>125</sup> (un backyardoor ?) ; soit l'on considère qu'elle peut être apparentée à la catégorie « indoor » par certaines de ses caractéristiques et qu'elle constitue un espace de contact et de transition avec l'aroundoor, ce à l'intérieur des portes de la ville. Il faudrait alors parler de la porosité de l'intérieur (des bâtiments) pour unifier cette catégorie dans un espace en nuance, mais cohérent. C'est ce que nous nous proposons de faire.

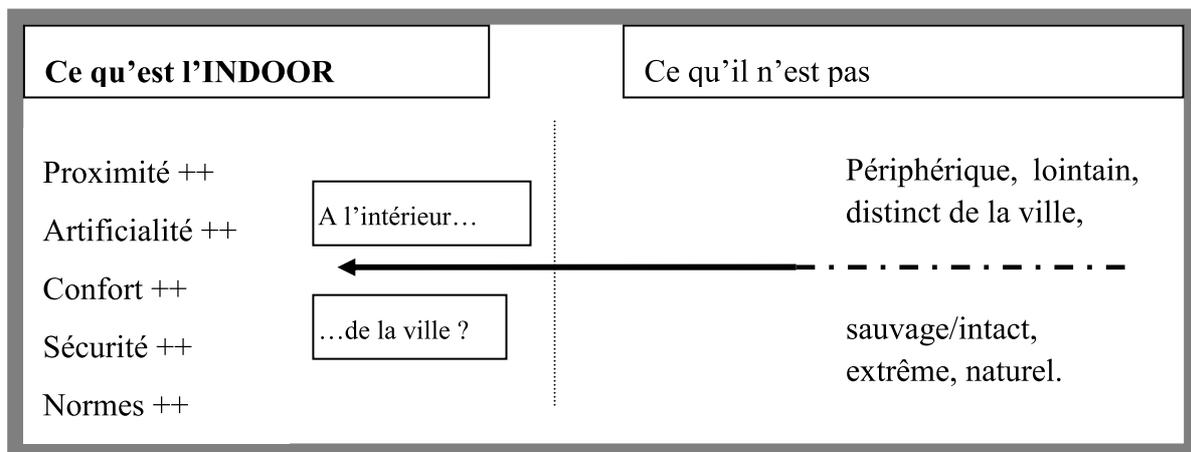
---

<sup>123</sup> Nous mettons l'accent sur cette attention, mais la « nature indoor » pourrait également concerner toutes les entités naturelles qui se situent à l'intérieur et qui ne font pas l'objet de telles pratiques : le moisi dans le frigo, les virus à l'école, les bactéries au restaurant, ou encore les épluchures de légume déperissant dans un compost.

<sup>124</sup> Philippe Bourdeau « *la production d'espaces de pratique des sports de montagne et de nature* », chapitre co-écrit avec Pascal Mao et inspiré par le travail de Jean Corneloup, in Augustin J.-P., Bourdeau P., et Ravenel L., *Géographie des sports en France*, 2008, pp. 129-136.

<sup>125</sup> ou plutôt une cinquième catégorie, au regard de la grille de lecture complète « Indoor, aroundoor, outdoor, wildoor ».

Voyons comment Philippe Bourdeau caractérise précisément ce début de continuum géographique qu'il appelle « l'indoor » (Bourdeau, 2003). Pour lui, cette catégorie d'espace est à rattacher à la ville, au quotidien, à « l'ici » par opposition à d'autres espèces d'espaces qui feraient davantage référence à un a-quotidien, un ailleurs, empreint de nature, à même de compenser, les frustrations vécues en ville. Mais, attention, les espaces de l'indoor tels que les décrit Bourdeau, s'ils sont à rattacher à la ville, constituent déjà des ailleurs de proximité, des sortes de *défouloirs du proche*. Marqués par une altérité minimum, et une artificialité maximum, ces espaces offrent néanmoins la possibilité de s'adonner à des pratiques peu risquées où l'équipement personnel n'a pas besoin d'être lourd. L'aspect ludique est mis en avant et l'effort est minimisé. Les pratiques y sont très normées.



**Schéma n°6:** L'Indoor : Tentative de synthèse, Tollis C., 2011, à partir de Bourdeau, Mao et Corneloup.

Si l'on considère la proximité maximale que les espaces verts ont avec la ville de Grenoble (ils sont dans la ville), ils apparaissent comme des espaces caractéristiques de cette catégorie spatiale « Indoor ». Toutefois selon cette même grille de lecture, l'indoor n'est constitué que d'un ersatz de « nature »<sup>126</sup> (Bourdeau, 2012). Or, nous constatons que cette assertion ne va pas de soi, compte tenu des propos que les habitants tiennent sur les « débordements » des arbres et des insectes en ville. Tentons de faire le point sur les caractéristiques des espaces verts que nous avons étudiés et de voir dans quelle mesure ils se conforment à la catégorie « Indoor ».

<sup>126</sup> C'est le cas, par exemple, pour les stades d'eau vive en milieu urbain, « l'eau est naturelle, mais l'espace et les usages sont tributaires d'une intervention technique et culturelle qui est prégnante » (Bourdeau, 2012, discussion avec l'auteur).

Indicateurs de l'indoor	Qui correspondent aux Espaces Verts de Grenoble	Qui ne leur correspondent pas
<b>Proximité ++</b>	« dans la ville à moins de 5/10 minutes de chez soi, à pied on trouve un espace vert public » (EVG 4)	
<b>Artificialité ++</b> <b>Naturalité - -</b>	« cette zone naturelle qui n'a de naturel finalement que le nom, hein ?! [...] en tant que telle, elle est <u>gérée</u> ! c'est tellement petit et c'est tellement central, que bien sur que c'est pas sauvage !!! » (EVG 2)	« Mais y'a aussi des espaces plus nature » (EVG 8) « On a laissé partir tous les arbres, c'était national, en libre » (EVG 5) « On laisse la nature se débrouiller » (EVG 8).
<b>Confort ++</b>	« Les gens peuvent prendre un sandwich, ramener les carottes de chez eux et aller bouffer là » (EVG 8)	
<b>Sécurité ++</b>	« C'est de notre responsabilité, il ne faut pas que quelqu'un se fasse tuer par un arbre qui tombe » (EVG 3)	« Les chenilles processionnaires, c'est ultra dangereux pour les enfants » (EVG 5)
<b>Normes ++</b>	« gérer le quotidien sans compromettre l'avenir pour nos descendants » (EVG 5)	
<b>Altérité - -</b>	« La qualité du paysage futur doit permettre à tous de mieux communiquer avec l'univers végétal en suscitant une curiosité sur son infinie richesse ». (Charte de l'arbre)	

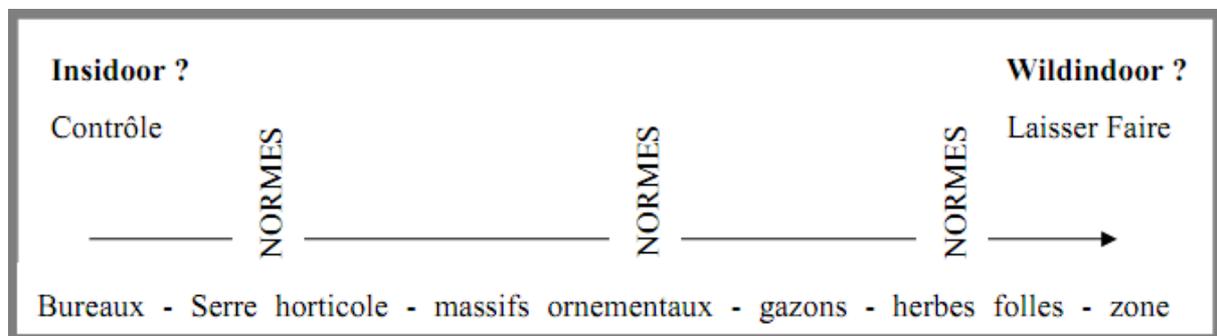
**Tableau n°8.** « Conformité » des espaces verts de Grenoble avec le type « Indoor » (à partir de Bourdeau & al.).

Ce tableau nous indique que les espaces verts de Grenoble, excepté sur les plans de la naturalité/artificialité et de la sécurité, correspondent parfaitement aux caractéristiques d'un milieu « Indoor ». Généralement, les espaces sont sûrs, mais du fait de leur artificialisation qui est loin d'être totale, certains dangers peuvent subsister (nous avons parlé des chenilles, ou de la chute d'un arbre). Or, cette évolution vers plus de naturalité que nous avons essayé de mettre en évidence ne compromet-elle pas la correspondance des espaces verts avec les autres critères de cette catégorie ?

## Des espaces de l'Indoor mais en nuances

Notre constat, concernant les espaces verts de Grenoble, est que l'on a affaire à un continuum interne de naturalité. Certains espaces sont extrêmement artificiels alors que d'autres sont davantage livrés à eux-mêmes.

Des serres horticoles de Saint Martin d'Hères, milieu fermé de production des végétaux (et des bureaux ou des frigos dans lesquels sont gardés les auxiliaires) jusqu'à l'extension du Parc Paul Mistral qui n'est fauchée que deux fois par an et qui donne à voir de petits sentiers en terre comparables à ceux que l'on trouve en haute montagne, il est possible d'appréhender cet ensemble de points verts par une grille de lecture nuancée, liée à la gestion différenciée et aux usages que les personnes ont des différents sites.



**Schéma n°6** : Continuum de naturalité interne aux espaces verts de Grenoble : un Indoor tout en nuances. Tollis, 2011.

Entre les espaces ornementaux contrôlés et les espaces dits « naturels » entièrement confiés aux auxiliaires, les espaces verts oscillent entre différentes normes de définition de ce que peut/doit être la « nature en ville ». S'il s'agit d'un continuum, on pourrait penser que des espaces extrêmement « léchés » ne peuvent côtoyer des espaces en friche. En fait, selon les personnes enquêtées, il y a une perméabilité des limites entre les différents types d'espace au sein de cet Indoor nuancé.

Certains glissements d'une classe de gestion à l'autre peuvent être opérés. De plus, les entités circulent entre ces différents milieux et malgré l'arsenal normatif présent dans tous les espaces, des dissidences spatiales peuvent parfois se faire ressentir. Ainsi, nous pensons que deux paradigmes coexistent en ville dans les représentations que les gestionnaires se font de ce que « doit être » la « nature » : l'un moderne et dichotomique, l'autre plus hybride que l'on rattache à la notion d'arrangement.

## 2. La « nature en ville » : un monde de dichotomies et d'arrangements

Nous aimerions montrer qu'au niveau des discours offerts par les gestionnaires que nous avons interviewés, deux visions et deux champs sémantiques se mélangent. Une vision moderne faite d'oppositions et de certitudes persiste. Elle n'est pas remplacée par une vision non moderne. Cependant, nous observons certains glissements et l'émergence de nouveaux lexiques pour décrire les choses avec lesquelles les gestionnaires composent, ainsi que l'élaboration progressive de nouveaux cadres pour guider leurs actions.

### Des entités hybrides et changeantes

Si les catégories ne disparaissent pas des dires des gestionnaires grenoblois, il semble que les entités auxquelles ils ont affaire peuvent, dans leur discours au moins, s'émanciper de celles-ci pour échanger leurs propriétés entre elles et devenir des éléments hybrides dont ils se préoccupent et dont ils s'occupent toujours, mais différemment.

### L'autonome et l'assisté, ou plutôt la figure du « partenaire »

Nous avons vu que la « nature » est beaucoup associée dans les entretiens à l'idée d'autonomie et de spontanéité. Des expressions comme « ça se débrouille tout seul » – expression qui revient dans la quasi-totalité des entretiens – montre bien que les acteurs reconnaissent, dans leurs pratiques, les capacités dont peuvent faire preuve les espaces verts pour se gérer eux-mêmes. Cependant, cette autonomie est considérée comme limitée, justement à cause de l'artificialisation qui caractérise aussi ce milieu « Indoor ». Parce que le « naturel » ne l'est pas totalement ou plutôt parce que les entités environnant ce qui est « naturel » ne le sont pas voire pas du tout, les gestionnaires perçoivent leurs interventions comme nécessaires. Ainsi, les arbres, les insectes, les pelouses et les fleurs oscillent entre autonomie et assistanat. L'arbre peut « se débrouiller seul » jusqu'à ce que ses racines rencontrent un réseau d'eau potable. Une fleur ne nécessite aucune attention particulière, dès lors qu'elle n'est pas menacée d'être piétinée ou tant qu'elle n'est pas « étouffée » par des détritiques. Ainsi, le statut des entités dont les acteurs se chargent peut changer d'autonome à assisté.

De même, une évolution contraire est possible. Certains éléments commencent par être considérés comme fragiles jusqu'à ce qu'ils s'émancipent. « *On dit pour les végétaux, « il faut que deux étés aient passé après la plantation », pas forcément deux ans, mais deux étés, parce que c'est l'été que ça se passe mal : des végétaux qui ont mal repris, ou qui sont souffreteux, c'est souvent après l'été qu'ils lâchent [...] quand tout se passe bien, quand ils ont été bien plantés, bien entretenus, et ben après deux étés c'est bien parti, c'est vigoureux, ça pousse bien, voilà. C'est un petit truc de métier* » (EVG 5). Cette « *conduite accompagnée* » est caractéristique des milieux urbains. « *Les cinq premières années, ton jardin il se fait pas tout seul hein ? Sauf dans la forêt, mais sinon, t'as quand même un entretien : un peu de désherbage au quotidien...* » (EVG 9). Ce qui est intéressant, ici, c'est la mention du

« désherbage quotidien ». Pour que les végétaux s'émancipent, il ne faut pas qu'ils soient au contact d'un trop grand nombre de spécimens spontanés. « *Faut mélanger les deux quoi, des herbes à entretenir et puis du non-entretien, c'est ce qui fait un jardin joli quoi !* » (Idem). Lorsque la « greffe » prend, elle acquiert une valeur d'autonomie, mais également une valeur esthétique. Le mélange de végétaux entretenus avec des végétaux « libres » est ici loué comme un gage de réussite, comme si les deux types d'entités allaient pouvoir échanger leurs propriétés : les espèces domestiquées rendront « jolies » les espèces spontanées alors que ces dernières leur procureront un peu de leur autonomie. Ensemble, elles deviendront esthétiques et robustes, elles pourront « se débrouiller seules » ou presque et acquièrent à ce titre un statut de partenaire pour les gestionnaires puisqu'elles pourront, à leur tour « accueillir » de nouveaux spécimens.

### **L'indigène et l'étranger, ou les processus d'appropriation et d'acclimatation**

Les lexiques de l'accueil et de la mobilité sont récurrents dans les discours recueillis. L'indigène est valeureux. Une espèce introduite, si elle s'adapte et qu'elle s'accouple avec des indigènes, devient plus forte et plus « utile » c'est-à-dire un « meilleur partenaire » (EVG 5).

Mais là encore, le statut peut changer : « *Quelles seront les plantes de Grenoble dans cent ans avec les changements climatiques etc. [...] les plantes indigènes d'aujourd'hui ne seront pas forcément les plantes indigènes de demain* » (idem).

La municipalité demande aux habitants de Grenoble, dans un film à but pédagogique mais aussi dans un petit livret distribué largement en 2007, *d'approprier* « la nature en ville » (Cf. illustration n°14). A travers cette communication, les employés du service des espaces verts tentent de faire accepter des entités qui n'étaient pas présentes auparavant et qui pourraient être considérées comme « étrangères ». Ce sont des espèces arrivées récemment qui peuvent être bénéfiques car les gestionnaires partent du principe que si elles sont présentes dans les arbres et les parcs de la ville, c'est qu'elles y trouvent de quoi se nourrir, ce qui peut vouloir dire qu'elles sont venues avec d'autres espèces ou qu'elles ont trouvé des espèces qui pourraient être nocives ou parasitaires. Si les espèces sont « acclimatées », c'est-à-dire qu'elles sont installées sans être envahissantes, alors les gestionnaires les tolèrent arguant que la diversité est gage d'équilibre. Si ces espèces se développent en trop grand nombre, ils introduiront alors les auxiliaires censés les « combattre ».

### **Le stable et le circulant, ou la notion d'« habitant »**

Les multiples déplacements évoqués par les acteurs auxquels nous nous sommes intéressés peuvent être positifs ou négatifs. Généralement, les habitants évoquent ces mouvements lorsqu'ils les perturbent : la partition entre l'espace de la « nature » (l'arbre, ses branches, ses racines) et l'espace qui est le leur n'est pas respectée. Il s'agit alors, comme nous l'avons vu, de « fixer les insectes » avec de l'eau, de « rabattre » les arbres qui gênent ou de couper les arbres dont les pollens sont allergisants et les remplacer par d'autres essences.

Parfois, comme nous venons de le dire, la mobilité est bien vue, lorsqu'il s'agit de celle des auxiliaires. Généralement, un auxiliaire qui n'est pas mobile est « mauvais ». « *Sur les larves de coccinelles, qui sont beaucoup plus souples, moins mobiles [...] on risque plus de les écraser ou de les casser donc il faut faire un peu plus attention, c'est un PEU plus délicat* » (EVG 4). **La mobilité est synonyme d'autonomie** donc elle importe aux gestionnaires.

Cependant, nous avons également observé que cette mobilité, les gestionnaires cherchaient à la limiter. Ils mettent en place des dispositifs pour faire en sorte que les auxiliaires s'installent à certains endroits, leur procurant une « ambiance » favorable. Ils ne veulent pas que les auxiliaires soient immobiles mais ils ne veulent pas non plus que ces derniers soient totalement libres d'aller et venir : ils veulent qu'ils s'installent, en d'autres termes qu'ils « habitent » dans les espaces prévus pour eux. Ils veulent pouvoir *compter sur* ces insectes partenaires.

Ainsi, la tentative de **maîtrise** et de domestication, si elle se déplace (on ne cherche pas à protéger le développement de la fleur mais celui des insectes qui protégeront la fleur) et change de forme, demeure, selon nous, centrale dans l'action des gestionnaires des espaces verts.

### **Des normes fluctuantes et négociables**

Nous venons de dire que la maîtrise changeait de forme. En effet, la crise environnementale invite les personnes en charge des espaces verts à reconsidérer les limites entre bon/mauvais et juste/injuste. Mais il semble qu'elle ne leur demande pas de les reconsidérer une fois pour toutes. Les temporalités changent pour être à la fois plus courtes et plus longues. Compréhension, bienveillance, veille, écoute.

### **Le propre et le sale, ou la recherche du « tolérable »**

La dichotomie « sale »/ « propre » reste très présente dans les interviews et elle prolifère aussi dans les courriers des habitants. Cependant, cette distinction n'est pas univoque. Le « sale » peut désigner des éléments dits « naturels » ou « spontanés ». C'est le cas des branches au sol, de la tâche sur une fleur, du miellat sur les pare-brises ou de l'herbe poussant entre les pavés. Ces entités provoquent une gêne immédiate chez certaines personnes. Mais cette « impression de sale » est mise en perspective avec une « propreté durable » au regard de laquelle sont considérés comme « sales » tous les produits comme les pesticides, les solvants ou les engrais qui permettraient d'éradiquer la tâche, le miellat ou l'herbe que nous venons d'évoquer. De nouveaux « agents de propreté » se présentent : il s'agit, par exemple, de ces « coccinelles [qui] font le ménage » (EVG 8). Ces nouveaux modes de faire ne remplacent pas tout à fait les anciens, ce qui amène à reconsidérer les normes instituées. Un espace vert « propre » ne correspond plus à un jardin sans aucun parasite mais à un espace où les parasites sont *tolérés* pourvu que leur nombre ne dépasse pas celui des auxiliaires censés les (in)gérer. La norme de ce qui est acceptable ou tolérable est susceptible de fluctuer aussi. Ce qui constitue un déchet aujourd'hui peut être vu comme une ressource à réutiliser demain.

On bascule alors vers un autre type de norme, celui qui concerne l'utilité des entités et qui peut participer à leur forger une esthétique.

### **L'utile et le nuisible, ou le mouvement d'équilibre précaire**

Nous avons vu qu'il pouvait y avoir concurrence entre plusieurs formes de « nature ». Par exemple, les animaux domestiques (principalement, les chiens) que des habitants faisaient s'entraîner sur de jeunes arbres. Il peut s'agir, en miroir, d'un arbre qui s'est étendu et dont les branches viennent gêner le développement de fleurs sur le balcon d'une personne riveraine. La norme semble ici concerner les proportions de ces entités. « *Même sans modifier le sol, on va laisser l'herbe s'installer dessus puis on va simplement maintenir propre cette herbe, la faucher de temps en temps ou la tondre de temps en temps, pour qu'elle crée pas de nuisances* » (EVG 5). Il apparaît clair que les gestionnaires cessent de juger « bon » ou « mauvais », « utile » ou « nuisible », la plupart des entités qu'ils prennent en compte. Ils se situent dans un entre-deux qui suscite une veille constante et une écoute attentive.

En cela, les plaintes qu'ils reçoivent, même si elles sont taxées de « disproportionnées », ne sont pas, nous semble-t-il, vécues comme des contraintes parce que, justement, le sens de leur action est *négociable*. Les gestionnaires s'attachent à lire ces demandes comme des signaux leur indiquant la pertinence des choix qu'ils font. La « nature en ville » n'a de place que tant qu'elle ne dérange pas (trop) les habitants. Les demandes des habitants n'ont de poids que tant qu'elles laissent une place à « la nature en ville ». Cet équilibre précaire qui est recherché est typique de ce terrain « Indoor » puisque nous verrons que cette norme d'acceptation se durcit davantage voire s'inverse sur nos autres terrains. Dans la wilderness, par exemple, les visiteurs ne sont tolérés que s'ils ne modifient rien in situ. Leur présence ne doit pas laisser de traces.

Nous venons de mettre au jour certaines évolutions observées dans les discours des gestionnaires et des habitants sur les perceptions de ce que peut et *doit* être la « nature en ville ». Les **dichotomies persistent** mais les acteurs ne se donnent pas pour objectif de classer les entités dans ces catégories de manière définitive. Les normes fluctuent, les propriétés s'échangent. Ces transformations amènent des soucis nouveaux, qui sont d'ordre éthique et géographique : quelle est *la bonne place* à donner à chacun des éléments dont ils se préoccupent (habitants, arbres, qualité de l'eau, des sols, etc.) ? Répondre à cette question demande d'élaborer de nouvelles solutions, de nouveaux instruments et surtout d'organiser les conditions d'un apprentissage et d'une acceptation réciproque.

### 3. Organiser les conditions d'une acceptation réciproque

Nous aimerions, ici, approfondir nos observations en ce qui concerne la façon dont les mutations discursives, influencées par le climat de « crise environnementale », mais aussi les injonctions à la participation, viennent travailler les modes de faire des gestionnaires préoccupés par l'entretien et le devenir des espaces verts. Nous pensons que le rôle de ces acteurs du changement consiste à organiser une acceptation réciproque des différents éléments en présence : il *faut* que la présence des uns et des autres soit tolérable pour tous, c'est-à-dire autant pour les habitants que pour les jardiniers, pour les espaces verts (toutes composantes comprises) mais aussi pour l'environnement de manière plus générale et enfin pour les générations futures qui sont simultanément absentes et présentes. Pour les gestionnaires, ce devoir passe, nous semble-t-il, par deux canaux principaux : la relation avec les habitants (en dehors des espaces verts) et la relation avec les espaces verts (ce qui comprend aussi la relation entretenue avec les acteurs de terrain).

#### Changer de relation avec les habitants

Lors de nos entretiens en 2010, les gestionnaires nous ont informés que l'un des projets à venir était de refaire entièrement toute la signalétique à l'entrée des espaces verts afin d'expliquer les mesures prises concernant le passage à une gestion durable, en particulier la suppression des produits phytosanitaires (EVG 3, 6 et 8). Dire ce qui est fait, jouer la transparence et la pédagogie, apparaît comme un point central de l'action des gestionnaires. Cependant, des échanges « hors-scène » s'organisent également en dehors des espaces verts, sur des scènes subsidiaires comme nous en faisons l'hypothèse. Voyons comment les gestionnaires jouent sur différents espaces d'expression et de négociation avec les habitants et comment ils font intervenir d'autres protagonistes.

#### Objectifs : faire relativiser les plaignants et lutter contre le clientélisme

Nous avons vu que les lettres de plainte constituaient un matériau riche pour notre enquête surtout parce que les gestionnaires s'y fient dans la construction de leurs décisions. Or, un des problèmes identifié par le Service est que l'échantillon d'avis qui leur est ainsi adressé n'est pas représentatif de l'avis des citoyens, car ceux qui sont satisfaits se prononcent rarement (ce qu'un gestionnaire appelait « un diktat de ceux qui gueulent »).

« Je vais être très négatif hein, mais les personnes qui font partie de ces unions de quartier, c'est généralement les personnes qui gueulent le plus et qui râlent le plus [...] c'est « Oh, y'a une crotte de chien là ! Il faut venir l'enlever » mais c'est des **brouilles** ! Déjà ça nous bouffe un temps de travail énorme » (EVG 7).

Pour cette raison en particulier, les gestionnaires ont décidé de modifier leur relation aux habitants, en déployant des dispositifs de participation pluriels. Ces mesures visent à

relativiser le nombre des plaignants et leurs réclamations, mais aussi à faire relativiser les plaignants eux-mêmes pour éviter de tomber dans la reconnaissance systématique de demandes qui sont de l'ordre du phénomène NIMBY (Not in my Backyard !), c'est-à-dire des soucis d'ordre personnel ou communautaire restreint déguisés en problèmes publics. Car répondre à ces demandes est assimilé à du clientélisme pour nos enquêtés.

« Le parc Pompidou, on a eu plein de gens qui se sont plaints, qui sont montés au créneau, en disant qu'il fallait boucher un amphithéâtre, qu'il fallait abattre les arbres, parce que c'était générateur d'insécurité, que c'était à cause de ça que les jeunes venaient BOIRE, et brûler des voitures dans le parc, et voilà, quand on était dans ce quartier, on avait l'impression qu'on était à Harlem ! et... [...] un peu par clientélisme, les élus ont répondu « D'accord, on va tout abattre, on va reboucher l'amphithéâtre » donc on a fait ça » (EVG 7).

On voit qu'ici le gestionnaire interviewé s'est trouvé enrôlé dans des pratiques qu'il ne jugeait pas louables. Il a agit contre ses principes. Ceci lui a posé un cas de conscience d'autant plus gênant lorsqu'il a reçu un courrier d'autres habitants lui demandant « *Mais pourquoi vous avez fait ça ? C'est pas des arbres qui sont générateurs d'insécurité, enfin y'a une question d'éducation qui passe avant !* » (Idem) ; un avis qu'il soutenait et qu'il regrette de n'avoir pas soutenu envers et contre les élus.

Pour éviter ce type de situation inconfortable, les gestionnaires mettent progressivement au point différentes stratégies de mise à l'écoute des habitants.

### **Des « diagnostics en marchant »**

Avec l'aide des employés du Service de la propreté urbaine et de la police municipale<sup>127</sup>, les gestionnaires des espaces verts ont participé à Grenoble à la mise en place de « diagnostics en marchant ». Il s'agit d'une « *séance de travail sous forme de promenade réunissant l'élue de secteur, l'Antenne Mairie et les habitants, permettant de faire ensemble le diagnostic des dysfonctionnements sur l'espace public, relevant de la Gestion Urbaine de Proximité* » (Site Internet de la Ville de Grenoble).

Si ce dispositif innovant de mise à contribution des habitants a pu apporter quelques avis aux gestionnaires, on peut néanmoins soulever deux problèmes récurrents dans ce type d'initiative. D'une part, les participants, le plus souvent drainés par l'Union de Quartier, sont souvent ceux qui s'expriment de toute façon par d'autres moyens et les habitants frileux de partager leur avis ne viennent pas. L'insistance des invitations cherche (en vain ?) à dépasser cette

---

<sup>127</sup> Ce sont les acteurs cités par notre enquêté (EVG 7) mais le dispositif fait aussi intervenir le Service Jeunesse Vie Associative, le Service Opérationnel Tramway, le Service Prévention de la délinquance, le Service Déplacements Accessibilité, le Service Voirie Circulation, « Architecture, Maintenance et Travaux », et le Service Aménagement de l'Espace Public. Source : *Compte Rendu de la Réunion Publique du 31 Mai 2010*, organisée par l'Union de Quartier Berriat-St Bruno-Europole destinée à mettre en commun les observations menées lors des « diagnostics en marchant » dans le cadre du budget participatif du secteur 1.

récalcitrance : « Ce ne sont que des habitants comme vous, soucieux de faire progresser la démocratie locale » (Site Internet de la Ville de Grenoble). D'autre part, l'éventail des thématiques à aborder est souvent écrasé par la problématique de la « propreté urbaine » qui, plus visible que les autres, phagocyte les discussions (Cordier & Geronnez, 2005).

### Des enquêtes « avec des photos »

Sans en préciser le contexte, l'une des personnes que nous avons interviewée nous a parlé d'une enquête menée auprès des habitants à l'aide de photos-fictions pour convenir avec eux de ce qu'ils « jugeaient admissibles » (EVG 5).

Ce type d'échanges, contrairement au « diagnostic en marchant », se déroule « hors les murs » des espaces verts concernés mais autour de médiateurs que sont les photos, qui visent à introduire des portions de ces espaces dans la discussion, « *des photos de lieux plus ou moins entretenus, un cheminement en stabilisé, désherbé dans le passé avec des désherbants chimiques, donc complètement propres et puis des photos intermédiaires d'enherbement jusqu'au moment où y'a plus que le passage des personnes au milieu qui est dégagé [...] et progressivement, sur les franges, l'herbe pousse...* » (Idem). L'échange se déroule en deux temps.

Premièrement : « *Sans explication, on demande aux gens ce qu'ils attendent et ce qui est admissible, donc ils attendent... ben la partie sophistiquée, propre !* » (Ibid.).

Deuxièmement : « *Quand après on leur explique la démarche, et pourquoi y'a cet enherbement et diminuer l'usage des phytosanitaires, diminuer la pollution... le positionnement change [...] y'en a qui restent dans leur position mais y'en a beaucoup qui bougent !* » (Ibid.).

Nous ignorons si les gestionnaires ont eux même mené cette enquête, mais il semble que ce soit le cas puisque l'employé interrogé dit « on a fait » et non « on a fait faire ». De plus, les réactions suscitées auprès des habitants l'émeuvent, ce qui laisse penser qu'il les a produites.

Il s'agit là d'une **expérimentation scientifique, politique et technique** très stimulante. Les gestionnaires se mettent dans la peau d'un sociologue, mais c'est grâce à leur connaissance technique et scientifique du terrain qu'ils parviennent à enrôler les habitants. C'est une recherche-action qui semble porter ses fruits, en tout cas elle va dans le sens visé par les gestionnaires pour instaurer une nouvelle relation entre eux et les habitants et entre les habitants et les espaces verts.

### Les bienfaits de la concertation écrite

Pour contrer le fait que la concertation enrôle toujours les mêmes personnes, un élu a proposé une approche nouvelle : la concertation écrite.

« Je vais pas utiliser un faux groupe de concertation et me satisfaire d'avoir quatre personnes qui viennent crier contre un arbre, quatre personnes qui

viennent expliquer à quel point l'arbre il est intéressant [...] je me méfie des grandes réunions manipulées par les beaux parleurs » (EVG 4).

Pour cet élu, la consultation écrite est souhaitable car elle offre un **isolement** proche de celui requis pour le vote. Ici, on s'éloigne encore plus de l'espace public, même celui de la discussion. « *Le principe de ce genre de concertation c'est que les gens rentrent chez eux avec tous les papiers pour juger le projet et puis ils renvoient à une antenne de quartier leur avis sur la question et un peu en leur âme et conscience, sans la pression de telle ou telle personne* » (Idem). Cette façon de faire a aussi le mérite, toujours selon le même acteur, de « *décentraliser la gestion du patrimoine arboré* » (Ibid.). En renvoyant leurs demandes, par secteur, à des acteurs relais telles que les antennes municipales de quartier, un tri et une discussion peuvent être organisés en amont du Service : « *Y'a six adjoints de secteur à Grenoble, j'essaie de les impliquer sur ces questions là [...] Y'a 160 000 habitants, la ville est grande [...] je peux pas connaître dans le détail le fonctionnement de chaque rue quoi, je suis incapable !* ». Ce mode de faire pourrait ainsi répondre à une double inquiétude de coordination (Thévenot, 2006) : celle qui concerne l'enrôlement de personnes « timides » peu disposées à partager publiquement leur avis, et celle qui concerne plus largement les relations au sein du Service administratif dont le centre est « débordé » par des demandes contradictoires qui pourraient s'accorder plus localement, en amont.

### **Faire participer les usagers à la gestion des parcs et jardins ?**

Un dernier projet a retenu notre attention. Il s'agit de la volonté affichée par plusieurs enquêtés de faire participer directement les usagers à la gestion des espaces verts (EVG 6 bis et 7). Un certain nombre d'habitants sont déjà investis dans la culture de potagers collectifs ou, à travers des associations telles que Gentiana, dans le comptage de certaines espèces, ce qui participe à **informer** les gestionnaires dans les actions qu'ils doivent entreprendre.

L'un de nos enquêtés fait référence à une initiative qui fonctionne en Angleterre à travers une organisation appelée le National Trust : « *on voit des personnes par exemple dans des entreprises privées [...] qui disent « Bon ben on va allouer quatre heure de notre temps de travail, on va aller à une trentaine aider tel jardinier à entretenir tel espace », voilà y'a des personnes qui aident d'un point de vue logistique ou qui aident à faire du comptage, du relevé botanique* » (EVG 7).

Seulement, pour lui, « les gens sont extrêmement égoïstes en France [...] On en arrive à des situations où les gens nous demandent carrément un jeu nouveau parce que leurs enfants ont grandi et qu'ils voudraient des jeux qui soient adaptés » (Idem), ce qui pourrait compromettre la réussite d'une initiative similaire. Alors que lui-même prend sur son temps personnel pour dessiner un projet d'aménagement sur un quartier de Grenoble pour lequel il n'a pas pu décrocher de financements, il regrette que les citoyens ne soient pas plus investis en ce qui concerne leur cadre de vie. Mais il ne désespère pas : « Dans la région Rhône-Alpes on a pas mal d'associations qui sont assez moteur dans le domaine de la protection de l'environnement. Et... maintenant y'a aussi certaines collectivités territoriales. Après y'a... ce qui est important c'est qu'il y a un **suivi** dans les actions ». Cette dernière remarque nous paraît très importante

pour la suite de ce travail. Comme pour les jardins collectifs, le souci des gestionnaires semble toujours se porter sur la **perpétuation de la responsabilité** octroyée aux habitants concernant le devenir des espaces qu'ils leur confient.

## **Enrichir la relation aux espaces verts**

Comme nous l'avons dit en introduction de cette sous-partie, la relation que les gestionnaires entretiennent avec les espaces verts leur permet aussi de faire évoluer la relation qu'ils tissent avec les agents de terrain. Voyons comment le renouvellement de ces relations tient aussi à une modification de leur rapport à l'action.

### **Etre au contact du terrain, donc de ses agents**

L'un des principaux regrets que les gestionnaires ont par rapport à leur travail quotidien est de ne pas être davantage au contact du terrain. Pourtant, ils font des efforts considérables pour s'en rapprocher. Cette relation leur paraît indispensable mais beaucoup de soucis qui concernent les espaces verts sont traités en dehors d'eux. « *En allant à une réunion ou une autre, des fois en circulant en vélo j'essaye d'aller voir les uns et les autres* » (EVG 5).

En allant voir les espaces verts, les gestionnaires vont surtout discuter avec les employés de terrain : les jardiniers, les élagueurs et les contrôleurs. Ils essaient de les aider mais aussi de repérer, avec eux, les dysfonctionnements qui ne peuvent être saisis qu'in situ. Ils essaient de passer près d'un tiers de leur temps dans les espaces verts. Le nombre de ces visites est accru au printemps et à l'automne. L'un des gestionnaires, celui qui est en charge des arbres, explique qu'il possède une petite « pochette » dans laquelle il collecte toutes les remarques d'usagers et les diagnostics des agents pour que, sur le terrain, il puisse vérifier la concordance des informations et comprendre le problème dans son ensemble : « *ça permet de voir plus large que juste l'arbre, des fois c'est pas l'arbre. Enfin des fois c'est une situation complète* » (EVG 3).

Ces visites permettent de relayer aux employés le « discours de la direction ». Pour les gestionnaires, cette présence insuffle une cohérence entre le travail des différentes équipes. « *S'ils ne me voient pas sur le terrain, ça marchera pas* » (EVG 3). Mais ils se défendent tout de même d'une position qui serait celle d'un contrôle ou d'une surveillance « *quand je vais sur le terrain je considère jamais que c'est du flicage* » (Idem). Ils suggèrent plutôt que cette présence correspond à un besoin qu'ont les agents de terrain « *si vous voulez gérer 200 personnes, il faut connaître leur travail, il faut le respecter* » (Ibid.). Cet aspect paraît primordial pour que soient évités les incidents comme la grève de 2010 dans laquelle s'était investie une grande partie du personnel. Nous avons vu que les jardiniers demandaient à être davantage reconnus dans le travail qu'il fournissait et les codes qu'ils se donnaient pour agir.

## **Apprentissages réciproques / se laisser surprendre et informer par le terrain**

Nous avons vu que les visites des gestionnaires sur le terrain constituaient des moments privilégiés de reconnaissance mutuelle avec les jardiniers. Elles représentent aussi des occasions d'apprendre ensemble ce que l'espace laisse paraître, ses « réactions » par rapport à la façon dont il est géré. Nous l'avons constaté, notamment, concernant le zonage que les gestionnaires décidaient en relation avec les jardiniers et leur expertise. Une fois sur le terrain, en observant les usages qui peuvent être faits de ces espaces et la façon dont la végétation « *supporte* » les impacts de la fréquentation et en fonction des aléas météorologiques, ces décisions peuvent évoluer (EVG 5).

Les gestionnaires se servent aussi de ces excursions pour rencontrer les usagers et s'informer auprès d'eux. « *On n'a pas la science infuse ! [...] Y'a des riverains comme les nounous, ou les mamans avec de jeunes enfants qui passent une grande partie de leurs journées dans les parcs, donc elles nous font remonter des infos qu'on n'a pas forcément* » (EVG 3).

Nous l'avons illustré à travers la description des différents modes de gestion, les acteurs sont dans une perspective de tâtonnement où ils font, défont et refont constamment. Ils « jonglent » avec une pluralité d'instruments en conservant souvent le doute de n'avoir pas forcément *bien agi*. Nous pensons que cette façon de faire les rend plus sensibles aux évolutions à très court terme, et qu'elle enrichit la relation qu'ils entretiennent avec les espaces verts dont ils ont la charge et avec les agents de terrain. Or, ces transformations peinent à transparaître dans le discours que les gestionnaires tiennent auprès des habitants.

## **L'évolution décevante des réponses aux courriers de plainte**

Notre objectif n'est pas ici de juger les pratiques des gestionnaires mais plutôt de mettre en lumière le décalage qui peut résider entre la façon dont ces acteurs s'y prennent pour entretenir et veiller sur les espaces verts et ce qu'ils disent aux usagers concernant ce qu'ils font, en particulier dans les courriers censés répondre à leurs demandes.

Sans doute par manque de temps, les lettres de réponse se ressemblent toutes. Des lettres-types guident les gestionnaires lorsqu'ils répondent aux lettres de plainte qui leur sont adressées. « *Elles vont simplement être adaptées au sujet, au lieu mais en gros elles ont toutes la même logique. C'est l'avantage aussi des systèmes informatique, copier-coller* » (EVG 8).

On peut regretter que cette pratique se perpétue, compte tenu du temps que les gestionnaires consacrent à aller prendre la mesure, *in situ*, de l'ampleur des problèmes et la façon qu'ils ont de constituer des dossiers sur l'historique des problèmes par rue et par secteur. Cette technique ne nous est pas apparue comme étant à la hauteur de l'énergie qu'ils déploient à vouloir satisfaire les habitants et ce, d'autant plus que les lettres de réponse ne rendent pas justice à l'originalité de leur approche.

« L'équipe spécialisée dans la taille des arbres interviendra en mars 2008  
[...] Quel que soit l'arbre, nous ne pouvons réaliser de coupes importantes  
[...] En effet, des coupes excédant cinq centimètres de diamètre causent

l'installation de nécroses qui fragilisent l'arbre et le rendent dangereux d'un point de vue mécanique » (Ref. Lettre 2007/0113/PTB/YM).

On note que l'explication livrée ici pour justifier la limitation des coupes d'arbre n'est pas d'ordre sensible mais d'ordre technique. L'évocation du danger que pourrait provoquer la formation de nécroses place clairement le Service dans une position de domination du problème et de **maîtrise** de la situation.

En définitive, nous avons vu que les gestionnaires essayent par différents moyens de se rapprocher des habitants, voire de *se mettre à leur place*. Mais ils ne font pas part aux habitants de la complexité de leur tâche. De ce fait, nous pensons qu'ils se conforment à l'idée que les administrés se font d'eux et au rôle que ces derniers leur attribuent. Dans leurs pratiques, ils s'éloignent d'une approche purement technique mais dans le discours aux habitants, ces mutations s'estompent. Dans cette perspective, il apparaît vraiment intéressant qu'ils projettent de confier certaines parties de la gestion au public. Cela pourrait constituer un levier crucial pour les responsabiliser et leur faire comprendre (saisir), c'est-à-dire « prendre en compte » les différents impératifs entre lesquels ils disent être « tirillés » ou « coincés ».

## Conclusion du chapitre 3

Nous avons vu que les espaces verts de la ville de Grenoble étaient des espaces très sollicités du fait de la densité démographique locale. Ils représentent des espaces extrêmement appropriés par les habitants et leur existence n'est pas questionnée, mais encouragée. Cependant, nous avons vu que les gestionnaires considéraient que ces espaces étaient sous pression du fait de cette forte fréquentation. En cela, les espaces verts connaissent des soucis communs aux grands « espaces de nature » récréatifs. Cependant, les gestionnaires affirment que les problèmes rencontrés sont complexifiés par la cohabitation forcée de ces espaces avec le milieu urbain. En cela, ce terrain nous apporte des réponses propres à une catégorie d'espace particulière que nous avons appelée « Indoor ».

Les espaces verts ne sont pas, contrairement aux autres terrains étudiés, des « espaces protégés ». Ils concernent une « nature ordinaire » que les gestionnaires s'imposent de ménager comme un cadre de vie esthétique mais avant tout sain, c'est-à-dire débarrassé de la pollution des produits phytosanitaires auparavant utilisés « à outrance » selon leur propre jugement. Dans ce contexte, les acteurs interviewés mettent au point des techniques nouvelles et originales de gestion qui font notamment appel à des partenaires inattendus : les auxiliaires dans une démarche proche d'un « laisser faire ». Ils espacent aussi les tontes et ne ramassent plus le bois mort, à certains endroits. Ils partitionnent l'espace pour traiter chaque portion dans la singularité de ses besoins, en fonction de ses caractéristiques mais aussi des usages dont il fait l'objet. Or, ces techniques de gestion sont parfois vécues comme les signes d'un laxisme par les habitants ou comme un déni de leur savoir-faire pour les jardiniers.

Les gestionnaires se retrouvent donc à composer avec une pluralité d'impératifs moraux. Leur responsabilité est impliquée sur le plan de la justice sociale mais aussi sur celui de la sécurité. Ils tentent de dessiner les contours d'une cohabitation apaisée entre les habitants et les éléments « naturels ». Nous avons vu que cette acceptation réciproque était d'autant plus compliquée lorsqu'elle concernait des arbres en dehors des espaces verts, sous les fenêtres des citadins. Nous avons parlé, à ce propos, de concurrences spatiales. Nous avons également expliqué que cette concurrence cristallisait des soucis que les habitants portaient et qui n'avaient parfois rien à voir avec les arbres. Ainsi, la « nature en ville » sert aussi d'écran voire de défouloir.

Parallèlement à cette dynamique d'importation des problèmes, nous avons observé que les préoccupations qui concernaient directement ce que les espaces verts *devaient*, pouvaient être transportés en dehors de ces espaces, sur des scènes secondaires et enrôler des acteurs qui auparavant, ne s'intéressaient pas à eux. Dans ces nouveaux publics, les gestionnaires rencontrent des partenaires et des personnes à convaincre. La volonté d'élargir encore le

cercle de ces interlocuteurs se heurte à la difficulté de communiquer la complexité de la tâche que les gestionnaires ont à remplir.

En effet, il apparaît que les personnes en charge du devenir des espaces verts peinent à rendre publics les modes de faire innovants qu'ils participent à élaborer. Les expérimentations, les incertitudes et la patience qu'ils développent, ils ne pensent pas pouvoir les partager et les faire accepter aux habitants parce que, justement, il n'existe pas de grand discours capable de justifier que ces initiatives soient « bonnes » ou « justes ». Les gestionnaires sont pourtant convaincus, en les employant, qu'ils sont au plus près de *ce qu'il convient de faire*, c'est-à-dire d'une éthique en actes.



## CHAPITRE 4 : NETTOYER LA CHARTREUSE

Comme nous l'avons évoqué en première partie de ce travail, notre enquête exploratoire s'est d'abord portée sur les initiatives menées par les associations en matière de sensibilisation à l'environnement. Ceci rejoignait les questions que nous nous étions posées lors du Master Recherche (Tollis, 2007). Pendant cette période, nous sommes allés vers les bénévoles de l'Association Mountain Riders dont la raison d'être est l'accompagnement vers un développement durable en montagne. Lors de l'Assemblée Générale de l'association en juin 2007, l'initiative d'un des bénévoles a particulièrement retenu notre attention : il organisait, la semaine suivante, un ramassage des déchets liés au tourisme dans une station de ski de moyenne montagne, au Col de Porte, dans le massif de la Chartreuse. Par la suite, cet événement a pris une ampleur inattendue. L'initiative s'est répétée tous les ans, à une échelle toujours plus importante, enrôlant une multiplicité d'acteurs auparavant peu connectés, qu'il s'agisse de particuliers, d'institutionnels, d'associations ou encore des médias. Cet effet « boule de neige » et les relations singulières que ces initiatives ont instaurées entre les acteurs et le massif de la Chartreuse ont interpellé notre travail et nous avons souhaité le suivre sur une période cinq ans<sup>128</sup> pour en rendre compte.

Le projet actuel qui pourrait se résumer à la volonté de « nettoyer la Chartreuse » est ambitieux et déborde de beaucoup l'expérience initialement recherchée. Il ne s'attaque plus à effacer les « traces » laissées par les touristes sur un espace récréatif délimité (au départ, une station de ski) mais vise plutôt à un triple objectif : réunir, traiter et prévenir à l'échelle du massif tout entier. Il s'agit de *réunir* les acteurs d'un territoire habité pour qu'ils agissent ensemble à *éradiquer* les « décharges sauvages » qui entachent leur lieu de vie, de *sensibiliser* les élus et le public et d'*aménager* l'espace afin que ces *intrus* que constituent les déchets cessent de ternir ce territoire labellisé « Parc Naturel Régional ».

---

<sup>128</sup> Nos travaux de terrain, à l'étranger notamment (Etats-Unis), nous ont empêchés de suivre « en continu » ces initiatives. Ainsi, nous nous basons sur de l'observation directe (en 2007, 2008 et 2010) et sur les comptes rendus de réunions et les entretiens auprès des acteurs (pour les événements de 2009 et 2011).

Si le Parc ne constitue pas notre périmètre d'observation, il agit très certainement sur le projet qui nous intéresse. Face à la « crise environnementale », les Parcs Naturels Régionaux – même s'ils ont été créés avant que la « crise » soit identifiée et médiatisée – proposent une alternative qui est bien visible à travers le slogan de leur Fédération « *une autre vie s'invente ici* ». Fondés sur une logique de projet initiée localement, ils s'approprient le leitmotiv du développement durable pour protéger les ressources de territoires variés. Ils affichent qu'ils sont des « *territoires d'exception* » mais leur multiplication peut aussi faire penser qu'ils sont devenus une « règle » plus qu'une exception (Laslaz, 2012<sup>129</sup>). La « crise environnementale » les pousse à être irréprochables et dans ce contexte, on assiste à une amélioration des services de collecte et de traitement des déchets. Les campagnes de sensibilisation et d'incitation au tri prolifèrent. En ce sens, toute initiative de « nettoyage » paraît assez consensuelle et l'on pourrait croire, à première vue, que le projet sur lequel nous centrons notre observation n'est pas vraiment problématique. Cependant, nous allons voir qu'il a rencontré de nombreux obstacles et qu'il a cristallisé des tensions inédites. Car le souci de *bien faire* se frotte ici à différentes conceptions de ce que doit être la « nature » et se heurte à différentes manières de concevoir ce qu'il convient de faire. En cela, cette expérience a posé et continue de poser des questions d'ordre éthique.

Ainsi, nous chercherons à analyser comment les acteurs se sont organisés (et continuent de le faire) pour atteindre l'objectif d'une « Chartreuse Propre ». Nous essaierons de comprendre, en creux, quel est le sens d'une telle entreprise dans le contexte de la « crise environnementale ». En effet, d'où vient ce « devoir de nettoyage » (Laslaz, 2011) ? Et qu'est-ce qui fait dire, aujourd'hui, aux acteurs que ce projet est « exemplaire<sup>130</sup> » au regard des initiatives environnementales sur ce territoire ? Qu'est-ce qui est « grand », « bon », « louable » ? Est-ce que l'on *honore* le fait de rendre « propre » un territoire « sali » ou est-ce, au-delà de ce motif, la capacité que ce projet a de rassembler de manière improbable des entités hétérogènes, auparavant isolées et tues ?

---

<sup>129</sup> Discussion informelle avec l'auteur.

<sup>130</sup> C'est ainsi que le projet a été qualifié par la Directrice du Parc Naturel Régional de la Chartreuse (PNRC) lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Amis du Parc, le 4/02/2012. Celui-ci avait déjà été salué par la totalité des intervenants.

## **A. Un « territoire d'exception »... à l'exception de quelques points noirs**

Dans un premier temps, nous allons tenter de dessiner les contours du contexte dans lequel s'inscrit le projet de « nettoyer la chartreuse ». Il peut apparaître surprenant qu'un espace désigné comme Parc Naturel Régional soit considéré par ses habitants ou ses visiteurs comme nécessitant une intervention correctrice. On s'attendrait, au contraire, à ce que cet espace soit irréprochable. En effet, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux affirme qu'un « *Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère* » et qu'il « *s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine*<sup>131</sup> ». Ainsi, il conviendra de se demander comment les acteurs en sont arrivés à évaluer que la Chartreuse était « sale » et quels sont les éléments explicatifs d'un tel constat. Ensuite, nous nous demanderons si la situation telle qu'elle a été évaluée est spécifique à la Chartreuse ou si c'est la volonté de *prendre à bras le corps* ce problème qui est singulière.

### **1. Le massif de la Chartreuse : un Parc Naturel Régional**

La labellisation du massif de la Chartreuse et la communication qui est organisée autour de cette appellation nous permet de mettre en avant deux choses. D'une part, il semble assez communément admis que la Chartreuse constitue une unité spatiale. D'autre part, il est avancé que cet espace n'existe pas seulement « pour lui-même ». Il est connecté vis-à-vis de l'extérieur, ce qui à la fois le valorise comme ressource mais le menace aussi dans son authenticité par les « intrusions » induites.

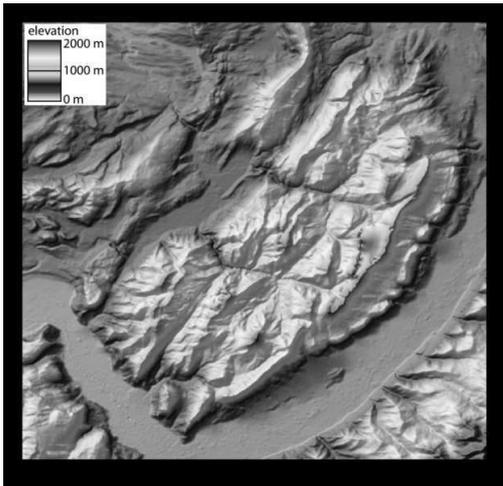
#### **Une unité qui fait sens**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, Raoul Blanchard isole la Chartreuse comme un ensemble homogène (Sgard, 2006). Ce découpage est repris par les élus et la population comme une évidence, évidence qui tiendrait à la topographie spécifique de cet espace, notamment la « muraille calcaire » (Duvillard & al., 2008) qui encercle ce massif

#### **Illustration 1**

---

<sup>131</sup> Site Internet de la Fédération : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/faq.asp> vu le 7/02/2012.



La modélisation ci-contre reflète les différents niveaux d'altitude de 0 à 2000 mètres et permet de mettre en lumière la façon dont se découpent les reliefs de la Chartreuse, par rapport à la Vallée du Grésivaudan (à l'Est et au Sud Est) et au Voironnais (Nord Ouest). La Chartreuse apparaît ici comme une île.

« Digital Elevation Model of the Chartreuse massif ».  
Auteur : Jide (Creative Commons).

La Chartreuse apparaît ainsi comme une unité cohérente du point de vue topographique. D'autre part, la création du Parc comme une unité symbolique a permis de mettre en mot un « vouloir vivre ensemble » historique. Cette distinction la consacre également, et c'est là notre deuxième point, comme un ensemble particulier auquel sont attribuées de nombreuses qualités paysagères et culturelles. La beauté de ce territoire jouant sur une « nature montagnarde » (Duvillard & Al., 2008) et une ruralité encore importante (agriculture, sylviculture) ainsi que les savoir-faire artisanaux locaux sont mis en avant tant par des initiatives propres à la structure Parc que par les habitants à travers une activité associative que les enquêtés qualifient de « foisonnante » et « dynamique » (Ch. P. 5 et 6<sup>132</sup>).

Ces éléments en font un territoire très attractif sur deux plans qui peuvent être distingués<sup>133</sup> : la Chartreuse constitue une destination touristique ou plutôt récréative (tourisme de forte proximité) importante mais elle est aussi un territoire résidentiel prisé comme en témoignent les évolutions du prix du foncier mises en lumière, notamment, par Duvillard & al., (2005).

Mireille Domenge observe que la Chartreuse n'a jamais connu d'*emballement démographique* mais qu'une progression relativement régulière de sa population est notable au cours des dernières décennies (Domenge, 2004). « *La prolongation de ces tendances conduirait à gagner environ 14 % d'habitants entre 2005 et 2020, sur un rythme s'amenuisant peu à peu [...] En Voironnais-Chartreuse, c'est l'attractivité du territoire qui serait le facteur le plus important : le solde migratoire se maintiendrait à presque 600 habitants par an, tandis que le solde naturel se réduirait sensiblement* » (Idem). On peut se demander si cette « attractivité »

<sup>132</sup> Ch. P. 5 et 6 signifient « extraits d'entretiens Chartreuse Propre n°5 et 6 ».

<sup>133</sup> Ils le sont sur le site internet, vitrine du Parc, où la visite est guidée à l'aide de deux rubriques distinctes « Découvrir la Chartreuse » ou bien « Vivre en Chartreuse » qui ne fournissent pas les mêmes informations.

et les migrations qui en découlent ne mettent pas en danger les éléments qui caractérisent le territoire, son identité.

### **Un territoire connecté : entre attrait et résistance**

Il est important de noter que si la Chartreuse existe en tant qu'espace vécu, elle n'est nullement coupée des trois villes portes du Parc que sont Grenoble, Chambéry et Voiron. Certaines personnes vivent en Chartreuse et travaillent en ville, d'autres habitent en ville et travaillent en Chartreuse. Il y a donc comme un système de « vases communicants » entre le Parc et ses alentours urbains. Les mobilités sont importantes à travers le massif et des territorialités originales se dessinent qui consistent à concilier l'attachement au paysage de la Chartreuse, à son image rurale et à sa qualité de vie qui conditionnent la survie d'activités spécifiques (agricoles et artisanales) entrées en « résistance » (Duvillard et *al.*, 2008) avec des modes de vie citadins assimilables à « un besoin de ville » (Idem). La proximité des trois villes est vécue à la fois comme un atout stratégique pour le développement de la Chartreuse mais aussi comme une menace pour sa préservation, ce que la devise du Parc expose clairement en disant « *mieux développer pour mieux préserver et mieux préserver pour mieux développer !* » (Source : site Internet du Parc).

La diversité des modes de présence à cet espace « Chartreuse » (natifs, néo-ruraux, touristes, résidents secondaires) travaille les liens pouvant s'établir dans le massif et pose des questions évidentes d'intégration, d'adaptation et de cohabitation qui sont communes à bien d'autres espaces ruraux périurbains français. Le « besoin de ville » trouve en miroir une « crainte de la ville », de son urbanisation « rampante », de l'uniformisation paysagère qu'elle peut incarner et de « l'invasion » de la Chartreuse par les citadins, « invasion » qui pourrait apporter des changements sensibles à la manière dont on vit en Chartreuse.

La conciliation, en interne, de cette pluralité de désirs et de besoins est l'une des missions du Parc Naturel Régional, qui s'occupe également de mettre en lien ce territoire avec les espaces environnants car comme le rappelle le directeur de l'association des Amis du Parc de Chartreuse « *Les parcs ne vivent pas pour eux même mais pour une région* » (Assemblée Générale de l'association, Février 2012).

### **2. « Convaincre plutôt que contraindre » : arbitrer entre une pluralité d'acteurs et d'intérêts**

La manière d'agir du Parc influence, selon nous, la manière dont les acteurs s'organisent pour agir dans son périmètre comme *par contagion*. Ainsi, il nous semble primordial de saisir ce que sont les grands traits de ces façons de faire.

## Ne pas oublier les acteurs du territoire

Le Parc Naturel Régional de la Chartreuse se situe à cheval sur deux départements : l'Isère et la Savoie. Soixante communes ont signé la charte d'adhésion au Parc qui représente « *l'expression d'un projet partagé* » et « *un engagement à mettre en œuvre les dispositions qui en découlent* » (Site Internet du PNRC). La Charte a été révisée en 2008 et court jusqu'en 2019. Les objectifs de cette charte peuvent être regroupés en trois axes majeurs :

« S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire »

« Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse »

« Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne »

Ces quelques éléments sont de l'ordre du « slogan ». Cependant, ils représentent les orientations du Parc et nous verrons que les acteurs se basent sur ces derniers pour *demandeur des comptes* au Parc. A travers les termes « *locaux* », « *quotidien* » et « *endogène* », les objectifs font clairement apparaître la résistance d'un territoire qui se veut en premier lieu être un lieu habité, vécu et pas seulement un endroit que l'on visite ou que l'on consomme. On observe qu'ici les acteurs du territoire sont mis au centre des préoccupations. Ce sont eux qui, indirectement, signent la charte et adhèrent aux projets menés par le Parc via les élections locales. C'est à ce titre qu'ils peuvent intervenir et questionner les actions du Parc. D'autre part, ils participent à « faire vivre » la charte à travers les initiatives qu'ils prennent.

## Négocier les financements

La structure « Parc » a pour mission de « *faire respecter, par la concertation, les objectifs de la charte auxquels ont adhéré les signataires* » (Charte du Parc, 2008). Elle ne dispose d'aucun pouvoir de coercition. D'autre part, elle ne bénéficie pas d'un financement propre qui la rende indépendante vis-à-vis des signataires. Les entités engagées dans la réalisation des objectifs de la charte (communes et communautés de communes) sont aussi les financeurs. Cette donnée rend très complexe le travail du Parc qui consiste à inciter ces mêmes entités à mettre en application la Charte. Les départements, la région, l'Etat et parfois l'Europe viennent compléter le budget du Syndicat Mixte en charge de la gestion du Parc, mais cela ne minimise pas l'exigence de justifications corrélées aux initiatives du Parc : ses agents doivent toujours « *négocier avec les financeurs* » (Ch. P. 5), convaincre du bien fondé de leurs actions :

« Des fois c'est un petit peu, on est limité justement par la capacité de... d'intérêt des instances politiques, qui décident au final, c'est ça la règle du jeu de toute façon » (Ch. P. 5).

La charte *agit* ici comme un contrat entre des parties qui sollicitent la coordination mais aussi la médiation de la structure Parc. L'obligation de satisfaire les élus et les électeurs place souvent les agents dans une situation qui semble délicate. Ils doivent prendre en compte une multiplicité d'intérêts et d'enjeux. Si leur mission consiste à « dynamiser » les actions sur le territoire, elle consiste souvent à accompagner ou fédérer des initiatives convergentes qui se méconnaissent ou s'ignorent (plus ou moins volontairement). Nous avons souhaité approfondir ce point en présentant un exemple de coordination « innovant » et « envié » selon les termes des acteurs que nous avons rencontrés (Ch. P. 2, 5 et 6).

## **Dialoguer pour s'entendre : l'exemple de la création d'une « Plateforme Environnement »**

« Le Parc n'était pas très bien vu par la DIREN<sup>134</sup> par rapport à son activité et sa pression par rapport à la protection de l'environnement, ils étaient pas très au point là-dessus donc au niveau du renouvellement de la charte ils ont été un petit peu taclés par la DIREN » (Ch. P. 2)

La Plateforme Environnement est une initiative qui apparaît en 2009 comme une conséquence du renouvellement de la Charte du Parc. Une des critiques adressée au Parc était le manque de visibilité de ses activités concernant ses politiques environnementales. Ce reproche montre combien la qualité de « territoire d'exception » dont se prévalent les PNR peut être discutée. Cependant, la réaction quasi-immédiate du Parc pour répondre à cette nouvelle *injonction* montre aussi que cette « exceptionnalité » est ce vers quoi ils tentent de tendre. De meilleurs partenariats avec les associations de défense de l'environnement, qui, elles, bénéficiaient d'une « voix de presse » importante à l'échelle du massif (Ch. P. 6), ont été sollicités. Le renforcement de ces liens apparaissait comme une réponse à cette demande de mieux prendre en compte l'environnement. En s'associant avec des acteurs qui se soucient des problèmes environnementaux, le Parc montre qu'il s'implique, lui aussi, dans la résolution de ce type de problèmes, qu'il *s'intéresse* à eux.

### **Une « structure de dialogue »**

La Plateforme Environnement repose sur une charte entre différents partenaires. Elle consiste à favoriser le dialogue entre des entités qui, auparavant, ne communiquaient pas ou pas assez. Mountain Wilderness, la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), l'Association des Hauts de Chartreuse et les Amis du Parc Naturels Régional de la Chartreuse sont les principaux partenaires du Parc dans cette structure, et selon les thèmes abordés, d'autres entités comme la Ligue de Protection des Oiseaux, Gentiana ou Paysages de France

---

<sup>134</sup> Direction Régionale de l'Environnement. Les DIREN ont aujourd'hui fusionné avec les DRE (Directions Régionales de l'Équipement) et les DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) dans des structures appelées DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

sont sollicités pour intervenir. Ces entités sont de toute façon représentées par la FRAPNA ou les Amis du Parc de Chartreuse qui fédèrent déjà plusieurs associations. La Plateforme représente à la fois une structure d'écoute : « *avant, les informations ne circulaient pas. On ne savait pas ce que faisait la LPO pour le Parc par exemple* » (Ch. P. 6) et d'entente « *ça a été TRES conflictuel pendant la 1<sup>ère</sup> charte, c'est-à-dire qu'en gros on nous appelait les « ennemis du Parc »* » (Ch. P. 2). Cette structure permet de *donner une place* aux acteurs clés du territoire qui se sentaient mis à l'écart dans la structure initiale :

« Il n'y avait aucune instance pour en parler avant, un comité syndical avec un élu par commune, mais nous on n'en est pas membres parce qu'on n'est pas élu, il y a aussi un comité scientifique mais nous on n'est pas scientifique donc on n'était nulle part » (Ch. P. 6).

Ce changement, même s'il peut être pondéré par les résultats obtenus, *répond* à une *injonction morale* forte liée à la « crise environnementale » : des personnes auparavant peu mobilisées parce que ne correspondant pas aux catégories d'acteurs sollicités par et pour le politique, entrent dans des sphères plus hybrides de dialogue et peuvent soumettre des propositions.

Après un départ taxé de « *difficile* » et « *laborieux* », des réunions sont maintenant organisées au moins une fois par trimestre et coordonnées par l'agent technique du Parc chargé du Patrimoine Naturel et du Développement Durable.

## Une force critique

« On veut que le collectif puisse être force de... poil à gratter quand ça va pas quoi ! » (Ch. P. 5)

Les sujets abordés pendant les réunions de la Plateforme Environnement sont amenés à l'avance par les employés du Parc et les associations, et condensés dans un ordre du jour. L'ouverture n'est donc pas totale. Après une « *discussion libre* », les propositions qui émergent sont compilées dans un « *compte rendu* » réalisé par le coordinateur de la plateforme et validé par les participants. Ce compte rendu est ensuite transmis au Syndicat Mixte du Parc : « *ils en font ce qu'ils en veulent, mais les élus du Parc savent que le groupe de réflexion des associations environnement a émis cette idée plutôt favorable, plutôt défavorable, et avec des argumentaires etc...* » (Ch. P. 2).

Cette façon de procéder est vue comme « *l'inauguration d'un nouveau mode de gouvernance voulu par la présidente du Parc* » (Ch. P. 5). Les « règles du jeu » sont claires : la Plateforme est une structure consultative, ce sont les élus qui décident. Mais le discours des personnes que nous avons interviewées donne à penser que les propositions *doivent* être prises en compte : « *si jamais les élus n'acceptent jamais rien, ben c'est clair que les associations elles vont le faire connaître publiquement. Je veux dire, le Parc ne peut pas non plus vendre sa Plateforme Environnement à droite à gauche, que beaucoup d'autres parcs nous envient et puis ne pas prendre acte...* » (Ch. P. 5). Il apparaît que le « déséquilibre de publicité » dont

jouissent les associations et dont pâtit le Parc joue en faveur de la crédibilité des propositions de la Plateforme Environnement.

L'union des mouvements en présence, déjà puissants de manière isolée, agit comme un *catalyseur* de leurs prises de position face aux élus : « à travers ça on arrive quand même à interpeller les élus [...] là à travers un collectif ils s'aperçoivent qu'il y a une certaine force, il y a des gens qui se bougent donc ils seront peut-être plus à même de réagir » (Ch. P. 2).

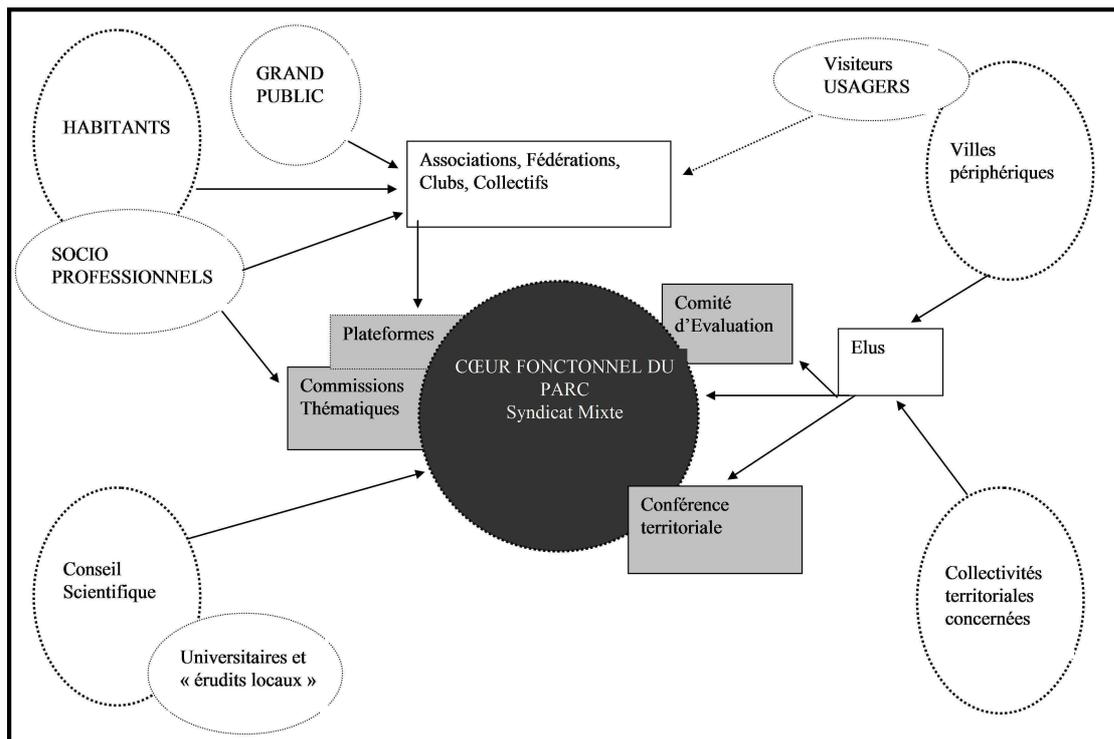
### Un rôle de garde-fou ?

Au moment de notre enquête (2010-2011), les sujets débattus avaient trait à des projets d'aménagement : la création d'un Golf et la mise en place d'une « balade dans les arbres ». L'incongruité de ces projets a été soulignée de manière acide par deux de nos interlocuteurs.

« Ils voulaient mettre des magnétophones avec des chants d'oiseaux, attends mais c'est inouï dans un parc régional, en plein nature, en pleine forêt ! »  
(Ch. P. 6).

« On a encore des demandes en Plateforme Environnement, de golf !! Sur une zone agricole... alors là le parc est très emmerdé [...] on a tous dit « mais c'est pas possible ! Il nous manque des terrains agricoles ! Il faut surtout les garder pour faire du maraîchage » [...] et l'étude économique a dit que c'était pas jouable [...] Parce que y'aurait eu de l'argent à gagner, c'était bon pour un golf ! Avec hôtels etc. Comme n'importe où, quoi ! Qu'on en soit encore à des choses comme ça, je trouve que c'est lamentable » (Ch. P. 2).

On observe que les participants à la Plateforme agissent comme des « garde-fous » de ce qui pourrait se faire dans le parc. Ils rappellent la singularité de l'espace Parc où il ne doit pas être *acceptable* d'agir « *comme n'importe où* ». Ils apparaissent comme des *adjuvants* pour les agents du parc qui sont « *emmerdés* » (Ch. P. 5), tiraillés entre les objectifs de la charte et les propositions de certains élus. En cela ils tiennent leur rôle de défenseurs de l'environnement mais ils ne jouent pas contre le Parc : une structure est mise en place pour canaliser leur énergie et mettre en forme leurs arguments (à l'aide du compte rendu où l'on peut imaginer que le technicien opère un travail de *traduction* à l'attention des élus). On peut dire que les participants servent de *caution morale* au Parc dans les décisions qu'il doit prendre et pour lesquelles il n'arrive pas à « trancher ».



**Schéma n°7** : Récapitulatif du fonctionnement du PNR Chartreuse, Tollis 2012 à partir de la FPNRF (2005)

## L'environnement, pas les « espaces naturels »

La réserve des Hauts de Chartreuse est le seul espace « strictement protégé » du Massif et sa gestion par les instances du Parc ne s'est pas imposée comme une évidence. Plusieurs structures ont veillé à la protection de la réserve pendant les premières années de sa création et la passation des pouvoirs (responsabilités) a été longuement *négociée*<sup>135</sup>.

D'autres zones, notamment plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques), des zones Natura 2000 et quelques ENS (Espaces Naturels Sensibles) sont répertoriés au sein du périmètre du Parc mais leur gestion relève d'acteurs périphériques (Associations, Fédérations, particuliers, Conservatoires, Conseils Généraux et Régionaux).

Selon les personnes interviewées, le Parc n'apparaît donc pas comme une structure dont le rôle serait de protéger la « nature » mais plutôt « l'environnement dans son ensemble » à l'échelle du Massif. Une frontière nette est opérée entre ces deux objets de protection et les acteurs en charge de mener ces deux missions. Les personnes responsables de la gestion des « espaces naturels » ne sont pas des personnes qui *comptent* au sein de la plateforme environnement : « *Y'avait les conservatoires départementaux des espaces naturels, mais ça*

<sup>135</sup> « Pendant le premier mandat, le Parc a fait la preuve de son efficacité donc en gros le groupe technique s'est dissout de lui-même » (Ch. P. 2).

*c'est pas moi qui les voulais, je trouve que c'est une très mauvaise idée, ils ne viennent jamais. Eux, leur fond de commerce c'est la gestion des milieux naturels, l'environnement ils s'en foutent un petit peu, mais bon c'est un peu normal » (Ch. P. 5).*

Cette opposition Nature/Environnement nous a interrogés. Elle a souvent surgit au fil de nos entretiens. Il conviendrait de s'y pencher sérieusement dans la mesure où, dans certaines situations que nous observerons bientôt, les demandes morales liées à ces deux entités rentrent en contradiction voire en concurrence. Le Parc se donne comme objectif celui de « préserver le patrimoine de la Chartreuse » que celui-ci soit culturel ou naturel. Les sites de pratiques récréatives qui relèvent, selon nos enquêtés, de la protection de la « nature », ne constituent donc que des éléments corrélés à un imbroglio d'entités à conserver qui concerne l'eau, les forêts, la qualité de l'air, le climat ou encore la biodiversité et qui relève, lui, de la « protection de l'environnement » (toujours selon le découpage ici opéré par les acteurs). Une approche transversale de la Chartreuse dans son ensemble est avancée, ce qui ne « regarde » pas les défenseurs de la « nature ».

Cependant, des initiatives concernent directement les espaces récréatifs. Une réflexion sur la « mobilité douce » a, par exemple, été amorcée concernant les sites qui drainent une forte affluence. *« Concrètement, qu'est-ce qui pourrait se faire sur des terrains emblématiques comme le Charmant Som ou d'autres terrains ? [...] Comment supprimer ou diminuer l'accès en voiture ? Le Charmant Som est emblématique parce que c'est une petite route très jolie, là haut c'est incroyablement joli, beaucoup de gens y vont c'est très près de Grenoble, très accessible »*. On voit qu'ici, certains sites comme celui du Charmant Som, sont donnés à penser dans la singularité de leur situation, mais ils sont toujours connectés, ce faisant, au massif dans son ensemble, et même au-delà à la qualité de l'air. Les mobilités, par exemple, sont évaluées et imaginées depuis Grenoble et Voiron, et la volonté de diminuer le trafic automobile à cet endroit se heurte aux problématiques de développement d'une activité touristique hôtelière au pied du sommet qui serait potentiellement menacée (selon ses gérants) par une fermeture partielle de la route.

Du point de vue de l'existence du Parc, nous ne sommes pas dans un espace où la « nature » prime, mais sur un territoire hybride aux problématiques complexes qui allient la préservation du paysage au maintien des activités locales et à leur développement (raisonné). Le terme même de « nature » est très peu présent dans le corpus d'entretien, en comparaison de ceux recueillis sur les autres terrains (même en ville). Les décisions prises au sein de la structure Parc affectent directement la gestion des zones protégées au titre de leur caractère « naturel », mais « au même titre » qu'elles affectent le reste du territoire. Ce que nous considérons ici comme un « partage des responsabilités » entre protecteurs de la « nature » et protecteurs de l'environnement offre un contexte où la prise d'initiatives qui ont trait à la protection ou au soin de « la nature » n'est possible que dans des interstices d'action volontairement ménagés par les acteurs du Parc.

Ce que nous essayons de circonscrire comme un « sentiment que le Parc ne suffit pas » s'est cristallisé ces dernières années autour du problème des décharges sauvages. Tout se passe comme si le Parc assumait cette position (ne pas suffire) et encourageait des initiatives citoyennes de correction. Mais nous verrons bientôt que ces expériences amènent à des formes d'accusation (vis-à-vis du Parc) et à enrôler plus avant les élus signataires.

## 2. Des « points noirs » qui « font tâche » dans le paysage

Il y a sans aucun doute plusieurs défis qui sont relevés au sein du PNR de Chartreuse en ce moment mais nous ne ferons pas état de tous. Il semble qu'une attention particulière ait été accordée à supprimer les « points noirs », c'est pourquoi cette initiative nous intéresse. Nous pensons que les actions menées dans cette perspective participent à remettre en cause le Parc, non de manière fondamentale mais en montrant certaines contradictions entre ce que le Parc affiche et ce qu'il fait.

### Qu'est-ce qu'un « point noir » ?

Voyons dans un premier temps ce que ce terme peut vouloir dire pour ensuite se pencher sur ce qu'il peut signifier par rapport au problème qui nous intéresse.

D'un point de vue physiologique, un point noir correspond à une tache brune due à un amas de sébum bouchant un pore de la peau. Cette *anomalie* est due à un dérèglement de la production de sébum, elle *déforme* les pores qui se trouvent distendus.

Au sens figuré, le terme « point noir » correspond à une *difficulté* particulière *visible* mais qui n'a pas été résolue, et ce sur un temps relativement long. Il s'agit d'un *embarras*, d'un problème que beaucoup connaissent mais que personne ne s'attache à résoudre<sup>136</sup>.

Un troisième sens nous a paru intéressant. Dans le domaine du graphisme, le point noir (par opposition au point blanc) désigne la région la plus obscure d'une image, c'est-à-dire le point de référence à partir duquel s'échelonnent les tons de toutes les autres zones.

Dans le massif de la Chartreuse, les amas de déchets à des endroits qui ne sont pas prévus à cet effet sont qualifiés de « points noirs ». Ils sont aussi appelés « décharges sauvages » ou « dépôts sauvages ». En fait, nous pensons que certains « points noirs » correspondent aussi à des « décharges brutes » (Thorez, 2002), historiques, devenues illégales mais qui se présentent comme la survivance d'un ancien mode d'élimination des déchets auparavant accepté.

« Le dépôt sauvage va de la canette vide jetée délibérément au bord de la route jusqu'à la montagne de pneus usagés s'élevant en pleine nature, en passant par le tas de déchets divers menant sa vie discrètement au coin d'un bois. Par la grâce d'une loi bien connue qui veut que « tout ce qui se

---

<sup>136</sup> Nous nous fions ici au dictionnaire Larousse de la langue française (2010).

ressemble s'assemble », le moindre objet abandonné peut donner rapidement naissance à une décharge sauvage. « Puisque d'autres se permettent de tout laisser traîner, pourquoi, moi, me donnerais-je la peine de chercher une poubelle ? » » (Thorez, 2002)

Le terme de « point noir » semble assez bien choisi pour décrire ce phénomène d'accumulation d'éléments indésirables en des endroits devenus disgracieux. Selon les personnes enquêtées, les « points noirs » sont symptomatiques de dysfonctionnements politiques. Ils mineraient la qualité de l'environnement de la Chartreuse et présenteraient des risques importants de pollution des sols et de l'eau. Dans la citation précédente, l'emballement que suscitent les mauvaises pratiques des uns auprès des autres est intéressant. Ce sont des lieux qui inspirent des « gestes immoraux ». Jugés inacceptables, ces dépôts constituent aujourd'hui « l'envers du décor » du développement du Massif. Pour les personnes interviewées, ils représentent « *ce qui se fait de pire* ».

### **« Flagrant déni » des coupables et des responsables**

On peut se demander si la persistance des décharges sauvages résulte d'un vide juridique concernant ce phénomène. Or, nous allons le voir, la réglementation ne présente aucune sorte de flottement. Il apparaît que si les coupables ne sont pas pris en flagrant délit, les responsables (maires et préfet) sont en fait « coincés » dans une attitude proche du *déni*, c'est-à-dire qu'ils font *comme si* ce problème n'existait pas, ou qu'il n'en était pas un.

### **Un arsenal normatif « béton »**

Nous distinguons ici, de manière artificielle, « coupables » et « responsables » car ils apparaissent ainsi dans la réglementation. Les premiers (particuliers, professionnels) sont ceux qui produisent ou détiennent des déchets et sont censés en assurer l'élimination (article L 541-2 du Code de l'environnement). Dans l'hypothèse où ces déchets sont abandonnés, alors les seconds (les maires ou en dernier recours le préfet) représentent « l'autorité titulaire du pouvoir de police [pouvant] après mise en demeure du coupable, assurer d'office l'élimination des déchets aux frais [du premier] » (article L 541-3 du Code de l'Environnement).

Diverses dispositions du Code de l'urbanisme, du Code Rural et du Code de la Santé Publique viennent préciser ces principes mais elles ne concernent pas directement le sujet qui nous préoccupe. Certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) éclairent les relations entre les maires et le préfet.

L'exploitation d'une décharge est soumise à autorisation préfectorale et à des devoirs spéciaux. Le préfet est compétent pour agir, notamment en cas d'irrespect des prescriptions liées à l'exploitation ou encore en raison du défaut de l'autorisation requise (Livre V du Code de l'Environnement).

Enfin, en 2008, la Directive Cadre sur les déchets (2008/98/CE) vient affirmer à nouveau le principe du pollueur-payeur, le « principe de proximité » (gérer les déchets au plus près de

leur lieu de production) et la responsabilité élargie du producteur (prévenir les déchets à la source, réutiliser, recycler, valoriser).

Nous entrevoyons ici rapidement l'étendue des dispositions juridiques relatives au problème des décharges sauvages. On n'y trouve aucun « flou ». Les maires, s'ils ne sont pas coupables, sont directement en charge d'identifier les personnes qui le sont et de les mettre en demeure pour qu'ils réparent le préjudice qu'ils ont fait « subir » à l'environnement, et pour que ce problème s'enraye. Mais le même constat émane de l'unanimité des personnes que nous avons interviewées, constat qui peut être résumé par l'extrait suivant :

« Les maires, ils ont l'autorité nécessaire, ils peuvent faire nettoyer un dépôt d'ordures aux frais du propriétaire du terrain mais ils le font jamais » (Ch. P. 4).

### **Une certaine tolérance envers ce « clientélisme des villages »**

Les raisons avancées à ce défaut d'autorité touchent à ce que nos enquêtés appellent des « *rappports humains* » mais ils se refusent globalement à mettre le mot « clientélisme » dessus. Cela peut paraître étonnant lorsque l'on entend :

« Faut que les maires ils arrêtent de nous dire qu'ils ne peuvent rien faire parce que c'est à eux de prendre des arrêtés [...] souvent dans les villages, ils savent très bien qui décharge [...] enfin dans les villages, ils sont tous copains... Pfff. « c'est mon frère, c'est l'employé de ma femme » » (Ch. P. 6).

Pour les personnes que nous avons interrogées, il s'agit d'un clientélisme « qui n'est pas direct » (parce qu'il ne se limite pas au seul rapport électoral) ou alors « *c'est plus compliqué que ça* » (Idem). En fait, de nombreuses *excuses* sont attribuées aux élus pour expliquer leur passivité par rapport au problème des « décharges sauvages », ce qui amène les acteurs à osciller entre colère et compréhension. Parmi ces *excuses*, le nombre des préoccupations qui leur incombent est mis en avant : « *les maires je pense qu'ils ont aussi trop de trucs à faire, donc ils ne le font pas* » (Ch. P. 6), ainsi que la complexité de la situation couplée avec le manque d'outils disponibles pour régler facilement ces problèmes : « *ils sentent pas les outils qu'ils ont dans les mains [...] ... ils se sentent un peu dépassés par les choses... [...] ils ne savent pas trop comment s'y prendre, ils ne savent pas... évaluer les types de dépôts... [...] des fois on est dans les limites aussi, de ce qui peut être considéré comme un dépôt non autorisé parce qu'il y a des normes, précises hein, [...] en plus y'a tout le problème bêtement, je dirais, d'évaluation de la réalité sur le terrain* » (Ch. P. 5).

Ainsi, il existe une sorte de *tolérance* à l'égard des élus qui sont eux-mêmes tolérants vis-à-vis des décharges sauvages. S'il est rare qu'un maire mette en demeure un des habitants de la commune parce qu'il « benne », il est encore plus rare de voir des habitants saisir le maire ou

le préfet. Il existe une sorte d'*entente implicite* entre les acteurs, un déni répandu parce qu'il semble que le plus difficile réside dans la définition des cas « *tolérables ou non* » (Ch. P. 6).

Il est également important de noter que cette problématique se rapporte à des espaces particuliers, ici rattachés à l'expression « *dans les villages* » qui revient de manière répétée dans les entretiens et qui ancre le problème dans les espaces ruraux de moyenne montagne, ici la Chartreuse, où les rapports électeurs-élus sont complexifiés parce qu'ils tiennent aussi à des relations familiales et/ou professionnelles. Ces sociabilités particulières semblent participer à l'importance du problème des décharges sauvages. Or, comme ce problème a pris récemment de l'importance, nous avons tenté de savoir s'il connaissait une recrudescence, un emballement ou si le fait d'en parler et de s'attaquer à ce problème aujourd'hui relevait davantage de l'intérêt croissant qu'on lui portait.

### **Un problème ancien, en recrudescence... d'intérêt ?**

Nous cherchons à savoir si le phénomène des « décharges sauvages » est récent ou bien s'il est historique et qu'il n'est devenu un problème que récemment.

#### **Les « zones d'évacuations » ont toujours existé**

Pour J.-P. Thorez, « le phénomène (des décharges sauvages) est aussi ancien que l'humanité » (Thorez, 2002). Il mentionne dans son analyse le site archéologique de Pincevent, dans la région parisienne (un habitat du paléolithique supérieur, il y a 13 000 ans) où « d'un côté du foyer, opposé à l'habitation, le sol est jonché de vestiges lithiques et osseux, ce qui fait penser à une « zone d'évacuation », autrement dit une décharge sauvage primitive ».

Plus récemment, il explique : « si l'on en croit les archéologues, les Gaulois jetaient systématiquement leurs déchets (os, balayures, fragments de pierre ou de métal) dans les fossés proches de leur habitation. Pendant des siècles, les villes européennes ont été de vastes dépotoirs. Les progrès de l'hygiène, notamment aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, ont reposé en partie sur une meilleure maîtrise des déchets ».

Le fait de consacrer ou de « sacrifier » certains endroits à l'entreposage des déchets produits par l'homme est donc à considérer comme un phénomène historique en constante évolution. Pour l'auteur, « la résorption des décharges sauvages fait partie de ce processus de civilisation » (Thorez, 2002). Il semble que ce qu'il identifie comme un « processus de civilisation » consiste à éloigner toujours plus les espaces réservés aux déchets des lieux de leur production<sup>137</sup> pour concentrer au maximum les déchets (ces indésirables) dans des lieux

---

<sup>137</sup> Cette logique expliquerait en partie les transferts internationaux de déchets toxiques qui peuvent aussi être vus comme de nouvelles façons qu'ont les pays industriels d'exploiter les Sud (Özden, Simon, 2009) ou bien les pays du Nord de l'Europe de marchander entre eux l'enfouissement de déchets nucléaires, si l'on se fie aux études menées par le Collectif Sortir du Nucléaire ou celles faites par Greenpeace France.

spécialement prévus pour les traiter. Dans cette approche, se civiliser consiste à opérer une partition stable de l'espace. C'est cette partition qui pose problème selon nos enquêtés.

### **Un phénomène qui n'est pas en recrudescence**

A entendre les personnes que nous avons interviewées et qui sont engagées dans l'éradication des décharges sauvages (ou « points noirs ») dans la Chartreuse, nous avons été surpris de constater que ce problème n'était pas en recrudescence, ces dernières années. Certes, ils admettent qu'un souci particulier se pose pour les artisans qui doivent, depuis peu, payer une taxe sur les déchets de type « gravats » ou « cloisons » lorsqu'ils vont en décharge, mais il ne s'agit pas des déchets les plus communs rencontrés dans les fossés ou les forêts de la Chartreuse. Il semble donc que ce ne soit pas une actualité « brûlante » concernant les décharges sauvages qui a poussé les acteurs du territoire à s'unir pour agir contre ce problème.

### **Mais qu'est ce qui motive, alors, cette entreprise ?**

Nous associons, par hypothèse, deux motivations à cette dynamique. D'une part, il semble que *l'environnementalisation* des enjeux liés au Parc et à la refonte de sa Charte ait poussé le Parc à soutenir des initiatives liées à la mise en valeur du massif. Plus encore, il apparaît qu'une **envie de s'associer pour faire** quelque chose (avec ou sans le Parc) se soit cristallisée sur la lutte contre « les points noirs » *comme* elle aurait pu se focaliser sur autre chose.

Ces hypothèses ne sont évidemment pas satisfaisantes en l'état. Il va falloir que nous explorions l'historique de cette initiative de nettoyage de la Chartreuse, c'est-à-dire la construction du collectif en charge de ce projet et la justification apportée à celui-ci aux différentes étapes d'extension ou de clôture qu'il a connu, pour répondre à cette question.

Ainsi, notre enquête s'inscrit dans un contexte où le Parc a engagé une environnementalisation de ses pratiques suites aux injonctions de la DIREN. Ce changement a pour conséquence la convocation des acteurs associatifs du Massif qui deviennent en quelque sorte la « *caution morale* » des agissements du Parc. Parallèlement à cette évolution, un phénomène en particulier semble poser problème à ces associations : il s'agit de l'existence de « points noirs ». Ces espaces, jonchés de déchets plus ou moins polluants, sont considérés comme des *anomalies* de ce territoire, loué pour son patrimoine culturel et « naturel ». Ils ne respectent pas la partition du territoire entre les espaces où il est acceptable et même prévu que ces déchets se trouvent, et les endroits où ils ne sont pas censés se trouver. Symptômes d'un « *chaos moral* » et « politique » dû au déni de responsabilité de certains élus (engagés par ailleurs dans la protection de l'environnement en Chartreuse), les décharges dites « sauvages » interpellent l'organisation socio-spatiale du Parc. Nous allons montrer comment s'est construit le collectif Chartreuse Propre pour s'emparer de ce problème, le rendre commun et le gérer. Nous essaierons de comprendre pourquoi, dans ce contexte pourtant favorable, le Collectif a lutté pour trouver le soutien du Parc. Nous serons particulièrement attentifs aux évolutions consenties par le Collectif pour que ce partenariat soit rendu possible.

## **B. Se coordonner pour une « Chartreuse Propre »**

Nous avons souhaité, dans la partie précédente, présenter la Plateforme Environnement car certains acteurs ont avancé que le Collectif Chartreuse Propre sur lequel a porté notre enquête, était une émanation ou une « sous unité » de la Plateforme Environnement (Ch. P. 2 et 5). En vérité, il s'agit d'un contre-sens puisque l'initiative « Chartreuse Propre » s'est construite bien avant cette structure attenante au Parc. Mais les acteurs ont aussi raison de faire ce parallèle, en un sens, car ces deux nébuleuses connaissent des fonctionnements comparables. La grande différence entre les deux structures est que dans le cas de la Plateforme Environnement l'initiative vient du Parc alors que dans la deuxième, il s'agit d'un projet citoyen qui a connu des liens discontinus avec le Parc. Comment se fait-il alors que les participants actuels rapprochent autant les deux structures ? Il nous semble, au regard de nos observations, que certains évènements et certains liens ont été amnésiés et que les acteurs font fi des dynamiques de sollicitation avortée/émancipation forcée qu'a connu le Collectif Chartreuse Propre vis-à-vis du Parc.

### **1. Ramasser les déchets liés au tourisme : sensibiliser**

Nous allons présenter la naissance et le vécu du Collectif Chartreuse Propre tels que notre observation nous a permis de les appréhender. Certains acteurs ont une perspective différente sur cet historique. La première étape que nous présentons ici, a été oubliée ou mise en marge de l'histoire du Collectif par plusieurs de nos enquêtés. Or, nous pensons qu'elle est constructive de son identité et que cette amnésie est révélatrice de la façon dont le Collectif agit aujourd'hui.

#### **« Mon idée, mes potes, et puis on y va quoi ! »**

« En Octobre 2006, j'ai assisté à la conférence annuelle de Mountain Riders, toutes les antennes étaient présentes, y'avait une grande émulation, j'étais comme un fou ! J'ai pris plein, plein de notes, je suis rentré chez moi la tête comme ça ! » (Ch. P. 1)

Mountain Riders est une association Loi 1901 qui a été fondée en 2000 comme le pendant montagnard de l'association Surf Rider Foundation qui organisait le nettoyage des plages sur la côte Atlantique. Les premiers bénévoles s'étaient donnés comme mission d'organiser des journées de ramassage des déchets liés au tourisme dans les stations de ski alpines. Aujourd'hui, leurs activités se sont élargies à l'accompagnement vers un développement durable à l'échelle de tous les massifs montagnards français et des antennes ont été créées à l'international (en Suisse, au Canada et au Maroc).

Le jeune snowboarder (ou rider) que nous avons interviewé a été « séduit » par ce qu'il appelle leur « éthique » et, porté par la dynamique insufflée par une journée d'échanges

organisée par l'association. Il a donc décidé de monter un projet de ramassage des déchets à la station du Col de Porte, en Chartreuse.

« Je me suis organisé un plan avec des idées et j'ai contacté mes meilleurs amis [...] Je leur ai dit, ben voilà, j'ai envie de vous parler d'un projet, donc voilà, on s'est mis autour de la table, je leur ai exposé le projet (rire), c'était énorme parce qu'on avait jamais, dans mon groupe de potes, on avait jamais fait d'associatif ou quoi que ce soit [...] Donc voilà, le premier ramassage il est venu comme ça, tout simplement » (Ch. P. 1)

Ce court récit d'expérience pose les bases du projet tel qu'il a été vécu par son coordinateur. Son rire témoigne du comique de la situation dans laquelle s'est déroulé le montage du premier nettoyage. Cet extrait montre que les organisateurs avaient une *inquiétude* quant à leur légitimité à agir. Ils n'étaient pas *équipés* comme ils auraient dû, puisqu'aucun d'eux n'avait jamais été impliqué dans une association. Certains *codes* leur étaient inconnus, et nous allons voir que ce défaut d'initiation a joué sur la suite des événements. Le projet a été construit, « porté » et « poussé » par un collectif très restreint de seulement trois personnes, l'une d'elle endossant presque toutes les responsabilités.

Nous pensons que le régime de la familiarité (Thévenot, 2006) dans lequel s'inscrit la démarche (ce sont des « potes ») va agir pleinement sur la réalisation (quand même ?) de ce projet formulé en marge des *règles du jeu* associatif. Cette familiarité entre aussi en compte dans le choix du lieu pour réaliser cette entreprise.

### **« Je savais comment c'était là haut, je savais qu'il y avait un truc à faire »**

Le site du Col de Porte a tout de suite été retenu comme le site idéal car les trois acteurs principaux de cette première édition connaissaient bien cet endroit. Bien qu'ils n'étaient « même pas de là haut », deux d'entre eux y avaient passé beaucoup de temps dans leur enfance (« on était toujours fourrés là haut depuis qu'on est tout petits », Ch. P. 1) et le « leader » avait travaillé à la station de ski, période au cours de laquelle il avait noué des liens avec le maire de Sarcenas, aussi propriétaire de la station<sup>138</sup>.

La dimension réduite du site et son organisation que nous pourrions qualifier de « pyramidale » (elle est construite autour de la forte personnalité du maire/propriétaire, « Très gentil mais très spécial aussi : on pourrait écrire un livre sur lui, c'est un personnage, un truc de fou ! ») ont facilité la mise en œuvre du projet : « J'avais pas toutes ces contraintes que j'avais vu dans les grandes stations [...] La haut, c'est comme ça ! A l'ancienne... ». Les trois amis se sont donc organisés entre eux, convaincus que le maire « ne leur mettrait pas de bâtons dans les roues », ce qui s'est effectivement vérifié<sup>139</sup>.

---

<sup>138</sup> « Maire depuis 20 ans, propriétaire de la station, des restaurants, etc ». Pour information, la station a aujourd'hui été rachetée.

<sup>139</sup> Peut être une façon pour le « personnage » de se dédouaner : « Je l'ai pas prévenu tout de suite, je le connais, lui il avait enterré des déchets sur la piste donc je le connais bien, tu vois, je connais le bonhomme donc je

Une autre motivation dans le choix de ce terrain d'action tenait à l'expérience que le coordinateur du projet avait eue sur place : « *J'ai travaillé deux ans là haut, on a quand même fait plein de trucs, on a fabriqué un snowpark, on faisait des nocturnes avec de la musique, on a pris la pelle mécanique pour faire des bosses en terre et y'a jamais eu une asso écolo pour nous dire « faites gaffe, on est dans une zone protégée... » Jamais ! Rien ! »* (Ch. P. 1). L'identification d'un manque, du peu d'initiative ou de veille environnementales sur place mis en contradiction avec sa labellisation comme « Parc Naturel Régional », laissait penser au collectif balbutiant que tout projet de la sorte serait bienvenu puisqu'il ne s'y passait « rien » sur le plan environnemental.

Telle que l'expérience est relatée, il semble que le projet se soit déroulé assez simplement. Seule une *épreuve* de taille a freiné un peu la motivation des volontaires amateurs du Col de Porte : la recherche de financements. Après l'échec d'une demande de subvention auprès du Parc (« *Pff ! À l'époque le dossier était bidon ! J'avais aucune expérience là dedans ! (rire) »*), il semble que les trois amis aient eu à *se construire une identité* afin de pouvoir solliciter des partenariats.

### **S'appuyer sur Mountain Riders : « jouer la crédibilité » pour solliciter de l'aide**

La personne que nous avons interviewée à propos de l'organisation du premier ramassage nous a confié que le soutien de l'association Mountain Riders leur avait été indispensable sur plusieurs points.

Nous avons vu que la motivation de mettre en place cet événement avait découlé directement de l'enthousiasme suscité par une rencontre avec des bénévoles de cette association. Nous nous sommes demandés ce qui avait pu susciter cette ferveur. « *Tous ces gens, toutes leurs expériences, moi, ça m'a rempli la tête ! [...] Vraiment, le fait qu'ils soient dans une démarche positive et dans le dialogue, c'est vraiment ça... Ils n'étaient pas là, « on accuse ! » mais plutôt « Ben voilà, on peut déjà faire un petit peu, on montre l'exemple, et puis on entreprend le dialogue, on fait avec les gens » et ça, ça, ça m'a plu ! »* (Ch. P. 1). Ce qui est mis en avant par notre jeune interlocuteur est l'aspect non moralisateur et pragmatique de l'association qui l'a poussé à s'engager dans l'action qui nous intéresse. De plus, s'associer à cette entité connue pour son expérience sur ce type d'initiatives leur a apporté la crédibilité nécessaire pour convaincre les communautés de communes de financer le projet : « *On n'est pas arrivés avec rien, on n'était pas trois potes, ouais, trop bien, on va faire un ramassage »* (Ch. P. 1).

---

voulais pas être en conflit contre lui, je voulais lui amener ça comme ça. Les ramassages, voilà... pour qu'il ait plus qu'à dire « ben ouais » » (Ch. P. 1)

Enfin, sur l'organisation logistique, les trois amis ont pu trouver un soutien auprès de l'association pour connaître le matériel à récupérer à l'avance (gants et sacs), mais aussi sur la façon de rendre l'évènement convivial (organisation d'un repas avec des produits locaux, réservation d'une salle, mise en place d'un covoiturage pour se rendre sur le site de ramassage le jour J) et enfin sur la communication de l'évènement (création d'affiches et coordination avec la journée nationale de ramassage des déchets en montagne organisée par l'Association via leur site Internet). Cet appui leur a permis de rendre publique leur initiative.

On voit que cette *épreuve* (la recherche de financements) a forcé les trois acteurs à passer à un autre régime d'engagement, à une *mise en coordination* (Thévenot, 2006) de leurs motivations personnelles avec une association d'ampleur nationale pour mener à bien leur projet et tisser des partenariats localement. On pourrait presque parler d'un « détour partenarial » nécessaire : en passant par un partenaire lointain mais mieux connecté, ils parviennent à construire des liens au niveau local, qui leur est proche sur un mode d'engagement *familier* seulement, alors que le soutien de leur projet nécessite de construire une *justification*, une *montée en généralité* (Idem), par rapport à leurs préoccupations individuelles. Au fur et à mesure de l'organisation puis du déroulé de cet évènement, nous allons voir que d'autres acteurs, d'autres entités ont été peu à peu enrôlées dans leur affaire. Mais la méconnaissance de l'environnement dans lequel évoluaient les trois « potes » les a amenés à omettre de tisser certains liens, menaçant d'autant la crédibilité de leur initiative, *a posteriori*.

## **Associer les locaux sans localiser les associations : une erreur diplomatique ?**

Ici, nous voulons montrer comment les organisateurs ont réussi à enrôler des acteurs locaux sans forcément identifier les associations habituées à faire ce travail de partenariat.

### **La sollicitation de partenaires sur le terrain**

Outre le Maire de Sarcenas et la Communauté de Commune des Balcons Sud de la Chartreuse, les organisateurs de ce premier ramassage ont pris l'initiative de contacter une entreprise d'élagage (quelqu'un qu'ils connaissaient avant) afin d'obtenir une centaine de paires de gants gratuits. Ils ont aussi démarché, par téléphone, les producteurs locaux pour leur demander de participer en donnant certains de leurs produits pour cuisiner un grand repas à l'attention des ramasseurs bénévoles, ce que l'interviewé décrit comme « *une grande aventure* ».

« On a eu plein de produits qu'on a récolté la semaine avant ! Plein de légumes et de fruits aussi la veille, sur les marchés [...] on s'est tous réunis chez un ami qui avait un four à pain, et on a fait des tartes en pagaille, on a préparé des salades, c'était la grande cuisine, la veille !! » (Ch. P. 1)

Un contact auprès d'une association locale « Loisirs et Culture à Sarcenas » a aussi permis aux organisateurs de trouver une salle, de la vaisselle (non jetable) pour le repas, ainsi qu'un partenaire « *super motivé* » pour les aider le jour du ramassage.

Le jour J, une centaine de personnes était attendue, mais les conditions météorologiques ont dû dissuader une partie des personnes touchées par la communication autour de l'évènement. Environ soixante bénévoles sont tout de même venus parcourir les pentes de la station du Col de Porte à la recherche de mégots, emballages de barres de céréales et autres papiers gras. Ils ont été surpris d'y trouver des déchets beaucoup plus importants et qui n'avaient aucun lien a priori avec l'activité touristique, ce qui transformera le projet pour les années suivantes.

### « Ça fait trente ans qu'on est là, et ben ils nous connaissent pas »

Autre surprise, lors de cette journée, plusieurs associations environnementales locales sont venues « *parce qu'ils sont du coin* » et parce qu'ils avaient « *été au courant par le biais d'amis* », ce qui a permis instantanément de « *créer un réseau à partir du bouche à oreille* ». Mais l'organisateur principal admet ne pas se souvenir d'avoir contacté les associations sur le terrain, en dehors de l'association propre au village de Sarcenas.

Cet oubli va lui « éclater en pleine figure » par la suite. Lors d'une conférence organisée par la CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) au Sappey en Chartreuse, le coordinateur du premier ramassage demande à prendre le micro pour présenter son initiative et inviter les associations présentes à une réunion de bilan sur cette initiative en 2007 et éventuellement organiser un évènement l'année suivante. Voici comment il relate la réaction de la directrice d'une Fédération d'Associations de protection de la « nature » :

« Elle m'est tombée dessus méchamment « Mais ça sert à quoi qu'une autre association fasse encore des ramassages ?! Nia, nia, nia » [...] A l'époque, Mountain Riders était mal vue, parce que « encore une autre association » [...] Et moi je savais déjà tout ça, j'en avais déjà discuté avec (X) et (Y) donc... Voilà, j'suis arrivé très zen, on a discuté [...] je me souviens de cette attaque, elle m'avait bondit dessus, c'était marrant ! Tout de suite après mon speech, elle est venue me voir, elle m'a chopé « Oh là ! Mais moi je veux travailler avec tout le monde, au contraire ! Là j'ai vu qu'il se passait rien là haut », enfin bon... » (Ch. P. 1)

Nous avons rencontré cette personne et sa version est assez similaire :

« Mountain Riders : la première fois que je les ai vus intervenir dans une réunion, j'étais sciée ! Je me suis dit « ils sont culotés ces jeunes ! » [...] j'étais à un genre de colloque d'une journée [...] au Sappey, [...] en fin de journée, je ne sais plus si c'était (X) ou un autre, il se lève et devant tout le monde il dit « j'ai quelque chose à vous dire, voilà avec Mountain Riders on fait ça » et je sais pas s'il annonçait pas des ramassages, ou quoi et je me suis dit mais nous [...], on aurait JAMAIS osé intervenir comme ça ! » (Ch. P. 6).

Cet accrochage met au jour la rencontre difficile entre deux « mondes » : d'un côté la fougue de jeunes motivés attachés à « faire quelque chose là où rien n'avait été fait » et leur motivation à le *faire savoir*, et sur un autre versant, l'agacement d'une fédération ancienne, ancrée sur le territoire et habituée à centraliser les initiatives sur celui-ci.

« On n'est pas d'accord ; c'est des jeunes, ils sont très impulsifs et ils passent outre, complètement ! Nous ça fait 30 ans qu'on est là, et ben ils nous connaissent pas, ils ont fait les premiers ramassages sans nous en parler, tous seuls ! Je sais même pas s'ils en avaient parlé au Parc de Chartreuse quand ils en ont fait un une fois ! Ils foncent et puis c'est tout !! » (Ch. P. 6).

### Une concurrence morale ?

Avec le recul, et vue la réaction du « jeune » désireux de « travailler avec tout le monde », les deux « mondes » ont pu s'associer et la personne de la Fédération déclare quelques années plus tard qu'ils n'ont peut-être pas eu tort :

« Ils seraient venus frapper ici, à la (Fédération), avec la bande de vieux qu'on a au bureau : « et comment vous allez faire ? Et comment vous êtes assurés ? ». Ils auraient pris peur, ils auraient dit... c'est vrai que nous on a tendance à freiner un peu des quatre fers, à faire très attention à plein de choses » (Ch. P. 6)

Cette réévaluation *a posteriori* « arrondit » clairement « les angles » de la dispute initiale. Mais cette altercation montre assez bien, selon nous, la *concurrence spatiale* et *morale* qui peut s'installer entre des groupes voulant *bien faire* sur le même terrain et ne détenant pas les clés pour agir ensemble. Les jeunes motivés sont convaincus que leur projet est foncièrement « bon » et leur priorité est d'agir. Pour « la bande de vieux », l'important est de « *faire attention à plein de choses* ». Ce surcroît de responsabilité aurait sans doute été considéré comme un « frein à l'action » pour le groupe organisateur. Cela les aurait peut-être même découragés du point de vue de l'une d'entre eux (« *Ils auraient pris peur* »).

Cette première expérience de ramassage des déchets au Col de Porte montre l'exemple original d'une initiative citoyenne amatrice. L'ignorance des codes et de certains partenaires qui aurait sans doute *dû* être enrôlés a aussi permis à l'évènement d'avoir lieu. Cette démarche liée à une volonté de « bien faire » (« *Ils ne pensaient pas à mal mais...* » Ch. P. 6) se retrouve défiée par des acteurs associatifs installés, institutionnalisés et professionnalisés (Flahault & Robic, 2007) qui trouvent que les modes de faire des nouveaux arrivants, dans un champ qu'il ne connaissent pas, *ne conviennent pas* (Thévenot, 2006). Cette épreuve, en aval de l'évènement, va participer à façonner de nouvelles motivations, à redéfinir les contours du projet initial. Car, comment s'entendre ? L'enjeu premier ne sera plus désormais de nettoyer les déchets liés au tourisme, en Chartreuse, mais bien de « *fédérer les gens* » autour d'un

projet plus vaste. Il conviendra même de se demander si « nettoyer la Chartreuse » ne devient pas, dès lors, une sorte d'*alibi à agir ensemble*.

## **2. Former un collectif pour éradiquer les « décharges sauvages »**

Dire que le collectif s'est « formé » induit un double sens qui n'est pas anodin. D'une part des personnes d'horizons divers se sont rejointes sur un projet et ont formé le collectif « Chartreuse Propre », mais surtout, ils ont appris à travailler ensemble : ils *se sont* formés. En effet, nous allons le voir maintenant, la principale difficulté rencontrée par le groupe n'a pas tant consisté à nettoyer la Chartreuse, mais bien à *s'entendre* pour le faire et à *apprendre collectivement* à le faire. Nous allons revenir sur les différentes étapes qui ont amené ce groupe à se consolider et à s'institutionnaliser pour devenir lui-même partenaire d'autres entités.

« Ce qui était différent l'année suivante c'est que je me suis dit au contraire il faut fédérer toutes les énergies qui sont déjà en place au niveau de l'environnement [...] j'ai posé les bases : « j'ai pas envie de faire un truc Mountain Riders, j'ai envie qu'on travaille tous ensemble » donc le but c'était que chacun puisse amener ses idées. On a dit « Collectif Chartreuse Propre » et voilà ! » (Ch. P. 1)

### **« Nettoyer » : une éthique ambiguë mais fédératrice**

Le choix du nom du collectif, trouvé lors de la première réunion entre les partenaires locaux et les associations de protection de l'environnement (FRAPNA, Mountain Wilderness, les Amis du Parc, les Hauts de Chartreuse et Mountain Riders), semble avoir émergé comme une évidence. Aucune des personnes que nous avons interviewées n'a fait mention d'un débat ou d'un désaccord le concernant. « Chartreuse Propre » : l'objectif est affiché dans le titre :

« C'est dire « nous on VEUT une Chartreuse Propre » ! Oui. Oui mais ça veut pas dire qu'elle est plus sale qu'un autre territoire ! Voilà, des dépôts sauvages, je vous en montre n'importe où ! » (Ch. P. 5)

Malgré le consensus exprimé dans cet extrait d'entretien, la même personne nous a fait part de ses doutes personnels sur cette notion de propreté.

« Vous n'êtes pas convaincu ? Non, parce que « propre », si vous voulez, moi, je me heurte sans arrêt à l'utilisation de ce mot [...] pour moi c'est une connotation qui est purement ménagère, appliquée à l'espace naturel, ça va pas du tout quoi ! Donc c'est plus ce côté-là qui me dérange ! La biodiversité, c'est sale en un sens [... la propreté] Au niveau écologique, ça vaut rien ! Les gens ont une vision militaire des espaces naturels ! [...] C'est pas pour rien que les entreprises de détergents sont parmi les plus grosses entreprises ! Il y a une maladie de la propreté ! [...] Les bactéries c'est mauvais... Oui !

Alors que si vous n'êtes pas à l'instant en symbiose avec des millions de bactéries, vous êtes mort ! » (Ch. P. 2)

On voit bien l'ambiguïté qui peut être celle du terme « propre ». Le but de l'opération « Chartreuse Propre » n'est pas d'aseptiser ou de désinfecter la Chartreuse. Il ne s'agit pas de ramasser chaque déchet mais vraiment d'identifier des « points noirs » qui sont *inacceptables* par la concentration de déchets qu'ils contiennent. Au-delà de cela, l'objectif du collectif est d'initier une dynamique exemplaire, reproductible ailleurs.

Ce type d'opération recouvre en effet un but pédagogique affirmé :

« Le ramassage [...] c'est un message simple et qui sert. C'est le point de départ vers la cohérence. On met la main à la pâte, après chez soi, l'effort va faire sens. On manque de ça. Et puis c'est intergénérationnel, tout le monde est d'accord » (Ch. P. 3).

Les opérations de ramassage des déchets revêtent un caractère consensuel, mais aussi spectaculaire. A la découverte du site choisi par les organisateurs, de nombreux participants bénévoles ont du mal à cacher leur surprise et leur dégoût. Sans aller jusqu'à dire que cet effet « choc » est recherché par les coordinateurs, on peut dire qu'ils ne cherchent pas à ménager les bénévoles. Les décharges « sauvages » où il y a peu de déchets ne sont pas retenues comme lieu d'intervention pour la journée annuelle (Ch. P. 6). Souvent, les participants sont dépassés par la quantité de déchets présents, ils ne pensent pas qu'un nettoyage du site soit possible. Mais au fur et à mesure de l'arrivée des volontaires et de l'énergie investie à « remonter » ou « descendre » les déchets vers les endroits où ils seront triés dans des bennes ou des carrioles, l'avancée des travaux les met en confiance. Parfois des chaînes humaines sont organisées pour déplacer les objets les plus encombrants. Des systèmes avec des cordes et des poulies sont aussi mis en place pour les déchets lourds ou difficilement transportables. Le déploiement de ces stratégies donne une *ambiance* particulière à l'opération qui devient, au fur et à mesure des échanges et des coopérations, une entreprise collective qui déborde l'énergie injectée par chacun des participants. La gratification qui émerge de ces journées est à la mesure de l'incrédulité première.

Comme décrit dans l'extrait d'entretien ci-dessus, l'aspect pragmatique ou « main à la pâte » de l'opération en fait une expérience fondatrice, engageante. Le résultat ne se mesure pas à l'état final du site (certains sites sont nettoyés sur plusieurs années), qui n'est souvent pas tout à fait « propre », mais bien à la quantité de déchets récupérés.

#### Illustrations 2, 3 et 4

Les acteurs sont d'accord sur l'objectif qui est le leur : une « Chartreuse Propre ». Cependant, ils sont aussi d'accord sur le fait que cet objectif est très difficile sinon impossible à atteindre. Plusieurs fois, lors des réunions, il a été admis que le jour où la Chartreuse serait « propre », ce serait la fin du collectif, et que cela représentait aussi le « but du jeu » (« *notre objectif, c'est de disparaître !* » (Réunion du 8/09/2010), mais le chemin reste long. Le projet sous-

jaçant à celui de nettoyage est celui de « travailler ensemble », de fédérer des acteurs qui, isolément, avaient pu avoir des initiatives similaires, sur le thème des déchets notamment. Mais les différentes façons de faire de chacune des parties prenantes se sont rapidement télescopées. Sur quels objets ces tensions se cristallisent-elles ? Et quelles sont les solutions trouvées par le collectif pour *agir quand même* ?

### **S'écouter sans forcément s'entendre : agir quand même.**

Comme le décrit bien une des personnes que nous avons interviewée, le collectif « Chartreuse Propre » représente un « *mix improbable* » d'acteurs et de motivations, ce qui crée de fortes incertitudes et réclame une médiation importante pour ménager la susceptibilité de tous et incorporer des *propositions* souvent contradictoires. Différentes façons de gérer cette hybridité ont été expérimentées par les coordinateurs successifs du collectif. Ce *turn-over* dans la gestion du groupe n'est pas forcément à considérer comme le résultat des problématiques qui l'affectent, c'est une décision qui avait été prise dès la réunion qui a marqué sa création. Mais les moments choisis pour effectuer ces changements ne sont sans doute pas anodins. On peut ainsi distinguer trois périodes de gouvernance assez distinctes qui correspondent à trois façons différentes de s'arranger et qui amènent (de façon non linéaire) le collectif à s'institutionnaliser.

### **« Se payer le luxe de faire venir deux fois TF1 » : la rémanence gênante de « l'esprit Mountain Riders »**

La personne en charge du ramassage de 2007 a pris l'initiative de « *fédérer les énergies locales* » pour organiser un nouvel évènement en 2008, ce qu'il voyait comme un « *challenge* » qui lui plaisait (Ch. P. 1). Pour dissiper les tensions qui avaient pu résulter de l'opération précédente, il a affiché dès le début la volonté de ne pas représenter l'association Mountain Riders tout en continuant à « *faire comme eux* » c'est-à-dire garder l'attitude positive qu'il résume par « *être dans le dialogue* » qui l'avait motivé en premier lieu.

« L'évènement qu'on va faire, ce sera pas l'évènement Mountain Riders cette fois, ce sera l'évènement du « collectif », et toutes les associations sont sur le même piédestal<sup>140</sup> » (Ch. P. 1).

Les tâches ayant été réparties parmi les différents participants, le coordinateur a hérité du montage de dossiers de financement. Comme l'année précédente, il a fallu qu'il s'associe à une entité déjà reconnue pour être pris au sérieux :

---

<sup>140</sup> Nous pensons que notre interlocuteur signifie « même pied d'égalité »

« Quand j'ai montré les dossiers je me suis présenté comme adhérent Mountain Riders parce qu'il fallait bien que je me présente comme quelque chose. Je pouvais pas me présenter comme « X, bonjour, j'suis bénévole à « Collectif Chartreuse Propre » », personne connaissait ! Alors que [...] Mountain Riders au niveau médiatique, ça marche bien ! On entend parler d'eux donc ça, c'est sûr ! » (Idem).

Cette initiative, qui a permis ce coup-ci d'obtenir de l'argent de la part du Parc, n'a pas engendré de problème particulier. Une décision collective a amené à programmer l'évènement 2008 lors de la journée nationale des ramassages de déchets en montagne.

Or, l'association Mountain Riders, désireuse de soutenir une initiative locale et de la mettre en visibilité (parmi toutes celles qu'ils avaient soutenues et coordonnées), s'est rendue le jour J. en Chartreuse, accompagnée d'une équipe locale de TF1 qui l'avait contactée. L'ironie veut que le coordinateur local ait sollicité, de son côté, la semaine précédente, un ami qui travaillait pour l'émission nationale (le journal de 20h) de la même chaîne télévisée. Ce « débarquement médiatique » n'était pas du gout de tous les participants :

« On en a discuté ensemble, ils ont trouvé que c'était trop « Mountain Riders ». Mais moi je leur ai dit « De toute façon, ça a été de fil en aiguille, c'est comme ça, moi j'ai pas forcé la chose », et ils l'ont bien vu parce qu'on discutait vachement ensemble ! Moi j'ai dit « on s'est servi de la journée nationale pour porter l'évènement, et c'était important, ça nous a aidé de dire « c'est pendant la journée nationale », ça aussi c'était un point fort ! Parce qu'on était un petit collectif et maintenant on n'a plus besoin » (Ch. P. 1)

La volonté de promouvoir l'évènement s'est, en fait, rapidement transformée en une sorte de déception pour le coordinateur qui n'hésite pas à faire part de sa naïveté :

« J'étais un peu naïf aussi, quand TF1 est arrivé je pensais leur montrer un peu ce qui se passait [...] je voulais leur parler du fait que c'était un collectif [...] Elle m'a vite mis au courant, tu vois ? 'Tain moi j'ai commencé à baratiner, elle m'a fait « Non, mais t'inquiète, moi je suis juste là pour les images » (rire) Ils ont fait leur truc de toute façon, ils voulaient de l'image, de l'image, des gens qui ramassent, et des chiffres ! Ils ont dit que y'avait 40 000 mégots qui avaient été ramassés sous le télésiège, c'était pas vrai ça ! Y'en avait pas 40 000 ! [...] De toute façon, moi j'avais vendu le truc à TF1 en disant que c'était la journée nationale, le « Collectif Chartreuse Propre » tout le monde s'en fout de ça ! ».

La volonté de rendre public l'évènement, de le mettre en scène, amène à une mascarade. Il est surprenant, ou du moins intéressant de voir comment, pour promouvoir un évènement particulier, c'est-à-dire le rendre public, les moyens mobilisés par les acteurs (solliciter l'attention d'une chaîne télévisée nationale) les ont amenés à produire un *effet* (quelque peu) *pervers* : ici, l'initiative et son déroulement sont « aplanis » pour coller à une réalité qui les débordent (la journée nationale), ce qui fâche le collectif et menace sa pérennité.

Même aujourd'hui, alors que le collectif s'est consolidé, les souvenirs restent amers par rapport à cette *intrusion*. Des fantasmes peuvent même être mis au jour : une personne du collectif avec laquelle nous échangeons récemment (février 2012) nous assurait que TF1 était venu, ce jour-là « *en hélico* ».

Au siège de l'association Mountain Riders, nous avons recueilli les propos d'un salarié par rapport à cet événement (incident ?). Voici la justification qu'il apporte à ce type de réaction (au demeurant, récurrente) :

« Les ramassages, c'est une prise de conscience, ça doit être accompagné d'une action médiatique. Pour l'écolo, la caricature est facile, c'est celui qui mange des graines. Nous on a voulu sortir de ça. On nous reproche souvent de trop communiquer, de bien communiquer en fait. Vaut mieux faire envie que pitié » (Ch. P. 3).

Tous les acteurs du collectif n'ont pas un avis négatif sur ce qu'il s'est passé en 2008. Certains en gardent un souvenir amusé et parlent d'une « force de vente » que Mountain Riders aurait apportée et que les autres associations leur envieraient. Mais au-delà de ces considérations, ils évaluent de très fortes tensions entre les « éthiques » des différentes associations qui les rendent incompatibles.

« Le problème il est pas d'être propre sous ses câbles, il est de ne pas faire de câbles n'importe où ! Et de ne pas intervenir n'importe comment sur le cycle de l'eau. Ça Mountain Riders s'en fout complètement, ils ne le comprennent peut-être même pas. J'en sais rien mais en tout cas c'est pas dans leurs préoccupations du tout donc y'a une incohérence quoi ! [...] Oh, les gars faut savoir sérier et hiérarchiser les problèmes, vous êtes pas sérieux sur l'environnement ! » (Ch. P. 5).

Il ne s'agit pas de savoir si ces critiques sont fondées, mais plutôt de rendre compte du fait que ces critiques sont partagées par de nombreux participants du collectif et vont procéder à *éloigner* peu à peu l'association de cette initiative.

Un glissement va s'opérer autour du terme « nettoyer » qui ne va plus concerner les déchets liés au tourisme mais bien les « points noirs », ce qui n'est plus l'objet de l'association ayant aidé au départ. De ce fait, les terrains ciblés par les opérations de ramassage ne seront plus les stations de ski, mais des espaces ordinaires, voire secondaires, des espaces « sacrifiés » en décharges.

« Mountain Riders n'a pas du tout envie de mettre les mains dans la merde, dans les grosses décharges sauvages, c'est pas leur truc quoi ! [...] j'en entends plus vraiment parler, dans le collectif actuel Chartreuse Propre » (Ch. P. 5).

On voit bien ici qu'il demeure une *concurrence morale* entre plusieurs visions de ce que doivent être les « espaces naturels ». En filigrane, les enquêtés parlent du travail de Mountain Wilderness, une association qui s'occupe de démanteler des installations dites « obsolètes » et qui s'oppose formellement aux stations de ski et à l'addition de remontées mécaniques. En

comparaison, le travail fourni par Mountain Riders qui consiste à nettoyer les stations de ski apparaît vain puisque le problème est, pour certains enquêtés, l'existence de ces stations et non le fait qu'elles soient salies.

Mountain Riders va être peu à peu mis à l'écart des activités du Collectif. L'éloignement de l'association est aussi dû au départ à l'étranger (pour des raisons professionnelles) du membre qui la représentait et qui coordonnait le Collectif. Il passe alors la main à un autre membre qu'il décrit comme suit : « *je le connais bien, c'est un bon ami à moi, [...] puis moi je voulais quelqu'un qui soit déjà dans le mouvement [...] il est super bien ! Il a un cœur en or, carrément ! C'est simplement un coordinateur, voilà, il rassemble les infos, c'est pas un chef, de toute façon, on a jamais voulu avoir un chef* », et qui va instaurer une dynamique différente, non moins critiquée.

### **« Ventiler le budget » dans des banderoles, le « gaspillage » symptomatique d'une organisation « Olé ! Olé ! » ?**

Le « flou » dans l'organisation du collectif, qui est voulu dès le départ par son initiateur, va rapidement devenir un objet de contestation au sein du groupe. Un événement en particulier que nous pouvons appeler « la crise des banderoles » va cristalliser ces tensions.

Au fur et à mesure que le Collectif « Chartreuse Propre » se construit et se constitue une identité avec une compétence spécifique, des acteurs jusque là autonomes, vont se rallier à sa cause. Une association en particulier, le Pic Vert, ancrée localement dans le Voironnais, va s'intéresser de près aux actions du Collectif parce qu'elle menait déjà, de son côté, des opérations de nettoyage. Les représentants de cette association vont alors se poser en *experts*. « *On essaye de monter le niveau* » (Ch. P. 4), nous a confié l'un d'entre eux. Or, l'aspect « *bénévole* » et « *amateur* » du collectif va rapidement les agacer.

« C'est *bénévole*, hein. Oui, vous pensez que c'est pas très compétent ? Non mais là c'est un peu Olé ! Olé ! C'est-à-dire pendant quinze jours, trois semaines on va recevoir plein de mails et puis pendant six mois on n'aura pas de courrier. Y'a pas de... quand on décide quelque chose à une réunion, la réunion suivante, c'est remis en cause. Enfin bon, ça manque d'une structure solide, quoi » (Ch. P. 4).

En 2009-2010, le collectif reste sur une dynamique « qui fait feu de tout bois ». Il fait preuve d'une grande perméabilité aux participants et à leurs propositions. Les personnes qui viennent aux réunions changent constamment. Si les structures représentées restent peu ou prou les mêmes, les personnalités avec lesquelles il faut composer sont, elles, beaucoup plus fluctuantes. Au départ, cela est vu comme une richesse mais des difficultés apparaissent rapidement, et certains individus « fidèles » (comme celui qui s'exprime dans l'extrait d'entretien ci-dessus) vont commencer à trouver que « *l'on ne peut statuer sur rien* » (Ch. P. 4). C'est la gestion d'un budget alloué par le Conseil Général de Savoie via le Parc qui va « mettre le feu aux poudres ».

En 2009, les membres du collectif décident de se procurer des banderoles pour communiquer localement sur les événements à venir. Comme ils n'ont pas de contacts particuliers dans ce milieu (affichage, signalisation), ils font appel au Parc.

« on s'est dit au niveau communication, il nous faut des banderoles, [...] les affiches ça coûte cher, c'est polluant, il faut les retirer [...] on s'y est pris au dernier moment, on a demandé au Parc de nous aider, de trouver des pas chères [...] ils nous ont donné l'entreprise avec qui ils travaillent habituellement, en fait ça nous a coûté la peau des fesses [...] dix grosses banderoles, qui sont bien par contre, qui sont visibles [...] qui sont réutilisables, mais je pense qu'on aurait pu, si on était un peu malin, utiliser des banderoles qu'ils avaient déjà... » (Ch. P. 2)

« On a un gros reproche à leur faire sur l'usage des fonds qu'ils ont obtenus parce qu'ils ont sorti des banderoles : plus de 2000 euros de banderoles... [...] ça nous a vraiment énervé parce qu'avec 2000 euros, nous on nettoie 4 gros dépôts d'ordure [...] Qu'est-ce qu'on en a à foutre d'avoir des banderoles qui font de la pub pour le Parc ? On n'en a strictement rien à faire... « Opération Chartreuse Propre, Le Parc, Machin truc » (Ch. P. 4).

« Nous, on en rigole, voilà, il nous a incendié quand il a su qu'on avait acheté cette banderole, j'ai dit « ben attends c'est un collectif, ça s'est décidé en réunion, t'y étais pas, faut quand même que tu... » Voilà » (Ch. P. 2).

Les trois extraits ci-dessus présentent les deux avis contradictoires à propos des banderoles. Le coordonnateur du collectif (Ch. P. 2) admet que le choix de faire fabriquer des banderoles aussi chères est une erreur (il parle de « *bêtise* ») collective (« décidée en réunion »), qu'il attribue aussi au Parc (de mauvais conseil) ainsi qu'au manque de temps dont il disposait pour piloter cette action. Le détracteur de cette initiative (4) évoque la disproportion des coûts, mais il insinue également que le Parc aurait profité de l'occasion pour s'afficher et s'attribuer le mérite des ramassages. Voici la vision du représentant du Parc :

« Donc là chacun sa vision et je ne vois pas de vision qui est plus valable qu'une autre ! Je veux dire soit on met les moyens d'être présent, et on estime qu'il faut des matériaux de qualité qui coûtent cher, soit on estime que l'action prime avant tout et peu importe la connaissance [...] La vérité n'existe pas, donc je n'interviens pas là-dessus » (Ch. P. 5).

### Illustration 5

Les tensions se crispent d'autre part sur les banderoles elles-mêmes ; trop grandes et mal placées ; gênantes et inutiles en somme, sauf pour une communication qui dépasse l'espace immédiat (prise de photos avec la banderole pour les afficher sur Internet ou les diffuser dans la presse).

« Ces banderoles, nous on avait deux grandes banderoles, on les a installées. D'abord, rien que pour les installer, on a pris du temps parce qu'elles étaient

trop grandes et puis, là où on les a installées, c'est-à-dire, là où on nettoyait le dépôt d'ordures, y'avait personne, 'fin y'avait que nous ! Alors faire de la pub pour nous même ?! » (Ch. P. 4).

Pour finir sur ce point, il est intéressant d'observer qu'à chaque fois que le Collectif connaît des tensions, cela se passe au niveau du rendu public. L'invasion médiatique associée à Mountain Riders et l'achat des banderoles posent problème car les membres du Collectif ne sont pas d'accord sur ce qu'ils veulent donner à voir de leurs actions et sur la façon de le faire. Cependant, les quelques frictions que nous avons mises ici au jour ne rendent pas justice à l'ambiance générale du collectif et de ses réunions, qui sont qualifiées à l'unanimité de « *sympathiques* » et « *conviviales* », même par les personnes les plus critiques. Les événements que nous venons de relater constituent en fait des dérapages pour les acteurs, des « anecdotes » dont ils rient le plus souvent. Mais, ayant assisté à plusieurs de ces réunions accueillantes et chaleureuses, nous pensons aussi que ces « prises de bec » révèlent des désaccords récurrents et profonds entre les acteurs, désaccords qui ne les empêchent pas d'avancer, parce qu'ils sont tus, amnésiés ou contenus dans le temps et surtout dans l'espace.

### **Se répartir les rôles et se distribuer sur le territoire pour agir**

Comme les membres du Collectif peinent à s'entendre sur la façon de procéder au nettoyage de la Chartreuse, ils mettent en œuvre un programme original de partition du collectif, tant au niveau des tâches à réaliser que des espaces à nettoyer.

#### **« Chacun avait ses petites tâches à faire »**

Un des moyens éprouvé par le collectif pour faciliter le passage à l'action est de découper finement les missions qui lui incombent. Plusieurs volets peuvent être détachés selon un timing qui leur est spécifique.

Tout en amont de chaque événement annuel de ramassage, la mission première est de trouver des financements, lesquels vont donner l'envergure du projet et l'éventail des missions qu'il est possible d'envisager. Une seule personne est chargée de faire ce dossier de sollicitation.

Sur un autre plan, des initiatives pédagogiques dans les écoles de Chartreuse ont pu être menées ces trois dernières années en partenariat avec deux structures (AMUSE<sup>141</sup> et Mountain Riders) et en relation avec le Parc. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux problématiques liées aux déchets et à les inviter, à l'issue de cette intervention, à venir participer, avec leurs parents, à l'un des ramassages organisés.

Des activités parallèles aux ramassages comme des conférences ou des ateliers de création à partir des déchets (pour les enfants) ont été organisés au fil des différentes éditions en partenariat avec l'association Art'Gens.

---

<sup>141</sup> Association Mille et Une Sciences Expérimentales.

La logistique (cafés d'accueil ou repas, matériel mis à disposition des bénévoles par les organisateurs, les communes et les communautés de commune) est un autre aspect qui vient en amont du jour J. Comme la communication, cette mission s'étale avant, pendant et après la journée de ramassage. Ces deux missions incombent à plusieurs personnes mais qui ne travaillent pas forcément ensemble puisque ces tâches se distribuent également spatialement. En effet, depuis 2009, plusieurs ramassages sont organisés le même jour sous l'égide de différentes associations membres du collectif.

Si vous pouviez changer quelque chose au projet ou au collectif, ce serait quoi ? « Si j'étais une fée ? Plus de monde encore, parce que ça résoudrait le problème du temps [...] au lieu de se prendre la tête « qui est-ce qui va aller mettre la banderole à tel endroit, qui est-ce qui va s'occuper de trouver des gants ? », chacun aurait sa petite responsabilité ». (Ch. P. 6)

Nous observons qu'au sein du collectif, le souci d'intégrer toujours plus de monde relève de la volonté de découper toujours plus les tâches à effectuer. Les personnes se retrouvent pour discuter des enjeux globaux de leur initiative, mais ils ne travaillent concrètement ensemble sur le terrain que lors des ramassages, et encore, nous allons voir qu'ils se partagent aussi le territoire.

#### « Y'a eu trois personnes qui ont fait trois ramassages à trois endroits différents »

Dès la création du collectif en 2007-2008, l'idée d'organiser en parallèle plusieurs ramassages à différents endroits s'est concrétisée : Mountain Riders s'occupait de coordonner le nettoyage de la station de St Pierre de Chartreuse, pendant que l'association Loisir et Culture de Sarcenas s'occupait d'un dépôt à proximité de son village et qu'un habitant du Col de Vence en faisait autant de son côté. Un repas avait néanmoins permis de réunir tous les participants après les ramassages.

Depuis, cette **multi-polarisation des bénévoles** s'est poursuivie. Les membres du collectif se chargent d'identifier des sites adéquats parmi les « points noirs » recensés puis les soumettent au collectif qui approuve la plupart du temps leurs choix. Pour être « éligibles », les sites doivent être assez pourvus en déchets (un site a été refusé parce qu'il n'y en avait pas assez<sup>142</sup>) et assez accessibles pour que le public puisse aider dans les meilleures conditions. Mais certains partenaires, notamment les Grimpeurs des Alpes et le CAF, ont pu faire déroger à ce critère en apportant leur aide sur un site difficile d'accès en 2009. Ainsi, le collectif bénéficie aujourd'hui d'assez d'expérience pour pouvoir proposer un panel de sites à nettoyer le jour J, certains étant « familiaux » alors que d'autres sont plus « sportifs ». Les repas et cafés d'accueil sont désormais décentralisés sur chacun des sites de ramassage.

---

142 « On hésitait parce que y'en a un, y'a pas assez de choses, on s'est dit « on va pas faire monter 15 ou 20 personnes au Col du Coq pour ramasser une demi-heure » » (Ch. P. 6).

Il est étonnant de constater que si les membres du collectif continuent à se réunir très régulièrement pour échanger sur les problèmes qu'ils rencontrent et mutualiser leurs expériences respectives, la seule mission qu'ils discutent et mettent en place conjointement est celle de communication de cet événement annuel pluriel. Or, c'est précisément à propos de cette tâche et de la façon convenable de la mener que les conflits que nous avons identifiés ont émergé. Il semble qu'une évolution profonde ait travaillé de l'intérieur ce groupe hybride. Nous pensons que le Collectif est parvenu, à travers un apprentissage partagé, à vaincre l'aspect « flou » qui le qualifiait au départ (et le complexait peut-être) pour se faire connaître et reconnaître pour ses actions. Nous associons cette dynamique à un double processus d'institutionnalisation et de professionnalisation.

### **3. S'institutionnaliser, se professionnaliser : gagner en reconnaissance**

A défaut de s'entendre absolument en interne, le groupe « Chartreuse Propre », par un processus d'apprentissage collectif va arriver à créer des liens avec des entités extérieures qui vont l'amener à se professionnaliser et à s'institutionnaliser. Cette progression n'est pas linéaire, ce qui rend complexe l'exercice qui est le nôtre (en rendre compte). Nous proposons ainsi de restituer ces processus en fonction des différentes entités auxquelles le Collectif essaye de se lier. L'ordre dans lequel apparaissent ces entités dans notre propos s'apparente à un ordre chronologique sans l'être totalement. En effet, les entités ont été sollicitées en parallèle, mais nous pensons que le succès progressif de la mise en relation du Collectif avec le Parc a favorisé l'intéressement des communes et pousse le Collectif à s'intéresser au « devenir naturel » (Larrère C. & R., 1997) des espaces concernés par ses actions.

### **Parc et Collectif : de « l'amour vache » à la coopération**

Le parcours « tumultueux » du Collectif, que nous avons aussi qualifié de « non linéaire » tient en grande partie, selon nous, aux relations délicates du Collectif avec le Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Nous avons pu identifier plusieurs phases relationnelles qui correspondent autant au renouvellement des orientations générales du Parc et du collectif, qu'aux personnes investies dans les liens tissés entre ces deux entités.

### **A tâtons, le collectif cherche l'attention du parc...**

En 2008, lorsque les trois « jeunes riders » avaient organisé une première journée de ramassage au Col de Porte, ils s'attendaient à un soutien acquis auprès du Parc tant leur projet rejoignait les préoccupations de cette structure. Le Parc refusa de soutenir leur initiative. On peut imaginer que c'est le manque d'une structure visible (bien que les « motivés » se soient rattachés à Mountain Riders) qui a engendré ce refus de soutien, plus que la légitimité de leur initiative ou sa convergence vers les intérêts du Parc. La personne que nous avons interrogée

l'attribuait à son manque d'expérience et à l'aspect « *bidon* » du dossier confectionné pour les démarcher (Ch. P. 1).

L'année suivante, cette même personne, en charge du dit-dossier admet qu'il était « *mieux ficelé* ». D'autre part, le Collectif « Chartreuse Propre » était né d'une première réunion des partenaires associatifs et individuels. Le Parc accepta, cette fois, de soutenir une partie de l'initiative, à travers une subvention destinée à financer l'intervention dans plusieurs écoles de deux associations (AMUSE et Mountain Riders) dans le but de sensibiliser les enfants à la problématique des déchets. Le Parc refusa de subventionner la journée de ramassage. La raison rapportée par le « leveur de fonds » tient à la date choisie pour l'évènement. Il semble que le Parc ait pensé qu'organiser une journée de nettoyage en juin pouvait porter préjudice aux milieux « *Tu comprends, on allait écraser des petites fleurs, alors pour eux, c'était pas possible de nous soutenir* » (Ch. P. 1 bis). Il se trouve que cette question était, en parallèle, discutée au sein du collectif.

**« C'est le grand truc qui crée des disputes tout le temps : la DATE ! »**

La date retenue initialement en Juin pour les deux premières opérations de ramassage des déchets en Chartreuse correspondait au ralliement de ces initiatives avec la Journée Nationale de Ramassage des Déchets en Montagne coordonnée par Mountain Riders. Le directeur de l'association le justifiait en ces termes :

« On se réveille, on se fait beau. La montagne se fait belle au printemps, c'est le moment d'aller faire du propre » (Ch. P. 3).

Ce point de vue va de pair avec les objectifs de l'association qui sont de nettoyer, avant tout, les déchets liés au tourisme dans les stations de ski. Ainsi les mois de mai et juin qui suivent directement la période hivernale font sens pour eux, d'un point de vue pédagogique. Ils permettent, pour les usagers et les professionnels de ce milieu, de garder un lien avec leur espace de pratique et de le nettoyer de suite « après utilisation ».

« Si la date a changé c'est à cause de nous, la FRAPNA, d'habitude c'est au printemps et le printemps c'est le moment où la faune niche [...] ça gêne beaucoup trop, les fleurs sont épanouies, et donc pour être surs qu'il n'y ait pas de dégâts dans la nature c'est nous qui avons demandé que ce soit en automne. [...] on ne brasse pas dans la nature au printemps » (Ch. P. 6).

On voit que les arguments de la FRAPNA rejoignent ceux rapportés du Parc. Les personnes qui ironisaient au départ sur cette approche peut-être trop « bio-centrée », s'en sont accommodés en y ajoutant encore d'autres arguments, davantage pragmatiques.

« C'est emmerdant au printemps, comme y'a différentes altitudes en Chartreuse [...] il peut y avoir de la neige [...] on recherche de gros déchets donc quand y'a pas de feuilles sur les arbres on voit mieux » (Ch. P. 1 bis).

On voit qu'ici la moralité de l'évènement ne tient pas qu'à son objectif. Il s'agit de *bien faire* (quelque chose qui est déjà vu comme « bien »/ « bon »/ « juste »). La date de l'évènement a donc été modifiée et les ramassages ont lieu désormais tous les ans en octobre, comme le souhaitait le Parc<sup>143</sup>. Or, cette évolution ne s'est pas accompagnée pour autant d'un soutien financier du Parc pour les opérations de ramassage. En fait, leur refus initial ne tenait pas vraiment à la date mais plus au fait que le Parc ne dispense pas de subventions de la sorte. Le collectif l'a appris, chemin faisant, après des périodes d'intense frustration au cours desquelles le Collectif essayait de rencontrer les objectifs du Parc, de relever les challenges qu'il lui soumettait, alors qu'aucun soutien ne s'en suivait.

« Ça serait d'autant plus facile, si quelqu'un du Parc nous aidait un peu plus quoi [...] là non, là c'est chacun pour soi » (Ch. P. 2).

En fait il semble que le Parc n'ait pas été clair sur ce qu'il était possible pour lui de faire dans l'accompagnement du Collectif. Tant que les membres du Collectif s'attendent à obtenir une aide basée sur leur « bonne volonté » à mener de « bonnes actions » (les ramassages), une incompréhension demeure.

En 2010, une évolution majeure apparaît puisque le Collectif va rentrer dans une phase de dialogue plus apaisée avec le Parc. Ceci va les conduire à travailler pour lui et à être financé pour le faire, et participer ainsi à la dynamique de professionnalisation du Collectif.

### **Echange de bons procédés : le Parc « embauche » le collectif**

En 2010, le Parc propose au Collectif de dresser un inventaire des « points noirs » à l'échelle du Massif de la Chartreuse en échange d'une subvention du Conseil Général de la Savoie. Le Parc en a besoin et le Collectif y trouve une façon de se faire connaître et reconnaître pour ses actions. Ce diagnostic va être initié par l'un des bénévoles du Collectif qui est informaticien. Il va mettre en place un outil innovant : une cartographie participative en ligne.

Ce travail donne en parallèle à cet informaticien bénévole l'occasion de créer un site Internet dédié aux activités du Collectif Chartreuse Propre, regroupant des informations sur les associations membres et partenaires, et sur l'historique du projet. Ce site va aussi permettre de mobiliser des bénévoles sur les journées de ramassage via le récit des évènements précédent et la mise en valeur de leur résultats (photos des déchets ramassés, des personnes mobilisées).

« Y'a une page sur les dépôts sauvages en Chartreuse, avec une carte ! Et donc possibilité pour n'importe qui, une association, un individu ou quoi d'indiquer [...] les dépôts sauvages, indiquer le lieu, si possible la composition (gravats, bouteilles, un gros mélange de merdier etc.), les photos, le truc GPS et puis quelques informations complémentaires » (Ch. P. 2).

---

<sup>143</sup> Ce qui a aussi pour conséquence d'*autonomiser* le collectif vis-à-vis de la journée nationale des ramassages de déchets, mais ceci n'est pas relevé par les acteurs, ce qui nous amène à ne pas l'analyser, pour l'instant.

Cette avancée est aussi vue comme un moyen de faire pression sur les communes et les particuliers en rendant publiques leurs pratiques. La carte, par les signaux qu'elle donne à voir, *moralise*. Elle montre au grand jour les incivilités commises et, dans cette mise en scène, les accusateurs sont anonymes, comme « masqués ». Enfin, elle permet, de par la quantité de sites répertoriés (une cinquantaine) de justifier l'existence et les actions du Collectif.

« Sur la carte y'a des petits points et des petites flèches et si on clique sur la petite flèche, déjà on voit si c'est plutôt chartreuse nord, sud, le Sappey, machin [...] Alors ça permet à la fois de faire pression, c'est-à-dire que si sur une mairie, sur une commune y'a dix dépôts sauvages... ça la fout un peu mal. Peut-être des privés ils peuvent se dire « ben oui c'est un peu embêtant que j'apparaisse là ». Et puis ça permet de faire [...] un état des lieux ! La Chartreuse, on en parle beaucoup... est-ce que c'est encore très sale ? Est-ce qu'il y a beaucoup de travail ? » (Ch. P. 2).

On observe clairement ici un processus de professionnalisation dont les acteurs sont conscients et qui les valorise : « *on essaye de devenir un peu plus « professionnels » entre guillemets* » (Ch. P. 2). Cependant, des soucis importants vont naître de cette nouvelle collaboration. L'argent obtenu du Parc a été utilisé, comme nous le savons, pour acheter les banderoles, ce qui, en soi, a suscité les querelles dont nous avons parlé. Mais plus important encore, la convention partenariale qui sous-tendait la collaboration, avait pour corolaire la constitution d'un rapport administratif devant être accompagné de « factures conformes », rapport qui fait quelques remous, à croire que la professionnalisation du Collectif n'est pas du tout allée de soi.

### **Chaud-froid : la colère du Collectif envers le Parc « *machine administrative* »**

Les interviews que nous avons menées, mais surtout une série d'e-mails échangés entre les membres du collectif et le Parc, qui nous a été transmise par l'un d'eux, nous a permis de mettre au jour des rapports qui s'échauffent entre les deux structures. Le différend naît du fait que le Parc n'a versé au Collectif que la moitié de la subvention obtenue auprès du Conseil Général de Savoie. Le versement de l'autre moitié est soumis à la transmission du fameux rapport. Un certain retard est pris quand à la réalisation de ce rapport, parce que le collectif ne dispose de personne pour cela. Au final, l'unique salariée de l'une des associations membres du collectif s'en est chargée.

En parallèle de cet « accroc », le Collectif rate, en 2010, le « coche » de la demande de subventions pour 2011. Ils manifestent alors un ressentiment profond à l'encontre du Parc qui ne les avait pas prévenus des délais impartis. De plus, lorsque l'employé du Parc concerné reçoit enfin le rapport, il ne le trouve pas *conforme* et refuse d'envoyer la deuxième partie de la subvention due depuis 2010. Les membres du collectif dénoncent alors l'aspect ultra-administratif de la structure, qui les contraint, les décrédibilise et les éloigne à nouveau. Le conflit prend alors une tournure plutôt personnelle, voire émotionnelle.

Il est intéressant de constater que le débat (qui vire en conflit) a été initié par une personne extérieure au noyau dur du Collectif. Un bénévole venu à une journée de ramassage relaie à un ami à lui (membre du Collectif qui l'avait invité) l'article du blog d'un autre bénévole qui raconte son expérience lors de la journée de ramassage. Ce dernier jette « un pavé dans la mare » en relevant l'absence des instances du Parc lors de cet évènement et en posant « la question qui fâche » :

« Sans polémiquer, j'aurais aimé voir des gens de l'ONF, du PNR, de ONCFS organismes que je respecte ... mais où étaient-ils ? [...] malgré le courage de toute l'équipe, le site est loin d'être propre puisqu'il reste encore des carcasses de voitures mais là il faudrait d'autres moyens ! [...] cette modeste journée... il est vrai moins médiatique et moins valorisante que la réintroduction du bouquetin en Chartreuse ! » (Extrait du blog : « Outdoor 73 », billet publié le 2 octobre 2010144)

« Je suis un peu sidéré que l'on confie à des bénévoles, des gamins, la gestion de l'évacuation de décharges de plusieurs dizaines d'années [...] alors que le parc a un budget de fonctionnement de plusieurs MILLIONS d'euros » (Mail de réaction à l'article, transmis au Collectif par l'un de ses membres, non daté).

Ici, les deux extraits de discours font état du peu de soutien apporté par le Parc au projet du Collectif Chartreuse Propre, en regard de l'argent existant (plusieurs millions) et de la façon dont il peut être, par ailleurs, utilisé (réintroduction du bouquetin). Ces deux **regards extérieurs** renvoient au Collectif une image négative qu'ils avaient déjà peut-être d'eux-mêmes. L'un des membres (celui qui avait communiqué ces deux points de vue au reste du groupe) essaye alors de tempérer leur colère et de *redistribuer les responsabilités* : « *le Parc ne nous a pas engagés dans cette décharge... nous y sommes allés tout seuls ! [...] il est important que les habitants et usagers du parc participent au sens « propre »... parce que la participation des habitants peut faire bouger les élus... élus par les habitants !* » (Extrait du mail d'un membre du Collectif à son ami (Cf. Extrait précédent) et aux autres membres).

D'autres destinataires de ces échanges vont se montrer moins diplomates et contacter directement le Parc (avec, en copie, les autres membres) pour leur **demandeur des comptes** :

« Le Parc n'a toujours pas honoré une subvention du Conseil général de Savoie sur 2009 [...] je suis consterné à la fois par la lenteur de réaction des services du Parc [...] et par le non-accompagnement des petites associations sur les méandres administratives de demande de subvention. Il est clair que nous sommes rarement dans les clous mais n'est-ce pas là le rôle du Parc d'accompagner les initiatives des forces vives du massif que sont les associations ? [...] devons-nous amplifier cette évolution et arriver

---

<sup>144</sup> Source : <http://outdoor73.e-monsite.com/blog/ecologie-environnement/chartreuse-propre-a-st-pierre-d-entremont.html> consulté le 19 février 2012.

finalement à ne plus passer par le Parc ? » (Extrait d'un mail adressé au Parc par le coordinateur du Collectif Chartreuse Propre, non daté<sup>145</sup>).

La réponse du Parc ne prête pas à confusion. Elle pointe les faiblesses du Collectif dans son organisation tout en réaffirmant le rôle indépendant que celui-ci doit jouer :

« Il n'est pas anormal qu'une association puisse prendre son autonomie dans un territoire... Et le parc n'a pas forcément vocation à alimenter de façon permanente une action même si pour 2011, nous allons faire le maximum malgré votre retard considérable à faire une demande alors même que vous aviez déjà été confrontés à ce même retard pour 2010... Je ne peux pas passer mon temps à solliciter les associations qui par nature doivent être offensives car militantes... » (Extrait du mail d'un salarié du Parc adressé au Collectif).

Le conflit va se poursuivre sur plusieurs échanges, pointant le dossier « *tatillon et ultra-administratif* » demandé par le Parc (et qu'il n'a pas encore pris le temps de lire). Le Parc édicte des normes intransigeantes à propos du dossier alors qu'il se dédouane par ailleurs de ce qui est saisi comme une *promesse* faite au collectif. La question initiale se transforme peu à peu en : « *Quel est l'adversaire que nous devons combattre ? Je ne pensais pas que c'était le Parc [...] et plus particulièrement, toi, (X), ce dossier t'intéresse-t-il ? J'ai cru que oui, un temps. Souhaites-tu nous aider ou nous combattre ?* ». On voit bien qu'ici, le conflit devient plus personnel.

Finalement, le conflit sera réglé de visu, dans un temps très court. Nous pensons que ces échanges électroniques contiennent l'essentiel de la dispute qui ne s'est pas vraiment ressentie au sein des réunions auxquelles nous avons assisté dans le même temps. Les personnes en parlaient sur le ton de la plaisanterie. Une personne demandait par exemple si le représentant du Parc allait venir et une autre personne lui répondait en rigolant « *non, il ne nous paye plus alors il n'ose pas venir* ». Le rapport avait aussi été évoqué comme n'allant pas puisqu'il « *manquait des virgules* » (Réunion Ch. P. du 8/09/10). Il apparaît que l'échauffement ait été provoqué par le regard péjoratif porté sur les relations Parc-Collectif depuis l'extérieur (Blog et mail). A partir de cette réconciliation, il semble que les relations se sont améliorées considérablement entre les deux structures.

### **La reconnaissance, enfin !**

Notre enquête s'est arrêtée fin 2010. Avide d'obtenir quelques informations « fraîches » avant la rédaction de ce chapitre, nous nous sommes rendus à l'Assemblée Générale de l'association des Amis du Parc de Chartreuse en février 2012.

---

<sup>145</sup> Nous pensons que ces échanges ont eu lieu en Octobre 2010, juste après la journée de ramassage organisée le 2 octobre.

L'ellipse temporelle qu'a connue notre observation nous a permis d'être surpris à nouveau par ce terrain mouvant. Lors de cette assemblée générale, la salariée de l'association des Amis du Parc avait repris la main sur la coordination du Collectif, ce qui constitue un nouveau tournant. Nous avons été frappés de constater les liens affichés entre le Parc (représenté par sa présidente) et le Collectif Chartreuse Propre (représenté par sa nouvelle coordinatrice).

Le Collectif est apparu à plusieurs reprises dans le bilan des activités de l'association pour l'année écoulée. Il était cité par les différents intervenants<sup>146</sup> comme un « *exemple de ce qui se fait de mieux* » en matière de coopération locale et de gestion d'un problème environnemental par une association avec le soutien du Parc. Seule la salariée, lors de sa présentation, a pris le temps d'expliquer que l'initiative Chartreuse Propre n'était pas à attribuer à l'association seule mais à un collectif élargi de plusieurs partenaires. Cette distinction était niée ou en tout cas gommée, par tous les autres intervenants.

Un des enjeux intéressants de l'Assemblée générale de 2012 est qu'elle a été suivie d'un débat sur le thème de la coopération en proposant une comparaison entre les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux. L'un des invités, le Président du Parc National de la Vanoise, faisait état de la difficulté à rassembler les énergies sur son territoire. Le Parc Naturel Régional de la Chartreuse apparaissait, en comparaison, comme un « champion », vue sa capacité à se lier à des partenaires associatifs comme l'association des Amis du Parc. Nous nous attendions à une attitude peut-être plus réflexive des deux parties, étant donné les difficultés rencontrées dans le passé à opérer cette mise en lien, il n'en fut rien. Pour des raisons que nous ne pouvons qu'imaginer, ces difficultés ont été complètement lissées, comme si les choses s'étaient toujours passées ainsi.

Nous avons donné un aperçu des *épreuves* qui avaient été celles traversées par le Parc et le Collectif dans leur mise en relation. Ce parcours, quelque peu tumultueux, aura permis ou forcé le Collectif à se professionnaliser. Voyons maintenant comment, en parallèle, le Collectif a tenté d'instaurer des relations avec les communes et les autres collectivités territoriales.

## **Mouiller les collectivités... pour dissoudre ou pour renforcer le collectif ?**

« Maintenant, on a fait la preuve qu'on était en capacité de repérer un paquet de dépôts sauvages, en capacité de les nettoyer et l'idée maintenant c'est de mouiller beaucoup plus les collectivités, c'est à dire que les collectivités reprennent un peu la main sur certains chantiers » (Ch. P. 2).

---

<sup>146</sup> Il s'agit de la Présidente du Parc, de la coordinatrice du Collectif (aussi salarié de l'association des Amis du PNRC) et du Directeur du Parc.

Même s'il se donne comme mission de nettoyer les « points noirs », c'est-à-dire de suppléer aux collectivités, le collectif ne compte pas *palier leur irresponsabilité* sur le long terme. Aujourd'hui, il cherche l'attention et surtout l'engagement des communes et des communautés de communes sur le problème des décharges sauvages. Nous allons voir que ce transfert de responsabilité, qu'il souhaite instaurer, n'a pas pour effet de remettre en question l'existence du Collectif, puisque ce faisant, il découvre d'autres missions attenantes à cet objectif général et qu'il est le plus à même de coordonner.

### **Encore une Charte...**

« Ramasser des déchets c'est quand même pas notre tasse de thé. Bon c'est à la fois très drôle parce que y'a souvent une bonne ambiance [...] mais **on aimerait bien quand même faire autre chose dans la vie** » (Ch. P. 6).

L'idée d'impliquer les communes a émergé très tôt dans la vie du Collectif. Au départ, les personnes en charge d'organiser les ramassages téléphonaient de manière quasi-systématique aux élus, un peu avant les ramassages, pour les informer de leur initiative et les inviter à venir participer. Quelques élus se sont parfois rendus sur les sites pour prêter main forte, mais cela relevait de l'anecdote. A l'inverse, les communautés de communes se sont montrées plus présentes, en particulier celle des Balcons Sud, qui a financé les affiches dès la première opération en 2008, mais a aussi renforcé sa participation, procurant des bennes et des services d'élimination ou de recyclage des déchets ramassés. Depuis plusieurs années, une personne de cette collectivité se rend aussi sur les lieux les jours de ramassage.

Le Collectif s'est progressivement mis d'accord sur le fait qu'un outil devait être créé pour inciter plus concrètement les collectivités à intervenir sur le problème des points noirs, soit par une sensibilisation accrue, soit par une surveillance plus responsable ou enfin par le déploiement de moyens pour nettoyer efficacement les sites touchés.

Finalement, les membres du collectif sont tombés d'accord sur l'élaboration d'une charte. Ceci peut paraître surprenant puisque les élus concernés par cette approche sont déjà signataires d'une Charte, celle du Parc, qui semble justement montrer ses limites. Ces acteurs sont censés, par l'engagement qu'ils ont pris, participer de leur mieux à la préservation de l'environnement et du patrimoine de leur territoire. Or, si des « points noirs » existent encore, c'est que cet engagement n'est pas respecté.

Mais le Collectif part du principe que si les élus ne participent pas dans le sens qu'ils aimeraient, c'est parce qu'ils ne « savent pas ». Le « bénéfice du doute » leur est donc accordé. Le but du collectif n'est pas d'être dans la contestation, mais dans l'accompagnement :

« Alors c'est **pas aller à l'affrontement** parce que vraiment, ça bloque tout le monde, c'est pas la meilleure chose, mais c'est d'aller dans la direction qu'on voudrait qu'il aille » (Ch. P. 5).

La Charte-bis doit agir ici comme une « pique de rappel » : « vous avez signé la charte du Parc donc vous vous êtes engagé pour un environnement de qualité, vous faites quoi dans ce domaine ? » (Ch. P. 5). Comme dans les lettres de plainte adressées au Service des Espaces Verts que nous avons décortiquées, le collectif vient ici rappeler aux élus leurs devoirs et ce que l'environnement dont ils ont la charge doit être (propre).

Pour mener à bien ce projet, une personne a été chargée de rédiger la Charte et une stagiaire a été embauchée pour identifier les responsables politiques et les techniciens de chaque commune et communauté de communes, en charge des dépôts sauvages. Cette embauche, via l'une des associations membres du Collectif témoigne d'un tournant : les compétences spécifiques de ce dernier justifient l'enrôlement « professionnalisant » d'une personne supplémentaire, ce qui participe à développer encore davantage ses capacités.

A l'issue de cet inventaire des responsables, le travail a été divisé « comme d'habitude » : chaque association membre du collectif est chargée de contacter et de rencontrer un certain nombre de responsables pour les inviter à signer la Charte. Comme d'habitude, également, certains membres du Collectif restent très critiques par rapport à cette initiative, trop peu contraignante à leur goût :

« Je crois pas du tout en l'espèce de charte là [...] Les maires, ils vont signer. Mais bien sûr qu'ils vont signer ! Tiens, ils vont tous signer et ils vont dire « mais oui bien sûr » et puis ça restera comme avant » (Ch. P. 4).

En parallèle de cette dynamique incitative, le Parc a décidé de créer une « note technique » à l'attention des élus pour leur offrir concrètement des perspectives d'action. Cette démarche se fait en partenariat avec le collectif, dans le sens où le Parc s'appuie sur leur inventaire (Carte participative en ligne) pour créer un véritable besoin chez les élus. En leur montrant les « points noirs » qui engagent leur responsabilité, le Parc est à même de leur dire qu'ils ont besoin d'agir et de savoir agir. Les deux structures se complètent.

### Un « vade-mecum pragmatique » pour les élus

« Se donner **un peu plus de reconnaissance** aussi, pas seulement apparaître comme des boy-scouts qui font une fois par an un...(ramassage) pour se donner bonne conscience » (Ch. P. 5).

Lorsque le diagnostic complet des « points noirs » de Chartreuse avait été commandé au Collectif par le Parc, l'idée principale était de pouvoir *faire parler la carte*. Ce procédé visait à interpeler officiellement les élus. A partir de là, comme le Parc avait évalué l'importance de la méconnaissance des élus sur la procédure à suivre, l'idée de venir palier ce « manque » par la réalisation d'un « *vade-mecum pragmatique* » (Ch. P. 5) s'est imposée.

« C'est une offre d'AIDER les communes, concrètement à faire des choses, quoi, **c'est pas juste montrer du doigt** » (Ch. P. 5).

Ce document vise à faire état des étapes que les élus doivent suivre pour se débarrasser des décharges sauvages sur leur territoire administratif. Des modèles de lettre-type de mise en demeure des coupables sont, par exemple, proposées.

Ces éléments techniques offrent alors un levier pour l'action du Collectif :

« A partir de ça, le collectif peut venir et donner la pression citoyenne en disant « Ecoutez, vous avez tous les éléments techniques [...] vous avez obligation en tant que maire de le faire, c'est votre devoir de police ! » Donc après les associations, il faut qu'elles portent plainte contre le maire pour carence du maire, n'importe qui, n'importe quel citoyen peut le faire » (Ch. P. 5)

On observe bien une évolution dans les relations entre le Parc et le Collectif qui deviennent complémentaires dans leurs actions. Chacun occupe une place pour l'autre. Cette reconnaissance mutuelle leur permet d'aller enrôler, au-delà, les responsables et les coupables et de briser le « flagrant déni » que nous avons identifié.

En parallèle de ces initiatives, l'envie de convaincre plus directement les citoyens proches des élus va amener le Collectif et le Parc à organiser une campagne de sensibilisation.

### **Une « grosse intervention pédagogique »**

« On sait très bien que ces déchets ils ne viennent pas de n'importe où, ils viennent bien de quelque part » (Ch. P. 6).

Le projet de monter une opération pédagogique dans les écoles de Chartreuse s'est renforcé au fur et à mesure de la construction du Collectif. Au départ, seules quelques classes étaient ciblées par les associations partenaires. Aujourd'hui, une volonté forte du Parc et des associations membres du collectif s'affirme. L'idée est de « prendre le problème par les deux bouts ». D'un côté, la charte et la note technique visent à sensibiliser les élus et leur donner les outils pour agir, de l'autre la sensibilisation des enfants entend faire remonter l'information aux électeurs, un moyen de faire pression « par en bas » sur les élus.

« Ça peut faire pression. Les enfants [...] il faut qu'ils soient bien au courant, qu'ils soient bien motivés par tous ces soucis là et puis après si c'est une préoccupation dans les familles, forcément c'est une préoccupation des élus ! Les élus, on sait bien qu'il faut aussi qu'ils répondent aux attentes et aux inquiétudes de leurs administrés donc voilà, après c'est comme ça que ça peut bouger » (Ch. P. 6).

Sur ce thème, le Parc et le Collectif prévoient d'embaucher une à deux personnes. Le but est de partir d'un programme éducatif général sur les déchets « *voilà, un déchet il a telle vie, il vient d'où, qui est-ce qui les achète ? Et qu'est-ce qu'on en fait ? Comment on valorise ça ?* » (Ch. P. 6) pour ensuite arriver à parler aux enfants des déchets en Chartreuse à travers des

vidéos ou des expositions que pourraient fournir, par exemple, certaines communautés de communes.

Il est intéressant de constater que pour le Collectif, la convocation toujours plus importante d'entités extérieures, le fait d'inviter toujours plus d'acteurs à *s'intéresser*<sup>147</sup> aux décharges sauvages ne l'amène pas à disparaître, bien au contraire, le Collectif apparaît de plus en plus comme un acteur renforcé, indispensable. Ses connaissances s'affinent et ses compétences s'élargissent. Au-delà du ramassage des déchets, le collectif va commencer à entrevoir la possibilité de prendre en charge le devenir des espaces nettoyés.

## Nettoyer, et après ?

« Si on nettoie un endroit et que sur cet endroit là y'a rien qui se passe après, c'est sur que **les déchets vont revenir** »  
(Ch. P. 4).

Au départ le Collectif dépensait son énergie à nettoyer la Chartreuse. Ensuite, ses membres ont acquis la compétence de repérer et évaluer les dépôts sauvages à l'échelle du massif. Puis, ils se sont donnés comme objectif, avec le Parc, de prévenir l'apparition de ces décharges à travers tout un travail de sensibilisation, de pédagogie et d'incitation auprès des habitants et des élus. Un autre enjeu de taille est apparu au fil de leur travail : que faire des sites une fois « nettoyés » ?

## Les effets pervers des barrières et des panneaux

Les membres du Collectif que nous avons interviewés sont tous d'accord sur le fait que « nettoyer les sites ne suffit pas ». Mais leurs avis divergent quant aux initiatives à prendre à l'issue des opérations de ramassage. Pour certains : « *Fermer le site. Ça suffit. Si y'a plus d'accès, c'est bon* » (Ch. P. 6) alors que pour d'autres l'installation de barrières ne présente qu'un obstacle qui n'est pas insurmontable si les personnes veulent vraiment déposer leurs déchets à l'endroit où ils avaient l'habitude de les mettre.

Et même, selon certains, la pose de panneaux explicatifs et dissuasifs a un effet contraire par rapport à celui recherché :

« Il faut se creuser un peu la tête parce que la plupart des gens qui nettoient les dépôts d'ordure, ils se contentent de mettre un panneau « Attention ! Interdit de mettre des déchets mais c'est EXACTEMENT ce que les gens cherchent pour aller mettre leurs déchets. Ils repèrent les endroits où y'a le panneau et ils viennent benner derrière discrètement la nuit » (Ch. P. 4).

---

<sup>147</sup> Au sens que lui donne Emilie Hache : les décharges deviennent le problème d'un nombre croissant d'entités.

Ici, l'interview lie moralité et possibilité. Pour que des pratiques morales voient le jour (protéger des zones humides, dépolluer un site), il faut qu'il soit impossible aux habitants d'avoir des pratiques *amorales*. Et cela passe par un aménagement de l'espace.

### **Donner aux lieux de décharge une nouvelle vocation**

Une des solutions privilégiées par les connaisseurs est de changer de manière radicale l'usage et la vocation de ce qu'était auparavant le site de décharge : « *une vocation tellement antagoniste que plus personne viendra y mettre des déchets* » (Ch. P. 6). Ceci peut avoir un effet « choc » sur les personnes habituées à venir déverser leurs déchets. La nouvelle vocation doit être « positive » et « emblématique » selon les personnes interrogées.

« Bon alors, qu'est-ce que l'on peut envisager ? Euh... ça vous viendrait jamais à l'esprit de mettre un dépôt d'ordure sur un emplacement religieux par exemple ? Donc si vous mettez un oratoire à cet endroit là, plus personne ne viendra mettre de déchets. Si vous mettez une ruche, même une boîte de ruche sans les abeilles dedans, personne viendra mettre des déchets » (Ch. P. 4).

La personne évoque aussi « un monument aux morts ». Les lieux qu'il identifie comme pouvant générer un choc et en conséquence une forme de respect sont des lieux quand même très différents : un oratoire ou une ruche (même vide). Le tout, d'après son approche, c'est que le site ne se prête plus du tout à recevoir des ordures, que le déchargement de déchets à cet endroit devienne un « non sens ». En fait, il s'agit de « faire oublier que le lieu a un jour servi de décharge », voilà pourquoi le panneau rappelant que le site a été un lieu « négatif » ne peut avoir cette fonction : il entretient la mémoire du lieu, celle avec laquelle il *faut* « trancher ». Le but recherché ici est la création de formes spatiales capables de *moraliser*.

### **« Veiller à ce que « la nature » se réapproprie les lieux », donner des scrupules**

« X, sa décharge il l'a changée en étang. **Si quelqu'un veut venir déverser maintenant, faut être culotté !** Y'a une petite marre, des nichoirs, des panneaux... faudrait vraiment être culotté pour oser faire ça !! » (Ch. P. 6).

Selon les personnes que nous avons rencontrées, s'il y a bien un type de lieu qui inspire le respect, ce sont des espaces dédiés à la « nature ». Cette idée nous intéresse pour deux raisons : d'une part elle met en lien la notion de respect et même celle de scrupule avec les « espaces naturels », d'autre part, elle suggère que le Parc Naturel Régional dans lequel ces anciennes décharges se trouvent, ne suffit pas à affirmer la « naturalité » de tels lieux. Si les Parcs Naturels Régionaux sont considérés par les chercheurs (et bien d'autres acteurs) comme des « espaces naturels protégés », les personnes du Collectif s'accordent à dire que ce n'est pas une évidence, ou qu'en tout cas cela ne suggère pas le *scrupule* qu'ils aimeraient voire poindre.

Dans l'extrait d'entretien que nous avons partagé ci-dessus, la personne utilise par deux fois le terme « *culotté* » qu'elle attribue à des personnes qui viendraient déverser leurs déchets sur une ancienne décharge transformée aujourd'hui en marre pédagogique, ce qui renvoie à l'idée de personnes qui seraient sans-gêne, en somme, qui manqueraient de civisme ou de convenance. L'ancienne décharge a été aménagée pour coller à ce que notre société consacre comme un lieu *noble*, ici une zone humide, ce qui est censé « *obliger moralement* » (Hache, Latour, 2009) les riverains à adopter des modes de faire conformes (se promener, observer les oiseaux) et qui proscrit en même temps certaines autres pratiques, notamment celle de jeter ses déchets. Le fait de transformer la vocation du lieu participe à fabriquer des comportements attendus (Soubeyran, 2004) ce qui relève d'une tentative de maîtrise, destinée à diminuer les incertitudes : « *Si vous faites un jardin fleuri, bien entretenu, personne ne viendra mettre des déchets* » (Ch. P. 4). Les acteurs *comptent* sur l'espace et ce qu'ils en ont fait pour instiller des *scrupules* (Hache, Latour, 2009) aux habitants.

Certains acteurs croient ainsi que la « nature » par son retour (même si ce « retour » est favorisé par des actions précises), a une force de persuasion que la labellisation « Parc Naturel Régional » n'a pas. Certains sites font l'objet d'un soin plus attentif que d'autres. Cependant cette différenciation spatiale ne devrait-elle pas faire preuve de vigilance dans sa communication sous peine de déplacer le problème ailleurs dans des endroits qui ne sont pas (encore ?) valorisés ?

Nous avons vu que des efforts conséquents de communication positive, active et participative sont fournis par le Collectif notamment à travers le site Internet que ses membres alimentent. Le groupe gagne en connaissance et en reconnaissance. Il s'intéresse, au-delà de l'environnement comme un tout, aux espaces affectés par les pratiques délictueuses et au devenir de ces sites singuliers. En s'intéressant à la fois à l'environnement et à la « nature », le Collectif acquiert un statut d'acteur, ce qui, nous allons le voir, l'amène à redéfinir ses contours. Nous pensons qu'il durcit de plus en plus ses frontières vis-à-vis de nouveaux entrants potentiels, perdant au passage un peu de son aspect embrouillé et convivial.

### **De l'institutionnalisation à la fermeture : combien de pas ?**

Après un temps d'absence, nous sommes revenus vers le Collectif Chartreuse Propre à la fin de l'année 2011, juste avant la journée de ramassage annuelle. Le collectif, désormais bien « rôdé » nous a fait une place autour de la table lors de la dernière réunion préparatoire. Nous avons été étonnés par certaines évolutions, qui tiennent pour partie à cette absence prolongée (un an) mais aussi sans doute à la passation des pouvoirs au sein du Collectif et plus globalement à sa professionnalisation et à son institutionnalisation croissante.

## **Des formulaires d'inscription pour les ramassages : vers une gestion du personnel bénévole ?**

Afin de préparer au mieux la journée de ramassage 2011, les bénévoles étaient convoqués via des affichettes réparties dans la ville de Grenoble et les villages de Chartreuse (magasins, bibliothèques), ainsi que dans les clubs et les associations.

Ces affichettes invitaient les personnes souhaitant participer aux différents ramassages à venir remplir sur le site Internet du Collectif, un formulaire d'inscription. Parmi les informations obligatoires, étaient demandés les noms, prénoms et adresses électroniques des bénévoles potentiels. Ensuite, les internautes étaient amenés à donner de façon facultative leur commune et leur numéro de téléphone. Ils devaient aussi choisir un lieu de ramassage ou préciser s'ils étaient encore indécis à ce propos. On leur demandait alors s'ils avaient déjà participé à un ramassage du Collectif et combien de personnes viendraient avec eux. Enfin, un commentaire pouvait être laissé (Cf. annexes).

En réunion, la question suivante a été posée : « *est-ce que l'inscription est obligatoire ?* », la réponse était « *non, mais c'est mieux* ». Cependant, on peut imaginer que des personnes indécises n'aient pas osé s'inscrire, puis se soient découragées le jour J, pensant que, n'étant pas inscrites, elles ne pouvaient pas participer aux ramassages. Cette initiative peut être considérée comme une volonté de « gérer le personnel » dans l'opération de nettoyage. Elle constitue une stratégie visant à limiter les incertitudes le jour du ramassage, les organisateurs pouvant « tableer » sur un certain nombre de « bras ». Aucune explication n'était donnée sur le formulaire d'inscription en dehors de « *Afin de nous aider à préparer cette journée, merci de remplir le formulaire ci-dessous* ». Peu d'indications étaient fournies, alors que cette médiation précédant la journée de rencontre pouvait constituer une occasion de le faire. Aucune motivation n'était ajoutée pour convaincre les curieux. En somme, ce formulaire constitue de notre point de vue, un objet de fermeture plus que d'ouverture. Il n'inspire pas la convivialité. Cependant, on peut aussi y voir un moyen *d'engager* les individus qui, une fois inscrits, devront tenir parole et se rendre sur le site sur lequel ils ont proposé leur aide.

### **« Ils sont repartis sans savoir pourquoi ils venaient »**

Sur le site du ramassage auquel nous avons participé en 2010, à l'Arragnat (38), une ambiance chaleureuse s'est rapidement installée. Les participants riaient de la quantité « incroyable » de déchets amoncelés et de la diversité de ces derniers. Ils se les montraient, faisaient des commentaires, racontaient des histoires probables à partir d'objets insolites qu'ils piochaient gaiement dans le dépôt à nettoyer. Certaines personnes avaient peur de découvrir un cadavre, pendant que d'autres s'amusaient à faire sortir des araignées ou autres salamandres ayant « pris leurs quartiers » dans des bocaux ou des boîtes de conserve destinés à la déchetterie. Les objets agissaient à ce stade comme autant de liants entre des participants qui ne parlaient que d'eux. Suite à cette journée, un des bénévoles nous a confié : « *T'as pas trouvé ça bizarre qu'il n'y ait pas de discours ? Chez Mountain Riders, y'avait eu un discours pour expliquer aux gens pourquoi on était là... et à la fin de la journée aussi, pour remercier les bénévoles... là non, les gens sont arrivés, ils ont ramassé leurs trucs puis ils sont repartis*

*sans savoir pourquoi ils venaient ni qui organisait... pourquoi on faisait cette journée... »* (Entretien informel, 2011). Il semble en effet que les personnes n'aient pas posé de questions non plus. Leurs justifications personnelles leur suffisaient. La volonté de créer une motivation collective, un discours commun, n'a pas été affichée comme elle l'avait été lors des expériences précédentes. Si cette observation va à l'encontre de l'institutionnalisation du collectif (auparavant guidé par des communiqués de presse à mobiliser le jour J face aux médias), elle appuie fortement notre ressenti par rapport à une perte de convivialité autour des ramassages. D'ailleurs, cette année, aucun repas n'était servi (en commun ou sur les sites), certaines personnes ont mangé sur place un pique-nique « tiré du sac », d'autres sont rentrées manger chez elles.

Certains évènements plus récents et inédits ont participé à alimenter notre intuition selon laquelle une évolution du collectif était à l'œuvre par rapport à ce que nous en avons perçu au cours de nos recherches les années précédentes.

### **« Nous ne recevons pas d'« observateurs » », histoire d'une « dés-invitation »**

Lors de notre participation à l'Assemblée Générale de l'association des Amis du Parc de Chartreuse en février 2012, nous avons revu plusieurs membres du Collectif, rencontrés en entretiens, à des réunions ou sur des chantiers. Ils se sont tous montrés intéressés par les avancées de cette thèse et notre présence à cette journée. Aussitôt, ils se sont mis à nous parler des projets du Collectif et d'une réunion ayant lieu le jeudi suivant à Grenoble. Avides de procéder à des observations complémentaires et manifestant un enthousiasme certain à l'égard de cette rencontre, la coordinatrice du Collectif, aussi permanente de l'association des Amis du Parc, nous a invité à cet évènement. Le lundi suivant, nous avons reçu le courrier suivant :

« hello,  
Après en avoir parlé avec mes collègues du Collectif, nous ne pensons pas pouvoir te recevoir à notre réunion Chartreuse Propre.

En effet ces réunions sont uniquement destinées à mettre au point nos actions entre associations membres du collectif et avec parfois des invités mais qui doivent au minimum être adhérent de l'une de nos associations et actifs dans le mouvement Chartreuse Propre (c'est à dire participer au ramassage).

Pour l'instant nous ne recevons pas d' « observateurs ».

[...] Merci pour ta participation à l'AG ».

Surprise et Frustration ! Cette expérience a fini de nous convaincre sur l'évolution suivie par le Collectif. Pour éclaircir la situation, nous avons alors sollicité l'avis d'un autre membre du collectif. Voici sa réponse :

« Sur la question de cette réunion : il y a à l'ordre du jour des questions fondamentales sur la gouvernance du collectif, une tentative de clarification des rôles de chacun, et des questions de budgets. Nous tentons de structurer un peu les choses... En particulier, nous évoquerons la question de la participation d'invités aux réunions. Il y a parfois des questions de "cuisine" et/ou de "stratégie" qui doivent être débattues directement entre les personnes et les structures du noyau dur-dur ».

Ce deuxième regard vient, de notre point de vue<sup>148</sup>, confirmer l'idée d'une fermeture du Collectif. Les termes de « membre », « adhérents » et de « noyau dur-dur » s'opposent ici à la notion d'« invité ». Alors que cette réunion destinée à définir, clarifier et structurer, c'est-à-dire ouvrir des « questions de « cuisine » et/ou de « stratégie » » constituait du « pain béni » pour nos travaux et une occasion pour les membres du collectif de bénéficier d'un regard extérieur à un moment crucial<sup>149</sup>, regard extérieur qu'ils sollicitaient jusqu'ici, nous ne pouvons parler que d'un « rendez-vous manqué ».

Malgré plusieurs tentatives, le contact n'a pas encore été rétabli avec le Collectif depuis cette réunion. Dans le même temps, une histoire similaire à celle de notre « dés-invitation » nous est parvenue.

### **« Le retour a été plus de non que de oui... » : Le Collectif garde Mountain Riders à l'écart de ses activités**

Le jeune snowboarder qui avait initié les premiers ramassages au Col de Porte puis fondé et coordonné le Collectif Chartreuse Propre est longtemps resté dans le cercle décisionnel, en dépit de plusieurs séjours à l'étranger. Il nous a confié récemment que les nouveaux modes de fonctionnement du Collectif l'avaient « fait fuir ». Depuis quelques mois, il ne vient plus aux réunions. Conséquence de cette absence, l'association Mountain Riders a été rayée de la liste des associations membres et même partenaires du Collectif.

En parallèle de cet éloignement, nous avons appris que l'un des salariés de cette association basée à Chambéry avait essayé de se rapprocher du Collectif afin de pouvoir comprendre la façon dont il fonctionnait. En effet, Chartreuse Propre constitue une initiative exemplaire de la dynamique que Mountain Riders essaye d'insuffler depuis onze ans. Organisant des ramassages dans les stations de ski, ils aspirent à voir se construire des collectifs autonomes prenant en charge ce type de missions. Un premier contact avec la coordinatrice du collectif qualifié de « super » a laissé penser au salarié qu'un partenariat était possible, mais il s'est ensuite heurté à un refus du reste des membres :

---

<sup>148</sup> Point de vue sans doute biaisé par notre déception mais nous ne disposons pas, pour l'heure, d'une distance suffisante pour évaluer différemment ces propos.

<sup>149</sup> Notre travail a été encouragé à plusieurs reprises par le Collectif qui a demandé qu'une séance de restitution de nos observations soit organisée, ceci en amont puis en parallèle des échanges ici partagés.

« J'ai demandé à participer à la dernière réu [...] et elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas prendre la décision et qu'elle devait soumettre cette demande aux autres assos. Le retour a été plus de non que de oui... » (Echanges par mail avec le salarié de Mountain Riders, février 2012).

Ce rejet n'a pas découragé le salarié qui pense que ce type de partenariat est incontournable :

« De toute manière, on sera bien amené à se rencontrer un jour où l'autre. Car de mon côté, je fais tout pour travailler avec les autres, monter des projets en partenariat, avoir de bonnes relations pour faire des trucs sympa [...] C'est à dire que l'on prend de plus en plus de place sur le bassin chambérien, et ils vont devoir sortir de leur taverne<sup>150</sup> » (Idem).

La solution envisagée par la coordinatrice, en attendant que les règles du Collectif se précisent concernant la venue d'invités, est de mettre en lien l'association pour laquelle elle travaille (les Amis du Parc) et Mountain Riders en contournant, pour l'instant, le collectif *récalcitrant* : « *On s'est dit que si on ne peut pas bosser avec le Collectif, peut-être que nous ferons des ponts juste entre nos assos* » (Echanges par mail, *op. cit.*).

### **S'intégrer plutôt qu'intégrer ?**

Lors de l'Assemblée Générale des Amis du Parc de Chartreuse, nous avons appris que le Collectif Chartreuse Propre allait bientôt être partie-prenante du Conseil Consultatif de Savoie Déchets, un syndicat mixte lié à la Communauté de Communes de Chambéry Métropole, chargé de traiter, trier et valoriser les déchets collectés par les collectivités<sup>151</sup>. Cette participation se fera « *via les Amis du Parc* », « *plus visibles que le Collectif pour l'instant* »<sup>152</sup>, même si ce sont les compétences du Collectif qui intéressent le Conseil Consultatif.

Nous ignorons sur quels critères ce recrutement s'appuie, ni quel rôle cette participation revêtira ni même quelle rétribution le Collectif ou les Amis obtiendront. Mais cet événement est vécu comme une avancée par les acteurs. A travers cet enrôlement, il semble que les membres du Collectif attendent des retombées indirectes. La reconnaissance de l'importance du thème des déchets vu comme « porteur et fédérateur » par la coordinatrice du Collectif, et la place singulière (« *Une belle expérimentation qui se répète*<sup>153</sup> ») occupée par le Collectif sur ce thème, laisse penser aux membres du collectif que cette participation peut déboucher éventuellement sur un financement du département de Savoie « *qui n'a jamais rien donné depuis trois ans*<sup>152</sup> ».

---

<sup>150</sup> Nous pensons qu'il signifie « caverne » ou « tanière » mais le lapsus est intéressant...

<sup>151</sup> *Le Dauphiné Libéré*, 25 janvier 2012, p.4.

<sup>152</sup> Entretien Informel avec la coordinatrice du Collectif, salariée de l'Association des Amis du PNRC.

<sup>153</sup> Expression du Directeur du PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) lors de l'Assemblée Générale de l'Associations des Amis du PNRC.

Le Collectif se montre donc moins frileux dans le tissage de liens avec des institutions que dans l'intégration d'acteurs associatifs ou universitaires. Cependant, il est délicat de tirer des conclusions sur ces préférences. En effet, connaissant le statut de Mountain Riders au sein du collectif (ils sont mal vus), nous pouvons supposer que le refus d'accepter l'un des salariés à participer à la dernière réunion relève d'un certain protectionnisme à son encontre, mais pas à vis-à-vis du monde associatif en général. Le rejet qui nous a été adressé peut même tenir à la volonté de traiter équitablement les nouveaux entrants « *Puisque nous avons dit non à Mountain Riders, nous ne pouvons pas accepter d'observateurs extérieurs en général*<sup>154</sup> ». D'autre part, nous savons que le sujet n'est pas clos. Une réflexion est présentement menée au sein du Collectif sur cette possible ouverture/fermeture, et une charte des partenaires est en cours de rédaction/validation (depuis deux ans...). Il s'agit d'une « affaire à suivre ».

En définitive, il apparaît évident que le Collectif Chartreuse Propre a su se faire un nom et trouver sa *place* comme interlocuteur privilégié du Parc et d'autres institutions concernées par la gestion des déchets. Nous avons vu les différentes étapes d'évolution du Collectif depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Il semble que la structure et le projet de Parc dans lequel s'inscrivent ces initiatives ait été particulièrement favorable à son émergence comme groupe hybride aux pratiques embrouillées parce qu'ils proposent un modèle d'espace protégé participatif dans lequel la contribution et la négociation citoyennes sont encouragées. Pour autant, des relents de ce que Depraz appelle le « paradigme dirigiste » (Depraz, 2008) semblent subsister. En effet, pour obtenir l'attention et le soutien du Parc, le Collectif a suivi un processus d'institutionnalisation et de professionnalisation que nous avons tenté de mettre en lumière, processus qui a amené les membres du collectif à durcir les contours de leur initiative pour composer avec certaines exigences normatives qui les ont éloignés de la forme « molle », « ouverte » et « conviviale » du départ. Ils tissent aujourd'hui d'autres liens.

---

<sup>154</sup> Nous spéculons ici sur une réponse probable.

## C. Ce que révèle notre analyse de la gestion de cet espace « aroundoor »

Au début de ce chapitre, nous affirmions l'existence du Parc Naturel Régional de la Chartreuse comme un contexte *parlant* de ce qui pouvait se faire sur ce territoire de moyenne montagne. Or qu'est-ce que nous apprend l'observation que nous avons menée ?

Nous avons vu que cet espace qui se disait « naturel » et « administré » par une instance visible, le Parc, posait tout à la fois la question de sa naturalité et celle de sa gouvernance. Il semble que la naissance et la construction du Collectif Chartreuse Propre et les discours qu'il suscite, nous amènent à réfléchir sur une catégorie d'espaces en particulier, ces espaces ruraux hybrides, perméables et appelés à innover que sont les Parcs Naturels Régionaux. Ces territoires correspondent à une nouvelle façon de considérer l'action collective et connaissent un vif succès (Lajarge, 2000 ; Depraz, 2008). Pour l'heure, il existe quarante-sept PNR en France, qui couvrent près de 10 % du territoire national (données FPNR 2011). Or, le fait que ces territoires de projet aient « de fait » à *composer* avec plusieurs « mondes » en fait des lieux d'expérimentations de ce qui pourrait se faire ailleurs, c'est-à-dire se multiplier dans tout le territoire français. Une vingtaine de projets se préparent d'ailleurs, sur des territoires où les acteurs aspirent à rejoindre ce modèle de « développement raisonné et concerté », ce qui pourrait à terme amener à couvrir 15 % de la France dans un avenir plus ou moins proche. Ces modes de faire pourraient aussi se retrouver sous d'autres formes, à une échelle plus globale. L'une des personnes que nous avons interviewée n'hésite d'ailleurs pas à filer la métaphore suivante : « *Notre planète, c'est un Parc Naturel Régional, c'est évident !* ». Il convient alors de se demander si cette métaphore est une utopie ou une hypothèse imaginable, si les PNR et plus spécifiquement celui de la Chartreuse ont une raison d'être-là-où-ils-sont et quelles sont les conditions spécifiques qui les mettent à l'épreuve et les pérennisent à cet endroit.

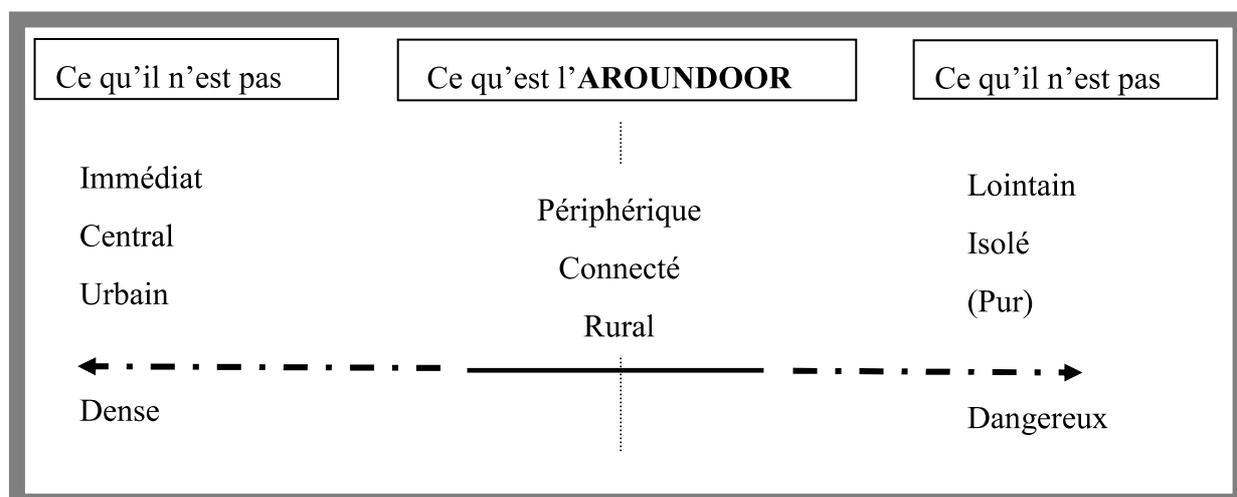
Nous ne pourrions répondre à ces questions que de manière partielle. En effet, l'entreprise que nous avons suivie ne nous a permis de voir que des parties très circonscrites du Parc dans son étendue spatiale et dans ses modes d'action et d'association. Les « points noirs » à partir desquels notre observation s'est construite représentent en négatif ce que *doit* être le territoire du Parc, selon les personnes qui se préoccupent de ce problème. Sortes de « rebus », et finalement de « non-lieux » de cet espace d'exception, que nous révèlent-ils de l'ensemble du Massif-Parc et des Parcs Naturels Régionaux comme catégorie *à priori* consistante ?

## 1. Un territoire typique de l' « Aroundoor »

Au-delà de sa labellisation comme Parc Naturel Régional<sup>155</sup>, le massif de la Chartreuse semble recouvrir les caractéristiques de ce que Jean Corneloup appelle « l'aroundoor » (Corneloup, 2002), un type d'espace récréatif (habité) qui se distingue clairement des autres terrains que nous avons étudiés (même notre terrain urbain).

### Que veut dire « Aroundoor » ?

L'Aroundoor est une catégorie d'espace intermédiaire imaginée entre l'Indoor et l'Outdoor, entre la ville et la « pleine nature » peu habitée et peu artificialisée. En périphérie de l'un, de l'autre ou des deux à la fois, l'Aroundoor constitue « un espace de transition, d'initiation et de vulgarisation » (Bourdeau, 2008). Si la réflexion qui a amené à dessiner les contours de tels espaces se rapporte en premier lieu aux pratiques sportives dites « de nature » et associent ce terme d'Aroundoor à des lieux comme les Via Ferrata ou les Parcours Acrobatiques dans les arbres, par exemple, on peut imaginer que des espaces d'initiation plus générale comme les espaces ruraux ou de moyenne montagne privilégiés pour le déroulé de « classes vertes », « classes rousses » ou autres camps de vacances, *se conforment* à cette description.



**Schéma n°8** « L'Aroundoor » : tentative de synthèse, Tollis, C. 2012, à partir de Bourdeau, Mao, et Corneloup.

La Chartreuse, dans son ensemble, apparaît comme un espace typique de l'Aroundoor. Sa proximité et sa connexité avec les villes de Voiron, Chambéry et Grenoble d'une part et son

<sup>155</sup> Ce à l'instar de nombreux autres Parcs Naturels Régionaux, puisqu'il semble qu'il y ait une corrélation importante entre ces espaces et le type de lien structurel que l'Aroundoor décrit entre espace récréatif et agglomérations urbaines.

altérité d'autre part, sont bien mis en avant par le slogan « *Chartreuse, si proche et tellement différent* » de l'organisme Chartreuse-Tourisme. Cet espace rural hybride constitue l'ailleurs compensatoire (Piolle, 1992) de proximité par excellence. Il est cependant discutable de parler d'un espace de transition puisqu'il ne mène pas vers la haute montagne. Cet « îlot » ne culmine qu'à un peu plus de 2000 m. d'altitude et ses sommets sont régulièrement parcourus par les randonneurs, les grimpeurs et autres sportifs. Ils ne sont ni isolés, ni purs et ne cherchent pas à revêtir cette image. La Chartreuse est un territoire récréatif « pour tous », privilégié en particulier par les familles. La Chartreuse offre un espace d'initiation (au parapente ou à la course dite « trail », par exemple) et de vulgarisation puisque de nombreux sentiers thématiques et des balades guidées permettent d'y découvrir la faune et la flore des Alpes. La Chartreuse n'est un espace « transitoire » que si l'on considère les excursions isolées des pratiquants comme les jalons d'une même expérience. Selon une logique de « zapping » (Bourdeau, 2008), les adeptes de sports de nature pourraient considérer cet espace comme transitoire parce qu'il les familiarise avec certains codes, certaines normes et certaines compétences liées à des pratiques qu'ils vont ensuite redéployer ailleurs, en haute montagne, ou en salle comme c'est le cas de l'escalade, par exemple.

### Où est « la nature » ?

Nous nous permettons de poser cette question « où est la nature ? » car cette « entité » ou « association d'entités », si elle est louée par les instances du Parc et très présente dans la communication des acteurs du tourisme en Chartreuse, fait nettement défaut<sup>156</sup> dans les discours que nous avons pu récolter sur le terrain.

Evidemment, la réponse à cette question est biaisée par le choix des spots autour desquels s'est concentrée notre observation. Il faut croire que les « points noirs » n'amènent pas les acteurs à se prononcer sur la naturalité de la Chartreuse, ou en tout cas à l'évoquer fréquemment.

Termes relevés dans les entretiens Ch. P.	Occurrences
Nature (dérivés inclus)	19 (54)
Déchets/ordures	49
Dépôt/ Décharge	54
Environnement	70
Collectif	95
Association	122
Parc	152

**Tableau n°9 :** Occurrence des mots « nature » et « environnement » au regard des termes employés le plus fréquemment par les enquêtés.

<sup>156</sup> Pas dans le sens où elle aurait *du* s'y trouver mais dans le sens où nous nous attendions à la rencontrer.

On voit que ce qui compte ici est l'environnement, plus que la nature, ce qui rejoint les préoccupations du Parc et les motivations du collectif qui ne concernent pas la « renaturation » de sites dégradés (au sens que Lionel Laslaz lui donne quand il parle du démantèlement d'installations obsolètes dans des espaces voulus « purs » ou « purifiés », Laslaz, 2011), mais la restauration d'un environnement sain qui concerne tout à la fois la qualité de l'air, des sols et de l'eau à une échelle qui déborde les sites concernés par le nettoyage.

Le terme « sauvage » est évoqué 28 fois par les personnes que nous avons interrogées mais ce qualificatif concerne les décharges ou les dépôts. Il s'attache finalement à désigner des pratiques et non des espaces. La désignation « sauvage » procède en fait d'un jugement moral : les personnes qui « bennent<sup>157</sup> » sont vues comme « non civilisées ».

L'idée qui prévaut dans les discours recueillis est que la « nature » n'a pas une place spécifique, une place à elle, dans le Parc. Cette « réalité » est tantôt défendue, tantôt déplorée mais les acteurs sont unanimes. Ici, une militante simule un dialogue avec le personnel du Parc :

« Dans « Parc Naturel régional », y'a le mot « nature » donc nous on ne veut pas que vous oubliiez tout ce qui est nature [...] les gens vont partout, les animaux ne sont plus tranquilles » (Ch. P. 6).

L'expression « *les gens vont partout, les animaux ne sont plus tranquilles* » évoque bien le souci de cohabitation qui règne dans cet espace hybride, habité à la fois par les gens et les animaux. Dans cet empiètement des uns (les gens) sur l'espace vital des autres (les animaux), la naturalité du Parc est mise en doute. La « nature » comme un état visé est « oublié ». Cette personne semble dire qu'un tel objectif (laisser les animaux tranquilles) ne fait pas partie des *préoccupations* du Parc.

« Même un PNR qui a quand même une capacité d'agir, qui a un logo, une charte même qui est relativement intéressante ! Et ben il n'a même pas les moyens de... d'imposer [...] on peut faire un peu n'importe quoi partout » (Idem).

Ici, comme souvent, la capacité d'action du Parc est défiée. C'est la limitation de sa capacité à créer et faire appliquer des normes qui est critiquée. Ainsi, la forte présence du Parc dans le discours ne présage pas de la naturalité de ce dernier, même s'il est  *censé être* « naturel ».

Il est important de noter que les doutes qui concernent la « naturalité » ou le degré d'authenticité de la « nature » en Chartreuse vont de pair avec la « mollesse » ou la « laxité » des normes. Le territoire de la Chartreuse, à l'image de l'Aroundoor constitue un entre-deux : il n'est pas empreint des « lois de la ville » comme les métropoles qui l'entourent, il n'est pas non plus réglementé comme pourrait l'être un Parc National. Il y règne l'impression que toute

---

<sup>157</sup> Ce terme est employé par plusieurs enquêtés pour désigner les personnes qui, justement, n'utilisent pas les « bennes » mais déversent leurs déchets dans les ravins de la Chartreuse.

règle peut être *négoiée*, contournée, comme il est dit dans l'extrait ci-dessus : « *on peut faire un peu n'importe quoi partout* ».

Notre terrain devrait-il pour autant être considéré comme un anti-« espace de nature » ? Nous allons voir que des différenciations internes peuvent être identifiées, en particulier grâce à la présence de la « Réserve Naturelle » et d'autres zonages de protection qui viennent renforcer l'idée que nous avons enquêté sur les « angles morts » de l'espace Parc.

## **Hauts lieux, bas lieux et « non lieux » : un territoire en tâches**

Nous l'avons déjà évoqué plus tôt, le patrimoine naturel de la Chartreuse est un des atouts mis en avant par le Parc qui en fait un territoire d'exception. Cette valorisation est opérée via des désignations plurielles d'espèces et d'espaces à protéger au sein du massif (Cf. Plan du Parc en A4 en annexe).

### **Des « hauts lieux » en renégociation constante**

Le plan de Parc (**Illustration n°7**) donne un aperçu du zonage interne au Parc, délimité par un trait rouge. En couleur, figurent les zones « à protéger » du massif. Elles représentent, grossièrement, la moitié de sa superficie.

Sont distinguées : les grandes entités paysagères de caractère, les unités paysagères ou culturelles remarquables, les fronts visuels externes, les routes de caractère, les entités écologiques remarquables et les sites paysagers ponctuels remarquables.

Les ensembles bâtis (ordinaires) sont identifiés et une attention spéciale est portée sur des sites naturels et paysagers à forte fréquentation devant faire l'objet d'une « gestion adaptée en fonction des contraintes locales ». C'est donc la valeur « paysagère » qui est la plus fortement affirmée, la valeur écologique apparaissant importante, mais secondaire sur ce document.

Suite à cette observation sommaire, nous souhaiterions mettre en avant la primauté du visuel dans cette approche. Ce qui n'est pas visible reste, sur ce Plan, secondaire voire muet (on n'en parle peu ou pas). Il est vrai qu'un encart spécifique a été dédié aux espaces liés à une « gestion contractuelle et à une protection spécifique », ce qui vient détailler, prendre en compte, les nuances au sein du zonage en « entités écologiques remarquables », mais cet encart n'apparaît qu'en bas de page.

Toutes ces désignations nous amènent néanmoins à affirmer qu'il existe des « hauts lieux » de la Chartreuse, au sens que lui donne Depraz de « lieux qui fondent la valeur globale d'un territoire » en opposition à des lieux satellites (les villes environnantes) qui sont des lieux de « condensation » (Depraz, 2008). La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse apparaît, à ce titre, comme un « sanctuaire » dans le discours des personnes interrogées. Mais notons que ce « haut lieu » n'est pas à l'abri d'un *rabaissement* :

« On s'aperçoit que ça suffit même pas, c'est-à-dire qu'une réserve naturelle, faut quand même se battre contre les alpagistes [...] chaque année, ils disent, « est-ce qu'on ne pourrait pas faire une piste, qu'on puisse monter en quad ou en moto » [...] Donc y'a quand même des pressions qui sont sur ces zones protégés »

La haute place de certains espaces valorisés et protégés est donc régulièrement renégociée pour que ces espaces ne soient pas relégués à un statut ordinaire que nous appelons « bas lieux ».

### « Bas lieux » et « non lieux » : conditions de possibilité des « hauts lieux » ?

Quel statut donner aux « points noirs » chartrousins ? Nous avons dit que ces lieux dégradent fortement l'image de « territoire d'exception » que souhaite se donner le Parc. Ils constituent les lieux « les plus bas » et donnent à voir « ce qui se fait de pire ». Mais que sont ces lieux avant d'être repérés et diagnostiqués ? Existents-ils comme lieux, c'est-à-dire comme « théâtre des relations que les individus entretiennent au quotidien » (Abelès, 1994) ?

Les décharges et dépôts dits « sauvages » sont au contraire des coins où l'on cache et où l'on se cache. Ce sont des endroits de passage où l'on se rend de nuit et où l'on espère ne rencontrer personne. Ce sont des espaces où l'on ne cherche pas à créer des liens, mais plutôt des dévidoirs où l'on aspire à se détacher, se défaire, se débarrasser de ses « encombrants » : à rompre le lien que l'on pouvait avoir avec certaines choses et à tirer un trait sur cette responsabilité qui nous liait à elles. Les « points noirs » sont moins que des « bas lieux ». Bien qu'un débat foisonnant et parfois irrité concerne cette notion<sup>158</sup>, nous sommes tentés de les appeler « non lieux » en restant au plus près de la définition que Mac Augé a pu en donner, laquelle se rapporte à ce qu'il appelle « la surmodernité » (Augé, 1992).

L'anthropologue ne s'intéresse aux endroits délaissés (friches, terrains vagues) que par analogie. Son analyse se focalise sur des endroits extrêmement fréquentés (supermarchés, halls d'aéroport etc.), ce qui constitue une limite à ce croisement. Cependant son approche reste très éclairante. Pour Augé, les « non lieux » sont des espaces de *transit* où l'on réalise un objectif précis et où l'on ne reste pas. Espaces de solitude et d'*anonymat*, « les non-lieux » sont une expression, une « mesure de l'époque » de ce qu'Augé appelle la surmodernité, caractérisée par l'excès (surabondance événementielle et spatiale, individualisation des références). Les objets abandonnés et trouvés dans les décharges sauvages (pneus, ordinateurs, isolants, voitures) ne témoignent-ils pas également d'un tel « symptôme » ? Les dissidents font *comme si* ces objets ne leur étaient plus liés, et *comme si* l'espace dans lequel ils les dévidaient n'était pas connecté à leur lieu de vie. On peut alors se demander si ces « points noirs » ne constituent pas ce que Berdoulay et Soubeyran (2000) appellent des « espaces solutions », permettant du fait de leur existence, la possibilité d'un espace propre, lissé, libéré

---

<sup>158</sup> Voir à ce sujet l'article d'Alexandre Gillet « Dérives atopique. Le « non lieu » ou les errances d'un concept » (Gillet, 2006).

juste à côté. Car « non lieux » et « lieux » ne sont pas isolés. Ils communiquent et se coproduisent l'un l'autre.

Comme les halls d'aéroport conditionnent l'existence de pôles touristiques, les « décharges sauvages » n'ont-elles pas aidé à la valorisation des « hauts lieux » de la Chartreuse ?

Les « points noirs » ne constituent pas des « hors lieux » (détachés, isolés) : « il s'agit d'envisager que le non-lieu peut être en vérité ce qui nous fait face, ce qui est tout « contre », jamais très loin de converser avec nous » (Gillet, 2006). Augé parle de « polarités fuyantes » (Augé, 1992, p. 100 tel que cité par Gillet, op. cit.), « Chacune ayant besoin de l'autre pour être définie » (Gillet, op. cit.).

Ce n'est qu'en *reconsidérant* à posteriori les liens entre ces « non lieux » et leurs espaces de production, via des éléments qui *rentrent en compte* dans le calcul (l'eau, l'air et les sols) comme autant de *liants*, que ces espaces deviennent un problème. Cette prise en compte est récente et elle est amenée, selon Latour et Sloterdijk à devenir de plus en plus large : « Tout le monde savait que la Terre était ronde, objectera-t-on ? Non, pas vraiment ; on le savait d'un savoir diffus, abstrait, lointain, en regardant les globes de nos salles de classe, en contemplant les photos de la planète bleue : pas encore de quoi la « ressentir » comme ronde. Elle ne le devient, affirme Sloterdijk, que depuis que les conséquences de nos actions nous reviennent dessus par effet boomerang. Alors, là, oui, nous voyons, nous sentons, nous subissons l'effet de sa rotondité véritable » (Latour, 2007).

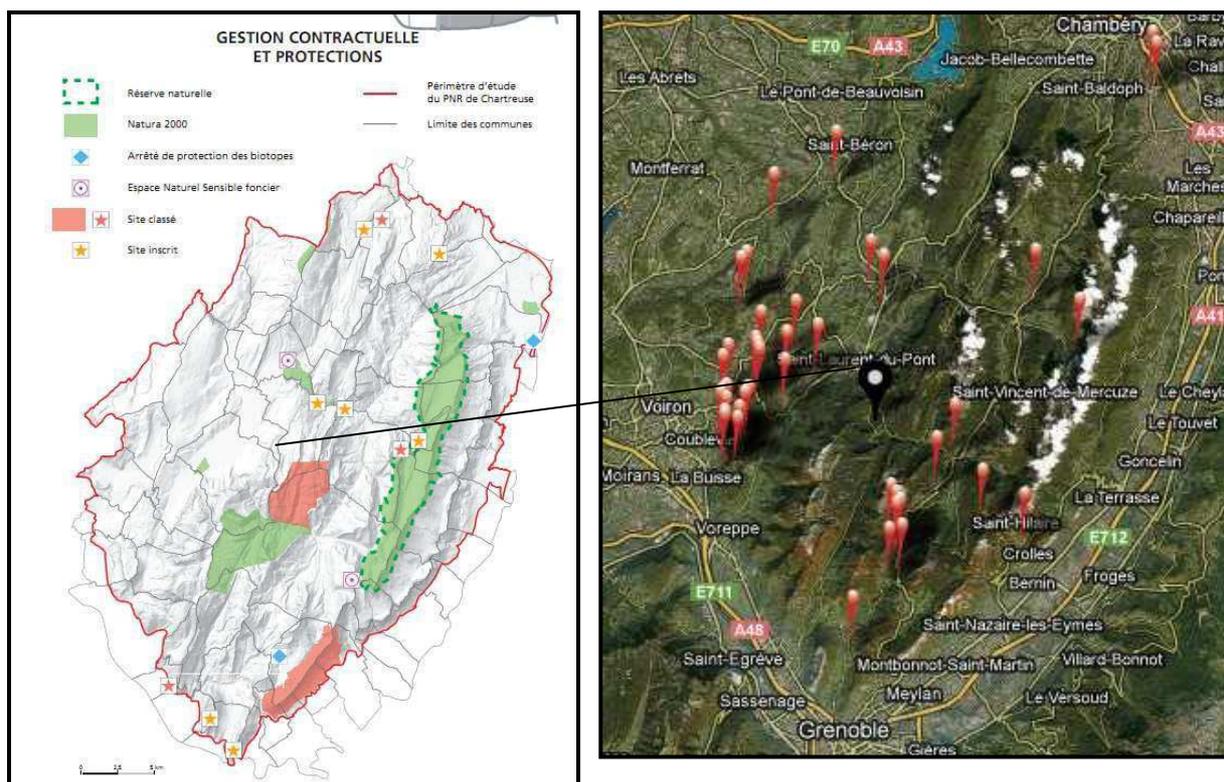
Lorsqu'ils sont répertoriés et reconnus publiquement, les « point noirs » passent du statut de « non lieux » à celui de « bas lieux », un nom beaucoup plus connoté, plus moralisant. A ce stade, ils ne conditionnent plus l'existence du Parc, ils l'entachent. Ce rapport de dépendance « espace propre »/ « espace sale », « lieu/non lieu » n'est pas assumé parce que d'autres échappées, bien plus morales, existent. Les déchets doivent alors être transférés dans des lieux faits pour eux (décharges légales).

### **Un territoire « patchwork »**

Pour comprendre un peu plus finement ce qui se jouait dans cette interdépendance entre « hauts lieux » et « bas lieux », nous avons souhaité comparer<sup>159</sup> le Plan du Parc avec la carte participative réalisée en ligne à l'initiative du Collectif Chartreuse Propre. A travers cet exercice nous cherchons à connaître la nature et l'étendue du processus de mise à distance des décharges et dépôts par rapport aux « hauts lieux » de la Chartreuse. Se trouvent-ils à la marge de ces derniers ? Ou plus loin encore ?

---

<sup>159</sup> Nous aimerions, à terme, les superposer mais nous n'avons pas encore réussi à le faire.



**Cartes 2 et 3 :** Extrait du Plan du Parc et carte participative de repérage des « points noirs » en Chartreuse.

Nous observons que la majeure partie (24) des 38 décharges repérées par les volontaires se trouve à l'Ouest dans le Parc, là où aucune précaution particulière (en termes de label, classement, protection) n'a été prise. Ces bouts de territoire ne sont pas mis en lumière par le Parc. De nombreux « points noirs » se trouvent cependant à très forte proximité des « hauts lieux ». Nous nous demandons si l'existence des uns (points noirs) n'est pas conditionnée par celles des autres (espaces protégés, ménagés) et inversement.

Nous pourrions nous poser la question de la pertinence de cette mise en périmètre au sein du parc, d'espaces *choyés*, au détriment d'autres, *abandonnés*. La protection de la « nature » semble effectivement se focaliser sur certaines zones, certains objets emblématiques (rappelons-nous l'affaire du bouquetin introduite par l'un de nos enquêtés) : elle n'est pas une priorité dans la gestion du Parc comme un ensemble, elle est ciblée. Mais cela ne vient-il pas contredire le parti pris « environnemental » qui tend à considérer, à prendre en compte des entités transversales, englobantes ou diluées comme l'eau et l'air ?

Si l'on suit le raisonnement de Bernard Kalaora, la prise en compte de l'environnement dans son ensemble suppose une vision englobante de l'espace comme « milieu » dans laquelle se dissoudrait la notion de paysage (Kalaora, 1998 : 157). Mais cette vision plus écologique « relègue(ra)it au second plan le caractère sensible et visuel. L'écologie permet d'internaliser le paysage et d'en faire l'un des éléments des écosystèmes, la connaissance se substituant à

l'œil pour appréhender le paysage [...] destitue le regard comme seul mode opératoire de la mise en paysage » (Idem). Compte tenu des documents comme le Plan du Parc, véritable « vitrine » du projet de territoire pour la Chartreuse, et de la primauté qui est accordée aux paysages en son sein, comment imaginer ce glissement ?

## 2. La « nature périphérique » : entre résistance et porosité

Nous avons mis en avant les caractéristiques du massif de la Chartreuse qui participaient à l'inscrire dans la catégorie géographique de l'Aroundoor. Espace typique d'un entre-deux, tout à la fois vécu et visité, il semble que la Chartreuse ait beaucoup misé sur la valeur paysagère, patrimoine pour les habitants comme pour les visiteurs. Entretenir cet aspect visible et parlant du massif constitue en soi une façon de gérer ce statut d'*ici-ailleurs*. Nous observons que cette situation instable est travaillée par deux dynamiques : celle d'une résistance et celle d'une perméabilité qui serait de plus en plus assumée comme positive. Le leitmotiv du territoire pourrait se résumer à la phrase suivante : « s'ouvrir, mais pas trop ». Nous allons voir comment cette ouverture conditionnelle est tantôt forcée par l'irruption d'enjeux globaux qui ne peuvent pas être rejetés mais qui suscitent une méfiance certaine, tantôt facilitée pour des entités proches, qui viendraient conforter la valeur du massif. Selon nous, les deux dynamiques ne se supplantent pas l'une l'autre, mais elles cohabitent.

### Un territoire en résistance

Nous considérons que la limite du Parc de Chartreuse peut être rapprochée d'une frontière et que la dynamique de résistance que nous observons peut tout à fait être regardée comme typique d'une situation transfrontalière.

La peur de l'instauration de *relations inégales* avec l'extérieur peut être vue comme l'enjeu central de cette position défensive, enjeu que nous observons à deux niveaux : la peur générale de devenir un *réservoir* de ressources pour la région ou le territoire français et celle d'être considérée comme un simple « terrain de jeu », un *défouloir*, pour les urbains<sup>160</sup>.

### Des coupes à blanc ici, au nom du développement durable ailleurs

Le développement du chauffage-bois suscite une vive inquiétude pour les habitants de la Chartreuse et ses défenseurs (les Amis du Parc). En effet, il provoque la reprise de coupes à blanc et l'ouverture ou la réouverture de routes forestières. Ces pratiques entraînent des risques de glissement de terrain et de « saccage des paysages au nom du développement durable ». Il est intéressant de constater qu'au-delà de l'aspect paysager qui est largement mobilisé, on voit poindre un autre argumentaire davantage attaché à la biodiversité et aux

---

<sup>160</sup> Cette analyse rapide et non exhaustive s'appuie sur les discours que nous avons pu recueillir via nos entretiens et des échanges plus informels lors de réunions ou d'événements en Chartreuse auxquels nous avons participé.

habitats écologiques. Il existe différentes façons de percevoir ce souci. En effet, certains habitants se félicitent de cette ouverture commerciale qui se traduit aussi par une ouverture du paysage, là où la forêt avait « *avancé jusqu'aux portes de [leurs] maisons* ». Ces enjeux sont présentement discutés en Plateforme Environnement. Les acteurs parlent d'un « débat » avec les exploitants et d'un « bras de fer » avec la région. Alors que certains souhaitent que les interventions soient « réfléchies » et « précises », d'une portée que l'on peut imaginer comme quasi chirurgicale sur le modèle d'une « forêt jardinée », d'autres évoquent les coûts d'une telle vision « beaucoup plus contraignante que les coupes à blanc ». Les calculs financiers sont effectivement délicats, compte tenu des évolutions de la Politique Agricole Commune, évoquée par les acteurs comme « favorable jusqu'ici » mais « menaçante désormais ». Elle est vue comme une invitation à la compétitivité plus qu'une limitation des prélèvements dans une optique durable<sup>161</sup>.

Nous observons que concernant ce « souci<sup>162</sup> » lié au développement du chauffage-bois, la durabilité de certaines pratiques domestiques lointaines (se chauffer de façon écologique) mettent à l'épreuve la durabilité de pratiques sylvicoles immédiates. Les « débats » organisés se présentent comme le moyen de « freiner » cette évolution, de la penser et d'en prévenir les conséquences nuisibles sur le territoire, au-delà des acteurs directement concernés (propriétaires, forestiers). Nous associons ce mécanisme de freinage à une résistance active du territoire vis-à-vis des flux de bois qui pourraient s'organiser depuis la Chartreuse vers l'extérieur. En cela, les acteurs visent à éviter une *relation dissymétrique* dans laquelle la satisfaction d'acteurs extérieurs menacerait le devenir du caractère propre du massif (paysage, biodiversité).

### **L'arrivée d'évènements du type « Tour de France ».**

Un autre souci, évoqué de manière anecdotique par quelques acteurs a retenu notre attention. Il s'agit de l'implantation d'un fabricant de produits dits « outdoor » (équipements divers dédiés à la randonnée et plus spécifiquement à la course en montagne appelée *trail*) à Saint Pierre de Chartreuse.

L'entreprise *RaidLight* s'est installée en février 2011. En mai de la même année, une station dédiée au « trail » était créée à St Pierre de Chartreuse, regroupant un réseau de sentiers de course à pied, une base d'entraînement (vestiaires, douches, sauna) et un centre de test de matériel spécialisé. Ce projet de 300 000 euros a été financé en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et l'Europe (Programme FEDER). L'heureux créateur de cette entreprise montante déclare « *nous sommes passés d'un simple projet d'entreprise à un véritable projet*

---

<sup>161</sup> Ces deux objectifs étant pourtant mis à plat dans les propositions législatives de 2011.

<sup>162</sup> C'est en ces termes que les acteurs parlent du développement du chauffage-bois.

*de territoire*<sup>163</sup> ». Il attend, en effet la venue de 10 à 15 000 personnes par an sur cet espace sportif.

En juin 2011, un raid intitulé « les trois jours de Chartreuse » était organisé. Certaines personnes que nous avons interviewées se trouvaient alors en balade sur un sentier où ils menaient des observations naturalistes. Leur interprétation de l'évènement donne à voir une sorte de « choc des cultures » : « *Ils vont super vite, ils ne regardent rien autour d'eux. Bon, ils n'ont qu'à aller sur la quatre voies* » (Discussions informelles). La présence des trailers est vécue comme une intrusion dans leur expérience du site. Leur pratique et leur nombre, rendent les coureurs envahissants « *Ils sont trop nombreux (600) en plus il y a leurs supporters, comme au Tour de France* » (Idem).

L'idée qui se trouve derrière cette gêne a trait, non au territoire ou à ses modifications qui sont mineures (quelques panneaux) au regard du souci lié à la déforestation, mais à la façon de pratiquer l'espace. Pour nos enquêtés, la pratique des coureurs ne convient pas. Ils *importent* une façon de se déplacer qui devrait se trouver ailleurs (« sur la quatre voies »). La mise en comparaison avec le Tour de France met en avant une crainte de la « contagion » de certains évènements vus à d'autres endroits, sur des routes et non des sentiers, qui *ne devraient pas* se dérouler sur les chemins de la Chartreuse.

Les enjeux environnementaux globaux et économiques locaux qui amènent à exporter du bois ou faire venir des sportifs sont compris et acceptés par les habitants mais ces derniers se posent tout de même en « résistants » par rapport aux transformations impliquées par ces modes de faire sur la protection des milieux, des paysages et des pratiques usuelles. Ils trouvent que ces agissements sont *déviants* par rapport aux *normes* qu'ils associent au massif. Ils essayent, tout en les intégrant progressivement (puisqu'ils n'ont pas le choix), d'infléchir autant que faire se peut, leur déroulement. De leur côté, les nouveaux *entrants* s'arrangent pour montrer « patte blanche », à l'instar de l'entrepreneur RaidLight qui organise des courses éco-responsables « *Des courses propres avec le Bio-Balisage® et les Eco-tasses®, sans ruban ni gobelets plastiques sur les parcours*<sup>164</sup> » (Site Internet de l'entreprise). En miroir, un label pour le « Bois de Chartreuse » a été créé pour attester de ses valeurs en tant que bois de charpente : « *un territoire, un caractère typique, un savoir-faire* ». L'origine du bois peut désormais le suivre à l'extérieur.

En parallèle de ces mouvements « sous surveillance », il semble que d'autres mouvements soient au contraire encouragés de part et d'autre de la limite du Parc.

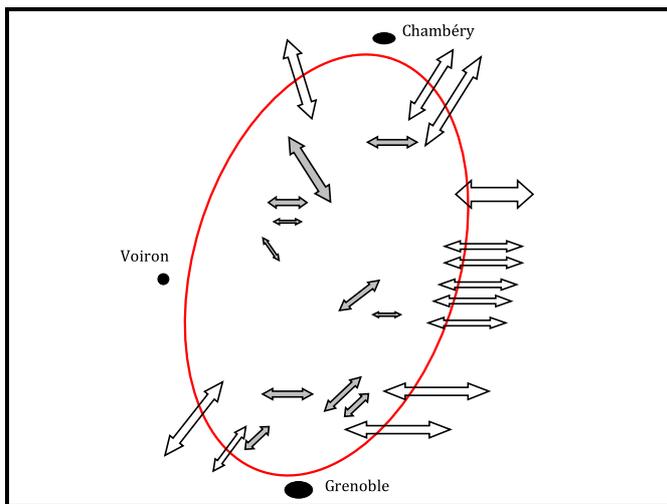
---

<sup>163</sup> Article de Presse d'*Outdoor Expert*, mars 2011.

<sup>164</sup> On pourrait presque parler d'un « Pacte de non-agression » envers l'environnement pour prolonger le vocabulaire de la frontière.

## Une géographie de la porosité

Dans notre analyse du Plan du Parc, nous avons laissé de côté, pour clarifier notre démonstration, une famille d'éléments clés : les flèches. Or, ces flèches sont sans aucun doute révélatrices d'un glissement dans la prise en compte des entités pouvant faire « milieu », au-delà des aspects paysagers, si chers aux gestionnaires. La partition de l'espace en zones, que nous avons appelées « hauts lieux » et « bas lieux », eux-mêmes répartis en une pluralité de sous-catégories, si elle est prégnante, n'est pas la seule manière d'appréhender l'espace et ses composantes que le territoire connaît.



**Schéma n°9** « Porosité écologique du Massif Chartrois », Tollis C., 2012, à partir du Plan de Parc montrant les principaux corridors écologiques « à préserver ».

A partir du Plan du Parc et des mouvements qu'il met en avant, nous observons que les lieux de circulations sont plus nombreux et plus importants en taille lorsqu'ils communiquent vers l'extérieur du massif que quand ils désignent un passage interne au Parc. Comme pour les zones de protection du paysage et des ressources naturelles, nous observons un « vide » à l'ouest du Parc. Les corridors ou connexions ne viennent donc pas remplacer ou compenser des zonages protecteurs mais les compléter.

Samuel Depraz identifie cette tendance à la mise en réseau comme très répandue dans le monde entier. Des connexions sont opérées entre les espaces protégés, même quand ces espaces n'ont pas le même niveau de protection, mais ils sont aussi de plus en plus connectés à des espaces plus ordinaires ou anthropisés (Depraz, 2008 : 193). La création de corridors participe d'une vision dynamique des écosystèmes et vise à prendre en compte les échanges migratoires et génétiques entre les différents espaces, échanges qui leur préexistent, mais qui sont renforcés par ces dispositifs. Identifier des corridors « historiques » permet d'organiser l'observation et de développer les connaissances sur les différentes espèces concernées. Ce type de vision permet non pas d'ouvrir les frontières, mais bien d'assumer qu'elles ne sont pas étanches.

D'un point de vue écologique encore, la Chartreuse a ouvert ses frontières à un nouvel entrant, ou plutôt à de nouveaux individus d'une espèce qui avait disparu au XVI<sup>ème</sup> siècle : le bouquetin. A grand renfort d'études, le Parc de la Chartreuse a été diagnostiqué comme une terre d'accueil idéale pour cet animal. La volonté de célébrer l'année de la biodiversité par la

réintroduction de la seule espèce d'ongulés protégée en France a été actée en 2010 puis en 2012 par l'accueil d'un total de 32 individus au sein de la Réserve Naturelle. Ces animaux endormis par télé-anesthésie puis équipés de colliers émetteurs sont suivis de près par les techniciens du Parc. Cet équipement n'est pas vu du meilleur œil par tous mais disons simplement que les bouquetins ne sont pas « lâchés » dans la « nature », ils sont accompagnés, surveillés et aidés<sup>165</sup> dans leur installation.

D'un point de vue touristique, une Maison des Parcs et de la Montagne a ouvert à Chambéry qui permet de valoriser, entre autres, le PNR de la Chartreuse auprès du grand public et de l'informer sur ses possibles visites dans cet espace. En parallèle, la ville de Chambéry a demandé au Parc de participer au Schéma de développement touristique en promouvant, en échange, les atouts de la ville auprès du public en montagne afin d'opérer une « *sorte de vase communicant entre les massifs et la ville [...] pour qu'elle devienne une destination historique et gourmande, pas seulement les jours de pluie où les touristes se rabattent au mois d'août sur la ville*<sup>166</sup> ».

Nous voyons, à ces différents exemples d'actions menées sur le territoire, se dessiner un tout autre schéma qui n'a plus autant la forme d'une résistance ou d'une méfiance (qui pourtant subsiste) mais plutôt celle d'une complémentarité et d'une coopération, la situation la plus confortable autour d'une frontière : « Les échanges ne portent pas sur les mêmes aspects mais chaque région a besoin de l'autre » (Clerc, 2004). Nous voyons qu'une géographie de la porosité s'établit qui ne concerne pas seulement la gestion des frontières mais aussi la gestion du Parc en son sein.

### **3. Organiser l'action ensemble : contrats et émancipation**

Les modalités d'action repérées sur ce terrain chartrois diffèrent beaucoup de celles rencontrées sur nos autres terrains. Il est délicat de distinguer les raisons de cette originalité. Tient-elle à la forme spatiale et organisationnelle du massif ? Ou bien sont-ce les choix d'observation que nous avons fait qui font apparaître ces différences ? Nous avons focalisé notre attention sur la gestion des « points noirs » par un collectif associatif. A travers cette observation, nous avons accès à l'espace du Parc de la Chartreuse et à la région dans laquelle celui-ci s'inscrit, mais aussi nous avons affaire à une pléthore d'acteurs plus institutionnels, ce qui nous laisse penser que nous ne sommes pas « passés à côté » du fonctionnement plus général de ce territoire. Pour se sortir de ce dilemme (réalité du terrain/biais de l'angle d'analyse), disons que le fait de rencontrer des « points noirs » au sein d'un espace protégé est plutôt typique de la situation intégrative et permissive d'un Parc Naturel Régional. L'espace

---

<sup>165</sup> Un article fait d'ailleurs mention de « prises d'escalades » qui auraient été rajoutées dans la roche à un endroit où quatre bouquetins s'étaient coincés sur une vire et ne parvenaient pas à ré-escalader la falaise. L'un d'eux, même à l'aide de cet artifice n'a pas réussi à se frayer un chemin. Et le journaliste concluait qu'il devait souffrir de problèmes musculaires ou d'arthrose... (*Le Dauphiné Libéré*, 16 novembre 2011).

<sup>166</sup> Adjoint au Tourisme de la Ville de Chambéry lors de l'assemblée générale des Amis du Parc de Chartreuse, février 2012.

protégé n'existe pas en dépit de ces points noirs mais *avec eux*. Le fait que ce soit un groupe citoyen qui prenne ce problème à bras le corps est aussi caractéristique de ce type d'organisation *Bottom Up*. Ainsi, même si nous nous intéressons à la Chartreuse par le prisme de *fragments* de territoire, ceux-ci nous donnent accès à un ensemble plus vaste, et les modalités opérationnelles que nous avons observées, si elles ne sont pas forcément révélatrice de « tout ce qui se passe », donnent à voir des fonctionnements qui ne sont pas isolés ou anecdotiques.

### **La primauté du contrat : du *soft law* pour une « soft ingérence » ?**

Les enjeux du Parc de Chartreuse sont différents de ceux qui concernent les autres terrains observés. Nous repérons, dans le discours des acteurs, une hypertrophie de la liberté et de l'accessibilité (en rétrécissement potentiel) résumées par le propos « *on peut quasiment faire n'importe quoi partout* », et une protection de la nature limitée à certains espaces et certaines espèces qui tend à se redistribuer et s'étendre à travers, notamment, les corridors écologiques mais aussi la prise en compte de l'environnement dans son ensemble (eau, sols, air).

La gouvernance, telle que nous l'observons au niveau du Collectif, n'est pas non plus travaillée par les mêmes enjeux que les autres groupes de gestionnaires que nous avons suivis ailleurs. Nous avons vu, par exemple, qu'au niveau de la gestion des espaces verts de la ville de Grenoble, les acteurs étaient tiraillés entre des impératifs moraux généraux et la satisfaction des usagers. Ici, le Collectif Chartreuse Propre se situe en marge de ce tiraillement. Il le subit de manière indirecte puisque lorsque ses membres tentent d'agir sur le problème des dépôts sauvages et du respect de la réglementation, ils se frottent aux rapports que les élus entretiennent avec leurs électeurs (qui sont aussi leurs voisins et leurs amis) et les engagements dans lesquels ils sont pris via la charte du Parc.

La tension entre volonté de protéger l'environnement et satisfaction des habitants est donc présente de manière indirecte dans les actions du Collectif. Ils se donnent pour mission de saisir le problème « par les deux bouts » : en sensibilisant et en impliquant à la fois les élus et les habitants. Dans cette tentative, ils usent d'un outil spécifique : le contrat.

L'outil « contrat » est typique de l'approche intégratrice dont les Parcs Naturels Régionaux sont les fruits. Les contraintes environnementales ou participatives « se fondent en légalité sur un engagement volontaire des parties » (Depraz, 2008, p. 184). Des documents tels que des contrats, des chartes, des circulaires ou des notifications fixent les objectifs à atteindre par les contractants, sans que ces orientations ne leur soient directement opposables.

Au niveau du collectif, cette stratégie est utilisée à plusieurs niveaux. D'abord, il se base, pour légitimer son existence et ses actions, sur la Charte du Parc. Celle-ci engage les élus à agir dans le sens d'une protection du massif. En cela, les « points noirs » constituent des anomalies dont ces derniers sont responsables. Comme cette charte générale ne marche pas correctement, en ne parvenant pas à engager concrètement les élus quant au problème des décharges « sauvages », le Collectif a mis en place une charte spécifique concernant cette préoccupation.

Or, cette instrumentalisation redondante de la forme contractuelle pose question : « en quoi un contrat nouveau pourrait-il supplanter en efficacité le contrat précédent ? ». Plus personnel et plus resserré thématiquement, nous pensons que le contrat du Collectif apparaît plus comme un contrat moral que comme un projet de territoire. Remarquons également que le Collectif passe un contrat avec le Parc pour organiser un diagnostic des différents dépôts, en échange de subventions. Enfin, nous avons vu que le Collectif, pour se définir, était aussi en train de créer une « charte des partenaires » pour régir les frontières du groupe concernant les possibles « intrants ».

La mobilisation intense de ce type de *Soft Law* a une visée incitative mais on pourrait aussi la voir comme une façon de s'ingérer dans les affaires des autres. En se penchant sur les « décharges sauvages », le Collectif se mêle en quelque sorte de « ce qui n'est pas censé le regarder » (Hache, 2011). En adoptant une position médiane entre l'environnement, les élus et les habitants tout en arborant un objectif indiscutablement « bon », les bénévoles demandent à ce que soient reconsidérés l'eau, les sols et l'air au regard de ces « points noirs » qu'ils mettent sous le feu de leurs projecteurs alors que tout le monde préférerait faire « comme s'ils n'existaient pas ». Ils viennent alors « ajouter de la complexité » en allongeant « la liste des objets à prendre en compte » (Hache, 2011).

Nous parlons *d'ingérence* aussi par rapport à un deuxième niveau qui nous a interpellés. Lorsque nous nous sommes rendus sur l'un des lieux de ramassage en 2010, nous avons pris l'initiative de demander aux participants d'où ils venaient. Or, il est apparu que les bénévoles ne venaient pas, pour la plupart, des alentours directs.

	Lieu de vie	Nombre de Participants
<b>Chartreuse</b>	Quaix en Chartreuse	2
	Sappey	1
<b>Environs proches (38, 74)</b>	Grenoble	13
	Corenc	12
	Eybens	4
	St Martin le Vinoux	1
	Seyssin	1
	La Bauche	1
<b>Autres départements</b>	Caen	1
	Moulin (01)	1
<b>Nombre Total de participants interrogés</b>		<b>37</b>

**Tableau n°9** : Lieu de provenance des bénévoles à la journée de nettoyage de l'Arragnat (38) en octobre 2010. Mini questionnaires, Tollis, 2010.

Nous observons que très peu de personnes viennent de la Chartreuse (moins de 10 %). La majorité des bénévoles vient de Grenoble et Corenc (67 % d'entre eux). Mais certains viennent de bien plus loin. De passage à Grenoble ou en Chartreuse, ils ont été enrôlés par des

amis ou de la famille pour venir participer aux ramassages. On peut alors se demander pour quelles raisons les participants venaient nettoyer la Chartreuse à cet endroit-là ? Une des questions que nous leur avons posées concernaient leur engagement dans des associations. La réponse à cette question a été très éclairante. Il semble que les personnes aient une « habitude » de ce type d'activité bénévole, plus qu'un attachement particulier au lieu dans lequel ces activités peuvent se dérouler, ici, en Chartreuse.

### **Une priorité : l'action ensemble.**

Dans les résultats de notre mini-enquête, 46 % des participants au nettoyage de l'Arragnat, étaient affiliés à une association. Certains étaient membres des associations partenaires du Collectif Chartreuse Propre, environ 60% de ces « affiliés », mais l'autre partie adhérait à des associations diverses (artistiques et culturelles, environnementales, sportives, sociales ou professionnelles). Autre trait caractéristique de l'enquête, un tiers des participants que nous avons interrogés étaient des amis du coordinateur de cet événement (ils viennent de Corenc), qui avait sollicité leur aide sur ce chantier qui le tenait à cœur.

Trois idées se dégagent de ce constat : l'attachement au lieu ne semble pas primordial au regard du rapport à l'action et des liens tissés vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est donné d'agir.

Ces motivations sont néanmoins personnelles et difficilement partageables. Les personnes interviewées évoquent souvent le fait qu'ils sont « *plus pour le faire que pour le dire* » (Ch. P. 7). Plus largement, à l'échelle de la vie du collectif et non simplement de cet événement de nettoyage, nous avons identifié deux modalités de « ce faire ».

### **Faire avec et pas contre**

L'association est passée d'une phase de critique du Parc et de demande (d'attention et d'argent) à une phase de **coaction**, de partenariat. Certains élus qui étaient méfiants sont devenus confiants. Ils sont de plus en plus nombreux à signer la charte du Collectif et à mettre des moyens en œuvre pour les aider. Certains se rendent sur les lieux de ramassage pour « *mettre la main à pâte* » (Ch. P. 1bis). Des relations se tissent avec des partenaires institutionnels comme l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère. Mais, nous l'avons vu, derrière ce discours constitutif de l'identité et de la forme du Collectif, il y a peut-être l'idée de « ne pas faire avec n'importe qui ». Après une construction dans l'ouverture, le Collectif renie aujourd'hui ses « racines » (notamment les débuts avec Mountain Riders) et se referme.

On peut se demander si cette ouverture première, cet enrôlement, ne visait pas à tenter de faire porter la responsabilité du devenir des décharges sauvages « à qui voudrait bien la prendre ». En parallèle, nous avons vu les épreuves rencontrées par le Collectif pour acquérir l'attention du Parc, jamais franche, jamais définitive. Il souffre de ce manque de reconnaissance parce qu'il est persuadé (le collectif) de mener des actions qui *doivent intéresser* le Parc, au regard des orientations que celui-ci s'est déjà fixé. Dans cette perspective, il apparaîtrait logique que,

maintenant que le partenariat avec le Parc est institué et consolidé, le Collectif ne cherche plus à enrôler que des « bras » pour les ramassages et non des *responsables* au sens fort du terme.

### **Impulser sans porter : s'émanciper ?**

D'une part, le Parc dit : « *les gens savent se mobiliser tous seuls* » (Ch. P. 5) mais d'autre part les membres du Collectif avouent qu'ils ne veulent pas être les « éboueurs », les « manards » du Parc (Ch. P. 4). Ainsi, il apparaît que les associations de Chartreuse (celles regroupées dans le Collectif mais aussi celles participant à la Plateforme Environnement) cherchent à avoir des actions visibles et parfois choquantes pour ne pas avoir à les poursuivre dans le temps. Leur but est de « marquer le coup », d'impulser une volonté politique et de montrer qu'il est possible de faire quelque chose. Au-delà de ces actions, les associations ne veulent pas porter la responsabilité des problèmes qu'elles rendent visibles. Les rendre visibles revient à les rendre publics, c'est-à-dire à les constituer en « chose publique » (*res publica*) afin qu'ils soient saisis par le politique : ici, les élus et au-delà, le Parc.

Pour des raisons de dysfonctionnement que nous avons relevées mais que nous n'avons pas développées, il y a l'émergence de l'idée que « le Parc ne suffit pas ». Loin d'être un périmètre de protection, il constitue la mise en commun de la volonté de plusieurs personnes à agir ensemble. Si ces personnes ne veulent pas s'engager, le Parc stagne. A ce niveau là, les collectifs associatifs jouent un rôle d'agitateur et de veille. Leur autonomie est primordiale, s'ils veulent être crédibles auprès des élus. Mais ils doivent trouver les moyens de réaliser leurs actions. Il réside donc une dialogique complexe entre autonomie et dépendance, proximité et distance critique, besoin de l'autre et fatigue de l'autre.

Le rapprochement du Collectif et du Parc est perçu comme une « bonne chose » par les deux entités, mais pas forcément du point de vue des anciens membres du Collectif qui trouvent que ce dernier a perdu en vigueur et en convivialité. L'objectif est de « nettoyer la Chartreuse » et ensemble, les deux structures seront peut-être plus efficaces pour le faire. Mais nous avons aussi saisi combien le « **faire ensemble** » débordait cet objectif premier. Aujourd'hui, la fermeture du Collectif, au nom d'une meilleure **efficacité**, porte atteinte à la raison d'être de cette initiative, autrefois « prétexte » à créer une dynamique inclusive.

## Conclusion du Chapitre 4 :

A travers notre enquête sur ce terrain périphérique et poreux, nous observons un brouillage des pistes de la modernité. Il ne s'agit pas d'un espace « purement naturel » et cette hybridité est assumée, voire défendue. La protection de l'environnement comme notion transversale et fluide prime sur la partition d'espaces « pour la nature ». Dans cette approche, les « points noirs » constituent les symptômes de « déviances » susceptibles de se propager, la pollution induite par leur existence étant à même de s'infiltrer au-delà de l'endroit où ils se trouvent, dans l'environnement. Ces « dépôts sauvages » rappellent que la Chartreuse n'est pas seulement un espace récréatif, elle est aussi un lieu de vie. Ils font état de dysfonctionnements politiques sur un territoire où les habitants ont consentis à s'engager à préserver leur patrimoine et leur environnement à travers une Charte.

Nous avons vu que la responsabilité du devenir de ces « décharges sauvages » était endossée par un collectif de citoyens. Dans leurs actions, ils ne cessent de chercher à transmettre cette responsabilité au Parc, aux élus et aux habitants et cette dynamique s'accompagne d'une *prolifération de scènes* de sensibilisation, de négociation et d'action. Nous avons constaté que de nouveaux acteurs, auparavant peu sollicités se joignaient à cette entreprise. Parfois, il s'agissait de personnes habitant la périphérie du Massif et qui n'avaient pas d'attachement particulier vis-à-vis de ce dernier. Ils étaient enclins à agir, mais cette inclination aurait pu se traduire par d'autres actions, ailleurs. Il semble donc que l'attachement à l'action prime ici sur l'attachement à un territoire singulier. La convivialité est également mise en avant comme un motif supplémentaire de mobilisation. Au-delà du projet de « nettoyer la Chartreuse », il apparaît que le fait de réunir des énergies dispersées soit ce qui motive les membres du Collectif. Pourtant, nous avons vu que l'entente entre les différents participants n'allait pas de soi.

Nous avons mis l'accent sur les *concurrences morales* qui avaient émergé au sein du Collectif à propos de ce que devaient être les *bonnes* façons de procéder. Différentes périodes de gouvernance font apparaître plusieurs façons de s'arranger, prenant en compte des impératifs distincts. Au fil de ces évolutions, nous avons souhaité mettre en avant le processus d'institutionnalisation suivi par le Collectif, processus qui l'a amené à durcir ses frontières pour nouer des liens privilégiés avec des entités telles que le Parc ou plus récemment l'organisme « Savoie Déchets ». Le Collectif s'est ainsi, peu à peu, défait de ses « pratiques embrouillées » assumées (mais critiquées) pour combattre de façon plus structurée « les points noirs » chartrousin et nous observons une sorte d'amnésie collective des premières phases de construction du projet.

En définitive, approcher les modes de gestion du territoire de la Chartreuse en observant les actions du Collectif Chartreuse Propre nous a permis de saisir certains enjeux caractéristiques

d'« espaces de nature » périphériques (que nous avons reliés à la notion d'« Aroundoor ») et plus précisément des enjeux propres à la gestion des Parcs Naturels Régionaux. Les mouvements associatifs y tiennent un rôle primordial. Mais leur relation avec la structure Parc est parfois ambiguë. Les « points noirs » sont assez emblématiques des fragments susceptibles de mobiliser des énergies locales. L'objectif de rendre la Chartreuse Propre est difficilement réalisable mais en s'attaquant à des bouts du problème, en agissant par contagion auprès des autres acteurs, et même, en responsabilisant certains espaces, le Collectif avance pas à pas changeant de forme et de statut au gré des liens qu'il tisse. En cela, il est aussi poreux et résistant que l'espace dont il tente de prendre soin.

## CHAPITRE 5 : AMÉNAGER LE SITE DU PONT D'ESPAGNE

Dans la première partie de ce travail doctoral, nous nous sommes expliqués sur le choix des terrains. Nous avons évoqué, à cette occasion, comment l'aménagement du Pont d'Espagne a très tôt éveillé notre curiosité et sollicité des questions. Ce site qui compte comme destination emblématique en-soi et qui constitue aussi l'une des entrées du Parc National des Pyrénées représente avant tout, pour nous, un « territoire vécu ». Etant enfant, nous avons suivi les aménagements dont nous allons parler, notamment la construction du parking payant, comme autant de transformations d'un lieu familier. Le regard outré des adultes autour de nous, pour qui le changement était « insupportable » et « scandaleux » a participé à forger une impression persistante *d'anomalie* à l'égard de ce dispositif de gestion, notamment l'aspect payant.

Or, la multiplication de ce type de dispositifs en France, puis la découverte de leur existence *normalisée* outre atlantique a mué cette impression négative et critique en un questionnement de plus en plus précis. D'inacceptables, ces aménagements sont devenus discutables. Plus nous avons exploré le sujet et moins il a été possible pour nous de prendre une position claire.

Dans les forums de discussion entre usagers mais aussi dans la littérature scientifique, nous avons souvent retrouvé cette aversion première. Lionel Laslaz parle, par exemple, de façon de faire « sournoise et détournée » (Laslaz, 2011) à propos des « éco-péages » qui, selon lui, sont destinés à limiter la fréquentation touristique à des endroits où d'autres mesures, publicitaires notamment, « incitent à l'augmenter ».

Parallèlement à ce type d'approche (légitimement) critique, une pré-enquête que nous avons menée aux abords du parking du Pont d'Espagne révélait que les usagers étaient très majoritairement satisfaits (92%) de leur expérience du site et que l'aménagement était « bien pensé », ou dans tous les cas « nécessaire » de leur point de vue.

Ayant pris connaissance, via quelques entretiens préliminaires, des « vagues » qu'avait pu faire le projet à ses débuts, nous nous sommes demandés comment il avait pu être possible d'arriver à une telle situation d'acceptation et de banalisation d'un aménagement au départ si controversé. Pour répondre à cette interrogation, il conviendra de replacer cette initiative dans le contexte des années 1990 à l'échelle du Parc National des Pyrénées. En effet, ces

aménagements posent la question de la frontière du Parc, de sa raison d'être (protection ou développement ?) et de sa rentabilité (pour qui ? pour quoi ?).

Cette interrogation nous a amenés à rencontrer des acteurs que nous avons peu côtoyés sur les autres terrains, à savoir les élus. En revanche, le sujet très politique de notre investigation nous a empêchés d'approcher certaines personnes<sup>167</sup> craintives ou amères vis-à-vis de cet aménagement qui, quinze ans après sa réalisation, n'a pas vraiment gagné en neutralité.

Mais ces tensions durables nous ont aussi encouragés dans cette démarche de recherche. Elles rendaient d'autant plus pertinente une étude approfondie des modes de faire et de faire-faire présidant au succès (contesté) de ces aménagements, avant-gardistes ou caractéristiques sur plusieurs plans des manières de gérer les espaces montagnards touristiques français, les entrées de parc en particulier. Il conviendra, par exemple, de s'attacher à comprendre pourquoi le parking aménagé du Pont d'Espagne est taxé de « parking d'élus » par certains acteurs. Sous couvert de justification verte (Lafaye, Thévenot, 1991), il nous faudra également analyser comment, dans cette démarche de transformation de l'espace, les enjeux politiques se confondent avec des enjeux écologiques, économiques et sociaux qui sont spécifiques à un territoire labellisé Parc National.

---

<sup>167</sup> Nous voulons ici parler d'une pluralité d'acteurs. Il ne s'agit pas forcément de détracteurs. Certains techniciens ayant œuvré à l'époque pour que le projet se fasse ont décidé d'utiliser, selon leurs mots, « leur droit de réserve », par exemple.

## A. Un parc national pour quoi ? Pour qui ?

Ces interrogations que nous soulevons en titre ne sont pas propres au Parc National des Pyrénées. La légitimation et les destinataires d'une politique de création de parc national ne vont jamais de soi. Pire, ces questions se posent régulièrement, même après que le périmètre a été tracé et que certaines mesures de conservation ont été acceptées. La récente loi de 2008 et les injonctions attenantes, notamment celle qui préconise qu'une charte soit adoptée à l'échelle de chaque parc national, viennent rappeler avec force, par les débats voire les conflits<sup>168</sup> qu'elles mettent en scène, la précarité des réponses apportées à ces deux questions : Pour quoi ? Pour qui les Parcs Nationaux existent-ils ?

L'apport de réponses à ces problématiques se fait d'autant plus pressant lorsque des transformations de l'espace-parc sont envisagées. Ainsi, il convient de donner à voir le contexte général d'acceptation et de justification du Parc National des Pyrénées pour déterminer dans quelle mesure ces questions se sont posées lors de la phase d'aménagement qui nous intéresse.

L'UICN définit les parcs nationaux comme des « zones naturelles, terrestres et/ou marines, désignées (a) **pour protéger l'intégrité écologique** d'un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, (b) **pour exclure toute exploitation** ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) **pour offrir des possibilités de visite**, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales » (Depraz, 2008).

Nous entrevoyons déjà le paradoxe qui va être celui du parc : étendue protégée mais aussi destination pour le tourisme. Cette tension, repérée depuis longtemps<sup>169</sup>, touche de près la majeure partie des « espaces naturels ». L'objectif de ce chapitre est bien de montrer en quels termes cette problématique se pose pour les parcs nationaux, et plus spécifiquement l'entrée cauterésienne du Parc National des Pyrénées.

Il revient à l'Etat de décider de la création d'une telle aire de protection et d'en contrôler la gestion à travers des dispositifs variables selon les parcs nationaux. La question se complique donc : les parcs nationaux sont créés par l'Etat pour « la nature » et pour « les touristes ». Quel rôle jouent donc les populations locales ? Ne sont-elles que les récipiendaires passifs de politiques qui se trament au dessus et en dehors d'elles ? Voyons comment ces interrogations se déclinent à propos du site du Pont d'Espagne, à Cauterets.

---

<sup>168</sup> Voir, à ce propos, les travaux d'Arnaud Cosson, notamment sa thèse : « Approche sociologique d'une expérience 'grandeur nature' de renouvellement de l'action publique territoriale. La mise en application d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux » sous la Direction d'Erhard Friedberg.

<sup>169</sup> Voir, par exemple, la thèse de J-P. Guérin (1984).

## 1. Le pont d'Espagne : entrée emblématique du Parc National des Pyrénées

Nous prenons le parti, compte tenu des questionnements qui sont les nôtres et du choix de mener l'analyse de nos terrains sur des portions circonscrites d'espaces désignés, de dresser un bref aperçu des enjeux historiques du Parc et de la Vallée concernés par le seul prisme du site qui nous intéresse : le Pont d'Espagne.

### Localisation et historique de la renommée du Pont d'Espagne

Situé en amont de la Commune de Cauterets<sup>170</sup>, petit village prisé pour ses eaux chaudes puis son thermalisme, le site du Pont d'Espagne se trouve sur la route historique menant aux versants espagnols des Pyrénées. Dans la zone supérieure, aux confins de la Vallée du Marcadeau (Mercaou), se marchandaient autrefois les bestiaux entre les deux pays voisins, une fois par an.

De vastes étendues d'herbe grasse aujourd'hui constitutives du Parc National ont été investies depuis longtemps comme lieux de pâturage, et continuent de l'être. En amont se situent aussi le Lac de Gaube, et plus loin les sommets enneigés du Vignemale (3298 m.). Le site du Pont d'Espagne se trouve à la confluence de deux gaves, celui de Jéret et celui de Gaube.

Le belvédère du Pont donne à voir de magnifiques cascades qui firent très tôt la renommée du site. Loué à travers des gravures, des peintures, puis des photographies mais aussi des écrits abondants, le site du Pont d'Espagne a été fréquenté par de nombreuses personnalités comme Victor Hugo et Juliette Drouet (1843) ou encore Alexis De Tocqueville (1837). Son caractère pittoresque et spectaculaire a drainé, au fil des décennies, un nombre toujours plus important de visiteurs.

Ci-contre : « Gravure du Pont d'Espagne », Cauterets, France, par Anne-Marie Perrot, 1834.



<sup>170</sup> Anciennement « Cautarès » ou « Aygues-Caut » : des équivalents bigourdans signifiant « les eaux chaudes » (Flurin, 1999). «Lou cautarès » signifie aussi « le chaudron », ustensile indispensable à la vie pastorale, et coutumier des bergers qui l'utilisent pour fabriquer leur fromage mais qui pourrait aussi faire référence au bouillonnement des sources d'eau chaude (d'après Flurin, 1999, et comme le confirme le site [vppyr.free.fr](http://vppyr.free.fr)).



**Carte n°4 :** Localisation du Site du Parc National des Pyrénées et du site du Pont d'Espagne, en amont de la Commune de Cauterets, au Sud de Lourdes.

En parallèle de cet attrait croissant, le site du Pont d'Espagne et ses gaves ont très tôt cristallisé des enjeux de protection du patrimoine et d'utilisation raisonnée des ressources naturelles. Dès 1928, le site élargi au Bassin du Gave de Cauterets est classé selon des dispositions qui seront ensuite regroupées sous la Loi de 1930. Ce type de précaution est rare pour l'époque où l'on protégeait plutôt des sites très ponctuels ou « monuments naturels ». Cette première initiative de protection « d'un généralisé » (Milian, 2007) revient aux acteurs locaux : la Commune de Cauterets et la Commission Syndicale de la Vallée de St Savin. Or, il est intéressant de constater que c'est à la même époque (1930), que la route du Pont d'Espagne est goudronnée pour permettre l'accès aux automobiles. Cette route à sens unique, avec des heures précises de montée et de descente, attire et oriente les touristes vers les vallées de Gaube et du Marcadeau (Flurin, 1999).

Pendant la période d'après guerre, les élus luttent avec force contre les pressions constantes d'EDF <sup>171</sup> qui souhaite tirer parti de l'importante énergie hydraulique locale. Usant d'arguments hygiénistes, économiques et paysagers, ils parviennent à protéger les gaves d'installations jugées « lourdes », susceptibles de « perturber les mécanismes naturels » et de menacer ainsi la pérennité du thermalisme et le développement du pyrénéisme (Milian, 2007).

A la fin des années 1950, comme le soulève René Flurin, « le regard que l'on portait sur la nature commençait à changer. Elle apparaissait fragile, précieuse et menacée par toutes sortes de nuisances » (Flurin, 1999). Auteur, mais aussi acteur local, Flurin s'arrangea pour qu'en 1957, le dessein d'une loi sur les parcs nationaux soit mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Cauterets, puis à celui de l'Assemblée des Maires des Stations Classées et enfin à l'Association des Maires de France qui adopta cette initiative à l'unanimité lors de son Assemblée Générale annuelle, en 1957 toujours. Les élus savoyards de la région de la Vanoise défendaient également ce projet. Ainsi, lorsque la loi de 1960 sur la création des Parcs Nationaux Français fut promulguée, Cauterets se hâta de réaliser un dossier de candidature. Les tractations (abouties en 1964 puis retravaillées) prirent du retard parce que le Conseil Municipal voulait des garanties de protection très strictes de tout son bassin hydrographique. Le Parc National des Pyrénées fut créé en 1967, le décret instaurant une « interdiction absolue de tout détournement des eaux en amont de Cauterets » (Flurin 1999).

## **Le Parc, contre le ski ou avec lui ?**

Les premières activités liées au ski se déroulèrent en amont du site du Pont d'Espagne, à l'aide d'équipements légers démontables appelés « fils neige ». Dès 1955, le vieillissement des bâtiments thermaux, construits pour la plupart entre 1810 et 1880, ainsi que « l'écourtement de plus en plus marqué des saisons d'été<sup>172</sup> » (Flurin, 1999), inquiétaient les responsables politiques de la Vallée. Ces préoccupations les amenèrent à investir massivement dans les activités liées aux sports d'hiver. Le cirque du Lys, aujourd'hui connu comme le domaine skiable le plus enneigé des Pyrénées, fut choisi pour aménager une station de ski, desservie par un téléphérique qui partirait de Cauterets.

La construction longue (1961-1964) et très coûteuse de cette télécabine fut financée par le développement simultané (1960) des activités sur le site du Pont d'Espagne avec, notamment, la construction du télésiège de Gaube visant à développer le ski mais aussi les visites du Lac en été. Le développement de ce projet de moindre envergure, financé sur les seules ressources communales, permit ainsi de couvrir les deux premières annuités de l'emprunt du téléphérique (Flurin, 1999).

---

<sup>171</sup> A l'époque (1945-1955), les projets d'EDF (Electricité De France) sont décrits comme « monstrueux » ou « odieux » et associés à des termes comme « attentat » (Milian, 2007).

<sup>172</sup> Un fait « mondialement constaté », selon les délibérations municipales du 30 mars 1957 (Flurin, 1999).

Lorsque les travaux du téléphérique furent terminés, plusieurs phases d'aménagement se succédèrent sur le site du Lys pour en faire un haut lieu du ski de descente. Le Pont d'Espagne demeura alors en l'état pendant une trentaine d'année. Il devint un lieu d'initiation au ski alpin et maintint surtout une activité centrée sur le ski nordique et la randonnée.

Il est intéressant de constater que la création du Parc National des Pyrénées s'est organisée en parallèle de ces aménagements liés au ski. Contrairement à ce que nous avons envisagé, le Parc ne s'est pas créé contre le ski ou en réaction au développement de ce dernier, mais avec lui, dans une dialogique constante<sup>173</sup>.

En effet, le ski ne présentait pas, selon les acteurs de l'époque, une menace pour l'équilibre du milieu naturel, puisque cette menace venait, pour eux, davantage des projets d'EDF. Les crédits liés à l'instauration du Parc furent d'ailleurs utilisés pour développer des services municipaux<sup>174</sup> à un moment où les emprunts liés à la construction des équipements du ski affaiblissaient le budget de la commune de Cauterets. En cela, ski et protection des ressources naturelles ont été pensés de pair.

Notons, cependant que cette association ski-protection s'inscrit spatialement dans des sites distincts. La station du Lys qui est équipée lourdement, ne figure pas dans le périmètre du Parc. Le site du Pont d'Espagne, qui bénéficie d'aménagements plus discrets, constitue au contraire l'un des endroits « phares » du Parc. Les aménagements liés au ski (télésièges et téléskis) n'ont pas été retirés lors de la création de l'espace protégé. Il est délicat d'attribuer cette tolérance à un laxisme de la part des fondateurs du Parc. En effet, d'autres aménagements moins visibles, comme certains baraquements militaires, ont été « *balayés par le parc national* » (PE 8<sup>175</sup>). Nous le voyons davantage comme la volonté de préserver un patrimoine culturel lié à l'appropriation que les acteurs locaux ont du site (« *On a tous appris à skier là-haut* » PE 8), sans pour autant minimiser la manne financière que peuvent représenter les activités liées à ces quelques équipements (« *On nous dit « il faut protéger », mais les vallées elles ont besoin de vivre aussi !* », Idem).

Nous entrevoyons dès à présent quelles peuvent être les tensions mais aussi les compromis opérés entre l'objectif de protection et celui de développement des activités touristiques du site du pont d'Espagne, site dont le développement ne conditionne pas seulement la vie économique de Cauterets, mais bien celle de la Vallée des Gaves tout entière (dite « Vallée de St Savin »).

---

<sup>173</sup> Ce constat nous a surpris mais il s'agit, en fait, d'une trajectoire commune à de nombreux sites ayant développé des activités liées aux sports d'hiver, comme le montre J-P. Guérin (1984).

<sup>174</sup> Il s'agit du développement des routes (notamment celle du Pont d'Espagne) mais aussi de la création de la patinoire et d'un groupe scolaire pour lesquels Cauterets, en tant que ville périphérique du Parc, devait bénéficier d'une dotation étatique particulière. Lorsqu'en 1969, ces crédits furent supprimés, la démission de l'intégralité du Conseil Municipal, ne tarda pas à rétablir la situation auprès des autorités compétentes (préfets).

<sup>175</sup> PE 8 signifie « entretien Pont d'Espagne n°8 ».

Les touristes et les éléments « naturels » et « paysagers » sont ainsi considérés comme les principaux bénéficiaires de la labellisation du site. Le Parc National est vu comme une chance parce qu'il « draine énormément de subventions » (PE 1), ce qui favorise le développement de diverses activités économiques mais aussi parce qu'il permet de protéger les ressources principales du tourisme (le site emblématique du Pont d'Espagne, les hauts sommets et les eaux de Cauterets). Toutefois, nous allons voir que la structure Parc n'a finalement qu'un rôle mineur de gestion sur cet espace qui est avant toute chose, un territoire « indivis ».

## **2. Les cauterésiens « dépossédés » de leurs terres ?**

Nous souhaitons mettre en avant l'idée d'une dépossession des terres des cauterésiens parce qu'elle est souvent revenue dans les entretiens que nous avons pu mener à propos du site du Pont d'Espagne. Nous pensons qu'elle est constitutive du contexte social, économique, politique et même (donc ?) environnemental de notre étude et des modes de faire sur ce terrain.

### **« On n'est pas sur notre terrain » : Cauterets et ses hauteurs, propriété indivise gérée par la Commission Syndicale de St Savin**

Le site du Pont d'Espagne, sur lequel nous centrons notre analyse, est rattaché à la commune de Cauterets mais la commune n'est pas directement propriétaire de ces terrains. Les terres de Cauterets sont « propriété indivise » des sept communes de la Vallée de Saint Savin (Uz, Adas, Pierrefitte-Nestalas, Lau Balagnas, Saint Savin, Soulom et Cauterets). Une commission syndicale regroupant des élus de ces sept villages est en charge de gérer cette propriété commune.

« L'indivision concerne tout le territoire administratif de la commune de Cauterets, quoi. Sauf le centre ville, et sauf certains îlots isolés, voilà. Donc ce qui explique qu'on soit un des partenaires incontournables pour le développement... des activités touristiques et autres sur la commune de Cauterets » (PE 1).

En plus de ces terrains, les élus de la commission syndicale ont peu à peu constitué un patrimoine conséquent en achetant des bâtiments thermaux, des hôtels ou encore le Casino de Cauterets, qui sont gérés de manière plurielle (publique, privée ou bien une hybridation des deux) mais pour lesquels les managers payent un loyer à la commission syndicale. La station de ski du Lys exploite aussi les terres de la Commission Syndicale et les exploitants payent un loyer équivalent à 1% de leur chiffre d'affaire à cette dernière. Toutes les décisions concernant la modification de ces terrains ou de ces bâtiments sont prises à l'unanimité « *comme dans un syndic de copropriété, c'est exactement la même chose* » (PE 1).

Ce découpage foncier est lié à l'histoire de la Vallée des Gaves. A l'origine, les moines de l'Abbaye de St Savin avaient autorité sur l'ensemble des territoires de la vallée, c'est-à-dire sur les hameaux mais aussi sur les parties supérieures (dont l'actuel Cauterets fait partie) qui

servaient d'estives pour les paysans. Après la Révolution française, les villages se sont constitués et ont hérité de ce patrimoine indivis, exclusivement situé sur l'actuelle commune de Cauterets, qu'ils ont continué à gérer en commun jusqu'à ce qu'en 1840, une ordonnance royale les oblige à créer un organe de gestion qui a pris la forme d'une commission syndicale appelée Commission Syndicale de Saint Savin.

Depuis 1997, une Communauté de Communes rassemblant les sept mêmes entités se superpose à la Commission Syndicale de St Savin. Elle vise à mettre en commun certaines compétences comme la gestion des ordures ménagères mais aussi celle des sentiers de randonnée ou des forêts (en partenariat avec le Parc d'une part et l'ONF d'autre part). Les choses se compliquent puisque nous avons appris que la Communauté de Communes s'occupait également de la gestion des établissements thermaux. D'autre part, les compétences s'entrelacent forcément puisque les employés sont les mêmes pour les deux structures : les employés de la Communauté de Communes sont mis à disposition de la Commission Syndicale : « *Dans les faits, on travaille tous pour les deux structures* » (PE 1). Seules les assemblées décisionnaires diffèrent, sachant néanmoins que certains élus participent aux deux.

### **Site classé, Parc National, Grand Site de Midi Pyrénées, Natura 2000, etc.**

Nous l'avons déjà évoqué au début de ce travail d'enquête, nous pensions que le Parc National était l'acteur principal sur le territoire du Pont d'Espagne et qu'il serait, par conséquent, l'interlocuteur central dans ce travail. Or, il n'en est rien. Comme c'est au sein du Parc que nous avons mené nos premiers entretiens, ce décalage ne nous est pas apparu de suite. Mais au fil de nos investigations, nous nous sommes rendu compte que le Parc National occupait davantage un rôle de partenaire qu'une position fédératrice.

Sur le plan de la gestion de « l'espace naturel », une centaine de sentiers de randonnée appartient aux sept communes et sont gérés, à ce titre, par la Commission Syndicale de St Savin. Si cette gestion nécessite de couper des arbres, alors une autorisation du Parc est nécessaire. D'autre part, le Parc a le pouvoir de police administrative sur son territoire, mais ces prérogatives doivent toujours s'accommoder de la volonté de la Commission Syndicale. Comme le résume le directeur de la Commission Syndicale « *le parc ne peut rien faire sans nous demander mais nous on peut rien faire sans demander au parc !* » (PE 1).

En termes de protection environnementale, le Parc doit aussi se conformer aux dispositions de la Loi de 1930 portant sur les sites classés. Il doit également composer avec les initiatives Natura 2000, dont le référent sur le territoire de Cauterets est aussi le directeur de la Commission Syndicale. Le Parc n'a donc aucun monopole concernant le pilotage de la gestion écologique du site.

Le Parc National constitue un acteur de choix pour la promotion du territoire mais, même à ce niveau là, il est supplanté par d'autres politiques récentes de communication, comme

l'opération régionale « Grands Sites de Midi-Pyrénées » dont le site du Pont d'Espagne constitue un élément incontournable<sup>176</sup>.

Dans notre enquête, le Parc National apparaît ainsi en filigrane dans les différentes missions que se donne le territoire à travers ces acteurs majeurs que sont la commune de Cauterets et la Commission Syndicale, véritables décideurs de ce qui se fait. Le Parc est une structure qu'il « faut consulter » mais qui n'est pas mise en valeur par les personnes interviewées. Pour eux, les locaux savaient prendre soin de leur territoire avant la création du Parc et ils peuvent très bien « s'en passer » (PE 7, 10, 12). Nous pensons que l'utilité du Parc est peut-être à voir dans son rôle *d'écran*. En effet, il apparaît plusieurs fois comme un « bouc émissaire », par rapport à des critiques qui lui sont adressées alors même que les décisions prises ne relèvent pas vraiment de son autorité, qui est minime, selon nous. Le Parc National est vu comme un organe traduisant l'ingérence de l'Etat sur un territoire très approprié par les locaux<sup>177</sup>. Cet aspect est exacerbé par le fait que les gardes de Parc, anciennement recrutés parmi les « valléens », sont aujourd'hui recrutés ailleurs en France, suivant la logique des concours centralisés.

Le fait que l'Etat s'immisce ainsi dans la vie politique locale, à travers le Parc, le site classé ou encore Natura 2000, contribue au sentiment de « dépossession » du territoire qu'entretiennent les cauterésiens<sup>178</sup>. Mais ce ressenti tient aussi à l'importante fréquentation touristique qui est, au-delà des ressources qu'elle engendre, considérée comme un poison pour la vie politique, comme nous allons le développer.

### **« Ici, tout est pensé pour les touristes »<sup>179</sup>**

Avec des expressions comme « *le ski nous a un peu tout bouffé* » (PE 8), nous avons pu observer combien le tourisme était, aux yeux des habitants, préjudiciable à la vie politique locale. Conscients du fait que les activités telles que le thermalisme et le ski constituaient « *la base de l'économie de cette petite ville et de toute la vallée* » (PE 9), nos enquêtés n'ont pu dissimuler leur ressentiment vis-à-vis de la façon dont ces activités pouvaient influencer voire structurer les choix d'aménagement ou d'organisation du territoire de Cauterets.

---

<sup>176</sup> Cette communication aussi appelée « les Grands Sites de Mr Malvy » (PE 10), construite en réaction à l'absence de « Grands Sites de France » en Midi-Pyrénées (Opérations au demeurant bien différentes dans leurs objectifs puisqu'elles consistent à aller au-delà de la communication pour réaliser des programmes de sauvegarde d'espaces surfréquentés) est calquée sur l'idée d'un « Grand Chelem », dont les différents sites labellisés par la Région constituent des étapes « à collectionner ».

<sup>177</sup> Dans beaucoup de « Grandes Familles » les gens naissent et meurent à Cauterets.

<sup>178</sup> Voir, à ce propos, les écrits de Bernard Kalaora concernant le processus de disqualification des populations rurales par les ingénieurs des Eaux et Forêts (notamment Kalaora, Savoye, 1986)

<sup>179</sup> Entretien PE 9.

Fait urbanistique marquant, l'Ecole de Ski Français (ESF) a été installée dès 1884 sur la place principale de la ville de Cauterets, dans le bâtiment jouxtant la Mairie. Lorsque l'on sait que le Maire actuel (comme tant d'autres avant lui) est directeur de cette même Ecole, on peut facilement comprendre comment se construisent les enjeux des débats municipaux. Mais ne nous hâtons pas de dresser une analyse simplificatrice puisque ce bâtiment vient d'être détruit (2010) et l'Ecole de Ski<sup>180</sup> va être déplacée pour laisser place à une « Maison de la Montagne » regroupant tous les professionnels (Guides, Accompagnateurs, Moniteurs) sous un même toit et proposer un espace pédagogique d'information et de sensibilisation au milieu montagnard pour les locaux et le grand public.

Le sentiment des cauterésiens d'être dépossédés de leur village peut être rattaché plus directement à un constat évident. 1300 personnes vivent à l'année dans le bourg. Or, Cauterets possède une capacité d'accueil de 25 000 lits touristiques. Ce décalage provoque, comme c'est le cas dans de nombreuses stations touristiques, des désagréments importants pour les résidents permanents. Dans les entretiens, les personnes parlent par exemple de la difficulté à se garer « *pour aller travailler* » (PE 9), lorsque la capacité d'accueil est saturée en hiver.

D'autre part, certaines activités sont pensées « *en priorité pour les touristes* », ce qui frustre les familles vivant à Cauterets toute l'année. Par exemple, l'occupation des salles de sport, à l'instar de la piscine municipale, est perturbée lors des vacances scolaires. Ce phénomène n'est pas négligeable puisqu'il concerne « *toute l'étendue des vacances scolaires, toutes zones confondues !* » (PE 9), ce qui, en hiver, ne laisse pas beaucoup de « répit » aux activités régulièrement pratiquées par les enfants du village (un interviewé mentionne les cours de natation interrompus pendant les vacances, à titre d'exemple).

Au niveau de l'urbanisme encore une fois, certains permis de construire sont obtenus pour développer le tourisme alors qu'ils avaient été « bloqués » pour les locaux.

« Ce permis de construire, il a été attribué dans des circonstances... troubles ! Il y a eu une opération de terrassement en bord de Gave pour construire une résidence. Encore une fois c'est symptomatique du sentiment des cauterésiens de ne pas être chez eux parce que c'est pas destiné aux cauterésiens cette résidence [...] C'est pour accueillir les touristes ! » (PE 9).

La polémique liée à cette décision a inspiré la création d'une association locale de défense du patrimoine naturel et architectural destinée à veiller, sensibiliser et alerter les habitants de Cauterets sur ce type de « détournements ».

Un des soucis soulevés par cette association concerne les résidences secondaires. Un sentiment d'injustice est développé à leur égard. Ces résidences représentent, dans l'urbanisme, leurs occupants qui sont tout aussi « intrusifs<sup>181</sup> ». Ces visiteurs réguliers

---

<sup>180</sup> L'un de nos enquêtés précise quand même que sa réélection se jouera sur « *ce qu'il fait de ce local* ».

<sup>181</sup> Ce terme vient de nous. Nous interprétons ce qui nous a été rapporté car « résidences » et « résidents » sont employés indistinctement l'un pour l'autre dans les propos recueillis.

représentent un certain poids économique mais ils ne participent pas au budget municipal à travers les impôts locaux, comme le font les résidents permanents. Ceci ne les empêche pas d'avoir des exigences similaires. Par exemple, les cauterésiens bénéficiaient autrefois d'un tarif préférentiel sur les remontées mécaniques. Mais les résidents secondaires se sont mis à réclamer les mêmes privilèges. Après un détour par le tribunal, il se trouve qu'aujourd'hui ces tarifs préférentiels ne sont accordés à personne, ce qui a participé à entretenir de vives tensions.

« Il y a vraiment une forme de jalousie ou d'envie, tu vois ? Ils appartiennent à Cauterets sans appartenir à Cauterets » (Idem).

En 2006, Cauterets comptait déjà quelques 4000 résidences secondaires<sup>182</sup>, ce qui représente un nombre considérable d'habitations au regard du nombre de résidents permanents. Les tensions identifiées ci-dessus par l'un de nos enquêtés ne sont pas propres à Cauterets puisque Jean-Didier Urbain les constate à de nombreux endroits (Urbain, 2002). Il parle, du point de vue des résidents secondaires, de « pratiques ubiquitaires » et refuse de les assimiler aux touristes. Pour Urbain, leur désir d'abstraction sociale dépasse leur soif de découverte. Ces résidents à part<sup>183</sup> trouvent sans doute dans les campagnes, sur les littoraux ou à la montagne « un espace propice à la concrétisation de leur statut équivoque [...] un cadre favorable à la réalisation d'un rêve d'apesanteur visant, à l'écart d'une intégration réelle ou même seulement simulée, un mode de vie soustrait à la gravité sociale et ses règles communes ». Ces personnes nomades sont dans un entre-deux social qui leur permet un certain « détachement éthique » selon lequel « on vit avec mais pas ensemble ». De ce point de vue, on peut comprendre que les « exigences » de ces propriétaires, telles que les relaient les habitants permanents dans nos entretiens, soient vues comme « excessives », *au regard de leur dés-implication ou de leur déresponsabilisation vis-à-vis des préoccupations collectives*<sup>184</sup>.

Dans ce contexte, l'association locale de défense du patrimoine naturel et architectural de Cauterets se pose comme une tentative de survie culturelle, sociale, et politique, visant à « affirmer que Cauterets est une agglomération « où il y a des gens qui vivent à l'année » (PE 9). Et notre enquêté ferme la boucle en affirmant que cette association ne se positionne « *pas contre les touristes ou les résidents secondaires* » (il vit des activités de ces derniers puisqu'il est accompagnateur en moyenne montagne). « *Elle prend en compte des inquiétudes, des intérêts nouveaux pour un patrimoine traditionnel et pour le respect de l'environnement. Tout simplement* » (Idem).

Nous observons que cette *intrusion* des résidents secondaires, si elle ne présente pas une menace directe, s'ajoute à toutes les autres que nous avons évoquées précédemment qui

---

<sup>182</sup> Chiffres INSEE 2006.

<sup>183</sup> Ils sont « à part » à double titre puisqu'ils vivent souvent de manière isolée, à la limite des bourgs ou en marge de ceux-ci, dans des lieux « calfeutrés », selon Urbain.

<sup>184</sup> L'auteur va jusqu'à dire que ce sont des propriétaires qui se comportent *comme* des locataires.

« dépossèdent les cauterésiens de leurs terres ». Voyons enfin comment toutes ces menaces peuvent être renforcées par les particularités de la vie politique « pyrénéenne ».

## **Une vie politique locale paralysée, en voie d'amélioration ?**

### **« Les élus les plus médiocres de France » ?**

Une des personnes que nous avons interviewée a été très critique à l'égard des élus de Cauterets, mais plus largement à l'égard des élus pyrénéens. Pour lui, les populations subissent une déculturation qu'il qualifie de « grave » et qui encouragerait les élus dans leur « *rêve d'être un sous-produit des Alpes* » (PE 10). Cet élément, même s'il est à pondérer au regard du nombre d'entretiens menés, explique en partie l'exploitation massive du ski et la mobilisation tardive des autres ressorts du tourisme. Notre enquêté parle à ce sujet d'un « *jacobinisme obsolescent* » qui tendrait à rendre tous les lieux uniformes. Nous nous sommes alors demandé comment fonctionnait la vie politique locale à Cauterets, à travers les élections et les autres modes de participation éventuels.

### **Les grandes familles cauterésiennes**

Il apparaît clair dans les entretiens et dans les archives que la vie politique locale de ce petit bourg a longtemps été centrée sur les grandes familles cauterésiennes, ce que les enquêtés appellent « *les clans* ». Une employée municipale déclare avec regrets :

« A chaque mandat on vire du tout au tout. Il y a des clans familiaux mais pas de couleur gauche/droite [...] Chaque équipe en place porte un projet majeur [...] et puis à chaque élection c'est l'autre finalement qui passe. L'équipe arrivante n'est pas forcément élue sur un projet. C'est plus par la négative<sup>185</sup> » (PE 3).

Ce fonctionnement semble paralyser les débats municipaux. Lorsqu'un habitant ou un groupe d'habitants n'est pas en phase avec ce qui se fait à Cauterets, il ne se manifeste pas, de peur d'être associé *in fine* aux projets en cours. Par contre, dès que le mandat arrive à son terme, il fait connaître ses positions dans l'espoir de rassembler et faire partie de la prochaine équipe (PE 8).

### **Les évolutions récentes : ouverture n'est pas gouvernance**

L'un de nos enquêtés résume les propos de campagne des élus comme suit : « *Votez pour moi, je conserverai vos privilèges* » (PE 7). Aussitôt, il se reprend pour avouer que « *les gens*

---

<sup>185</sup> Cet extrait relève d'une discussion informelle engagée à la Mairie lorsque nous sommes allés, à plusieurs reprises, consulter les archives et que nous demandions en direct certaines explications au personnel.

votent quand même de mieux en mieux ». Il est difficile de savoir s'il parle de l'élection du maire actuel mais nous en formulons l'hypothèse car ce dernier n'est pas né à Cauterets.

« C'est le premier mandat où la tête de l'exécutif n'est pas une famille cauterésienne [...] je suis installé ici depuis 25 ans mais je ne suis pas cauterésien, je ne suis pas partie liée avec de grandes familles cauterésiennes, ça c'est sûr ! [...] Il y a eu une présence très forte des grandes familles jusqu'à y'a quelques années, mais maintenant c'est vrai que ça se dilue quoi » (PE 4).

Plusieurs personnes que nous avons rencontrées ont voulu insister sur le fait que le maire actuel avait commencé à insuffler un vent de changement dans les choix faits pour la commune. La volonté conjointe de la nouvelle municipalité et de la Commission Syndicale de St Savin d'encourager les activités autres que le thermalisme et le ski, notamment à travers la création d'une « Commission Montagne », va dans ce sens.

Cependant, ayant assisté à l'une des réunions de cette Commission, nous avons constaté que les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs) n'étaient pas conviés alors que la session regroupait selon ses participants « *les principaux intéressés* ». Il est prévu de faire appel à eux, mais plus tard dans la réflexion. Il est alors intéressant de constater que ces professionnels sont appelés « *partenaires extérieurs* » dans la discussion.

Nous avons voulu nous entretenir avec le Maire (PE 4) à propos des procédures de participation mises en place à l'échelle de la commune. Ses réponses sont déroutantes.

*Et, ça va être rendu public ?*

Qu'est-ce que vous appelez public ?

*Est-ce qu'il va y avoir une ouverture aux citoyens lambda ?*

Une communication ?

*Des réunions publiques ?*

Oh, c'est une réunion de travail là. Il s'agit de faire venir les partenaires associés les plus naturels. Bon, maintenant, il faut être réaliste aussi, une des particularités de Cauterets, c'est de s'occuper de tout ce qui est domaine économique structurant, que ce soit le ski ou le thermalisme, et là en l'occurrence la montagne... et que y'a bien un moment où on fera de l'information publique, ça c'est sûr ! C'est ce que vous appelez de la réunion publique, non ?

*Oui...*

Après c'est un site où y'a beaucoup de contraintes environnementales, enfin règlementaires, etc. Donc c'est vrai que... on ne peut pas faire n'importe quoi non plus, on ne peut pas laisser libre cours à son imagination...

Ouais.

Dans cet échange, on peut voir qu'impliquer les habitants revient simplement à les informer. Pour le maire, les enjeux dépassent les compétences des citoyens vus comme fantasques (« *n'importe quoi* ») ou en tout cas peu réalistes (du domaine de l'imagination).

## **La participation, ça se prépare**

D'autre part, un professionnel de la montagne nous a confié qu'il menait de son côté des observations sur la clientèle de Cauterets et les professionnels. Ces études qualitatives menées avec l'aide de stagiaires en sociologie ou en anthropologie, il ne pensait pas pouvoir les partager avec les élus : « *Les politiques, ce qui les intéresse, c'est juste d'avoir des chiffres* » (PE 9). Mais des évolutions se font sentir puisque ces études qualitatives comportaient, au moment où nous avons mené notre enquête (2010), un deuxième volet à mettre en œuvre qui visait à compléter ces données par une enquête quantitative. Le but était justement de pouvoir produire des chiffres « qui aient un sens ».

« Si au sein d'une réunion de comité de massif, tu lances un chiffre comme ça, calculé un peu à la va vite, les politiques vont se saisir de ça ! Alors pour avoir des données très, très claires à poser sur la table des politiques... [...] on sait que ces chiffres seront jamais justes, ce sera loin d'être la vérité mais on aura déjà une idée de valeur, et ça, posé sur la table des politiques, ça va pouvoir nous donner peut-être un peu plus de crédit » (PE 9).

Ces initiatives de mise en dialogue entre les professionnels et les élus sont balbutiantes. Elles émergent aussi au sein de la vie associative. A défaut d'être consultées par les élus, les associations intègrent parfois des conseillers municipaux.

## **Des élus dans les associations**

Dans l'association « Cauterets Nature et Patrimoine », certains membres ont récemment été élus au Conseil Municipal. Cette présence est vue comme un levier d'action mais aussi comme un frein.

« Ça nous permet de prendre conscience des choses qui parfois nous échappent et en même temps ça permet de relayer certaines de nos préoccupations au Conseil Municipal [...] Néanmoins, un petit frein, c'est que ces personnes conseillers municipaux [...] comme ils nous informent sur la difficulté de mener les dossiers au sein de la municipalité, nous-mêmes ça va nous freiner dans nos actions. Comme on a un retour en amont déjà, avant toute réalisation. C'est un radar de positionnement qui parfois nous fait reculer un peu ... » (PE 9).

Ce « radar de positionnement » informe les membres de l'association en amont sur la façon dont pourront être reçus leurs préoccupations et leurs projets, ce qui les bride en quelque sorte.

## **Des habitants généralement peu disponibles**

L'un des freins majeurs à une participation accrue des habitants à la vie politique de Cauterets, outre les raisons précédemment évoquées, est leur très faible disponibilité.

« Cauterets vit du tourisme et donc la plupart des gens sont très occupés. Ce sont essentiellement des commerçants et je crois que dans leur esprit, ils n'ont pas le temps pour ces bagatelles » (PE 9).

Pour certaines personnes, nouveaux (ou anciens) arrivants dans la vallée, cette faible motivation à participer à la vie de la cité, tient au « peu d'intérêt » que les natifs portent à leur environnement.

« Les gens du cru, les gens du pays ont un amour profond et sincère pour leur Vallée mais ils n'ont pas conscience des gestes qui dégradent ou des gestes qui améliorent. Ils ont un rapport très utilitaire à leur environnement. Je pense que c'est vrai dans toutes les campagnes » (Idem).

La critique du politique comme faculté d'organiser en commun le « vivre-ensemble », est dénoncée à la fois à l'échelle de la société française tout entière (« *Notre société est faite de gens qui ne bougent pas. Ceux qui veulent accentuer ou développer des dérives. , et bien ils ont la route ouverte quoi !* » PE 7) et plus spécifiquement concernant la vie de Cauterets (« *Ils ont peur de contrarier certaines personnes [...] parce que les Coluche, les gens qui parlent... qui dérangent en fait, ben il faut les décaniller quoi !* », Idem).

Les personnes qui ne sont pas natives de Cauterets sont particulièrement amères. Désireuses de s'intégrer à la vie locale et frappées par ce qu'elles considèrent comme des dysfonctionnements (alors que ces mécanismes sont usuels et *normaux* pour la plupart des cauterésiens). Elles se heurtent à des épreuves, sont prises dans des conflits, et finalement se sentent rejetées. Ce sont pourtant ces personnes qui sont au cœur des changements récents. Il conviendrait de comprendre comment, en marge des mécanismes politiques usuels, se construisent ces changements. Nous en donnerons un aperçu dans la deuxième partie de ce travail sur le Pont d'Espagne.

Nous avons vu que pour différentes raisons - l'appartenance à la Commission Syndicale de St Savin, le dévouement de la station et de ses équipements aux touristes, les revendications parfois satisfaites des résidents secondaires et le peu de cas qui est fait de la concertation publique – les cauterésiens ont le sentiment d'être « dépossédés de leurs terres ». Cependant, il ne semble pas que le sentiment dominant soit celui d'une population révoltée. Il s'agit d'avantage d'une soumission frustrée à ce qui est lié d'une part à l'histoire de la vallée, d'autre part à sa survie économique actuelle et future. On peut parler, à ce sujet, d'*acceptance* à défaut d'acceptation (Depraz, 2008). Ils ne sont pas forcément enchantés par l'existence du Parc ou les choix de gestion qui sont faits mais ils ne sont pas dans une position de désaccord telle qu'ils pourraient s'engager dans l'action. Or, le seul levier dont puissent se saisir les habitants concerne la vie politique locale. Nous avons vu que des initiatives citoyennes émergeaient. Il s'agira de voir comment l'épisode d'aménagement du site du Pont d'Espagne cristallise ces enjeux anciens et préfigure les initiatives émergeant aujourd'hui.

### **3. Du Pont d'Espagne au « Pont d'enfer » : le souci de la surfréquentation**

A la fin des années 1980, les réunions de la Commission Syndicale et de la commune de Cauterets se multiplient au sujet du site du Pont d'Espagne dont la situation est devenue, au fil des années, « inacceptable ». Même si le problème de congestion du site apparaît comme une évidence, une première étape va consister à évaluer en finesse la situation.

#### **Le Tourisme de masse : une ressource « infernale »**

Lors des réunions qui ont eu lieu au cours de l'année 1987 et des années suivantes, dont nous avons retrouvé certains comptes-rendus dans les archives, des efforts sont faits dans le sens d'une quantification et d'une qualification des flux touristiques affectant le site du pont d'Espagne.

#### **Quantifier et qualifier les flux touristiques**

Certains documents mentionnent le nombre de visiteurs par jour (jusqu'à 6 000 en 1987 puis 9 000 en 1992<sup>186</sup>) ou par an (620 000 personnes puis 750 000), d'autres avancent des chiffres qui concernent les véhicules (jusqu'à 1500 puis 2 400 par jour). Des « *périodes de pointe* » y sont identifiées *comme* pour les lignes de train ou les axes routiers, période où la demande (de voir le site) dépasse l'offre (la capacité du site à satisfaire cette demande) : les mois de juillet, août et février sont concernés par cette problématique.

Selon une enquête réalisée en 1987 par le Comité Départemental des Hautes Pyrénées, 70 à 80 % des visiteurs se concentrent sur le site immédiat du Pont d'Espagne (20 à 25 %) ou sur la partie médiane (plateau du Cayan, 50 à 55 %). Seuls 20 à 30 % se rendent ainsi en haute montagne. En hiver, 80 % des visiteurs s'adonnent au ski de fond (15% au ski alpin, et 5% sont qualifiés de « contemplatifs ») alors qu'en été, l'activité principale reste la « petite promenade » pour 75% des gens (45% d'entre eux restent même entre le Puntas et le Clot, soit sur une distance de 600 m.) et les « vrais randonneurs » sont considérés comme très minoritaires<sup>187</sup>.

Le problème de saturation du Pont d'Espagne a concerné ainsi autant la circulation des véhicules que celle des piétons, mais aussi le stationnement des voitures (et des cars) et celui des piétons (qui ne sont pas très mobiles). D'une part, physiquement, le problème était devenu criant puisque se formaient des bouchons de part et d'autre du Pont (à sens unique alors que la route était à double sens), là où des piétons tentaient simultanément d'admirer et de prendre des photos des célèbres cascades. D'autre part, le peu de déplacements observés auprès des

---

<sup>186</sup> Les chiffres que nous choisissons de mentionner ici ont été trouvés dans un document datant du 9 novembre 1992 qui s'adressait à la Direction des Sites et Paysages du Ministère de l'environnement et qui comporte de nombreuses photos des véhicules.

<sup>187</sup> Source : « *Politique d'Accueil et d'Information : Puntas, Pont d'Espagne, Clot* », Document d'Orientation (document interne du Comité Départemental des Hautes Pyrénées, 1988).

touristes faisait dire aux décideurs que ces derniers manquaient de connaissances montagnardes et que la gestion des flux touristiques *devait*<sup>188</sup> s'accompagner de la mise en place d'une politique d'accueil et d'éducation du public. Il convient de mentionner qu'une proportion importante de promeneurs est en fait composée de pèlerins ayant préalablement visité Lourdes. Le Pont d'Espagne constitue pour eux un détour qui complète leur séjour. Ils fréquentent donc ce site emblématique *comme* ils fréquentent la Grotte de Lourdes. Le Pont d'Espagne présente un caractère emblématique à voir, à prendre en photo et à ajouter à leur carnet de visite. Il s'agit de s'y rendre sans forcément y passer beaucoup de temps.

On ne peut s'empêcher, à la lecture de ces remarques, d'opérer un lien avec *l'idiote du voyage* tel que le décrit et le déconstruit Jean-Didier Urbain. Pour lui, un discours général s'est peu à peu constitué en parallèle de la démocratisation du tourisme dans lequel apparaît le stéréotype d'un visiteur passif, manipulé et bête qui reste confiné à l'espace qu'on lui destine, ce qui le coupe de la réalité du lieu qu'il visite (Urbain, 1991). Ici, cette image est relayée par les discours que nous avons pu trouver dans les archives où il est fait mention du peu de mobilité de la majorité des visiteurs du Pont d'Espagne. Restant cantonnés entre la partie basse du site et ce lieu publicisé, ils ne tirent pas de bénéfice de la forte naturalité du site liée à la haute montagne qui offre des possibilités de solitude et d'épanouissement personnel, au-delà du Pont d'Espagne.

Les visiteurs du Pont d'Espagne sont donc considérés dès la fin des années 1980 comme les représentants d'un tourisme de masse. Passifs et peu conscients des spécificités du site, ils « dévorent l'espace » (Knafou, Stock, 2003), se contentant d'un paysage immédiat dans un temps court, opérant une forme de *zapping* (Bourdeau, 2006) entre plusieurs destinations sur un même séjour. Ils incarnent une ressource économique certaine quoique seulement potentielle ne séjournant pas forcément dans la vallée. Pour le moment, nous qualifions cette ressource d'infernale puisque c'est sous le vocable de « *Pont d'Enfer* » que la presse fait état de leur présence sur le site qui nous intéresse. Ce « trop plein » de touristes est mis en lien avec les nuisances subies par le site.

### Illustration 1

#### **Asphyxie, dégradation, dévalorisation : trop de tourisme tue le tourisme ?**

Il est difficile de dire qu'à ce moment là, le site du Pont d'Espagne avait perdu de sa valeur puisque la fréquentation touristique n'a cessé d'augmenter entre 1987 et 1992, période pendant laquelle se consolident les constats pour préparer la phase d'actions concrètes. Nous suivons Florence Deprest lorsqu'elle s'érige contre l'expression « trop de tourisme tue le tourisme ». En effet, elle explique qu'aucun site touristique (trop ?) attractif n'est jamais mort d'avoir reçu trop de touristes. Au contraire, plus il y a de touristes et plus cela en fait un « haut lieu » à visiter absolument (Deprest, 1997).

---

<sup>188</sup> Délibérations du Conseil Municipal, 1987.

Toujours est-il que c'est cet argument qui est mis en avant par les décideurs au moment de la campagne de sensibilisation du public, au début des années 1990. Les termes « asphyxie, dégradation et dévalorisation » sont les maîtres-mots de cette politique qui propose pour un avenir « positif » de « protéger, accueillir et gérer ». Des arguments sécuritaires viennent aussi compléter ce discours urgentiste en expliquant que l'accès des secours (ambulances) est empêché par la circulation et le stationnement des véhicules, taxés d'« anarchiques ». En cas d'accident, le Maire de la commune de Cauterets serait porté responsable des dysfonctionnements éventuels, ce qui pousse la collectivité à agir rapidement pour restaurer « l'ordre ».

Les premiers efforts de **mise en problème** de la surfréquentation au Pont d'Espagne cherchent ainsi à mettre en avant l'idée que le tourisme détruit plus qu'il ne produit pour la commune et la vallée dans son ensemble. Le souci est donc double : protéger le site tout en tirant partie de la présence du public, sachant qu'il faut que celui-ci continue d'y trouver son compte<sup>189</sup>.

### **Simplifier le problème : un projet axé sur la protection de l'environnement**

Nous observons, au fil des ans, un glissement progressif dans la justification des actions envisagées au Pont d'Espagne. Si la volonté de tirer parti financièrement de la présence des touristes de passage sur le site visait à créer une cohésion à l'échelle de la Vallée (notamment pour satisfaire les intérêts de la Commune et de la Commission Syndicale), cet argument disparaît peu à peu sous celui de la protection de l'environnement pour convaincre un public qui s'élargit.

### **Le problème avec les éco-péages...**

L'idée de construire un parking payant était, à la fin des années 1980, très impopulaire. Même si une certaine animosité persiste, on peut dire que le problème se pose différemment aujourd'hui puisque ce mode de faire est bien plus répandu qu'il ne l'était à l'époque concernée par notre étude.

Dans l'étude du programme d'aménagement présentée au Ministère de l'Environnement en 1992, les motivations touchant au développement du tourisme sont clairement exposées :

« Les retombées économiques sont modestes, en tout cas nettement inférieures à ce que l'on pourrait attendre d'une fréquentation si importante :

- la gestion du site lui-même ne génère que peu de richesse et d'emplois, bon nombre de touristes, notamment l'été, ne faisant que « passer » sans rien consommer.

---

<sup>189</sup> Le problème de la fréquentation du Pont d'Espagne ne se posait comme tel que pour les décideurs. Car, malgré la dégradation du site, les touristes continuaient de venir ou revenir, ce qui laisse penser qu'ils étaient satisfaits de leur expérience (assez pour la renouveler) et qu'ils ne dissuadaient pas les autres d'en faire autant.

- la station de Cauterets et ses différents secteurs d'activité touristique souffrent des imperfections relevées dans le fonctionnement du site et ne bénéficient pas totalement des formidables potentialités du site. »

Or, les retours critiques du Ministère visent à faire prendre conscience aux acteurs locaux de l'importance des restrictions d'aménagement liées à l'existence du Parc National et du Site Classé. Voici un extrait de la lettre adressée aux élus locaux par la Direction de la Nature et des Paysages.

« L'importance de la fréquentation rend inévitable une certaine artificialisation du site. Celle-ci ne peut toutefois être conçue que dans le cadre assigné aux parcs nationaux par la loi de 1960 (art. L 241-1 du code rural), savoir « préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution ». Les aménagements envisagés devront donc bien viser à améliorer l'état du site et à éviter de nouvelles dégradations ».

Dès lors, les élus comprennent qu'ils devront « montrer patte blanche » sur le plan écologique s'ils veulent éviter que le projet soit apparenté à une « escroquerie<sup>190</sup> ». D'autre part, il est primordial que les décideurs convainquent les associations naturalistes, suspectées d'avoir saboté le projet en 1989 auprès de la commission des sites et du Ministère, « dans leur dos » (Teulier, 1989).

### Une justification verte

L'argumentaire écologique du projet va se construire au fur et à mesure des différentes confrontations rencontrées par ses porteurs.

Une fois que les élus (de la commune et de la commission syndicale) se rendent compte qu'ils ne pourront pas mener le projet à son terme sans l'accord du Parc National, de la Commission Supérieures des Sites et des écologistes, ils se mettent à avancer le fait que la situation rencontrée au Pont d'Espagne n'est pas digne de ses appellations. Ils comptent, à travers les aménagements le « remettre à ce niveau ».

Dans un article de 1994, la justification a posteriori de ces actions révèle combien la situation était inacceptable « au regard de ce standard » :

« Lorsque tout ce monde se retrouvait en même temps sur le Pont d'Espagne, **c'était pire que le métro aux heures d'affluence**. Les voitures en longues files d'attente stationnaient où elles pouvaient, et empêchaient les piétons de jouir de la vue... et cela au cœur même du Parc National des Pyrénées ! » (Roger Cans, le Monde, 18 et 19 sept. 1994).

---

<sup>190</sup> C'est le terme par lequel Lionel Laslaz qualifie les parkings payants (Laslaz, 2007).

Ainsi, le projet d'une navette amenant les touristes du parking situé en aval du Pont jusqu'à l'emplacement initial de stationnement (plus haut) sera alors remplacé par celui d'une remontée mécanique. La création de cette Unité Touristique Nouvelle amènera des contraintes supplémentaires d'intégration dans le paysage mais participera aussi à obtenir des subventions complémentaires. On voit ainsi qu'objectifs de protection et de rentabilité financière ne s'éloignent jamais vraiment. Elles vont toujours de pair.

Nous parlons de « justification verte » pour qualifier le processus de montée en généralité vers des problématiques écologiques qui couvrent les intérêts pluriels des décideurs et qui vont favoriser le consensus final.

« L'accord unanime se fit sur un projet axé sur la préservation de l'environnement » (Flurin, 1999).

Nous venons d'appréhender le contexte dans lequel avait vu le jour le projet d'aménagement du site du Pont d'Espagne. Alors que la labellisation en Parc National des hauteurs de Cauterets semblait bénéficier à la fois aux touristes et à la préservation des ressources « naturelles » conditionnant les activités de la Vallée (notamment, le thermalisme), nous avons observé combien l'attractivité de ce site emblématique avait rendu problématique l'accueil et la préservation. Les inquiétudes liées à cette évolution se sont manifestées à l'heure où le Parc National, dans son ensemble, se préoccupait de marquer ses frontières et son identité. Plus généralement, se posait la question de la rentabilité du site. Un sentiment fort de non-exploitation de la manne touristique présente a amené à anticiper la création d'un péage à l'entrée vu comme une *juste compensation* des troubles causés par « l'invasion touristique » vécue.

Toutefois, les élus en charge de ce projet devaient se prémunir des critiques que cette décision solliciterait. Car, comme nous avons également pris le temps de le décrire, le contexte politique local dans lequel la décision « inévitable » d'aménager le site « devait » être prise laissait penser que des tensions importantes pourraient faire « capoter » cette entreprise. Deux soucis moraux s'imposaient ainsi aux décideurs : d'une part, *bien accueillir* les touristes, c'est-à-dire « les traiter comme des fins et non comme des moyens » (Hache, 2011), d'autre part, protéger les ressources, conditions de développement des activités touristiques envisagées, mais surtout, sorte de « caution morale » face aux détracteurs potentiels de ces aménagements (justification verte).

En prenant en compte ces deux *injonctions*, les personnes en charge du devenir du site avaient réussi à se convaincre qu'elles possédaient tous les éléments nécessaires à la réussite de ce projet de transformation du site. Cependant, « ficelant » si clairement le problème entre elles, elles omettaient une dimension : la participation des habitants déjà frustrés d'être toujours mis à l'écart des propositions faites concernant leur cadre de vie.

Quelles ont été les épreuves à franchir et comment le projet d'aménagement du site du Pont d'Espagne a-t-il pu, *quand même*, voir le jour ? Quels arrangements socio-spatiaux ont été trouvés pour que le projet soit accepté ?

## **B. Retour sur la construction d'un parking payant et les aménagements connexes « pour la nature »**

Nous avons exposé le contexte et les enjeux du débat autour du programme d'aménagement du site du Pont d'Espagne. Nous avons vu que si la nécessité d'agir apparaissait comme une évidence pour l'ensemble des acteurs en charge de cet « espace naturel », les modalités d'action envisagées ont été beaucoup discutées, entre eux. Au-delà de cet exposé, nous aimerions analyser plus en détail comment ces aménagements ont été possibles, de quelle façon les choix opérés se sont traduits dans l'espace et enfin comment ces nouvelles configurations sont vécues et appropriées aujourd'hui.

Nous allons, pour cela, entreprendre en premier lieu un décorticage historique des différentes étapes de négociation du projet en mettant en avant les épreuves traversées.

### **1. Etapes et épreuves d'une longue négociation : de l'idée à la réalisation du nouveau site**

Notre recherche révèle que la commune de Cauterets a vécu plutôt repliée sur elle-même jusqu'aux années 1980. Auparavant, ses rapports avec la Commission Syndicale de St Savin étaient ceux d'une codépendance (plutôt subie) et il n'y a pas vraiment eu de rapports de collaboration entre ces deux entités (PE 1). En 1983, L'élection d'un nouveau maire, Pierre Pacou et le dynamisme de l'équipe gérant la Commission Syndicale ont soudain apaisé les tensions antérieures. Autre facteur de rapprochement, la fermeture d'une usine employant plus de 400 personnes soulevait des inquiétudes concernant le développement économique de la vallée.

Alors que les archives montrent que des aménagements avaient été imaginés dès 1975, ce n'est qu'à partir de 1986 que les élus se rapprochent et qu'ils élaborent ensemble un projet ambitieux de développement touristique au Pont d'Espagne. Ils chargent la DDAF<sup>191</sup> (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), accompagnée par des paysagistes cooptés par le Parc ainsi que par l'Architecte des Bâtiments de France, de mener une étude préliminaire sur le site concernant une extension potentielle du domaine de ski de fond.

---

<sup>191</sup> Ce procédé est répandu, car la DDAF représente un organisme plutôt neutre et plus à même de faire accepter le projet par le Parc et les instances centrales (Ministères), ce qui constitue l'enjeu principal pour les élus (Milian, 2004).

## **De l'étincelle au semi-échec de 1989<sup>192</sup>**

Ce projet élaboré à la fin des années 1980 entre la Commune de Cauterets et la Commission Syndicale préfigure le projet d'aménagement final. Cependant, la piste de ski de fond dont il est question va faire échouer les négociations au niveau national où vont s'exprimer des voix qui n'avaient pas été entendues à l'échelle locale.

### **La « cuisine locale » fait fi de certains avis...**

En mars 1987, un comité de pilotage se forme. Composé d'élus de Cauterets et de la Commission Syndicale, mais aussi de partenaires tels que la DDE, l'ONF, le Parc National ou encore le Comité Départemental du Tourisme, il se réunit deux fois en l'espace d'une semaine pour dessiner les contours de l'étude à mener (Teulier, 1989).

En septembre de la même année, une première mouture du projet est présentée à la Commission Syndicale, puis au Conseil Municipal de Cauterets. Il est question d'arrêter les voitures sur un grand parking au Puntas, en aval du Pont d'Espagne, d'améliorer et d'étendre le bâtiment d'accueil situé au Clot, ainsi que de procéder à l'extension de la piste de ski de fond. Les deux structures approuvent l'étude. Notons que les professionnels et les associations de défense de l'environnement ne sont pas présents. Ils sont exclus de ce type de débat. Le Parc National, consulté en parallèle, émet des réserves sur l'extension de la piste de ski de fond. Ces réserves, ainsi que les critiques adressées par courrier aux structures principales, sont alors sous-estimées par leurs dirigeants.

### **Les désaccords locaux sont masqués par les procédures administratives et tus par des personnalités fortes « indétrônables »**

En octobre 1987, le projet est soumis pour avis à la Commission Départementale des sites. Le projet est soutenu à dix voix contre une, six personnes s'étant abstenues. Là encore, la contestation n'est pas prise au sérieux puisque très minoritaire. Or, il se trouve que la personne qui s'oppose au projet siège à la Commission Supérieure des Sites dont l'accord est nécessaire pour toute modification d'un site classé.

Les associations de défense de la « nature » se montrent farouchement opposées aux aménagements prévus mais elles se trouvent démunies face au « bloc » constitué par les élus.

Du côté du Parc National, les élus réunis en Conseil d'Administration se déclarent en faveur du projet alors même que le Conseil Scientifique avait donné un avis défavorable. Ce positionnement peut s'expliquer par la présence de Jean Lasalle à la présidence du Parc. Elu de la Vallée d'Aspe et opposant au Parc, il réussit en 1989 un « coup d'Etat » en réussissant à convaincre des élus de la Vallée de voter en faveur des aménagements liés au ski et, pour ce

---

<sup>192</sup> Pour construire cette partie, nous nous sommes beaucoup aidés du mémoire de Sandrine Teulier, étudiante à l'Ecole Nationale d'ingénieurs des Travaux Agricoles, écrit en 1989 et qui s'intitule « *Le Pont d'Espagne, mise en place d'un projet d'aménagement touristique en zone sensible* ».

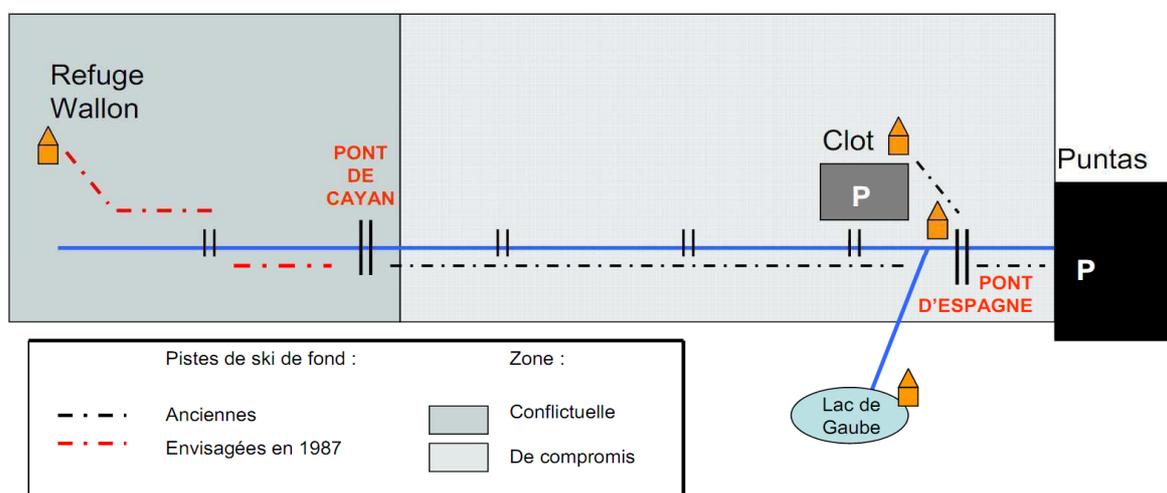
faire, de défendre sa candidature à la présidence du Conseil d'Administration du Parc. Le Parc National des Pyrénées s'étire, en effet, sur six vallées différentes qui communiquent très peu entre elles et certaines personnes ont su jouer de cette hétérogénéité pour créer des majorités. Ces éléments n'expliquent pas « tout » mais ils contribuent à fragiliser l'action du Parc dans les années 1990. Les directeurs démissionnent et se succèdent (ne tenant parfois même pas un an) pendant les dix ans de la Présidence de J. Lasalle (Milian, 2012<sup>193</sup>).

L'avis divergent du Conseil Scientifique du Parc sera néanmoins relayé, par courrier, au Ministre de l'Environnement. Le Club Alpin Français, qui est du même avis (négatif), fait connaître son opinion auprès de la Commission Syndicale, laquelle n'y prête pas attention, en novembre 1987<sup>194</sup>.

### Cauterets – Paris – Cauterets : effet boomerang des opposants locaux

La Commission Supérieure des Sites est composée de personnalités nommées, cooptées par ses membres. Elle se donne des objectifs forts de préservation des sites classés. Le Ministre de l'Environnement suit son avis dans 99% des cas (Teulier, 1989).

Lorsque les élus valléens vont à Paris présenter leur projet, la personne qui s'était opposée aux aménagements en Commission Départementale fait alors un exposé virulent dénonçant le « massacre » du site par la nouvelle piste de ski prévue qui relierait le fond du plateau du Cayan au Refuge Wallon.



**Schéma n°10** : « Récapitulatif des différents lieux sur le site du Pont d'Espagne et localisation des pistes de ski de fond en débat ». Tollis, 2012.

<sup>193</sup> Discussion avec l'auteur, le 11 mai 2012.

<sup>194</sup> Tous ces documents ont été retrouvés dans les archives de la Commission Syndicale, à St Savin.

« On a essayé, avec la commission supérieure des sites, de rendre raisonnables les élus locaux » (PE 10).

L'avis rendu par la Commission Supérieure des Sites tient compte de cet argumentaire. Cet avis est favorable au projet sauf pour ce qui concerne la piste additionnelle de ski de fond Cayan-Refuge Wallon. Le ministre suit cet avis et demande aux élus locaux d'abandonner cet aménagement ou bien de mener une nouvelle étude (Teulier, 1989).

Cet avis est vécu comme une *injustice* par les structures engagées dans le projet d'aménagement. En témoigne le rapport d'une stagiaire de la Commission Syndicale laquelle, ayant pourtant réalisé une chronologie des événements précieuse pour nos observations, perd toute objectivité lorsqu'elle relate :

« A l'heure des grands discours sur la décentralisation, on s'aperçoit qu'un projet de développement local, qui ne concerne en aucun cas le pouvoir central, doit recevoir l'accord de ce même pouvoir.

La Commission Supérieure des Sites, composée de personnes confondant ski nordique et ski de piste, comparant une dameuse à un « bulldozer », détient le pouvoir suprême. Elle ne prend ses décisions en **ne considérant que le problème de l'éthique**, « la nature vierge doit le rester », sans prendre en compte les réalités de la situation, à savoir dans l'exemple choisi, une nature colonisée par les touristes où règne l'anarchie » (Teulier, 1989<sup>195</sup>).

La frustration relatée ici est celle de la structure dont le projet a été « débouté ». La stagiaire, faisant corps avec la Commission Syndicale, partage ce sentiment. La confusion avec laquelle elle emploie le terme « éthique » est courante, comme nous en avons fait état au début de notre travail (Chapitre 1). Elle critique, en fait, l'attitude « moraliste » (Hache, Latour, 2009) de la Commission Supérieure des Sites protégeant « la nature en général » et faisant fi des autres demandes (tout aussi « morales » et « légitimes » selon elle) qui peuvent être celles d'une région *en crise* souhaitant se relever en se développant par le tourisme. La méconnaissance du terrain attribuée aux membres de cet organe (ils « confondent », ils font des comparaisons erronées) ajoute encore à cette *illégitimité* perçue. Au-delà, elle critique l'inutilité et surtout *l'inconsistance* du système politique qui veut qu'une structure centrale ait à décider pour des situations concrètes et locales « à l'heure de la décentralisation ». Mais nous allons voir que cette réflexion peut être « retournée » contre la Commission Syndicale, dans le sens où la Commission Supérieure des Sites relaie, en définitive, des demandes locales, situées, prenant en compte la complexité de la situation.

---

<sup>195</sup> Nous mettons volontairement les propos de S. Teulier sous forme d'extrait de matériau (et non comme un extrait de littérature scientifique) car, dans ce passage de son rapport de stage, elle change de statut pour notre enquête : d'observatrice elle devient actrice.

## Un itinéraire plutôt qu'une piste ?

Suite à cet avis, les élus locaux restent fermes sur leurs positions. Ils adoptent une attitude de « *tout ou rien* » (Teulier, 1989). De leur point de vue, la viabilité économique du projet tient à la totalité de ses composantes. Le refuge Wallon, bâtiment datant du XIX<sup>ème</sup> siècle et point d'arrivée de la piste de ski de fond qui est en débat, est un monument classé en vertu de sa renommée comme « haut lieu du Pyrénéisme » (Milian 2012<sup>193</sup>). Les élus ont la volonté de maintenir ce refuge ouvert l'hiver pour équilibrer le financement du projet. Ainsi, pour eux, l'aménagement ne peut être rentable que si la piste de ski de fond est prolongée jusqu'au refuge. Ils ne conçoivent pas d'abandonner cette partie du projet. Cela compromettrait le tout. Arrêter les voitures au Puntas, au lieu de les admettre jusqu'au Clot (comme avant), doit être contrebalancé par une plus-value touristique et sportive pour les valléens. Ils se *soucient* donc des habitants, même s'ils ne les consultent pas directement<sup>196</sup>. Les défenseurs du projet évoquent donc la possibilité d'aménager un « itinéraire » plutôt qu'une piste, pensant que cette initiative plus « douce » (pas de dameuse) séduira les organes centraux.

Les opposants au projet d'aménagement tiennent bon. Il s'agit d'associations de défense de la « nature » comme les Amis du Parc ou la SEPANSO (Fédération d'associations similaire à la FRAPNA dans les Alpes). Le Club Alpin Français se trouve aussi dans ce camp. Parmi les raisons de leur refus de la piste de ski de fond, Sandrine Teulier explique que deux projets récents ont été préjudiciables à l'environnement dans la zone Parc (Teulier, 1989). Il s'agit d'aménagements importants réalisés au Col du Pourtalet et au Somport. Leur crainte de voir « flamber » les ambitions touristiques les amène à poser ici un frein sur un aménagement moins important mais *symbolique*.

Les dirigeants du Parc se greffent sur cet avis, suivant le Conseil Scientifique et ignorant à présent le Conseil d'Administration. Leur attitude se « durcit » même puisqu'ils défendent l'idée qu'il ne doit pas y avoir d'aménagements après Cayan.

Pour finir, les élus mettent tout de même à l'étude l'« itinéraire » pour le ski de fond plutôt que la piste. Celui-ci suivrait le chemin emprunté par les randonneurs l'été, ce qui ne demanderait pas de travaux importants. Ils cherchent des appuis politiques auprès du premier ministre et du ministre délégué au tourisme, ce à travers le député des Hautes Pyrénées. Cette tentative de contournement ne trouvera pas d'écho favorable puisque les associations écologistes ont réussi à mettre de leur côté la Commission Supérieure des Sites et le Ministère de l'Environnement, ce qui mènera la seconde étude à un rejet identique au premier.

On peut se demander si ce premier échec en 1989 n'est pas dû, en grande partie, au fait que les partenaires professionnels (restaurateurs, guides, gardiens de refuge, etc) et associatifs

---

<sup>196</sup> Des esprits chagrins ne manqueraient pas de suggérer qu'ils se soucient surtout de la réaction des habitants lors des prochaines élections.

(CAF, naturalistes) n'aient pas été invités à débattre du projet. Se seraient-ils opposés aussi farouchement à un aménagement somme toute léger tel que celui d'une piste de ski de fond, ne nécessitant pas la mise en place d'un équipement permanent, s'ils avaient été sollicités comme partenaires en amont ? A partir de cette restitution d'expérience, nous sommes en mesure de dire que l'ingérence décisionnaire du niveau central dans les affaires locales du pont d'Espagne, sert *in fine* les intérêts défendus par les acteurs locaux qui se trouvaient en marge des sphères de décision. La Commission Supérieure des Sites *réhabilite* en cela *la voix* de ceux dont les oppositions ont été tuées localement lors de la construction du projet.

### **1990-1993 : Reformulation du projet et intégration des contraintes**

Plus que le projet, nous avons vu que c'est la démarche qui avait posé problème, mais les élus ne l'évaluent pas ainsi et les inquiétudes (pour les élus) et frustrations (pour les habitants) vont persister en dépit des nouvelles orientations stratégiques que se donnent les décideurs.

Suite à l'échec répété de 1989, le maire Pacou « claque la porte<sup>197</sup> » et l'équipe municipale de Cauterets change en totalité. Le nouvel élu, Michel Barrère, hérite du projet avorté et la nécessité de « faire quelque chose » pour le site du Pont d'Espagne reste très présente dans les discussions. En 1990, la Commission Syndicale de St Savin, en partenariat avec la commune, signe un contrat de valorisation du site avec l'Etat, ce qui amène une subvention de 18 millions de francs. Cet événement permet aux deux collectivités de « *se rapprocher* » (PE 8).

Un nouveau projet d'aménagement se dessine alors avec prudence et anticipation. Une nouvelle phase d'évaluation plus fine commence alors concernant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Nous avons déjà abordé les aspects quantitatifs et qualitatifs mis en avant par l'étude sociologique de la clientèle du Pont d'Espagne faite en 1990. Voyons les grands traits du projet tel qu'il a été recomposé. Plus spécifiquement, nous nous montrerons par quels moyens l'évaluation des enjeux environnementaux a contribué à complexifier le projet et comment les contradictions potentielles ont pu être contournées. Enfin, nous nous intéresserons à la cohésion sans faille des deux structures (Commission et Commune) qui, selon nous, a permis aux aménagements de voir le jour.

---

<sup>197</sup> C'est ce que rapporte la presse locale. Cf. « Parc National, dossiers bloqués, portes claquées et investissements », La Nouvelle République des Pyrénées, 7 juillet 1989. Ces échauffements avaient déjà amené le maire à stopper le ramassage des ordures au Pont d'Espagne et à menacer de rouvrir la route entre le Clot et la fin du plateau de Cayan Cf. l'article « Rupture entre le Parc National et Cauterets », La dépêche du Midi du 7/07/1988 p.13.

## **Le nouveau projet : des aménagements « gradués<sup>198</sup> »**

Le programme d'aménagement imaginé par les nouveaux élus tire définitivement un trait sur tout aménagement au-delà du Pont de Cayan. Il prévoit d'arrêter toute la circulation automobile sur un immense parking situé en aval et de revégétaliser l'ancien parking du Clot. Quatre zones sont ainsi identifiées : une « porte d'entrée » au Puntas (Parking payant, bâtiment d'accueil et départ d'une remontée mécanique), un « jardin de montagne » (Mise en valeur du Pont d'Espagne « rendu aux piétons » et réseau de sentiers de proximité), un « point de départ » au plateau du Clot (centre principal des activités sportives et des services) et enfin la « haute montagne » (Plateau du Cayan-Refuge Wallon) à laquelle « on ne touche pas ». Nous détaillerons plus avant ces quatre espaces dans la partie suivante. Ils correspondent à l'identification de trois types de public : « les visiteurs-éclairs », la « clientèle détente-pique-nique » et les « promeneurs-randonneurs ».

Compte tenu des retours critiques de la Commission Supérieure des Sites, on voit que le nouveau projet cherche, dans ses grandes lignes, à désamorcer le conflit qui avait prélué à son échec, notamment en ce qui concerne la piste ou l'itinéraire de ski de fond. Mais les élus vont aller plus loin dans la prise en compte des aspects écologiques afin d'essayer de satisfaire les partenaires auparavant délaissés.

## **« Le parc est devenu très exigeant<sup>199</sup> » : la difficile prise en compte des contraintes environnementales**

Lors de cet acte II du projet, les négociations des élus avec le Parc ne sont plus vues comme secondaires mais comme un « passage obligé » (PE 11). Une sorte de marchandage se met alors en route. Chacun des partis adopte au départ des positions très rigides : les élus défendent un développement touristique nécessaire (création d'emplois et de recettes) tandis que le Parc demande de « tout dégommer » (Idem) (Remontées mécaniques, camp militaire, chalet du Clot).

Chemin faisant, des arrangements sont trouvés. Les élus cherchent à maintenir le ski et la restauration. Une grande partie du camp militaire est donc détruite comme une « concession » faite au Parc. Les autres conciliations vont être construites autour de *la manière de faire* plus que dans la nature de ce qui est fait. Par exemple, le Parc ne soutenait pas la création de la télécabine Puntas-Clot mais il ne tenait pas non plus à ce qu'il y ait une navette sur la route désormais « rendue aux piétons ». Ainsi, les élus font en sorte que la remontée mécanique s'intègre au maximum dans le paysage et que l'implantation des pylônes évite toutes les tourbières situées à proximité de son tracé initial. De même, concernant le bâtiment d'accueil au Puntas et le grand parking, des accords ont été trouvés, mobilisant des Architectes des

---

<sup>198</sup> Nous nous basons ici sur le document intitulé « Le Pont d'Espagne : étude d'un programme d'aménagement » réalisé en 1992 par la Commission Syndicale et la Commune de Cauterets. Les expressions entre guillemets sont celles utilisées dans le document.

<sup>199</sup> Entretien PE 7.

Bâtiments de France comme tierces personnes dans un conflit éventuellement latent. Il est décidé de réaliser la toiture du bâtiment en cuivre, pour qu'il « se fonde dans le paysage », et des îlots de verdure sont ajoutés sur le plan du parking, dont les emplacements ne seront pas tracés en blanc pour éviter l'aspect « *parking de supermarché* » (PE 7).

« A première vue il fallait tout dégommer [...] là, les élus sont restés fermes sur ce qu'il y avait, en compensation d'autres aménagements paysagers [...] par exemple la remontée, l'excentrer, de manière à la faire passer dans un endroit où elle était la moins pénalisante possible [...] trouver un compromis entre... la préservation du site et... continuer à y avoir une activité dessus [...] cohabiter avec la réglementation euh... tout ce qui est Parc National » (PE 11).

Ces quelques efforts paysagers ainsi que le respect des réglementations strictes du Parc (interdiction d'utiliser de la dynamite) considérés par les élus comme des « *détails très fins* » (PE 2) ont participé à apaiser les relations avec ce dernier. Ces négociations, en amont et au quotidien, entre les différentes administrations n'ont « *pas été faciles* » (PE 7) mais elles ont permis de désamorcer nombre de polémiques et de présenter un projet bien plus consensuel au niveau national en 1994. Nous voyons qu'ici plusieurs façons de s'arranger socialement et spatialement ont donné lieu à différentes configurations et à diverses façons de faire qui visent à répondre à des demandes plurielles. Toutes les demandes ne sont pas satisfaites partout et à tout moment mais des arrangements différenciés voient le jour, arrangements qui visent à apaiser les mandants, à faire coexister ces entités au sein d'un même espace (Parc, associations de défense de l'environnement, montagnards, touristes).

### « On était condamné à s'entendre, de toute façon »

Comme nous l'avons affirmé plus haut, les relations étroites entre la Commune de Cauterets et la Commission Syndicale de la Vallée de St Savin n'allaient pas de soi avant la formulation d'un projet commun concernant le Pont d'Espagne. Nous avons souhaité connaître plus en détail les ressorts des relations entre ces deux structures qui apparaissent toujours dans les documents d'archives comme « ne faisant qu'un ». Nous avons, pour cela, été à la rencontre de l'ancien président de la Commission Syndicale qui s'est exprimé en ces termes :

« Il fallait vraiment qu'il y ait une forte volonté pour que ça aboutisse ! Et puis bon une certaine... entre la Commission Syndicale et Cauterets, ça n'a pas toujours été au ... on va dire par le passé, au beau fixe, par contre après avec Michel Barrère, on a fait en sorte de pouvoir fonctionner ensemble. Parce que quelque part, on a... ce que moi je disais c'est qu'on était condamné à s'entendre de toute façon. Et... bien nous en a pris ! » (PE 11).

Cette entente était donc stratégique. Les élus ont été conduits, comme nous l'avons vu, à « *gommer* » leurs divergences pour adopter des « *positions dures* ». Et l'ancien élu évoque la comparaison avec la négociation du prix d'un appartement qu'ils auraient voulu acheter :

« On va vous en proposer tel prix, Vous, fatalement, vous n'allez pas être d'accord quand vous êtes acheteur, mais vous savez jusqu'où vous allez descendre. Voilà donc nous on a eu une position qui était très haute [...] on a toujours fait en sorte d'être... de parler de la même voix lorsqu'on était à l'extérieur [...] si vous voulez on a bâti une stratégie euh... ensemble [...] nous notre rôle c'était de faire passer le projet, entamer une cote minima mais on partait et voilà on est arrivés plus ou moins à ce qu'il fallait qu'on atteigne ! » (Idem).

Les deux élus étaient aussi liés, sur un plan personnel, par leur pratique de la montagne et plus particulièrement du site du Pont d'Espagne.

« Bon Michel Barrère c'est quelqu'un qui pratique la montagne et le site, je fais partie aussi de ceux-là, même si j'habite en bas (sourire) » (Ibid.).

Il semble que les deux hommes se soient très souvent vus en dehors des réunions publiques pour régler les points de désaccord (que l'ancien président de la Commission préfère appeler « *points de rencontre* ») « entre eux ». Ces « nœuds » concernaient principalement le « *devenir du site* ». Il fallait confier la gestion et l'exploitation de la télécabine et du parking à un organisme spécifique. Le choix de donner cette mission (et cette source de revenus) à « Espace Cauterets » (l'exploitant des remontées mécaniques) a été fortement négocié. Un cahier des charges a tout de même été rédigé de façon à ce que ce choix n'apparaisse pas comme une sorte de « détournement » dans la mesure où la Mairie de Cauterets est solidaire financièrement de cette structure.

### **1994-1995 : L'accord de Paris « à l'unanimité » fait place à la réalisation... qui fait place au mécontentement**

Nous avons vu que la construction du nouveau projet avait permis la prise en compte d'un nombre plus important d'acteurs, d'intérêts et de contraintes. Voyons comment ce projet a été reçu par les instances centrales, mis en œuvre et finalement rejeté par la population locale.

#### **L'arène parisienne**

En 1994, les deux élus - Patrick Paddeu président la Commission Syndicale et Michel Barrère maire de Cauterets - se rendent à Paris pour faire examiner le nouveau projet par la Commission Supérieure des Sites. Le premier décrit cette expérience comme douloureuse :

« C'était assez hallucinant, et puis là quand vous y allez, vous êtes dans une arène ! Vous avez des gens qui sont autour de vous, et vous êtes au trou ! Là ! [...] enfin on n'avait pas les taureaux à côté de nous mais euh... [...] bon on s'en est sorti quand même ! Mais c'était... Moi j'en ai gardé une impression, quand on y est allé avec Michel Barrère... J'suis sorti, j'étais comme une pile » (PE 11).

En fait, l'épreuve qui s'est déroulée à ce moment-là tient à la *traduction* que les deux élus ont dû faire de leur projet d'aménagement face à des personnes qui étaient, selon notre enquête, étrangères au milieu dans lequel ils (les élus) opéraient.

« Certains le ski c'était vraiment pas quelque chose qu'ils avaient dû trop connaître ou alors ils y étaient pas allé depuis longtemps. Alors là, on arrivait avec des principes d'aménagement qui... [...] Vous faites passer un projet donc c'est-à-dire qu'il faut répondre en fonction de, des personnes que vous avez autour de vous donc il faut trouver des réponses qui sont quand même, qui sont adaptées... [...] pour des citoyens » (PE 11).

Si le rôle de la commission - « *ils sont là pour que l'on ne commette pas d'erreurs* » - est reconnu par notre enquête, en revanche, la « *subjectivité* » des décisions est pointée du doigt. Il semble que le hiatus le plus important entre les deux « mondes » qui se sont rencontrés ce jour-là se trouvait au niveau de la défense de la « nature ».

« Ils vont aller préserver l'arbre qui est dans, sur leur place publique alors que **nous les arbres ici on en est gavé**, on en a trop ! Trop ! [...] Nous on a la nature qui nous redescend jusque... jusqu'aux pieds ici ! [...] L'arbre je vais vous dire, **moi j'ai pas d'état d'âme !** » (Idem).

On retrouve ici l'appréciation négative que les décideurs locaux ont des représentations de la Commission Supérieure des Sites considérée comme « moraliste ». Pour les élus valléens, les membres de cette Commission sont des citoyens, pire des « parisiens », qui ont une vision erronée de ce que *devrait être* la « nature » dans un Parc National. Il est reproché à ces décideurs centraux d'être « trop sensibles » aux demandes émanant à propos des arbres alors que les pyrénéens n'ont « *pas d'état d'âme* » les concernant.

Malgré ces divergences d'opinion, il semble que le projet ait été beaucoup mieux accueilli que les fois précédentes. L'ancien élu explique que les membres de la Commission Supérieure, eux aussi, « *ont réussi à prendre en compte un certain nombre de choses* ». On peut penser au besoin qu'avait la vallée de se développer économiquement et au problème physique de « saturation du site ». La personne de la Commission Supérieure des Sites que nous avons rencontrée exprime une satisfaction en demi-teinte mais souligne les progrès réalisés par la nouvelle équipe :

« Alors ils ont fait un peu semblant mais **c'est moins mal** que ce qui était prévu » (PE 10).

Pour lui, les manques du projet tiennent à la « *faiblesse du Parc* ». Tout en reconnaissant que le Parc a joué un rôle clé dans l'amélioration de la proposition, il pense que ce dernier a manqué de rigueur.

« Les résultats obtenus, on les doit certainement plus à la loi de 1930 qu'au Parc National, ça ne veut pas dire que le Parc n'est pas intervenu [...] et je pense même que le Parc National avait donné son feu vert pour un petit stade de neige, de ski de fond Pont d'Espagne-Marcadeau [...] Je dis pas qu'il a

pas été à la hauteur mais il me semble bien que nous, on avait été beaucoup plus rigoureux » (Idem).

Une fois l'avis favorable rendu par la Commission Supérieure des Sites et validé par le ministre, la presse locale n'a pas manqué de relayer l'information en affichant cette « *unanimité*<sup>200</sup> » mais cet accord ne rend pas compte des avis locaux, toujours très divergents sur ces aménagements.

### « **Ça nous a coûté le mandat suivant !**<sup>201</sup> »

Les travaux commencent dès la fin de l'année 1994, en vue d'ouvrir le parking payant au printemps de l'année suivante. Or, les élections qui ont lieu au même moment vont « *éjecter* » l'équipe municipale au grand complet ainsi que le président de la Commission Syndicale (PE 8).

« Les gens n'ont pas compris [...] ça n'a pas été bien vécu par les gens du pays, parce que, parce qu'on faisait un aménagement qui leur paraissait, soit surdimensionné, soit inintéressant... » (PE 8).

Ce rejet peut être expliqué par le manque de concertation à l'échelon local ou par le fait que cette concertation ait été trop tardive. Une des personnes que nous avons interviewée était conseillère municipale à ce moment-là :

« C'est difficile de porter des projets comme ça, hein [...] humainement c'est compliqué [...] On y a travaillé pendant plusieurs années, ça s'est fait sans qu'on en parle trop parce que c'est pas la peine non plus d'alerter les gens trop tôt quand on n'a pas les éléments etc. Et puis à un moment donné il a fallu voter, bon ben on a voté et puis on a fait. Et ça s'est vite enclenché ça ! [...] on a fait des réunions publiques... et c'est jamais assez ! » (PE 8).

Les personnes de l'opposition sont aussi accusées d'avoir profité de la situation et de l'ignorance du public au sujet des aménagements qui n'étaient pas encore achevés au moment de la campagne électorale :

« Je pense que ceux qui portaient cette opposition c'étaient des politiques entre guillemets et ils ont surfé là-dessus, bien sûr en mentant, en disant des choses qui n'étaient pas justes... et malgré ça (document) où on disait tout ! Les gens n'ont pas cru ça, ils ont cru les discours... mais ça c'est, dans tous les villages, pareil ! [...] vous avez beau leur montrer noir sur blanc, si leur copain leur dit l'inverse... c'est très, très difficile ! [...] Les périodes d'élection, c'est épouvantable ! » (Idem).

---

<sup>200</sup> Cf. article « Le mariage réussi de l'écologie et de l'aménagement touristique », *Tourisme Marketing et Communication* n°67, Juillet 94.

<sup>201</sup> Entretien PE 8.

Nous avons alors été surpris d'apprendre que la personne qui avait gagné les élections n'était autre que Pierre Pacou, le maire qui avait initialement dessiné le projet d'aménagement du Pont d'Espagne et qui avait été débouté en Commission Supérieure des Sites en 1989.

Il est étonnant d'observer que élus sortants en 1995 ne gardent pas un souvenir amer. Ils ne regrettent pas leurs décisions et leur engagement : « *Michel Barrère vous dirait que lui, s'il avait eu à choisir entre le Pont d'Espagne et se faire réélire, il vous aurait dit « j'aurais choisi le Pont d'Espagne »* (PE 11). L'ancien président de la Commission Syndicale évoque un certain « courage politique ».

« A un moment donné quand on croit à un certain nombre de choses, à un moment il faut se donner les moyens de les faire passer [...] le compromis et l'écoute, y'a des périodes pour ça ! Quand vous êtes dans des périodes difficiles, il faut de l'écoute, mais il faut aussi des gens qui sachent prendre des décisions, à un moment donné, même si elles sont pas toujours agréables. Et qui essayent de les prendre pas forcément en fonction de l'électorat » (PE 11).

Ces modes de faire peuvent surprendre à l'heure où la participation du public est mise en avant, particulièrement au niveau local. D'autant plus que nous avons vu, en observant le contexte politique local, que ces façons de faire persistaient. Cette analyse de terrain permet donc de mettre au jour un mode décisionnaire « Top-down » assumé, au nom du développement local mais derrière une *justification verte*. L'échec politique n'est pas analysé comme tel, le projet est perçu comme une réussite, parce que les élus ont « réussi à ne pas écouter les habitants ». Voyons comment les mécanismes politiques que nous avons identifiés et la grandeur écologique au nom de laquelle ces mécanismes perdurent s'inscrivent spatialement dans les aménagements réalisés au Pont d'Espagne.

## **2. Les différents aménagements d'un site pensé « par paliers »**

Dans les pages précédentes, nous avons quelque peu quitté notre terrain d'étude des yeux pour observer ce qui s'était joué « à propos de lui » ailleurs, à Paris notamment. Le site était souvent considéré dans son ensemble ou par zone et le projet a été validé comme un tout. Or, certains objets, certains espaces très circonscrits, ont focalisé l'attention des décideurs, l'intervention de techniciens et la satisfaction/frustration des usagers. Nous avons parlé d'arrangement et de configurations socio-spatiales différenciées. Aussi, souhaitons-nous à présent revenir plus concrètement sur les aménagements in-situ pour comprendre peut-être plus finement les enjeux propres à chacun d'eux. Ces transformations sont propres au site et issues des négociations dont nous avons parlé mais elles s'apparentent également à un modèle répandu dans les « entrées » de Parc. Jean-Michel Lanot a proposé le concept de « naturbanisation » pour en décrire les contours (Lanot, 2007)<sup>202</sup>. Cette idée nous semble tout

---

<sup>202</sup> Le Pont d'Espagne constitue un des terrains d'observation de l'auteur.

à fait pertinente concernant les aménagements qui nous préoccupent ici ; nous la déroulerons pas à pas.

## La « porte d'entrée »

A l'arrivée sur le site du Pont d'Espagne, les premiers équipements avec lesquels les visiteurs rentrent en contact constituent une porte d'entrée pour le Parc. Cette porte est en fait double : une barrière puis un bâtiment que l'on traverse. Le parking constitue une sorte de « sas ».

## La barrière métallique

La barrière actuelle se situe aux abords du parking de Puntas. Auparavant, un portail avait été construit successivement au fond du plateau de Cayan puis au niveau du chalet du Clot. La nouveauté réside aujourd'hui dans le fait que la barrière est automatisée et qu'elle distribue un ticket d'entrée aux arrivants. Elle est incontournable.

Certains réfractaires se garent le long de la route qui monte à cette barrière mais ils sont, le plus souvent, verbalisés par la gendarmerie. Plus bas, le stationnement n'est pas réglementé mais les gestionnaires du parking ont disposé de gros rochers et des rondins de bois dans les refuges de la route pour que les gens ne se garent pas. Une des personnes que nous avons interviewée est choquée par ces pratiques :

« Ça, c'est plus que **mesquin**, c'est vraiment pour gratter quatre ou cinq voitures de gens qui font l'effort de se garer 500 mètres avant et de marcher... Ils gênent personne, ils se garent bien sur le côté, et y'en a qui se garent beaucoup plus bas, qui font 1km [...] des gens entiers qui ... en se garant 1 km avant, apportent la preuve qu'ils ne partagent pas du tout le fait de payer un endroit en montagne, dans le parc » (PE 7).

La barrière est levée entre 22 h et 6 h le matin pour permettre à un certain public « *les vrais montagnards* » d'accéder gratuitement au site. Entre les saisons d'été et d'hiver, l'accès est également gratuit mais cela ne concerne que très peu de visiteurs. Le choix de ces horaires est contesté.

« On ne peut pas retenir les gens prisonniers sur un parking. Normalement les horaires ce devrait être... à 18h le soir, pour les randonneurs ce serait honnête. Avant 9h : les pêcheurs, grimpeurs etc. Si on veut mettre cette clientèle-là dehors, il faut le dire aussi ! C'est une clientèle qui fait aussi tourner d'autres activités (pas celles d'Espace Cauterets mais y'a pas qu'eux qui ont le droit de vivre !) » (PE 7).

Ce système automatique est régulièrement vandalisé. Nous avons souhaité échanger avec la personne qui répare la barrière un jour où elle était en panne. Elle nous a confié que « *ça arrive* » avec un grand sourire mais elle n'a pas souhaité se manifester sur la fréquence ou les causes de ces pratiques, répétant « *ça arrive* » à plusieurs reprises. Nous avons aussi essayé de

« frauder » mais il se trouve que le système est plutôt au point (« *on a peaufiné* », PE 8) et qu'il est impossible, en l'absence du poids d'un véhicule, d'obtenir un ticket.

Rappelons qu'au départ, le projet d'aménagement avait été conçu pour créer des emplois dans la Vallée. Une cahute avait été installée à côté de la barrière et un membre du personnel distribuait le ticket d'entrée accompagné de quelques informations. Aujourd'hui, la barrière a été automatisée pour plusieurs raisons, ce qui est vivement critiqué par notre interlocuteur.

« Quand on vient de Bordeaux sur l'autoroute y'a des grands panneaux qui nous coûtent très cher et le slogan c'est « Les Pyrénées, les sommets de l'accueil ». Moi, les sommets je connais je suis guide de haute montagne, quand on est au sommet, on est au top [...] Mais là, le Pont d'Espagne [...] ticket magnétique, barrière métallique, euh on peut faire mieux quand même, là c'est pas au sommet, c'est au fond du gouffre quoi ! » (PE 7).

Outre le principe de faire payer l'accès, c'est la manière dont ce principe est mis en place qui est fortement contestée. De plus, des dysfonctionnements importants sont relevés<sup>203</sup> et il arrive que des visiteurs restent bloqués sur le parking, ce qui est dénoncé comme « insupportable ».

## **Le parking payant**

Nous avons comparé le parking, situé entre deux modes de séparation distincts, à un « sas ». Ce terme recouvre, en architecture, la situation d'un compartiment étanche qui sépare des milieux où la pression n'est pas la même. Le sas peut aussi être assimilé à un tamis, cet instrument qui sert à séparer, à trier des éléments à la base d'un mélange. Nous pensons que le parking peut être assimilé à un sas ou à un tamis. En effet, le parking vise à instaurer un espace transitoire entre la route (le lieu des voitures) et la montagne (le lieu des piétons). Il engage les visiteurs à se séparer de leurs véhicules en les regroupant tous à un même endroit. C'est à partir de ce point que les visiteurs vont s'égrainer dans l'espace dit « naturel ».

Au-delà de l'aspect payant du parking (tarif jugé trop élevé et en constante augmentation depuis 1995), les personnes enquêtées expliquent que plusieurs de ses caractéristiques ont fait l'objet de débats importants. Il s'agit principalement de son apparence (le traçage, les arbres) et de sa capacité.

### **Illustration 2**

---

<sup>203</sup> Nous invitons le lecteur à lire, en annexe, le « sketch » raconté par l'un de nos enquêtés à propos du dysfonctionnement de l'horodateur et de la barrière aux heures de pointe, en haute saison, qui est des plus savoureux.

Rappelons-nous la remarque du membre de la Commission Supérieure des sites qui disait que les aménageurs avaient « *fait un peu semblant* » (PE 10) concernant le respect des injonctions environnementales dans la création du parking agrandi. Les recommandations de la Commission comportaient un nombre indicatif d'arbres (30) qui devaient être laissés et la constitution de séparations végétale (haies) entre les différentes sections du parking, faites d'essences locales (« *des églantiers ou sorbiers des oiseleurs* », PE 10).

*In fine*, une quinzaine d'arbres survivent aujourd'hui sur le parking mais il semble qu'ils aient été ajoutés ou « remis » après que le bétonnage ait eu lieu. Cet effort de composition *a posteriori* est décrit comme « *quelques bouquets d'arbres* » ou « *des parterres d'arbustes* », des termes qui sont généralement associés aux fleurs, et à des fleurs artificielles que l'on aurait coupées ou fait pousser ailleurs. Il ne s'agit pas vraiment d'une préservation/conservation de l'ancien mais d'une re-naturalisation ou d'un ré-ensauvagement. L'ancien élu que nous avons interviewé « tourne un peu autour du pot » quand nous l'interrogeons à ce propos. Il évoque l'utilité des arbres plus que la façon dont ils ont été intégrés au paysage du parking.

« Y'a des îlots de verdure qui ont dû être remis euh... refaits. Refaits ?  
C'est-à-dire qu'ils ont été mis en place pour on va dire couper euh...  
l'impact visuel qu'auraient pu avoir ces 1500 véhicules carrés » (PE 11).

Une partie des contestations se focalise aussi sur le traçage des places. Au départ, il avait été décidé de laisser le parking vierge de ces traces. Mais ce traçage a finalement été dessiné au bout de deux ou trois saisons. Les décideurs évoquent la difficulté des personnes à se garer. Les détracteurs maintiennent, eux, que ce dispositif a été mis en place de manière à accueillir toujours plus de véhicules, à rentabiliser l'aménagement.

« Les vacances c'est pour changer d'air, se détendre, se reposer, et voir autre chose. Si c'est pour retomber euh... dans un parking qui ressemble un peu à un parking de grande surface, où y'a plus qu'à prendre un caddie pour le remplir... faut le dire quoi ! » (PE 7)

En plus de ces aspects esthétiques, la capacité d'accueil évaluée au départ est également critiquée, même par certains membres du Conseil Municipal de l'époque (qui par ailleurs qualifie l'aménagement de « projet d'excellence<sup>204</sup>»). Les élus auraient sollicité l'aide de la Direction Départementale de l'Équipement pour effectuer des comptages du nombre de véhicules se rendant au Pont d'Espagne. Or, le système mis en place « *comptait les deux essieux* », ce qui a doublé les prévisions de fréquentation. La personne ayant relayé cette information s'est abstenue de voter le jour où les relevés ont été pesés parce que « *c'était pas*

---

<sup>204</sup> Ce qualificatif est en partie dû à la capacité qu'a eu le projet d'intégrer des volets supplémentaires, notamment l'enterrement du réseau électrique et le développement d'un réseau important de captage d'eau potable et de traitement in-situ des eaux usées, en contrebas du parking, de manière « intégrée » (souterraine, non visible).

*des chiffres justes*<sup>205</sup> ». Son appréciation a été confirmée dans les deux années suivant la mise en marche du nouveau dispositif.

« La philosophie c'était de faire payer mais ne faire payer que très peu, et comme y'avait des problèmes financiers liés au fait que la projection financière était fautive, il a fallu augmenter le prix, et ça, moi c'est toujours quelque chose que je conteste... peut-être pas le principe mais le montant ! »

Nous pouvons observer qu'en définitive, l'aspect payant du parking s'inscrit presque toujours en creux dans les critiques faites à propos de l'esthétique ou de la capacité du parking. Le montant de la redevance liée au stationnement a été particulièrement contesté suite au conflit qui a éclaté entre les résidents principaux et les résidents secondaires de Cauterets. Les premiers bénéficiaient d'un tarif préférentiel mais suite à un procès mené jusqu'en Cour d'Appel, les privilèges n'ont été accordés à aucun.

Cependant, de manière surprenante pour nous, observateur dont le regard était très critique au départ, c'est rarement le principe même de payer qui est critiqué<sup>206</sup>, mais davantage les modalités de paiement ou la communication (le manque de) autour de ce procédé qui sont jugés négativement. Des efforts ont néanmoins été entrepris en ce sens. Rappelons qu'au départ, un seul panneau, placé juste avant l'arrivée à la barrière, informait les visiteurs (« *Préparez vos dix francs* »). Aujourd'hui, sur le bâtiment d'information, des explications sont fournies aux usagers sur l'utilisation de l'argent réclamé pour le stationnement mais, comme nous l'étudierons bientôt, peu de visiteurs le remarque et le lit.

### **Le bâtiment d'accueil : porte ou barrière ?**

Toutes les personnes que nous avons interviewées s'accordent à dire que le bâtiment d'accueil est critiqué. Certaines le critiquent elles-mêmes. Deux images ressortent clairement pour qualifier cette œuvre architecturale : celle de porte et celle de barrière. Chacune des deux positions est défendue par des élus de l'époque. La qualité des matériaux utilisés et l'aspect général du bâtiment (son intégration dans le paysage) ne sont pas contestés, c'est davantage le parti pris d'un bâtiment en longueur, troué au milieu pour laisser un passage, qui n'est pas du goût de tous.

« On a fait le joli bâtiment là, [...] la « porte de la montagne » [...] c'est-à-dire en aval, tout ce qui est urbanisé, le parking, les bagnoles, et en amont, la montagne ! Il [l'architecte] a fait une porte de la montagne, c'est pour ça qu'il est en travers » (PE 2).

La notion même de séparation, très présente dans les Parcs Nationaux américains (philosophiquement et au niveau des aménagements), divise ici les acteurs. Dans l'extrait ci-

---

<sup>205</sup> La personne a répété à plusieurs reprises « c'est off, hein ? », nous ne souhaitons donc pas dire de quel(le) interviewé(e) il s'agit.

<sup>206</sup> Il arrive tout de même qu'il le soit...

dessus, cet ancien élu de la Commission Syndicale soutient qu'il est positif de partager les lieux (de l'automobile et du piéton). Sans le critiquer, mais en le rattachant au contexte de l'époque, le maire actuel explique :

« Le bâtiment a une forme de barrière au fond (un peu, oui) et je pense que ça vient de là, ça, ça vient du traumatisme de l'époque, on a voulu faire quelque chose de fort pour indiquer que ça s'arrêtait là et aujourd'hui c'est vrai qu'on comprend plus ça... on se demande pourquoi cette barrière » (PE 4)

### Illustration 3.

« C'était un parti pris architectural pour dire « bon, on rentre dans un sanctuaire donc on ferme », bon... euh, moi personnellement ça ne me plaisait pas beaucoup [...] autant je trouvais ça bien de garer les voitures et bon, de passer à autre chose mais le fait de fermer comme ça... je sais pas, j'ai trouvé ça... enfin pas vraiment intéressant pédagogiquement » (PE 8).

C'est pourtant d'un point de vue pédagogique que la forme du bâtiment a été pensée. Cependant les marches qui donnent accès à ce porche empêchent tout accès autre que piétonnier. L'aspect pédagogique s'accompagne donc d'une fonction de tri ou de sélection. Le bâtiment regroupe à lui seul tous les services dispensés aux visiteurs : vente de forfaits (téléporté du Puntas, ski de fond, ski de piste, raquette), caisses de paiement pour le parking, information du public (une exposition, un guichet qui distribue des brochures gratuites et des topoguides payants), des toilettes (elles ferment à 17h et doivent être remplacées par des « toilettes qui se nettoient toutes seules » PE 8), une cabine téléphonique, et même une boîte aux lettres de La Poste.

Une fois que les visiteurs ont pris leur ticket d'entrée, franchi la première barrière, trouvé une place pour garer leur véhicule, parcouru les marches et dépassé le bâtiment, ils se trouvent (enfin) dans le « site naturel ». Mais l'accès au parc ne se fait pas, là encore, d'un seul coup. Les visiteurs sont guidés (assistés) sur plusieurs centaines de mètres jusqu'au Pont, à l'intérieur de ce que les aménageurs ont appelé un « jardin de montagne ».

### **Le « jardin de montagne »**

Le « jardin de montagne » constitue un espace transitoire entre le parking et la haute montagne. Il s'agit d'un espace où l'on trouve de nombreux équipements, que nous appellerons « mobiliers » (panneautage régulier et détaillé, bancs, barrières, rampes, monuments, restauration et magasin de « souvenirs », remontées mécaniques, plaques d'égouts, etc.). Si les abords du site (barrière, parking, bâtiment) sont des aménagements typiques d'un espace urbain, nous nous intéressons à présent à une zone beaucoup plus hybride qui mêle naturalité et urbanité et qui s'apparente à ce que Lanot appelle

« naturbanisation », c'est-à-dire un « site naturel pensé pour les urbains » dans lequel des éléments issus du quotidien des visiteurs sont « destinés à les rassurer » (Lanot, 2007)

### **Une télécabine « intégrée » ... pour intégrer les personnes à mobilité réduite ?**

Nous avons vu que le tracé de la télécabine du Puntas avait été contraint par la prise en compte de facteurs environnementaux. Elle a été conçue pour donner aux personnes à mobilité réduite un aperçu du site tout en ayant un impact visuel le plus discret possible. Le projet initial n'a pas abouti entièrement parce qu'il était prévu qu'un hôtel soit construit à l'arrivée de la télécabine qui se situe à l'entrée du plateau du Clot<sup>207</sup>.

Certaines personnes critiquent ce point d'arrivée comme un « nulle part » qui ne donne pas aux personnes empruntant la télécabine l'occasion de voir de près le site emblématique du Pont d'Espagne et ses célèbres cascades<sup>208</sup>. Cette volonté de transporter ainsi les personnes handicapées est aussi fortement contestée :

« Quelle est la satisfaction de prendre une remontée mécanique où l'handicapé ben... il est véhiculé comme si c'était un sac de pomme de terre et puis il n'est plus bon à rien ? [...] Moi j'ai des amis qui sont handicapés, ben ils recherchent beaucoup la performance, hein, et s'ils peuvent monter à un endroit aidé par des copains qui poussent le fauteuil, il va arriver au Pont d'Espagne il aura plus de satisfaction que de monter par la télécabine puis de redescendre par la route... » (PE 7).

Pour cette personne, la télécabine vient remplacer la solidarité qui pourrait s'installer entre les visiteurs et qui a toujours prévalu avant la création de ces aménagements. Ce débat est présent à propos de bien d'autres équipements. Il n'est donc pas propre au site du Pont d'Espagne mais il est intéressant de voir que des discussions ayant cours en ville ou dans la société en général se retrouvent dans cet « espace naturel ».

### **Une route puis une piste puis finalement une route...**

Pour donner un meilleur aspect à l'itinéraire ralliant le parking de Puntas au Plateau du Clot, et trancher avec les représentations de la route initialement empruntée par les voitures (désormais devenue piétonne), les aménageurs ont arraché le bitume pour « *mettre la route piste comme c'était* » (PE 2).

---

<sup>207</sup> Le chalet du Clot devait être détruit. Nous ignorons pourquoi ce dernier aménagement n'a pas été mené à terme. D'après l'un de nos enquêtés, le chalet du Clot étant géré par l'épouse du chef de Secteur du Parc National, ce dernier qui était ami avec plusieurs des décideurs de l'époque a dû s'arranger avec eux pour que le bâtiment ne soit pas détruit. D'autre part, les difficultés financières liées au remboursement de l'emprunt auraient conforté son idée et empêché de construire le nouveau bâtiment d'accueil (hôtel plus luxueux) (Reformulation PE 7).

<sup>208</sup> En fait, la télécabine sert surtout à faire monter les personnes à mobilité réduite. De là, elles peuvent souvent descendre voir le site à moindre effort par une petite route goudronnée en pente douce accessible aux fauteuils.

Un voyage a été organisé dans les Ecrins pour quatre ou cinq personnes investies dans le projet (élus et techniciens). Ils se sont rendus au Pré de Madame Carle pour voir quel type de revêtement avait été choisi. Le mélange à base de laitier (un résidu de fonderie mélangé à du ciment) semblait parfaitement convenir au projet du Pont d'Espagne.

Toutefois, les conditions climatiques et les usages étant différents, cette application a été un échec. « *On s'est rendu compte que, passé l'hiver, vous aviez un borbier qui était infernal* » (PE 11). Le problème est venu du fait que cette piste était empruntée par un ensemble de véhicules de service (dameuses, livraisons pour les hôtelleries du Pont d'Espagne et du Clot, postier, éboueurs) qui ne circulaient pas sur la piste jumelle des Ecrins. Les gestionnaires évoquent aussi le fait que l'entretien n'avait peut-être pas été sérieux et que « *dans tous les cas, les cailloux étaient trop gros* » (PE 2).

Ce choix avait été dicté par la prise en compte de facteurs écologiques : « bon, ça, ça fait partie des contraintes environnementales qu'on vous impose... qui ne tiennent pas forcément compte de l'utilisation du lieu par exemple. Et donc après, vous êtes obligés... y'a des retours en arrière qui se font » (PE 11). L'un des détracteurs du projet trouve que cette façon d'utiliser l'argent public n'est « pas tolérable ».

« Ils ont mis un ragréage un peu cimenté qui a été complètement loupé, à base de colle et à chaque fois qu'un véhicule passait ça faisait un gigantesque nuage de poussière et donc ils sont revenus au bout de 2-3 ans sur un goudronnage classique [...] l'argent public est utilisé je pense un peu délibérément et sans trop d'analyse [...] je pense que celui qui est dans le besoin peut difficilement supporter qu'on puisse utiliser l'argent des impôts... [...] des fois c'est du gaspillage ou l'argent ne va même pas au bénéfice de quelqu'un » (PE 7).

Comme tout gaspillage supposé de l'argent public, les aménagements touristiques, même lorsqu'ils se font au nom d'un développement durable nécessitant de trouver des réponses « à tâtons », ne sont que difficilement acceptés sous la forme que prennent ces tentatives peu concluantes.

## **Le Pont d'Espagne**

Les alentours directs du Pont sont aménagés de façon à permettre de répartir les visiteurs sur plusieurs points de vue. Ainsi, en plus du pont, une passerelle est créée en aval pour permettre un aperçu différent du gave. Des belvédères sont également construits autour des cascades. L'hôtellerie est conservée. Elle assure une activité de restauration et elle propose des souvenirs (cartes postales, vêtements, etc.) aux visiteurs.

De nombreux panneaux pédagogiques permettent aux visiteurs de *se familiariser* avec le lieu (son histoire, ses ressources). Ce type d'équipement fait penser à un « musée de la nature » c'est-à-dire « un patrimoine naturel géré comme un patrimoine culturel » (Lanot, 2007). Le

Pont est un espace dans lequel les visiteurs se « mettent en scène dans un décor prisé » (Idem), c'est « le lieu » où les familles, les couples ou les groupes de pèlerins se font prendre en photo.

### **Le réseau de sentiers de proximité**

Ayant évalué que la majorité des visiteurs ne faisaient que passer sans rester et qu'ils se rendaient tous au même endroit (le Pont), les aménageurs ont eu l'idée de créer un réseau de sentiers de proximité pour amener les promeneurs à différents endroits procurant des points de vue variés sur les cascades mais aussi vers un monument peu visité auparavant (la Stèle Meillon) qui offre un large panorama jusqu'aux glaciers lointains du Vignemale.

Le but de l'opération consiste à disperser les touristes mais aussi à leur montrer d'autres facettes du site auxquelles ils n'avaient pas accès avant, en recourant à une signalétique abondante et à un système de panneautage pédagogique.

Ce réseau permet également au public d'appréhender une variété de supports (route goudronnée, sentiers, pont, passerelles).

Les promeneurs trouvent également, sur leur chemin, des bancs pour se reposer et deux bâtiments hôteliers dont un, situé juste à côté du Pont, qui propose des souvenirs et autres cartes postales.

Tous les équipements que nous venons de décrire participent à une « naturbanisation » qui, selon Jean-Michel Lanot, « traduit une impossibilité à vivre la nature à l'état brut ». Ce type d'aménagement est un exemple de « la contradiction indépassable entre les aspirations de l'homme occidental à se réconcilier avec la nature et la réalité même de l'univers naturel, souvent hostile » (Lanot, 2007). Cependant, au-delà de ces espaces très aménagés, d'autres arrangements ont été trouvés pour ceux que Lanot appelle les « précurseurs » qui « ne se reconnaissant pas dans cette nature dénaturée, surfréquentée [vont] éprouver ailleurs le bonheur de communier avec un environnement naturel préservé ».

### **Le « point de départ » vers la « haute montagne »**

Au bout de la route re-goudronnée, les marcheurs rencontrent l'hôtellerie du Clot, quelques remontées mécaniques, un site d'initiation à l'escalade et un nouveau dispositif de panneaux indiquant le départ des randonnées plus lointaines (Plateau du Cayan vers le refuge du Marcadeau). Le départ pour le Lac de Gaube est fléché en aval, juste avant le Pont d'Espagne.

### **La vallée du Marcadeau**

La Vallée du Marcadeau où se trouve le refuge Wallon a été totalement épargnée par le projet d'aménagement. Elle est considérée par les élus ayant mené le projet final comme « *le temple de la montagne* » (PE 11). Le refus du « stade de neige » tel qu'il avait été prévu dans le

projet initial a participé à consacrer cette idée. On peut également considérer que l'ensemble des aménagements réalisés en bas a conforté la préservation des hauts sommets.

Le refuge Wallon n'est ravitaillé que rarement, par hélicoptage ou bien par les employés qui descendent à pied chercher des produits frais chaque semaine (viande, œufs, fruits et légumes). Les conditions d'accueil y sont rustiques pour certains habitués alpins qui s'attendent à trouver une douche chaude et de l'eau potable au robinet. Le bâtiment est alimenté par des panneaux solaires et de nouveaux équipements sont projetés à court terme pour permettre un meilleur accueil des clients l'hiver. Ce refuge est voué à être un refuge « pilote » sur les énergies renouvelable et la mise aux normes (énergétiques et incendies).

### **Le Lac de Gaube et la route du Vignemale**

A une toute petite heure de marche du parking de Puntas se trouve le lac de Gaube, un lieu auparavant extrêmement fréquenté (le plus fréquenté des Hautes Pyrénées, avec Gavarnie en 1994). Un télésiège amène aussi les touristes à quelques centaines de mètres du lac depuis le plateau du Clot. Cette remontée mécanique préexistait aux aménagements de Puntas, ce qui fait que les changements récents n'ont pas accentué la fréquentation. L'hôtelier explique même que les dépenses en restauration ont baissé depuis que l'on demande une participation financière sur le parking d'en bas. Plusieurs des personnes que nous avons interviewées sont de cet avis.

« Ce que les clients donnent à Espace Cauterets, ils ne le donnent pas pour une crêpe ou un café » (PE 7).

Les aménagements, que le restaurateur qualifie de « nécessaires », n'ont pas bénéficié à son commerce puisque l'organisation du réseau de sentiers de proximité « détourne *les gens du cœur de la montagne*<sup>209</sup> ». D'autre part, il explique que le sentier qui mène au lac n'est pas mentionné sur les prospectus distribués par le Parc.

La commission syndicale est propriétaire des refuges Wallon et Oulettes (au-dessus du lac de Gaube). On peut se demander si le choix de laisser intact l'accès ne réside pas dans un parti pris pour elle de conserver une certaine clientèle dans ses refuges d'altitude. En réalité, des changements émergent dans la gestion de cette « haute montagne ». La Commission a décidé de « reprendre la main sur ses refuges » et de développer l'activité montagne comme nous l'avons vu à travers la présentation de la Commission Montagne. Ce dernier palier représente donc la dernière frontière de la réflexion des élus. Il représente l'espace d'activité des professionnels de la montagne (guides et accompagnateurs). En ce sens, il s'inscrit pleinement dans la direction de développement touristique visée par les décideurs.

---

<sup>209</sup> Entretien informel avec le gérant de l'hôtellerie du lac de Gaube.

Nous venons d'approcher les différents aménagements réalisés à l'aide d'un concept heuristique : « la naturbanisation » qui rejoint, nous le verrons, certaines caractéristiques de la notion d'Aroundoor que nous avons développée au chapitre précédent. Ce développement nous a permis de mettre en avant la façon dont un certain nombre de contradictions ont été gérées de manière différenciée sur le site. Nous avons aussi commencé à entrevoir certaines difficultés liées à cet aménagement de la montagne « en paliers ». De nombreuses critiques ont été examinées. Examinons à présent comment ces aménagements sont aujourd'hui perçus et vécus par les visiteurs.

### **3. Le site du Pont d'Espagne aujourd'hui**

Nous avons fait un grand tour des aménagements tels qu'ils se présentaient et tels qu'ils étaient justifiés/critiqués par les acteurs du Pont d'Espagne (décideurs, aménageurs, professionnels de la montagne). Bien que ces acteurs soient en même temps des usagers du lieu, nous avons voulu prolonger quelque peu notre observation en essayant de comprendre ce qui, au niveau des visiteurs, transparissait de l'esprit dans lequel ces aménagements et dispositifs d'accueil avaient été conçus.

#### **« On ne sait pas qui fréquente le Pont d'Espagne aujourd'hui »**

Tout d'abord, il nous a semblé opportun de mettre le doigt sur ce qui constitue, pour nous, une dissonance importante. Alors que la transformation du paysage du Pont d'Espagne a été pensée pour mieux accueillir le public (cet argument a été affiché, « éthiqueté » par les décideurs), peu d'enquêtes ont été menées pour connaître la réception de ces changements par les touristes. Ce que nous interprétons comme un hiatus a eu deux conséquences principales sur la façon dont notre investigation a été perçue.

Premièrement, l'annonce de notre volonté de mieux connaître le public et son expérience du Pont d'Espagne a bénéficié d'un fort enthousiasme de la part de l'équipe municipale qui nous a avoué « *on ne sait pas qui fréquente le Pont d'Espagne aujourd'hui* » (PE 4). Cet intérêt s'est manifesté à travers l'envie de prolonger et multiplier notre enquête, en y ajoutant des composantes et en ciblant un public plus large durant la haute saison estivale, en mettant à contribution des employés saisonniers. D'autre part, il nous a valu d'être invitée à une réunion de travail de la Commission Montagne pour présenter l'enquête.

Cependant - et c'est là notre deuxième point – le maire s'est montré très frileux à propos de l'opportunité de demander aux visiteurs comment ils percevaient l'utilité des aménagements et le sens qu'ils leur accordaient. Lors d'un entretien collectif (PE 4), l'élu et la Chargée de Mission Tourisme de la Commune de Cauterets se lancent dans un débat autour de cette idée. Nous nous sommes retrouvés en simples spectateurs d'une discussion que nous avons indirectement provoquée :

« Le Maire : Sincèrement, à partir de ce que vous me dites là, il y a un point douteux, c'est celui de demander à quelqu'un comment il perçoit **l'utilité** de ce qu'il a devant les yeux.

La chargée de Mission : Ah, moi non. Moi, ça me paraît intéressant.

Le Maire : Oui mais pour moi... enfin vous êtes en train de lui demander implicitement d'imaginer ce que ce serait sans ça. Ou bien il l'a connu avant...

La chargée de Mission : *non*.

C. Tollis : Non, c'est plutôt leur demander : l'argent avec lequel ils participent, à quoi il sert ? Vous participez à ce qu'il se passe et qu'est-ce qu'il se passe ?

Le Maire : Oui mais **ce qui se joue c'est toujours en lien avec ce que ce serait si ça n'existait pas**. C'est là que ça devient difficile !

La chargée de Mission : Pas forcément ! Est-ce que c'est juste un parking payant comme on peut avoir partout pour faire rentrer de l'argent...

Le Maire : Je n'ai pas ce regard-là moi ! Je l'ai connu avant. Je sais très bien comment ça se passait avant. L'été les voitures rentraient partout, vous aviez des voitures scotchées, mais même en altitude. Les voitures montaient et stationnaient là où elles pouvaient, c'était noir de monde, on ne trouvait pas de place pour stationner, on se mettait là où on pouvait... est-ce que les gens se souviennent de ça ? Déjà pour la plupart, quand vous êtes parisien et que vous débarquez pour la première fois... Vous allez leur demander s'ils jugent que **l'argent** qu'ils mettent dans le parking il est **bien utilisé**...

La chargée de Mission : Non. Je pense que pour un certain nombre de gens, la situation que vous décrivez d'avant n'était pas problématique.

Le Maire : *Ah si !*

La Chargée de Mission : Ah, je suis persuadée que non ».

Nous nous sommes dit que cette réaction éclairait peut-être les raisons pour lesquelles il n'y avait pas eu d'enquête auprès du public. Tout comme il n'y avait pas eu de consultation publique à l'époque du montage de projet (ou très peu) ; cette impasse ayant été sanctionnée durement par les élections suivantes, aujourd'hui ce sont les recettes de la saison touristique qui servent d'indicateur de l'adéquation entre aménagement du site et satisfaction des usagers. Ces chiffres *éprouvent* à eux seuls la réalité de cette adéquation. L'idée défendue par le maire selon laquelle il ne *faut* pas remettre en question la légitimité des aménagements de 1995, ni même poser la question de la façon dont ces aménagements sont ressentis par les visiteurs, montre bien combien, plus de quinze ans après, le sujet reste « chaud ».

Suite à ces échanges, nous avons souhaité conserver notre indépendance dans la façon de mener l'enquête, quitte à ce que sa portée soit réduite à un échantillon limité. Contrairement à nos attentes, cette investigation nous a permis de nous rendre compte que le public qui visitait le Pont d'Espagne était très largement satisfait de son expérience.

### **Les visiteurs sont très majoritairement satisfaits de leur expérience**

Nous avons interrogé quarante-deux groupes de visiteurs sur deux journées distinctes. Il s'agit, bien entendu, d'un échantillon très restreint et les résultats de cette mini-enquête ne donnent donc qu'un aperçu très limité de l'avis des visiteurs sur leur expérience du site et les aménagements qui nous intéressent. De plus, cet échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble des visiteurs du Pont d'Espagne puisque nous avons mené notre enquête en juin 2009, en dehors de la pleine saison touristique. Néanmoins, le questionnaire que nous avons administré a participé à changer notre regard sur notre objet d'enquête. Il a constitué une base intéressante pour discuter parfois longuement avec les visiteurs.

### **Le fait de payer est généralement considéré comme quelque chose de *normal***

Nous avons choisi d'administrer notre questionnaire aux abords du bâtiment d'accueil lorsque les visiteurs redescendaient de leur excursion. Nous souhaitions appréhender le ressenti de leur expérience ainsi que leur avis sur les aménagements, en particulier le fait d'avoir à payer pour stationner. Plusieurs publics se sont dessinés. Sans que nous ayons prévu de catégorie de réponses *a priori*, celles-ci se sont spontanément divisées comme suit :

<b>Que pensez-vous de la façon dont est aménagé le site du Pont d'Espagne ?</b>			
Je suis contre	Je n'ai pas d'avis	C'est bien	C'est très bien
5	2	26	9

**Tableau n°11** : Satisfaction des usagers vis-à-vis des aménagements du Pont d'Espagne.

De manière générale, le parking payant est plutôt bien voire très bien accepté. Il est vu comme une alternative supportable en comparaison à la fermeture du site. Pour beaucoup de visiteurs parmi ceux que nous avons interrogés, il est *normal* de payer. Comme pour répondre à la « naturbanisation » que nous avons mise en avant, cette normalité est associée aux autres lieux publics que les visiteurs *ont l'habitude* de fréquenter « en ville ».

« Quand vous allez voir un **spectacle**, vous payez ? Et ben là, c'est pareil sauf que le spectacle, il est naturel ! » (MQ<sup>210</sup> PE 10).

<sup>210</sup> MQ = Mini-Questionnaire.

L'aspect spectaculaire est assez présent dans le discours des visiteurs. Ils emploient notamment les termes « *féérique* », « *fantastique* », « magique » ou « *merveilleux* » pour décrire leur expérience du site<sup>211</sup>. L'achat du ticket d'entrée correspond ainsi à la fois à un acte commun, (vu ailleurs et souvent) mais aussi à l'obtention d'un pass pour une expérience extra-ordinaire, ce qui justifie, pour la majorité des visiteurs, cette dépense.

### « Les gens ne savent pas pourquoi ils payent !<sup>212</sup> »

Parmi tous les visiteurs interrogés, seul un groupe de visiteurs a déclaré avoir lu le panneau explicatif intitulé « pourquoi une participation financière ? ». Il est difficile de savoir si les autres usagers ne l'ont pas vu ou s'ils n'ont pas tenu à le lire. Si certains des acteurs que nous avons interviewés affirment que « les gens ne savent pas pourquoi ils payent », cette idée doit être déconstruite. Il est exact que les visiteurs, dans l'ensemble ne savent pas exactement pourquoi une participation financière leur est demandée. Ils n'en connaissent pas la justification officielle. Cependant, tous se construisent une justification.

Seulement un peu plus d'un quart des enquêtés (11) évoquent « la protection de la nature » comme motif de la création du parking payant. Un tiers d'entre eux (17) parlent de « limiter », « canaliser », « sensibiliser » ou « sélectionner » les touristes. Plusieurs personnes évoquent les services qui leur sont rendus et qui justifient le coût du parking. Certains correspondent, en effet, aux frais engendrés par la présence des usagers (entretien de l'espace, transport des déchets, toilettes, emplois du personnel), d'autres services sont inventés (surveillance des véhicules contre le vol).

Un peu moins d'un quart des enquêtés (9) disent que le parking est payant « pour faire du fric » mais ils évoquent très rarement cette raison comme principale justification du parking (dans 6 cas sur 9, ils le disent en riant, après avoir évoqué d'autres raisons). En effet, même parmi les gens qui sont d'accord avec le principe de faire payer l'entrée, ils sont un quart à trouver que le prix d'entrée est excessif (« pour les familles, financièrement, c'est trop cher. On achète la liberté » MQ PE 12, « Je ne suis pas contre le parking mais cinq euros pour les cascades, c'est aberrant ! » MQ PE 15).

Enfin, 3 personnes expliquent que ce système est fait « pour attirer les touristes » parce que selon eux, le côté payant implique que des services seront dispensés et assure que le Parc « sera propre ». La propreté reste effectivement un critère d'appréciation du site partagé par 20% des personnes interrogées, de manière spontanée (« c'est pour avoir de la propreté avec des vraies poubelles » MQ PE 6).

---

<sup>211</sup> Il est tentant de faire un parallèle avec les Parcs d'Attraction dont les publicités sont composées par ces mêmes vocables mais nous ne souhaitons pas, vu l'échantillon, généraliser cette remarque en parlant de « Disneylandisation » du site (Brunel, 2006).

<sup>212</sup> Extrait de l'entretien PE 7.

On peut en conclure que la moitié des personnes enquêtées considère que l'instauration du parking payant cherche à résoudre un problème de cohabitation entre les visiteurs et les ressources naturelles, alors que l'autre moitié juge que cette dépense vise à fournir des services aux touristes. Finalement, les impératifs auxquels les gestionnaires tentaient de répondre en aménageant le site – *Protéger* les ressources, *Bien accueillir* le public – sont compris par les visiteurs. Cependant, on peut observer quelques glissements.

### Où s'arrête la prestation de services ?

Un type de réponse nous a particulièrement surpris. En effet, à l'issu du questionnaire, nous demandions aux personnes si elles avaient des remarques à propos de l'échange que nous venions d'avoir et plusieurs d'entre elles, pensant que nous travaillions pour le Parc (contrairement à ce que nous avons annoncé), offraient des conseils pour améliorer le site.

Certains suggéraient qu'un meilleur balisage soit mis en place (« il faudrait des indications sur les arbres ») ou l'ajout de « panneaux didactiques sur la faune et la flore, pour expliquer ».

D'autres en profitaient pour se plaindre que les toilettes ferment à 17h, qu'il n'y avait pas d'arbres et donc pas d'ombre sur le parking ou pour regretter le fait qu'il n'y ait pas de réseau pour leur mobile ni de distributeur de billets.

Enfin, certains regrettaient de ne pas avoir vu d'animaux ou déploraient que la taille des poissons ne soit pas suffisante pour les pêcher (tout en précisant que nous n'étions « *pas responsables* »).

Nous identifions ces plaintes et ces demandes comme un *effet pervers* de la marchandisation de l'accès au site. Le fait que les gens payent, leur donne, selon eux, une légitimité pour réclamer des services, des dispositifs ou même un accès facilité (aux animaux) comme ils pourraient l'exiger ailleurs (au zoo ?). Est-il ou deviendra-t-il *normal* d'exiger un réseau téléphonique performant et les services de sa banque en haute montagne ? De ce point de vue, quelle communication adopter ? Si l'on caricature un peu les choses, les touristes en arriveront bientôt à exiger la *garantie* de rencontrer des animaux « sauvages »<sup>213</sup> !

Nous avons donné ici de l'importance à ces quelques désagréments, car nous les pensons symptomatiques de la façon dont les visiteurs s'approprient le site. Mais dans leurs discours, ces quelques manques n'entachaient pas le sentiment dominant qui s'apparentait à une grande satisfaction.

---

<sup>213</sup> Ce dernier aspect n'est pas une simple fabulation de notre part. Ce type de *promesses* existe déjà à propos des « garantie soleil » ou « garantie neige » proposées par certains opérateurs touristiques qui *s'engagent* à rembourser une partie du séjour aux voyageurs n'ayant pas pu bénéficier d'un ensoleillement ou d'un enneigement suffisants (selon des critères définis à l'avance) lors du séjour *contracté* avec cet opérateur.

## La faible visibilité et lisibilité des aménageurs et des aménagements

Le dernier aspect de l'enquête qui nous a surpris tient à la faible présence du Parc National dans les discours des personnes que nous avons enquêtées sur place, au Pont d'Espagne.

### Un site autonome ?

Nous avons demandé aux visiteurs de décrire le site qu'ils venaient de visiter et les termes qui sont revenus le plus souvent touchaient à la beauté (magnifique, beau, joli, beauté) et à la grandeur (grandiose, sublime, merveilleux) du site. La naturalité était quelque peu présente à travers le terme « sauvage » (4 occurrences) ou encore « fleuri », « verdoyant », « naturel » ou la mention d'espèces (marmotte, isard, chamois) ou de paysages spécifiques (cascade).

Le terme « fatigant » est mentionné par cinq personnes qui se sont rendues au Lac de Gaube (ou un peu plus haut au refuge des Oulettes) ou au refuge Wallon. Ces randonnées ne correspondaient pas à une activité qu'elles avaient l'habitude de pratiquer.



Schéma n°11 : Réponses à la question : « Décrivez le Pont d'Espagne en 3 mots ».

Logiciel Tagxedo.

Il ressort de ce questionnaire que les aménagements ne sont pas particulièrement visibles pour les visiteurs. Le parking est évoqué une seule fois spontanément et on peut lui adjoindre le terme piéton qui apparaît une fois également. Il est associé à l'absence des voitures au-delà du point de départ et correspond donc à un aménagement, à quelque chose de planifié. Le terme le plus répandu concernant la gestion du site est « propre ». Il revient à trois reprises et il peut être associé à une bonne gestion comme à une bonne autogestion, c'est-à-dire à un comportement responsable des usagers. Nous voyons que les termes qualifiant positivement le site sont très majoritaires et qu'ils font état d'un site qui serait autonome, en d'autres termes,

qui s'impose par lui-même sans qu'il y ait une intervention pour le mettre en valeur. Le qualificatif « fatigant » (cinq occurrences) vient même pointer l'absence de confort et éventuellement d'aménagement.

Lorsque nous avons posé la question « que pensez-vous de la façon dont est aménagé le site du Pont d'Espagne ? », la plupart des enquêtés n'ont pas compris à quoi nous faisons allusion. Une des personnes nous a dit « *on ne voit pas trop de choses fabriquées* » alors que nous nous trouvions juste devant le départ de la télécabine et les caisses du parking. En fait, nous devions reformuler la question dans la plupart des cas « Le parking, le bâtiment d'accueil, la remontée mécanique, par exemple, qu'en pensez-vous ? ». Ceci montre que les aménagements sont intégrés au site pour la plupart des visiteurs que nous avons rencontrés. Il en résulte une impression, pour nous, d'amnésie, comme si ces aménagements avaient toujours fait partie du site. Cela nous amène à penser que la plupart des visiteurs sont habitués à ne fréquenter que des sites « naturels » très aménagés (jardins, stations de ski). Ils pensent que ce type d'aménagement est commun, normal et même « naturel ». Dans tous les cas, il apparaît clair que les équipements ne nuisent pas aux qualités « grandioses » et « spectaculaires » du site.

### **Le mutisme de la « nature »**

Finalement, le site est considéré comme une réussite du point de vue des décideurs de l'époque et des gestionnaires actuels, et le public semble y trouver son compte, dans l'ensemble, ce qui vient conforter ce succès affiché. Cependant, l'angle mort de l'évaluation de cette réussite réside quand même dans l'impossibilité de questionner le site lui-même. Une des personnes que nous avons interviewée le souligne : « *Est-ce que la nature dans tout ça elle est gagnante ? C'est ça la question. Que ça remplisse les caisses d'une commune de faire payer un parking, bon c'est bien [...] mais la nature là-dedans ?* » (PE 7).

Cet enquêté met au jour un décalage, qu'il nomme « hypocrisie », concernant la justification écologique *a priori* du projet et le peu d'évaluation environnementale *a posteriori*, pour confirmer que les efforts fournis avaient contribué au dessein qui était le sien.

Ce décalage se meut dans son discours en un « *mépris du touriste* » puisque dans les premiers temps, un autocollant « *j'estime la nature* » lui était distribué avec le ticket du parking. Le visiteur pouvait donc directement associer la « protection de la nature » avec le fait de payer. Or, pour notre interlocuteur, si la nature n'est pas « gagnante », c'est le touriste que l'on *mésestime*.

L'évaluation des effets bénéfiques du projet sur les composantes de l'espace « naturel » s'appuie en fait sur des interprétations partielles et limitées. Le fait que l'herbe soit « revenue » sur le plateau du Clot (ancien parking) suffit par exemple à dire que la « nature a gagné ». Le fait qu'une plus grande place soit attribuée à la végétation et qu'elle l'occupe effectivement, témoigne en soi, selon les acteurs, d'un gain, d'une avancée, d'une meilleure

« santé ». Cela fait dire que « la nature se porte mieux ». Le site est qualifié de « *nouveau sanctuaire de la nature* » et décrit comme suit :

« Un an plus tard, la **végétation avait** déjà **reconquis** une grande partie des zones dégradées ; l'ancien parking du Clot avait retrouvé en hiver sa parure de neige **immaculée** » (Flurin, 1999).

Autre signe interprété dans ce sens, le comptage régulier des isards<sup>214</sup> fait apparaître qu'ils seraient redescendus en altitude. Il y aurait donc, du point de vue naturaliste, des réponses positives de « la nature » aux politiques engagées en sa faveur. Mais on peut dire que cette évaluation n'intègre que peu de paramètres pour attester de l'efficacité des mesures prises.

En définitive, nous avons vu que les aménagements du site du Pont d'Espagne s'étaient opérés sous couvert d'une justification écologique alors même que dans un premier temps, les décideurs avaient fait fi de l'avis des écologistes. Le « mariage vert<sup>215</sup> » mis en scène par les élus valléens peut donc être considéré comme la volonté de monter en généralité pour rallier un nombre plus grand d'acteurs, qui plus est des acteurs de niveau national (Commission Supérieure des Sites, Ministère de l'Environnement). Cette idée est renforcée par la mise en public, c'est-à-dire la communication de ces actions, notamment dans la presse. « *C'est l'opinion universelle qui est venue à notre secours*<sup>215</sup> » déclare le Maire. Cependant, l'opinion locale n'a pas été ralliée à cette cause et l'échec politique met en avant la maladresse de la démarche adoptée par les décideurs.

En nous penchant sur les aménagements réalisés sur le site, nous avons mis en évidence la pluralité des arrangements socio-spatiaux qui avaient pu être trouvés. L'entrée du Pont d'Espagne, principalement réalisée pour les citadins « en quête de nature », concentre une grande quantité d'éléments mobiliers destinés à familiariser les visiteurs avec le site et à leur apporter des services en contrepartie de la participation dont ils s'acquittent, ceci pouvant aboutir à des dérives qu'il conviendra d'analyser plus avant dans la partie suivante.

Généralement, les visiteurs se montrent vraiment satisfaits de la façon dont est géré le site même s'ils ne perçoivent pas forcément quelles ont été les actions entreprises : le site leur donne l'impression d'être autonome, autogéré. Malgré les critiques que nous avons recensées concernant les transformations consenties au niveau du site, nous sommes en mesure de dire qu'elles sont vécues comme un succès, mieux comme une « normalité » par les touristes.

Cependant, il convient de relever qu'aucune étude de satisfaction n'avait été menée auprès du public avant notre enquête. De même, du point de vue des « ressources naturelles », le bilan n'est pas abouti. Cela laisse penser que les *soucis* affichés par les décideurs, et au nom desquels les aménagements ont été menés, n'étaient pas vraiment des préoccupations cruciales. Voyons plus en détail les différents éléments éclairés par l'enquête.

---

<sup>214</sup> Nous nous appuyons ici sur le journal du Parc National, « Empreinte », de Novembre 1996, qui est consacré à l'isard.

<sup>215</sup> Cette expression figure dans un article consacré aux aménagements du Pont d'Espagne par la Lettre Pyrénées-Gascogne de Juillet-Aout 1994.

## C. Ce que révèle notre analyse de la gestion de cet espace « outdoor »

Nous allons maintenant resserrer quelque peu l'analyse autour de points qui nous permettront de mettre en commun certains grands traits de l'expérience d'aménagement du Pont d'Espagne avec nos autres terrains.

Il n'est pas évident de monter en généralité à partir de ce cas d'étude car même s'il présente certains aspects typiques d'un Parc National à la française, les acteurs ne cessent de pointer ses spécificités pyrénéennes. De plus, le caractère marchand donné à l'accès au site lui offre une coloration toute « américaine ».

Cependant, nous l'avons vu, l'approche du souci de la fréquentation n'est pas bio-centrée, ni même éco-centrée : rares sont les acteurs qui *parlent pour* les ressources. Le discours officiel tient à une justification verte très anthropocentrée. Si les écologistes et la Commission Supérieure des Sites jouent le rôle de garde-fou, c'est justement parce que l'approche dominante se positionne en faveur d'une relation utilitariste du site et de ses ressources (gaves, hauts sommets). Le but de l'opération d'aménagement réalisée en 1995 est de développer un espace récréatif pour le grand public. Le poids économique du site joue un rôle majeur dans le système touristique local qui comprend aussi le maintien des thermes et de l'activité ski.

A partir de ces constats, dans quelle catégorie d'espace inscrire le site du Pont d'Espagne ? Comment interpréter et nouer les différents enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux que l'on a mis au jour dans le déroulé des étapes d'aménagement et dans les façons de recevoir ces transformations ? Enfin, que veut dire « gérer l'espace naturel » dans ces conditions ? Nous allons tenter d'apporter successivement des réponses à ces trois questions.

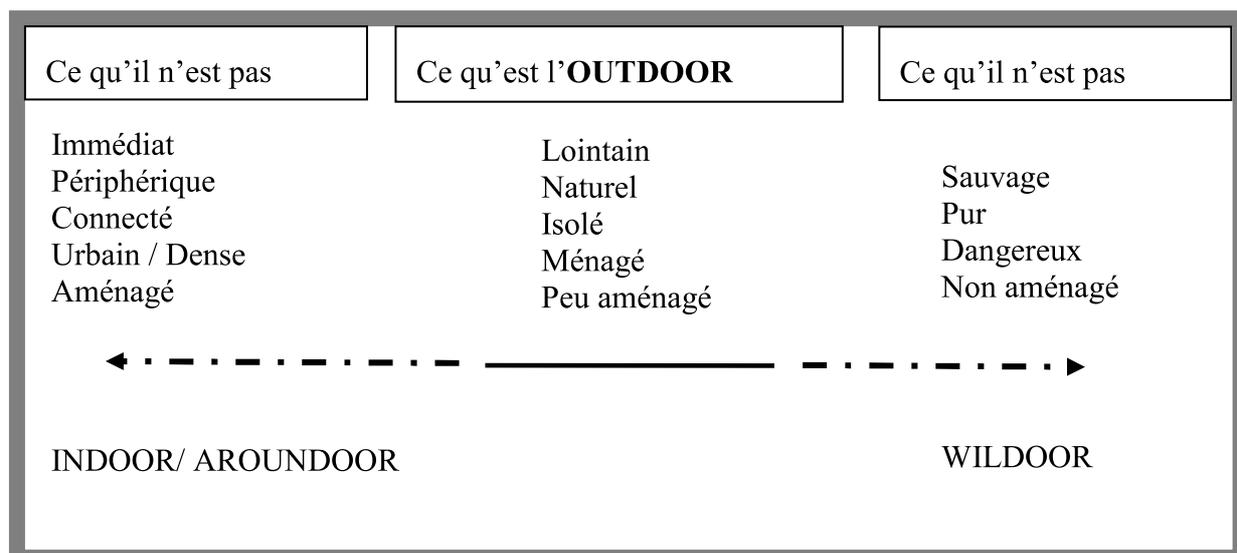
### 1. Un espace de l'OUTDOOR ?

Si l'appellation Parc National semble ne pas pouvoir inclure certaines de ses particularités, commençons par étudier le site du Pont d'Espagne sous l'angle plus générique de l'Outdoor, une notion que nous nuancerons et que nous déclinerons ensuite en problématiques plus ciblées pour prendre en compte certaines configurations géographiques plus spécifiques au site.

#### Que veut dire Outdoor ?

Le terme Outdoor qui signifie « plein air » ou « grand air » est sans doute le terme le plus générique de la typologie élaborée par Bourdeau, Corneloup et Mao. Si l'on s'en tient à cette définition, tous nos terrains d'étude rentrent dans ce cadre. Mais le terme Outdoor s'oppose clairement à la catégorie « Indoor », que nous avons définie, non pas comme « à l'intérieur d'un bâtiment », mais de manière plus extensive comme « à l'intérieur de la ville ». L'outdoor se situe « out of town » dans des espaces généralement « naturels » ou « semi naturels » (Rolston, 1988).

L'outdoor réside dans un entre-deux. Pour autant, il n'a pas la porosité et la connectivité que nous avons attribuée à l'Aroundoor. Il ne recouvre pas non plus la radicalité et l'élitisme que nous attacherons à la notion de Wildoor. Lointain et pensé en dehors de la ville, il constitue *l'ailleurs compensatoire* (Piolle, 1992) par excellence. La notion-même d'Outdoor ne peut être détachée des pratiques récréatives qui contribuent à forger son sens. Ces pratiques sont tournées vers des bénéfices physiques ou sociaux, ce que Rolston appelle des « goal directed activities » (Rolston, 1988). Elles répondent à des besoins sanitaires (hygiénistes pourrait-on dire) mais sollicitent aussi l'expérience de l'autosuffisance, de la prise de risque, le renforcement des liens sociaux (l'encouragement à l'esprit d'équipe, par exemple) ou encore l'épanouissement personnel. Les pratiques décrites par Rolston relèvent à la fois du domaine de l'activité physique et sportives et de celui de la contemplation (« Being let in on nature show ») qui suscite la méditation, la photographie ou la peinture. Pour lui, les activités de l'Outdoor peuvent avoir une fonction éducative mais elles recouvrent avant tout la notion de « plaisir gratuit ». En cela, elles s'opposent à des formes plus coûteuses de tourisme en des lieux plus aménagés. Le jeu et le spectacle (de la « nature ») se substituent à la compétition qui concerne des espaces plus aménagés et plus encadrés<sup>216</sup>. L'Outdoor revêt également de grandes dimensions sans que cette grandeur soit vraiment précisée par des indicateurs particuliers.



**Schéma n° 11** : « L'Outdoor » : tentative de synthèse, Tollis, C. 2012, à partir de Bourdeau, Mao, et Corneloup.

Nous venons de tracer à grands traits la catégorie spatiale de l'outdoor. Voyons dans quelle mesure le site du Pont d'Espagne, que nous avons étudié, s'inscrit dans ce cadre.

<sup>216</sup> Nous nous servons, pour approfondir le terme Outdoor, de la description qui est donnée des « outdoor activities » sur le site Internet « Outdoor Queensland » : <http://www.qorf.org.au/>

## Entre ailleurs radical et ailleurs progressif

La situation géographique du Pont d'Espagne et de l'espace dont il constitue la porte d'entrée, situé en fond de vallée, à l'écart de la ville en font une sorte de confins. Le fait qu'une seule route y mène et que, comme le fait remarquer de manière un peu excédée l'un des touristes, cet espace n'est pas couvert par les services de la téléphonie mobile, en font un lieu peu connecté avec le reste du monde. Les aménagements, après le chalet du Clot, sont très éparés (la signalétique est bien plus discrète qu'en aval) et l'organisation fait la part belle à des espèces emblématiques comme le bouquetin, l'isard ou la marmotte, indicateurs consensuels de la forte naturalité du site. Toutes ces caractéristiques nous amènent à penser que le site qui se trouve au-delà du Pont d'Espagne représente un espace typique de l'Outdoor. Toutefois, cela demande de faire fi des aménagements qui ont intéressé notre étude, lesquels relèvent davantage de la catégorie de l'Aroundoor voire de celle de l'Indoor telles que nous les avons abordées<sup>217</sup>. Ainsi, nous nous proposons d'analyser ce que cette entrée apporte à la notion d'Outdoor. La remet-elle en cause ou est-elle plutôt un moyen pour cet espace d'exister comme espace du « plein air » au sens fort du terme ? Le site est-il un espace de l'Outdoor en dépit de ces aménagements ou grâce à eux ?

Dès la barrière métallique du parking payant, il y a une opposition entre un ici et un ailleurs. La barrière constitue une première frontière : en la franchissant, on entre dans un espace de stationnement où certains comportements sont attendus du visiteur. C'est à cet endroit qu'il s'équipe et laisse derrière lui le confort d'une mobilité facile. En se dirigeant vers le Parc, le visiteur n'a pas d'autre choix que de passer dans le bâtiment dit « d'accueil ». Il tombe alors nez-à-nez avec un système de panneautage lui indiquant les destinations vers lesquelles il pourra se rendre ainsi que les règles qu'il doit suivre. Ces règles diffèrent de celles imposées en ville ou dans d'autres espaces plus périphériques. Cette différence normative est justifiée comme suit « *Un parc national est un territoire d'exception, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun* ». Ici, il lui est interdit de camper (le bivouac est règlementé). Il ne pourra pas cueillir de fleurs, promener son chien (même en laisse), faire du vélo, du feu, du bruit ou du parapente.

Ce type d'équipements (barrière, parking, bâtiment, panneaux) matérialise une forme de contrôle d'un espace qui apparaît dès lors comme « autre ». Les aménagements imposent une discipline aux visiteurs qui n'est commune qu'aux autres parcs nationaux. Adel Selmi observe le même type de dispositif à propos du Parc National de la Vanoise (Selmi, 2006). Pour lui, le territoire est « hiérarchisé » et l'institution Parc, dans la portion dont elle se porte garante, va marquer l'espace et se l'approprier par une variété d'équipements et de normes qui visent à gouverner les usagers entre contraintes imposées et opportunités offertes. Pour l'auteur, la mise en contexte des lieux, qui pour nous consiste à faire appréhender une altérité aussi

---

<sup>217</sup> Notons que l'Aroundoor est sans doute la catégorie la plus à même de rendre compte du processus de « naturbanisation » auquel nous avons fait référence

radicale que possible aux visiteurs, fait apparaître des dispositifs de pouvoir<sup>218</sup>. Ces éléments structurent la rencontre des usagers avec l'objet spatial « Parc », distingué dès l'entrée comme un « espace d'exception ».

Cependant, les efforts marqués pour faire de ce lieu un ailleurs, ne sont-ils pas altérés par la mise en place d'un mobilier générique (bancs, barrières, route goudronnée, remontées mécaniques) ? Quelle est l'utilité de la confection du « jardin de montagne » si ce n'est de diminuer cette altérité, par ailleurs célébrée, exacerbée ? Est-ce que ces équipements servent à justifier la marchandisation de l'espace ?

Le zonage multiple opéré sur le site du Pont d'Espagne et au-delà sur le plateau du Clot, puis celui de Cayan et enfin la vallée du Marcadeau correspond aux usages observés en amont du projet d'aménagement. Comme nous l'avons vu, chaque zone est assimilée à un type de visiteurs. Pour Selmi, ce type de zonage sert à asseoir le pouvoir de l'institution Parc en créant des comportements attendus adaptés à chaque espace. Les visiteurs se reconnaissent dans cette catégorisation. Ils se cantonnent, pour la plupart, au « jardin de montagne ». Ceux qui s'aventurent au-delà, et qui n'étaient éventuellement pas attendus plus loin, décrivent leur expérience comme « fatigante ». Ils sortent de la catégorie sociale et spatiale dans laquelle on aurait voulu les « parquer » et *éprouvent* cette émancipation comme une dépense pour laquelle ils n'avaient peut-être pas les moyens (physiques, cognitifs ?).

Nous pensons que la volonté de mettre en scène une altérité radicale se heurte ici à une injonction de service conditionnée par la mise en place du parking payant. La somme investie par les visiteurs *oblige* le Parc à procurer du mobilier, des toilettes, un ramassage des déchets ou encore des circuits balisés et des points de vue dégagés vers et sur les sites emblématiques.

Au lieu d'un ailleurs radical affiché au point de départ du site, les visiteurs expérimentent en fait un ailleurs progressif sur ce site élaboré « en paliers ». Le Pont d'Espagne répond donc aux critères de la catégorie de l'Outdoor mais il s'étire aussi entre « Indoor/Aroundoor » et « Wildoor ». Le parking et le bâtiment d'accueil composent un espace périphérique connecté et aménagé (on y trouve une boîte aux lettres jaune). Certaines personnes à mobilité réduite ne fréquentent le site du Pont d'Espagne qu'à travers les vitres d'une télécabine. Les hauts sommets comme la Grande Fache et le Vignemale représentent, quant à eux, des espaces dénués d'aménagement où les visiteurs les plus sportifs et les plus expérimentés se frottent aux dangers de la haute montagne.

---

<sup>218</sup> A ce propos, Selmi convoque Foucault, ce qui paraît très fécond, notamment la référence aux organisations disciplinaires qui manipulent et contraignent les corps mais aussi le temps et l'espace des sociétés (Selmi, 2006, pp. 136 – 140), mais la mobilisation de l'appareil théorique foucauldien nécessiterait un travail qui dépasse le cadre donné à cette thèse, dans la mesure où sa compatibilité épistémologique avec les principaux auteurs suivis (Ricoeur, Latour, Hache, Thévenot) ne va pas de soi.

## Une géographie de la diversion ?

Après avoir identifié les différents zonages propres au site du Pont d'Espagne, nous nous sommes demandé dans quelle mesure certains de ces espaces (point de départ, jardin de montagne) permettaient l'existence des autres (haute montagne).

Nous avons vu que les visiteurs que nous avons interrogés étaient nombreux à employer des termes relevant du champ lexical du « spectacle » (spectaculaire, féérique) pour décrire leur expérience du site du Pont d'Espagne. Ce site, pensé pour le tourisme, est bien vécu comme un espace de « divertissement » et d'émerveillement. Mais nous nous demandons si derrière cette volonté de répondre à la demande des « promeneurs contemplatifs », il n'y a pas aussi, le désir de « détourner » le flot des visiteurs en focalisant leur attention sur les cascades du Pont comme si l'on invitait ces derniers à ne regarder que ce qui peut être mis en spectacle.

L'organisation actuelle du site peut ainsi être vue comme une tentative de créer une « diversion » en mettant en avant les abords du Parc afin de préserver la haute montagne pour les « vrais montagnards ».

Dans cette approche ségrégative, les touristes peuvent être considérés comme des « ennemis ». Nous observons, en outre, une vision peu dynamique des éléments dits « naturels » qui pourrait se résumer comme suit « le Pont pour les pèlerins, les hauts sommets pour les isards ».

Cette organisation est décriée par les professionnels de la montagne, notamment les accompagnateurs et les guides. Pour eux, le système de panneau « décourage » les visiteurs, lesquels se contentent alors des environs immédiats de l'entrée du Parc.

Le paiement du parking, qui est proportionnel au temps passé sur le site, amène peut-être les usagers devenus clients, à « rentabiliser » le temps passé sur le site en allant au plus vite aux endroits qui sont fléchés comme incontournables. L'argent dépensé dans le stationnement n'est pas investi auprès de ces « passeurs » que sont les accompagnateurs et les guides.

L'organisation des dispositifs spatiaux semble **donner l'illusion** à la majorité des visiteurs, qu'ils ont « fait le tour » de ce que le site offrait de plus grandiose (les cascades du Pont d'Espagne, la vue du Vignemale depuis la Stèle Meillon) alors que pour les guides cette organisation les « détourne du cœur de la montagne » (PE 9).

En définitive, les aménagements réalisés répartissent les visiteurs en différents endroits qui ne relèvent pas, pour la plupart, de la catégorie de l'Outdoor (bien que celle-ci soit la destination « vendue » à l'entrée du site). Les touristes se trouvent canalisés vers des lieux proches qui sont mis en spectacle. Dans cette approche, ils se trouvent « détournés » des espaces les moins aménagés, ce qui dispense justement d'aménager ces derniers. Nous parlons d'une géographie de la diversion pour synthétiser ce procédé. Nous souhaitons souligner ce mode de faire en l'isolant de l'aspect marchand car nous pensons que ces deux stratégies complémentaires opèrent séparément sur le site.

## 2. Un alter-espace marchandé ?

L'observation des modes de gestion du site du Pont d'Espagne éclaire des enjeux multiples. Parmi ceux qui ont marqué la volonté de mener l'enquête sur ce terrain figuraient les enjeux philosophiques et éthiques d'une mise en paiement de l'entrée au Parc. Ce principe d'exclusion pose la question de la fermeture et de la privatisation de certains espaces publics. Mais nous avons vu que cet enjeu était en fait écarté par un jeu politique original qui déplaçait le nœud de ce débat à un autre niveau (national) pour cristalliser le problème autour de questions liées davantage à la participation, questions qui semblent être rattachées à la localisation particulière du terrain, en montagne, mais plus particulièrement, dans les Pyrénées.

### La marchandisation de l'accès à la « nature »

Le redéploiement des termes du débat ayant précédé aux aménagements du Pont d'Espagne nous laisse entrevoir que l'équation est bien plus complexe qu'elle ne le paraissait lorsque nous avons débuté ce travail. En effet, l'enquête nous apprend qu'il n'est pas possible de se contenter de regarder l'instauration du péage à l'entrée comme une simple « arnaque » (Laslaz, 2011).

L'un des détracteurs du projet affirme que « *la nature, elle se protège toute seule, si on lui fout la paix* » (PE 7). Il est difficile de croire à cette idée lorsqu'un « espace naturel » reçoit près d'un million de visiteurs chaque année. Nous pensons que le site a, dans les premiers temps, absorbé en grande partie le coût des visites (dérangement de la faune, érosion, pollution). Il n'était pas le seul à subir ce coût : les visiteurs étaient également contraints, notamment par les embouteillages, les accrochages et plus généralement par l'altération de leur expérience du site « envahi par les voitures ». Un problème physique de gestion de la cohabitation se posait. Pour le résoudre, il était nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle réglementation séparant le domaine de la circulation automobile de celui des activités récréatives de « plein air ». Organiser matériellement l'application de ces nouveaux dispositifs pour ménager tout à la fois les touristes et le site n'est jamais gratuit<sup>219</sup>. La question devient alors : qui doit *couvrir* ces frais ?

Une première réponse consiste à dire que le propriétaire foncier ou la collectivité gestionnaire du terrain, en l'occurrence la Commission Syndicale de St Savin ou la commune de Cauterets, *se doivent*, puisqu'ils tirent profit de la venue des touristes en développant localement des commerces et des activités, de recevoir convenablement ces derniers au Pont d'Espagne et donc de régler l'addition. Or, les sept communes propriétaires réunies ne comptent pas plus de 3900 habitants (dont 1305 à Cauterets). De ce point de vue, il est aisé de se rendre compte que les dépenses engendrées par la présence d'un million d'utilisateurs ne vont pouvoir être couvertes ni par les impôts, ni par les recettes d'une population si restreinte.

---

<sup>219</sup> D'ailleurs, organiser la fréquentation d'un « espace naturel » a toujours un coût, que cette organisation soit rendue visible ou non.

Une deuxième solution peut être trouvée au niveau national où les garants de la bonne gestion des Parcs Nationaux auraient pour responsabilité de financer à partir des impôts prélevés sur l'ensemble du territoire français, l'entretien et le développement de ces espaces récréatifs pour tous. Mais que faire des touristes internationaux qui apparaîtraient alors comme les « passagers clandestins » (au sens économique du terme) de ces sites qu'ils visitent en grand nombre ? Ici, l'égalité du droit à l'entrée se frotte à l'équité de son coût ; équité par ailleurs brandie par les détracteurs du projet à propos de touristes qui ne pourraient pas se permettre d'acquitter ce droit d'entrée ; il faut croire que cette notion prend ici une tout autre mesure. Pourquoi les personnes ne fréquentant jamais les « espaces naturels » devraient-elles payer pour celles qui s'y rendent régulièrement ? La question peut se poser.

La troisième et dernière solution envisagée est alors de faire payer à chaque groupe de visiteurs une redevance correspondant au coût lié à son utilisation du lieu. Là encore, le montant peut être discuté en fonction des services que ces usagers demandent. Il pourrait être pondéré en fonction du nombre de passagers par véhicule, des moyens des visiteurs, de leur consentement à payer, ou encore de leur usage (ou non) des différents équipements du site. La mise en application de ce principe de visiteur-payeur peut donc être négociée mais le principe même n'est-il pas le plus juste, au regard des arguments exposés plus tôt ?

Au final, nous nous sommes rendu compte que la question est loin d'être simple. Au Pont d'Espagne, elle a été réglée de façon plurielle. En effet, une partie du financement a été tirée des fonds propres de la Commune et de la Commission Syndicale, une autre partie provient de subventions étatiques et européennes et enfin le reste est acquis auprès des visiteurs eux-mêmes. Pour le moment, les élus ont fait part des grandes difficultés que la Société d'Economie Mixte rencontrait pour faire face à son emprunt, ce qui a amené les responsables à augmenter considérablement le prix du stationnement (de 15 francs en 1995 à 5 euros aujourd'hui). Le paiement des droits d'entrée ne correspond donc à ce jour qu'au financement des aménagements destinés au public. Il ne constitue pas, à notre connaissance, un moyen de tirer profit de ce dernier.

Or, l'échéance des remboursements se situe au début de l'été 2012. Plusieurs des acteurs que nous avons interviewés ont émis le souhait que la redevance soit abaissée dès lors à une participation minimum, voire symbolique, destinée seulement à couvrir l'entretien des installations existantes et les services proposés. Nous sommes dans une période charnière au cours de laquelle les intentions du projet vont être réévaluées. A ce sujet, il convient de poursuivre l'enquête sur un temps relativement court.

Nous pensons qu'un des enjeux se situe alors au niveau de l'offre de services qui va être maintenue ou mise en place/renouvelée. Rappelons-nous certaines des réponses recueillies lors du questionnaire que nous avons administré auprès des visiteurs. Nous nous posons la question suivante : une fois l'accès devenu payant, où s'arrête l'offre de services ? Une discussion plutôt vive suscitée par notre enquête s'était déroulée entre deux visiteurs d'une même famille. A la question : « pourquoi pensez-vous que le site est payant ? », le mari avait

répondu « *pour faire du fric !* ». Sa femme l'avait repris aussitôt par un « *arrête !* ». Il se trouve que le couple avait vu, au cours de la même journée, plusieurs marmottes et un isard. « *Tu crois vraiment qu'on aurait vu autant de trucs si c'était pas un parc spécial ? Non, vraiment je pense qu'ils font payer pour protéger un peu tout ça* ». Ici, le fait d'avoir vu des animaux est associé assez directement avec le fait de payer l'entrée. Le risque que nous entrevoyons peut-être ici est que les visiteurs se mettent en tête que le droit d'entrée leur assure de voir des animaux, *comme* dans un zoo ou un safari. Il apparaît donc primordial qu'un effort de sensibilisation et d'explication soit toujours fourni à propos de l'affectation de cet argent, quelle que soit la somme acquittée à l'entrée du Parc.

En parallèle de ces considérations plutôt comptables dont nous venons de faire état, d'autres enjeux concernent la fermeture du site et sa semi-privatisation. Au-delà du site, il s'agit de la route historique du Pont d'Espagne. Le droit coutumier d'aller et venir met en défaut la politique d'aménagement choisie puisqu'elle fait d'un parcours unique et incontournable (il n'existe pas d'autre route pour se rendre en Espagne depuis la Vallée des Gaves), un itinéraire exclusif voire rival. Les personnes qui ne payent pas ne peuvent pas l'emprunter (principe d'exclusion) et lorsque le parking est plein, l'accès des uns empêche l'accès des autres (principe de rivalité). Ces deux aspects remettent en cause le caractère public de cet espace.

Cependant, vu la faiblesse du trafic autre que récréatif sur cet itinéraire, nous pensons que cet enjeu est repéré par les détracteurs en partie parce que cette fermeture a été décidée au nom d'un intérêt « soi-disant » général, alors que cet avis n'était pas partagé par tous. Ce reproche tient donc davantage aux modes de décision et de mise en œuvre du projet d'aménagement qu'au principe de fermeture de cet espace auparavant ouvert et public<sup>220</sup>. Revenons maintenant sur ces façons de faire décriées et controversées.

### **Un jeu politique original : « Down-Bottom », « Bottom-to-the-top », puis « Top-Down »**

Etant donné le peu de cas qui a été fait de la participation de la population locale dans les années 1980-1990 qui avaient précédé le projet d'aménagement du Pont d'Espagne, nous aurions pu nous contenter de qualifier le jeu politique local de « Top-Down ». En effet, le pilotage de l'opération d'aménagement du site a été plutôt directif, les habitants et les différents groupes d'intérêt ayant été subordonnés aux décisions des élus entre eux.

Cependant, nous avons vu que les contre-propositions des écologistes, qui avaient été mises de côté à l'échelle locale, avaient ressurgi au niveau central (Commission Supérieure des Sites, Ministère de l'Environnement). Cette « sortie partielle » (Ollitrault, 2001) rappelle la façon dont les lobbies écologistes ont su s'emparer de l'échelon européen pour susciter la création de normes. Ces dispositifs qui avaient été refoulés aux échelles locale et nationale, étaient

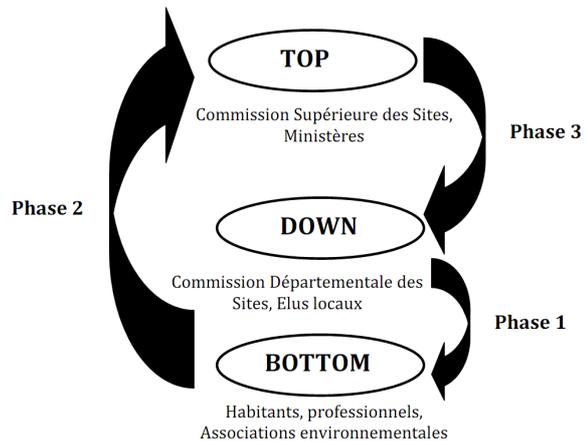
---

<sup>220</sup> Le personne qui nous a fait part de cet « outrage » finit d'ailleurs son argumentaire par « *mais je ne suis pas mécontent qu'ils aient arrêté toutes les bagnoles au Puntas* » (PE 7).

finalement dictés par l'Europe, et redescendaient ainsi vers ces mêmes niveaux, auparavant imperméables aux demandes « du bas » (Halpern, 2011).

Nous avons ici trois niveaux (Diamond, 2006) : le « Down » représente les élus locaux, le « Bottom » est associé aux habitants et aux groupes d'intérêt qui ne sont pas pris en compte par le niveau « down », enfin le niveau central est le « Top ».

Dans la première phase du projet, les élus tentent d'imposer leur projet aux habitants (ils ignorent leurs propositions) c'est la phase « Down-Bottom ». Puis, les groupes d'intérêt se manifestent au niveau central, il s'agit de la phase « Bottom to the top ». Enfin, l'avis de la Commission Supérieure des Sites et du Ministère de l'Environnement « s'abat » sur les élus, dans une dernière phase que nous appelons « Top-Down ».



Ces façons de faire, qui consistent à détourner le jeu local vers un niveau supra, ne sont pas spécifiques à notre cas d'étude. Ceci dit, cet élan est particulièrement intéressant dans un contexte où le Parc National et le Site Classé sont considérés, globalement, comme des institutions *s'ingérant* dans les territoires et paralysant ainsi une possible gouvernance locale. Ici, au contraire, c'est l'existence de ces mécanismes d'ingérence qui permet la prise en compte d'une participation avortée.

« Ici, dans le pays, avant qu'il y ait une entité centrale, les gens avaient l'habitude de gérer eux-mêmes leur patrimoine, leur espace. Les décisions se prenaient dans la vallée, pas en tant que notion géographique mais notion politique, communautaire, les gens ont toujours eu l'impression que la montagne leur appartenait parce qu'ils prenaient les décisions entre eux mais maintenant qu'il y a une autorité centrale (l'Etat, le PN) il y a des choses qui leur échappent et ça ils n'aiment pas trop » (PE 9).

Dans cet extrait d'entretien, nous réalisons que « les gens » dont parle l'interviewé ne sont pas forcément les habitants ou les professionnels, il s'agit des élus et des personnalités influentes (grandes familles). Cette assertion concerne la phase amont du projet que nous avons étudié (jusqu'au semi échec de 1989) mais aussi plus généralement la vie politique locale toujours en vigueur. La population n'est que peu prise au sérieux au niveau de la « cuisine » locale. Comme nous l'avons vu plus tôt, elle est considérée comme fantasque et peu réaliste.

Aussi, la sensation que le jeu politique est faussé par *l'intrusion* des institutions centrales s'avère lucide mais ce détour offre aussi l'occasion à une frange du public d'émerger dans la construction des décisions. L'Etat n'apparaît pas ici comme le garant de la naturalité du site (un rôle qui lui est, par ailleurs, souvent attribué à propos des Parcs Nationaux et des Sites Classés) mais bien plus comme un chef d'orchestre qui permettrait de faire entendre des voix tuées localement.

## Quelle spécificité pyrénéenne ?

Cette question est très vaste et il ne s'agit pas de se demander ce qui est spécifique à notre terrain pyrénéen dans son ensemble, mais plutôt d'essayer de comprendre pourquoi les acteurs affichent cette spécificité à propos des enjeux que nous venons de mettre en avant (la marchandisation de l'accès à un espace « au nom de la nature » et le jeu politique original dans lequel a pris forme le projet d'aménagement).

Dans les discours des personnes enquêtées et qui sont natives de la vallée des Gaves, les Alpes sont vues comme un territoire entaché par de nombreuses stations de sports d'hiver, envahi par les 4x4 et peu soucieux des enjeux environnementaux (PE 1, PE 2, PE 10). Dans cette perspective, nous pouvons éventuellement considérer qu'adopter une justification verte lors du projet d'aménagement du Pont d'Espagne, intégrant ainsi l'avis des écologistes (comme une injonction reçue des instances centrales), était aussi une façon de se démarquer des Alpes, telles que les acteurs les voient.

Cet affichage permet également aux élus de sortir de la caricature que nous avons évoquée et qui associe les maires pyrénéens à des « wannabes<sup>221</sup> », désireux de « hausser » leurs communes au rang des grandes stations de ski dignes de ce nom (comme celles des Alpes). En évitant de se conformer à ce stéréotype, les élus peuvent être vus comme des personnages « courageux » et « hors du commun » et *se distinguer*. Ils font ainsi d'une injonction centrale un choix politique.

Nous posons la question « Quelle spécificité pyrénéenne ? » parce que, au regard de ce que les acteurs avancent à propos de leur territoire comme se démarquant des Alpes, cette spécificité ne tient pas vraiment. Ils posent la question de l'entremêlement du développement touristique et de la protection du milieu *comme* s'ils étaient les seuls à se la poser. Ils sont convaincus que cette question se pose en des termes particuliers, sans pour autant l'explicitier. Lorsque des différences sont avancées de manière précise, elles sont erronées et relèvent d'un fantasme sur les Alpes. En témoigne cette discussion sur la réhabilitation des refuges de haute montagne :

« C'est un peu particulier parce que d'un côté on veut vendre la destination, [...] d'un autre côté, on dit oui mais il faut pas non plus une sur fréquentation de notre territoire, de la montagne parce que on est dans un

---

<sup>221</sup> « wannabe » (*want-to-be*) se dit péjorativement de quelqu'un qui essaye de manière désespérée (pathétique) de ressembler à quelqu'un d'autre ou de coller à un modèle, une mode.

Parc National [...] donc il va falloir trouver un équilibre [...] ce qui est sur c'est que ce sera pas des hôtelleries 3 étoiles [...] ils vont dormir dans un dortoir, ils auront pas une chambre particulière avec douche [...] c'est différent des Alpes par exemple » (PE 1).

On retrouve ici un préjugé tout à fait erroné, très présent dans les différents discours que nous avons recueillis, selon lequel les refuges des Alpes seraient des hôtels trois étoiles en comparaison des refuges plus rustiques et discrets des Pyrénées. Cette conception quelque peu étroite enferme les décideurs dans une différence pyrénéenne qu'ils inventent partiellement et qu'ils souhaitent maintenir. Cela les éloigne d'un possible partage d'expérience entre massifs. Or, nous rattachons cette façon de penser les aménagements au sens que donnent les acteurs à la gestion de l'espace dont ils ont la charge.

### **3. Gérer le Pont d'Espagne : un *business as usual* ?**

Nous avons vu que la justification écologique ainsi que la spécificité pyrénéenne, arguments avancés de concert dans la construction de l'argumentaire du projet d'aménagement amenant à la mise en place d'un péage sur le site du Pont d'Espagne, ne tenaient pas vraiment en tant que tels. Cependant, pris qu'ils sont dans une manière de procéder qui tient à un mode *dirigiste* de gestion de cet « espace naturel », ces arguments parviennent à convaincre et opérer. Aussi, nous aimerions revenir sur cette façon d'« administrer la nature » comme l'appelle Adel Selmi (Selmi, 2006).

Le terme « administrer » nous gênait au début de ce travail, nous ne pensions pas qu'il puisse rendre compte des différentes façons dont les acteurs s'occupaient des « espaces de nature ». Le mot « gérer » nous semblait plus englobant. Cependant, concernant le site du Pont d'Espagne, nous réalisons que ce vocable « administrer » permet d'éclairer au moins trois façons qu'ont eues les décideurs et les aménageurs de mener à bien le projet qui nous intéresse.

#### **Apporter une réponse technique à un problème physique**

Dans la presse locale et nationale, le projet d'aménagement du Pont d'Espagne est vu comme le moyen d'*administrer un remède* au site qualifié de « souffrant ».

Le problème est, pour les acteurs, physique. Ils recourent à une rhétorique de l'encombrement et de la congestion. Le site est mis en scène comme étant asphyxié par les véhicules. Les chiffres établis par les « experts » de la Direction Départementale de l'Équipement « un million de visiteurs par an » et « 2 700 véhicules par jour » sont largement repris dans les médias comme pour attester de l'urgence de la situation, urgence qui est aussi évoquée dans les interviews menées auprès des décideurs de l'époque.

Le site est quant à lui édifié en « victime » face aux « prédateurs redoutés », nom dont sont affublés les touristes.

« Ils sont un million à piétiner l'herbe verte de cette petite vallée » S. Bernède, La dépêche du Midi, 9/04/94)

« *Le site est asphyxié par la foule* » (Michel Barrère, interview de la Dépêche du Midi, 9/04/94)

« Un million de visiteurs [...] une fréquentation qui se traduit par de sérieuses atteintes à l'environnement » (J-M Constans, in Moniteurs des Travaux Publics, 5/07/94)

Les archives de la Commune de Cauterets et celles de la Commission Syndicale de St Savin regorgent de dossiers techniques visant à élaborer une stratégie pour enrayer le problème de congestion. Rappelons, à ce propos, que le seul partage d'expérience sollicité par les décideurs au moment de la mise en forme du projet d'aménagement a concerné les gravats à utiliser pour refaire la piste entre le parking et le Clot. Une visite avait été organisée au Pré de Madame Carle, dans les Ecrins. L'évolution désastreuse de cette solution technique a d'ailleurs poussé les aménageurs à re-bétonner la route un an après mais cette expérience est vécue comme un échec, elle est dissimulée par les acteurs que nous avons interrogés. Nous ne sommes donc pas dans un mode de faire qui se réclamerait innovant ou expérimental mais dans une vision plutôt moderne de l'action, les conséquences inattendues étant anticipées au maximum, dans un *état d'urgence* qui est exacerbé.

### **Tenir bon, faire fi des critiques**

Les acteurs se retrouvent ici dans un mode d'intervention plutôt dirigiste, ils administrent le « milieu naturel » comme ils dirigent les autres bâtiments dont ils ont la charge (thermes, hôtels, casino).

Nous n'allons pas revenir sur la façon dont la participation au débat a été évitée au maximum dans les premières phases du projet. Mais cet élément vient évidemment conforter une vision prescriptive et administrative de la façon de gérer le site, à l'écart des avis de la population locale.

De même, lorsque dans les prémices du projet, les élus affirment avoir obtenu l'accord du Parc National sur le projet, ils font fi de l'avis du Comité Scientifique (opposé aux aménagements prévus) pour ne prendre en compte que l'avis du Conseil d'Administration composé d'élus valléens.

Cette volonté de composer avec le moins d'avis possible, de « ficeler une stratégie » en dehors des sphères critiques est en définitive un aspect dont se félicitent les acteurs. « *Le projet si on est arrivé à le faire passer c'est qu'aussi bien Michel Barrère et son Conseil Municipal, la Commission Syndicale et moi-même, on était d'accord sur ce qu'on proposait. On avait réglé entre nous auparavant... tout !* » (PE 11).

A partir de l'adoption de ces positions très fermes, la négociation consistait à ne pas perdre trop de « terrain ». Dans la presse, cette idée est relayée comme suit : « *Front commun des élus pyrénéens pour sauver le Pont d'Espagne* » (Les échos, 13/07/94), sans que leurs

adversaires ne soient jamais mentionnés. En fait, l'expérience a montré que dans la première phase du projet, les élus avaient tellement évité de discuter le projet qu'ils ne connaissaient même pas leurs opposants.

### **Des compromis à postériori et feutrés**

Finalement, on peut se demander comment le projet du Pont d'Espagne a pu tenir. Il semble que la justification écologique, la mise en avant de la technicité du problème à résoudre, la routine institutionnelle et la fermeté administrative aient eu raison des imperfections du projet, dans ses principes, ses aspects techniques et surtout dans la manière dont la prise en compte des entités extérieures au « noyau dur décisionnel » a pu se faire, ou plutôt ne pas se faire.

En définitive, les décideurs ont pris soin de ménager certaines franges du public, notamment les « vrais montagnards », comme ils les appellent. Ces personnes s'arrangent pour gagner l'entrée du parc très tôt le matin et redescendre assez tard pour ne pas avoir à payer le stationnement au parking de Puntas. Ce contrat n'est pas formel puisqu'aucun panneau n'indique que cette *entorse* à la règle existe. Seuls les « habitués » le savent.

Enfin, la barrière est ouverte hors saison, c'est-à-dire durant les mois d'octobre et novembre. La fréquentation n'étant que très peu importante à cette période, il n'est pas rentable pour les gestionnaires d'assurer une présence sur le site. Certains services comme les toilettes ou la télécabine ne sont ainsi pas assurés à ce moment-là. Les voitures restent tout de même bloquées au niveau du parking de Puntas, étant donnée la configuration spatiale (fin de la route, bâtiment en travers), ce qui assure une certaine protection du site, même en l'absence de tout personnel.

Au final, c'est cet aspect « autonome » du lieu qu'il conviendrait de creuser car il émerge à plusieurs reprises dans nos entretiens avec les gestionnaires et surtout avec les usagers. Dans le cas des gestionnaires, l'autogestion est projetée même s'ils pensent quelle est *utopique*. Une partie de la responsabilité du devenir de cet « espace de nature » a été confiée aux aménagements, censés fabriquer des « comportements attendus » (Soubeyran, 2008). Mais ces aménagements demandent une présence humaine. Pour les visiteurs en revanche, cette autonomie du site existe déjà. Elle est fantasmée : pour la plupart, ils ne voient pas les aménagements qui ont été réalisés à moins qu'on leur montre. Pourtant, nous pensons que l'absence de signalétique et de service les paniquerait. Ils fréquentent un lieu fait pour eux, c'est-à-dire que *l'altérité* a été *gommée* pour « coller » à des espaces qui leur sont *familiers*. Leurs représentations du Pont d'Espagne se portent néanmoins sur l'aspect grandiose et exceptionnel des cascades et plus largement du paysage. Tout a été mis en œuvre pour qu'ils puissent faire l'expérience de cette altérité-là, tout en restant dans leur « zone de confort » (*comfort zone*).

## Conclusion du Chapitre 5 :

Pour conclure, les éléments recueillis nous permettent de dire que le processus d'aménagement du site du Pont d'Espagne s'apparente à un « business as usual » dans le sens où la volonté de maîtrise imprègne le projet du début à la fin. Il s'agit d'apporter une réponse essentiellement technique à un problème physique de « saturation ». La façon dont les élus se félicitent de ne pas tenir compte des avis des habitants ressemble à une « politique à l'ancienne » (ils ont « tenu bon »). Les justifications apportées (protection de la « nature », meilleur accueil du public) sont des *éthiquettes* dans le sens le plus superficiel du terme. Les porteurs de ces demandes n'ont pas été intégrés dans le processus décisionnel et aucune observation à posteriori n'est menée pour valider la réalisation de ces objectifs. Cependant, il convient de mettre en avant le souci qu'ont les décideurs de rendre pérenne la gestion financière du site « pour les valléens » (même si cette préoccupation est endossée « malgré eux ») ainsi que la forte satisfaction des différents publics vis-à-vis de ce à quoi ressemble aujourd'hui le site. Ainsi, les élus sont convaincus d'avoir *bien* agi. Cette conviction, en dépit des critiques adressées et de l'échec politique « essuyé », est difficilement compréhensible. Nous pensons qu'elle tient à la spécificité du terrain sur lequel nous nous situons : le laisser-faire et la non gestion y sont vus comme un manque de courage, l'écoute du public comme un glissement vers le clientélisme et la corruption. Faire fi des critiques et agir *quand même* est considéré comme « grand », peu important, finalement, les ressorts mobilisés pour le faire. On ne « sort pas des sentiers battus » pour mettre en œuvre une politique environnementale. Au contraire, c'est cette politique « verte » qui permet de continuer à « faire comme d'habitude » (*business as usual*).

En définitive, sur ce terrain pyrénéen, la quasi-totalité de nos hypothèses se trouve invalidée. La « crise environnementale » (c'est l'identification de « pollutions trop importantes » qui motive « sur le papier » l'action d'aménagement) ne modifie pas les modes de faire. Elle les complexifie partiellement, ajoutant des éléments qui doivent être pris en compte (les arbres, les zones humides) mais ces injonctions sont vécues comme des problèmes techniques et non comme des soucis éthiques. Les décideurs ne partagent pas de scrupules ou de regrets qui seraient nouveaux pour eux (le « *je n'ai pas d'état d'âme* » à propos des arbres est assez parlant, à ce sujet). La participation de nouveaux publics à la construction des décisions est complètement évacuée et le nombre de scènes de négociation est restreint au strict « nécessaire ». Le programme d'aménagement ne vise aucunement à « brouiller les frontières » du site et du Parc National, il tend au contraire à les renforcer, marquant une limite physique entre « *le monde des voitures* » et « *le sanctuaire de la nature* » (doublement, comme nous l'avons vu, avec une barrière et un bâtiment).

Pourtant, cette organisation dichotomique et dirigiste tient. Des arrangements socio-spatiaux pluriels ont été trouvés avec une organisation du site « en paliers » : Indoor-Arounddoor-Outdoor ainsi que d'autres compromis plus feutrés. Il conviendra de se demander dans quelle mesure cette fabrication d'un gradient interne de naturalité vient compenser/compléter/faire tenir la conception très moderne de la protection de la « nature » et de la gouvernance que nous avons observée sur ce site pyrénéen.

## CHAPITRE 6 : RESTAURER LE CARACTÈRE « SAUVAGE » DE LA MOUNT JEFFERSON WILDERNESS

La wilderness est un modèle d'espace typiquement américain. Associée à une catégorie bien spécifique d'objet spatial et à un arsenal de *normes*, elle ne connaît guère de traduction dans les autres langues. Elle peut être pensée comme un *étalon d'excellence* (Ricœur, 1990) auquel on comparerait tous les autres « espaces de nature », notamment européens, sans pouvoir répondre à la totalité des exigences qu'elle induit. Selon nous, la wilderness représente *la pièce manquante du puzzle « naturel » européen*. En effet, on peut considérer à la suite de Roderick Nash que les premiers américains blancs étaient européens et que l'idée de wilderness, si elle est née lors de la découverte du « Nouveau Monde », trouve ses racines dans la tradition judéo-chrétienne et dans la mythologie classique, et rejoint notamment l'idée de « paradis » (Nash, 1967). Ainsi, il nous a semblé opportun de compléter notre enquête sur la gestion des « espaces de nature » par une observation des modes de faire américains parce que ceux-ci tranchent souvent avec les pratiques françaises mais aussi parce que, généralement, ce qui se fait outre-Atlantique « débarque » tôt ou tard en France. Aussi, en nous intéressant aux modes de gestion de la wilderness en Oregon, nous nous interrogerons sur leur possible *transférabilité*<sup>222</sup> vers l'Europe, et en particulier vers la France. Mais ces questions resteront secondaires, le but étant de décrire finement une expérience de gestion dans son contexte, comme nous l'avons fait à propos des trois autres terrains sur lesquels se base ce travail de thèse.

Nous nous sommes penchés sur un espace de wilderness dont le caractère sauvage était mis en doute par une série de transformations que nous associons à la « crise environnementale ».

---

<sup>222</sup> Certains penseurs comme Jean Viard (1986) et Bernard Kalaora (1993) affirment que ce transfert a déjà eu lieu en France. Selon eux, nos Parcs Nationaux seraient une traduction de la wilderness. Mais nous parlons ici d'une catégorie correspondant à une classification particulière qui se réfère au Wilderness Act de 1964 alors que le premier Parc National français date de 1963. Ainsi, le concept de parcs fermés à certains usages correspond à l'idée de la wilderness mais les formes et les réglementations propres aux Parcs Nationaux ne sont pas des transferts à proprement parler de cette catégorie si spécifique (la solitude, par exemple, n'est pas un élément constitutif de la gestion des Parcs Nationaux français alors qu'elle l'est pour la wilderness).

Comme sur nos autres terrains, Mt Jefferson Wilderness a connu, dans les années 90, un accroissement conséquent de sa fréquentation lié à un « besoin de nature » des citoyens. Cette inflation de la demande récréative rentrait en forte contradiction avec les *injonctions* strictes de *protection* des ressources liées à la désignation de cet espace comme wilderness mais également avec un *impératif* fort auquel peu d'espaces répondent en France, celui de procurer les conditions d'une *solitude* prisée par certains publics. Cette contradiction posait dès lors deux questions :

- Comment **bien traiter cet espace**, c'est-à-dire, lui garantir une protection digne de sa désignation comme wilderness ?
- Comment **bien traiter le public**, c'est-à-dire, l'accueillir en grand nombre tout en maintenant les conditions d'une solitude recherchée par certains ?

Ces deux questions formaient bel et bien une problématique au sens fort du terme puisqu'il n'était pas possible de répondre complètement à l'une sans ignorer l'autre. Ainsi, un choix s'imposait entre ces deux impératifs d'ordre moral. Soit les gestionnaires favorisaient la protection de la zone et devaient accueillir moins de visiteurs, soit ils ouvraient la wilderness à tous et prenaient le risque de voir cet espace perdre son caractère « sauvage », ce qui n'était pas envisageable puisqu'ils étaient portés *responsables* de sa conservation.

A la différence de l'initiative que nous venons d'étudier dans les Pyrénées, les gestionnaires étaient persuadés que si les visiteurs ne collaboraient pas aux décisions qu'ils allaient prendre, leur travail serait vain. Une troisième question s'ouvrait alors :

Comment **rendre acceptables** les choix envisagés pour remédier aux problèmes identifiés ?

Nous allons suivre la formation et le travail d'un « Wilderness Focus Group », association hybride de gestionnaires et d'usagers destinée à répondre aux questions que nous avons posées et à construire le futur de Mt Jefferson Wilderness. A travers des entretiens et une analyse poussée des archives liées à ce projet, **nous cherchons à comprendre comment les acteurs se sont organisés et arrangés pour prendre en compte la pluralité des impératifs et des demandes qui leur étaient adressées**. Ce travail nous donnera des clés pour comprendre ce qui se joue autour de la notion de wilderness et les problèmes spécifiques que cette catégorie socio-spatiale soulève sur des plans à la fois théoriques et pratiques.

Nous avons déjà évoqué les raisons du choix de ce terrain en Oregon (Chapitre 2). Deux expériences de volontariat dans des « espaces de nature » américains, avant que ne commence ce travail doctoral, nous ont permis d'appréhender à la fois des visions et des dispositifs de gestion originaux qui ont inspiré la réflexion menée ici. La première de ces expériences, en

tant que garde-nature à Mount Jefferson Wilderness, nous a offert de tisser un réseau de relations propice à mener cette enquête. Les connaissances acquises et les personnes rencontrées étaient indispensables à la confiance requise pour recueillir des informations (dans les archives, notamment). Ce travail n'aurait été que très difficilement mené en *terra incognita* étant donnée la réticence répandue des administrations américaines à partager leurs données. Le statut d'ancienne bénévole fut aussi un « plus » dans cet environnement qui valorise grandement de tels engagements. L'enquête s'est ainsi déroulée dans un climat de confiance et de collaboration très fécond.

## **A. Le paradoxe d'un espace sauvage impacté**

Dans cette première sous-partie, nous cherchons à montrer que, malgré les doutes émis à propos de son caractère « sauvage » (érodé), Mt Jefferson Wilderness constitue un espace *typique* de ce que sont les zones de wilderness et qu'il rencontre, de ce fait, des difficultés communes à d'autres espaces similaires. Cependant, nous voulons également montrer que ces soucis se cristallisent autour de « hot spots » singuliers qui rendent nécessaire la construction d'un plan de gestion *sur mesure*.

Le projet de ce plan d'action à Mt Jefferson Wilderness a été motivé par l'entrelacement de deux raisons principales. Premièrement, l'espace a connu une augmentation du nombre de ses visiteurs, ce qui menaçait ses caractéristiques propres, ce problème étant récurrent dans les « espaces de nature » (Cf. Chapitre 3 et 5). Deuxièmement, à travers ces dommages immédiats, le caractère « sauvage », sanctionné par le *label* wilderness était mis en doute. Ceci questionne, plus largement, la *valeur* associée à ce terme et à cette classification. Voyons dans un premier temps ce que recouvre la notion très particulière et problématique de wilderness pour nous pencher ensuite plus spécifiquement sur les enjeux propres au terrain étudié.

### **1. La wilderness : convictions, injonctions et contradictions d'un concept**

Ici, nous cherchons à rendre compte de l'épaisseur et de la rugosité de la wilderness comme concept et comme catégorie socio-spatiale. La moitié des personnes que nous avons interviewées, toutes impliquées dans la gestion d'« espaces naturels » aux Etats-Unis définissent la notion de wilderness en faisant appel à un texte juridique, le Wilderness Act de 1964. Cela signifie que ce texte fondateur est opérant dans la façon dont ces personnes se représentent l'espace dans lequel elles agissent et dans la façon qu'elles ont d'en prendre soin. Cependant, d'autres référents, plus subjectifs, complètent et influencent aussi la perception de cette notion, que nous allons tenter de mettre au jour en insistant dès à présent sur les ambiguïtés et les questions que soulèvent ce terme et les espaces qu'il sert à désigner. A travers cet exposé, nous cherchons à comprendre les normes et les *scrupules* (Hache, Latour, 2009) qu'implique le concept de wilderness.

### **Espace, ambiance, références : appréhender la wilderness dans sa complexité**

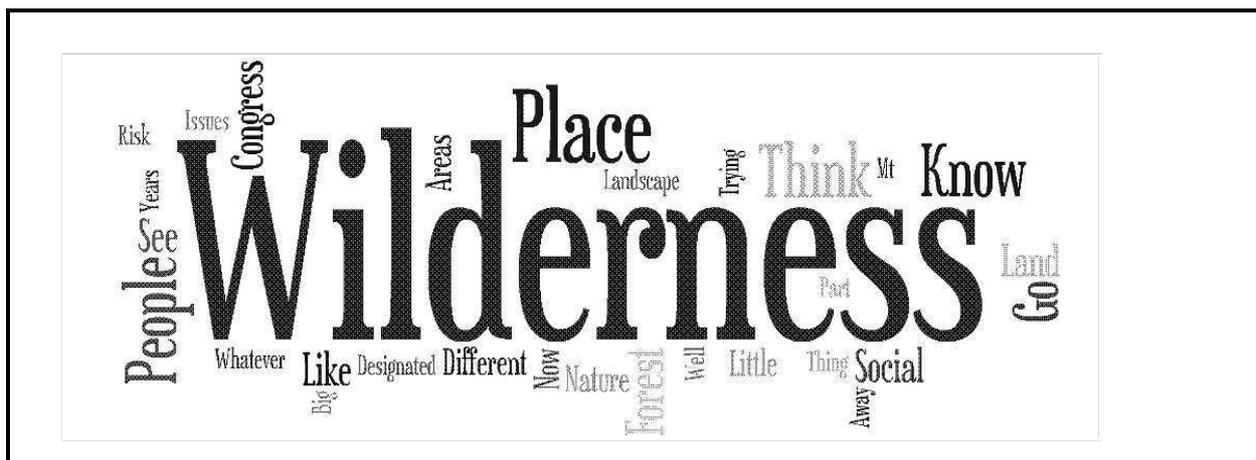
Si la wilderness représente en premier lieu dans ce travail doctoral, une catégorie spatiale, elle se réfère cependant à tout un univers de sens dont nous allons essayer de livrer ici un panorama.

## Un premier aperçu de la notion à partir de deux enquêtes

Pour commencer, voici les résultats obtenus lors de deux enquêtes distinctes<sup>223</sup>. La première, exploratoire, a été menée par e-mails, auprès d'un public hybride d'utilisateurs et de gestionnaires, qui font partie de notre réseau. La seconde, qui correspond à notre enquête principale, a été menée lors d'entretiens auprès des gestionnaires de Mt Jefferson Wilderness. Elles posent toutes deux la même question « *Comment définiriez-vous la wilderness ?* ». L'importance prise par le mot wilderness dans les réponses est révélatrice : aucun autre mot ne pouvant lui être substitué, les enquêtés le reprennent tel quel pour chacune des idées qu'ils souhaitent avancer. Le second mot qui revient le plus souvent pour les deux publics interrogés est « *place* ». La wilderness est donc associée en priorité avec un endroit, un lieu particulier. Elle est définie et bornée dans un espace qu'on lui *concède*. Elle se démarque des autres espaces par les caractéristiques spécifiques que ce terme implique.



Nuages de mots mettant en représentation les occurrences lexicales dans les réponses à la question « **How would you define wilderness ?** ». (Tollis C., 2011, logiciel. *Wordle*). Ci-dessus 12 réponses du groupe 1 (gestionnaires & usagers), ci-dessous 12 réponses du groupe 2 (gestionnaires). (Enquête exploratoire 2008/ entretiens 2009).



<sup>223</sup> La première enquête, exploratoire, a été réalisée par mail. Nous avons contacté une vingtaine de personnes parmi nos contacts aux Etats-Unis, toutes gestionnaires et/ou visiteurs réguliers de la wilderness. Douze personnes avaient répondu. L'autre enquête correspond à l'une des relances employées durant nos entretiens auprès des gestionnaires. Nous avons sélectionné douze de ces réponses de manière aléatoire (3 sur 4) parmi les entretiens que nous avons retranscrits.

Le troisième mot qui revient le plus fréquemment est pour chacun des panels « people » et « human », ce qu'il est aisément possible de rapprocher. Lorsque les personnes interrogées évoquent la wilderness elles évoquent les gens ou les humains. Toutefois il faut immédiatement préciser que les mots les plus communs du discours ont été exclus par le logiciel d'analyse. Or, ce sont les mots « no » et « not (too many) » qui accompagnent les termes « people » et « human ». On retrouve les expressions suivantes : « *être seul, et ne pas ressentir la présence ou le bruit des gens* », « *là où les gens sont secondaires par rapport à l'écosystème* », « *qui n'a pas été affecté par la main de l'homme/par le développement des activités humaines* », « *aucune manipulation humaine* » et « *absence de l'homme* ».

La récurrence de termes négatifs met au jour des définitions qui veulent marquer une **séparation**. De même, la récurrence d'un autre mot commun, « but » (*mais*) traduit la **complexité** et la difficulté de définir la wilderness. Les personnes prennent des détours, elles nuancent leurs propos. La wilderness pose question, et certaines contradictions sont aux racines-mêmes de ce terme.

Les similarités entre les deux groupes interrogés s'arrêtent à partir de ce troisième niveau d'occurrence. On voit ensuite une différence nette. Alors que les gestionnaires évoquent le fait de « se rendre » et de « voir » la wilderness, mais aussi le gouvernement (*congress*), les soucis (*issues*), ainsi que les risques encourus et leurs tentatives de gestion (*know, think, trying*) ; le groupe hybride (usagers et gestionnaires interviewés en dehors de leur travail), quant à lui, parle d'avantage d'expérience sensible (*experience, feel*), de la distance (*away, far*) mais n'évoque pas la gestion des espaces qu'il décrit<sup>224</sup>. D'ailleurs, un des mots les plus récurrents est « liberté » (*freedom*). Et les éléments de la nature sont davantage présents dans leur discours (*natural, species, animals*) que dans celui des gestionnaires (cristallisée principalement dans le mot « *forest* »).

Pour résumer, nous pouvons dire que la wilderness semble être un lieu particulier, dévoué aux processus naturels et dont sont (à cette fin) exclus les hommes, par opposition à tous les autres endroits où leurs activités priment. Partant du constat que peu d'endroits de la sorte existent en Europe, voyons maintenant d'où vient, historiquement, ce concept de wilderness.

### **Entre aversion répandue et enthousiasme minoritaire : une reconnaissance tardive de la wilderness**

Dans la littérature, la wilderness est le plus souvent associée à l'idée d'une « nature » « sauvage », « vierge » et « hostile ». Le mot désigne une qualité qui se rapporte à la fois à une ambiance et à un lieu spécifique. Etymologiquement, « will » signifie la volonté de ce qui est « incontrôlable », désordonné. En anglais ancien, « deor » veut dire « animal ». La wilderness est donc « l'endroit des bêtes sauvages ». On peut également y voir une référence à la forêt puisque « weald » ou « woeld » est le terme ancien pour « forêt » en langue anglaise.

---

<sup>224</sup> Les gestionnaires interviewés dans le 1<sup>er</sup> groupe précisent qu'ils auraient répondu différemment si nous leur avions posé la question « en tant que » gestionnaire.

Dans le monde latin, des références existent mais elles se rapprochent davantage du terme « désert ». Dans la Bible, c'est un lieu inhabitable et aride. Le désert y est synonyme de chaos moral (Nash, 1967).

Pour Nash, notre espèce a vécu au moins cent fois plus longtemps dans la wilderness que dans la civilisation (Nash, 1967). Il n'y avait alors aucune dichotomie entre les hommes préhistoriques et les espaces sauvages qui étaient leur milieu de vie. Les pionniers américains ont en quelque sorte ré-expérimenté la situation et les angoisses des premiers hommes. Pour lui, la notion de wilderness est intrinsèquement liée à celle de « vision », vision qui manque dans ces terrains hostiles. Dans la forêt, ceux qui sentent, entendent ou courent le mieux prennent le dessus. La volonté de détruire les forêts est ainsi apparue dès les premiers temps (avec le feu). La peur du noir et les spéculations immobilières concernant les maisons « avec vue » sont, pour l'auteur, des phénomènes que l'on peut rattacher à ces considérations.

Pour les pionniers, la wilderness était un obstacle à combattre. C'est dans les villes européennes qu'est née l'appréciation pour les étendues sauvages au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Comme le résume Catherine Larrère « la wilderness ne paraît admirable que lorsqu'elle n'est plus à craindre » (Larrère, 2006).

Cependant, il est important de comprendre qu'à ce moment là, le point de vue des quelques écrivains romantiques, comme Chateaubriand et Rousseau, était vraiment minoritaire. La plupart de leurs contemporains partageait l'aversion des pionniers pour la nature sauvage. Ce n'est que vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle que la wilderness apparut comme un élément de fierté nationale aux Etats-Unis, lorsque les américains eurent à justifier leur indépendance. La wilderness apparut alors comme un atout majeur. Ce que Nash appelle « un nationalisme de la nature » se construisit progressivement autour d'une rhétorique de patrimonialisation, qui certes ne défiait pas les cathédrales du Vieux Monde mais apparaissait comme beaucoup plus « innocent et moral » parce qu'il n'était pas entaché par les guerres et les massacres<sup>225</sup>. Des atlas et des œuvres artistiques mirent peu à peu en scène les éléments remarquables de cette wilderness inégalée. Des auteurs comme Henri David Thoreau et John Muir participèrent à diffuser les principes de cette fierté nationale qui se traduisit bientôt par un *devoir* de sauvegarde.

### Illustration 1

La valorisation de la wilderness doit ainsi être considérée comme très récente et profondément ancrée dans un volontarisme politique situé dans le temps. Même si cette construction marque un tournant dans la façon de saisir ce concept et les espaces qui lui sont associés, il convient

---

<sup>225</sup> Ce point de vue fait fi du massacre des indiens du Nouveau Monde qui a été reconnu beaucoup plus tard.

de rappeler que l'aversion pour la wilderness n'a pas disparu de la culture américaine pour autant. Les écrits de Thoreau sont, à ce titre, très nuancés. Il prônait un « équilibre entre le sauvage et le cultivé » (Thoreau, 1854). L'idée que la préservation pouvait freiner l'action a prévalu grandement dans la suite des événements et s'impose encore aujourd'hui, ce qui rend l'histoire du concept de wilderness bien plus complexe que ce résumé ne le laisse paraître.

### **Wilderness *by the book* : une notion stricte mais ambiguë**

Si de nombreux parcs et monuments naturels nationaux sont protégés dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce n'est qu'en 1964 que la wilderness est consacrée comme valeur proprement supérieure et qu'une définition unanime et claire est donnée au concept. Durant toute la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle les militants pour la préservation, regroupés au sein d'organisations telles que le Sierra Club (de John Muir) ou la Wilderness Society, font pression sur le gouvernement<sup>226</sup>. Plusieurs combats, notamment concernant les barrages d'Hetch Hetchy et Echo Lake contribuent à définir, en creux, les valeurs de la wilderness mais il faudra plusieurs dizaines d'années de discussions parlementaires pour qu'un texte positif vienne organiser un National Wilderness (Preservation) System (comme il existait déjà un National Park System) (Nash, 1967).

“A wilderness, in contrast with those areas where man and his own works dominate the landscape, is hereby recognized as an area where the earth and its community of life are untrammelled by man, where man himself is a visitor who does not remain [...] an area of undeveloped Federal land retaining its primeval character and influence, without permanent improvements or human habitation, which is protected and managed so as to preserve its natural conditions and which generally appears to have been affected primarily by the forces of nature, with the imprint of man's work substantially unnoticeable; has outstanding opportunities for solitude or a primitive and unconfined type of recreation; has at least five thousand acres of land or is of sufficient size as to make practicable its preservation and use in an unimpaired condition; and may also contain ecological, geological, or other features of scientific, educational, scenic, or historical value”.

(Wilderness Act, 1964)

Le Wilderness Act est un texte court (de six pages seulement). Nous proposons ci dessus un extrait du texte qui donne la définition de la wilderness, telle qu'acceptée à la quasi-unanimité par le Sénat (moins une voix) le 3 septembre 1964. Aurélien Bac-David (2008) retient deux axes principaux sur lesquels s'appuie cette définition : la condition d'authenticité et l'usage

---

<sup>226</sup> John Muir ira même jusqu'à rentrer directement en contact avec le Président Roosevelt et à l'inviter à passer quelques jours dans la vallée de Yosemite, ce qu'il fit en 1903 (Nash, 1967).

possible de cet espace-objet « wilderness »<sup>227</sup>. Nous allons conserver ces deux entrées en restituant les précisions apportées par les personnes que nous avons interviewées lors de l'enquête.

### La condition d'authenticité

La nature labellisée ici *doit* être (ou apparaître comme) **vierge** de tout impact anthropique. « L'homme n'est qu'un visiteur, qui ne reste pas ». Ces espaces doivent marquer un « contraste » avec les autres espaces où les activités humaines prédominent. Dans les espaces de wilderness, il n'y a ni route, ni équipement permanent. Ainsi, les premiers espaces préservés au titre de ce texte de loi ne comptaient, pour la plupart, aucun aménagement. Mais cette clause a été légèrement détournée pour que la désignation puisse s'appliquer à des territoires dont on a extrait les aménagements historiques<sup>228</sup>.

Une des conditions de cette authenticité avérée est également la **surface** désignée. Elle doit être supérieure à 2000 hectares (5000 acres) mais en réalité les espaces concernés sont souvent largement plus grands<sup>229</sup>.

L'authenticité, dans le discours des gestionnaires, se décline selon deux volets. D'abord, les espaces de wilderness doivent apparaître comme des **exemples** (« standards ») de ce qui se fait de mieux en termes de gestion. Ils sont « *that slice of pie, you know*<sup>230</sup> ? ». Ils sont au sommet de la pyramide des moyens de protection, ce sont eux qui « *fixent le niveau d'exigence pour tous les espaces naturels qui les environnent*<sup>231</sup> » (Mt JW. 9<sup>232</sup>). L'autre vocable sous lequel se glisse cette authenticité est « *special* ». Pour certains gestionnaires, les espaces de wilderness doivent avoir quelque chose **d'unique** à préserver qui justifie les moyens exemplaires mis en œuvre pour leur conservation<sup>233</sup>.

« Qu'il remplisse les critères pour le "big W", ce qui signifie qu'une distinction spéciale soit nécessaire pour conserver les ressources qui le rendent spécial [...] que cette wilderness soit désignée, protégée et gérée de façon à ce que ces attributs ne soit pas dégradés, et ces derniers peuvent être

---

<sup>227</sup> Bac David A., « La wilderness est-elle un humanisme ? », 2008, Mémoire de Master 1, Institut de Géographie Alpine de Grenoble, sous la direction d'Olivier Soubeyran.

<sup>228</sup> Il s'agit, ici d'aménagements légers de type « route », « cabane » ou « mirador ».

<sup>229</sup> Cette observation est contredite par les désignations les plus récentes qui concernent des espaces beaucoup plus restreints, désignations qui sont très controversées en raison de ce critère, nous y reviendrons.

<sup>230</sup> Ceci pourrait être traduit par « *la crème de la crème* ».

<sup>231</sup> "Set the bar, wilderness ! and then, base all of your forest management practices using that as a standard".

<sup>232</sup> Mt JW 9 signifie "Entretien Mount Jefferson Wilderness n°9". Toutes les traductions ont été fournies par l'auteur.

<sup>233</sup> Ce qui rejoint le caractère "unique et remarquable" auquel se doivent de répondre les sites candidats pour l'inscription au Patrimoine Mondial UNESCO.

liés aux ressources, ou aux animaux sauvages, des problèmes de plantes, ou d'eau, ou des enjeux sociaux<sup>234</sup> » (Mt JW. 11).

On entrevoit déjà, à l'aide de cet extrait d'entretien avec un responsable régional, que le terme de wilderness subit un glissement de sens. Depuis une perspective où il vient « récompenser » des caractéristiques spécifiques, il peut également être mobilisé comme un outil pour protéger des espaces en danger, pour *régler* des problèmes. C'est-à-dire, et c'est un tournant qui n'est pas anodin, que le terme wilderness ne vient plus s'appliquer à des espaces vierges, intouchés et intouchables, mais à des espaces dont le caractère sauvage est menacé, et dans lequel on va déployer un plan d'action pour « revenir » à un état initial qui a été dégradé.

Ce glissement, sur lequel nous reviendrons, prend racine dans l'ambiguïté du mot « untrammeled », qui est le terme le plus important, et pourtant le moins bien compris de ce texte (Mt JW10). On le confond souvent avec le mot « *untrampled* » qui signifie littéralement « qui n'a pas été piétiné » (« *like with feet !* ») alors qu'il désigne la qualité d'un espace où l'interférence des activités humaines avec le déroulement des processus biologiques est minimale, voire inexistante. Cela induit une conséquence politique au-delà des considérations écologiques (Cole, 2005). Ce terme suggère une certaine liberté vis-à-vis du contrôle qu'on pourrait avoir de ces espaces, et ce, au-delà de l'influence humaine qu'ils pourraient subir ou avec laquelle ils pourraient composer.

« Untrammelled signifie incontrôlé, laissé à la nature, que la nature suit son cours et l'homme ne peut être là que s'il n'impacte pas, que s'il n'affecte pas cette dynamique <sup>235</sup> » (Mt JW. 10).

« Quelque soit le mode de gestion que vous choisissiez, vous essayez de ne rien toucher, de laisser faire l'espace, interagir avec lui-même, et avec les usagers, laisser les choses se passer de manière naturelle, jusqu'à un certain degré de cohérence et parfois vous ne pouvez pas faire cela <sup>236</sup> » (Mt JW. 2).

Il semble que de ce point de vue, toute pratique de gestion se doive d'être une exception faite à la *règle*. Gérer la wilderness apparaît dans cette acception du terme 'untrammeled » comme une dérogation, un oxymore même. Cela signifie que les pratiques de gestion, si elles sont

---

<sup>234</sup> “that it meets the criteria for the big W. Which means that there is a special designation that is necessary to keep the resources for which it [...] For which it is special. [...] for wilderness that that land was designated and protected and managed in a way that those attributes are not degraded and those can be, you know actual resource problems or wildlife issues, or plant issues, or water issues, as well as social”

<sup>235</sup> «Untrammeled means uncontrolled, left to nature, that nature takes its course and man can be there to the extend that he's not impacting or affecting nature's course ».

<sup>236</sup> « Any management action you take, you try to just be “hands off”, just let it exist and interact with itself and the users, let it occur in a natural way to a certain point that makes complete sense and sometimes you can't do that”.

nécessaires, *doivent se rendre invisibles*. Et une deuxième contradiction apparaît avec les usages.

### Les usages de la wilderness

Au regard de ce que nous venons de dire, il apparaît difficile de promouvoir les usages de la wilderness tant sa définition est à priori « exclusive » des activités humaines. Elle *doit* permettre au visiteur de se retrouver « seul » et de « renouer avec des activités primitives », ce que Bac-David analyse comme une reconquête personnelle de l'esprit et du corps. David Cole parle, lui, de valeur « expérimentale » de la wilderness qui tiendrait au spirituel et au transcendantal. Ces valeurs ont été développées par Emerson et Muir, comme étant à la base de la justification du devoir de préserver une nature intacte, vecteur privilégié d'une élévation de l'âme. Il semble que le contact direct avec les éléments et les processus naturels « rendent l'homme meilleur ». On retrouve ce principe aux fondements d'autres formes d'espaces plus cultivées, comme les jardins ouvriers développés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Mais c'est le terme de « *solitude* » qui est, à notre avis, le plus important ici. Il pose problème : d'une part, on peut comprendre la motivation des philosophes de la nature à promouvoir la conservation d'espaces propices à l'éloignement et à la réflexion, mais cette dimension récréative « réduite » rentre aussi en contradiction avec l'effort de ralliement citoyen (aujourd'hui nous dirions « médiatique ») mis en œuvre pour convaincre politiquement du bien fondé de ces espaces, de leur *intérêt général*. Plus cette idée est partagée, plus il devient difficile de la soutenir. Effectivement, est-il juste ou souhaitable d'enrôler le « grand public » dans la défense d'un milieu « pour une élite » ? Il se trouve que les groupes religieux ou les groupes scouts qui ont pu apparaître comme des partenaires dans cette lutte pour la reconnaissance des valeurs bienfaitantes de la nature, lieu de prière ou d'éducation privilégié, peuvent être à l'origine de la négation de ces mêmes valeurs, dans la pratique. C'est ce que signale ce gestionnaire :

« Pour moi, la wilderness, c'est la solitude. Je ne veux pas aller dans un espace de wilderness - et je ne parle pas que de Mt Jeff.- et rencontrer 24 scouts, 36 groupes de prière. Ça, ce n'est pas de la wilderness pour moi. Pour moi la wilderness, c'est un endroit pour s'échapper de ce que, justement, ils font. Pour moi, ce n'est pas un endroit pour les groupes. C'est un lieu pour apprécier la nature<sup>237</sup> ». (Mt JW n°1).

Le Wilderness Act plaide aussi en faveur d'un type de pratiques récréatives qui soient « *unconfined* », c'est-à-dire qui ne soient pas bornées, limitées, restreintes. Cette référence à la liberté est à mettre en parallèle avec le terme « *untrammelled* » : ce texte invite à une interférence minimale entre usagers et gestionnaires.

---

<sup>237</sup> « To me Wilderness is solitude. I don't want to go within a Wilderness area and not just Mt Jeff, and encounter 24 boy scouts, 36 church groups. That's not wilderness to me. To me Wilderness is a place to get away from that same thing that they are trying to do. To me, it's not a place for social groups. It's a place to enjoy nature ».

Et ces considérations sont à mettre en perspective avec l'interprétation de certains, qui concerne le « risque » encouru dans de tels espaces. Pour eux, « *la wilderness doit rester un lieu où l'on peut se perdre ou se blesser. Un lieu assez grand et assez sauvage pour être un minimum dangereux et exaltant*<sup>238</sup> » (Mt JW 8).

La liberté à laquelle appelle ce texte est tout à la fois une invitation à « s'extraire des codes et des représentations sociales » (Bac-David, 2008) et à « démissionner de sa condition humaine, en se réfugiant sous la tutelle de la nature et de ses lois biophysiques » (Idem).

Or, nous allons voir que ces différents aspects deviennent très problématiques lorsque le nombre de visiteurs est conséquent. Les conditions contemporaines de préservation de la wilderness sont bien différentes de celles qui ont présidées à sa reconnaissance comme fierté nationale. Si la wilderness s'est construite contre un extérieur menaçant (dominé par l'empreinte des activités anthropiques), les espaces placés sous son nom ont connu un « boom » dans la fréquentation qui vient bousculer tous ses fondements depuis l'intérieur. Ce que nous évaluons comme une « demande morale » des citoyens à venir se récréer en grand nombre dans la wilderness remet au jour la relation ambiguë, faite d'attraction et d'aversion, pour la nature sauvage.

## La wilderness contemporaine en questions

« *The woods are overrun and sons of bitches like me are half the problem* ». Colin Fletcher, 1971 (cité par Nash, 1967, p. 316).

Nous venons de parcourir rapidement l'Histoire tortueuse qui a précédé à la reconnaissance juridique de la wilderness, à la définition de ses valeurs et à la construction de critères et de conditions servant à évaluer la dignité d'espaces pouvant être labellisés par ce qualificatif strict. En fait, ces critères que l'on peut regrouper sous l'idée que la wilderness exclue l'action de l'homme en son sein (action des usagers sur le milieu, action des managers sur les usagers, action des managers sur le milieu) manquent aujourd'hui de clarté et parfois même de pertinence au regard des enjeux liés à la très forte fréquentation.

## Love them to death ?

Dans le chapitre intitulé « The Irony of victory » du livre de référence sur la notion de wilderness, Nash explique comment le succès de la wilderness pourrait mener à sa perte. Selon lui, quatre révolutions ont joué dans l'évolution de la fréquentation des parcs et forêts (Nash, 1967, 2006).

- La première est une **révolution intellectuelle** dans laquelle une plus grande population a été convaincue par les valeurs de la wilderness. L'apparition de magazines et la

---

<sup>238</sup> “Wilderness has to be a place where you can get lost or hurt. That's big enough and wild enough that it is a little dangerous and exciting”.

vulgarisation des écrits de Thoreau et Leopold auraient contribué à cette « conversion ».

- En parallèle, une **révolution des équipements**, notamment les tentes rendues plus légères, permet de s'éloigner des véhicules, sac à dos, pour pénétrer dans la wilderness sur plusieurs jours.
- Les **évolutions du transport**, que l'auteur considère comme une révolution à part entière, permettent de se déplacer plus rapidement pour rejoindre les grands espaces sur des routes qui ne sont pas forcément faciles d'accès et ce, même sur un court week-end.
- Enfin, Nash parle d'une **révolution de l'information** dont les médiateurs sont à la fois les « field guides », sorte de manuels naturalistes, et les groupes ou clubs d'activités *outdoor*. Ces éléments rendent la wilderness praticable. En proposant une foule d'informations sur les itinéraires et les espèces en présence, ils en réduisent l'altérité et la rendent attractive, « même aux américains les plus fatigués, stressés et sur-civilisés », comme l'avait prédit Muir (Muir, 1911).

Mais cet engouement pour la wilderness devient bientôt aussi menaçant que le développement de l'urbanisme. Comme l'explique Nash, dans l'histoire de la protection de ces espaces, personne n'avait jamais pensé que la préservation pouvait représenter autre chose que la simple « *designation* ». « On dessinait un cercle sur une carte et on s'efforçait de garder les routes et les constructions à l'extérieur. Ce qui se passait à l'intérieur de la wilderness paraissait anodin en comparaison » (Nash, 1967).

Dans les années 1960, le mouvement préservationniste commença à évoquer ces problèmes en s'aidant du concept de capacité de charge. Au départ, cette idée s'appliquait au bétail et au seuil de saturation des pâturages<sup>239</sup>. Progressivement appliqué aux espaces récréatifs, ce terme évoquait la capacité du milieu à *absorber* les impacts des visiteurs tout en gardant son caractère sauvage.

## **L'apparition des premières réglementations, leurs conséquences en termes de recherche**

Une bataille, toujours en cours, commença entre les partisans d'une approche anthropocentrée (« les parcs sont faits pour les gens ») et ceux d'une approche biocentrée (« les parcs sont faits pour la nature, et à la limite pour les gens qui veulent la conserver intacte »). Deux notions cristallisent ce dilemme : « *enjoyment* » et « *preservation* ».

---

<sup>239</sup> Après dérivation du terme premier qui vient de la physique et concerne la capacité d'un matériau à retrouver sa forme originale après avoir subi une charge/une force qui l'a déformé. Cela rejoint la notion de « résilience », même si ce terme, dans son acception première (physique) traduit la capacité à résister, c'est-à-dire à ne pas se déformer face à un choc. Pour une approche critique de la notion de capacité de charge concernant les sites touristiques, voir les écrits de Florence Deprest (notamment, Deprest, 1997).

La notion de capacité de charge se trouva bientôt nuancée en deux problématiques distinctes : une capacité de charge *physique* correspondait à l'impact des visiteurs sur les éléments et les processus naturels, alors qu'une capacité de charge *psychologique* désignait l'impact des visiteurs sur les visiteurs eux-mêmes (en référence à la notion de « solitude »).

Les gestionnaires commencèrent à garder une trace des flux de visiteurs pour construire leurs décisions. Des statistiques furent établies, notamment sur la fréquentation du Grand Canyon de l'Arizona. Ce travail a été possible très tôt puisque les visiteurs louaient des embarcations, ce qui permettait d'obtenir des chiffres fiables. En 1964, 44 personnes faisaient la descente contre 15 142 en 1980<sup>240</sup>. Des quotas furent institués, ainsi qu'une liste d'attente qui, en 1982, était longue de neuf ans. En 2005, il fallait attendre 20 ans<sup>241</sup>. Des sites furent ainsi précurseurs dans une approche « stricte » de la wilderness. Ce type de régulation se diffusa progressivement dans les autres espaces de nature.

Si les systèmes de permis, de quotas, d'itinéraires obligatoires et de terrains de bivouac assignés « ont dévasté le sentiment de wilderness » (Nash, 2006), de nombreux gestionnaires les vivent comme un *mal nécessaire*.

« Alors, c'est là que se trouve le challenge : essayer de gérer l'activité des gens et leur laisser autant de liberté et de chances de s'amuser que possible. On ne veut pas en arriver à une situation dans laquelle tout le monde suivrait une visite guidée [...] nous ne voulons pas de ça dans une forêt nationale, nous ne voulons pas être structurés. Et donc nous voulons essayer de laisser faire les choses pour que les gens en profitent au maximum à leur manière, et selon leurs propres intérêts. Du coup, notre plus grand défi est de les laisser faire sur le site et de gérer leurs impacts d'une façon ou d'une autre ».  
(Entretien Mt JW 10).

Les études statistiques ont peu à peu été complétées par des enquêtes qualitatives sur les ressentis et la satisfaction des visiteurs et un courant de recherche a émergé pour saisir et comprendre les enjeux de la cohabitation des visiteurs et des espaces de nature qu'ils fréquentent. La Recreation Ecology est un réseau de chercheurs qui s'est internationalisé et compte des points nodaux comme le Aldo Leopold Wilderness Research Institute. Il se propose d'étudier les interactions entre les hommes et le milieu naturel dans des espaces récréatifs à dominante « naturelle ». Des notions comme la « Limit of Acceptable Change » s'appliquent autant aux écosystèmes qu'aux groupes sociaux et rendent la comparaison possible d'une expérience à l'autre<sup>242</sup>.

---

<sup>240</sup> Chiffres Nash, *Travel on the Colorado River Through the Grand Canyon of Arizona* (Nash, 2006). Ces chiffres donnèrent lieu à de grands débats sur l'usage commercial ou non de la wilderness, que nous ne développerons pas dans ce travail parce qu'ils ne concernent pas directement notre objet d'étude, mais que nous tenons à signaler comme un des aspects passionnants de la vaste question sur les activités récréatives de nature aux Etats-Unis.

<sup>241</sup> Cette liste a été supprimée en 2006 et remplacée par un système de loterie assez complexe.

<sup>242</sup> Nous reviendrons bientôt sur ces courants de recherche et ce qu'ils éclairent à propos de notre cas d'étude.

## Leave no trace : Un programme d'éducation original

En parallèle de l'apparition de restrictions d'usage strictes et verbalisables, un courant éducatif original s'est construit pour tenter de remédier aux soucis d'impact des activités récréatives dans les espaces de nature.

La « Leave no trace outdoor ethics » est assez emblématique de ce courant et du rapport des américains à la wilderness. Il s'agit d'une éthique fondée sur sept principes basiques qui se déclinent en différents degrés d'adhésion et s'appliquent à différents types d'activités sportives (VTT, Escalade, Canoë, Randonnée, etc.) et à des espaces variables (du plus urbain au plus sauvage)<sup>243</sup>.

Ce programme est innovant dans les techniques d'enseignement qu'il prône, in situ. De plus, l'ensemble des parcs nationaux et des forêts nationales américains a adopté ces sept mêmes principes éthiques, ce qui facilite leur assimilation par les visiteurs qui sont souvent attachés à plusieurs espaces de pratique, parfois très éloignés géographiquement.

Un des soucis que rencontrent toutefois les gestionnaires est justement de parvenir à faire différencier les degrés de protection. Une enquête de Troy Hall révèle qu'en 1999, plus de 90% des personnes interrogées au sein d'un espace de wilderness ne savaient pas ce que voulait dire ce terme et n'étaient pas conscient d'être dans un espace qui portait cette appellation. Le fait que la désignation en « wilderness » soit la plus forte garantie de préservation d'un espace naturel n'a donc aucune cohérence de ce point de vue.

**David Cole** parle aussi d'autres **freins à l'assimilation des codes de bonne conduite** (Cole, 2000). En mesurant la capacité qu'ont les visiteurs à adopter un comportement adapté à partir de plusieurs scénarii, l'auteur identifie **quatre facteurs** jouant dans le fait de respecter ou non ces codes, arguant que le manque d'information n'était pas un élément clé. Il étudie en particulier comment les visiteurs s'y prennent pour choisir un site de bivouac (c'est-à-dire les efforts faits pour ne pas abîmer la végétation, pour ne pas gêner les autres visiteurs et les efforts faits pour ne pas déranger la faune). Pour lui, la **capacité à interpréter la situation**, c'est à dire les conditions physiques et sociales de l'espace, mais aussi la **capacité à mobiliser in situ des informations pertinentes emmagasinées ailleurs**, sont deux *épreuves* que les individus ne savent que très rarement surmonter. Leur jugement en situation est, pour Cole, conditionné par **leur éthique**. Cette éthique peut être une « éthique de la justice » ou une « éthique du care ». Dans le premier cas, les visiteurs apportent une même réponse à toutes les situations (même si elles diffèrent) car ils cherchent à traiter de manière égale tous les environnements (approche « moraliste » au sens de Hache et Latour, 2009). Dans le deuxième cas, l'émotion rentre en jeu et c'est la considération qui va être constante, non le traitement. En dernier lieu, l'expression de ce comportement identifié comme approprié va être conditionné par **la pression ou l'identité sociale du groupe**. Le visiteur va vouloir *coller*

---

<sup>243</sup> Pour davantage de précisions sur ce sujet, voir Tollis C., *Les mutations contemporaines de l'agir éthique dans les « espaces de nature »*, Mémoire de Master 2 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pp. 57-60.

à la philosophie du groupe. Si la réduction de l'impact environnemental importe pour le groupe dans lequel il s'inscrit, l'utilisateur va déployer des techniques en ce sens. Si les autres sont réticents, alors ses intentions d'agir au mieux seront annulées. Cole précise que bien d'autres facteurs comme la météorologie ou la fatigue peuvent amener les usagers à ne pas mettre en pratique les codes de bonne conduite, même lorsqu'ils les connaissent et s'en rappellent *in situ*. La **commodité** et l'**opportunisme** sont ainsi deux freins supplémentaires se conjuguant avec ces différents facteurs limitant la coopération.

### **L'adaptabilité des publics : une menace pour la wilderness ?**

David Cole et Troy Hall ont fait une enquête dans dix-neuf espaces de wilderness à travers l'Oregon et le Washington pour tenter de savoir si le trop-plein de visiteurs empêchait ces mêmes visiteurs de profiter de leur « wilderness expérience ». (Cole & Hall, 2007). De nombreux participants ont répondu que leurs séjours dans ces espaces avaient changé : le nombre de visiteurs avait augmenté (surtout les visiteurs à la journée) ce qui retirait un peu du caractère sauvage de ces espaces. La plupart des visiteurs ont dit avoir appris à **faire avec** ces changements, soit en modifiant la façon dont ils considéraient les endroits qu'ils avaient fréquenté dans le passé, soit en adaptant leur comportement. Ils ne pensaient pas que cela soit problématique. Selon Cole et Hall, peu de gens changent de lieu de pratique à cause de la surfréquentation, ce qui fait que le public ne soutient pas les prises de décisions politiques qui réguleraient le nombre de visiteurs ou leur comportement. Ils *résistent* à une gestion stricte.

Les visiteurs vont d'ailleurs avoir tendance à se déplacer davantage à cause de réglementations nouvelles que par rapport au fait qu'un site soit « bondé » (*crowded*). Richard Louv parle de « *Nature Deficit Disorder* » à propos des nouvelles générations qui passent une grande partie de leur temps devant la télévision ou les jeux vidéo et sont mis à l'écart du monde naturel, mis en scène comme dangereux (particulièrement à travers la tempête Katrina) (Louv, 2008). Son livre « *The last child in the woods* » est un procès de l'American Way of Life. Une des gestionnaires interrogées par nos soins mobilise cette expression de « Nature Deficit Disorder » qui implique le développement d'une pathologie, qui pour elle, explique que « de moins en moins de personnes se soucient du devenir de la wilderness » (Entretien Mt JW 5).

**Il s'agit de comprendre les difficultés posées par ces tendances aux gestionnaires qui sont « coincés » entre deux missions** : prendre soin de la **wilderness** et la conserver aussi intacte que possible (*stewardship*), et satisfaire les **visiteurs**<sup>244</sup> qui veulent une wilderness peu réglementée et qui sont ceux qui, indirectement, votent pour financer ou non leurs emplois. Il est, en conséquence, *impératif* de *bien* les recevoir.

---

<sup>244</sup> Evidemment, nous scindons ici deux demandes qui se rejoignent parfois puisque pour certains visiteurs, être satisfaits consiste à fréquenter une wilderness préservée dans laquelle ils peuvent se perdre, mais ils sont très minoritaires.

Lors des entretiens, les diminutions budgétaires (*credit cuts*) ont été très souvent évoquées par les gestionnaires de terrain autant que par les représentants des administrations régionales et centrales. Une double contradiction nourrit ce problème : les usagers sont de plus en plus nombreux mais le maintien de la wilderness dans sa « pureté » leur importe peu. De plus, les managers ne peuvent demander de crédits supplémentaires pour mettre en place des réglementations qui excluraient une partie des visiteurs, puisque ces mesures sont impopulaires, leur rôle étant d'ouvrir l'accès aux espaces naturels au plus grand nombre.

Ces contradictions sont gérées différemment selon les espaces et selon les pratiques. Nous verrons, tout au long de cette partie, des exemples d'arrangements trouvés pour y faire face. Mais restons encore légèrement en retrait de ces applications localisées pour jauger un peu mieux le contexte national américain.

### **Un contexte politique favorable ?**

Dans les entretiens réalisés durant l'été 2008, les gestionnaires soutenaient massivement la candidature de Barak Obama. Ils pensaient que la tendance à réduire les budgets était fortement liée aux deux mandats consécutifs de Georges Bush. La deuxième série d'entretiens, réalisée pendant l'été 2009, c'est-à-dire suite à l'élection à l'automne 2008 d'Obama, a été ponctuée de références à ce nouveau gouvernement en construction, et aux espoirs qui en découlaient. Mais ces attentes étaient aussitôt étouffées par une référence constante à la crise économique qui venait compromettre les intentions affichées par la nouvelle équipe présidentielle.

Un évènement marquant mérite, selon nous, d'être analysé : le 16 avril 2010, une conférence officielle a été organisée sur l'avenir des parcs nationaux et des espaces naturels nationaux en général. Lors de cette conférence historique (la première depuis 100 ans sur ce thème), le nouveau président s'exprime en ces termes :

« J'aimerais que tout le monde se rappelle que c'est au cœur de la guerre civile qu'Abraham Lincoln mit de côté les terres qui sont aujourd'hui celles de Yosemite. C'est au beau milieu de la grande dépression que Franklin Roosevelt a créé le Civilian Conservation Corps qui a construit les chemins, les terrains de camping, et les parcs dont nous profitons aujourd'hui.

Même en temps de crise, nous nous devons de prendre la longue-vue, et préserver notre patrimoine national parce qu'en faisant cela, nous remplissons une des responsabilités qui nous incombe en tant qu'américains, et en tant qu'habitants de cette même petite planète<sup>245</sup> ». (Discours du

---

<sup>245</sup> « I want everybody to recall it was in the midst of the Civil War that Abraham Lincoln set aside lands that are now Yosemite. It was in the midst of the Great Depression that FDR formed the Civilian Conservation Corps that built the trails, campgrounds and parks we enjoy today. Even in times of crisis, we're called to take the long view, to preserve our national

Président Obama, 16 avril 2010 lors de la Conference on America's Great Outdoors).

Le gouvernement affirme ici, à travers le président, une volonté claire de soutenir la préservation des espaces naturels. Une grande campagne de consultation nationale était d'ailleurs lancée ce jour là. Le programme intitulé « America's Great Outdoors Initiative » consiste à recueillir, lors de séances publiques à travers tout le pays, l'avis des organisations et des particuliers intéressés par l'avenir des parcs et autres espaces « *outdoors* » dont les espaces de wilderness font partie. Il s'agit de trouver des moyens innovants de financement et des stratégies efficaces pour les investir sur le terrain.

Au cours de cette allocution, Obama a affirmé sa filiation avec Theodore Roosevelt, « *son président préféré* », « *pour sûr, notre président le plus conversationniste* ». Partant, le président actuel affichait sa volonté de marcher dans les pas de Roosevelt, en enrichissant la législation concernant la protection des parcs américains, rappelant aussi le *devoir* qu'était le sien vis-à-vis des *générations futures*.

Cette double inscription historique (passée/future), ne faisait cependant pas fi des challenges contemporains comme le changement climatique ou les pollutions multiples menaçant les joyaux naturels du pays. A cet égard, Obama affirmait que l'obligation de faire face à ces éléments ne concernait pas seulement le gouvernement, qui ne pouvait pas effectuer seul cette tâche, mais les efforts de chacun. « *Il ne s'agit pas d'un gros programme fédéral qui serait piloté par Washington*<sup>246</sup> ». Le président essaye de **distribuer la responsabilité** du devenir de ces espaces.

A cette occasion, il ne manquait pas non plus de remercier tous les bénévoles qui œuvraient à la protection des espaces naturels. Le mot « *Thank* » est d'ailleurs celui qui revient le plus dans son propos. Ce discours de *ralliement* appelant à « *un esprit de collaboration* », et dans lequel le président réaffirmait son fort attachement (*abiding bond*) au territoire des Etats-Unis d'Amérique, présentait aussi une occasion en or de se féliciter des premières mesures prises depuis le début du nouveau mandat et qui « *dépassaient de loin tout ce qui avait pu être fait en la matière depuis plusieurs décennies* », en particulier la désignation de plus de 800 000 nouveaux hectares de wilderness.

Or, nous avons vu que les zones de wilderness anciennes rencontraient des difficultés. On pourrait s'attendre à ce que l'ajout de nouveaux espaces fraîchement labellisés soit une chance de pouvoir « diluer » certains problèmes, notamment en offrant davantage de place aux activités récréatives. En réalité, d'après notre enquête, ces wilderness additionnelles posent de nouveaux problèmes. Elles ne *ressemblent* pas vraiment aux anciennes et pourraient même

---

heritage because in doing so, we fulfill one of the responsibilities that falls to all of us as Americans and as inhabitants of this same small planet”.

<sup>246</sup> ”we're not talking about a big federal agenda being driven out of Washington”.

influencer le devenir du système de préservation dans son ensemble. En ne se conformant pas aux *normes* de la wilderness, ces espaces pourraient bien faire évoluer ces mêmes normes, ce qui est vécu comme une *dérive* par les personnes que nous avons interviewées.

### Les problèmes que posent les nouvelles wilderness

Ces nouvelles wilderness désignées en 2009 et 2010 ne sont pas vécues comme de bonnes nouvelles par les personnes que nous avons interviewées. Leurs caractéristiques tranchent grandement avec les anciennes wilderness. S'ils sont d'accord pour dire que cette classification est la meilleure garantie de conservation pour ces espaces, l'entrée dans le système de nouveaux espaces « vraiment petits » compromet la *cohérence* de l'ensemble.

« Certaines (des nouvelles wilderness) sont longues et étroites, elles ne font peut-être même pas un mile de large, et vous savez, à moins que la totalité de la forêt alentour soit gérée en fonction de ses processus naturels, il n'y a aucune chance que cette wilderness puisse en être une [...] c'est tout simplement impossible !<sup>247</sup> » (Mt JW 6).

« En fait, on voit aussi des wilderness qui sont désignées alors qu'elles étaient déboisées il y a 20 ou 30 ans... toutes les wilderness désignées ces deux dernières années, toutes sont traversées par des routes forestières<sup>248</sup> » (Idem).

On voit bien que ces caractéristiques sont contraires à ce que le Wilderness Act a établi. Que ce soit au niveau de leur taille ou de leur « pureté », les nouvelles wilderness ne sont *pas conformes*.

« C'est peut-être de la wilderness d'après les critères européens, mais ce ne sont pas des territoires intacts comme les premières wilderness<sup>249</sup> » (Mt JW 5).

Dans cette *dérive*, deux types d'acteurs sont mis en cause : le Congrès américain et les associations environnementales.

« Au Congrès, ils sont en train de définir comment doit être considérée la wilderness [...] les caractéristiques de ces espaces qui sont présentement

---

<sup>247</sup> “Some of them are very long and narrow, so they might be less than a mile wide, and you know, I think that unless the whole surrounding national forest is managed for natural processes, there is not any way you can have a wilderness like that [...] it's just not possible !”

<sup>248</sup> “In fact we're also seeing wilderness designated with old timber harvest units, might be 20 to 30 years old... All wildernesses designated within the past 2 years, all have logging roads in them”.

<sup>249</sup> “It might be wilderness by European standards but not untouched land just like older wilderness designated in the first place”.

désignés vont changer la façon dont les gens se représentent la wilderness, en particulier les gens qui sont nouveaux<sup>250</sup> » (Mt JW 6).

« Dans les années 1980, le mouvement pour la préservation était puissant. Aujourd'hui, ils se battent toujours pour que davantage d'espaces soient mis à l'écart des activités humaines mais il n'y a pas de réflexion sur la wilderness elle-même<sup>251</sup> » (Mt JW 5).

L'ajout de nouvelles wilderness représente ainsi une des controverses majeures en ce qui concerne les enjeux de ce type d'espace parce que les gestionnaires les voient comme des éléments symptomatiques d'une *dérive*. Du point de vue des citoyens américains, ces ajouts ne sont pas non plus encouragés à l'unanimité, contrairement à ce que déclare Obama à l'occasion de cet événement. Son discours est ici relayé par un journaliste :

« Cette loi garantit que l'on ne considèrera pas nos forêts, rivières, océans et parcs nationaux comme acquis mais plutôt que nous allons les mettre à l'écart et garder leur sainteté (sic) pour la partager entre tous. C'est quelque chose que chaque américain peut soutenir<sup>252</sup> ». (Président Obama, 30 mars 2009, au moment de la signature du texte de loi, tel que cité par le journaliste Larry West<sup>253</sup>)

Mais il suffit de voir les réactions des citoyens américains dans la presse en ligne pour comprendre que le Président se *trompe*. Le commentaire suivant<sup>254</sup> décrit la politique d'Obama comme portant atteinte aux générations futures à cause de la « spoliation » des terres qui la fondent :

« Le gouvernement ne paye AUCUN impôt et ne devrait JAMAIS posséder ou contrôler la terre ! C'est encore une fois un exemple d'appropriation abusive ! La propriété privée est au fondement de notre liberté et la source de notre prospérité. Nous autorisons notre gouvernement à nous déposséder, ainsi que nos enfants et nos petits enfants, de ces deux choses !!! Cette loi ne

---

<sup>250</sup> “Congress, they are foreboding how we think about wilderness [...] the pattern of these areas that are getting designated is definitely going to change the way people think about wilderness, especially people who are new to it”

<sup>251</sup> “In the 80's, the preservation movement was strong. Now they are still advocating for places to be kept apart from human activities but there is no reflection on wilderness itself”.

<sup>252</sup> “This legislation guarantees that we will not take our forests, rivers, oceans, national parks, monuments and wilderness areas for granted, but rather we will set them aside and guard their sanctity for everyone to share. That's something all Americans can support”.

<sup>253</sup> Article en ligne du 31 mars 2009 sur “about.com” : <http://environment.about.com/b/2009/03/31/obama-signs-new-wilderness-bill.htm>

<sup>254</sup> Précisons qu'il ne s'agit pas de commentaires pris “à la volée” mais bien de réactions d'internautes à l'article annonçant la création de nouvelles wilderness et de la position d'Obama les concernant. Ainsi, certains commentaires paraissent s'attaquer à la politique d'Obama en général mais parce qu'ils sont suscités par cette mesure-là (ajout de nouvelles wilderness), ils alimentent notre démonstration.

peut être décrite que comme une PASTÈQUE... VERTE A L'EXTERIEUR, ROUGE A L'INTERIEUR !<sup>255</sup> »

« Protéger la wilderness des bulldozers est une chose, la soustraire à l'usage des citoyens en est une autre. Apparemment, les libéraux ont mal orthographié le slogan de leur campagne. Ils ont écrit « CHANGE » là où ils voulait en fait dire « CHAINS »<sup>256</sup> ».

Pour ces citoyens, désigner une telle quantité d'espaces est un abus de pouvoir. Pour certains chasseurs, on porte atteinte à l'écosystème en prenant de telles décisions car interdire la chasse dans la wilderness encourage la prolifération de certaines espèces dont ils peuvent réguler la population. Ils évoquent alors une des controverses actuelles majeures, celle de la réintroduction du loup comme pour mettre à la suite ce qu'ils jugent comme diverses erreurs du gouvernement.

Pour les fervents défenseurs de l'environnement, ces décisions ne sont pas satisfaisantes non plus, car rien n'est fait pour instaurer des zones tampons autour des zones de wilderness, si bien que l'on peut, en sortant d'une randonnée au cœur de la nature « sauvage », se trouver nez à nez avec un espace coupé à blanc (clear cut).

Pour Bill Sullivan, écrivain et topographe rencontré en Oregon, la plus grosse controverse actuelle concernant la wilderness ne concerne pas la façon dont on la gère mais bien le fait d'en désigner davantage. Mais il semble que ces deux nœuds soient très présents dans le paysage des revendications actuelles et qu'ils n'enrôlent pas les mêmes personnes. La revendication qui concerne l'addition de nouveaux espaces comme wilderness est défendue par la Wilderness Society, constituée en 1935. Les personnes qui s'y opposent sont les fermiers, les bûcherons, les chasseurs, et les adeptes de loisirs motorisés et d'autres personnes qui ne pratiquent pas d'activités sportives de nature. Dans le second cas, les conflits concernant la gestion des espaces déjà désignés comme wilderness, impliquent Wilderness Watch, créée en 1989, qui s'assure de jouer un rôle de veille « *pour que la wilderness reste sauvage* ». Les personnes qui s'affrontent à ce propos sont en quasi-totalité des personnes habituées à se rendre dans la wilderness et à pratiquer des activités comme la randonnée, l'escalade, l'alpinisme et le bivouac.

---

<sup>255</sup> “The government pays NO property taxes and shouldn't EVER own or be in the control of land! This is just another land grab scheme! Private property is the foundation of our freedom and the fountainhead of our prosperity. We are allowing our government to strip our children and grandchildren of both!!! This bill can be described ONLY as WATERMELON...GREEN ON THE OUTSIDE, RED ON THE INSIDE!!”

<sup>256</sup> “It's one thing to protect wilderness from the bulldozer and another to eliminate it from the use of the citizens. Apparently the Liberals misspelled their campaign slogan: They spelled it “CHANGE” when they meant “CHAINS””.

D'après les éléments que nous venons de mettre en exergue, il semble bien que la wilderness soit une sorte de raison d'Etat en Amérique. Nous avons tenté de montrer l'ambiguïté de la notion même de wilderness, étendue prétendument « sauvage » et « pure », exclusive de l'homme. Même lorsqu'il s'agit de prendre soin de cet espace, les gestionnaires ne doivent pas être intrusifs et leurs actions ne doivent pas se rendre visibles. Or, la (sur)fréquentation de ces espaces pose des soucis de plus en plus importants. La *responsabilité* que les gestionnaires portent concernant le devenir des zones de wilderness dont ils s'occupent est d'autant plus *pesante* qu'ils ne parviennent pas à la *partager* avec les publics qu'ils ont la mission d'accueillir. Les modes de gestion stricts sont très discutés. Nous avons également abordé les problèmes soulevés par la création de nouveaux espaces de wilderness. Ces additions sont majoritairement vues comme bénéfiques mais elles sont aussi considérées par certains citoyens comme une appropriation « abusive » de la part du gouvernement. Les gestionnaires y voient une dérive parce que ces nouvelles wilderness ne sont pas conformes aux normes de cette catégorie socio-spatiale, ce qui pourrait, selon eux, menacer le système de préservation dans son ensemble. Enfin, nous avons tenté de mettre en avant les *impératifs* avec lesquels les gestionnaires devaient composer. Certains, comme *l'injonction* à maintenir les conditions d'une solitude prisée par une faible proportion du public, rentrent en contradiction avec le contexte actuel dans lequel les citoyens investissent massivement les espaces récréatifs, notamment la wilderness. Si la wilderness *doit* constituer un refuge (au sens *large*) pour tous, alors elle ne le sera plus (au sens *strict*) pour personne.

Nous allons nous intéresser à un espace de wilderness en particulier pour voir comment le souci de cohabitation entre gestionnaire, visiteurs et entités naturelles est géré. Notre regard portera à la fois sur la situation actuelle et sur le processus de construction de nouveaux modes de faire qui a marqué ce territoire entre les années 1980 et 1990, processus qui se poursuit aujourd'hui.

## **2. Mt Jefferson Wilderness : contrefaçon de la wilderness ?**

Mt Jefferson Wilderness compte parmi les plus anciennes wilderness. La question de la spécificité de notre terrain d'étude au regard des autres espaces de type « wilderness » américains nous a suivi tout au long de notre enquête. Il est toujours délicat de trouver les spécificités d'un espace et de ses modes de gestion par rapport à un ensemble lorsque l'on vient d'ailleurs et que tout apparaît nouveau, différent ou même *exotique*. Le plus « simple » est peut-être de retranscrire au plus près ce qu'en disent les acteurs *in situ*. Mais il apparaît évident que pour les gestionnaires d'un espace naturel, le territoire dont ils ont la charge est toujours « à part ». Il a donc fallu donner parfois la parole à des acteurs plus lointains et adresser à ceux qui étaient sur place des relances prudentes. Les résultats exposés ici sont ainsi teintés de ces difficultés. Ces résultats nous ont souvent surpris car Mt Jefferson Wilderness y apparaît comme un espace qui ne serait pas tout à fait *conforme* à ce que *devrait être* la wilderness, alors que son caractère « sauvage » a été reconnu très tôt (en juillet 1968).

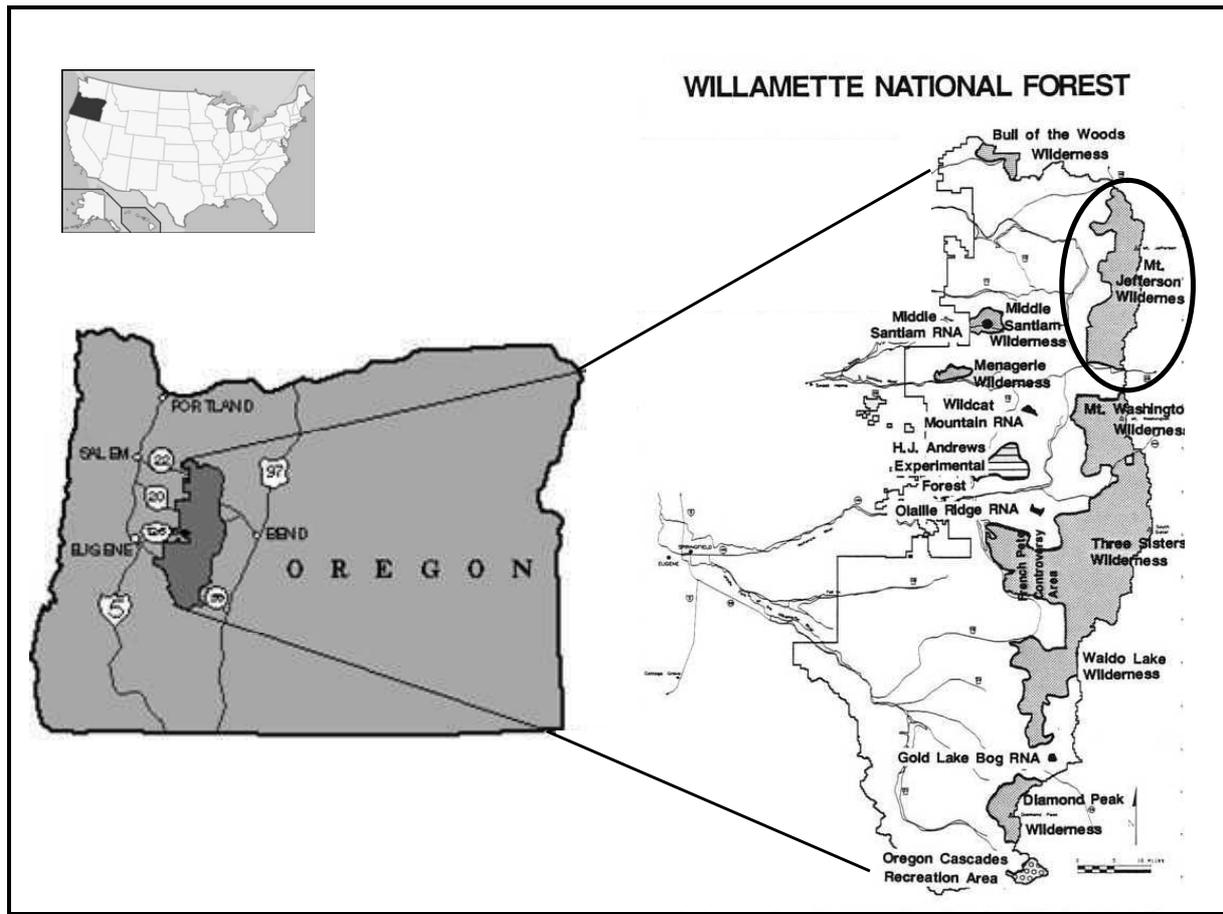
En effet, que ce soit dans l'histoire de sa désignation ou dans sa situation actuelle, Mt Jefferson a toujours été un espace « borderline » de la wilderness. Son caractère sauvage ne va pas de soi : il a souvent été aménagé, prouvé, réactivé ou même reconstruit. Mais notre enquête révèle également que cette non-conformité est commune à bien d'autres espaces du même type, tout comme les manières de faire adoptées. Nous verrons aussi que, dans le détail, Mt Jefferson Wilderness donne à voir des situations variées sur les quatre sites majeurs que nous avons étudiés, certains étant considérés plus « sauvages » que d'autres « sacrifiés » dans ce but d'ensauvagement ou de ré-ensauvagement.

### **Un espace sous pression du fait de sa localisation et de son historique**

Mount Jefferson wilderness est un espace naturel de 45 000 hectares situé en marge de la Willamette Valley, axe majeur de circulation (sur l'autoroute I5 et plus anciennement sur la Willamette River), sorte d'épine dorsale de l'installation des habitants en Oregon. Mt Jefferson wilderness est l'un des huit espaces de wilderness que compte la Willamette National Forest, immense étendue boisée qui court sur plus de 140 km le long de la chaîne des Cascades.

Elle est placée sous la tutelle du US Department of Agriculture, sachant que la gestion d'un espace désigné comme wilderness peut être confiée soit, comme c'est le cas ici, à l'organisme qui gère les forêts nationales, soit au Department of Interior, s'il se trouve intégré dans un National Park, soit au Bureau of Land Management dans tout autre cas. Il est important de souligner ce fait pour comprendre que tout espace de wilderness n'est jamais vraiment géré « à part », mais toujours comme l'une des parties d'un système plus grand (le wilderness system, au niveau national), et comme partie d'un espace récréatif plus large dont il constitue une zone spécifique avec des caractéristiques et des normes particulières (au niveau local, ici la forêt). Le Wilderness Act ne prévoit pas la mise en place de zones dites « tampons » systématiques et obligatoires, si bien qu'il appartient aux gestionnaires de décider des aménagements connexes voués à aider à la conservation des abords des zones de wilderness dont ils ont la charge.

La gestion de cet espace nous a particulièrement intéressé justement parce qu'elle s'inscrit dans un réseau de gestionnaires élargi qui concerne à la fois des administrateurs centraux et des acteurs locaux. Certains standards et dispositifs sont votés par le congrès américains et sont traduits tout au long d'une chaîne d'acteurs qui *engagent* sur le terrain (ici, les sentiers), des gardes, des biologistes, des chercheurs et des usagers.



**Carte n°5 :** Localisation de la Mt Jefferson Wilderness, au sein de la Willamette National Forest, en Oregon (Etats-Unis), Montage C. Tollis, 2009, à partir des cartes fournies par l’US Forest Service.

Composé de forêts primaires, et de plateaux de haute altitude, la portion de la Willamette National Forest qui intéresse notre étude, constitue un des nombreux atouts patrimoniaux de l’Etat de l’Oregon.

Un de ses traits majeurs est le Mont Jefferson, un volcan éteint qui culmine à 3200 mètres et compte cinq glaciers. Son altitude en fait le deuxième sommet de l’Oregon, mais son accès difficile et accidenté fait que son ascension est reconnue comme l’une des plus techniques aux Etats-Unis. On trouve cent cinquante lacs dans cet espace protégé, la plupart d’entre eux procurant une vue imprenable sur Mt Jefferson, ce qui fait de Mt Jefferson Wilderness un terrain de jeu privilégié par les randonneurs, les pêcheurs et les campeurs.

#### Illustration 2

Lorsque Lewis et Clark découvrirent en 1806 ce sommet enneigé depuis la Columbia River (aux environs de l'emplacement actuel de Portland), ils lui donnèrent le nom du Président des Etats-Unis de l'époque qui avait financé leur expédition alors que le nom anciennement attribué par les indiens est Seekseekqua.

### Une naturalité recréée

Aujourd'hui, l'Oregon compte 47 Wilderness Areas, ce qui couvre près de 4% de son territoire. Mt Jefferson Wilderness a été labellisée dès 1968, ce qui fait de lui le premier espace protégé par le Wilderness Act en Oregon, seulement quatre ans après sa promulgation. Il est intéressant de voir que Mt Jefferson Wilderness occupe cette position de précurseur, comme si son caractère sauvage avait été une évidence et comme si sa désignation allait de soi.

En fait, selon les acteurs interrogés, il apparaît que pour prétendre à cette désignation, l'espace a du être modifié par rapport à son état initial. Certains aménagements lourds comme des pontons, des baraques militaires, des cabanes, des ateliers de réparations, ou encore des toilettes en dur et des dizaines de bateaux à moteur ont été retirés afin que le site de Marion Lake soit éligible à la désignation d'ensemble.

« Les toilettes à Marion Lake étaient contraires au Wilderness Act, c'était vraiment trop de confort pour les gens. On les a retirées, ce qui nous rapproche d'avantage d'un état naturel<sup>257</sup> »

« Mt Jefferson Wilderness avant sa désignation, n'était pas aussi naturelle : à l'image de Marion Lake avec ses pontons et ses cabanes. Ce que nous faisons en tant que managers, c'est remettre tout ça en état. Marion Lake, ça ne se voit pas ! C'est plutôt naturel maintenant<sup>258</sup> » (Mt J. W. 2).

A l'époque, les visiteurs venaient avec des brouettes et faisaient plusieurs voyages entre leur voiture et le lac (une heure de marche) pour amener toutes sortes de provisions (Mt J.W.1). Depuis, les engins à roue, y compris les vtt, les poussettes et les fauteuils roulants ont été interdits par les nouvelles réglementations et l'on demande aux usagers d'être « auto-suffisants » (Mt Jeff.W. 10). Les barques et autres bateaux étaient attachés aux arbres par des chaînes que les managers ont dû tronçonner. Ils se sont débarrassés de tous les bateaux un par un, à pied, sachant que le portage de chaque bateau demandait la mobilisation d'au moins six personnes (Mt J. W. 12). Une lettre avait été envoyée aux propriétaires « *mais bien entendu, personne ne voulait avoir à s'occuper de ça !* » (Mt J. W. 12). On comprend qu'ici une forte volonté de réhabilitation a précédé la proposition par les gestionnaires (rangers) et certaines associations de faire de cet espace une zone de wilderness. Une autre alternative aurait été de

---

<sup>257</sup> "Toilets in Marion Lake, were contrary to the wilderness Act. They were too much of an improvement for people to do their business. We took them out, which brings us closer to a natural state".

<sup>258</sup> "Mt Jefferson Wilderness before designated, was less natural: Marion Lake with boat docks, cabins. What we do as managers is that we bring it back to that state. Marion Lake, now, you can't tell! It's pretty natural now".

classer cet espace en zone « primitive » mais ce zonage aurait autorisé « la construction de routes et de tables de pique-nique », ce qui est vu par le public enquêté comme quelque chose de très dommageable. D'un autre côté il convient ici de faire part de la vision de l'une des interviewées qui parle d'excès, en prenant appui sur l'exemple d'un puits qui a été mis hors service à son plus grand regret : « *Ce gars (le ranger dont je ne vous donnerai pas le nom) a dit « Non, ce n'est pas « wilderness », retirez-le » alors maintenant ils ont encore plus de problèmes pour purifier l'eau du lac quand ils y vont, ou alors il faut porter son eau. Ils ont tout nettoyé, tout sorti*<sup>259</sup> » (Mt J. W. 12)

La question de la naturalité du site s'est donc posée avant même sa désignation. Elle a été réglée par un aménagement, ou plutôt un dés-aménagement volontariste du site de Marion Lake. Or, nous allons voir que la situation de Mt Jefferson au sein de l'Oregon joue aussi sur le contexte de sa gestion car sa popularité met à mal les caractéristiques qui ont été mises en avant lors de sa labellisation.

### **Une pression démographique « menaçante »**

Mt Jefferson Wilderness, et plus largement la Willamette National Forest se situent à proximité de plusieurs grands bassins de population (Voir Carte 1) dont les plus importants sont ceux de Portland (et agglomération), Eugene, Salem, Bend, et Corvallis.

#### **Illustration 3**

Cette proximité de Mt Jefferson avec de grandes villes est vue comme un problème par les personnes interviewées. Cet espace récréatif est décrit comme « étroit » et globalement « petit » par les gestionnaires.

Le problème réside dans le fait que pour un espace de taille si modeste, il offre quand même une variété d'opportunités récréatives qui attirent beaucoup de personnes. D'autres petits espaces naturels proches de Mt Jefferson comme Middle Santiam Wilderness ou Waldo Lake ne connaissent pas le même problème, parce qu'ils sont moins attractifs. Les gestionnaires expliquent que cette attractivité a été *construite* par les quotidiens d'information régionale ou locale. Ces vingt dernières années, les journaux comme le Register Guard de Eugene ou the Oregonian à Portland, ont mis l'accent sur Mt Jefferson comme l'endroit à visiter absolument (*the place to go*). L'un des gestionnaires parle de « high profile area » (un lieu très en vue) :

---

<sup>259</sup> “But this guy (ranger whose name I won't give you) said "No, that's not wilderness, take it out". So now, they have more problems with purifying lake waters when you go in, or you have to carry your water. They just cleaned everything out”.

« Ces endroits sont populaires à cause du bouche à oreille. Très en vue, à cause d'un article dans le journal qui les rend « cools ». Peu de personnes les connaissent jusqu'à ce qu'un journal en fasse la description. A ce moment là, une foule de gens s'amène et veut aller voir ce spot là à cause de l'article » (Entretien Mt J. W. 2).

Cette popularité est avancée par les acteurs interviewés comme une menace pour la pérennité du caractère sauvage du site car elle est à coupler selon eux avec le fait que : « *chacun cause un peu de dommages* ». (Mt J.W. 2)

On peut comprendre l'inquiétude des gestionnaires lorsque l'on regarde les données démographiques de la région. Onze des douze plus grandes villes de l'Oregon se trouvent à moins de deux heures et quart de route de Mt Jefferson Wilderness, une durée de trajet tout à fait acceptable selon les standards américains pour une excursion sur un week-end ou même sur une journée. Ces onze bassins de population représentent plus d'un tiers des habitants de l'Oregon.

Rang	Ville	Habitants	Distance/ Mt J. W.	Chiffres CT 66/84 <sup>260</sup>
1	Portland	545 140	1h59	31
2	Eugene	143 910	1h54	7
3	Salem	142 940	1h03	4
4	Gresham	93 660	2h14	-
5	Hillsboro	79 340	2h08	-
6	Beaverton	79 010	1h49	-
7	Medford	68 080	4h47	-
8	Bend	62 900	1h30	4
9	Springfield	54 720	1h56	-
10	Corvallis	52 950	1h34	7
11	Tigard	45 130	1h43	-
12	Albany	43 600	1h22	3

**Ci-dessus** : Tableau 1, Tollis, 2011, Population des 12 plus grandes villes de l'Oregon, 11 d'entre elles avoisinant le terrain étudié (Medford en est exclu), à partir des estimations du Secretary of State de l'Oregon de 2003, et des données googlemap 2011.

**Ci-contre** : Résultats de l'enquête par mini-questionnaires, Tollis, été 2009.

Lors de nos visites sur le terrain, nous avons administré un mini-questionnaire à 84 visiteurs, ce qui nous a permis de déterminer que 56 d'entre eux venaient de 6 de ces bassins principaux de population. 7 d'entre eux venaient de Canby, une petite ville de 15 000 habitants située entre Portland et Salem. Parmi les autres visiteurs, 4 venaient d'ailleurs en Oregon. En tout, 67 visiteurs rencontrés sur 84 venaient d'Oregon, soit 80% d'entre eux. Les 20% restant venaient de NY City, de Montréal, Boston, Washington DC ou encore de l'Idaho, et seulement 2 visiteurs venaient de l'Etat voisin (Washington).

<sup>260</sup> Les 18 autres enquêtés ne venaient pas d'Oregon.

Ces éléments nous permettent de dire que Mt Jefferson Wilderness est principalement appropriée par les locaux ou en tout cas, les personnes vivant dans un périmètre de deux heures de route. Mais la popularité de ce site dépasse aussi les frontières de l'Etat.

Mt Jefferson Wilderness jouit ainsi d'une réputation positive. Ceci dit, il convient de préciser que Mt Jefferson Wilderness ne représente qu'une option récréative parmi bien d'autres. L'Oregon offre une grande variété de paysages (déserts, volcans en activité, plages, dunes, falaises) et d'activités (surf, ski, escalade, sports d'eau vive etc.).

#### Illustration 4

« Vous savez, la vallée connaît une forte augmentation de la population, dans les villes. Quand je suis arrivé ici, la population de Salem était aux alentours de 48 000 habitants, et maintenant c'est combien ? 80 000 ou 100 000 ! Je veux dire, c'est toute la vallée ! **Ces gens, il faut bien qu'ils aillent quelque part**, et où vont-ils ? Ils vont simplement à la montagne, ou à l'océan... et la Willamette Vallée, c'est très pratique de ce point de vue. Si vous vivez à Salem, ça vous prend une heure et demi d'aller à l'océan, toutes les plages, et une heure et demi dans l'autre sens pour aller en montagne, tous les chemins, les espaces de wilderness etc. Donc vous avez le meilleur des deux mondes ! Certains font les deux, d'autres préfèrent l'un ou l'autre<sup>261</sup> » (Mt J. W. 10).

Ces remarques nous amènent à envisager deux perspectives : si les visiteurs sont habitués à changer souvent d'espaces de pratiques<sup>262</sup>, alors les autres espaces récréatifs d'Oregon doivent eux aussi subir la pression dont parlent les gestionnaires de Mt Jefferson Wilderness, ce qui ne reviendrait pas à la minimiser mais à la relativiser ; d'autre part, il paraît important de prendre cette pratique de « zapping » au sérieux parce qu'elle influence certainement le sentiment de responsabilité des visiteurs vis-à-vis de ces espaces suivant la façon dont ils les perçoivent (interchangeables ou complémentaires ?).

On se rend compte que Mt Jefferson Wilderness est un espace récréatif travaillé par des logiques de proximité. Cet espace concentre de sérieux enjeux de conservation et de maintien de son caractère sauvage couplés avec un impératif d'accueil des populations citadines

---

<sup>261</sup> "It's just, you know, the valley is growing in population, in the cities. When I came here the population in Salem was like 48 000 and now it's what? 80 000 or 100 000. I mean, it's the whole valley! These people have to go somewhere, and where do they go? They just go to the mountains or the ocean... and the Willamette Valley down here is very convenient. If you live in Salem, it's an hour and a half that way to the ocean, and all the beaches, and it's an hour and a half that way to the mountains, and the trails, and the wilderness areas and so forth, so this is the sort of the best of two worlds ! Some do both, some people prefer one or the other".

<sup>262</sup> Nous le supposons à l'aide de deux informations : les permis et les données fournies par les State Parks.

alentours. Voyons quelle évaluation les gestionnaires font de l'état naturel de Mt Jefferson Wilderness au regard de ces éléments.

### **Un espace pas tout à fait sauvage et peut-être même quelconque.**

Nous avons vu que, déjà, au moment de sa désignation comme « wilderness area », Mt Jefferson avait posé la question de sa « naturalité convenable ». La question n'avait pas été soulevée comme telle puisqu'il paraissait nécessaire de réaménager le site dans la perspective de le classer. Aujourd'hui, certains acteurs posent cette question dans le rétroviseur qui est le leur. Certains ne savent plus vraiment pour quelles raisons certains sites comme Marion Lake ont été inclus dans la zone. Une des personnes interrogées était présente à l'une des réunions en 1967, où l'on évaluait la naturalité du site. Ayant défendu son classement, elle avoue aujourd'hui que « *c'était peut-être bien une erreur. Maintenant le site est pris dans tant et tant de réglementations...* » (Mt JW 12). A présent, des impacts multiples remettent en cause ce classement.

### **Les gestionnaires entre satisfaction et frustration**

Par rapport aux critères édictés par Washington, il apparaît que selon certains gestionnaires, le site ne *tient pas son rang*. Le nombre de visiteurs est trop élevé. L'expérience de la solitude n'est pas possible. Mais les avis divergent sur le fait que ce site soit ou non de la « wilderness » :

« Est-ce que le site est toujours sauvage ? Oh oui !! C'est très sauvage ! Même les endroits qui reçoivent un grand nombre de visiteurs, (plus de six par jour), les systèmes sont probablement toujours très naturels, **les écosystèmes fonctionnent tout à fait comme ils le doivent**, rien n'a changé, ce sont simplement les interactions sociales qui ont augmenté [...] il y a encore des endroits qui vous donnent la sensation que personne n'est jamais venu. Vous savez, ils sont venus, mais personne n'a jamais induit un changement permanent sur cet espace<sup>263</sup> » (Mt JW 4).

« Si l'on se réfère au Wilderness Act : la Wilderness procure des expériences sauvages et naturelles. En gros on dit ce qu'est la wilderness et on dessine un trait autour en disant (clap) ça c'est de la wilderness ! Maintenant, est-ce que l'endroit autour duquel ils ont tracé un trait est de la wilderness ou pas : ça dépend ! Si vous pensez que la wilderness est un endroit qui n'a jamais connu aucun impact humain, **je pense qu'il n'y a plus aucune wilderness où que ce soit...** Vraiment ! Parce que, en tout cas ici aux Etats-Unis,

---

<sup>263</sup> “Oh yeah ! Very much. Even areas that get a large number of people (more than 6 contacts a day), systems are probably still very natural, the eco-systems are operating very much as they should, unchanged, *just the social interactions are probably higher [...]*there's still places where you feel like no one has ever been there. You know, they have, but no one has left permanent change on the land.”.

l'impact des êtres humains est ressenti partout d'une façon ou d'une autre<sup>264</sup> » (Mt JW. 2).

« Est-ce que tu penses que Mt Jefferson wilderness c'est de la vraie wilderness ? Non. Si tu regardes les critères du “Chief Challenge”, si tu lis le Wilderness Act, si tu lis les trucs que Muir a écrit [...]. Ça c'était de la wilderness ! **Ici, ce n'est pas de la wilderness.** L'idée au départ était de protéger cet espace de la déforestation<sup>265</sup> » (Mt JW. 1).

Dans les deux premiers extraits d'entretien présentés ici, nous pouvons distinguer deux façons distinctes de penser les relations Homme-Nature. Le premier enquêté considère que les deux évoluent indépendamment : l'augmentation de la fréquentation n'affecte pas les relations internes au milieu. Pour lui, Mt Jefferson est un bel exemple de ce qu'est la wilderness. En revanche, pour le deuxième acteur, les interactions, qu'il englobe sous le terme d'impact, sont inévitables. Pour lui, la wilderness comme « lieu coupé de toute influence humaine » est un mythe. Selon lui, Mt Jefferson est un espace de wilderness mais cela ne se rapporte pas à une définition stricte de la wilderness, il la prend d'avantage comme une catégorie large d'espace naturel. Le dernier extrait est intéressant parce qu'il avance une grille de lecture contemporaine, le « Chief Challenge », qui établit les critères que la wilderness doit remplir pour être *digne* de son titre.

#### **U.S. FOREST SERVICE 10-YEAR WILDERNESS STEWARDSHIP CHALLENGE**

En 2003, l'ancien Directeur Général (Chief) du Forest Service, Dale Bosworth a initié un challenge sur 10 ans : le Wilderness Stewardship<sup>266</sup> Challenge. Le but était que chacun des 406 espaces désignés “wilderness” et placés sous la tutelle du Forest Service (c'est-à-dire se trouvant au sein ou à proximité de Forêts Nationales) remplisse 6 des 10 engagements proposés avant la fin de l'année 2014, qui marque les 50 ans de l'existence du Wilderness Act. En 2010, seulement 41% de ces espaces respectaient ces critères planchers. Ces critères sont présentés ci-dessous. Les engagements marqués d'un astérisque demandent que l'effort

---

<sup>264</sup> “Following the Wilderness Act, Wilderness provides for natural and wild experiences. Basically spells out what Wilderness is and draws a line around it saying (clap) this is Wilderness! Now, whether or not this area they draw a line around really is Wilderness or not. It depends! If you think of Wilderness as an area that has never seen the impact of man, I don't think there is any wilderness left anywhere... really! because at least here in the US, impact of human beings is felt one way or the other, everywhere”.

<sup>265</sup> “Do you think Mt Jefferson Wilderness is true Wilderness ? No. If you look at the Chief Challenge Standards, if you read the Wilderness Act, if you read the stuff that was done by Muir, [...]. That was Wilderness! This is not Wilderness! Mt Jefferson is not Wilderness. The original idea was to protect it from further logging...”

<sup>266</sup> Ce terme est très important, il regroupe les notions d'intendance, de gestion et de prise de responsabilité, il implique un engagement conséquent, au-delà de l'aspect pratique qu'il contient.

soit fourni à propos d'au moins un élément.

1. Il existe dans le Forest Plan ou dans les documents annexes, des orientations concernant le rôle naturel du feu dans la wilderness et qui prennent en compte un panel complet de réponses possibles en terme de gestion.
2. \* La wilderness a été traitée avec succès contre les plantes extérieures et invasives.
3. \* La surveillance de la qualité de l'air de la Wilderness est mise au point et des orientations sont établies la concernant.
4. Des actions prioritaires identifiées par rapport à un plan d'éducation sont menées.
5. \* Cette Wilderness connaît des actions de protection des opportunités pour la solitude ou des activités de type primitif et non restreint selon des orientations définies, un suivi et une gestion adéquats.
6. \* La Wilderness possède un inventaire exhaustif des sites d'activités récréatives.
7. Les opérateurs privés ainsi que les guides qui participent à la planification au sein de cette Wilderness encouragent les autres opérateurs à des pratiques appropriées de la Wilderness et à incorporer une éthique de la wilderness à leurs interactions, en particulier quand ils s'adressent à leurs clients.
8. Cette Wilderness a des orientations adéquates dans le Forest Plan pour prévenir les dégradations de la ressource que représente la wilderness.
9. \* Les besoins prioritaires en information pour cette wilderness ont été traités à travers des collectes de données sur le terrain, données qui ont été stockées et analysées.
10. Chaque wilderness bénéficie d'une équipe de travail dévouée entièrement à la wilderness.

Selon le gestionnaire qui mentionne le Chief Challenge, il apparaît que Mt Jefferson Wilderness ne remplit pas ces critères *convenablement*. Si nous analysons brièvement la teneur de ces prédicats, il semble qu'ils viennent rappeler la raison d'être de la wilderness, les *normes* qui l'encadrent. Ce programme revient aux racines même du texte fondateur qu'est le Wilderness Act, en particulier à travers les références à la solitude et aux activités récréatives en général. Cependant, il intègre également des enjeux plus récents en ce qui concerne la qualité de l'air, les plantes invasives ou encore les opérateurs privés. Enfin, cette réactualisation du Wilderness Act se fait aussi par une approche plus pragmatiste, notamment en prônant des « façons de faire » privilégiées : l'éducation et le recueil minutieux de données.

Comme les gestionnaires n'ont à remplir que six de ces critères, on peut imaginer qu'une wilderness où l'opportunité de trouver la solitude ne serait pas respectée (après tout, c'est le critère sur lequel le caractère sauvage de Mt Jefferson Wilderness est le plus remis en





ici et maintenant prime sur tout le reste. En fait, on peut se demander si les usagers savent qu'ils sont dans un « espace de nature » désigné comme wilderness et s'ils comprennent ce que cela implique.

### **La wilderness : une notion plutôt générique pour les visiteurs**

Dans une étude menée à la fin des années 90, Troy Hall expliquait que 90% des randonneurs ne savent pas ce qu'est la wilderness au sens légal (Hall, 1999). Les visiteurs utilisent ce terme pour désigner de grands espaces récréatifs, mais ils ne font pas référence au texte juridique du Wilderness Act, ni aux écrits de J. Muir ou H. D. Thoreau pour autant. De ce fait, ils ne ressentent pas, pour la plupart, les *manquements* des gestionnaires auxquels essaye de palier le Chief Challenge. Ces considérations expliquent, selon Hall, que les visiteurs n'encouragent pas les décisions strictes en matière de réglementation des espaces naturels désignés comme wilderness, car ils ne perçoivent pas les mêmes enjeux. Nous allons voir que ceci peut amener à un certain élitisme dans le choix des partenaires dans la concertation et la prise de décision.

Ce qui ressort de notre observation est que les visiteurs, s'ils ont un ressenti très puissant et positif vis-à-vis de l'ambiance de Mt Jefferson Wilderness, ont une appréciation des deux sites tout de même assez générique. Ils se trouvent là comme ils pourraient se retrouver ailleurs, dans un autre « espace naturel », qu'ils trouveraient également « beautiful ». Leur bien être ne semble pas traduire un *attachement particulier* à ce lieu et à des éléments qu'ils ne pourraient pas retrouver ailleurs, la wilderness apparaît ainsi comme une ressource importante, mais *non spécifique*, au sens où elle représente, pour les individus, un support d'activité qui, nous le supposons, est *interchangeable*.

Dans cette perspective, nous nous sommes demandé si Mt Jefferson ne représentait pas finalement, un espace *quelconque*<sup>269</sup>. Les mini-questionnaires dispensés auprès des visiteurs ne nous permettent pas de l'affirmer. En revanche, le discours des gestionnaires rencontrés lors des entretiens éclaire cette question.

### **Mt Jefferson Wilderness : qu'a-t-elle de plus que les autres ?**

Lors des entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires contactés pour notre enquête, une des questions posées de façon récurrente peut être traduite ainsi : « Qu'est-ce que Mt Jefferson a de spécial comparé aux autres espaces de wilderness ? ». La plupart des réponses étaient très hésitantes (« *Well...* »). Souvent, les enquêtés répétaient la question comme pour se convaincre qu'il fallait trouver quelque chose.

Plusieurs personnes ont évoqué le Mont Jefferson comme étant particulièrement spectaculaire. L'un des interviewés, dont le prénom était « Jeff » avait été nommé en relation avec ce

---

<sup>269</sup> Nous préférons le terme “quelconque” à celui d’ “ordinaire” pour mettre en lumière le caractère « interchangeable » de l'espace.

sommet. En parallèle, d'autres gestionnaires ont évoqué la variété exceptionnelle des paysages, ou la forme « très étroite » du périmètre désigné. Un autre a parlé du vécu de cet espace, notamment un incendie spectaculaire qui en 2004, a brûlé un quart de la wilderness, (qui aujourd'hui « *récupère très bien* ») et « *lui donne un aspect vraiment brut (rugged), vraiment naturel* » (Mt JW 8).

Pour éclairer la spécificité de Mt Jefferson Wilderness, plusieurs interviewés font référence à d'autres espaces naturels, soit pour montrer des différences, soit pour les assimiler dans une même catégorie d'espaces.

Ainsi, Mt Jefferson est vu comme ayant une taille « *honnête* » (fairly good), comparé à Bob Marshall wilderness qui est « *immense* », mais ceci la rend « plus difficile à gérer ». Un des gestionnaires avoue que « *Mt Jefferson Wilderness n'a aucun monument naturel particulier contrairement à Mt Rainier ou à Crater Lake* », puis il se reprend en disant que « *ce qui est spécialement unique d'un point de vue naturel, c'est Mt Jefferson et Jeff. Park* » mais ces éléments, même s'ils sont importants, ne semblent pas « *faire le poids* », de leur point de vue.

### Illustration 5

Pour les gestionnaires qui travaillent à l'échelle du Bureau de la Forêt (laquelle compte six espaces de wilderness) ou du Bureau Régional (Région 6, Pacific NorthWest) de l'US Forest Service, il y a de grandes similarités entre Mt Jefferson et les autres sites très populaires de l'Oregon et du Washington.

« Vous savez, Mt Jefferson est le célèbre mélange subalpin d'arbres et d'herbe. Mais il y a beaucoup, beaucoup d'autres espaces comme ça autour de Mt Jefferson, caractérisés par de petits groupes d'arbres, de la bruyère, des pentes herbeuses et cette grande montagne en toile de fond<sup>270</sup> » (Mt JW 6).

« Tous ces espaces de wilderness, dans les Central Cascades [...] je pense qu'ils ont tous une attractivité similaire, les gens veulent monter là haut, atteindre les sommets, atteindre les prairies et voir les fleurs et la faune sauvage<sup>271</sup> » (Mt JW 10).

Ces extraits d'entretien suggèrent que Mt Jefferson Wilderness est assez emblématique d'un type d'espace naturel de haute altitude présentant un paysage plaisant et des activités

---

<sup>270</sup> “You know Mt Jefferson is the famous sub alpine mix of tree/grass. But there is many, many other areas around the Mt Jefferson circumference like that characterized with these little tree clumps, heather, grass edge and the big backdrop of the Mountain”.

<sup>271</sup> “All of these, the Central Cascades wilderness areas, people want to get up, climb mountains; they want to get up in the meadows and see the wildflowers and see the deer and wildlife”.

appréciées. D'autre part, d'un point de vue gestionnaire, il apparaît que Mt Jefferson concentre des problèmes rencontrés ailleurs.

« Mt Jefferson Wilderness est une sorte d'idéal-type de la Région 6, une région très pauvre, en ce qui concerne les activités récréatives nous avons moins de budget que les autres régions, ce qui n'a pas de sens, nous avons du mal à décrocher de l'argent. Chacun doit gérer la sur-fréquentation avec chaque année un peu moins de personnes sur le terrain. Vous avez choisi un bon terrain en prenant Mt Jefferson Wilderness<sup>272</sup> ! » (Mt JW. 3).

Une des personnes interrogées a finalement refusé de répondre à la question. S'étant « battue » pour que le site soit classé puis pour mettre en place différents programmes de gestion plutôt stricte, nous nous attendions à ce qu'elle manifeste un attachement particulier à Mt Jefferson Wilderness et qu'elle en expose certains traits « spéciaux ». Mais après plusieurs relances, sa réponse fut la suivante :

« Je ne peux pas être aussi précise ! Mais nous aimons les bois. Nous aimons être là bas, on aime simplement être dans les bois, au moins deux nuits d'affilée<sup>273</sup> » (Mt JW. 12).

Ce discours est intéressant car il nous amène à penser que, tout comme nous avons identifié une appréciation générique des activités récréatives chez les usagers qui faisait qu'ils pouvaient très bien fréquenter un espace naturel « comme ils en fréquenteraient d'autres », on peut imaginer qu'il y ait une sorte de respect, ou d'activisme « générique », attaché aux espaces naturels en général qui se manifeste à propos de l'un d'entre eux, « comme il pourrait se manifester à propos d'un autre », et non selon les « lois » d'un attachement tout particulier. Ceci ouvre un espace de réflexion autour d'espaces qui, sans être totalement « quelconques », ne sortent pas forcément du « lot », mais sont tout de même jugés *dignes* d'être protégés<sup>274</sup>.

Enfin, notre question a sollicité deux réponses surprenantes que nous aimerions livrer ici, quelque peu en marge, mais constitutives du tableau de départ d'analyse des manières de faire à Mt Jefferson Wilderness.

L'une des interviewées, travaillant aux quartiers généraux de la Willamette National Forest, qui avait soutenu que Mt Jefferson rencontrait des problèmes assez typiques pour un espace naturel de la région 6, explique que ce qui est spécifique à cet espace est son personnel. Pour

---

<sup>272</sup> “Mt Jefferson Wilderness is pretty typical of Region 6, a very poor region, in recreation, we get less budget than other regions, which doesn't make sense. Getting money is a problem. Everyone deals with overuse and also fewer people on the ground. You picked up a good one with Mt Jefferson Wilderness”.

<sup>273</sup> “I can't be that specific but we loved the woods. We love being out there, we just love being in the woods, at least two nights overnight”.

<sup>274</sup> Ce qui rentre dans une logique de patrimonialisation sans pour autant en suivre la démarche, la démonstration de l'exceptionnalité étant un des ressorts essentiels de cette dernière. Voir la thèse de Nicolas Senil (Senil, 2011).

elle, les personnes qui travaillent sur cette portion là du territoire qu'elle supervise, sont « au top ».

« Ils ont le souci de bien faire et ils sont bons dans ce qu'ils font. C'est ce qui fait la différence ! [...] ils font le travail de deux ou trois personnes en même temps parce que, vous savez, ils sont à ce point investis. Ce n'est pas juste pour eux. Mais ils aiment ça, ce qui les usera probablement...<sup>275</sup> » (Mt JW. 3)

Du point de vue de la géographie humaine, qui est celui que nous avons choisi d'aborder, à travers le regard des acteurs, dans ce travail, le point de vue de cette gestionnaire apporte une dimension sensible indispensable à l'étude de ce terrain américain. Les qualités du personnel en charge de la gestion de Mt Jefferson Wilderness semblent donner à ce dernier une couleur particulière aux yeux des personnes chargées de superviser la protection de la wilderness.

Enfin, un dernier point de vue qui nous a paru intéressant est celui, d'avantage interne, de ce garde qui affirme que cet espace est spécial du fait des connaissances particulières que cet acteur a développé à son sujet, son mode d'appréhension étant tout à fait particulier (constant mouvement, à la rencontre des visiteurs).

« Je n'ai jamais vu aucun espace de wilderness comme j'ai pu voir celui-ci. Donc ce qui le rend spécial pour moi c'est de le connaître dans les moindres recoins. Connaître chaque sentier<sup>276</sup> » (Mt JW. 9).

Ces points de vue qui manifestent un certain attachement sont intéressants et nous en reparlerons mais ils ne sont pas représentatifs des avis donnés mettant en avant le caractère ordinaire de Mt Jefferson Wilderness.

En définitive, ces différents éléments de contexte nous permettent de saisir que le « défaut » de naturalité (elle a été recréée au départ, puis érodée par la sur-fréquentation) ou de spécificité qui sont perçus à propos de Mt Jefferson Wilderness ne remettent pas en cause le fait que cet espace soit *digne* de conservation aux yeux des gestionnaires. En revanche, ces derniers s'inquiètent de ne pouvoir compter sur les usagers. En effet, ceux-ci sont gagnés par

---

<sup>275</sup> “They care a lot, they are good at what they do. That's what makes a difference! [...] They are doing two or three people's job because you know, they are THAT committed. It's not fair to them, but they love it, which will probably wear them out...”

<sup>276</sup> “I haven't seen other wilderness areas, like I've seen this one. So what makes it special to me, is knowing it inside and out. Knowing all the trails”

une impression de quiétude (proche de la solitude) alors que d'après les gestionnaires, les conditions d'un tel ressenti ne sont pas réunies (pour eux c'est une « foule » qui arrive depuis les grandes villes voisines). En définitive, ce souci qui menace les qualités associées à la désignation de Mt Jefferson en tant qu'espace de wilderness est commun à bien d'autres zones pareillement désignées. Il apparaît que Mt Jefferson est une wilderness comme il en existe bien d'autres. Voyons, à présent, ce qui concernant les pratiques de gestion de cet espace distingue Mt Jefferson Wilderness de celles-ci et qui a motivé notre enquête.

### **3. Mt Jefferson Wilderness : exemple paroxystique de la gestion de la wilderness aujourd'hui ?**

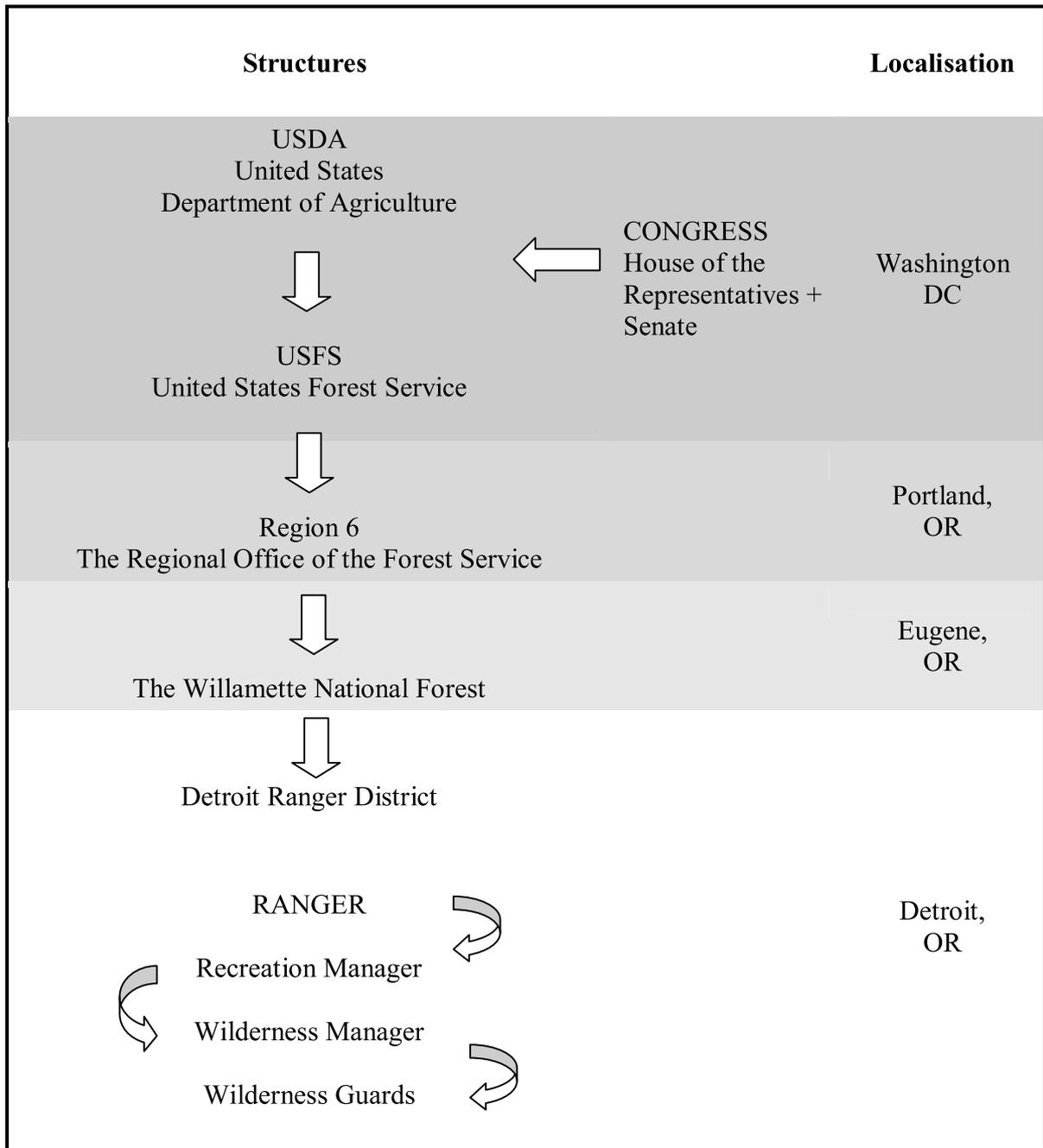
Mt Jefferson Wilderness donne l'apparence d'une organisation plutôt classique dans la gestion qui est mise en œuvre. Ce conformisme est lié à une obligation : une hiérarchie stricte s'impose aux gestionnaires. Néanmoins, dans le détail des initiatives prises pour gérer les soucis que nous avons évoqués, les acteurs se montrent innovants voire parfois dissidents.

#### **Une gestion plutôt classique de l'ensemble**

Dans cette partie nous allons tenter d'analyser la façon dont les gestionnaires s'organisent pour gérer Mt Jefferson Wilderness. Nous aborderons donc à la fois comment les compétences et les responsabilités sont distribuées *a priori*, et comment les moyens matériels et humains sont mobilisés.

#### **Une hiérarchie contraignante**

Comme nous l'avons déjà évoqué, tout espace de wilderness est à la fois pris dans un système national (le Wilderness Preservation System) piloté par Washington et ses relais régionaux, ce qui implique un schéma hiérarchique vertical, mais il est également pris dans un espace plus vaste, ici la Willamette Forest, dans lequel des réseaux hybrides d'acteurs se tissent pour rendre la gestion de la wilderness cohérente et même possible.



**Schéma n°12** : Organisation administrative du Forest Service américain, de Washington à Detroit Ranger District, Tollis C., Décembre 2008.

A travers ce schéma, nous avons voulu rendre compte de l'importance de la hiérarchie dans la prise de décision en ce qui concerne Mt Jefferson Wilderness. Si le District Ranger est celui qui, in fine, décide seul des mesures à prendre et dirige toutes les équipes à l'échelon local, les grandes orientations émergent toujours du niveau national (*Chief*), et sont relayées par les équipes régionales (*Officers*) et les forêts (*Supervisor*).

Le Congrès est une entité clé car c'est lui qui vote le budget alloué à la gestion des activités récréatives dans les forêts nationales.

« Le Congrès tient les cordons de la bourse<sup>277</sup> »

« Ils n'aiment pas que les districts s'autofinancent<sup>278</sup> » (Mt JW 4).

Un prix d'entrée dans les forêts nationales a été instauré depuis peu. La perception de ces droits par les districts est soumise à certaines conditions. Les gestionnaires doivent mettre en place différents aménagements à destination du public comme la mise à disposition de poubelles, de tables de pique-nique, l'organisation d'une collecte des déchets ou l'entretien de toilettes. Ces différents dispositifs ne concernent pas la wilderness, laquelle exclut ces « améliorations ». Mais les usagers qui se rendent dans la wilderness sont sujets à ce prix d'entrée. Ils acquièrent généralement un pass annuel (30\$) qu'ils suspendent à leur rétroviseur central<sup>279</sup>. Outre le fait que cette mesure a été très controversée par les visiteurs et les organisations sportives, elle est critiquée par les gestionnaires qui s'occupent de la wilderness. En effet, la totalité des fonds récoltés, comme ceux qui sont alloués par le Congrès, sont versés aux districts dans un seul et même « pot commun » qui est celui de la « Recreation ».

« Quand j'ai commencé, nous avions un budget strictement alloué à la gestion de la wilderness. Les District Rangers étaient tenus responsables de dire où l'argent allait [...] Maintenant, quand le budget arrive chaque année, il va simplement dans un pot commun appelé « Recreation » [...] Personne n'est tenu responsable de la wilderness<sup>280</sup> » (Mt JW 1).

L'instauration d'un prix d'entrée n'a pas augmenté les ressources des districts puisqu'ils sont dans l'obligation d'organiser des services qu'ils ne procuraient pas au public avant. Or, ils rencontrent aujourd'hui des difficultés financières qui sont dues, entre autre, à la diminution drastique de l'exploitation des forêts. Autrefois, les districts s'occupaient de couper et de vendre le bois et finançaient ainsi les mesures de protection sur les autres espaces forestiers qui n'étaient pas exploités (notamment la wilderness). Cette baisse d'activité les rend d'autant plus dépendants des baisses budgétaires résultant aujourd'hui de la crise économique.

---

<sup>277</sup> “Congress owns the purse strings”.

<sup>278</sup> “they do not like agencies to be self-funding”.

<sup>279</sup> Cela facilite les contrôles.

<sup>280</sup> “When I first started, we had a budget that was strictly for wilderness. District Rangers were accountable as for where that money went. [...] Now, when budget comes out every year, it just goes out to a pot called recreation. [...] Nobody is held accountable now for wilderness”.

« C'est une grande forêt, nous avions treize secteurs, maintenant nous n'en avons plus que quatre. Il y a des bâtiments que plus personne n'utilise [...] dix ans en arrière, on coupait beaucoup d'arbres en Oregon et dans le Washington, la plupart de notre argent venait de là<sup>281</sup> ». (Mt JW 3)

Nous parlions en introduction du double souci de *protéger* les ressources et de *bien* accueillir le public. Mais cette lourde mission est encore complexifiée par le manque de moyens disponibles pour répondre à ces différentes demandes.

### « Faire plus avec moins »

Depuis une dizaine d'années, le budget alloué aux forêts en général et aux espaces de wilderness en particulier a beaucoup baissé, et ce à l'échelle nationale. De nombreux postes ne sont pas renouvelés, ce qui implique que les employés restants prennent en charge le travail de plusieurs personnes.

Ce déficit national est facilement justifié par les gestionnaires : « *Il n'y a tout simplement pas assez d'argent pour tout le monde. Si la wilderness était une plus grande priorité, on aurait plus d'argent, mais il y a beaucoup de priorités [...] les gens s'inquiètent parce qu'ils ne savent pas comment ils vont faire pour manger, la plupart des gens vivent avec moins*<sup>282</sup> » (Mt JW 3).

Une des solutions adoptées massivement pour gérer la wilderness à moindre coûts est la mobilisation de bénévoles, en particulier ceux regroupés au sein de la High Cascades Volunteers Association. Ces volontaires s'occupent par exemple de sensibiliser les visiteurs selon un programme commun défini par la Willamette National Forest ou de ramasser les déchets. Ils viennent des villes proches de Mt Jefferson et sont « passionnés par les grands espaces ». De nombreux volontaires se voient dispenser une formation de deux jours chaque année. Trois sessions sont ainsi organisées dans l'année, lesquelles touchent environ cent cinquante personnes à chaque fois. Quinze à vingt formateurs sont engagés par la Willamette National Forest. Certains formateurs viennent d'autres forêts alentours (Deschutes, par exemple) et réciproquement, les formateurs de la Willamette s'engagent dans d'autres forêts. Les quelques quatre cent cinquante personnes formées servent de relais à un nombre encore plus important de bénévoles. « Nous comptons vraiment sur cet effet boule de neige », confie l'un des formateurs (Mt JW 2).

---

<sup>281</sup> “It's a big forest, we used to have 13 districts, now we are down to 4. There are buildings nobody uses [...] Back ten years ago, Oregon and Washington used to do a lot of timber cutting, most of our funding came from that”.

<sup>282</sup> “There's just not enough money to go around [...] If Wilderness was a bigger priority we would get more money, there is a lot of priorities [...] people are worried about how to put food in their plates, most people live with less”.

« En tant qu'employés du gouvernement, **la façon dont nous faisons notre travail est en train de changer**. C'est frustrant de voir que le Congrès n'encourage pas les projets sur le terrain de la façon dont on pense qu'il devrait. Mais on ne peut pas être trop négatif à ce propos. On doit garder un état d'esprit positif et se débrouiller : « ok, c'est ça la réalité maintenant, comment faire pour que le travail soit accompli ? » Ce sont des partenaires qu'il nous faut !!!<sup>283</sup> » (Idem)

Ainsi, les gestionnaires ont un double discours vis-à-vis du public. D'une part, ils affirment que les nouveaux publics sont étrangers à la wilderness et qu'ils ne s'en soucient pas autant que ceux qui la fréquentaient il y a une trentaine d'années. Mais d'autre part, ils n'ont jamais autant sollicité, formé et organisé de groupes de bénévoles vis-à-vis de qui ils se montrent extrêmement reconnaissants. Ces volontaires sont d'ailleurs parfois plus convaincants auprès du public de par leur statut. Si certains visiteurs n'ont que peu de respect à l'égard de la fragilité de l'espace qu'ils fréquentent, ils sont *touchés* par le travail gratuit qu'offrent les bénévoles et vont plus facilement dans leur sens<sup>284</sup>.

### Un durcissement de la gestion ?

Parallèlement à cette mobilisation toujours plus importante de bénévoles, une autre option choisie par les gestionnaires pour parvenir à conserver la wilderness, accueillir un nombre croissant de visiteurs à la journée et ne pas dépasser le budget alloué semble se manifester par un certain durcissement réglementaire.

« Toute notre organisation (le Forest Service) est en train de passer d'une politique permissive vers une politique restrictive<sup>285</sup> » (Mt JW 4)

Les loisirs motorisés sont un bon exemple concernant cette mutation. Nous précisons que ce type de pratiques ne concerne pas la wilderness, mais le renforcement des règles dans des espaces mitoyens de la wilderness peut participer de manière évidente à la conservation de la wilderness comme zone « cœur ». En effet, on peut imaginer que le bruit de véhicules à moteur puisse parvenir dans la wilderness et jouer sur le sentiment de solitude, par exemple.

« Avant, les véhicules « hors route » étaient autorisés partout, sauf interdiction. Aujourd'hui, ils sont prohibés partout, sauf autorisation. C'est un GRAND CHANGEMENT ! » (Mt JW 4)

---

<sup>283</sup> “As federal employees, the way we get the work done is changing. It's frustrating to see Congress not supporting on-the-ground-project the way we feel it should be ! But you can't get too negative about it. We have to keep a positive frame of mind and figure out, “Ok, this the reality now, how can we get the work done?” Partners are the way to do it !!!”

<sup>284</sup> Cette observation n'est pas tirée des enquêtes effectuées en 2008 et 2009 mais davantage de notre expérience comme garde bénévole en 2004 et 2005.

<sup>285</sup> “The whole agency is switching from a permissive to a restrictive policy”.

Une loi a été votée en Novembre 2009. Elle devrait être en vigueur partout aujourd'hui. Des cartes sont distribuées aux pratiquants ainsi que des documents d'explication. « *Certaines personnes vont détester ça, mais c'est une bonne règle*<sup>286</sup> » (Mt JW 4).

Il semble que partout, dans la wilderness mais aussi autour, la volonté de conserver les espaces « en l'état, sinon mieux » se répande comme un credo pour les gestionnaires d'espaces naturels.

Nous avons vu, à travers quelques grands traits, les principes et enjeux à la base de l'organisation de la gestion de Mt Jefferson Wilderness. Ces grands traits (hiérarchie, baisse des budgets, appel aux bénévoles, inflation normative) sont assez classiques et on les retrouve, d'après les personnes que nous avons interrogées au niveau régional, dans de nombreux autres espaces de wilderness. Il semble que, dans le détail, des formes plus innovantes d'action, des « bricolages », s'expriment dans les différents sites au sein de cet espace de wilderness.

### **La gestion différenciée des sites : des initiatives plus osées ?**

Nous avons vu les différentes orientations qui présidaient à la gestion de Mt Jefferson comme un ensemble cohérent. En pratique, quatre sites distincts sont l'objet d'attentions différentes. Les gestionnaires leur attribuent des problématiques spécifiques suivant leurs caractéristiques physiques (plus ou moins éloignés des parkings, plus ou moins fragiles) et de la fréquentation qu'ils reçoivent (nombre de visiteurs et répartition des visiteurs dans l'espace et le temps : randonneurs à la journée ou à la nuitée, de passage ou arrivés à destination).

L'historique (usages, événements environnementaux) joue aussi un rôle clé dans les choix de gestion. Aborder ces quatre espaces dans leur singularité va nous permettre de dresser un panorama plus large de ce que peuvent être les enjeux de gestion d'espaces de wilderness (au pluriel), avant de nous centrer dans un deuxième temps sur l'un de ces sites, sur l'un des projets de gestion en particulier.

Depuis le milieu des années 1990, plusieurs mesures réglementaires ont été prises pour pérenniser ou restaurer à certains endroits le caractère sauvage des différents sites. Voyons, dans le détail, comment cette volonté s'est traduite sur chacun des quatre sites concernés.

#### **Eight Lakes Bassin et le B&B fire**

Eight Lakes bassin est une étendue caractérisée par la forte présence de l'eau (lacs et rivières). Ce site est fréquenté en majorité par les randonneurs et campeurs, les randonneurs à cheval et les pêcheurs. Un événement majeur a marqué son histoire. Il s'agit d'un feu de forêt appelé le « B. & B. fire »<sup>287</sup>. Un violent orage le 19 août 2003 fut à l'origine de deux feux allumés par la foudre à 24 km de distance. Quelques jours plus tard, portés par un vent de plus de 50 km/h, les deux feux se rejoignirent pour brûler plus de 370 km<sup>2</sup> de forêt, dont 164 km<sup>2</sup> au sein de la

---

<sup>286</sup> "Some people will hate it but it's a good rule".

<sup>287</sup> "B & B fire" veut dire « Bear Butte and Booth complex fire ».

Mt Jefferson Wilderness. Le feu ne sera éteint que le 26 septembre 2003, mobilisant ainsi le travail de plus de 2 300 personnes sur plusieurs semaines et entraînant un coût de plus de 38 millions de dollars<sup>288</sup>. Cet incident dans un endroit qui n'avait pas brûlé depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle a ravivé le débat sur la façon de gérer les feux de forêt dans les espaces récréatifs boisés, en particulier dans la wilderness.

« Tous les 150 ans, vous avez des feux de remplacement. Le B&B était l'un d'entre eux, plus gros encore parce qu'il y avait tellement de carburant. Ça faisait trop longtemps qu'on l'empêchait de se produire »<sup>289</sup> (Mt JW n°4).

### Illustration 6

Si l'esprit de la wilderness semble induire des pratiques de gestion « hands off » (où l'on ne touche à rien), certains sujets comme les feux de forêt ou les grands prédateurs sont particulièrement sensibles et l'on ne *laisse* alors pas vraiment *faire le cours des choses*. A force de combattre quotidiennement les départs de feu, certains espaces forestiers voient s'accumuler énormément de bois mort, ce qui provoque de sérieux dégâts lorsque des feux importants se déclarent. Certains gestionnaires regrettent cette volonté de maîtrise :

« Au cours de ces 20 dernières années, nous nous sommes battus pour que l'on trouve un moyen d'accepter ce genre de perturbation dramatique et incontrôlable, et j'aimerais que l'on arrive à reconnaître que ce type de processus peut arriver, qu'il est moins coûteux de les contenir et de leur permettre de se produire que d'essayer constamment de les éteindre<sup>290</sup> » (Mt JW n°6).

Il est intéressant de voir comment, au fil des vingt dernières années les conclusions scientifiques ont pu évoluer à ce sujet. Un écrivain qui publie des topoguides de randonnée en Oregon et des livres pour sensibiliser le public sur les enjeux actuels de la wilderness nous a confié :

« Il y a quelques années, personne ne savait que les feux étaient importants, ils pensaient qu'ils étaient tous mauvais. Aujourd'hui, nous savons que certains arbres ne peuvent pas se reproduire sans feux. De nombreuses plantes et fleurs ont besoin de feux pour fabriquer de nouvelles graines. Les cycles en place, comme à Pamela Lake sont de 200 ans, et ça fait 200 ans

---

<sup>288</sup> Source : Rapport intitulé [B&B Complex Booth and Bear Butte Fires](#), Central Oregon Arson Task Force, United States Forest Service, Bureau of Land Management, Oregon Department of Forestry, Oregon State Police, and fourteen other government agencies and private groups, Bend Oregon, 15 October 2003.

<sup>289</sup> «Every 150 years, you have stand replacement Fires. The B and B was one of them, bigger because there was so much fuel. It had been prevented for too long».

<sup>290</sup> « Over the course of the last 20 years, we have struggled with how to accept that kind of a dramatic and uncontrolled disturbance so I just think I'd like to see us get to the point where we recognize that those kind of processes can occur, that it's less expensive for us to confine them and allow them to occur than it is for us to constantly try to put them out »

qu'il n'y a pas eu de feux à Pamela Lake. Marion a brûlé. Et ça va avoir une bien meilleure allure dans 20 ans. 20 ans, ce n'est rien. Les gens vivent environ 80 ans et ce n'est rien ! Les forêts ont des cycles plus grands que les nôtres<sup>291</sup>» (Mt JW 8).

Les « *let it burn policies* » sont encore vues comme osées voire dissidentes. Elles sont actuellement en recherche de légitimation<sup>292</sup>. **Ceci invite à penser** (comme dans le cas des espaces verts de Grenoble), **que** même dans des espaces censés être exclusivement dédiés aux processus « naturels », **le laisser-faire est difficile à assumer**.

Nous avons souhaité évoquer le « B & B fire » et les enjeux qui lui sont rattachés parce qu'ils constituent des éléments *perturbateurs* importants dans la gestion de Mt Jefferson Wilderness. Certains le voient comme un événement salvateur à l'instar de ce wilderness manager qui le considère comme un « agent d'entretien » (janitor). « *Quand le feu intervient, il nettoie tout<sup>293</sup> et la nature repart sur un bon pied [...] l'agent d'entretien de la nature, c'est le feu ! Dans le milieu forestier, quand c'est dense comme ça, c'est que tôt ou tard, ça va brûler, et quand ça arrive, pft ! ça nettoie tout<sup>294</sup>* » (Mt JW 10). D'autres gestionnaires le voient davantage comme une contrainte parce qu'il « *a changé pour toujours les dynamiques* » (Mt JW 1). Une étude a été menée pour connaître la façon dont la fréquentation touristique de Mt Jefferson Wilderness avait pu être déplacée suite à cet incendie. Ryan Brown explique qu'« *il y a eu une légère baisse du nombre de visiteurs suite au feu. Mais certaines personnes venaient en fait exprès, pour voir les conséquences du feu, ils sont avides de voir comment la nature s'en remet après quelques années* », avant d'admettre que « *les gens ne reviennent généralement pas cependant. Ils ne viennent qu'une fois<sup>295</sup>* ». Mais selon ses recherches, la baisse de la fréquentation avait débuté dès 1998 lorsqu'un « *forest pass* » (sorte de péage<sup>296</sup>) a été instauré.

---

<sup>291</sup> “Years ago no one knew that fire could be important, they thought they were all bad. Now we know that some trees can not even reproduce without fire. Many plants and wildflowers have to have fire to make new seeds. The cycle in places like Pamela lake is 200 years, and it's been 200 years without fire. Marion burnt. And it's going to look much better. 20 years is nothing. People live 80 years and so for the rest of my life and that's nothing ! Forests have bigger cycle than us”.

<sup>292</sup> A ce propos, voir les écrits de Chris Bowman, en particulier “*Forest Service explains its 'let it burn' policy*”, Sacramento Bee and Modesto Bee, Friday, July 18, 2008.

<sup>293</sup> Plus loin, cet interlocuteur a aussi parlé du fait que les forêts atteintes par l'incendie en question étaient infestées depuis plusieurs années par le « *mistletoe* » (sorte de gui invasif) et les « *pine beetles* » (dendroctones du pin).

<sup>294</sup> “When fire comes through, it cleans out and nature starts with a clean slate [...] nature's janitor is fire ! In forest setting, when it's dense like that, sooner or later it's going to burn, and when it does pft ! it cleans out !”

<sup>295</sup> “About the displacement due to the fire, a little drop in visitation after the fire. But some people actually come to see the result of the fire, they are excited to see how nature recover after a few years. The drop in visitation begun in 1998 with the Forest Pass, the visitation significantly dropped at that time. (people just visit once though they don't prove to come back in the burnt area)”

<sup>296</sup> Il s'agit d'un système de mise en paiement de l'entrée dans les Forêts Nationales sauf qu'il s'agit d'une *frontière mobile* (Amilat Szari, 2011). Il n'y a pas de barrière mais il faut suspendre au rétroviseur de la voiture, sur le parking, un « *pass* » qui atteste du paiement (à la journée ou à l'année).

Pour elle, « *les actions liées à la gestion ont eu beaucoup plus d'impact sur la fréquentation que le B & B fire*<sup>297</sup> » (Mt JW 5). Il est intéressant de voir que ses recherches n'ont pas été interprétées ainsi par l'équipe en charge de cet espace.

« Ces feux pourraient réduire le nombre de visiteurs, ou concentrer leur flot là où ça n'a pas encore brûlé. Il est évident que ça change les pratiques quand il y a un feu. En été, il n'y a pas d'ombre. Il y fait très chaud, sauf autour des lacs où il y a un liseré vert<sup>298</sup> » (Mt JW 4).

« Le feu a tout brûlé là bas. Donc, comme le dit X<sup>299</sup>, tous les visiteurs, les gens se rabattent sur Jefferson Park parce que la pointe sud de la wilderness... ça repousse, et ça va repousser mais c'est plutôt morne<sup>300</sup> » (Mt JW 10).

Les enquêtes de R. Brown ont révélé que la population visitant Eight Lakes bassin était en baisse. Ce site est effectivement le moins fréquenté dans l'espace que nous avons étudié. Ainsi, la gestion de « l'après incendie », la surveillance de l'évolution de sa « récupération » (*recover*) semblent être les priorités. A ce titre, certains lacs bénéficient d'un « *fire ban* », une interdiction de faire du feu. Mais nous allons voir que, comparé aux trois autres sites, Eight Lakes bassin a plutôt été épargné par l'inflation des normes qu'a connue Mt Jefferson wilderness.

### **Marion Lake : du party spot au fire ban.**

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Marion Lake. Touché par le B. & B. fire en 2003, cet espace est aussi associé à l'historique d'un « *party spot* ». Cet endroit n'a pu être intégré dans le périmètre de la wilderness qu'à partir du moment où les bâtiments et les bateaux avaient été retirés des pourtours du lac.

Une fois ces aménagements supprimés, de larges étendues de terre battue ont du être mises à l'écart du public pour être restaurées.

« Et bien, tous ces bâtiments là, quand ils les ont retirés, il y a eu un grand vide, et tout le monde a commencé à camper là, et c'était saccagé ! [...] vous

---

<sup>297</sup> “actions by management had much more impact on visitation than the fire had”.

<sup>298</sup> “These fires could reduce the amount of use, or concentrate the flow where it has not burnt yet. It obviously changes the use when there has been a fire. In summer, there's no shade. It's very hot, except green rings around lakes”.

<sup>299</sup> Notons que X ne dit pas cela, il interprète les résultats de la recherche de R. Brown en ces termes « the B and B changed a lot of the dynamics. But a lot has to do with wilderness management people, far more than what those guys (fires) do...”

<sup>300</sup> “The fire burned all around up there. So like X said, all the visitation, people are shifting to Jefferson Park because the south end of the wilderness... it's growing back, and it's going to grow back but it's pretty stark, you know”.

auriez probablement pu mesurer ça en hectares, certains espaces de terre battue : ils étaient énormes! Enormes ! [...] et rien, rien au sol, parce que les gens avaient marché partout autours pendant des années, et donc on a commencé [...] par installer des barrières avec de la **ficelle** pour faire en sorte que les gens marchent tous sur le même sentier [...] et une petite **étiquette** qui disait « **zone de restauration** de la wilderness, prière de rester sur le sentier désigné » [...] et puis à certains endroits on a fait des plantations expérimentales, et à d'autres on a simplement laissé tel quel pour voir comment la nature aller remplir tout ça d'elle-même, voir si elle le ferait<sup>301</sup> » (Mt JW 10).

Ces initiatives nous intéressent parce qu'elles posent la question de la possibilité de ré-ensauvager, de re-naturaliser, de rendre à nouveau « vierge » un espace qui aurait perdu ses caractéristiques premières.

### Illustration 8

Suite à ces premières mesures le constat d'une fréquentation « abusive », « non adaptée à la wilderness » a amené à construire de nouvelles actions de préservation. Il s'agissait littéralement de « dissuader certaines personnes de se rendre à Marion Lake ».

« Il nous fallait éliminer la pratique du bivouac au plus près du lac, autant que possible<sup>302</sup> » (Mt JW 10).

Les terrains de bivouac étaient devenus « gigantesques » du point de vue des gestionnaires.

« Vous y alliez un jour et le terrain de bivouac était ici, et le feu là, et si vous y retourniez quelques jours plus tard, quelqu'un avait déplacé le terrain de bivouac là bas, et le feu était un mètre plus loin, vous savez ! Ils ne faisaient qu'agrandir et agrandir encore; dans un endroit martelé, un endroit déséquilibré<sup>303</sup> » (Mt JW 11).

---

<sup>301</sup> “Well, all of those building, when they took them out, there was a huge bare area, and everybody just started camping there and it was just beat out ! I mean it was... you could probably measure it in hectares, some of the beat out areas : they were big ! Big ! Big open areas, with a big overhead timber and just nothing on the ground to speak of, because people were just traveling around all those years, so we started, before designating campsites, putting in some string fencing to try to get people to walk in the same path [...]and a green card that said “Wilderness restoration area, please, stay on the identified/designated trail [...] and then, in some places we did a little of experimental planting and other places we just left to see how nature would fill in on its own or if it would”

<sup>302</sup> “we needed to eliminate the overnight use right around the lake as much as we could”

<sup>303</sup> “You would go one day and the camp would be here, and the campfire would be here, and you go there a few days later and somebody moved the campsite over here, and the campfire was 3 feet away, you know ! They just made it bigger and bigger, in a beat out area, a disturbed area”

D'autre part, « il n'y avait plus un seul bout de bois mort à des kilomètres à la ronde ». « *Les gens en venaient à couper des arbres verts pour faire du feu* ». Pour ces raisons, deux mesures préliminaires ont été prises : une interdiction de faire du feu à l'année d'une part et la suppression des toilettes (dont nous avons déjà parlé).

« Ça a duré des années et des années... et l'interdiction des feux de camp a sans doute été la plus grosse décision que l'on a prise parce que ça a éliminé en grande partie la pratique du bivouac, parce que les gens aiment les feux de camp<sup>304</sup> » (Idem).

### Illustration 9

Cette double décision, très controversée (*controversial*) a été vécue comme un *devoir* par les gestionnaires qui, pour légitimer leurs actions de l'époque, s'en réfèrent aux valeurs de la wilderness.

« On a agit. Parce que la wilderness est censée être gérée et elle doit rester aussi pure que possible, dans un état naturel [...] quand vous avez des hordes de gens là bas qui piétinent tout et vous savez, coupent tout ce qui est susceptible de brûler dans un feu de camp etc., vous ne laissez pas la nature opérer librement, suivre son cours<sup>305</sup> » (Mt JW 10).

Aujourd'hui, la fréquentation a baissé de manière drastique, même si Marion Lake reste l'un des sites les plus fréquentés de Mt Jefferson Wilderness. Pour les gestionnaires l'interdiction de faire du feu a été un succès. La végétation a commencé à se « reconstruire ». Et le « taux de coopération » est plutôt élevé comme l'affirme le manager actuel : « *Nous voyons toujours certains gars ignorer la réglementation, mais le nombre d'incidents a chuté. Les gardes détruisent deux ou trois feux de camp par patrouille, ce qui n'est pas idéal mais mieux<sup>306</sup>* » (Mt JW 2). D'autre part, le nombre de terrains officiels de bivouac sur les pourtours directs du lac est passé de cinquante deux à quatorze (Mt JW 7). Il semble ainsi que, d'après les personnes en charge de la préservation de ce site, un *compromis* adapté à sa problématique ait été trouvé pour garder le site ouvert au public tout en « négociant » le type de public par l'instauration de *normes* visant à dissuader certains « fêtards », ce qui aboutit à une meilleure préservation des ressources, selon les gestionnaires.

---

<sup>304</sup> “It went on for years and years... and the campfire was probably the biggest decision that was made because that eliminated most of the overnight use, because people like campfires”

<sup>305</sup> “So we did some things. Because wilderness is supposed to be managed and kept as pure as possible in a natural stage [...] when you have hordes of people there that would stump on everything and you know, chopping down every possible thing that's flammable for a campfire and so on, you're not letting nature operate in a free sense of nature running its course”.

<sup>306</sup> “We're still seeing some folks ignoring the regulation but the number of occurrences dropped down. The guys only destroy two or three fire rings a patrol, it's not ideal but better”.

## **Jeff Park : un bijou menacé : les « *designated campsites* » et les problèmes irrésolus.**

Jefferson Park est le site le plus difficile d'accès au sein de la Mt Jefferson Wilderness. Il se situe à 8 km du parking, ce qui ne dissuade aucunement les visiteurs qui viennent souvent sur plusieurs jours pour « rentabiliser » leur effort. La totalité des sites Internet qui donnent des indications sur cette randonnée précisent que cet endroit est « bondé » et indiquent qu'il vaut mieux venir un jour de la semaine, de préférence en septembre. En effet, si plusieurs mesures ont été prises pour diminuer l'impact des visiteurs sur ce site naturel « *spectaculaire* », leur nombre reste un problème pour les gestionnaires. Ce site est décrit par toutes les personnes interviewées comme « leur site préféré ». Certains avouent avoir des « connections personnelles » avec lui.

### **Illustration 10**

Cet espace est particulièrement fragile d'après les gestionnaires et pour des raisons plutôt objectives. Situé à plus de 2000 mètres d'altitude et composé majoritairement de hautes prairies, de petits bosquets et de plusieurs lacs, il connaît une période estivale (absence de neige) très courte, ce qui explique sa faible résilience par rapport à l'impact des randonneurs et des campeurs. Certaines mesures ont été prises au cours des dix dernières années. Des terrains de bivouac officiels ont été désignés et une interdiction de faire du feu est en vigueur. D'autre part, certains endroits sont fermés pour réhabilitation, comme à Marion Lake.

La fonte tardive de la neige pose des problèmes supplémentaires. La fréquentation, si elle n'excède pas en nombre de visiteurs celle des autres sites de Mt Jefferson Wilderness, se trouve très concentrée dans le temps, principalement de fin juillet à début septembre, et majoritairement le week-end. Des névés dissimulent le plus souvent le chemin, ce qui amène les randonneurs à créer sans cesse de nouveaux itinéraires pour se déplacer d'un point à l'autre (essentiellement, d'un lac à l'autre). Le résultat est un réseau de quelques cent chemins traversant les prairies de Jefferson Park (Mt JW 1). Les gestionnaires s'accordent à dire que des mesures doivent être prises : « *Il nous faut un « plan de déplacement » ! Il nous faut un seul système de sentiers qui soit clair et cohérent, et il faut qu'il soit évident pour que les gens restent sur le chemin*<sup>307</sup> » (Mt JW 4). Cependant, le fait que le site soit classé comme wilderness les empêche de mettre en place une signalisation voyante. « *Nous devons donner l'information mais que cela reste naturel en apparence. Les gens sont censés être autonomes et l'on ne doit pas leur donner trop d'orientations dans la wilderness, mais si nous ne procurons pas d'informations, alors on finit par avoir une dégradation des ressources*

---

<sup>307</sup> “we need a transportation plan!” we need one clear coherent trail system, and we need to make it obvious for people to stay on trail”

*naturelles, et ce n'est pas acceptable*<sup>308</sup> » (Idem). Durant l'entretien ici retranscrit, l'idée de « cairns » a été évoquée mais rejetée aussitôt « *Non. Ce n'est pas un trait caractéristique de cet endroit*<sup>309</sup> » (Ibid.). Les poteaux utilisés devaient être « naturels », en « chêne clair » et « sans peinture ».

### Illustration 11

Une autre mesure avait été envisagée pour la gestion de Mt Jefferson. Il s'agissait d'instaurer des quotas à l'entrée du parc. Mais cette solution, si elle était portée par l'un des gestionnaires et comprise par le public, selon un sondage réalisé en 2005-2006, auquel nous avons participé, n'a pas rencontré le soutien institutionnel et le financement nécessaire. Nous reviendrons sur les blocages de cette politique décrite comme « controversée » par les acteurs.

### Pamelia Lake : Une gestion très stricte

Contrairement à ce que nous avons observé sur le site de Jefferson Park, Pamelia Lake a connu la mise en place de quotas à l'entrée pour les visiteurs à la journée, comme pour les campeurs. Pamelia Lake est surveillé de très près et concentre toutes les réglementations que nous avons vues ailleurs. Les terrains de bivouac officiels sont les seuls endroits où il est permis de camper. Il est interdit de faire du feu sur les sites de bivouac les plus proches du lac et un permis doit être obtenu à la station de ranger de Detroit. Ce permis, gratuit, n'est dispensé qu'à vingt-cinq groupes par jour. Ce projet, qui met en place des restrictions inédites, s'est construit pas à pas et nous verrons en détail les étapes de ce processus.

« Pamelia lake était très fréquenté. On a réduit la capacité à 25 groupes par jour pendant la période estivale. Ça devient difficile : certains publics aiment la solitude et veulent des restrictions, d'autres non [...] La majorité d'entre eux sont reconnaissants vis-à-vis du système de quotas. Mais d'autres personnes, qui ne fréquentent même pas Pamelia (Lake) n'aiment pas l'idée que l'espace public puisse ne pas être ouvert, question de principe. Parce que, vous savez « c'est à moi !<sup>310</sup> » » (Mt JW 4).

### Illustration 12

---

<sup>308</sup> “Be informative but be natural in appearance. People are supposed to be self-reliant and not be given too much guidance in wilderness, but if we don't provide some info, then we end up with degradation of natural resources and that's not acceptable”.

<sup>309</sup> How about putting cairns ? “No. Not a very natural feature in this area”.

<sup>310</sup> “Pamelia Lake was very popular. We reduced the capacity to 25 groups per day during the summer season., it's getting hard to do ! Some public love solitude and are willing to be restricted, others, no. [...] The majority of them are grateful to the limited use entry system. But other people who don't even use Pamelia, they don't like the idea of public land not being open, as a principle. Because, you know, “It 's MINE””.

Pamelia Lake a une topographie très distincte des autres sites. Encaissé dans un fond de vallée, ses environs directs ne bénéficient pas d'une vue sur le Mt Jefferson mais offrent un cadre luxuriant de forêts primaires et de rhododendrons. D'autre part, la majeure partie des sentiers et terrains de bivouac sont concentrés autour des rives du lac, qui sont les seuls endroits plats. La sur-fréquentation a donc très rapidement été un problème majeur pour les gestionnaires. En effet, dans les années 1980, Pamelia Lake recevait environ le même nombre de visiteurs que Marion Lake pour une surface d'accueil cinq fois plus restreinte. La zone de stationnement étant limitée, les gens se garaient le long de la route sur plusieurs centaines de mètres. Cette attractivité s'explique en grande partie par le fait que ce lac est situé à seulement 2 km du parking et constitue une excellente destination pour la pêche et la baignade. Il procure également une étape vers Hunts Cove, un cirque où se trouvent deux petits lacs, et Grizzly Peak, un sommet d'où la vue sur le Mt Jefferson est imprenable. La situation semble avoir été gérée de manière satisfaisante avec le système de permis-quotas, comme le rapporte ce garde-nature : « *En général, Pamelia n'est pas un endroit à problèmes. Généralement, on se concentre sur Eight Lakes bassin, Marion et Jeff. Park, parce qu'ils reçoivent le plus de monde*<sup>311</sup> » (Mt JW 9).

Récemment, deux éléments ont partiellement complexifié la gestion de Pamelia Lake. Il s'agit d'une part d'une « invasion d'algues » qui cause l'eutrophisation d'une partie du lac. Cette « blue-green algae » se développe, suite à un éboulement qui a ralenti le cours d'eau qui alimente Pamelia Lake. Le niveau d'eau ayant baissé considérablement, la prolifération de cette algue est facilitée. Les gestionnaires invitent les visiteurs à éviter de se baigner dans le lac et à ne pas en boire l'eau. A la fin de l'été, le lac est infesté à plus de 50%. Mais nous n'avons eu connaissance de ceci qu'en lisant les panneaux d'informations à l'entrée du sentier. Les gestionnaires n'ont pas mentionné ce problème dans les entretiens et nous n'en avons pas trouvé de traces dans les archives, ce qui laisse penser que ce n'est pas une préoccupation importante pour eux ou bien qu'il n'y a pas de solution à ce problème (très récent).

Parallèlement à cette prolifération d'algues, un éboulement conséquent en 2008 a détruit en partie le sentier qui mène à Pamelia Lake. L'équipe d'entretien des sentiers a rencontré plusieurs contraintes pour faire face au défi de remise en état cet itinéraire. De larges blocs de pierre bloquaient le chemin mais il est interdit d'utiliser de la dynamite dans la wilderness. Des arbres étaient tombés en travers, mais les tronçonneuses ne sont pas acceptées. « *En général, ils font tout à la main* » (Mt JW 4). Mais le ranger avoue que, pour une fois, ils ont utilisé de la dynamite, parce que la sécurité de l'équipe était en jeu. Pour ce faire, un questionnaire a du être rempli et soumis aux autorités compétentes sur les « *Outils de Gestion à Usage Limité* ». Cet outil a été utilisé « *hors saison, pendant l'automne* ». La référence ici à

---

<sup>311</sup>« Usually Pamelia is not a problem area. It's usually, we focus on the 8 lakes basin, Marion, and Jeff Park 'cause they get the highest use ».

« *hors saison* », se rapporte aux visiteurs et non à la faune alors que ce sont le dérangement de la faune et de sa reproduction qui sont évoqués comme motifs d'interdiction de ces outils.

### Illustration 13

Nous venons de poser les jalons de ce que représentait la wilderness comme catégorie socio-spatiale, à travers la littérature et les textes juridiques qui étaient consacrés à la notion. La wilderness y est définie comme une étendue « sauvage » et exclusive de l'Homme, où il est possible de se retrouver seul et libre et où la « nature » suit son propre développement. Or, des questionnaires auprès des usagers, ainsi que des études menées auprès d'eux par des « Recreational Ecologists » montrent que la signification et les implications de la wilderness en termes de normes et d'enjeux, ne sont pas saisies, par la majorité du public, dans leur singularité. De plus, nous avons noté des glissements importants concernant les nouvelles désignations de wilderness. Celles-ci n'ont pas à être « vierges », ni à le redevenir. On peut même aller jusqu'à se demander si cette catégorie n'est pas en train de *s'effriter* tant elle est mise à l'épreuve par le contexte actuel, que ce soit au niveau des représentations partagées à son sujet ou à travers la baisse des budgets alloués pour la gérer.

Nous avons alors introduit le terrain qui nous intéresse. A l'instar des wilderness actuelles, il apparaît que la « naturalité » de Mt Jefferson Wilderness ne va pas de soi. Or, il s'agit d'une wilderness ancienne dont la localisation et l'attractivité font un des sites « naturels » les plus sollicités d'Oregon. Dans ce contexte, *protéger* les ressources (déjà vues comme « *érodées* ») et accueillir *convenablement* ce public de plus en plus nombreux constitue une tâche quasi impossible. Mais nous avons vu que les gestionnaires développaient des modes de gestion originaux pour répondre à ces différentes demandes. Parfois même, des mesures très strictes et impopulaires ont été prises.

Nous allons nous intéresser à la construction de la décision liée à l'une de ces mesures : le processus d'instauration de quotas pour Pamela Lake entre 1987 et 1995. Trois axes de questionnement guident l'analyse :

Comment ce processus a-t-il été possible, compte tenu des éléments de contexte évoqués ?

Comment les gestionnaires se sont arrangés pour prendre en compte la pluralité des demandes et des impératifs liés à la Mt Jefferson Wilderness, à Pamela Lake en particulier ?

Enfin, comment se sont-ils organisés pour **rendre cette restriction acceptable** ?

## **B. Restreindre l'accès à la « nature » par la mise en place de quotas à l'entrée : retour sur la construction d'un programme original de gestion (1987-95 )**

Nous revenons ici sur un projet singulier et ambitieux de gestion d'« espace naturel ». Restreindre l'accès de la population à un espace public pour l'entretien duquel elle paie des impôts est toujours impopulaire au départ. Le projet de « Limited Entry Area » de Mt Jefferson wilderness n'a pas fait exception à cette *règle*. Non seulement, un discours a dû être produit et diffusé mais de nombreuses entités – données, experts, membres du public – ont été *accueillis, convoqués* ou *enrôlés* dans deux processus conjugués : celui de construction de la décision et celui de la mise en acte de celle-ci. Si le fait de prendre parti pour une restriction du nombre d'usagers est en soi une décision novatrice (en tout cas elle l'était dans les années 1990), c'est aussi tout le processus qui a amené à prendre cette décision qui nous a intrigués, un processus qui va bien au-delà et même à l'encontre sur certains points de ce que les agences fédérales attendaient des districts à cette époque là.

C'est un double constat qui a appelé ces innovations. D'une part, comme nous l'avons déjà répété, la surfréquentation, problème récurrent au sein de la Mt Jefferson Wilderness, et dans les espaces naturels en général, faisait peser de lourdes menaces sur les caractéristiques physiques de cet espace et de Pamela Lake en particulier, ainsi que sur la qualité de l'expérience des visiteurs. D'autre part, certaines difficultés tenaient au mode d'organisation des acteurs. Certains n'hésitent pas à parler d'un échec de l'approche planificatrice.

« Tout le monde était d'accord pour dire que Mt Jefferson et Three Sisters<sup>312</sup> étaient vraiment très fréquentés à ce moment là, vous savez le nombre de campeurs était en constante augmentation [...] ça les préoccupait [...] et en plus de ça, **tout le monde s'accordait à dire que l'approche planificatrice classique ne marchait pas très bien**, et que l'on devait vraiment impliquer le public dès le début pour obtenir des solutions<sup>313</sup> » (Mt JW7)

Nous avons vu dans la partie précédente le dilemme qui pouvait être celui des gestionnaires concernant la prise en charge de la wilderness. En effet, dans cet espace « dédié à la nature », ils ne sont pas censés intervenir pour modifier les interactions que les entités en présence ont

---

<sup>312</sup> Three Sisters est un autre espace de wilderness très proche de Mt Jefferson (une vingtaine de kilomètres). L'initiative de créer un « Limited Entry Area » a été prise de concert par les gestionnaires des deux espaces, mais celle de Three Sisters n'est pas arrivée à termes car le District Ranger s'est opposé à l'orientation décidée par le groupe de travail.

<sup>313</sup> “There was recognition that Mt Jefferson and 3 Sisters were really popular at the time, you know overnight use was still increasing [...] they were concerned about that [...] and then layered on top of that was the recognition that, that standard kind of planning approach don't work very well and you really need to involve the public from the beginning to get solutions”

entre elles, mais il existe des cas dans lesquels cette philosophie n'a plus de sens. La situation considérée à propos de Pamela Lake fait partie de ces exceptions. « *On avait déjà créé quelque chose de non-naturel, il fallait que l'on s'en occupe* » (Mt JW 10).

Nous allons voir comment s'est construite cette « situation d'exception » et les éléments du débat qui ont amené à limiter l'accès à Pamela Lake, tout en inscrivant ce dispositif dans son contexte de l'époque, qui concernait un ensemble de mesures prises pour Mt Jefferson et Three Sisters Wilderness.

## **1. Limiter l'accès : pourquoi ? Pourquoi pas ? Les arguments du débat**

Nous avons aperçu tout *l'intérêt* que les gestionnaires portent à l'espace de wilderness dont ils ont la charge. Le fait qu'ils *tiennent* à leur territoire de travail les pousse souvent à prendre des mesures plus strictes que celles souhaitées par les visiteurs – qui, eux, sont davantage dans une logique de *zapping*. S'agissant de limiter l'accès à une partie de la population à Mt Jefferson Wilderness, l'idée ne s'est pas imposée avec évidence. Il s'agit d'une réflexion sur plusieurs années sur le devenir de cet espace, réflexion qui a été alimentée par de nombreux avis « extérieurs », au premier rang desquels figurent les injonctions de la hiérarchie.

### **Les grandes orientations : les chefs remettent les districts dans l'axe**

Nous pensons que le processus de construction de la décision de limiter l'accès à Pamela Lake remonte à la fin des années 1980<sup>314</sup>. Le document le plus ancien que nous avons retrouvé et analysé comme étant en lien avec notre problématique date de 1987. Il s'agit d'une lettre que le Willamette National Forest Supervisor écrit au Regional<sup>315</sup> Forester en réponse à un courrier, qui visiblement critiquait les modalités de gestion de la Wilderness par cette forêt, en particulier Mt Jefferson Wilderness. Un document de cinq pages intitulé « Wilderness Management Action Plan » répond point par point à ces critiques en proposant des pistes d'action ainsi qu'un calendrier.

### **Un rappel à l'ordre**

Les reproches principaux adressés aux managers tiennent à leur attitude vis-à-vis de la hiérarchie. On retient l'usage de mots tels que : « *déviante* », « *pratiques inappropriées* »,

---

<sup>314</sup> En effet, nos recherches nous ont permis de retrouver des documents d'archive à Detroit (Ranger Station) et à Eugene (Willamette National Forest Supervisor Office). Troy Hall, professeur associé de l'Université de l'Idaho, qui faisait sa thèse sur Mt Jefferson à l'époque du projet qui nous intéresse nous a aussi envoyé par la Poste de nombreux documents qui confirment cette information.

<sup>315</sup> «*Regional*» a ici un sens plus large qu'en langue française puisque la Région 6 à laquelle appartient l'Etat d'Oregon comprend aussi l'Etat du Washington.

« *aménagement qui ne sont pas aux normes* ». Le district de Detroit, celui qui gère Mt Jefferson Wilderness, est accusé plus particulièrement parce qu'il semble être en *décalage* avec les *pratiques acceptables*, par ailleurs suivies par les autres secteurs. « *Le District de Detroit [...] dans certains cas, fait exactement le contraire de ce qui est recommandé* ». Les autres reproches adressés concernent le manque de coordination avec les tribus indiennes de Warm Springs et la faible utilisation de bénévoles qui pourraient aider à pallier certaines difficultés de gestion.

La lettre de réponse apporte des éléments de justification à de telles attitudes comme ici où les formations sont vues comme non adaptées aux problématiques rencontrées : « *l'esprit de gestion de la wilderness qui est enseigné lors des formations dispensées au niveau de la région ou de la forêt est plus évident pour les secteurs d'Oakridge et Mc Kenzie. Le District de Detroit a concentré ses efforts sur la réhabilitation de certains sites* ». Mais l'aspect le plus important de ce document est sans doute l'engagement pris par les gestionnaires à la fin de la lettre. « *Un plan d'action incluant Marion Lake, Jefferson Park, Pamela Lake et d'autres sites très fréquentés sera préparé durant l'hiver 87/88 [...] Le Willamette Forest Plan sera le document parent auquel nos plans d'action seront liés*<sup>316</sup> ».

Il convient d'abord de remarquer qu'aucune mention n'est faite du Wilderness Act dans ce document, aucune référence aux valeurs de la wilderness ne vient justifier ce rappel à l'ordre. L'enjeu est ici tout autre : il s'agit, de notre point de vue, de la délégation régionale d'une administration centrale qui demande aux gestionnaires de terrain de se remettre dans l'axe *fixé pour tous*. En affirmant leur filiation, au sens fort du terme (à travers la notion de « document parent »), les employés de terrain font « amende honorable » auprès de leur hiérarchie. Nous considérons que cette lettre de réponse marque le début de la construction d'une stratégie de gestion pour la Mt Jefferson Wilderness dans laquelle sont impliqués à la fois les acteurs de terrain mais aussi les autres échelons du Forest Service. Et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que dans ce document déjà, la spécificité des sites concernés, fait dire aux gestionnaires qu'il n'est pas « évident » de faire comme on fait ailleurs.

### **Les orientations régionales, « carcan moral » d'un nouveau projet de gestion**

Le deuxième document ayant attiré notre attention date de 1990. Il s'agit d'un dossier d'une vingtaine de pages émis par le Bureau Régional du Forest Service à l'attention des districts et qui présente les orientations à suivre en ce qui concerne la gestion de la wilderness. Ce document est important car c'est lui qui a guidé toutes les politiques de gestion décidées dans les années 1990. La première consigne édictée dans ce recueil est le « principe de non dégradation », qui doit être le leitmotiv de tout gestionnaire. Il se doit de « maintenir tout espace de wilderness dans un état au moins aussi sauvage que celui qui a précédé sa

---

<sup>316</sup> “An action plan that includes Marion Lake, Jefferson Park, Pamela Lake and other high use areas will be prepared the winter of 87/88 [...] The Willamette Forest Plan will be the parent document to which action plans will be tied”.

classification ». Ce principe s'applique sur trois plans ici distincts : social, physique et biologique. Les « zones cœur » sont particulièrement mises en avant. Elles ne doivent en aucun cas être modifiées pour « disperser ou s'adapter à de nouveaux usages ». Des articles de loi sont cités pour renforcer ce discours.

On demande aux gestionnaires de suivre quatre étapes distinctes pour remplir cette mission :

- Proposer un état-repère documenté de **l'état naturel initial** et du niveau de **solitude** correspondant ;
  
- Etablir un inventaire des ressources et un éventail des **opportunités récréatives** (Wilderness Recreation Opportunity Spectrum) qui correspondent au Forest Land Management Plan ;
  
- Se mettre en adéquation avec les standards de management, notamment en ce qui concerne la programmation du **budget** et l'évaluation des **ressources humaines** nécessaires ;
  
- Organiser le **suivi** et l'évaluation de la gestion.

Ces quelques consignes constituent le cadre minimal d'inscription du projet que nous avons suivi *a posteriori*. Il s'agit de guider les districts, tout en les mettant « à pied d'œuvre ». Ici, l'autorité régionale établit des *normes* et *demande des comptes* aux gestionnaires.

Un autre point intéressant de ce document est qu'il est divisé en trois parties qui, chacune, édicte les *normes* pour un type de wilderness. En établissant des différences entre trois espèces d'espace, ce document s'éloigne un peu du Wilderness Act de 1964 pour se rapprocher de la réalité de terrain. Sont ainsi distinguées : wilderness Pristine (pure), primitive et semi-primitive. Nous avons récapitulé quelques critères qui les distinguent dans le tableau ci-dessous.

Critères	Pristine wilderness	Primitive w.	Semi-Primitive w.
Sols	Le compactage permet la croissance naturelle	Le compactage permet la croissance naturelle sauf sur les terrains de bivouac, les chemins et les aménagements.	
Eau	Aucune dégradation de la qualité de l'eau	Aucune dégradation sauf temporaire, lors de périodes transitoires	
Bois mort	Laissé au sol	Laissé au sol sauf au niveau des ponts	
Faune	L'usage du site ne doit pas diminuer le nombre d'habitats de plus de		
	10 %	20 %	20 %
Paysage	Aucun aménagement	Aménagement à partir de matériaux présents sur place	Certains aménagements à partir de matériaux extérieurs sont acceptés
Troupeaux	Aucun	Estives autorisées sous réserve d'obtenir un permis	
Rencontres	80 % de chances de ne croiser personne.	80 % de ch. de croiser moins de 7 pers. /jour.	80 % de ch. de croiser moins de 10 pers. /jour.
Groupes	6 personnes maxi. 9 chevaux maxi.	6 à 12 personnes. 18 têtes maxi. au total en comptant personnes + chevaux ou chiens.	
Bivouac	Aucun site à moins de 150 m. Aucun feu	80 % de chances d'avoir un autre site à moins de 150 m. 70m. mini. entre 2 sites	80 % de chances d'avoir 2 autres sites à moins de 150 m. 70m. mini. entre 2 sites WC rustiques autorisés.
Sentiers	Aucun système de sentiers	Système de sentiers généralement entretenus	Système de sentiers entretenus

**Tableau n°13** : Récapitulatif des critères et indicateurs permettant de distinguer 3 types de wilderness, Tollis, C. 2011 à partir des consignes données par les coordinateurs du Forest Service de la Région 6 le 18/12/90.

Pour les districts, l'objectif est, bien entendu, de **tendre vers la catégorie la plus noble** de la wilderness (Pristine). Mais ces orientations permettent également de fixer un cadre plus compréhensif visant à encourager les gestionnaires dans une logique pragmatique plutôt que de les contraindre à planifier un état inatteignable.

### **La mise en place d'une stratégie locale pour répondre à ces impératifs régionaux**

Un "Wilderness Strategy Group" propre à la Willamette National Forest s'est formé durant l'année 1991, probablement en réponse à ces consignes. Nous avons eu accès aux notes personnelles de l'une des personnes ayant participé à la réunion du 21 juin de cette même année. Plusieurs questions posées lors de cette réunion paraissent essentielles car elles sont en lien avec le projet que nous étudions ici. Le groupe a parlé à cette occasion de la façon dont pouvaient être harmonisés les contacts avec le public pour plus de cohérence au sein des différents espaces de wilderness de cette même forêt. Cela concernait le discours vis-à-vis du public, par exemple, la façon de répondre à des questions telles que « *pourquoi je n'ai pas le*

*droit de faire du feu à moins de trente mètres du lac ?* ». La façon de verbaliser les récalcitrants était aussi mise en avant. Enfin, les différentes façons de responsabiliser et impliquer le public ont été abordées.

« Au point où nous en sommes, nous allons devoir endosser des missions qui ne sont pas évidentes. Mais nous devons nous encourager les uns les autres et être cohérents<sup>317</sup> » (Notes personnelles de T. H. Réunion du 21/06/1991)

Deux décisions furent prises à l'issue de cette rencontre. D'une part, un document d'une page viendrait clarifier (*refresh*) le discours à adopter vis-à-vis du public et serait distribué à tous les acteurs de terrain. D'autre part, des permis à remplir soi-même seraient mis à disposition des visiteurs à chaque entrée dans la wilderness afin de les impliquer et de recueillir des informations sur leur nombre, la durée de leur séjour dans la wilderness et leur destination. Une refonte du système de panneauage (plus grand et plus coloré) était également envisagée pour mieux attirer l'attention des usagers. La question de punir les visiteurs ne remplissant pas le permis est restée en suspens puisqu'il s'agissait pour le moment d'une participation sur la base du volontariat.

Les différents éléments que nous avons mis ici en avant ne présentent pas encore les arguments du débat autour d'une limitation stricte du nombre de visiteurs mais nous avons cherché à décrire le contexte dans lequel s'inscrivait cette réflexion. Nous avons vu que les *pressions* de la part du Bureau Régional du Forest Service étaient importantes et nous avons déjà vu que les standards auxquels il était fait référence n'étaient pas respectés pour Mt Jefferson Wilderness. Le nœud de la mobilisation ne s'articule pas tout à fait entre fréquentation et préservation (même si c'est ce dont il est question, en filigrane des échanges entre districts et niveau régional). Il s'agit davantage de questions de *connaissance* du terrain et des visiteurs, et surtout de *reconnaissance* de la hiérarchie et des gestionnaires.

## **Mt Jefferson Wilderness : un espace exceptionnellement fragilisé ?**

Comme la parole des gestionnaires au sujet de l'état naturel – ou plutôt non-naturel – de Mt Jefferson Wilderness était quasi unanime, nous avons cherché à savoir comment cette information avait été relayée au public pour comprendre comment cette préoccupation avait pu devenir une question politique au sens d'une « affaire commune, une affaire de la cité ». Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur la presse de l'époque.

Nous avons retrouvé trois articles principaux traitant directement du projet qui nous intéressait. Ils sont tirés de trois périodiques locaux différents : « The Oregonian » (Portland), « The Register Guard » (Eugene) et « The Gazette Times » (Corvallis). Ils datent respectivement de 1992, 1993 et 1994.

---

<sup>317</sup> “We are to the point where we have some uncomfortable tasks – but we need to support each other – be consistent”

Il est intéressant d'observer que c'est la fragilité ou plutôt la fragilisation de Mt Jefferson Wilderness qui est mise en avant dans les trois articles. Elle est mise en avant comme exceptionnelle et *appelant* des mesures extraordinaires. Le terme « besoin » (*need*) est fortement présent dans les trois essais. Le reporter du Gazette Times n'a pas hésité à intituler son article « a less wild wilderness ? ». Cette question est double. En effet il s'agit à la fois de mettre en avant la dégradation des ressources de cet espace, et d'expliquer en quoi des « freins » (*curbs*) vont *devoir* être appliqués à la jouissance de ce même espace. L'espace est victimisé, ce qui *oblige* les gestionnaires et les visiteurs à changer leurs modes de faire.

La vulnérabilité de Mt Jefferson Wilderness est mise en avant à travers les termes « *anguish* » (angoisse, agonie), « *sensitive* » (sensible), « *loved to death* » (aimé au point d'être étouffé), « *fragile* », « *abuse* » (abus), « *harmed area* » (endroit blessé). Des chiffres alarmants sont aussi mis en avant à travers des interviews avec les gestionnaires comme le discours de cette biologiste engagée pour évaluer l'état des différents sites : « *Nous avions sous-estimé de près de trois cents pour cent les dommages* ». Nous reviendrons sur le rôle que les données ont joué dans la construction du processus de mise en action.

Les actions à prendre en miroir de ces constats apparaissent alors « inévitables », ce mot est utilisé dans les trois articles. Il s'agit de « sauver » et de « soigner » (*heal*) cet espace par des mesures adaptées.

Dans ces extraits de la presse locale, les valeurs de la wilderness n'apparaissent qu'au deuxième plan mais sont néanmoins présentes à travers des phrases du type « *Le Forest Service se retrouve à gérer une wilderness surfréquentée alors que le plan de gestion auquel ils sont liés leur demande qu'aucune trace de fréquentation ne soit visible*<sup>318</sup> ». On observe aussi la mise en avant du fait que cet espace de wilderness n'est pas ce qu'il est  *censé* être, à travers l'interview d'une spécialiste « *Au cours de certains week-ends, vous avez l'impression d'être dans un espace vert, un endroit qui ne serait pas un espace de wilderness*<sup>319</sup> ». Ici, l'espace vert est déprécié par rapport à un espace de wilderness, qui ne *devrait* pas lui ressembler. On fait alors appel à une typologie spatiale normative qui est bafouée. Notons que cette forme de « grandeur verte » (Thévenot, 1993) n'est pas portée à la connaissance du public par des associations environnementale militantes mais via la parole donnée aux gestionnaires et aux scientifiques. Parallèlement, l'article du *Register Guard* fait parler le public lui-même : des questionnaires et autres formes d'enquête ont été administrés par les gestionnaires et leurs partenaires scientifiques dont le journal relate les résultats. Ces données mettent en avant le caractère « justifiable » des mesures extraordinaires à prendre<sup>320</sup>.

---

<sup>318</sup> "Forest Service is faced with managing a crowded wilderness with a management plan that calls for no evidence of crowds"

<sup>319</sup> "On some week ends you'd think you were in a public park, somewhere rather than in a wilderness setting"

<sup>320</sup> Nous allons bientôt analyser la construction et l'entrée en politique de ces données.

## **Limiter l'accès : une initiative controversée**

Si d'un point de vue logique la réduction de la fréquentation de Mt Jefferson est apparue très tôt comme « la » solution aux problèmes de gestion rencontrés, en particulier à Pamela Lake, cette solution ne va pas de soi sur un plan philosophique. Nous allons le voir plus en détail, la restriction du nombre de visiteurs pose des problèmes évidents du point de vue des visiteurs eux-mêmes mais son efficacité est également vivement discutée scientifiquement.

## **La wilderness *devrait-elle* rester ouverte et accessible au plus grand nombre ?**

D'un point de vue individuel et social, la wilderness est mise à l'écart de certaines activités anthropiques pour que le public puisse s'y ressourcer et s'adonner à des activités récréatives comme la randonnée, la pêche ou encore l'alpinisme, activités considérées comme essentielles au développement et à l'épanouissement des usagers, majoritairement citadins. L'objectif de conservation rencontre donc ici un autre principe cher à la culture occidentale, et plus particulièrement à la civilisation américaine : le principe de liberté.

D'après nos recherches, nous pensons que ce problème peut être décliné en deux questions :

- Est-ce que **l'expérience** des visiteurs et le plaisir qu'ils trouvent à se rendre dans la wilderness sont affectés par le nombre de visiteurs qu'ils rencontrent et est-ce que l'état (visiblement détérioré) des ressources naturelles joue sur la qualité de cette expérience ?
- Est-ce que le fait de diminuer le nombre de visiteurs dans un site particulièrement surfréquenté règle concrètement les problèmes, à savoir le nombre d'interactions (trop élevé) et la **détérioration** des ressources naturelles ?

Les réponses à ces deux questions sont loin d'être évidentes. Nous allons tenter d'y répondre à l'aide de la littérature disponible, principalement celle émanant du Aldo Leopold Wilderness Research Institute à l'époque où ce problème s'est posé pour Pamela Lake, et plus généralement, au sein de la Willamette National Forest. Certaines études (Cole, 1993 ; Hall & Shelby, 1993) se sont en particulier penchées sur le cas de Mt Jefferson Wilderness.

Ces recherches montrent que dans des espaces de wilderness très fréquentés les visiteurs sont en moyenne très expérimentés, ce qui va à l'encontre des résultats précédents (Roggenbuck & Lucas, 1987) qui présentaient les visiteurs de ce type de site comme des « novices ». Ces visiteurs disent avoir rencontré plus de personnes que ce qu'ils auraient aimé, mais que cela ne décevait pas leurs « attentes » ni n'affectait la qualité de leur expérience. Hammit et Patterson expliquent à ce sujet que les usagers fabriquent des « comportements de grugeage » (*coping behaviours*) pour faire face à ce type de situation (Hammit & Patterson, 1991). Par exemple, s'ils rencontrent plus de visiteurs qu'ils n'aimeraient, les randonneurs vont ralentir leur allure, s'arranger pour faire des pauses aux endroits où il y a peu de monde, ou choisir un itinéraire alternatif à celui qu'ils avaient précédemment envisagé.

## **Les politiques liberticides sont-elle à exclure ?**

Du point de vue de la dégradation des ressources, les personnes interrogées lors d'enquêtes menées par Hall, Cole et Shelby, se sont montrées beaucoup plus gênées. Elles mentionnaient spontanément les impacts sans que les enquêteurs aient besoin de les lister pour qu'elles les évaluent : création de sentiers subsidiaires, perte de végétation autour des terrains de bivouac, arbres abattus, déchets, feux de camp, déjections équinées, etc. En moyenne, 30 % des visiteurs déclaraient que ces impacts détérioraient « beaucoup » leur expérience et le sentiment qu'ils pouvaient avoir « de se trouver dans la wilderness » (Cole, Hall, 1995).

Cependant, concernant les mesures de gestion à prendre pour faire face à ces problèmes, seulement une minorité de visiteurs encourageait une restriction du nombre de personnes (10 à 23 % selon l'endroit). Ainsi, même lorsque les visiteurs subissent les effets d'un (trop) grand nombre de visiteurs, ils ne soutiennent pas de politique stricte ou liberticide.

Voyons à présent les arguments scientifiques du débat.

## **Nombre des visiteurs et sévérité des impacts ne sont pas directement corrélés**

Pour Troy Hall, dans l'hypothèse d'une restriction d'accès, il n'est pas évident que le nombre de rencontres (*encounters*) baisse avec le nombre de visiteurs acceptés. En effet, comme mentionné plus haut, « des comportements de grugeage » peuvent être adoptés pour pallier la gêne occasionnée par un nombre subjectivement trop important de visiteurs. Or de telles pratiques ne sont pas observées lorsque la population diminue. Par ailleurs, sur une étude faite à Snow Lake (un autre site de wilderness surfréquenté), son étude a révélé que les visiteurs croisaient en moyenne « un autre groupe toutes les 3,2 minutes ». Dans l'hypothèse où l'on réduirait la fréquentation de moitié, les visiteurs ne croiseraient plus qu'« un groupe toutes les 6,5 minutes », et Hall de poser la question : « Est-ce que cette amélioration des conditions récréatives est réellement significative ? ». Il semble que les coûts liés à une telle opération d'exclusion ne valent pas le bénéfice qui serait apporté aux visiteurs autorisés.

## **Et si des réglementations supplémentaires ne faisaient que déplacer le problème ?**

D'ailleurs il convient de se poser la question suivante : où iraient les visiteurs une fois exclus de cet espace ? Il se peut qu'ils se rendent dans un autre espace de wilderness ou alors dans un endroit à la limite de l'espace de wilderness dans lequel ils auraient aimé aller. Or, les territoires voisins de ces espaces classés servent de « zones tampon » permettant la régulation des zones « cœur » de wilderness. Déplacer le problème ne reviendrait pas à le régler, sauf si la Willamette National Forest toute entière venait à émettre des quotas, mais cette solution n'est pas souhaitable à un niveau régional puisque les visiteurs se « rabattraient » sur les autres espaces récréatifs. Ce souci est aussi pertinent à propos des impacts physiques de la fréquentation. La faune, par exemple, se joue des frontières symboliques telles que « zones cœur » ou « zone tampon » et l'on peut supposer que déplacer les visiteurs de l'un vers l'autre ne diminuerait pas la gêne occasionnée à leur égard.

Une autre façon de regarder le problème consiste à dire, comme nous y invite l'enquête de Hall (Hall, 1998), que les wilderness à proximité de grands bassins de population, comme Mt Jefferson Wilderness, sont inévitablement bondées de monde. Et que les visiteurs sont en conséquence plus indulgents à l'égard des conditions naturelles et sociales de ces espaces. De leur côté, ils soutiennent massivement les efforts fournis par le Forest Service pour *canaliser* le flux des visiteurs sur les sentiers et les terrains de bivouac désignés. Ils affirment à ce sujet que leur expérience de la wilderness n'en est pas amoindrie. Nous allons d'ailleurs étudier plus finement les alternatives qui existent à côté de l'imposition de quotas à l'entrée.

### **La question du *juste milieu***

Pour compléter cette sous-partie, nous aimerions revenir sur le Wilderness Act par rapport aux réflexions que David Cole ou Troy Hall ont pu avoir. Pour eux, l'interprétation changeante de ce texte complique grandement la tâche des gestionnaires. Si le fait que le Wilderness Act les *oblige* à conserver les conditions naturelles des espaces dont ils s'occupent fait l'unanimité – et ceci explique l'adhésion quasi totale du public aux techniques de gestion des impacts physiques – en revanche, la place et l'importance de la solitude dans la gestion de la wilderness est bien plus controversée. Est-ce que l'apport de conditions exceptionnelles pour les activités récréatives sans restriction (*unconfined*), qui sont aussi mentionnées dans le Wilderness Act ne suffiraient pas ? Et si la possibilité de trouver la solitude est un pré-requis pour la wilderness, doit-elle exister à tout moment et en tout lieu dans la wilderness ? En effet, pour la totalité des personnes interrogées par Hall (Hall, 1993), celles pour qui la recherche de la solitude était le motif premier de séjour dans la wilderness ont toutes pu en faire l'expérience, même dans un endroit qu'elles qualifiaient de « surfréquenté ».

Cette dernière réflexion est importante car elle pose la question du *juste milieu* entre une approche qui se fierait aux évaluations et aux ressentis du public et une approche qui considèrerait que la wilderness est davantage comme « une raison d'Etat » qui justifie que l'on aille à l'encontre de ce que le public souhaite, avec peut-être, à l'extrême, l'idée qu' « ils ne savent pas ce qui est bon pour eux ».

### **Les alternatives existantes**

Comme nous l'avons vu, restreindre l'accès à la wilderness est une décision fortement impopulaire. Outre cela, le processus de mise en place d'un tel dispositif est « extrêmement coûteux » en réunions et en montage de dossiers divers (Mt JW 6). In fine, ce genre de réglementation demande une surveillance importante, ce qui amène à affecter en permanence un ou plusieurs membres du personnel à cette tâche, sur le terrain et qu'un système de sanction soit organisé pour que la mesure de gestion soit réellement appliquée. Nous allons donc répertorier rapidement les alternatives qui auraient pu être envisagées pour solutionner les problèmes rencontrés à propos de Mt Jefferson Wilderness, et plus particulièrement Pamela Lake et essayer de comprendre pourquoi ces options n'ont pas été considérées comme adéquates ou suffisantes.

## **Eduquer le public : une démarche indispensable mais non suffisante**

De nombreux impacts peuvent être drastiquement réduits par un programme soutenu et adapté d'éducation du public. Ces programmes sont dispensés dans la totalité des espaces de wilderness à travers des affiches placées au départ des sentiers de randonnée, sur les permis remplis volontairement et mis à disposition du public au même endroit, et parfois même des brochures sont distribuées par les gardes qui relaient oralement le message pour un « impact minimum » (« Leave no Trace », par exemple). Grâce à ces efforts, de nombreux problèmes ont été réduits comme la dispersion de déchets divers. Mais il est peu probable que l'intensification de telles initiatives ait une incidence proportionnelle au coût engendré étant donné la part du budget qui leur est déjà consacrée. De plus, certains problèmes comme le nombre de rencontres ne peuvent être atténués même si les effets de cette « gêne » peuvent être amoindris par des pratiques plus responsables – par exemple, si les usagers s'astreignent à un niveau sonore adapté. Certains problèmes tiennent davantage au nombre de visiteurs qu'à leurs pratiques isolées. Par exemple, ce n'est pas le fait de faire du feu qui met en danger un espace de wilderness, mais le fait qu'une trentaine de groupes en fasse répétitivement sur plusieurs mois, ce qui peut amener à épuiser le bois mort à un endroit donné. L'éducation du public apparaît ainsi nécessaire mais non suffisante<sup>321</sup>.

## **Aménager une boucle à sens unique**

Certains aménagement peuvent participer à *canaliser* toujours plus le public et apporter une réponse au nombre trop important de rencontres. L'idée de créer une boucle à sens unique est ainsi parfois retenue lorsque la configuration initiale du site le permet. Un panneau à l'entrée peut même inciter les gens à différer leur départ pour éviter de « coller » au groupe précédent si ce dernier est encore en vue. Mais ce type de dispositif ne convient pas pour gérer les impacts physiques d'une foule de visiteurs et ils demandent également qu'une surveillance soit assurée, ce qui pose la question des coûts. D'autre part, il peut être considéré comme extrêmement contraignant. Il n'a pas été retenu pour Pamela Lake puisqu'il n'y a qu'un seul sentier, utilisé à l'aller comme au retour. D'autres accès sont possibles mais ils requièrent plusieurs heures de marche – au moins six heures, contre trois quarts d'heure par le sentier « historique » - et rejoignent d'autres parkings.

## **Déterminer des sentiers et des terrains de bivouac officiels / restaurer les zones dégradées**

Canaliser le flot des visiteurs à l'intérieur de circuits fléchés et concentrer l'impact du camping dans des terrains de bivouac officiels en nombre limité peuvent participer dans de nombreux cas à minimiser l'impact des usagers sur un espace de wilderness. Seulement ces

---

<sup>321</sup> Elle est en particulier essentielle lorsque les mesures de gestion prises appellent des explications pour que le public coopère et participe ainsi à leur réussite.

mesures ne peuvent être prises qu'à certains endroits précis, et non à l'échelle d'une zone entière de wilderness. Cette technique permet de fermer certains terrains à l'accès des visiteurs par un système léger de barrière (ficelle et affichette) et de les restaurer (plantations nouvelles). Une partition s'opère alors entre des sites *sacrifiés* et d'autres que l'on tentera de *soigner*. Ceci devient pertinent lorsque dans certains sites, le nombre de terrains de bivouac dépasse largement les besoins des usagers et que les terrains sont trop proches les uns des autres. Ce dispositif permet alors de réorganiser l'espace pour que chacun puisse se sentir isolé des autres groupes et bénéficier de cette solitude, part importante de l'esprit de la wilderness. Mais encore faut-il que ces besoins aient été évalués avec précision en amont. Car s'il arrivait que la totalité des terrains de bivouac soit utilisée, les visiteurs créeraient alors leur propre terrain dans une zone vierge (pristine).

Cette façon de faire est également très largement appliquée aux sentiers. Cela permet de concentrer l'impact des visiteurs sur une portion de l'espace. L'interdiction de prendre des raccourcis entre les lacets d'un sentier est ainsi une règle très répandue dans les parcs naturels américains et toute déviance est sévèrement réprimée (150 \$).

Si ces options de gestion sont souvent adéquates, elles posent néanmoins de sérieuses difficultés de mise en application. Elles supposent d'abord, comme nous l'avons dit, un recueil précis de données au préalable pour évaluer combien de sentiers et de terrains de bivouac sont nécessaires. Elles demandent aussi une *surveillance* intensive des sites car sur une aire dévouée à la restauration de la végétation, plusieurs années d'efforts peuvent être annulées par l'installation temporaire d'un groupe de quelques campeurs, même lors d'une seule nuit. Si la coopération des visiteurs n'est pas totale, les efforts fournis sont vains. Enfin, ces mesures exigent un aménagement important des sites. Des repères visibles et clairs doivent être installés pour guider les usagers. Des cartes explicatives doivent être distribuées aux campeurs pour qu'ils puissent se diriger facilement vers les aires de bivouac autorisées. Le risque de dérive est alors sérieux : si les aménagements se multiplient, un séjour dans la wilderness pourrait rapidement s'apparenter à une *visite guidée*. D'ailleurs, un tiers des personnes interviewées dans l'étude précédemment citée se dit gêné par l'intrusion de techniques de gestion trop visibles (Cole, Hall, 1993). En effet, le Wilderness Act insiste sur le fait que l'utilisation de matériaux extérieurs – même s'il s'agit de simples ficelles et affichettes – se doit d'être temporaire. Or, la végétalisation d'un espace dégradé peut prendre plusieurs décennies. Ce procédé est d'ailleurs quasi impossible sur les sites de haute altitude (au dessus de 2000 m.)

Pour finir, ces dispositifs de désignation de sentiers et terrains de bivouac couplés avec la restauration de certaines zones abîmées sont très onéreux. On peut imaginer que ce souci soit contourné par la mobilisation de bénévoles. En effet, les wilderness proches de grands bassins de population ont l'avantage de pouvoir bénéficier d'un important vivier de volontaires qui

pourraient « adopter<sup>322</sup> » certains de ces sites, s'en rendre responsables. Ils peuvent, par exemple, éduquer le public ou participer à des campagnes de plantation. Mais l'organisation, la formation et le suivi de telles organisations demandent tout de même un budget conséquent.

Il semble en définitive que ces alternatives soient très séduisantes mais leur mise en application serait grandement facilitée et leur réussite encouragée par la diminution du nombre de visiteurs<sup>323</sup>.

### **Interdire les feux de camp**

Nous l'avons vu à propos de l'exemple de Marion Lake, l'interdiction de faire du feu est une façon indirecte de réduire la fréquentation des campeurs. Cette option n'a pas été retenue initialement à Pamela Lake parce que la fréquentation à la journée posait de gros problèmes que cette alternative n'aurait pas participé à régler.

Néanmoins, cette initiative a été prise pour les terrains de bivouac les plus proches de l'eau, une dizaine d'années après que les quotas de fréquentation ont été instaurés, en complément. La justification attendant à cette décision fut la pollution des sols et donc de l'eau du lac, causée par les cendres des feux de camp à ces endroits fragiles. Il est intéressant de voir que ce choix a engendré une sorte de *ségrégation* socio-spatiale au sein des campeurs. Les terrains de bivouac proches de l'eau ont « rapetissé » parce que seuls les campeurs solitaires ou les couples les utilisent. Les groupes importants (plus de 6 personnes) comme les familles, les groupes d'amis (étudiants), ou les clubs (randonnée, prière), qui viennent dans une perspective plus festive, s'installent davantage sur les terrains éloignés du lac, d'où ils n'ont pas de panorama ouvert, mais sur lesquels ils peuvent faire du feu (Observation, Tollis, 2005, 2008, 2009).

### **Définir un zonage interne à la Wilderness**

Le découpage d'un espace de wilderness en plusieurs zones de gestion différenciée est monnaie courante dans les pratiques contemporaines des gestionnaires. Nous l'avons vu à propos des micro-zonages impliqués par la désignation de sentiers et de terrains de bivouac officiels. Des aires plus étendues peuvent être considérées comme « sacrifiées » au profit de zones plus lointaines qui vont être gardées « en l'état ».

#### **Illustration 14**

---

<sup>322</sup> Nous allons reparler de ces programmes « *adopt a trail* » ou « *adopt a lake* ».

<sup>323</sup> Même si nous avons montré que le rapport succès des politiques de protection/diminution du nombre de visiteur n'est pas un rapport de proportionnalité, le premier est tout de même conditionné par le second.

Pour les visiteurs, « il est plutôt normal que les wilderness à proximité de grandes villes soient plus fréquentées que d'autres espaces de wilderness » (Hall, 1993). En conséquence, ils sont peu nombreux (5 %, que Hall appelle « puristes ») à soutenir des modalités de gestion permettant que la solitude soit « le » critère de gestion partout dans la wilderness. Ils ne souhaitent pas non plus qu'aucune restriction ne s'applique. En moyenne, 65 % d'entre eux adhèrent au fait que les pratiques doivent être « plus strictement encadrées » dans ces espaces très fréquentés. La majorité d'entre eux (80 %) affirme que certains endroits doivent permettre l'expérience de la solitude (35 % sur une majorité de sentiers, 45 % sur une minorité des sentiers) (Hall, 1993).

Si une toute petite majorité d'entre eux (56 %) admet que « dans les espaces de wilderness proches des grandes villes, il est plus probable que des quotas de visiteurs soient nécessaires », 53 % affirment également que « les gestionnaires devraient autoriser l'accès à la wilderness aux citoyens quand ils le veulent pour qu'ils puissent s'évader de la ville ». Face à l'ambiguïté de ces réponses, la partition de l'espace entre des zones d'accès libre et des zones surprotégées à l'accès limité semble offrir une solution évidente. Mais n'oublions pas si vite les raisons plus complexes de la controverse pesant sur la limitation (même à un endroit) du nombre de visiteurs, en particulier, le principe de vases-communicants que nous avons évoqué plus tôt.

Ce zonage interne et les concessions qu'il implique est l'une des alternatives qui, ajoutée au projet de création de quotas à l'entrée, a participé à faire admettre cette initiative mais la décision de limiter l'accès n'est pas allée de soi. Il convient maintenant de comprendre comment, au-delà des idées en jeu, ce programme de gestion a été décidé et mis en place, de manière pragmatique. Nous allons détailler les différentes étapes de construction de ce projet et la façon dont les acteurs se sont arrangés pour enrôler un public large et hétérogène. L'objectif de cette mobilisation était de rendre *acceptables* les décisions délicates qui allaient *devoir* être prises.

## 2. Construire un collectif hétérogène pour fabriquer des compromis

« Afin de sortir de ces difficultés pour convoquer le collectif, il faut considérer que celui-ci est composé d’humains et de non humains capables de siéger comme citoyens, à condition de procéder à des partages de capacités » (Latour, 1999, p. 376).

Le projet de limiter l’accès à Pamela Lake n’est pas venu uniquement des gestionnaires qui auraient planifié cette initiative et l’aurait ensuite faite accepter puis validé par le public. En fait, plusieurs gestionnaires à la base de ce projet avouent avoir des « sentiments mitigés » (mixed feelings) à propos de cette décision finale. Leur idée principale était de lancer une réflexion sur l’avenir de Mt Jefferson Wilderness et la façon dont les critères donnés par le Bureau Régional du Forest Service pouvaient être remplis. Dans ce but, ils ont sollicité, enrôlé, fait parler, l’espace lui-même, les usagers, certains documents, des objets divers, des entités multiples et hétérogènes, en somme. Le fait de « partir sans idée prédéfinie de ce qui devait être accompli » est qualifié de « risqué » par les meneurs du projet.

« Vous savez, une façon de faire est de simplement l’avertir (le public), dans la presse ! Ou alors vous pouvez prendre un chemin plus accidenté et **impliquer pour de vrai les gens dans le processus de fabrication de la décision**, et pas seulement cela, mais aussi l’analyse des données ! Et **c’est risqué** ! [...] Mais on a senti que l’on pouvait y arriver parce qu’on avait, la Willamette (National Forest) avait un certain nombre de personnes qui s’y connaissaient bien en participation du public et aimaient ça, et étaient prêt à y passer du temps, et donc on a décidé de suivre cette route-là<sup>324</sup> » (Mt JW 11).

Au-delà de leur *engagement*, les gestionnaires de l’époque mettent également en avant le fait que de multiples conditions étaient réunies à ce moment-là qui font que ce projet a *marché*. Ils parlent d’une « fenêtre d’opportunité » (window of opportunity, Mt JW 7), comme l’on parlerait d’une « fenêtre météorologique » lors d’une course en montagne, un laps de temps où « il *faut* y aller ». Voyons le déroulement des différentes étapes du projet qui les ont amenés à formuler cette conclusion. En creux, nous essaierons aussi de comprendre pourquoi le même type d’initiative a échoué à d’autres endroits (Jefferson Park, Green Lakes et Mt Hood).

---

<sup>324</sup> “You know, one way is to just notify them, you know, in the paper ! Or you can go on the intensive route and actually involve people in your decision making, and not only the decision making but the consideration of the data ! And it’s risky ! [...] but we felt like we could pull it off because we had, the Willamette had a fairly decent category of people [...] who knew enough on public involvement and had appreciation for it and were willing to spend the time on that, and we decided to go that route »

Ici, nous souhaitons aborder le collectif agissant avec le sens que lui donne Latour c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une « unité déjà faite » mais davantage d'une « procédure pour collecter des associations d'humains et de non humains » (Latour, 1999). Ce processus nécessite un travail constant de *diplomatie* et de *traduction* qui est opéré par plusieurs acteurs qui se relaient. Nous pensons même que cette compétence est largement distribuée au sein du collectif au-delà des « médiateurs officiels ». La tâche de ce collectif est de récupérer différentes propositions, d'élargir constamment le nombre d'entités à prendre en compte afin de constituer un monde commun qui soit vivable, ici, par l'instauration de *règles acceptables* qui garantissent la conservation du caractère sauvage de Mt Jefferson Wilderness, tout en offrant un espace pour le déploiement satisfaisant des activités récréatives. Ces règles se doivent ainsi d'être acceptables pour le public, les gestionnaires et l'environnement considéré comme fragile mais aussi, nous allons le voir, capable de manifester des résistances ou une certaine résilience.

De façon intuitive ou peut-être arbitraire, nous distinguons deux sous-processus d'intégration : d'une part l'élargissement du collectif concerné par l'avenir de Mt Jefferson Wilderness à des intérêts pluriels, via la constitution d'un « Focus Group », et en parallèle puis en continu, la collecte et l'irruption de nombreuses données quantitatives et qualitatives venant perturber encore ce mixte d'intérêts et de propositions.

### **La construction du Wilderness Focus Group : un processus de sélection engageante**

La volonté de parvenir à des décisions acceptables a amené les gestionnaires de deux forêts (Willamette et Deschutes) à construire un groupe de discussion et de travail au cours de l'année 1992 avec l'espoir de commencer à faire appliquer certaines mesures au cours de l'été 1993. Ce Focus Group peut être considéré à la fois comme un groupe de travail ou comme un objet d'étude, une sorte d'échantillon-test à partir duquel les gestionnaires apprennent à composer.

Nous nous devons de faire une courte pause pour expliquer que les éléments livrés ici ont été tirés à la fois d'interviews auprès de gestionnaires et de membres du public présents dans ce Wilderness Focus Group, mais aussi de documents d'archives trouvés à Detroit, Eugene et Portland, ainsi que d'un corpus de documents qu'une chercheuse (Troy Hall), alors en thèse et ayant aidé à la construction des décisions, a accepté de partager avec nous. Il s'agit de comptes rendus de réunion officieux (CRX) et officiels (CRL), et de notes personnelles (NPTH). Différents rapports et articles de recherche se trouvaient aussi dans cette collection. Ne pouvant pas rendre justice à la richesse de ce matériau (1300 pages), nous avons décidé de centrer notre analyse sur les relations, les processus d'intéressements et de prise en compte des différentes entités dans le collectif. Pour cela, nous avons interrogé les matériaux à l'aide des questions suivantes :

- **Comment les acteurs se sont-ils constitués en collectif ?** Quels étaient les liens préexistants ? Quelles sont les choses (documents, lieux, objets, habitudes) qui ont aidé à les lier ?

- Comment les acteurs se sont-ils organisés pour prendre en compte certains problèmes ? Quels enjeux (pression, domination, consensus, apprentissage) inhérents au collectif ont émergé durant la période de travail en commun ? Quels **scrupules** ont-ils formulés ?

Il a été très difficile de se cantonner à ces quelques questions tant les informations révélées par les documents étaient stimulantes, et il conviendra sans doute de creuser davantage ces recherches à l'avenir. Pour l'heure, essayons de comprendre par quel processus d'enrôlement il a été possible de recruter une vingtaine de personnes volontaires pour représenter les intérêts multiples du public et participer à la construction de décisions acceptables, en lien avec le personnel du Forest Service.

### **Sélectionner et enrôler des porte-parole pour former un Wilderness Focus Group**

Nous qualifions doublement le processus de recrutement mis en œuvre pour composer le groupe de travail de « sélection » et d' « enrôlement » parce que ce double objectif a été formulé comme tel par les coordinateurs à l'initiative de cette consultation. Dès la lettre d'information qui a lancé la campagne d'appel à bénévoles et qui a été diffusée dans la presse et relayée par courrier à différents groupes d'intérêts, les connaissances et compétences recherchées étaient doublées d'engagements à tenir.

Les candidats se devaient de connaître le Wilderness Act et le Forest Plan. Ils devaient « être prêts à mettre de côté, vous savez, leurs points de vue personnels [...] être capable de travailler avec d'autres personnes et trouver des solutions, en se basant sur les données qu'on leur donnerait !<sup>325</sup> » (Mt JW 11).

Les organisations (clubs d'activités en montagne, associations de chasseurs ou de défense de l'environnement) opéraient en amont une sélection pour fournir des « nominés » et des « suppléants ». Le but était que les différents intérêts soient incarnés par une seule personne (et son suppléant) « *que chaque intérêt soit associé à un nom* » (Mt JW 11). Ceci a facilité le travail des coordinateurs qui, de leur côté, ont choisi des membres parmi les candidatures spontanées.

Après un bref topo sur les enjeux (conservation/récréation) et le mode de construction de la décision (consensus), les **responsabilités** à endosser par les membres étaient exposées comme suit dans le document de recrutement (en annexe) :

---

<sup>325</sup> “They needed to be willing to put aside, you know, their personal views, [...] able to work with other people to come up with solutions, based on the facts of the data that we gave them !”

- Représenter les intérêts du groupe d'origine et leur transmettre ce qui se disait, les informations et les progrès du Focus Group ;
- Comprendre et accepter les engagements de présence. Informer les suppléants ;
- Accepter de travailler en équipe, être ouvert à la discussion et être capable de comprendre un grand éventail de points de vue ;
- Donner à chacun une chance de s'exprimer et se retenir de juger les idées présentées par les autres avant que celles-ci ne soient développées ;
- Se concentrer sur les problèmes, les besoins et les options, au-delà des personnalités ou des personnes et ne pas adopter de positions radicales au début des discussions ;
- Essayer d'atteindre un consensus concernant les moments décisionnels pour développer un ensemble faisable d'idées et d'actions ;
- Autoriser la publication de son nom pour que d'autres membres du public puissent les contacter et qu'ils se fassent les relais de leurs points de vue ;
- Parler de manière concise et écouter sans interrompre ;
- Si des problèmes émergent concernant le fonctionnement du Focus Group, les membres en feront part d'abord aux coordinateurs et chercherons à les résoudre au sein du Focus Group. Disperser ces problèmes en dehors du Focus Group ne sert souvent qu'à saper ce dernier.

Le nombre de candidatures spontanées nous a vraiment étonnés. Celles-ci étaient systématiquement accompagnées de lettres de recommandation d'organisations diverses (clubs, associations, administrations). Les fiches de candidature-type demandaient le nom, le numéro de téléphone et l'organisme que le candidat voulait représenter (« moi-même » étant une option). Elles pouvaient être remplies par le candidat lui-même ou alors à la troisième personne par une personne *recommandant* un candidat. Certains candidats bénéficient ainsi de plusieurs fiches de candidature et donc de *propositions* plus élaborées.

Les deux questions posées étaient :

- De quelle **expérience de la wilderness** le candidat bénéficie-t-il ? Quelle connaissance a-t-il des trois espaces de wilderness qui sont en jeu ? S'est-il rendu dans ces wilderness ces deux dernières années ?
- Comment pensez-vous que le candidat puisse **contribuer** au Focus Group qui va travailler sur des sujets controversés ? (Parlez de son expérience). Si vous avez besoin de davantage de place, utilisez le dos de la feuille.

La feuille était agrémentée de deux dessins de randonneurs (un homme lisant une carte et une femme tenant un bâton) et faisait référence aux instructions dont nous avons parlé.

Nous ne connaissons pas le nombre total de candidatures reçues, mais elles étaient très nombreuses (un « *nombre surprenant* ») du point de vue du coordinateur que nous avons interviewé (Mt JW 11). Au final, une vingtaine de personnes a été sélectionnée pour participer au Focus Group. Au-delà des critères de sélection individuelle, un équilibre était à trouver dans la composition et le nombre de participants. Certaines inquiétudes se sont manifestées, par exemple, à l'égard de l'un des membres sélectionnés du Forest Service (FS) qui était trop « radical » dans son militantisme écologiste et risquait de faire perdre toute crédibilité à des mesures strictes que le FS préconisait. « *Il a une personnalité tellement forte, et il était du côté du Forest Service, là, nous étions vraiment inquiets de savoir s'il y aurait un bon équilibre dans la participation. Vous voyez ? Mais finalement il a intégré le groupe et la façon dont marchaient les règles et le fait que le groupe soit assez grand, ça n'a pas posé de problème, au final*<sup>326</sup> » (Mt JW 7).

Nous avons dressé un panorama de la diversité des points de vue (intérêts) représentés dans ce Focus Group et des qualités que nous pensons avoir été discriminantes dans le choix de ces membres à travers des extraits des candidatures (Cf. Tableau en Annexe). Ces extraits permettent aussi de saisir l'étendue des liens mobilisés par les membres choisis. Trois atouts ont, selon nous, distingué les candidats : le temps et l'énergie qu'ils s'engageaient à fournir, le nombre de connexions qu'ils mettaient en avant (« *je peux parler pour* [tel groupe, tel type d'utilisateurs] ») et enfin l'expérience qu'ils avaient du terrain (que les candidats chiffrèrent sous la forme du nombre d'années de pratique) et de la résolution de problèmes (*problem solving skills*).

Le sérieux investi dans ce processus de sélection, initié par les coordinateurs du Forest Service et renvoyé par les candidats met en lumière, de notre point de vue, deux points importants : d'une part la détermination à constituer un groupe de discussion équilibré et représentatif d'une multiplicité d'intérêts, d'autre part, la volonté d'enrôler véritablement les acteurs. En effet, on pourrait voir dans cette construction de « barrières à l'entrée » une forme de communication engageante, au sens de Joule et Beauvois (2002), dans laquelle on demande un investissement fort dès le début aux candidats qui doivent prouver leur motivation pour ensuite les faire tenir ensemble sur le long terme. En faisant état de leur *attachement* à la wilderness, et des *responsabilités* dont ils se sentent investis, en s'engageant à prendre le temps de participer aux séances de débats et de prise de décision, les candidats scellent une sorte de pacte implicite, moral et contraignant, comme dans ce que Joule et Beauvois appellent un « acte préparatoire ».

---

<sup>326</sup> “He’s such a strong personality and he was with the FS there, we were really worried whether we would have good fair balanced participation, you know ? But he still got on the group and the way the ground rules worked and the fact that the group was large enough, it ended up not being a problem”

Il n'est pas de notre rôle de juger la pertinence des critères de sélection. Ce qui nous stimule ici est le processus de construction du collectif tel que nous avons pu l'observer, *a posteriori*. Vu les profils sélectionnés, il semble que la durée des attachements, c'est-à-dire le fait que les candidats mentionnent qu'ils pratiquent la randonnée pédestre, la chasse, la pêche ou la randonnée équestre depuis des dizaines d'années, ait joué dans leur admission. Le coordinateur les qualifie de « *wilderness champions* » (Mt JW 11). Mais au-delà de cet indicateur, il apparaît que le nombre d'intérêts représentés – que nous appellerons liens – et la capacité à représenter ces liens dans le collectif aient été les arguments auxquels les sélectionneurs étaient le plus sensibles. Ils sont mis en avant, notamment à travers les notions de porte-parole (*speak for, represent*), liaison, intérêt (*interest*), appartenance (*membership*), de leadership (*mentor, trainer, teacher, director, mayor, coordinator, guide*), ou de réputation (*well known*). Au-delà du fait qu'ils soient partie prenante d'autres groupes qu'ils pourraient représenter, les candidats mettent l'accent sur le fait qu'ils sont déjà des *points de rencontre* entre différents univers : les chasseurs et les défenseurs de l'environnement, les générations anciennes et les jeunes générations, les acteurs privés et les acteurs publics.

Voyons maintenant comment il a été possible de faire tenir ensemble ces acteurs d'horizons diverses et à travers quels cadres le travail en commun a pu être produit.

### **Réguler les interactions : à partir de qui/quoi ? Jusqu'où ?**

« Je ne crois pas que nous ayons perdu un seul groupe, une seule personne, durant la totalité du processus. Ça, c'est très bien<sup>327</sup> ! » (Mt JW 11).

Pour comprendre comment ont pu être régulées les interactions, c'est-à-dire pour saisir comment les acteurs s'y sont pris pour faire cohabiter le collectif du Focus Group, nous nous sommes attachés à décrypter les notes personnelles prises par T. Hall pendant la première réunion (NPTH 1) et analyser les interviews qui la mentionnaient. Le ressenti de cette rencontre nous a paru assez mitigé. Il semble que de nombreuses épreuves et inquiétudes apparaissent à ce moment clé de la construction du projet, ce qui a été un de nos axes de lectures. Nous nous sommes intéressés également aux stratégies déployées ainsi qu'aux instruments employés pour faire tenir ensemble le groupe. La distribution des rôles, des compétences et des responsabilités, ainsi que les règles implicites et explicites ont aussi été recherchées dans ce matériau.

Pour nous, la première réunion du Wilderness Focus Group constitue une *épreuve* majeure, dans le sens où il s'agissait de tester la pertinence de son existence et du choix des personnes y prenant part. D'autre part, l'alchimie du groupe et la crédibilité du projet devaient être évaluées suite à cet évènement. Outre cette épreuve englobante, nous avons repéré plusieurs moments qui s'apparentent à des sous-épreuves. Par exemple, à l'arrivée dans la salle des différents membres du Focus Group (vingt volontaires et une douzaine d'employés du Forest

---

<sup>327</sup> “I don't think we lost a single group or individual, out of that whole process. That's very good!”

Service (FS)), une tension semblait s'être installée (NPTH 1). Une animatrice (*facilitator*) avait été recrutée pour faciliter les échanges entre les différents protagonistes et, à son initiative, quelques exercices simples ont « *permis de réduire un peu la tension et de commencer à faire interagir les gens*<sup>328</sup> ».

Un peu plus tard, après une présentation « affreuse » d'un membre du FS (« éparpillée », « non enthousiaste » et « qui soulignait des choses peu pertinentes », insistant sur la réunion exceptionnelle des deux espaces forestiers « *comme si ces détails bureaucratiques intéressaient qui que ce soit dans la salle*<sup>329</sup> »), un brainstorming fut organisé. Cet exercice « *où les idées pleuvent de partout au même moment, sans qu'aucun développement sérieux ne soit demandé, ni aucun enjeu précisé* » (NPTH 1) n'a pas semblé donner de résultats probants, du fait que « *rien n'ait été anticipé par le FS*<sup>330</sup> ».

Globalement, sur toute la durée de la réunion, il semble que le FS ait été assez frileux, ne voulant pas donner trop d'indications pour laisser s'exprimer les bénévoles sélectionnés mais que, de ce fait, à plusieurs reprises « *le groupe n'était pas sur de savoir sur quel pied danser, ou même ce qu'il faisait là*<sup>331</sup> ».

La personne dont nous avons récupéré les notes se montre ainsi très critique vis-à-vis de la façon qu'a le FS de procéder mais elle évoque également les questions qui la travaillent en tant que « *seule représentante du monde de la recherche* ».

« Je n'avais pas du tout réalisé à quel point ce serait difficile. Je me suis sentie perdue à plusieurs reprises aujourd'hui. La littérature sur le « *community process* » ne rend pas du tout compte de ce que l'on ressent quand on est plongé dedans. C'est comme si tous les repères que l'on utilise normalement, toutes les partitions, n'étaient plus là. J'ai l'impression que je ne suis pas la seule à avoir ressenti ça. [...] Quelle règle doit-on utiliser pour décider ? Comment décider de la façon dont on va décider ? Comment séparer des problèmes qui sont intrinsèquement connectés de façon à les présenter de manière linéaire<sup>332</sup> ? » (NPTH 1).

---

<sup>328</sup> “a couple of simple exercises that reduced the tension a bit and got us interacting”.

<sup>329</sup> “Unfocused”, “unenthusiastic” “stressed the wrong things”, “he kept talking about how neat it is that WNF and DNF are working together on this project (as if anyone in the room cared about that sort of bureaucratic stuff!”).

<sup>330</sup> “all the ideas rain down all at once, and without any sustained examination of what they entail” “I wonder why it is that a planning agency is so darn awful about anticipation”.

<sup>331</sup> “The group wasn't sure what ground they were on or what they were being asked to do”.

<sup>332</sup> “I didn't realise just how difficult it would be. I felt totally lost several times today. The literature on “community process” just doesn't capture these feelings of being at sea at all. It's as if all the foundations that you normally use, all the sounding boards, are no longer there. I suspect other members of the group felt this too.

Il est intéressant de constater que certains éléments comme l'animatrice paraissent indispensables lors de la première réunion. « *C'est un plus d'avoir quelqu'un de totalement indépendant*<sup>333</sup> » (NPTH 1). Nous pouvons la considérer comme une médiatrice entre deux mondes qui apprennent à se connaître et à se reconnaître. Mais très rapidement, il est apparu que les membres sélectionnés en savaient beaucoup sur la wilderness, et l'animatrice s'est retrouvée « dépassée » et a commencé à faire perdre du temps au groupe et à « casser sa dynamique ».

“Au final, on a perdu du terrain sur ce point dans le sens où cette personne n'était pas une personne de la wilderness pour un sou. C'était difficile pour cette personne de saisir certains concepts que l'on nous présentait (rire), nous ne parlions pas le même langage, vous savez, elle n'avait pas les connaissances de base par rapport à ce que l'on discutait. [...] Nous passons plus de temps à interpréter et à mettre les choses au tableau, et s'assurer que tout le monde comprenait de quoi on parlait que l'animatrice, donc après une ou deux réunions, on a pris le relais<sup>334</sup> » (Mt JW 11).

Notre objectif ici n'est pas de montrer comment la coordination s'est construite concrètement car ce processus a seulement été amorcé lors de la première réunion. Nous avons souhaité au contraire mettre en avant la façon dont une *inquiétude de coordination* avait émergé et comment les acteurs y avaient fait face. L'hésitation que nous avons voulu mettre en relief semble tenir au positionnement du Forest Service et à la légitimité qu'ils allaient donner aux décisions prises par le groupe. Le manque d'anticipation qui est souligné par l'observatrice sur laquelle nous calquons notre propos reflète l'incertitude de cette administration. Il apparaît qu'ils ne savaient pas vraiment s'ils allaient les laisser décider du sort de la wilderness et que cette première rencontre était pour eux un moment d'évaluation des connaissances et compétences du groupe au-delà des orientations à donner, qui étaient finalement le prétexte de cet événement.

Si la sentence de l'observatrice à laquelle nous nous référons semble sévère, elle est aussitôt pondérée par sa propre incapacité à faire confiance au groupe ou à évaluer la confiance du groupe à l'égard du Forest Service :

« Je ne pense pas que les représentants du FS étaient préparés comme ils auraient dû l'être. Je les comprends parce qu'ils sont un peu comme dans une impasse. Ils ne souhaitent vraiment pas déterminer à l'avance ce qui sortira du groupe ou les problèmes qu'ils vont avoir à gérer »

---

(...) What rules do you use to make decisions? to decide HOW to make decisions? How do you separate out issues that are inherently so interconnected in order to be able to present them in a linear fashion? ”.

<sup>333</sup> “ It's a plus to have someone totally unaffiliated”.

<sup>334</sup> “The way it turned out, we lost some ground there in the sense that this person is not a wilderness person for one thing. It was hard for that person to grasp some of the concepts that were being presented (laugh), we didn't speak the same language, you know, she didn't have the knowledge base of what we were dealing with. [...] we were spending more time interpreting and getting stuff up on a board and making sure everybody understood what was being said, than the facilitator, so I think after one or 2 meetings we scrapped that and WE took over”.

« Le groupe semble bien informé et bien préparé. Nous devons être francs avec eux ; si on se fout de leur gueule, ils le sauront<sup>335</sup> ». (NPTH1).

Nous avons comptabilisé que le Focus Group s'était réuni une dizaine de fois entre 1992 et 1994. La plupart des réunions (six) se sont déroulées entre décembre 1992 et mai 1993 sur un rythme soutenu d'une réunion d'une journée tous les mois. En plus de ces rencontres très formelles, des visites sur le terrain ont été organisées. Nous nous pencherons sur les impressions qui demeurent de ces événements. Ils constituent des moments importants dans le processus de prise de décision puisqu'il s'agit de faire parler les membres du collectif « à la place » des espaces concernés mais en leur présence également.

Lorsque l'on observe la répartition des rôles et des responsabilités au sein du Focus Group, on peut identifier deux chambres distinctes. Les membres sélectionnés du public constitueraient la chambre basse ou ce que Latour appelle « le parlement des choses ». Les membres du Forest Service, qui se réunissent à huit clos en parallèle des sessions plénières seraient ceux de la chambre haute, celle qui prend les décisions en dernier recours. A ce sujet, la délibération par « vote » a été bannie des modalités de fonctionnement du Focus Group, en tout cas en ce qui concerne la décision finale c'est-à-dire les recommandations que le Focus Group adresserait au Forest Supervisor.

« Nous, avec les Forest Supervisors, allons prendre la décision mais nous allons prendre en compte ce qui émergerait du Focus Group, et essayer d'atteindre le consensus si possible. Si nous n'atteignons par le consensus, au moins on exposerait les opinions et les positions divergentes des gens [...] mais nous avons toujours été très clairs à propos du fait qu'il n'y aurait pas de situations du type "la majorité l'emporte" »<sup>336</sup> (Mt JW 11).

Nous avons déjà parlé du fait que nous considérons ce processus de participation comme « ayant marché » parce que c'est le parti qu'ont pris les acteurs. Un consensus a, en effet, été trouvé à l'issue des six premières réunions. Nous allons développer les étapes de friction qui ont présidé à cet accord. Mais avant cela, nous voulons insister ici sur les difficultés qui ont menacé l'existence même de ce collectif. Certains impératifs institutionnels ont dû être combattus. Le principe même de sélection était controversé par les autorités.

---

<sup>335</sup> "I didn't think the FS reps were as well prepared as they should have been. I empathize to the extend that they're in a bit of a bind. They genuinely don't want to pre-determine the outcomes of the group or the issues it will address"

"The group seemed knowledgeable and well prepared. We've got to be upfront with them; they'll know when we're BSing them". (BS à l'écrit signifie "BullShit").

<sup>336</sup> "We, with the Forest Supervisors were going to still make the decisions but we were going to take what we could get from the focus group, trying to reach consensus if we could. If we couldn't reach the consensus, we were going to at least present the varying opinions/positions that people had [...] but we made it very clear that it was not going to be a majority-wins situation".

« On s'est faufilé sous la barrière parce que le Federal Advisor Committee Act aurait rendu le Focus Group illégal [...] il dit « Aucune agence fédérale ne peut convoquer un groupe de décision, il doit être ouvert au public » [...] c'est l'une des raisons pour lesquelles nous l'avons appelé Focus Group et pas Advisor Committee [...] ce qu'on a fait était probablement en contradiction, sur le plan technique, avec le Federal Advisor Committee Act<sup>337</sup> » (Mt JW 7).

Malgré cette entorse réglementaire, les gestionnaires sont persuadés que c'était « la chose à faire » (« *the right thing to do* »). Ils souhaitent que ce groupe soit un groupe de travail et pas une audition publique et pour cela, selon eux, il fallait que le collectif soit restreint. En cela, le Focus Group apparaît comme une sorte de « bricolage » créatif et même dissident ou subversif. Cette opération de « faire tenir ensemble » sur un temps long des individus sélectionnés n'est pas réalisée une fois pour toute, elle est renouvelée sur toute la durée du projet. La « gestion du temps » est soulevée comme la difficulté majeure par le coordinateur. « *Nous devons coller aux délais que nous avons fixés, ça ne pouvait pas être à durée indéterminée. On avait dit aux gens que ça nous prendrait un certain temps pour aller du point A au point B ou Z, et on a essayé de respecter ça, et on s'y est plutôt drôlement bien tenu. Parce que sinon, on savait que l'on commencerait à perdre du monde*<sup>338</sup> » (Mt JW 11).

Au-delà de cet horizon pratique, une construction très progressive des propositions du collectif en plusieurs étapes, avec une certaine routine a certainement participé à sa cohésion. Le fonctionnement des réunions était assez régulier. La chercheuse exposait les résultats de ses recherches (données), les membres du groupe posaient des questions et à partir de l'éclairage fourni par l'ensemble des personnes présentes, dans un deuxième temps, ils construisaient des solutions potentielles aux problèmes soulevés par les données. Quand les questions posées par la salle induisaient des recherches supplémentaires pour la chercheuse, celle-ci les exposait à la session suivante.

Nous venons de décrire comment le collectif avait été sélectionné et régulé et les inquiétudes de coordination qui avaient résulté de l'hétérogénéité des participants. D'autres entités ont dû progressivement être intégrées à celui-ci. Voyons comment ce processus d'intégration, d'appropriation et d'utilisation des données s'est construit.

---

<sup>337</sup> “We escalated under the wire because of the Federal Advisor committee Act, it would have actually made the Focus Group illegal [...] It says “no federal agency can convene the decision making body, it has to be open to the public” [...] That’s one of the reasons why we called it a Focus Group and not an advisor committee [...] what we did was probably, technically out of compliance with the federal advisor committee act”.

<sup>338</sup> “we had to try to stick with a time line, could not be open ended. We had told people that it would take a certain amount of time to take us from point A to point B or Z and so we tried to adhere to that, and we stick pretty darn close to it. Because we knew we would start losing people”.

## **Naissance et vie des données ou comment faire rentrer les sciences en politique ?**

« Il vous faut quelqu'un qui puisse montrer du doigt les données, collecter des données au fur et à mesure pour que l'on puisse voir les changements au cours du temps, et prendre des décisions factuelles »

« Troy a été impliquée dans la quasi-totalité de ce que l'on a fait, et donc elle était là pour pouvoir parler de manière spécifique et factuelle à propos des données, ce qui fait que l'on était au point<sup>339</sup> » (Mt JW 11).

Ces extraits d'entretien sont très positifs et plutôt simplificateurs par rapport à la façon dont les données ont été partagées et intégrées au sein du collectif. Ici, les données sont associées à des faits, des faits qui seraient *indiscutables*. En réalité, ces données ont posé problème à la chercheuse qui les *amenait* (T. Hall). Elles ont été discutées et critiquées par les participants. Parallèlement à ce processus, ce qui semblait être des valeurs supérieures et pouvant informer le jugement, les « standards » du Forest Plan, ont aussi été remis en question à plusieurs reprises pendant le travail du Focus Group. Nous allons voir comment faits et valeurs se sont liés inextricablement dans le processus de construction d'un consensus concernant « ce qui devait être fait » dans la Mt Jefferson Wilderness.

### **Diagnostiquer l'espace : les doutes d'une chercheuse mise à disposition**

« Les gens du Forest Service m'ont donné beaucoup de crédit aujourd'hui [...] Je ne suis pas sûre d'être à l'aise avec ça<sup>340</sup> » (NPTH 1).

Il est intéressant de voir dans les documents, comment, au départ, la personne en charge de représenter le « monde scientifique » avait une sorte de *foi* dans les données et pensait qu'elles constitueraient une base d'où sauter : « *Je ne dis pas que les valeurs ne seront pas centrales, mais les vraies données fourniront un socle sur lequel les valeurs pourront se construire*<sup>341</sup> » (NPTH 1).

Ces « vraies données » dont parle la chercheuse sont issues de plus de deux années d'enquête sur les sites soumis à la réflexion du public. Cette enquête concerne à la fois des aspects naturalistes (évolution de l'état des sols, de la qualité de l'eau, de la végétation) et sociaux (nombre de visiteurs, sentiment de gêne, qualité de l'expérience). Elle se fonde sur des

---

<sup>339</sup> “you need somebody who can point to the data, get current data so that you can see the changes overtime, and make factual decisions”. “Troy was involved in mostly everything that we did, and so she was there to be able to talk specifically and factually about the data so we really did have our ducks lined up”.

<sup>340</sup> “The FS people handed me a lot of credibility today [...] I'm not sure I'm comfortable with this”.

<sup>341</sup> “That's not to say that values won't be central, but real data will provide a foundation for the values to work upon”.

observations, des entretiens, des questionnaires mais aussi sur des informations collectées via un système de permis volontaires qui étaient à remplir au niveau des départs de randonnée. Ces enquêtes avaient permis d'identifier des tendances concernant la fréquentation et les impacts sur les différents sites et spots d'activités récréatives dans la Mt Jefferson Wilderness. Des rapports ont été établis et soumis aux responsables locaux et régionaux. Cette collecte de données et leur interprétation ont motivé la création du Focus Group.

« Nous avons décidé très tôt que le Forest Service allait prendre les rênes et nous n'avions pas peur de dire que nous sentions qu'il y avait un problème là-bas. Il ne s'agissait pas de décider s'il y avait un problème ou non, nous sommes arrivés en disant : nous savons qu'il y a un problème, on leur a montré les données et notre objectif allait être : qu'est-ce qu'on fait à propos de ça<sup>342</sup> ? » (Mt JW 11)

Le problème dont parle ce gestionnaire est celui de la non-correspondance entre l'état particulier de certains sites et le Forest Plan. Les critères prescrits n'étaient pas respectés. Les données recueillies par la chercheuse montraient à priori clairement ce problème. Mt Jefferson Wilderness n'était pas censée être ce qu'elle était devenue et il fallait faire quelque chose pour corriger – et prévenir – cela. Cependant, ce souci n'en était pas encore un pour les membres du Focus Group. Il fallait qu'ils s'approprient les données, que ce problème devienne le leur.

Or, si le corpus entier de données procurait cette impression, il était impossible pour la chercheuse de soumettre simplement ces documents techniques et foisonnants au public tel quel lors de réunions de quelques heures. Il apparaît ici une épreuve clé dans le processus de coordination.

« Quiconque pense que les données parlent d'elles-mêmes aurait dû être là aujourd'hui. Je me suis mise à me prendre la tête sur la responsabilité que j'endosserai en présentant les données. Comment le faire sans « pré-analyser » et décider quels petits bouts d'info sont vraiment importants<sup>343</sup> ? » (NPTH 1)

L'inquiétude décrite ici par la chercheuse met bien en avant la difficulté du travail de recherche-action et la responsabilité qui peut être celle d'un tel intermédiaire entre deux mondes. En plus du processus de traduction, un processus de tri semble essentiel à la passation et à l'accueil des entités (ici les données) d'un collectif (la recherche) à l'autre (les membres du Focus Group). La notion centrale qui fait tenir l'hypothèse d'une « bonne

---

<sup>342</sup> “We decided earlier on that the FS was going to take a strong lead in this thing and we were not coy about the fact that, we felt there was a problem out there. It was not a matter of whether we were deciding or not that there was a problem, we went to them saying: we know there is a problem: we showed them the data and our objective was going to be: what do we do about this?”.

<sup>343</sup> “Anyone who thinks data speak for themselves should have been here today. I found myself squirming about the responsibility I will have in presenting data. How can you do it without “pre-analysing” and deciding a priori which little bits of info are the really important ones?”.

passation » mais qui est marquée par une forte précarité, est celle de « crédibilité ». Pour la chercheuse, ce qu'elle dit « compte » (matters) et la façon dont elle agence ses données pour mettre en avant le fait qu'il y ait un problème ou pas à un endroit ou à propos d'un enjeu spécifique va changer la donne. Dans les comptes rendus qu'elle fait des réunions suivantes, on peut observer qu'elle hésite toujours entre deux tentations : simplifier au maximum pour donner les grands traits et faciliter le débat ou donner un maximum de détails pour faire comprendre la complexité des situations qu'elle a étudiées au public auquel elle s'adresse. Elle est surprise dès le départ par l'enthousiasme que lui renvoient les membres du Focus Group.

« Je pense que les chercheurs qui disent que les gens n'aiment pas la "science" se voilent la face. On n'a pas arrêté d'entendre des questions aujourd'hui sur ce qu'étaient les données et quand on les présenterait. Les gens ETAIENT intéressés par les données, les méthodes et les résultats<sup>344</sup> ». (NPTH1).

Une crédibilité certaine est ainsi attribuée dès le début à la chercheuse à la fois par les membres du public, dont elle sollicite l'intérêt, et par les membres du Forest Service qui la décrivent comme un « *puits d'énergie* » ou encore « la personne qui a fait la différence » (Mt JW 11). Elle résume sa position en disant : « *Il est en mon pouvoir de déterminer largement les priorités du groupe*<sup>345</sup> » (NPTH1). Ceci l'amène à réfléchir sur son rôle dans le collectif. Elle souhaiterait assumer la tâche d'information plutôt que de participer à la décision : « *Peut-être que je pourrais me retenir de voter pour l'instant sur la priorité des problèmes (après tout, je vais le faire de toute manière en fonction de la forme que je donne à mes commentaires)*<sup>346</sup> ».

Nous avons parlé de la première réunion du Focus Group et des épreuves qui lui étaient propres. D'autres challenges sont apparus au fur et à mesure des réunions suivantes qui tenaient à l'intégration des enjeux par le groupe. Des évolutions positives ont été également ressenties. Les réunions étaient de plus en plus structurées, par exemple. Il semble que cette structuration accrue ait rassuré le groupe et permis aux membres de s'exprimer plus librement.

Lorsque la chercheuse fait un premier exposé de ses résultats lors du deuxième meeting et qu'elle fait état du décalage entre la situation présente de certains sites et les standards imposés par le Forest Plan, ces standards sont instantanément questionnés : « *d'où viennent ces critères ?* » demande l'un des participants. Ne sachant pas vraiment comment répondre, la chercheuse fait une blague : « *vous cherchez à me déstabiliser ?!* ». Un des membres du

---

<sup>344</sup> "I think academics who say people don't like "science" are living in a box. We heard constantly today questions about what our data were and when we'd present them. People WERE interested in data, methods, and results".

<sup>345</sup> "It's within my power to largely determine the priorities of the group".

<sup>346</sup> "*Perhaps I can retain a role insofar as voting on the priority of issues (after all, I'll do that anyway through shaping my comments)*".

Forest Service intervient alors « *Ces critères sont basés sur les meilleures recherches et les réflexions les mieux informées à ce jour* ». Cette réponse semble satisfaire la personne intervenue – à la plus grande surprise de la chercheuse. La suite de sa présentation se concentrait sur les différentes techniques qui pouvaient aider à restaurer le caractère sauvage de la wilderness suivant une logique du « tout dépend de » alors que les membres du groupe essayaient d'identifier quelle était LA solution à adopter.

L'après midi, alors que le Focus Group était réparti en trois petits groupes de travail pour réfléchir sur les solutions qu'ils entrevoyaient pour faire face aux problèmes décrits le matin, la chercheuse, adoptant une attitude d'observation, décrit sa « frustration » de voir les groupes mobiliser leurs expériences et faisant totalement fi de ce qu'elle avait pu dire le matin.

« J'ai été TRES découragée à l'écoute de la discussion. A un moment je me suis dit que je ne devrais même pas leur procurer des données la prochaine fois, vu qu'aucune d'elles n'était utilisée. Parmi les « solutions » qu'ils proposaient, il y en avait beaucoup que j'avais vivement critiquées comme étant inefficaces<sup>347</sup> » (NPTH2).

Les notes personnelles de la chercheuse disent aussi que la « dynamique du groupe l'emporte sur les enjeux ». Les personnes étant « très polies », certaines personnalités monopolisaient la parole pour développer des enjeux très personnels. Certaines informations circulent aussi sur les membres choisis du Focus Group. Une rumeur court à propos de l'un d'entre eux, qui prend beaucoup de place et parle énormément d'approches « soft » de gestion et considère que l'éducation du public peut et doit résoudre tous les problèmes. De bouche à oreilles, les membres du Forest Service, puis la chercheuse apprennent que ce même homme a reçu seize contraventions l'été précédent comme leader de groupes dans la wilderness. (« *Quel enfoiré ! J'étais livide. Cela m'a fait penser que tout ce que nous faisons n'était que stratégique, mon niveau de confiance a pris un sacré plomb dans l'aile* » NPTH2).

Lors de la troisième réunion du Focus Group, les débats se sont cristallisés sur les standards du Forest Plan. En fait, il semble que les participants aient brutalement réalisé l'énorme écart entre les critères du Forest Plan et du Wilderness Act (auquel il est fait référence) et la situation à certains endroits de la Mt Jefferson Wilderness. Au cours de cette réunion, les membres du Focus Group se rendent compte que des mesures drastiques vont devoir être prises et ce sont eux qui vont devoir soutenir ces mesures. Par exemple, à certains endroits, on croise jusqu'à 200 personnes par jour alors que le Forest Plan prévoit 8 rencontres au maximum. Alors que l'instauration de quotas n'était considérée que comme une solution de dernier recours, les membres du groupe commencent à comprendre que ce type de pratique de gestion va être inévitable, compte tenu de la tâche pour laquelle ils ont été recrutés. De ce fait,

---

<sup>347</sup> "I got VERY discouraged listening to the discussion. I felt at one point that I shouldn't even give any data next time, because none of it was used. Many "solutions" they were proposing I had roundly criticized as ineffective".

ils essayent de questionner et de tordre les critères afin d'éviter une prise de décision qui serait impopulaire. Les statistiques sont aussi remises en question à plusieurs reprises.

« X est intervenu pour questionner les stats, et j'ai essayé de nous remettre rapidement sur les rails en décrivant notre procédé de réduction des coefficients de variation. Il a posé des questions sur la forme des courbes et les asymétries, et j'ai dit que les données n'étaient pas parfaitement normales, mais que je pensais qu'on s'éloignait un peu vers le conservatisme<sup>348</sup> » (NPTH3).

Il est intéressant de se pencher sur l'évolution du ressenti de la chercheuse dans ce troisième compte rendu. Elle se rend compte que c'est davantage la façon dont elle présente les données que la justification de ces données qui *compte* véritablement pour le groupe. Certains individus la contredisent ou la poussent dans ses retranchements mais globalement le groupe lui accorde une confiance plutôt aveugle. « *J'ai été surprise de voir que les gens réutilisaient mes mots plus tard, en dépit de mon manque de données sur ça. Peut-être que je devrais me détacher un peu des « preuves »*<sup>349</sup> ». Parallèlement aux résistances rencontrées, il semble que les données trouvent un *accueil* de plus en plus favorable et gratuit au sein du Focus Group. C'est ce que la chercheuse remarque quand elle dit « *J'ai l'impression qu'ils commencent vraiment à se servir de mes apports [...] Je pense qu'ils vont vraiment se creuser la tête d'ici la prochaine réunion*<sup>350</sup> » (NPTH 3).

Le débat sur les **standards** du Forest Plan prend beaucoup de place dans le compte rendu de cette troisième rencontre – environ un quart du nombre de lignes. Ceci n'est pas anodin. Les standards sont censés être les bases de la décision. Ils ne devraient pas être remis en cause, mais le Forest Service laisse le débat aller jusque là. Pour certains membres du groupe, la prise de décision, dans ces conditions, n'est pas *possible*, ce que la chercheuse traduit par « *ne pourrait pas être acceptable* ». Pour eux, les critères – le nombre limite de rencontres à la journée, par exemple – sont **trop stricts** et ne tiennent pas compte du contexte. Ils souhaitent pouvoir les « *revisiter* ». C'est alors qu'un des membres retraités du Forest Service intervient en disant : « *Changer les standards ne changera pas le problème sur le terrain [...] les standards ne sont pas tombés du ciel, il y a "tout un ensemble de preuves" qui les soutient*<sup>351</sup> »

---

<sup>348</sup> “X broke in questioning the stats, and I tried to get us back on track quickly by describing our process of reduction in coefficient of variation. He asked about kurtosis and skewness, and I said that our data weren't perfectly normal, but that I thought we erred on the side of being conservative”.

<sup>349</sup> “I was surprised later that people took my word for this, despite my lack of data. Maybe I need to get less hung up on “proof””.

<sup>350</sup> “I felt like they really are beginning to use my input also [...] I think they are going to do a lot of soul searching before the next meeting”.

<sup>351</sup> “*Changing standards does not change the problem on the ground [...] the standards were not picked out of the blue, there is a « whole body of evidence » supporting them*”.

(NPTH 3). Un des opposants exprime alors ses doutes sur la « *validité scientifique* » des études menées.

Ce clash n'est réglé qu'au cours de la quatrième réunion du Focus Group. Alors que la chercheuse avait prévu de faire de plus amples recherches sur le processus historique de construction des standards et de proposer un jeu de « Questions-Réponses » avec le public, les membres du Forest Service décident, eux, d'organiser un vote amélioré. Ils demandent à chacun de réfléchir pendant un quart d'heure sur la question suivante : « *Est-il nécessaire de revoir et changer les standards du Forest Plan avant d'envisager les actions nécessaires à la résolution des problèmes d'impacts liés aux activités récréatives ?*<sup>352</sup> ». Les membres du Focus Group disposaient ensuite de deux minutes pour exposer leur point de vue et voter. Des seize personnes qui se sont exprimées, seulement trois proposaient de revoir les standards. On leur demanda alors si, compte tenu de l'avis général - qui soutenait l'acceptabilité de ces standards, sans être foncièrement convaincus qu'ils étaient les « meilleurs » - ils pouvaient poursuivre le travail en commun, et ils ont tous accepté.

Cet épisode révèle que lors des réunions précédentes, la discussion « avait été dominée par quelques individus véhéments prenant clairement position ». Ces personnes revendiquaient le fait de « *parler pour tout le groupe* ». Or, en laissant un espace d'expression pour chacun, les coordinateurs se sont rendus compte que ce n'était absolument pas le cas (NPTH4). Il est intéressant de voir que les standards ne représentaient un repère solide que pour une partie des membres du collectif. Mais à partir du moment où la totalité du groupe les accepte, ils deviennent eux aussi (les standards) des membres du collectif élargi. Notons que, du point de vue de la chercheuse, l'inquiétude de coordination persiste : « *Je reste sûre, cependant, que nous ne devrions pas être surpris si une opposition se manifeste, à nouveau, dans le futur*<sup>353</sup> » (NPTH4).

Ce que nous appellerons « l'épreuve des standards » semble avoir été riche du point de vue de l'apprentissage collectif puisqu'à partir de ce moment on demande davantage au Focus Group de travailler de manière individuelle et non dans de petits groupes, pour éviter sans doute que les personnalités fortes prennent le dessus sur l'avis général – ce dernier allant dans le sens de celui du Forest Service.

Nous avons vu comment, de manière générale, le Focus Group a pu se mettre d'accord sur l'accueil réservé aux données et aux standards. Une fois que les membres s'étaient entendus sur le fait qu'« il y avait un problème » et sur les termes de définition de ce problème – la non-correspondance des données et des standards - l'élaboration de solutions possibles et acceptables a pu commencer.

---

<sup>352</sup> “*Is it necessary to review and consider changes to Forest Plan standards before we take actions necessary to address existing recreational impacts?*”.

<sup>353</sup> “*I maintain, however, that we should not be surprised if opposition surfaces in the future*”.

## Déterminer l'acceptabilité du public : l'impossibilité de séparer faits et valeurs

Nous avons identifié quelques unes des résistances multiples avec lesquelles les acteurs devaient composer. Une fois qu'un compromis a été élaboré autour de la définition et de l'évaluation de la complexité du problème, trouver les moyens d'une collaboration pacifique entre l'espace à préserver et les activités récréatives a nécessité d'autres négociations.

Nous séparons ces deux processus pour les besoins de notre démonstration mais il convient de préciser qu'ils se sont développés en parallèle. Des propositions ont été formulées très tôt, avant même que les membres du collectif se soient accordés sur le problème à résoudre. Ce que Latour appelle « prise en compte » et « hiérarchisation » ont été réalisées simultanément et constamment jusqu'à ce que les recommandations soient adressées aux Forest Supervisors. Dans les comptes rendus de réunion, une sorte de leitmotiv apparaît souvent, il s'agit de références à la complexité de traiter des problèmes dans lesquels « tout est entremêlé » (“*interconnected*”). Des tentatives de découpage des problèmes sont proposées par la chercheuse. Elle entrevoit deux possibilités de sérier les problèmes : via un focus géographique ou via un focus par type de problème. Elle précise qu'aucun des deux n'est particulièrement satisfaisant mais « *on ne peut pas tout traiter en même temps* ». Suivant ces pistes, les membres du Focus Group ont été invités à travailler en groupes restreints tantôt sur un type de problème en particulier (l'impact des terrains de bivouac, par exemple), tantôt sur des aires géographiques limitées (un lac, un sentier). A chaque réunion, les problèmes identifiés puis les solutions potentielles étaient donnés en vrac par les différents groupes puis regroupés et hiérarchisés par un débat puis un vote. Un petit journal intitulé « Wilderness Updates » était envoyé quelques jours après les réunions pour récapituler les propositions faites. Nous avons retrouvé quatre de ces journaux datant de mars, octobre, novembre et décembre 1992.

A droite, nous présentons la série de problèmes identifiés et ordonnancés lors de la première réunion du Focus Group. Certains items ont totalement disparu au cours du processus. « Rock climbing » (escalade), « Historic structures » (bâtiments historiques) ou même « effects of livestock » (effets des chevaux) et « non native plant species » (plantes invasives) ne sont pas pris en compte dans les compte rendus suivants.

Nous savons, par ailleurs, que certains de ces soucis ont été discutés dans d'autres sphères, parallèlement au travail du Focus Group. C'est le cas des problèmes ayant trait à la présence des chevaux dans la wilderness. Très tôt, les randonneurs à cheval se sont inquiétés de ce que leur pratique pouvait être interdite dans de telles zones. Ils se sont impliqués dans des programmes d'éducation à l'environnement et plus spécifiquement dans l'initiation aux « bonnes pratiques ». La nourriture prévue pour les chevaux pouvait porter préjudice

### **Actions or conditions that exceed Forest Plan Standards :**

Day use  
User trails  
User conflicts  
Impact of horse use on resources  
Open campfires  
Effectiveness of existing regulations  
Wilderness education  
Effects of humans/livestock on water quality  
Non native plant species  
Historic structures  
Effect of Forest Service presence  
Rock climbing

This list **will be revisited** and further refined by the group.

aux écosystèmes en introduisant des plantes invasives. Le programme « Weed Free Horse Feed » développé en Oregon et dans le Washington répond à cette inquiétude. Il consiste pour les cavaliers à se munir d'un certificat de provenance de la nourriture pour leur monture. Il est maintenant étendu à l'ensemble des forêts nationales aux Etats-Unis.

---

Review of a list of issues identified by the Forest Service as important and a preliminary determination of their relative importance". "Wilderness Update" (Dec. 92).

Dans la prise en compte puis le détachement vis-à-vis des différents soucis, faits et valeurs se mêlent inextricablement. Nous avons vu que les données, qui sont censés être des faits, sont empreintes de valeurs pour la personne qui les a collectées et qui les agence pour les soumettre au public. Ces données sont discutées par les membres du public qui justifient leurs avis et les valeurs qu'ils portent par d'autres faits, d'autres données. Ces éléments constituent en quelque sorte les « inputs » du Focus Group. Les résistances se transforment en « résilience » au fur et à mesure que ces éléments sont ingérés et digérés par les acteurs. Pendant tout le processus de production de recommandations (qui sera l'output), la wilderness se retrouve à l'intérieur des débats, par métonymie, en fonction de la façon dont les différents protagonistes parlent pour elle. Il est vraiment dommage que nos recherches ne nous aient pas permis d'avoir accès aux comptes rendus des sorties de terrain (« field trips »), pour donner un aperçu de la façon dont le groupe pouvait être recomposé par la *présence* de la wilderness.

Observons comment, à partir des différents éléments accueillis dans le collectif, des propositions nouvelles émergent. Selon Latour, la scénarisation est l'une des principales fonctions que doit remplir le collectif pour s'accorder sur la possibilité d'un monde commun. Cette façon de faire gèle très momentanément la frontière entre l'extérieur et l'intérieur, entre ce qui a été pris en compte (accueilli) et ce qui ne l'a pas été. Les différents savoir-faire agencés dans le collectif permettent de proposer des scénarii d'unification qui sont provisoires (l'irruption de nouveaux intrants les rendra obsolètes) (Latour, 1999). Ces scénarii apparaissent dans les comptes rendus, dès la deuxième réunion du Focus Group.

A cette occasion, trois assemblages de propositions sont offerts par les trois groupes de travail. Les points ne sont pas hiérarchisés. L'interdiction de faire du feu est proposée par chacun des groupes, cette régulation semble être envisagée comme l'une des meilleures solutions. Mais tous les groupes précisent que les restrictions ne doivent pas être trop nombreuses ou trop lourdes. Ils insistent à l'unanimité sur l'importance de l'éducation du public. Aucune restriction d'accès n'est envisagée. Pour l'ensemble des membres du Focus Group, les sites de bivouac doivent être réduits dans leur superficie mais aucun ne doit être fermé au public. Une révision des standards est proposée. Deux groupes demandent à disposer de plus de données.

## Proposer : construire un (nouveau ?) monde commun

Lors de la troisième réunion, malgré les accrochages dont nous avons parlé à propos des standards, on peut noter plusieurs basculements dans la façon dont sont envisagés les scénarii. Les notes personnelles de T. Hall laissent paraître son étonnement vis-à-vis du groupe qui s'obstinait à focaliser son attention sur les dommages causés à la végétation – alors que selon elle, les corrélations entre les impacts physiques et le niveau de fréquentation sont très difficiles à mettre en évidence – au lieu de se pencher sur les problèmes sociaux liés aux interactions trop nombreuses (selon elle, et selon les standards du Forest Plan). Il semble que les membres du Focus Group commencent justement à se *préoccuper* de cet aspect lors de la troisième réunion. Ils statuent que le nombre de visiteurs – à la journée, principalement<sup>354</sup> - est trop important et que ce problème en engendre d'autres. Dès lors, suivant les suggestions du Forest Service de trouver des solutions générales qui puissent régler plusieurs problèmes à la fois plutôt que de chercher une solution pour chaque catégorie de problèmes, les membres du Focus Group commencent à envisager des limitations au nombre de visiteurs comme scénario peu souhaitable mais raisonnable, en dernier recours (« *Limiting use is a necessary option but we should try other options first*<sup>355</sup> » (CRL3)). Cette mise en scénario marque aussi un tournant car les propositions sont mises en commun et hiérarchisées en un seul document pour tous les membres du groupe.

## Au départ, des propositions tout azimut, sans conséquences

Trois grands traits émergent de cette rencontre : changer les standards, éduquer le public et limiter l'accès à certains sites surfréquentés. Pour répondre à cette dernière orientation, plusieurs pistes sont envisagées :

- Interdire le bivouac ;
- Interdire le camping à moins d'un kilomètre du parking ;
- Aménager des boucles à sens unique ;
- Restreindre la dimension des parkings ;
- Désigner et attribuer les terrains de bivouac ;
- Eliminer les parkings ;
- Supprimer tous les repères et panneaux d'information (*information blackout*) ;
- Déplacer les sentiers pour les éloigner des cours et plans d'eau ;
- Réguler le nombre de visiteurs à l'aide d'un système de permis ;
- Limiter le nombre de visiteurs à la journée seulement ;
- Limiter le nombre de personne par groupe.

---

<sup>354</sup> Les visiteurs à la journée représentent généralement 80 % de la fréquentation des espaces de wilderness étudiés.

<sup>355</sup> « Limiter la fréquentation est une option nécessaire mais nous devrions essayer d'autres options au préalable »

Il est intéressant de voir que lors de cette rencontre les membres du groupe se montrent plutôt créatifs dans les solutions projetées. L'idée d'un « *information blackout* » (enlever tous les panneaux d'information) nous interpelle particulièrement. Il s'agirait de ré-ensauvager complètement les lieux en supprimant toute indication, tout système de panneautage. Les individus commencent à se connaître et ils ne sont pas encore trop cadrés par le personnel du Forest Service qui leur demandera aux réunions suivantes de penser à la faisabilité des actions qu'ils suggèrent au collectif.

### **Des propositions qui se précisent ensuite**

Lors de la quatrième réunion du Focus Group, les propositions sollicitées deviennent de plus en plus précises puisque les coordinateurs demandent aux participants de se pencher, par groupe, sur un endroit en particulier. Les personnes s'intéressent alors à des sites qu'elles connaissent bien et sur lesquels elles peuvent projeter leurs idées de manière beaucoup plus pragmatique. A titre d'illustration, nous avons étudié un document qui récapitule les propositions faites à propos de Duffy Lake, un espace privilégié par les groupes de scouts, les pêcheurs et les randonneurs à cheval (CRX4). Chaque solution proposée est adossée à la liste de problèmes qu'elle est vouée à résoudre. Par exemple les mesures présentées cherchent à éradiquer les problèmes suivants<sup>356</sup> :

*Restreindre/éliminer les feux de camp pour:*

- Réduire l'impact sur les arbres
- Permettre à la couverture végétale de se développer
- Réduire le nombre de sentiers secondaires
- Eviter que les visiteurs transportent des outils coupant avec eux
- Permettre au bois mort de s'accumuler au sol

*Réduire le nombre de visiteurs pour :*

- Réduire la compaction des sols
- Réduire le nombre de sentiers
- Réduire le nombre de rencontres
- Réduire les déchets humains

*Instaurer une distance de 30 m. entre les terrains de bivouac et l'eau pour :*

- Protéger les berges
- Augmenter le sentiment de solitude
- Diminuer la pollution de l'eau

---

<sup>356</sup> Nous avons ici sélectionné une série de mesures qui pourraient se retrouver ailleurs.

- *Diminuer la visibilité des tentes*

*Concernant les problèmes spécifiques à cet espace, les membres du groupe suggéraient de :*

- *Désigner des spots pour faire boire, manger et attacher les chevaux*
- *Réduire l'impact des animaux domestiques (chiens, lamas et chevaux)*
- *Réduire l'impact sur les arbres, les berges, la couverture végétale et la compaction des sols*

**Compter les « battements de cœurs<sup>357</sup> » pour fixer la taille maximale des groupes**

- *Réduire la taille des groupes*
- *Réduire la compaction des sols et les dommages faits aux plantes*
- *Changer la nature des rencontres*
- *Diminuer le nombre de feux de camp*

**Diminuer les prises de poissons ou demander de relâcher les poissons après la pêche**

- *Réduire le nombre de visiteurs*
- *Réduire le nombre de sentiers secondaires*
- *Réduire l'impact sur les berges*
- *Permettre aux stocks de poissons de se reconstituer*

On pourrait analyser cette proposition en termes d'inclusion/exclusion. Toutes les entités présentes sont prises en compte dans le collectif et en cela, elles le composent, en font partie, (ou en tout cas pas en nombre) mais certaines ne sont pas incluses dans un monde commun (d'une wilderness) souhaitable, ou même acceptable. A savoir que certaines entités ne seront présentes que si d'autres sont exclues : par exemple, la couverture végétale, les arbres en « bonne santé » si les feux sont interdits.

Accepté	Refusé	Sous réserve de leur nombre
Les arbres	Les feux de camps	Les sentiers secondaires
La couverture végétale		
Le bois mort		
Les sols non compactés	Les déchets humains	Les visiteurs, les rencontres
Les berges		
Le sentiment de solitude		Les tentes
L'eau		La pollution de l'eau
Les poissons		Les animaux domestiques

<sup>357</sup> Il s'agit de compter un cheval, un lama, une mule ou un chien qui accompagne un ou plusieurs visiteurs au même titre que ces visiteurs.

On voit que cette analyse est parcellaire et ne permet pas de rendre totalement compte du travail d'élaboration des propositions car de nombreuses entités ne sont pas foncièrement exclues, sans pour autant être accueillies. Le travail du groupe consiste davantage à fixer des seuils acceptables et des distances supportables. En cela, ce n'est pas la tente qui gêne mais la visibilité de cette dernière. La topographie est mentionnée comme favorisant cette visibilité parce qu'elle est « ouverte » (CRL3). La *responsabilité* du problème est donc ici partagée entre les visiteurs et l'espace dans sa configuration. De plus, il s'agit aussi de définir des espaces où la cohabitation est plus facilement acceptable que dans d'autres. Les plans d'eau, les berges ou les terrains de haute altitude constituent en ce sens des zones de cohabitation beaucoup plus *sensibles* et donc problématiques que d'autres. Il serait intéressant d'étudier plus avant tous ces dispositifs de concessions spatiales d'un point de vue géographique. Mais voyons comment ces propositions ont pu être « solidifiées » et légitimées pour *faire norme*.

### **Mise en forme et valorisation des propositions pour un public élargi**

Une dizaine de jours après cette réunion, les coordinateurs (Forest Service) envoient deux documents par courrier<sup>358</sup>. Le premier est à destination du public (élargi) et de la presse, il s'agit d'un récapitulatif des progrès effectués par le Focus Group et des solutions qu'il envisage. Le deuxième est adressé aux membres du Focus Group. Alors que le premier courrier retrace l'historique du Focus Group et le déroulé de ses rencontres, le second se concentre sur les avancées de la dernière réunion. Le point commun et stimulant de ces deux documents est qu'ils restituent la première mouture des « actions envisagées », en passe de devenir les « recommandations » que le Focus Group adressera aux responsables de la gestion des deux forêts concernées par le projet. A ce document est adjointe une lettre pour chaque public (élargi/restreint) incitant les destinataires à exprimer leur point de vue sur ces propositions. La participation du public élargi est sollicitée mais le document *modère* aussi cette invitation en expliquant que les propositions faites découlent d'un processus complexe et que les personnes qui les ont construites sont expertes en termes de connaissance de la wilderness et des problématiques qui tiennent à sa fréquentation : « *Le Focus Group a travaillé activement et sans relâche pour comprendre la situation présente*<sup>359</sup> ». On observe donc ici un jeu qui vise à installer la légitimité du Focus Group et de ses suggestions et à la renforcer : plus il y aura de réponses de soutien, plus le collectif pourra enrôler d'entités à sa cause. Il n'est pas vraiment demandé au public élargi de proposer d'autres alternatives mais plutôt de se prononcer sur « l'acceptabilité » des propositions offertes et de faire part des difficultés pressenties concernant la mise en application de ces propositions.

---

<sup>358</sup> Ces deux documents sont essentiels à notre analyse car nous ne disposons pas des comptes rendus de réunion à partir de la cinquième rencontre. Ces « versions officielles » sont donc les seules « traces » dont nous disposons pour suivre les avancées du collectif.

<sup>359</sup> “The Focus Group has worked diligently and tirelessly to understand the current situation”

Les propositions sont présentées en deux catégories : celles qui concernent les espaces de wilderness dans leur ensemble (wilderness-wide) et celles qui s'appliqueraient à des espaces spécifiques (dont la liste n'est disponible que sur demande). Dans le premier lot, on retrouve des actions qui touchent à l'éducation et l'information du public, ainsi que la mise en place de dispositifs de « monitoring », c'est-à-dire la collecte en continu de données relatives à la qualité des espaces et à l'expérience des visiteurs. Pour ce qui est des mesures différenciées, elles concernent les espaces qui excèdent les « standards » et visent la réduction du nombre de visiteurs, l'interdiction de faire du feu, la désignation de certains terrains de bivouac et la réhabilitation de certains autres, la définition d'espaces restreints pour les chevaux (ou autres montures) ou encore la prise de mesures pour restaurer et ménager certains sentiers (par fermetures ou déviations).

On observe que le *compromis* final s'est fait sous forme de *concessions* spatiales. C'est bien le fait que la limitation d'accès n'ait été proposée que sur deux sites (Green Lake et Pamela Lake) qui rend cette recommandation *acceptable* pour le groupe (Mt JW 7). Les terrains de bivouac désignés ont ainsi été exclus de sites comme Marion Lake ou Obsidian Falls. Les actions qui n'étaient pas controversées sont, elles, proposées pour l'ensemble de la wilderness concernée.

Nous ne bénéficions pas de courriers retours de la part du public élargi. Nous expliquons leur absence dans les archives que nous avons observées par le temps imparti aux destinataires. Comme elles ne bénéficiaient que de deux semaines, les personnes souhaitant faire valoir leur point de vue se sont sans doute exprimées par téléphone, ou alors elles se sont rendues directement à la réunion suivante, à laquelle le Forest Service leur proposait d'assister, en observateur. Nous n'avons pas retrouvé non plus le compte rendu de la cinquième rencontre du Focus Group. Mais nous savons que celle-ci a eu lieu puisqu'elle est mentionnée dans les courriers suivants. Cette réunion avait pour objectif de remettre côte-à-côte les actions envisagées avec les premières réflexions du Focus Group – lors de la première réunion – et d'envisager la façon dont ces actions pouvaient être mises en place dans les différents espaces identifiés, avec l'aide de volontaires du Focus Group.

### **Les propositions devenues recommandations... font des vagues**

Les options évoquées lors de la quatrième réunion changent maintenant de statut, elles deviennent des « recommandations ». En effet, aux lendemains de cette réunion (10 avril 1993), un courrier similaire au précédent est envoyé aux membres du public élargi et au Focus Group pour dernière révision avant la rencontre avec les responsables. Or, le retour d'un des membres du Focus Group va faire basculer le cours des événements et retarder de plus d'un an l'aboutissement du processus de concertation.

Dans un courrier datant du 20 avril 1993, John B. évoque sa déception quant au fonctionnement du Focus Group. Pour lui, son avis n'a pas été pris en considération. Plus encore, il évoque une tentative réussie de manipulation du public par le Forest Service. Ses inquiétudes avaient déjà été formulées dans un courrier datant du début de l'année (février).

C'est ce qui avait poussé les membres du Forest Service à organiser un temps spécifique d'échange autour des standards, que John B. critiquait. Seulement l'intéressé n'était pas venu à la réunion. Il ne s'est donc pas senti inclus dans la décision de poursuivre « avec l'avis de la majorité ». Sa réticence se manifeste donc de manière encore plus vive au dernier moment.

Le Forest Service va alors jouer la carte de la transparence en décidant de consulter, par écrit et individuellement, les membres du Focus Group pour savoir si les réflexions communiquées par John B. sont partagées. Dans la lettre adressée au Focus Group – à laquelle le courrier contestataire de J. B est joint, le Forest Service exprime ses regrets quant au peu de réponses suscitées par l'envoi des recommandations, « silence de la majorité » qu'il a interprété comme « une adhésion », mais « sans savoir vraiment ». Ainsi, cette lettre représente pour eux l'occasion de s'assurer du consentement de l'ensemble des membres du Focus Group vis-à-vis de ce qui est appelé « le produit final », ainsi que le processus qui a participé à le générer. Pour les gestionnaires, si l'avis de J. B. était partagé par « beaucoup de membres » (sans parler de la majorité), alors le processus entier devrait être révisé, ainsi que les résultats obtenus. Sur cette base, quatre questions étaient adressées à la vingtaine de membres du Focus Group.

Nous n'allons pas détailler ici la quinzaine de réponses reçues par le Forest Service mais nous allons plutôt tenter de faire état de la manière dont les gestionnaires s'en sont saisis et comment cette prise en compte a pu affecter le cours du processus.

D'après la synthèse qui en est faite le 7 juin 1993, les réponses au courrier de concertation relatif au constat de J. B. représentent 60 % des personnes interrogées. Elles sont en grande partie favorables au maintien des standards – même s'ils sont considérés comme « peu idéaux » ou « imparfaits » par la majorité – et à la validation du processus tel qu'il a été mené au sein du Focus Group. La conclusion qu'en tirent les gestionnaires est donc de poursuivre (« *move ahead* ») avec les recommandations « en l'état » du Focus Group. Ils valident ainsi le processus décisionnel en gardant en tête que les standards sont un objectif vers lequel *tendre* mais ne doivent pas constituer des critères à atteindre dans un futur immédiat.

### **Concertation ou manipulation ?**

Comme le processus de concertation du Focus Group avait été vécu par certains participants comme une tentative de manipulation, nous avons tenté de repérer dans les documents à notre disposition, les signes qui pouvaient alimenter cette idée :

A propos de l'adhésion aux standards :

Plusieurs documents en interne montrent que l'accord autour des « standards » a suscité de longues discussions au sein du Forest Service. La première lettre de J. B. (février 1993) en amont de la construction du compromis est vue comme « rien de nouveau », mais en même temps elle est prise très au sérieux par les gestionnaires qui décident d'organiser une

discussion « à bâtons rompus » à ce propos à la réunion suivante. Si cet échange peut paraître faux ou « forcé » comme un exercice démagogique, un courrier aux hauts responsables (régionaux) montre que le Forest Service a réellement imaginé que les standards pouvaient être foncièrement remis en question et les coordinateurs se sont renseignés sur la faisabilité et la marche à suivre pour leur révision potentielle. Il a été envisagé que, dans le cas où les membres du Focus Group s’opposeraient farouchement aux standards, un processus de révision du Forest Plan serait entrepris et les actions à mener seraient mises en attente (*put on hold*). Quand les coordinateurs écrivent au Directeur Régional, ils disent : « *Pour être honnêtes vis-à-vis du processus et du Focus Group, nous voulons bénéficier d’une marge de manœuvre qui permette de suivre la direction nécessaire, quelle qu’elle soit*<sup>360</sup> ». La réponse du Bureau Régional abonde dans ce sens<sup>361</sup>. Un courrier électronique du 23 février 1993 relatant une entrevue avec le Directeur explique que : « *Il est d’accord pour se servir du processus pour travailler à rendre les standards plus pertinents. Et d’autant plus si le groupe a l’impression que les standards ne remplissent pas leur objectif. Il pense qu’il ne pourrait pas y avoir de meilleure occasion de revisiter les standards que celle que nous avons là : nous avons un groupe prêt à travailler, avec plein de données, et du temps (sans compter Troy)*<sup>362</sup> ». Lorsque les standards ont été abordés lors de la quatrième réunion, il ne s’agissait donc pas de donner l’impression au Focus Group qu’ils pouvaient être revisités, mais réellement de leur demander de statuer sur leur pertinence, *au risque* d’avoir à suspendre les objectifs initiaux du groupe pour s’attacher à travailler uniquement sur ce souci.

A propos de la limitation d’accès :

En mobilisant le Focus Group, il apparaît clair que les gestionnaires cherchaient à impliquer le public dans le but d’adopter des actions de gestion qui n’étaient pas populaires, c’est-à-dire de prendre ou de faire prendre des décisions qui n’auraient pas pu être prises en dehors de cette démarche. La recherche de la faisabilité d’une limitation du nombre de visiteurs faisait partie de ces décisions peu unanimes. Les notes personnelles (NPTH) dont nous disposons font état du peu de délicatesse engagé parfois par certains gestionnaires au cours du processus lorsqu’ils tentaient d’instiller cette idée au groupe. Un des coordinateurs en particulier assume pleinement ce parti pris « manipulateur », ce qui pose de gros problèmes aux autres :

---

<sup>360</sup> “To be true to the process and Focus Group we want the latitude to take whatever course is needed”

<sup>361</sup> Probablement parce que cette sollicitation ne tombe pas « comme un cheveu sur la soupe ». Les gestionnaires ont pris soin, depuis le début du processus, d’informer régulièrement le Bureau Régional des avancées du groupe de travail “we got a hell lot of respect, I think people, they knew that we had our act together, and people on the district as well, as in our office, were always there to answer questions and deal with people and try to anticipate in advance for what was going on so we sat up on one side, we had it together [...] And the region, we kept the region involved, everything we sent to the public, we sent to the regional office” (Mt JW 11).

<sup>362</sup> “He’s in favor of using this process to work out a more effective standard. Especially if the group feels the standard doesn’t hit the target. He felt that we wouldn’t have a better opportunity to revisit the standards than we have now : we have a group poised to work, with plenty of data, and momentum (not to mention Troy)”.

« Sur le chemin du retour, O. a dit que la seule raison d'être de ces réunions publiques est d'obtenir un soutien pour limiter l'accès [...] les gens acceptent tout ce que l'on fait d'autre, c'est juste que nous n'avons pas le courage de prendre les devants et de limiter l'accès. Etre aussi direct est un problème – ça doit forcément se voir du point de vue des gens du groupe<sup>363</sup>. (NPTH 3).

Plusieurs réunions en comité restreint, dont nous avons quelques notes, font apparaître des négociations entre les différents gestionnaires à ce sujet. Tous sont conscients de l'aspect plus ou moins manipulateur que peut revêtir la démarche mais la plupart essaient de s'en prémunir ou de l'amoindrir. Alors que certains évoquent une foi sincère dans les capacités du groupe en particulier et dans le « pouvoir de l'opinion publique » en général, d'autres anticipent un possible « suicide politique » si les membres du Focus Group venaient à se désolidariser de leur dynamique.

Le problème central vient du fait que les coordinateurs sont *convaincus* que la limitation du nombre de visiteurs est la meilleure solution d'un point de vue éthique (application du Wilderness Act), technique (elle réglerait plusieurs problèmes à la fois) et logistique (elle demande peu d'aménagement et moins de présence sur le terrain qu'une politique d'éducation avec l'idée de « punir rarement mais sévèrement »). Au-delà d'une tentative manipulateur stricto sensu, les gestionnaires se situent plus dans une perspective qui vise à *convaincre* le groupe du bien-fondé de la grandeur (Thévenot, Boltanski, 1991) de cette idée, par les données et par une approche appropriée – ce que l'observatrice que nous « suivons » qualifie de « naïf ».

Le problème réside ainsi, pour eux, dans la définition de cette « approche appropriée ». Certains pensent que l'idée d'une limitation d'accès doit être exposée « noir sur blanc », alors

---

<sup>363</sup> “On the ride home, O said that the only purpose of these public meetings is to get support for limits. [...] People accept everything else we do, we just don't have the spine to go ahead and limit use. Being forthright like this is a problem – it's got to be apparent to people on the group”

<sup>364</sup> Elle parle de “les forcer à avaler une limitation de la fréquentation”. Elle essaie d'ailleurs de les mettre en garde : (TH) « nous pourrions essayer un procès si nous ne faisons pas les choses correctement », ce à quoi un autre gestionnaire répond « ne parlons pas des considérations légales et politiques, parlons plutôt de solutions réalistes ».

<sup>365</sup> “M. observed that the group wanted to try other actions before limits. S. responded that that's where our judgement comes in. We need to feed back to them how effective we think the measures will be”.

<sup>366</sup> “L. said that he feels that this process is to get the FG to buy off on use limits. O responded jokingly « Have I lost all my credibility here ? (Later, D. said this came across as really inappropriate [...] S. got pretty hot under the collar”.

<sup>367</sup> “people will scream and yell about use limits ; in five years no one will care”

<sup>368</sup> “Forest Service bent over backwards to give members a chance to express themselves”

<sup>369</sup> “The public and the press will have access to these tentative recommendations. All of our written material will refer to them as tentative, conceptual and in progress. There is still some risk that the press could use them out of context. If we are all aware of how they are to be used, we should be able to minimize that risk”

que d'autres pensent que cela « tromperait à coup sur la confiance du groupe » (NPTH3 bis). Or, en retrouvant les notes prises lors de la première rencontre au cours de laquelle ils avaient demandé au Focus Group d'imaginer « toutes les options possibles », les gestionnaires s'aperçoivent que l'idée d'une limitation d'accès avait été émise par deux des trois sous-groupes de travail. La tactique (vivement critiquée par notre observatrice<sup>364</sup>) devient donc la suivante : mettre désormais l'accent sur cette option, comme venant d'eux et étant « la meilleure ». « *M. a fait remarquer que le groupe voulait essayer d'autres actions avant de limiter. S. a répondu que c'est là que notre jugement intervenait. « On doit les éclairer sur l'effcience que nous savons que ces mesures auront<sup>365</sup> » » ». Un autre membre du groupe restreint tente une mise en garde « *D. a répondu que nous devrions faire attention à ne pas pousser le public vers "ici, on sait que c'est ça que vous voulez". O. a rétorqué que l'on doit juste limiter l'accès pour respecter le (wilderness) Act et offrir de la solitude »* ».*

Lors d'un meeting ultérieur, un des coordinateurs (celui qui assume) pousse l'idée à plusieurs reprises et avec insistance, ce qui produit un sentiment de gêne pour tout le personnel du Forest Service. Une personne du public s'en rend compte mais il réagit avec humour : « *L. a dit qu'il avait l'impression que ce processus cherchait à vendre l'idée d'une limitation de la fréquentation au Focus Group. O. a répondu en blaguant « Est-ce que j'ai perdu toute crédibilité là ? » (Plus tard, D. a dit que c'était très malvenu [...] S. est devenu tout rouge<sup>366</sup>) (NPTH 4). O. met ici en jeu sa crédibilité personnelle mais aussi celle du processus dans son ensemble. A plusieurs reprises, lors des réunions restreintes au Forest Service et à la chercheuse, O. met en avant l'ancienneté de son expérience et la volatilité de l'opinion publique : « *Les gens vont crier et hurler à propos des limitations de la fréquentation ; dans cinq ans plus personne n'en aura rien à faire<sup>367</sup> »*. On voit qu'ici son avis tranche avec celui des autres membres du Forest Service, qui accordent davantage de respect et de place à l'avis du public à travers le Focus Group. Mais c'est comme si sa forte personnalité amenait les membres du Focus Group à lui attribuer ce qu'il dit plutôt qu'à associer ses propos au Forest Service dans son ensemble. D'après les notes dont nous disposons, il parle toujours pour lui-même (« *I* »). L'idée de manipulation ne resurgira pas dans les débats publics, jusqu'à la lettre de J. B.*

Au final, suite à la consultation menée par le Forest Service, 12 individus (sur 15 réponses) ont affirmé avoir pu pleinement s'exprimer et 11 d'entre eux assurent que le produit final (recommandations) reflètent bien les termes du débat (sinon, leur opinion personnelle). La majorité du groupe est en accord avec la décision prise de limiter l'accès aux sites choisis.

Il est intéressant d'observer, en complément de ces différentes informations, que le Forest Service ne commence à se renseigner sur la faisabilité (financière, notamment) de ce projet de limitation de la fréquentation qu'après la quatrième réunion, soit après que les recommandations indicatives aient vu le jour. On peut associer à ce retard (ils y pensaient depuis longtemps) le manque d'anticipation des gestionnaires, dont parle l'observatrice dès la première réunion. Ou alors on peut y voir la volonté de laisser d'abord le groupe décider des options.

A propos du processus en lui-même :

L'incident, ou en tout cas l'évènement engendré par la réception du deuxième courrier de John B. et la façon dont le Forest Service s'en sert comme d'une occasion d'interroger les membres du Focus Group nous apporte une sorte de feedback sur la manière dont a été vécu le processus de participation dans son ensemble.

La « crédibilité » est un terme qui revient très régulièrement dans les documents étudiés (notes personnelles et comptes rendus officiels). Appliqué à l'ensemble du groupe comprenant à la fois le personnel du Forest Service et les membres désignés du public, il rejoint la notion de confiance. Les coordinateurs se montrent très attentifs à instaurer et ménager un climat de confort et de confiance au sein du groupe. On peut voir que les irruptions de l'idée de limitation qui sont intrusives et insistantes peuvent aussi être vues comme une sorte de sincérité de la part du gestionnaire qui les amène : il est maladroit, mais il ne peut s'empêcher de ramener toujours cette idée, puisque selon lui, c'est la meilleure façon de régler le problème de cohabitation.

Au final, cette tentative manipulatoire n'est vécue comme telle que par une très faible minorité des participants (2). Selon la majorité « *le Forest Service s'est plié en quatre pour que les membres aient une chance de s'exprimer*<sup>368</sup> ». Le travail en petits groupes, les tables rondes, les débats sont remémorés par les membres du Focus Group qui apprécient la patience et la volonté d'échanger des organisateurs. Les documents (lettres et compte rendus) mentionnent également les conditions d'accueil que les coordinateurs mettent un point d'honneur à rendre agréables (chauffage, covoiturage, café, doughnuts). Certains déplorent les délais (trop courts) impartis et la structuration du processus tout en notant que « *ce processus est bien au-dessus des autres processus participatifs dans d'autres forêts, à propos de problèmes similaires* ». La fidélité des participants du public indique aussi qu'ils ont été satisfaits de la façon dont on les traitait. Bien sûr, il faudrait également se demander dans quelle mesure ils sont capables d'être foncièrement critiques vis-à-vis du processus étant donné leur investissement. Dire que le processus a été manipulé de part et d'autre et nier les apports des membres bénévoles présents sur le long terme n'est pas évident.

Dans tous les cas, nous n'avons accès qu'à ce que les membres du Focus Group disent d'eux-mêmes et ces propos ne vont pas dans le sens d'une manipulation ressentie. De la part des membres du Forest Service en charge de mener à terme le processus de participation, ils parlent de « choix risqué » et leurs doutes alimentent régulièrement les comptes rendus, signe qu'ils n'avaient pas « complètement en main » ce qui ressortirait de la discussion. On pourrait dire que les incertitudes ont été limitées dans la sélection des membres mais les interactions de ces membres choisis n'étaient pas prévisibles. Ce processus, qui va au-delà d'une simple consultation sur un projet déjà ficelé est à voir comme très innovante pour l'époque à laquelle elle se déroule.

Certains comptes rendus font aussi état de l'incertitude dans la façon dont les propositions du Focus Group vont être reçues à l'extérieur, notamment par les médias. « *Le public et la presse vont avoir accès à ces recommandations indicatives. Tout notre matériau écrit y fera référence comme étant indicatives, conceptuelles et à l'état de brouillon (in progress). Mais il*

*y a quand même des risques que la presse les utilise hors de leur contexte. Si nous sommes tous prudents sur la façon de les utiliser, nous devrions être capables de réduire ces risques<sup>369</sup> » (CRL4). En cela, on peut dire que le Focus Group a réellement réussi à créer sinon un monde de confiance, en tout cas un monde à part, un microcosme avec son langage et ses références (standards, données), ce que les gestionnaires appellent ici « contexte ». Il constitue, selon nous, un espace *transitoire*, sorte d'entre-deux entre le monde du Forest Service qui guide et qui décide in fine du devenir de l'espace de wilderness, et le monde commun élargi concerné par ce projet. Il s'agit d'une expérience que l'on ne peut juger uniquement sous l'angle de la manipulation car elle représente, selon nous, une réalisation originale qui va au-delà de cette logique.*

Le processus que nous avons suivi et décrit semble marqué, de bout en bout, par des incertitudes et des inquiétudes qui montrent que les gestionnaires cherchent à *bien* faire. Le processus est imparfait et les résultats sont discutés mais la volonté qu'ont les gestionnaires de prendre en compte les multiples demandes qui leur sont adressées apparaît sincère.

Suite à l'épreuve consécutive au courrier de John B., les membres du Forest Service décident d'aller de l'avant en incluant le public (dont le Focus Group, mais aussi les alpinistes et grimpeurs que John B. était censé représenter) dans l'évaluation des terrains de mise en pratiques des actions envisagées par le Focus Group.

En juillet 1993, le Forest Supervisor de la Willamette National Forest<sup>370</sup> signe la Wilderness Strategy en intégrant toutes les recommandations du Focus Group, ce qui donne une légitimité définitive (et finalement, inattendue) au processus de concertation. Les gestionnaires, avec l'aide du Focus Group, rentrent alors dans la phase de diffusion (auprès de la presse, en particulier) et de mise en application qui se fera en plusieurs phases puisque certaines recommandations vont être mises en actes dès l'été 1993 alors que la limitation de la fréquentation ne sera en vigueur qu'en 1995 (année d'essai).

Une nouvelle épreuve attend le collectif : il s'agit de faire accepter durablement, par les visiteurs, les compromis trouvés au sein du microcosme que constitue le Focus Group. L'adhésion du public est capitale : c'est elle qui conditionne le succès des initiatives prises. Il s'agit de partager avec lui un peu de la complexité qui a empreint le climat décisionnel, mais surtout de lui faire porter une partie de la responsabilité du devenir de Mt Jefferson Wilderness. Sorti de la salle de réunion, le Focus Group va être mobilisé davantage sur le terrain.

---

<sup>370</sup> A l'inverse, le Forest Supervisor en charge de la Deschutes National Forest décide de ne pas suivre les recommandations du Focus Group concernant la limitation d'accès à Green Lakes. Le processus n'a donc suivi que « 99 % de son cours » (Mt JW 11). C'est un événement significatif mais nous avons choisi de ne pas le développer pour minimiser la longueur de notre propos et rester focalisé géographiquement sur notre terrain d'étude, à savoir Mt Jefferson Wilderness, dans la Willamette National Forest.

### **3. Limiter : comment ? Les étapes de la mise en place pour faire appliquer de nouveaux programmes d'action**

L'une des personnes que nous avons interrogées au Bureau Régional nous a révélé qu'il était plutôt surprenant, de son point de vue, que le Forest Supervisor ait accepté d'intégrer la totalité des recommandations du Focus Group, y compris la limitation d'accès à Pamela Lake (Mt JW 6). Ce dernier point concernant le processus de prise de décision n'est pas anecdotique. Il marque un pas dans la culture de la participation et fera en quelque sorte jurisprudence au niveau national. Le processus mobilisant ce Focus Group va être repris comme *exemple* dans d'autres cas épineux où des décisions peu populaires de gestion de la wilderness devront être prises ailleurs. Nous pensons que l'acceptation des propositions du Focus Group tient pour beaucoup à l'implication et à l'engagement des personnes tant du côté du public que de celui du Forest Service. Un *lien* permanent a été entretenu avec les instances supérieures de la Willamette Forest et du Bureau Régional. A chaque avancée, les autorités étaient tenues informées (Mt JW 11). Ainsi, elles étaient *enrôlées* dans le processus. Le résultat final est donc un produit de cette coopération à distance, ce qui a facilité sans doute son *accueil* favorable.

Toutefois, cette acceptation ne marque qu'une étape dans le travail de restauration du caractère sauvage de Mt Jefferson Wilderness. Il s'agissait dès lors de mettre à exécution les propositions faites. Sur ce point, peu de littérature ou d'expériences pouvaient être mobilisées puisque limiter la fréquentation constituait une innovation en termes de modalité de gestion. Voyons comment, avec l'aide du Focus Group, cette action a pu être menée.

#### **Encore des propositions... et des visites sur le terrain**

La période de mise en application des recommandations dure près de deux ans. Plusieurs visites de terrain et quelques réunions vont être organisées, mais sur une base beaucoup plus espacée que lors de la première phase du processus.

Entre mai 1993 et décembre 1993, les membres du Forest Service se réunissent à deux reprises et échangent de nombreux courriers et e-mails. La chercheuse est en charge de fournir la proposition d'un programme de mise en application des recommandations validées par la Forêt. Se pose alors la question pour elle d'aborder géographiquement ou thématiquement les différents problèmes à gérer. Souhaitant garder un certain recul, elle s'efforce d'offrir plusieurs scénarii au Focus Group. Une application stricte et immédiate des recommandations s'avère impossible, compte tenu du budget dont le collectif dispose.

#### **Circonscrire**

A la réunion de janvier 1994, cinq options sont proposées. Elles sont accompagnées de cartes des différents espaces concernés par un changement substantiel. Les membres du Focus Group donnent une majorité de voix à l'option 1 qui consiste à différer la limitation d'accès.

L'originalité de cette rencontre réside dans la réouverture du débat qui est présentée. Il ne s'agit plus ici de trouver un consensus, mais bien de recueillir le ressenti de chacun des membres. Une des idées qui revient avec force est la volonté de ne pas inclure de frais à l'obtention des permis relatifs à la limitation d'accès. La fréquentation de la wilderness doit rester gratuite. Cet élément sera conservé dans l'application finale mais participe au retard pris, dans le sens où le budget restera limité.

## Intégrer

La programmation de la mise en œuvre des recommandations met en avant un imbroglio d'entités et de problèmes dont il est difficile de rendre compte. On peut tenter de plonger dans cet imbroglio à partir des questions qui sont posées au collectif. Ces questions qui soulèvent encore et toujours des inquiétudes de cohabitation consistent principalement à intégrer ou non de nouvelles entités, mais aussi à en produire de nouvelles à partir de ce qui est déjà là, ou à modifier certaines choses qui font partie du collectif.

Type de souci	Question/Problème à résoudre	Entités à modifier, à produire ou à intégrer
Monitoring	Avant ou après la décision finale ? Qui le fait ? Quelle formation ? Où ?	Trouver un responsable ? Les rangers ? Training ? Inventaires ?
Education	Comment informer le public ? Moyens ? Lieux ? Sur le terrain (parking, lacs) ? En dehors de la wilderness (magasins, station de ranger) ? Comment rendre la communication cohérente entre les différents espaces ?	Recruter un étudiant spécialisé dans la communication ? Modification des cartes ?
Désigner des terrains de bivouac	Sur quel site ? Où a-t-on assez de données pour dire que certains terrains de bivouac sont inutiles ? Quels terrains éliminer ? garder ? Comment le justifier auprès du public ?	Quelle signalisation adopter ? poteaux ? Comment informer le public ? carte ? brochure ?
Limiter l'accès	Coûts ? Comment cela est-il géré ailleurs ? Quels délais ? Où exactement ? Combien ? (Au pifomètre ? « <i>best guess</i> »)	Programme ? Quotas (à partir des données et standards) ?
Interdire les feux	Où ? Information du public ?	Signalisation ?
Réhabiliter les zones de bivouac ou les sentiers	Bilan des tentatives précédentes ? Choix des zones selon quels critères ? Quels espaces en priorité ?	Documents d'orientations techniques ? Documents de suivi ? Fiches ? Sites cobayés ?

Ici, les membres du Focus Group sont encore dans le mode propositionnel. Nous entrevoyons tout un réseau d'entités qui pourraient être intégrées, enrôlées à leurs côtés pour mettre en œuvre les décisions prises.

## S'immerger

Pour rendre plus concrètes ces propositions, plusieurs visites de terrain ont été organisées. Nous ne bénéficions d'aucun document relatant ces événements mais plusieurs des personnes interviewées les mentionnent.

« Nous avons aussi fait des visites sur le terrain. Ça nous a beaucoup aidés. On s'est rendu à 8 Lakes, et à Jeff Park. On a jeté un coup d'œil aux terrains de bivouac, et on a parlé, vous savez, de la faisabilité de différentes choses, « est-ce qu'on devrait prohiber les feux ou pas », et ça nous a aidé. L'équipe s'est en quelque sorte immergée dans la réalité des stratégies que l'on mettrait en application dans chacun de ces sites fréquentés<sup>371</sup> » (Mt JW 7)

« On s'est rendu sur place pour voir ce qu'était la situation [...] c'était marrant d'écouter ce que chacun avait à dire<sup>372</sup> » (Mt JW 12).

Ces rencontres "hors les murs" sont des occasions privilégiées pour les différents protagonistes de partager leurs connaissances. Une des personnes que nous avons interviewé appartient à un club de randonneurs et relate l'histoire suivante :

« Vous savez, ils amènent des machines pour construire des chemins larges d'un mètre, mais comme vous le savez, le chemin ne garde pas cette largeur d'un mètre ! (il y a des choses qui tombent d'un peu plus haut sur le chemin, et d'autres qui tombent du chemin vers l'aval) et donc vous arrivez à un chemin de 50 cm de large... [...] Ils étaient inquiets et pensaient avoir fait un chemin trop large. On leur a dit « Ne vous inquiétez pas, dans quelques années vous aurez le chemin auquel vous pensiez<sup>373</sup> » (Mt JW 12).

Pour elle, les « choses » vont *se charger de* parfaire le travail entamé par les techniciens du parc. Cette vision évolutive et collaborative des initiatives d'aménagement est vraiment intéressante de notre point de vue parce qu'elle tient à une intégration, dans l'espace et sur le

---

<sup>371</sup> "We had field trips too ! They were very helpful. We went to 8 lakes, we went to Jeff Park. We looked at campsites and we talked about, you know, feasibility of different kinds of things and should we have camp fire ban or not ? and that helped, the team just kind of crinkle into the crack in the sweet of strategies that were going to be implemented in each of these high use destinations"

<sup>372</sup> « we went there to see what the situation was » « it was funny to hear what they all said »

<sup>373</sup> "You know they bring out the mechanical to build up a trail 3 feet wide but as you know the trail doesn't stay 3 feet wide ! (things falling off from the upper side and the trail falling down on the other side) so you end up with a trail 1 and half feet wide... [...] they were concerned with the fact that they ploughed in a trail that wide. We said "don't worry, in a few years, you will have the trail you were thinking about".

long terme, d'entités qui ne sont pas encore présentes (débris, érosion par les randonneurs, etc.).

Ces sorties de terrain sont aussi l'occasion pour les membres du Forest Service *d'assumer* certaines incohérences dans la gestion de la forêt ou de les corriger. Par exemple, un sentier a été pointé du doigt par les cavaliers comme impraticables – peut-être pour dissuader les cavaliers d'amener leurs chevaux à cet endroit là ? – ou encore, les déchets liés au remplacement d'un petit pont, qui avaient été laissés sur place, ont été évacués à la suite de l'une des visites (Mt JW 12).

### **La mise en action : enfin !**

Par mise en action, il faut comprendre deux choses : la diffusion des nouvelles réglementations (*faire savoir*) et leur mise en application (*faire faire*). Ces deux pratiques requièrent de *rendre publique* une partie du travail effectué au sein du Focus Group pour pouvoir *faire comprendre* la raison d'être de nouvelles restrictions (impopulaires), autrement dit de *faire prendre en compte*, par un public élargi, les demandes auxquelles ces changements répondent : leur transmettre la responsabilité du devenir de cet espace.

### **La méthode classique**

Nous disposons de deux articles de presse qui concernent directement la mise en application des recommandations du Focus Group. Ces articles datent de 1993 et 1995 et sont écrits par le même auteur, spécialiste des activités récréatives en Oregon pour le compte du *Register Guard*<sup>374</sup>. La clarté et l'exactitude des informations fournies dans ces articles tiennent en partie à la proximité entretenue entre le journaliste et les gestionnaires du Forest Service.

« On n'a pas eu de mal à faire publier tout ça. Je pense que les écrivains, et les gens qui ont suivi l'histoire, ont compris que c'était un projet assez difficile, et je pense que l'on a inspiré un sacré respect, je pense que les gens pensaient que l'on savait où on allait<sup>375</sup> » (Mt JW 11).

Si le premier des deux articles parle d'un projet très ambitieux de « purification » de la manière dont sont gérés les espaces de wilderness pour rentrer en cohérence avec le Forest Plan et le Wilderness Act, le deuxième article tempère un peu les intentions initiales en expliquant que les changements instaurés constituent des « premiers pas » (*baby steps*) visant à ne pas offusquer les visiteurs.

---

<sup>374</sup> Journal local basé à Eugene, OR.

<sup>375</sup> “We did not have trouble getting this thing publicized. I think people, writers and people who followed the issue, they picked up on the fact that this was a pretty hard a project, and i think we got a hell lot of respect, i think people, they knew that we had our act together”

La wilderness est décrite comme « fragile », « souffrante » et certaines portions sont même qualifiées d' « usée jusqu'à la corde » (*worn ragged*). En réponse, le Forest Service propose d'amorcer un « processus de guérison » (*healing process*).

Le Focus Group est mentionné mais l'emphase est mise sur les questionnaires qui ont mobilisé le public et sur lequel le groupe de travail s'est appuyé – parmi bien d'autres données. Quelques 1800 questionnaires ont été envoyés et le Forest Service a obtenu un excellent taux de retour (1450 personnes ont répondu, 60% d'entre elles ajoutant des commentaires passionnés au-delà des questions posées). L'article de 1993 met l'accent sur les mesures encouragées par ces enquêtés qui correspondent, pour beaucoup, aux décisions prises par le Forest Service.

Enfin, l'article de 1995 consacre une bonne partie de son propos à la limitation d'accès<sup>376</sup>. Engageant le propos sur une note humoristique, l'auteur annonce : « Deux destinations populaires de la wilderness en Oregon afficheront "complet" à certains moments cet été<sup>377</sup> ». Le journaliste explique ensuite que du 31 mai au 31 octobre, seuls 20 groupes par jour seront accueillis à Pamela Lake (et Obsidian Falls). Ces permis sont à venir retirer à la Ranger Station et à réserver (pour moitié) par téléphone ou fax jusqu'à trente jours à l'avance. Les feux de camps seront bannis des sites de haute altitude, et les campeurs devront utiliser les terrains de bivouac désignés. Ces mesures sont posées comme inévitables. C'est la souffrance de la wilderness qui a « amené » (*led*) les gestionnaires à instaurer ces règles. Et pour renforcer cette idée, les « quatre années d'enquête intensive » sont mentionnées.

Le reste de l'article vise à rassurer les visiteurs. Les permis pour les zones à limitation d'accès sont gratuits. Le système de permis volontaires qui est étendu à tous les sites de pratique dans la wilderness est simplifié. Les campeurs n'ont plus à se rendre à la Station de Ranger (sauf pour les permis en nombre limité). Enfin, la première saison servira de période d'essai et de ce fait, le rôle des gardes consistera à informer les visiteurs et non à les sanctionner.

Ces parutions dans la presse sont renforcées par des communications sur les radios locales et par un système de panneaux le long des routes d'accès aux parkings. Mais au-delà de ces méthodes classiques, une initiative originale va accompagner la mise en place du dispositif. Il s'agit de la permanence assurée par des bénévoles sur les parkings des sites à l'entrée limitée. Ils vont venir compléter la présence des rangers sur place.

## La méthode américaine

« Le grand public ne lit pas la presse, donc on a monté un système. On s'asseyait au départ de la balade et on vérifiait les permis, on disait « ok, bien, allez-y et amusez-vous bien ! » mais les gens qui arrivaient sans permis,

---

<sup>376</sup> L'article de 1993 en parlait mais ne développait pas les conditions d'application qui était encore floues.

<sup>377</sup> "The "no vacancy" sign will be on at a pair of popular Oregon wilderness destinations at times this summer"

on leur disait « hé, désolé, vous devez retourner à Détroit (Station) pour vous en procurer un » [...] On donnait des informations aux gens qui ne savaient pas vraiment ce qu'ils faisaient là. La difficulté de la montée, etc.<sup>378</sup> » (Mt JW 12).

Pendant les deux premiers étés où la nouvelle réglementation a été mise en place, les Chemeketans, un club de randonnée de Salem a pris l'initiative de se rendre tous les week-ends de la haute saison touristique, au départ de Pamela Lake avec une tente, des chaises et quelques prospectus pour informer les visiteurs.

La coordinatrice de cette initiative, qui était également membre du Focus Group, raconte que l'une des volontaires partait régulièrement le vendredi après midi pour dormir sur place et informer les randonneurs qui partaient sur plusieurs jours, et restait sur place jusqu'au dimanche soir : « *elle adorait ça ! Et ces gens là, vous savez, les randonneurs, ils appréciaient vraiment qu'elle fasse ça*<sup>379</sup> » (Mt JW 12).

Nous nous sommes demandé ce qui avait pu pousser ces personnes à s'investir autant dans ce projet : « c'était sympa ! » (*fun*) est la seule réponse que nous avons pu obtenir. Il semblerait que les randonneurs soient très attachés au club<sup>380</sup> (Chemeketans) et à faire ce que le club propose, quel que soit le projet (Mt JW 12). Si bien qu'à un moment donné, la coordinatrice disposait d'une liste de trente personnes à contacter pour tenir cette permanence. « *On leur donnait des instructions concernant ce qu'ils devaient faire et comment interagir avec les gens, comment éviter la confrontation [...] on n'avait aucune autorité*<sup>381</sup> » (Idem). La personne que nous avons interviewée explique que le fait que le Forest Service ait commencé à placer un ranger de façon permanente sur le site a aidé à compléter leur travail de sensibilisation en mettant en place un système d'avertissement la première année puis des dispositifs de sanctions.

On entrevoit ici l'une des spécificités de la culture nord américaine. En 1835, Alexis de Tocqueville s'émerveillait déjà de la capacité des citoyens américains à s'investir pour les autres : « Je dois dire que j'ai souvent vu des Américains faire de grands et véritables sacrifices à la chose publique, et j'ai remarqué cent fois qu'au besoin ils ne manquaient

---

<sup>378</sup> « The general public doesn't read the publications so we set up a system. We would sit at the trailhead and check the permits, say "Fine ! Go ahead and have a good time!" but people showing without a permit, say "hey, we are sorry, you have to go back to Detroit to get one" [...] We would give information to people who would not really know what they were going in for. How hard is the trail, etc. ».

<sup>379</sup> "She loved it out there! And those people, you know, the backpackers, they would love her for doing this".

<sup>380</sup> Nous pensons que cet attachement qui amène à un engagement fort est peut-être sous-tendu par le processus de sélection à l'entrée du Club. Ce rite est symbolique, il s'agit de faire deux randonnées pour rentrer dans le club, « c'est surtout histoire d'être au grand air » (Mt JW 12). Mais nous pensons qu'il peut compter pour la fidélisation des membres.

<sup>381</sup> "we could give them all the instructions concerning what they were supposed to do, how they were supposed to treat people and how they should not be confrontational [...] We didn't have any authority"

presque jamais de se prêter un fidèle appui les uns aux autres ». Aujourd'hui plusieurs travaux font état de l'engouement actuel pour les engagements volontaires outre atlantique. Ellis et Campbell disent que : « Ce phénomène est si répandu dans le pays qu'on peut l'observer au quotidien dans quasiment tous les aspects de la vie » (Ellis, Campbell, 2006<sup>382</sup>). Le bénévolat concerne près d'un cinquième de la population américaine selon leur enquête. Elles expliquent que ces dynamiques tiennent à la distance historique vécue (souvent choisie) entre les citoyens et leur gouvernement : « Le rôle de ces derniers [les bénévoles] aux États-Unis a toujours été celui de pionnier -- qui prend conscience de problèmes et de besoins importants bien avant le gouvernement et autres institutions, et qui offre des services pour y remédier ». Ce statut est très valorisé par les institutions – via les formations offertes, et la reconnaissance qui se manifeste sous divers aspects : discours, cadeaux – et par le public. Ainsi ne pouvait-on pas imaginer de meilleurs intermédiaires que des bénévoles pour faire accepter les nouvelles règles en vigueur à Pamela Lake et ailleurs dans la Mt Jefferson Wilderness.

### Les réactions du public

« Vous savez, ils (les Chemeketans) avaient un peu les mêmes idées que nous et ils nous ont donné un coup de main, ça nous a beaucoup aidé ! Les visiteurs venaient et disaient « hey, c'est une bonne idée ! Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement nous force à avaler, vous savez ? » Parce que, encore une fois, en Amérique, il y a un grand nombre de gens qui n'aiment pas que le gouvernement intervienne où que ce soit (rire), et ils voient le gouvernement comme un ennemi ou quelque chose comme ça, ils sont là « Big Brother fait ceci ou cela », et donc on a essayé d'avoir quelques usagers pour nous aider. Ça n'a pas été très controversé<sup>383</sup> » (Mt JW 10).

Certains groupes ont été gênés plus que d'autres lors de l'application de ces nouvelles réglementations. Par exemple, les scouts ont été dérangés par la limitation des groupes à douze personnes. Le fait qu'ils aient à se diviser pour occuper différents endroits sur un même site a fait évoluer leurs pratiques. Des sessions spéciales d'éducation et de sensibilisation ont été organisées par les rangers à l'attention des enfants mais aussi des responsables, ce qui a apaisé les tensions. Sur un autre registre, les alpinistes et grimpeurs se sont mobilisés assez fortement contre les nouvelles règles. « *La première année, on nous a traité de tous les noms [...] ces gens étaient hors d'eux [...] on leur enlevait le droit d'utiliser la wilderness* ». Ce sentiment, qui correspond à avoir l'impression qu'on enlève à quelqu'un un droit qu'il

---

<sup>382</sup> Ellis Suzann, Campbell Catherine, 2006, *By The People : A History of Americans as Volunteers*, New Century Edition, 385 p.

<sup>383</sup> “You know they (the Chemeketans) had a similar kind of thoughts and they gave us some support so... it was very helpful! People who were actually using the area would come in and say “hey! This is a good idea! This is not just the government running something down your throat, you know”, because again in America there is a really strong element that doesn't like government intervention in anything, (laugh), and they use the government just like an enemy kind of a thing, and they are just “big brother's doing something”. So we tried to get some of the users to help out. It has not been that much controversial”

avait auparavant est traduit par l'un des gestionnaires dans la notion de « disenfranchise » (privation) (Mt JW 10). « *Et on a essayé de leur dire « Non ! Si vous passez par Pamela Lake, vous avez jusqu'à 30 jours à l'avance pour réserver un permis qui est gratuit [...] ils étaient mécontents. On leur a dit « attendez une minute, ce sont des groupes bien organisés. Ils ne se réveillent pas un beau matin en disant « allons faire l'ascension de Mt Jefferson aujourd'hui », ils savent à l'avance qu'ils vont le faire<sup>384</sup> »» (Mt JW 1).*

Ces tensions qui témoignent d'une certaine résistance au changement pour certains groupes de pratiquants qui n'avaient pas vraiment été inclus dans le Focus Group vont rapidement disparaître. Pour les nouveaux visiteurs, la mise en place des quotas n'a pas eu d'incidence :

« Une fois que les usages sont établis, si vous faites un changement, vous allez avoir des personnes qui sont nouveaux dans cet espace et qui n'ont jamais fait l'expérience de ce type de régulation mais pour eux, la régulation est normale, elle existe<sup>385</sup> » (Mt JW 10).

Quelques années après la mise en place de la limitation d'accès, les retours entendus par les gestionnaires ont progressivement évolué et la grande majorité des visiteurs se montrait reconnaissante vis-à-vis des efforts fournis (Mt JW 1, Mt JW 4). Un ancien gestionnaire relate les propos-types de visiteurs comme « *Merci, on a retrouvé la wilderness<sup>386</sup>* » (Mt JW 1). Il semble que les personnes qui étaient totalement opposées à l'idée de quotas se soient *converties* ou qu'elles aient cessé de venir sur les sites concernés par auto-exclusion.

*In fine* les deux méthodes (classique et américaine) se sont complétées pour diffuser les nouvelles règlementations et les faire accepter. L'une met en scène une « nature souffrante », « victime des visiteurs », et l'apparente à un « hôtel qui serait plein » (symptôme d'une « naturbanisation<sup>387</sup> » symbolique). Et la sensibilisation « en chair et en os » par des usagers (membres du Focus Group, qui ont certes évolué en travaillant aux côtés du Forest Service, mais restent des visiteurs enthousiastes) pour des usagers fait que l'initiative reçoit aujourd'hui un taux de coopération très élevé, considéré comme un indicateur de succès indéniable pour ce projet. Or, si cette expérience s'est montrée bénéfique, pourquoi ne pas tenter de la reproduire à d'autres endroits de la Mt Jefferson Wilderness ?

---

<sup>384</sup> “Oh my god ! First year, we were called every name you can think of at the trail heads. [...] these people were pissed ! Because we were taking away their use of the wilderness. And we were trying to tell them “No! If you're coming to Pamela, you've up to 30 days in advance to book a free permit. The Mountain Climbers: Unhappy, we said “wait a minute! They are very well organised groups of people. They don't wake up and say “let's go climb Mt Jefferson today!” They know ahead of time, that they are going to do this””.

<sup>385</sup> “Once uses are established and then you make a change, you're going to have some people who are new to the area and haven't experienced any kind of regulation before and so to them, the regulation is normal, it exists”.

<sup>386</sup> “Thank you, it feels like wilderness again”.

<sup>387</sup> Nous avons déjà évoqué ce terme et ce qu'il implique pour son inventeur (Lanot, 2007) au Chapitre 5.

## **Limiter l'accès aujourd'hui : une initiative vue comme positive mais difficilement reproductible**

Le fait que limiter l'accès à Pamela Lake ait été considéré comme un succès par les acteurs responsables de la gestion de Mount Jefferson Wilderness n'est pas vraiment surprenant, puisque c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de nous pencher sur cette initiative. Nous verrons ici, brièvement, comment les effets de ces mesures ont été évalués par les acteurs.

Cette réussite tient, nous l'avons vu, à un ensemble de conditions très spécifiques qui étaient réunies tout au long du processus et qui ont participé à rendre le projet possible. Or, nous allons voir que quelques années plus tard, l'intention d'étendre une politique de quotas à un autre site (Jefferson Park) a rencontré des résistances qui ont énormément freiné (sinon compromis) le projet.

### **Evaluer les impacts « factuels » des mesures prises en 1995**

L'impact des nouvelles réglementations sur l'état physique des sentiers et des terrains de bivouac n'a pas été instantané. Il a fallu plusieurs années d'observation par les rangers et les volontaires pour faire état d'une évolution notable. Certaines personnes que nous avons interviewées ont vu des changements importants au niveau du bois mort accumulé au sol sur les sites où les feux de camps avaient été prohibés ainsi que le développement de la végétation servant *d'écran* entre les différents types de bivouac, là où des terrains avaient été fermés au public et mis en quarantaine. En définitive, il semble que le sentiment de solitude ou en tout cas d'intimité ait évolué de manière positive et visible et que la Wilderness Strategy ait permis une meilleure *cohabitation*.

« Avec le temps, les arbustes ont poussé entre les sites [...] donc maintenant les sites sont un peu plus séparés les uns des autres<sup>388</sup> » (Mt JW 12).

La coopération des visiteurs a été plutôt bonne face aux nouvelles réglementations, et ce dès la première année. Tous les documents dont nous disposons et qui dressent un bilan des mesures prises indiquent un chiffre de 90 % de coopération. Notre propre enquête en 2008 et 2009 indique des résultats similaires.

A Pamela Lake, seuls 10 % des visiteurs que nous avons rencontrés ne disposaient pas d'un permis. Parmi ces 10 %, la totalité des « resquilleurs » comprenait qu'un tel système soit mis en place et pensait que c'était une bonne idée. Selon eux, ils n'avaient pas de permis soit parce qu'ils n'avaient pas eu le temps, soit parce qu'ils étaient mal informés : certains pensaient que le permis était payant, et n'avaient pas de monnaie sur eux.

---

<sup>388</sup> “In the time, lots of shrubs has grown in between those sites [...] now the sites are a little more... separated”.

Le garde que nous avons rencontré sur place nous a confirmé cette tendance : *“en général, Pamela n’est pas un endroit à problèmes [...] c’est sans doute l’endroit où l’on patrouille le moins souvent parce que le niveau de coopération y est très, très grand”*<sup>389</sup> » (Mt JW 9).

Nous nous devons de préciser que, compte tenu des données recueillies régulièrement, quelques ajustements ont été faits par rapport aux mesures prises en 1995. Au départ, le permis n’était nécessaire que pour les groupes se rendant au Lac. Mais le nombre de visiteurs n’a pas foncièrement baissé suite à cette décision. En effet les visiteurs se rendaient – ou prétextaient de se rendre – juste au dessus du Lac pour éviter d’avoir à obtenir un permis spécifique. Si bien que la limitation d’accès a été étendue à l’ensemble du site, c’est-à-dire à toute personne qui quittait le parking. Cet ajustement est qualifié de « succès » par un rapport datant de 1997.

### “Maintenir la paix”

“Je pense que ce que font les rangers, en grande partie, c’est de maintenir la paix dans ces endroits, éviter que les gens installent leurs tentes trop près les uns des autres”<sup>390</sup> (Mt JW 12)

Dans le processus d’acceptation et de mise en pratique des nouvelles règles, les gardes (wilderness rangers) tiennent un rôle clé. Le travail de médiation qu’ils fournissent au quotidien mérite que l’on s’arrête un instant sur la façon dont ils voient leurs missions et les savoirs faire qu’ils développent pour les remplir.

« J’ai un travail fantastique ! J’aime interagir avec les gens, et j’aime être dehors plus que tout [...] cela demande de randonner beaucoup et d’avoir de bonnes compétences dans les relations humaines [...] il faut être capable de se connecter avec au moins une personne au sein de chaque groupe que tu rencontres, sinon tu ne parviens pas à obtenir l’information dont tu as besoin, ou bien, tu sais, tu rencontres des problèmes »<sup>391</sup> » (Mt JW 9).

Les gardes se situent à l’interface entre les gestionnaires et les usagers, entre les usagers et les ressources. Ils sont formés pour éduquer le public mais aussi pour se défendre (*self defense*) en cas d’altercations. Dans les cours proposés, les moyens physiques de protection sont

---

<sup>389</sup> “And usually Pamela is not a problem area [...] this is probably the least patrolled area, because, the compliance is very, very high!”

<sup>390</sup> “I think mostly what the rangers do is keep a little PEACE to the place, not having people put their tent too close to each other”

<sup>391</sup> “I have a fantastic job, I love interacting with people, and I love being outside more than anything [...] It requires a lot of hiking and it requires good people to people skills [...] You have to be able to connect with somebody in every group that you come across or else you’re going to, usually, not get the information that you need, or you know, run into problems”.

exposés comme un dernier recours. Plus de la moitié du programme est vouée à enseigner les techniques physiques et verbales destinées à éviter une attitude menaçante et surtout à **garder une distance acceptable** avec le public.

Le garde que nous avons interviewé dit avoir développé une attitude « socio-amical » (*social friendliness*) qui consiste à « se fier aux gens » et à leur montrer que « l'on n'est pas une menace ». La plupart du temps les interactions avec le public sont chaleureuses. Selon lui, 60% au moins des rencontres donnent lieu à des salutations cordiales. Pour cet employé du Forest Service, la solitude qu'il ressent est un point noir de son travail. Il aimerait travailler en équipe. Le contact avec le public n'est pas pour lui un vrai remède à la solitude « *Même si j'aime parler et interagir avec les gens ici, Je ne peux pas vraiment me lier avec eux, parce que... tu ne peux pas devenir proche des gens*<sup>392</sup> ! ». Il semble que pour *bien faire* son travail, c'est-à-dire pour garder un maximum d'objectivité, le garde ne doit pas se rapprocher trop des visiteurs. Par exemple, il ne peut pas accepter de cadeaux (nourriture, boisson) de la part du public afin d'éviter de se mettre dans une position où il lui serait redevable. En effet, il n'aurait pas l'autorité nécessaire dans le cas où le public concerné manquerait aux règles. Ce type de règle implicite est commun à de nombreux emplois dans lesquels une distance minimale est requise vis-à-vis du public (autorité policière, éducation, etc.).

Ainsi, une distance acceptable doit être maintenue avec le public mais cette distance est une notion complexe. En effet, il semble aussi que pour donner une bonne impression au garde, les visiteurs doivent se montrer accueillants voire avenants, sinon ils seront suspectés de ne pas coopérer. Le garde identifie les personnes récalcitrantes de la façon suivante : « *Ils restent très en retrait, ils sont brusques et distants. Tu sais, ils ne veulent pas me poser de questions, ou je ne sais pas, ils sont sur la défensive, tu reçois ces ondes, tu sais ? Humm ... comme s'ils avaient quelque chose à cacher*<sup>393</sup> » (Mt JW 9).

Une des techniques mises en place par la personne interviewée sert à évaluer les infractions probables sur les terrains de bivouac : après s'être présenté (et avoir assis l'autorité de l'institution à laquelle il appartient, le Forest Service), il pose des questions banales et bienveillantes aux campeurs sur leurs activités (« *comment s'est passée votre journée ? Est-ce que l'eau était bonne ? Blablabla*<sup>394</sup> »), « *Tu utilises leurs histoires comme un truc qui les fait parler, comme ça tu peux évaluer la situation, et travailler sur la manière dont tu vas amener*

---

<sup>392</sup> “And while I like talking and interacting with people out here, I can't really relate to them, because... you can't get close to people here!”

<sup>393</sup> “They're just very stand off (ish), they are just abrupt and distant. You know they are not really meaning to ask me questions or I don't know, they are just more protective, you just get those vibes, you know? [...] hummm like they are hiding something...”

<sup>394</sup> “how their day is going, you know how is the water, blah blah blah”

*ce que tu as à leur dire dans la conversation*<sup>395</sup> » (Mt JW 9). Il admet que cette façon de procéder peut paraître « sournoise » (*deceitful*) mais « *si c'est quelque chose de sérieux (mettons qu'ils sont en train de faire du feu alors que c'est interdit), je vais être direct avec eux, du type « vous être clairement en infraction par rapport à ceci, et il faut que... » Mais très souvent, je ne vois pas d'infraction au premier abord et c'est pour ça que je commence par parler avec eux pour pouvoir évaluer la situation*<sup>396</sup> ».

Il apparaît ainsi que le travail de garde consiste à jouer sur deux types de distance, la distance physique et celle qui se joue davantage sur une échelle autorité-cordialité-sympathie.

Si nous avons souhaité développer brièvement certains aspects du travail de garde c'est que nous pensons qu'ils ont une approche très spécifique des soucis sur le terrain et qu'ils développent des manières de faire originales pour organiser la cohabitation sur place, dans la wilderness.

### **limiter l'accès ailleurs : une mission impossible ?**

Les chefs d'équipe des wilderness rangers sont chargés chaque année de rédiger un rapport de quelques pages sur les observations recueillies durant l'été. Ils représentent aussi une opportunité d'adresser des recommandations concernant la gestion de la wilderness. Nous avons eu accès à ces rapports sur plusieurs saisons (2003, 2005, 2006, 2008). Tous les chefs d'équipe préconisent une extension du principe de quotas à l'entrée à Jefferson Park. Cet espace reçoit un nombre très important de visiteurs et c'est un endroit très fragile du fait de la haute altitude.

Cette proposition est encouragée à l'unanimité par les personnes que nous avons interviewées et qui sont aujourd'hui en poste au sein du Forest Service. Nous nous sommes donc demandé ce qui freinait un tel processus. Si tout le monde s'accorde à dire que c'est une bonne idée, alors pourquoi cette idée n'est-elle pas transposée en acte ?

Il semble que les acteurs ne s'écoutent pas et qu'il n'y ait pas de coordination entre les initiatives isolées. Celles-ci ne rentrent pas dans un seul et même timing. Ainsi, la chercheuse impliquée dans le processus explique qu'il n'y a pas de volonté politique de mettre en place cette limitation d'accès. Or les responsables politiques affirment que ce sont les données qui manquent et le soutien du public. Il faut mentionner que l'équipe des gardes est passée de sept à trois personnes en l'espace de quatre ans, ce qui rend le recueil des données problématiques.

---

<sup>395</sup> "You're using the stories as more of a keep-on-talking sort of thing, so that you can kind of work (assess? Yeah) assess what's going on and work how you're going to say it to him into your conversation..."

<sup>396</sup> "But you know, if it's something serious (like they're having a fire and it's banned) I would usually, I'd be very straight to the point, like "you're obviously in violation of this, you need to..." But a lot of the time I don't see any violation immediately and so that's why I start talking to them so that I can assess the situation".

En 2005-2006, une enquête par questionnaires avait tout de même permis d'établir que 65% des visiteurs à Jeff. Park étaient en faveur (ou neutre) d'une mise en quotas du nombre de visiteurs sur le site comme réponse à des soucis qu'ils observaient presque unanimement sur place comme le nombre trop important de sentiers, la détérioration des sites de bivouac, l'absence d'un sentiment de solitude.

Nous pensons que les raisons pour lesquels ce projet n'avance pas sont multiples mais qu'aucune d'elles n'est vraiment la bonne raison, comme si les acteurs « se renvoyaient la balle entre eux ». Toutefois, l'une des réponses nous est apparue comme la plus crédible : « *Si vous perdez certaines personnes clés – vous avez des moments avec des gens puissants, y compris moi, des champions de la wilderness qui forcent vraiment les choses – vous ratez l'occasion, vous savez<sup>397</sup> ?* » (Mt JW 11). Il semble ainsi que les personnes en place aujourd'hui ne savent pas à quel point les personnalités des acteurs impliqués ont pu jouer dans le processus de limitation d'accès de 1992-95. Plusieurs acteurs clés sont depuis partis à la retraite. Ce que nous avons pu interpréter à certains moments comme des tentatives de manipulation tenait aussi pour beaucoup d'une volonté féroce de faire changer les choses. Il se peut que le processus aujourd'hui au point mort, reparte mais il faut s'attendre à ce que les effets tardent.

Enfin, il nous semble essentiel de partager une dernière réflexion. Une des raisons qui expliquent le succès du processus décisionnel concernant l'instauration de quotas à l'entrée de Pamela Lake relève du zonage qui a été opéré. Nous l'avons dit, la discussion engagée au sein du Focus Group concernait Mt Jefferson Wilderness dans son ensemble. Or, ce n'est que parce que l'instauration de quotas a été mise en place seulement à Pamela Lake que les membres du Focus Group ont accepté une telle restriction. Tenter d'étendre, à posteriori, cette pratique de gestion à d'autres sites, ici Jeff Park, reviendrait à tromper le compromis établi avec les parties prenantes, à rompre la confiance et à remettre en question l'équilibre qui fait que ce choix a été accepté et tient encore aujourd'hui.

Nous venons de décrire de manière détaillée le processus de construction et de mise en œuvre d'un projet de gestion ambitieux pour la Mt Jefferson Wilderness. Nous avons vu que l'enrôlement de citoyens dans un Focus Group avait permis de rendre public le souci des gestionnaires, à savoir celui de la sur-fréquentation d'un espace désigné comme wilderness. Les solutions trouvées relèvent d'une longue négociation à propos de ce que cet espace *devait* être et de la façon la plus acceptable d'accueillir le public dans ce lieu prisé. Ce processus a aussi enrôlé une grande quantité d'entités hétérogènes, dont des « données » - qui, nous l'avons montré, n'ont de « données » que le nom puisqu'elles ont été fortement discutées-, mais aussi des comptes-rendus, des cartes, des lettres, des voitures ou encore des doughnuts.

---

<sup>397</sup> “If you loose some key people – you have some moments of mighty people, including myself, some wilderness champions who are really pushing for these things- your moment is lost, you know ?”

Mémoire des discussions, supports d'échange, moyens de locomotion – et lieux de réunions informelles – ou symboles de gratitude, toutes ces entités ont joué un *rôle* dans le déroulement de cette expérience.

Au-delà de la démarche participative, il s'agit d'une initiative innovante parce que les personnes engagées s'approprient le problème, développent des *inquiétudes* et des *scrupules* nouveaux, et finissent pas porter une partie de la *responsabilité* du devenir de l'espace dont ils débattent. En miroir, gestionnaires et scientifiques se posent de nouvelles questions et complexifient celles qu'ils se posaient déjà, preuve qu'ils intègrent et composent avec ce que les citoyens leur soumettent. En creux se trouve l'idée que ce collectif représente un échantillon du grand public auprès duquel ils devront rendre publiques et acceptables les décisions prises.

Au final, c'est en se mettant au plus près des visiteurs lors de face-à-face que les personnes engagées dans le Focus Group parviennent à communiquer au mieux leur expérience et à **faire porter** un peu de **la responsabilité** qui leur incombe désormais. Ce rôle de transmission et de « maintien de la paix » est également assuré par un système de panneauage à l'entrée et par les gardes, véritables « passeurs » de toutes les politiques de gestion.

Il faudrait maintenant monter encore en généralité dans l'analyse pour tenter de mettre au jour ce que révèle notre enquête concernant cette forme socio-spatiale si singulière qu'est la wilderness, et les modalités relationnelles qui lui sont associées. Enfin, il conviendra de décrypter plus avant ce que les modes de gestion qui la concerne nous apprennent.

## **C. Ce que révèle la gestion de cet espace de wilderness**

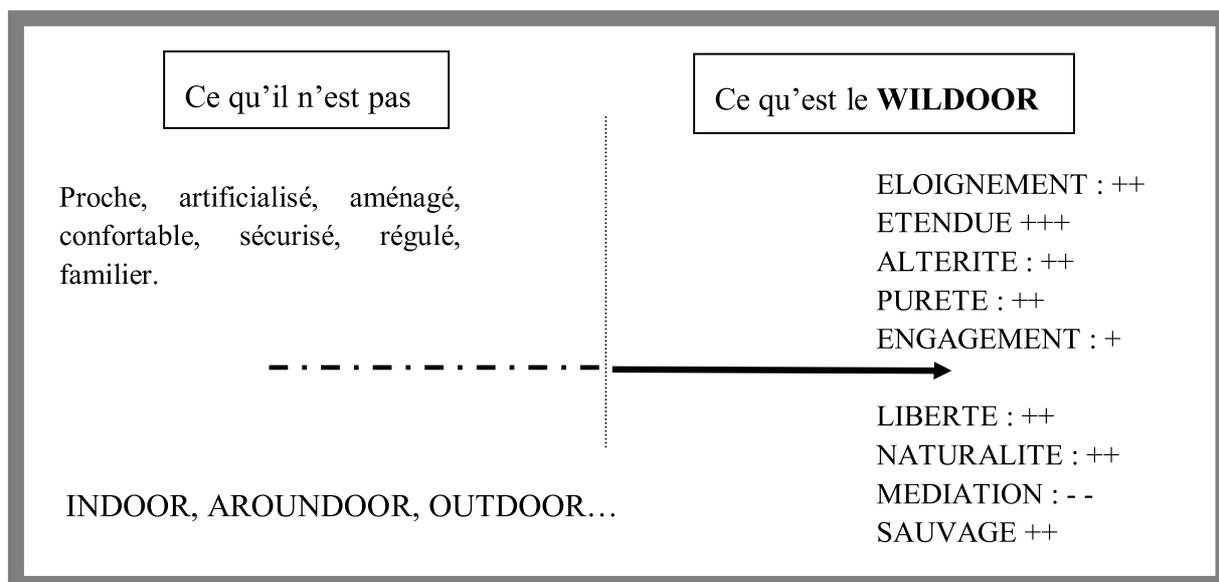
Nous avons vu, à travers la description d'un programme d'actions et de plusieurs dispositifs de protection, ce que pouvait être la gestion d'un espace de wilderness. Nous allons montrer comment cette analyse met en lumière des éléments importants pour notre réflexion. D'une part, elle dessine l'existence d'une catégorie particulière d'espace qui éclaire certaines modalités paradoxales de nos relations au vivant, considéré ici comme « *devant* être sauvage ». D'autre part, suivre le travail des gestionnaires et des collectifs qu'ils enrôlent nous permet d'identifier des modes de faire spécifiques qui, dans l'ensemble, tranchent avec ceux que nous avons pu rencontrer ailleurs même si, nous le verrons, certains rapprochements ponctuels peuvent être opérés.

### **1. Un espace du Wildoor ?**

Nous avons choisi d'explorer un terrain aux Etats-Unis avec l'idée que s'y trouvait une catégorie d'espace qui n'existait pas en France. Il est intéressant de voir que cette idée est une évidence du point de vue des personnes que nous avons interviewées en Oregon. Or, nous allons voir que, du point de vue de certains collectifs en France, la transférabilité de la notion de « wilderness » est envisagée. La wilderness demande donc d'être appréhendée sur deux niveaux distincts : en tant que catégorie stricte d'espaces dits « sauvages » (un géo-type ?) qui est intrinsèquement liée à la culture nord américaine, mais aussi comme une notion pouvant décrire une relation particulière avec des espaces plus réduits à ménager partout (une philosophie ?).

### **Que veut dire Wildoor ?**

Pour Philippe Bourdeau, le néologisme « wildoor » est une contraction des termes « wilderness » et « outdoor ». Il désigne des espaces de nature qui offrent des conditions récréatives « extrêmes » par leur éloignement et le peu d'artificialisation dont ils font l'objet. Ils représentent le contact avec une altérité quasi-totale. Dans le continuum des espaces récréatifs, ils s'opposent théoriquement à l'Indoor, à ce qui est « intérieur » à la ville.



**Schéma n°13** : Le wildoor : tentative de synthèse, Tollis, C. 2012, à partir de Bourdeau, Mao, et Corneloup.

On voit que la wilderness, telle que nous l'avons approchée relève sur plusieurs points de cette catégorie d'espaces dite du « wildoor ». Ce sont de vastes espaces dont on tente par tous les moyens de maintenir la naturalité et le caractère sauvage<sup>398</sup>. L'éloignement est une notion assez relative, nous l'avons vu, pour les habitants de l'Oregon. Cependant, la majorité des visiteurs que nous avons abordés vient des grandes villes environnantes qui se trouvent, au mieux, à une heure de route de Mt Jefferson Wilderness. Cet espace ne représente donc pas l'équivalent d'un jardin en ville. Il est plus éloigné que la plupart des espaces naturels auxquels la population a accès. La fin du parcours (15 minutes), s'effectue souvent sur une route accidentée en terre, ce qui rend le temps de parcours incompressible, même pour la population vivant dans de petites villes proches de l'entrée de la wilderness.

Ce sont les notions de « liberté », de « médiation » et d'« engagement » - dans le sens d'une certaine prise de risques – qui éloignent Mt Jefferson Wilderness de la catégorie « wildoor ». En effet, la wilderness relève d'un paradigme très particulier dit « biocentré » (Depraz, 2008) qui consiste, à l'époque où l'on a pensé cette catégorie d'espaces, à protéger la nature « pour elle-même ». La vision dualiste « Homme-Nature » qui préside à la création des espaces de wilderness a cherché à en exclure les hommes (en premier lieu les indigènes), sauf pour des

<sup>398</sup> Il convient tout de même de préciser que la notion de wildoor cherche à saisir des espaces de pratiques sportives alors que la wilderness fait référence à des standards de gestion. Toutes deux ont une appréciation sur que doit être l'espace dans lequel se déploient les pratiques (récréatives et gestionnaires). Aussi la naturalité est un critère commun mais dans le cas de la wilderness, elle est activement protégée, alors que les activités du wildoor ne se déploient pas que dans des espaces protégés (ils peuvent être taxés de « sauvages » par les difficultés d'accès qu'ils présentent : éloignement, absence d'information ou de logistique d'accueil, dispositifs de secours quasi inexistant, etc.).

périodes courtes de « visite ». Comme nous l'avons vu dans ce travail, de nombreux comportements sont prescrits et d'autres prohibés. Les pratiques récréatives dans la wilderness peuvent être extrêmement codées, normées. La liberté y est donc tout à fait relative.

Ceci nous amène à dire que les espaces de wilderness sont une sous catégorie des espaces du wildoor et qu'ils ne sont pas représentatifs de cette catégorie. En effet, nous pensons que les deux termes sont en léger décalage sur un plan descriptif. Alors que le wildoor essaye de rendre compte de l'épaisseur de l'expérience que procurent des types d'espaces récréatifs qualifiés de « sauvage », la wilderness est clairement une catégorie « pour les gestionnaires ». Elle ne représente une destination spécifique que pour une minorité de visiteurs qui connaissent les critères de cette classification. Pour la majorité d'entre eux, le terme « wilderness » est un équivalent du mot « outdoor », comme nous pourrions employer le terme de « plein air » en français. Au regard de la référence faite dans ce travail au gradient Indoor-Wildoor, nous proposons donc que le terme « wildoor » ne soit utilisé que comme la contraction de « wild » et « outdoor », certains espaces étant plus « wild » que d'autres.

Nous pensons que le statut de la wilderness comme géo-type, au sens que lui donne Brunet d'« arrangement spatial particulier » (Brunet, 1993) n'est ainsi à interpréter que comme une résultante du point de vue des gestionnaires. Nous souhaitons clarifier ce point. Nous allons voir à présent que cet espace-type (la wilderness) connaît de nombreuses déclinaisons.

### **Les espaces de wilderness, une sous-catégorie tout en nuances**

Nous nous sommes intéressés à un manuel qui, dans les années 1980, guidait les managers dans leurs prises de décision concernant la gestion des espaces naturels (Knudson, 1980). Le Wilderness Act y est considéré davantage comme l'expression d'un idéal à atteindre que comme un diktat. Dans la réalité des pratiques, le caractère sauvage de la wilderness est variable.

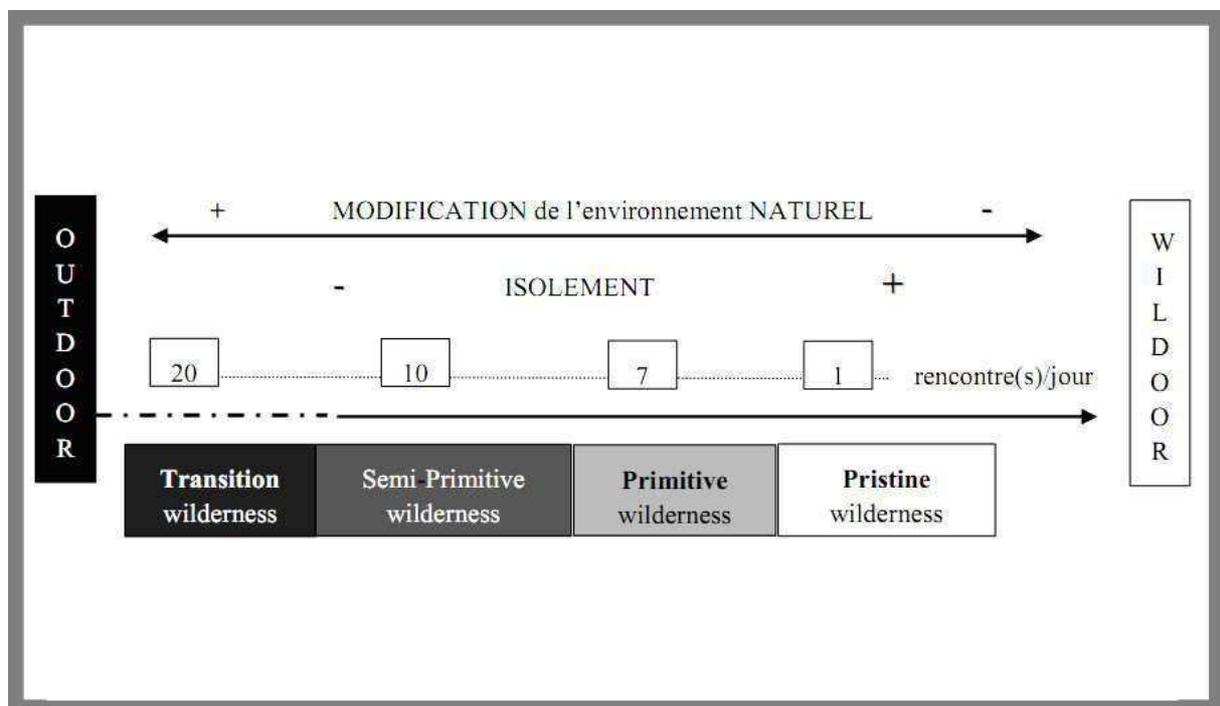
« Le caractère de la wilderness est une affaire de degrés. [...] Les gestionnaires et le Congrès sont confrontés à des questions basiques comme par exemple de savoir à quel point la wilderness doit être sauvage. A quel moment les incursions humaines changent-elles les espaces, les faisant passer de « suffisamment sauvages » à « trop domestiqués » ou « plus sauvage du tout » ? [...] D'après la loi, il est clair que la wilderness se trouve aux confins de notre zone d'expansion [...] La mission : aussi sauvage que possible<sup>399</sup> ». (Manuel « Outdoor Recreation », Douglas Knudson, 1980).

---

<sup>399</sup> “Wilderness character is a matter of degree. [...] There are basic questions faced by the managers and Congress of how wild wilderness should be. When do human incursions change an area from “wild enough” to “too tame” or “un-wild”? [...] From the Act, it is clear that wilderness is at the far end of the development scale. [...] The work aim : as wild as can be”.

Dans les faits, il existe quatre classes principales dans lesquelles s'inscrivent les espaces de wilderness et qui définissent les objectifs de gestion vers lesquels ils doivent tendre. La wilderness « pristine » est la classe la plus normée : on y rencontre très peu de monde, voire personne. Aucun dommage n'est toléré sur les arbres ou la végétation. On dissuade les visiteurs de former des groupes de plus de six personnes ou d'amener leurs chevaux ou leurs chiens. Et il doit être impossible de voir une autre tente depuis la sienne, ou que le terrain de bivouac soit visible par d'autres visiteurs. Il n'y a pas ou très peu de sentiers ou d'indications.

A l'opposé, dans une wilderness dite « transitoire », il est toléré qu'une partie de la végétation ou des arbres soit abîmée, dans la limite de 50 % d'entre eux, ou dix individus, le moindre des deux<sup>400</sup>. Les visiteurs peuvent s'attendre à croiser jusqu'à vingt autres groupes par jour et à avoir jusqu'à trois autres sites de bivouac en vue depuis leur tente. Dans cette wilderness « transitoire », les groupes peuvent être accompagnés d'animaux.



**Schéma n°14 :** Tollis C. 2012 : Un continuum interne à la wilderness. A partir des données du Arthur Carhart Wilderness Training Center, “Wilderness Recreation Opportunity Spectrum Classes”.

En général, la totalité de chaque espace de wilderness est inscrite sous la même classe de gestion. Mais il arrive qu'un site en particulier « mérite » une approche plus stricte que les autres, parce que son degré initial de « naturalité » en fait une zone d'attention spécifique. D'autre part, il y a toujours, au sein de chaque wilderness, des endroits plus reculés ou moins

<sup>400</sup> On peut imaginer que cette situation se présente après un incendie, ou une tempête, par exemple.

accessibles que d'autres, ce qui fait que, sans qu'aucun zonage volontaire ne soit opéré, une différenciation interne existe de fait.

Les gestionnaires au sens large – nous intégrons ici les gardes – s'accordent à dire que les visiteurs dans ces endroits reculés « ne sont pas les mêmes » que dans les endroits qui sont surfréquentés :

« Du simple fait qu'ils vont si loin, ils doivent vraiment savoir ce qu'ils font. [...] plus on va loin dans la wilderness, plus il semble que les gens que l'on rencontre sont toujours mieux éduqués, plus sympas, plus volontaires pour nous donner des informations et parler avec nous<sup>401</sup> » (Mt JW 9).

Enfin, nous l'avons vu, les gestionnaires décident eux-mêmes de zonages internes à la wilderness en fonction des caractéristiques de la fréquentation et des « réponses » émises par l'espace. Des zones ponctuelles de réhabilitation ou d'interdiction (feux, bivouac) vont ainsi venir différencier encore un peu plus chaque espace de wilderness. Le caractère « sauvage » des espaces de wilderness varie ainsi en degrés suivant que l'on se trouve dans différents sous-espaces.

Ce caractère varie également en fonction du temps. Les périodes de forte affluence sont concentrées sur les journées, les week-ends, et pendant la saison d'été. Si bien que, comme l'explique cette gestionnaire : « *A deux heures du matin, un jour en milieu de semaine, il se peut que vous ayez une expérience primitive* » (Mt JW 3).

Ainsi, sans parler de la subjectivité d'une telle expérience « originelle » ou « primitive » du caractère sauvage de l'endroit, on peut dire que ce caractère n'est pas figé une fois pour toute. Parallèlement à ces éléments de réflexion, il apparaît que le cadre-même qui définit ce que doit être la wilderness a connu plusieurs évolutions ces dernières années : d'une part, ce cadre se durcit avec des opérations comme le « Chief Challenge », lequel demande aux gestionnaires de restituer « du sauvage » dans les espaces de wilderness qui ont été érodés ; d'autre part, comme nous l'avons vu en première partie de ce chapitre, les nouveaux espaces entrants dans la catégorie wilderness mettent à jour une *perméabilisation* de cette classification. Nous allons chercher à comprendre dans quelle mesure ces évolutions sont contradictoires ou complémentaires.

## **Une catégorie d'espaces « naturels » qui évolue**

Le durcissement des réglementations et des critères d'évaluation de l'état des espaces de wilderness pourrait laisser croire à un renforcement des frontières de cette catégorie d'« espaces de nature » qui vise à « protéger la nature pour elle-même ». En fait la

---

<sup>401</sup> “For the sheer fact that they are so far in that you really have to know what you're doing to go in. [...] The farther into the wilderness you go, it seems like the people are always more educated, people are always more friendly, more willing to give you information, and talk to you about things”.

réaffirmation par l'Etat fédéral des orientations à suivre s'accompagne d'un désengagement financier qui amène les différents corps de gestionnaires à subsister par de nouveaux moyens (entrée payante, mobilisation massive de bénévoles). Paradoxalement, ces évolutions n'empêchent pas le congrès d'ajouter de nouvelles superficies au Wilderness Preservation System. Ces nouvelles superficies, qui sont plus petites que les anciennes wilderness et qui diffèrent de ces dernières par leurs aménagements (routes, bâtiments), demandent des efforts de réhabilitation conséquents, sous peine de « *venir modifier la façon dont les gens considèrent la wilderness* <sup>402</sup> » (Mt JW 6). On assiste ainsi à un processus de ré-ensauvagement du territoire national dans son ensemble : d'une part les espaces déjà identifiés comme « sauvage » *doivent* l'être encore plus et se maintenir dans cet état, et les espaces pouvant encore le devenir *devraient* bénéficier de cet élan.

Nous identifions ici un glissement significatif. Les enjeux écologiques qui sous-tendent l'existence et le maintien de la catégorie d'espaces appelée « wilderness », se scindent en deux, dans une bifurcation qui est observable ailleurs. D'un côté, on préserve la rareté et la pureté de certaines ressources « *pour* elles mêmes » dans un mouvement de célébration de ce qui est ou a été. De l'autre côté, on tente par une sorte d'impulsion désespérée d'isoler certains espaces, qui ne sont pas « si abîmés », d'une probable expansion contaminatrice – due par exemple à l'urbanisation, à l'industrialisation, ou à la déforestation. On protège « *contre* ».

Les décideurs mettent à *l'abri* ces espaces, mais ce faisant ils choisissent de ne pas se poser la question de savoir si cela ne va pas fragiliser l'abri – ici la catégorie « wilderness » - ou si les nouveaux espaces désignés sont capables de se montrer « à la hauteur » des critères pour être un « bon protégé ». A vrai dire, cela importe sans doute peu puisque cette mission est déléguée aux gestionnaires. Le Congrès ne fait que « donner une chance » à ces espaces de « redevenir sauvages », ce qui est louable et en tout cas loué par la majorité de la population. Il faut tout de même préciser que ce soutien n'est pas sans condition. L'Etat s'engage à ce que ces espaces *accueillent* le public. De la protection de la « nature en soi », on passe à une protection de la nature « pour soi » (Kalaora, 1998). Ces espaces « plus-tout-à-fait sauvages » constituent la dernière frontière intérieure, des espaces potentiellement disponibles pour « assurer la fonction de régénération de l'élan vital de la société » (*Ibidem*).

Nous pensons que ces évolutions ne sont pas sans conséquence. Elles vont amener à poser différemment la question de la gestion d'une cohabitation pacifique ou acceptable entre ces espaces de nature « à rénover » - mais qui revêtent l'appellation de « wilderness » qui est le stade à atteindre – et un public avide de s'y récréer.

---

<sup>402</sup> "It's going to change the way people see the wilderness"

Dans cette perspective, il nous a semblé intéressant d'imaginer les glissements possibles que pourraient connaître les façons de concevoir – et donc de gérer – ces espaces hybrides si l'on passe d'une structuration paradigmatique plutôt radicale à une toile de fond plus intégratrice<sup>403</sup>.

	La wilderness selon l'approche radicale historique	La wilderness selon l'approche intégratrice émergente
Conception de la wilderness	Conçue pour protéger l'existant, de manière pérenne.	Conçue pour restaurer des éléments disparus, faire venir des entités (faune)
	Elément du patrimoine national, ayant une valeur rare, universelle	Espace ayant une valeur nationale mais surtout locale (récréation), sans caractéristique particulière.
Etablissement de la wilderness	Technocratique	Technocratique
Gestion de la wilderness	Géré comme un isolat de nature coupé des autres espaces	Géré en relation avec d'autres territoires protégés (corridors)
Bénéfices attendus de la wilderness	Bénéfices écologiques jugés évidents	Bénéfices écologiques évalués et quantifiés régulièrement
	Bénéfices sociaux limités (s'ils ne portent pas atteinte à la « pureté » de la wilderness)	Bénéfices sociaux justifiant l'existence de la protection

**Tableau n° :** « Glissements émergents dans la façon de concevoir et de gérer les espaces de wilderness », Tollis C. 2012 d'après Depraz, 2008 (p. 116) citant Borrini-Feyerabend, 2005.

Nous voyons qu'un des rares invariants de la classification des espaces « naturels » comme wilderness est le processus technocratique dont il relève. C'est toujours le Congrès qui décide de la désignation des espaces de wilderness. Considérant ces différents éléments, ne pourrait-on pas imaginer le transfert de cette catégorie d'espaces « naturels » en France ? En effet, si les espaces n'ont plus besoin d'être tout à fait sauvages pour être acceptés, si une « wilderness-isation » est possible, alors pourquoi ne pas imaginer un ensauvagement de nos espaces « naturels » outre-Atlantique ?

Certains collectifs se sont déjà posé la question, à l'instar de Mountain Wilderness<sup>404</sup>, une Organisation Non Gouvernementale regroupant des alpinistes et plus généralement des

<sup>403</sup> Serge Depraz fait le même constat concernant les espaces naturels, en général (Depraz, 2008).

<sup>404</sup> Nous avons déjà rencontré cette organisation à propos des nettoyages effectués en Chartreuse.

« *amoureux de la montagne* » en Europe et en Asie (principalement). Sa philosophie est exposée comme suit dans les thèses de Biella, signées en 1987.

« Par wilderness de montagne, on entend cet environnement d'altitude non contaminé, où tous ceux qui en éprouvent vraiment la nécessité intérieure peuvent encore faire l'expérience d'une rencontre directe avec les grands espaces et y éprouver en toute liberté, la solitude, les silences, les rythmes, les dimensions et lois naturelles et les dangers ».

Désireux de faire disparaître et de limiter au maximum l'aménagement des montagnes (stations de sport d'hiver, *spits* d'escalade, via ferrata, etc.), ce collectif répond à des motivations proches de celles des gestionnaires d'espaces de wilderness : « *aussi sauvage que possible* ». Ils ne cherchent cependant pas à exclure les visiteurs hors de l'environnement d'altitude, mais à faire adopter une relation plus « *authentique* » entre ces deux entités : « *un rapport créatif entre l'homme civilisé et l'environnement naturel* » (thèses de Biella). Mountain Wilderness revendique le « *droit de se perdre* », prétextant que l'aménagement n'est pas ce qui donne accès à la « nature » mais ce qui la détruit. Ces revendications sont accompagnées d'actions de terrain telles que le démantèlement concerté d'installations obsolètes comme des remontées mécaniques par exemple (Laslaz, 2009).

Le point sur lequel la défense de la wilderness en Europe se distingue foncièrement de celle qui a présidé à la création du Wilderness Preservation System est sans doute que dans le second cas ce mouvement en appelait à la « dimension collective du projet américain » (Larrère 2007) en évoquant une nature qui devait devenir « patrimoine national ». De son côté le collectif porté par Mountain Wilderness est ancré dans la pratique de l'alpinisme et rejoint des préoccupations plus individualistes. Même si leurs actions (louables) ont des incidences bien au-delà de leurs pratiques isolées, ils ne soutiennent pas le projet de création d'une nouvelle catégorie d'espaces « naturels » à l'échelle de l'Europe, ni même de la France. Pour eux, la wilderness est un symbole, parlant certes, mais elle ne constitue pas une réalité matérielle à aménager. Il s'agit plutôt d'une expérience à vivre dont les conditions peuvent être favorisées, en se débarrassant de certaines médiations informationnelles ou technologiques – voiture individuelle, GPS, signalétique mais aussi refuges, échelles etc.

Nous avons montré que la wilderness désigne une catégorie d'espaces « naturels » singuliers dont les contours subissent quelques mutations et qui connaît un gradient interne. Elle correspond également à un mythe, une sorte d'idéal à atteindre. Dans cette acceptation, la notion de wilderness connaît une exportation hors de l'Amérique du Nord, dans des espaces d'altitude où l'on réinvestit le désir d'ensauvager des étendues « menacées par l'anthropisation » sans pour autant imaginer faire de la wilderness un label, une appellation dont l'authenticité serait « certifiée ». Or, nous allons voir que les critiques de la wilderness et les problèmes qu'elle soulève ont trait principalement à la catégorie d'espaces qu'elle représente et nous allons essayer de savoir si la pérennité de ces espaces est réellement menacée et dans quelle mesure l'idéal, le mythe de la « nature sauvage » peut résister à une critique des espaces qui lui donnent une forme.

## 2. La wilderness, « nature paradoxale » à l'image du peuple américain<sup>405</sup>.

Nous avons beaucoup parlé de la place singulière que les espaces de wilderness pouvaient occuper au sein du continuum des espaces « naturels » ; ceci en les plaçant dans les enjeux propres à des espaces dédiés à la « nature », que cette « nature » soit sauvage ou moins sauvage. Nous aimerions maintenant prendre un peu de recul pour considérer les espaces de wilderness au regard des enjeux plus généraux qui les dépassent, les débordent ou qui s'insinuent en eux pour tenter de faire état des critiques qui sont adressées non seulement aux espaces, mais aussi à la notion même de wilderness.

### Des espaces de la nostalgie

William Cronon (comme d'autres auteurs) nous invite à regarder la wilderness non pas comme un objet naturel, mais comme un reflet de notre désir (culturel) de « nature ». Fréquenter la wilderness nous met en présence de quelque chose d'irréductible, de profondément « autre » mais ce qui a amené chacun de nous à connaître ce type d'expérience, le processus qui a vu naître de tels espaces relève d'une « invention purement culturelle » (Cronon, 1998).

Nous l'avons évoqué en introduction de cette partie sur Mt Jefferson Wilderness, les terres « sauvages » ont historiquement été considérées comme des étendues inutiles. Elles inspiraient la terreur et le dédain. La transformation de cette vision est très récente. Elle est liée à la sublimation qu'en ont faite les romantiques puis à son association avec le mythe d'une « nouvelle frontière » (Cronon, 1998). C'est l'hostilité face à la modernité, pensée comme artificielle et fausse qui a poussé les américains à chercher dans la wilderness un lieu alternatif de vérité et de beauté. Mais Cronon nous rappelle qu'il a fallu chasser les indiens de leurs territoires pour que de tels lieux soient considérés comme « inhabités ». Cet argument vient démontrer combien l'authenticité de la wilderness est discutable et fantasmée. Ces espaces « vierges » ne sont que des projections qui reproduisent en fait les valeurs de conquête ou de fuite, par ailleurs rejetées.

La wilderness incarne ici le mythe d'un lieu échappatoire, d'une sorte de « paradis » qui aurait existé avant nous et dans lequel nous pourrions « recommencer à zéro » (Cronon parle de « tabula rasa »). Et ce mythe persiste aujourd'hui dans le discours sur les nouvelles wilderness qui sont vues comme n'étant « pas à la hauteur » des anciennes car trop altérées et trop restreintes – pour qui ? Pour quoi ? En miroir de cela, l'intrusion d'éléments nouveaux en lien avec l'évolution des pratiques, par exemple l'apparition du vélo tout terrain, du snowkite ou du geocaching (sorte de course d'orientation) sont vus comme des menaces : *“Ils lancent*

---

<sup>405</sup> Nous nous référons ici au livre de Michael Kammen intitulé « *People of Paradox* », un essai magistral (récompensé par le Prix Pulitzer en 1972) sur les contradictions inhérentes à l'histoire et à la culture américaines, notamment issues de l'interaction dynamique entre *l'indigène* et *l'importé*.

*de sérieux défis aux réglementations*<sup>406</sup> » (Mt JW 6) et amènent les gestionnaires à « coder » toujours plus les espaces récréatifs, notamment la wilderness.

Ce mouvement vers une approche toujours plus restrictive, dont l'instauration de quotas telle que nous l'avons analysée est un exemple extrême, instille une nostalgie exacerbée car comme le souligne Michel Roux les « espaces de la nostalgie » que sont la mer, les déserts et la montagne, se construisent en opposition par rapport aux espaces du quotidien « surcodés ». (Roux, 1999). Le prestige accordé à la wilderness et les « défis posés aux réglementations » manifestent la volonté qu'a le public de s'affranchir des codes établis. Mais le paradoxe réside ici dans le sens accordé à cette affranchissement : les visiteurs veulent être libres, mais ils veulent également que l'espace soit protégé et souhaitent eux-mêmes être rassurés. Donnez aux visiteurs un espace vierge de tout balisage, ils l'investiront aussitôt avec une pléthore d'instruments – en premier lieu, les GPS – destinés à rationaliser et rendre sûre leur expérience de ce lieu, en somme d'en réduire l'altérité. Le désir d'une wilderness autonome, totalement débarrassée de tout aménagement est un fantasme, un fantasme qui effraie autant qu'il fascine. Finalement, les espaces de wilderness les plus courus – dont Mt Jefferson est, nous l'avons vu, une forme paroxystique – sont aussi les plus aménagés et les plus normés.

### **Des espaces de la paranoïa ?**

Du fait de la nostalgie attachée à la vision d'une nature vierge et indépendante des activités anthropiques, les espaces de wilderness apparaissent tout de même comme des refuges ultimes. Or, rapidement, les personnes en charge de la protection de ces espaces se sont rendues compte que leur mise à l'écart ne présageait pas du maintien de leur caractère « sauvage ». De ce fait, et comme nous pensons l'avoir mis en valeur dans ce travail, la peur de perdre le « wild » dans les espaces de « wilderness » est récurrente : c'est cette *angoisse* qui motive le travail de nombreux gestionnaires. Tout ce qui vient de l'extérieur, est susceptible de venir menacer les qualités de l'espace en les modifiant.

### **Le public : « ennemi numéro un de la wilderness »**

Un premier souci est associé à la fréquentation de la wilderness :

« Les chemins, nous devons les entretenir, et éduquer le public. C'est important de ne pas se laisser dépasser, ça arrive très vite d'être dépassé. Rattraper l'écart quand il s'installe (i. e. réparer les dommages) demande beaucoup de travail, donc on essaye de garder le dessus [...] la nature humaine tend à trouver les moyens de contourner les règles, et donc parfois

---

<sup>406</sup> « They trigger the regulations ».

il faut tordre un peu les règles (rire), vous savez, pour garder une longueur d'avance sur les gens<sup>407</sup> » (Mt JW 10).

La présence du public est très rarement vue comme positive. On voit que les gestionnaires ont peur de « perdre pied ». On pourrait presque interpréter les relations générales entre les garants de la naturalité de la wilderness et le public comme un *rapport guerrier* (Garcia, Tollis, 2011). Les termes « *battle* » (bataille) ou « *fight* » (bagarre) sont récurrents.

« Les endroits autour des lacs sont très fréquentés, vous ne pouvez pas **combattre** cela sans limiter l'accès<sup>408</sup> » (Mt JW 3).

### **Plantes invasives et autres « naturalités indésirables »**

Les visiteurs ne constituent pas les seuls intrants *hostiles* dans le discours des gestionnaires. Six menaces principales sont identifiées par les institutions officielles de recherche<sup>409</sup> quant au devenir de la wilderness. Il s'agit des insectes et autres entités pathogènes, du changement climatique, des feux de forêt, des changements dans l'aménagement du territoire (*land use*), des espèces invasives et des interactions pouvant se produire entre ces différentes menaces.

« Il y a un grand débat au sujet de la manipulation active des systèmes pour essayer de les ramener vers un état plus ou moins naturel du type : « est-ce qu'il faut y aller et pulvériser des pesticides pour tuer les herbes [invasives] ou est ce qu'on doit simplement se dire « on veut laisser les processus naturels opérer et on verra bien ce qu'il se passe », et c'est un grand débat à l'heure actuelle, en particulier parce que nous faisons face au changement climatique<sup>410</sup> » (Mt JW 7).

La peur liée à l'invasion par des plantes étrangères au lieu, des microbes ou des parasites peut être vue comme irrationnelle ou en tout cas vaine puisque la circulation de ces entités n'est pas *maîtrisable*. Certaines initiatives, comme le nettoyage des roues des véhicules à l'entrée des parcs pour éviter les invasions ou contaminations, peuvent paraître particulièrement surprenantes. Elles n'ont pourtant aucune difficulté à être justifiées (bien qu'elles soient très coûteuses, plus de 2000\$ par jour pour une structure forestière moyenne) :

---

<sup>407</sup> “Wilderness trails. We want to maintain them and the public education. It's important that we don't fall behind because it doesn't take very long to get behind. Making up the ground that you've lost takes a lot of work so you try to just keep on top of it ! [...] human nature tends to find ways around the rule and so sometimes you have to tweak the rules a little bit (laugh), you know, to stay ahead of the folks!”

<sup>408</sup> “Areas around lakes get a lot of use, you can't fight it unless you limit the use”.

<sup>409</sup> Nous tenons ses informations d'un entretien avec le directeur du Centre de Recherche WWETAC (Western Wildland Environmental Threat Assessment Center) rattaché à la Pacific NorthWest Research Station.

<sup>410</sup> “And there is a huge debate about do you actively manipulate the system to try to make them back to a somewhat natural system like you go in and you spray pesticide to try to kill the weeds or do you just say “we want to let natural processes operate and see what happens” and that's a huge debate right now, particularly in the face of climate change”.

« Les graines et les germes peuvent être ramassées, transportées et transplantées sur de longues distances. Certaines espèces de plantes prolifiques dominent de nouveaux environnements et perturbent la vie des plantes naturelles et l'équilibre faunistique et mettent en danger d'autres espèces et ressources [...] enlever les graines des véhicules et des équipements [permet de] contrôler la diffusion des graines nocives, des plantes invasives et des maladies<sup>411</sup> » (Source : Fleming J., 2005, « Vehicle Cleaning Technology for Controlling the Spread of Noxious Weeds and Invasive Species »).

Nous retrouvons ici le fantasme très moderne d'une maîtrise de l'espace qui soit totale. Nous avons associé, peut-être par provocation, cette psychorigidité collective fondée sur la croyance en des menaces constantes à un fonctionnement paranoïaque. Ce fonctionnement n'étant pas tenable à l'échelle de la totalité des espaces de wilderness, trop diffuse, il est délégué aux gestionnaires qui s'en accommodent de façon différenciée.



Logo de l'association W. Watch.

Au niveau national, plusieurs associations endossent un rôle de veille. Par exemple, l'association Wilderness Watch dont le slogan est « *keeping the wilderness wild* », concentre ses efforts dans la préservation et la gestion convenable (*proper*) des espaces de wilderness. Leur logo est parlant : une personne *surveille*, à travers des jumelles, des montagnes qui s'étendent à perte de vue, telle une sentinelle, sauf que l'arrivée d'un ennemi potentiel n'est pas visible depuis l'extérieur. L'observateur est *dans* la wilderness.

Pour Cronon (1998), en *surprotégeant* la wilderness, « *on se trompe de nature* ». En plaçant la barre aussi haut en termes de standards, la reconnaissance de la wilderness – la *vraie* nature, celle qui compterait – « tend à privilégier certains espaces au détriment d'autres ». Nous allons voir comment, en suivant la pensée de cet auteur, la wilderness peut constituer un problème plutôt qu'une solution au regard des problématiques environnementales générales.

---

<sup>411</sup> "Seeds and spores can be picked up, transported, and transplanted over great distances [...] Some prolific plant species dominate new environments and upset the natural plant life and wildlife balance and endanger other species and resources [...] removing seeds from vehicles and equipment to control the spread of noxious weeds, invasive species, and disease".

## **Des espaces de déni ?**

Si l'on essaie de mettre en forme les enjeux propres à la wilderness, on observe une hypertrophie des arguments écologiques au détriment des enjeux de liberté et d'accès qui sont peu à peu phagocytés par les premiers.

### **La wilderness nous permet de fuir nos responsabilités environnementales**

Selon Cronon (*Ibidem*), créer des espaces de wilderness dans lesquels la « nature » est célébrée représente une *fuite* par rapport aux *responsabilités* environnementales qui nous incombent. Ces espaces insulaires, isolés et surprotégés dédouaneraient les décideurs et les citoyens par rapport aux excès qu'ils commettent ailleurs, dans les endroits où ils vivent. A ce titre, ces isolats représenteraient selon lui des menaces pour la protection de l'environnement dans son ensemble.

La manière dont la wilderness, dans sa création comme dans sa gestion, tend à exclure les humains, à les encourager à croire qu'ils ne font pas partie de « ce monde », pourrait en miroir encourager à penser que le « sauvage », le « naturel » ou tout simplement l'altérité, ne font pas partie du monde civilisé, hors de la wilderness. Cronon (*Ibidem*) nous encourage alors à nous poser la question suivante : « *Comment pourrait-on se saisir des valeurs positives que l'on associe à la wilderness et les ramener plus près de chez nous ?* » Pour lui, cela nécessiterait d'élargir notre compréhension de l'altérité que la notion de wilderness cherche à définir et protéger.

### **Un lieu initiatique, qui nous appelle à « retenir notre pouvoir de domination »**

En rappelant aux visiteurs que « le monde a pu se faire sans eux », Cronon pense que la wilderness peut leur procurer un sentiment profond d'humilité et de respect vis-à-vis du vivant. La création d'espaces de wilderness peut aussi être assimilée à une expérience initiatrice au cours de laquelle les décideurs apprennent à poser des limites à leur volonté de conquête. « La wilderness est l'endroit où, au moins de manière symbolique, nous essayons de retenir notre pouvoir de domination » (Cronon, 1998).

La volonté de « ne laisser aucune trace dans la wilderness » est durement critiquée par l'auteur, pour lui, c'est une *illusion*. La question devient « quel type de trace voulons-nous laisser ? ». Seulement, pour lui cette question devrait se poser pour tout, et pas exclusivement concernant la wilderness ou même la « nature » en général. Cette question devrait émerger dans le cadre de notre relation à tout « Autre ». Dans la wilderness, cet état d'esprit est imposé aux visiteurs via une multitude de dispositifs. Les visiteurs sont *mis en situation* de voir ce qu'ils ne voient pas au quotidien. Mais pour Cronon, un arbre, qu'il se trouve en forêt ou en ville, représente une altérité équivalente puisqu'il « se tient à distance de nous mais qu'il partage quand même notre monde ». L'arbre de la forêt a le « pouvoir spécial » de nous rappeler ce fait.

Dans cette perspective, la wilderness devient une partie de la solution aux soucis environnementaux *si* sa fonction est *initiatique*. Le « sauvage », que la wilderness n'englobe pas, peut se trouver partout. Considérer à tout moment que l'on pourrait ne pas l'utiliser, le modifier ou le détruire est un enseignement qui doit, selon l'auteur, trouver son chemin *hors de* la wilderness. Michel Roux (1999) défend une position similaire lorsqu'il parle de la nécessité de « réintégrer l'imaginaire spatial des espaces de nostalgie dans nos espaces quotidiens pour aider nos sociétés à retrouver leur équilibre », un processus qu'il appelle « reterritorialisation ».

Dans ces quelques paragraphes, nous avons vu que les espaces de wilderness étaient extrêmes et paradoxaux. Mais le mythe de la « nature sauvage » résiste bien à la critique de ces espaces où l'on tente de (nous faire) croire qu'elle est parquée. D'espaces de déni, ils pourraient servir d'espaces d'initiation. Nous allons voir maintenant à quel point l'éducation du public représente la pierre angulaire de la gestion des espaces de wilderness. Nous nous demanderons dans quelle mesure ces initiatives peuvent « sortir de la wilderness ».

### **3. Organiser les conditions d'une responsabilité pérenne**

Les espaces de wilderness, parce qu'ils ont une histoire spécifique et une place singulière au sein du territoire national américain, mettent au jour des modes de faire originaux, que nous ne rencontrons pas (encore ?) en France, et que nous ne retrouvons pas sous ces formes dans les autres terrains étudiés.

Nous avons vu que le processus bureaucratique par lequel naissent les espaces de wilderness était pérenne et plutôt rigide. En cela, on pourrait penser que la gestion de ces espaces relève d'une administration étatique autoritaire mais de manière surprenante, notre étude de terrain a révélé que cette façon de faire n'était pas *tenable*. De nombreuses entités demandent à être prises en compte et nous avons vu qu'elles sont prises en considération à travers des réponses multiples. De micro-zonages mais aussi de micro-collaborations sont constamment mis en œuvre. Ces initiatives émergent sur des temps courts. Il apparaît que pour organiser les conditions d'une responsabilité pérenne concernant le devenir de Mt Jefferson Wilderness, les gestionnaires cherchent à partager la charge qui leur incombe, autrement dit à protéger les ressources tout en accueillant au mieux les visiteurs.

Voyons de manière synthétique comment l'objectif de *gestion* stricte de cet « espace de nature » s'accompagne de modes de faire qui sont de l'ordre de l'expérimentation.

#### **Prescrire, punir, mais surtout éduquer**

Nous avons vu que les espaces de wilderness avaient pour but de « laisser *les processus naturels opérer* » (Wilderness Act). Cette forme de « laisser faire » ne s'applique pas aux visiteurs qui eux sont *contraints* dans ces espaces récréatifs.

## **Des visiteurs en « liberté conditionnelle »**

Le nombre de panneaux d'information à l'entrée de la wilderness et la densité des renseignements fournis sont là pour rappeler que les visiteurs n'ont leur place au sein de cet endroit que s'ils se comportent de manière *convenable*. Ils sont placés sous « liberté conditionnelle », en quelque sorte. Dans certains parcs où ils vont traverser des étendues désignées comme wilderness, les usagers sont même invités à signer un document dans lequel ils s'engagent à respecter les différentes règles. Ce *contrat moral* peut être vu comme un rite de passage car il conditionne l'obtention du permis de camper.

Le non-respect de la réglementation peut conduire les visiteurs à verser 5 000\$ d'amende (au plus) et/ou à encourir une peine de six mois de prison<sup>412</sup>. Certains gardes accordent des avertissements mais ils ne manquent pas, ce faisant, de relever l'identité des personnes responsables et de les ajouter à la « *bad boy list* » (!) afin de les verbaliser s'ils venaient à manquer de nouveau aux règles dans un délai de deux ans. De plus cette « flexibilité » n'est pas adoptée face à des délits considérés comme importants ou des pratiques risquées comme faire un feu de camp en période de sécheresse, par exemple.

On pourrait penser que cette tendance se durcit puisque les gardes de la Mt Jefferson Wilderness, auparavant chargés de reporter les incidents à une personne assermentée qui entrait ensuite en contact avec le visiteur ou le groupe délictueux, sont depuis 2008 habilités à verbaliser directement le public. Mais nous pensons que ce changement est en premier lieu imputable à la baisse du budget des districts et non à une volonté de « faire du chiffre » ou de « punir davantage ».

## **Eduquer les visiteurs : une tâche confiée aux gardes mais aussi à l'espace**

Du point de vue des gardes, leur mission première reste l'éducation du public pour deux raisons : la première concerne la fonction récréative du lieu où ils exercent leur autorité, ce lieu doit être un espace d'apprentissage ; deuxièmement, l'éducation peut servir à prévenir des dommages qui ne seront pas réparés dans le cadre d'une punition qui sera uniquement pécuniaire et dont l'argent sera placé dans le pot commun de la « récréation », sans être alloué forcément à la réhabilitation de la wilderness.

« L'éducation nous économise du travail de réhabilitation et de restauration<sup>413</sup> » (Mt JW 2).

Une idée émise par l'une des personnes que nous avons interviewée nous est apparue particulièrement intéressante, bien qu'assez répandue. Pour elle, l'éducation du public passait par la qualité de l'espace qui était donné à voir. L'espace devait être bien entretenu, sinon les visiteurs n'allaient pas être attentifs aux conséquences de leurs pratiques sur ce dernier.

---

<sup>412</sup> <http://www.recreation.gov/marketing.do?goto=/permitgeneralrules.html>

<sup>413</sup> "Education saves us work on rehabilitation and restoration".

« Les gens se comportent généralement comme ça – ils vont se conformer à l’environnement autour d’eux. Si cet environnement a l’air d’être géré, soigné, entretenu, ils vont se comporter de manière responsable. Mais certaines personnes, si je leur donne **un site qui a l’air à l’abandon**, comme si tout le monde s’en fichait, personne ne s’en occupait, **ils vont le traiter de cette façon**. Je ne dis pas que tout le monde le fera, mais beaucoup de gens le feront. Les gens se calquent sur un agencement en particulier (setting)<sup>414</sup> » (Mt JW 4).

Ainsi, il semble que l’espace, dans sa configuration (*setting*) déclenche des types différents de pratiques chez les usagers. En étant révélateur du soin qui lui est apporté, la wilderness pourrait participer à *activer des comportements convenables* comme l’évoque ce ranger (Tollis, 2010).

### **Faire appel à un sentiment de familiarité pour enrôler le public**

Parmi les leviers de l’éducation du public, plusieurs acteurs insistent sur l’importance de communiquer avec les usagers lorsqu’ils ne sont pas dans la wilderness, depuis la Ranger Station qui est le bureau d’accueil mais aussi dans les écoles ou lors des réunions organisées par les clubs ou les groupes comme les scouts. Cette information est intéressante dans le sens où elle répond à l’idée avancée par Cronon : l’expérience de la wilderness pourrait – ou selon lui, *devrait* – se répercuter sur une éthique environnementale globale par *extension* et en miroir les enseignements plus généralistes pourraient comporter un volet spécifique qui concerne la wilderness. Nous observons ainsi que sur un plan éducatif la *séparation* entre les espaces de wilderness et les espaces de vie des usagers n’est pas fatale.

A ce propos, le programme d’éducation « Leave no Trace » qui est le principal outil de communication des gardes, propose une approche similaire. Le manuel d’Annette McGivney qui reste la référence en matière de diffusion de ce programme (McGivney, 1998) s’ouvre par une anecdote fictionnelle qui va dans ce sens :

« Imaginez que vous recevez un invité chez vous qui ne trouve pas où accrocher son manteau. Et voilà qu’il sort un marteau et un clou de 10 cm, et qu’il se met à le planter dans vos boiseries pour se fabriquer un porte-manteau. Au dîner, votre convive jette ses miettes sur votre tapis au lieu de les garder pour la poubelle. Et pour couronner la soirée, ce bénéficiaire de votre hospitalité se soulage dans les toilettes mais laisse trainer avec négligence son papier toilette usagé sur le sol au lieu de le faire disparaître dans la cuvette. Un tel comportement barbare paraît affligeant et même inimaginable dans notre société aujourd’hui bien éduquée [...] Mais si vous considérez que nos espaces nationaux de **wilderness** sont des endroits **aussi**

---

<sup>414</sup> “People will behave usually like they – They will follow suit with the environment around them. If the environment around them looks managed, well cared for, kept up, they will behave responsibly. But some folks, if I give them a site that looks like despair, like nobody cares, nobody maintains it, they will treat it that way. Not saying everybody will but a lot of people will. People gravitate to a setting”.

**spéciaux et dignes de respect qu'une maison individuelle**, alors vous connaissez sans doute un tas de gens qui se sont déjà comportés de cette façon à un moment ou à un autre - peut-être même vous<sup>415</sup> ».

Ici l'auteur en appelle à un sentiment de familiarité. Pour elle, la wilderness n'est pas à considérer comme un espace extérieur et opposé à un chez-soi : « *Les humains appartiennent à la wilderness, nous devons simplement faire en sorte que notre passage soit aussi indétectable que possible*<sup>416</sup> ». On retrouve ici une idée de degrés. En cela, le titre du programme porte à confusion : il ne s'agit pas de fréquenter la wilderness « sans trace » (ce qui relève du mythe fondateur de la notion de wilderness) mais de « laisser aussi peu de traces que possible ». Le manuel se veut être un guide pour les usagers et pour chaque proposition, différents degrés d'adhésion sont proposés. Tout un chacun est encouragé à prévoir un sac poubelle et à conserver avec lui tous ses déchets pendant toute la durée de son séjour dans la wilderness. Certains iront jusqu'à prévoir des gants pour ramasser les déchets des autres qu'ils trouveront sur leur itinéraire. Les « puristes » iront même jusqu'à mettre en place un programme ultra élaboré qui commence chez soi : réemballer les aliments pour ne pas apporter de déchets inutiles, peser sa nourriture pour être certain de n'avoir aucun reste de nourriture, éviter les menus épicés pour ne pas attirer la faune lors de la cuisson ; puis et se poursuit dans la wilderness : ramasser toute miette de nourriture et enterrer les liquides dus à la cuisson, boire l'eau de la vaisselle, etc. Mais une pléthore de méthodes est aussi proposée aux personnes qui ne souhaiteraient pas en arriver là.

La transférabilité de ces pratiques en France a été étudiée<sup>417</sup>. Plusieurs initiatives ont été mises en place, en Ariège notamment où deux instructeurs – l'une, américaine, l'autre chilien – ont été recrutés par l'Agence de Développement Touristique de l'Ariège pour former une vingtaine de professionnels qui initieront à leur tour d'autres passionnés ou professionnels de la moyenne montagne à cette approche<sup>418</sup>.

---

<sup>415</sup> “Imagine you have a houseguest who does not see anywhere in your house to hang his coat. So out come a hammer and a 4-inch nail, which he proceeds to drive into your oak panelling to create a makeshift coat rack. At dinner, your guest tosses food scraps on the carpet instead of saving them for the trash. And to top off the evening, this recipient of your hospitality relieves himself in the bathroom but carelessly discards used toilet paper on the floor instead of flushing it down the commode. Such barbaric behaviour sounds appalling, even unimaginable, in today's well-mannered society. [...] But if you consider our nation's wilderness areas to be places as special and deserving of respect as a human home, then you probably know plenty of people who have behaved this way at one time or another – maybe even yourself”.

<sup>416</sup> “Humans belong to the wilderness, we just need to make our passing as undetectable as possible”

<sup>417</sup> Un mémoire de Master a notamment été consacré à cette idée par Charlotte Gindre « Adaptation du programme « Leave no trace – Partir sans laisser de traces » dans les Parcs Naturels Régionaux Français », Université de Sherbrooke/ Université de Technologie de Troyes, soutenu en septembre 2011 sous la Direction de Gérard Denoual.

<sup>418</sup> Cette initiative a été mise en avant par la presse : « Une expédition « Sans Trace » : pour réduire l'impact de l'homme sur la nature au minimum », Ariègenews du 21 octobre 2011.

Nous voyons ici que la nature dite « sauvage » ne correspond pas dans le discours des acteurs à un espace où règne « l'absence de trace ». La « non-empreinte » est un idéal à atteindre et pas un but en soi. Voyons maintenant comment les managers *négoient* avec le public pour les amener à s'investir dans les espaces de wilderness, au-delà de leur simple adhésion aux principes d'une « bonne conduite ».

## **Satisfaire le public, l'impliquer**

Dans la gestion des espaces de wilderness aux Etats-Unis, qui sont des espaces publics financés par les impôts de l'Etat fédéral, satisfaire le public n'est pas une option, c'est un *impératif*. Mais l'un des gestionnaires nous a rappelés avec ironie que « *tenter de contenter la majorité des usagers, cela ne représente que 51% (rire)*<sup>419</sup> » (Mt JW 2). A chaque fois qu'une décision est prise, les acteurs savent qu'ils s'exposent à des critiques. Or, ces critiques peuvent devenir un problème lorsqu'elles se meuvent en pratiques transgressives qui portent atteinte à la conservation du caractère sauvage.

## **Convoquer un sentiment d'appropriation et de connexion avec l'espace**

Ainsi, prendre en compte l'avis des usagers dans la prise de décision est nécessaire mais ce n'est pas suffisant. La stratégie adoptée par les gestionnaires cherche à aller au-delà de *l'accord* de la majorité en convoquant un *sentiment fort d'appropriation (ownership)* de la population à l'égard des espaces de wilderness. Ce ressenti passe par une diversité de dispositifs qui cherchent à *impliquer* les usagers in situ.

Nous avons déjà évoqué plusieurs de ces dispositifs, notamment les « show-me trips », sortes de sorties de terrain organisées par les directeurs des districts pour emmener un panel de citoyens – associations de riverains, club sportifs, associations de défense de l'environnement, scientifiques, élus – à l'endroit où des projets importants étaient en discussion, par exemple la création d'un nouvel itinéraire, la fermeture d'une route ou la création de zones de réhabilitation. Le but de ce type d'initiative est de *connecter* chaque participant à l'espace concerné mais aussi de connecter les individus entre eux pour qu'ils partagent leurs points de vue et bénéficient d'un apprentissage collectif, qu'ils construisent des solutions ensemble, en présence de l'espace qui en sera bénéficiaire ou affecté. Ces programmes sont intéressants du point de vue de la construction de la décision puisqu'il ne s'agit plus de transporter l'espace concerné à l'intérieur d'une salle de réunion, à travers des photos ou le partage de données, mais bien de faire investir l'espace concerné par le collectif temporairement institué pour aider à la prise de décision. La décision ne se fait pas à propos de l'espace, mais *avec* lui.

---

<sup>419</sup> “As a manager, you try to please the majority of users, that's only 51 percents (laugh)”.

## ***Adopter la wilderness ?***

Nous avons également parlé des programmes « *adopt a trail* » ou « *adopt a lake* ». Ces initiatives connaissent une forte expansion depuis une vingtaine d'années. Nous ne disposons pas de données précises sur ces mouvements en Oregon mais nous savons, d'après les gestionnaires, qu'ils ont investis depuis quelques années la Mt Jefferson Wilderness.

Ces initiatives sont particulièrement bien coordonnées à l'Est des Etats-Unis sur le Chemin des Appalaches par l'Appalachian Mountain Club. Les volontaires, lorsqu'ils signent la charte (*Adopter Agreement*), s'engagent sur deux ans ou plus à se rendre au moins trois fois dans l'année sur le chemin qu'ils adoptent. Ils choisissent cette portion d'itinéraire dans la liste des « chemins orphelins ». Suite à leurs visites sur le terrain, ils doivent rédiger des rapports au coordinateur régional du programme. Trois week-ends de formation leur sont dispensés chaque année, ce qui est présenté comme un bénéfice pour les volontaires. A cette occasion, leurs compétences sont évaluées et la décision est prise de leur accorder l'adoption de tel ou tel chemin. Les motivations des bénévoles qui participent à ce type de projets sont exposées comme suit :

« Certains considèrent l'adoption comme un moyen de « rendre la pareille » pour les expériences positives qu'ils ont eu dans les montagnes. [...] Certains aiment interagir avec les randonneurs et les volontaires. D'autres découvrent que l'entretien des chemins est un excellent moyen de rester en forme. Ce qui ressort également, est le sentiment d'accomplissement et de satisfaction que procure le maintien d'un sentier en montagne<sup>420</sup> » (site Internet de l'association Appalachian Mountain Club).

Il est difficile de savoir, à partir de cet extrait si c'est à la « nature » ou aux volontaires ayant entretenu les sentiers avant eux que les bénévoles souhaitent « donner la pareille », mais il y a une sorte de « gratitude » qui s'exprime. En retour, les bénévoles peuvent se voir accorder une reconnaissance certaine, une fierté qui correspond à « un agrandissement de la simple satisfaction de l'action accomplie » (Thévenot, 2001). Ils peuvent également revendiquer une sorte de filiation avec l'endroit qu'ils ont participé à restaurer et entretenir comme étant d'une certaine façon « le leur » par le soin qu'ils ont pu lui dispenser.

Cette « participation avec les muscles » (Labranche, 2009) déborde le cadre d'une simple appropriation de l'espace, elle instaure une relation *d'hôte* (stewardship) entre les bénévoles et le public : les premiers prennent soin de l'endroit pour mieux y *accueillir* les visiteurs.

Mais impliquer le public peut passer par des formes beaucoup plus « classiques » de participation. Un ancien gestionnaire racontait, que lorsque sa hiérarchie refusait de soutenir financièrement ses projets, former des partenariats devenait son objectif numéro 1 (« *my top*

---

<sup>420</sup> « *Some adopt as a way of "paying back" for good experiences they've had in the mountains. [...] Some enjoy interacting with hikers and volunteers. Others discover trail work is an excellent way to stay physically fit. More significantly, there is a sense of accomplishment and satisfaction in maintaining a mountain trail?* »

*priority* »). Les liens qu'il tissait avec des clubs sportifs ou des associations environnementales lui permettaient de faire passer ses idées, par des courriers que les partenaires adressaient au Bureau Régional, à des personnes qui allaient à leur tour faire « redescendre » des observations, voire des consignes à ces supérieurs directs. « *C'est la seule façon de faire en sorte que les choses bougent pour les rangers*<sup>421</sup> » (Mt JW 1).

Tous ces efforts consentis pour impliquer le public de manière bénévole dans le travail confié à une agence fédérale (US Forest Service) est bien différent de ce qui peut être observé en France dans le sens où ici, ces dynamiques sont dans la quasi-totalité des cas, portées par le monde associatif (Simonet-Cusset, 2000). Dans le cas de la France<sup>422</sup>, le recrutement de bénévoles est généralement associé au non-engagement ou au désengagement de l'Etat alors qu'aux Etats-Unis, c'est l'Etat qui mobilise et enrôle des volontaires, les sphères associatives, publiques et privées étant intrinsèquement liées sur cet aspect (Idem). En confiant des portions, des fragments de wilderness (un lac, un chemin), les gestionnaires partagent une partie de la responsabilité qui leur incombe concernant le devenir de l'ensemble. Ainsi, ils rendent plus pérenne l'organisation de cette gestion puisqu'elle se déploie en dehors de leur simple structure. Par cet engagement, les volontaires partagent aussi les soucis des gestionnaires en se les appropriant, ce qui rend ces problèmes « publics » au sens fort du terme.

### **Trier, composer, expérimenter**

Au quotidien, les gestionnaires rencontrent des difficultés importantes d'abord du fait que les exigences auxquelles ils doivent répondre se contredisent – conserver les lieux dans leur état sauvage et ouvrir ces espaces à des pratiques récréatives toujours plus nombreuses – mais aussi parce que les moyens dont ils disposent pour remplir cette double mission impossible sont toujours plus restreints. Ils bénéficient de moyens financiers et humains qui sont réduits d'années en années : « *pour tout le monde dans le Forest Service, notre coupe est pleine. Il y a des choses qui débordent de la coupe de temps en temps... (rire)*<sup>423</sup> » (Mt JW 2). Il n'est pas rare que certains gestionnaires cumulent plusieurs postes (*positions*) parce que leurs collègues, partis à la retraite, ne seront pas remplacés dans l'immédiat et cela peut durer plusieurs années s'ils « *s'en sortent bien* ». Mais les acteurs qui sont engagés n'imaginent pas pouvoir « laisser tomber » tout un aspect de la gestion : « *il faut bien que quelqu'un fasse le boulot ! On ne peut pas se permettre que ce travail ne soit pas fait*<sup>424</sup> » (Mt JW 2).

---

<sup>421</sup> "It's the only way things happen for rangers".

<sup>422</sup> Nous avons vu, à propos des Espaces Verts de Grenoble que le Service Municipal comptait impliquer davantage de bénévoles dans le même objectif de « rendre pérenne » les politiques menées. Cependant, il est prévu que cette mobilisation se fasse *via* des associations locales.

<sup>423</sup> "Everyone in the FS, our plate is full. Stuff fall of our plate from time to time... (laugh)".

<sup>424</sup> "Somebody's got to do the job! We can not afford to just not have that work done!".

Dans ce contexte, les employés déploient des stratégies de hiérarchisation des priorités. Ils font, pour cela, référence à la métaphore médicale : « *on fait du « triage » par rapport aux dommages causés par les gens dans les bois. Triage ? Pour toute action de gestion des impacts, on commence par ceux qui sont le plus lourdement affectés. C'est comme traiter les pires patients en premier pour maximiser le nombre de patients qui survivront*<sup>425</sup> ».

Le fait de recruter davantage de bénévoles pour effectuer des missions auparavant remplies par des employés, permet aux gestionnaires de « faire plus avec moins » mais cet enrôlement amène aussi plus d'incertitudes quant aux résultats. Il n'est pas dit que les volontaires s'attachent à réaliser le projet auquel ils ont été assignés et les gestionnaires n'ont aucun moyen de pression à leur égard. La plupart du temps, les gestionnaires se montrent très satisfaits du travail fourni (ils ne pourraient pas s'en passer) mais on observe qu'il est difficile d'obtenir, de leur part, un regard critique sur ce fonctionnement qui tient, malgré son organisation avisée, du « bricolage ».

En ce qui concerne la prise de décision quotidienne, le gestionnaire actuel de la Mt Jefferson Wilderness nous a confié qu'il s'agissait d'estimations ou d'approximations (« *best guess* »).

« La plupart du temps, c'est difficile pour un manager de savoir quel type de gestion va donner le résultat que vous voudriez atteindre. Et donc quelle que soit l'action dans laquelle vous vous lancez, c'est un processus qui commence. Vous prenez la décision la meilleure et la plus informée à ce moment là : « quelle sorte d'action aura quelle sorte de résultats ? » Ensuite, vous regardez dans le temps quels sont les résultats, vous mesurez les effets, et si ce n'est pas ceux auxquels vous vous attendiez, vous réévaluez<sup>426</sup> » (Mt JW 2).

On observe qu'ici les pratiques des acteurs<sup>427</sup> se calquent sur les réponses que va leur procurer l'espace dans lequel ils s'inscrivent. La wilderness agit ici comme un *révélateur* de la pertinence des décisions de gestion. Par ses réactions, c'est-à-dire sa *coopération* ou sa *résistance* aux modes d'action des gestionnaires, l'espace agissant fait de leurs essais autant d'épreuves, sanctionnées par des signes que les personnes de terrain seront les plus à même de voir. Les gardes, par la présence qu'ils assurent in situ et la connaissance fine qu'ils ont de la wilderness, endossent alors un rôle d'intermédiaire primordial en recueillant très

---

<sup>425</sup> “You’re doing “trriage” for the damage that people out there in the wood are doing. Triage? We begin a management action to address impacts starting with those most heavily impacted areas first. Like treating the worst of patients first to try to maximize the number of patients that survive”.

<sup>426</sup> “It’s hard for a manager most of the time to know what type of management is going to have the result that you’re looking for. So, any kind of action that you make is an on-going process. You make as good and educated decision as you can at the time. “What kind of action is going to have what kind of results?” then you watch over time what are the results, you monitor the effects, if they’re not what was expected, you re-evaluate”.

<sup>427</sup> Nous généralisons ce discours parce que le gestionnaire qui parle donne l'impression de parler pour les autres .

régulièrement des indices sur l'évolution de ces espaces d'expérimentation. Les données qu'ils collectent sont compilées dans des carnets puis rentrées dans un système informatique qui les met en relation avec des corpus récupérés ailleurs et/ou précédemment. Les gardes agissent à ce stade comme des *acteurs-passerelles* (Mounet, 2007). Ils *traduisent* les indices qu'ils récupèrent en besoins d'agir et élaborent « à tâtons » ce qu'il *convient* de faire.

En définitive, organiser les conditions d'une responsabilité pérenne concernant le devenir de Mt Jefferson Wilderness passe par des moyens pluriels qui ne sont pas isolés mais conjugués dans les politiques de gestion. Les restrictions mises en place, telles que l'instauration de quotas dont nous avons largement parlé dans la deuxième partie de ce chapitre, constituent un levier efficace mais celui-ci ne s'auto-suffit pas. Ces restrictions, la surveillance qu'elles impliquent et les éventuelles punitions sont complétées par des dispositifs d'éducation et d'enrôlement variés qui peuvent revêtir la forme de contrats – les visiteurs s'engagent, par écrit, à suivre certaines « règles de bonne conduite – ou d'investissements in situ dont la plus poussée est sans doute l'« adoption » de certains éléments pour lesquels les usagers se portent « garants ». Enfin, une démarche expérimentale fait tenir ces différents éléments. Il s'agit d'observer pas à pas les façons dont l'espace de wilderness réagit par rapport aux initiatives qui sont prises pour le gérer. Cette attention soutenue permet d'attribuer à l'espace la responsabilité de manifester la façon dont « il » vit les politiques qui sont mises en œuvre *pour* lui<sup>428</sup>. Comme les gestionnaires ont « trop à faire », ils mettent en place un système de *triage* qui permet de répondre à certains appels, tout en sachant que les problèmes qui ne sont pas pris en compte aujourd'hui pourront l'être demain. En définitive, la responsabilité du devenir de l'espace se trouve distribuée : les gestionnaires sont en charge d'orchestrer cette distribution et ils se chargent de la plupart des actions de gestion, mais ils comptent également sur les usagers, les bénévoles, et sur l'espace lui-même.

---

<sup>428</sup> Nous avons déjà repéré ce type de pratique à propos des espaces verts de Grenoble.

## Conclusion du chapitre six :

La gestion de Mt Jefferson Wilderness requiert un *arbitrage* fin entre des normes, des impératifs et des demandes qui viennent de niveaux différents. Le texte du Wilderness Act *guide* les gestionnaires dans ce qu'ils aspirent à atteindre : une « nature sauvage ». Mais ils savent aussi que cet objectif est *illusoire* parce qu'ils ont à composer avec une fréquentation de plus en plus conséquente. Ainsi, certaines *demandes* comme celle de « permettre les conditions de la solitude » ne peuvent être satisfaites, en tout cas pas de manière constante et absolue.

Nous avons vu que de nouveaux publics auparavant peu mobilisés intervenaient de plus en plus dans la gestion de Mt Jefferson Wilderness, notamment à travers la construction d'un Wilderness Focus Group entre 1987 et 1995. Suivre cette expérience de concertation nous a permis de mettre en évidence les différentes visions qui s'affrontaient à propos de ce que *devrait* être Mt Jefferson Wilderness. Nous avons tenté de saisir la complexité de ce processus qui visait à mettre en place des politiques ambitieuses de restriction des usages de la wilderness. Plus particulièrement, nous nous sommes intéressés à la façon dont il avait été possible de rendre ces initiatives publiques et acceptables. Le zonage de l'espace a permis de construire des réponses différenciées aux problèmes posés par la fréquentation évaluée comme trop importante et menaçante vis-à-vis des ressources « naturelles ». Un effort de communication a permis de diffuser et partager les raisons pour lesquelles ces mesures – en particulier, l'instauration de quotas à l'entrée de Pamela Lake – avaient été prises, de rendre les soucis communs et de *faire ainsi porter* un peu de la *responsabilité* du devenir de cet espace par des acteurs distincts des gestionnaires.

Sur ce terrain, même si le caractère « sauvage » de l'« espace de nature » est questionné, les limites de la wilderness ne sont pas mises à l'épreuve : elles sont même renforcées. En ce qui concerne Pamela Lake, il est intéressant de voir que la frontière a été déplacée. Le permis de visiter le site ne peut être obtenu qu'à la Ranger Station et c'est à cet endroit que les règles de *bonne* conduite sont rappelées. Cependant, plus que les limites de la wilderness comme objet socio-spatial, les contours du concept de « wilderness » ne sont pas connus des visiteurs : ils n'ont pas conscience de ce que cette désignation implique en termes de normes. Ainsi, le partage de *responsabilité* que les gestionnaires essaient d'organiser peut encore être amélioré. Mais il s'agit pour l'instant d'un mode *expérimental* qu'ils assument et défendent. À l'aide d'une observation fine de l'espace, les gestionnaires s'informent sur la réception de leurs initiatives pour les adapter. Il s'agit donc de politiques « chemin faisant » plus que d'une tentative unique de *maîtriser* la fréquentation et la protection du site.

## Conclusion de la deuxième partie

Cette deuxième partie nous a permis de rentrer au cœur des « espaces de nature » observés et de nous placer au plus près de ce que la tâche d'arbitrage des gestionnaires implique. Nous avons vu que sur trois des terrains les acteurs changent profondément leurs manières de faire. Ils intègrent davantage de personnes et de choses sous des formes d'expérimentations plurielles qui tiennent à la façon dont ils se lient avec les espaces dont ils s'occupent. Au contraire, sur le site du Pont d'Espagne, nous avons vu que l'intégration de préoccupations liées à l'environnement ne modifiaient pas les logiques d'action que nous avons qualifiées de « business as usual ».

Nous nous sommes rendu compte que les terrains choisis ne correspondaient pas vraiment avec les catégories dans lesquelles nous avons voulu les « parquer ». Leurs frontières se rendent poreuses, ils ne présentent pas un « état de naturalité » immuable et homogène. Nos quatre terrains se rejoignent d'ailleurs sur la façon dont les gestionnaires opèrent, à l'intérieur de leur périmètre, des zonages de protection et d'attention.

Enfin, nous avons montré que si les pollutions, les déchets ou la surfréquentation mettent à l'épreuve leur pérennité, les « espaces de nature » se maintiennent : ils continuent chacun de faire sens comme unité spatiale et tous comme catégorie géographique.

Certaines questions restent néanmoins en suspens. Nous nous attendions à pouvoir saisir précisément quelle était l'éthique de ces gestionnaires. Or, nous avons surtout rencontré des modes relationnels d'ordre moral (injonctions, demandes, concurrence). Aussi, il conviendra de s'interroger sur ce décalage : où est l'éthique individuelle et située ?

Une troisième partie va nous permettre de monter en généralité, c'est-à-dire de mettre en commun différentes tendances observées séparément sur les terrains pour apporter des éléments de réponse à nos différentes hypothèses, éléments qui sortent de leur statut d'anecdote pour se conjuguer en des signaux forts de changement.



**3<sup>ème</sup> Partie : Compromis moraux et éthique  
fragmentaire : géographie d'une  
responsabilité distribuée**



## Introduction de la troisième partie

En conclusion de la deuxième partie, nous avons constaté que la morale – sous forme d'impératifs, de demandes ou de motifs concurrents pour agir – se rendait visible dans la façon dont les acteurs disaient s'organiser pour bien gérer les « espaces de nature », mais nous n'avons pas réussi à circonscrire vraiment l'éthique, c'est-à-dire la manière dont les acteurs se saisissaient de ces impératifs, ces demandes et ces motifs pour passer concrètement à des initiatives qui seraient éthiques.

Il réside comme une ellipse : les gestionnaires – pour la plupart – souhaitent *bien* faire, en ce sens leur visée est éthique (Ricœur, 1990). Cette intention passe par le crible de la morale puisque les gestionnaires se nourrissent et se laissent influencer par des normes extérieures à eux, par des demandes de prise en compte et plus généralement par le jugement d'autrui concernant ce qu'ils ont à faire. Les différentes initiatives de gestion que nous avons décrites révèlent clairement qu'il ne s'agit pas seulement de « protéger la nature », accueillir les visiteurs dans la singularité de leurs besoins (services, solitude, orientation, écoute), prendre en considération l'environnement à une échelle qui dépasse les périmètres qui leur sont confiés mais aussi les populations riveraines (des arbres, des parcs) sont autant d'injonctions avec lesquelles les gestionnaires se doivent de composer. Ils sont constamment « moralisés ».

Mais la façon dont ils tranchent, dont il délibère entre ces différentes influences reste obscure. Nous savons qu'ils opèrent des choix puisqu'ils agissent. Mais que ce passe-t-il pendant cet arbitrage que nous supposons être le moment décisif de l'éthique dans sa portée pragmatique ?

Peut-être que l'éthique ne se dit pas. Peut-être qu'elle est tellement propre à chaque individu qu'elle ne peut être communiquée, partagée. Une chose nous semble néanmoins éclaircie : l'Éthique avec un grand « E » n'existe pas. Il n'y a pas une seule façon de s'arranger pour agir. Il semble au contraire qu'il y ait des événements de l'ordre de l'intime et du tout petit, au cours desquels les gestionnaires arbitrent pour agir. C'est à travers ces fragments éthiques que nous considérons pouvoir éclairer la manière dont les gestionnaires s'occupent des espaces dont ils sont portés responsables.

Mais la question se déplace aussitôt : si nous acceptons de ne pas pouvoir cerner en détail la façon dont les acteurs s'arrangent pour décider et agir, comment font-ils pour rendre compte de ce qu'ils font aux autres (à leur hiérarchie, au public, à ceux qui leur adressent des demandes) ? Comment rendent-ils publics ces arrangements personnels ? **Comment les gestionnaires s'organisent-ils entre eux pour décider et agir à plusieurs sur ces « espaces de nature » qui sont finis** (et par là même ne peuvent être investis par des initiatives éclatées, fragmentées : ils demandent une certaine coordination) ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons de procéder en deux temps. D'abord, nous aimerions dresser un bilan des impératifs et des demandes que les gestionnaires sont sommés de prendre en compte. En saisissant ainsi toute la complexité de leur mission, nous essaierons

de comprendre comment les acteurs s'arrangent pour agir, gérer, autrement dit répondre à ces demandes. Nous essayons surtout d'identifier les ressorts par lesquels ils arrivent à choisir de répondre à certaines demandes plutôt qu'à d'autres et comment ils parviennent à faire accepter ces choix. Prendre en compte et rendre compte deviendront à ce stade de la réflexion, les deux piliers du « bien gérer ».

Pour alimenter cette investigation, nous nous réfèrerons aux initiatives que nous avons décryptées dans la deuxième partie de ce travail. Or, nous avons vu que ces pratiques de gestion étaient très différentes, qu'elles s'inscrivaient dans des espaces physiques, institutionnels et sociaux difficilement comparables. Mais au-delà de la diversité de ces expériences, nous pensons pouvoir saisir des récurrences et des résonances à même d'éclairer notre cheminement. Car les problématiques qui travaillent ces quatre espaces sont similaires. Et parce que nous avons *situé* les pratiques de gestion de ces « espaces de nature » dans leur contexte, nous considérons qu'il est possible qu'elles aient des choses pertinentes à dire, non pas en les coupant de leur contexte et des situations dans lesquelles elles émergent mais en les saisissant avec tout ce qu'elles enrôlent et impliquent.

## CHAPITRE 7 : « BIEN GÉRER » LES « ESPACES DE NATURE », UNE MISSION INTENABLE ?

En cherchant l'éthique, nous avons trouvé une diversité inattendue d'impératifs et de demandes que les gestionnaires disaient leur être adressés et que nous avons qualifiés de moraux. Bien qu'éparpillés sur nos différents terrains, nous allons voir que ces devoirs présentent des similarités. Des normes communes se dessinent.

En dressant ce panorama, nous nous demanderons si *bien gérer* les « espaces de nature » au regard de normes si multiples et souvent contradictoires ne s'apparente pas à une mission intenable. C'est-à-dire que l'*inquiétude de cohabitation* que nous identifions dès le début de ce travail comme la raison d'être d'une mission gestionnaire prend ici une forme *problématique* au sens fort du terme. Nous voulons mesurer et mettre au jour combien la position dans laquelle se trouvent les personnes en charge du devenir de ces espaces est délicate. Nous souhaitons mettre en avant l'aspect *tragique*<sup>429</sup> de leur mission qui tient au fait que toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites. Pour être entretenus et même maintenus, nous expliquons comment ces espaces à priori « dédiés à la nature » deviennent, en fait, des objets de négociation, négociation à laquelle des publics hétérogènes prennent part.

Ce cheminement nous amène à aborder, de manière plus générale, les difficultés d'une réarticulation entre politique et morale, et à considérer la mission des gestionnaires comme expérimentale c'est-à-dire risquée mais finalement, peut-être tenable.

---

<sup>429</sup> Ce terme n'est pas totalement satisfaisant puisqu'il est trop extrême pour qualifier l'ensemble des situations. Mais la position dans laquelle les gestionnaires se trouvent dépasse largement l'inconfort. Nous allons voir que les choix qu'ils ont à opérer les placent parfois dans des situations quasi impossibles qu'ils appréhendent avec une gravité sincère. Certains sont très affectés par les décisions qu'ils prennent. Cependant, il ne s'agit pas pour eux d'abandonner ou de rompre avec le politique (comme construction du monde commun) pour s'en remettre à un quelconque « destin » : ils s'engagent *quand même*. L'utilisation du qualificatif « tragique » est ici inspirée par le « tragique de l'action » tel que l'expose Paul Ricoeur, un conflit intérieur qui consiste à s'extraire de l'arbitraire pour bien agir. Ce conflit est inévitable lorsque l'on cherche à « confronter des principes moraux à la complexité de la vie ». Le tragique de l'action requiert un « tact grâce auquel le jugement moral en situation, et la conviction qui l'habite, sont dignes du titre de « sagesse pratique » » (Ricoeur, 1990, pp. 281-290). L'auteur illustre son propos par une relecture savoureuse d'*Antigone* de Sophocle.

## **A. L'impossible « tournant éthique » ? Les acteurs sont sommés de répondre à une trop grande multiplicité de demandes morales.**

Pour Jacques Lévy, nos sociétés seraient en train de connaître un « tournant éthique », c'est-à-dire que nous serions entrés dans une « ère de rétroactions généralisées » dans laquelle « plus personne ne peut prétendre ni agir seul en ignorant les autres, ni seulement subir l'action des autres » (Lévy, 2009). Pour lui, les acteurs portent une liberté/responsabilité inédite qui « ne [les] laisse jamais tranquilles ». Il semble bien que c'est effectivement ce que les acteurs que nous avons interviewés connaissent.

Pour Lévy, nous serions en train de combiner des valeurs qui ne sont plus incompatibles entre elles, à la différence des impératifs moraux qui l'étaient. Ces valeurs qu'il appelle « valeurs éthique » concerneraient les formes de l'agir humain. Toutefois, son analyse demeure, de notre point de vue, un peu rapide et optimiste. Pour lui, « les contradictions existant dans une société sont potentiellement transformables en une nouvelle configuration mutuellement avantageuse ». Ne serait-ce pas gommer une partie conséquente des impératifs moraux qui s'imposent toujours avec force ? Nous aimerions nous attarder ici sur cette bifurcation risquée qui ne semble pas aller de soi au niveau des pratiques que nous avons suivies. En effet, ce « tournant éthique » ne paraît ni aisé, ni aisément observable.

Nous souhaiterions analyser dans cette partie toutes les difficultés qui font que la question de la faisabilité du « bien gérer » se pose. *Bien gérer* implique, pour nous, de *répondre*. Nous cherchons à rendre compte de la multiplicité et de l'incompatibilité des demandes morales qui sont adressées aux gestionnaires des « espaces de nature » étudiés. Dans cette tentative de synthèse analytique, nous considérons que le terme « demande » intègre tout à la fois les notions d'impératif, d'exigence et de norme.

Pour commencer, il nous a semblé opportun de répertorier sous forme de tableau la grande diversité de ces demandes morales auxquelles les gestionnaires tentent de répondre, telle que nous l'avons rencontrée sur nos quatre terrains de thèse, avant de nous livrer à un croisement plus minutieux. Dans ce tableau, nous avons détaillé quand cela était possible la façon dont les gestionnaires répondaient. Les cases remplies par « oui » ou « non » répondent à la question : « est-ce une préoccupation pour les gestionnaires ? » :

Impératif ou demande	Déclinaison de ces impératifs et demandes	Gestion durable des Espaces Verts de Grenoble	Projet Chartreuse Propre	Aménagement du Pont d'Espagne	Restauration de la Mt Jefferson Wilderness
Bien traiter les non-humains	<b>Donner une place à « la nature ».</b>				
	Favoriser la biodiversité	Supprimer les produits phyto	Retirer les déchets	Canaliser une fréquentation « anarchique »	Réduire le dérangement de la faune
		Equiper l'espace	Equiper l'espace	Augmenter la résistance physique du site	Rendre invisible la gestion
		Espacer les tontes	Ré-ensauvager		Replanter
	Marquer la frontière	NON	Barrières Panneaux	Barrière Bâtiment	Permis panneaux
	Evaluer	Veiller	Dénoncer	Compter	Mesurer
	<b>Protéger l'environnement</b>				
	Protéger l'eau	Economiser les ressources en eau	Eviter la contamination	Protéger les eaux de Cauterets	Réduire le nb de chevaux
	Lutter contre pollutions et changements climatiques	Limiter les transports	Dépolluer, relocaliser les produits dangereux	Limiter la pollution automobile	NON
		Protéger les arbres			
	Protég. sols	Oui	Oui	Assainir	Oui
	Bien Traiter les humains	<b>Satisfaire les publics.</b>			
Sécurité		Vs parasites/ chutes d'arbres	Contre les déchets dangereux	Prévoir l'évacuation de blessés	Eviter que les gens se perdent
Ecoute		Oui	Oui	NON	Oui
Santé / hygiène		Des usagers	Habitants	NON	NON
		Des jardiniers	Visiteurs	NON	NON
Accessibilité		Habitants	NON	Handicapés	Visiteurs
Education		Usagers et jardiniers	Habitants et élus	Des visiteurs	Des visiteurs
Services		Oui	NON	Toilettes etc.	NON
Esthétique		Oui	Préventive	Oui	NON
Traiter équitablemt	Gratuité + justice spat.	NON	Faire payer tout le monde	Exclure tout le monde	
B. trait. humains et non humains	<b>Veiller à une utilisation responsable de l'argent public</b>				
	Rentabilité	Oui	NON	Oui	Oui
	Développt	Evènements	NON	Emplois	NON
	Participation	Habitants+ass	Tous	Habitants+ass	Usagers+ass
<b>Agir</b>		Répondre	Nettoyer	Aménager	Fermer
<b>Exclure</b>		pesticides	Les déchets	Les voitures	Les visiteurs

**Tableau n°15** : Récapitulatif des demandes auxquelles les acteurs sont sommés de répondre.

## 1. Protéger la « nature » ? Laquelle ?

Nous avons vu au cours des différentes analyses de discours que dans les « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés, « la nature », comme une entité extérieure et significative, était finalement peu présente proportionnellement à d'autres termes dans les préoccupations des acteurs.

Terrains/terme	Natur <sup>430</sup> -	La nature/nature <sup>431</sup>	Naturel/al	Prot <sup>432</sup> -
E.V.G	122	46	59	29
Ch. P	54	10	29	18
P.E	51	19	21	17
Mt JW.	89	46	55	29

**Tableau n°16** : occurrence des termes reliés à la « nature » ou à la protection (Logiciel Lexica).

Dans les entretiens avec les gestionnaires, nous observons que l'adjectif « naturel/natural » revient davantage comme pour faire part de l'état évolutif de l'espace dont ils ont la charge, cet état étant évalué selon un gradient de naturalité et non une qualité acquise et stable.

Il est surprenant de constater que c'est à propos des espaces verts urbains que la nature et le qualificatif « naturel » sont le plus souvent évoqués. Dans 10% des cas, nos interlocuteurs précisent cependant « nature en ville », ce qui semble être un étalon en-soi.

Le poids minime de ces termes à propos de la Mt Jefferson Wilderness doit être relativisé compte tenu du fait que le mot « wilderness » (329 occurrences) contient la notion de naturalité. La « nature » n'est donc pas moins importante sur ce terrain, mais elle est d'emblée mêlée à d'autres notions (la solitude, notamment).

De manière générale, l'image de la « nature » recouvre, dans nos entretiens, deux représentations principales : d'une part, un processus puissant et indépendant, d'autre part, un ensemble d'entités dont certaines seraient vulnérables et qu'il faudrait aider, sauvegarder, protéger.

---

<sup>430</sup> En recherchant « natur », nous avons eu accès aux termes « naturel(le) », « natural », « nature », « naturellement »

<sup>431</sup> Nous avons recherché « la nature » dans les trois corpus français et « nature » dans le corpus américain.

<sup>432</sup> En recherchant le préfixe « prot », nous avons eu accès aux termes « protection », « protéger », « protégé(s) », « protect » ou « protected ». Bien sur, nous avons exclu les termes « protocole », « protéine » et « protester ».

## La nature : entre puissance et vulnérabilité

	La nature forte et « débrouillarde »
EVG	« la nature a une capacité de coloniser, de recoloniser l'espace qui est assez impressionnante »
Ch. P	« une fois que c'est fait, qu'elle veille à ce que ce lieu soit réapproprié par la nature »
P.E.	« la nature elle se sauvegarde toute seule, si tu lui fous la paix ! » « Là on est dans un PN, donc dans un PN, un des principes c'est laisser faire la nature »
Mt JW.	« Quand le feu débarque, il nettoie tout sur son passage et la nature recommence à zéro <sup>433</sup> »

**Tableau n°17** : Extraits d'entretien qui proposent des figures de « la nature forte » ou « débrouillarde ».

Dans les cas évoqués ci-dessus, les gestionnaires reconnaissent des capacités à « la nature ». Ici, protéger la « nature » revient à la laisser faire, ce qui ne suppose pas forcément de « ne rien faire » mais de tout faire pour que ses processus soient maintenus et se déroulent le plus facilement possible.

## Pas vraiment la nature, mais des êtres et des choses

	La vulnérabilité de certains éléments
EVG	« on fait des diagnostics systématiques sur des <b>grands alignements</b> (d'arbres) que l'on sait faibles »
Ch. P.	« ils ont quand même un souci sur les <b>tétras-lyres</b> ... [...] y'a quand même un peu des doutes et des inquiétudes sur la population ». « il peut y avoir de <b>la végétation</b> qui repousse et nous on ne veut surtout pas écraser la végétation qui est en train de reprendre vie »
P.E.	[Redacted]
Mt JW.	« La nature peut prendre soin d'elle-même, mais quand vous introduisez des gens dans le paysage [...] les restrictions dans la wilderness aident la nature à soigner les <b>sites abîmés</b> <sup>434</sup> »

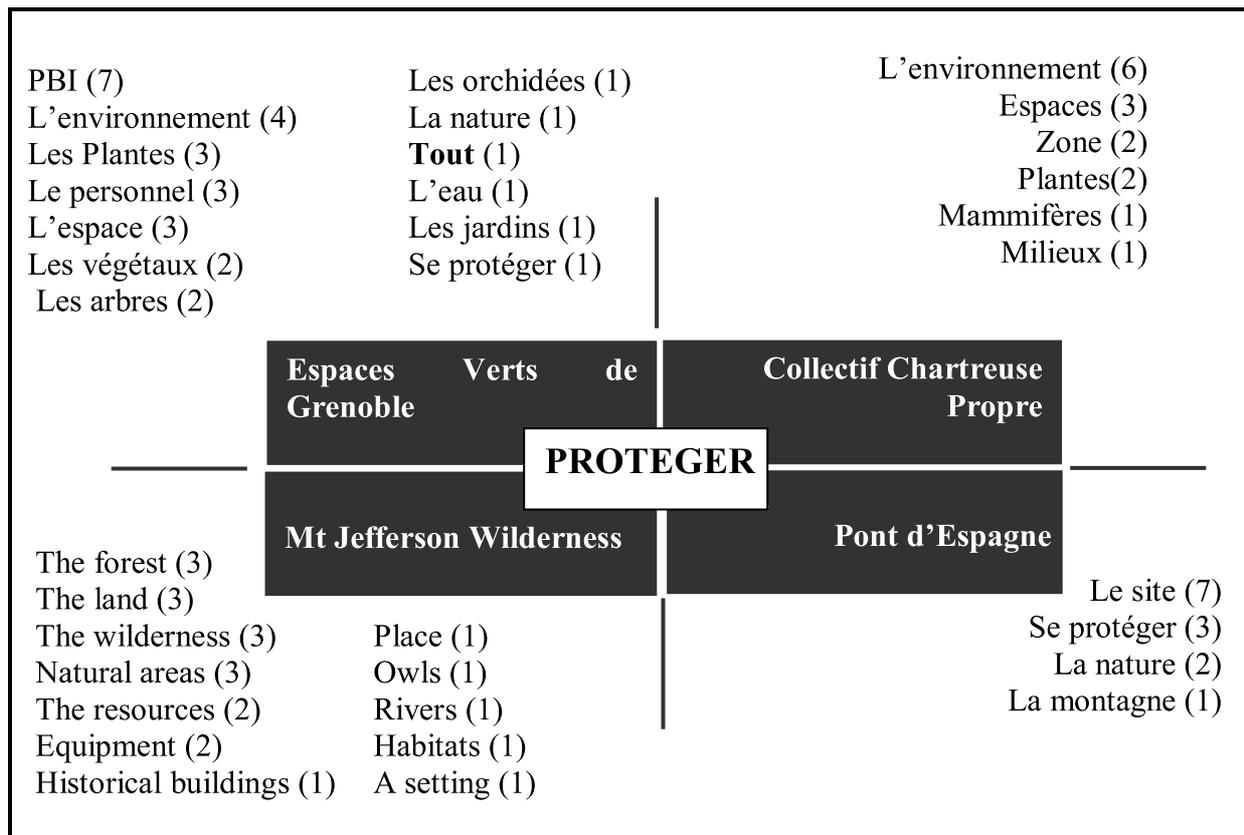
**Tableau n°18** : Éléments « naturels » vus comme vulnérables sur chacun des terrains.

<sup>433</sup> “When fire comes through, it cleans out and nature starts with a clean slate”.

<sup>434</sup> “Nature can take care of itself, but when you introduce people to the scene [...] Wilderness restrictions help nature heal damaged sites”

La « nature » n'est que très rarement évoquée comme une entité, elle recouvre des fragments d'espèces (tétralyres, végétation) et d'espaces (grands alignements, sites abîmés) qui sollicitent des interventions de surveillance, de protection ou de réparation qui sont spécifiques.

La gestion des « espaces de nature » que nous avons observés ne répond donc pas à une injonction de « protection de la nature » mais avant tout à divers appels de la part de certaines composantes, certaines entités qui, affectées par la cohabitation avec des activités humaines (pollution, piétinement, dérangement), réclament que certaines mesures soient prises.



**Schéma n°15 :** Objets de « protection » tels qu'abordés dans les entretiens sur chaque terrain.

Dans le schéma ci-dessus, nous voyons la diversité des entités que les gestionnaires associent au lexique de la « protection ». Cette synthèse n'est pas exhaustive puisqu'il aurait fallu prendre en considération la multiplicité des termes qui se rapprochent de l'action de « protection » mais elle donne un bon aperçu des éléments significatifs pour les gestionnaires et des « disparités » entre les terrains.

Il ne s'agit jamais de protéger un individu particulier (une fleur, un arbre ou un ours qui aurait un nom par exemple). Mais les gestionnaires ne cherchent pas non plus à protéger un ensemble transversal et planétaire qui serait « la nature ». Cet ensemble est supplanté par « l'environnement » et nous allons bientôt nous pencher sur ce basculement.

Les éléments ainsi mis en avant nous informent aussi sur l’entrecroisement des échelles pertinentes d’action pour les gestionnaires. L’échelle médiane du site, de l’espace « naturel » ou de la « zone » semble privilégiée par les gestionnaires du projet Chartreuse Propre et ceux du site du Pont d’Espagne. De leur côté, les gestionnaires des Espaces Verts de Grenoble et ceux de Mt Jefferson Wilderness sont ceux pour qui la notion de « protection » prend le plus de sens et elle s’applique à une pluralité d’objets d’attention et les croisements d’échelle ou de focale sont d’autant plus embrouillés.

Un terme en particulier, « se protéger », nous intéresse. Il revient à la fois à propos des espaces verts urbains et du Parc National des Pyrénées. En préservant des éléments et des processus naturels, ce sont eux-mêmes que les gestionnaires protègent. Cette vision anthropocentrée n’est pas surprenante : elle constitue le pendant de la vision vulnérable de certains éléments et un levier pour le passage à l’action. Ainsi, on ne protège pas la nature en-soi mais pour-soi.

Le BESOIN de « nature »		
EVG	Nature Service	« la végétation en ville a <b>un rôle écologique</b> et que ... la végétation retient la poussière, qu’elle permet de réduire les îlots de chaleur en centre ville, que ça diffuse de l’humidité dans l’air ».
	Nature milieu	« on gère <b>un cadre de vie</b> [...] les gens en ont marre du béton, il faut des pelouses et du vert. Des arbres ».
Ch. P	Nature ressource	« on est sur un endroit quand même relativement beau, avec une nature incroyable, une <b>biodiversité</b> incroyable, c’est une <b>chance pour l’avenir</b> , énorme ! Et il faut la valoriser »
	Nature paysage	« Le Charmant Som est emblématique parce que c’est une petite route très jolie, là haut c’est <b>incroyablement joli</b> , beaucoup de gens y vont c’est très près de Grenoble, très accessible ».
P. E	Trop de Nature	« Nous on a la nature qui nous redescend jusque... jusqu’aux pieds ici ! [...] je vais vous dire, je n’ai pas d’état d’âme ! »
	Nature spectacle	« On est dans la nature et là on peut <b>contempler</b> , on peut admirer et s’adonner aux activités de loisir »
Mt JW.	Nature processus indépendant	« Untrammeled veut dire incontrôlé, <b>laissé à la nature</b> , que la nature dépend de sa force et que l’homme ne peut y aller que s’il n’impacte pas, que s’il n’affecte pas le cours de la nature <sup>435</sup> »

**Tableau n°19** : synthèse des différentes représentations que les gestionnaires associent à un besoin de nature.

<sup>435</sup> “Untrammelled means uncontrolled, **left to nature**, that nature takes its force and man can be there to the extend that he’s not impacting or affecting nature’s course”

Les quatre tableaux que nous avons réalisés montrent bien la diversité des représentations associées au terme « nature ». Elle peut être vue comme nécessaire ou bien gênante. Il n'y a pas « une nature » mais des éléments divers. Nous l'avons vu à propos des arbres en ville, le caractère « vivant » de certaines de ces entités. Mais il constitue aussi une ressource sur laquelle les gestionnaires comptent (la spontanéité créatrice qui est associée à la « nature » dans le cadre des aménagements du Pont d'Espagne, des « décharges sauvages » ou encore des sites de bivouac réhabilités permet aux gestionnaires de réhabiliter ces sites).

Nous observons que l'affirmation « on protège la nature pour soi » ne tient pas pour Mt Jefferson Wilderness où il s'agit bien de protéger la « nature en-soi ». Nous souhaitons aussi souligner ce qui est dit à propos du site du Pont d'Espagne. Nous avons vu (tableau n°17) que les éléments de la « nature » n'étaient pas vus, par les gestionnaires, comme « vulnérables ». Il semble qu'un « trop plein » de nature soit identifié et que celui-ci les conduit non pas à protéger la nature pour eux-mêmes mais pour les touristes qui, eux, en manquent.

« Les citoyens [...] avec un label PN [...] ça va garantir quand même un certain nombre d'éléments dans le paysage, de la faune ou de la flore [...] ça c'est important » (PE 11).

Cette différence qui apparaît à propos de la conception de la nature dans les discours sur le Pont d'Espagne participe à expliquer, comme nous le verrons, pourquoi la démarche de gestion choisie détonne clairement avec les modes de faire observés sur les autres terrains.

Sur les autres terrains, la nature est préservée pour soi en vertu de différents argumentaires : celui de l'utilité (« nature ressource » ou « nature service ») ou de l'esthétique (« nature paysage » ou « nature cadre de vie », laquelle peut être vue comme une version hygiéniste de l'utilité de la « nature »).

Il est important de noter ici que le souci de protéger les entités de « la nature » vient du fait que ces éléments « manquent de naturalité ». C'est le fait que ces éléments soient *élimés* dans leur caractère authentique ou « pur » qui vient appuyer la nécessité d'agir. En cela, les notions de dérangement, de détérioration ou d'impact sont des leviers moraux. La « nature », nous l'avons vu, n'est pas considérée comme vulnérable en elle-même mais ce sont les activités anthropiques qui sont incriminées et pour lesquelles les gestionnaires se portent responsables. C'est-à-dire qu'ils se mettent dans la position de devoir veiller sur ces entités, voire de les réparer, *comme s'ils* étaient ceux qui avaient induit les altérations dont ces entités souffrent.

## Une nature qui n'en est pas/plus vraiment...

Une nature qui n'en est pas/plus vraiment...	
EVG	« cette zone naturelle qui <b>n'a de naturel</b> finalement <b>que le nom</b> [...] elle est gérée quand même [...] c'est tellement petit et c'est tellement central, que bien sur que c'est pas sauvage !!! »
Ch. P.	« Les 4x4 et les quads et ça c'est un dérangement pour la faune, les gens vont partout, <b>les animaux (ne) sont plus tranquilles</b> ».
P. E.	« Alors on sait toi et moi que <b>la nature</b> même dans le Parc National, elle <b>est loin d'être sauvage</b> , que certains aménagements sont nécessaires ».
Mt JW.	« Je ne pense <b>pas</b> qu'il y ait encore <b>de la wilderness</b> où que ce soit... Vraiment ! Parce que, en tout cas ici aux Etats Unis, l'impact des êtres humains se fait ressentir, d'une façon ou d'une autre, partout <sup>436</sup> ».

Pour les gestionnaires, il ne s'agit pas d'opérer un retour à un état de pureté naturelle (même si ce fantasme est appuyé par certains acteurs de la Mt Jefferson Wilderness, ils savent que ce n'est qu'un fantasme), mais de maintenir au maximum les qualités et l'autonomie des milieux auxquels ils s'intéressent. Ils s'attachent ainsi à inclure ces êtres et ces processus dans les décisions qu'ils prennent et dans les actions qu'ils mènent.

L'impossibilité de laisser la nature faire	
EVG	« on peut en arriver à dire, ben la nature c'est les espaces sur lesquels on n'intervient pas, où on laisse les plantes se développer toutes seules, se re-semer toutes seules [...] mais <b>on ne peut pas</b> avoir ça partout ».
Ch. P	« il y'a quand même des <b>pressions</b> qui sont sur ces zones protégées mais en plus l'idée c'est que même la réserve naturelle... on dit « c'est un sanctuaire » le problème c'est que [...] même un PNR qui a quand même une capacité d'agir, qui a un logo, une charte [...] n'a même <b>pas les moyens</b> de... <b>d'imposer</b> ».
P. E.	« qui dit aménagement dit modification des configurations de terrain, enfin de la nature ».
Mt JW.	“when you have hordes of people there that would stomp on everything and you know, chopping down every possible thing that's flammable for a campfire and so on, you're not letting nature operate in a free sense of nature running its course”

<sup>436</sup> “I don't think there is any wilderness left anywhere... really! Because at least here in the US, impact of human beings is felt one way or the other everywhere”

L'autonomie des milieux et la diversité du vivant sont les deux impératifs principaux que les gestionnaires se fixent dans leur façon de gérer les espaces dont ils ont la charge mais ils sont conscients que ces impératifs ne sont pas tenables, ce sont des orientations qu'ils s'imposent et non des principes rigides.

*In fine*, la figure extérieure et « vulnérable » de la nature comme entité indivisible et surplombante n'est que rarement mise en avant, mais elle n'est jamais complètement absente des discours car elle constitue un levier communicationnel important. Ce n'est pas une conviction que les gestionnaires ont puisqu'ils se représentent, au contraire, les processus « naturels » comme « puissants » et « efficaces ». Nous avons montré que les « espaces de nature » ne cherchent pas à protéger « la nature », mais plutôt des êtres et des choses fragilisés (et non fragiles) par leur cohabitation avec les activités anthropiques pour lesquels les gestionnaires se portent responsables. La diversité et l'autonomie des entités « naturelles » restent des éléments importants que ces acteurs cherchent à prendre en compte mais ils avouent que d'autres impératifs viennent compliquer cette tâche. Voyons quels sont ces impératifs.

## 2. Au delà de la « nature », bien traiter l'environnement ?

Nous l'avons vu dans la partie précédente, l'environnement est une des préoccupations des gestionnaires. Il est surtout associé à l'idée de « protection » dans le cadre de la gestion des Espaces Verts de Grenoble et des missions du Collectif Chartreuse Propre.

Occurrences du mot	EVG	Ch. P.	P.E.	Mt JW
« environnement »	22	60	17	9

Il convient de déterminer plus avant la façon dont les acteurs, sur chaque terrain, s'approprient ce terme. Il apparaît important de comprendre pourquoi il revêt autant d'importance pour les personnes que nous avons interviewées dans le massif de la Chartreuse et dans quelle mesure l'environnement constitue pour eux un « levier moral ». Ce terme représente-t-il, à la différence du mot « nature », une entité englobante et insécable ou bien des entités se détachent-elles à l'intérieur de ce concept ?

### L'environnement : un Espace-Monde ou des espaces circonscrits ?

L'environnement au singulier, est, nous dit le dictionnaire Larousse (2012) « L'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins ». Il s'étend pour notre espèce, selon les définitions usuelles, à la planète Terre et au système solaire dans laquelle elle est comprise et

dont nos vies dépendent. Ces notions d'appartenance et de dépendance ne sont aujourd'hui pas discutées. L'environnement constitue ainsi, selon le sens commun, un *tout* dans lequel nous sommes pris et auquel nous prenons part.

Il semble cependant que ce n'est pas à cet environnement-là que renvoient les discours de nos enquêtés. Lorsque le terme « environnement » désigne pour eux un espace, il s'agit d'espaces pluriels qui sont beaucoup plus *restreints* : « la cuvette grenobloise » ou « le quartier de tels habitants » (EVG), « tout ce qui est en lien avec l'eau » (les zones humides) ou « le lieu où les randonneurs vont » (Ch. P.), « le lieu de vacances » (qui permet de changer d'environnement) ou « le site du Pont d'Espagne » (PE), « la wilderness », « l'environnement littoral » ou « les sites de bivouac » (environnements désignés comme particulièrement fragiles) (Mt JW) sont autant de lieux que les gestionnaires associent à des environnements dignes d'attention et à des échelles possibles d'action.

Ces « environnements » que les acteurs décrivent ne sont cependant pas simplement synonymes d'espaces, ils décrivent plutôt des « contextes » qu'ils souhaitent saisir dans leur singularité. Par cette notion, ils tentent donc d'inclure des préoccupations multiples.

Ce faisant, les acteurs interviewés ne font pas référence à un seul et unique environnement qui engloberait ces espaces : ce n'est pas leur souci car ce n'est pas une échelle géographique à laquelle ils pensent appartenir/contribuer. En tout cas, ce n'est pas ainsi qu'ils en parlent.

## **L'affaire de tous ou bien de certains acteurs ?**

Une utilisation courante du terme « environnement » revient à citer des acteurs, des institutions ou plus largement, des structures qui ont dans leur « appellation » ce terme, le plus courant étant les « associations environnementales » ou « environmentalists » (aussi appelés « environmental side/movement/folks »). Sont convoqués également « le service environnement », « la maison de l'environnement » (EVG), le « Pôle environnement », le « conseiller technique environnement », les « adjoints à l'environnement » (Ch. P) et le « Ministre de l'environnement » (PE)<sup>437</sup>. A ce niveau, nous observons une confusion croissante entre les militants de ce domaine qui se professionnalisent et les professionnels, administratifs ou décideurs qui *engagent* de plus en plus les gestionnaires à prendre en compte l'environnement via des outils divers. De plus, des initiatives couplées comme celles que nous avons pu observer en Chartreuse et en Oregon, font parler ensemble militants et professionnels de l'environnement, experts scientifiques, bénévoles associatifs et professionnels « en charge des thématiques environnementales ».

Généralement, le « domaine de l'environnement », comme le nomment certains gestionnaires, un « champ d'action » en somme, semble donc associé à ces acteurs en particulier. Affublés

---

<sup>437</sup> Il convient de noter que pour le cas américain, seules les associations ou groupes d'intérêt se voient attribuer le qualificatif « environmental » puisque les services administratifs ou les institutions ne portent pas cette « appellation ».

de l'appellation « environnemental(e) », leur rôle n'est cependant pas précisé puisque nos enquêtés se réfèrent à la notion « d'environnement » sans la définir.

### **Une notion englobante mais floue**

Ce qui émerge des entretiens avec les gestionnaires sur trois des quatre terrains (ceux qui se trouvent en France) est que le terme « environnement » recouvre une nébuleuse assez abstraite de sens, comme un référent à propos duquel les acteurs s'entendraient assez pour ne pas avoir à préciser ce que ce terme contient. Néanmoins, différentes figures se dessinent.

On trouve ainsi des expressions comme « le côté environnemental a été oublié », « l'aspect environnement n'a pas été pris en compte », « ce label est incohérent du point de vue de l'environnement », ou « les Alpes ne sont pas au point au niveau de l'environnement » ou encore « les gars, vous n'êtes pas sérieux sur l'environnement » dans lesquelles on ne sait pas ce que nos interlocuteurs signifient vraiment par l'emploi du terme « environnement ». Ces propositions ont tout de même en commun le fait de laisser supposer qu'il y aurait des critères, des indicateurs, des normes qui ne sont pas respectées.

Un autre groupe d'expressions floues concerne les discours suivants : « ils ont une fibre environnementale », « je suis très branché environnement », « je suis hyper sensible à l'environnement », « j'ai un boulot à fond d'environnement », « il y a des trucs qui me tiennent à cœur sur l'environnement ». Ces phrases semblent signifier un attachement certain à l'environnement, une sensibilité vis-à-vis de cet « objet non identifié » mais les supports concrets de cet attachement ne sont pas précisés. Ici, l'environnement est toujours considéré comme quelque chose de positif. Une « journée environnement » est mentionnée comme pouvant être apparentée à une journée que l'on consacrerait « à l'humanitaire », ce qui semble être un « bon motif » pour l'acteur qui la mentionne mais les justifications de cette qualification restent obscures. Dans tous les cas, ces extraits vont dans le sens d'un élargissement du public concerné par cet objet ou ce sujet (thème) « environnement ». Il n'est pas l'affaire des seules « associations environnementales ».

Les expressions dont nous venons de parler qui mettent en avant des normes et des sensibilités vis-à-vis d'un thème ou d'un ensemble de choses regroupés sous le mot « environnement » sont très présents à propos du projet « Chartreuse Propre ». Cependant, nous pensons qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une préoccupation qui est plus forte ou différente des autres terrains. Nous pensons que cette occurrence plus conséquente traduit le fait que nous avons interrogé davantage d'associations « environnementales » sur ce terrain, particulièrement investies par ces normes et cette sensibilité, mais qui ne décrivent pas plus avant le terme qui nous intéresse ici.

### **L'environnement : un « acteur sémantique » qui oblige**

Dans les quatre corpus, l'environnement est associé à un certain nombre de contraintes, de dispositifs et de lois qui portent ce terme dans leur titre ou leur appellation. Il s'agit de

« l'environnement de qualité » promu par la Charte du Parc de la Chartreuse ou encore des « contraintes environnementales » liées à l'Unité Touristique Nouvelle du Pont d'Espagne et plus directement les « formal Environmental Assessment », les « Environmental Analysis » ou le « National Environmental Protection Act » qui marquent la gestion de la Mt Jefferson Wilderness. Les espaces verts de Grenoble ne dérogent pas à ces injonctions puisque l'un des gestionnaires dit : « *maintenant il faut qu'on arrive à faire quelque chose de technique qui soit environnemental* ».

De façon générale, aucune justification complémentaire n'est adossée à ces contraintes et normes. Pour les acteurs, elles font sens en-soi. Il existe une sorte de compromis partagé par tous les acteurs qui consiste à dire que prendre en compte l'environnement est quelque chose de « bien » ou même de simplement « normal ». Dans deux cas seulement, ces obligations sont rattachées à l'impératif de « santé ». Mais ces irruptions sont ponctuelles et très minoritaires : en ville « l'impact sur l'environnement » est considéré comme une faute puisque directement associé à l'émergence de « cancers » et dans la Mt Jefferson Wilderness, le maintien du caractère sauvage de l'espace permet de conserver « un environnement sain ».

Bernard Kalaora parle de « manipulations de sens » à propos du terme « environnement ». Ces manipulations seraient, à son sens, « productrices d'effets spatiaux et territoriaux, de qualification, de déqualification et de requalification de l'espace » (Kalaora, 1998 : 18). Ici l'environnement opère comme un « acteur sémantique », selon l'expression de l'auteur. L'*injonction environnementale* que les acteurs construisent et s'imposent prend part aux aménagements et au développement des espaces dont ils ont la charge.

Il est d'ailleurs étonnant d'observer que la figure de l'environnement-catastrophe n'est pas évoquée par les gestionnaires enquêtés. Les environnements dont ils parlent sont plutôt positifs, rassurants et bénéfiques. Peut-être que les « espaces de nature » constituent finalement des réponses à la « crise environnementale » même si celle-ci n'est pas évoquée comme telle. La gestion quotidienne de ces espaces intègre l'environnement comme quelque chose dont on ne peut faire fi, sans pouvoir définir exactement ce que cet imbroglio représente à l'échelle où ils agissent.

Ainsi, la notion d'environnement semble plus extensive que celle de « nature », que les acteurs saisissent par « fragments ». D'ailleurs, rappelons qu'en Chartreuse, les acteurs font une différence entre les personnes qui se chargent de la protection de la « nature » et celles qui s'occupent des questions « environnementales ». Mais la profusion de ce terme et son extensivité ne signifient pas forcément qu'il réussit à décrire des soucis à une échelle plus globale. Il s'agirait plutôt d'une *impression* d'extension qui tient pour beaucoup au flou qui règne autour de ce terme « environnement ». Pourtant, ce terme pousse les gestionnaires à agir, il les *oblige* (Hache, 2011). Aussi nous nous demandons si, de manière générale, le flou entourant la notion d'environnement ne permet pas à l'injonction qui consiste à « prendre en compte l'environnement » de tenir tout simplement, en tout lieu et à tout moment.

En définitive, l'environnement n'est que très rarement évoqué comme un ensemble dont les acteurs pensent faire partie. Ce sens émerge néanmoins dans notre corpus mais les gestionnaires parlent d'environnements au pluriel pour parler d'agencements spatiaux particulier (*setting*, cadre de vie) ou de milieux spécifiques (*coastal environments*, montagne). Les occurrences de ce terme semblent indiquer que l'environnement est quelque chose à intégrer ou avec lequel on se lie à travers des textes de lois, des institutions et des entités qui portent sa parole (les associations et groupes d'intérêts) et que les acteurs sont obligés de prendre en compte même si cet ensemble reste indéfini.

### 3. Bien traiter le public ? Non, les publics.

Tels qu'ils ont été définis dès le début de ce travail, les « espaces de nature » que nous avons étudiés sont des espaces publics, ouverts à différents usages. Ils sont, comme le dit Samuel Depraz, « la marque d'un intérêt collectif accru en faveur de l'environnement<sup>438</sup> » (Depraz, 2008). La création et l'entretien de tels espaces sont liés à l'essor du tourisme et au développement économique que ces objets impliquent. Ils ne peuvent être pensés comme des « outils autarciques de préservation des milieux » (Depraz, Idem). Les « espaces de nature » représentent des espaces investis par un public visiteur mais s'insèrent aussi plus largement dans un contexte, celui des populations riveraines. Ces deux catégories de public se confondent lorsque l'on s'intéresse aux espaces verts urbains. Ils sont toujours en étroite interaction sur les autres terrains, sauf peut-être concernant Mt Jefferson Wilderness dont les frontières sont plus hermétiques et dont le financement est avant tout étatique, la population riveraine n'étant ainsi que peu concernée par sa gestion. Cependant, dans le cas où un gouvernement (local, régional, national ou international) est impliqué dans la gestion des « espaces de nature », des publics même éloignés de tout usage de ces espaces peuvent être amenés à se prononcer sur ce que ces territoires doivent être, et à *s'intéresser*<sup>439</sup> aux manières de les gérer.

Tous ces publics *relayent* auprès des gestionnaires des demandes bien distinctes. Et nous allons voir qu'à l'intérieur même de ces publics, des sollicitations plurielles peuvent émerger qui demandent d'être prises en compte.

---

<sup>438</sup> Notons que pour cet auteur « nature » et « environnement » se confondent ici.

<sup>439</sup> C'est à dire qu'ils leur portent un *intérêt*, au sens fort que donne Emilie Hache à ce terme « l'intérêt porté à quelqu'un/quelque chose est toujours à la fois pour soi et pour autrui » (Hache, 2011 p. 23). En ce sens la « capacité d'intéresser » devient un levier moral.

## Des publics à protéger

Nous avons vu que les « espaces de nature » étudiés visaient, dans leur création, à préserver des espaces pour la récréation et l'évasion de publics majoritairement urbains et, dans ce sens, nous pouvons considérer la délimitation de ces périmètres comme des enjeux de santé publique. Cet aspect est notamment évoqué par Barack Obama dans son discours de 2010 sur l'avenir des parcs et des forêts américains<sup>440</sup> (en annexe).

D'autres pratiques, comme celles qui consistent à « nettoyer la Chartreuse » ou celles qui conduisent à supprimer l'usage des produits phytosanitaires, ont pour objectif, à l'intérieur des périmètres d'espaces dits « naturels » de veiller à protéger la santé, l'hygiène et le cadre de vie des habitants et visiteurs, de façon plus ou moins directe. Ces préoccupations montrent que la délimitation d'aires « naturelles » ne suffit pas à protéger la santé des individus ; cela dépend de la façon dont ces espaces sont gérés

La suppression progressive des produits chimiques dans l'entretien des jardins grenoblois vise également à protéger les jardiniers des cancers et autres maladies liées à l'usage antérieur de ces produits. Cette idée doit être considérée comme extrêmement neuve et mise en parallèle avec les efforts de sensibilisation, ou pourrions-nous dire *d'intéressement*, fournis autour de la condition des agriculteurs<sup>441</sup>. De plus, il faut entendre cette inquiétude comme celle des employeurs au moins autant que comme celle des employés. En effet, comme nous l'avons vu (rappelons-nous du « *quand je leur dis que c'est pour eux que l'on fait ça, leur regard est étrange* » avancé par un élu de la ville de Grenoble), et comme l'évoquent certains journalistes ayant travaillé sur ce sujet, il existe encore un *déni*<sup>442</sup> certain à propos de ces atteintes à la santé.

Au-delà des questions de santé, il y a aussi celles, plus pressantes encore, de sécurité. Les inquiétudes et les impératifs à ce propos se retrouvent également relayés davantage sur notre terrain en ville. Le devoir de protéger les citoyens, notamment contre les possibles chutes d'arbres constitue une responsabilité lourde pour les gestionnaires. Cette préoccupation est également présente à propos des jeux pour enfant ou des systèmes d'arrosage automatique pouvant, en période de gel, provoquer des accidents de la route imputables aux employés municipaux.

La protection des employés est aussi évoquée par les gestionnaires. Aux Etats-Unis, les gardes suivent régulièrement des formations à la « self-defense » alors qu'en France, pour les élagueurs et jardiniers (en complément de formations fréquentes) les normes sécuritaires sont souvent *déléguées* à des dispositifs techniques *cadrant* les employés.

---

<sup>440</sup> Il met notamment en lien le souci (*care about*) du gouvernement concernant ces espaces avec une autre initiative, pilotée par Michelle Obama (Let's Move Initiative), qui consiste à lutter contre l'obésité des plus jeunes en organisant des activités « outdoors » pour les enfants (randonnée pédestre, VTT).

<sup>441</sup> Nous pensons notamment à deux livres/films parus récemment : « le Monde selon Monsanto » (2008) et « Notre poison quotidien » (2011) de Marie-Monique Robin.

<sup>442</sup> Voir, à ce propos, l'article « les agriculteurs, chair à poison » de Nolwen Weiler, in Politis.fr, 17 février 2011.

« Le matériel de tonte, il s'est vachement amélioré, bon pour moi y'a un peu trop de sécurité, trop de sécurité tue la sécurité ! [...] t'es emmerdé, t'y passes beaucoup de temps quoi ! T'es sur une tondeuse, dès que tu lèves la fesse droite, elle s'arrête, tout. Faut tout redémarrer à zéro [...] Bon souvent, faut pas le dire, mais on les enlève les sécurités quoi, ouais sinon tu travailles plus » (un jardinier grenoblois).

L'injonction sécuritaire est ici considérée comme un frein à l'action, action qui est vue comme un impératif supérieur. Nous reviendrons bientôt sur cette idée, mais il est nécessaire de noter que les soucis de sécurité préoccupent autant (sinon plus) les responsables que les gestionnaires de terrain.

Un autre public se trouve souvent associé à la notion de protection : il s'agit des générations futures. Pour nous, il est très curieux d'observer qu'elles sont totalement absentes des discours recueillis auprès des gestionnaires des « espaces de nature ». Nous pensons que les générations futures seraient productrices d'injonctions morales, relayées par des porte-paroles divers. Pour Emilie Hache « c'est la limite d'une problématisation des générations futures en termes de devoir [...] Ces dernières sont certes devenues très présentes, mais elles ne nous font pas encore *faire*<sup>443</sup> grand-chose, en dehors d'éprouver des scrupules » (Hache, 2011 : 154).

Les générations futures comme levier moral ?	
EVG	
Charte du PNR Chartreuse	« Protéger, prendre soin et mettre en valeur, c'est <b>préserv</b> er les ressources naturelles ou celles créées par l'homme (paysage, eau, faune, flore, biodiversité, patrimoine architectural et urbain...) pour en bénéficier pleinement aujourd'hui, et les <b>transmettre</b> <sup>444</sup> demain, dans les meilleures conditions possibles ».
Loi PN 1960	
Wilderness Act, 1964.	« Le Congrès se donne donc comme politique de protéger, pour les générations présentes et futures du peuple américain, les bénéfices propres à la wilderness comme ressource durable <sup>445</sup> »

**Tableau n° 20:** Extraits d'entretiens évoquant les générations futures comme motif pour *bien* gérer les « espaces de nature ».

Si les générations futures sont au cœur des principes de création de la wilderness américaine (leur mention apparaît dès les premières lignes du Wilderness Act de 1964), elles sont absentes du texte de loi instituant les Parcs Nationaux français (1960). Elles ne sont présentes qu'indirectement dans la Charte du Parc Naturel Régional de la Chartreuse (à travers le terme

<sup>443</sup> Souligné par l'auteure.

<sup>444</sup> Souligné dans le texte original.

<sup>445</sup> "it is hereby declared to be the policy of the Congress to secure for the American people of present and future generations the benefits of an enduring resource of wilderness".

« transmettre ») et dans les motifs de la « gestion durable » des espaces verts grenoblois. Dans le cas de la wilderness, on peut considérer, comme nous y invite William Cronon, que la création d'espaces « sauvages » dédouane les générations présentes vis-à-vis d'accusations anticipées qui pourraient émerger des générations suivantes. Les générations à venir agissent ici comme des leviers moraux dans la création d'espaces spécifiques, non dans la façon dont on les gère.

## Bien recevoir les publics, tous les publics

Terrain	Impératif	Ce que « bien recevoir le public » signifie
EVG	<b>Accessibilité</b> <b>Appropriation</b>	« Ce qui est important c'est que les habitants connaissent leurs parcs [...] un espace vert s'il existe mais que les gens passent à côté quasiment sans le voir, sans le pratiquer, ben il sert à rien, donc c'est pas que lié à la surface, c'est lié aux usages [...] à moins de 5/10 minutes de chez soi, à pied on trouve un espace vert public ! »
	<b>Esthétique</b>	« on est quand même dans de l'embellissement, c'est pas que de la nature [...] c'est quelque chose qu'il faut reprendre en compte pour que les usagers voient que c'est beau aussi, c'est important »
	<b>Sécurité</b>	« y a des chutes hein ?! des arbres qui ont brûlé ou qui ont été fragilisés dans leur structure [...] on doit justifier du fait que le patrimoine est géré [...] maintenant c'est du vivant donc on n'est jamais certain de tout ... si y'avait un accident grave, je serais mis en examen [...] C'est une vraie responsabilité oui. Les jeux, c'est pareil. [...] y'a eu des blessés graves et des mises en accusation [...] c'est de l'espace public quoi ! »
Ch. P.	<b>Propreté</b>	« Nous, on VEUT une Chartreuse propre »
PE	<b>Information</b>	« Alors quand on fait payer un endroit, quelque soit l'endroit, on se doit de donner un document, qui explique les raisons pour lesquelles on paye, sinon c'est un peu se moquer de la clientèle, et à ce moment là on peu pas dire qu'on est accueillant puisqu'on n'accueille pas »
	<b>Services</b>	« quand vous recevez du monde, c'est normal aussi de les mettre dans... dans la meilleure position possible pour qu'ils puissent découvrir certaines choses [...] Il fallait essayer de contenter tout le monde, il fallait recevoir « convenablement » les gens. Donc leur apporter un service, qu'ils n'avaient pas auparavant. »
	<b>urbanité</b>	« la restauration par exemple, [...] quand vous allez sur la terrasse de Gaube c'est quand même assez sympathique hein ? »
Mt JW	<b><u>insécurité</u></b>	« Pour être intéressante, la wilderness doit être un endroit où l'on peut se perdre ou se faire mal. Elle doit être assez grande et assez sauvage pour être un minimum dangereuse et excitante ».
	<b>Dés-information</b>	« Les gens sont censés être auto-suffisants et il ne doivent pas être trop guidés dans la wilderness »
	<b>solitude</b>	« Certains publics aiment la solitude et veulent être contraints, d'autres, non ».

**Tableau n°21** : Récapitulatif des impératifs et injonctions liés aux demandes des publics à être *bien* reçus.

Nous avons récapitulé, dans le tableau qui précède, plusieurs des impératifs évoqués par les acteurs que nous avons interviewés et qui concernent les façons qu'ils ont de « bien recevoir le public ». Il convient de repréciser qu'il s'agit ici du point de vue des gestionnaires. Ils essaient au maximum de coller à ce qu'ils pensent « bon » pour les usagers des espaces dont ils ont la charge. Nous avons choisi de mettre en avant les normes que les gestionnaires suivaient et qui étaient les plus caractéristiques sur chaque terrain.

Ainsi l'impératif d'information et d'accessibilité est présent sur les quatre terrains, même si dans le cas de Pamela Lake (Mt Jefferson Wilderness), il a été « sacrifié » au profit de celui de « solitude ». Les gestionnaires ne présentent parfois que l'avis d'une partie du public mais ils savent que sur chacun des espaces dont ils se soucient, différents publics cohabitent, avec des demandes parfois divergentes.

L'impératif d'accessibilité s'accompagne, en creux, d'un impératif de gratuité. Lorsque celui-ci n'est pas respecté (au Pont d'Espagne et depuis peu, à Mt Jefferson Wilderness), ce manquement entraîne une sorte de « dette morale » envers les visiteurs. Sur le site du Pont d'Espagne, cette *dette* est assumée : les visiteurs sont appelés « clientèle » et à ce titre, on compense leur effort financier par la procuration de services divers. A Mt Jefferson, la restriction d'accès à Pamela ainsi que la poursuite d'une politique visant à procurer un « espace le plus sauvage possible » (désinformation, insécurité, solitude) est contrebalancée par la *promesse* de sécurité dans des lieux propices à d'autres formes de récréation, en dehors de la wilderness mais à proximité de celle-ci. Nous reviendrons sur ces jeux de vases-communicants qui consistent à prendre en compte les liens entre différentes injonctions qui peuvent parfois se compenser.

Un dernier impératif majeur vient compliquer encore la liste des demandes à prendre en compte, il s'agit de ceux émanant des personnes habitant à proximité des « espaces de nature ».

### **Respecter les autochtones, bien utiliser l'argent public et penser les deux comme étant intrinsèquement liés.**

Le respect des populations riveraines, ou plus largement des autochtones, demeure un principe clé dans la gestion des « espaces de nature ». Le terme d'*acceptation sociale* (Laslaz et al. 2010) est souvent employé pour désigner le processus par lequel la population voisine s'approprie ces espaces et trouve, dans leur gestion, des avantages à ce qu'ils existent, en contrepartie des désagréments que leur création et leur maintien peuvent engendrer à son égard.

Trouver un tel équilibre (lequel évolue) suppose de penser et souvent, discuter, la cohabitation entre les effets de la gestion des « espaces de nature » et les autres activités présentes sur ce même espace ou dépendant de lui.

Les deux terrains que nous avons étudiés sur lesquels la question de cette cohabitation se pose de manière cruciale, voire conflictuelle, sont le site du Pont d'Espagne et les espaces verts de Grenoble.

Dans le cas du Pont d'Espagne, les cauterésiens ont dû négocier, malgré le peu de place qui leur a été accordée dans la discussion, la pérennisation d'activités telles que le ski ou les entraînements militaires<sup>446</sup>. Une seule de ces revendications, celle liée au ski, a été satisfaite tandis que le camp militaire a été en grande partie démantelé. Les habitants réclamaient également que le parking d'accueil des visiteurs ne soit pas payant, redoutant le fait que les touristes réduiraient leurs dépenses dans le village (restauration, vêtements, guides) ou dans les refuges, une fois acquittée cette somme à l'entrée. Ces craintes, exacerbées par le fait qu'aucun interstice d'expression n'ait été ouvert pour les entendre, se sont soldées par un échec politique cuisant (aux élections de 1995) pour le conseil municipal en charge du projet d'aménagement.

Dans le cas des espaces verts grenoblois, l'enjeu est différent. Les élections ne se jouent pas sur la façon dont sont entretenus et aménagés les espaces verts<sup>447</sup>. Cependant, nous avons vu que les habitants manifestaient leurs appréhensions et leur colère dans des lettres, voire des pétitions que les gestionnaires prenaient au sérieux car elles représentaient pour eux une façon de « sanctionner » leurs manières de faire, parfois jugées comme inappropriées.

Ces deux exemples se rejoignent sur le fait que des *débordements* sont évoqués. Dans le cas de Cauterets, les habitants sont inquiets à propos de l'invasion touristique qui les dépossède de leur territoire sans qu'ils aient l'assurance d'en tirer profit. Concernant les espaces verts de Grenoble, les riverains des arbres se montrent excédés par la présence dérangeante de ces spécimens aux proportions « gigantesques » qu'ils perçoivent comme anormales et qu'ils accusent de leur porter préjudice (assombrissement, allergies, inondations).

Lorsqu'une montée en généralité s'opère, les habitants se tournent vers une justification qui tient à l'équité de traitement. En effet, sur Cauterets, le conflit va se cristalliser autour de la gratuité d'accès au parking pour les résidents permanents et secondaires tandis qu'en ville, les citoyens exigent d'être traités aussi bien que ceux auprès de qui les arbres sont élagués régulièrement.

Dans les deux cas de figure, les impôts et leur « bon usage » sont évoqués. Ils apparaissent comme un *levier moral* en dernier recours, lorsque d'autres arguments sensibles ont été évoqués. Les gestionnaires sont tenus pour responsables : ils doivent rendre des comptes vis-

---

<sup>446</sup> On pourrait s'attendre à ce que ce soit l'armée qui soutienne ce type de revendications. Or, les instructeurs étant cauterésiens ont encouragé le maintien des activités d'entraînement au Pont d'Espagne, en tant que cauterésiens, et non comme employés de l'armée française.

<sup>447</sup> Certains habitant menacent le maire de ne pas revoter pour lui si les problèmes dont ils font part ne sont pas réglés, mais ces menaces sont très minoritaire et, rappelons-le, le nombre de lettre de plainte (2000 lettres sur 20 ans) ne concerne qu'une très faible proportion de la population grenobloise (155 632 habitants, en 2009).

à-vis de ce qui a été annoncé voire *promis* aux habitants sur la façon dont leur argent serait employé. Il est important de noter que ceci devient peu à peu un argument sensible à cause de la « crise économique », face à laquelle les services sont censés faire particulièrement attention à la pertinence de leurs dépenses, par *respect* pour les habitants dont les ressources se raréfient. Sur ce point, nous avons observé le *soin* particulier que les jardiniers accordaient aux espaces verts de quartiers modestes à Grenoble. Là encore, il s'agit de *compenser* certaines demandes (d'emploi, de sécurité, de reconnaissance) ne pouvant pas être satisfaites (et qui n'ont pas trait aux « espaces de nature ») en donnant satisfaction à ces publics - d'ailleurs taxés de « sensibles » - à propos de leur cadre de vie.

L'aspect économique de la gestion des espaces publics, « les espaces de nature » en particulier, est souvent perçu comme un élément de contexte à part, une donnée qui s'ajoute *a posteriori* (ou bien *a priori*) au calcul de ce qu'il convient de faire. Nous souhaiterions avancer l'idée que l'aspect économique n'est pas séparable de la demande morale des publics à être pris en considération. Il n'y a pas d'un côté le social (écouter les gens) et de l'autre, l'économie (est-ce que leurs demandes sont « solvables » ?). L'argent disponible n'est pas virtuel, il émerge de l'effort collectif de ces différents publics à participer financièrement à la construction d'un monde commun. La décision de la transformation de cet argent en « projets » est confiée, déléguée, distribuée, à des acteurs en particulier et cette redistribution (du pouvoir et de l'argent) brouille le rapport pourtant direct qui lie les publics et les dépenses publiques. Nous pensons que les tentatives de « moralisation de l'économie » visent à faire reconnaître ce lien. Elles ne consistent pas à créer des normes qui soient « bonnes » ou « vraies » en tout lieu mais à initier des expérimentations collectives situées. Dans ces expérimentations, le doute travaille des ajustements toujours instables et les acteurs se laissent posséder par des questions telles que : « qui a-t-on oublié ? » et « qui est-on en train de maltraiter ? » (Hache, 2011, p. 117). Mener une politique de *dépenses responsables* ne constitue pas une injonction supplémentaire et extérieure, cet appel est intrinsèquement lié au *respect* demandé par les publics<sup>448</sup>.

Alors qu'au début de ce travail de thèse, nous nous attendions à ce que la « satisfaction du public » soit un enjeu majeur de la gestion des « espaces de nature », nous réalisons que cette demande de « satisfaction » ne suffit pas à englober la complexité, la multiplicité et l'intrication des différentes demandes qui émergent à l'endroit des gestionnaires. Penser la durabilité des retombées sociales, politiques et économiques liées à la gestion de ces espaces nécessite de *reconnaître* les visiteurs, les habitants, les employés et les porte-paroles (de groupes plus éloignés dans le temps et dans l'espace) dans la singularité de leurs besoins. De ce fait, les gestionnaires n'ont pas à composer avec un public mais des publics. On admet

---

<sup>448</sup> En miroir de cette réflexion, il faut considérer l'écart entre la réticence des administrés à payer des impôts et l'acceptation quasi unanime des visiteurs à s'acquitter d'un droit d'entrée dans un espace protégé sur le site du Pont d'Espagne peut-être, justement sans doute, parce que le lien effort financier – procuration (d'un espace de détente, de services, d'une expérience particulière) se rend directement visible.

ainsi l'émergence d'un nouvel impératif qui découle de cette nécessité de *se mettre à l'écoute* des publics et qui tient au devoir d'ouvrir un espace d'expression pour *faire parler* ces derniers.

En définitive, *bien* gérer les « espaces de nature » ne consiste pas à protéger la « nature » mais à répondre à un imbroglio de demandes morales qui débordent de part en part le périmètre assigné aux gestionnaires. En effet, des demandes qui *a priori* ne concernent pas ces espaces, ou d'autres qui dépassent leurs périmètres (prendre soin d'éléments comme l'eau ici et maintenant mais aussi en aval et demain) leur sont adressées.

Certains évènements, comme la création d'espaces nouveaux ou le renouvellement des chartes à leur égard, viennent pousser ces demandes de manière plus pressante mais nous observons qu'une pléthore d'injonctions s'adresse en continu aux gestionnaires.

Heureusement, nombre de ces demandes sont compatibles. Par exemple, satisfaire la demande d'information des différents publics contribue en partie à protéger les éléments « naturels » et à protéger les publics eux-mêmes des possibles aléas qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur le terrain. Aménager de façon réfléchie l'espace peut permettre aux visiteurs de ne pas se perdre, ce qui évitera de lancer des recherches coûteuses (en hélicoptère, par exemple) financièrement mais aussi sur un plan environnemental (dérangement de la faune, pollution).

Toutefois, ces solutions « win-win » ne sont pas majoritaires, de nombreuses contradictions rendent le travail des gestionnaires vraiment problématique puisqu'elles mêlent morale et politique, comme nous allons le montrer maintenant. Des négociations sont engagées qui modifient le statut des « espaces de nature ».

## **B. Ecologies politiques : autrefois *matters of fact* les « espaces de nature » deviennent des *matters of concern*.**

Le terme d'écologie politique arrive sans doute un peu tard dans ce travail tant il semble évident que de nombreux ponts peuvent être tissés avec ce mouvement/champ. Mais peut-être avons-nous fait jusqu'ici un peu d'écologie politique sans le dire. Dès le début, une méfiance a marqué notre rencontre avec ces deux termes tant ils englobent de pensées et d'initiatives différentes. Il règne une confusion importante vis-à-vis de l'association de ces deux mots, écologie et politique.

Pour certains, l'écologie politique consiste à défendre politiquement l'écologie. Cette bataille revient en premier lieu à des partis politiques (même si, aujourd'hui, elle est prolongée par le travail des mouvements militants) tels qu'Europe Ecologie Les Verts (EELV) en France. Or, nombre de journalistes et analystes annoncent la perte voire la mort de cette écologie politique-là<sup>449</sup>.

L'écologie politique serait aussi un champ scientifique cher à la géographie (Walker, 2005) dont la pertinence et la survie sont aujourd'hui également discutées (cf. encart).

Enfin, l'écologie politique serait aussi une manière d'expérimenter « à nouveau frais » le politique, c'est-à-dire la construction d'un monde commun (vivre-ensemble). C'est cette écologie politique qui nous intéresse parce qu'elle cherche à lier sciences, morale et politique.

**Ecologie Politique** : où est l'écologie ? Où sont les politiques ? Où est le politique ? Une traduction des travaux de **Peter Walker** (Walker, 2005, 2006, 2007)

**Définition**  
Blaikie et  
Brookfield  
(1987 p. 17)

« Le terme “political ecology” combine les problèmes posés à l'écologie et à l'économie politique au sens large. Ensemble, elles s'emparent de la dialectique perpétuelle société - ressources territoriales, mais aussi de celle entre les classes et groupes à l'intérieur de la société elle-même ».

**Où est  
l'écologie**  
(bio-  
physique) ?

Walker observe que dans les années 1970 et 1980, les problèmes engageant l'écologie biophysique étaient centraux dans ce mouvement/champ alors qu'aujourd'hui il y a une perte de l'écologie au profit des sciences humaines et sociales. L'écologie politique reste inclusive mais l'écologie biophysique n'est plus qu'une branche dans le champ, avec ses spécialistes et ses objets.

---

<sup>449</sup> Très récemment, un article de Dominique Simonnet analysait « le score lilliputien » d'EELV aux présidentielles de 2012 dans un article du Monde intitulé « L'écologie n'est pas morte, c'est l'écologie politique qui n'existe plus » (paru le 2 avril 2012).

**Où sont les politiques (publiques) ?**

Est-ce que l'écologie politique résout des problèmes ? De plus en plus, les chercheurs de ce champ avouent qu'ils ne ressentent « aucune obligation à être utiles ». Walker observe un désintérêt/dédain réciproques des éco-politologues et des décideurs. Pour préserver leur approche critique (pureté scientifique) sur les politiques publiques, les chercheurs s'empêchent d'intervenir. De plus, il constate une réelle difficulté à sortir des études de cas localisées pour former un tout intégratif « post-hoc ». A qui parlent les éco-politologues ? Aux autres éco-politologues ! Certains d'entre eux intègrent des institutions et des programmes d'application mais ils sont peu nombreux. L'écologie politique a failli à constituer un champ et à se montrer à la hauteur des problèmes qu'elle étudie.

**Où est le politique ?**

Les éco-politologues ne parviennent pas à s'engager dans les « pratiques et processus à travers lesquels le pouvoir dans ses formes multiples est distribué et négocié ». L'Ecologie politique est donc, en majorité, apolitique et inutile. Certains agissent mais ils sont peu visibles. Beaucoup restent dans leur « tour d'ivoire ». Walker regrette le peu de retours faits aux enquêtes, ce qui manque de respect et d'éthique. Pour lui, ce manque est lié au peu de reconnaissance des institutions académiques pour la recherche-action et au peu de temps dont disposent les chercheurs.

**Politiques de la nature** : comment faire entrer les sciences en démocratie ? Un résumé rapide des propositions de **Bruno Latour** (2004).

**Que faire de l'écologie Politique ?**

Latour se pose la question « Comment réunir langage, sciences et politique ? ». Notre collectif est composé d'associations d'humains et de non-humains capables de siéger comme citoyens. C'est en reconnaissant la capacité de parler, d'agir, et la récalcitrance de ces différents protagonistes que la composition d'un monde commun est possible. L'art de gouverner sans maîtriser suppose que le collectif s'attèle à différentes tâches : prise en compte, ordonnancement, scénarisation. Ce faisant, il suit des trajectoires d'apprentissage et s'exerce à la diplomatie. Pour Latour, il faut abandonner la nature (partage qui paralyse la politique), la science (et réunir les sciences) et la politique ancienne (maîtrise et partage) pour une métaphysique expérimentale.

**Que faire ?  
De l'écologie  
politique !**

Latour est plus optimiste que Walker puisqu'il ne considère pas que l'écologie politique soit l'affaire des scientifiques. Pour lui, les politiques de la nature sont plurielles et ces « pratiques embrouillées » sont déjà à l'œuvre. Si ni les écologistes, ni les écologues/sociologues ne sont capables de faire vivre une écologie politique, les acteurs, eux se débrouillent pour le faire !

Ainsi, nous ne nous intéressons pas aux partis politiques qui traiteraient d'écologie pendant que d'autres ne le feraient pas ou bien d'écologues qui se noueraient ponctuellement avec le politique pour mener à bien une action qu'ils auraient envisagée *en dehors* des sphères du pouvoir.

Le lecteur aura compris que nous retenons l'approche latourienne (Latour, 1999) des écologies politiques au sens « d'expérimentations politiques, scientifiques et morales » au pluriel. Pendant que l'écologie politique au singulier s'essouffle, il y a bien des tentatives multiples de prendre en compte les éléments de la nature, l'environnement, les visiteurs handicapés et les déchets. Débattre publiquement et moralement des « espaces de nature » et les transformer collectivement revient à prendre en compte tout à la fois les humains et les non humains et relève d'expérimentations que l'on peut qualifier d'écologies politiques.

Dans cette partie, nous allons voir que les « espaces de nature » n'existent plus comme des faits indubitables qui s'auto-suffiraient, s'auto-justifieraient parce que des scientifiques auraient évalué leur richesse une fois pour toute et que les pouvoirs locaux, régionaux, nationaux aurait découpé autour d'eux un périmètre indiscutable, un point c'est tout. Nous venons de le voir, d'autres demandes qui sont morales exigent de rentrer en politique pour être satisfaites : ces exigences, si elles se passent parfois à la marge du politique, le questionnent, l'ébranlent. Si elles ne l'accusent que rarement de façon frontale, elles tentent de l'intégrer, d'y prendre place. En miroir, les décideurs politiques savent qu'ils ne peuvent se passer durablement de prendre en compte ces exigences morales. Ainsi, nous cherchons à montrer que les « espaces verts » cessent ainsi d'être des « matters of fact » (des faits indiscutables, des évidences). Ils sont devenus des « matters of concern » capables d'intéresser un nombre incommensurable d'entités dans des pratiques qui mêlent tout à la fois sciences, politique et morale. Or nous allons comprendre que cette transition ne se fait pas sans douleur.

## **1. Des demandes contradictoires, des réponses concurrentes : le tragique des espaces (dé)finis ?**

Nous avons vu que si les « espaces de nature » avaient été dessinés, planifiés, circonscrits pour laisser une place à des éléments considérés comme naturels que l'on voudrait mettre à l'écart de *certaines* activités humaines, leur création et leur maintien tenaient tout autant (sinon plus) à la réponse que les gestionnaires pouvaient apporter à d'autres injonctions

(protéger l'environnement, bien traiter les publics). Or, il apparaît que sur ces espaces délimités, ces injonctions rentrent en contradiction et qu'il n'est souvent possible de répondre aux unes qu'en écartant les autres. Les « espaces de nature » comme produits finis, comme faits ou objets toujours-là – ce que nous appelons *matters of fact* - ne vont donc pas de soi<sup>450</sup>.

## **Une inquiétude de cohabitation toujours latente**

Nos observations de terrain ont mis au jour une pluralité de situations dans lesquels les gestionnaires étaient tiraillés entre des injonctions qui s'excluaient l'une de l'autre.

Par exemple, nous avons vu que répondre aux impératifs d'embellissement de l'espace public ainsi qu'aux enjeux des changements climatiques et de la lutte contre la pollution en ville amenait les gestionnaires des espaces verts de Grenoble à planter des arbres et à les laisser pousser. Or, nous avons vu que certains riverains ressentait cette initiative comme une maltraitance à leur égard. L'assombrissement des appartements, les allergies provoquées, les espèces (insectes, oiseaux) favorisées par la présence des arbres étaient ressentis comme autant de gêne voire de préjudices par les habitants. Au cas par cas, les décideurs doivent donc arbitrer entre « bien traiter les arbres et plus généralement l'environnement » ou « bien traiter les citoyens ». Cela vient du fait, nous l'avons vu, que ces entités (habitants, arbres, habitants des arbres, air, climat) sont obligées de partager un même espace, d'y cohabiter. Or, leurs spatialités, leurs façons de prendre place au sein de cet espace, rentrent en concurrence car elles ne sont pas compatibles : si l'arbre s'étend, la lumière ne rentre plus dans l'appartement. Une inquiétude naît donc de cette cohabitation malheureuse, inquiétude qui est confiée par les habitants (ou parfois relayée par les « symptômes » que laisse paraître l'arbre quand il est menacé dans d'autres types de situation) aux gestionnaires.

En Chartreuse, tous les déchets qui sont abandonnés dans des endroits où ils ne sont pas censés se trouver mettent en danger la qualité de l'eau et la santé des sols non seulement à l'endroit où ils se trouvent mais aussi plus généralement dans tous les lieux que l'eau pourra contaminer. L'inquiétude qui naît de cette impossible localisation n'a plus, à priori, besoin d'être portée par les décideurs puisqu'elle a acquis le statut de norme et que la loi empêche que ce type d'entités se retrouve dans ces lieux impropres. Or, nous avons vu que cette norme n'était pas respectée et que la mission correctrice visant à délocaliser ces déchets était endossée par le Collectif Chartreuse Propre. Même dans ce cas où l'intervention de re-localisation des déchets dans les endroits auxquels ils sont censés se trouver (décharge légale) fait l'unanimité, des injonctions viennent se télescoper sur les façons de procéder. Ramasser les déchets au printemps pourrait compromettre le bon développement des jeunes pousses et la présence des ramasseurs vient soulever encore une fois des enjeux de *cohabitation*. Soit l'on nettoie la Chartreuse et dans ce cas on piétine une végétation qualifiée de fragile, soit l'on

---

<sup>450</sup> Les « espaces de nature » comme *matters of fact* n'ont d'ailleurs peut-être jamais été, tant la négociation à la base de leur création est souvent conflictuelle, mais nous essayerons de montrer que cette question se pose d'autant plus aujourd'hui puisque de nouveaux publics entrent en démocratie.

ménage cette dernière mais pendant ce temps les polluants « gagnent du terrain ». Nous entrevoyons dès lors comment la concurrence spatiale entre différents éléments peut faire émerger des *concurrences morales*.

Sur le site du Pont d'Espagne, les demandes morales se contredisent également à plusieurs niveaux. La demande d'accès libre et gratuit de la part des visiteurs a dû être mise en balance avec l'impératif de protection de ce haut lieu pyrénéen et la faible capacité de participation financière des populations autochtones. Les aménagements nécessaires à la gestion de cette cohabitation ont été soumis à des contraintes relevant de la protection de l'environnement (refus de l'utilisation d'explosifs par exemple). Répondre au souhait des personnes à mobilité réduite d'accéder à la partie haute du site par la construction d'une remontée mécanique s'est heurté à la sensibilité identifiée de zones humides et au devoir de préserver un paysage intact. Nous ne faisons là état que d'une partie des impératifs contradictoires avec lesquels les décideurs, aménageurs, visiteurs, défenseurs de l'environnement et habitants ont eu à composer. On sait que le problème de cohabitation entre les voitures et les éléments du milieu « naturel » a été pris à bras le corps au détriment d'autres concurrences spatiales comme par exemple celle des habitants avec les touristes, qui a été éludée ou amnésiée alors qu'elle se manifeste encore aujourd'hui. On entrevoit ici les *dettes morales* qui peuvent être engendrées dans la façon de gérer les « espaces de nature ».

Enfin, à propos de Mt Jefferson Wilderness, nous avons vu que la demande d'opportunités récréatives non contraintes rentrait en conflit avec l'exigence de protection du caractère sauvage de ce milieu, ainsi qu'avec l'impératif d'offrir des espaces de solitude à d'autres publics. Dans le processus de participation engagé par les gestionnaires pour faire émerger un compromis sur la façon de gérer cet espace, nous avons vu que le devoir d'information de la chercheuse se heurtait aussi à sa volonté de laisser réfléchir le groupe en intervenant le moins possible. Ces *contradictions déontologiques* peuvent également être vues comme un souci d'occuper ou de se retirer d'un espace, de savoir s'y placer, ici il s'agit de l'espace de la discussion, qui par métonymie symbolise aussi l'espace à propos duquel on discute, à savoir Mt Jefferson Wilderness.

Ainsi, les demandes morales (injonctions, impératifs) que nous avons identifiées ne sont jamais totalement compatibles. Leur mise en perspective, qui peut s'avérer conflictuelle, relève de la finitude des « espaces de nature » en jeu. Toutes ces demandes ne peuvent pas être satisfaites et cet aspect « tragique » relève du fait que l'espace (ou, à travers lui, les gestionnaires) ne peut répondre à toutes. Cependant, les conflits, les controverses et les crises ne sont pas une fatalité. En effet, nous verrons que ces inquiétudes de cohabitation sont gérées de façon à ce qu'un monde commun soit envisageable et tenable, des réponses (aussi imparfaites et critiquables soient-elles) émergent. Revenons notamment sur les concessions et les dettes qui sont *contractées* par les différentes entités au travers du travail des gestionnaires.

## **Des réponses marquées par l'endettement et la concurrence morale**

Nous venons de revenir sur le *tragique* qui veut que toutes les demandes morales ne peuvent pas être satisfaites et qui fait ressortir de manière criante la concurrence spatiale à laquelle les entités se livrent pour faire prendre en compte leurs droits et plus largement leurs besoins. Pour autant, les acteurs auxquels nous nous sommes intéressés ne font pas que composer à partir des demandes qui leur sont adressées. Ils doivent aussi composer avec les autres acteurs qui cherchent à répondre à ces mêmes demandes morales. Ce faisant, nous voulons montrer qu'ils *s'endettent* moralement auprès de différents collectifs.

Lorsque les élus grenoblois décident de faire couper les vieux arbres du Parc Paul Mistral (par les gestionnaires) pour y implanter un stade (destiné à impulser un développement économique conséquent *pour* les grenoblois), même s'ils mettent en œuvre des politiques compensatoires qui visent à étendre le périmètre du parc avec des plantations nouvelles, la *dette* qu'ils ont créée vis-à-vis des publics, qui auraient voulu que les arbres anciens soient conservés, demeure. Cette dette ressurgit plusieurs années après lorsqu'un accident survient dans ce même espace et que les techniciens diagnostiquent une maladie touchant un important groupement d'arbres anciens qu'ils ne peuvent faire couper parce que « ça se verrait trop ». L'anticipation d'un soulèvement militant les amène à concevoir d'autres solutions, notamment une surveillance accrue au jour le jour de ces arbres malades et leur suppression très progressive. De même, on peut considérer que la communication engagée autour de la coupe de vieux arbres sur le Cours Jean Jaurès en 2012 et qui stigmatise ces arbres comme étant dangereux pour la population, alors que leur suppression est nécessaire pour la construction d'une nouvelle ligne de tramway (un moyen de déplacement « écologique » visant à décongestionner la circulation automobile et diminuer la pollution qui lui est liée sur l'un des axes les plus importants de l'agglomération), rentre dans cette logique d'anticipation d'un rappel de la dette du Parc Paul Mistral. Aussitôt, les décideurs s'engagent à planter des arbres jeunes dès les travaux aboutis. « Le cours Jean Jaurès n'en sera que plus beau et plus sûr (les arbres peuvent poser un problème important de sécurité en vieillissant trop)<sup>451</sup> ». Les techniciens ont pris soin de laisser sur place les arbres malades et creux pour légitimer leur travail et désamorcer d'éventuelles critiques.

Le cas du collectif « Chartreuse Propre » met en scène une autre forme de concurrence. Si au sein du collectif, il existe des tensions sur l'approche à adopter pour nettoyer la Chartreuse (comme on imagine qu'il y a pu en avoir à propos de la façon de traiter la cohabitation entre les arbres et les habitants), notamment à propos du « gaspillage » de l'argent versé par le Parc dans l'achat de banderoles pour communiquer sur l'évènement, nous sommes surtout intéressé par la phase précédente dans laquelle le Collectif n'existait pas encore et au cours de laquelle différentes visions de l'action à mener s'affrontaient. Rappelons-nous notamment de l'affrontement entre l'initiateur de ce que nous avons considéré comme le premier ramassage

---

<sup>451</sup> Magasine « Les nouvelles de Grenoble », journal d'information de la ville, n°148, février-mars 2012.

et la représentante d'une association locale (et ancienne) de défense de l'environnement. L'action initiée par les bénévoles de l'association Mountain Riders, pourtant vue comme louable à posteriori, était considérée comme une *intrusion* dans le territoire d'action de la seconde association. Cette intrusion est vue comme d'autant plus gênante que les façons de faire diffèrent. Cette *méfiance* perdure au-delà de la première altercation puisque nous avons vu que lorsque TF1 « débarque » lors du second ramassage, il est reproché à Mountain Riders de *prendre trop de place*. En filigrane, il est reproché à la jeune association de trop verser dans la communication, au détriment sans doute de pratiques sérieuses de nettoyage. Bien que largement fantasmée (on ajoute à cette intrusion un hélicoptère qui n'a jamais existé ce jour-là), cette concurrence morale entre des groupes d'acteurs qui cherchent à « bien faire » sur un même terrain, relève aussi d'une concurrence spatiale : c'est précisément parce que les différents groupes cherchent à nettoyer le même endroit que leurs visions de ce qu'il convient de faire se télescopent.

Ce type de phénomènes est peu visible à propos du site du Pont d'Espagne, peut-être parce que les compromis ont été trouvés de façon feutrée et que la fermeture du débat sur ce qu'il convenait de faire n'a pas permis à des avis pluriels de s'exprimer. La dette morale contractée auprès des habitants, du fait que leurs demandes n'aient pas été entendues dans la construction de la décision, n'a jamais été assumée ; au contraire cette impasse et l'échec politique qui en a résulté (éjection de l'équipe municipale aux élections suivantes) sont vus comme nécessaires par les élus de l'époque qui se considèrent comme des « martyrs » puisqu'ils pensent avoir « bien agi » mais, pour eux, cela n'a pas été compris par les publics. Nous reviendrons sur la spécificité de ce terrain où la tentative de construction d'un monde commun a partiellement échoué.

L'observation menée sur les modes de gestion de Mt Jefferson Wilderness montre comment les conflits ont été contenus, désamorçés le plus en amont possible du projet de limitation de la fréquentation à Pamela Lake. La concurrence morale est encouragée, à la base, dans la sélection des participants au Focus Group où l'on choisit les membres qui vont représenter des demandes morales hétérogènes. Certains vont parler pour des groupes d'usagers alors que d'autres parleront pour les ressources. Des inquiétudes naissent régulièrement par rapport à la place que prennent chacun des protagonistes. Parce que *bien* accueillir les visiteurs compromet le maintien du caractère sauvage de Mt Jefferson Wilderness, il faut trouver un moyen de concéder à chacun des « camps » une partie de leurs revendications. C'est bien sous la forme de concessions morales, politiques, scientifiques, qu'une solution émerge. Les décideurs évitent de contracter des dettes mais ils ne peuvent le faire que parce qu'ils affichent le souci de prendre en compte, à l'avance, des demandes morales les plus hétérogènes possibles. Mais l'on peut également considérer, si l'on adopte un point de vue plus englobant sur la situation, que l'enjeu de la mise en débat, la volonté de « bien faire », se rattache à une dette que les gestionnaires auraient contractée vis-à-vis de leur hiérarchie en ne traitant pas « Mt Jefferson Wilderness » comme une « vraie wilderness », et l'organisation du

Focus Group devient une des façons de *racheter* cette faute morale sans créer une dette vis-à-vis des publics concernés par un ré-ensauvagement du site.

Finalement, la multiplicité des demandes morales s'accompagne, en miroir, d'une pluralité de façon de répondre à ces injonctions. La plupart du temps, les gestionnaires ne répondent pas « une fois pour toute ». Il y a des moments que nous pouvons appeler des « événements moraux » au cours desquels peuvent se jouer à la fois une concurrence morale et une concurrence spatiale. A chacun de ces événements qui recouvrent des décisions et des actions, les responsables répondent à des demandes différentes, à propos d'espaces différents, de publics différents et de choses différentes. Des dettes peuvent être contractées, ce qui implique de prendre en compte en priorité les demandes qui ont été laissées de côté la fois d'avant. C'est dans la répétition du travail d'assemblage de ces demandes que la politique se moralise. Il semble que c'est dans l'émergence de scrupules complexes, de doutes et *in fine* d'engagements que le « bien gérer » se joue.

Les dettes dont nous parlons sont parfois assumées. Parfois, comme dans le cas des aménagements du Pont d'Espagne, elles sont niées ou amnésées. Il apparaît qu'elles peuvent être limitées pour peu qu'elles soient anticipées. Face à la complexité et à l'inquiétude toujours latente de faire cohabiter des entités hétérogènes sur un même espace, un moyen semble être privilégié par les acteurs : faire parler ces différentes entités. Dans ce processus, il apparaît que les « espaces de nature » sont présentés non plus comme des espaces définis à l'avance mais comme des objets d'interrogation (*des matters of concern*) à propos desquels il est possible de s'intéresser et de débattre publiquement car la négociation est possible.

## **2. Faire participer : là où les écologies politiques flirtent avec le moralisme**

Nous soutenons l'idée qu'une écologie politique ou une politique écologique est celle qui *cherche à* comprendre – c'est-à-dire à prendre en compte – le plus grand nombre d'entités possible. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir les portes d'un débat dans lequel on fait parler ces entités. Ce n'est que comme cela que les « espaces de nature » peuvent devenir des *matters of concern* c'est-à-dire des objets-sujets auxquels on s'intéresse, dans la pluralité des demandes qu'ils peuvent solliciter.

A première vue, la participation des publics concernés ne constitue pas un impératif en soi pour les gestionnaires. C'est un moyen (plus ou moins risqué) d'arriver à se mettre à l'écoute des demandes pour savoir ce qui compte pour les publics à propos des espaces dont ils ont la charge. Or, nous allons voir que ce procédé devient une injonction. Aujourd'hui, « faire participer » est considéré comme quelque chose de tellement nécessaire que l'on en est venu à l'imposer comme une norme quasi universelle. Elle devient une fin en soi. « Il faut faire participer », si bien que, nous allons le voir, la participation devient un principe moraliste, rigide et parfois même absurde. Il conviendra alors de s'interroger sur la façon qu'ont les acteurs mais aussi les théoriciens de définir une « bonne participation ».

## Donner la parole : une évidente nécessité

Essayer de prendre en compte, dans la gestion des « espaces de nature », le plus de demandes possible suppose de connaître les exigences que les *autres* ont à faire entendre. Ménager un espace d'expression apparaît comme une solution évidente, une nécessité, même.

Or, les théories de la représentation, nous dit Emilie Hache, présupposent l'existence « d'un Peuple toujours déjà-mobilisé, c'est-à-dire s'intéressant à *tout* en politique, et participant *tout le temps* à la vie publique. [...] ce Public-là n'existe pas » (Hache, 2011, p.175, les termes en italique sont ceux soulignés par l'auteure). *Des publics émergent*, selon elle, qui ne s'intéressent pas à tout, ne sont ni omnipotents, ni tout le temps mobilisés. Ils sont constitués « d'individus se rassemblant autour de problèmes qui leur importent et que l'Etat semble mal équipé – à ce moment - pour traiter [...] ils ne s'intéressent pas à la politique ou à la démocratie en général, mais à des « choses » qui les concernent » (Hache, 2011, p. 176). Pour la philosophe qui reprend les thèses de Dewey, ces publics sont « aussi ignorants que leurs gouvernants concernant les questions auxquelles ils réagissent », c'est-à-dire qu'ils ne le sont pas davantage. De plus, cette incompetence est « loin d'être définitive, elle peut être corrigée par un apprentissage commun ».

Ce « trajet de mobilisation » (Hache reprenant Latour) peut être observé sur plusieurs de nos terrains. Les lettres de plainte adressées au service des espaces verts de la ville de Grenoble, parce qu'elles sont prises au sérieux par les gestionnaires, sont une manifestation de l'intérêt que des publics portent à la question du devenir de ces espaces et la volonté qui est la leur d'infléchir les initiatives prises. Des réunions de concertation sont également organisées à l'échelle de quartiers ou même à propos d'un arbre en particulier parce que les habitants ont fait part de certaines de leurs inquiétudes aux gestionnaires. C'est parce que la possibilité de s'exprimer existe, qu'une part du temps de travail des responsables est vouée à écouter et répondre à ces plaintes ou demandes, que des publics émergent.

Dans le cadre du projet Chartreuse Propre, les individus réunis en Collectif interpellent les techniciens du Parc et les élus et sont progressivement intégrés dans des espaces de débat, notamment la plateforme environnement. Ils ne s'intéressent pas à tout et leurs préoccupations sont, pour certains, très récentes (rappelons-nous que les initiateurs du projet n'avaient « jamais fait d'associatif avant »). Ils se rassemblent autour d'un problème singulier qui les intéresse et les mobilise. Ce problème fait voler en éclat le *matter-of-fact* qu'était le Parc, régi par une charte, parce que cette charte n'est pas respectée par les maires. En cela, ils empêchent de clore le débat scientifique, moral et politique qui aurait fait du Parc un espace où l'environnement est sain, « un point c'est tout ». A travers la cartographie des « points noirs » qu'ils réalisent, ils se posent peu à peu comme *experts* de ce souci, ils deviennent des acteurs sur lesquels le Parc peut compter pour mener le projet de ce territoire chartrois. Ce faisant, ils demandent au Parc de changer ses habitudes et de s'adresser à eux différemment, de leur faire confiance (de les financer pour mener à bien leur projet qui est aussi ou en tout cas « devrait être », comme ils l'expliquent, celui du Parc).

La *vitalité* du Focus Group américain que nous avons approché est bien différente puisqu'il s'agit d'un groupe dont les membres ont été sélectionnés par l'institution responsable du devenir de Mt Jefferson Wilderness. A ce titre, leur identification comme « contre pouvoir » ou force émergente ne se ressent pas d'emblée. Ils s'intéressent à la wilderness en général pour la plupart (sans pour autant s'intéresser à la politique dans son ensemble), mais le problème singulier auquel fait face Mt Jefferson Wilderness n'est pas le leur : ils sont curieux vis-à-vis de lui cependant. Le *travail d'intéressement* va être mené collégalement par le Forest Service et la chercheuse, personne extérieure à laquelle ils font confiance. On peut dire que le souci commun émerge à un moment en particulier, le jour où les membres du Focus Group commencent à remettre en cause les « standards ». Ils prennent conscience de la non correspondance entre le diagnostic qui a été mené sur les terrains de bivouac, les sentiers et le ressenti des visiteurs - diagnostic à propos duquel ils s'étaient permis de douter mais qu'ils ont finalement accepté - et les critères afférents à la Wilderness. Ils s'approprient ce problème lorsqu'ils commencent à sentir la difficulté qui va être celle de leur tâche : répondre aux différentes demandes qu'ils portent et aux impératifs qui leur sont adressés. Leur première réaction est d'ailleurs de vouloir reconstruire les standards, c'est-à-dire de modifier la teneur des injonctions qui leurs sont imposées. Le long travail de scénarisation qui s'en suit et la fidélité des membres mobilisés dans le Focus Group témoignent du fait que le devenir de Mt Jefferson Wilderness est devenu, pour eux, un « matter of concern », une affaire publique à laquelle ils s'intéressent et à propos de laquelle ils peuvent négocier.

La participation du public ne constitue donc pas une solution aux problèmes posés mais un *moyen* de redéfinir ce problème comme une chose publique (*res publica*), une façon de faire entendre les différentes demandes auxquelles il faudrait répondre. Ce processus *d' enrôlement* vise à *donner une place* et une voix à différentes entités qui ont été identifiées ou qui s'identifient comme ayant un intérêt dans la construction du monde commun qui est en train de se tramer. Or, il semble que cette distinction est mal assimilée et la participation est aujourd'hui considérée, de plus en plus, non comme un moyen de trouver des solutions mais comme une solution en-soi.

### **L'injonction participative : du leurre à la tyrannie**

La notion de participation a connu un essor considérable qu'il convient de mettre en lien avec l'avènement d'une réflexion sur les soucis dits « environnementaux ». Définie comme « un processus itératif et concerté dont le but est d'engager une réflexion et des actions communes en faveur du développement durable d'un territoire » (Bioret et al., 2009, p. 235), la participation est considérée depuis presque deux décennies comme LE moyen d'accéder à la durabilité par le biais d'une négociation permanente entre les populations locales sur un territoire, que l'on amène à s'intéresser au devenir de ce dernier.

Lionel Laslaz identifie et hiérarchise plusieurs niveaux de participation, lesquels vont de la sensibilisation du public<sup>452</sup> (qui s'apparente à des formes assez superficielles d'information) à l'autonomie de gestion (la planification est ascendante, elle part de l'échelon local pour remonter et s'imposer à l'Etat) (Laslaz, 2010).

Les principes sur lesquels repose la notion de participation sont *louables* : partage du pouvoir, reconnaissance et acceptation d'autrui comme interlocuteur, construction de « référentiels partagés », dépassement des *a priori* et des craintes, favorisation de la discussion. Laslaz remarque, à juste titre, que « l'on ne peut être qu'en accord avec l'idée de participation », (Laslaz, 2010). Elle s'est d'ailleurs imposée comme une sorte de « solution miracle » et c'est là sans doute le plus grand problème de la participation : devenue « à la mode », elle a été instrumentalisée à des fins qui sont peut-être moins louables comme une sorte de moyen capable de légitimer n'importe quelle fin.

Le partage des pouvoirs comme la reconnaissance des compétences citoyennes est souvent un leurre et la sélection des participants, la distribution de la parole et le recueil des demandes exprimées, un vaste « simulacre ». Parfois vecteur de réactivation de conflits enfouis, occasions de spolier la parole ou encore levier de dédouanement des pouvoirs politiques à intervenir dans des secteurs où l'accord n'était pas trouvé ; mieux, à profiter des divisions ainsi créées pour faire diversion et intervenir sur autre chose : les errements et les débordements liés à l'application de la participation comme principe-solution sont nombreux.

Le souci majeur de la participation est, justement, qu'elle est devenue un « principe » c'est-à-dire un nouvel impératif. On arrive à faire croire que l'absence de participation équivaut à une absence de démocratie alors que les décideurs, pour la plupart sont élus (Laslaz, 2010). Nous avons montré les manques de la politique représentative, mais le *surinvestissement* politique et émotif autour de la participation ne gomme pas forcément ces manques, elle participe parfois à les creuser « sous couvert » de respecter ce principe.

Parti d'un souci moral d'accueillir, d'écouter et de prendre en compte une partie des entités qui autrefois n'étaient pas comprises dans la construction des décisions politiques, la participation est devenue un principe moralisateur, une coquille vide au nom de laquelle « tout est permis, ou presque ». L'expérience montre que l'on n'écoute pas autant ceux qui ont quelque chose à dire que ceux qui « savent dire ». Ainsi, des acteurs rompus à l'exercice vont venir intervenir sur des sujets qui ne comptent pas pour eux, simplement parce que participer leur tient à cœur, « par principe ».

Certains experts en droit de l'environnement, à l'instar de Carl Enckell, n'hésitent pas à dénoncer la « tyrannie » que constitue l'application de cette règle de procédure et les *vices* qui en résultent. Aujourd'hui inscrit à la fois dans l'article L 101-1 du Code de l'Environnement

---

<sup>452</sup> Une des difficultés rencontrées par la participation comme « outil » est que les publics sont encore très souvent considérés comme formant un seul et même public.

et dans l'article 7 de la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution Française, le principe de participation du public veut que « *le public [soit] associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire*<sup>453</sup> ». Pour Enckell<sup>454</sup>, ce principe, tel un « virus », contamine la vie politique et provoque une importante « insécurité juridique » pour le droit de l'environnement. Pire, il paralyse les initiatives des opérateurs privés, souvent en raison de préoccupations qui sont personnelles (syndrome NIMBY). Et l'auteur déplore cette société « gouvernée par des principes plutôt que par des hommes » : la participation du public a bien des *effets pervers* puisqu'elle produit le contraire de ce qu'elle est censée favoriser. Pire, elle semble, selon Enckell, freiner des décisions qui ont trait aux procédures d'inscription des installations classées et pourrait mener à l'annulation par l'ONU du plan « 20% d'énergies renouvelables d'ici 2020 ». Il semble ainsi que le principe de participation tire ainsi « à bout portant » sur l'environnement alors qu'elle s'est donnée pour mission de mieux le protéger/traiter.

Pour finir, il apparaît que la participation du public est parfois (souvent ?) vue comme un outil de légitimation de décisions qui auraient déjà été prises. Nous avons eu affaire à cette inquiétude à propos des outputs du Focus Group auquel nous nous sommes intéressés en Oregon. Or, Lionel Laslaz nous éclaire à ce sujet : « gouverner c'est choisir. Certaines idées émises par les parties prenantes ne sont pas appliquées, entraînant des frustrations ou étant ressenties comme des affronts en raison du choix d'une autre voie » (Laslaz, 2010). La mise en place de dispositifs participatifs est souvent présentée comme un processus dont l'issue sera le compromis, c'est-à-dire que l'on *fait croire* aux participants que leurs demandes seront prises en compte (sinon, comment les convaincre de participer ?) et leurs frustrations sont d'autant plus grandes qu'elles n'ont pas été anticipées/prévenues. Cet aspect rejoint, en définitive, la difficulté qui est celle des organisateurs à « faire participer » des publics qui ne tiendraient pas à le faire. L'impératif de participation s'accompagne d'un devoir d'intéressement.

Nous avons vu, à travers nos observations du Wilderness Focus Group, que la motivation des publics pouvait être encouragée pour peu que l'on *ruse* sur le processus de recrutement. Toutefois, l'intérêt, la curiosité des citoyens ne peut pas se décréter. Des questions restent donc en suspend : est-il plus moral de forcer des personnes à s'intéresser à un sujet dont ils ne se préoccupent pas au départ ou bien de sélectionner des porte-paroles dont on sait qu'ils auront un avis, quitte à ce que cet avis ne soit pas proche du citoyen lambda qui est celui qui fréquentera le site dont on tente de redéfinir les contours normatifs ?

---

<sup>453</sup> Les deux articles se rejoignent sur ce point.

<sup>454</sup> Article intitulé « Concertation avec le public : talon d'Achille des décisions ayant un impact sur l'environnement », publié le 17 juin 2012 en tant qu' « avis d'expert » sur le site [actu-environnement.com](http://actu-environnement.com).

## Mais alors, qu'est ce qu'une « bonne participation » ?

A la question « Existe-il des moyens plus moraux que d'autres de faire participer les publics ? », une autre question fait écho : « comment rendre la participation à la fois morale et opérationnelle ? ». Les réponses que nous pensons apporter nous sont inspirées par la lecture de l'ouvrage d'Emilie Hache<sup>455</sup>. Influencée par John Dewey, elle se réfère à ce qu'il appelle « le *continuum* des fins et des moyens ». Pour elle, « c'est parce qu'une politique fait attention aux moyens qu'elle emploie qu'elle est morale, et c'est parce qu'elle ne se moque pas des conséquences qu'une morale est pragmatique ». Car pour Dewey, les fins n'ont pas de valeur indépendante de l'appréciation de leurs moyens. Il est nécessaire d'analyser les deux – fins et moyens – dans leur relation. Moraliser la politique revient ainsi à la construire sur « des propositions empiriquement fondées », ce qui suppose de *ralentir* pour *faire attention aux détails*, ralentir pour *mieux* avancer.

Engager un processus participatif pour « respecter les procédures » n'apparaît donc pas aussi fondé empiriquement que le désir de prendre en compte des êtres. Voilà pourquoi il nous semble que ces processus doivent recouvrir des formes les plus variées, les plus originales, les plus sur-mesure possible ! Les *modes d'emploi* de la « bonne participation » proposés aux « global experts<sup>456</sup> » nous semblent, à ce titre, particulièrement dangereux et *pervers*. Nous suivons les propositions de Lionel Laslaz lorsqu'il parle de l'invention souhaitable d'outils « adhocratiques » (Laslaz, 2010), c'est-à-dire des outils pour le « ici et maintenant », des outils qui évoluent avec le collectif mobilisé.

Quant aux frustrations engendrées par les expériences de participation dans lesquelles les avis et les demandes de certains n'ont pas été pris en compte, nous pensons qu'elles sont en grande partie dues à la confusion qui règne entre les termes « consensus » et « compromis ». On fait croire aux publics qu'ils vont atteindre un « consensus » (l'accord général). Or, ce but recherché est très rarement atteint, voire jamais. Les décideurs *doutent* que cet accord soit possible (c'est justement ce qui les pousse à organiser la participation des publics) mais ils ne partagent que très rarement ce doute. Ils n'admettent pas, n'assument pas que dans la majorité (plutôt absolue) des cas, c'est un « compromis » (un arrangement fait de concessions) qui sera atteint, ce qui *présage* de la frustration des uns et des autres.

Ainsi, une « bonne participation » pourrait commencer sur des bases saines, c'est-à-dire admettre que certaines demandes ne pourront être satisfaites mais qu'il est nécessaire de les connaître *quand même*, ne serait-ce que pour savoir vis-à-vis de qui l'on contracte des dettes, qui a été exclu du collectif et demandera, tôt ou tard, à y entrer à nouveau. La trajectoire

---

<sup>455</sup> Emilie HACHE, *Ce à quoi nous tenons, Propositions pour une écologie pragmatique*, La Découverte, 2011, p. 173 et suivantes. John DEWEY, *Le Public et ses problèmes*, traduit par Joëlle Zask, Pau, Léo Scheer, 1984 (1927).

<sup>456</sup> A ce sujet, voir l'article édifiant de Bernard Kalaora : *Global Expert, la religion des mots*, auquel nous avons répondu : *Expertise : les maux d'une religion* (Aublet, Tollis, juin 2012, séminaire MéThéoGéo, le Pradel (07)).

d'apprentissage collectif, c'est-à-dire la prise en compte – au moins pour un temps – de la complexité des situations, représente déjà le début d'un *trajet d'apaisement* (Laslaz, 2010). Ce n'est qu'en considérant que l'issue du débat n'est pas la fin du processus de construction du monde commun envisagé, et que « **la politique est quelque chose qu'on peut rater** » (Latour, 2006), que les politiques peuvent se donner une chance d'être morales *et* pragmatistes. En creux de notre démonstration apparaît un impératif latent mais omniprésent, celui de passer à l'action. En effet, si nous avons montré la multiplicité, la complexité et l'intrication des demandes adressées aux gestionnaires, il s'agit pour eux d'*agir quand même*.

### **3. Un impératif qui dépasse les autres : FAIRE (ensemble et bien)**

Pourquoi la morale devrait-elle être pragmatique ? Nous pensons que si la morale n'est pas pragmatique, si elle ne vise pas l'action, elle a peu de chance d'infiltrer ou en tout cas d'être pensée avec le politique. Nous avons identifié, dans les discours des acteurs que nous avons interviewés, un attachement fort à l'action. C'est un devoir qu'ils se donnent. Quand bien même ils tentent de faire attention à une multiplicité de choses et cherchent à répondre à un maximum de demandes, leur visée est toujours de *faire*. Ce faisant, les gestionnaires cherchent avant tout à coller avec ce que l'on attend d'eux, ils se donnent le devoir d'agir parce qu'on leur demande de le faire. Si les responsables sont sommés de rendre des comptes quant à leurs activités, nous allons voir qu'ils sont surtout censés rendre compte du fait qu'ils exercent des activités tout court.

#### **Les gestionnaires sont toujours sommés de « faire quelque chose »**

Nous avons dit que *faire* relève d'un impératif mais il s'agit en réalité, du point de vue des publics, d'un acquis. Les publics ne peuvent concevoir que les gestionnaires laissent l'espace dont ils ont la charge, opérer sans eux. Nous parlons de quelque chose qui serait de l'ordre de l'acquis : plus qu'un devoir, le fait de faire est *un dû*.

Nous récapitulons ci-dessous, de manière grossière (puisque nous avons choisi arbitrairement certaines familles de mots, sans considérer les synonymes), l'occurrence de différents termes qui ont trait à l'action en les opposant de manière artificielle (puisque « dire c'est faire » Cf. Austin, 1962) avec les termes « penser » et « dire ».

Ce sont les acteurs qui nous amènent à opérer cette distinction lorsqu'ils disent, par exemple, qu'ils avaient pensé à des solutions, en avaient discuté mais que « comme ça ne s'est pas fait, ce n'est pas la peine d'en parler ».

<b>FAIRE, un impératif qui dépasse tous les autres</b>	Agir/ do	Action (s)	Faire/ make	Dire/ Say	Penser/ Think
<b>EVG</b>					
« Avoir une vision globale et faire en sorte que les choses avancent »	1	8	596	144	82
<b>Ch. P.</b>					
« Je connaissais là-haut, je savais qu'il y avait un truc à faire »	8	37	397	92	49
<b>PE</b>					
« quand on croit à un certain nombre de chose [...] il faut se donner les moyens de les faire passer [...] s'investir dans la vie collective »	0	19	446	220	79
<b>Mt JW</b>					
« Sommes-nous en accord avec les standard du Forest Plan ? Si ce n'est pas le cas, nous devons prendre des mesures (actions) pour réparer ça <sup>457</sup> ».	(490)	13	148	121	202

**Tableau n°21** : Occurrence des termes relatifs à l'agir, au faire, au dire et au penser dans les entretiens sur chaque terrain d'étude.

Les différences entre les corpus ne sont pas criantes. Mais nous observons que les deux terrains les plus « urbains » sont ceux qui sont les plus clairement tournés vers l'action. Les uns « font des jardins » tandis que les autres « font des ramassages, de la sensibilisation ». Pour le terrain pyrénéen, en revanche, il semble que le « dire » ait une forte importance, certaines phrases sont intéressantes : « le bâtiment, c'était un parti pris architectural pour dire « bon, on rentre dans un sanctuaire donc on ferme » » comme si aménager l'espace était un moyen de dire des choses aux touristes. Enfin, sur le terrain américain, il est délicat de comparer l'occurrence de « do » (aussi auxiliaire) et « agir ». Ce qu'il est sans doute le plus intéressant de noter est la forte occurrence du verbe « think ». C'est peut-être sur ce terrain que l'intervention des gestionnaires est la moins sollicitée puisque les aménagements doivent être limités : leur travail consiste donc à des activités plus discrètes de surveillance, d'observations, voire de contrôle (actions qui ne sont pas vraiment souhaitées par les visiteurs).

Le tableau ne fait pas suffisamment ressortir la teneur du rapport à l'action dans les « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés. Or, nous sommes ici sur des espaces où il est difficilement concevable de laisser-faire les entités en présence.

<sup>457</sup> “Are we meeting the forest plan standards? If we are not, we are required to take action to fix something”.

Nous l'avons vu à propos des espaces verts urbains, ces pratiques étaient rapidement considérées comme les formes d'un *laxisme* à l'égard des éléments « naturels » mais aussi des citoyens. Laisser les arbres « pousser en libre » est vu comme une *erreur* du passé. En Chartreuse, laisser les personnes benner leurs déchets et les maires « ne rien faire » n'est pas tenable pour le Collectif Chartreuse Propre. Et ce n'est que parce qu'ils agissent (qu'ils cherchent à corriger les pratiques qu'ils décrivent), qu'ils se professionnalisent, que les bénévoles acquièrent une *reconnaissance* de la part du Parc. Ils n'existent que parce qu'ils agissent, ce qui leur donne la possibilité de parler/dénoncer. Au Pont d'Espagne, la situation qui a précédé les aménagements était qualifiée d'anarchique et ne convenait pas. La nécessité d'agir caractérisée dans la communication par son « urgence » a permis de passer outre le fait de convoquer les habitants dans la construction du futur site<sup>458</sup>. A Mt Jefferson Wilderness, laisser les visiteurs envahir les terrains de bivouac et piétiner la végétation est vécu comme une inquiétude de voir le site perdre son caractère sauvage. Si l'objectif est, pour les acteurs, de laisser au maximum « la wilderness se débrouiller », cela s'accompagne d'actions multiples en direction des usagers. Laisser une place aux processus « naturels » suppose d'en éloigner au maximum les visiteurs, de maintenir la distance entre eux, par des dispositifs d'information ou de contrainte (interdictions, barrières).

En définitive, il semble que la crédibilité et la légitimité des gestionnaires s'appuie sur leurs capacités à agir. Or, nous avons vu que les pratiques de gestion, notamment au niveau des espaces verts urbains, s'engageaient sur des temporalités nouvelles. Il s'agissait pour les responsables d'opérer des tests dont la pertinence ne pourrait être perçue que sur un temps long. Ce type de « tâtonnements » devait être *dissimulé* aux publics. Rappelons-nous également du fait que, dans le cas des espaces verts grenoblois, les gestionnaires traitent de moins en moins les parasites des arbres, comptant sur l'arrivée prochaine de prédateurs « naturels » de ces parasites. En attendant, ils ne restent pas « sans rien faire » puisque, en plus d'une surveillance attentive, ils pulvérisent, par exemple, de l'eau sur certains platanes, pour le plus grand bonheur des passants ravis de voir que l'on s'occupe de ce problème (alors qu'on s'en occupe sans doute davantage en attendant les prédateurs « auxiliaires », sauf que cette action ne se voit pas). L'impératif d'action s'accompagne ainsi d'une injonction à *rendre visible* ce qui est fait.

Ainsi, même si les acteurs que nous avons suivis cherchent à s'attarder pour prendre en compte davantage de points de vue et d'êtres, une incantation à l'efficacité les pousse parfois à ne pas rendre compte de ce travail d'intégration. Ils doivent rendre des comptes par rapport à ce qu'ils sont censés faire. Cet impératif amène parfois à faire fi d'autres demandes. Parfois même l'impératif d'action supplante l'impératif de participation (PE). Nous nous demandons si ce n'est pas le fait que les « espaces de nature » que nous avons observé sont circonscrits

---

<sup>458</sup> Cette « urgence » n'excuse pas à elle seule l'impasse faite sur la participation des habitants et groupes d'intérêt au projet mais c'est en ces termes que les décideurs s'en dédouanent.

dans un périmètre et qu'un budget est alloué à cet espace et à une équipe qui est tenue pour responsable de son devenir qui amène à renforcer cette injonction du « faire à tout-prix ».

### **Plus qu'une injonction, un attachement à l'action (ensemble) ?**

Les extraits d'entretien mis à plat dans le tableau précédent (n°21) semblent indiquer qu'au-delà de l'injonction qui pousse les acteurs à agir et à démontrer qu'ils agissent, ils sont attachés à la dimension pragmatique de leur mission. Pour les professionnels, nous avons noté qu'ils étaient amenés à « faire plus avec moins » pour les espaces verts de Grenoble et pour Mt Jefferson Wilderness. Malgré cette contrainte, les gestionnaires déclaraient *aimer* leur travail. Quand nous leur demandions quels étaient les aspects négatifs et positifs de leur travail, la liste des seconds était toujours plus longue que celle des premiers. Et l'une des raisons de cet attachement était souvent le fait de faire et le pouvoir de *transformation* du monde, de *leur monde* (Lolive, 2008) qui en résultait.

Cet aspect est encore plus visible à propos des actions de nettoyage menées en Chartreuse. Comme le rapporte l'un des bénévoles dans un e-mail adressé au Collectif « *Le Parc ne nous a pas engagés dans cette décharge... Nous y sommes allés tous seuls !* ». Un observateur extérieur faisait remarquer qu'il était « *sidéré* » que « *l'on confie à des bénévoles, des gamins, la gestion de l'évacuation de décharges de plusieurs dizaines d'années* ».

Le fait que ces habitants plutôt que d'autres se lèvent tôt un jour de week-end pour aller nettoyer les déchets des autres ne tient pas au fait que leurs valeurs soient différentes mais que leurs *attachements* ne soient pas les mêmes. Ils ne tiennent pas à la même chose. Or, il apparaît que ce qui motive les ramasseurs bénévoles n'est pas le fait de purifier un espace souillé par les déchets, en tout cas cette motivation importe peu au regard de leur « envie de faire quelque chose ». Nous avons d'ailleurs vu que ces acteurs étaient par ailleurs engagés (pour la plupart) dans d'autres actions de bénévolat. Ce sont des personnes qui *aiment* à se rendre utile.

De plus, l'ambiance des ramassages est évoquée comme une motivation supplémentaire. La convivialité pousse les bénévoles à revenir les années suivantes sur les lieux de ramassage, non parce qu'ils sont attachés à ces lieux (lesquels changent), mais parce qu'ils ont envie de retrouver certaines de leurs connaissances, amener leurs enfants, aider un ami. L'action ensemble apparaît comme un ressort de leur engagement et non comme une contrainte. La « protection de l'environnement », affichée comme la justification de leur action (ce que nous avons appelé « éthiquette »), devient un moyen de vivre de « bons moments », un *quasi-prétexte*. Evidemment, le fait que ce soit une action louable et qui fait consensus permet de légitimer encore plus cette action, de mettre en œuvre les conditions pour que cet événement auquel ils sont attachés ait lieu.

## Qu'est-ce qu'une pratique morale ? Affection et responsabilité

Dans ce travail, nous nous demandons ce qui fait qu'une politique (au sens d'initiative collective pour construire un monde commun) peut être considérée comme morale et ce qui fait que la morale peut être pragmatique.

Il semble que répondre à toutes les demandes morales soit une mission impossible mais que la teneur morale des pratiques gestionnaires des « espaces de nature » et peut-être des responsables au sens large du terme, tiennent à la prise de conscience de cette impossibilité comme quelque chose de tragique, qu'ils acceptent cette impossibilité et que celle-ci les *affecte*. Les tentatives de trouver des façons de ne pas avoir à choisir entre les êtres et les choses qui leur adressent des demandes prouvent cette affection. Les doutes qu'ils affichent quant à la façon dont ils pourraient/ont pu *mal-traiter* certaines entités vont dans ce sens. Ces doutes se donnent à voir dans les *scrupules* mais aussi les *regrets* que les gestionnaires partagent de façon plus ou moins explicites.

Ce type de scrupules est très clairement exprimé dans la lettre adressée au Focus Group américain à propos de la lettre de John B. (le détracteur cf. Chapitre 6). Les gestionnaires s'inquiètent de n'avoir pas pris suffisamment en compte les demandes des membres volontaires. Ils ont des scrupules à rendre publics les résultats de leurs débats. Ils demandent aux membres du Focus Group de leur faire part de leur sentiment vis-à-vis de la décision émise (recommandations faites au Forest Supervisor) et du processus de concertation dans son ensemble. On peut ironiser sur cet événement en pensant qu'il s'agit là d'une approche démagogique mais à ce moment-là, les gestionnaires considèrent vraiment la possibilité de tirer un trait sur cette expérience et les réflexions qu'elle a produites. Le doute à la base de cette initiative leur « fait faire des choses ». Ils tentent de répondre à la problématique posée par l'un des protagonistes et même, plus de dix ans après, ils ne sont pas certains d'avoir « bien fait les choses ». Plusieurs gestionnaires affichent des « mixed feelings » (*sentiments embrouillés*) à propos de la façon qu'ils ont eu de procéder : n'est-ce pas cette incertitude, cette inquiétude d'avoir « bien agi » qui fonde la dimension morale (et non le moralisme) de leurs pratiques ?

Les regrets constituent, pour nous, le pendant du scrupule. Ils peuvent paraître vains puisque l'action a déjà eu lieu, mais il semble que la dimension morale se joue aussi dans la *réitération* de l'action. Reconnaître que des dettes ont été créées à l'endroit de certains êtres, certains publics ou certaines choses participe à fonder la responsabilité morale des pratiques. La réaction du directeur adjoint du Service des espaces verts de Grenoble aux lettres de plainte concernant des arbres « trop grands », s'apparente à ce type de regret quand il dit « *ils ont raison, on a laissé faire ça* ». C'est lui qui, en retour, plaint les habitants concernés. Il est affecté par leur situation et souffre de l'irréversibilité de la situation. De ce fait, l'élagage des jeunes arbres suit de nouvelles orientations pour ne pas reproduire ce type de conséquences regrettables.

Nous soutenons ainsi l'idée qu'il y a une dimension intrinsèquement sensible, affective même, qui œuvre dans le processus de construction des pratiques qui visent à « bien faire ». Dans le processus continu d'association des êtres et des choses dans un monde futur désirable et tenable, les acteurs qui formulent de tels scrupules ou de tels regrets, se portent responsables au sens fort du terme que lui donne Paul Ricœur, ils acceptent d'être tenus « pour le même aujourd'hui que celui qui a fait hier et qui fera demain » (Ricœur, 1996, p. 342). Cette dimension temporelle, cette continuité-là, et la permanence du moi confondu avec l'institution (dans le « on a laissé faire ça », le gestionnaire se porte responsable pour des décisions qu'il n'a pas prises) justifie de ne prendre une posture ni individualiste, ni holistique mais bien de saisir les deux dans leur inextricable relation.

### **Qu'est-ce qu'une morale pragmatique ? La réarticulation des fins et des moyens**

Nous venons d'apporter quelques éléments de réponse à la question « comment moraliser la politique de gestion des « espaces de nature » ? ». En miroir, nous souhaitons en ouvrir une autre : « Comment faire en sorte que cette moralisation ne tue pas la pratique, c'est-à-dire n'empêche pas les gestionnaires de faire ? ».

C'est la question qui se pose à propos du principe de précaution. Longtemps considéré comme un principe d'inaction parce qu'il cherchait à moraliser les initiatives politiques en les incitant à la prudence et au doute, il a subi des critiques qui, selon plusieurs théoriciens, dont Bruno Latour, ne tiennent pas car elles relèvent d'une incompréhension à son égard<sup>459</sup>. Il est compris comme un « principe d'abstention », selon lequel « en l'absence d'une certitude absolue, on ne doit rien faire du tout ». Alors qu'il dit tout l'inverse : « des mesures peuvent être prises, même en l'absence de certitude absolue », pour peu que les doutes soient circonscrits et assumés. Et c'est là que l'« expertise indiscutable » et tous ses *matters of fact* se trouvent disqualifiés car le retour au sens commun prôné par le principe de précaution vise l'émergence de problèmes discutables, intéressant au-delà des experts (ils n'en sont pas exclus mais leur autorité se trouve discutée), des publics pluriels. C'est accepter que « l'on ne peut plus foncer de l'avant en espérant que les conséquences de nos actions ne reviendront plus sur nous, pour nous hanter » (Latour, 2007). Prendre en charge et non se décharger sur d'autres humains, d'autres générations, d'autres choses. Il s'agit de « mettre l'ensemble de la vie collective en situation d'alerte, d'expérience, d'exploration des retombées imprévisibles de nos actions communes » (Idem). Il ne s'agit pas de cesser d'agir, mais bien d'agir différemment, d'agir comme si nous ne savions pas, à l'avance, les conséquences qu'allaient pouvoir avoir nos engagements pratiques.

---

<sup>459</sup> Bruno Latour, « Vive l'audacieux principe de précaution ! », article publié dans *Le Monde* le 5 novembre 2007.

Voir également Catherine Larrere, « Le principe de précaution et ses critiques », *Innovations* 2/2003 (n° 18), p. 9-26.

Cette moralisation de l'action collective suppose de réarticuler les fins visées et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. John Dewey dit : « sous couvert de dire une chose exacte – les fins [...] fondent les moyens employés – [la maxime « les fins justifient les moyens »] nous dit en fait qu'un fragment arbitrairement sélectionné – autorise l'usage de ces moyens pour l'obtenir<sup>460</sup> ». Même quand les fins sont louables, tous les moyens ne sont pas bons. Ainsi, lorsque les élus valléens de Cauterets décident de prendre en charge l'aménagement du site du Pont d'Espagne, même s'ils visent un meilleur accueil des visiteurs et le maintien d'une économie locale en perte de vitesse, les moyens dirigistes qu'ils emploient seront retenus contre eux par les habitants. Car il ne s'agissait pas de répondre à un problème purement technique (en existe-t-il ?) mais bien à une « chose commune », un problème politique, un problème intéressant le vivre-ensemble.

C'est ce type d'expérience qui nous fait suivre les traces d'Emilie Hache (2011) lorsqu'elle explique : « Morale et politique fonctionnent ici comme des garde-fous l'un de l'autre : d'un côté, la prise en compte du souci moral l'oblige [la politique] à faire attention aux détails, à ralentir ; de l'autre, ce autour de quoi les protagonistes se rassemblent garde nos préoccupations morales d'être vides, détachées du monde ».

Sur le plan spatial, réarticuler fin et moyens, politique et morale, signifie aussi prendre en considération l'espace dans lequel les acteurs agissent et celui sur lequel leurs actions ont une incidence. Lorsque le collectif Chartreuse Propre organise le covoiturage des bénévoles pour se rendre sur les sites de ramassage, il associe à ses pratiques, un espace qui déborde celui des « points noirs ». Il intègre à son action les pollutions que le déplacement des volontaires pourrait engendrer. Cette initiative, au-delà de sa dimension sociale (créer une solidarité entre les ramasseurs en amont de l'évènement), cherche à prendre en compte les impacts négatifs que pourrait avoir une action communément admise comme « louable ».

En définitive, même si les codes de jugement changent, le spectre de l'efficacité et de la maîtrise continue de planer sur les gestionnaires. Nous avons vu que répondre à tout et à tous est une mission impossible pour les gestionnaires. Pourtant, ils *doivent* répondre. Ainsi, il apparaît que c'est dans la *tentative* de répondre (tentative qui peut échouer) à un nombre toujours plus grand d'entités et donc dans l'attention portée à ces demandes (connues et reconnues) que se jouent la moralité et la légitimité des modes de faire. D'autre part, le « bien faire » se joue dans la *réitération* des pratiques : le doute de n'avoir pas pu répondre à toutes ces demandes, la conscience d'avoir laissé de côté certaines d'entre elles construit déjà la mise en action future. Cette prudence (Jonas, 1979) n'est pas une paralysie, elle est productive de sens et de pratiques.

---

<sup>460</sup> Nous nous appuyons ici sur un passage sélectionné par Emilie Hache (Hache, 2011, p. 174) de Dewey J., *La Théorie de la valuation*, VI, 1935.

## Conclusion du chapitre sept :

Nous avons souhaité consacrer ce chapitre à analyser la multiplicité des demandes morales qui étaient adressées aux gestionnaires des « espaces de nature » que nous avons observés, afin de rendre compte de la complexité de leur tâche. Nous avons montré que gérer ces espaces revenait à tenter de répondre à une inquiétude de cohabitation suscitée par le partage d'un espace fini entre des entités multiples, espace pour lequel ils sont tenus/se portent responsables. Ces espaces n'étant pas de purs faits scientifiques ou politiques (matters of fact), nous avons vu que des espaces de négociation s'ouvraient pour intéresser des publics divers.

Ce mouvement d'ouverture ne va pas de soi pour tous les espaces observés mais la participation est généralement vue comme un processus positif moral et efficace (les décideurs qui s'en détachent sont blâmés). Cependant, nous avons aussi compris que la participation pouvait amener à certaines dérives lorsqu'elle devenait un principe (moraliste). Enfin, nous avons identifié un impératif qui dépassait tous les autres, celui de faire. Cette injonction n'est pas vraiment extérieure aux individus enquêtés puisqu'ils disent être attachés à elle. *Ils tiennent à agir et à « bien agir »*. Or, considérant toutes les demandes et impératifs auxquels *ils sont tenus*, nous nous interrogeons sur la faisabilité de leur mission. Ils ont à opérer des choix. Or, comment choisir ? Et surtout comment rendre compte de ces choix pour que la situation soit acceptable, c'est-à-dire pour que le monde commun qui se dessine soit tenable ?

Nous avons montré qu'il n'y a pas de véritable « tournant éthique ». Nous n'identifions aucun nouveau paradigme qui serait éthique et qui synthétiserait la pluralité des mutations observées. Par contre, nous trouvons des tentatives de *bien faire*. Ces fragments d'action sont éthiques puisque les individus cherchent à bricoler de manière concrète et réflexive avec des impératifs moraux qui ne sont pas près de disparaître. Ce faisant, ils prennent également en considération la singularité des situations qu'ils doivent gérer. Leur tâche consiste alors à trouver des arrangements sur-mesure. L'inquiétude de cohabitation se meut en tentative de composition nourrie, en miroir, par une *inquiétude de coordination* (Thévenot, 2006). C'est bien dans les choix qu'ils font que les acteurs s'inscrivent dans un agir éthique c'est-à-dire une pragmatique située dont la mise en commun, la communication de cet agir éthique en événement moral, est, nous allons le voir délicate, problématique. Comment réticuler ces fragments actanciels pour leur donner cohérence et légitimité ?

## CHAPITRE 8 : GÉRER « QUAND MÊME » : COMPROMETTRE SANS SE COMPROMETTRE

Nous venons de voir que « bien gérer » n'était pas réalisable dans l'absolu. S'il est possible de prendre en compte une pluralité de demandes, en revanche il est impossible pour les gestionnaires de satisfaire concrètement chacune d'entre elles. Ils ont à opérer un tri, une sélection parmi ces différentes demandes. Dès lors, deux questions apparaissent : comment s'y prennent-ils pour effectuer ces choix et *répondre aux* différents publics ? De plus, comment font-ils pour rendre compte de leur travail de composition, leurs arrangements, c'est-à-dire *répondre de* ces choix et les rendre acceptables ?

Car un des enjeux majeurs pour les gestionnaires est de se maintenir dans leur position de coordination-action. En effet, leur responsabilité tient aussi à la position qu'ils occupent. Comment la responsabilité est-elle distribuée ? Leur travail revient à trouver des compromis (ce que nous appellerons « compromettre ») sans se compromettre. Or, nous savons que des dettes et des doutes (des regrets, parfois) surviennent à la suite de conséquences malheureuses mais parfois nécessaires de leurs pratiques. Rendent-ils ces éléments publics et, si oui, comment s'y prennent-ils ? Dans quelle mesure est-il possible de gérer la déception ou la frustration des publics ? Nous nous demandons par ailleurs si la déception des publics est forcément un élément négatif. Nous avons vu que les acteurs pouvaient la déjouer ou la limiter. Il conviendra de revenir sur cette idée car cette déception présuppose aussi un élan, un intéressement des publics que les gestionnaires ne souhaitent pas toujours brider d'entrée.

Enfin, un dernier enjeu nous semble crucial et transversal. Dans le mouvement par lequel les gestionnaires tentent de *se maintenir*, ils ont aussi à cœur de maintenir les « espaces de nature » dont ils ont la charge. Ce n'est que parce que de tels espaces existent que leur travail (leur autorité) a du sens. Nous cherchons à montrer que les choix qu'ils effectuent se rendent visibles dans ces espaces. Quelles formes spatiales leurs initiatives prennent-elles ? Les formes *d'autonomie* qu'ils encouragent n'enlève-t-elles pas aux gestionnaires une partie de leur responsabilité et de leur légitimité ? De quelle façon l'intégrité, la frontière et l'organisation de ces espaces se trouvent-elles *affectées* par les changements que nous identifions ? Après avoir capturé le panorama des contraintes morales collectives qui pesaient sur les gestionnaires, il convient de rediriger la focale sur les individus mais nous ne tarderons pas à revenir vers le collectif.

## **A. Compromettre : rendre possible le dessein d'un monde commun**

Nous avons mis au jour le fait que le compromis était souvent confondu avec le consensus, ce qui exacerbait certaines tensions. En effet, il est courant d'observer que les décideurs organisant un processus de participation font penser aux publics qu'ils mobilisent que les prières de ces derniers seront entendues et exaucées<sup>461</sup>. Or, l'issue du processus ne reflète jamais qu'une partie de leurs « inputs ».

Le compromis reste finalement un mot peu défini alors que ses implications sont très riches. Pire, c'est un terme qui est qualifié négativement comme un concept « mou » et lorsqu'il est d'ordre moral, le compromis est presque toujours péjoratif. Nous suivons Emilie Hache lorsqu'elle dit : « C'est souvent sous la forme d'un demi-échec, voire d'une défaite, que l'on imagine devoir faire un compromis. Ce qui est célébré comme le ressort même du politique est considéré ici comme une sorte de morale au rabais, quelque chose de « moins moral » » (Hache, 2011 : 54).

Nous voudrions profiter de ce travail pour mettre à profit la richesse de la notion de compromis en revenant sur sa définition, ses formes et ses enjeux socio-spatiaux.

### **1. Ce que compromettre signifie**

« Il est vain – quand il n'est pas dangereux – d'escompter un consensus qui mettrait fin aux conflits. La démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon des règles d'arbitrage connues »

Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, (1990 : 300).

### **Promettre ensemble : s'engager dans une négociation cadrée**

Le Dictionnaire des Trésors de la Langue Française apporte des éléments essentiels à la compréhension du verbe « compromettre ». Il s'agit d'un verbe ancien, « vieilli » dont l'origine latine « *compromittere* » veut dire « promettre en même temps ». Il signifie « s'engager par un acte à s'en rapporter au jugement d'un ou plusieurs arbitres pour régler ses différends avec autrui<sup>462</sup> ».

---

<sup>461</sup> Nous utilisons volontairement la métaphore religieuse car nous reviendrons bientôt sur ce point pour montrer en quoi ce « faire croire » peut aussi amener à « faire-faire ».

<sup>462</sup> Nous nous référons ici à l'article « compromettre » sur le site [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)

Ce terme recouvre aussi le fait de se mettre dans une situation qui peut devenir critique, de s'exposer à un danger, à un dommage ou à un préjudice. En cela, compromettre relève d'un engagement au sens fort du terme. La situation risquée dans laquelle les parties proposent de se mettre n'est pas confortable mais elle est vue comme nécessaire à la construction de solutions. Il convient aussi de souligner la présence du *tiers impliqué* dans les mains duquel les parties compromettent leur affaire.

Sur les terrains que nous avons étudiés, il nous semble que le travail des acteurs est justement de compromettre des affaires morales et politiques. Les gestionnaires endossent le rôle de ce tiers. Mais le plus souvent, ils ont à arbitrer entre plus de deux entités. De plus, les promesses qu'ils ont à arbitrer sont, le plus souvent, implicites (les arbres n'ont pas promis de rester dans l'espace qui leur a été attribué, mais on compte sur eux pour le faire).

Dans ce travail de conciliation, les gestionnaires ne jouent pas seuls. Ils sont pris, pour la plupart, dans des institutions qui font perdurer le « vouloir agir ensemble » (Ricoeur, 1990) au-delà de chaque décision qui est prise. Et nous avons vu que le Collectif Chartreuse qui constituait un tiers plus éphémère tentait d'inscrire et de formaliser ses activités au maximum dans des supports qui pourraient lui survivre (site internet, charte).

Ainsi, nous pensons que compromettre est une pratique nécessaire à la composition d'un monde commun tenable et nous avons identifié, dans la deuxième partie de ce travail doctoral, une série de personnes, d'institutions et d'objets qui tiennent une place et un rôle dans ce processus d'arbitrage qui mène au compromis.

### **Compromettre/se compromettre : une limite difficilement identifiable à priori**

Si la position de chacune des parties (y compris celle du tiers) est risquée, c'est qu'en compromettant sur les affaires communes, les protagonistes pourraient se compromettre eux-mêmes. Lorsque l'on compromet quelqu'un, quelque chose ou que l'on se compromet soi-même, on met en danger *l'intégrité* de cette chose ou de cette personne, son avenir voire son honneur (CNRTL).

Or, la distinction de ces deux termes (compromettre et se compromettre) est ténue. Elle est même de plus en plus gommée aujourd'hui. Emilie Hache avance, par exemple, qu'il n'y a pas de limite entre le compromis et la compromission. Pour elle, « faire des compromis consiste à se compromettre » (Hache, 2011, p. 56). Elle n'admet pas qu'un engagement en deçà de la compromission puisse amener à s'engager suffisamment pour que le compromis émerge. Pour elle, il faut s'obliger à abandonner la pureté de ses principes pour pouvoir

transiger. Parfois il faut même abandonner ses principes « tout court »<sup>463</sup>, abandonner jusqu'à « son *innocence* ».

Peut-être met-elle ici le doigt sur le *tragique* qui caractérise la position des gestionnaires, sommés de s'intéresser de près aux entités qu'ils doivent amener à cohabiter. Par ce mouvement, ils sont conduits à tirer un trait sur certaines de leurs certitudes et croyances pour « se mouiller » et *choisir* quelles demandes ils prendront en compte dans leurs pratiques de gestion.

D'autre part, leur travail s'accompagne d'une certaine forme d'intuition et de disponibilité parce que de nombreuses demandes qu'ils pressentent ou qu'ils ont identifiées ne sont pas forcément relayées. Ils doivent alors identifier et porter leur parole. A ce stade, ils se compromettent en devenant *à la fois juge et partie* comme l'illustre l'exemple des responsables des espaces verts se retrouvant à plaider la cause de jeunes arbres ou celui des wilderness managers défendant celle des rives d'un lac ou encore lorsque que ces acteurs portent la parole d'alpinistes dont le désir de solitude doit être, selon eux pris en compte (ce désir de solitude qui, justement, fait que les alpinistes ne viennent pas aux réunions publiques puisqu'ils fuient ce type d'évènements). S'ils veulent garder leur crédibilité les gestionnaires doivent alors, de façon plus ou moins confortable, se compromettre auprès d'au moins deux mandants.

### **Plus qu'un résultat, le compromis est une tentative**

Compromettre n'est pas statuer. Il s'agit de s'engager dans un processus de conciliation. Or, en affichant presque toujours le compromis comme but ultime, les politiques qui visent à intéresser des publics hétérogènes focalisent peut-être trop l'attention sur les résultats potentiels du processus au détriment du processus lui-même, qui peut échouer, comme nous l'avons déjà dit.

Compromettre, nous l'avons vu, revient à prendre des risques, à tenter une conciliation, un arbitrage. C'est la pratique (itérative) par laquelle les gestionnaires se nourrissent et intègrent les différents impératifs moraux, ainsi que certaines demandes qui leur sont adressées pour agir. C'est ce que Paul Ricœur (1990) appelle le stade de la « sagesse pratique ». En faisant dialoguer sollicitations (demandes) et normes (impératifs), les acteurs exercent leur capacité d'agir (et non un pouvoir qui serait de l'ordre de la domination). En amont, la confrontation qu'ils organisent est une épreuve dont les ressorts sont à la fois collectifs et proprement individuels. L'action qui en résulte sera jugée par le collectif concerné (dans son ensemble), « seule instance habilitée à corriger les omissions » (Aristote, tel que cité par Ricœur, op. cit.).

---

<sup>463</sup> Cette expression, Emilie Hache ne l'attache pas à cette proposition, mais elle l'utilise très souvent, si bien que nous nous permettons de l'ajouter ici.

## 2. Faire des compromis : donner une place sans perdre la sienne

« Une des difficultés du compromis moral tient à cette obligation de réviser ses conclusions de jour en jour. »

Emilie Hache, *Ce à quoi nous tenons*, 2011, p. 64.

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes demandés si la tâche des gestionnaires n'était pas intenable. Un détour par la théorie nous a amené à dire que faire des choix était finalement possible et défendable, même si ces choix conduisaient les acteurs à adopter une position inconfortable ou même risquée. Remarquons qu'il aurait été malvenu de conclure sur le fait que les acteurs ne parvenaient pas à agir alors que c'est précisément la raison pour laquelle nous avons choisi d'étudier leurs initiatives : ils ne restaient pas « coincés » dans les conflits et les controverses et agissaient quand même. Nous avons d'ailleurs pris le temps de décrire toutes les actions que les gestionnaires menaient avec grand entrain pour organiser la cohabitation dans les espaces dont ils avaient la charge. Toutefois, une question essentielle reste en suspens : comment font-ils pour que ces actions soient acceptées ? Nous laissons à présent définitivement de côté l'étonnement artificiel que nous avons adopté et qui laissait planer le doute qu'une action soit possible. Oui, l'action est possible, mais à quoi cette possibilité tient-elle ? Nous souhaiterions décrypter ce que compromettre implique concrètement pour les acteurs que nous avons suivis. Nous cherchons à savoir comment ils *s'arrangent* pour prendre en compte les demandes qui leur sont adressées.

### Les étapes clés du compromis ou comment le collectif prend le pouvoir

Nous essayons d'aller à l'encontre de ceux qui pensent que le compromis est lâche ou facile. Le processus qui vise à compromettre une affaire de cohabitation dans un espace délimité, comme les parcs ou les jardins, demande du courage. Nous allons voir que ce processus ne consiste pas à répondre à une question mais à plusieurs. Les étapes en sont fastidieuses et aucune garantie ne peut être émise, hormis, nous le verrons, l'apprentissage collectif. En effet, il ne s'agit pas d'un processus qui s'épuise en se réalisant : c'est la répétition qui donne du sens au compromis. Nous suivons ici les propositions de Bruno Latour (1999).

#### Prendre en compte

Construire un compromis satisfaisant (au moins pour un temps) demande une certaine ouverture et une attention portée vers l'extérieur, ce qui peut être regroupé sous l'expression de « mise à disposition ». Par cette ouverture, les acteurs cherchent à répondre à la question : quelles sont les demandes à prendre en compte ?

Latour nomme « perplexité » la tâche que se donne un collectif pour se mettre à l'écoute de la diversité des propositions qui peuvent vouloir faire partie du monde commun en train de se

faire. Cette perplexité suppose à la fois d'ouvrir des interstices d'expression et de déployer un certain nombre de dispositifs d'observation pour maintenir un état indécis, « embrouillé »<sup>464</sup>.

Sur les terrains que nous avons observés, nous retrouvons cet état de perplexité lorsque les gestionnaires des espaces verts reçoivent des lettres de plainte. Parfois, ces plaintes les exaspèrent, mais la plupart du temps, elles servent à les informer des différentes demandes de prise en compte. De même, lorsque les arbres manifestent des changements inhabituels, les élagueurs sont encouragés à remplir des feuilles de suivi appelées « fiches de liaison ». Ces fiches existent aussi pour les gardes de la Mt Jefferson Wilderness. Ils y font part de leurs observations *in situ*, lesquelles concernent aussi bien des visiteurs que des éléments comme des arbres tombés, des éboulements, la prolifération d'algues ou d'insectes qui n'étaient pas présents lors de leur dernière ronde. En Chartreuse, il est proposé aux volontaires ou simples « badauds » du site internet de l'association, de remplir un « formulaire » pour « signaler une décharge ». On leur offre alors de se prononcer sur toute une série d'observations : les coordonnées GPS du site, le type de déchets, l'âge du dépôt, les caractéristiques de l'environnement ou encore les liens entre le site et l'eau du massif. Dans ces trois types de cas, les personnes peuvent joindre des photos de ce qu'ils ont observé, ce qui constitue un matériau analysable par d'autres.

La perplexité s'accompagne d'une période de « consultation » qui vise à convenir des *épreuves* pertinentes pour « juger de l'existence, de l'importance et de la volonté d'une proposition » (Latour, op. cit.). Pour les gestionnaires, il s'agit de se faire aider à reformuler le problème de cohabitation en recherchant ce que Latour (1999) nomme des *témoins fiables*. Il s'agit de « situations capables d'éprouver la fidélité des représentations, sachant que la répartition entre ce qui parle et ce qui ne parle pas n'est plus définitive et qu'il n'y a plus que des porte-parole dont on doute ». Il s'agit, par exemple, de se rendre chez les habitants pour constater les préjudices qu'ils disent subir à cause des arbres ou d'aller effectuer des comptages de plantes et d'animaux. Les gestionnaires prennent ainsi la mesure des demandes qui leur sont adressées dans le but de déterminer le nombre effectif de propositions/êtres/choses qui veulent constituer le collectif.

## **Ordonnancer**

Ensuite, à partir de ces différents éléments pris en compte, il s'agit de répondre à la question « pouvons-nous former un monde commun ? ». La réponse donnée à cette interrogation consiste en un mouvement d'inclusion et d'exclusion qui suit deux exigences : celle de hiérarchie et celle d'institution.

La hiérarchisation des demandes revient à « ranger les propositions par ordre d'importance/pertinence dans un ordre homogène ». Latour (1999) précise alors que cette tâche est impossible, « il faudra la reprendre à l'itération suivante ».

---

<sup>464</sup> perplexus en latin signifie « tout à fait embrouillé/compliqué/enchevêtré »

Les gestionnaires de Mt Jefferson Wilderness parlaient de ce processus de triage (« comme à l'hôpital, on traite en premier les patients qui sont dans le pire état pour essayer de maximiser le nombre de patients qui survivra », disait l'un d'entre eux). De même, pour les arbres « gênants » en ville, les responsables diffèrent souvent leur intervention à l'année suivante, puis à l'année suivante, jusqu'à ce que la relation avec les riverains menace de « craquer » ou que le maire intervienne auprès d'eux parce que les habitants l'ont contacté. Ici, on se rend compte de la pertinence du statut du porte-parole qui change profondément la portée de la demande à l'égard des responsables.

L'institutionnalisation du collectif concerne sa clôture (toute provisoire) et son organisation qui doit permettre, à l'itération suivante, de prendre en compte de nouvelles entités. Il s'agit donc d'une clôture relative. L'institution du collectif n'est donc pas à entendre comme quelque chose de froid et rigide mais plutôt comme une *forme de vie* (Latour, 1999). Nous avons vu, au niveau du collectif Chartreuse Propre combien cette *forme de vie* pouvait justement évoluer vers un mode d'organisation imperméable qui ne « laissait plus rien passer/venir ». Cette *forme* concerne des acteurs et la hiérarchisation qu'ils décident aussi entre eux. On pourrait penser qu'elle est plus contraignante lorsque les arbitres se trouvent pris dans une institution « déjà-là » (un service municipal, une Forêt Nationale), or il n'en est rien puisque ces institutions existent et se perpétuent par les actions dans lesquelles leurs représentants s'engagent. Ils inscrivent ces actions sur de nouveaux supports aussi précaires que leur position. On voit bien que le Collectif Chartreuse Propre est amené à se durcir pour être reconnu comme interlocuteur et comme arbitre du problème moral et politique qu'il tente de résoudre. Ainsi, il convient de considérer l'institutionnalisation comme un pouvoir qui relève d'une spontanéité créatrice, cadrée certes, mais non déterminée à l'avance.

### **Suivre, composer : l'art de gouverner sans maîtriser**

Une fois « activé », le collectif explore la question des mondes communs envisageables, c'est-à-dire la façon dont vont être unifiées (provisoirement) les différentes propositions qu'il a hiérarchisées et ordonnées. Il doit alors définir quelles sont les *épreuves* qui lui permettront d'explorer ces possibles et surtout imaginer *une trajectoire d'apprentissage* faite de ces différentes *épreuves*.

Composer ici et maintenant, dans l'approche latourienne, c'est aussi préparer l'itération suivante en documentant au plus près (d'où le travail de suivi) ce qui est en train de se faire. Il s'agit de préparer le retour d'une expérience qui n'est pas encore bouclée. Dans cette perspective il apparaît nécessaire que le collectif exécute une tâche constante *d'administration*. Si Latour (1999) admet que les bureaucrates sont aussi méprisés que les politiques, il les qualifie aussi de « maîtres de la forme », capables de mettre au jour les protocoles de l'expérience collective, en gardant les traces et les preuves des différentes tentatives, en archivant et en conservant les résultats sous des formes visibles et partageables dans le temps. Suivre de près ce que l'on fait en le documentant est précisément ce qui va empêcher le collectif d'être dans une logique de maîtrise. Il ne s'agit pas non plus de produire des comptes

rendus à tout-va, « par principe » ni de statuer sur tout : les traces laissées servent à poser les jalons de ce qui s'est discuté et se rediscutera. Dans cette perspective, mettre à plat les discussions déjà entreprises permet de dépasser un raisonnement en boucle, raisonnement que les acteurs cherchent à fuir (par exemple, ce bénévole chartrois qui se plaignait qu'aucun compte-rendu ne lui parvienne et que chaque petite décision soit toujours remise en question à la réunion suivante).

Dans la logique d'apprentissage collectif, tout est embrouillé. Souvenons-nous du discours d'un des gestionnaires des espaces verts de Grenoble qui disait : « *On découvre tout simplement que la nature c'est tellement une interaction de choses qui sont multiples, que ça devient quasiment ingérable de les gérer* ». Pourquoi « embrouillé » ? Parce que l'on sort des grandes caricatures dressées par des camps qui seraient en conflit. La conciliation demande de se mettre à la place des autres pour mieux comprendre la singularité de leurs propositions. Les grandes dichotomies sont bafouées, dépassées, obsolètes puisque l'on se retrouve avec des insectes qui travaillent, des scientifiques qui doutent et des maires impuissants. L'extériorité du collectif est à reconstruire : il ne s'agit pas de la nature puisqu'elle pénètre le collectif de part en part ; il ne s'agit pas des visiteurs puisqu'ils demandent à être partie prenante du monde commun. Plus de wilderness pure, plus d'arbres comme simples éléments d'un mobilier urbain unifié.

S'ils veulent que « ça tienne », les gestionnaires doivent être ou devenir diplomates. « Traîtres potentiels à tous les camps, ils ne savent pas d'avance sous quelle forme ceux à qui ils s'adressent vont formuler les exigences qui peuvent entraîner la guerre ou la paix [...] pas plus qu'ils ne savent d'avance qu'il serait possible de s'entendre [...] A aucun moment, le diplomate n'utilise la notion d'un monde commun de référence, puisque c'est pour construire ce monde commun qu'il affronte tous les dangers » (Latour, 1999). Nous avons parlé d'expérimentations politiques, morales et scientifiques : les gestionnaires sont les arbitres de ces expérimentations. Ils endossent en grande partie la responsabilité de l'échec (probable) de cet exercice. Car une bonne expérimentation n'est pas « celle qui offre un savoir définitif » mais celle dont on apprend quelque chose (Latour, op. cit.). Lorsque les jardiniers se mettent en grève, les gestionnaires apprennent que leur médiation a échoué. Ils n'ont pas réussi à exclure les produits phytosanitaires du monde commun en conservant les jardiniers. Cela leur apprend qu'il va falloir rediscuter de cette composition. Ce type de semi-échec ne peut pas être évité de manière sûre. Dans ce contexte, une « habitude » que le collectif peut prendre pour déterminer son avenir possible et embrasser les risques que nous venons d'évoquer est celle de « faire des scenariii ».

## **Scénariser**

Le passage par une vision fictionnelle de leur avenir commun peut aider les différents porte-paroles à imaginer les conditions d'une cohabitation possible. Un des aspects rassurants de ce mode de faire est la pluralité des formes que peut prendre le monde commun. Tous ces récits

hypothétiques sont provisoires : ils sont, au moment où ils sont formulés, sans conséquences apparentes.

Cette méthode n'est cependant pas gratuite ou anodine. Dans sa généralisation, la scénarisation participe à un changement de temporalité de l'action. Il s'agit de « rompre avec un futur unique – celui du temps linéaire du progrès – c'est-à-dire réintroduire un mouvement d'hésitation par rapport à l'avenir » (Hache, 2011). Nous ne sommes pas dans une science du futur mais dans des futurs pluriels qui intègrent certaines propositions scientifiques, morales et politiques. Cela signifie aussi un *intéressement* vis-à-vis du futur et le désir de prendre part à sa construction, même « pour de faux ».

En imaginant des *scenarii* extrêmes – des jardiniers qui démissionnent, des auxiliaires qui feraient « tout le boulot » de manière autonome, seulement des jardins « bio », une Chartreuse propre, tous les maires de Chartreuse irresponsables mis en examen, un espace « sauvage » sans aucun panneau ni indication, des visites guidées de la wilderness – les collectifs que nous avons suivis tentent de dessiner le spectre de possibles sur lequel leur curseur est susceptible de se poser. A partir de ces propositions utopiques ou dystopiques (Proctor, 2010), il est possible pour eux d'envisager des scénarii intermédiaires parce qu'ils se donnent l'occasion de confronter leurs désirs les plus fantasques à la réaction des autres protagonistes. Cette mise en commun « pour de faux » préfigure aussi de l'acceptation future, parce que l'on sait ce que les autres perdent par rapport à ce qu'ils avaient pu imaginer être leur situation idéale, *leur monde* « si ça ne dépendait que d'eux ». Il s'agit aussi de scénarii catastrophe (la démission des jardiniers par exemple) dans lesquels sont exposés ce que les acteurs n'accepteront jamais. Cela permet de jauger et de mesurer le spectre d'acceptation de chaque partie entre ce à quoi elle aspire et ce quelle redoute.

Selon Emilie Hache, il existe deux types de scénarii. Le scénario exploratoire est destiné à « explorer le champ des possibles » à partir des éléments dont on dispose dans le présent, alors que le scénario d'anticipation part d'un objectif que l'on s'est fixé dans l'avenir et, remontant le temps, il établit « le compte à rebours des actions à entreprendre pour réaliser l'objectif en question » (Hache, 2011 citant De Jouvenel, 1993). Ces deux formes de scénarisation sont complémentaires. La première peut servir à ne pas brimer les parties dès le début de la conciliation en leur permettant d'exprimer leur imagination tandis que la deuxième permet de confronter différentes représentations du cheminement imaginable entre une situation présente et un avenir sur lequel on se serait mis d'accord. On observe d'ailleurs que ces deux méthodes sont conduites dans le cadre du Wilderness Focus Group, les propositions devenant de moins en moins nombreuses et de plus en plus détaillées au fur et à mesure du processus.

En définitive, le monde commun qui se dessine est un résultat toujours provisoire. A peine constitué, institué, ce monde se rend disponible à de nouveaux appels. Il s'agit, selon l'expression qu'Emilie Hache emprunte à William James « de maintenir portes et fenêtres ouvertes ».

## Les fragilités du compromis

Ce travail a pris le parti du compromis car nous pensons qu'il offre, dans la pluralité des formes que lui donnent les acteurs que nous avons suivis, un cadre heuristique de réflexion et d'action pertinent. Cependant, pour être juste, il convient sans doute de revenir sur les critiques qui lui sont adressées pour voir quelles sont celles que nous avons pu désamorcer et celles qui continuent de nous poser problème.

Comme il s'agit d'un processus difficile et courageux, la construction du compromis comporte des risques et l'idée même de compromis, des faiblesses. Enfin dans ses conséquences (injustices, dettes) le compromis est toujours « douteux ».

## Les dangers d'une éthique du compromis

Dans un article intitulé « Whose Nature ?<sup>465</sup> », Jim Proctor (1996) livre une réflexion très critique du compromis et en expose les principaux dangers. Il s'intéresse à un « terrain moral controversé », celui des forêts primaires dans l'Oregon et le Washington. Plusieurs visions de « ce que la nature doit être » et de « ce qu'est le rôle des hommes vis-à-vis de cette nature<sup>466</sup> » s'affrontent depuis près de quinze ans. La communauté des forestiers dont la survie dépend du maintien de leur droit à prélever du bois s'oppose aux militants conservationnistes, notamment ceux qui protègent la chouette tachetée (*spotted owl*) dont l'habitat principal se trouve dans les arbres anciens. La solution envisagée pour répondre à ces différentes demandes morales est de partitionner les forêts du Pacific Northwest : certaines forêts sont conservées dans leur état primaire, d'autres sont vouées à alimenter l'industrie du bois. Proctor explique que si cette solution est séduisante, des conflits secondaires apparaissent à propos de la surface attribuée à chacune. Les conservationnistes pensent que l'administration Clinton leur a donné trop peu de forêts – la chouette en question est désormais inscrite sur la liste des espèces en danger – alors que les forestiers pensent qu'on leur en a trop donné. Régulièrement, des prélèvements « sauvages » sont pratiqués. D'autre part, des coupes à blanc réalisées à la limite d'espaces protégés dérangent et compromettent le maintien de l'espèce emblématique.

Pour Proctor, l'idée de compromis comporte des limites philosophiques. Le bien et le mal sont déterminés en visant un équilibre entre des demandes qui se contredisent. Mais qu'arrive-t-il si l'un des deux camps finit par épuiser ses ressorts moraux (*turns out to be morally bankrupt*) ? Il propose de s'en référer à la bataille morale livrée autour de l'esclavage au XIX<sup>ème</sup> siècle. « Aurait-il été juste/bon d'autoriser l'esclavage en s'assurant seulement que les esclaves étaient, par exemple, correctement nourris et logés ? ». Pour lui, les arguments des conservationnistes ressemblent à ceux des abolitionnistes, en cela qu'ils assurent que nos devoirs envers la « nature » ne sont pas négociables.

---

<sup>465</sup> Nous pourrions traduire ce titre ainsi : « A qui appartient cette nature ? ».

<sup>466</sup> Traduction de l'auteur.

Or, quitte à verser dans la provocation, nous aimerions prendre le risque de répondre plusieurs choses à partir de cette réflexion. Le fait de ne pas être négociable n'est-il pas précisément à la base de la longueur de ce conflit autour de l'esclavage ? Si, dès le début des pourparlers, les mandants avaient réussi à faire valoir que les esclaves devaient être bien traités, même maintenus dans leur statut indigne, cela n'aurait-il pas permis de sauver une quantité non négligeable de vies et de rendre toutes ces vies autrement plus dignes ? L'ouverture du débat suivant aurait sans doute été construite sur des bases différentes. Il apparaît clair que ce n'est que lorsque l'on considère le compromis effectué une-fois-pour-toutes qu'il apparaît dangereux. Si l'on admet d'avancer par étape, l'appréhension de n'avoir pas été à la hauteur des valeurs morales défendues peut être mue en une *espérance* qui diffère grandement. La richesse du compromis est dans sa réitération. On peut compromettre même si/seulement si l'on accepte que tous les problèmes ne pourront pas être réglés en une fois, conservant le *doute* que l'on n'a sûrement pas pu *bien traiter* tout le monde.

### **Les risques de la scénarisation**

Dans le même ordre d'idées, Emilie Hache (2011) nous invite à réfléchir sur les risques inhérents à la construction de scénarii pour l'avenir. Nous avons volontairement mis de côté le fait que les scénarii sont des occasions de cohabiter avec les générations futures parce que ces être à naître n'étaient pas pris en compte dans le discours des acteurs auxquels nous nous sommes intéressés dans ce travail de thèse. Mais nous souhaitons revenir sur cette idée parce qu'elle nous permet, plus largement, de mettre en avant certaines des limites du compromis.

Les mondes communs que nous composons avec les générations futures sont toujours très fictionnels car nous ne disposons d'aucun signe capable de les faire parler (à la différence de certains être non-humains qui ne parlent pas mais dont on peut interpréter certains agissements/manifestations). Certains se prononcent néanmoins en leur nom et E. Hache nous fait remarquer que souvent ce n'est pas en leur faveur que ces discours sont tenus. Selon elle, une vision progressiste du temps et de l'économie continue d'influencer la vision que l'on a du monde qu'occuperont ces générations futures. Souvent, les scénarii considèrent que celles-ci seront plus riches que nous, mieux équipées scientifiquement et techniquement. Or, cette évaluation qui n'est qu'une hypothèse justifie parfois que l'on ne prenne pas en compte le bien-être des générations futures à la hauteur de ce que préconisent certains rapports (ceux du GIEC, par exemple). Or, cette vision progressiste et linéaire n'est, pour nous, pas vérifiable. Hache nous met en garde contre cette asymétrie temporelle qui nous rend *corruptibles* moralement<sup>467</sup>.

Il apparaît ainsi que, dans le processus de scénarisation, une déontologie est à construire pour le préserver de nos propres débordements. Aucune garantie n'existe d'avoir bien pris en compte les êtres pour lesquels nous parlons. Et une prudence tout à fait particulière est

---

<sup>467</sup> Elle se réfère ici aux écrits de Stephen Gardiner, notamment Gardiner S., « A perfect moral storm: climate change, intergenerational ethics and the problem of corruption », *Environmental Values*, 15, 2008.

nécessaire vis-à-vis de ces êtres à venir. Le compromis est une solution et non *la* solution. Il n'est en aucun cas un principe qui se suffirait à lui-même.

### **Les injustices socio-spatiales sont-elles un signe de faiblesse ?**

Dans une approche par le compromis, les injustices sociales et spatiales sont inévitables mais il convient de clarifier dans quelle mesure ces injustices peuvent se combiner. S'il existe ce type d'injustice, cela veut-il dire que les politiques sont immorales ? La notion de justice environnementale a pris beaucoup d'importance ces vingt dernières années dans la littérature académique (en particulier pour les géographes) et dans le champ d'application des politiques publiques. Nous souhaiterions clarifier cette notion et expliquer pourquoi nous lui préférons le pluriel « injustices » pour tenter de comprendre ce que les acteurs auxquels nous nous intéressons font.

Le terme de « justice environnementale » sert à caractériser la concordance spatiale de deux phénomènes : la présence de risques ou de nuisances environnementales (la plupart du temps, à l'échelle du cadre de vie) et la présence de résidents issus de minorités sociales (défavorisées) ou ethniques (stigmatisées) (Fol, Pflieger, 2010). Aux Etats-Unis, cette notion a servi de ciment entre les groupes environnementalistes et les représentants des groupes minoritaires, ce qui leur a permis de renouveler leurs discours et d'engager de nouveaux modes de participation (justice procédurale). Peu à peu, la « justice environnementale » est devenue un critère d'évaluation de l'action publique (Holifield, 2001), un référentiel (Faure, Pollet, Warin, 1995) pour une meilleure distribution (des ressources, des nuisances, des transports, etc.) et une correction des nuisances engendrées dans le passé. Devenue paradigmatique, il apparaît que cette notion est un moyen d'institutionnaliser les inégalités plutôt que de les corriger, ce qui est vivement critiqué par certains auteurs (Harvey, 1996 ; Fol, Pflieger, 2010). Cette « rhétorique de bons sentiments » fait oublier d'autres dimensions essentielles de la ségrégation comme l'accès à l'emploi (Fol, Pflieger, 2010) et amène à éviter que l'on ne se penche sur les causes profondes de ces phénomènes croisés comme l'accumulation du capital (Harvey, 1996). Cette approche manque cruellement de moyens et n'aboutit qu'à des décisions fragmentées qui sont vues comme peu de choses compte tenu des revendications faites au nom de la « justice environnementale », revendications considérées comme les signes d'une incapacité à la faire appliquer (Fol, Pflieger, 2010).

La « justice environnementale » est ici considérée comme un grand tout, une pensée systémique qui viserait à rétablir *l'égalité* sociale à travers une *bonne* gestion de l'environnement. Or, la tâche est immense, voire impossible. « La justice est plus souvent ce qui manque et l'injustice ce qui règne. Et les hommes ont une vision plus claire de ce qui manque aux relations humaines que de la manière droite de les organiser » (Ricœur, 1990 : 231).

Or, sur nos terrains, les acteurs n'ont que faire de cette « grande justice », ils règlent des problèmes singuliers, situés, *des injustices sociales* au pluriel. Et ce social comprend des humains comme des non humains. Ils tentent, par exemple, de gérer avec un soin accru l'entretien des compositions florales dans les quartiers dits « difficiles », de nettoyer en

priorité les décharges lorsqu'elles se situent à proximité de zones humides considérées comme plus sensibles à la pollution et susceptibles de déplacer cette pollution vers d'autres endroits « fragiles », ou encore de favoriser des visiteurs en mal de « solitude » parce que ce désir n'est que difficilement satisfait en dehors de la wilderness. Ils travaillent par fragments sans évoquer de « méta-justice ». Nous avons vu que certaines dettes étaient créées Il s'agit d'injustices que les gestionnaires s'efforcent de réparer. Ces échecs ne sont que provisoires et ils ne sont pas, pour eux, les signes d'un échec plus grand. Nous allons voir que tout l'enjeu de ces politiques publiques est de travailler par concessions, car les injustices sont inévitables mais jamais définitives.

Ainsi, la construction de compromis comporte des fragilités mais celles-ci ne sont pas considérées par les acteurs comme des faiblesses. Compromettre consiste à prendre le risque de se compromettre mais cette issue n'est pas fatale : il y a une marge de mouvement.

En définitive, lorsque les gestionnaires compromettent, lorsqu'ils arbitrent entre une pluralité de demandes et d'intérêts, ils prennent le risque de perdre leur place. Il leur faut inventer les moyens politiques et pragmatiques de mettre en œuvre un scénario sur lequel un accord a été trouvé. Mais cet accord, ce compromis, est toujours imparfait, bricolé, et précaire parce qu'il exclut ou amnésie certaines demandes et certaines difficultés. Or, nous allons montrer que certaines partitions de l'espace et de nouvelles approches de la frontière peuvent aider à compenser voire réparer ces manquements concernant les « espaces de nature ». L'enjeu principal pour les gestionnaires reste d'inscrire les dettes et les concessions qui sont contractées et consenties sur des supports matériels pour en garder la mémoire, afin que ces dernières puissent être rétribuées lorsqu'un nouveau monde commun sera envisagé (ce que Latour appelle la réitération suivante du collectif). Ce mouvement participe à maintenir les « espaces de nature » en même temps qu'il amène les gestionnaires à se maintenir.

## **B. Quelles innovations dans les modes de gestion des « espaces de nature » ?**

Nous avons vu que compromettre consistait à se donner une chance de composer un monde commun. Nous avons montré que cette tentative présentait plus de force que de fragilités. Or, un risque serait que le compromis devienne un nouvel impératif : les acteurs ne compromettent pas par principe. Ce mode de faire leur permet de faire des choses, de transformer leur monde. Sans parvenir à organiser une cohabitation complètement pacifique, les expérimentations menées par les différents collectifs que nous avons suivis les portent à *créer* au sens fort du terme. Ils font naître de nouvelles formes sociales et spatiales sur lesquelles nous allons maintenant nous pencher. Ce faisant, ils mobilisent de nouvelles temporalités et empruntent à des modes de faire proches du *soin* (care). Enfin, nous allons montrer comment, à travers une véritable *distribution* de la responsabilité, les gestionnaires se montrent créatifs pour assurer la pérennité de leur travail et de l'espace dont ils ont la charge, charge qui apparaît enrichie par ce processus distributif.

### **1. Deux formes dominantes de compromis socio-spatial**

La recherche de compromis dans les « espaces de nature » semble se traduire en deux formes d'action principales. D'une part, la multiplication de contrats plus ou moins formels, plus ou moins complémentaires, interroge la pertinence de leurs propres capacités à mettre en lien les différents publics et éléments. D'autre part, la pratique de zonages divers à l'intérieur des « espaces de nature » pose la question de la cohérence de ces derniers.

#### **Le contrat : se lier pour mieux cohabiter**

Le contrat est couramment entendu comme un engagement volontaire, entre deux ou plusieurs personnes, qui fait naître entre elles des obligations. Mais le terme désigne aussi le support sur lequel s'effectue cet accord. Il participe à concrétiser le processus lorsqu'un compromis est recherché. Concernant les « espaces de nature » que nous avons observés, les contrats se multiplient sur trois de nos terrains. Nous nous interrogeons sur la pertinence et l'efficacité de ce mode de faire. A quoi bon faire des contrats s'ils sont toujours à refaire ? En quoi ces outils partiels, fragmentaires, précaires peuvent-ils participer à résoudre les soucis de cohabitation dans les « espaces de nature » ?

#### **Le contrat : un outil en vogue**

Nous avons surtout abordé la notion de contrat à propos de notre terrain chartrouais où nous observions une mobilisation intense voire frénétique de cet outil. Mais le contrat semble aussi s'imposer sur tous les autres terrains visités, en ville à propos des arbres et en Oregon où des

contrats sont passés avec les visiteurs de la wilderness. Même sur le site du Pont d'Espagne ce mode de faire prend de l'importance puisqu'aujourd'hui une nouvelle charte est envisagée pour le Parc National des Pyrénées.

Samuel Depraz observe aussi cette tendance croissante à la contractualisation sur les « espaces naturels protégés » à une échelle globale (Depraz, 2008). Cette « soft law » à valeur incitative est une « formule désormais privilégiée par le paradigme intégrateur, dans la mesure où les sociétés locales peuvent ainsi être mieux associées au processus de prise de décision et de gestion de l'espace protégé » (Depraz, 2008). L'utilisation croissante de cet outil peut donc être associée à des mutations plus générales qui visent à intégrer des publics auparavant peu associés à la gestion de ces espaces. De plus, nous observons un assouplissement des mesures de conservation pour solliciter un développement local en compensation de certaines mesures restrictives que les autochtones vivent comme une atteinte à la façon dont ils disposaient auparavant de leur cadre de vie. La multiplication des contrats, conventions et chartes peut ainsi être associée à la diffusion de la participation comme nécessité (ou nouvel impératif) : ils en sont la traduction concrète, matérielle. Pour Depraz, ces mesures incitatives ne suffisent cependant pas à faire accepter les contraintes environnementales, « certains pans de la politique des espaces protégés, par leur caractère relativement strict, ne peuvent pas forcément s'accommoder d'une simple approche contractuelle » (Depraz, idem). Il convient donc de pondérer cette inflation de « soft law », par la multiplication de textes qui agissent en miroir à un niveau réglementaire obligatoire et par le déploiement massif des dispositifs de contrôle qui leur sont associés. Les formes contractuelles de gestion ne peuvent ainsi être considérées comme des mesures qui remplaceraient les dispositifs juridiques dits « hard law » mais comme des compléments qui permettent de créer une cohésion que ces dispositifs stricts peinent à générer.

La nouveauté, que nous observons sur nos terrains, tient au fait que les contrats établis engagent des entités non-humaines. S'il s'agit toujours de contrat de personne à personne, ces personnes signent au nom de collectifs élargis. La Charte de l'arbre, par exemple, rédigée par les gestionnaires du service des espaces verts de la ville de Grenoble, stipule les droits mais aussi les obligations auxquelles les arbres doivent être tenus. De même, les règles que les visiteurs doivent signer avant d'aller camper dans la wilderness sont écrites « au nom des ressources ». Nous observons le resserrement de cet outil « contrat » autour d'objets de plus en plus petits, autour de fragments problématiques qui n'ont que peu à voir avec les grandes conventions nationales ou internationales régissant les orientations générales de la gestion de ces espaces. Penchons-nous plus sérieusement sur les formes que ces contrats prennent et ce à quoi ces formes engagent concrètement.

### **La pluralité des formes de contrat**

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la teneur des contrats engagés entre les humains et les non-humains (Larrère & Larrère, 1997, Mounet, 2008). Ils distinguent en particulier les contrats domestiques et les contrats sauvages (Mounet, 2008) qui dépendent du type d'animaux concernés par les engagements pris/demandés. Ces contrats visent à faire adopter des *spatialités convenables* pour régler un problème de cohabitation, le mieux étudié étant

sans doute le rapport entre les loups et les populations (éleveurs de brebis, notamment) des Alpes françaises. Les animaux sont sommés d'adopter des *comportements admissibles*, sans quoi, ils seront considérés comme « inciviques » et pourront être tués (Mounet, 2008). Les agriculteurs doivent, eux, tout faire pour mettre leur brebis à distance des loups. Sans cela, ils ne respectent pas le contrat et ne seront pas indemnisés en cas d'attaque.

Les chercheurs parlent de *contrats implicites* pour qualifier ce type de compromis dans lequel les animaux ne parlent qu'à travers des portes-paroles. « Ils ne signent rien, ne formalisent rien » (Mounet, 2012<sup>468</sup>). Les animaux sont enrôlés « malgré eux » dans ces contrats. Des observations fines montrent qu'ils apprennent les limites à ne pas dépasser. Ces contrats sont implicites pour les animaux, mais formalisés pour leurs porte-paroles qui s'assurent que les dispositions décrites sont respectées. Ces contrats, qui n'ont que peu de valeur juridique, tiennent davantage à une sorte de « contrat moral », mais tendent cependant à être renforcés par des dispositifs plus stricts.

Sur nos terrains, nous ne retrouvons pas vraiment de contrats qui seraient passés avec des animaux. Mais des formes implicites d'obligation peuvent être observées, notamment en ce qui concerne les arbres en ville ou les auxiliaires.

Terrain	Type de contrat	Implications pour les parties
EVG	Charte de l'arbre	Fixe les obligations des arbres et des habitants
	Contrat de confiance	Les auxiliaires sont logés/nourris et ils « bossent »
Ch. P.	Charte du PNR	Engage les élus à respecter l'environnement
	Charte « points noirs »	Engage les élus à enrayer le souci des points noirs
	Convention de subvention	Engage le collectif à réaliser une carte des points n.
	Charte des partenaires	Définit les personnes acceptées aux réunions
P.E.	Charte du PN	Fixe les orientations de gestion du Parc
	Contrat de valorisation	La commune reçoit des subventions/elle protège le PN et crée des emplois dans le secteur touristique
Mt JW	Wilderness Permit <sup>469</sup>	Règles pour les visiteurs/secours pour gestionnaires
	Candidature au Focus Gp.	Les volontaires consacrent du temps aux réunions, s'écoutent/les gestionnaires les prennent en compte

**Tableau n°22** : Les types de contrats rencontrés sur les quatre terrains et les implications qui en résultent.

<sup>468</sup> Conversation avec l'auteur.

<sup>469</sup> Il s'agit d'un permis qui est auto-administré par les visiteurs (*self-issued permit*) et disponible dans une boîte à toutes les entrées de la Mt Jefferson Wilderness. Ils ont l'obligation tacite de signer au dos les règles d'usage et de suspendre ce bout de papier cartonné à leur sac à dos (un par groupe). Une partie détachable est introduite dans une boîte fermée, les visiteurs y indiquent le nom du responsable du groupe (auto-désigné), son adresse, le nombre de membres que leur groupe compte (y compris les chiens et chevaux), leur(s) destination(s) et le nombre de jours qu'ils comptent passer dans la wilderness. Cet outil permet de suivre les visiteurs (statistiques) mais aussi de mettre au point des dispositifs de recherche et de secours s'ils venaient à se blesser ou se perdre. Les gestionnaires estiment que près de 80% des visiteurs coopèrent à ce dispositif (chiffres 2009).

Ce tableau n'est pas exhaustif du fait que nous n'ayons pas cherché *a priori* à inventorier les contrats passés sur les différents terrains étudiés. Ces différents modes de faire ont émergé spontanément dans le discours des acteurs alors que nous ne nous y attendions pas. Il conviendrait de renforcer l'enquête en s'attachant à cet aspect particulier.

La notion d'implicite soulève de nombreuses questions car certains contrats répertoriés ici sont tout à fait formels sans pour autant être explicites pour les différentes parties engagées. La Charte de l'arbre, par exemple, est peu connue des habitants de Grenoble. Ils ne seront informés et confrontés à ce contrat-malgré-eux que s'ils portent préjudice aux arbres et que l'on vient leur réclamer de réparer les dommages induits au nom de cet accord qu'ils n'ont signé qu'à travers leurs élus. Le contrat peut donc être implicite aussi pour les humains.

Le format contractuel n'est que peu exploité dans le cadre du site du Pont d'Espagne. Mais l'on peut constater, à travers la rédaction de la Charte venant apporter une approche plus intégrée à la planification concernant cet espace, que cette forme de compromis prend une importance qu'elle n'avait pas. Cependant, cet aspect soulève aussi la question de la transformation de cet outil en impératif : les parcs nationaux sont aujourd'hui contraints d'élaborer une charte, ce qui déclenche des conflits (peut-être plus qu'elle n'en règle<sup>470</sup>). Aussi, nous nous demandons si cette « course à la contractualisation » n'est pas symptomatique de dysfonctionnements plus grands et si la « mise en principe » de cet outil ne va pas participer à les prolonger voire les renforcer. Peut-être que la contractualisation est propice à certains terrains et certaines cultures gestionnaires et que des transformations plus globales dans les modes de gestion sont nécessaires à « préparer le terrain » pour que des contrats sincères et efficaces voient le jour.

### **Une sur-contractualisation ?**

Nous nous demandons également quel est le sens de la multiplication des chartes et contrats à propos du territoire de la Chartreuse. Le compromis ne s'épuise-t-il pas à force de formalisations successives ?

En effet, cette interrogation vient du fait que ce sont, peu ou prou, les mêmes acteurs qui sont, à chaque fois, impliqués. Les élus ont déjà signé la Charte du Parc Naturel Régional dans laquelle ils s'engagent à préserver l'environnement sur leur territoire. Leur faire signer une charte spécifique aux points noirs et à la gestion des déchets sur leur commune apparaît redondant. Bientôt, on peut même imaginer que les bénévoles iront trouver les élus concernés par un site qu'ils ont nettoyé et réhabilité pour leur demander de s'engager sur l'entretien de cet espace ayant changé de statut.

---

<sup>470</sup> A ce propos, voir la thèse d'Arnaud Cosson : « Approche sociologique d'une expérience 'grandeur nature' de renouvellement de l'action publique territoriale. La mise en application d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux » (en préparation, sous la direction d'Erhard Friedberg).

Il semble qu'à chaque changement d'échelle – échelle de l'objet d'attention – il soit nécessaire de réactiver les engagements pris par les élus. Ce micro-arbitrage au coup par coup, cet emboîtement d'engagements n'épuise pas le compromis, il paraît, au contraire le réactualiser. D'autres objets pourraient même être trouvés pour prolonger et renforcer le contrat de départ. Ces objets se présentent presque, à nos yeux, comme des alibis, l'important n'étant pas ce à quoi les élus s'engagent mais le fait qu'ils continuent de s'engager tout court, au-delà des échéances émoustillantes du renouvellement de la Charte. Cette répétition de la négociation sur des temps plus courts permet de maintenir le doute du vivre-ensemble.

Bien entendu, il conviendrait, là aussi, d'étendre et d'approfondir l'analyse puisque nous ne discutons qu'à partir de quelques objets qui nous semblent très féconds d'un point de vue heuristique. Cela nous amène à dire qu'on peut à la fois tout et rien attendre du contrat, qu'il n'est que le symptôme ou l'indice de négociations qui le débordent grandement. Si nous avions cherché « le contrat », nous n'aurions peut-être pas été sensibles à la chaîne d'évènements qui le précédait et que nous avons exposés dans la deuxième partie de ce travail. La deuxième forme de compromis qui se dégage clairement de l'analyse est la façon qu'on les acteurs de découper l'espace dont ils sont responsable pour pouvoir mieux le gérer. Ce découpage peut s'effectuer par contrat mais il implique aussi parfois des modes de faire plus dirigistes. Il peut aussi apporter une solution au souci de cohabitation lorsqu'aucun contrat n'a pu être conclu.

### **Le découpage : se séparer pour mieux coexister**

Nous avons compris que l'inquiétude de cohabitation que les gestionnaires avaient à prendre en charge était due en partie à la finitude des espaces concernés, souci qui pourrait se résumer à « des demandes multiples pour un espace unique ». Une façon de gérer ce problème revient à découper cet espace pour pouvoir assigner différents lieux à différents publics. On pourrait penser que cette façon de procéder vise à éviter la négociation, à détourner le souci pour ne pas avoir à compromettre, à diviser pour mieux régner et donc à prolonger un partage (moderne) entre les entités pour qu'elles n'aient pas à s'entendre. En fait, nous allons voir que ce mode de gestion demande que des négociations soient organisées en continu. Loin de rompre le processus de compromis, nous pensons que le zonage le stimule.

### **Le zonage interne aux « espaces de nature », un phénomène unanime**

Le dispositif de zonage interne est le phénomène le plus unanime que nous dégageons suite aux observations menées sur les quatre terrains d'étude. Tous les « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés sont marqués par des découpages internes destinés à faciliter et améliorer leur gestion. Cependant, des différences peuvent être observées : les partitions sont plus ou moins formalisées, elles recouvrent différentes échelles et leur sens varie.

A Grenoble, le jardin cesse d'être l'échelle pertinente d'action avec la construction d'une gestion dite « différenciée ». Comme nous l'avons décrit, les soucis d'entretien sont sériés en fonction des compositions préexistantes, de l'avis des jardiniers et des usages. Les techniques de gestion et les plantations sont panachées selon un découpage en quatre types de zones, de la plus sophistiquée (ornementale) à la plus permissive (naturelle), les deux catégories intermédiaires étant qualifiées de « classique » et « semi-naturelle ». Des micro-découpages sont également opérés pour des initiatives de gestion spécifiques. On peut penser, par exemple, à la construction d'abris à coccinelles qui deviennent l'échelle pertinente d'observation pour les responsables de la protection biologique intégrée dans les zones où ce mode de gestion est privilégié.

Au-delà de ce zonage lié à l'entretien des végétaux, d'autres partitions sont observables dans les jardins de la ville. Des espaces sont spécialement délimités pour les chiens, pour les potagers collectifs, pour les jeux d'enfants, pour les pratiques sportives (anneaux de vitesse, terrains de basket, de foot, skate parks, etc.). La plupart du temps, une frontière matérielle est aménagée pour marquer la répartition de chacun de ces usages (barrières, murets, haies denses, palissade en bois).

En chartreuse, nous avons vu que le Parc Naturel Régional ne représentait pas une unité homogène de protection de la « nature ». Une partition était opérée (rendue visible sous la forme d'une carte appelée « Plan de Parc ») entre des zones labellisées différemment où l'on protégeait des espèces (Natura 2000), des habitats, des milieux (zones humides, réserve naturelle) ou des paysages (sites classés). Dans cette organisation « en tâches », les points noirs sont vus comme n'ayant pas leur place. Même lorsqu'ils ne se trouvent pas sur des zones d'intérêt particulier, ils sont inacceptables parce qu'ils sont considérés comme susceptibles de contaminer l'ensemble du Parc et en particulier les zones d'attention spécifique (zones humides, ZNIEFF). Le caractère possiblement dilué de leur pollution ne permet pas d'envisager qu'ils puissent occuper un type spécifique de zone : ils n'ont aucune place dans le parc parce qu'ils ne rentrent pas dans la grammaire spatiale envisagée pour gérer la Chartreuse. Le zonage n'apparaît donc pas comme une solution à ce problème diffus.

En revanche, dans la mission de nettoyage organisée par le collectif Chartreuse Propre, une typification et une répartition des points noirs est décidée. Nous avons vu que les bénévoles, ne parvenant pas à s'entendre sur la façon de gérer le nettoyage des sites pollués, vont se répartir sur différents espaces d'action. Dans ce cas précis, le zonage permet de remédier au défaut de contrat.

Une fois n'est pas coutume, le site du Pont d'Espagne répond à la tendance observée sur les autres terrains, il est même emblématique de ce qui se joue ailleurs à ce niveau. Organisé par paliers, du parking jusqu'à la haute montagne, l'espace a été pensé pour répondre aux demandes de plusieurs publics qui seraient satisfaites chacune dans des endroits différents du Parc. Il s'agit typiquement d'une *fausse cohabitation*. Les aménagements lourds à l'entrée du site que nous avons regroupés sous le terme de « naturbanisation » (Lanot, 2007), satisfont en

particulier les touristes (curistes, pèlerins) alors que plus loin, les espaces peu aménagés sont pensés pour « les vrais montagnards ». Il existe un espace pour le ski (limité après moult négociations au plateau de Cayan), un espace pour la pratique de l'escalade, une piste de luge, un chemin pour les adeptes de la raquette à neige (qui diffère de celui pour les fondeurs). Toutefois, la partition la plus marquée est bien celle entre « le monde des voitures » et « celui des piétons », partition renforcée par le bâtiment-barrière qui n'offre aucune possibilité de transgression ou de négociation. Or, nous allons voir que c'est justement ce partage fixe et incontournable qui marque la spécificité du découpage pour ce terrain et qui trahit le fait qu'aucun compromis n'a été recherché : nous sommes ici dans une forme ancienne d'administration de la nature (Selmi, 2006).

On retrouve plusieurs découpages sur l'espace de la Mt Jefferson Wilderness. D'abord, les quatre sites (Pamelia Lake, Marion Lake, Eight Lakes Bassin et Jeff. Park) sont traités dans la singularité de leur situation et de leurs usages. Les réglementations y sont différenciées et seul Pamelia Lake connaît une restriction du nombre de visiteurs. C'est précisément cette concession spatiale (ne limiter l'accès des visiteurs qu'à une portion de la wilderness) qui a rendu le compromis possible au sein du Focus Group. A l'intérieur du site de Pamelia Lake, nous avons également observé plusieurs formes de micro-zonages plus ou moins formalisés, plus ou moins durables. Des sites officiels de bivouac ont été établis et marqués par une signalétique particulière. Ils sont voués à être maintenus dans le temps. En revanche, les zones dégradées délimitées par des ficelles sont amenées à se fondre dans le reste du site dès que le développement des plantations sera assuré. Un important *codage spatial* est à l'œuvre de façon implicite et dans lequel les visiteurs sont invités à ne pas quitter le sentier par souci de protection et de sécurité. Ils ne doivent pas toucher ou nourrir les animaux. La partition de l'espace permet une *coexistence* entre les différents éléments en présence mais il ne s'agit pas vraiment d'une cohabitation à proprement parler.

### **Des espaces singuliers auxquels on accorde un rôle à tenir vis-à-vis de l'ensemble**

En répartissant les espaces selon différents types de gestion/protection/usages, il semble que les gestionnaires attribuent aussi des rôles aux différentes zones qu'ils identifient et nomment. En ville, les espaces classés en « gestion naturelle » sont susceptibles de fournir des ressources aux autres espaces. La Bastille, dont la superficie correspond quasi entièrement à une gestion « naturelle », incarne ce type de fonction : elle fournit des insectes auxiliaires pour les autres jardins de Grenoble. Réservoir de biodiversité et territoire privilégié d'expérimentation, elle représente un espace sur lequel les gestionnaires *comptent*. On observe alors que les découpages n'empêchent pas d'envisager une certaine perméabilité des espaces verts entre eux.

Sur le site du Pont d'Espagne, les gestionnaires comptent à l'inverse sur les espaces les plus aménagés pour « canaliser » les visiteurs. En faisant diversion, la partie basse du site permet que la haute montagne soit gardée intacte.

Enfin, Pamela Lake est considéré par les gestionnaires comme un espace exemplaire à partir duquel s'étalonent les autres espaces qu'ils ont à gérer et réguler. Finalement, après une dizaine d'années de surveillance, la coopération des visiteurs est tellement satisfaisante que les gardes peuvent se répartir sur d'autres sites, ils accordent une certaine confiance au site de Pamela Lake qui est devenu quasiment autonome.

### **Plus largement, l'établissement de limites**

Sans savoir forcément formuler l'idée de manière satisfaisante, ne sachant pas non plus si l'endroit est bien choisi pour en parler, nous aimerions faire part d'une remarque qui concerne l'établissement de limites qui ne sont pas spatiales mais qui agissent néanmoins sur les différents espaces que les gestionnaires ont à gérer. Il s'agit de découpages ou de frontières que les acteurs dessinent dans leurs discours, justement, lorsqu'un zonage spatial n'est pas envisagé<sup>471</sup>. Par exemple, à Grenoble, les gestionnaires se posent des limites en termes d'utilisation de l'eau, alors qu'en Chartreuse des quotas de bois sont discutés. Ici, on parque certains phénomènes à l'intérieur de seuils qui seront renégociables mais que l'on définit à un moment donné.

Par ailleurs, il nous semble que lorsque le Collectif Chartreuse Propre tente de définir les critères d'intégration de nouvelles personnes lors des réunions, ses membres usent également d'une rhétorique de la frontière.

Nous nous demandons si ces différentes observations ne peuvent pas être vues comme une rémanence d'une volonté de maîtrise et les indices d'un partage qui serait moderne.

### **La rémanence du grand partage moderne ?**

Tous les découpages, les partitions et les élaborations de seuils que nous avons observés ressemblent beaucoup à des tentatives de séparer les entités pour les grouper dans des catégories qui rassurent et permettent de maîtriser des situations incertaines et potentiellement conflictuelles.

Cependant, il ne s'agit que de compromis fragmentaires et provisoires. La précarité de ces découpages amène à penser que les « espaces de nature » ne sont pas découpés une-fois-pour-toutes. Or, cette précarité loin d'affaiblir le modèle de la mise en parc de la « nature », participe à faire tenir ces espaces. Une certaine incertitude est maintenue. Elle tient à la multiplicité et à l'hétérogénéité des entités prises en compte et enrôlées dans la gestion.

Les rôles attribués aux objets et à certains processus « naturels » sont, à ce titre, essentiels : les gestionnaires *comptent* sur les contrats autant que sur les aménagements pour les aider à gérer les espaces dont ils sont chargés. Ils admettent aussi que ces textes ou ces marqueurs

---

<sup>471</sup> Cette réflexion nous est inspirée par les discussions qui ont présidé à une communication à deux voix avec Pierre-Olivier Garcia (Garcia, Tollis, 2011).

spatiaux peuvent faillir. Maintenir cette incertitude permet aux gestionnaires de se positionner au plus près de la complexité et de la spécificité de chaque situation.

*In fine*, deux schémas cohabitent. Les « espaces de nature » se maintiennent comme unité de sens, ce qui prouve que le grand partage moderne demeure : il y a bien des espaces où la « nature » se trouve (avec l'idée qu'on ne la retrouverait pas sous cette forme en dehors des espaces aménagés « pour elle »). Mais les frontières de ces espaces sont plus poreuses et l'idée que cette « nature » est plurielle, changeante et mouvante est assumée par les gestionnaires (à l'exception du Parc National des Pyrénées dont la limite est renforcée et l'approche davantage technicienne).

En définitive, nous avons presque toujours affaire à des *fragments* de compromis : les acteurs s'entendent à propos d'une norme en particulier ou de la façon dont doit être gérée la cohabitation sur un tout petit espace mais rarement sur le tout ou alors ce tout est tellement flou (La Charte, Le Parc) qu'ils finissent par le compléter par l'une ou l'autre ou les deux formes de compromis que nous avons esquissées pour que cet accord soit opérant (pragmatique).

## **2. Une lecture de ces modes de gestion par les théories du *care***

Prendre cette approche soudainement peut sembler décalé par rapport à ce que nous venons d'aborder. Toutefois, nous aimerions nous octroyer une chance de lire les pratiques des gestionnaires des « espaces de nature » à la lumière des théories du *care* parce que nous pensons que ce croisement peut être utile pour approfondir certains aspects des formes d'actions que nous venons de mettre en évidence. Nous avons exploré les théories du *care* à l'occasion d'une rencontre organisée à Lyon en 2010 autour du thème « Prendre soin de la nature et des hommes » qui visait à faire discuter des chercheurs de disciplines variées (philosophie, sociologie, médecine et géographie). A ce moment là, nous avons examiné les entretiens dont nous disposons en cherchant si les gestionnaires que nous avons interviewés parlaient de leur travail comme d'un travail de soin<sup>472</sup>.

Plusieurs obstacles se dressaient devant nous pour opérer ce croisement. D'abord, il semble que les théories du *care* s'attachent à décrire des relations interpersonnelles et donc, les appliquer aux « espaces de nature » impliquait de les tordre pour que des entités non-humaines puissent être prises en compte dans l'analyse. En fait, cette difficulté s'est dissipée du fait que, même si dans la plupart des analyses l'accent est mis sur ces relations de personne

---

<sup>472</sup> Tollis C., « Prendre soin des « espaces de nature », des jardins à la wilderness, une éthique du faire avec ? ». Une publication des communications de cette rencontre devrait voir le jour en 2013 sous la direction de Jean-Philippe Pierron.

à personne, le *care* englobe un nombre plus étendu de préoccupations : c'est « une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre monde, de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (Tronto, Fisher, 1991)<sup>473</sup>. D'autre part, le *care* apparaissait alors comme l'approche à la mode, une sorte de « politiquement correct » que nous ne voulions pas plaquer d'emblée sur notre corpus sans en avoir commencé l'analyse. Mais l'exercice paraissait stimulant et il nous donnait l'occasion de rencontrer de nouveaux interlocuteurs, à priori éloignés de notre champ d'investigation, si bien que nous nous y sommes prêtés comme l'on se prête à un jeu.

Cette respiration plutôt heuristique nous a permis de dégager un certain nombre de réflexions dont nous allons tenter de rendre compte à présent, en les liant avec les éléments déjà amenés.

### **Prendre en compte/prendre soin : quelle différence ? Quelles implications ?**

Le *care* traduit des préoccupations humaines. Les enjeux de ces préoccupations concernent le monde dans lequel nous vivons. Il s'agit d'inquiétudes familières, ordinaires et quotidiennes. Lorsque les gestionnaires s'efforcent de prendre en compte une multiplicité de demandes morales comme nous l'avons montré, ils se préoccupent du devenir de ces êtres et de ces choses en mettant œuvre des expérimentations politiques pour répondre de façon concrète aux besoins de ces autres. *S'inquiéter* de permettre aux différents publics de cohabiter entre eux et avec l'environnement et les éléments « naturels » s'inscrit dans une perspective tout à fait proche du *care*.

### **Le care : une disposition mais surtout un travail**

Toutefois, le *care* ne se résume pas à cette simple prise en considération. Le soin compris dans la notion de *care* est empreint d'une sensibilité particulière et engage à des actions qui débordent les arguments pouvant être mobilisés. Le *care* ne correspond pas à une justification qui serait nouvelle. Il s'agit d'une disposition qu'ont certaines personnes pour une compétence qui est foncièrement éthique et qui consiste à transformer des situations concrètes. Cette disposition ne signifie pas que « l'on naît *caring* », on le devient par le travail, « c'est sous la contrainte de devoir s'occuper des autres que la disposition au *care* a quelque chance (pas toujours mais souvent) de se développer. La disposition ne précède pas le travail de *care*, elle y trouve l'occasion de s'y exercer » (Molinier, Laugier, Paperman, 2009, p.15). Plus qu'une prise en compte occasionnelle, le *care* est donc un travail.

---

<sup>473</sup> La difficulté s'est dissipée mais elle n'a pas vraiment disparu puisque même si nous pouvons nous intéresser aux non-humains, les non-humains, eux, ne s'intéressent pas à nous (Hache, 2011), en tout cas, rien ne nous permet de le dire.

## **Une condition : accepter la commune vulnérabilité**

A la base de ce travail de care, il y a une condition qu'il est très difficile de remplir. Il s'agit de la prise de conscience et de l'acceptation de l'interdépendance et in fine de la *vulnérabilité* de tous. Prendre soin d'autrui ne revient pas à le prendre en pitié – ce qui relèverait d'une forme de mépris, de malveillance déguisée en bienveillance – mais à le considérer comme un autre soi, aussi vulnérable que soi, dépendant de nous comme nous dépendons des autres. Or, il est délicat de s'avouer vulnérable et dépendant dans nos sociétés fondées sur l'idéal de l'autonomie.

Les théories du care mettent en avant des figures positives de la dépendance telles que l'autonomie relationnelle, aujourd'hui disparues dans nos sociétés qui considèrent que l'autonomie est une autosuffisance. Selon les penseurs du care, en prenant soin des autres, nous maintenons et réparons un monde, le nôtre. Cela signifie que nous préparons aussi les conditions dans lesquelles le soin peut nous être apporté. Cette vision suppose d'accepter que « nous sommes tous des destinataires de care, même si nous ne le sommes pas tous de la même façon ni de manière égale » (Molinier, Laugier, Paperman, 2009).

Dans cette perspective, il n'y a pas des *care-givers* d'un côté et des *care-receivers* de l'autre. Nous sommes tous susceptibles d'être, à tour de rôle, des « aides » et des « aidés ». Sans que cela recouvre une dimension négative, l'attachement et le soin sont précaires et ambivalents. Cela suppose qu'il n'y ait pas de coupure entre l'individu et la communauté à laquelle il tient.

## **Une éthique forcément politique**

Accepter que nous dépendons tous les uns des autres donne au care une dimension politique. S'il n'y a pas de dichotomie entre ceux qui s'occupent (*care-givers*) et ceux dont on s'occupe (*care-receivers*), c'est parce que nous nous situons dans un modèle triangulaire (Molinier & al., 2009) où le vivre-ensemble joue un rôle clé.

Cependant, il convient de préciser que penser le care n'amène pas à se désintéresser de la sphère privée. Il y a un aller-retour entre sphère privée et sphère publique. Des gestes et des attentions qui sont *caring* peuvent se développer dans des relations intimes ou familiales, mais l'adhésion première à une vulnérabilité partagée suppose que cette relation n'ait pas lieu hors-cadre ou hors de toute considération politique.

Certaines conditions matérielles propres aux soins qui sont dispensés requièrent aussi que le politique dans ses institutions *s'intéresse* aux activités de *care*. Cette éthique ne peut s'exercer que s'il existe un contexte propice à son déroulement. Même la relation mère-enfant qui apparaît comme une icône de la relation de soin, qui semble profondément ancrée dans une sphère privée, se situe pourtant dans une triade avec les institutions qui permettent, à travers des aides et parfois un accompagnement, à la mère de se rendre disponible pour s'occuper de cet autre.

Enfin, le care correspond à une activité dans la durée qui, nous l'avons dit, vise à maintenir, réparer, et perpétuer notre monde. Cela suppose une certaine continuité qui est le propre de certaines institutions ou certains objets (qui vont maintenir la mémoire, au-delà du geste de soin, pour que soit maintenue l'attention envers celui dont on s'est occupé). Ainsi, on peut parler de « continuum de care » qui impliquent politiquement et moralement, des personnes, des êtres, des objets et des choses (des institutions, des lois, des lits d'hôpitaux ou des comptes rendus par exemple).

Bien plus qu'une simple prise en compte des demandes et des besoins d'autrui – autrui compris au sens large puisqu'il peut concerner des objets et plus largement l'environnement – le care implique, dans sa politisation, que l'on souhaite se frotter aux autres (à leurs points de vue, à leurs expériences) dans une logique de rencontre attentive, d'accepter d'être transformé par la relation et d'appartenir à un monde commun que l'on cherche à maintenir et soigner ensemble. Maintenant, il convient de se demander en quoi les pratiques des gestionnaires des « espaces de nature » que nous avons observées peuvent être interprétées comme des pratiques de care.

### **Différentes formes de *care* dans la gestion des « espaces de nature »**

Nous avons mis en évidence les responsabilités que les gestionnaires prenaient et l'entraîn qu'ils mettaient à bien faire leur travail à travers les scrupules et regrets qui étaient les leurs, mais il existe bien d'autres formes de soin. Il convient surtout de comprendre comment ces formes de care s'emboîtent pour que le maintien des « espaces de nature » soit rendu possible.

#### ***Caring about* : porter son attention sur ces personnes et ces choses qui *important***

*Caring about* correspond au souci que l'on peut ressentir et exprimer à propos de quelqu'un ou quelque chose. Cette préoccupation est la forme de *care* la plus facilement identifiable dans le discours des acteurs, mais ce n'est pas la forme la plus visible dans l'espace. Parfois ce souci se solde par des actions concrètes de soin mais ce n'est pas toujours le cas. D'autres fois, les acteurs sont préoccupés par le devenir ou le maintien de certains autres mais ne parviennent pas à le formuler si bien que ces soucis restent muets.

L'enjeu pour les gestionnaires des « espaces de nature » est d'exprimer leurs soucis (ceux dont ils « care about ») et de parvenir à identifier ce qui compte pour les autres en aménageant des interstices d'expression : la participation, la délibération et la confrontation sont des activités privilégiées par cette forme de *care*. Il s'agit de déterminer les besoins qui doivent être entendus comme sources de l'inquiétude de cohabitation, fondement de leurs actions.

Cette forme de care peut être repérée dans notre corpus au niveau de toutes les demandes morales que nous avons identifiées et qui importent pour les décideurs. A un niveau plus global, c'est le manque de ce care qui est mis en avant le plus souvent par les gestionnaires. Les gestionnaires reprochent à leurs supérieurs hiérarchiques de ne pas se soucier assez de leurs propres préoccupations, ces reproches étant principalement cristallisés autour des

financements qualifiés d'insuffisants. L'allocation de moyens (matériels et humains) est l'indice sur lequel se basent les gestionnaires pour évaluer combien les institutions (Ville de Grenoble, Parc Naturel Régional, Etat, US Forest Service) se soucient de l'objet de leur mission. En exprimant leurs inquiétudes, les gestionnaires arrivent parfois à convaincre ces instances de leur attribuer davantage, ce qui va permettre aux autres formes de care d'émerger. Enfin, il arrive parfois que les gestionnaires invitent les personnes qui les sollicitent à convoquer directement l'attention de leurs supérieurs hiérarchiques (les groupes d'utilisateurs contactent directement le Bureau Régional du Forest Service) pour que ce souci soit entendu et ressenti à ce niveau là et que des moyens supplémentaires soient ensuite alloués au niveau local. Les supérieurs, désormais convaincus de la nécessité de se soucier de tels problèmes seront alors dans la position de demander des comptes aux gestionnaires. En accordant des moyens matériels, ils accordent aussi un certain crédit à ces gestionnaires, selon une chaîne de responsabilité dans laquelle le souci est confié de personne à personne, parfois relayé par des documents (lettres, documents officiels, contrats de subvention).

### ***Taking care of : se porter responsable pour quelqu'un ou quelque chose***

Lorsque les gestionnaires demandent et reçoivent les moyens d'engager des actions à propos d'un souci (*care about*), ils prennent la responsabilité de gérer ce souci (*taking care*), c'est-à-dire de transformer ces moyens en actions concrètes.

Cette forme de care consiste à *s'organiser pour répondre* aux demandes identifiées. Elle est endossée principalement par les gestionnaires en charge ou les chefs de projet : ceux qui travaillent dans les bureaux, même si ces derniers effectuent des allers-retours sur le terrain. Cependant, elle peut aussi revenir à une équipe (comme le Collectif Chartreuse Propre qui, au départ, ne connaissait aucune hiérarchie, ou dans le Focus Group américain où cette mission est nourrie par les propositions des volontaires) ou à un tandem (sur le site du Pont d'Espagne, le Maire de Cauterets et le Président de la Commission Syndicale s'occupent de ce care là). Cette activité consiste à monter des équipes de travail, distribuer les moyens financiers et organiser un plan d'action sur un temps plus ou moins défini à l'avance. Il s'agit donc d'une activité plutôt logistique dont on garde des traces pour pouvoir justifier des crédits (à la fois financiers, mais aussi de confiance) alloués par les personnes qui se soucient de voir les problèmes gérés.

### ***Care giving : développer des compétences pour prodiguer un soin***

Lorsque le travail est organisé, la responsabilité est alors confiée à ceux qui vont dispenser le soin (*care giving*) réclamé. Mais, dans l'approche par le *care*, il ne s'agit pas de la simple application d'un programme décidé à l'avance. La situation de care giving déborde largement les prévisions. Car, in situ, ceux qui dispensent le soin reçoivent des signes spécifiques leur indiquant comment le soin doit être précisément prodigué pour répondre au mieux à ce(lui) dont ils s'occupent. Cette activité suppose de trouver un équilibre entre, d'une part, le geste

technique et, d'autre part, le souci de l'autre dans la singularité de son besoin<sup>474</sup>, sa souffrance, ce qui requiert une position proche de la *sollicitude* (Pattaroni, 2001).

Layla Raïd remarque que nos sociétés dévalorisent ce travail de *care-giving*. Il est généralement confié aux femmes et aux émigrés (Raïd, 2009). Au niveau des « espaces de nature », les personnes qui l'exercent sont effectivement : les jardiniers (qui se sentent si dévalorisés qu'ils se mettent en grève), les bénévoles chartrouains (dont certains trouvent qu'il n'est pas normal qu'aucun personnel du Parc ne soit présent les jours de ramassage), les ouvriers de l'aménagement (curieusement silencieux dans le corpus d'archive) et les gardes (qui n'ont pas été autorisés à donner d'interview) et enfin les bénévoles du Focus Group et les gardes (saisonniers, non couverts par la sécurité sociale), soit des personnes peu valorisées. Les *care-givers* que nous avons interviewés ne se plaignent pas, mais il est vrai que leur situation matérielle diffère de celle des autres *corps* du *care*.

Un des traits communs à la plupart de ces *care-givers* est la passion avec laquelle ils s'adonnent à leur tâche. Leur situation est précaire mais leur engagement ne l'est pas. Ce sont généralement des personnes qui ont accordé beaucoup de temps aux entretiens (lorsqu'ils y étaient autorisés). Ils font part de motivations très personnelles (« *quand j'étais petit, j'étais amoureux du jardinier de mes grands parents* » « *Mes parents m'ont appelé Jeff en Référence à Mt Jefferson* ») et d'une très bonne connaissance des lieux dont ils s'occupent (« *mes arbres* », « *mes coccinelles* », « *mon espace de surveillance* »). Il conviendrait, à l'avenir, de se pencher plus spécifiquement sur ces travailleurs tant leur relation à l'espace diffère des autres personnes interrogées. Enfin, il convient de noter que certains *care-givers* sont aussi des *care-takers*, c'est-à-dire des responsables investis au-delà de leurs heures de bureau, in situ pour prodiguer des soins à certaines plantes, certains insectes auxquels ils sont attachés. Concernant le collectif Chartreuse Propre, tous les *care-takers* sont des *care-givers*, ce qui tient au petit nombre de ses membres qui ne permet pas une distribution des tâches comme sur les autres terrains. Les jours de ramassage, ils oscillent entre ces deux positions, organisant la logistique de l'évènement et s'assurant du bien être des participants, tout en prêtant main forte au nettoyage du site.

### ***Care receiving* : accepter de recevoir le soin prodigué**

Le *care* n'est pas à considérer comme une activité à sens unique. C'est une éthique relationnelle, ce qui implique que la personne ou l'objet du *care* a un rôle non négligeable à jouer dans la relation et dans la réussite de l'activité de soin qui est prodiguée, grâce aux deux autres niveaux du *care* (l'identification des besoins et la prise de responsabilité/allocation de moyens). La réception du *care* doit faire l'objet d'une observation attentive, si l'on veut que l'activité de *care* corresponde effectivement aux besoins identifiés.

---

<sup>474</sup> Ce souci est gommé dans le travail effectué sur le site du Pont d'Espagne. On reste dans une logique technicienne dans laquelle la « nature » est vue comme fragile et vulnérable alors que les gestionnaires, forts de leur pouvoir, peuvent la guérir. Il ne s'agit pas d'une approche *caring*.

Autre obstacle, « le récepteur du care peut vouloir le diriger et non seulement le recevoir » (Raïd, 2009, p.77). Il peut montrer des résistances ou de la récalcitance. Comme les coquilles St Jacques ne se laissaient pas domestiquer (Callon, 1986), les destinataires du *care* – plantes, insectes, touristes – peuvent manifester des signes qui encouragent à penser que l'on n'a pas pris soin d'eux, comme ils en avaient besoin. Pire, le doute de les avoir bien traités peut subsister longtemps si aucune manifestation n'est détectable.

Or, une des conditions du maintien ou de la fidélisation des *care-givers* est la satisfaction personnelle – à défaut de gratification matérielle – qu'ils peuvent tirer de leur expérience auprès des *care-receivers*. Il faut qu'un résultat soit visible ou qu'en tout cas il puisse être interprété que leur action a fait une différence. Les nombreuses photos que les organisateurs prennent des piles de déchets sortis des points noirs en Chartreuse sont une façon de reconnaître l'action des bénévoles<sup>475</sup>.

L'envoi de lettres de suivi post-mise en œuvre du Limited Entry Program pour faire part aux bénévoles des réactions de Pamela Lake aux décisions qui avaient été prises vont aussi dans ce sens. Elles sont alimentées par des données recueillies par des biologistes faisant état du retour de certaines plantes aux endroits dégradés ou de témoignages de visiteurs ravis de cette nouvelle initiative qui leur permettait de retrouver le calme dans la wilderness. Ce type d'initiatives rentre dans une logique qui consiste à faire-parler le *care receiver* (ici, le site de Pamela Lake) comme étant reconnaissant du travail effectué pour le soigner/le réparer.

Cette réaction est préparée dans le temps : les sites de nettoyage en Chartreuse, tout comme le site de Pamela Lake ont été choisis parce qu'ils présentaient le plus de chances de répondre positivement aux activités de soin qui leur seraient prodiguées. Tous les éléments et toutes les activités du *care* sont ainsi inextricablement liés.

---

<sup>475</sup> Notons qu'ils ne prennent pas en photo le site tel qu'il apparaît après le ramassage car celui-ci garde souvent des stigmates importants liés à son ancienne conditions de décharge : le site ne parlerait pas du *care* dont il a été l'objet mais plutôt des soins qu'il resterait à lui prodiguer, ce qui ne serait pas gratifiant pour les bénévoles.

Formes de care	Eléments de caractérisation	Exemples/indices de cette forme de care
Caring about	Se soucier du bien-être ou du devenir d'autrui	Demande. Plainte. Discours officiel. Pétition. Allocation de moyens (don, subvention, ressources humaines).
Taking care of	Se porter responsable pour quelqu'un ou quelque chose	Organiser un plan d'action. Distribuer les moyens affectés. Répartir les rôles.
Care giving	Prodiguer un soin à quelqu'un ou quelque chose. Equilibre entre un geste technique et une attention particulière à la singularité des besoins de cette personne/chose	Panser une ancienne plaie de coupe. Abriter et nourrir des auxiliaires. Arroser précautionneusement de jeunes arbres. Rendre visite aux habitants. Les écouter. Porter secours à des visiteurs égarés ou blessés. Ne pas ramasser les déchets au printemps. Ne pas utiliser de dynamite.
Care receiving	Accepter le soin prodigué. Etre reconnaissant	Remercier. Manifester les signes d'un mieux être (l'herbe repousse, les animaux reviennent).

**Tableau n°23** : Récapitulatif sur les formes de *care*, leur caractérisation et quelques exemples tirés des terrains

Nous voyons que différentes formes de *care* peuvent être repérées, sur lesquelles il serait opportun d'approfondir l'analyse. Ces formes mettent en valeur une pluralité d'attachements et une diversité de profils d'acteurs que nous commençons tout juste à dessiner et qu'il faudrait étudier davantage. Le *care* permet avant tout de prolonger la réflexion que nous livrons sur la « prise en compte » des demandes morales. Celle-ci ne constitue qu'un moment du *care*, pris dans un ensemble d'éléments et d'entités qui semblent jouer sur plusieurs échelles.

### **Se soucier, prendre en charge, prendre soin, recevoir : quels choix d'échelle ?**

En décrivant les activités de *care*, nous avons plusieurs fois fait référence à des « niveaux » sur lesquels se situaient les acteurs et leurs pratiques. Peut-on pour autant parler d'échelles géographiques ?

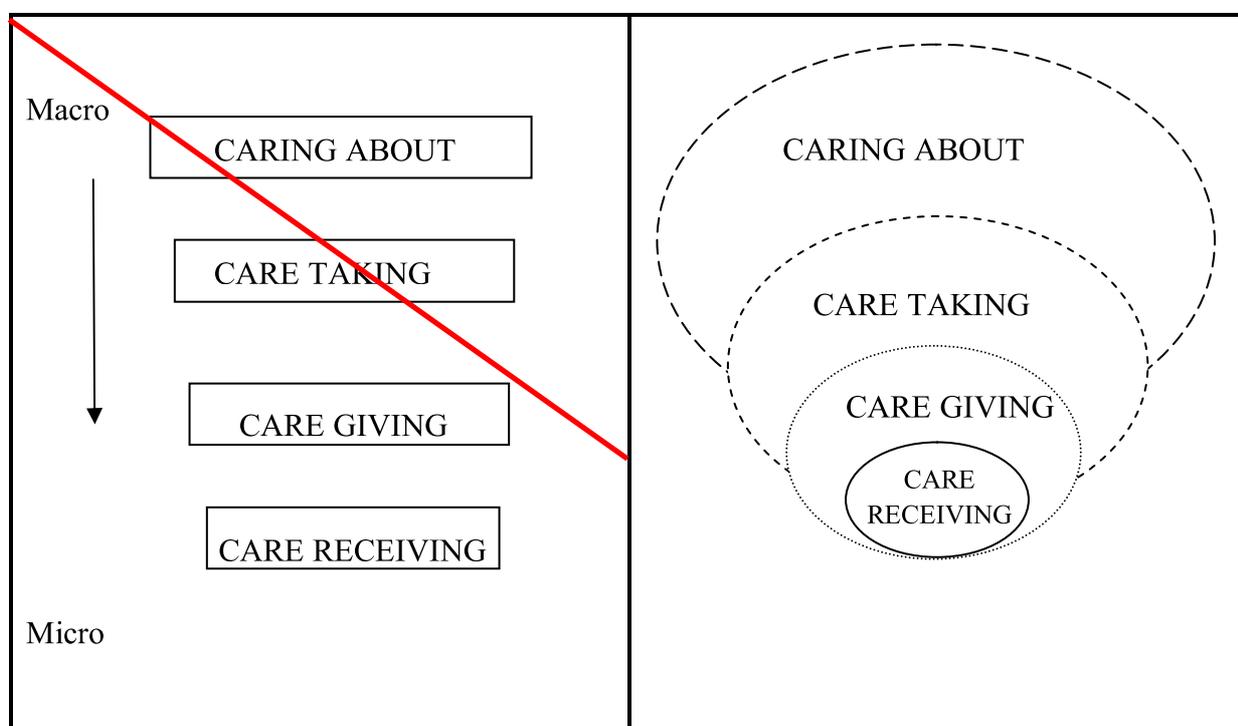
#### **Un emboîtement d'échelles**

A priori le niveau du *care receiving* est le plus situé, le niveau le plus petit du *care*. Il s'agit de l'interaction de deux individus dont l'un gratifie, par des signes ostentatoires de mieux être, le *care giver* qui lui aura apporté un soin de façon tout à fait situé également puisqu'il aura pris en considération cet autre dans la singularité de ses besoins. En revanche, ceux qui se soucient (*caring about*) et ceux qui prennent la responsabilité et s'organisent pour que conditions de ce

soin soient réunies, semblent se situer à une autre échelle, plus éloignée dans le temps et l'espace de la situation de soin proprement dite (Schéma n°16).

Mais cette situation là, visée par les deux premières étapes du care, n'est pas coupée, au moment où elle a lieu, de tout le processus qui l'a fait naître. Cette interaction est toujours *cadrée* par des règles, des comptes à rendre, des indicateurs (standards), des organisations et des institutions dans lesquelles elle se situe. Un contexte beaucoup plus large déborde donc toute situation de care-giving ou care-receiving.

De plus, lorsque les responsable « haut placés » (les « puissants » comme les appelle Tronto) se soucient, ils sont souvent sensibles à des situations précises, à des cas. Quand les instances régionales rappellent aux gestionnaires de la Mt Jefferson Wilderness qu'ils doivent réparer le caractère sauvage de l'espace dont ils sont responsables, ils se réfèrent à des spots ou à des pics de fréquentation qui les alarment.



**Schéma n°16** : Les échelles du Care, une proposition.

Ainsi, toute situation de care est prise, de manière simultanée, dans un ensemble plus large de préoccupations qui lui permet d'avoir lieu et toute situation de *care-giving* est susceptible d'influencer la naissance de scrupules ou de préoccupations plus larges. Elle ne transforme pas que les personnes ou les choses impliquées in situ. Aussi, lorsque le *care-receiving* faillit, les *care-takers* peuvent prendre le relais en gratifiant eux-mêmes les *care-givers*. Il existe donc une communication entre les différentes sphères du *Care*.

Enfin, chacune des étapes du care connaît des interactions plus étroites qu'il n'y paraît. Lorsqu'un responsable haut placé téléphone ou écrit un e-mail à un gestionnaire pour lui

signifier que des crédits seront accordés à son projet, il lui dit aussi que ce à quoi ce gestionnaire tient compte pour lui (son institution, son pays). De même lorsque ce même gestionnaire prend à part l'un des jardiniers ou des gardes pour lui confier une tâche spécifique, cette interaction n'a pas lieu à un niveau macro. Chaque interaction est locale et située mais elle est aussi prise dans un réseau plus grand de soucis, de contraintes et de moyens.

### **Une éthique fragmentaire**

Le *care* apparaît comme une activité englobante car il agit sur plusieurs niveaux, il implique différents acteurs selon un processus complexe, difficilement prévisible. Dans les discours politiques, il apparaît comme un projet de société, une éthique globale. Or, les recherches qui portent sur les soins médicaux ou plus largement sur les relations de soin, mettent en évidence une éthique situationnelle et plurielle. Les *care receivers* sont en général des personnes ou de tout petits objets/espaces.

Sur nos terrains, les acteurs ne se donnent pas comme objectif de « sauver la montagne » ou de « réduire l'obésité en Amérique ». Il s'agit le plus souvent d'un arbre, d'un point noir, d'une route ou de quelques terrains de bivouac dont l'herbe a disparu. Par ces objectifs, ils cherchent à participer à une visée plus grande : pourvoir des espaces verts sains et sans danger, nettoyer la Chartreuse, réduire la pollution ou encore ré-ensauvager Mt Jefferson Wilderness. Mais ils savent que ces tâches sont au-delà de ce qu'ils peuvent concrètement faire dans l'immédiat. Ce ne sont d'ailleurs pas des tâches mais des orientations. Ce qu'ils peuvent faire est bien différent, beaucoup plus *fragmentaire*.

Les orientations sont nécessaires car elles fédèrent, autour d'eux, des moyens et de la confiance. Mais ces orientations ne mobilisent pas, alors que des objectifs plus situés, plus faisables, commensurables vont amener les acteurs à faire ou à faire faire des choses. « Sauver la Terre » est enthousiasmant mais difficile à concevoir. En revanche, « nettoyer le dessous d'un télésiège » est performatif<sup>476</sup>.

Au « *small is beautiful* », on pourrait répondre « *small is efficient* ». Car à l'action entreprise, il faut associer l'évaluation de la transformation apportée. Et là encore, les effets sont d'autant plus visibles et gratifiants si l'objet d'attention est circonscrit et commensurable.

---

<sup>476</sup> Ce découpage est repris et médiatisé de façon caricaturale (et parfois mal comprise) sous le slogan « think global, act local » des mouvements militants, en particulier ceux qui s'intéressent à la protection de l'environnement.

## Une organisation en réseau : le rôle des objets dans la construction d'une continuité du *care*

Si l'éthique est fragmentaire, comment le soin peut-il en être un ? Toute expérience de *care* n'est-elle qu'un « *one shot* », isolé, discontinu et non reproductible ? Oui et non.

D'une part, la perspective de *care* est, certes, orientée vers l'action de transformation de situations concrètes mais ce sont ces situations qui à la fois l'informent et la font travailler. Du fait que le *care* cherche à résoudre certains problèmes, il est souvent difficile de voir qu'il pourrait en poser. Pourtant, toutes les entités le long de la chaîne de responsabilité sont susceptibles de manquer ou de faillir. Les *care-givers*, par exemple, ont des besoins au même titre que les *care-receivers* dont ils s'occupent. Ainsi, il n'y a pas de relation proprement isolée d'un ensemble d'acteurs et de choses. Si les besoins des *care-takers* et des *care-givers* ne sont pas satisfaits, point de *care*. Le soin s'applique à de petits objets mais ceux-ci sont pris dans un réseau beaucoup plus étendu de relations. Par exemple, les insectes auxiliaires censés prendre soin des plantations dans un massif ornemental ou au sein d'un groupement d'arbres sont à même de « faire ce travail » parce que d'autres acteurs s'en sont occupés en les nourrissant et en les protégeant le temps qu'ils soient assez développés pour lutter contre les ravageurs. Chacun des maillons de la chaîne est pris dans un réseau complexe qui sous-tend la possibilité que le soin soit dispensé. Chacun des éléments (même ceux qui sont considérés comme les plus « puissants ») est vulnérable et dépend d'un réseau étendu d'entités qui le protège, le répare ou l'entretient.

D'autre part, les soins prodigués ne le sont pas une fois pour toutes. Des traces subsistent pour qu'un relai soit possible. Les objets jouent, à ce niveau, un rôle indispensable. Ce sont eux qui – supports actifs de paroles, de promesse, de mesures – lient les acteurs, les choses et les événements entre eux. Ils sont indispensables car il est très difficile d'entretenir la mémoire du *care* tant les entités changent et se redistribuent. Lorsque les élagueurs prennent soin de panser une plaie de coupe sur un arbre, ils écrivent ce qu'ils ont fait sur des « fiches de suivi », ce qui permettra aux autres élagueurs d'en connaître les circonstances et l'auteur et d'observer l'évolution de cet événement.

De plus, comme nous l'avons évoqué, le *care* est difficilement assumé pour beaucoup de *care-receivers* et les bénéfices restent délicats à identifier lorsque le destinataire du soin est muet. Garder la mémoire du soin (dans des dossiers ou sur des photographies) est, dans ces cas-là, une forme de gratification à l'égard des *care-givers*. Aux Etats-Unis, certaines formes de rétribution faites aux volontaires, suite au travail fourni, passent aussi par des objets (livres, matériel de randonnée, calendriers, pass annuel pour visiter les Parcs Nationaux).

Ainsi le *care* se déploie dans des interactions toujours situées mais il déborde très largement la somme de ces actualisations, à la fois dans le temps et dans l'espace, et ce grâce aux objets.

## **Au final, pourquoi avoir effectué un tel détour par les théories du Care ?**

Cette approche nous a séduits pour plusieurs raisons. D'une part, le *care* est une approche qui mêle éthique et politique dans une visée pragmatique. Il ne s'agit pas de décrire une attitude purement altruiste ou une compassion gratuite et sans borne mais des activités nécessitant un apprentissage et qui amènent à répondre *effectivement* à des besoins de care. Ces activités correspondent, en partie, à celles que nous avons observées parmi les pratiques gestionnaires des « espaces de nature ». Cet aspect pragmatique suppose, selon nous, que l'approche soit positive, c'est-à-dire qu'elle se concentre sur ce qui se fait et non ce qui échoue ou peine à se faire (même si ces éléments peuvent entrer en compte, ils ne sont pas centraux). Layla Raïd met bien en avant ce penchant lorsqu'elle dit « La réflexion éthico politique de Tronto sur le care est marquée par un regard optimiste [...] elle ne se caractérise en rien par une quelconque fascination pour ce que l'on ne peut pas faire, pour les limites de l'action morale [...] le *taking care of* est de l'ordre de la réponse à une sollicitation du monde [...] la mise en place de moyens pour répondre à cette sollicitation » (Raïd, 2009, p. 76)

D'autre part, si l'objectif contemporain du care est de rendre la société aussi démocratique que possible, les théoriciens admettent que « les êtres ne sont pas égaux vis-à-vis du care » (Tronto *in* Molinier et Al., 2009, p. 39). Or, il nous semble que faire tomber la barrière de cette supposée égalité est plutôt réaliste et courageux. Cet affront laisse aussi une place pour d'autres êtres dans notre démocratie, des êtres avec lesquels nous ne sommes pas égaux mais avec lesquels nous sommes vulnérables dans un commun destin, et qui demandent d'être bien traités. Nous faisons évidemment référence à des entités qui ne sont pas humaines et qui sont associées, dans le discours des acteurs, avec l'environnement ou les éléments naturels. Le *care* est la théorisation non normative et non prescriptive d'activités en émergence qui constituent à la fois un modèle et un défi pour nos sociétés. Dans cette approche, personne ne dit « nous sommes arrivés » mais plutôt « voici ce qui ressemble à ce vers quoi nous pourrions tendre ». Il ne s'agit pas d'une morale ni même d'une éthique au singulier mais d'une attention accrue pour l'ordinaire où se dessine une pluralité de façons de s'intéresser aux autres, selon des degrés différents, des attachements variés.

Enfin, la dimension intrinsèquement processuelle du care, qui enrôle et transforme une multiplicité d'entités selon un réseau complexe d'expérimentation commune, rejoint vraiment la perspective que nous avons voulu porter sur le travail des gestionnaires que nous avons rencontrés. Le brouillage des frontières macro/micro et individu/collectif permis par cette vision du social nous paraît particulièrement fécond pour renouveler le regard que les géographes posent sur ce type de pratiques. Cela permet de dissoudre certains dualismes et de ne pas avoir à choisir d'échelle d'observation à priori puisque dans les pratiques, ce qui se passe au niveau du rapport interindividuel et micro est toujours pris dans un réseau de normes, de savoir-faire et de responsabilités multiples, dans un collectif qui est macro. Nous sommes dans des arrangements pour lesquels la théorie de l'acteur-réseau est tout à fait pertinente. Cependant, pour qu'un véritable rapprochement avec les théories de Latour et Callon (acteur-réseau, en particulier) soit possible, un autre défi, théorique, se présente. Il apparaît que le soin qui n'est pas dispensé entre humains manque cruellement d'observateurs. Il nous faudra revenir sur cette question qui n'en est pas encore une pour les géographes.

A présent, nous aimerions aborder un aspect qui émerge de nos recherches et qui prolonge cette réflexion sur le *care*. Il s'agit de la façon dont se répartit la responsabilité dans la perspective de prendre en charge les « espaces de nature ». Un des éléments que nous n'avons pas encore évoqué concernant le *care* est que c'est « une activité qui vise à son propre effacement » (Raïd, 2009, p. 82). Cela signifie que, dans cette perspective, lorsqu'un soin particulier est prodigué, il vise à donner au destinataire du soin les conditions propices à son émancipation. Or, nous avons vu que dans le cadre des « espaces de nature », les gestionnaires adoptaient de plus en plus des modes de faire qui avaient pour objectif de « laisser faire » ces espaces, c'est-à-dire qu'ils s'organisent pour rendre les espaces dont ils ont la charge, les plus autonomes possible. Est-ce à dire qu'ils se défont de leur responsabilité en faisant cela ? Cette interrogation est renforcée par la multiplication des dispositifs participatifs qui concourent également à distribuer le pouvoir de décider et d'agir avec ces espaces. Ces différentes observations nous amènent à penser que l'on assiste à un éclatement de la responsabilité. Qui la porte et que devient-elle ?

### **3. Accepter que la responsabilité soit distribuée : se défaire ?**

Une des observations majeures que nous pouvons dresser sur les pratiques étudiées est que la responsabilité du devenir des « espaces de nature » concernés n'est pas une et indivisible. Si elle est portée en particulier par les gestionnaires que nous avons interviewés, elle se trouve aussi déléguée ou endossée, en somme distribuée, le long d'une chaîne de groupes et d'entités sur différentes scènes de négociation et d'action et selon plusieurs temporalités. Nous avons déjà abordé le fait que les fragments actanciels que nous identifions n'étaient pas isolés. Nous aimerions explorer les différentes façons dont ces fragments s'agencent. En creux, nous essayons de savoir sous quelles conditions la distribution de la responsabilité du devenir de ces espaces amène à diluer cette dernière ou bien à l'enrichir.

#### **La multiplication des scènes de négociation et d'action**

Un des éléments qui nous fait dire que la responsabilité se trouve distribuée est la multiplication des scènes où s'évalue, se décide et se déroule la gestion des « espaces de nature ». On ne peut pas dire que les gestionnaires initient cette prolifération de lieux d'expérimentation mais généralement ils y contribuent puisqu'ils ne la contraignent pas. De plus, ils en tirent parti. Cette prolifération est due, en grande partie, au fait que de plus en plus de personnes s'intéressent au devenir de ces espaces et surtout à la légitimité croissante qui est accordée à cet intéressement, à l'importance qui leur est accordée.

#### **La décentralisation de la « grande scène » vers des scènes plus « ouvertes »**

Cette tendance est observable en particulier sur nos terrains urbains et périurbains. Elle consiste à quitter l'ancre des bureaux pour mettre en discussion le devenir des « espaces de

nature » dans des réunions de quartier, des conseils consultatifs de secteur, ou au sein de « plateformes » et autres espaces de discussion ouverts. Mt Jefferson Wilderness connaît une évolution similaire mais rappelons que l'organisation du Focus Group était liée à une sélection préalable des membres habilités à participer, il ne s'agit donc pas d'une « scène ouverte » à proprement parler.

Cette décentralisation permet aux gestionnaires de se mettre à disposition des différents publics et d'écouter leurs demandes. Ces scènes ouvertes n'ont pas toujours la forme d'un forum de visu. Des scènes virtuelles émergent, en témoigne la carte interactive du Collectif Chartreuse Propre qui est ouverte à la participation de tous.

Il peut également s'agir de scènes de négociation pour décider (de l'abatage d'un arbre, par exemple, de l'aménagement d'un sentier). Des scènes éphémères et très réduites voient alors le jour (chez un habitant, dans un jardin, lors d'un show-me trip).

Les scènes d'action sont aussi de plus en plus ouvertes dans la mesure où elles font appel au bénévolat. C'est le cas en Chartreuse et à Mt Jefferson Wilderness où les volontaires participent, sur des espaces très réduits à prendre soin des « espaces de nature ». On peut imaginer que ce type d'initiatives se retrouve bientôt en ville puisque les gestionnaires l'ont évoqué lors de discussions informelles récentes.

Il est important de noter que ce processus de décentralisation est piloté par les gestionnaires qui vont à la rencontre des publics intéressés par leur travail. Mais un mouvement de recentralisation lui correspond également. Les informations acquises auprès des publics, les décisions prises, les actions menées, sont généralement ramenées dans les bureaux sous différentes formes (comptes rendus, enregistrements, photographies, mesures). Ainsi, il existe des allers retours entre « scènes ouvertes » et « grande scène ».

### **La prolifération des scènes secondaires**

Avec la mise en place d'une gestion différenciée, les gestionnaires ont eu à organiser des scènes de négociation plus restreintes pour gérer des crises passagères liées à l'acceptation plus ou moins délicate d'un mode de faire plus permissif qui, nous l'avons vu, était perçu comme une forme de laxisme à l'égard de certains jardins, certains massifs. Certaines demandes morales, qu'ils ne sont pas allés chercher leur parviennent sous forme de lettres, d'appels ou de courriers électroniques. Des scènes secondaires et précaires s'improvisent alors pour négocier. Parfois, les gestionnaires se déplacent jusque chez les personnes qui les sollicitent, dans leur jardin ou leur appartement afin de constater les « préjudices » que les arbres leur portent. D'autres crises plus aigües comme la grève des jardiniers les amènent à ouvrir d'autres espaces de discussion. Certains déploiements sociaux spatiaux ne les convoquent pas directement mais les interpellent comme les manifestations (des jardiniers, ou des militants lors d'évènements qu'ils critiquent). Toutes ces scènes relèvent d'une certaine improvisation, elles débordent les calculs des gestionnaires. Ils ont à composer avec elles au

jour le jour. On peut y inclure également toutes les fois où des habitants viennent apostropher les jardinier et les élagueurs sur leurs lieux de travail pour leur poser des questions, les féliciter ou critiquer leurs façons de faire. Toutes ces scènes secondaires prolifèrent aussi parce que les publics qui les engendrent se sentent légitimes à le faire. De notre point de vue, il s'agit d'une dynamique nouvelle que l'on peut mettre en lien avec d'un côté l'intérêt que les habitants portent à leur cadre de vie et la diffusion des dispositifs participatifs où l'on incite les citoyens à penser que leur avis compte.

La démarche du Collectif Chartreuse Propre qui consiste à aller à la rencontre des élus du massif pour leur faire signer la Charte relative à la gestion des points noirs sur leur secteur semble aller dans ce sens. Mais dans ce cas précis, c'est la volonté de convaincre qui passe par la création d'un espace privilégié de discussion « entre quatre yeux », en dehors des sphères habituelles de négociation. En parallèle, les opérations pédagogiques dans les écoles de Chartreuse visent à investir d'autres espaces pour diffuser une prise de conscience de ce problème par d'autres publics. Cette diffraction spatiale des volontaires (certains auprès des élus, d'autres dans les écoles) a pour but de renforcer la diffusion d'une même responsabilité à travers des canaux différents pour « contaminer moralement » un plus grand nombre de personnes. Au final, ces initiatives sont regroupées sur le site Internet du collectif qui constitue leur vitrine. Mais dans le cas du projet Chartreuse, nous avons vu que la distribution spatiale des différents groupes de bénévoles sur des points noirs différents leur permettait aussi de ne pas avoir à négocier entre eux pour définir une manière commune de procéder aux ramassages. C'est cette fragmentation, par ailleurs réticulée par une seule et même philosophie (qui est floue) qui fait que le collectif fonctionne.

Dans le cas du Pont d'Espagne, il n'y a pas eu de scène ouverte et les scènes secondaires n'ont pas été connues par les gestionnaires du site. Les négociations ayant eu lieu en parallèle des conciliabules des deux principaux décideurs du projet leur éclatent au visage lors de la réunion sur la « scène nationale » de la Commission Supérieure des Sites où le projet est débouté. Cet exemple montre que la multiplication des scènes, si elle ne présage pas de la pacification des relations, revient à donner une chance à certaines demandes de s'exprimer à un niveau où elles sont encore audibles sans mettre en péril la viabilité du projet.

C'est précisément ce qui a été entrepris avec la création du Wilderness Focus Group sur notre terrain américain. La pluralité des lieux de réunions que les citoyens pouvaient venir écouter dans un secteur différent chaque fois, la diffusion dans la presse, l'enrôlement des usagers lors de show-me trips ou encore l'invitation des bénévoles à covoiturer pour aller sur les lieux de rencontre ont créé autant d'occasions de débattre en plus ou moins grand comité des soucis de gestion de cet espace. A la fin du processus de délibération, le parking devient une nouvelle scène de négociation entre les visiteurs et les membres bénévoles du Focus Group. En complément, les gardes essaient des discussions sur les enjeux des nouvelles

règlementations en vigueur au fur et à mesure de leurs rondes dans la wilderness et de leurs rencontres avec les différents publics.

La multiplication des scènes secondaires constitue ainsi, un moyen de distribuer la responsabilité en touchant des publics variés que l'on ne peut rencontrer qu'à certains endroits.

### **La valorisation de ce qu'il se passe en coulisse**

Evidemment, les tendances que nous mettons ici au jour ne touchent pas tous les terrains étudiés et elles ne les concernent pas de la même façon. Concernant le site du Pont d'Espagne, il a déjà été très difficile de savoir ce qui s'était passé sur la scène principale de négociation tant celle-ci concerne une sphère confinée d'acteurs. Cependant, sur les trois autres terrains, nous avons eu accès à ce qui semble relever de la « cuisine » des acteurs, c'est-à-dire des éléments hors-scène qui ont alimenté leurs pratiques de gestion (jusqu'au « doughnuts » du Focus Group américain si l'on veut pousser la métaphore culinaire). Et même si les acteurs se sont montrés, sur ces terrains, plutôt bienveillants vis-à-vis de notre enquête et enthousiastes à l'idée de partager leurs connaissances et les ficelles de leurs métiers, il apparaît que certains éléments qui appartiennent au domaine des « coulisses » sont de plus en plus mis au jour pour le grand public.

Lorsque le service des espaces verts de la Ville de Grenoble réalise en 2009 un court métrage pour convaincre les habitants du bien fondé de ses nouvelles techniques de gestion (gestion durable, différenciée, protection biologique intégrée), les gestionnaires n'hésitent pas à amener les spectateurs jusque dans les serres horticoles où les fleurs sont cultivées avant d'être plantées dans les espaces tels qu'ils les voient. Dans le même ordre d'idée, ils n'attendent pas la nuit pour traiter les arbres atteints par des ravageurs, ils le font à la lumière du jour, dans des espaces centraux et aux heures d'affluence : ils ne cherchent pas à dissimuler le fait que des « indésirables » soient présents dans les arbres.

De même, le collectif Chartreuse Propre s'est montré, durant la majeure partie de l'enquête, favorable à la présence du dictaphone d'une universitaire au cours des réunions où les volontaires ne « mâchaient pas leurs mots ».

Enfin, rappelons-nous de la façon dont les responsables du Forest Service, en charge de coordonner le Wilderness Focus Group, ont géré la réception du courrier de John B. qui venait critiquer le dispositif participatif mis en place et les propositions émises par le collectif. Le fait que les gestionnaires aient décidé d'envoyer cette lettre à tout le groupe, risquant de remettre en question la totalité du processus, témoigne d'une volonté de rendre transparent ce processus même dans ses aspects les plus sombres.

Il nous semble que donner à voir ces différents éléments relève d'une dynamique particulière qui vise à partager la responsabilité du devenir des « espaces de nature concernés », dans le sens où les acteurs font connaître les tenants et les aboutissants de cette responsabilité dans les détails de la chaîne d'éléments qui la conditionnent.

## **Une orchestration délicate**

L'orchestration de ces différentes scènes n'est pas un travail aisé pour les acteurs. D'ailleurs, sur certains terrains, comme celui du Collectif Chartreuse Propre, nous avons pu observer que l'ouverture des scènes de négociation avait peu à peu été resserrée autour des membres d'un « noyau dur ». Mais cette fermeture partielle n'empêche pas la prolifération de scènes secondaires. Puisque le collectif a décidé de ne plus accepter l'association Mountain Riders dans ses rangs, certaines personnes du Collectif vont être amenées à rencontrer Mountain Riders dans d'autres circonstances, sur d'autres scènes.

Là encore, les objets jouent un rôle majeur pour connecter les différentes scènes entre elles. Les fiches de suivi, les comptes-rendus, les photographies, les lettres et les e-mails sont compilés dans des dossiers, des fichiers d'ordinateur, qui permettent de garder la mémoire d'interactions aussi éphémères que significatives.

Les bureaux des gestionnaires apparaissent à ce niveau comme des « centres de calcul » (Murdoch, 1997). C'est là qu'ils centralisent les différentes informations, les événements, les demandes, les décisions, et les évaluations. Les interactions sont « transportées en dehors de l'arrangement spatial dont elles sont originaires » pour être « compilées » et « traduites » (Idem) dans un ordre qui fera sens, jusqu'à ce qu'il soit débordé par de nouveaux éléments venus d'ailleurs.

## **Faire et refaire : la multiplication des temporalités de l'action**

Nous avons dit que les pratiques des gestionnaires ne peuvent être éthiques que du fait de leur répétition car la politique « est quelque chose que l'on peut rater » (Latour, 2006). Assumer ce précepte dès le début ne revient pas à abaisser le niveau de ses exigences mais à accepter que l'on ne peut pas répondre à toutes les demandes d'un coup et qu'il y aura forcément des conséquences inattendues aux actions entreprises. Admettre cela revient à abandonner, d'une certaine façon, la maîtrise des choses et des êtres. Ce mouvement semble émerger de façon évidente sur trois de nos terrains. Cette façon de faire implique deux choses : multiplier les dispositifs d'action qui ont des temporalités différentes et se montrer attentif et réflexif vis-à-vis de ce qui se manifeste suite à leur mise en œuvre : ralentir, en somme.

A Grenoble, la gestion du patrimoine boisé donne à voir une diversité de techniques qui, conjuguées, amènent les acteurs à une meilleure connaissance des arbres. Ils opèrent une surveillance visuelle et sonore qui est de l'ordre du quotidien, et qui s'accompagne plus ponctuellement de tests avec un résistographe. Il s'agit d'une machine qui perce le tronc avec une mèche très fine pour en connaître la structure. La résistance du tronc est reportée sur un graphe, ce qui permet de savoir si le tronc est creux et jusqu'à quel niveau. Mais ce procédé est coûteux, donc les gestionnaires ne l'appliquent qu'à partir de leur expérience sensible, c'est-à-dire après avoir observé finement ce que les arbres donnent à voir et à entendre. Seuls quelques individus sont testés. C'est le mélange de ces solutions sur des fréquences

différentes qui permet de fonder ce qu'il convient de faire. Ce mode de faire s'apparente à une façon de maîtriser le devenir des arbres mais elle se calque sur ce que donnent à voir les arbres et non sur un contrôle systématiquement poussé.

D'autres techniques de gestion relèvent davantage de l'improvisation. Rappelons-nous de la répartition des zones de gestion différenciée. Elles ne sont pas définies une fois pour toutes. Les découpages bougent avec le temps en fonction des observations des jardiniers et de l'appropriation que les usagers en ont. « Tout ça, c'est dans une marmite et ça bouillonne » comme le dit l'un des responsables. « Personne n'a la prétention d'avoir mis la bonne zone dans la bonne classe de gestion ». Ici, les gestionnaires s'autorisent à se tromper, ils apprennent, chemin faisant, comment l'espace « vit » les changements de gestion, ce qui concerne aussi bien les plantes, les insectes, les usagers ou encore les jardiniers ou les riverains. La temporalité de leurs actions n'est pas basée sur les mandats électoraux, ils se donnent des horizons indicatifs mais non contraignants, ce qui représente un glissement certain par rapport aux techniques de planification usuelles.

L'approche adoptée pour gérer Mt Jefferson Wilderness est assez similaire. Une alternance de solutions « on the spot », quotidiennes et à court terme, et d'observations longues (comptages, enquêtes auprès des usagers) permet de construire durablement la gestion globale de cet espace.

### **Laisser faire et faire faire : la multiplication des entités responsables**

Dans la gestion des « espaces de nature » que nous avons observés, des rôles sont confiés à un nombre de plus en plus étendu d'entités. Nous avons plus particulièrement mis l'accent sur les agissements des auxiliaires qui aidaient les gestionnaires des espaces verts à Grenoble mais il existe de nombreuses autres situations dans lesquelles ils comptent sur d'autres pour porter la charge du devenir de ces espaces. Aux Etats-Unis, les wilderness managers comptent sur les volontaires, ils leur délèguent une partie de leurs responsabilités, tout en se préoccupant de leurs actions et de leur satisfaction personnelle.

Il est difficile de savoir si les entités agissantes sont plus nombreuses. En effet, certains auxiliaires endémiques « combattaient » déjà les ravageurs des plantes avant que les gestionnaires s'en préoccupent. De même, certains randonneurs se chargeaient déjà de ramasser les papiers gras des autres ou d'éduquer certains publics lors de leurs sorties dans la wilderness, sans que cela soit pris en compte par les wilderness managers.

Ce qui change, c'est que cette distribution de la responsabilité est assumée et affichée par les gestionnaires. Cette responsabilité distribuée est donc mise en réseau, organisée par les gestionnaires. Le laisser-faire ou le faire-faire est intégré aux politiques publiques qui prennent en charge le devenir et le maintien des « espaces de nature ». Cela signifie qu'ils assument le fait de ne pas porter seuls cette charge. La question qui subsiste est : est-ce qu'en distribuant de façon aussi transparente, la responsabilité qui leur incombe, les gestionnaires se défont de celle-ci ?

Nous pensons que les gestionnaires restent concernés, intéressés, chargés du devenir de « leurs » espaces. La responsabilité, en étant distribuée, ne s'affaiblit pas. Au contraire, nous voulons soutenir l'idée que cette responsabilité s'enrichit dans cette démultiplication. Elle se trouve renforcée par cette diffraction. Lorsque les volontaires du Collectif Chartreuse Propre cherchent à disséminer la responsabilité du devenir des décharges sauvages auprès des élus et des enfants du massif chartrois, ils ne se défont pas de cette responsabilité, ils cherchent à enrôler d'autres personnes pour que des actions puissent avoir lieu. Même si ce problème était pris à bras le corps par les élus et les citoyens, on peut imaginer que le Collectif conserverait un rôle de coordination parce qu'il continuerait de se soucier (care about) de ce problème.

Concernant Mt Jefferson Wilderness, la méconnaissance du public vis-à-vis des problèmes d'impacts liés à la très forte fréquentation des sites (et de la wilderness en général) renforce le souci des gestionnaires parce qu'ils ont l'impression d'être seuls à porter la charge du devenir de ces sentiers, de ces arbres et de ces lieux de bivouac. Le problème est d'autant plus aigu qu'il n'en est pas un pour la plupart des usagers. En « contaminant » un échantillon de ces personnes, c'est-à-dire en leur expliquant les enjeux de la cohabitation entre les usagers et ces entités, ils tentent de diffuser une responsabilité qu'ils pensent ne pas être la leur mais celle de tous. Ils ne se départissent pas de cette responsabilité puisqu'ils restent ceux qui vont, concrètement, organiser des actions de maintien ou de réparation dans et avec ces espaces. Mais ce faisant ils préparent la réception de leurs actions par les différents publics : plus la responsabilité qui est la leur sera partagée (comme on partage une opinion), plus leurs initiatives auront de chances de réussir.

En miroir de cette responsabilité que les gestionnaires diffusent et distribuent volontairement, se trouvent les initiatives citoyennes telles que celle du Collectif Chartreuse Propre. Dans ce cas, les personnes en charge de gérer le massif de la Chartreuse n'ont rien demandé. Le problème des « décharges sauvages », identifié par le Collectif n'en était pas un pour les gestionnaires, il le devient parce que le Collectif active leur responsabilité à ce propos. On voit bien que le personnel du Parc essaye de gagner du temps pour que ce problème reste celui du Collectif. Pendant plusieurs années, ils refusent de financer cette initiative arguant que les associations doivent être indépendantes et offensives. Tant que le nettoyage de la Chartreuse est porté par le Collectif, ce n'est pas leur affaire et ils n'ont pas de comptes à rendre les concernant. Plus tard, les modalités relationnelles choisies par le Parc pour aider le Collectif qui sont de l'ordre du contrat d'embauche permettent de conserver le partage des responsabilités. Le parc se préoccupe (caring about) des « points noirs » mais il ne s'en occupera pas (taking care of), c'est le Collectif Chartreuse Propre qui est missionné pour le faire. Le parc peut ainsi être vu comme souhaitant clairement se défaire du problème, en tout cas dans la première phase qui est assez conflictuelle, mais il finit par être enrôlé. Nous souhaitons mettre en avant ce processus de « contamination » inversé dans lequel ce ne sont pas les gestionnaires qui cherchent à rendre un problème public, mais des citoyens qui cherchent l'attention des pouvoirs publics pour gérer un souci qu'ils identifient comme relevant d'une responsabilité complexe (les élus, les habitants, le manque d'équipement et de sensibilisation, les nouvelles lois). La question devient : est-ce que le Collectif, à travers cette « contamination morale », cherche à se défaire de la responsabilité du devenir des « points

noirs » chartrousins ? Il est délicat de répondre à cette question. Car si les membres du collectif ont plusieurs fois affirmé en réunions « notre but, c'est de disparaître », leur institutionnalisation et leur professionnalisation les amènent aujourd'hui à s'investir sur le thème des déchets, au-delà de leurs orientations premières, autrement dit à endosser de nouvelles responsabilités, à complexifier leur position plutôt qu'à les destituer.

En définitive, nous avons montré qu'en partageant leurs préoccupations, en distribuant leurs responsabilités, les personnes en charge du devenir des « espaces de nature » ne cherchent pas à se défaire de la charge qui est la leur. Dans ces processus de circulation ou de contagion les responsabilités ne se trouvent pas diluées mais enrichies. Les charges qui concernent le maintien de ces espaces sont complexifiées. Elles sont peut-être davantage « à la hauteur de ce qui nous arrive » (Hache, 2011).

Dans ce mouvement, nous avons compris que les gestionnaires cherchaient à rendre de plus en plus autonomes les espaces dont ils se soucient. Cette perspective correspond à la visée du *care*. Il ne s'agit plus de gérer les espaces de nature malgré eux mais *avec eux* selon des arrangements pluriels qui s'apparentent à un faire-avec.

Toutefois, un certain nombre de questions se posent encore : comment les gestionnaires peuvent-ils se maintenir dans leur position de responsables si les espaces « *se débrouillent tout seuls* » ? Quel devient leur rôle et comment le rendre légitime vis-à-vis des publics qui attendent d'eux qu'ils soient dans une approche relevant de la *maîtrise* ?

Comment rendre public le fait que de plus en plus souvent ils *laissent faire* les espaces qu'ils sont supposés gérer ou qu'ils *font faire* à d'autres des missions qui leur incombent ?

Enfin, comment rendre compte de la précarité expérimentale et de la fragmentation actancielle et spatiale que nous observons ? Ne mettent-elles pas à mal la catégorie bien connue des « espaces de nature » ?

Nous supposons que ces mutations ne peuvent être exprimées avec les outils de communication usuels. Ainsi, soit les gestionnaires mettent au point des dispositifs innovants pour rendre publics ces changements, soit ils sont forcés de les taire. S'ils suivent la deuxième alternative, il conviendra de chercher à saisir les problèmes moraux (scrupules, regrets) qu'une telle position peut engendrer.

## C. Rendre public : entre faire savoir et faire croire

Nous avons vu que les gestionnaires adoptaient des modes de faire qui évoluaient avec les enjeux contemporains et que s'opérait un glissement significatif depuis une perspective de maîtrise totale des « espaces de nature » jusqu'à « un laisser-faire » rendant ces espaces beaucoup plus autonomes. Or, comme nous le disions dans l'introduction de ce chapitre, l'enjeu, pour les gestionnaires est bien de pouvoir *compromettre*, c'est-à-dire s'engager dans des actions par lesquelles ils vont prendre en compte un nombre toujours plus grand de demandes et de destins, mais *sans se compromettre*, c'est-à-dire sans prendre trop de risques, risques qui pourraient leur faire perdre leur position. Il s'agit pour eux de maintenir au mieux les « espaces de nature » tout en se maintenant eux-mêmes.

Nous avons vu que les gestionnaires doivent rendre des comptes. Ils doivent mettre au jour ce qu'ils font. Or, à ce niveau-là, nous observons un grand décalage entre ce que les acteurs initient et ce qu'ils exposent aux publics à qui ils rendent compte. Nous nous demandons pourquoi il réside un tel écart : est-ce parce que les acteurs que nous observons ne sont pas conscients du fait que leurs techniques de gestion sont nouvelles ou est-ce parce qu'ils ne parviennent pas à mettre en mots ces mutations ? Essayent-ils de le faire ou bien est-ce qu'ils n'assument pas ces changements et donc ils cherchent à les dissimuler ? Ces questions nous amènent à nous interroger sur le rôle du géographe et plus largement du chercheur en sciences sociales concernant les possibilités de combler cet écart. Mais d'abord, est-il nécessaire de le combler ? Les zones d'ombre constituent-elles un frein au développement de ces techniques novatrices de gestion ? Ou bien cette forme de *discrétion politique* est-elle plutôt favorable aux tâtonnements en cours ? Nous verrons que, si aucun reproche n'est adressé aux gestionnaires concernant ce « manque » de transparence, certains acteurs commencent à exprimer un réel souci à son sujet et cherchent des appuis, des prises sémantiques et actanciennes pour parvenir à « faire savoir » au lieu de continuer à « faire croire ».

### 1. Des pratiques embrouillées déguisées en maîtrise

« Peut-être avons-nous suivi trop servilement ce que l'écologie politique disait d'elle-même, sans assez considérer sa pratique qui, heureusement, diffère grandement de ses explications. »

(Latour, 1995).

Dans un article intitulé « Moderniser ou écologiser : A la recherche de la 7<sup>ème</sup> cité », Bruno Latour nous invite à aller chercher la cité verte, la cité de l'écologie politique, au-delà de ce que les acteurs rendent public (Latour, 1995). Pour lui, ce que les acteurs « font heureusement fort bien », ils ne savent pas en parler. Ce qu'ils disent d'eux-mêmes ne ressemble pas à ce qu'ils font concrètement. C'est cette invitation qui nous a amenés à interroger les pratiques de

gestion des acteurs. Nous y avons trouvé les pratiques embrouillées dont nous venons de rendre compte. Mais nous avons aussi trouvé des discours bien différents et c'est ce décalage que nous interrogeons : est-il irréductible ? Nous aimerions montrer qu'en cherchant la « cité verte », on ne trouve pas *toute* la cité verte (certaines pratiques restent discrètes) et certainement pas *que* la cité verte (puisque l'on retrouve aussi une justification écologique qui « masque » celle-ci). De la même façon qu'il n'y a pas un « tournant éthique » unique et irréversible, il n'y a pas l'émergence d'une cité verte instituée une fois pour toutes.

### **Cité verte ou simple justification écologique ? Les deux...**

Dans les travaux de Boltanski et Thévenot, les cités sont reliées à des justifications et inversement (Boltanski, Thévenot, 1991). Aussi, convient-il de préciser ce que nous entendons par « justification écologique » et « cité verte » et pourquoi nous opposons ces deux expressions. Le premier terme se rapporte à une « grandeur verte », un argumentaire qui voudrait que soient pris en compte la « nature » et « l'environnement ». Les modes de faire ne changent pas, mais ce sont les raisons au nom desquelles on agit qui changent. Dans l'article « une justification écologique » Claudette Lafaye et Laurent Thévenot exposent précisément les détails de cet argumentaire verdissant (Lafaye, Thévenot, 1993). Mais ils doutent déjà que la grammaire des cités (des grandeurs) puisse résister à la pluralité et à la complexité de l'écologie. En 1995, l'article de Latour vient approfondir ce questionnement. Pour lui, l'argumentaire de l'écologie politique emprunte aux autres grandeurs, il n'est pas novateur. Ce qui est nouveau, en revanche, ce sont les modes de faire : « Elle [l'écologie politique] fait beaucoup mieux que défendre la Nature [...]. Elle suspend nos certitudes concernant le souverain bien des humains et des non-humains, des fins et des moyens » (Latour, 1995). L'acceptation de l'incertitude, voilà ce qui est nouveau, nous dit Latour, et il semble bien que c'est ce que nous avons éclairé concernant les pratiques de gestion des « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés. Sans certitude, point de justification. « L'écologie politique est incapable d'intégrer dans un programme total et hiérarchisé l'ensemble de ses actions ponctuelles et particulières, et elle n'a jamais cherché à le faire. Cette ignorance sur la totalité est justement ce qui la sauve » (Latour, idem). Sur ce point, nous ne sommes pas aussi optimistes que Latour. Ce manque d'unité est justement ce qui semble poser problème aux acteurs pour rendre public ce qu'ils font. Même si ces modes de faire sont opérant, sans justification, comment rendre compte ? Sans unité, comment rendre commun ?

### **La justification écologique a la peau dure**

La justification écologique est incomplète et trompeuse mais elle est coriace et se perpétue à mesure qu'on la critique. Car elle est aussi forte et visible que la cité verte est incertaine et souterraine. Nous cherchions la cité verte et nous pensons l'avoir trouvé à travers les modes de faire que nous avons « disséqués » plus haut. Cependant, nous avons également rencontré, sur le site du Pont d'Espagne, une belle justification écologique servant magistralement la résolution d'un problème technique.

Le grand récit d'une « nature » vulnérable, à la fois ressource et paysage, à sauvegarder urgemment a constitué un *acteur sémantique* (Kalaora, 1998) capable de mener à son terme un projet d'aménagement conséquent. La simple distribution d'un autocollant « *j'aime la nature* » a servi à justifier, aux yeux de la grande majorité des visiteurs, une participation financière à l'accès au site. La justification écologique a le pouvoir de rassurer. Elle permet de faire, et de rendre compte de ce qui est fait. C'est une « nature » passive qui y est mise en avant comme objet et support d'action. Une « nature » circonscrite par des frontières bien visibles et annoncée par des « panneaux ».

Or, cette justification écologique ne disparaît pas, même lorsque les éléments « naturels » sont considérés comme actifs. Par exemple, la ville de Grenoble communique ainsi à propos des espaces en « gestion naturelle », sur son site Internet : « *La composition laisse délibérément une large place à l'expression spontanée de la nature. Il s'agit simplement de la contrôler* ». On ne peut pas dire que l'abandon de l'idée de « nature » ou de la volonté de maîtriser soit assumé...

### **La cité verte se construit dans l'ombre de la justification écologique**

Nous avons vu que la cité verte se construisait par fragments. L'écologie politique n'intéresse pas tout le monde et ne mobilise pas tout le temps ceux qui sont intéressés. Par certains aspects (acceptation des incertitudes, rôles distribués à des entités non-humaines, évitement d'un programme d'ensemble immuable), la cité verte émerge mais celle-ci reste marginale malgré l'importance que nous avons voulu lui donner dans ce travail de thèse.

Si nous sommes parvenus à en saisir des bouts, c'est avant tout parce que les pratiques innovantes se donnent à voir à travers les « éthiquettes » dont nous parlions en introduction de ce chantier d'observation. Or, nous pensons que ces « éthiquettes » relèvent de la justification écologique – simple argumentaire qui met en avant la prise en compte de l'environnement et de la « nature ». Pour Latour, ces « propos trop ordonnés » marginalisent l'écologie politique (Latour, 1995). Nous pensons, au contraire, que ces « publicités mensongères » sont, pour le moment, la meilleure façon que ces initiatives aient trouvée pour se promouvoir. Certes, cela leur est préjudiciable dans le sens où elles sont assimilées à toutes les pratiques modernes, dirigistes et duales pareillement « éthiquetées ». Faut-il croire que la cité verte n'en sera peut-être jamais une, du fait de sa fragmentation qui gêne sa maturation politique ? Nous pensons que c'est dans la réticulation de ses fragments actanciels que la cité verte a quelques chances d'émerger publiquement. Car, nous dit Latour « la grandeur est dans la mise en lien »<sup>477</sup>.

Accepter la fragmentation c'est dire « Tout ne se tient pas (tout le temps, partout) ». Par contre, « tout tient » parce que rien ne peut exister indépendamment d'une multiplicité d'éléments. « On ne sait pas ce qui se tient, ce qui se trame. On tâtonne. On expérimente. On essaie. "Nul ne sait ce que peut un environnement" » (Latour, 1995). Cette incertitude existentialiste de la cité verte est acceptée par certains gestionnaires. Elle infuse dans leurs

---

<sup>477</sup> C'est nous qui formulons cette expression, à partir de ce que nous comprenons des propositions de Latour.

pratiques mais, pour le moment elle se construit à l'ombre de la justification, et ce, non de manière passive mais de manière stratégique : elle agit « sous couvert » de cet argumentaire-là qui inspire la confiance collective nécessaire à ce que ces expérimentations aient lieu.

### **La justification écologique : condition de possibilité des « espaces de nature » ?**

Pour les besoins de la démonstration, nous avons présenté les choses de manière caricaturale, comme si les gestionnaires acceptaient un nouveau relativisme (à l'encontre des dichotomies) sur lequel baser leurs pratiques, relativisme difficilement partageable avec le public. Cependant, il convient de préciser que les gestionnaires ont, eux aussi, besoin de s'appuyer sur des repères, de conserver certaines catégories pour agir. S'ils font participer les publics, les insectes, les feux et les panneaux comme autant d'adjuvants à leurs entreprises, ils ne considèrent pas pour autant que ces entités soient des gestionnaires comme eux. Si les jardins deviennent perméables, ils ne sont pas « la ville », si les « points noirs » sont nettoyés, ils ne sont pas pour autant « vierges » : les gestionnaires gardent à l'esprit certaines dichotomies qui leur permettent de se situer<sup>478</sup>, ils continuent d'être modernes, même s'ils écologisent leurs pratiques.

Sans « nature », que deviendraient les espaces dont ils ont la charge ? Quelle serait leur spécificité, leur raison d'être ? Maintenir certaines frontières semble primordial pour que se maintiennent « les espaces de nature » mais aussi leurs gestionnaires. Leur tâche est d'entretenir ces espaces comme des unités de sens, des périmètres identifiables et significatifs, garantir qu'au bout du panneau « parc » ou « jardin », il y aura « la nature ». Même s'ils ont conscience que cette « nature » se décline en une multiplicité d'entités hybrides et que la « protection de cette nature » n'est ni univoque, ni unilatérale, ils « jouent ce jeu ». Les panneaux qu'ils installent, les discours qu'ils tiennent, affirment que « la nature » se trouve dans ces espaces comme elle ne se trouve pas ailleurs. User de la justification écologique (« il faut protéger la nature », « il ne faut plus pourrir l'environnement ») fait exister leur travail, même si celui-ci ne s'y résume pas.

Avec la prolifération récente de connexions « écologiques » telles que les corridors ou les trames (vertes et bleues), les gestionnaires mettent en visibilité une certaine image de la porosité des frontières des espaces dont ils s'occupent. Mais, là encore, il s'agit d'une « mise en scène ». Pourquoi les insectes, mammifères et autres graines suivraient-ils exclusivement ces itinéraires prévus pour eux ? Nous pensons que cette volonté de circonscrire et de canaliser des dynamiques qui débordent très largement toute tentative de planification peut encore être considérée comme une rémanence de la maîtrise moderne dans laquelle on se

---

<sup>478</sup> Nous nous appuyons ici sur une réflexion menée avec Coralie Mounet lors de la préparation d'une intervention dans le cadre du séminaire MéThéoGéo intitulée « Gérer le vivant ? Dialogue avec Bruno Latour » (11/06/09).

« fait croire » que l'on peut créer des espaces où « la nature » sera contenue<sup>479</sup>. De plus, cette réticulation participe à renforcer les « espaces de nature » comme points nodaux d'un système plus large d'accueil de « la nature » et comme catégorie socio-spatiale stable, rassurante pour penser l'espace.

Ainsi, nous constatons un décalage important entre ce que les gestionnaires font et ce qu'ils disent faire. Mais nous observons aussi que ce hiatus tient plus largement à une certaine commodité. Il permet, entre autre, de maintenir les « espaces de nature » dans leur mode d'existence usuel. On peut penser que si les gestionnaires appelaient leurs parcs et jardins « **espaces d'incertitude et d'expérimentation** entre entités hybrides allant et venant », les usagers seraient quelque peu déconcertés. Ce que nous identifions comme un problème de concordance entre les pratiques et les discours semble aussi *arranger* les gestionnaires dans la façon dont ils se représentent la raison d'être des espaces dont ils ont la charge. Admettre, entre eux, la complexité de l'embrouillamini de leurs pratiques est déjà délicat. De plus, il semble qu'ils n'aient pas besoin de rendre cet aspect public. Personne ne leur demande de rendre complètement transparentes leurs pratiques. La question reste tout de même : s'ils le voulaient (rendre ces pratiques transparentes), le pourraient-ils ? Nous allons voir que lorsqu'ils se saisissent des éléments qui fondent la moralité de leurs actions, ils se trouvent contraints à la fois par les attentes des publics à leur égard et par le manque d'appuis dont ils disposent pour mettre en mots leurs écologies politiques.

### **Rendre publics les nouveaux modes de faire : mission impossible, inutile ?**

Pour eux-mêmes comme pour le public, les gestionnaires ne peuvent pas avouer que leur travail ne correspond pas tout à fait à « protéger la nature ». Ici, nous voulons montrer que la façon dont ils procèdent pour faire ce qu'ils disent (parfois pensent faire), ils ne peuvent pas non plus en rendre compte. Nous avons dit que l'éthique de leurs pratiques tenait en grande partie au doute qui était le leur de bien traiter/d'avoir bien traité les entités qu'ils étaient chargés de faire cohabiter. Ils font émerger la cité de l'inquiétude positive (pragmatiste). Ce souci (*care*) ne les paralyse pas, il les pousse à agir, il est la caution même de leur travail mais nous observons que les gestionnaires ne parviennent pas à la mettre au grand jour. Pourquoi ?

### **Les logiques de confinement de l'action publique**

Dans un article récent, Claude Gilbert et Emmanuel Henry expliquent que le degré de publicisation de l'action publique dépend des types d'arènes dans lesquels les problèmes sont définis et négociés (Gilbert, Henry, 2012). Pour eux, les confrontations peuvent avoir lieu de façon discrète, ce qui explique le « confinement des échanges ».

---

<sup>479</sup> Nous nous inspirons ici d'une réflexion menée avec Romain Lajarge durant la préparation d'une intervention à l'Annual Meeting de l'Association of American Geographers intitulée « From nature zones to nature territories, a matter of care ? » (Seattle, 13/04/2011).

Justement, nous avons mis en évidence la prolifération de scènes secondaires de négociation et d'action sur nos différents terrains (en marge de scènes ouvertes qui se dessinaient également<sup>480</sup>). Sur ces scènes secondaires, les acteurs ne cherchent pas à mettre des mots sur les accords auxquels ils aboutissent ni sur les compromis qu'ils acceptent. En tout cas, ce n'est pas une nécessité pour eux, l'important étant qu'ils arrivent à une solution concrète au problème de cohabitation qui leur est posé. Un arbre finit par être élagué, abattu ou remplacé après une visite sur le terrain et un entretien avec la/les personne(s) qui en a/ont fait la demande, sans que cela ne donne lieu à une déclaration ou à une médiatisation quelconque.

Dans cette logique de compromis, les différents engagements pris ne s'accompagnent pas d'une prise de position officielle et publique (tous les arbres qui dérangent doivent être coupés, par exemple), et l'on ne cherche pas à rendre compte des raisons pour lesquelles la décision a été prise (allergie, dépression, assombrissement de l'appartement, dangerosité de l'arbre, engorgement des chenaux). Gilbert et Henry comparent ce type de négociation avec celles des politiques de traitement salarial. Seulement, concernant l'exemple que nous avons suivi, il ne s'agit pas d'un tabou, mais plutôt d'une affaire qui n'est pas censée intéresser d'autres êtres que ceux en présence<sup>481</sup>.

Cette définition au cas par cas de solutions adaptées à la configuration des acteurs en présence met en avant, selon les auteurs, la présence simultanée de différentes échelles de valeurs<sup>482</sup> « vis-à-vis desquelles les acteurs ont à se situer pour agir et sans qu'il soit possible de les hiérarchiser les unes par rapport aux autres ». Il s'agit d'une imbrication de valeurs très générales comme « la vie humaine » et plus immédiate comme la sécurité de certaines personnes ici et maintenant. Gilbert et Henri expliquent alors que « la recherche de compromis entre ces valeurs à priori incommensurables conduit à la production de compromis par définition fragiles mais qui sont d'autant plus solides qu'ils restent de l'ordre de l'accord tacite sans mener à une explicitation ». Ainsi, il n'apparaît pas souhaitable de faire émerger, à partir de ces compromis sur-mesure, des normes stabilisées et publicisées pour l'action publique. Cette approche s'applique, nous disent Gilbert et Henri, sur la « différenciation des espaces d'activité », ce qui semble particulièrement adéquat sur nos terrains d'enquête. Elle présage, nous affirment-ils, de « la capacité des acteurs intervenants habituellement dans la prise en charge d'un problème à maintenir, sinon leur monopole, du moins leur prérogative ». Les auteurs mettent même en avant les risques de changer cette façon de faire : « Des compromis qui faisaient l'objet d'une acceptation tacite dans des espaces confinés deviennent totalement inacceptables voire indicibles dans l'espace public [...] des compromis pourtant stabilisés depuis des décennies sont alors très vite dénoncés comme des compromissions ». Ici, les chercheurs s'appuient sur des problèmes politiques comme l'utilisation de l'amiante ou les

---

<sup>480</sup> Sauf sur notre terrain pyrénéen où l'on est sur un modèle opposé : scène de négociation confinée et publicisation « bruyante » une fois le projet négocié.

<sup>481</sup> Même s'il sera toujours possible de douter d'avoir bien évalué quels étaient ces êtres en présence.

<sup>482</sup> Ce peut être des faits également, puisque nous avons mis en avant l'intérêt de considérer ensemble les faits et les valeurs, suivant les propositions de Latour et Hache.

accidents de la route mais l'on comprend, grâce à eux, tout l'intérêt que les gestionnaires qui nous intéressent, ont à traiter « à bas bruit social » les arbitrages qu'ils font, dans le but de maintenir « les espaces de nature » mais aussi de se maintenir eux-mêmes.

### **L'indicible relativisme et l'insoutenable abandon de la maîtrise**

Nous venons de comprendre que certaines dimensions des compromis que nous avons étudiés expliquaient partiellement l'inutilité (voire la contre-productivité) de les rendre publics. Cependant, plus spécifiquement sur nos terrains, d'autres aspects empêchent même de rendre public ce qui se joue sur des scènes plus ouvertes de négociation alors même que cette publicisation pourrait être salvatrice pour les gestionnaires.

Nous avons vu que le relativisme, c'est-à-dire le brouillage des frontières entre la ville et la « nature » ou entre les gestionnaires et leurs adjouvants n'étaient pas facile à admettre et à assumer pour les acteurs, puisque ce découpage leur permettait justement de se maintenir. Mais plus concrètement, en ce qui concerne les techniques de gestion qu'ils mettent en œuvre, les gestionnaires rencontrent des difficultés supplémentaires. Par exemple, le fait de « faire et refaire » propre à la volonté qu'ont les gestionnaires d'expérimenter avec des entités multiples et incertaines n'est pas communicable. Les citoyens ne veulent pas entendre que leurs impôts sont investis dans « des politiques qui peuvent échouer ». Ces essais sont vus comme un *gaspillage* de l'argent public. Les gestionnaires les dissimulent donc, qu'ils soient concluants (réussir est un dû) ou ratés. Si ces pratiques, qui sont de l'ordre du tâtonnement, paraissent les plus à même de répondre au contexte actuel, les gestionnaires pensent qu'elles pourraient les décrédibiliser et leur faire perdre des financements.

Parallèlement, les gestionnaires enrôlent une grande diversité d'entités à qui ils *délèguent* une partie du travail (insectes, bénévoles). Ils ne pensent pas pouvoir justifier qu'on les paye à faire cela, même s'ils expliquent que cela représente « *beaucoup de travail* » en termes de sélection, d'essais mais aussi de formation des bénévoles.

*In fine*, comment les gestionnaires peuvent-ils dire ce qu'ils font et assumer le fait qu'ils ne maîtrisent pas ? Ne trouvant pas les mots, les gestionnaires vont le plus souvent *faire croire* qu'ils maîtrisent, tout en avouant parfois que cette communication ne les satisfait pas.

### **Faire croire pour faire tout court**

Nous avons expliqué que « faire » représente l'impératif le plus dur auquel les gestionnaires ont à répondre. S'ils ne parviennent pas à dire ce qu'ils font, ils doivent néanmoins dire quelque chose, dire qu'ils font quelque chose. On ne leur demande pas de rendre compte de ce qu'ils font exactement mais de rendre des comptes tout court, c'est-à-dire de justifier leur position et les moyens qui leur sont alloués.

Ainsi, l'on assiste au déploiement de discours « bien ficelés » mais aussi d'instruments et de stratégies destinées à mettre en scène les pratiques embrouillées des gestionnaires, pratiques qui sont déguisées pour coller à ce que le public souhaite les voir faire. L'exemple le plus parlant sur ce point est sans doute l'épisode relaté par l'un des responsables du service des espaces verts grenoblois au cours duquel les gestionnaires pulvérisent de l'eau sur les arbres du centre ville pour inciter les tigres du platane à garder des spatialités convenables (cette eau les fixe sur les branches de manière à ce qu'ils n'aillent pas chercher l'humidité sur la peau des passants). Il s'agit d'une mascarade puisque cette solution n'est pas durable. Derrière cette *diversion* – qui plaît aux habitants puisqu'elle rappelle l'usage des pesticides – les gestionnaires déploient une autre stratégie qui consiste à attendre que des insectes prédateurs des tigres du platane viennent les exterminer. Mais cette attente, même si elle consiste en une surveillance attentive, n'est pas visible. On fait donc croire, par cette pulvérisation factice que l'on s'occupe du problème sous la forme d'un « business as usual ».

Dans le même ordre d'idée, le Collectif Chartreuse Propre, derrière ses banderoles explicites et la consensualité de son appellation donne à voir un degré d'organisation qui ne reflète en rien les bricolages et les expérimentations qui sont les leurs mais c'est justement cet affichage, ce rendu public lissé qui leur donne la crédibilité et même la tranquillité d'opérer des arrangements toujours précaires et fragmentaires. Car nous savons que ce qui importe aux membres du collectif est justement cette expérimentation sociale<sup>483</sup> pour laquelle le nettoyage du massif constitue un prétexte. « Faire quelque chose ensemble, pour le meilleur et pour le pire » pourrait être leur crédo mais ils ont besoin d'une justification écologique pour exister et se procurer les moyens nécessaires à leurs pratiques embrouillées.

Sur un registre évidemment différent, mais comparable, les gestionnaires du site du Pont d'Espagne organisent un espace de diversion, « le jardin de montagne » autour du Pont, afin de « faire croire que la nature se trouve là », ce qui leur permet de concentrer une grande partie des usages et de sauvegarder la haute montagne. Personne (ou presque) ne se plaint de cette mise en théâtre. Dire que le site a été aménagé (sans dire que la haute montagne a, de ce fait, pu être ménagée) permet à l'espace de se maintenir et aux gestionnaires de se maintenir.

Le cas de Mt Jefferson Wilderness se distingue sur ce point. Le but est, pour les gestionnaires, d'afficher un laisser faire, de donner aux visiteurs l'illusion d'une « liberté retrouvée », à l'écart de la ville, dans un espace en apparence « sauvage », autrement dit « livré à lui-même ». Ces enjeux amènent à des mises en scènes diverses comme, au niveau pédagogique, la diffusion de la Leave No Trace Ethics qui propose de donner aux usagers l'illusion d'une libre adhésion en « parlant pour les ressources ». Ce n'est pas l'autorité qui parle, mais un ensemble de choses qu'ils affectionnent. Faire croire aux visiteurs qu'ils ont le choix de ne pas respecter ces consignes est un levier pour les amener à le faire. Une fois cette adhésion

---

<sup>483</sup> « Sociale » désigne ici des humains et des non-humains puisque les acteurs n'expérimentent pas seulement entre eux, ils enrôlent des déchets, des bennes, des voitures, des tracteurs, un site Internet, etc.

« librement » acquise, les enquêtes montrent que les visiteurs se montrent plus coopératifs concernant les choix de gestion des wilderness managers, parce qu'ils sont impliqués, intéressés par le devenir de ces espaces. Faire croire que l'espace se régule de lui-même permet, en définitive, aux gestionnaires de mieux contrôler ces espaces<sup>484</sup>.

---

<sup>484</sup> Cette logique va d'ailleurs à l'encontre de ce que nous avons observé lors d'une enquête précédente. Nous avons interrogé les gardes du PNR du Vercors sur la façon dont ils parvenaient à convaincre les visiteurs d'adopter des pratiques responsables, sans être assermentés. Nous nous attendions à découvrir des techniques communicationnelles innovantes. En fait, les gardes « faisaient croire qu'ils étaient assermentés ». Aujourd'hui, ils le sont mais ils sont également engagés dans un groupe de discussion, au niveau de la fédération des PNR qui cherche à clarifier les missions et le statut des gardes de Parc à créer de nouveaux outils de sensibilisation.

En définitive, nous observons que les pratiques embrouillées des acteurs qui, pour nous, constituent la substantifique moelle de la cité verte, sont masquées par les arguments de la justification écologique que les gestionnaires mobilisent de manière récurrente sur tous les terrains étudiés. Nous nous sommes interrogés sur les raisons et les conséquences de cette mise en scène. Il apparaît que la justification écologique inspire la confiance dont les acteurs ont besoin pour mener leurs expérimentations et la perpétuation de certains dualismes permet de maintenir les « espaces de nature » dont ils ont la charge de prendre soin. Ils ne parviennent pas à décrire leurs modes de faire qui sont fragmentaires et précaires parce qu'ils rentrent dans un ordre de grandeur qui reste à construire. En attendant, ils suivent une *logique de discrétion* (Gilbert, Henry, 2012) qui leur permet de maintenir les activités auxquelles ils croient et de *se maintenir* en tant que responsables. Notre enquête montre qu'ils n'ont sans doute pas intérêt à rendre public leurs pratiques embrouillées puisque personne ne leur demande de le faire. On attend surtout d'eux qu'ils agissent, et c'est ce qu'ils font « sous couvert » de cette justification écologique.

Cependant, certains gestionnaires commencent à regretter cet état de fait. Ce manque de transparence leur pose problème. Ils aimeraient enrôler les différents publics dans la construction des problèmes qu'ils ont à gérer et leur communiquer toute la complexité et l'aspect embrouillé de ces problèmes, seulement les mots leur manquent. Nous nous demandons alors si le chercheur peut et doit intervenir sur ces questions.

## **2. Quel peut être le rôle du chercheur en sciences sociales auprès des gestionnaires de ces « espaces de nature » ?**

« Ce n'est pas parce que le sociologue ne peut occuper la place du Dieu omniscient des sciences sociales qu'il doit rester prisonnier dans la cellule obscure de son point de vue. Nous n'avons pas à choisir entre le paradis et l'enfer » (Latour, 2006, p. 203).

Nous avons tenté de mettre au jour l'écart qui résidait entre ce que les acteurs que nous avons observés faisaient et ce qu'ils disaient faire. Si ce décalage, parfois amnésié, parfois assumé par les gestionnaires semble opérant, se pose la question de l'utilité du chercheur qui identifie cet écart. Doit-il en faire part aux enquêtés ? Aux publics ? A quoi servent ces observations si elles ne doivent être partagées qu'avec d'autres géographes ou, au mieux, avec d'autres chercheurs en sciences sociales ? Si le chercheur se donne le droit/le devoir d'intervenir, quelle posture peut-il tenir ? Comment intégrer le collectif de ce monde commun en train de se faire ? A quelle échelle le faire ? Ces questions constituent ce qui, à l'heure où notre travail de thèse s'achève, nous pose encore problème. Il ne s'agit pas d'y répondre, ici, une fois pour toutes mais plutôt d'évaluer les différentes alternatives qui s'ouvrent dans la perspective de cette recherche et, éventuellement, de celles qui suivront.

## **Est-ce que le chercheur doit intervenir ?**

Nous avons dit que rendre publique la façon dont les actions de gestion se construisaient pouvait nuire à la capacité d'agir des gestionnaires. La discrétion avec laquelle ils opèrent semble conditionner la réussite de leurs entreprises. Cela signifie-t-il que le chercheur doit être au spectacle au lieu d'être au travail sur cette question ? N'existe-t-il pas des interstices dans lesquels il pourrait s'exprimer et rendre ses observations profitables ?

## **Une question récurrente en Géographie**

Nous posons ces questions car elles sont récurrentes dans la géographie, en particulier outre Atlantique. Nous avons déjà évoqué les écrits de Peter Walker qui mettaient en avant le défaut de politique dans la Political Ecology (Walker, 2006). Alexander Murphy<sup>485</sup> souligne aussi ce souci lors de l'ouverture du colloque annuel de l'Association of American Geographers en 2005 intitulé « Enhancing Geography's Role in Public Debate ». Il regrettait que l'entreprise intellectuelle des géographes qu'il qualifiait de « vitale » ne soit pas considérée plus souvent par les acteurs comme une « ressource ». Mais pour lui, les chercheurs n'intègrent pas assez les arènes publiques. Son plaidoyer pour une plus grande participation aux grands débats s'appuie sur un certain nombre de difficultés sur lesquelles nous reviendrons. Ce discours nous intéresse en tant qu'il prône la possibilité de dépasser ces difficultés, et même la nécessité de le faire pour que vive la géographie.

## **La confiance, l'intéressement et la démocratie**

Cependant, ici, nous ne nous intéressons pas aux grands débats mais aux pratiques situées des gestionnaires auxquelles nous nous sommes intéressés. Dans les « espaces de nature », les acteurs *prennent en compte* (une multiplicité de demandes, d'entités) mais ils ne *rendent pas compte* (de ce qu'ils en font). Autrement dit, ils cherchent à comprendre (inclure) mais pas (ou peu) à faire-comprendre (rendre inclusif, accueillant). A ce niveau-là, ils « font croire » qu'ils ont inclus/exclu des entités en fonction des publics auxquels ils s'adressent. Autrement dit, ils ne cherchent pas à rendre compte de la complexité de leur tâche. Nous pensons que, faisant cela, ils ne font pas *confiance* aux publics. Ils ne pensent pas que les entités (acteurs, collectifs, institutions) à qui ils doivent rendre des comptes soient capables de saisir les soucis qui sont les leurs. Ils ne pensent peut-être pas les intéresser c'est-à-dire « pouvoir les rendre compréhensifs ».

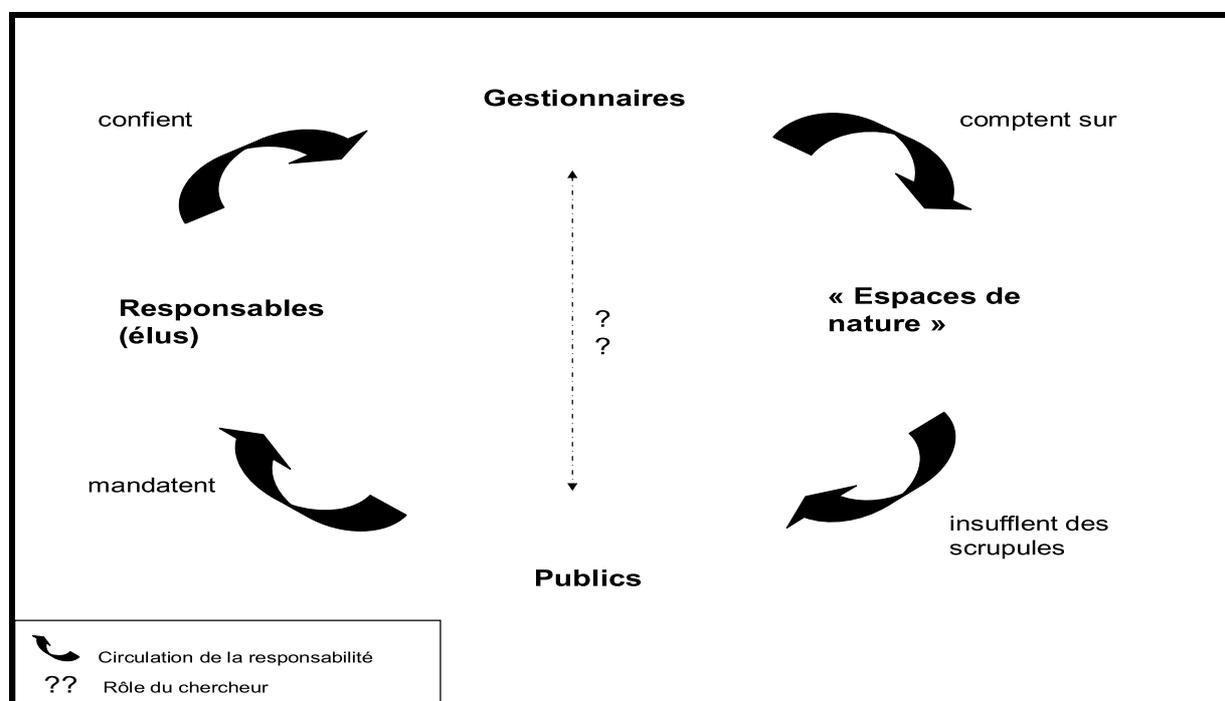
Nous pensons que ce nœud peut se décliner en différents éléments problématiques. D'abord, les gestionnaires ont sans doute raison de penser que les usagers, habitants et plus largement les citoyens ne se rendront pas hospitaliers vis-à-vis de leurs pratiques, de leurs actions mises à jour en toute transparence. Les riverains des arbres n'ont peut-être pas envie de savoir que

---

<sup>485</sup> Il était alors Président de l'Association of American Geographers.

les parasites seront pris en charge par des insectes de façon incertaine. De la même façon, ils n'ont pas forcément envie de connaître en détail le système qui fait que les inondations sont empêchées ou communiquées ou les détails du procédé par lequel leurs déchets sont éliminés.

Nous touchons ici aux tenants d'une réflexion beaucoup plus large sur les fondements de la démocratie. Les citoyens, conscients ou non de ce choix, délèguent la gestion des « espaces de nature », espaces communs et publics, pour ne pas avoir à s'en occuper – de la même manière qu'ils mandatent leurs élus et leurs équipes pour s'occuper des rivières et des déchets. Ils confient la responsabilité du devenir de ces espaces à leurs élus qui la remettent entre les mains des gestionnaires. Dans cette perspective, l'intéressement des différents publics vis-à-vis de la façon dont sont gérés les « espaces de nature » apparaît aussi *légitime* qu'*optionnel*.



**Schéma n°17** : Le rôle du chercheur dans la circulation de la responsabilité concernant les « espaces de nature ».

Toutefois, comme nous l'avons dit en introduction de ce travail, de plus en plus de personnes se montrent intéressées par ce qui est fait concernant ces « espaces de nature », et plus largement sur la façon dont *leur monde* s'organise. Et c'est dans cette perspective qu'il devient impératif et urgent pour les gestionnaires de trouver les façons de rendre communes la compréhension et la gestion de ces espaces comme d'autres affaires publiques. En miroir, les gestionnaires savent qu'intéresser les citoyens à leurs pratiques est un levier pour que ces initiatives marchent. S'enfermer dans une technocratie morale et politique n'est donc pas souhaitable, de ce point de vue, et la facilitation de ce « rendre public » se présente comme

une nouvelle marche de la démocratie qui serait encore à gravir, une façon de « fermer la boucle » ou de la complexifier. En conséquence, le développement de discours et d'outils propices à mieux rendre compte des pratiques de gestion apparaît nécessaire.

Nous pensons que le chercheur doit intervenir pour faire en sorte qu'une nouvelle étape de traduction et de partage de la responsabilité devienne possible. Cela ne signifie par pour autant que le chercheur doive adopter une posture méta. Il nous semble qu'il peut, au contraire, se mettre à hauteur de sol sur ces questions. Car s'il détient peut-être certaines observations, il ne détient aucune réponse.

### **Comment intervenir ?**

Puisque la cité verte est amenée à expérimenter scientifiquement, moralement et politiquement, nous pensons qu'il y a des places et des rôles que les chercheurs en sciences sociales, en particulier les géographes qui ont « un pied dans la nature, l'autre dans la culture » (Proctor, 1998), peuvent envisager d'occuper. Cependant, nous aimerions nous pencher rapidement sur les quelques obstacles à cette participation que nous identifions à propos de l'enquête ici rapportée. Nous nous demanderons alors comment, en dépit de ces freins (ou grâce à eux), le chercheur peut intervenir et à quelles échelles.

### **Mutisme des entités et partialité de l'enquête**

S'il est difficile pour les acteurs que nous avons interviewés de rendre compte de leurs pratiques embrouillées, il est également délicat pour le chercheur de les observer et de les peindre. Ces pratiques ne se donnent pas à voir de manière évidente et claire. Puisque nous observons que les arrangements des gestionnaires sont peu communiqués, comment penser qu'ils nous ont été livrés, à nous ? Certaines entités ne peuvent s'exprimer qu'à partir de porte-paroles à qui il faut choisir de faire confiance. Certains acteurs, capables de parler, refusent de le faire. Enfin, même lorsque les enquêtés acceptent d'échanger à propos de leurs pratiques, le chercheur prend toujours le risque de voir pointer, plus ou moins rapidement, la justification écologique venant masquer de manière quasi-hermétique toute hésitation, toute incertitude, toute « embrouille ». Ainsi l'enquête reste partielle. Nous douterons toujours d'avoir interviewé les bons acteurs, d'avoir été aux bons endroits, aux bons moments et d'avoir interprété de manière censée ce que nous avons pu observer.

Dès lors, habité d'un tel doute, le chercheur peut-il avoir la prétention d'apporter quelque compréhension des situations qu'il observe ? Notre expérience montre qu'il faut le croire et le tenter. En exposant les doutes qui sont les nôtres plutôt qu'en les dissimulant, nous avons pu effectuer quelques allers-retours plutôt féconds avec certains de nos interlocuteurs.

## Expliquer ? Non, simplement décrire.

Nous n'avons pas encore pris le temps de revenir vers les acteurs enquêtés mais certaines personnes sont venues vers nous sur différents modes. Nous savons que les gardes du Parc Naturel Régional du Vercors que nous avons interviewés lors de l'enquête de Master, qui avait constitué une réflexion préalable à celle de la thèse, se sont réunis à la suite de nos échanges pour constituer un groupe de réflexion inter-parc sur le statut et les outils des gardes verts *parce que* nos questions leur avaient posé problème. Nous avons répondu à plusieurs invitations pour participer à ce groupe de réflexion, les gardes et leurs responsables étant curieux de savoir comment se déclinaient leurs fonctions aux Etats-Unis. Nous n'avons jamais préparé d'intervention structurée pour participer aux débats. Il semble que les autres participants n'attendaient rien de particulier de notre présence mais ils pensaient qu'éventuellement ces réunions pouvaient nous intéresser et que notre description de la wilderness les intéressait même s'ils ne savaient pas encore ce qu'ils en feraient.

D'autres échanges post-enquête ont été possibles lorsque nous avons passé du temps dans les structures concernées par notre enquête, notamment pour étudier les archives (documents officiels, cartes, lettres de plainte). L'une des secrétaires, par exemple, nous demandait ce que nous trouvions dans les archives qui concernaient le Pont d'Espagne. En lui décrivant les « objets trouvés », elle nous racontait l'histoire de la Vallée. Ces éléments lui permettaient de se souvenir. Elle se posait alors des questions, nous expliquant qu'elle n'y avait pas repensé depuis un moment. Son analyse changeait le jour suivant, sans que nous ne lui en disions plus.

L'expérience la plus aboutie est sans doute celle menée avec le service des espaces verts de la ville de Grenoble. Installés dans le bureau de l'un des responsables pendant plusieurs jours pour « épilucher » les lettres de plainte, nous lui avons fait remarquer que les lettres de réponse adressées par le service différaient beaucoup des discours que cette personne avait tenu en entretien. « *A moi vous me dites que vous ne maîtrisez pas, mais dans les lettres de réponse aux usagers, vous leur dites le contraire* ». Nous n'expliquions rien. Mais il s'est mis au travail sur cette observation qui lui posait problème : « *si c'est le laisser-faire qui fait peur aux gens, alors, il faut expliquer ce laisser-faire ! Mais, nous ne disposons pas du bon vocabulaire* ». Suite à cet échange, il nous a demandé de lui fournir un « lexique ». La réalisation de ce dernier pourrait être envisagée sous forme de dialogue avec le gestionnaire, ce qui constituerait un matériau complémentaire pour poursuivre l'enquête de ce travail doctoral dans un avenir relativement proche.

Le fait que nous expliquions que nous naviguions *à vue* avec ces différentes personnes nous a permis, il nous semble, d'instiller certaines réflexions, sans chercher à expliquer quoi que ce soit. Nous suivons Latour lorsqu'il préconise de conserver les incertitudes qui sont les nôtres, le plus longtemps possible. Il dit : « Allonger de façon désordonnée le compte rendu désordonné d'un monde désordonné apparaîtra difficilement comme une activité grandiose. Mais nous ne cherchons pas la grandeur : le but est de produire une science du social qui soit adaptée à la spécificité du social » (Latour, 2006, p. 197). Il aurait été intéressant de poser la question à tous nos enquêtés « à quoi pensez vous que je puisse vous servir ? ».

Pour le moment, nous avons laissé les interviewés revenir vers nous mais nous sommes encore incertains sur le partage du présent document. Comment « rétribuer » les participants à l'enquête sinon en leur adressant une copie de ce que nous avons fait de leur participation ? Mais nous nous demandons aussi s'il ne serait pas profitable pour eux de lire le corpus d'entretien de manière brute. La question de l'utilité de cette thèse à d'autres échelles que celle de nos enquêtés se pose également.

### **A quelle échelle intervenir ?**

Nous avons parlé du discours adressé par Alexander Murphy à l'Association des Géographes Américains (Murphy, 2006) concernant le rôle des géographes dans le débat public et nous aimerions revenir sur certaines de ses critiques pour pointer ce qui pourrait constituer les faiblesses de notre travail mais aussi pour les discuter et proposer autre chose.

Murphy regrette que la géographie demeure, grossièrement, un ensemble « ignoré » (*unexamined*) de propositions sur la façon dont le monde est organisé. Pour lui, cette situation peut être rattachée à quatre raisons principales. 1) les géographes s'attachent trop souvent à examiner des problèmes à petite échelle<sup>486</sup> ; 2) ils se sont éloignés d'une géographie régionale ; 3) ils se battent contre les autres disciplines et à l'intérieur de la leur ; 4) ils ne communiquent généralement qu'entre géographes.

Ayant consciemment dessiné une géographie du « tout petit » ou pire, du « fragment », éloignés de toute tentative de régionalisation, nous pensons être atteint de plein fouet par le syndrome que décrit Murphy. Est-ce à dire que nous ne pouvons pas participer au débat public ? Peut-être. Pouvons-nous participer quand même aux débats publics ? Sans aucun doute. Car, pour notre défense, nous avons flirté (peut-être abusivement) avec les autres disciplines et n'avons certainement pas dialogué qu'avec des géographes. D'autre part, la fragmentation dont nous faisons part s'accompagne d'une réticulation. Aucun des gestes que nous avons décrit n'est isolé d'un ensemble plus grand de normes, d'impératifs, de demandes, d'acteurs, de choses et d'êtres. Nous ne pensons pas qu'il y ait un seul et grand débat sur l'avenir des « espaces de nature » ou plus généralement sur les problèmes environnementaux. Même à l'échelle unifiante de la planète, les grands débats peinent à s'accorder entre eux.

En définitive, nous avons dit « *small is efficient* » à propos des pratiques de gestion des « espaces de nature ». Et nous pensons que le chercheur peut s'associer à des débats publics à cette échelle. Mais il s'agit aussi de remonter la « chaîne de responsabilité » que nous avons mise en évidence pour divers objets d'attention, de souci, de soin. Ce faisant, nous plaidons

---

<sup>486</sup> Compte tenu du reste de ce discours, nous sommes en mesure de dire que Murphy fait ici référence à la petite échelle du sens commun (ce qui est local) et non celle de la géographie (phénomènes globaux).

pour une *géographie associationnaliste*<sup>487</sup> (à défaut d'être régionaliste, à moins que le niveau régional fasse sens dans cette association) qui n'entrerait pas dans un seul débat, une fois pour toutes mais qui instillerait ses observations là où elles sont réclamées par les acteurs, ce qui requiert une mise à disposition de leurs mondes. Cela suppose de rendre accessibles et désirables ces observations : ce type de format est à imaginer et il prendra sans doute le temps d'expérimentations plurielles pour être satisfaisant.

---

<sup>487</sup> Ce terme est souvent utilisé pour qualifier l'approche de Bruno Latour en Sciences Sociales. Nous l'apposons à la géographie que nous avons dessinée car elle emprunte très largement aux propositions de Latour et des auteurs qui se sont inspirés de ses travaux, notamment Emilie Hache, Jonathan Murdoch et James D. Proctor.

## Conclusion du chapitre huit

Ayant évalué que la totalité des demandes morales adressées au gestionnaire ne pouvait pas être satisfaite, nous nous demandions comment les gestionnaires s'organisaient pour choisir parmi ces demandes et comment ils s'arrangeaient pour rendre leurs choix acceptables. Pour répondre à cette interrogation, nous avons décidé de prendre au sérieux la figure du compromis qui semblait être la plus à même de mettre au jour la façon dont les gestionnaires arbitraient entre les différents besoins et intérêts qu'ils captaient ou qui leur étaient relayés. Deux figures majeures de compromis s'offraient à notre analyse : le contrat et le zonage. Examinées à l'aide des théories du care, ces formes d'arrangement ont fait apparaître un emboîtement d'échelles et d'actions qui présageait de la distribution de la responsabilité du devenir des « espaces de nature » entre une pluralité d'entités hétérogènes qu'ils « laissaient faire » ou auxquelles ils « faisaient faire » des choses. Le rôle des objets dans ces modes de faire a notamment été mis en avant. Il est apparu que les gestionnaires, par un travail d'expérimentation complexe, tenaient à rendre progressivement autonomes les espaces dont ils avaient la charge.

Cette observation généralisée nous a amenés à nous demander comment les gestionnaires des « espaces de nature » pouvaient rendre publiques les mutations qui touchaient leurs pratiques de gestion. Nous nous interrogeons notamment sur la réaction qu'auraient les publics en apprenant que les gestionnaires confiaient une partie de la responsabilité qui était la leur à d'autres personnes, à des objets, ou encore aux espaces eux-mêmes (censés, pour certains « se débrouiller tout seuls »). Or, nous avons observé que les responsables, s'ils ne se défont pas de leurs responsabilités (ils les complexifient), peinent à rendre compte de leurs pratiques que nous avons qualifiées d'« embrouillées ». Ils déguisent alors leurs façons de faire en « maîtrise », un registre qui correspond à ce que les publics attendent d'eux. Ce faisant ils adoptent une justification verte qui leur permet de maintenir les « espaces de nature » comme catégorie faisant sens, ce qui les amène aussi à se maintenir comme gestionnaires de ces espaces. Cette diversion leur permet de faire-tout-court, et de répondre ainsi à l'impératif suprême qui leur est adressé (comme démontré au chapitre précédent). Toutefois, ce défaut de communication soulève des inquiétudes d'ordre moral chez certains acteurs (des scrupules, des regrets). Ils aimeraient développer des outils leur permettant de rendre transparents les modes de faire qu'ils expérimentent mais n'y parviennent pas.

Nous nous sommes alors demandé quel pouvait être le rôle du chercheur dans ces expérimentations et notamment dans le « rendu public » des pratiques embrouillées. Nous pensons que les chercheurs en sciences sociales, et en particulier les géographes, peuvent prendre place dans les débats de façon ponctuelle et fragmentaire à condition de conserver le doute de n'avoir peut-être pas su prendre en compte la totalité des entités impliquées dans les pratiques observées. Une autre condition que nous avons évaluée comme essentielle est de conserver une posture « à hauteur de sol », au plus près des questions que se posent les

gestionnaires. En décrivant le plus finement possible ses observations sans forcément chercher à expliquer, le chercheur peut faire apparaître des tensions parfois latentes, mais il ne devrait pas avoir la prétention de les dépasser. En effet, cette prétention nous paraît vaine puisque, comme nous l'avons montré, les tensions sont constitutives de la dynamique qui pousse les gestionnaires, dans la répétition des pratiques de gestion, à moraliser leurs actions. Prendre note des dettes qu'ils disent avoir contracté, entretenir leurs doutes et les partager semble constituer une voie féconde pour porter un peu plus loin la responsabilité complexe et circulante qui est la leur.

## Conclusion de la troisième partie

Pour conclure, cette troisième partie nous a permis de sortir partiellement des contextes des cas étudiés pour tenter de croiser certains éléments récurrents. Si nous avons souhaité soulever le doute de la possibilité d'un tournant éthique, il semble bien que certains acteurs prennent effectivement ce tournant ponctuellement, à propos de certaines affaires publiques. Les gestionnaires des « espaces de nature », pris dans un imbroglio de demandes morales innovent politiquement, dans des pratiques que nous avons qualifiées d'*embrouillées*. Ces pratiques se trouvent de plus en plus ouvertes à la participation et marquées par des incertitudes qui peinent à s'afficher comme telles. A ce propos, la justification écologique semble jouer un rôle décisif. Telle une balise, elle sert à « éthiqueter » les pratiques, dont certaines relèvent d'une cité verte en train de se faire, au sein de laquelle le chercheur en sciences sociales peut jouer un rôle. Nous avons cherché cette cité verte dans les « espaces de nature », mais il apparaît qu'elle ne se trouve peut-être pas plus dans les parcs et jardins qu'elle ne se trouve ailleurs puisque ce n'est pas d'une affaire de « nature » dont il s'agit, mais de pratiques qui cherchent à mêler, de façon située, les sciences, la morale et la politique. Les compromis, dans lesquels s'engage une pluralité d'entités, donnent à voir différents niveaux de responsabilité et différentes façons de *se soucier* du devenir des espaces que nous avons observés. Des attachements se dessinent le long d'une *chaîne de responsabilité* qui se transforme à mesure de l'arrivée et du départ des éléments qui la composent. Les objets jouent, à ce niveau, un rôle primordial d'*instanciation* et de *mise en mémoire* des actions entreprises pour transformer notre monde. Nous pensons que cette réticulation nous invite à imaginer une géographie associationaliste pour dépasser les fragments actantiels étudiés.

# CONCLUSION GENERALE

## Une éthique entre fragments et réseaux : Propositions pour une géographie des associations hétérogènes

Le travail d'écriture s'achève et nous avons longuement exposé ce qui avait nourri cette thèse. Il est maintenant temps de mettre à plat de manière synthétique ce qu'elle a produit, ce qu'elle a démontré et ce qu'elle est susceptible d'apporter à une science sociale de l'espace. Nous aimerions revenir sur la question de la géographicité de ce travail doctoral dont les références demeurent éclatées entre une pluralité de champs disciplinaires comme si l'auteure n'était pas parvenue à trouver « chaussure à son pied » dans ce royaume scientifique pourtant ô combien éclectique. Nous pensons toutefois être en mesure de proposer une voie féconde. Comptant sur l'enthousiasme et l'hospitalité de la pensée géographique, nous alimenterons, avec toutes les imperfections que ce travail comprend, une proposition faite il y a une quinzaine d'années par Jonathan Murdoch, proposition remarquable mais peu remarquée du fait que son porte-parole est parti trop tôt. Il s'agit pour nous de contribuer à la construction d'une géographie des associations hétérogènes car celle-ci nous apparaît, en effet, la plus à même d'étudier les phénomènes socio-spatiaux que nous avons voulu questionner à travers ce travail.

### Ce que nous voulions interroger

Nous avons commencé par observer que la « **crise environnementale** », médiatisée sous la forme d'un ensemble de catastrophes et de menaces qui pèsent sur la survie de l'humanité en tant qu'espèce (Larrère C. & R., 1997), **oblige** nos sociétés à **repenser la manière dont elles se relient au Monde**. Elle les amène surtout à se poser ou se reposer un certain nombre de questions sur la façon dont elles s'organisent pour agir au sein de ce qui les environne.

Dans ce contexte, la prolifération de pratiques s'affichant comme « éthiques », que nous avons appelées « pratiques éthiquetées », nous a semblé constituer un signal fort de ce qui était en train de changer. A travers cet estampillage « éthique », les acteurs paraissaient signifier qu'ils tentaient de *répondre* à « la crise » en intégrant un nombre plus important d'entités dans leurs réflexions et leurs actions. Nous avons donc choisi de nous intéresser à ces pratiques de prise en compte et de réponse pour tenter de comprendre, de décrire au moins, la façon dont ces pratiques se traduisaient spatialement.

Comme cette intégration semblait concerner, en premier lieu, « la nature », nous avons entrepris d'aller observer ces pratiques dans et à propos des espaces qui lui étaient *a priori* dédiés, des « espaces de nature ». Ces lieux constituaient de véritables « laboratoires à ciel

ouvert » parce que, connaissant un engouement croissant taxé de « ruée vers le vert » (Kalaora, 1998), les parcs et jardins étaient marqués par le souci de *faire cohabiter* des humains et des non humains. Ils représentaient, à ce titre, un concentré des problématiques que nous souhaitions traiter.

Ces questions, nous les avons réunies sous une interrogation principale : **à l'heure de la crise environnementale, comment les gestionnaires d'espaces consacrés à la « nature » s'arrangent-ils pour prendre en compte la multiplicité des impératifs et des demandes qui leurs sont adressés par des entités hétérogènes ?**

Pour répondre à cette question, nous avons retenu six propositions, la cinquième et la sixième englobant les quatre premières.

1) Avec l'aide du défrichage théorique que nous avons effectué, nous considérons que les réponses des acteurs constituent des allers-retours entre morale et éthique. Ils arbitrent entre des normes imposées par autrui et leur propre évaluation de ce qu'ils jugent bon ou juste de faire. Nous pensons pouvoir saisir des « **scrupules** » et des « **engagements** » d'un nouvel ordre à travers ce qu'ils nous diront de ce qu'ils font mais aussi à l'aide de « témoins fiables » (Latour, 1995) tels que des comptes rendus, des communications dans les médias, des courriers ou des témoignages de seconde main.

2) Dans leur évaluation de ce qu'il convient de faire, nous avons envisagé que les acteurs hiérarchiseraient les demandes qu'ils se voient adressées. En conséquence, certaines demandes ne seraient pas satisfaites et les choix opérés relèveraient de la fabrication de **compromis** « au cas par cas ».

3) Dans ce contexte, la participation de **publics auparavant peu mobilisés**, dans la formulation des décisions et dans leur mise en œuvre, constituerait un levier et une conséquence de ces modes de gestion. Ces acteurs s'intéresseraient aux espaces en question parce qu'ils sont **attachés** à eux. L'attachement serait une condition de leur engagement.

4) Nous considérons que les allers-retours entre éthique et morale et la participation croissante de nouveaux publics font exister différentes scènes de négociation qui transportent les problèmes à résoudre hors des lieux où ils sont repérés initialement. En miroir, certains problèmes qui ne concernent pas directement les « espaces de nature » vont se jouer en leur sein. Nous nous attendons à ce que ces deux mouvements **brouillent les frontières** de ces espaces.

5) Nous envisageons que dans ce contexte de crise qui implique la multiplication des demandes à prendre en compte et la prolifération des scènes de négociation de ce qu'il convient de faire et de ce que « la nature » doit être, **la logique de mise en parc de « la nature » ne tient pas**. Plus largement, la définition d'objets socio-spatiaux consistants et contenus dans des périmètres d'action stables semble mise à l'épreuve. En conséquence, de nouvelles formes spatiales se dessineraient qui fragmenteraient ou déborderaient les « espaces de nature » censés contenir cet objet « nature ».

6) Enfin, nous avons formulé une hypothèse qui englobe toutes les autres et qui suppose que les **évolutions** que nous venons d'envisager marquent différemment les « espaces de nature » **selon leur degré d'urbanité/naturalité** et leur proximité avec la ville.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons choisi d'observer quatre « espaces de nature », répartis selon un « **gradient de naturalité** » (Helburn, 1979 ; Bourdeau & Corneloup, 2003), à propos desquels les pratiques de gestion étaient « éthiquetées ». Nous nous sommes intéressés à la transition opérée par la ville de Grenoble pour gérer « durablement » ses espaces verts, à la création d'un collectif se donnant pour mission de « nettoyer la Chartreuse », à l'aménagement de l'entrée du Parc National des Pyrénées sur le site du Pont d'Espagne destiné à enrayer les problèmes liés à la circulation automobile (pollution et engorgement, principalement), et enfin, à la mise en place de quotas de visiteurs à l'entrée de la Mt Jefferson Wilderness en Oregon, quotas ayant pour objectif de restaurer le caractère « sauvage » de cet espace.

Pour répondre à la question posée, nous avons choisi d'étudier des **terrains non-confliktuels a priori**, c'est-à-dire des terrains où les projets « éthiquetées » sont menés à leur terme. Nous expliquons que lorsque des controverses se développent, les discours se cristallisent autour d'argumentaires génériques qui masquent les pratiques concrètes des acteurs au quotidien et aveuglent l'observateur. Sur les terrains qui nous intéressent, nous avons choisi l'enquête par entretien semi-directif comme moyen de collecte principal mais d'autres méthodes ont été déployées en fonction des matériaux disponibles (archives, lettres) et des événements clés auxquels nous avons été conviés (réunions, actions de sensibilisation, tournées avec des gardes). La question principale qui a guidé notre enquête auprès des gestionnaires d'« espaces de nature » est « **Comment faites-vous pour gérer cet espace ?** ».

### **Ce que nous avons observé, suivi et décrit**

Les **espaces verts de Grenoble** donnent à voir « un système de points verts disséminés dans la ville ». Après avoir focalisé notre attention sur des jardins emblématiques et appropriés de manière différenciée par les habitants, nous nous sommes intéressés à la « gestion de masse » des espaces verts considérés dans leur aspect « systémique ». Il est apparu que les gestionnaires sont « coincés » entre des **normes** d'efficacité et d'économie de moyens d'une part, et la satisfaction des usagers d'autre part. D'autres préoccupations, comme celle du changement climatique, viennent également borner leurs pratiques de gestion. Mais l'impératif principal auquel ils doivent se conformer reste sans aucun doute la suppression de l'usage des produits phytosanitaires que l'on peut associer à une nécessité d'**écologiser l'entretien des espaces verts**. Nous décrivons trois approches complémentaires qui vont dans ce sens : la gestion durable, la gestion différenciée et la Protection Biologique Intégrée. Ces modes de faire consistent à encourager la diversité des espaces et des espèces en ville et donc à « *laisser faire la nature* » dès que cela est rendu possible. L'arrosage, les tontes ou encore l'élagage sont espacés dans le temps. **Le traitement des parasites est confié à des insectes « auxiliaires »**. Cela demande qu'un apprentissage commun soit organisé entre les différentes entités enrôlées dans ces expérimentations : **les responsabilités sont ici partagées** puisque les

**gestionnaires comptent sur ces insectes** pour participer à la *bonne* gestion des espaces verts. Or, nous observons que ces évolutions sont difficilement acceptées par certains publics et certains jardiniers. Le « laisser-faire » est **vécu comme un « laisser-aller »** et comme une forme de dévalorisation des anciens codes de jugement esthétique des jardins. Le travail des gestionnaires consiste donc à trouver des **arrangements**. Leurs pratiques donnent à voir un éventail large de solutions qui sont, en grande majorité, envisagées **au cas par cas** après des visites sur le terrain et des **négociations** sous différentes formes. Leurs réponses ne sont jamais définitives, elles évoluent en fonction d'une observation fine de la ville et de la façon dont les plantes, les insectes, les animaux, les usagers et les techniciens s'approprient l'espace. **Le jardin cesse d'être l'échelle pertinente de gestion**, un zonage beaucoup plus fin de l'espace est opéré dans lequel les techniques de gestion sont « panachées ». Si nous avons observé une certaine perméabilité des limites instituées, la « nature en ville » demeure toutefois un monde de **dichotomies** qui **résistent** fortement aux tentatives que les gestionnaires initient lorsqu'ils cherchent à faire « apprivoiser » cette « nature » débordant les espaces verts. Ces derniers restent « prisonniers » d'un discours dans lequel ils se sentent encore **obligés de dire** aux administrés **qu'ils maîtrisent**, bien que leurs modes de faire montrent un tout autre rapport à l'action et aux entités dont ils ont la charge plus proche de la coopération.

L'initiative que nous avons suivie **en Chartreuse** est originale car elle est portée par un collectif de citoyens volontaires, en marge des services du Parc Naturel Régional, censés s'occuper de gérer les soucis de cohabitation au sein du massif. Les décharges sauvages, qualifiées de « points noirs » par le collectif étudié, sont considérées comme des anomalies dans cet « espace de nature ». Symptômes d'un défaut de morale, celle-ci viennent questionner l'entité Parc, sa valeur et la pertinence de son existence. Les élus, considérés règlementairement comme les principaux responsables de la prolifération de ces décharges, ne sont pas attaqués frontalement par le **Collectif** baptisé « **Chartreuse Propre** ». Ce dernier tente de convaincre par l'action. Des ramassages sont organisés pour **nettoyer les sites pollués** (et polluants). Nous étudions ces événements et leur préparation comme autant d'occasions de rassembler de manière improbable des acteurs et des entités très hétérogènes. Il apparaît que, contrairement à l'hypothèse que nous formulions, ce ne soit **pas l'attachement à un espace en particulier qui conditionne la participation** à ce type d'évènement mais bien plutôt **la volonté de « faire quelque chose (de bien) ensemble »**. Des épreuves et des conflits surviennent qui mettent en scène des **concurrences spatiales et morales** entre ces acteurs et entités. Mais notre observation révèle que les individus n'ont pas besoin de s'entendre pour agir quand même. Ils trouvent des **arrangements précaires** qui leur permettent de se déployer à différents endroits sur le territoire et de mener à bien leur mission de nettoyage en se partageant les tâches. La **responsabilité** du devenir de l'espace Chartreuse est donc **distribuée**. Cette fragmentation est compensée par l'élaboration d'une philosophie commune souple et par la **réticulation de ces actions** apparemment isolées au sein d'un support commun, un site Internet qui constitue la « vitrine » de leur projet. Une cartographie des sites à nettoyer y est proposée dans laquelle tout un chacun peut participer en ajoutant ses observations. Cette carte sert aussi de levier moral (Pattaroni, 2001) pour

responsabiliser les élus. D'autres actions sont menées en parallèle pour « contaminer moralement » les instances du Parc et les élus. Plusieurs initiatives complètent cette dernière : la création d'une **charte** destinée à faire adhérer les maires au projet ainsi que des **actions pédagogiques** dans les écoles de Chartreuse pour sensibiliser les enfants, puis leurs parents. Pour eux, le problème des décharges « sauvages » doit devenir un problème commun relayé aux élus selon une **chaîne de responsabilisation**. Parallèlement à ce processus, la prise en charge des sites après nettoyage, qui consiste à transformer leur usage (leur *vocation*) pour les rendre dissuasifs correspond, selon nous, à **déléguer une partie de la charge morale** (capacité à inspirer des scrupules) **aux sites eux-mêmes**. Le suivi du Collectif à travers différentes phases de gouvernance fait apparaître une fermeture récente de ses frontières, fermeture destinée à gommer certaines incertitudes et à mieux *maîtriser* le cours de ses actions. Institutionnalisés, professionnalisés, les volontaires sont invités à participer à des débats publics qui débordent la mission qu'ils s'étaient préalablement fixée, ce qui les éloigne de certains participants aux fondements de la création du projet, mais qui engage aussi le Collectif à **se maintenir** durablement dans un statut bénéficiant de davantage de reconnaissance. Le rapprochement observé entre le Collectif et le Parc semble bénéficier à la pérennisation de l'un comme de l'autre et donc au **maintien de l'espace « Chartreuse »** au sein duquel les « **points noirs** » ne sont plus des entités venant mettre en péril le tout, mais des **objets de négociation constitutifs de sa raison d'être**.

Nous sommes revenus sur l'histoire du **Parc National des Pyrénées** et sur le double processus de patrimonialisation et de protection du Pont d'Espagne, un des sites emblématiques les plus visités des Pyrénées, pour chercher à saisir le contexte dans lequel un **projet d'aménagement de grande envergure concernant l'entrée du Parc** a pu voir le jour dans les années 1990. Nous avons également étudié les évolutions du contexte politique de la Vallée dans laquelle il se trouve. Nous mettons en évidence les liens entre le thermalisme, l'industrie touristique liée au ski et le pyrénéisme qui ont façonné la valeur et les usages du site du Pont d'Espagne. Il apparaît que les **habitants** de Cauterets, village riverain du Parc, se sentent « **exclus** » des réflexions et des actions engagées à propos du devenir de leur environnement. La vie locale est effectivement paralysée par un certain nombre de dysfonctionnements et par le fait que les pratiques de gestion s'intéressent avant tout à satisfaire les touristes. Le projet qui nous intéresse a été promu comme un « *mariage réussi de l'écologie et de l'aménagement touristique* ». Il s'agissait d'organiser la gestion du site en prenant en compte **deux impératifs : bien protéger** (les ressources du Parc National) et **bien recevoir** (les visiteurs, leurs véhicules). La porte d'entrée du Parc a été déplacée plus en aval et renforcée par un dispositif composé de plusieurs barrières et par la création d'un vaste parking payant. Ce projet a connu une phase de **négociation** plutôt **feutrée**, entre les élus de la vallée et le niveau national (Ministère de l'Environnement, Commission Supérieure des Sites). **La responsabilité** du devenir de l'espace Pont d'Espagne est **distribuée a minima**. Une **justification écologique** est **affichée**, mais les acteurs locaux de la protection de la « nature » n'ont pas été écoutés. Partiellement écartés des discussions, ils resurgissent au niveau national, ce qui compromet momentanément la poursuite du projet d'aménagement. *In fine*, celui-ci voit le jour mais il engendre un **échec politique** cuisant puisque la totalité de

l'équipe municipale perd l'élection suivante. Nous nous penchons alors sur les critiques adressées aux aménagements par les détracteurs qui n'ont pas été entendus. Symétriquement, nous essayons de comprendre comment, quinze ans plus tard, la configuration du site satisfait pleinement les visiteurs (selon les réponses apportées à un questionnaire que nous avons administré), sans qu'aucune enquête à ce sujet n'ait été menée plus tôt par les responsables. Cet espace, composé selon les principes d'une « **naturbanisation** » (Lanot, 2007), s'étale sur plusieurs **paliers** qui correspondent à **différents arrangements** concernant la façon de faire cohabiter les visiteurs avec les éléments « naturels », le plus insolite étant sans doute le « jardin de montagne », sorte d'espace vert d'altitude dans lequel les visiteurs sont guidés, assistés et canalisés. Cette forme d'arrangement socio-spatial nous amène à nous questionner sur les contreparties (en termes de services, notamment) qu'exige la mise en paiement de l'entrée du site. En définitive, la gestion choisie pour le site du Pont d'Espagne, derrière son « éthiquette », semble proposer une sorte de « **business as usual** », prenant en compte certains impératifs environnementaux mais à travers des modes de faire qui ne sont pas innovants puisqu'ils se contentent de traiter le souci de la cohabitation comme un problème purement **technique** qui ne regarderait que certains acteurs. Cet aménagement fait fi de toute forme de critique ou de demande morale qui pourrait freiner le projet. La volonté de rentabiliser le site s'apparente à une préoccupation pour l'économie locale et pour les habitants mais ce souci est intégré sans que ces derniers soient convoqués dans la décision. Les éléments « naturels » ne sont intégrés que sous forme de contraintes, sans que les écologistes n'aient eu l'occasion de s'exprimer (en tout cas, localement). En cela, **ce terrain d'étude se détache clairement des trois autres cas étudiés**. La responsabilité n'est pas distribuée et l'expérimentation n'est pas recherchée, c'est la **construction d'une solution une fois pour toutes** qui prime, sans que soient initiées des procédures d'évaluation du site dans le temps. Ici, l'écologisation est stratégique et discursive, elle ne correspond pas à une démarche nouvelle, autrement dit elle ne donne pas à voir de nouvelles façons de se lier aux autres (qu'ils soient humains ou non-humains).

Notre quatrième et dernier terrain d'enquête correspond à une définition très particulière de la « nature », à la conception d'un milieu « sauvage » dont l'homme et ses activités « doivent être exclus ». Nous montrons que **Mt Jefferson Wilderness** est un exemple paroxystique de cette catégorie spatiale. Les difficultés que les gestionnaires rencontrent en tentant d'en maintenir le caractère « sauvage » sont courants. Il s'agit pour eux de « **faire croire** » **qu'ils n'interviennent pas** dans cet espace alors que gérer la **fréquentation croissante** des visiteurs leur demande de mettre au point des **dispositifs draconiens de gestion**. L'enjeu principal de leur mission est ainsi de créer des restrictions tout en donnant aux usagers l'impression d'être libres et autonomes. L'un des aspects de la gestion, qui est propre à ce terrain, tient au fait que les gestionnaires doivent s'assurer de créer les conditions d'une certaine « **solitude** » pour les visiteurs qui désirent la trouver. Or, si cet aspect est aux fondements de la notion même de wilderness, peu d'usagers s'en préoccupent. La difficulté réside ainsi dans le fait que cette **responsabilité est difficilement partageable**, ils doivent pourtant la porter et les institutions qui surveillent l'évolution de leurs pratiques de gestion ne manquent pas de le leur rappeler dans les années 1990, les sommant de prendre des initiatives pour faire respecter les

« standards » de la wilderness. Nous décrivons le processus par lequel les gestionnaires s’emparent de cet impératif – rendre à Mt Jefferson Wilderness son caractère sauvage – pour mettre en œuvre **une expérimentation scientifique, morale et politique**. En prenant le temps de construire un collectif hybride (de gestionnaires et d’usagers) appelé « **wilderness focus group** » et en se mettant à l’écoute d’une pluralité de propositions, basées sur les recherches d’une biologiste mise à disposition, les gestionnaires vont faire porter une partie de la responsabilité qui leur incombe concernant le devenir de Mt Jefferson Wilderness à un groupe élargi de personnes et de choses. Les **arrangements socio-spatiaux** qui émergent au bout de deux années de discussion font apparaître des **concessions** qui traduisent la complexité de faire cohabiter des humains et des non-humains sur un espace défini, d’autant que cet espace est extrêmement normé. Pour consolider les propositions retenues et étendre l’adhésion du Focus Group à la majorité des visiteurs, des dispositifs de **sensibilisation** originaux – en parallèle de la médiatisation déployée pour informer – sont également mis en œuvre par les volontaires, enrôlés au-delà de leur engagement premier. Un **entretien soigné** des différents sites (bivouac, sentiers) est également vu comme un **levier** de sensibilisation non négligeable par lequel **l’espace peut participer**, par ses qualités, **à influencer les pratiques récréatives** dans le sens d’un meilleur respect. Ces observations nous ont amenés à discuter la catégorie même de wilderness comme espace de nostalgie mais aussi comme espace d’expérimentation et d’apprentissage. Les évolutions récentes montrent que l’engouement pour cette catégorie, à la fois comme outil de protection mais aussi comme lieu particulier de récréation, ne tarit pas. Bien que faisant l’objet de critiques et d’interrogations diverses, la wilderness semble donc se maintenir dans des formes renouvelées.

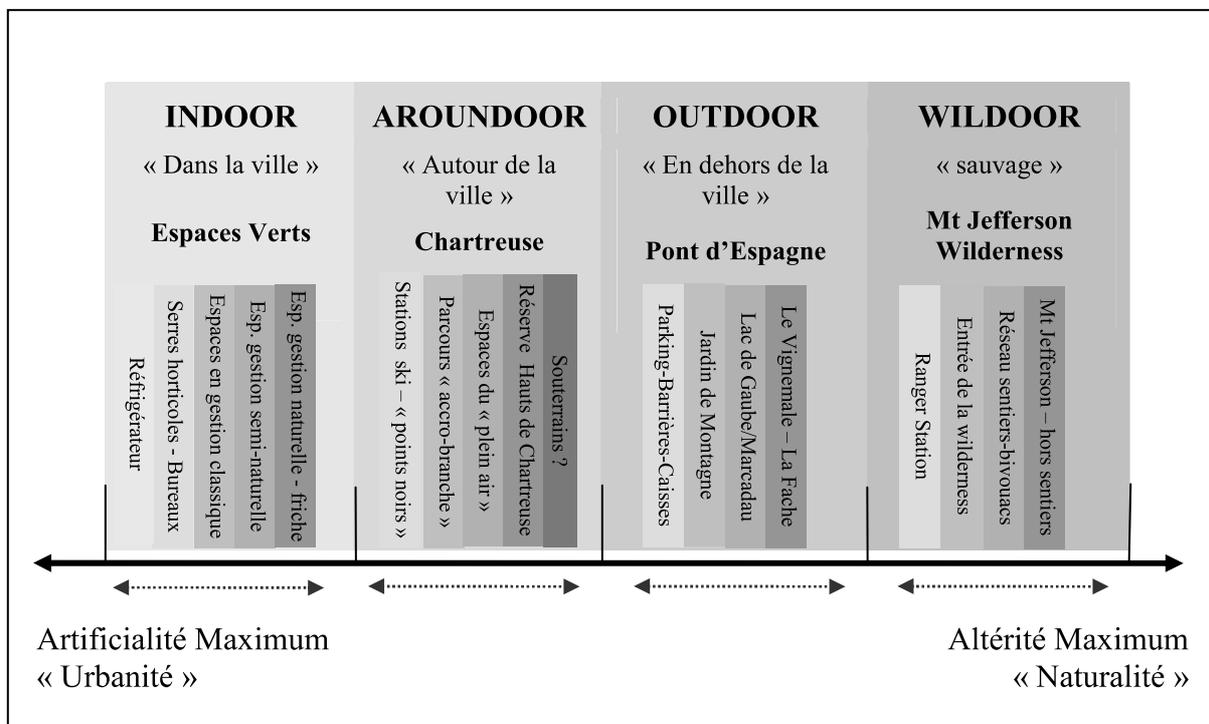
Cette deuxième partie nous permet de répondre à certaines de nos hypothèses de départ.

- 1) Tout d’abord, l’on observe bien que les gestionnaires effectuent des **allers-retours entre morale** (normes, contraintes extérieures) **et éthique** (ce qu’il convient de faire, d’après eux, en situation), même si ce processus reste encore flou, ou même absent sur certains terrains, en particulier, celui du Pont d’Espagne, qui se détache clairement de l’ensemble sur plusieurs points. Les impératifs évoqués par les acteurs correspondent effectivement à une prise en compte de soucis environnementaux (écologisation, suppression de pollutions, protection de « la nature sauvage »). En cela, les gestionnaires semblent s’inscrire pleinement dans une démarche de réponse aux enjeux que nous avons placés sous le terme de « crise environnementale ».
- 2) L’ouverture des négociations à propos de ces préoccupations à de **nouveaux publics** se vérifie sur la plupart de nos terrains, et lorsque ce n’est pas le cas les acteurs politiques sont durement sanctionnés (Pont d’Espagne).
- 3) Par contre, il apparaît que l’engagement citoyen observé dans les différents projets n’est pas lié à un attachement particulier aux espaces concernés mais davantage à une **volonté d’agir à plusieurs** pour laquelle les « espaces de nature » constituent, sinon des prétextes, en tout cas des supports ou des occasions de répondre à cette envie.
- 4) Les allers-retours entre éthique et morale, ainsi que la participation de publics auparavant peu soucieux de ces espaces font effectivement exister les « espaces de nature » en dehors de l’endroit où ils se trouvent, et ce glissement amène également des soucis extérieurs à ces

espaces à les investir, ce qui **brouille les frontières physiques et symboliques de ces entités pourtant bien périmétrées**.

5) Est-ce que, pour autant, la **logique de mise en parc** se trouve dépassée ? Justement non. Il semble que cette **perméabilité** lui confère, au contraire, de nouvelles bases pour se maintenir.

6) Enfin, nous voulions tenter d'identifier des tendances qui distingueraient les différents terrains que nous avons choisis, suivant leur degré d'urbanisation et de naturalité. Il apparaît que cette différenciation n'est pertinente que si la construction d'un **continuum interne de naturalité/urbanité**, continuum observé sur chacun de nos terrains d'observation, peut être prise en compte. Il semble que cette partition interne participe aussi au maintien des « espaces de nature » et à celui des gestionnaires puisque ce zonage **témoigne des arrangements pluriels** trouvés *in situ* (et souvent formulés à l'extérieur de ces espaces).



**Schéma n°18** : récapitulatif du zonage interne à chaque terrain étudié selon la catégorie d'appartenance dans laquelle nous l'avions placé *a priori*.

Les problèmes de cohabitation qui nous intéressent depuis le début de ce travail se posent de manière différenciée, certes, mais nous observons également que **certains modes de faire propres à des espaces a priori éloignés sur « le continuum de naturalité »** que nous avons tracé sont en définitive très proches, notamment ceux mis en place au sein des espaces verts grenoblois et dans la Mt Jefferson Wilderness. Cette conclusion inattendue nous amène à **analyser de manière croisée et complémentaire la façon dont les gestionnaires s'arrangent pour bien gérer les « espaces de nature »** sur les quatre terrains enquêtés.

## Ce que nous avons démontré

Dans la troisième partie de ce travail, nous continuons à nous interroger sur la façon dont les gestionnaires s'arrangent pour prendre en compte la prolifération de demandes et impératifs qui leur sont adressés mais nous croisons les différents éléments observés sur nos terrains et notre question se déplace vraiment à partir de l'étonnement qui nous est inspiré par les conclusions que nous tirons à l'issue de la deuxième partie. **Il paraît peu compréhensible que les espaces de nature se maintiennent tant la position dans laquelle les gestionnaires se trouvent apparaît précaire, fragile et risquée.**

Dans un premier temps, nous insistons sur **l'embarras** dans lequel se trouvent les gestionnaires que nous avons interrogés. Nous essayons de dresser le panorama des demandes morales auxquelles ils ont à répondre. Nous mettons volontairement l'accent sur l'impossibilité de prendre un « tournant éthique », c'est-à-dire l'impuissance dans laquelle les acteurs peuvent se trouver face à ces demandes multiples et contradictoires. *Bien* gérer apparaît impossible. Pourtant, ils doivent répondre à ces demandes, c'est-à-dire qu'**ils sont sommés d'agir**. Dans ce contexte, certains impératifs apparaissent comme des leviers, en particulier l'exigence de participation. Grâce à elle, les gestionnaires peuvent partager la responsabilité du devenir des « espaces de nature ». Car ces espaces intéressent un nombre croissant d'acteurs et dans ce processus, ils cessent d'être des espaces finis et définis une fois pour toutes : de *matters of fact*, ils deviennent des *matters of concern*<sup>488</sup> dont on peut discuter les fins.

De là, les gestionnaires assument qu'ils ne pourront pas prendre en compte la totalité des demandes qui leur sont adressées mais ils savent qu'ils créent des **dettes morales** et reconnaître cela représente déjà une forme de prise en compte qui pèsera dans la réitération de leurs choix. C'est la prise de conscience de l'impossibilité de répondre à tous, tout de suite, et le fait que les gestionnaires soient affectés (à travers des scrupules ou des regrets) par cette impossibilité qui montrent qu'ils cherchent à *bien faire*. Le **doute** de bien faire ou d'avoir bien fait apparaît dès lors comme quelque chose de profondément **positif**. Cette incertitude est pragmatiste puisqu'elle ne conduit pas les acteurs à attendre passivement de pouvoir répondre à tous, au contraire, elle les pousse à *agir quand même* en assumant que ce qu'ils font peut échouer mais que cela n'est ni définitif, ni fatal. En affirmant ces différentes propositions nous discernons non pas une écologie politique mais une pluralité d'expérimentations.

**Il n'existe pas une seule bonne façon de mêler sciences, politique et morale**, et même, il apparaît que c'est dans l'incertitude de n'avoir pas su les mêler adéquatement que les pratiques éthiques prennent tout leur sens.

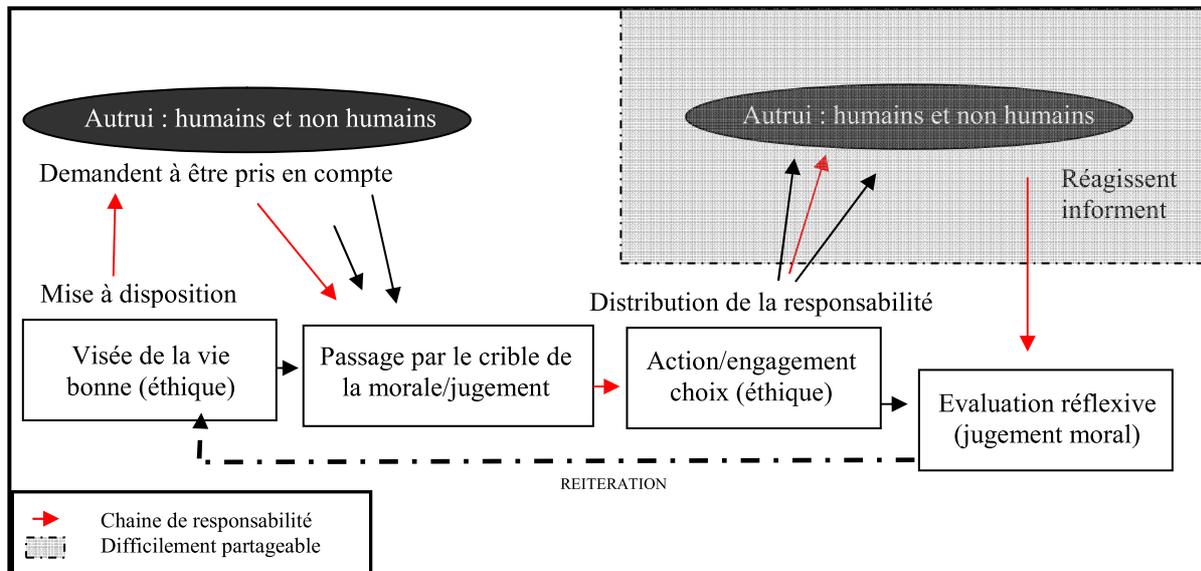
---

<sup>488</sup> Alors que les *matters of fact* sont des faits avérés que l'on ne discute pas.

## Mais alors, éthique ou morale ?

Alors que nous précisons dès la première partie de ce travail que **nous nous intéressons à l'action et donc à l'éthique** puisque celle-ci était, disions-nous, « intrinsèquement tournée vers l'action », nous n'avons rencontré l'éthique que de façon anecdotique à ce stade conclusif. Nous nous attendions à trouver la « **morale** » mais nous ne pensions pas qu'elle prendrait une place si prépondérante. Or, « moralisation des pratiques », « demandes morales », « concurrence morale », « levier moral » et autre « évaluation morale » ont accaparé notre attention et le contenu de cette thèse. **Mais où est donc l'éthique, alors ?** Dans l'action ! Par les nombreux processus actanciels que nous éclairons durant toute la deuxième partie et que nous analysons de manière croisée dans les deux derniers chapitres, **l'éthique se manifeste** puisque nous montrons comment les gestionnaires des « espaces de nature » intègrent et dépassent les impératifs qui leurs sont adressés. Dans ce dépassement, ils déploient leur visée éthique, c'est-à-dire ce qu'ils jugent bon/juste de faire. Mais nous ne pouvons avoir accès au cœur de ce moment actantiel puisque dès que les acteurs racontent comment ils s'y sont pris pour agir, ils rentrent dans une logique de justification dans laquelle ils convoquent des impératifs moraux (faire participer les publics, protéger la nature, protéger l'environnement). L'éthique constitue donc une énigme que nous avons pu **circonscrire** mais qui ne se donne pas à voir de façon évidente, précise, autrement dit « communicable ». Si la façon qu'ont les acteurs de sélectionner, de choisir, c'est-à-dire de compromettre relève de ces méthodes embrouillées (engagements, doutes, scrupules, dettes) dont nous avons parlé, elle ne se rend que très **difficilement publique**. Autrement dit, l'éthique résiste à l'épreuve de réalité (Thévenot, 2008). Dès que l'on parle d'elle, l'éthique n'en est plus.

Dans un second temps, nous nous interrogeons sur les façons concrètes par lesquelles les acteurs expérimentent ce souci pour l'avenir des parcs et jardins. Nous identifions deux manières récurrentes par lesquelles des collectifs hétérogènes semblent s'entendre pour cohabiter avec les « espaces de nature ». Les contrats et le zonage interne apparaissent comme des solutions favorisées mais ils se déclinent selon une pluralité de formes. L'observation d'une **sur-contractualisation** nous a fait poser la question de la pertinence de cet outil de gestion (le contrat). Mais cette superposition est en fait **symptomatique de la difficulté à compromettre une fois pour toute**. Le **découpage** de l'espace représente une solution tout aussi précaire. S'il permet de (se) séparer physiquement pour mieux (faire) coexister en figurant la pluralité des arrangements trouvés, ce phénomène unanime est **renégociable**. Il ne s'agit donc pas vraiment de la rémanence du grand partage moderne (Latour, 1986) entre nature et culture ou entre humains et non humains mais bien de la manifestation d'une certaine acceptation de la porosité des frontières d'espaces hybrides où l'on répond à plusieurs demandes de façons différenciées. La lecture de ces modes de faire par le prisme des théories du *care* nous permet de mettre en lumière comment, au-delà de la prise en compte, certaines façons de gérer les « espaces de nature » s'apparentent à un travail de **soin**. Nous montrons comment ce *care*, sous différentes formes, se décline dans les espaces observés selon un **emboîtement d'échelles**. Ce constat nous permet de réaliser que **la responsabilité du devenir des espaces qui nous intéressent se trouve distribuée le long d'une chaîne complexe d'entités humaines et non-humaines**.



**Schéma n°19:** distribution de la responsabilité

L'éthique que nous circonscrivons est à la fois très fragmentaire et réticulée. Les **objets** peuvent, dans ces configurations, jouer un rôle primordial de mise en lien. C'est le cas des comptes-rendus, des courriers, des véhicules partagés ou encore des diaporamas dans le cas du Focus Group en Oregon. Supports **actifs** de paroles, de promesses, de mesures, ils lient les acteurs, les choses et les événements entre eux.

## Mais alors, arrangements ou compromis ?

Durant la majeure partie de ce travail, nous avons utilisé les termes d'arrangement et de compromis comme des équivalents. Puis, ayant trouvé féconde l'approche qu'avait Emilie Hache de la notion de compromis, nous avons creusé et conceptualisé cette dernière. Pour les tenants de la sociologie pragmatique, l'arrangement est une figure accessoire car le lien qu'elle implique représente un accord « à l'amiable » n'ayant aucune visée d'un bien plus général (Nachi, 2006). C'est un accord contingent, local et circonstanciel qui échappe aux contraintes de la justification (ou de la mise en public). Or, c'est bien le type d'accords que **nous nous attendions à trouver** au début de ce travail, quand nous pensions que l'éthique pouvait s'émanciper de la morale dans un mouvement où l'agir individuel, dans **des arrangements** pluriels, prendrait le pas sur les carcans moraux et des ordres de grandeur anciens (Boltanski, Thévenot, 1991) pour réaliser une intentionnalité pure et entière. Mais **nous avons rencontré la figure du compromis** : « une action soumise à des contraintes plus fortes cherchant à être **justifiable** et à s'inscrire dans un équilibre global » (Thévenot, 1989 : 177). Est-ce à dire qu'il n'y a pas d'arrangements ? Non. Il existe, sans aucun doute, des formes d'accord beaucoup plus feutrées que celles qui se sont rendues visibles, publiques, en somme justifiables. Mais ces derniers relèvent du registre d'action du proche (Thévenot, 2008) et donc d'une certaine **discretion** (Gilbert, Henri, 2012) qu'il est délicat de cerner, saisir et rendre explicite.

Ainsi, nous avons éclairé les façons dont les gestionnaires s'organisent pour prendre en compte un nombre élargi d'entités et de processus afin de *bien* gérer les « espaces de nature » dont ils sont responsables. Toutefois, il convenait encore de mettre en lumière la façon dont ces acteurs rendent compte des modes de gestion dépeints. Or, il apparaît que **leurs façons de s'arranger**, expérimentations scientifiques, morales et politique que nous trouvons aussi embrouillées qu'innovantes, **peinent à être rendues publiques**. Leurs pratiques qui relèvent d'une cité verte (Latour, 1995) se construisent généralement dans l'ombre d'une justification écologique (Lafaye, Thévenot, 1993), un argumentaire peu nouveau qui emprunte aux autres cités (Boltanski, Thévenot, 1991) et qui assure aux publics que les gestionnaires ont la *maîtrise* des « espaces de nature ». Nous nous interrogeons sur ce décalage : est-il irréductible ? Utile ? Notre analyse fait apparaître que ce confinement de l'action publique (Gilbert, Henry, 2012) tient au caractère indicible du relativisme dont les gestionnaires font preuve. **L'abandon d'une forme moderne de maîtrise est insoutenable publiquement**. Dans ce contexte, **faire croire** à une certaine domination **permet aux gestionnaires de faire tout-court**. Néanmoins, cette logique discrétionnaire pose problème à certains acteurs. Sans parvenir à trouver d'autres moyens de communiquer, ils s'interrogent sur de nouvelles façons de se lier aux publics et nous ont sollicités à ce propos.

Nous nous demandons alors quel pourrait être le rôle du chercheur dans cette expérimentation-là. Il semble que, si les gestionnaires le demandent, **les scientifiques peuvent se mettre au travail** (au lieu d'être simplement « au spectacle »<sup>489</sup>) sur ces questions. Mais ils deviennent dès lors l'un des maillons de la chaîne de responsabilité que nous avons mise en lumière concernant le devenir des « espaces de nature ». Leur place ne peut excéder celle du fragment (parmi tant d'autres). Nous défendons une position « à hauteur de sol » (Latour, 1996), celle de chercheurs qui se rendraient **disponibles** pour décrire ce qu'ils ont vu et suivi en mettant *bien* au jour tous les **doutes** qui sont les leurs, doutes de n'avoir sans doute pas pris en compte la totalité des entités concernées par leur observation, et qui ne chercheraient pas des explications hâtives. Nous précisons que le type de format que pourraient prendre de telles expérimentations scientifiques, morales et politiques est encore à inventer.

En définitive, si les « espaces de nature » tiennent c'est qu'ils sont pris dans des formes de compromis qui intègrent une pluralité d'entités, constamment re-convoquées ou réentendues, et qui dépassent de simples arrangements (qui ne bénéficieraient qu'aux présents). Les manières de *bien* gérer ces espaces intègrent des injonctions morales et révèlent une éthique du **faire-avec**. Il s'agit pour les gestionnaires de faire, avec les impératifs adressés, avec les entités socio-spatiales concernées par leurs choix, avec des publics toujours plus nombreux et exigeants, autrement dit, avec des collectifs dont l'hybridité et l'hétérogénéité croît.

---

<sup>489</sup> Selon l'expression d'Isabelle Stengers (discussion avec l'auteur, mars 2012).

## Proposition pour une géographie des associations hétérogènes

### Fragments et réseaux

Quelle est la géographicit  des pratiques *embrouill es*<sup>490</sup> que nous avons mises en lumi re ? Nous avons montr  que, pour la plupart des acteurs engag s dans des pratiques de protection ou de soin des « espaces de nature », l'attachement   ces espaces n'est pas le moteur de l'engagement qu'ils manifestent. Leur volont  d'agir et d'agir avec les autres prime sur d'autres motifs. Pour autant, leurs pratiques s'inscrivent dans et sont cadr es par des espaces singuliers et rel vent   ce titre des rapports entre des communaut s et des espaces, d'o  leur  paisseur g ographique. Souvent, cette prise en compte s'op re sur de tout petits objets, sur des fragments socio-spatiaux. Ils s'int ressent   des sites,   des sentiers ou   des arbres en particulier. **Les r les sont r partis et les responsabilit s distribu es selon une g ographie qui se joue des  chelles et plus g n ralement des cat gories** puisque, nous l'avons vu, certaines t ches peuvent  tre confi es   des  tres non-humains et plus largement, les objets participent   cr er ou entretenir des liens indispensables aux actions entreprises. Les gestionnaires des « espaces de nature » composent ainsi avec une pluralit  de lieux et d'entit s. Leurs arrangements se d ploient  galement sur diff rentes temporalit s puisque les compromis trouv s sont toujours pr caires et leur travail d'arbitrage incessant : c'est dans la r it ration de la prise en compte des demandes qui leur sont adress es que les gestionnaires de ces espaces trouvent les prises d'une *bonne* gestion.

Nous avons parl  de « **fragments  thiques** » pour qualifier les compromis identifi s. La forme du fragment nous paraissait la plus heureuse pour caract riser ces  v nements morcel s et incomplets comme « naissant de l' puisement des totalisations » (Susini-Anastopoulos, 1997 : 9)<sup>491</sup>. Cette image est d'autant plus appropri e que « le fragment  chappe   toute caract risation car il est toujours suspect de mixit . Son genre, c'est l'absence de genre. C'est l  son mauvais genre, une non-compl tude qui renverse les cat gorisations » (Susini-Anastopoulos, op. cit : 50). Mais nous avons aussi montr  comment les **initiatives** observ es  taient **connect es**   des imp ratifs et des normes qui leurs sont ext rieurs - sans l' tre totalement puisque ces initiatives les accueillent, pour certains – mais elles sont aussi li es   d'autres espaces, d'autres faiseurs, et d'autres initiatives. Il appar it m me que le caract re r ticul  des fragments collect s les renforce en l gitimit  et en moralit .

### Quelle g ographie ?

Nous renouvelons alors l'interrogation qui  tait la n tre en introduction de ce travail : **  quoi ressemblerait une g ographie qui rendrait compte de ces fragments et de ces r seaux ?**

---

<sup>490</sup> Nous empruntons   Bruno Latour (1995) l'expression « pratique embrouill e ». Il l'utilise pour parler des exp rimentations morales, politiques et scientifiques qui peinent   se rendre publiques.

<sup>491</sup> L' cologie Politique au singulier s' puise et  puise ses adeptes en proposant l'image de la Terre   sauver. Cette mission incommensurable et difficilement appropriable propose une responsabilit  impossible   endosser (sauf peut- tre par certains grands acteurs du cin ma de fiction). Certaines associations et collectivit s locales, certains psychologues de l'environnement ont bien compris cet enjeu. De plus en plus, nous observons qu'ils mobilisent la figure du « h ros ordinaire »,  ouvrant au quotidien dans son quartier ou dans sa station de ski,   l'image du r f rent « Mountain Riders », qui b n vole seul mais de fa on connect e, un r seau fragmentaire qui s'ajoute   celui des antennes d partementales.

Cette géographie s'intéresserait à la fois au local, au régional, au global mais aussi aux conflits et à leur résolution (une géopolitique). Il faudrait qu'elle soit physique (pour prendre en compte, l'historicité de la matérialité, la morphologie spatiale, par exemple), mais aussi humaine (pour comprendre les pratiques et les affects des acteurs)<sup>492</sup>. Qu'elle se penche sur les sujets comme sur les objets puisque ces derniers se partagent des responsabilités. Qu'elle soit centrée sur l'individu mais qu'en même temps elle considère qu'il est travaillé de part en part, à tout instant par des normes, des engagements, des scrupules, des demandes circulant depuis et vers une large communauté hétérogène. **Une géographie capable de faire cela partirait du milieu et s'intéresserait**, au-delà des entités, **aux liens**, aux chaînes, aux réseaux, ou plus simplement aux associations.

De telles approches existent, il s'agit notamment de celles qui mobilisent, en géographie, les théories de l'acteur-réseau (Callon, 1986, Latour, 1987). L'une d'elle, celle de Jonathan Murdoch (1997<sup>493</sup>) nous apparaît particulièrement éclairante. Il s'intéresse aux associations hétérogènes, celles qui « cousent ensemble le social et le matériel » et dont l'observation permet « de rendre compte de l'émergence de micro-espaces et [de] comprendre en même temps les processus globaux qui influencent ces espaces ».

### **Acteurs et ressources : une étape via les théories de la territorialité**

Nous aimerions ici faire, non pas un détour mais une étape, via les théories de la territorialité car nous pensons qu'elles constituent une marche de plus pour accéder à la géographie vers laquelle tend ce travail.

Romain Lajarge (2012) livre une synthèse éclairante et récente de ces théories. Pour lui : « il existe quatre conditions nécessaires pour qu'il y ait territorialité : que les interactions produisent des effets spatiaux ; que les interactions possèdent une dimension collective ; que les interactions permettent la réalisation de buts, d'objectifs, de projets ; que les interactions portent des expressions compréhensibles par d'autres acteurs » (Lajarge op. cit :15). Si l'on suit cette approche, il semble bien que les acteurs que nous avons suivi *territorialisent* constamment. Leurs interactions produisent des formes spatiales plurielles, notamment selon un principe que nous avons appelé « zonage », ce dernier étant matérialisé par des barrières, des panneaux et autres mobiliers qui participent à fabriquer les usages qu'auront les visiteurs de ces « espaces de nature ». Leurs échanges ont donc un caractère foncièrement collectif : ils enrôlent (des êtres et des choses) au-delà de l'instant et du lieu où ils s'effectuent. Ces interactions sont orientées, tendues vers la protection voire la transformation d'un monde commun. Enfin – et c'est là peut-être la mission la plus délicate qu'ont à accomplir les gestionnaires des « espaces de nature » que nous avons rencontrés – ces projets doivent être

---

<sup>492</sup> Nous adoptons ici le regard d'une géographe qui s'intéresse au social et donc qui pourrait se nourrir de recherches sur le milieu physique, mais des initiatives sont engagées symétriquement par certains physiciens qui cherchent à compléter leurs analyses par les apports des sciences humaines. Par exemple, des géomorphologues ont mis en avant la fécondité d'une approche croisée avec l'archéologie pour comprendre quels étaient les facteurs expliquant la genèse tout à la fois physique et anthropique de la Grotte Chauvet (Cf. Delannoy et al.).

<sup>493</sup> Cet article « Towards a geography of heterogeneous associations » nous a été particulièrement utile. Nous en proposons une traduction (Tollis, 2012 « Vers une géographie des associations hétérogènes », espaces-temps.net). <http://www.espacestems.net/document9529.html>

rendus publics et, en cela, porter l'expression d'un *bien* commun qui sera identifiable par d'autres (ce qu'ils font notamment à travers les « étiquettes » qui nous ont servi de balises). **Par leurs actions et leurs interactions, les gestionnaires cherchent à stabiliser et maintenir les espaces dont ils ont la charge** : c'est ce dont la territorialité cherche à rendre compte. Toutefois, ce maintien ne passe pas uniquement par le gardiennage d'un périmètre fixe voire fixiste : des « arrangements spatiaux » doivent s'opérer pour intégrer, dans les marges au moins, ce qui est susceptible de menacer la cohésion interne. En ce sens, des territorialités médiatrices se développent, « épreuves dans lesquelles un acteur partagera avec d'autres, dans un temps donné, avec un certain type d'agencement spatial, une expérience vécue » (Lajarge, op. cit.).

Nous ne livrons ici qu'une toute petite parcelle de ce que l'approche par la territorialité permet d'analyser, mais cet extrait concentre beaucoup de ce qui à la fois nous séduit et nous gêne à son propos. La notion d'épreuve, de répétition dans un temps court d'actions situées et plus largement l'analyse relationnelle que l'approche par la territorialité propose sont autant de points nodaux auquel nous nous raccrochons. Cependant, il s'agit selon nous d'un courant dans lequel **la matérialité** – bien qu'elle occupe une place beaucoup plus conséquente que dans d'autres propositions – n'occupe pas la place centrale que nous aimerions lui voir attribuée. Les théories de la territorialité s'appuient, par exemple, sur l'affirmation suivante : « la clé du déchiffrement n'est pas dans la réalité matérielle qu'est l'espace mais dans la sémiotique que le groupe humain mobilise pour transformer cette réalité matérielle » (Raffestin, 1986). La matérialité – notamment lorsqu'elle est saisie sous forme de « ressource » – n'existe que dès lors et tant qu'elle est saisie par le discours et les représentations des acteurs comme si elle n'avait **pas d'existence propre**. Il s'agit toujours, pour les tenants de l'approche territoriale, de quelque chose que les humains activent, développent, en d'autres termes, que les acteurs créent comme de-toutes-pièces. Or, qu'en est-il de ces pièces à partir desquelles ils font exister *leur* monde ? Les « espaces de nature » existeraient-ils sans rivières, sans rochers, sans arbres et sans marmottes à voir, toucher et photographier ?

### Une géographie des associations hétérogènes

Nous avons montré combien les responsabilités concernant le devenir des « espaces de nature » pouvaient être distribuées. Or, ces chaînes de responsabilité que nous avons identifiées sont des associations hétérogènes faites d'humains et de non humains, de représentations et de matériel. Les interactions (précaires) qui alimentent ces chaînes participent, à travers le rôle accordé aux objets, à faire émerger ou à maintenir des figures socio-spatiales plus stables, notamment les « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés. Dans ce mouvement, **la responsabilité n'est plus la propriété de certains acteurs qui seraient isolés, mais bien des associations prises dans leur complexité. La matérialité est ici centrale** : rien ne peut se faire sans les objets, les choses ou les êtres non-humains. Or, nous l'avons vu, chaque détail compte si l'on veut comprendre comment les gestionnaires s'arrangent pour *bien* gérer : les coccinelles comme les réfrigérateurs, les ordinateurs comme les fiches de suivi, le savoir-faire des jardiniers comme les craintes des

habitants. Et même en nous attachant à décrire finement certaines situations d'interaction, certains liens, nous ne livrons ici (chapitres précédents) qu'un aperçu parcellaire de ce qui aurait pu être décrypté.

Nous souhaitons montrer que **lorsque la géographie assume que les relations sociales sont médiées par l'espace ou par le territoire, il s'agit d'un raccourci**. Car dans cet espace, dans ce territoire une pluralité incommensurable d'entités joue à chaque instant un rôle clé dans notre capacité à vivre-ensemble ou même à nous maintenir en vie<sup>494</sup>.

« Les relations sociales ne sont pas médiées seulement par l'interaction de ses membres [de la société], mais par les relations de tous les membres du monde physique » (Craib, 1992 : 160). De plus, certains **faiseurs** sont **absents** : « l'interaction (en ce qui concerne les humains en tout cas) n'est jamais purement locale, elle est constituée, construite, configurée par des actions distantes. La clé pour comprendre cela [...] est le rôle joué par les ressources pour stabiliser et maintenir les actions passées de façon à ce qu'elles puissent peser sur le présent localisé » (Murdoch, op. cit.). Ainsi, un lâcher d'auxiliaires raté, la volonté qu'a eue un président de protéger les espaces sauvages il y a cent ans, la définition de normes de protection des zones humides ou encore le comptage erroné des flux de véhicules, sont autant d'actions distantes qui continuent de configurer les initiatives étudiées. **Parce qu'elles s'inscrivent dans la matérialité du monde, nos interactions sont à la fois localisées et potentiellement délocalisables** : « sans de telles ressources, les humains ne pourraient jamais espérer agir sur autrui » (Murdoch, op. cit.). Ici, le terme de « ressource » ne fait pas référence à une chose en particulier – comme c'est le cas dans les théories de la territorialité<sup>495</sup> – il s'agit d'êtres et d'objets communs, quotidiens, ordinaires et innombrables.

### La fin des catégories stables ?

Dans cette géographie des associations hétérogènes, les **catégories** stables n'émergent jamais que comme des **résultats** (précaires, eux aussi) des activités de construction des réseaux ou des chaînes : « la distinction entre les acteurs (ceux qui organisent les associations ou les réseaux) et les intermédiaires (ceux qui sont organisés au sein de ces ensembles relationnels) advient à la fin du processus de construction, quand les premiers peuvent assumer les actions combinées de toutes les entités enrôlées » (Murdoch, 1997). Une géographie des associations hétérogènes cesserait de s'intéresser en premier lieu aux humains. Elle s'intéresserait aux associations pour redonner une place centrale aux objets (oubliés du territoire, à leur tour !) car la société, nous dit Latour (1986) « n'est pas ce qui nous fait tenir ensemble, c'est ce qui

---

<sup>494</sup> Pour Latour (1986), sans les objets, les instruments et les codes, nos interactions ne pouvant être mémorisées au-delà de leur occurrence s'apparenteraient à celles des sociétés babouines. Ces derniers, dotés de compétences sociales qui leur permettent de négocier, s'évaluer et se manipuler les uns les autres de façon complexe, négocient et renégocient constamment ce qu'est leur société et ce qu'elle sera. La stabilité et la durabilité sont quasi-impossibles puisqu'ils n'inscrivent nulle part l'histoire de leurs interactions ; celle-ci ne se matérialise guère (Murdoch, 1997).

<sup>495</sup> Dans le sens ou la ressource territoriale, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, est toujours quelque chose d'activé, c'est-à-dire « sorti du lot ». On donne de l'importance à cette ressource, importance que l'on n'accorde pas à d'autres choses. Ici, d'après l'approche que nous suivons, chaque détail compte, tout est important.

tient ensemble [...] elle n'est pas soutenue par les humains ou par des choses-en-soi qui seraient passives, mais par des ensembles de relations dans lesquels **les humains et les non humains échangent constamment leurs propriétés** ». Les « espaces de nature » ne sont pas ce qui fait tenir ou se maintenir les gestionnaires : ils tiennent ensemble parce qu'ils font ensemble : les gestionnaires font avec les différentes entités en présence et celles qui se manifestent de plus loin (des recommandations, par exemple). En parlant pour elles, ils se mettent parfois à leur place – en devenant responsable ou vulnérable pour les arbres, par exemple – en inscrivant les règles qu'ils formulent sur des panneaux, ils transmettent à ces derniers une mission d'éducation à l'attention des visiteurs : ils échangent ainsi constamment leur place, leur rôle et leurs propriétés avec des associations de faiseurs. Aucune catégorie stable ne peut donc être tenue pour acquise. Celles-ci se déplacent constamment en fonction des multiples interactions. De là, peut-on encore parler d'« espaces de nature » ?

### Mais alors, « espaces de nature », territoires de nature ou associations hétérogènes ?

Nous avons choisi d'interroger des « espaces de nature » *a priori* fiables et stables, autrement dit des espaces bornés dont les gestionnaires – garants de ces périmètres – étaient clairement identifiés. Aussitôt nous formulons une méfiance à l'égard de ces formes institutionnelles de mise en parc défiée par l'irruption de problèmes hybrides liés à la « crise environnementale ». **Nous considérons que la vision dichotomique aux fondements de ces espaces ne pouvait se maintenir.** Nous nous attendions à ce qu'elle soit dépassée par l'émergence de nouvelles figures spatiales, plus à même de composer avec la pluralité des êtes et des objets demandant à être pris en compte.

Or, il apparaît que les quatre « espaces de nature » auxquels nous nous sommes intéressés se maintiennent avec et même *par* ces nouvelles formes, et non contre elles. Si les **zonages internes** et les multiples **contrats** que nous avons mis en évidence sont **précaires** et toujours renégociables, ils participent tout de même à **protéger l'intégrité** de ces ensembles comme unités de sens. L'idée que l'on y protège la « nature » n'exclue pas que l'on puisse aussi y protéger les hommes et les recevoir de manière *convenable* (Thévenot, 2008). La cohabitation de plusieurs modèles de pensée et de plusieurs exigences au sein de la notion-même d'« espace de nature » fait d'elle un compromis dont les termes ne cessent d'être renégociés afin que les contours tiennent. Parfois ces négociations sont exclues ou tuées et les « espaces de natures » restent de purs « espaces de nature » – comme cela a été le cas pour le Parc National des Pyrénées (et cette rigidité amène à une rupture politique en dehors de lui), mais la plupart du temps (dans les trois autres cas étudiés), ils basculent vers des *territoires* de nature (Lajarge, 2012), car ils permettent **l'intégration** d'autres entités et la projection d'autres publics en leur sein. A ce stade, ils peuvent être observés comme des associations hétérogènes.

	« Espaces de nature »	Territoires de nature	Associations hétérogènes
Moteur de l'action	Protéger la nature	Protéger les hommes	Bien traiter les humains et les non humains
Principe d'action	Faire contre	Faire pour	Faire avec
Portée de l'action	Processus de civilisation (universalisable)	Processus de développement (localisable)	Processus d'expérimentation (localise et globalise en continu)
Lexique	Maîtriser, contrôler, administrer (Selmi, 2006)	Activer, développer, Animer, Investir (Lajarge, 2012)	Composer, compromettre, prendre en compte
Figure spatiale emblématique	Les Parcs Nationaux, la wilderness	Les Parcs Naturels Régionaux	Micro zonages (fragments)

**Tableau n°20** : Récapitulatif des enjeux analytiques des « espaces de nature », des territoires de nature et des associations hétérogènes.

Les deux logiques que nous venons de mettre en avant et qui produisent des espaces et des territoires de « nature » correspondent à **deux justifications distinctes** (Boltanski et Thévenot, 1991) : l'une est « **verte** » (Lafaye, Thévenot, 1993) alors que l'autre emprunte à l'ordre de grandeur de la cité par **projet** (Boltanski, 1999). Les gestionnaires oscillent entre ces différentes justifications pour rendre publiques leurs actions. Les « espaces de nature » et les territoires de nature sont ainsi des liens dans le travail de soin des acteurs (et de leurs partenaires humains et non humains). Si les parcs et jardins ne sont pas l'échelle pertinente dans laquelle se déploient les actions de protection, d'entretien ou de soin, ce travail-là tient – et les espaces se maintiennent – grâce à ces catégories qui permettent de surmonter une *inquiétude de coordination* (Thévenot, 2008) liée au besoin de rendre publiques leurs activités. Mais les formes qu'ils produisent en disant garder la maîtrise d'une protection (cité verte) ou en affirmant leur volonté de développer ou d'investir (cité par projet) sont en permanence travaillées par des **entités hétérogènes**. Voir les liens qui se dessinent entre les gestionnaires et ses entités comme des associations hétérogènes relève, non pas de l'affirmation d'une autre forme de « nature » en actes mais d'un **parti-pris dans l'analyse**. Ainsi, nous affirmons que ces associations existent et que la géographie doit s'en préoccuper, c'est-à-dire composer avec elles, mais il ne s'agit pas de formes qui viendraient remplacer les « espaces de nature » (ou les territoires) puisque les manières de faire auxquelles elles correspondent n'ont pas encore trouvé de justification. Ces dernières trouvent leur **légitimité dans l'action**, selon les principes d'un faire-avec opérant mais ne trouvant pas les mots pour se rendre audible et acceptable. Cette éthique du faire-avec est encore en construction, et peut-être ne cessera-t-elle jamais de l'être, d'où sa force.

## Et après ? Quels nouveaux horizons ?

Nous assumons ici le caractère parcellaire et nécessairement inachevé de cette proposition d'interprétation géographique. Il conviendrait, pour mieux la défendre, de la rendre plus partageable.

- En premier lieu, il aurait sans doute été opportun **d'adopter** ce regard **dès le début** du travail d'enquête. En effet, nous avons découvert **cette approche par les associations hétérogènes** (celle de Jonathan Murdoch) tardivement dans le processus de recherche, après avoir réalisé les observations sur le terrain. En même temps que cela nous permet d'affirmer que les résultats obtenus ne sont pas un pur effet du protocole d'enquête, nous aurions sans doute produit une compréhension beaucoup plus éclairée de cette approche – qui n'est pour nous à l'heure actuelle qu'une piste – en nous donnant l'occasion de rechercher ce qu'elle pouvait produire d'un point de vue méthodologique.
- Concernant l'éthique en actes que nous n'avons contribué qu'à circonscrire, il conviendrait sans doute d'expérimenter d'autres **techniques d'enquête** auprès des acteurs afin de pouvoir rester sur **un registre de l'intime**<sup>496</sup>. Le format d'entretien semi-directif pourrait être supplanté par une forme plus compréhensive (Kaufmann, 1996). Certaines méthodes issues de la psychologie pourraient aussi être envisagées. Aussi, il convient de noter que certains chercheurs déploient déjà à tâtons des modes de faire innovants pour capter certains événements éthiques de l'ordre du *care* à travers la vidéographie<sup>497</sup>, par exemple. Ces horizons de travail nous amèneraient également à questionner plus avant le rôle et la déontologie du chercheur.
- A propos des acteurs auprès desquels l'enquête a été menée, il serait sans doute bénéfique de compléter le travail ici partagé par une plus grande attention portée aux **personnes « de terrain »**, notamment les jardiniers, les élagueurs ou encore les gardes et les biologistes tant ces derniers semblent assumer un rôle de *passseurs* (Mounet, 2008) primordial dans la construction de la chaîne de responsabilité du devenir des « espaces de nature ».
- Enfin, pour rendre plus explicite cette idée de chaîne de responsabilité, il pourrait être envisagé de procéder à une modélisation comme cela est déjà entrepris pour cartographier les controverses (Venturini, 2008)<sup>498</sup>. Peut-être pourrions-nous envisager une « **cartographie du compromis** » mais ce travail nous est apparu difficilement conciliable pour le moment avec certaines des conclusions que nous avons tirées : comment rendre compte, selon un format unique, de ces expérimentations que nous

---

<sup>496</sup> La question de savoir si un tel registre est possible à partir du moment où l'on est deux, dans le contexte de l'entretien, reste entière.

<sup>497</sup> Voir, à ce propos, les expérimentations menées par Marc Brévigliéri, notamment celle relatée dans « L'« épuisement capacitaire » du sans-abri comme urgence ? Approche phénoménologique du soin engagé dans l'aide sociale (gestes, rythmes et tonalités d'humeur) » in *Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance*, Actes du colloque international (Felix C., Tardiff J., ed) Nice 4-5 juin 2009. Plénière 1/Séquence 3 : Comment le terrain informe la théorie ?

<sup>498</sup> Cette méthode pédagogique initiée par Bruno Latour est aussi enseignée par un réseau étendu de chercheurs au MIT, à Sciences Po Paris, ou encore à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (notamment par Valérie November et Luca Pattaroni, dont nous mobilisons déjà les travaux dans cette recherche).

avons qualifiées d'« au cas par cas » ? Il faudrait pouvoir trouver une forme qui convienne à intégrer les incertitudes et l'aspect précaire que nous avons mis en avant.

### **Pour conclure**

Par delà le cas de la gestion des « espaces de nature » que nous avons observés, ce que nous avons mis en avant avec ce travail doctoral est la multiplicité des entités qui demandent aujourd'hui à être prises en considération, c'est-à-dire à compter dans notre sphère morale. Les problèmes que crée l'intégration de nouveaux arrivants ne s'estompent pas, ils se posent tous les jours : à propos des étrangers qui toquent à nos frontières, des virus qu'ils soient informatiques ou biologiques, ou encore à l'endroit d'espèces dites « invasives ». Les difficultés de séparation ou de cohabitation qui en résultent soulèvent des questions que la géographie est à même de prendre au sérieux. Car ces phénomènes appellent de nouvelles manières de s'organiser et de se lier avec *nos* mondes.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons pu constater que les conceptions de la protection de la « nature » évoluent. Le problème ne se pose plus uniquement en termes de contraintes (*ne faites pas ceci*), ni pour autant en termes d'injonction technique sur les pratiques comme le feraient des modes d'emploi (*faites ceci*) mais bien plutôt sous la forme d'orientations, d'incitation, de sensibilisation (*essayez de faire en sorte que*) avec lesquelles les acteurs composent. Nous avons pu, à de nombreuses reprises, observer les efforts déployés par les gestionnaires, arbitres sollicités et impliqués, pour **compromettre au-delà de ces orientations et de leurs compétences**. Ils n'hésitent pas à sortir des « sentiers battus » pour mettre au point des dispositifs d'**action sur-mesure**, distribuant au besoin un peu de leur responsabilité. Mais le décalage entre leurs pratiques et leurs discours fait aussi apparaître la difficulté de ce « tournant éthique », qui tient au fait que des pratiques qui sont de l'ordre de l'arrangement fragmentaire et précaire doivent être rendues publiques et trouver des éléments de justification alors même qu'elles n'ont pas été construites dans cette optique. Ces nœuds témoignent aussi de l'aspect « en chantier » de ces modes de faire. Mais leur force est dans leur nombre et dans leur effet moral, politique et spatial. Car, nous l'avons vu, faire est le motif premier des gestionnaires lorsqu'ils s'engagent. Ce pragmatisme peut et doit trouver la justification qui lui manque dans sa **capacité itérative et réitérative**. Un enjeu de taille est lié au fait que nos sociétés et les sciences sociales vont se faire déborder par ces pratiques que nous avons qualifiées d'embrouillées parce que, mêlant des entités plurielles, faisant fi des frontières établies, s'intéressant aux sciences, à la morale et à la politique et à bien d'autres choses qu'il reste à explorer, ces pratiques **expérimentent au plus près de l'hétérogénéité du Monde** que nous ne cessons de créer. Elles sont adaptées à la complexité et aux incertitudes du contexte que nous avons décrit en introduction : elles peinent à se rendre publiques pour les mêmes raisons qu'elles réussissent à opérer ! Les gestionnaires n'essayent pas de faire contre la complexité (en simplifiant « à tout prix ») ou contre les incertitudes (en fabricant du vrai, de l'immuable, du définitif) : **ils font avec** ces choses-là en doutant souvent d'avoir *bien* fait, en défaisant et en refaisant, et c'est ce qui donne un caractère proprement éthique à leurs actions.

La démarche esquissée dans ce travail doctoral est peut-être un peu à l'image des pratiques observées. Faisant fi des frontières disciplinaires, s'intéressant à des choses qui ne sont peut-être pas censées la concerner, entretenant constamment les incertitudes et la complexité des situations, cette recherche fait état de l'exploration d'un objet jusqu'ici situé aux marges de la géographie. Pour autant, nous pensons avoir fait la démonstration que **le bien agir** – interrogé à partir d'espaces bornés et normés, les « espaces de nature » – **éclaire des enjeux fondamentaux de notre être au monde, de notre capacité à nous organiser pour habiter des espaces que nous partageons de facto avec une pluralité d'entités.**

Le chantier que nous proposons d'ouvrir, en important les travaux de Michel Callon, Bruno Latour et Emilie Hache dans le champ de la géographie peut contribuer à approcher les initiatives que nous avons circonscrites dans la présente contribution. Mais plus loin encore, en prenant un **élan collectif**<sup>499</sup>, une géographie des associations hétérogènes pourrait se saisir de bien d'autres pratiques qui tentent de façon expérimentale de fabriquer un monde commun.

---

<sup>499</sup> Cet élan existe déjà de façon éclatée, particulièrement au sein de la jeune recherche. Nous avons initié une première expérimentation de mise en commun de ces initiatives au sein du Laboratoire PACTE, à travers la création du Latouring Club. Plusieurs rencontres à Grenoble mais aussi dans l'antenne ardéchoise de PACTE (au Pradel) ont permis la rédaction d'un ouvrage collectif qui verra le jour début 2013. D'autre part, une session spéciale a été organisée à Washington DC en 2010 (Annual Meeting of the Association of American Geographers) intitulée « Is there a Latourian Geography ? ». Co-animée avec James. D. Proctor, elle a réuni six Géographes (UK, Canada, France et Etats-Unis). Ces dynamiques ne représentent évidemment que deux des multiples formes que pourrait prendre la dimension collective de cette importation.



# BIBLIOGRAPHIE

- ABEL O. (Dir.), 1991, *Le Pardon, briser la dette et l'oubli*, Autrement, Paris, 238 p.
- ABEL O., 1992, « Pour une éthique de la frontière », *Autre Temps*, Vol. 33, n°33-34, pp.13-23.
- ABEL O., 1994, « La responsabilité incertaine », *Revue Esprit*, vol. 11.
- ABELES M., 1994, « M. Augé, Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité », In: *L'Homme*, tome 34 n°129. pp. 193-194.
- ALDHUY J. et LABUSSIÈRE O., 2008, « Le terrain ? C'est ce qui résiste », in *A travers l'espace de la méthode : le terrain en géographie*, Arras.
- AMILHAT-SZARY A.-L., 2011, *Montrer le monde, Itinéraire Subjectif Scientifique (Développement, Gouvernance, Frontière, art et artistes)*, Rapport d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Grenoble.
- AFFEISSA S.-I. (Dir.), 2007, *Ethique de l'Environnement : Nature, Valeurs, Respect*, Editions Vrin, Paris, 380 p.
- ARISTOTE, 1958, *Ethique à Nicomaque*, Louvain, Publications Universitaires de Louvain, Paris.
- ARNAULD DE SARTRE X., BERDOULAY, V., 2004, « La géographie face au développement durable. Le sujet géographique entre modernisme et post-modernisme ? », Communication au xxxe Congrès de l'Union Géographique Internationale, Glasgow, Août 2004.
- ARNOULD P., GLON E. (Dir.), 2005, *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Publications de la Sorbonne, 267 p.
- ARNOULD P., GLON E. (Dir.), 2006, *Wilderness, la Nature en Amérique du Nord*, Annales de Géographie n°649.
- ARNOULD P., SIMON L., 2007, *Géographie de l'environnement*, Belin, 299 p.
- AUGE M., 1992, *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. « La librairie du xx<sup>e</sup> siècle ».
- AUSTIN J. L., 1991, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris, 202 p. (1<sup>ère</sup> Ed., 1962).
- BALLEROY L., SACQUET A.-M., 2006, *Les français face aux enjeux de la planète, Enquête pour le comité 21*, 26 p.
- BARBAULT R., 2006, *Un éléphant dans un jeu de quilles : l'homme dans la biodiversité*, Seuil, Paris, 265 p.
- BARON-YELLES N., MEUR-FEREC C., 1999, « Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais », *Hommes et Terres du Nord*, n° 1, p. 537-546.

- BECK U., 2001, « La politique dans la société du risque », In *Chassez le naturel... Ecologisme, Naturalisme, Constructivisme*, Revue du Mauss n°17, (Traduction S. BORNHAUSEN, P. CHANIAL), pp 376-392.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2000, "Le milieu, entre description et récit. De quelques difficultés d'une approche de la complexité", in *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 25-37.
- BERQUE A., 1996, *Être humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard, 212 p.
- BERQUE A., 2000, *Médiance. De milieux en paysage*, Paris, Belin.
- BERQUE A., 2004, *Ce qui fonde l'éthique environnementale*, Diogène, 2004/3 n° 207, p. 3-14.
- BESSE J-M. et ROUSSEL I., 1997, *Environnement : concepts et représentations de la nature*, L'Harmattan, 236 p.
- BIORET F., ESTEVE R., STURBOIS A., 2009. *Dictionnaire de la protection de la nature*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. « Espaces et territoires », 537 p.
- BLANC N., 2004, « Des milieux de vie à l'écosystème urbain », *Ecologie et Politique*, n° 29, pp 99-110.
- BLANC N., 2008, « Ethique et esthétique de l'environnement », *espace-temps.net*.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le Nouvel Esprit du Capitalisme*, Gallimard, 843 p.
- BOLTANSKI L. et THEVENOT L., 1991, *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, nrf Essais.
- BONTEMS P., ROTILLON G., 2004, *L'économie de l'environnement*, La Découverte, Paris, 128 p.
- BOURDEAU P. 2003, *Territoires du hors-quotidien, une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, Rapport d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université J. Fourier, Grenoble, 269 p.
- BOURDEAU P.(Dir.), 2006, *La montagne, Terrain de jeu et d'enjeu, débat pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*, Editions du Fournel, Argentière, 208 p.
- BOURG D., 1993, *Les sentiments de la nature*, La Découverte, 246 p.
- BOURG D. (Dir), 1993 (2), *La nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, l'Harmattan, Paris, 172 p.
- BOURGUET, C. MOREUX, X. PIOLLE, 1992, « Pratique de la montagne et société urbaine : la construction d'un ailleurs compensatoire » in *La montagne, espace unique d'un loisir sans mesure ?*, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Institut de géographie alpine ; Université de Pau et des pays de l'Adour.

- BOUTEFEU E., 2005, *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Editions PUCA-CERTU, 85 p.
- BOZONNET J.-P., 1992, *Des monts et des mythes*, Presses Universitaires de Grenoble, Collection Montagne, 245 p.
- BOZONNET J.-P. et JAKUBEC J., 2000, *L'écologisme à l'aube du XXIème siècle : De la rupture à la banalisation ?*, Editions Georg, 254 p.
- BOZONNET J.-P., 2005, « Le verdissement de l'opinion publique », in *Sciences Humaines*, Hors série, pp. 50-53.
- BOZONNET J.-P., 2007, *De la conscience écologique aux pratiques*, Colloque « Environnement et politique », Toulouse.
- BREVIGLIERI M., TROM E., 2003, « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », in CEFAI D., JOSEPH I. (Dir), *Les sens du public : publics politiques et médiatiques*, Paris, PUF, pp. 339-416.
- BREVIGLIERI M., 2008, L'insupportable. *L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé*, in BREVIGLIERI M., LAFAYE C. et TROM D., (dir), *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, 29 p.
- BREVIGLIERI M., 2009, « Temporalité du consentement et épuisement capacitaire. Remarques sur le soin d'urgence auprès de sans-abri », in CHATEL V., SOULET M.-H., *Actes du Colloque International Les Temps des politiques sociales*.
- BROWN, R. N., ROSENBERGER, R. S., KLINE, J. D., HALL, T. E., NEEDHAM, M. D., 2008, "Visitor preferences for managing wilderness recreation after wildfire", *Journal of Forestry*, pp. 9-16.
- BRUNEL S., 2006, *La Planète disneylandisée. Chroniques d'un tour du monde*, Ed. Sciences Humaines, 276 p.
- BRUNET R., 2005, *Les mots de la géographie*, Reclus, (3<sup>ème</sup> édition), 520 p.
- CALICOTT B., 1989, *In defense of the Land Ethic, Essays in Environmental Philosophy*, State University of New York Press, 266 p.
- CALLON M., 1986, *Eléments pour une sociologie de la traduction, L'année sociologique*, Paris, PUF.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 357 p.
- CANGUILHEM G., 1952, *La connaissance de la vie*, Vrin, Paris, 198 p.
- CARSON R., 2009, *Printemps silencieux*, Wildproject, Paris, 283 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1962).
- CHALAS Y., SOUBEYRAN O., 2009, Incertitude, environnement et aménagement. Quelle rupture ?, in CHALAS Y., GILBERT C., VINCK D. (Dir), *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude ?*, Edition des Archives Contemporaines, Paris, pp. 135-157.

CHALAS Y., 2001, « la Ville Nature » in *Villes contemporaines*, Editions Cercle d'Art, Paris, pp 82-96.

CHARLES L., EMELIANOFF C., GHORRA-GOBIN C., ROUSSEL I., ROUSSEL F.-X., SCARWELL H., 2007, « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 28 août 2007

CHATEAURAYNAUD F., 1991, *La faute professionnelle*, Editions Métailié, 475 p.

CHATTERTON P., MAXEY L., 2009, « Whatever happened to Ethics and Responsibility in Geography? », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Special Thematic Issue: Corporate Involvement in Geography, Vol. 8, n°3, pp. 429-440.

CIATTONI A., VEYRET Y., *Géo environnement*, Armand Collin, 2004, 186 p.

CLAVAL P., 2001, *Histoire de la Géographie*, PUF, 127 p.

CLERC P., 2004, « espace transfrontalier », notice, Index complémentaire à l'encyclopédie libre *HYPERGEO*, chapitre « Régions et Territoires » (en ligne), 3 p.

CLOKE P., JONES O., 2003, "Grounding Ethical Mindfulness for/in Nature: Trees in Their Places", in *Ethics, Place & Environment: A Journal of Philosophy & Geography*, Vol. 6, n°3, pp. 195-213.

COLE D. N. 2000. "Paradox of the primeval: ecological restoration in wilderness", *Ecological Restoration*, n°18, pp. 77-86.

COLE D. N., 2001, "Management dilemmas that will shape wilderness in the 21<sup>st</sup> century", *Journal of Forestry*, pp 4-8.

COLE D. N., 2005, "Symbolic Values, The overlooked values that makes wilderness unique", *International Journal of Wilderness*, Vol. 11, N°2, pp 23-28.

COLE, D. N., HALL T. E., 2007, *Changes in the motivations, perceptions, and behaviors of recreation users: Displacement and coping in wilderness*. U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Rocky Mountain Research Station, Fort Collins, CO, 37 p.

CORCUFF P., 2007, *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, 127 p.

CORDIER A., GERONNEZ L., 2005, *Une reconnaissance mutuelle des capacités d'expertise de chacun, le « diagnostic en marchant de « paroles d'habitants »*, Editions du Réseau Capacitation Citoyenne, 64 p.

CORNELOUP J., 1999, *Management de la nature, des lieux et des pratiques sportives*. In Pour une valorisation des milieux naturels, Paris, Belin.

CORNELOUP J., BOUHAOUALA M., VACHEE C., SOULE B., 2001, « Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature », *Loisir et société* n°24, pp. 21-46.

CORNELOUP J., MAO P., 2005, Approche géo-historique des formes de développement d'un territoire touristique et sportif de nature. La construction du haut lieu « Gorges de l'Ardèche » durant le 20<sup>ème</sup> siècle, *Loisir et société/Society and Leisure*, volume 28, n°1, pp 117-140.

CORNELOUP J., 2007, *Sciences Sociales et loisirs sportifs de nature*, Editions du Fournel, Collection Sportsnature.org, 370 p.

COSSON A., 2011, « Quel pari ! Chnager la gouvernance des parcs nationaux », *Revue Espacesnaturels.info*, 2 p.

CRAÏB I., 1992, *Anthony Giddens*, Routledge, London, 209 p.

CRETON-CAZANAVE L., 2010, *Penser l'alerte par les distances*. Entre planification et émancipation, l'exemple du processus d'alerte aux crues rapides sur le bassin versant du Vidourle, Thèse de doctorat, Université J. Fourier, Grenoble, 384 p.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1981, *L'acteur et le système, Les contraintes de l'action collective*, Seuil, 512 p.

CRONON W., 1998, "The trouble with wilderness or getting back to the wrong nature", in Cronon W. (Dir.), *Uncommon ground, Rethinking the Human Place in Nature*, W. W. Norton & Company, New York, pp. 69-90.

DARDEL E., 1952, *L'homme et la terre*, Ed. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, 181 p.

DEBARBIEUX B., VANIER M. (Dir), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, Editions de l'Aube, DATAR, Paris, 265 p.

DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C. (Dir.), 2004, *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, Editions de la MSH

DEBARBIEUX B. et FOURNY M.-C., 2004, *L'effet géographique - Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, MSH-Alpes.

DELANNOY J.-J., GENESTE J.-M., JAILLET S., BOCHE E., SADIER B., 2012, « Les aménagements et structures anthropiques de la grotte Chauvet-Pont d'Arc: apport d'une approche intégrative géomorpho-archéologique », *Karsts - Paysages et Préhistoire*, Collection EDYTEM, n°13, Chambéry, pp. 43-62.

DEPRAZ S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Collin, Paris, 295 p.

DEPREST F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire*, Belin, Mappemonde, 208 p.

DESPRET V., PORCHER J., 2007, *Etre bête*, Actes Sud, Arles, 141 p.

DESCOLA P., 2005, *Par delà la nature et la culture*, Gallimard, Paris, 623 p.

DESCOLA P., 2008, *A qui appartient la nature ?*, Emission « La vie des idées », 21/01/08.

- DE TOCQUEVILLE A., 1986, *De la démocratie en Amérique*, Gallimard, 640 p., (1<sup>ère</sup> Ed. 1835).
- DE WAAL F., 2010, *L'âge de l'empathie : leçons de la nature pour une société solidaire*, Les liens qui nous libèrent, 330 p.
- DEWEY J., 2003, *Œuvres philosophiques, II. Le Public et ses problèmes*, Léo Scheer, Pau, 208 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1927).
- DIAMOND J., 2006, *Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, Paris, 648 p.
- DODIER N., 1991, *Agir dans plusieurs mondes*, Revue Critique, « Sciences humaines : sens social, juin-juillet, pp 427-458.
- DODIER N., 1993, *Les appuis conventionnels de l'action, Eléments de pragmatique sociologique*, Réseaux n°62, CENT, 18 p.
- DOMENGE M., 2004, « Isère, un grand dynamisme démographique à l'horizon 2020 », site de L'INSEE : [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=8&ref\\_id=14187#inter3](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=8&ref_id=14187#inter3), 4 p.
- DROUIN J.-M., 1993, *L'écologie et son histoire, Réinventer la nature*, Flammarion, 213 p.
- DUPUY J.-P., 2004, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Seuil, Paris, p. 224 p.
- DUVILLARD S. (Dir.), 2005, *Le PNR de Chartreuse et son environnement institutionnel et politique : la question foncière au cœur des relations Parc-Territoires institutionnels*, Grenoble, Institut de Géographie Alpine, PNR Chartreuse.
- DUVILLARD S., FAUVEL C., LAJARGE R., SGARD A., 2008, « La moyenne montagne n'est plus ce qu'elle était, le PNR de Chartreuse face à la pression urbaine », *Actes du colloque Héritage et trajectoires rurales en Europe*, Montpellier, 2007.
- ELLIS S., CAMPBELL C., 2006, *By The People : A History of Americans as Volunteers*, New Century Edition, 385 p.
- ELING T., 2007, *Limits of Acceptable Change Process*, document html, Cumberland National Plateau, KY.
- ETCHEGOYEN A., 1999, *La vraie morale se moque de la morale, Etre responsable*, Seuil, Paris, 226 p.
- FAURE A., POLLET G., WARIN P., *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, 1995.
- FEYERABEND P., 1988, *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance scientifique*, Seuil, Paris, 349 p.
- FISHER B., TRONTO J., 1991, « toward a feminist theory of caring », in ABLE E., NELSON M., *Circles of Care. Work and Identity in Women's Life*, Albany, State of New York Press.

- FLAHAULT E., ROBIC P., 2007, « Les associations d'environnement partenaires privilégiés des pouvoirs publics : un paradoxe qui dynamise la gestion de l'environnement », in DUSSUET A., LAUZANAS J.-M. (dir.), *L'économie sociale entre informel et formel. Paradoxes et innovations*, PUR, coll. « Économie et société », p. 183-198
- FLURIN R., 1999, *Histoire de Caudebec des origines à nos jours*, Editions Créer, 648 p.
- FOL S., PFLIEGER G., 2010, « La justice environnementale aux Etats Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action », *Justice Sociale/Social Justice*, n°2, octobre 2010.
- FOUCAULT M., 2004, « Des espaces autres », in *Revue EMPAN*, vol. 2012/2, n°54, pp. 12-19. (Texte écrit en 1967).
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 360 p.
- FRAVAL A., SILVY C., 1999, *La lutte biologique (II)*, Dossiers de l'Environnement de l'INRA, n°19, Paris, 274 p.
- GAILLE M., 2010, *La valeur de la vie*, Les Belles Lettres, 184 p.
- GARCIA P.-O., TOLLIS C., (2012, à paraître), « Domestiquer, Evacuer, Laisser faire : les mots de la nature en ville », Actes du colloque, *L'aventure des mots de la ville*, mai 2011, Grenoble.
- GARDELLA E., 2006, Le jugement sur l'action. Note critique de L'action au pluriel de L/Thévenot, *Revue Tracés*, volume 2, n°11, pp.137-158.
- GERBER J., 1997, «Beyond dualism : the social construction of nature and the natural and social construction of human beings», in *Progress in Human Geography* 21, 1, University of Nottingham, UK, pp 1-17.
- GHORRA-GOBIN, C. (Dir), 2010, « Géographie et éthique : la convergence s'impose-t-elle en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ? », *Géographie et Cultures*, n°spécial Géographie et Ethique, n°74, 133 p.
- GILLET A., 2006, « Dérives atopiques. Le « non lieu » ou les errances d'un concept", *EspacesTemps.net*.
- GILLOT G., 2010, « Parc », Notice in TOPALOV C. (Dir.), *L'aventure des mots de la ville. A travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, pp. 839-843.
- GILBERT C., HENRY E., 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, n° 531, p. 35-59.
- GRANJOU C., MAUZ I., 2007, *Suivre et contenir, les enjeux politiques des nouveaux dispositifs de gestion de la faune sauvage*, actes de colloque, 3 p.
- GRINEVALD J., 1993, « Nature, Environnement ou Biosphère ? », in *La nature en politique, ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, BOURG D. (Ed), L'Harmattan, Paris.

- GUERIN J.-P., 1984, *L'aménagement de la montagne : politiques, discours et productions d'espaces dans les Alpes du Nord*, Thèse d'Etat. Gap, 467 p.
- GUMUCHIAN H. et al., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 192 p.
- GUYETANT-FAUVEL C., 2010, *La portée novatrice du développement durable dans la maîtrise aménagiste. Faut-il passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable ? Les leçons de l'expérience marocaine*, Thèse de doctorat, sous la direction d'O. Soubeyran, Université de Grenoble.
- HACHE E., 2011, *Ce à quoi nous tenons, propositions pour une écologie pragmatiste*, La Découverte, Paris, 246 p.
- HALL T. E., B. SHELBY, 1996, "Who cares about encounters? Differences between those with and without norms.", *Leisure Sciences*, n°18, pp. 7-22.
- HALL T. E., SHELBY B., 1998, "Changes in use of three Oregon, USA, wildernesses", *Environmental Management*, n° 22, pp. 89-98.
- HALL, T.E. 1999. "Is using 'encounters' as an indicator of solitude a good idea?", George Wright Society Conference. March 23-25, 1999. Asheville, North Carolina.
- HALPERN C., 2011, « L'Union européenne, vecteur d'innovation instrumentale ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) », *Politique européenne*, n° 33, p. 89-117.
- HAMMITT W. E., PATTERSON M. E., 1991, "Coping behavior to avoid visitor encounters: Its relationship to wildland privacy, *Journal of Leisure Research*, n°23, pp. 225-237.
- HARAWAY D., 2008, *When Species Meet*, University of Minnesota Press, vol. 3, 360 p.
- HARRIS L. M., HAZEN H. D., 2006, "Power of Maps: (Counter) Mapping for Conservation", in *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Vol. 4, n°1, pp. 99-130.
- HARVEY D., 1996, *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Blackwell.
- HARVEY D., 2009, *Social justice and the city*, University of Georgia Press, 354 p.
- HAYE, L., 2009, *Les loisirs motorisés en espace naturel – controverse et exemple de conflits et réseaux d'acteur en Isère*, Mémoire de Master 2 Recherche Tourisme Durable et Dynamiques Territoriales. Grenoble : Université J. Fourier, sous la Direction de Mounet J.-P.
- HELBURN N., 1977, *the wildness continuum*, *The professional Geographer*, « Views and opinions », Tome 39, n°4, November.
- HERITIER S., 2006, « Nature mobile et touriste transporté : enjeux et problèmes liés aux déplacements touristiques dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien », in *Cahiers de Géographie*, n°4, pp. 125-138.
- HERITIER S., 2008, « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », in *Géocarrefour*, vol. 82, n°4, pp 171-263.

- HERITIER S., LASLAZ L. (Dir.), 2008, *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*, Ellipses, Paris, 320 p.
- HOLIFIELD R., 2000, "Defining Environmental Justice and Environmental Racism", *Urban Geography*, vol. 22, N°1, pp. 78-90.
- HOUDARD S., THIERY O. (Dir.), 2011, *Humains, non-humains. Comment repeupler les sciences sociales*, La Découverte, 368 p.
- JAMBES J.-P., 2001, *Territoires apprenants, Esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, L'Harmattan, 249 p.
- JAMES W., 2007, *Le Pragmatisme*, Flammarion, Paris, 325 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1911).
- JANKELEVITCH V., 1996, *L'imprescriptible*, Seuil, Paris, 103 p.
- JOAS H., *La créativité de l'agir*, Editions du Cerf, Paris 1999 (1992 pour la version Allemande), 272 p.
- JONAS H., 1979, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Frankfurt, traduit au éditions du Cerf (1990).
- JOULE R.-V., BEAUVOIS J.-L., 2002, *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*, PUG, Collection « Vies sociales », 286 p.
- KALAORA B., SAVOYE A., 1986, *La forêt pacifiée. Les forestiers de l'Ecole de Le Play, experts des sociétés pastorales*, L'Harmattan, Paris, 134 p.
- KALAORA B., THEYS J., 1992, *La terre outragée, les experts sont formels !*, Autrement, 270 p.
- KALAORA B., 1993, *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan, 304 p.
- KALAORA, B., 1998, *Au-delà de la nature : l'environnement*, L'observation sociale de l'environnement, L'Harmattan, Paris, 200 p.
- KALAORA B., 1999, « Global Expert : la religion des mots », *Ethnologie Française*, T29, n°4, pp. 513-527.
- KALAORA B., 2001, *A la conquête de la pleine nature*, Ethnologie française, Tome XXXVII, 2001/2, pp 591-597.
- KALAORA B., CHARLES L., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n°130, pp. 121-133.
- KANT E., 1985, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Gallimard (1<sup>ère</sup> Ed. 1793).
- KAUFMANN J.-C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Nathan, Paris, 127 p.
- KOBAYASHI A., PROCTOR J. D., 2004, "How Far Have We Cared? Recent Developments in the Geography of Values", in GAILE G., WILLMOTT C., *Geography in America*, Oxford University Press, pp. 723-731.

- KNAFOU R., STOCK M., 2003, « Tourisme », in LEVY J., LUSSAULT M. (Dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, pp. 931-934.
- KNUDSON, D. M., 1980, *Outdoor recreation*, Mc Millan, New York, 345 p.
- LA BRANCHE S., « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation », *Vertigo*, Vol. 9 n°1, en ligne : <http://vertigo.revues.org/8346> .
- LAFAYE C., THEVENOT L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, XXXIV-4, pp 495-524.
- LAISNEY C., 2007, « La sensibilité environnementale des français », note de synthèse n°5 pour Futuribles International.
- LAJARGE R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Thèse de Géographie, à l'Université Joseph Fourier, Grenoble.
- LAJARGE R., ROUX E., 2007, *Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités*, in La ressource territoriale, pp. 133-146.
- LAJARGE R., TOLLIS C., 2011, *From nature zones to nature territories, a matter of care?*, Annual Meeting of the Association of American Geographers, Seattle.
- LAJARGE R., 2012, *Territorialités en développement, Contribution aux sciences territoriales*, Rapport d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Grenoble, 339 p.
- LAKE R. W., 1993, "Planning and applied geography: positivism, ethics, and geographic information systems", *Progress in Human Geography*, n°17-3, pp. 404-413.
- LANOT J.-M., 2007, *La naturbanisation, concept et processus d'aménagement. Gérer la fréquentation touristique des espaces naturels protégés*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- LARRERE C. et LARRERE R., 1997, *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, Alto Aubier, Paris, 312 p.
- LARRERE C., 2006, *Éthiques de l'environnement*, Multitudes, 2006/1 no 24, p. 75-84.
- LARRERE C., 2003, « Le principe de précaution et ses critiques », *Innovations* 2/2003 (n° 18), p. 9-26.
- LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir: Environnement et Politiques*, La Découverte, 324 p.
- LASLAZ L., 2007, « L'escroquerie des éco-péages : analyse critique des dispositifs de restriction et de contingentement de la fréquentation touristique dans les parcs nationaux alpins français », pré-actes du colloque Tourisme et territoires, Mâcon, IRSVM, 10 p.
- LASLAZ L., 2010, Préface « Parcs nationaux de montagne et construction territoriale des processus participatifs », *Revue de géographie alpine* 98-1, pp. 9-22.

- LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL-MASSALOUX M., HERITIER S. (Dir.), 2010, *Espaces Protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Cahiers de Géographie, n°10, 269 p.
- LASLAZ L., 2011, « Renaturaliser » sans patrimonialiser : bannir les « installations obsolètes » et les « points noirs paysagers » dans les espaces naturels protégés alpins », Colloque « *Patrimonialiser la nature : valeurs et processus* », 7-9 septembre 2011, Pau.
- LASLAZ L., 2011 « Les espaces protégés : des territoires de conflits ? », Entretien, *Vox geographi*.
- LATOUR B., 1986, "The powers of association", in Law. J., *Power, action, belief*, London: Routledge & Kegan Paul, pp. 264-280.
- LATOUR B., 1987, *Sciences in action, How to follow scientists and engineers through society*, Harvard University Press, 274 p. (Trad. en 1989).
- LATOUR B., 1989, *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, Paris, 207 p.
- LATOUR B., 1995, « Moderniser ou Ecologiser ? A la recherche de la septième cité », *Ecologie politique*, n°13, pp 5-27.
- LATOUR B., 1996, « Crise des valeurs ? Non, crise des faits », in Ministère de l'Environnement (Dir.), *Ethique et environnement*, Actes du colloque du 13 déc. 1996, La documentation française, Paris, pp. 95-104.
- LATOUR B., 2000, « La fin des moyens », *Revue Réseaux*, vol. 18, n°100, pp. 39-58.
- LATOUR B., 2004, *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, La découverte, Paris, 380 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1999).
- LATOUR B., WOOLGAR B., 2005, *La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques*, La Découverte, Paris, 299 p. (Trad. BIEZUNSKI M.)
- LATOUR B., 2006, *Changer de société, Refaire de la sociologie*, La Découverte, 379 p.
- LATOUR B., Gagliardi P., 2006, *les atmosphères de la politique : dialogues pour un monde commun*, La Découverte, Les empêcheurs de penser en rond, 341 p.
- LATOUR B. et HACHE E., 2009, "Morale ou moralisme ? Un exercice de sensibilisation », *Raisons politiques*, 34, pp. 143-166.
- LATOUR B., VENTURINI T., 2009, « Le tissu social », in *Le Futur Numérique de la Ville*, actes du Festival « Futur en Seine », Juin 2009, 8 p.
- LAUGIER S., 2001, « Retour du moralisme ! », *Cité*, Vol. 5.
- LAZZAROTTI O., 2000, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, 57, 3, p. 12-16.
- LEDUC C., 2006, « De la répulsion au désir de nature, Métamorphose de la Wilderness littorale en Nouvelle-Angleterre », *Les Annales de Géographie*, Vol. 115, n°649, pp. 223-240.

- LEOPOLD, A., 1986, *A sand county almanach*, Ballantine Books, 320 p., (1<sup>ère</sup> Ed. 1949).
- LEVINAS E. 1984, *Ethique et infini*, Le livre de poche, 120 p.
- LEVY J., 2009, "Éthique.", *EspacesTemps.net*, Mensuelles, mis en ligne le 20.05.2009.
- LEVY J. et LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1032 p.
- LIPPMANN W., 2008, *Le Public Fantôme*, Demopolis, Paris, 182 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1925).
- LOLIVE J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix* n°39, pp. 109-130.
- LOLIVE J., 2008, *De la planification environnementale à l'émergence des cosmopolitiques. Un parcours de recherche consacré à l'environnement. Rapport d'Habilitation à Diriger des Recherches*, Institut de Géographie Alpine de Grenoble
- LORENZ E. N., 1993, « Un battement d'aile de papillon au Brésil peut-il déclencher une tornade au Texas ? », *Alliage*, n°22, pp. 42-45.
- LOUV R., 2008, *Last child in the woods, saving our children from Nature Deficit Disorder*, Algonquin Books, 390 p.
- LOVELOCK J., 1993, *La Terre est un être vivant : l'hypothèse Gaïa*, Flammarion, 183 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1979)
- LOVELOCK J., 2007, *La Revanche de Gaïa*, J'ai lu, Essais.
- LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Seuil, Paris, 351 p.
- LUSSAULT M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset & Fasquelle, 220 p.
- MC GIVNEY A., 1994, "Taming the wilderness: protecting land after it receives Wilderness designation", in *The Environmental Magazine*, 3p.
- MC GIVNEY A., 2003, *Leave No Trace, A guide to the new wilderness etiquette*, The Mountaineers Books, Seattle, 187 p.
- MARION J. L., REID S. E., 2001, *Development of the U.S. Leave no Trace Program: An Historical Perspective*, LNT Review, 8 p.
- MAUZ I., 2004, « La construction du Parc National de la Vanoise », in DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C., *L'effet géographique Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Editions de la MSH, Grenoble, pp. 221-239
- MERMET L., MOQUAY P., 2002, *Accès du public aux espaces naturels*. Paris : Hermès Sciences, 393 p.

- MERMET L., 2007, « Epilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in BLATRIX C., BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, Paris, pp. 368-280.
- MEUR-FEREC C., 2007, « Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature », *L'Espace géographique* 1/2007 (Tome 36), p. 41-50.
- MICOUD A., 1991, *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, avec les contributions de M. ABELES, J. DAVALLON, Ph. DUJARDIN, R. LARRERE, L. MARIN, V. PELOSSE et M. DE LA SOUDIERE, Edition du CNRS, 133 p.
- MICOUD A. et PERRONI M., *Ce qui nous relie*, Editions de l'Aube, 2000, 374 p.
- MIGNOTTE A., 2005, « Sentiers de montagne : Réseaux, usages et gestion », in *Les Dossiers de la Revue de Géographie Alpine*, n°23, Grenoble.
- MILIAN J., 2004, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse-Le Mirail, 810 p.
- MILIAN J., 2007, « La politique des "sites naturels" classés dans les Pyrénées : rétrospective des applications et enjeux contemporains », *Cybergeo*, article 400, 19 p.
- MINTEER B. A., MANNING R. E., 2000, "Convergence in Environmental Values: An Empirical and Conceptual Defense", in *Ethics, Place & Environment: A journal of Philosophy & Geography*, Vol. 3, n°1, pp. 47-60.
- MOLINIER P., LAUGIER S., et PAPERMAN P., 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Payot et Rivages, 302 p.
- MORIN E., 2004, *La méthode : 6. Ethique*, Seuil, 259 p.
- MOUGENOT C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Editions Quae, 222 p.
- MOUNET C., 2007, *Les territoires de l'imprévisible, Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, thèse de doctorat en Géographie, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, 564 p.
- MOUNET C., 2008a, « Vivre avec des animaux "à problème", Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises », *Revue de géographie alpine*, tome 96, n°3, pp. 55-64.
- MOUNET C., 2008b, « Le chercheur face à l'imprévisible : Construction et analyse d'un corpus pour l'étude des controverses et conflits autour de la gestion du loup et du sanglier dans les Alpes françaises », Communication au colloque « *A travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie* », Arras.
- MOUNET J.-P., 2007, « *La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser faire, autorité et concertation* », Développement Durable et Territoires, mise en ligne le 11/06/07.
- MUIR J., 1901, *Our National Parks*, Houghton Miffling Company.
- MUIR J., 1911, *My first summer in the Sierra*, Penguin, New York, 336 p.

- MURDOCH, J. 1997, *Towards a geography of heterogeneous associations*, Progress in Human Geography, n° 21, 3, p. 321-337.
- MURPHY A., 2006, "Enhancing Geography's role in Public Debate", *Annals of the Association of American Geographers*, Taylor and Francis, Ltd, Vol. 96, n°1, pp. 1-13.
- NACHI M., 2006, *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau « style » sociologique ?*, Armand Colin, Paris, 223 p.
- NAESS A., 2008, *Ecologie, communauté et style de vie*, MF, Paris, 372 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1986).
- NASH R., 2001, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, 426 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1967).
- NIETZSCHE F., 1972, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Le livre de poche, 410 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1883).
- NIETZSCHE F., 2000, *La généalogie de la morale*, Le livre de poche, 311 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1887).
- NOVEMBER V., 2007, « Lorsque les risques résistent aux aménagements... », in LOLIVE J., SOUBEYRAN (Dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, La Découverte, Paris, pp. 165-177.
- NOVEMBER V., PENELAS M., VIOT P. (Dir), 2011, *Habiter les territoires à risques*, PPUR, Lausanne, 252 p.
- OLLITRAULT S., 2001, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, Vol. 51, p. 105-130.
- OST F., 1998, « Elargir la communauté politique par les droits ou par les responsabilités ?, *Ecologie politique*, n°22, p. 85-104.
- OST F., 2003, *La nature hors la loi : L'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, Paris, 343 p.
- ÖZDEN M., SIMON F., 2009, « Les transferts transfrontaliers de déchets toxiques et leur impact sur les droits humains », *Cahiers Critiques* n°4, Editions du CETIM (Centre Europe - Tiers Monde), Collection du Programme Droits Humains.
- PATTARONI L., 2001, « Le geste moral : Perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble », *Carnets de bord*, 2, pp 67-77.
- PATTARONI L., 2005, *Politique de la responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*. Thèse de doctorat en sociologie, Paris/Genève, École des Hautes Etudes en Sciences Sociale et Université de Genève.
- PETERSON A. L., 2001, *Being Human: Ethics, Environment, and Our Place in the World*, University of California Press, Berkeley, CA, 289 pp.
- PETIT D., 2002, "De l'espace protégé au territoire de développement, du règlementaire au contractuel. Expériences d'une réserve naturelle dans les Pyrénées Orientales », in *Revue de l'économie méridionale*, Vol. 50, n°200, pp. 385-406.

- PROCTOR J. D., 1996, "Whose nature? The contested moral terrain of ancient forests", in CRONON (Ed), *Uncommon Ground, Rethinking the human place in nature*, Norton Press, pp. 269-297.
- PROCTOR J. D., 1998, "Geography, paradox and environmental ethics", *Progress in Human Geography*, 22-2, pp 234-255.
- PROCTOR J. D., et SMITH D. M., 1999, *Geography and Ethics : Journey in a moral Terrain*, Routledge Editions, New York/London, 303 p.
- PROCTOR J. D., 2006, "Religion as Trust in Authority: Theocracy and Ecology in the United States", in *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 96, n°1, pp. 188-196.
- PROCTOR J. D., 2007, "Old Growth and a New Nature : The ambivalence of Science and Religion", In SPIES. T. A., DUNCAN S. (Ed.), *Old growth in a new world: Ecological and social perspectives on forest conservation in the Pacific Northwest*, 11 p.
- PROCTOR J. D. (Dir), 2009, *Envisioning nature, science, and religion*, Templeton Foundation Press, West Conshohocken, PA, 384 p.
- RAFFESTIN C., 1986, *Ecogénèse territoriale et territorialité*, in *Espaces, jeux et enjeux*, Auriac F. et Brunet R. Fayard et Fondation Diderot, pp. 173-186.
- RAÏD L., 2009, « Care et politique chez Joan Tronto », in Molinier P., Laugier S., Paperman P., *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Editions Payot et Rivages, Paris, pp. 57-88.
- RANCIERES J., 2009, « Le tournant éthique de l'esthétique et de la politique », article publié en ligne le 14 avril 2009 sur le site [caute@lautre.net](mailto:caute@lautre.net).
- RETAILLE D., 2006, *La ville ou l'Etat, Développement politique et urbanité dans les espaces nomades ou mobiles*, Publications Univ. Rouen et le Havre, 318 p.
- RICHARDSON-NGWENYA P., 2012, « The affective ethics of participatory video: an exploration of inter-personal encounters », in *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, Vol. 11, n°2, pp. 250-281.
- RICŒUR P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris, 424 p.
- RICŒUR P., 1998, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique, II*, Seuil, Paris, 452 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1986).
- RICŒUR P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Editions Stock, 401 p.
- SCHWEITZER A., 1975, *La civilisation et l'éthique*, Alsatia, (trad. Madeleine Horst), 215 p.
- ROLSTON H., 1988, *Environmental ethics: Duties to and values in the natural world*, Temple University Press, Philadelphia, PA,.
- ROLSTON H., 2002, "From Beauty to Duty: Aesthetics of Nature and Environmental Ethics", in BERLÉANT Arnold, *Environment and the Arts: Perspectives on Environmental Aesthetics*, Aldershot, Hampshire, UK, and Burlington, VT, US, pp 127-141.

- ROLSTON H., 2003, "Life and the Nature of Life in Parks", in HARMON D. and PUTNEY A. D. (Dir.), eds., *The full Value of Parks: from the économique to the intangible*, Lanham.
- ROLSTON H., 2004, « *What is our duty to nature ?* », Life Essay, International Society for Environmental Ethics On-line Bibliography.
- ROLSTON H., 1998, *Challenges in Environmental Ethics*, in Zimmerman, Callicott, Sessions, Warren, Clark, *Environmental Philosophy: From animal rights to radical ecology*, 2de Edition, Upper Saddle River, NJ. USA, pp 124-144.
- RUBY C., 2003, « l'éthique et les sciences sociales », in Levy J. et Lussault M. (Dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp 654-660.
- SANSOT P., 1995, *Les pierres songent à nous*, fata Morgana, pp 79-88.
- SELMY A., 2006, *Administrer la nature, Le parc national de la Vanoise*, Editions Quae, Paris, 487 p.
- SERRES M., 1990, *Le contrat naturel*, Editions François Bourin, Paris, 191 p.
- SGARD A., 2006, « D'autres frontières naturelles : le découpage des massifs alpines » in VELASCO H., BOUQUET C., Dir, *Frontières, frontière. Approche pluridisciplinaires*, Paris, l'Harmattan.
- SHIGO A., (non daté), *The nature of tree care, conversations with Alex Shigo*, Shigo and Trees associates, 24 p.
- SIMONET-CUSSET M., 2000, *Les mondes sociaux du travail citoyen – sociologie comparative de la pratique bénévole en France et aux Etats-Unis*, thèse de doctorat, Université de Nantes.
- SMYRL M., 2002, « Politics et policy dans les approches américaines des politiques publiques : effets institutionnels et dynamiques du changement », *Revue française de science politique*, 52e année, n°1, pp. 37-52.
- SORIANO M., 2007, *La planète va bien...c'est nous qui allons mal !*, EMS, Collection « Questions de société », 241 p.
- SOUBEYRAN O., 2001, *Imaginaire, Science et discipline*, L'Harmattan, Paris, 482 p.
- SOUBEYRAN O., 2004, « Tautologie, effet géographiques : la fabrication des comportements attendus », in DEBARBIEUX B. et FOURNY M.-C., *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Editions de la MSH, Grenoble, pp 241-246.
- SOUBEYRAN O., 2008, *Entre Détour et bonne distance : Territoire, sens et action*, intervention orale, Institut National d'Histoire de l'Art, Paris, 13 décembre, 12 p.
- SPINOZA B., 1994, *L'Ethique*, Gallimard, 398 p.
- SUSINI-ANASTOPOULOS F., 1997, *L'écriture fragmentaire, définitions et enjeux*, PUF, 274 p.

- STENGERS I., 2009, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, La Découverte, Paris, 205 p.
- STONE C. D., 2010, *Should trees have standing? And other essays on law, moral and the environment*, Oxford University Press, 264 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1972).
- TAYLOR P. 1986, *Respect for nature, a theory for environmental ethics*, Princeton University Press, 329 p.
- THEVENOT L., 1989, « Equilibre et rationalité dans un univers complexe », *Revue Economique*, n<sup>o</sup> spécial, l'Economie des conventions, n<sup>o</sup>2, pp. 147-197.
- THEVENOT L., 1996, « Mettre en valeur la nature, disputes autour d'aménagement de la nature, en France et aux Etats-Unis », *Revue « Autre temps »*, Cahiers d'éthique sociale et politique n<sup>o</sup>49, pp 27-50.
- THEVENOT L., 2001, *Constituer l'environnement en chose publique, une comparaison franco-américaine*, in BLAIS J-P., GILLIO C., et ION J., *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, Paris, PUCA, pp 203-219.
- THEVENOT L., 2006, *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*, La Découverte, 310 p.
- THEVENOT L., 2008, « Sacrifices et bénéfices de l'individu dans un espace public libéral », *Cahier d'éthique sociale et politique*, n<sup>o</sup>5, pp. 68-79.
- THOREAU H. D., 1997, *Walden : where I lived and what I lived for*, The Oxford University Press, (1<sup>ère</sup> Ed. 1854).
- THOREZ J.-P. 2002, *En finir avec les décharges sauvages*, « Connaître pour agir », Publication de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN), Rouen.
- TOLLIS C., 2008, "Esprit communautaire et gestion partagée : Rencontre avec les randonneurs du Pacific Crest Trail aux Etats Unis", in Berthelot L. Et Corneloup J., *Itinérance, du Tour aux Détours, figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*. Editions du Fournel, pp. 167-177.
- TOLLIS C., 2011, « Entre laisser faire et interventionnisme, quelle place pour la gouvernance dans les sites naturels « en danger » ? » in, Cinquièmes Rencontres du réseau sportnature.org. « Accès aux espaces naturels et sports de nature ».
- TOLLIS C., 2011, Ethique-Espace-Action : un triptyque à activer : à propos des pratiques gestionnaires des « espaces de nature », *Géographie et Culture*, n<sup>o</sup>74, Juillet 2011.
- TRONTO J., 2009, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, Paris, 238 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1993).
- URBAIN J.-D., 1991, *L'idiot du voyage. Histoires de touristes*, Plon, Paris, 271 p.
- URBAIN J.-D., 2002, « Le résident secondaire, un touriste à part ? », *Ethnologie française*, Vol. 32, p. 515-520.

VACHEE C., 2004, *L'influence des représentations de la nature sur les intentions d'usage des espaces en escalade*, in BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P., (Dir.), *Observer les sports de nature : méthodes, outils, résultats*, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

VENTURINI T., 2008, « La cartographie de Controverses », Communication au Colloque « CARTO 2.0 » (Paris, 3 Avril 2008).

VERMERSCH D., 2007, *L'Ethique en friche*, Editions Quae, 113 p.

VEYRET Y. (Dir), 2007, *Le développement durable*, Editions Sedes, 432 p.

WALKER P., 2005, Political Ecology : Where is the ecology ?, *Progress in Human Geography* 29-1, pp. 73–82.

WALKER P., 2006, Political Ecology : Where is the policy ? *Progress in Human Geography* 30-3, pp. 382–395.

WALKER P., 2007, Political Ecology : Where is the politics ? *Progress in Human Geography* 31-3, pp. 363–369.

WEBER M., 1989, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Ed. Pocket, 285 p. (1<sup>ère</sup> Ed. 1920).

YELLES N., 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*. Paris : Université de Paris I, thèse de doctorat en géographie, 392 p.

YOUNES C., 2008, « La Ville-Nature », revue *Appareil*, n° spécial La ville dans les Sciences Humaines, 5 p.

ZITOUNI B., 2004, « L'écologie urbaine, mode d'existence ? Mode de revendication ? », *Cosmopolitiques, Cahiers théoriques pour l'écologie politique*, n°7, pp. 137-148.

#### **Articles de presse (Chercheurs):**

ABEL O., « Plaidoyer pour la déception », in *La Croix* le 12/06/98.

LAPERCHE D., « Parc Naturel Régional : un objectif de 20% d'ici 2020 », *actu-environnement.fr*, 16/10/12.

LATOUR B., 2007, « La Terre est enfin ronde », Tribune dans le quotidien *Libération* le 1/02/07.

LATOUR B., « Vive l'audacieux principe de précaution ! », article publié dans *Le Monde* le 5/11/07.

SIMONNET D., « L'écologie n'est pas morte, c'est l'écologie politique qui n'existe plus », *Le Monde*, 02/04/12.

**Articles de presse (Matériau)<sup>500</sup>:**

« Les abeilles demandent "l'asile écologique" à Paris », *20minutes.fr*, publié le 15 septembre 2011. <http://www.20minutes.fr/planete/787304-abeilles-demandent-l-asile-ecologique-paris>.

« Fukushima : TEPCO reconnaît avoir minimisé le risque de tsunami », Queguiner C., *Franceinfo.fr* le 12/10/2012.

« Ils veulent plus de légumes, et moins de bitume », *Sillon38.org*, 17/10/2009.

« Ils s'inquiètent pour la Tour Perret », le *Dauphiné Libéré* du 20/09/2009.

« Savoie Déchet gère 350 000 habitants », *Le Dauphiné Libéré*, 25/01/2012, p.4.

« La Chartreuse invente la première station de trail » *Outdoor Expert*, mars 2011, p. 17.

« Montrer la voie aux bouquetins coincés », *Le Dauphiné Libéré*, Féral J.-J., 16/11/2011.

« Parc National : l'extension des pistes de ski de fond de Cauterets en question », in *La Nouvelle République des Pyrénées*, 23/06/84.

« Pont d'Espagne : le Parc national favorable », Cohen P., in *La Dépêche du Midi*, 24/11/87.

« Rupture entre le Parc National et Cauterets », *La dépêche du Midi* du 7/07/1988 p.13.

« Sépanso-Bigorre, la Commission Nationale des Sites dit « non » au projet d'aménagement du Pont d'Espagne », in *La Nouvelle République des Pyrénées*, 23/03/88.

« Rupture entre le Parc national et Cauterets », Dupeyrat J., *La dépêche du Midi*, 7/07/88.

« La bataille du Marcadeau », Dupeyrat J., in *La Dépêche du Midi*, 9/07/88, p. 14.

« Parc National, dossiers bloqués, portes claquées et investissements », *La Nouvelle République des Pyrénées*, 7 juillet 1989

« Il faudra laisser les voitures plus bas », in *La Dépêche du Midi*, 9/04/94.

« Pont d'Espagne : mariage réussi de l'écologie et de l'aménagement touristique », *Tourisme, Marketing et Communication*, n°67, Juillet 94.

« Hautes Pyrénées : Un projet pour le Pont d'Espagne », Constans J.-M., in *Moniteurs des Travaux Publics*, 5/07/94.

« Front commun des élus pyrénéens pour sauver le Pont d'Espagne », Guilhot P., *Les échos*, 13/07/94.

---

<sup>500</sup> Par ordre d'apparition dans le corps de la thèse

« Cauterets sur le Pont d'Espagne », in *La Lettre Pyrénées-Gascogne*, n° Juillet-Aout 1994.

« Le pont d'Espagne rendu aux piétons », Cans R., in *Le Monde*, 18-19/09/94.

« L'isard, un enjeu pour la protection de la faune dans le Parc National des Pyrénées », *Journal Empreinte* du PN des Pyrénées, n°2, Nov. 1996.

“Wilderness restrictions help nature heal damaged sites”, Tims D., *The Oregonian*, 10/8/92.

“Forest Service eyes wilderness recreation plans”, Stahlberg M., *The Register Guard*, 12/01/93.

“A less wild wilderness? Fewer users, planned campsites, campfire restrictions possible”, Stouder S., *Gazette Times*, 15/7/93.

“Forest Have Limited Access – Wilderness Areas in Oregon Used for Education, Evaluation”, Stahlberg M., *The Register Guard*, 11/06/95.

“Is the Forest Service Fee Program Appropriate for Public Lands?”, Powers J., *Forest Watch: The newsletter of the Prescott National Forest Friends*, 1997.

“Trail Park permit system nears début”, Stahlberg M., *The Register Guard*, 29/06/97.

« Mettons un peu de wilderness dans nos pratiques », Neirinck V., Rouzier D., *Mountain Wilderness*, revue n°64, été 2005. Grenoble, 31 p.

« Une expédition «Sans Trace»: pour réduire l'impact de l'homme sur la nature au minimum », *Ariègenews* du 21 octobre 2011.

### **Textes juridiques :**

Circulaire 2004 – 003 du 17 février 2004 relative à la politique en faveur des jardins (Ministère de la Culture et de la Communication).

Article L 541-2 du Code de l'environnement.

Article L 541-3 du Code de l'Environnement.

Directive Cadre sur les déchets (2008/98/CE).

### **Rapports et littérature grise :**

*Ethique et Environnement*, Actes du colloque du 13 décembre 1996 à la Sorbonne, La documentation française, Paris, 1997.

*La nature dans la ville : Biodiversité et Urbanisme*, avis et rapport du Conseil Economique et Social français, les éditions des Journaux Officiels, 2007, 182 p.

*La nature : l'usage changera-t-il la propriété ?*, Actes du Colloque du 6 février 2007, organisé par la Fédération France Nature Environnement à Paris.

« Habiter et vivre à la Villeneuve », Rapport de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, diagnostic, Mars 2003.

Cahiers Technique des Ateliers Technique des Espaces Naturels (ATEN), 2005.

*Compte Rendu de la Réunion Publique du 31 Mai 2010*, organisée par l'Union de Quartier Berriat-St Bruno-Europole

« *Politique d'Accueil et d'Information : Puntas, Pont d'Espagne, Clot* », Document d'Orientation (document interne du Comité Départemental des Hautes Pyrénées, 1988).

« Le Pont d'Espagne : étude d'un programme d'aménagement » réalisé en 1992 par la Commission Syndicale et la Commune de Cauterets

“B&B Complex Booth and Bear Butte Fires”, Report to the Central Oregon Arson Task Force, United States Forest Service, Bureau of Land Management, Oregon Department of Forestry, Oregon State Police, and fourteen other government agencies and private groups, Bend Oregon, 15 October 2003.

*Exploring the nature of management*. Proceedings of the 3<sup>rd</sup> International Conference on Monitoring and Management of Visitor Flows in Recreational and Protected Areas. University of Applied Sciences Rapperswill, Switzerland, 13-17 September 2006.

BAC DAVID A., *La wilderness est-elle un humanisme ?*, mémoire de M1 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble, sous la direction d'Olivier Soubeyran.

BOWMAN C., “*Forest Service explains its 'let it burn' policy*”, Sacramento Bee and Modesto Bee, July 18, 2008.

COLE, D. N., 1993, « Trampling effects on mountain vegetation in Washington, Colorado, New Hampshire, and North Carolina », *USDA Forest Service Resource Paper*, 56 p.

COLE D. N., HALL T. E., 1995, “Immediate Conscious Experience in Wilderness: A Phenomenological Investigation, *USDA Forest Service Proceedings*, pp. 37-50.

COLE D. N., HALL T. E., 2007, “Changes in the motivation, perceptions and behaviors of recreation users: displacement and coping in wilderness”, *USDA Forest Service*, 42 p.

DUBOIS G., LAVOUX T., PATIN B., 2002, Les parcs nationaux entre protection et développement, Rapport pour l'IFEN (Institut Français de l'Environnement), paru dans *les données de l'environnement*, n°78, 4 p.

FLEMING J., 2005, "Vehicle Cleaning Technology for Controlling the Spread of Noxious Weeds and Invasive Species", *USDA Forest Service Report*, 36 p.

GINDRE C. « Adaptation du programme « Leave no trace – Partir sans laisser de traces » dans les Parcs Naturels Régionaux Français », Mémoire de Master 2, Université de Sherbrooke/ Université de Technologie de Troyes, soutenu en septembre 2011 sous la Direction de Gérard Denoual.

HALL, T.E., SHELBY B., 1993, "Monitoring encounters in wilderness.", Report submitted to Intermountain Research Station. Corvallis, Oregon: Oregon State University.

TEULIER S., 1989, « *Le Pont d'Espagne, mise en place d'un projet d'aménagement touristique en zone sensible* », Rapport à l'Ecole Nationale d'ingénieurs des Travaux Agricoles, 39 p.

**Webliographie** (de quelques sites consultés ou auxquels les enquêtés font référence) :

[www.actu-environnement.com/](http://www.actu-environnement.com/)

[www.grenoble.fr/](http://www.grenoble.fr/)

[www.sosparcpaulmistrat.org/](http://www.sosparcpaulmistrat.org/)

[www.nationaltrust.org.uk/](http://www.nationaltrust.org.uk/)

Histoire de Grenoble : [1900anosjours.hpsam.info/](http://1900anosjours.hpsam.info/)

Blog de Michel Destot : <http://www.micheldestot.fr/>

l'OILB (Organisation Internationale de Lutte Biologique et Intégrée, fondée en 1956). [www.tyflo.org/oilb.php](http://www.tyflo.org/oilb.php)

[www.associations-patrimoine.org](http://www.associations-patrimoine.org). Rubrique « Connaître la loi pour agir »

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/faq.asp>

<http://outdoor73.e-monsite.com/blog/ecologie-environnement/chartreuse-propre-a-st-pierre-d-entremont.html>

<http://environment.about.com/b/2009/03/31/obama-signs-new-wilderness-bill.htm>

[www.mountain-riders.org](http://www.mountain-riders.org)

[www.mountain-wilderness.org](http://www.mountain-wilderness.org)

[www.cipra.org/france](http://www.cipra.org/france)

[www.frapna-38.org](http://www.frapna-38.org)

[www.lepicvert.asso.fr/](http://www.lepicvert.asso.fr/)

[www.chartreusepropre.fr/](http://www.chartreusepropre.fr/)

[amis-chartreuse.org/](http://amis-chartreuse.org/)

[www.parc-chartreuse.net/](http://www.parc-chartreuse.net/)

Grands Sites de Midi Pyrénées : [www.midipyrenees.fr/Grands-Sites-en-Midi-Pyrenees](http://www.midipyrenees.fr/Grands-Sites-en-Midi-Pyrenees)

[www.sierraclub.org/](http://www.sierraclub.org/)

[www.wilderness.org.au/](http://www.wilderness.org.au/)

[www.wildernesswatch.org/](http://www.wildernesswatch.org/)

Appalachian Mountain Club : [www.outdoors.org/](http://www.outdoors.org/)

National Parks Service : [www.nps.gov/](http://www.nps.gov/)

National Forest Service : [www.fs.fed.us/](http://www.fs.fed.us/)

Willamette National Forest : [www.fs.usda.gov/willamette](http://www.fs.usda.gov/willamette)

Mt Jefferson Wilderness: [www.fs.usda.gov/recarea/willamette/recreation/recarea/?recid=4213](http://www.fs.usda.gov/recarea/willamette/recreation/recarea/?recid=4213)

Aldo Leopold Wilderness Research Institute : [leopold.wilderness.net/](http://leopold.wilderness.net/)

Wildland Environmental **Threat** Assessment:

[www.fs.fed.us/wwetac/threat\\_map/metadata.html](http://www.fs.fed.us/wwetac/threat_map/metadata.html)

Wilderness permits: <http://www.recreation.gov/marketing.do?goto=/permitgeneralrules.html>



## Table des Tableaux

N°	Titre	Page
1	Précisions concernant la signification des termes « moderniser » et « écologiser » à partir des travaux de Latour (1999) et Hache (2011).	16
2	Superficie totale/Superficie effective couverte par des périmètres de type « Zone naturelle » en France en 2011.	73
3	Récapitulatif du matériau recueilli sur les 4 terrains de la thèse	103
4	Occurrence des parties de l'arbre qui sont incriminées dans les lettres de plainte	156
5	Présence envahissante et actions transformatrices des arbres tels que décrits dans les lettres de plainte des habitants	158
6	Expressions indiquant les anomalies et la non-conformité de certaines parties des arbres dans les lettres de plainte	159
7	Les figures données à l'arbre lorsqu'il est défendu dans les lettres de plainte	163
8	« Conformité » des espaces verts de Grenoble avec la catégorie « Indoor »	175
9	Occurrence des mots « nature » et « environnement » au regard des termes employés le plus fréquemment par les enquêtés.	242
10	Lieu de provenance des bénévoles à la journée de nettoyage de l'Arragnat (38) en octobre 2010.	254
11	Satisfaction des usagers et aménagements du site du Pont d'Espagne	303
12	Provenance des visiteurs dans la Mt Jefferson Wilderness en rapport avec les 12 plus grandes villes d'Oregon.	349
13	Récapitulatif des critères et indicateurs permettant de distinguer trois types de wilderness	379
14	Glissements émergents dans la façon de concevoir et de gérer les espaces de wilderness	438
15	Récapitulatif des demandes auxquelles les acteurs sont sommés de répondre	463
16	Occurrence des termes liés à la « nature » et à la protection	464
17	Extraits d'entretien qui proposent des figures de « la nature forte » ou « débrouillarde ».	465

## Table des Tableaux (suite)

N°	Titre	
18	Eléments « naturels » vus comme vulnérables sur chacun des terrains.	465
19	synthèse des différentes représentations que les gestionnaires associent à un besoin de nature.	467
20	Extraits d'entretiens évoquant les générations futures comme motif pour <i>bien</i> gérer les « espaces de nature ».	476
21	Occurrence des termes relatifs à l'agir, au faire, au dire et au penser dans les entretiens sur chaque terrain d'étude.	477
22	Les types de contrats rencontrés sur les quatre terrains et les implications qui en résultent.	518
23	Récapitulatif sur les formes de <i>care</i> , leur caractérisation et quelques exemples tirés des terrains	531

## Table des Cartes

N°	Titre	Page
1	Localisation des espaces verts de la ville de Grenoble	110
2	Plan de Parc du Parc Naturel Régional de la Chartreuse (zonage)	247
3	Carte participative du site Internet « Chartreuse Propre »	247
4	Localisation du Site du Parc National des Pyrénées et du site du Pont d'Espagne	263
5	Localisation de la Mt Jefferson Wilderness, au sein de la Willamette National Forest, en Oregon.	346

## Table des Schémas

N°	Titre	Page
1	Organisation de la thèse	27
2	« Le continuum de naturalité »	72
3	Identification des enjeux prégnants dans la gestion des « espaces de nature » en vue du choix des terrains de thèse	82
4	Processus pressentis comme actifs dans la construction d'un agir éthique dans les « espaces de nature »	83
5	L'Indoor : tentative de synthèse	174
6	Continuum de naturalité interne aux espaces verts de Grenoble : un Indoor tout en nuances	176
7	Récapitulatif du fonctionnement du PNR Chartreuse	200
8	L'Aroundoor : tentative de synthèse	241
9	« Porosité écologique du Massif de la Chartreuse »	251
10	« Récapitulatif des différents lieux sur le site du Pont d'Espagne et localisation des pistes de ski de fond en débat »	282
11	L'Outdoor : tentative de synthèse	310
12	Organisation administrative du Forest Service américain, de Washington DC à Detroit Ranger District	361
13	Le Wildoor : tentative de synthèse	433
14	Un continuum interne à la wilderness	435
15	Objets de « protection » tels qu'abordés dans les entretiens sur chaque terrain	466
16	Les échelles du Care, une proposition	532
17	Le rôle du chercheur dans la circulation de la responsabilité concernant les « espaces de nature ».	555
18	Récapitulatif du zonage interne à chaque terrain étudié selon la catégorie d'appartenance dans laquelle nous l'avions placé <i>a priori</i>	570
19	Distribution de la responsabilité	573
20	Récapitulatif des enjeux analytiques des « espaces de nature », des territoires de nature et des associations hétérogènes.	580



# TABLE DES MATIERES

RESUME – ABSTRACT.....	1
PREAMBULE.....	3
REMERCIEMENTS.....	7
SOMMAIRE.....	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
<b>PREMIERE PARTIE : UNE ENTREE PAR L’ETHIQUE ET PAR LES PRATIQUES DE GESTION DES « ESPACES DE NATURE ».....</b>	<b>29</b>
<b>Chapitre 1 : l’Emergence d’une éthique en actes, un nouvel objet géographique ? .....</b>	<b>33</b>
A. L’éthique : des fondements théoriques qui rendent problématique l’intégration d’autres êtres.....	34
1. L’éthique : quelques éléments de définition.....	34
2. Ethique et action : une conjugaison en trois temps.....	36
3. Une éthique pour et avec les non-humains ?.....	38
B. De l’éthique environnementale aux pratiques éthiquetées : quelle cohérence ?...	42
1. L’éthique environnementale : à crise incertaine, réponse hésitante.....	42
2. Une éthique entre pluralité et consensus.....	45
3. « Leurs » pratiques éthiquetées.....	49
C. L’éthique est-elle une affaire de géographe ?.....	54
1. Ethique et géographie, à l’heure des premiers rendez-vous.....	54
2. Aujourd’hui, un regain d’intérêt pour l’éthique en sciences sociales et en particulier au sein de la discipline géographique.....	57
3. Ethique-action-espace : un triptyque à activer !.....	61
<b>Chapitre 2 : La gestion des « espaces de nature » en questions.....</b>	<b>68</b>
A. Cette « nature » qui déborde les frontières dans lesquelles on l’avait parquée ...	69
1. La « nature » telle que nous l’avons cultivée.....	69
2. La « nature » telle que nous l’avons parquée.....	72
3 Cette nature qui résiste, englobe et déborde les espaces où on l’avait parquée.....	75
B. Ce que la « crise » fait à la gestion des « espaces de nature ».....	77
1. Des espaces en crise ?.....	77
2. Des espaces propices à l’observation et à la mise en scène de la « crise ».....	79
3. Le choix des terrains d’investigation.....	80
C. Questionnements principaux de la recherche, hypothèses de travail et protocole d’enquête.....	87
1. Questionnements principaux de la recherche.....	87
2. Une enquête centrée sur « ce qui marche ».....	88
3. Hypothèse de travail.....	90
4. Protocole d’enquête.....	92

<b>DEUXIEME PARTIE : DE LA VILLE A LA WILDERNESS, CE QUE BIEN GERER IMPLIQUE.....</b>	<b>107</b>
<b>Chapitre 3 : Gérer durablement les espaces verts de Grenoble.....</b>	<b>108</b>
A. « Des petits points verts disséminés dans toute la ville ».....	110
1. La Bastille : « Une petite montagne fortifiée ».....	111
2. Le Parc Paul Mistral.....	114
3. Le Parc Jean Verlhac : le jardin « confidentiel de la Villeneuve.....	118
4. Ces jardins « qui n’ont pas un caractère extrêmement remarquable ».....	121
B. Donner une plus grande place à la « nature » ?.....	127
1. Vers davantage de laisser-faire.....	128
2. Vers un laisser-aller ?.....	147
3. Le cas de conscience de ces arbres « que l’on a laissés pousser ».....	155
C. Ce que révèle la gestion de ces espaces de l’Indoor.....	172
1. Des espaces « naturels » « indoor » ?.....	172
2. La « nature en ville » : un monde de dichotomies et d’arrangements.....	177
3. Organiser les conditions d’une acceptation réciproque.....	181
<b>Chapitre 4 : Nettoyer la Chartreuse.....</b>	<b>191</b>
A. Un territoire d’exception... à l’exception de quelques points noirs.....	193
1. Le massif de la Chartreuse : un Parc Naturel Régional.....	193
2. « Convaincre plutôt que contraindre » : arbitrer entre une pluralité d’acteurs et d’intérêts.....	195
3. Des « points noirs » qui font tâche dans le paysage.....	202
B. Se coordonner pour une « Chartreuse Propre ».....	207
1. Ramasser les déchets liés au tourisme : sensibiliser.....	198
2. Former un collectif pour éradiquer les « décharges sauvages ».....	210
3. S’institutionnaliser, se professionnaliser : gagner en reconnaissance.....	221
C. Ce que révèle notre analyse de la gestion de cet espace « aroundoor ».....	240
1. Un territoire typique de l’Aroundoor.....	241
2. La « nature périphérique » : entre résistance et porosité.....	248
3. Organiser l’action ensemble : contrats et émancipation.....	252
<b>Chapitre 5 : Aménager le site du Pont d’Espagne.....</b>	<b>259</b>
A. Un Parc National : pour quoi ? Pour qui ?.....	261
1. Le Pont d’Espagne : entrée emblématique du Parc National des Pyrénées.....	262
2. Les cauterésiens, « dépossédés » de leurs terres ?.....	266
3. Du Pont d’Espagne au « Pont d’Enfer » : le souci de la surfréquentation.....	275
B. Retour sur la construction d’un parking payant et les aménagements connexes « pour la nature ».....	280
1. Etapes et épreuves d’une longue négociation : de l’idée à la réalisation du nouveau site.....	280
2. Les différents aménagements d’un site pensé « par paliers ».....	291
3. Le site du Pont d’Espagne aujourd’hui.....	301
C. Ce que révèle notre analyse de la gestion de cet espaces « outdoor ».....	309
1. Un espace de l’outdoor ?.....	309
2. Un alter-espace marchandé ?.....	314
3. Gérer le Pont d’Espagne : un <i>business as usual</i> ?.....	319

<b>Chapitre 6 : Restaurer le caractère sauvage de la Mt Jefferson Wilderness.....</b>	<b>323</b>
A. Le paradoxe d'un « espace sauvage impacté ».....	326
1. La wilderness : convictions, injonction et contradictions d'un concept.....	326
2. Mt Jefferson Wilderness : contrefaçon de la wilderness ?.....	344
3. Mt Jefferson Wilderness : exemple paroxystique de la gestion de la wilderness aujourd'hui ?.....	360
B. Restreindre l'accès à la « nature » par la mise en place de quotas à l'entrée : retour sur la construction d'un programme original de gestion (1987-95).....	375
1. Limiter l'accès : pourquoi ? Pourquoi pas ? Les arguments du débat.....	376
2. Construire un collectif hétérogène pour fabriquer des compromis.....	389
3. Limiter : comment ? Les étapes de la mise en place pour faire appliquer de nouveaux programmes d'action.....	418
C. Ce que révèle la gestion de cet espace de wilderness.....	432
1. Un espace du Wildoor ?.....	432
2. La wilderness, « nature paradoxale » à l'image du peuple américain.....	440
3. Organiser les conditions d'une responsabilité pérenne.....	445
<b>TROISIEME PARTIE : COMPROMIS MORAUX ET ETHIQUE FRAGMENTAIRE : GEOGRAPHIE D'UNE RESPONSABILITE DISTRIBUEE.....</b>	<b>459</b>
<b>Chapitre 7 : Bien gérer les « espaces de nature », une mission intenable ?.....</b>	<b>461</b>
A. L'impossible « tournant éthique » ? Les acteurs sont sommés de répondre à une trop grande multiplicité de demandes morales.....	462
1. Protéger la nature ? Laquelle ?.....	464
2. Au-delà de la « nature », bien traiter l'environnement ?.....	470
3. Bien traiter le public ? Non, les publics.....	474
B. Ecologies politiques : autrefois <i>matters of fact</i> , les « espaces de nature » deviennent des <i>matters of concern</i> .....	482
1. Des demandes contradictoires, des réponses concurrentes : le tragique des espaces (dé)finis ?.....	484
2. Faire participer : là où les écologies politiques flirtent avec le moralisme.....	489
3. Un impératif qui dépasse tous les autres : FAIRE (ensemble et <i>bien</i> ).....	495
<b>Chapitre 8 : Gérer « quand même » : compromettre sans se compromettre.....</b>	<b>503</b>
A. Compromettre : rendre possible le dessein d'un monde commun.....	504
1. Ce que compromettre signifie.....	504
2. Faire des compromis : donner une place sans perdre la sienne.....	507
B. Quelles innovations dans les modes de gestion des « espaces de nature » ?.....	516
1. Deux formes dominantes de compromis socio-spatial.....	524
2. Une lecture de ces modes de gestion par les théories du <i>care</i> .....	536
3. Accepter que la responsabilité soit distribuée : se défaire ?.....	544
C. Rendre public : entre faire savoir et faire croire.....	544
1. Des pratiques embrouillées déguisées en maîtrise.....	553
2. Quel peut être le rôle du chercheur en sciences sociales auprès des gestionnaires de ces « espaces de nature » ?.....	562
CONCLUSION GENERALE.....	563
BIBLIOGRAPHIE :.....	585
TABLES.....	609
ANNEXES.....	617



# SOMMAIRE DES ANNEXES

Déploiement des hypothèses, indicateurs.....	I
Guide d'entretien.....	III
Extrait du tableau d'analyse « lettres de plainte » Espaces Verts de Grenoble.....	IV
Grille des mini-questionnaires Mt Jefferson Wilderness + Pont d'Espagne.....	VI
Grille du Mini questionnaire de l'Arragnat (Chartreuse Propre).....	VIII
Charte du « Jardin des Cairns ».....	IX
Fiche d'inscription des bénévoles au chantier « Chartreuse Propre »	X
Sketch du Parking Payant du Pont d'Espagne.....	XI

Annexe 1 – Déploiement des hypothèses en questions et indicateurs (puis variables).

<b>Hyp. 2 : Certaines demandes ne sont pas satisfaites / fabrication d'accords au cas par cas</b>
Prise en compte de différentes demandes : est-ce que les gestionnaires se rendent disponibles pour écouter des demandes (à être pris en compte dans leurs actions) ? Auprès de qui ? de quoi ? « Nature » ? « environnement » ? Publics ?
Nous cherchons à identifier quels sont les dispositifs par lesquels les gestionnaires prennent en compte les demandes : observation (font-ils des comptages, fiches de suivi, veille etc. ?), tests, expérimentations (attendent-ils des réactions de « la nature », des usagers, par rapport aux actions qu'ils déploient ?). Ouvrent-ils aux publics des interstices de communication ? (enquêtes, échanges par courrier, par mail, n° de téléphone joignable)
La « nature » est-elle un interlocuteur qui compte ?
Nous cherchons : Qui porte sa parole ? Irruption ou invitation de la part des gestionnaires ? La « nature » comme un tout ou bien différentes entités sont représentées ? (par catégorie : plantes, animaux ? ou pour des individus (un arbre, un animal) ?)
Comment le choix de répondre à tel demande plutôt qu'à tel autre se fait-il ?
Nous cherchons à savoir quels sont les éventuels scrupules que les gestionnaires formulent ou les regrets que de tels choix impliquent. Est-ce qu'ils les cachent (ces scrupules/regrets) ou est-ce qu'ils les assument ?

<b>Hyp. 3 : Participation de publics auparavant peu mobilisés</b>
Est-ce que ces publics sont invités/convoqués ou est-ce qu'ils font irruption ?
Nous cherchons à identifier quels sont les dispositifs mis en œuvre pour intéresser les publics (brochures, invitation à des réunions d'écoute/de travail) ou leur absence. + les gestionnaires se sentent-ils gênés/freïnés par l'irruption d'avis/de participation de nouveaux publics.
Est-ce que cette participation est souhaitée/utile du point de vue des gestionnaires ou est-ce qu'ils répondent à une injonction qui viendrait de l'extérieur (morale) ? Démocratisent-ils le processus décisionnel ? Fabriquent-ils les conditions d'une bonne entente et d'un apprentissage collectif ?
Nous cherchons si les gestionnaires font référence à des textes/documents qui les incitent à faire participer les publics ou si c'est quelque chose qui leur tient à cœur.
Cette participation participe-t-elle à transformer l'espace ?
Nous cherchons à savoir quels sont les effets de la participation sur l'espace, c'est-à-dire en quoi ils influencent les décisions concernant les dispositifs de gestion (équipements, etc.)

**Hyp. 3 bis : Les publics sont attachés aux « espaces de nature », ce qui conditionne leur participation/engagement.**

Ils ont un rapport sensible à l'espace concerné. Attachement. Appropriation.

Nous cherchons à savoir s'ils convoquent, par exemple, les 5 sens, s'ils évoquent l'esthétique des lieux, s'ils font référence à un « chez soi », à leurs expériences passées, lexique de la propriété ?  
Connaissances personnelles de l'espace ?

**Hyp. 4 : Différentes scènes de négociation / brouillage des frontières des « espaces de nature**

Les scènes de négociation se multiplient.

Quelles sont ces scènes ? Sont-elles ouvertes, fermées ? quelles sont les scènes principales ?  
Secondaires ?

Des problèmes qui ne concernent pas directement les « espaces de nature », les investissent  
(violence urbaine, inégalités sociales, etc.)

Parallèlement, des problèmes qui concernent les « espaces de nature » sont traités, gérés,  
solutionnés dans d'autres sphères de décisions (plus lointaines géographiquement ou  
institutionnellement

**Hyp. 5 : La logique de mise en parc de la « nature » ne tient pas – nouvelles formes**

La vision dichotomique Nature/Homme est dépassée

Nous cherchons s'il y a, dans le discours des gestionnaires, des logiques de personnification des  
éléments naturels ou de réification des humains. Si des comparaisons sont opérées entre le monde  
naturel/la communauté humaine, si des liens sont évoqués et quelle est la nature de ces liens.

La vision dichotomique Nature/Homme persiste

Lexiques recherchés : Répulsion, attrait, peur (imprévisibilité), étonnement, assistantat (nature  
faible/homme fort), vocables de la « maîtrise » ou de la « domination ».

Perméabilisation des frontières ou renforcement ?

Nous recherchons si de nouveaux équipements (barrières, panneaux, normes) viennent renforcer  
les périmètres des « espaces de nature » ou si au contraire ils sont rendus perméables par des  
mesures d'ouverture ou de mise en connexion (trames, etc.) + si sont établis des gradients de  
naturalité interne aux « espaces de nature ».

## **Guide d'entretien (français)**

Nom :

Fonction :

Structure :

Lieux :

Date :

Remarque :

Etat d'esprit moi :

**Ma thèse :** Bonjour, je suis étudiante en géographie. Je fais une thèse sur la gestion des « espaces de nature ». Je me pose des questions sur la façon dont on s'organise pour gérer ces espaces à différents endroits, en ville mais aussi dans des espaces plus « sauvages ». Comme je vous ai dit dans mon mail/au téléphone ce que vous faites/ce que vous avez fait ici (aux espaces verts/en Chartreuse/au Pont d'Espagne), m'intéresse beaucoup.

**Consigne d'entretien :** J'ai appris que vous aviez mis en place une gestion durable/un collectif de nettoyage de la Chartreuse/des aménagements conséquents : j'aimerais savoir comment ça s'est passé, c'est à dire comment vous vous êtes organisés pour faire ça.

### **Relances :**

Est-ce qu'il y a eu des changements marquants ces dix dernières années ? Lesquels ?

Qui a eu l'idée de faire ça ?

Quelles ont été les grandes étapes ?

Qui vous aide ? Qui vous freine ?

Est-ce que ça vous plait de faire ça ? Qu'est-ce qui vous motive ?

Comment décririez-vous cet/ces espace(s) en trois mots ?

Pourquoi travailler/être bénévole dans cet espace ? Est-ce que vous y êtes attaché ?

Comment imaginez-vous cet espace dans 10, 20 ans ?

Si vous pouviez changer quelque chose à la façon dont les choses se passent, que changeriez-vous ?

**Tableau d'analyse des lettres de plainte au service des espaces verts de Grenoble (Extrait)**

sect.	ref	anté cédén ts	lieu	lieu	date	sex e r	deu e	dd	argum ent	partie arbre	image arbre	extrait
6.1	2008/01 1965	1.1	6.	Collège Olympique	juin-08	M	3	2	5	3	Chute de déchets produits par les arbres	"j'ai été contraint une nouvelle fois de faire évacuer le gymnase du collège suite à l'accumulation d'eau sur la toiture, 80 tonnes".
6.1	2004/02 9752	1.1	3.	Paul Mistral	oct-04	F	3	3	6+7	1+2+3	planter un arbre des droits de l'enfant	"améliorer leur sécurité, leur envt, et leur accès à la culture et aux loisirs, faire progresser un esprit de solidarité internationale
6.1	2003/02 3056	1.1	2.	Ecole Elémentaire des Buttes	juil-03	M	3	1+2	5	1	grands peupliers, érables et paulownias à moins de 5m de l'école	"le réseau d'eaux pluviales ne fonctionne pas TB. Le problème est essentiellement du à la présence de nombreuses racines d'arbres qui obstruent complètement le réseau. L'eau s'infiltré au pied d'une salle de cours
6.1	1995/33 82	1.1	2.	Ecole maternelle Les Frênes	nov-95	F	3	2	2	2+3	2 platanes trop proches du bâtiment	"il faudrait envisager la suppression de ces 2 arbres ce qui ne me parait pas excessif eu égard au grand nombre d'arbres dont bénéficie notre cour. Cette situation me contraint à vivre à la lumière artificielle dans ma classe une grande partie de l'année"
6.1	1998/14 85	1.1	2.	Crèche familiale La Bruyère	avr-98	F	3	1		3	les arbres	"un jardinier de vos services nous a suggéré de vous demander la taille des arbres au plus tôt, taille qui n'a jamais été réalisée depuis environ une petite dizaine d'années".
6.2	2008/00 8407	1.1	1.	3 allée des frênes	avr-08	MM MM	1+	2	2	3+4	des arbres	" quelques arbres à l'extérieur et surtout un arbre à l'intérieur de l'appartement de M. X sont plantés trop près de nos habitations. Cette proximité des arbres a pour conséquence un ensoleillement très réduit et une augmentation de l'humidité à l'intérieur sans parler des feuilles qui tombent et qui envahissent nos salons notamment en automne"

**Tableau d'analyse des lettres de plainte au service des espaces verts de Grenoble (Extrait)**

6.2	2008/01 5907	1.1	1.	3 allée des frênes	juil-08	M	4	2	5	2+3	arbres en pied	"il est indispensable de supprimer l'arbre d'à côté pour permettre l'implantation de la grue. Propose également de supprimer le 3ème arbre qui risque de souffrir des travaux et qui se trouve relativement près de la façade existante"
6.4	2004/03 3859	1.1	2.	Rue guy de Maupassant	nov-04	M	1+	1	4+5	3	!	"je vous serais obligé d'élaguer sévèrement tout ce qui dépasse de la clôture, afin de minimiser sinon d'éradiquer ces ramassages qui devraient être quotidiens pour ne pas se trouver devant des monticules d'amas de feuilles qui deviennent glissants avec l'humidité"
6.4	2004/00 0604	1.1	2	Rue guy de Maupassant	janv-04	M	2	1		3	ces arbres	votre école se situe en limite de propriété de notre copropriété. Les arbres se trouvant sur votre cour prennent de plus en plus d'ampleur et gênent certains de nos copropriétaires"
6.5												manque la lettre
6.5		1.1	2	place lionel Terray	fev-08	MF	1+	1				"place au dessus du bar, dégradation de l'espace, bassin avec herbe. Faible visibilité des commerces et herbes + rassemblement de jeunes"
6.5	1999/03 0624	1.1	2.	place lionel Terray	sept-99	M	2	1	2	3	ces arbres	"Ces arbres cachent la clarté aux habitants dans les appartements"
6.6	2009/01 8535	1.1	2.	place des géants	oct-09	M	1	2	2	2+3	la présence de l'arbre	"je vous adresse le présent courrier afin de demander le déracinement de l'arbre qui se trouve au dessus de ma fenêtre"
6.6	2009/	3 6	2.	Hauts du parc quartier Géants- Baladins	sept-09	M	2	2	5	2+3	le saule côté parking	"nous attirons à nouveau votre attention sur l'impression de dangerosité donnée par l'arbre très penché situé face à l'entrée de la montée n°12 côté parking, notamment le risque d'une importante inondation en cas de déracinement, sentiment largement partagé par les habitants"

### Mini-questionnaire à Pamela Lake Juillet 2009 (Extrait)

Time of day	LIEU	NAME	#	FROM	1st word	2d word	3d word	LEA	Activities	Remarks
Fri. 19:00	Pam. Campsite	Noah	3	Albany	AWESOME	very COOL	what a CAMPSITE !	x (kid)	Fire. Roast Marshmallows/Hot Dogs. Swim.	Saw Ranger. Very Long Trail. 1h30. Lots of Luggage. 1st time (2d).
		Nick			BIG lake/forest	so COOL	lots of OXYGEN	x (kid)	Hot Dogs. Hang out.	Hard and tiring, annoying bugs, safe. NO TV (couch potatoes)
		Matt			PRISTINE	QUIET	COLD fresh	Appreciate -very intentional to prevent people from being on top of each other	Playing around. Hike. Throw rocks in the lke	Campgrounds = full. "kids become creative". 4th time in Pam.
Sat. 11:00	Lake Trail	Daren	5	Canby	MAGESTIC	HIDDEN	COOL temperature	I agree. Keep the traffic down. Help w/ the secluded feeling. More = good idea	Swim, relax, dayhike 9 miles. Fire.	Students.
		Matt			ENDEARING	SECLUDED	PEACEFUL	Responsible. Easy to get the permit.	"We enjoyed God's creation"	<a href="mailto:louie1462@gmail.com">louie1462@gmail.com</a>
		Nate			SECLUDED	GORGEOUS	SPORTIVE	Lessen Human Action. Makes it more of a wilderness.		It's a good place to explore further more.
		Andrew			RELAXING	BEAUTIFUL	CLEAR	It's clean and responsible"		"They definitely keep the group size to a minimum"
Sat. Noon	Lake Trail	Jay	4	Portland	REMOTE	luke WARM	SHALLOW	I would agree. I love the remote aspect of it.	2 fires. Swam yesterday (perfect!)fishing hiking	"It's good to be away from stereotypes
		Ron			CLEAR water	VALLEY setting	PEACEFUL	In favor of that. Population grow and places get overused and not desirable to go to	Taking pictures. Pray (church group)	
		Nathan			CLEAN	BUSY w/people	BEAUTIFUL	Good. A couple years ago we got turned out, we went to Marion Lk, similar.	Bird watching (aspray, dead blue heron)	Lots of tents and fishermen, too many of them.
Sat. 2 pm	Lake Trail	Matt	4	Salem	PRISTINE	REMOTE	BEAUTIFUL	I like it. Nice to keep it from being too crowded.	Fish.Hike Grizzly Pk (tough) No fire.Enjoy silence	First time. Work w/ computers so this is a nice getaway. Hammac
		Steve		Vancouver WA	QUIET	GREEN	ACCESSIBLE	I like it very much. Accessible = popular and now not a lot of people. Favor more.	Hiking G. Pk is the big 1/Pam=basecamp to explore	"The last thing i wanna see backpacking is a big crowd & trampled vegetation"
	(fav. Campsite)	Jonathan		Salem	QUIET	BEAUTIFUL	ACCESSIBLE	I love it! Rather be on a waiting list than run into crowds.	here 1 a y. to recharge t. batteries.Fish just to be here.	"secluded enough but i can get here w/out dying w/my fat american body"
Sat. 3 pm	Lake Trail	Family	4	Sublimity	BEAUTIFUL	SERENE	RUGGED primitive	We prefer it. It helps to preserve the beauty. Prevent it from being loved to death.	Relax.Picniclunch.1st>1m hike f.kids!(4&6)swim N.Fork	Rustic look.Left natural "If u guys don't complain I'll get u icecream on t. way back"
Sat. 5 pm	Lake Trail	Dave	4	PDX/Straton	NICE	QUIET	LAKE	It's ok. My son got it for this trip.	Camped at fishermen's lake, swam some climbed Mt J.	"dont like the way people take care of their forest here,not managed engh "Insect&fire
Sun. 9 pm	Spring	Ethan	7		SIGHTING	SHARP rocks	FUN	x	Fish swim hike cook pray	Boy scouts
		Mikael			FUN (very)	good EXPERIENCE	VIEW			



## Présents Chartreuse Propre octobre 2010 Site de l'Aragnat (38)

Prénom NOM	CONTACT	LIEU DE VIE	ASSO ?	JOB	AU COURANT PAR ?
		CORENC	Amis du Parc	Informaticien	Organisateur
		GRENOBLE	Mountain Riders	Administration	Newsletter Mountain Riders
		GRENOBLE	Projet Bob	Ingénieur	Amis
		GRENOBLE	Mountain Riders	Docteurante Géographie	Adrien
		GRENOBLE	FRAPNA	Asso Altérvie	orga. Collectif chartreuse P.
		CAEN	League enseignement	Animatrice	Cousine
		EYBENS	x	Etud. Art Thérapie	Yannick
		GRENOBLE	Amis de la Terre Isère	Ch. mission énergie	Fabrice
		CORENC	x	Vétérinaire	Sylvain
		CORENC			
		GRENOBLE	x	Comm. Comm. SG	Chartreuse Propre.org
		CORENC	LPO + Amis du Parc	Retraité	Assos
		SEYSSIN	FRAPNA	Retraité	j'ai découvert cette décharge !
		St Martin le V.	G.U.M	Ens. Cher. Génie Méca	Liste GUM
		Quaix en Ch.			
		GRENOBLE	Collectif Chart. Propre	Charpentier	Organisateur
		GRENOBLE	FRAPNA Isère	Charpentier	Frapna + Fabrice + autre
		GRENOBLE	x	chercheuse (physique)	Annonce Coupe Icare
		La Bauche (73)		Technicienne Assainissement	PNR
		CORENC	x	France Télécom	Sylvain
		Quaix en Ch.		Educateur Sportif à l'Hopital	affiches et mail list de Quaix
		GRENOBLE	Relais de la Chartreuse	Etudiante Géographie	Site MNEI en cherchant stage
		CORENC	x	Coiffeur	Amis
		CORENC	x	Resp. Financière	Sylvain
		CORENC	x	Kiné	Sylvain
		EYBENS	x	Retraité	Sylvain
		CORENC	x	Enseignant	Sylvain
		EYBENS	FRAPNA	Animateur Natura 2000	Un Travail au PNR
		GRENOBLE	Courir à Seyssin	Retraité	Amis
		Moulin (01)	x	Comptable	Mon ami à Grenoble
		Sappey en Ch.	x	Prof. D'Anglais	Sylvain, affiches, mail amis du P
		CORENC	Paralysés de France	Enseignante spé. À l'asso	Sylvain
		EYBENS	FRAPNA	Salariée Frapna Isère	Organisatrice
		CORENC	x	Photographe	Banderolle
		GRENOBLE	x	Gestion Stock	France bleu Isère
		CORENC	x	Cuisine	Sylvain

# Charte du Jardin des Cairns

## • Gestion du site

Je m'engage à :

- Respecter les règles de bonne tenue au sein du Jardin (affichées à l'entrée)
- Maintenir le jardin en bon état de propreté et de sécurité
- Privilégier une gestion écologique du site :
  - o en n'utilisant pas de produits chimiques (phytosanitaires, engrais chimiques,...).
  - o en privilégiant les méthodes de prévention (association de plantes, biodiversité, rotation de cultures,...) et de lutte biologique contre les ravageurs et les maladies (purin, extraits de plantes, barrières physiques...).
  - o en réduisant la consommation d'eau en arrosant intelligemment
  - o en couvrant le sol le plus possible (paillage par exemple).
  - o en ne labourant pas la terre mais seulement en l'aérant.
  - o en développant le compostage de proximité.
  - o en privilégiant des variétés adaptées à la biodiversité locale, aux sols et au climat.
  - o en plantant des plantes saines biologiquement et en évitant les semences industrielles.
  - o en encourageant vivement les jardiniers amateurs à conserver, ressemer, échanger et diffuser les semences qu'ils pourront produire.
  - o Prendre soin du matériel et le ranger à son emplacement.

## • Relations humaines

Toutes les personnes reconnaissent que le Jardin est un lieu de rencontres ouvert et convivial, basé sur le partage de connaissances et le respect des personnes.

## • Responsabilités

Etant donné les caractéristiques spécifiques du Jardin (terrain en pente, ruches à proximité), toutes personnes se doit de prendre conscience de sa propre sécurité ainsi que de celle de ses proches. Noter que le port du masque est obligatoire à proximité des ruches et que vous êtes sous votre entière responsabilité face aux éventuels problèmes d'allergies vous concernant ainsi que vos proches.

Vu l'emplacement historique du site, dans l'enceinte du musée dauphinois, une attention toute particulière doit être apportée face aux éventuelles dégradations des murs d'enceinte et face aux éventuelles perturbations sonores créées au sein du jardin (les jardins du musée situés au dessus étant un lieu de calme ; aussi la présence d'une maison de retraite en contrebas).

*J'ai lu la Charte du Jardin, et j'y adhère.*

*Je certifie que je suis majeur*

*Nom, prénom, date, Signature :*

## Formulaire inscription 2011

Pour nous aider à préparer ces ramassages, merci de nous indiquer votre présence.

### Inscription au ramassage 2011

**Nom** [Obligatoire] :

**prénom** [Obligatoire] :

**Email** [Obligatoire] :

*Veillez entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com).*

**Commune** :



**téléphone** :

**ramassage choisi** :

- Balcon Sud - Site de l'Aragnat
- Chartreuse-Guiers
- Pays Voironnais - Site du Bois du Roux / Coublevie
- Vallée des Entremont
- Indécis...

**Avez-vous déjà participé à un ramassage du collectif ? :**

- oui
- non

**nombre de personnes** :

**Commentaire** :

## **Le sketch de la barrière métallique du Pont d'Espagne**

*« A 5h quand ils sont devant l'horodateur à attendre comme des pots de fleurs, à 150 personnes qui attendent devant un horodateur parce que l'autre vient de tomber en panne... Alors c'est un sketch que j'ai expliqué à Laclerg<sup>1</sup>... ce rapporteur. Et je lui ai dit « vous savez je vais vous faire rigoler parce que ce ... j'ai observé les gens vers 5h donc à peu près, dans l'été, environ 5 à 600 personnes arrivent en même temps pour avoir leur billet pour sortir du parking ! » Et donc comme dans beaucoup de parkings, les gens pensent que ça va se régler, là où ils sont rentrés, c'est à dire là où ils ont pris le ticket à l'entrée du parking, donc ils arrivent et puis ben ils mettent leur ticket en pensant que... ils sont ailleurs aussi les gens ! ils sont aussi des fois un peu ailleurs, ils sont en vacances, ils sont pas là non plus pour refaire le monde, donc ils sont là, ça ne marche pas, alors le gars il attend, et puis comme y'a une file de 60-70 voitures derrière, ils sont à touche-touche quoi, y'a très peu de place pour reculer, donc la personne ne peut pas reculer, et si la personne de derrière peut reculer, elle ne peut pas reculer beaucoup parce qu'il y en a une autre qui est derrière aussi, donc ça commence à klaxonner parce que ça peut durer 10 minutes, un quart d'heure, donc l'employé là haut, à 600m il entend que ça klaxonne, et puis y'a des gens ... il sort « houlà, qu'est-ce qui se passe ? Y'a un pb ? » Alors comme y'a 700m à faire il ne va pas faire un petit footing, il prend la voiture de service, il arrive et pendant tout ce temps, l'heure elle tourne quoi ! « Monsieur, oui, bonjour, quel est le problème ? Ah ben non c'est votre ticket d'entrée là, il faut que vous preniez un ticket là bas... Attendez, je fais reculer », alors il fait reculer les voitures, « allez-y » et puis 10 minutes après y'a le même scénario... y'en a d'autres qui arrivent derrière et qui vont faire le même sketch. Donc ben finalement ils sont obligés de laisser un employé parce que forcément, quoi. Et la personne qui a fait demi-tour, quand elle revient à l'horodateur, y'a 150 personnes, donc s'il commence à raconter sa vie, les gens lui disent « oh, ben, rien à faire de vos histoires, vous faites la queue comme les autres ! », donc le gars il commence à être rouge vif. Il fait la queue comme les autres, enfin il arrive devant le putain d'horodateur, il met ses pièces et machin... c'est bien comme accueil c'est génial ! Euh... et puis ça peut ne pas rendre correctement la monnaie et puis une machine, quelle qu'elle soit, il faut y être habitué quoi ! Enfin, le gars il a son ticket, il remonte dans sa voiture, bon, il arrive devant la sortie, à touche-touche avec toutes les autres voitures, parce que tout le monde descend en même temps et y'a sur ce créneau là, à Pierrefitte, une queue des fois sur 2 ou 3 km, parce que ce sont TOUS les gens qui descendent du Pont d'Espagne. Parce que à Pierrefitte y'a un feu. Oh, le délire ! Donc les voitures s'arrêtent, donc derrière, ça recule, ça recule. Moi je le vois bien parce que quand je reviens de Gavarnie, des fois je remonte sur ce créneau horaire, et j'arrive Pfff très haut sur la route et ... voilà sur 2-3 km les voitures sont à touche-touche, les camping-cars, les bus, les voitures, voilà : les gens sont bloqués.*

*Donc le scénario : le gars qui arrive enfin à la borne, il met son ticket, hop ça marche pas, alors le gars il est là avec sa télécommande, « Ah ben non, vous vous êtes énervé sur votre ticket, il est en accordéon, il peut pas passer, bon attendez je vous ouvre, il a une télécommande et il ouvre, et ça c'est tous les ¼ d'heure, alors quand je lui ai dit, à Laclerg1, il a dit « oui on va essayer de... » Alors ils mettent du personnel ».*

(Extrait de l'entretien Pont d'Espagne n°7)

---

<sup>1</sup> Conseiller régional.